8e ÉDITION

COMPTABILITÉ 1

Analyse et traitement des données du cycle comptable

MARC SAKAITIS | PIERRE VEILLETTE | ROBERT BRIEN | JEAN SENÉCAL

CHENELIÈRE ÉDUCATION

8e EDITION

COMPTABILITÉ 1

Analyse et traitement des données du cycle comptable

MARC SAKAITIS | PIERRE VEILLETTE | ROBERT BRIEN | JEAN SENÉCAL

Consultation

ISABELLE FORGET
Collège Montmorency

MARIE-SOPHIE PERREAULT
Collège Lionel-Groulx

Révision scientifique

MICHÈLE DORION
Collège Lionel-Groulx

ISABELLE FORGET
Collège Montmorency

CATHERINE RAYMOND
Collège Lionel-Groulx
et Cégep de Saint-Jérôme

CHENELIÈRE ÉDUCATION

Comptabilité 1
Analyse et traitement des données du cycle comptable, 8e édition

Marc Sakaitis, Pierre Veillette, Robert Brien et Jean Senécal

© 2018 **TC Média Livres Inc.**
© 2013 Chenelière Éducation inc.
© 2008, 2006 Les Éditions de la Chenelière inc.
© 2004, 1999, 1995, 1993, 1991 gaëtan morin éditeur ltée

Conception éditoriale : Sonia Choinière et Eric Monarque
Édition : Johanne O'Grady et Marie-Victoire Martin
Coordination : Marylène Leblanc-Langlois et Caroline Côté
Révision linguistique : Serge Paquin
Correction d'épreuves : Marie Le Toullec et Francine Raymond
Conception graphique : Alain Lapointe
Adaptation de la conception graphique originale : Françoise Abbate
Conception de la couverture : Micheline Roy
Impression : TC Imprimeries Transcontinental

Des marques de commerce sont mentionnées ou illustrées dans cet ouvrage. L'Éditeur tient à préciser qu'il n'a reçu aucun revenu ni avantage conséquemment à la présence de ces marques. Celles-ci sont reproduites à la demande de l'auteur en vue d'appuyer le propos pédagogique ou scientifique de l'ouvrage.

Les cas présentés dans les mises en situation de cet ouvrage sont fictifs. Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant déjà existé n'est que pure coïncidence.

Le matériel complémentaire mis en ligne dans notre site Web est réservé aux résidants du Canada, et ce, à des fins d'enseignement uniquement.

L'achat en ligne est réservé aux résidants du Canada.

Catalogage avant publication
de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

Brien, Robert, 1950-, auteur

Comptabilité : analyse et traitement des données du cycle comptable/ Robert Brien [et 5 autres].

8e édition.

Comprend un index.
Public cible : Pour les étudiants du niveau collégial.

ISBN 978-2-7650-5635-5 (vol. 1)
ISBN 978-2-7650-5564-8 (vol. 2)

1. Comptabilité. 2. Entreprises – Comptabilité. 3. États financiers. I. Titre.

HF5642.B75 2018 657'.044 C2018-940147-8

CHENELIÈRE ÉDUCATION

5800, rue Saint-Denis, bureau 900
Montréal (Québec) H2S 3L5 Canada
Téléphone : 514 273-1066
Télécopieur : 514 276-0324 ou 1 800 814-0324
info@cheneliere.ca

TOUS DROITS RÉSERVÉS.
Toute reproduction du présent ouvrage, en totalité ou en partie, par tous les moyens présentement connus ou à être découverts, est interdite sans l'autorisation préalable de TC Média Livres Inc.
Toute utilisation non expressément autorisée constitue une contrefaçon pouvant donner lieu à une poursuite en justice contre l'individu ou l'établissement qui effectue la reproduction non autorisée.

ISBN 978-2-7650-5635-5

Dépôt légal : 2e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

1 2 3 4 5 ITIB 22 21 20 19 18

Gouvernement du Québec – Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres – Gestion SODEC.

Ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada | Canada

Hommage

À la mémoire de Jean Senécal

Jean, tu as été un précurseur dans le domaine des manuels scolaires en comptabilité. Ton œuvre est immense et nous sommes honorés de la poursuivre. Nous avons perdu non seulement un coauteur avec qui il était agréable de travailler, mais aussi un ami. Ton sens de l'humour, ta joie de vivre et ta rigueur intellectuelle vont nous manquer.

*

Auteurs respectés depuis plus de 30 ans dans le domaine de la comptabilité, Robert Brien et Jean Senécal sont à l'origine de plusieurs ouvrages, d'abord chez Gaëtan Morin et ensuite chez Chenelière Éducation. En 2015, Robert Brien a décidé de cesser ses activités d'auteur. Jean Senécal a pris cette même décision en 2017. Ils ont été des pionniers dans l'édition de manuels de comptabilité au Québec et nous sommes très honorés de poursuivre leur œuvre.

Marc Sakaitis et Pierre Veillette

Remerciements

Un manuel de comptabilité est utilisé par un très grand nombre d'enseignants, qui ont tous une démarche pédagogique particulière. Aussi, un tel ouvrage ne peut être le fruit de la seule réflexion ou de l'expérience des auteurs. C'est pourquoi nous avons consulté plusieurs enseignants et professionnels de la comptabilité afin d'en améliorer le contenu et la forme.

En plus de remercier tous les professeurs du réseau collégial qui utilisent notre ouvrage, nous tenons à remercier les personnes suivantes, dont les idées nous ont aidés à établir notre plan de travail. Par ordre alphabétique :

Annie Boivin, Collège de Rosemont

Nathalie Bonneau, Cégep Édouard-Montpetit

Karine Cordeau, Cégep de Saint-Hyacinthe

Cynthia Pilote, Cégep de Jonquière

Martine Vaillancourt, Cégep de Victoriaville

Nous adressons un merci tout particulier aux personnes suivantes pour leur collaboration spéciale : Nathalie Bonneau et Geneviève Gabriel, enseignantes au Cégep Édouard-Montpetit, pour leurs nombreuses et pertinentes suggestions, Patrick Parent, CPA-Auditeur, pour ses immenses connaissances dans le domaine, Marie-Sophie Perreault, qui a lu et commenté nos manuscrits, ainsi que Michèle Dorion et Catherine Raymond, qui ont effectué la révision scientifique. Nous souhaitons aussi souligner la rigueur du travail d'Isabelle Forget, qui a agi à titre de consultante et de réviseure scientifique. Merci également à Marylène Leblanc pour sa disponibilité, sa patience et son dévouement tout au long de ce projet.

Finalement, à nos étudiants qui ont été, au fil des ans, une source d'inspiration constante, merci. C'est d'abord pour eux que nous avons écrit cet ouvrage, ayant toujours en tête de créer le meilleur livre possible pour faciliter leurs apprentissages.

Marc Sakaitis et Pierre Veillette

Les caractéristiques du manuel

Entrez de plain-pied dans la matière et découvrez *Comptabilité 1*.

Mise en situation

Chaque chapitre débute par une mise en situation réaliste, inspirée de l'environnement économique québécois et canadien.

La mise en situation se poursuit tout au long du chapitre et est facilement repérable par des indicateurs rouges.

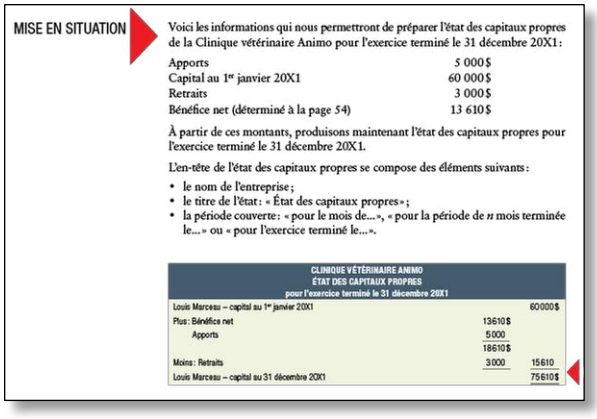

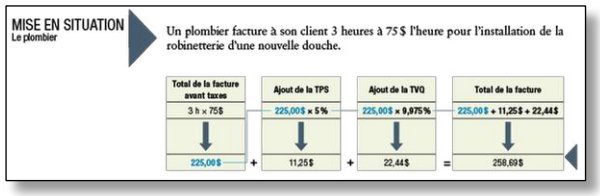

D'autres mises en situation ponctuelles, repérables par des indicateurs bleus, permettent d'illustrer certaines notions théoriques.

À vous de jouer !

De nombreux exercices ponctuels dans les rubriques « À vous de jouer ! » et « Testez vos connaissances » permettent de vérifier l'acquisition des connaissances.

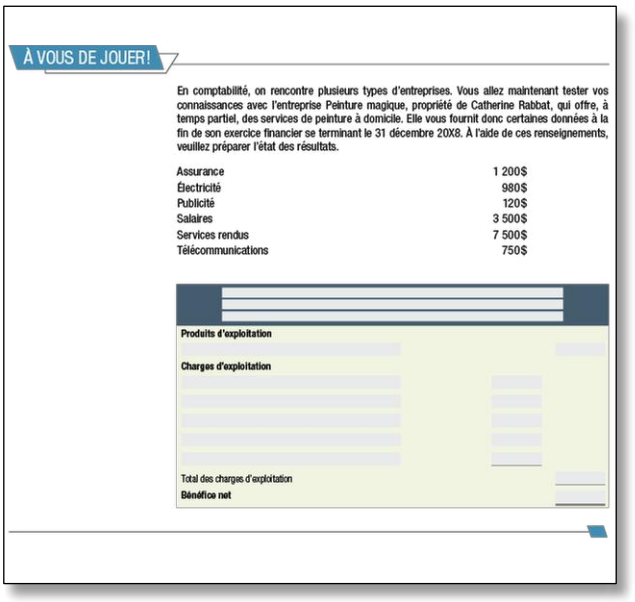

À VOUS DE JOUER!

En comptabilité, on rencontre plusieurs types d'entreprises. Vous allez maintenant tester vos connaissances avec l'entreprise Peinture magique, propriété de Catherine Rabbat, qui offre, à temps partiel, des services de peinture à domicile. Elle vous fournit donc certaines données à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X8. À l'aide de ces renseignements, veuillez préparer l'état des résultats.

Assurance	1 200$
Électricité	980$
Publicité	120$
Salaires	3 500$
Services rendus	7 500$
Télécommunications	750$

Produits d'exploitation

Charges d'exploitation

Total des charges d'exploitation

Bénéfice net

Testez vos connaissances

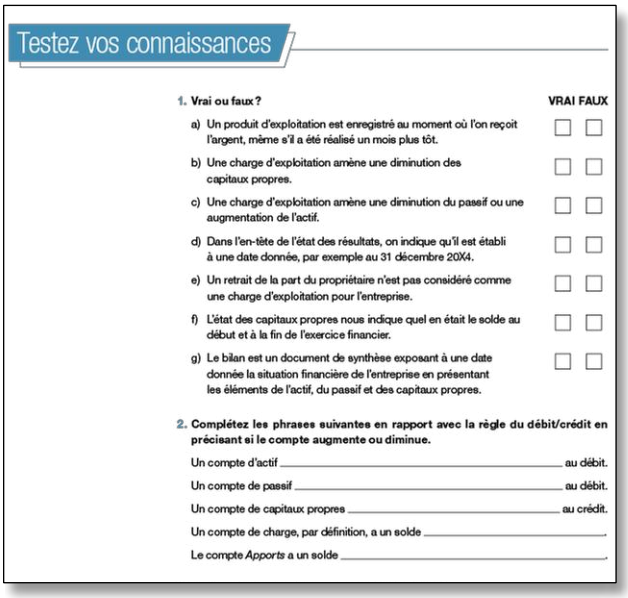

Testez vos connaissances

1. Vrai ou faux ? VRAI FAUX

a) Un produit d'exploitation est enregistré au moment où l'on reçoit l'argent, même s'il a été réalisé un mois plus tôt. ☐ ☐

b) Une charge d'exploitation amène une diminution des capitaux propres. ☐ ☐

c) Une charge d'exploitation amène une diminution du passif ou une augmentation de l'actif. ☐ ☐

d) Dans l'en-tête de l'état des résultats, on indique qu'il est établi à une date donnée, par exemple au 31 décembre 20X4. ☐ ☐

e) Un retrait de la part du propriétaire n'est pas considéré comme une charge d'exploitation pour l'entreprise. ☐ ☐

f) L'état des capitaux propres nous indique quel en était le solde au début et à la fin de l'exercice financier. ☐ ☐

g) Le bilan est un document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière de l'entreprise en présentant les éléments de l'actif, du passif et des capitaux propres. ☐ ☐

2. Complétez les phrases suivantes en rapport avec la règle du débit/crédit en précisant si le compte augmente ou diminue.

Un compte d'actif _____ au débit.

Un compte de passif _____ au débit.

Un compte de capitaux propres _____ au crédit.

Un compte de charge, par définition, a un solde _____.

Le compte *Apports* a un solde _____.

Problèmes de fin de chapitre

Une gamme de problèmes, dont le niveau de difficulté est gradué, sont proposés en fin de chapitre.

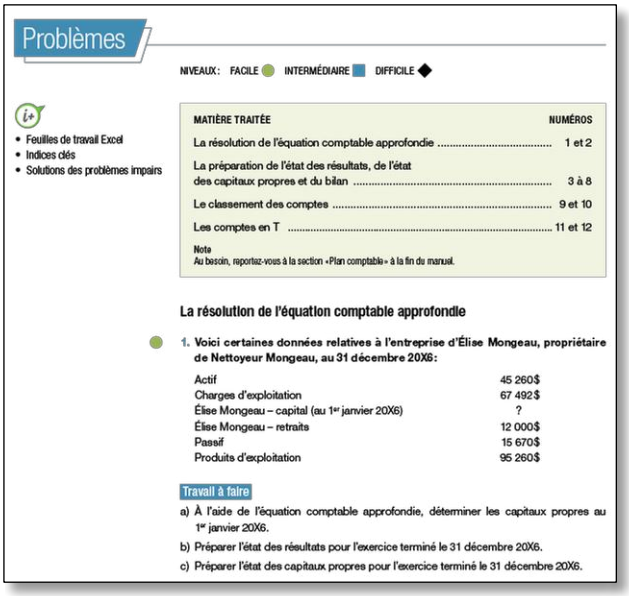

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La résolution de l'équation comptable approfondie	1 et 2
La préparation de l'état des résultats, de l'état des capitaux propres et du bilan	3 à 8
Le classement des comptes	9 et 10
Les comptes en T	11 et 12

Note
Au besoin, reportez-vous à la section « Plan comptable » à la fin du manuel.

La résolution de l'équation comptable approfondie

● **1. Voici certaines données relatives à l'entreprise d'Élise Mongeau, propriétaire de Nettoyeur Mongeau, au 31 décembre 20X6 :**

Actif	45 260$
Charges d'exploitation	67 492$
Élise Mongeau – capital (au 1er janvier 20X6)	?
Élise Mongeau – retraits	12 000$
Passif	15 670$
Produits d'exploitation	95 260$

Travail à faire

a) À l'aide de l'équation comptable approfondie, déterminer les capitaux propres au 1er janvier 20X6.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

Cas évolutif Intergolf

Pour permettre l'intégration des connaissances, un problème évolutif est proposé à la fin des chapitres 4 à 8.

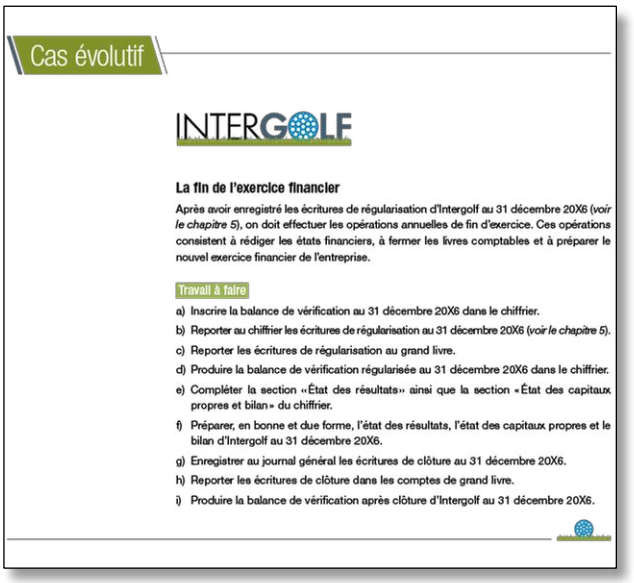

Cas évolutif

INTERGOLF

La fin de l'exercice financier

Après avoir enregistré les écritures de régularisation d'Intergolf au 31 décembre 20X6 (*voir le chapitre 5*), on doit effectuer les opérations annuelles de fin d'exercice. Ces opérations consistent à rédiger les états financiers, à fermer les livres comptables et à préparer le nouvel exercice financier de l'entreprise.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.
b) Reporter au chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X6 (*voir le chapitre 5*).
c) Reporter les écritures de régularisation au grand livre.
d) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.
e) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.
f) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan d'Intergolf au 31 décembre 20X6.
g) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X6.
h) Reporter les écritures de clôture dans les comptes de grand livre.
i) Produire la balance de vérification après clôture d'Intergolf au 31 décembre 20X6.

Les rubriques

Plusieurs rubriques apportent de l'information complémentaire.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Ajoute une notion, une précision en relation avec la matière traitée.

TRUCS ET ASTUCES

Propose un conseil ou un indice afin de bien réaliser un exercice ou de repérer une subtilité lors d'une démonstration.

MISE EN GARDE

Prévient l'étudiant d'une difficulté, d'un piège, d'une particularité propre à la matière et dont il faut tenir compte.

RAPPEL

Évoque une notion importante déjà abordée.

Découvrez des outils d'apprentissage complémentaires sur la plateforme *i+ interactif !*

Table des matières

Chapitre 1 La comptabilité : introduction et définition 2

1.1 La comptabilité 4
1.1.1 Qu'est-ce que la comptabilité ? 4
1.2 L'utilité des renseignements fournis par la comptabilité 5
1.3 Les utilisateurs de l'information comptable 6
1.3.1 Les utilisateurs internes 6
1.3.2 Les utilisateurs externes 7
1.4 La profession de comptable au Canada 8
1.5 Les types d'entreprises 9
1.5.1 Les entreprises de service 9
1.5.2 Les entreprises commerciales 9
1.5.3 Les entreprises de transformation 9
1.6 Les formes juridiques d'entreprises 10
1.6.1 L'entreprise individuelle 10
1.6.2 La société en nom collectif 11
1.6.3 La société par actions 12
1.6.4 La coopérative 12
1.7 Les principes comptables généralement reconnus 14
1.8 Le *Manuel de CPA Canada* 16
1.9 Les activités comptables 17
1.10 L'équation comptable 17
1.10.1 L'actif 18
1.10.2 Le passif 19
1.10.3 Les capitaux propres 19
1.10.4 L'équation comptable 20
1.10.5 L'effet des transactions sur l'équation comptable 21
1.10.6 L'effet des transactions sur le bilan 26
Conclusion 31
Testez vos connaissances 32
Terminologie 33
Problèmes 33
Supplément d'information 41
Problèmes 42

Chapitre 2 L'équation comptable approfondie 44

2.1 L'équation comptable approfondie 46
2.2 Les produits, les charges et l'impact sur les capitaux de l'entreprise 48
2.2.1 Les produits d'exploitation 48
2.2.2 Les charges d'exploitation 49
2.2.3 Le bénéfice net ou la perte nette 50
2.2.4 L'effet des transactions sur l'équation comptable approfondie 50

2.3 Les états financiers de l'équation comptable approfondie 52
2.3.1 L'état des résultats 52
2.3.2 L'état des capitaux propres 55
2.3.3 Le bilan 57
2.4 Le grand livre et les comptes qui le composent 59
2.4.1 Le grand livre 60
2.4.2 Le plan comptable 60
2.4.3 Les comptes de grand livre 61
2.5 La règle du débit/crédit 63
Conclusion 69
Testez vos connaissances 70
Terminologie 71
Problèmes 71

Chapitre 3 Le cycle comptable des entreprises de service (sans taxes) 78

3.1 Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ? 80
3.2 La notion de petit fournisseur 80
3.3 Le cycle comptable d'une entreprise individuelle sans les taxes 81
3.3.1 La collecte et l'analyse des pièces justificatives 82
3.3.2 L'enregistrement des transactions dans le journal général 83
3.3.3 Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires 96
3.3.4 La production de la balance de vérification 103
3.3.5 La préparation des états financiers 104
Conclusion 111
Testez vos connaissances 112
Terminologie 112
Problèmes 113

Chapitre 4 Le cycle comptable des entreprises de service (avec taxes) 136

4.1 Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ? 138
4.1.1 Les principes d'application 139
4.1.2 Les ventes taxables, détaxées ou exonérées 139
4.1.3 La notion de petit fournisseur 141
4.1.4 Le calcul de la TPS et de la TVQ 142
4.1.5 La remise des taxes 144
4.1.6 Les taxes et les comptes de grand livre 145
4.2 Le cycle comptable d'une entreprise individuelle assujettie aux taxes 146
4.2.1 La collecte et l'analyse des pièces justificatives 147
4.2.2 L'enregistrement des transactions dans le journal général 147
4.2.3 Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires 164
4.2.4 La production de la balance de vérification 173
4.2.5 La préparation des états financiers 174

Conclusion 182
Testez vos connaissances 183
Terminologie 183
Problèmes 184
Supplément d'information n° 1 214
Supplément d'information n° 2 217
Problèmes 220
Cas évolutif Intergolf 224

Chapitre 5 Les régularisations 228

5.1 Une introduction aux régularisations 230
5.1.1 Le principe du rattachement des charges aux produits 230
5.2 La répartition du coût des immobilisations : l'amortissement 233
5.2.1 L'amortissement linéaire 235
5.2.2 L'amortissement proportionnel à l'utilisation 239
5.2.3 L'amortissement dégressif à taux constant 241
5.3 Les charges à payer 244
5.3.1 Les salaires à payer 245
5.3.2 Les intérêts à payer sur les emprunts à court terme 248
5.3.3 Les intérêts à payer sur les emprunts hypothécaires 249
5.4 Les produits à recevoir 251
5.4.1 Les honoraires à recevoir 252
5.4.2 Les intérêts à recevoir 253
5.5 Les charges payées d'avance 255
5.5.1 Les fournitures de bureau 255
5.5.2 La publicité payée d'avance 258
5.5.3 Le loyer payé d'avance 260
5.5.4 L'assurance payée d'avance 263
5.6 Les produits perçus d'avance 270
5.6.1 L'abonnement perçu d'avance 270
5.7 Le cycle comptable étendu 272
5.7.1 Un exemple de cycle comptable étendu 274
Conclusion 286
Testez vos connaissances 286
Terminologie 287
Problèmes 287
Supplément d'information 318
Problèmes 324
Cas évolutif Intergolf 328

Chapitre 6 Le cycle comptable complet et le chiffrier 330

6.1 Le cycle comptable complet 332
6.1.1 Les écritures de clôture 333
6.1.2 La balance de vérification après clôture 338

6.2 Le cycle comptable complet à l'aide du chiffrier 339
6.2.1 L'inscription de la balance de vérification dans le chiffrier (1re étape) 341
6.2.2 L'inscription des écritures de régularisation au journal général (2e étape) 343
6.2.3 L'inscription des écritures de régularisation dans le chiffrier (3e étape) 349
6.2.4 La production de la balance de vérification régularisée dans le chiffrier (4e étape) 349
6.2.5 La finalisation du chiffrier : sections « État des résultats », « État des capitaux propres » et « Bilan » (5e étape) 352
6.2.6 La préparation des états financiers en bonne et due forme (6e étape) 352
6.2.7 Les écritures de clôture 355
6.2.8 La balance de vérification après clôture 357
Conclusion 358
Testez vos connaissances 358
Terminologie 359
Problèmes 360
Supplément d'information 373
Problèmes 378
Cas évolutif Intergolf 381

Chapitre 7 Les entreprises commerciales 382

7.1 Une introduction aux entreprises commerciales 384
7.1.1 Les particularités de l'état des résultats d'une entreprise commerciale 384
7.2 Les ventes 385
7.2.1 Les ventes brutes 385
7.2.2 Les rendus et rabais sur ventes 387
7.2.3 Les escomptes sur ventes 390
7.2.4 La réduction du prix de vente 393
7.2.5 Les ventes nettes 395
7.3 Les deux méthodes d'inventaire 397
7.3.1 La méthode de l'inventaire périodique 397
7.3.2 La méthode de l'inventaire permanent 397
7.4 Le coût des marchandises vendues 398
7.4.1 Le stock de marchandises et le coût des marchandises disponibles à la vente 398
7.4.2 Les achats 399
7.4.3 Les rendus et rabais sur achats 400
7.4.4 L'escompte sur achats 401
7.4.5 Les frais de transport à l'achat 406
7.4.6 Les frais de douane 407
7.4.7 Les achats nets 408
7.4.8 Le calcul du coût des marchandises vendues 409
7.4.9 La marge bénéficiaire brute 410
7.5 Les états financiers d'une entreprise commerciale 410
7.5.1 L'état des résultats 410
7.5.2 L'état des capitaux propres 411
7.5.3 Le bilan 412

7.6 La régularisation du stock de marchandises 413
7.6.1 L'inscription du stock du début au coût des marchandises vendues 413
7.6.2 L'enregistrement du stock de la fin 414
7.7 Les écritures de clôture d'une entreprise commerciale 414
7.7.1 La balance de vérification après clôture 418
Conclusion 419
Testez vos connaissances 420
Terminologie 421
Problèmes 421
Cas évolutif Intergolf 435

Chapitre 8 Les journaux auxiliaires d'une entreprise commerciale 438

8.1 Une introduction aux journaux auxiliaires 440
8.2 Le journal général 440
8.3 Le journal des ventes 441
8.3.1 L'enregistrement dans le journal des ventes 441
8.3.2 Le grand livre auxiliaire des clients 443
8.4 Le journal des encaissements 447
8.4.1 L'enregistrement dans le journal des encaissements 447
8.4.2 Le grand livre auxiliaire des clients 450
8.5 Le journal des achats 452
8.5.1 L'enregistrement dans le journal des achats 452
8.5.2 Le grand livre auxiliaire des fournisseurs 456
8.6 Le journal des décaissements 458
8.6.1 L'enregistrement dans le journal des décaissements 458
8.6.2 Le grand livre auxiliaire des fournisseurs 460
Conclusion 464
Testez vos connaissances 464
Terminologie 465
Problèmes 465
Cas évolutif Intergolf 477

Chapitre 9 Une introduction à la paie 490

9.1 L'embauche d'un nouvel employé 492
9.1.1 L'ouverture et le suivi du dossier de l'employé 492
9.1.2 Les formulaires des agences gouvernementales 493
9.1.3 Les conditions de travail des employés 498
9.2 Le salaire brut 500
9.2.1 La feuille de temps 501
9.2.2 Le calcul du salaire brut 501
9.3 Les retenues salariales 502
9.3.1 Les retenues salariales obligatoires 503
9.3.2 Les retenues salariales prévues par des ententes collectives 507
9.3.3 Les retenues salariales facultatives 508

9.4 La comptabilisation de la paie 511
9.4.1 La préparation du relevé de paie 511
9.5 La contribution de l'employeur 515
9.5.1 Les charges sociales 515
9.5.2 Les avantages sociaux 517
9.5.3 La provision pour vacances 518
9.6 L'enregistrement de la contribution de l'employeur au journal général 520
9.7 Le report au grand livre 523
9.8 Les remises de l'employeur 524
9.9 Le journal des salaires 528
9.10 Le paiement des vacances 531
9.11 La préparation des formulaires T4 et Relevé 1 535
9.11.1 Les formulaires à remettre à chacun des employés 535
9.11.2 Les formulaires à remettre aux agences gouvernementales 539
Conclusion 544
Testez vos connaissances 544
Terminologie 546
Problèmes 546

Plan comptable 602
Sources 606
Index 607

Chapitre 1

La comptabilité : introduction et définition

Vous êtes-vous déjà demandé comment les gestionnaires d'une entreprise arrivent à prendre des décisions, à facturer les services aux clients, à contrôler les coûts et à mesurer la performance financière de leur entreprise ? Ils y parviennent grâce à la comptabilité.

L'étude de ce chapitre permet de connaître le milieu dans lequel évolue la comptabilité et d'en saisir les fondements.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir la comptabilité.
- Établir l'utilité des renseignements fournis par la comptabilité.
- Comprendre le fonctionnement de la profession comptable au Canada.
- Expliquer les types d'entreprises et les formes juridiques d'entreprises qui existent au Canada.
- Introduire certains principes comptables généralement reconnus ainsi que le *Manuel de CPA Canada*.
- Définir l'équation comptable et démontrer les effets des différentes transactions sur celle-ci.
- Définir le bilan et démontrer les effets des différentes transactions sur cet état financier.

MISE EN SITUATION

Philippe Vallée,
jeune entrepreneur

Philippe Vallée, étudiant en psychologie à l'université, décide de se faire entrepreneur pendant l'été. Il pense que tondre des pelouses serait pour lui un bon moyen de gagner de l'argent. Comme ses notions de comptabilité sont très sommaires, il souhaite que vous l'aidiez à enregistrer toutes les transactions financières de son entreprise afin de savoir, à la fin de l'été, si son travail a été profitable. Pour réaliser son projet, il doit faire l'acquisition d'une tondeuse à gazon, d'un râteau et d'un taille-bordure. De plus, comme Philippe n'a pas les moyens de tout payer, son père propose de lui avancer une partie des fonds mais, auparavant, Philippe doit comprendre les étapes qu'il doit franchir pour lancer sa nouvelle entreprise. C'est la raison pour laquelle il a besoin de votre aide. Vous lui mentionnez alors les éléments de base qu'il doit maîtriser : la forme juridique qu'il choisira pour son entreprise ; l'ouverture d'un compte de banque exclusif pour l'entreprise ; les grandes lignes des principes comptables dont il aura à tenir compte ; le fonctionnement de l'équation comptable et la préparation d'un bilan.

Philippe souhaite que vous l'aidiez à enregistrer toutes les transactions financières de son entreprise afin de savoir, à la fin de l'été, si son travail a été profitable.

1.1 La comptabilité

Dans la vie quotidienne, nous utilisons tous plus ou moins des notions de comptabilité. Nous devons en effet faire appel à de l'information financière pour connaître, par exemple, le solde de notre compte de banque ou faire l'inventaire de nos ressources personnelles. Les cas comme celui de Philippe sont nombreux, et il n'est pas rare qu'il faille fournir à une tierce personne différents éléments d'information financière. Pour arriver à cette fin, nous devons faire appel à la comptabilité.

1.1.1 Qu'est-ce que la comptabilité ?

Comptabilité
Ensemble de règles, de méthodes et de procédures suivies par une entreprise pour enregistrer ses opérations et en communiquer les résultats.

La **comptabilité** se définit comme un système d'information financière permettant d'enregistrer, en unités monétaires, les opérations d'une entreprise, de les regrouper, de les classer, puis de présenter les résultats auxquels elles donnent lieu.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Tous les types d'organisations peuvent utiliser la comptabilité, tels que les entreprises, les organismes sans but lucratif, les institutions financières, les gouvernements, les organisations paragouvernementales. Dans ce manuel, nous limiterons notre étude de la comptabilité à ce qui concerne les entreprises, plus particulièrement les entreprises individuelles à capital fermé, dont nous préciserons la nature plus loin dans ce chapitre.

La comptabilité est donc une technique selon laquelle, dans des situations identiques, les individus doivent traiter une information de la même manière. Ce qui nous intéresse en comptabilité, c'est l'information financière. Les opérations de l'entreprise doivent d'abord être analysées puis inscrites, c'est-à-dire enregistrées selon un ordre chronologique, pour que le comptable procède à leur mesure en les groupant en catégories afin d'évaluer leur effet.

États financiers
Rapports comptables produits périodiquement, faisant état des opérations financières de l'entreprise et présentés d'une façon organisée. Un jeu complet d'états financiers comprend l'état des résultats, l'état des capitaux propres (ou l'état des bénéfices non répartis), le bilan et l'état des flux de trésorerie.

Ainsi, on pourra connaître, par exemple, le montant en banque que possède l'entreprise, le coût de son équipement, le montant de ses ventes ou des services qu'elle a rendus, le total des salaires engagés, les coûts de télécommunications ou d'électricité. Enfin, la dernière étape de ce processus consiste à communiquer l'information financière aux utilisateurs au moyen de documents appelés **états financiers**. On pourra alors présenter toutes les données regroupées afin d'obtenir une mesure globale de la performance et de la santé financière de l'entreprise. Ces renseignements, tel le résultat net (bénéfice ou perte) réalisé au cours d'une période, nous permettront de tirer des conclusions et de prendre des décisions éclairées.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

L'application de la comptabilité a beaucoup évolué au cours des dernières années. Qu'elle soit effectuée manuellement, à l'aide d'un tableur comme Excel, avec un logiciel comptable ou même sur une tablette ou un téléphone intelligent, la comptabilité repose sur les mêmes règles de base que décrit ce manuel.

1.2 L'utilité des renseignements fournis par la comptabilité

L'information comptable produite par une entreprise est destinée à des utilisateurs. Elle sera présentée sous forme d'états financiers. Trois principaux états financiers seront étudiés et utilisés dans ce manuel (*voir la figure 1.1*).

FIGURE 1.1 Les trois principaux états financiers

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1

Produits d'exploitation		
Services rendus		29 000 $
Charges d'exploitation		
Salaires	8 664 $	
Publicité	2 000	
Assurance	818	
Frais de bureau	2 272	
Entretien et réparation – bâtiment	1 636	
Total des charges d'exploitation		15 390
Bénéfice net		13 610 $

L'état des résultats révèle si l'entreprise est rentable, si elle a réalisé un bénéfice ou si, au contraire, elle a subi une perte.

L'état des capitaux propres nous indique les changements survenus dans le capital de l'entreprise. Il nous présente le capital total au début de l'exercice, ainsi que les augmentations ou les diminutions qu'il a subies au cours de l'exercice.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1

Louis Marceau – capital au 1er janvier 20X1		60 000 $
Plus : Bénéfice net	13 610 $	
Apports	5 000	
	18 610 $	
Moins : Retraits	3 000	
Louis Marceau – capital au 31 décembre 20X1		75 610 $

Le bilan nous indique les éléments de l'actif de l'entreprise, d'une part, et les sources de financement de ces actifs, d'autre part. Ce financement des actifs peut prendre la forme de dettes (passifs) ou d'investissements du propriétaire et de la richesse générée par l'entreprise (capitaux propres).

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
BILAN
au 31 décembre 20X1

ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	2 000 $	Emprunt bancaire (marge de crédit)	35 000 $
Fournitures de bureau	3 250	Fournisseurs	2 500
Équipement	32 860	Emprunt hypothécaire	340 000
Bâtiment	300 000	Total du passif	377 500 $
Terrain	115 000	**CAPITAUX PROPRES**	
		Louis Marceau – capital	75 610
Total de l'actif	453 110 $	**Total du passif et des capitaux propres**	453 110 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le mathématicien italien Luca Pacioli est reconnu pour être le père de la comptabilité ; il a publié à Venise le premier volume traitant de cette science, en 1494.

1.3 Les utilisateurs de l'information comptable

Deux catégories d'utilisateurs peuvent requérir l'information comptable d'une entreprise :

1. les utilisateurs internes ;
2. les utilisateurs externes.

1.3.1 Les utilisateurs internes

Utilisateur interne
Personne qui, par son rôle à l'intérieur de l'entreprise, utilise l'information comptable afin d'accomplir ses tâches et de prendre des décisions.

Les **utilisateurs internes** sont des individus à l'intérieur de l'entreprise qui ont besoin de l'information comptable pour faire leur travail. Les principaux utilisateurs internes d'information financière sont les propriétaires et les gestionnaires de l'entreprise qui désirent en connaître la situation financière et savoir si elle a produit des bénéfices (*voir la figure 1.2*). Les dirigeants seront surtout intéressés par la rentabilité de l'entreprise et par sa viabilité à long terme. Ils s'attarderont aussi aux rendements des projets d'investissement et au financement requis pour les réaliser.

Les divisions ou services de l'entreprise, quant à eux, seront appelés à planifier, à organiser, à diriger et à contrôler leurs opérations ; qu'il s'agisse d'approvisionnement, de production, de recherche et développement, de ressources humaines ou de ventes, les gestionnaires utiliseront cette information financière à ces fins.

FIGURE 1.2 Les utilisateurs internes

1.3.2 Les utilisateurs externes

Utilisateur externe
Personne qui ne participe pas de façon quotidienne à des tâches d'ordre financier mais qui, néanmoins, utilise l'information financière de façon occasionnelle ou ponctuelle.

Les **utilisateurs externes** sont qualifiés ainsi non pas parce qu'ils se situent toujours à l'extérieur de l'entreprise, mais bien parce qu'ils n'ont pas accès de façon quotidienne aux informations financières de l'entreprise. L'environnement externe d'une entreprise peut être plus ou moins important (*voir la figure 1.3*). Par exemple, un banquier ou un fournisseur de l'entreprise désire savoir s'il prend une bonne décision en prêtant de l'argent ou en expédiant des biens à cette entreprise. Les investisseurs éventuels, quant à eux, voudront analyser les résultats de l'entreprise avant de décider d'y investir de l'argent et évaluer le rendement de leur placement. Enfin, le gouvernement sera toujours intéressé par ces éléments d'information concernant l'entreprise, entre autres le bénéfice réalisé, afin de percevoir les impôts qui lui sont dus.

Finalement, les clients, les fournisseurs et les employés sont aussi des utilisateurs externes potentiels. Souvent, le besoin de transparence entre ces différents intervenants exigera que l'entreprise fournisse certaines données financières. Cet échange favorisera de meilleures relations commerciales ou sociales.

FIGURE 1.3 Les utilisateurs externes

MISE EN GARDE

Les états financiers ne sont pas la seule source d'information financière utile aux utilisateurs. Celle-ci peut prendre la forme d'un rapport des ventes ou de dépenses précises portant sur l'entretien de l'équipement ou du bâtiment, par exemple. Bien entendu, le propriétaire et les employés du service de la comptabilité auront accès à l'ensemble de l'information financière, dont les états financiers, mais les employés d'autres services ainsi que les utilisateurs externes ne peuvent parfois disposer que des informations financières qui les concernent.

À VOUS DE JOUER !

1. Le père de Philippe est-il un utilisateur interne ou externe de l'information comptable de l'entreprise ? Justifiez votre réponse.

2. Quels seront les futurs utilisateurs externes de l'information comptable de son entreprise ?

1.4 La profession de comptable au Canada

Mission de certification
Vérification des données comptables effectuée afin de valider que les états financiers présentent une image fidèle de l'état des finances de l'entreprise.

Ordre des CPA
Ordre professionnel voué, entre autres, à l'encadrement de la profession de comptable professionnel agréé et à la protection du public.

Il n'est pas obligatoire de détenir un titre professionnel pour pratiquer la comptabilité. La plupart des tâches relatives à l'enregistrement des transactions et à la préparation d'états financiers simples peuvent être effectuées par des individus qui ne possèdent pas ce titre. Par contre, l'accomplissement d'une partie des tâches d'un comptable requiert des connaissances plus approfondies. Pour être en mesure d'obtenir un poste d'importance au service de la comptabilité dans une entreprise ou encore de travailler au sein d'un cabinet comptable pour effectuer des **missions de certification** ou offrir des conseils en stratégie financière à ses clients, on doit habituellement détenir un baccalauréat en sciences comptables et être membre de l'**Ordre des CPA**.

Au Canada, trois ordres professionnels de comptables ont longtemps coexisté, chacun ayant sa spécialité. En 2011, reconnaissant qu'il y avait une certaine confusion dans l'esprit du public, les trois ordres professionnels de la comptabilité, l'Ordre des comptables agréés (CA), l'Ordre des comptables en management accrédités (CMA) et l'Ordre des comptables généraux accrédités (CGA), ont donné un avis favorable à l'unification des trois ordres en un seul nouvel ordre professionnel : l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA). Selon la Loi sur les comptables professionnels agréés, entrée en vigueur le 16 mai 2012, les comptables qui étaient auparavant membres d'un des trois ordres devront, durant 10 ans, continuer d'utiliser leur titre actuel, précédé du nouveau titre CPA, afin de continuer d'afficher une appartenance à leur titre d'origine. Cependant, la grande majorité des comptables devenus CPA après 2012 exercent sous le titre de CPA ou CPA auditeur. Cependant, l'Ordre des CPA a prévu certains titres spécifiques réservés à des CPA qui possèdent des caractéristiques spécifiques. Le lecteur qui désire en savoir davantage peut visiter le site de CPA Québec ou CPA Canada. Le tableau 1.1 résume les spécialités des deux principaux titres de CPA.

WEB
Ordre des comptables professionnels agréés (CPA)
www.cpaquebec.ca
www.cpacanada.ca

TABLEAU 1.1 La distinction entre les titres de CPA et de CPA-auditeur

TITRE	DESCRIPTION	RÔLE ET FONCTIONS	LIEU DE TRAVAIL
CPA	Comptable professionnel agréé	• Comme son lieu de travail est très varié, ses tâches le sont également. • En entreprise, le CPA tiendra le rôle de contrôleur, chef-comptable, trésorier, analyste financier, directeur des finances, vice-président aux finances même président ou directeur général. S'il travaille en cabinet, il peut conseiller ses clients en démarrage d'entreprise, les aider à obtenir du financement ou faire de la planification fiscale. Il pourra également effectuer certains types de missions de certification, mais certaines formes de ces missions sont réservées exclusivement au CPA-auditeur.	Il travaille en entreprise, en cabinet, dans le domaine bancaire, dans la fonction publique ou même en enseignement.
CPA-auditeur	Comptable professionnel agréé, auditeur	• Il joue souvent un rôle de conseiller auprès de ses clients. Il peut effectuer toutes les formes de missions de certification.	Il travaille habituellement en cabinet.

1.5 Les types d'entreprises

Les entreprises sont très variées, si bien qu'on peut s'y perdre facilement. Pour le moment, on peut classer les entreprises en trois types : les entreprises de service, les entreprises commerciales et les entreprises de transformation.

1.5.1 Les entreprises de service

Une entreprise de service ne vend pas de marchandises à ses clients. Elle leur facture plutôt des services. Par exemple, on peut penser à un inspecteur en bâtiment, à un consultant en informatique, à un comptable, à un agent immobilier ou à un avocat. Dans ce manuel, tous les exemples donnés dans les six premiers chapitres se rapporteront aux entreprises de service.

1.5.2 Les entreprises commerciales

Une entreprise commerciale vend des marchandises à ses clients. Des exemples connus sont Brault & Martineau, Maison Simons ou Renaud-Bray. Les chapitres 7 et 8 aborderont ces entreprises commerciales qui vendent des marchandises initialement achetées d'un manufacturier ou d'un grossiste.

Matière première
Principale composante intégrée aux opérations de transformation de l'entreprise pour la fabrication de produits finis.

Produit fini
Bien destiné à la vente que fabrique l'entreprise grâce à la transformation de la matière première utilisée et aux différentes opérations de production.

1.5.3 Les entreprises de transformation

Contrairement à l'entreprise commerciale qui revend les marchandises qu'elle achète sans les modifier, l'entreprise de transformation achète des **matières premières** pour fabriquer un **produit fini**. La comptabilisation et la présentation des états financiers de ces entreprises sont fort complexes. C'est la raison pour laquelle ce type d'entreprise ne sera pas traité dans ce manuel.

Comme nous pouvons le constater, les entreprises présentent des différences marquées entre elles. Le tableau 1.2, à la page suivante, en résume les principales caractéristiques.

TABLEAU 1.2 Les types d'entreprises

TYPE D'ENTREPRISE	CARACTÉRISTIQUES
Entreprise de service	• Entreprise qui ne vend pas de marchandises à ses clients, mais qui facture plutôt des services. • Elle peut avoir dans ses actifs des fournitures à utiliser dans le cadre de l'exploitation, mais pas de stock de marchandises disponibles à la revente. • Exemples : inspecteur en bâtiment, agent immobilier, massothérapeute.
Entreprise commerciale	• Entreprise qui vend des marchandises à ses clients. • Généralement, elle ne transforme pas les marchandises avant de les revendre. • Certaines entreprises commerciales peuvent aussi facturer des services tels que des services d'installation ou de livraison. • Exemples : commerces de détail (épiceries, magasins de vêtements, de meubles ou d'appareils électroniques) et commerces de gros (grossistes en alimentation, importateurs de divers produits).
Entreprise de transformation	• Entreprise qui transforme des matières premières en produits finis destinés à la vente. • Ce type d'entreprise se caractérise par des installations et des systèmes plus complexes et des coûts importants. • Exemples : entreprises laitières, de fabrication d'équipement électronique ou de machinerie.

1.6 Les formes juridiques d'entreprises

Il existe quatre principales formes d'entreprises : l'entreprise individuelle, la société en nom collectif, la société par actions et la coopérative. Dans le manuel *Comptabilité 1*, nous ne travaillerons qu'avec le premier type, soit l'entreprise individuelle. Par contre, nous placerons en annexe de certains chapitres des notions concernant la société par actions. Dans le manuel *Comptabilité 2*, nous analyserons en détail le fonctionnement de la société en nom collectif et de la société par actions.

Entreprise individuelle
Entreprise non constituée en société et appartenant à une seule personne qui est propriétaire de l'actif, en retire les profits et en assume personnellement toutes les responsabilités financières et administratives (Office québécois de la langue française [OQLF], 2015).

1.6.1 L'entreprise individuelle

L'**entreprise individuelle** est la propriété d'une seule personne ; habituellement, ce propriétaire en est le principal travailleur et c'est lui qui la gère directement. Il est donc propriétaire exploitant. Les petits commerces de détail et les petites entreprises de service (par exemple, salon de coiffure, entrepreneur-électricien, plombier, garagiste) choisissent souvent cette forme d'entreprise. Dans ce cas, on y trouvera un petit nombre d'employés en plus du propriétaire. Bon nombre d'agriculteurs, de même que de nombreux travailleurs autonomes (par exemple, consultants, artistes, comptables), fonctionnent également de cette façon. Les démarches de création de l'entreprise individuelle sont très simples, rapides et peu coûteuses. Si le propriétaire souhaite donner à son entreprise un nom autre que le sien, il devra s'inscrire au Registre des entreprises du Québec (REQ).

WEB
Registre des entreprises du Québec (REQ)
www.registreentreprises.gouv.qc.ca

MISE EN SITUATION

Philippe veut tondre des pelouses et procéder à l'entretien de terrains. Il décide de créer sa propre entreprise individuelle, mais de la faire connaître sous un nom différent du sien. Il voudrait l'appeler « Pelouse rapide ». Il fournira

Créancier
Personne, entreprise ou institution financière à qui est dû le paiement d'une somme d'argent par l'entreprise.

donc au REQ les renseignements nécessaires en remplissant une déclaration d'immatriculation.

D'un point de vue juridique, l'entreprise individuelle n'est pas une entité distincte de son propriétaire. Celui-ci sera donc responsable de toutes les dettes contractées par son entreprise. Par exemple, s'il arrivait que l'entreprise soit incapable de rembourser ses dettes envers ses **créanciers**, ceux-ci pourraient alors forcer le propriétaire à payer lui-même les sommes dues par son entreprise.

En contrepartie, le propriétaire ne partage les bénéfices réalisés avec personne d'autre et, d'un point de vue fiscal, le bénéfice net réalisé par son entreprise s'ajoute aux autres revenus inscrits sur sa déclaration de revenus personnelle. Toutefois, il ne faut pas oublier que, sur le plan de la comptabilité, il est question de deux entités distinctes : le propriétaire et son entreprise. Finalement, comme il n'y a pas de distinction juridique entre l'entreprise individuelle et son propriétaire, celui-ci ne peut signer un contrat avec lui-même. C'est la raison pour laquelle le propriétaire d'une entreprise individuelle ne pourra se verser un salaire ; sa rémunération prendra plutôt la forme de retraits. Cette notion sera abordée à la section 1.10.3.

1.6.2 La société en nom collectif

Société en nom collectif
Société de personnes qui a un but commercial et dont la responsabilité des associés est non seulement illimitée, mais conjointe et solidaire.

Très peu de choses distinguent une **société en nom collectif** d'une entreprise individuelle. Appartenant à plusieurs individus, la société en nom collectif aura cependant besoin de l'accord des partenaires avant d'accomplir une action importante. En effet, elle résulte d'un contrat en vertu duquel deux personnes ou plus mettent en commun des fonds et leur expertise dans le but d'exercer une activité rentable et de partager les bénéfices qui en découlent. Idéalement, il faut rédiger un contrat afin de réduire les possibilités de conflits entre les associés, mais il pourrait tout aussi bien s'agir d'un contrat verbal. C'est sous cette forme d'entreprise que l'on retrouve également certains professionnels qui se regroupent pour exercer leurs activités, tels que les dentistes, les avocats ou les comptables.

Tout comme l'entreprise individuelle, la société en nom collectif n'est pas une entité juridique distincte, et les associés sont conjointement et solidairement responsables des dettes de la société. Par conséquent, l'un des associés pourrait être obligé de payer les dettes de la société en monnayant ses biens personnels si les autres associés s'avéraient insolvables.

Ainsi, la part des bénéfices qui appartient à un associé doit s'ajouter à ses autres gains lorsqu'il prépare sa déclaration de revenus personnelle. Toutefois, il ne faut pas oublier que, sur le plan de la comptabilité, il est question d'entités distinctes : chaque associé, d'une part, et l'entreprise, d'autre part. Finalement, au même titre que les entreprises individuelles, les associés d'une société en nom collectif ne peuvent recevoir un salaire. Par contre, tout comme le propriétaire d'une entreprise individuelle, ils peuvent effectuer des retraits.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

L'abréviation « SENC » à la suite d'un nom d'entreprise signifie « société en nom collectif » et « SENCRL » veut dire « société en nom collectif avec responsabilité limitée ». Ce dernier type de SENC est souvent exploité par des professionnels tels que des avocats et des CPA, car il permet à un membre d'un ordre professionnel d'exercer sa profession sans être personnellement responsable des obligations de la société ou d'un autre associé.

1.6.3 La société par actions

Société par actions
Entité juridique distincte et indépendante de ses actionnaires.

Dividende
Partie du bénéfice qu'une société par actions distribue à ses actionnaires.

La **société par actions** possède une identité juridique distincte avec capital-actions qui est indépendante de ses propriétaires, c'est-à-dire les « actionnaires ». Au sens de la loi, elle constitue une personne morale qui détient sensiblement les mêmes droits et assume les mêmes obligations qu'une personne physique. À ce titre, le ou les actionnaires ne sont responsables que des sommes qu'ils y ont investies.

Le fonctionnement de l'entreprise est régi par une loi et, pour en déposer les statuts, les futurs actionnaires doivent remplir certaines formalités. En investissant dans l'entreprise, ils reçoivent en contrepartie une ou des actions. Chaque action confère un vote à son détenteur. Les actionnaires nomment un conseil d'administration qui veillera à la gestion de l'entreprise.

Les principaux avantages de ce type d'entreprise résident dans le fait qu'elle permet d'accumuler de nombreux capitaux et que la responsabilité de chaque actionnaire n'est pas illimitée, contrairement aux deux autres types d'entreprises vus précédemment. La responsabilité des actionnaires se limite à leur mise de fonds.

En tant que personne morale, la société par actions doit régler elle-même les impôts à payer sur ses bénéfices. Les règles et les taux d'imposition sont toutefois différents de ceux des particuliers. Quant à l'actionnaire, il n'est imposé que sur les **dividendes** que lui verse l'entreprise. Bien entendu, sur le plan de la comptabilité, il est aussi question d'entités distinctes : chaque actionnaire, d'une part, et la société par actions, d'autre part. Notons cependant que, puisque la société par actions est une entité distincte de ses actionnaires, ceux-ci peuvent recevoir un salaire s'ils travaillent dans l'entreprise.

Finalement, il est important de préciser que les sociétés par actions se subdivisent en deux grandes catégories, soit les **entreprises à capital fermé** et les **sociétés cotées**. Dans chacune de ces catégories, les sociétés doivent enregistrer leurs transactions et présenter les données financières selon des normes comptables spécifiques. Au Canada, les sociétés à capital fermé utilisent majoritairement les normes comptables pour entreprises à capital fermé, alors que les sociétés cotées utilisent obligatoirement les normes internationales IFRS. Nous expliquerons les caractéristiques de chacune de ces normes à la section 1.8.

Entreprise à capital fermé
Entreprise qui n'est pas inscrite en bourse et dont les actions ne sont pas disponibles pour le grand public.

Société cotée
Société par actions qui est inscrite en bourse et dont les actions sont disponibles pour le public.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

L'abréviation « inc. » à la suite d'un nom d'entreprise signifie « incorporée ». Quant à l'abréviation « ltée », elle signifie « limitée ». Dans les deux cas, il s'agit d'une société par actions. De plus, une seule personne peut détenir toutes les actions d'une société par actions.

1.6.4 La coopérative

Coopérative
Entreprise qui appartient à ses membres. Les risques qu'ils assument peuvent leur apporter des bénéfices. Ils ont tous les mêmes droits et obligations, selon le principe « un membre, une voix ».

Une **coopérative** appartient à ses membres. Ceux-ci mettent en commun certains biens et certaines activités afin de réduire le prix d'achat de la marchandise ou le coût d'utilisation d'un service qu'offre la coop à ses membres.

La plupart des étudiants connaissent bien la coopérative étudiante qui leur permet, en tant que membres, d'acheter des livres et des fournitures scolaires à un prix préférentiel. Un non-membre peut y faire un achat, mais il ne bénéficie pas du prix de faveur ou, dans d'autres cas, n'a pas droit à la ristourne que reçoivent les membres.

Chaque membre adhère à la coopérative en achetant une part sociale et n'a droit qu'à un vote lors de l'assemblée des membres, contrairement à l'actionnaire d'une société par actions, qui a droit à un vote par action détenue. La responsabilité de chaque membre se limite à la somme versée pour l'acquisition de sa ou ses parts sociales. Les exemples les plus fréquents sont les caisses populaires, les coopératives étudiantes et les coopératives agricoles.

Ainsi, les entreprises présentent des caractéristiques tout à fait distinctes selon la forme juridique qu'elles adoptent. Le tableau 1.3 résume les différentes formes juridiques d'entreprises.

TABLEAU 1.3 Les formes juridiques d'entreprises

FORME JURIDIQUE	CARACTÉRISTIQUES
Entreprise individuelle	• Un seul propriétaire agissant souvent à titre de dirigeant. • Démarches de création simples, rapides et peu coûteuses. • Sur les plans fiscal et juridique, pas de distinction entre l'entreprise et son propriétaire. • Bénéfices de l'entreprise ajoutés aux autres revenus personnels sur la déclaration d'impôt personnel du propriétaire. • Exemples : travailleurs autonomes et petits commerces.
Société en nom collectif 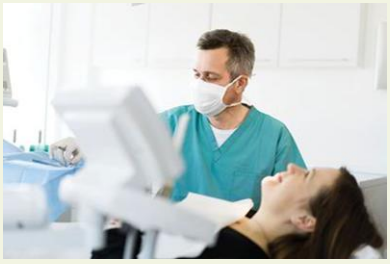	• Propriété de plusieurs individus mettant en commun des fonds et leur expertise dans le but d'exercer une activité rentable et de partager les bénéfices qui en découlent. • Responsabilité des associés non seulement illimitée, mais conjointe et solidaire. • Bénéfices et pertes divisés entre les associés en fonction du contrat de société et ajoutés aux revenus personnels sur la déclaration d'impôt personnel de chacun d'eux. • Exemples : cabinets de professionnels tels que comptables, avocats, dentistes, ingénieurs.
Société par actions	• Entité juridique distincte et indépendante de ses actionnaires. • Responsabilité des actionnaires limitée à leur mise de fonds. • En tant que personne morale, obligation pour la société par actions de régler elle-même les impôts sur ses bénéfices. • Imposition des actionnaires sur les dividendes reçus. • Exemples : Canadian Tire, Bombardier, Microsoft, Apple.
Coopérative	• Entreprise appartenant à ses membres, qui utilisent un produit ou un service communs afin d'en réduire le prix d'achat ou le coût d'utilisation. • Ristourne annuelle parfois disponible pour les membres. • Possibilité pour un non-membre d'y faire un achat, mais sans bénéficier du prix de faveur ou, dans d'autres cas, sans toucher la ristourne que reçoivent les membres. • Responsabilité de chaque membre limitée à la somme versée pour l'acquisition de sa ou ses parts sociales. • Exemples : coopérative étudiante, caisses Desjardins.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Les caisses populaires Desjardins sont issues d'un mouvement coopératif fondé en 1900 par Alphonse Desjardins, à Lévis, où se trouve le siège social encore aujourd'hui.

À VOUS DE JOUER !

1. Nommez deux caractéristiques de l'entreprise individuelle.

2. À l'aide d'une recherche sur le site du REQ (www.registreentreprises.gouv.qc.ca) ou un autre, veuillez préciser la forme juridique des entreprises suivantes :

   Entretien paysager 4S _____

   Bell Canada _____

   Lecompte Deguire _____

   Société Agriscar _____

   Coopexcel _____

   Compost Systèmes Qc _____

1.7 Les principes comptables généralement reconnus

Principes comptables généralement reconnus (PCGR)
Ensemble des principes généraux et des conventions d'application générale ainsi que des règles et procédures qui déterminent quelles sont les pratiques comptables reconnues à un moment donné dans le temps. Ces principes sont régis par CPA Canada.

Nous avons déjà établi que la comptabilité est une technique, un moyen systématique de fournir des renseignements sur la situation financière d'une entreprise. Ainsi, en tant que technique, la comptabilité est régie par des règles précises qui en gouvernent l'application : ce sont les **principes comptables généralement reconnus (PCGR)**.

Comme les PCGR ne sont pas vérifiables expérimentalement, la comptabilité n'est donc pas une science aussi exacte que la physique ou la chimie. Seules leur logique et leur utilité font que les comptables les adoptent.

Au Canada, le leadership en cette matière est exercé par CPA Canada, dont le manuel renferme les principes comptables. Nous ne verrons ici que quatre de ces principes ; un cinquième sera abordé au chapitre 5. Le chapitre 1 du manuel *Comptabilité 2* présentera une étude plus approfondie de ces principes qui régissent le fonctionnement de la comptabilité.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la situation de Philippe, voyons les principes dont vous aurez besoin pour l'étude des premiers chapitres de ce manuel.

Coût d'acquisition (principe du)
Principe selon lequel les transactions sont inscrites à leur coût et les états financiers sont établis sur cette base. Les opérations sont donc enregistrées au montant de la transaction inscrite sur une pièce justificative.

Objectivité (principe de l')
Caractéristique de l'information financière qui suppose, d'une part, l'impartialité dans la tenue des comptes et dans la présentation de l'information et, d'autre part, l'utilisation de méthodes éliminant dans la mesure du possible les marges d'appréciation personnelle (Ménard, 2014).

Unité monétaire (principe de l')
Hypothèse fondamentale selon laquelle la monnaie est le dénominateur commun de toute activité économique et, de ce fait, fournit une base appropriée pour l'analyse et la mesure en comptabilité.

MISE EN SITUATION

Personnalité de l'entreprise (principe de la)
Hypothèse fondamentale portant sur la relation entre l'entreprise, d'une part, et son propriétaire exploitant, ses associés ou ses actionnaires, d'autre part. On constate une existence propre à chacun, ce qui permet de comptabiliser l'activité de l'entreprise d'une manière séparée de celle de son propriétaire exploitant, de ses associés ou de ses actionnaires.

Philippe, qui désire acheter une tondeuse usagée pour l'entreprise d'entretien des pelouses qu'il vient de lancer, consulte depuis déjà quelques jours un site Internet de vente d'articles usagés. Il a repéré une tondeuse automotrice qui semble correspondre à ses exigences ; le vendeur en demande 600 $. En compagnie de ses deux amis, Alex, dont le père possède une tondeuse semblable, et Xavier, qui ne jure que par les tracteurs de jardin, Philippe va rencontrer le vendeur. Pour Alex, le prix est réaliste, mais Xavier affirme que lui ne paierait pas plus de 400 $. Philippe offre 525 $ au vendeur, qui accepte. Dans un tel cas, la somme la plus représentative de la transaction est 525 $, car elle correspond au **principe du coût d'acquisition**, selon lequel toute transaction doit être comptabilisée au coût payé par l'acheteur.

Lorsqu'on analyse des états financiers, les montants qui y figurent sont habituellement inscrits au coût et non à la juste valeur ou valeur marchande, c'est-à-dire la somme qu'on pourrait obtenir si on vendait le bien immédiatement. On procède de cette façon parce que le coût d'acquisition est une donnée ne prêtant à aucune interprétation. Ainsi, l'enregistrement des transactions d'une entreprise doit être essentiellement basée sur des faits, c'est-à-dire sur une négociation entre un acheteur et un vendeur qui aboutit à un contrat ou à l'émission d'une facture.

MISE EN GARDE

Dans certains cas bien précis, une entreprise pourra présenter, dans ses états financiers, certaines informations financières à la juste valeur (aussi nommée « valeur marchande ») plutôt qu'au coût. Cependant, il s'agit de notions plus avancées qui ne seront pas traitées dans ce manuel.

Le seul montant vérifiable et objectif est le prix payé par Philippe, qui a rédigé un chèque tiré sur le compte de banque de sa nouvelle entreprise. Nous avons donc ici un autre principe comptable, l'**objectivité**, selon lequel les états financiers doivent contenir des renseignements à la fois vérifiables et déterminés objectivement.

Si le prix de 525 $ avait été payé en dollars américains alors que le taux de change est de 1,05 $ CA pour 1,00 $ US, la somme en dollars canadiens aurait été de 551,25 $ (525 $ × 1,05 $ = 551,25 $). Philippe aurait alors dû retenir cette somme pour son entreprise. Au Canada, on enregistre les transactions en fonction d'une unité de mesure monétaire qui est le dollar canadien.

L'**unité monétaire** relève d'un principe comptable en vertu duquel il faut comptabiliser les transactions et présenter l'information financière avec une même devise, qui, dans notre cas, est le dollar canadien.

La transaction consistant en l'achat d'une tondeuse ne concerne pas Philippe personnellement mais bien son entreprise. L'achat ayant été fait pour l'entreprise, il est normal que cette transaction soit affectée à celle-ci.

En effet, en vertu du principe comptable de la **personnalité de l'entreprise**, il faut séparer les affaires personnelles du propriétaire de celles de son entreprise afin de pouvoir déterminer, entre autres, si les opérations de l'entreprise ont été rentables.

À VOUS DE JOUER !

Veuillez déterminer de quel principe comptable il s'agit.

1. Philippe est presque certain de signer un contrat d'entretien de 1 000 $ avec un client, mais il ne pourra pas en faire immédiatement la comptabilisation.

2. Philippe achète une lame pour sa nouvelle tondeuse et des câbles de freins pour sa bicyclette chez un quincaillier. Il ne pourra comptabiliser que le coût de la lame pour son entreprise.

3. Aujourd'hui, Philippe veut acheter 50 litres d'essence, à 1,69 $ le litre. Il va à la station-service le lendemain pour remplir ses réservoirs, alors que le litre est à 1,53 $. Il devra donc comptabiliser son essence au prix de 1,53 $.

4. Avec les contrats d'entretien qu'il a réalisés, Philippe s'achète une nouvelle paire de skis.

5. Philippe reçoit une facture de 200 $, en dollars américains, pour un taille-bordure qu'il a fait venir des États-Unis. Il doit convertir ce montant en dollars canadiens.

1.8 Le *Manuel de CPA Canada*

Comme on l'a vu précédemment, CPA Canada publie et maintient à jour un manuel (*Manuel de CPA Canada*) qui contient l'ensemble des règles basées sur les PCGR.

Au cours des dernières années, CPA Canada a revu en profondeur le *Manuel*, le découpant en parties qui concernent chacune un type d'organisation précis (*voir le tableau 1.4*).

TABLEAU 1.4 Les parties du *Manuel de CPA Canada*

PARTIE	DESCRIPTION
I **Normes internationales d'information financière (IFRS)**	• En vigueur depuis janvier 2011. • Normes à être utilisées pour les sociétés par actions canadiennes dont les actions sont cotées sur une bourse au Canada. • Très grandes entreprises, généralement, dont la comptabilisation des transactions et la présentation de l'information financière sont fort complexes.
II **Normes comptables pour les entreprises à capital fermé**	• En vigueur depuis janvier 2011. • Normes à être utilisées pour les entreprises canadiennes individuelles, les sociétés en nom collectif, les coopératives et les sociétés par actions à capital fermé (c'est-à-dire des sociétés par actions qui appartiennent à un nombre restreint d'actionnaires et dont les actions ne sont pas cotées à la bourse).

TABLEAU 1.4 Les parties du *Manuel de CPA Canada* (*suite*)

III **Normes comptables pour les organismes sans but lucratif**	• En vigueur depuis janvier 2012. • Normes qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif canadiens. • Organisations dont le but n'est pas la vente de marchandises ou la prestation d'un service dans le but de dégager un profit, mais qui défendent une cause et qui viennent en aide à un groupe de personnes en rapport avec leur mission. • Quelques exemples connus d'organismes sans but lucratif : Société canadienne du cancer, Fondation MIRA ou Centre de cancérologie Charles-Bruneau. • Auparavant, les organismes sans but lucratif devaient utiliser les mêmes normes que les entreprises. Cependant, certains chapitres du *Manuel* étaient consacrés à ces organismes. Maintenant, comme la comptabilisation des transactions et la présentation des données financières diffèrent beaucoup du traitement réservé aux entreprises, CPA Canada a cru bon de créer une section du *Manuel* qui contient exclusivement les normes à être utilisées par ces organismes.
IV **Normes comptables pour les régimes de retraite**	• En vigueur depuis janvier 2011. • Normes comptables employées pour les régimes de retraite, la comptabilisation des régimes de retraite étant une branche ultraspécialisée de la comptabilité.
V **Normes comptables en vigueur avant le basculement**	• Anciens PCGR en vigueur avant janvier 2011. • À titre de référence uniquement, puisque ces PCGR ne sont plus en vigueur.

MISE EN GARDE

Il est important de noter que, dans ce manuel, nous utilisons exclusivement les Normes comptables pour entreprises à capital fermé (NCECF), soit la partie II du *Manuel de CPA Canada*.

1.9 Les activités comptables

Pièce justificative
Toute pièce justifiant l'enregistrement d'une transaction comptable, par exemple, facture, chèque, bordereau de dépôt, contrat.

Lorsque nous avons défini la comptabilité, nous avons vu qu'elle nous permet d'enregistrer les opérations financières et de communiquer les résultats se rapportant à l'entreprise. De façon plus précise, les activités comptables se divisent en quatre volets : l'analyse des **pièces justificatives**, l'enregistrement des transactions, leur regroupement par postes et la communication de l'information dans les états financiers (*voir le tableau 1.5*).

TABLEAU 1.5 Les activités comptables

ACTIVITÉ	DESCRIPTION
Analyser les pièces justificatives.	Appuyer toute transaction comptable par un document quelconque. Par exemple, une facture d'un fournisseur, un chèque rédigé à l'ordre de celui-ci, un bordereau de dépôt, une facture émise par l'entreprise à un client.
Enregistrer les transactions financières à partir de pièces justificatives.	Enregistrer toutes les opérations réalisées par l'entreprise dans des documents appelés « registres comptables ».
Regrouper les transactions selon leur nature.	Rassembler les transactions selon leur nature. Par exemple, réunir toutes les transactions qui affectent le compte de banque de l'entreprise afin d'en obtenir le solde.
Communiquer l'information financière sous forme d'états financiers.	Présenter l'information financière dans des documents appelés « états financiers ».

1.10 L'équation comptable

L'équation comptable relève d'un principe fondamental en comptabilité. Elle repose sur le principe en vertu duquel tous les actifs d'une entreprise doivent être financés à l'aide de dettes (passif) ou d'investissements de la part du

propriétaire (capitaux propres). Nous allons maintenant étudier chacun des éléments qui composent l'équation comptable.

1.10.1 L'actif

L'**actif** est constitué des biens qui ont une valeur pour l'entreprise. Ce sont les ressources matérielles dont l'entreprise se sert pour ses activités d'exploitation. Certains éléments d'actif peuvent aussi prendre la forme de sommes qui sont dues à l'entreprise ou du coût de services à recevoir dans le futur. Les gestionnaires exercent un certain contrôle sur ces éléments et ceux-ci leur permettent d'exploiter l'entreprise. À l'aide d'un exemple, nous décrirons d'abord une entreprise à partir de ce qu'elle possède.

Actif
Terme qui, d'une façon générale, désigne l'ensemble des biens appartenant à une entreprise. Les éléments d'actif peuvent prendre la forme d'argent comptant, de biens tangibles, ou encore, d'une somme ou d'un service qui est dû à l'entreprise.

MISE EN SITUATION
Services comptables Durand

Jean-Paul Durand est comptable ; il offre des services de comptabilité et de tenue de livres sous la raison sociale de Services comptables Durand.

Au 31 décembre 20X7, l'entreprise possède les actifs suivants :

- une somme de 5 000 $ déposée dans un compte au nom de son entreprise à la Banque Nordique ;
- une somme de 7 500 $ à recevoir de ses clients ;
- un stock de fournitures de bureau coûtant 1 500 $;
- un équipement de bureau coûtant 10 000 $;
- un ameublement de bureau payé 8 000 $;
- un bâtiment qu'elle occupe et qui lui appartient, payé 225 000 $ (selon M. Durand, sa valeur marchande est de 375 000 $) ;
- un terrain payé 50 000 $, qui vaut aujourd'hui 85 000 $.

En vertu du principe comptable du coût d'acquisition, on peut définir l'entreprise de M. Durand par l'actif qu'elle possède :

Encaisse	5 000 $
Clients	7 500
Fournitures de bureau	1 500
Équipement de bureau	10 000
Ameublement de bureau	8 000
Bâtiment	225 000
Terrain	50 000
Total de l'actif	307 000 $

Encaisse
Sommes incluses dans la caisse et les comptes bancaires d'une entreprise.

Clients
Actif qui totalise les sommes que les clients doivent à l'entreprise à la suite d'une vente à crédit d'un bien ou d'un service.

L'entreprise Services comptables Durand détient donc 307 000 $ d'éléments d'actif au 31 décembre 20X7.

Voici une liste non exhaustive des différents actifs le plus souvent rencontrés. Plusieurs autres termes peuvent être utilisés pour désigner un actif. Les catégories d'actifs seront abordées au chapitre 3.

- **Encaisse**
- Placements à court terme
- **Clients**
- Effet à recevoir
- Stock de marchandises
- Fournitures de bureau
- Charges payées d'avance
- Placements à long terme
- Matériel roulant
- **Équipement**
- Ameublement de bureau
- Bâtiment
- Terrain

Équipement
Ensemble des machines utilisées pour l'extraction, la transformation, le façonnage de matières et la prestation de services. Ensemble des outils nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité ainsi qu'à l'exploitation d'une entreprise.

Passif
Dette à laquelle donnent lieu des opérations que l'entreprise a effectuées antérieurement et qui l'obligera plus tard à verser des sommes d'argent, à livrer des marchandises ou à rendre des services.

MISE EN GARDE

Dans ce manuel, nous utilisons le terme « Clients » pour désigner le compte dans lequel l'entreprise enregistre les sommes qui lui sont dues (par les clients) et leur paiement par la suite. Nous aurions également pu utiliser le terme « Comptes clients ». Pour ce qui est des sommes que l'entreprise doit à ses fournisseurs ainsi que de leur paiement, nous avons opté pour « Fournisseurs » au lieu de « Comptes fournisseurs ».

1.10.2 Le passif

L'ensemble des actifs d'une entreprise doit être financé d'une quelconque façon. L'entreprise contracte donc des dettes pour s'approprier ces actifs. C'est ce qu'on appelle le **passif** d'une entreprise.

MISE EN SITUATION
Services comptables Durand

Le passif correspond aux dettes de l'entreprise. Il s'agit du montant que l'entreprise doit à ses créanciers pour financer des charges ou certains éléments d'actif qu'elle possède. Voici quelques exemples :

- elle doit 1 000 $ à son fournisseur pour des fournitures de bureau ;
- elle a signé un effet à payer pour l'achat de huit ordinateurs (équipement de bureau) pour 8 000 $;
- elle a contracté une hypothèque de 110 000 $ sur le bâtiment et le terrain.

L'entreprise doit donc des sommes, qui lui ont permis d'acquérir une partie de l'actif qu'elle possède. Voici la liste de ces sommes, que l'on nomme le passif :

Fournisseurs	1 000 $
Effet à payer	8 000
Emprunt hypothécaire	110 000
Total du passif	119 000 $

Fournisseurs
Passif qui totalise les sommes dues aux fournisseurs.

Effet à payer
Passif qui fait l'objet d'un billet à ordre, c'est-à-dire d'une promesse écrite de payer une certaine somme d'argent selon une ou des échéances prédéterminées.

Emprunt hypothécaire
Passif garanti par une hypothèque qui donne en garantie des biens meubles ou immeubles. Si l'emprunteur ne peut honorer sa dette, le prêteur pourra saisir le bien afin de procéder à sa vente ; le produit de la vente servira à rembourser la dette contractée.

L'entreprise Services comptables Durand a donc 119 000 $ d'éléments de passif au 31 décembre 20X7.

Voici une liste non exhaustive des différents passifs le plus souvent utilisés. Plusieurs autres termes peuvent servir à désigner un passif. Les catégories de passifs seront abordées dans un chapitre ultérieur.

- Emprunt bancaire
- **Fournisseurs**
- Loyer à payer
- Produits perçus d'avance
- **Effet à payer**
- **Emprunt hypothécaire**

1.10.3 Les capitaux propres

Essentiellement, les **capitaux propres** correspondent au total de l'actif diminué du total du passif. Ils représentent donc la valeur comptable ou la valeur nette de l'entreprise. Il s'agit en d'autres termes de la « richesse » du propriétaire dans son entreprise. La présentation des capitaux propres varie selon la nature de l'entreprise.

Capitaux propres
Excédent du total de l'actif sur le total du passif d'une entreprise. Ils représentent la valeur comptable de l'entreprise.

Voici une liste non exhaustive des différents éléments de capitaux propres le plus souvent utilisés.

- Capital (montant de l'investissement initial du propriétaire)
- Apports (mises de fonds supplémentaires du propriétaire dans son entreprise)
- Retraits (montants prélevés par le propriétaire pour ses besoins personnels)

1.10.4 L'équation comptable

On définit l'équation comptable pour une entreprise comme étant l'équilibre entre l'ensemble de ses actifs et l'ensemble de ses passifs et de ses capitaux propres.

Sous forme mathématique, cette équation se présente ainsi :

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES

MISE EN SITUATION
Services comptables Durand

L'équation comptable établit que le total de l'actif d'une entreprise doit être égal au total du passif et des capitaux propres. En effet, tous les actifs possédés par l'entreprise ont été acquis de l'une des deux façons suivantes : avec l'argent prêté par un créancier (dette) ou avec la richesse détenue et accumulée par l'entreprise. L'équation comptable concernant l'entreprise de M. Durand pourrait, à ce stade-ci, se présenter comme suit :

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
307 000 $	=	119 000 $	+	X

On peut transformer l'équation afin d'isoler les capitaux propres et de faire ressortir ce qui reste à M. Durand dans l'entreprise. En effet, celui-ci possède le total de l'actif, duquel on soustrait les dettes qui subsistent :

ACTIF	–	PASSIF	=	CAPITAUX PROPRES
307 000 $	–	119 000 $	=	X

La résolution de l'équation comptable permet de trouver l'inconnue : les capitaux propres au 31 décembre 20X7. M. Durand est donc propriétaire de son entreprise pour une somme de 188 000 $, ce qui constitue la valeur nette de l'entreprise à cette date. En effet, le propriétaire possède l'actif moins les sommes qui sont encore dues pour l'acquisition des actifs.

L'équation comptable relative à l'entreprise Services comptables Durand est donc la suivante :

ACTIF	–	PASSIF	=	CAPITAUX PROPRES
307 000 $	–	119 000 $	=	188 000 $

En conclusion, on peut affirmer que, au 31 décembre 20X7, l'entreprise qui possède 307 000 $ d'actifs a dû emprunter 119 000 $ à ses créanciers et que, par conséquent, le propriétaire a investi 188 000 $ afin d'acquérir ces actifs.

L'équation comptable est le fondement de la comptabilité. Notons tout de suite que, peu importe les transactions effectuées par la suite, cette équation doit toujours être en équilibre : l'égalité entre l'actif et l'addition du passif et des capitaux propres doit toujours être maintenue.

Ainsi, toute augmentation d'actif est automatiquement contrebalancée par la diminution d'un autre actif et/ou l'augmentation d'un passif et/ou l'augmentation des capitaux propres. De plus, toute diminution d'actif entraînera l'augmentation d'un autre actif et/ou la diminution du passif et/ou la diminution des capitaux propres.

Dans la vie d'une entreprise, les transactions d'échanges de biens et de services entre deux parties ne changent rien à l'équilibre de l'équation comptable.

À VOUS DE JOUER !

Calculez le montant manquant dans chaque situation.

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
20 000 $	=	12 000 $	+	
15 000 $	=		+	9 000 $
	=	12 000 $	+	11 000 $
55 000 $	=	45 000 $	+	

MISE EN GARDE

L'équation comptable est le fondement de la comptabilité. Notons tout de suite que, peu importe les transactions effectuées par la suite, cette équation doit toujours être en équilibre : l'égalité entre l'actif et l'addition du passif et des capitaux propres doit être maintenue.

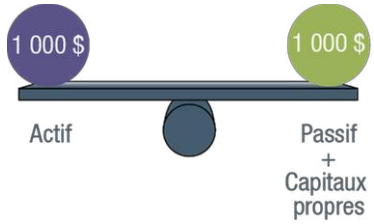

1.10.5 L'effet des transactions sur l'équation comptable

MISE EN SITUATION

Reprenons le cas de Philippe, qui n'avait pas, à l'origine, tous les fonds nécessaires au démarrage de son entreprise Pelouse rapide, et regardons l'effet qu'ont les premières transactions sur l'équation comptable, ce qui nous permettra aussi de vérifier que cette dernière est toujours en équilibre. En effet, dans la vie d'une entreprise, il y a des transactions, c'est-à-dire des échanges de biens et de services entre deux parties. Toutes ces transactions ne changent rien à l'équilibre de l'équation comptable.

Philippe a en main 400 $ et voudrait avoir au moins 1 000 $ dans son compte de banque. Son père lui a remis un chèque de 600 $ pour lui avancer les fonds nécessaires au démarrage de son entreprise. Philippe pourra donc acheter une tondeuse à 525 $ et un râteau à 35 $. Il sera alors prêt à amorcer les opérations de son entreprise.

La mise de fonds initiale

Bordereau de dépôt
Document de contrôle bancaire qui indique le détail des sommes déposées dans le compte d'une institution financière.

La mise de fonds initiale de Philippe est de 400 $. Ce dernier se rend à la banque pour ouvrir un compte au nom de Pelouse rapide et y déposer cette somme. La transaction a lieu le 1er mai 20X8, comme l'indique le bordereau de dépôt présenté à la page suivante.

1. Numéro de la succursale
2. Numéro de compte de l'entreprise
3. Nom de l'entreprise
4. Détail des chèques déposés
5. Nom du déposant
6. Date du dépôt
7. Détail des espèces déposées
8. Total des chèques et des espèces déposés

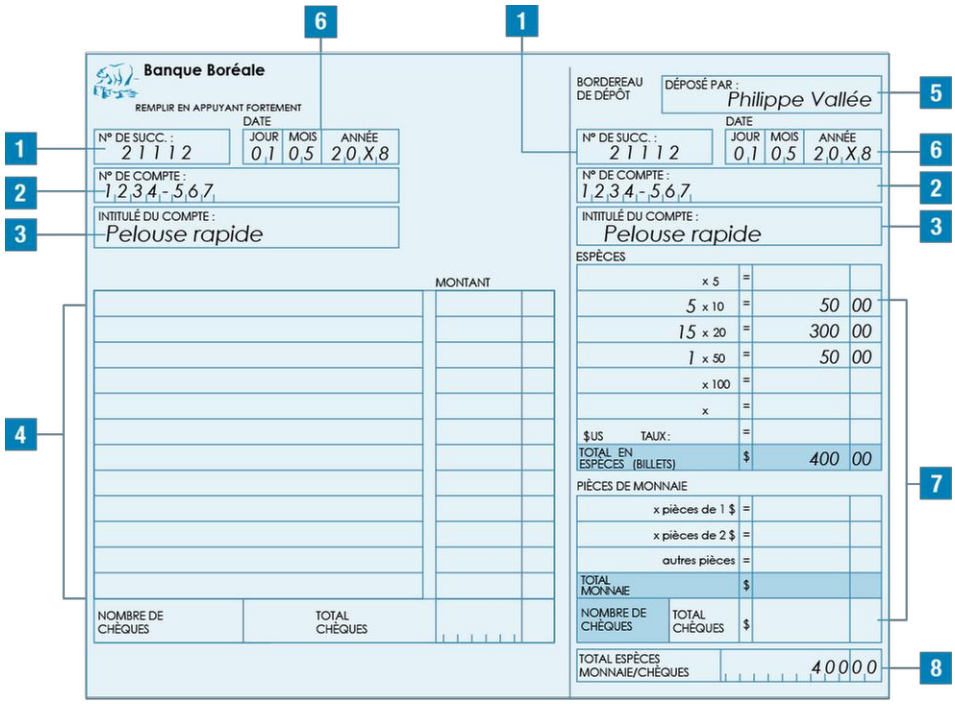

Il convient maintenant d'examiner l'impact de cette première transaction sur l'équation comptable :

	ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	=		+	*Philippe Vallée – capital*
20X8					
Mai 01	400 $				400 $

L'équation comptable est en équilibre.

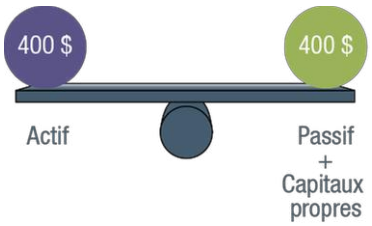

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Les comptes de la catégorie des capitaux propres que nous utilisons sont toujours accompagnés du nom du propriétaire. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé l'appellation *Philippe Vallée – capital*.

L'emprunt

Le père de Philippe lui permettra d'atteindre les 1 000 $ nécessaires en prêtant 600 $ à son entreprise, sous forme d'effet à payer, que cette dernière devra rembourser au plus tard le 31 août 20X8. C'est donc dire que l'entreprise Pelouse rapide doit 600 $ au père de Philippe. Cette transaction a eu lieu le 3 mai 20X8.

Examinons maintenant l'impact de cette deuxième transaction sur l'équation comptable :

	ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	=	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8					
Mai 01	400 $				400 $
Mai 03	600		600 $		
Solde	1 000 $	=	600 $	+	400 $
Total	1 000 $			1 000 $	

L'équation comptable est en équilibre.

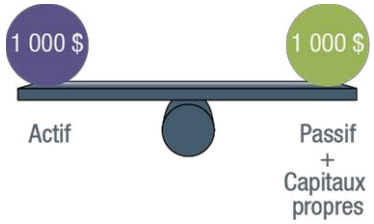

L'achat de la tondeuse

Le coût d'acquisition de la tondeuse est de 525 $, et Philippe a préparé un chèque (n° 1) issu du compte de banque de l'entreprise. La tondeuse est un élément d'équipement, un actif, avec lequel Philippe exécutera les travaux. Cette transaction a eu lieu le 4 mai 20X8, comme l'indiquent la facture et le chèque suivants.

B et R mécanique

Facture
N° : 234013 — 2

4537, rue des Érables, Montréal (Québec) H5J 2W7

Téléphone : 514 123-9241
Courriel : b-r-mecanique@br.ca

Date : 20X8-05-04 — 1
Conditions : comptant

Facture émise à :

Pelouse rapide
465, rue Lévis, Montréal (Québec) H5G 6T6

Téléphone : 514 123-6781
Courriel : pelouse-rapide@pe.ca

Quantité	Description	Prix unitaire	Montant	
1	Tondeuse usagée	456,62 $	456,62 $	3
TPS n° : 124894562RT0001		5 %	22,83	4
TVQ n° : 1124621983TQ0001		9,975 %	45,55	5
		Total	525,00 $	6

1 Date
2 Nom du fournisseur
3 Montant avant les taxes
4 Taxe sur les produits et services (TPS)
5 Taxe de vente du Québec (TVQ)
6 Montant total

1. Entreprise émettrice du chèque
2. Entreprise bénéficiaire du chèque
3. Institution financière
4. Numéro du compte bancaire sur lequel le chèque est tiré
5. Signature de la personne autorisée
6. Montant du chèque
7. Date du chèque

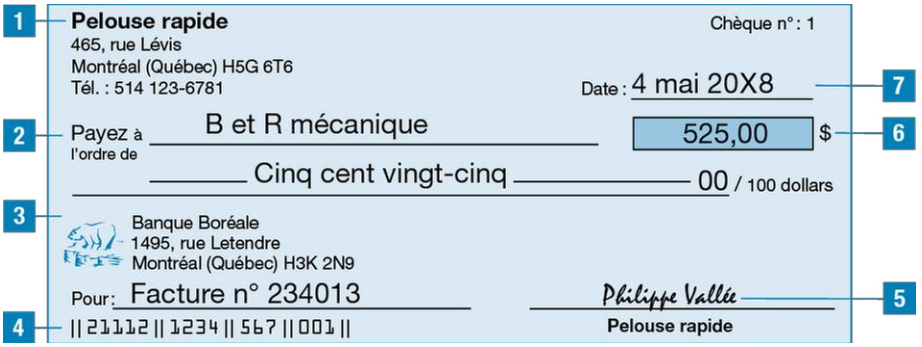

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

La facture du fournisseur vous donne l'information nécessaire pour comptabiliser vos différents achats (date, montant, conditions de paiement). Nous reviendrons au chapitre 3 sur le traitement des taxes ainsi que sur la notion de « petits fournisseurs ». Notons toutefois que, pour le moment, nous comptabiliserons le montant total de la facture.

Voyons maintenant l'impact de cet achat sur l'équation comptable :

	ACTIF			=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	+	*Équipement*	=	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8							
Mai 01	400 $						400 $
Mai 03	600				600 $		
Mai 04	– 525		525 $				
Solde	475 $	+	525 $	=	600 $	+	400 $
Total			1 000 $				1 000 $

L'équation comptable conserve son équilibre.

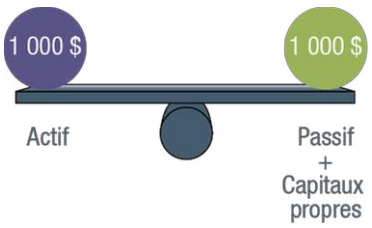

L'achat d'un râteau

Le coût d'acquisition du râteau (équipement) est de 35 $, et Philippe a préparé un chèque (n° 2) issu de son compte de banque d'entreprise. Cet outil servira aussi à Philippe pour l'exécution des travaux. Cette transaction a eu lieu le 5 mai 20X8, comme l'indiquent la facture et le chèque suivants.

Facture n° : 4589

Quincaillerie Maisonneuve
5698, rue Beubien, Montréal (Québec) H5J 3G8
Téléphone : 514 123-5689
Courriel : quinca-maisonneuve@internet.ca
Conditions : comptant

Date : 20X8-05-05

Client

Pelouse rapide
465, rue Lévis, Montréal (Québec) H5G 6T6
Téléphone : 514 123-6781 Courriel : pelouse-rapide@pe.ca

Quantité	Description	Prix unitaire	Montant
1	Râteau	30,44 $	30,44 $
TPS n° :	145879568RT0001	5 %	1,52
TVQ n° :	1124621990TQ0001	9,975 %	3,04
		Total	35,00 $

Pelouse rapide
465, rue Lévis
Montréal (Québec) H5G 6T6
Tél. : 514 123-6781

Chèque n° : 2

Date : 5 mai 20X8

Payez à l'ordre de Quincaillerie Maisonneuve 35,00 $

La somme de Trente-cinq 00 / 100 dollars

Banque Boréale
1495, rue Letendre
Montréal (Québec) H3K 2N9

Pour : Facture n° 4589

Philippe Vallée
Pelouse rapide

||21112||1234||567||002||

Voyons maintenant l'impact de cet achat sur l'équation comptable :

	ACTIF			=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	+	*Équipement*	=	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8							
Mai 01	400$						400$
Mai 03	600				600$		
Mai 04	– 525		525$				
Mai 05	– 35		35				
Solde	440$	+	560$	=	600$	+	400$
Total			1 000$				1 000$

L'équation comptable conserve son équilibre.

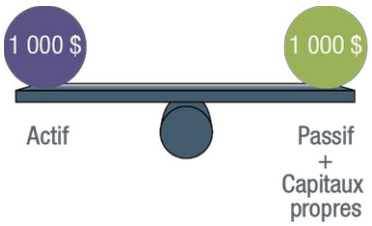

Dans la section suivante, nous verrons que, à la suite de ces transactions, le comptable peut préparer un état de la situation que l'on nomme « bilan ».

1.10.6 L'effet des transactions sur le bilan

Bilan
État financier qui représente l'actif, le passif et les capitaux propres d'une entreprise à une date donnée, conformément aux PCGR.

Reprenons maintenant les quatre transactions dont nous nous sommes servis pour expliquer le fonctionnement de l'équation comptable et analysons leurs effets sur le **bilan**. Mais, auparavant, il serait bon de définir précisément ce terme. Le bilan est un document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière de l'entreprise, soit les actifs, les dettes et les capitaux propres. Le bilan est une représentation de l'équation comptable, mais sous la forme d'un document officiel qui sera utilisé par les lecteurs d'états financiers.

MISE EN SITUATION

Philippe vous demande maintenant de l'aider à produire le bilan de sa nouvelle entreprise. Nous allons reprendre chacune des transactions et produire un bilan immédiatement après chacune d'elles.

MISE EN GARDE !

La série des bilans que nous avons produits démontre l'effet de chacune des transactions sur les différents postes du bilan. Notons que, en réalité, on ne préparera pas un bilan aussi fréquemment. Habituellement, on prépare les états financiers à la fin de chacun des mois, des trimestres ou, minimalement, une fois par année.

Lorsque le comptable rédige un bilan, il doit identifier ce document par un en-tête indiquant :

1. le nom de l'entreprise ;
2. le titre de l'état financier (dans ce cas, le bilan) ;
3. la date à laquelle les données ont été établies.

Rubrique
Élément d'information d'un état financier visant à expliquer la nature d'un montant y figurant.

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Certaines entreprises peuvent avoir plusieurs comptes de banque. Dans ce cas, au bilan, on regroupera la totalité du solde de tous ces comptes sous la rubrique *Encaisse*.

Voici le bilan de Pelouse rapide au 1er mai, après la mise de fonds initiale de Philippe.

1 PELOUSE RAPIDE
2 BILAN
3 au 1er mai 20X8

ACTIF		CAPITAUX PROPRES	
Encaisse	400 $	Philippe Vallée – capital	400 $
Total de l'actif	400 $	**Total des capitaux propres**	400 $

MISE EN SITUATION

La deuxième transaction concerne l'effet à payer que Pelouse rapide doit au père de Philippe :

PELOUSE RAPIDE
BILAN
au 3 mai 20X8

ACTIF		PASSIF	
Encaisse	1 000 $	Effet à payer	600 $
		CAPITAUX PROPRES	
		Philippe Vallée – capital	400
Total de l'actif	1 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	1 000 $

La troisième transaction concerne l'acquisition de la tondeuse :

PELOUSE RAPIDE
BILAN
au 4 mai 20X8

ACTIF		PASSIF	
Encaisse	475 $	Effet à payer	600 $
Équipement	525	**CAPITAUX PROPRES**	
		Philippe Vallée – capital	400
Total de l'actif	1 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	1 000 $

Finalement, la quatrième transaction concerne l'acquisition du râteau :

PELOUSE RAPIDE
BILAN
au 5 mai 20X8

ACTIF		PASSIF	
Encaisse	440 $	Effet à payer	600 $
Équipement	560	**CAPITAUX PROPRES**	
		Philippe Vallée – capital	400
Total de l'actif	1 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	1 000 $

À VOUS DE JOUER !

L'entreprise Pelouse rapide a enregistré quatre transactions financières jusqu'à maintenant. Pour les transactions suivantes, veuillez remplir les tableaux en fonction de l'information fournie.

1. L'achat d'un taille-bordure

Le coût d'acquisition du taille-bordure (équipement) est de 185 $, et Philippe a préparé un chèque (n° 3) de 85 $ issu du compte de banque de l'entreprise. Le chèque est daté du 7 mai 20X8. La différence de 100 $ représente un passif que l'on nomme *Fournisseurs*.

Le solde est inscrit sur la facture n° 4610, comme l'indique le document suivant :

Quincaillerie Maisonneuve
5698, rue Beaubien, Montréal (Québec) H5J 3G8
Téléphone : 514 123-5689
Courriel : quinca-maisonneuve@internet.ca
Conditions : 30 jours

Facture n° : 4610
Date : 20X8-05-07

Client

Pelouse rapide
465, rue Lévis, Montréal (Québec) H5G 6T6
Téléphone : 514 123-6781 Courriel : pelouse-rapide@pe.ca

Quantité	Description	Prix unitaire	Montant
1	Taille-bordure	160,90 $	160,90 $
TPS n° : 145879568RT0001		5 %	8,05
TVQ n° : 1124621990TQ0001		9,975 %	16,05
		Total	185,00 $
		Acompte	85,00
		Solde à payer	100,00 $

Pelouse rapide
465, rue Lévis
Montréal (Québec) H5G 6T6
Tél. : 514 123-6781

Chèque n° : 3

Date : 7 mai 20X8

Payez à l'ordre de : Quincaillerie Maisonneuve — 85,00 $

Quatre-vingt-cinq — 00 / 100 dollars

Banque Boréale
1495, rue Letendre
Montréal (Québec) H3K 2N9

Pour : Acompte facture n° 4610

Philippe Vallée
Pelouse rapide

||21112||1234||567||003||

	ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	+	*Fournitures*	+	*Équipement*	=	*Fournisseurs*	+	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8											
Mai 01	400 $										400 $
Mai 03	600								600 $		
Mai 04	– 525				525 $						
Mai 05	– 35				35						
Mai 07											
Solde		+		+		=		+		+	
Total											

L'équation comptable conserve son équilibre.

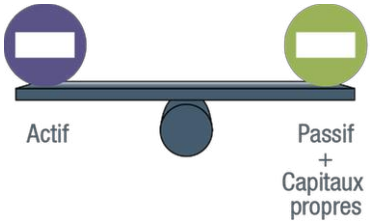

2. Le paiement du solde dû au fournisseur

Le 15 mai 20X8, Philippe prépare un chèque (n° 4) issu de son compte d'entreprise pour payer le solde de la facture :

Pelouse rapide
465, rue Lévis
Montréal (Québec) H5G 6T6
Tél. : 514 123-6781

Chèque n° : 4

Date : 15 mai 20X8

Payez à l'ordre de : Quincaillerie Maisonneuve — 100,00 $

Cent — 00 / 100 dollars

Banque Boréale
1495, rue Letendre
Montréal (Québec) H3K 2N9

Pour : Paiement final facture n° 4610

Philippe Vallée
Pelouse rapide

||21112||1234||567||004||

	ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	+	*Fournitures*	+	*Équipement*	=	*Fournisseurs*	+	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8											
Mai 01	400 $										400 $
Mai 03	600								600 $		
Mai 04	– 525				525 $						
Mai 05	– 35				35						
Mai 07	– 85				185		100 $				
Mai 15											
Solde		+		+		=		+		+	
Total											

L'équation comptable conserve son équilibre.

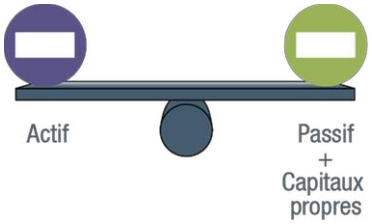

3. L'achat d'engrais à fleurs

Fournitures
Articles ou produits qui servent à la production ou à l'exploitation d'une entreprise et qui font partie de l'actif.

Philippe doit maintenant acheter des fournitures. Il contacte un fournisseur d'engrais (Arbres en fleurs), qui accepte de lui ouvrir un compte, ce qui lui permettra de faire des achats à crédit (c'est-à-dire acheter tout de suite et payer plus tard). Le 20 mai 20X8, Philippe achète de l'engrais pour un total de 55 $ payables dans 15 jours :

Arbres en fleurs

5478, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H7R 1B7
Téléphone : 514 123-2357
Courriel : arbres.enfleurs@courmail.ca

Facture n° : B-3456
Date : 20X8-05-20

Conditions : net 15 jours

Client

Pelouse rapide
465, rue Lévis
Montréal (Québec) H5G 6T6
Téléphone : 514 123-6781
Courriel : pelouse-rapide@pe.ca

Quantité	Description	Prix unitaire	Montant
4	Sacs d'engrais	11,96 $	47,84 $
TPS n° : 169294562RT0001		5 %	2,39
TVQ n° : 1124621345TQ0001		9,975 %	4,77
		Total	55,00 $

	ACTIF					=	PASSIF				CAPITAUX PROPRES
	Encaisse	+	*Fournitures*	+	*Équipement*	=	*Fournisseurs*	+	*Effet à payer*	+	*Philippe Vallée – capital*
20X8											
Mai 01	400 $										400 $
Mai 03	600								600 $		
Mai 04	– 525				525 $						
Mai 05	– 35				35						
Mai 07	– 85				185		100 $				
Mai 15	– 100						–100				
Mai 20											
Solde		+		+		=		+		+	
Total											

L'équation comptable conserve son équilibre.

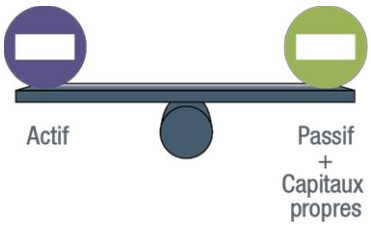

Complétez le bilan après la dernière transaction en remplissant l'état financier suivant :

PELOUSE RAPIDE
BILAN

ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse		Fournisseurs	
Fournitures		Effet à payer	
Équipement		Total du passif	
		CAPITAUX PROPRES	
		Philippe Vallée – capital	
Total de l'actif		**Total du passif et des capitaux propres**	

Consultez le SUPPLÉMENT D'INFORMATION sur « L'effet des différentes transactions sur le bilan d'une société par actions », à la page 41.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons expliqué en quoi consiste la comptabilité et quelle est son utilité pour les différents utilisateurs. Nous avons aussi situé la profession de comptable au Québec et présenté les différentes formes d'entreprises. Par la suite, l'explication de l'équation comptable nous a permis de voir l'effet des transactions sur le bilan, que nous avons appris à préparer.

Testez vos connaissances

1. **Quels sont les trois principaux états financiers qui seront étudiés et utilisés dans ce manuel ?**

2. **Nommez les utilisateurs internes de l'information comptable de l'entreprise.**

3. **Nommez les utilisateurs externes de l'information comptable de l'entreprise.**

4. **Quels sont les deux principaux titres professionnels comptables que l'on retrouve au Canada ?**

5. **Quels sont les trois principaux types d'entreprises ?**

6. **Quelles sont les quatre formes juridiques d'entreprises ?**

7. **Le *Manuel de CPA Canada* comprend cinq parties qui concernent chacune un type d'organisation précis. Quelle partie sera utilisée exclusivement dans le présent ouvrage ?**

8. **Quelles sont les quatre activités comptables ?**

9. **Quelle est l'équation comptable ?**

Terminologie

Actif 18
Bilan 26
Bordereau de dépôt 21
Capitaux propres 19
Clients 18
Comptabilité 4
Coopérative 12
Coût d'acquisition (principe du) 15
Créancier 11
Dividende 12
Effet à payer 19
Emprunt hypothécaire 19
Encaisse 18
Entreprise à capital fermé 12
Entreprise individuelle 10
Équipement 18
États financiers 4
Fournisseurs 19
Fournitures 30
Matière première 9
Mission de certification 8
Objectivité (principe de l') 15
Ordre des CPA 8
Passif 19
Personnalité de l'entreprise (principe de la) 15
Pièce justificative 17
Principes comptables généralement reconnus (PCGR) 14
Produit fini 9
Rubrique 27
Société cotée 12
Société en nom collectif 11
Société par actions 12
Unité monétaire (principe de l') 15
Utilisateur externe 7
Utilisateur interne 6

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
L'équation comptable	1 et 2
L'équation comptable et les postes du bilan	3 et 4
L'effet des opérations pour une nouvelle entreprise individuelle	5 et 6
L'effet des opérations sur le bilan d'une entreprise individuelle	7 et 8
L'équation comptable et les capitaux propres	9 et 10
La préparation d'un bilan	11 et 12
La préparation d'un bilan à partir d'une liste de comptes	13 et 14
L'effet des opérations sur le bilan d'une société par actions	15 et 16

L'équation comptable

1. Voici des données relatives à différents scénarios :

a)

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
180 000 $	=	150 000 $	+	

b)

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	=	45 000 $	+	135 000 $

c)

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
75 000 $	=		+	17 000 $

Travail à faire

À partir de l'équation comptable Actif = Passif + Capitaux propres, déterminer les montants manquants pour chaque situation.

2. Voici des données relatives à différents scénarios :

a) Les actifs de l'entreprise sont de 90 000 $ et les passifs sont de 15 000 $.

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
90 000 $	=	15 000 $	+	

b) Les passifs ont une valeur de 45 000 $, soit la moitié de la valeur des capitaux propres.

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	=	45 000 $	+	

c) La valeur des actifs au début est de 100 000 $, alors que la valeur des passifs est de 50 000 $; durant l'exercice, les actifs ont diminué de 10 000 $ et les passifs ont augmenté de 10 000 $.

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
	=		+	

Travail à faire

À partir de l'équation comptable Actif = Passif + Capitaux propres, déterminer les montants manquants pour chaque situation.

L'équation comptable et les postes du bilan

3. Voici des données relatives à différents scénarios :

a) Mise de fonds initiale du propriétaire, en argent

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Équipement de bureau*	+	*Ameublement de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*C. Letendre – capital*
5 000 $	+		+		=		+		+	

b) Achat d'équipement de bureau, au comptant

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Équipement de bureau*	+	*Ameublement de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*P. Vallée – capital*
	+	12 000 $	+		=		+		+	

c) Achat de fournitures de bureau, à crédit

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Fournitures de bureau*	+	*Matériel informatique*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*D. Demers – capital*
	+	8 750 $	+		=		+		+	

d) Emprunt bancaire effectué auprès de l'institution financière de l'entreprise

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Clients*	+	*Fournitures de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*S. Malouin – capital*
	+		+		=	10 000 $	+		+	

e) Encaissement d'une somme à recevoir d'un client

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Clients*	+	*Fournitures de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*P. Leclerc – capital*
7 850 $	+		+		=		+		+	

Travail à faire

À partir du tableau des transactions et de l'équation comptable Actif = Passif + Capitaux propres, déterminer les montants manquants pour chaque situation.

4. Voici des données relatives à différents scénarios.

a) Mise de fonds initiale du propriétaire, en argent et en biens

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Équipement de bureau*	+	*Ameublement de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*C. Letendre – capital*
5 000 $	+		+	3 000 $	=		+		+	

b) Achat d'équipement de bureau ; 50 % au comptant et 50 % à crédit

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Équipement de bureau*	+	*Ameublement de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*P. Vallée – capital*
	+	12 000 $	+		=		+		+	

c) Achat de 850 $ pour des fournitures de bureau et de 2 000 $ pour du matériel informatique à crédit

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Fournitures de bureau*	+	*Matériel informatique*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*D. Demers – capital*
	+		+		=		+		+	

d) Achat d'un terrain et d'un bâtiment ; une partie au comptant et le reste à l'aide d'une hypothèque

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Bâtiment*	+	*Terrain*	=	*Fournisseurs*	+	*Emprunt hypothécaire*	+	*S. Malouin – capital*
(30 000) $	+	100 000 $	+	25 000 $	=		+		+	

e) Paiement d'une somme due à un fournisseur

ACTIF					=	PASSIF			+	CAPITAUX PROPRES
Encaisse	+	*Clients*	+	*Fournitures de bureau*	=	*Emprunt bancaire (marge de crédit)*	+	*Fournisseurs*	+	*P. Leclerc – capital*
(7 850) $	+		+		=		+		+	

Travail à faire

À partir du tableau des transactions et de l'équation comptable Actif = Passif + Capitaux propres, déterminer les montants manquants pour chaque situation.

L'effet des opérations pour une nouvelle entreprise individuelle

5. Catherine Letendre vient d'obtenir son diplôme d'études collégiales en techniques de comptabilité et de gestion. Le 1er juin 20X5, elle décide d'ouvrir son propre cabinet de comptabilité sous la raison sociale de Services comptables modernes.

Voici les premières opérations effectuées par Catherine Letendre :

Juin 01	Catherine Letendre retire une somme de 5 000 $ de son compte de banque personnel et la dépose dans un compte, au nom des Services comptables modernes, à la Banque Nordique.
Juin 02	L'entreprise de Catherine emprunte 10 000 $ à la Banque Nordique et dépose la somme dans le compte de banque de l'entreprise.
Juin 04	L'entreprise de Catherine achète au comptant un lot d'ordinateurs : 6 500 $.
Juin 05	L'entreprise de Catherine achète à crédit chez un fournisseur deux bureaux et deux chaises : 850 $.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Matériel informatique, Ameublement de bureau, Emprunt bancaire (marge de crédit), Fournisseurs* et *Catherine Letendre – capital.*

b) Préparer le bilan de Services comptables modernes au 30 juin 20X5 en considérant qu'il n'y a eu aucune autre transaction au cours du mois de juin 20X5.

6. Alexandra Richard, diplômée en techniques de services de garde, désire ouvrir une garderie sous la raison sociale de Petits Lapins.

Voici les opérations relatives à son entreprise jusqu'au 18 septembre 20X4 :

Sept. 01 Alexandra emprunte 5 000 $ à sa mère et dépose cette somme dans un compte de banque, au nom de Petits Lapins, à la Banque Boréale pour sa mise de fonds initiale dans sa nouvelle entreprise.

Sept. 01 L'entreprise achète à crédit un ensemble de jouets pour enfants chez Équipement Royal inc. (fournisseur de l'entreprise) pour la somme de 1 000 $.

Sept. 06 Emprunt bancaire de 6 000 $ à la Banque Boréale au nom de l'entreprise.

Sept. 08 Émission du chèque n° 1001 de 600 $ à Équipement Royal inc., en paiement partiel de l'achat fait le 1er septembre 20X4.

Sept. 10 L'entreprise achète au comptant (chèque n° 1002) des bureaux et des chaises pour un total de 2 500 $.

Sept. 12 L'entreprise achète à crédit des balançoires : 500 $ à l'entreprise Amusabec (fournisseur de l'entreprise).

Sept. 14 Émission du chèque n° 1003 pour l'achat au comptant de jeux éducatifs : 1 000 $.

Sept. 16 Émission du chèque n° 1004 à l'ordre de la banque pour rembourser une partie de l'emprunt : 200 $.

Sept. 18 Paiement (chèque n° 1005) de la somme due à Équipement Royal inc.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Équipement, Ameublement de bureau, Emprunt bancaire (marge de crédit), Fournisseurs* et *Alexandra Richard – capital.*

b) Préparer le bilan de Petits Lapins au 30 septembre 20X4 en considérant qu'il n'y a eu aucune autre transaction au cours du mois de septembre 20X4.

L'effet des opérations sur le bilan d'une entreprise individuelle

7. Voici le bilan du salon de coiffure Clara, propriété de Clara Paduano, en date du 1er juillet 20X2 :

COIFFURE CLARA BILAN au 1er juillet 20X2			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	4 500 $	Fournisseurs	2 700 $
Équipement	12 000	**CAPITAUX PROPRES**	
Ameublement de bureau	4 300	Clara Paduano – capital	18 100
Total de l'actif	20 800 $	**Total du passif et des capitaux propres**	20 800 $

Les transactions suivantes ont eu lieu au cours du mois de juillet 20X2 :

Juill. 01 Emprunt bancaire : 5 000 $.

Juill. 04 Paiement partiel des fournisseurs : 1 200 $.

Juill. 07 Achat au comptant d'un bureau et d'une chaise : 175 $.

Juill. 08 Achat à crédit d'équipement : 650 $.

Juill. 10 Émission d'un chèque pour rembourser une partie des sommes dues aux fournisseurs : 250 $.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Équipement, Ameublement de bureau, Emprunt bancaire (marge de crédit), Fournisseurs* et *Clara Paduano – capital.* Il faut d'abord inscrire les soldes du bilan au 1er juillet avant d'inscrire les transactions.

b) Préparer le bilan de Coiffure Clara au 31 juillet 20X2 en considérant qu'il n'y a eu aucune autre transaction au cours du mois de juillet 20X2.

◆ **8. Voici le bilan de l'entreprise de location d'outils Le Marteau, propriété de Charles Brown, au 1er mars 20X2 :**

LE MARTEAU BILAN au 1er mars 20X2			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	12 000 $	Fournisseurs	5 000 $
Équipement	10 000	**CAPITAUX PROPRES**	
		Charles Brown – capital	17 000
Total de l'actif	22 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	22 000 $

Les transactions suivantes ont eu lieu au cours du mois de mars 20X2 :

Mars 03	Achat d'un immeuble, dont le coût est réparti entre un terrain de 20 000 $ et un bâtiment de 80 000 $. L'achat est effectué de la manière suivante : un paiement comptant de 10 000 $, un versement de 15 000 $ à partir du compte personnel de Charles et le solde sous la forme d'un emprunt hypothécaire.
Mars 05	Achat à crédit d'équipement : 10 000 $.
Mars 18	Charles cède à l'entreprise un équipement qu'il avait récemment acheté pour lui-même : 15 000 $.
Mars 20	Paiement d'une partie des sommes dues aux fournisseurs : 1 500 $.
Mars 31	Vente au comptant d'outils au prix coûtant, soit 5 000 $.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Équipement, Bâtiment, Terrain, Fournisseurs, Emprunt hypothécaire* et *Charles Brown – capital.* Il faut d'abord inscrire les soldes du bilan au 1er mars avant d'inscrire les transactions.

b) Préparer le bilan de l'entreprise Le Marteau au 31 mars 20X2.

L'équation comptable et les capitaux propres

● **9. Voici, ci-dessous, les postes du bilan de l'entreprise Services juridiques Viger, au 31 décembre 20X2 :**

Ameublement de bureau	20 000 $
Clients	38 000 $
Encaisse	10 000 $
Équipement de bureau	25 000 $
Fournisseurs	27 000 $
Laurence Viger – capital	?

Travail à faire

À partir de l'équation comptable, calculer le montant des capitaux propres de Services juridiques Viger, au 31 décembre 20X2.

10. Vous obtenez une liste des postes du bilan de Masque d'or, un salon d'esthétique appartenant à Julie Lalumière, au 30 juin 20X2 :

Ameublement de bureau	14 000 $
Clients	1 000 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	20 000 $
Encaisse	5 000 $
Équipement	25 000 $
Fournisseurs	3 000 $
Julie Lalumière – capital	?
Loyer à payer	4 000 $

Travail à faire

À partir de l'équation comptable, calculer le montant des capitaux propres de l'entreprise Masque d'or, au 30 juin 20X2.

La préparation d'un bilan

11. Ariane Massicotte est propriétaire d'un salon de toilettage canin à Joliette. Elle a préparé elle-même le bilan de son entreprise, le Salon canin Massicotte, au 31 mai 20X5, quoique ses connaissances comptables soient plutôt rudimentaires.

En effet, désireuse de rénover son salon de toilettage canin, Ariane doit emprunter à la Banque Boréale la somme nécessaire à la réalisation de son projet, et la banque exige d'elle un bilan en bonne et due forme. Voici le bilan qu'Ariane Massicotte a préparé :

SALON CANIN MASSICOTTE
BILAN
au 31 mai 20X5

ACTIF		**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**	
Encaisse	3 750 $	Emprunt bancaire (marge de crédit)	3 000 $
Fournisseurs	2 100	Capitaux propres	30 550
Équipement	15 400		
Effet à payer	12 300		
Total de l'actif	33 550 $	**Total du passif et des capitaux propres**	33 550 $

Ariane a établi le montant des capitaux propres par différence. Il se peut donc que ce montant ne soit pas exact.

Travail à faire

Refaire en bonne et due forme le bilan de l'entreprise afin qu'Ariane puisse le présenter à la banque.

12. Maxime Lavigne est propriétaire de l'Auberge Bienvenue à Saint-Nicéphore. Il a obtenu de son comptable la liste des postes du bilan de son entreprise et il a tenté d'établir le bilan au 31 décembre 20X2.

Cependant, il constate un problème, puisqu'il sait que son capital n'est pas de 630 000 $ et que certains comptes ne sont probablement pas présentés dans la bonne section. Voici le bilan qu'il a préparé :

AUBERGE BIENVENUE
BILAN
au 31 décembre 20X2

ACTIF ET CAPITAUX PROPRES		PASSIF	
Emprunt bancaire (marge de crédit)	160 000 $	Clients	10 000 $
Matériel roulant	75 000	Emprunt hypothécaire	400 000
Fournisseurs	50 000	Bâtiment	550 000
Ameublement de bureau	95 000	Terrain	50 000
Capitaux propres	630 000		
Total de l'actif	1 010 000 $	**Total du passif**	1 010 000 $

Travail à faire

Refaire en bonne et due forme le bilan de l'entreprise au 31 décembre 20X2 en prenant soin de recalculer la valeur des capitaux propres de l'entreprise.

La préparation d'un bilan à partir d'une liste de comptes

13. Voici, ci-dessous, les postes du bilan de l'entreprise Services comptables Savard, au 31 décembre 20X5 :

Ameublement de bureau	5 000 $
Clients	23 000 $
Encaisse	2 000 $
Équipement de bureau	7 500 $
Fournisseurs	17 000 $
Julie Savard – capital	20 500 $

Travail à faire

Préparer le bilan de l'entreprise Services comptables Savard au 31 décembre 20X5.

14. Voici, ci-dessous, les postes du bilan de l'entreprise Info-Logistique, au 31 décembre 20X9 :

Ameublement de bureau	3 000 $
Clients	9 000 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	22 500 $
Encaisse	3 750 $
Matériel informatique	25 000 $
Fournisseurs	6 300 $
Maxime Fortier – capital	7 950 $
Loyer à payer	4 000 $

Travail à faire

Préparer le bilan de l'entreprise Info-Logistique au 31 décembre 20X9.

Supplément d'information

L'effet des différentes transactions sur le bilan d'une société par actions

La principale différence entre le bilan d'une société par actions et celui d'une entreprise individuelle se situe dans les capitaux propres. Les propriétaires et les actionnaires détiennent alors des actions, ce qui représente la preuve de leur investissement. L'ensemble des actions en possession des actionnaires se nomme « capital-actions ».

Il existe aussi plusieurs catégories de capital-actions. Cependant, dans le présent manuel, nous n'utiliserons que l'expression « capital-actions ». Voici les bilans après certaines transactions dans la situation où l'entreprise est une société par actions à capital fermé plutôt qu'une entreprise individuelle :

1er août : investissement initial de l'actionnaire en capital-actions

SYSTÈME DE GESTION COMPTABLE INC. BILAN au 1er août 20X4			
ACTIF		**CAPITAUX PROPRES**	
Encaisse	10 000 $	Capital-actions	10 000 $
Total de l'actif	10 000 $	**Total des capitaux propres**	10 000 $

10 août : achat d'un ordinateur, une partie au comptant, l'autre à crédit

SYSTÈME DE GESTION COMPTABLE INC. BILAN au 10 août 20X4			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	6 500 $	Fournisseurs	9 000 $
Équipement de bureau	12 500	**CAPITAUX PROPRES**	
		Capital-actions	10 000
Total de l'actif	19 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	19 000 $

29 août : remboursement d'une partie de la dette au fournisseur

SYSTÈME DE GESTION COMPTABLE INC. BILAN au 29 août 20X4			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	3 500 $	Fournisseurs	6 000 $
Équipement de bureau	12 500	**CAPITAUX PROPRES**	
		Capital-actions	10 000
Total de l'actif	16 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	16 000 $

31 août : investissement additionnel de l'actionnaire par du capital-actions

SYSTÈME DE GESTION COMPTABLE INC. BILAN au 31 août 20X4			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	8 500 $	Fournisseurs	6 000 $
Équipement de bureau	12 500	**CAPITAUX PROPRES**	
		Capital-actions	15 000
Total de l'actif	21 000 $	**Total du passif et des capitaux propres**	21 000 $

Problèmes

L'effet des opérations sur le bilan d'une société par actions

15. Voici le bilan de l'entreprise Assurances Bonair inc., dont l'actionnaire est Mathieu Bouvet, au 1er janvier 20X5 :

ASSURANCES BONAIR INC. BILAN au 1er janvier 20X5			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	16 845 $	Fournisseurs	2 045 $
Ameublement de bureau	10 200	**CAPITAUX PROPRES**	
		Capital-actions	25 000
Total de l'actif	27 045 $	**Total du passif et des capitaux propres**	27 045 $

Les transactions suivantes ont eu lieu au cours du mois de janvier 20X5 :

Janv. 02 La société par actions émet de nouvelles actions à M. Bouvet pour 30 000 $.

Janv. 03 Acquisition d'un terrain au prix de 25 000 $ et d'un bâtiment au prix de 125 000 $, financés en partie par un emprunt hypothécaire de 100 000 $ et un chèque de 50 000 $ issu du compte bancaire de l'entreprise.

Janv. 05 Vente au comptant de l'ameublement que l'entreprise possédait. Le montant de la vente correspond à la valeur au bilan au 1er janvier 20X5.

Janv. 08 Emprunt bancaire de 10 000 $ déposé dans le compte de banque de l'entreprise.

Janv. 10 Achat au comptant d'ameublement chez Mobilorama au prix de 12 500 $.

Janv. 12 Acquisition d'un lot d'ordinateurs au prix de 9 700 $ au moyen d'un effet à payer le 15 mars 20X5.

Janv. 13 Paiement du total des comptes fournisseurs.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Matériel informatique, Ameublement de bureau, Bâtiment, Terrain, Emprunt bancaire (marge de crédit), Fournisseurs, Effet à payer, Emprunt hypothécaire* et *Capital-actions.* Il faut d'abord inscrire les soldes du bilan au 1er janvier avant d'inscrire les transactions.

b) Préparer le bilan des Assurances Bonair inc. au 31 janvier 20X5 en considérant qu'il n'y a eu aucune autre transaction au cours du mois de janvier 20X5.

◆ **16. Voici le bilan de la clinique vétérinaire Le Chaton inc. au 1er mars 20X2 :**

LE CHATON INC. BILAN au 1er mars 20X2			
ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	6 565 $	Emprunt hypothécaire	140 210 $
Équipement	8 645	**CAPITAUX PROPRES**	
Bâtiment	145 000	Capital-actions	60 000
Terrain	40 000		
Total de l'actif	200 210 $	**Total du passif et des capitaux propres**	200 210 $

Les opérations suivantes ont eu lieu en mars 20X2 :

Mars 02	Émission d'un effet à recevoir au Centre canin Lafond relativement à la vente à crédit de tout l'équipement de clinique. Le montant total correspond à la valeur comptable au 1er mars 20X2.
Mars 07	Emprunt bancaire : 15 000 $.
Mars 09	Acquisition d'équipement : 10 000 $. La moitié du prix d'acquisition est payée au comptant, le solde étant payable sur effet à payer le 15 juin 20X2.
Mars 11	Encaissement d'un chèque de 2 594 $ en paiement de l'effet à recevoir signé le 2 mars 20X2 par le Centre canin Lafond.
Mars 13	Paiement d'une partie de l'emprunt hypothécaire : 5 050 $.
Mars 15	Achat à crédit d'un équipement de clinique chez Décormal inc. (fournisseur de l'entreprise), facture n° 1594 : 7 540 $.
Mars 20	Paiement partiel du compte de Décormal inc. : 4 500 $.

Travail à faire

a) Présenter le tableau de l'effet des opérations sur l'équation comptable à l'aide des comptes suivants : *Encaisse, Effet à recevoir, Équipement, Bâtiment, Terrain, Emprunt bancaire (marge de crédit), Fournisseurs, Effet à payer, Emprunt hypothécaire* et *Capital-actions*. Il faut d'abord inscrire les soldes du bilan au 1er mars avant d'inscrire les transactions.

b) Préparer le bilan de la clinique vétérinaire Le Chaton inc. au 31 mars 20X2 en considérant qu'il n'y a eu aucune autre transaction au cours du mois de mars 20X2.

Chapitre 2

L'équation comptable approfondie

Comment la logique de la comptabilité fonctionne-t-elle ? Qu'est-ce qu'un débit et un crédit ? Qu'est-ce qu'un compte de grand livre ? Y a-t-il d'autres états financiers à part le bilan ?

Nous serons en mesure de répondre à ces questions grâce à l'étude de notions telles que l'équation comptable approfondie, les comptes du plan comptable, le débit et le crédit ainsi que le grand livre et les grands livres auxiliaires. Nous découvrirons aussi deux autres états financiers, soit l'état des résultats et l'état des capitaux propres.

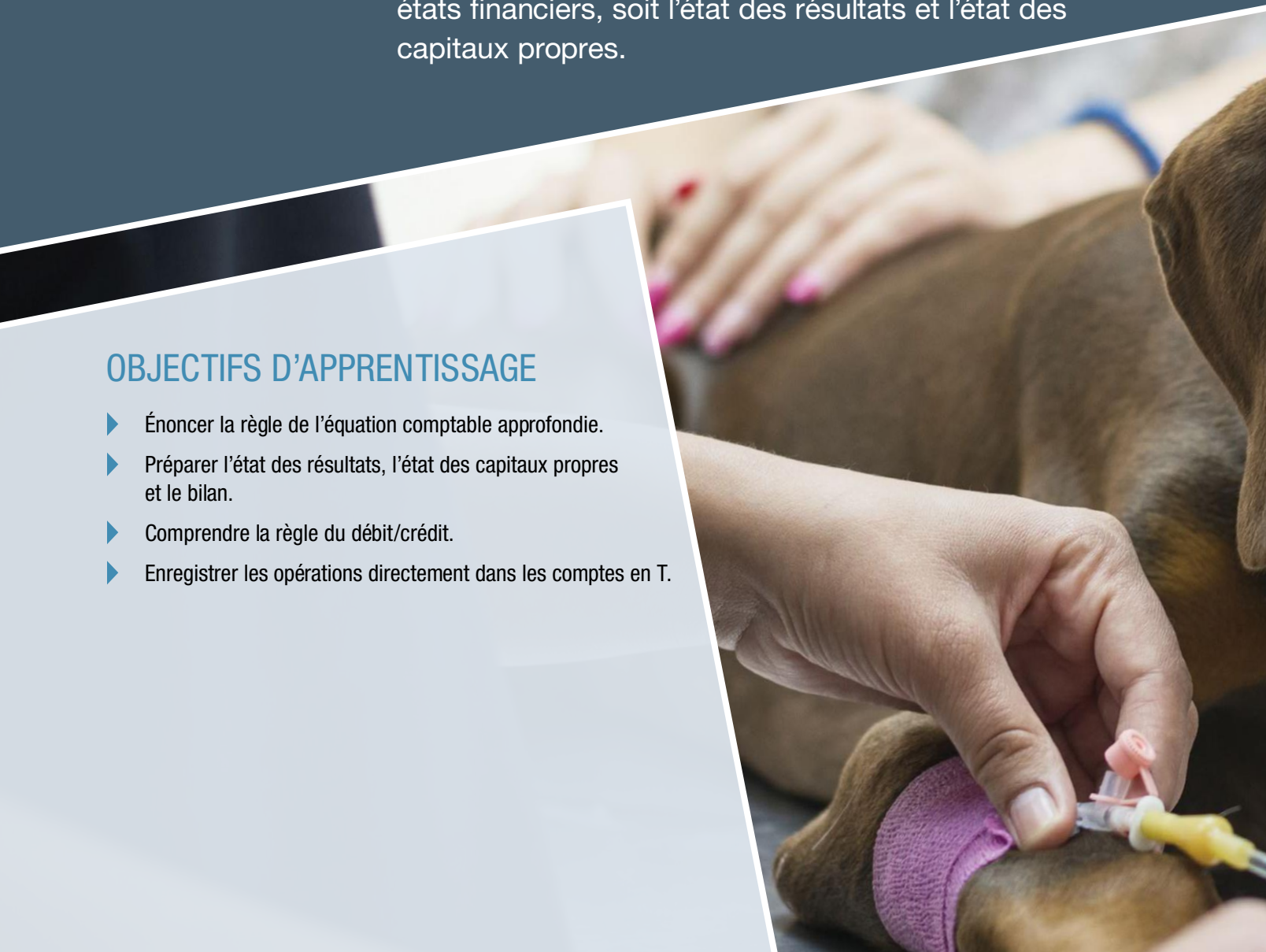

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Énoncer la règle de l'équation comptable approfondie.
- Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan.
- Comprendre la règle du débit/crédit.
- Enregistrer les opérations directement dans les comptes en T.

MISE EN SITUATION

Louis Marceau, vétérinaire

Louis Marceau vient de terminer ses études en médecine vétérinaire. Au même moment, il a reçu une importante somme d'argent en héritage, ce qui lui a permis d'ouvrir sa propre clinique : la Clinique vétérinaire Animo. Il a installé son entreprise dans le quartier Rosemont, à Montréal, le quartier de son enfance, où il a acheté un bâtiment afin d'entreprendre ses activités.

Nous nous servirons des opérations de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X1 afin de comprendre le principe de fonctionnement de l'équation comptable qui intègre des transactions liées aux opérations courantes de l'entreprise (l'équation comptable approfondie). En effet, la Clinique vétérinaire Animo facture les services rendus aux propriétaires d'animaux de compagnie, mais doit également supporter certains coûts liés à ses opérations : loyer, assurance, location d'équipement et médicaments administrés aux animaux. Comment pourrons-nous suivre l'évolution des sommes liées à l'exploitation de la clinique de Louis Marceau ? Qu'est-ce que les états financiers de la clinique vont démontrer ?

Les opérations de l'entreprise de Louis nous aideront à comprendre le principe de fonctionnement de l'équation comptable approfondie et l'impact sur les états financiers.

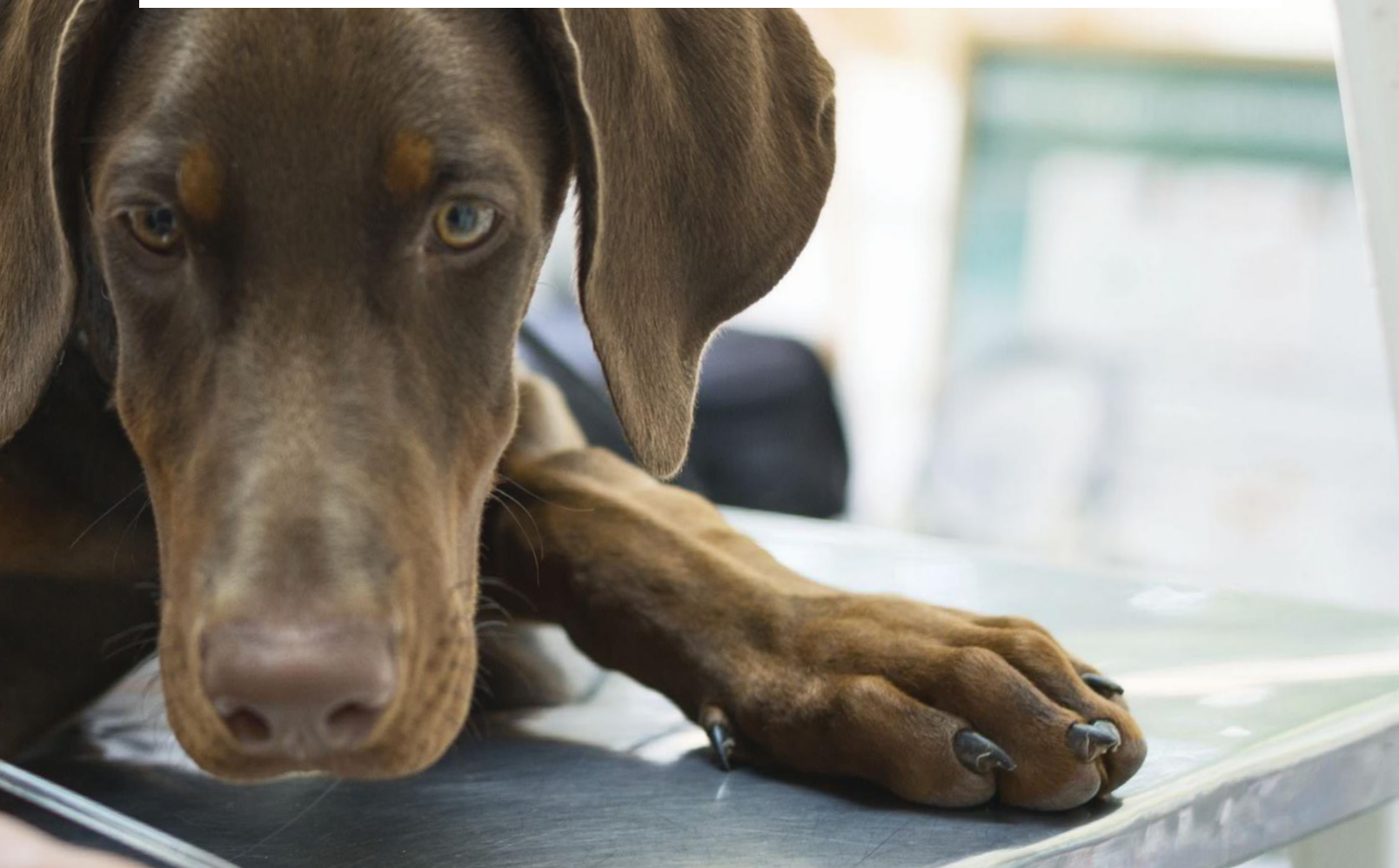

2.1 L'équation comptable approfondie

Charge d'exploitation
Somme engagée par l'entreprise dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de générer des produits d'exploitation.

Produit d'exploitation
Composante de l'état des résultats qui représente l'augmentation des revenus de l'entreprise et qui provient habituellement de la vente de biens ou de la prestation de services.

Apport
Ce qu'un propriétaire investit dans son entreprise. Cet apport peut se faire sous forme monétaire ou sous forme d'actifs transférés dans l'entreprise.

Retrait
Prélèvement par le propriétaire, à des fins personnelles, de biens ou de sommes d'argent appartenant à l'entreprise.

Dans le chapitre 1, nous avons étudié l'équation comptable représentant le bilan d'une entreprise :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

Nous avons constaté que les transactions effectuées par l'entreprise ne modifient pas l'équilibre de l'équation comptable, qui balance toujours. Nous avons aussi appris que les composantes de l'équation comptable permettent de préparer un bilan à une date donnée, qui est la représentation des actifs possédés par l'entreprise et de leur financement par le passif et les capitaux propres.

Toutefois, le fonctionnement d'une entreprise ne se limite pas aux simples opérations d'investissement en actifs et de financement par des créanciers ou le propriétaire. En effet, pour assurer sa survie, l'entreprise doit financer ses activités par des opérations commerciales. Elle doit vendre des marchandises ou des services. Pour ce faire, elle engage des **charges d'exploitation**. Ce sont les dépenses courantes de l'entreprise, comme le loyer, l'électricité ou le salaire de ses employés. Ces charges sont nécessaires pour générer les **produits d'exploitation**. Les produits sont les revenus de l'entreprise, par exemple, la vente d'accessoires pour animaux, la nourriture ou les honoraires de consultation facturés par le vétérinaire. Par ailleurs, le propriétaire de l'entreprise peut investir de nouveau de l'argent ou des biens dans son entreprise, ce qui constitue un **apport**, ou, au contraire, retirer de l'argent ou des biens de son entreprise pour ses besoins personnels, ce qui représente un **retrait**, lequel diminue sa part de propriété dans l'entreprise (*voir le tableau 2.1*).

TABLEAU 2.1 Les catégories d'opérations qui s'ajoutent au cycle comptable approfondi

CATÉGORIE D'OPÉRATION	DÉFINITION	EXEMPLE
Produits d'exploitation	Revenus courants d'exploitation de l'entreprise	• Honoraires professionnels facturés aux clients • Vente de produits
Charges d'exploitation	Dépenses courantes de fonctionnement de l'entreprise	• Loyer • Électricité • Salaire des employés • Entretien du bâtiment
Apports	Investissements supplémentaires par le propriétaire	• Investissement d'une somme d'argent • Ajout d'un actif personnel tel que du mobilier de bureau ou du matériel informatique
Retraits	Prélèvements par le propriétaire pour ses besoins personnels	• Retrait d'une somme d'argent dans le compte bancaire de l'entreprise • Retrait d'un actif tel que de l'équipement ou du matériel roulant pour ses besoins personnels

Ces diverses opérations nécessitent l'établissement d'une équation comptable approfondie. Reprenons notre équation de base :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES

En vérité, les capitaux propres dans cette équation représentent les capitaux propres à la fin de l'exercice. Afin de les déterminer, on peut réexaminer l'équation comptable sous sa forme approfondie :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES (à la fin)

CAPITAUX PROPRES (à la fin) = Capitaux propres (au début) + Produits – Charges + Apports – Retraits

L'équation comptable approfondie fonctionne de la même façon que l'équation comptable de base. La seule différence réside dans le fait que les produits et les apports sont des moyens de financement considérés comme des augmentations des capitaux propres et que les charges et les retraits sont traités comme des diminutions des capitaux propres (*voir la figure 2.1*).

FIGURE 2.1 L'équation comptable approfondie

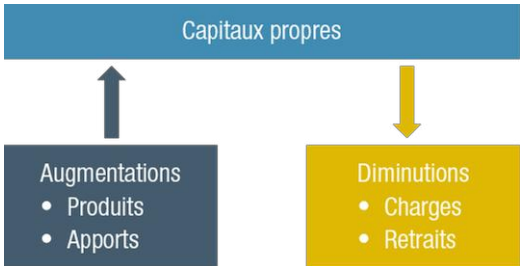

À VOUS DE JOUER !

Veuillez compléter les équations suivantes :

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES (à la fin)								
				Capitaux propres au début	+	Produits	–	Charges	+	Apports	–	Retraits
50 000 $	=	32 000 $	+	5 000 $	+	18 000 $	–	12 000 $	+	9 500 $	–	
88 000 $	=	59 000 $	+	7 500 $	+		–	52 000 $	+	Ø $	–	5 000 $
	=	89 000 $	+	18 450 $	+	99 000 $	–	72 000 $	+	3 000 $	–	3 000 $
55 000 $	=	35 000 $	+	14 000 $	+	15 000 $	–	10 000 $	+		–	Ø $
45 000 $	=	30 000 $	+	7 800 $	+	23 000 $	–		+	5 000 $	–	3 000 $

MISE EN GARDE

La mise de fonds initiale du propriétaire lors de la création de l'entreprise est enregistrée directement dans le compte *Capital* plutôt que dans le compte *Apports*. Le compte *Apports* est utilisé pour les investissements additionnels faits par le propriétaire, après la date de création de l'entreprise, sous forme d'argent ou de biens.

2.2 Les produits, les charges et l'impact sur les capitaux de l'entreprise

Jusqu'à présent, nous avons vu les opérations comptables qui ne concernent que les éléments de l'actif, du passif ou des capitaux propres. Cependant, pour fonctionner, une entreprise doit aussi rendre des services ou vendre des biens. Les revenus générés par la prestation de ces services ou par la vente de marchandises se nomment produits d'exploitation. De plus, l'entreprise doit engager des coûts pour réaliser ses produits d'exploitation : ce sont les charges d'exploitation. Ces opérations ne sont pas des investissements ou du financement ; il s'agit plutôt d'opérations liées à l'exploitation des affaires de l'entreprise.

2.2.1 Les produits d'exploitation

Nous avons vu précédemment qu'un produit d'exploitation est une augmentation des revenus de l'entreprise à la suite d'opérations telles que la prestation de services ou la vente de biens. Lorsqu'une entreprise rend des services, elle reçoit immédiatement de l'argent (augmentation de l'actif *Encaisse*) ou elle acquiert une créance, c'est-à-dire qu'on lui doit de l'argent (augmentation de l'actif *Clients*). Si on se reporte à l'équation comptable approfondie, en plus d'augmenter les actifs de l'entreprise, un produit d'exploitation amène également une augmentation des capitaux propres.

MISE EN SITUATION

Reprenons l'équation comptable et analysons ce qui se produit lors d'une opération très simple. Par exemple, vous vous rendez à la Clinique vétérinaire Animo avec votre chat : la consultation coûte 150 $. Si vous payez immédiatement, l'encaisse du vétérinaire augmente de 150 $. Si vous promettez de le payer la semaine suivante, c'est le **compte** du **grand livre** *Clients* qui augmente de cette somme (*voir la section 2.4*). Dans les deux cas, cette augmentation d'un compte d'actif est alors contrebalancée par une augmentation des capitaux propres. En effet, le vétérinaire est plus riche après la consultation qu'avant celle-ci, ce qui se traduit, dans l'équation comptable, de la façon suivante :

ACTIF	=	**PASSIF**	+	Capitaux propres au début	+	Produits	–	Charges	+	Apports	–	Retraits
Augmentation 150 $	=					Augmentation 150 $						

Selon le genre d'activité d'une entreprise, les produits d'exploitation peuvent prendre différentes formes. Selon le cas, chacun de ces types de produits sera inscrit dans un compte précis du grand livre. Par exemple, un agent immobilier qui gagne des commissions sur les ventes d'immeubles qu'il réalise inscrira ses produits dans le compte *Commissions gagnées*, alors qu'un plombier utilisera le compte *Services rendus*. Les comptes de produits les plus couramment utilisés sont illustrés à la figure 2.2.

Il faut cependant rester prudent et ne pas considérer toutes les rentrées d'argent comme des produits d'exploitation. Le produit d'exploitation est réalisé au moment même où le service est rendu et il amène une augmentation du compte *Encaisse* s'il est encaissé immédiatement ou une augmentation du compte *Clients* s'il y a promesse de payer plus tard.

Compte
Tableau où figurent, sous forme de débits et de crédits, les effets des opérations enregistrées au cours d'une période donnée.

Grand livre
Ensemble des comptes qu'utilise une entreprise pour y inscrire ses opérations.

FIGURE 2.2 Les termes couramment utilisés pour désigner des produits

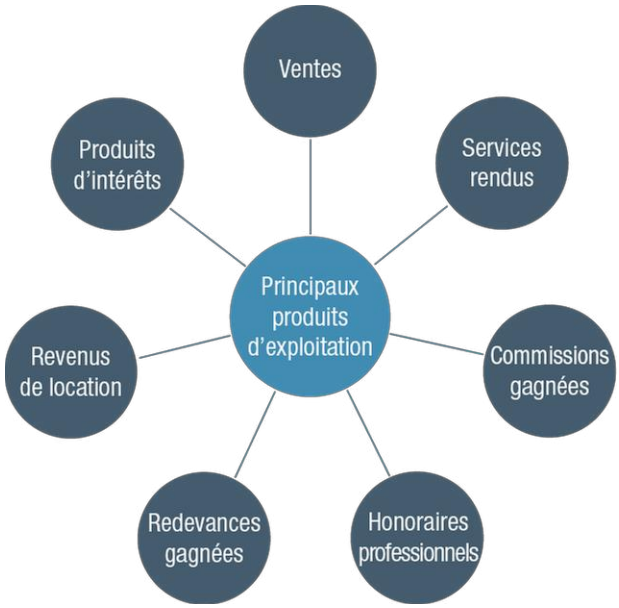

2.2.2 Les charges d'exploitation

Précédemment, nous avons défini les charges d'exploitation comme une somme engagée dans le but de réaliser un produit d'exploitation. Cela se traduit par une diminution des actifs ou une augmentation des passifs, car soit l'entreprise utilise l'argent de son compte bancaire (alors le compte *Encaisse* diminue), soit encore, elle finance la charge par un passif (donc le compte de grand-livre *Fournisseurs* augmente). Une charge amène donc une diminution des capitaux propres.

MISE EN SITUATION

Revenons à l'exemple de la clinique vétérinaire. Celle-ci a besoin d'un service de téléphone et d'Internet afin de communiquer avec ses clients. Donc, si l'entreprise paie une facture de Altacom de 250 $, cela aura pour effet de diminuer l'encaisse de 250 $. Par le fait même, les capitaux propres diminueront aussi ; le propriétaire possède une moins grande part de la richesse de son entreprise, car il en a donné une partie à son fournisseur Altacom. L'équation comptable se présente donc ainsi :

ACTIF	=	**PASSIF**	+	Capitaux propres au début	+	Produits	–	Charges	+	Apports	–	Retraits
Diminution de 250 $	=							Augmentation de 250 $				

Par conséquent, il existe une relation très étroite entre les produits et les charges d'exploitation, les charges étant assumées dans le but de réaliser un produit. L'entreprise paie un salaire à un employé parce que celui-ci va lui permettre de rendre des services, donc de réaliser des produits. Les principales charges d'exploitation d'une entreprise de service sont illustrées à la figure 2.3 (*voir la page suivante*).

FIGURE 2.3 Les principales charges d'exploitation d'une entreprise de service

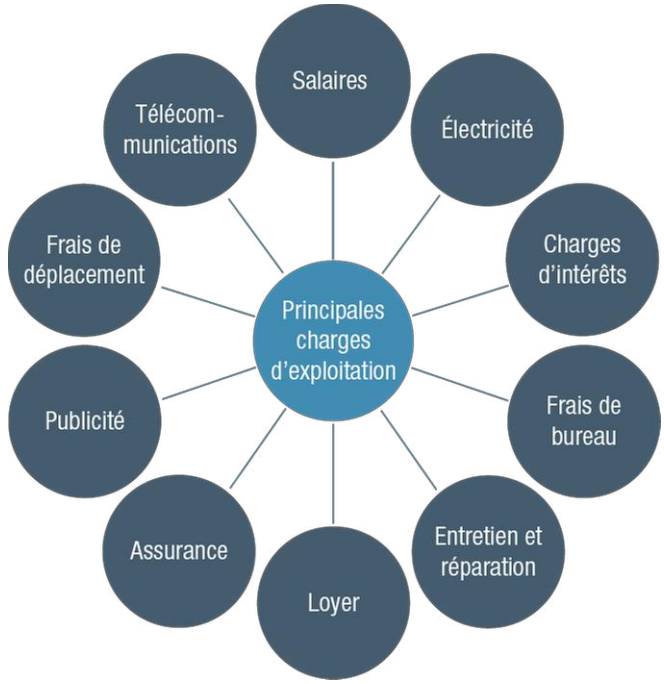

2.2.3 Le bénéfice net ou la perte nette

Le but premier d'une entreprise est que les produits d'exploitation soient supérieurs aux charges d'exploitation. Dans ce cas, l'entreprise aura réalisé un **bénéfice net**. Ce bénéfice réalisé par une entreprise se traduit par une augmentation de la valeur de l'entreprise entre le début et la fin de son **exercice financier** ou de sa **période comptable**, soit une augmentation des capitaux propres. Si les charges sont supérieures aux produits, l'entreprise aura subi une **perte nette**. Celle-ci amène une diminution des capitaux propres.

Produits	>	Charges	=	Bénéfice net
Produits	<	Charges	=	Perte nette

Bénéfice net
Excédent du total des produits sur le total des charges pour une période donnée.

Exercice financier
Période de douze mois, au terme de laquelle l'entreprise prépare des états financiers.

Période comptable
Période inférieure à la durée de l'exercice, par exemple un trimestre ou un mois, au terme de laquelle l'entreprise prépare des états financiers.

Perte nette
Excédent du total des charges sur le total des produits pour une période donnée.

MISE EN GARDE

Afin d'alléger le texte, nous utiliserons toujours le terme «bénéfice net», présumant ainsi que les produits sont supérieurs aux charges. Bien entendu, advenant que la situation soit inversée, l'état des résultats indiquera une perte nette.

2.2.4 L'effet des transactions sur l'équation comptable approfondie

Nous avons vu au chapitre 1 que, à la suite de chacune des transactions, l'équation comptable demeure en équilibre. Il est en de même pour l'équation

comptable approfondie. Celle-ci conservera son équilibre après les transactions qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer les capitaux propres (apports, retraits, produits et charges).

MISE EN SITUATION

À partir des premières transactions de la nouvelle entreprise de Louis, nous allons voir l'effet de certaines d'entre elles sur l'équation comptable approfondie. Les transactions affichées en bleu concernent l'équation comptable approfondie, car elles affectent soit les produits, les charges, les apports ou les retraits.

Janv. 01 Louis investit 60 000 $ dans sa nouvelle clinique et dépose cette somme dans le compte bancaire de l'entreprise.

Janv. 02 La banque dépose 365 000 $ dans le compte bancaire de la clinique suite à un emprunt hypothécaire que Louis a négocié pour l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment.

Janv. 02 La somme de 415 000 $ est retirée du compte bancaire de la clinique pour l'acquisition du terrain (115 000 $) et du bâtiment (300 000 $).

Janv. 03 Louis rencontre son premier client pour divers soins à donner à son golden retriever. La facture n° 0001 est émise au montant de 150 $. Le client paie immédiatement.

Janv. 03 Louis dépose un montant de 2 000 $ issu de son argent personnel dans le compte bancaire de l'entreprise pour un investissement additionnel.

Janv. 04 Louis émet le chèque n° 101 au montant de 200 $ pour une publicité dans le journal local.

Janv. 05 Louis émet la facture n° 0002 au montant de 130 $ pour la stérilisation d'un chat. Le client promet de payer la somme dans deux semaines.

Janv. 06 Louis émet le chèque n° 102 au montant de 500 $ pour payer ses dépenses personnelles.

Examinons maintenant l'impact de ces transactions sur l'équation comptable approfondie :

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO

TABLEAU DE L'EFFET DES OPÉRATIONS SUR L'ÉQUATION COMPTABLE APPROFONDIE

	ACTIF								=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES (à la fin)								
	Encaisse	+	Clients	+	Bâtiment	+	Terrain		=	Emprunt hypothécaire	+	Capitaux propres au début	+	Produits	–	Charges	+	Apports	–	Retraits
20X1																				
Janv. 01	60 000 $	+		+		+			=		+	60 000 $	+		–		+		–	
Janv. 02	365 000	+		+		+			=	365 000 $	+		+		–		+		–	
Janv. 02	–415 000	+		+	300 000 $	+	115 000 $		=		+		+		–		+		–	
Janv. 03	150	+		+		+			=		+		+	150 $	–		+		–	
Janv. 03	2 000	+		+		+			=		+		+		–		+	2 000 $	–	
Janv. 04	–200	+		+		+			=		+		+		–	200 $	+		–	
Janv. 05		+	130 $	+		+			=		+		+	130	–		+		–	
Janv. 06	–500	+		+		+			=		+		+		–		+		–	500 $
Solde	11 450 $	+	130 $	+	300 000 $	+	115 000 $		=	365 000 $	+	60 000 $	+	280 $	–	200 $	+	2 000 $	–	500 $
Total			426 580 $											426 580 $						

À VOUS DE JOUER !

Reprenons maintenant l'exemple de la clinique de Louis. À partir des autres transactions du mois de janvier, veuillez compléter le tableau de façon à ce que l'équation comptable approfondie demeure toujours en équilibre.

Janv. 08 Louis émet le chèque nº 103 au montant de 250 $ pour payer les services d'entretien ménager de la clinique.

Janv. 10 Louis émet la facture nº 0003 au montant de 270 $ pour la stérilisation d'un chiot. Le client paie immédiatement.

Janv. 15 Louis émet le chèque nº 104 au montant de 50 $ pour acheter des fleurs à sa conjointe car c'est leur anniversaire de fréquentation.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO

TABLEAU DE L'EFFET DES OPÉRATIONS SUR L'ÉQUATION COMPTABLE APPROFONDIE

	ACTIF							=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES (à la fin)								
	Encaisse	+	Clients	+	Bâtiment	+	Terrain	=	Emprunt hypothécaire	+	Capitaux propres au début	+	Produits	–	Charges	+	Apports	–	Retraits
20X1																			
Janv. 01	60 000 $	+		+		+		=		+	60 000 $	+		–		+		–	
Janv. 02	365 000	+		+		+		=	365 000 $	+		+		–		+		–	
Janv. 02	–415 000	+		+	300 000 $	+	115 000 $	=		+		+		–		+		–	
Janv. 03	150	+		+		+		=		+		+	150 $	–		+		–	
Janv. 03	2 000	+		+		+		=		+		+		–		+	2 000 $	–	
Janv. 04	–200	+		+		+		=		+		+		–	200 $	+		–	
Janv. 05		+	130 $	+		+		=		+		+	130	–		+		–	
Janv. 06	–500	+		+		+		=		+		+		–		+		–	500 $
Janv. 08		+				+		=		+		+		–		+		–	
Janv. 10		+				+		=		+		+		–		+		–	
Janv. 15		+				+		=		+		+		–		+		–	
Solde		+	130 $	+	300 000 $	+	115 000 $	=	365 000 $	+	60 000 $	+		–		+	2 000 $	–	
Total																			

2.3 Les états financiers de l'équation comptable approfondie

Nous avons déjà établi que le bilan est un état financier qui présente, à une date donnée, la situation financière de l'entreprise, soit les actifs, les passifs et les capitaux propres. Cependant, afin d'avoir une mesure plus complète des résultats d'une entreprise, nous ajouterons deux états financiers, soit l'état des résultats et l'état des capitaux propres.

État des résultats
État financier où figurent les produits desquels sont diminuées les charges et faisant ressortir le résultat net, soit un bénéfice net ou une perte nette.

2.3.1 L'état des résultats

L'état financier qui permet de mesurer le bénéfice net d'une entreprise est l'**état des résultats**. Il est aussi le premier état financier que l'on produit lorsqu'on

prépare un ensemble complet d'états financiers. Il intéresse beaucoup les utilisateurs de l'information financière de l'entreprise, car il présente le détail des produits et des charges ainsi que le montant du résultat net d'un exercice financier ou d'une période comptable.

Cet état reflète donc le résultat des opérations courantes de l'entreprise grâce au calcul suivant :

Produits d'exploitation	–	Charges d'exploitation	=	Bénéfice net

La période normale d'un exercice financier est de 12 mois et se termine le 31 décembre pour les entreprises individuelles. Cependant, comme les états financiers sont un outil important de prise de décisions par les gestionnaires, on prépare également, au cours de l'exercice, des états financiers pour une période comptable inférieure à 12 mois. Il peut s'agir d'états financiers trimestriels ou mensuels.

Ainsi, à la fin de chaque exercice financier ou période comptable, l'entreprise détermine le résultat net. Dans le cas où le résultat net indique un bénéfice, cela se traduit par une augmentation des capitaux propres à la suite des opérations, et non à la suite d'un investissement additionnel. En effet, les bénéfices font augmenter la richesse de l'entreprise et, par le fait même, la richesse de son propriétaire. Par contre, il peut arriver qu'une entreprise ne réalise pas de bénéfice, mais qu'elle subisse plutôt une perte, ce qui se traduit par une diminution des capitaux propres.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

La fin d'un exercice financier pour une entreprise individuelle sera toujours le 31 décembre, car une telle entreprise est le prolongement fiscal de l'individu. Si une entreprise débute ses opérations en cours d'année, la première année d'exploitation se traduira par un exercice financier inférieur à douze mois. L'exercice des années subséquentes comptera une année complète.

MISE EN SITUATION

Voici les produits et les charges de la clinique vétérinaire Animo pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1 :

Assurance	818 $
Frais de bureau	2 272 $
Entretien et réparation – bâtiment	1 636 $
Publicité	2 000 $
Salaires	8 664 $
Services rendus	29 000 $

À partir de ces montants, produisons maintenant l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1.

L'en-tête de l'état des résultats doit indiquer :

- le nom de l'entreprise ;
- le titre de l'état : « État des résultats » ;
- la période : « pour le mois de… », « pour la période de *n* mois terminée le… » ou « pour l'exercice terminé le… ».

Habituellement, on présente les charges d'exploitation dans le même ordre que celui du plan comptable.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1		
Produits d'exploitation		
Services rendus		29 000 $
Charges d'exploitation		
Salaires	8 664 $	
Publicité	2 000	
Frais de bureau	2 272	
Entretien et réparation – bâtiment	1 636	
Assurance	818	
Total des charges d'exploitation		15 390
Bénéfice net		13 610 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

La présentation du signe de dollar dans les états financiers n'est pas réglementée de façon stricte au Canada. Nous allons donc en proposer une aux fins de ce volume : on place un signe de dollar après le premier montant d'une colonne, après un montant précédé d'une barre de résultat et après un total (soulignement double).

À VOUS DE JOUER !

En comptabilité, on rencontre plusieurs types d'entreprises. Vous allez maintenant tester vos connaissances avec l'entreprise Peinture magique, propriété de Catherine Rabbat, qui offre, à temps partiel, des services de peinture à domicile. Elle vous fournit donc certaines données à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X8. À l'aide de ces renseignements, veuillez préparer l'état des résultats.

Assurance	1 200 $
Électricité	980 $
Publicité	120 $
Salaires	3 500 $
Services rendus	7 500 $
Télécommunications	750 $

Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Total des charges d'exploitation		
Bénéfice net		

2.3.2 L'état des capitaux propres

État des capitaux propres
État financier qui permet de mesurer la variation des capitaux propres d'une entreprise au cours d'un exercice ou d'une période comptable.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, plusieurs éléments font varier les capitaux propres. L'**état des capitaux propres** permettra de démontrer les éléments qui causent cette variation. Voyons maintenant, en détail, chacun de ces éléments.

Les apports

Le propriétaire d'une entreprise peut investir des actifs dans son entreprise, comme de l'argent, de l'ameublement, du matériel roulant, un bâtiment ou un terrain, ce qui constitue des apports. Afin d'accumuler l'information relative aux apports effectués par le propriétaire au cours d'un exercice financier, on utilise un nouveau compte dans le grand livre. Ce compte porte le nom du propriétaire, suivi du mot *apports* (par exemple, *Louis Marceau – apports*). Le solde de ce compte représente l'augmentation des capitaux propres du propriétaire, qui a eu lieu durant la période ou l'exercice grâce aux apports.

Le bénéfice net

Déterminé à l'aide de l'état des résultats, le bénéfice net (ou la perte nette) est inscrit dans l'état des capitaux propres afin de mesurer l'augmentation (ou la diminution) de ceux-ci. En effet, lorsque l'entreprise réalise un bénéfice, le propriétaire augmente sa richesse, ce qui est reflété par une augmentation de son capital dans l'entreprise. Dans le cas où l'entreprise réalise une perte, l'effet sera inversé et le capital du propriétaire diminuera.

Les retraits

Les propriétaires qui n'ont habituellement pas d'autres sources de revenus doivent, de temps à autre, effectuer des retraits pour leur usage personnel. Ces retraits ne constituent pas une charge d'exploitation pour l'entreprise parce que, d'un point de vue comptable, on doit faire la distinction entre les opérations de l'entreprise et celles qui concernent le propriétaire. De plus, l'entreprise existe parce que son propriétaire existe. Il ne peut pas y avoir de contrat entre l'entreprise individuelle et son propriétaire, puisque, juridiquement, celle-là existe grâce à celui-ci. L'entreprise ne peut donc pas verser un salaire à son propriétaire, car ce salaire serait considéré comme une charge d'exploitation, ce qui est impossible, le propriétaire ne pouvant signer un contrat avec lui-même.

Les retraits d'argent ou de biens provenant de l'entreprise sont donc considérés comme des diminutions du capital investi par le propriétaire. Les retraits effectués par le propriétaire au cours d'un exercice financier sont enregistrés dans le compte de retraits. Ce compte porte le nom du propriétaire, suivi du mot *retraits* (par exemple, *Louis Marceau – retraits*). Le solde de ce compte représente la diminution des capitaux propres du propriétaire qui a eu lieu durant la période ou l'exercice à cause des retraits.

L'état des capitaux propres fait donc ressortir tous les changements survenus dans les capitaux propres au cours de l'exercice financier ou de la période comptable, ce qui permet de déterminer le solde de fin d'exercice.

MISE EN SITUATION

Voici les informations qui nous permettront de préparer l'état des capitaux propres de la Clinique vétérinaire Animo pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1 :

Apports	5 000 $
Capital au 1er janvier 20X1	60 000 $
Retraits	3 000 $
Bénéfice net (déterminé à la page 54)	13 610 $

À partir de ces montants, produisons maintenant l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1.

L'en-tête de l'état des capitaux propres se compose des éléments suivants :

- le nom de l'entreprise ;
- le titre de l'état : « État des capitaux propres » ;
- la période couverte : « pour le mois de... », « pour la période de *n* mois terminée le... » ou « pour l'exercice terminé le... ».

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1

Louis Marceau – capital au 1er janvier 20X1		60 000 $
Plus : Bénéfice net	13 610 $	
Apports	5 000	
	18 610 $	
Moins : Retraits	3 000	15 610
Louis Marceau – capital au 31 décembre 20X1		75 610 $

SAVIEZ-VOUS QUE...

En pratique, les états financiers préparés par un comptable ne présentent jamais les décimales afin d'en alléger la lecture. Cependant, ceux qui sont générés par un logiciel comptable en contiennent habituellement.

À VOUS DE JOUER !

L'entreprise de Catherine Rabbat, Peinture magique, vous fournit les résultats à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X8. À l'aide de ces renseignements, veuillez préparer l'état des capitaux propres.

Apports	3 200 $
Capital au 1er janvier 20X8	10 950 $
Retraits	2 500 $
Bénéfice net (déterminé à la page 54)	950 $

Catherine Rabbat – capital au 1er janvier 20X8			
Plus :			
Moins :			
Catherine Rabbat – capital au 31 décembre 20X8			

MISE EN GARDE

Vous avez besoin de l'état des résultats pour compléter l'état des capitaux propres. L'état des résultats présente soit un bénéfice net, soit une perte nette. Il est donc impossible d'avoir les deux en même temps dans l'état des capitaux propres. C'est toujours un ou l'autre.

2.3.3 Le bilan

Pour terminer l'ensemble des états financiers, nous examinerons maintenant le bilan. Tel que vu dans le chapitre 1, le bilan est un document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière de l'entreprise en présentant les éléments de l'actif, du passif et des capitaux propres.

MISE EN SITUATION

Voici les informations qui nous permettront de préparer le bilan de la Clinique vétérinaire Animo au 31 décembre 20X1 :

Bâtiment	300 000 $
Capitaux propres au 31 décembre 20X1 (déterminés dans l'état des capitaux propres à la page 56)	75 610 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	35 000 $
Emprunt hypothécaire	340 000 $
Encaisse	2 000 $
Équipement	32 860 $
Fournisseurs	2 500 $
Fournitures de bureau	3 250 $
Terrain	115 000 $

À partir de ces montants, produisons maintenant le bilan au 31 décembre 20X1.

L'en-tête du bilan se compose des éléments suivants :

- le nom de l'entreprise ;
- le titre de l'état : « Bilan » ;
- la date : « au … ».

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
BILAN
au 31 décembre 20X1

ACTIF		PASSIF	
Encaisse	2 000 $	Emprunt bancaire (marge de crédit)	35 000 $
Fournitures de bureau	3 250	Fournisseurs	2 500
Équipement	32 860	Emprunt hypothécaire	340 000
Bâtiment	300 000	Total du passif	377 500 $
Terrain	115 000	**CAPITAUX PROPRES**	
		Louis Marceau – capital	75 610
Total de l'actif	453 110 $	**Total du passif et des capitaux propres**	453 110 $

Les éléments d'actif sont présentés en ordre croissant de liquidité, à partir de l'encaisse, qui est un actif liquide, jusqu'aux immobilisations.

Les éléments de passif sont présentés en ordre croissant d'exigibilité, à partir de l'emprunt qui sera remboursé le plus rapidement jusqu'à l'emprunt hypothécaire, qui est habituellement remboursable sur plusieurs années.

Le bilan est généralement le troisième état financier que nous préparons, car nous avons besoin de connaître les capitaux propres à la date du bilan afin de préparer celui-ci. C'est dans l'état des capitaux propres que nous allons retrouver cette information. La figure 2.4 (*voir la page suivante*) présente les liens entre les trois états financiers.

À VOUS DE JOUER !

L'entreprise de Catherine Rabbat, Peinture Magique, vous fournit les renseignements suivants au 31 décembre 20X8. À l'aide de ces renseignements, veuillez préparer le bilan.

Encaisse	1 250 $
Clients	1 790 $
Équipement	13 560 $
Matériel roulant	23 500 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	25 000 $
Fournisseurs	2 500 $
Capitaux propres au 31 décembre 20X8 (déterminés à la page 57)	12 600 $

ACTIF		PASSIF	
		Total du passif	
		CAPITAUX PROPRES	
Total de l'actif		**Total du passif et des capitaux propres**	

FIGURE 2.4 Les liens entre les états financiers

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1

Produits d'exploitation		
Services rendus		29 000 $
Charges d'exploitation		
Salaires	8 664 $	
Publicité	2 000	
Frais de bureau	2 272	
Entretien et réparation – bâtiment	1 636	
Assurance	818	
Total des charges d'exploitation		15 390
Bénéfice net		**13 610 $**

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1

Louis Marceau – capital au 1er janvier 20X1		60 000 $
Plus : Bénéfice net	**13 610 $**	
Apports	5 000	
	18 610 $	
Moins : Retraits	3 000	15 610
Louis Marceau – capital au 31 décembre 20X1		**75 610 $**

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE ANIMO
BILAN
au 31 décembre 20X1

ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	2 000 $	Emprunt bancaire (marge de crédit)	35 000 $
Fournitures de bureau	3 250	Fournisseurs	2 500
Équipement	32 860	Emprunt hypothécaire	340 000
Bâtiment	300 000	Total du passif	377 500 $
Terrain	115 000	**CAPITAUX PROPRES**	
		Louis Marceau – capital	**75 610**
Total de l'actif	453 110 $	**Total du passif et des capitaux propres**	453 110 $

2.4 Le grand livre et les comptes qui le composent

Les entreprises doivent enregistrer de nombreuses opérations commerciales, et il serait fastidieux, voire inutile, de préparer un bilan ou des états financiers complets après chaque opération. De même, il ne serait pas pratique d'utiliser un tableau, comme nous l'avons fait au chapitre 1, afin de tenir compte des variations de l'équation comptable par suite des diverses transactions effectuées par l'entreprise. Les comptables tentent plutôt de grouper les opérations selon leur nature et de préparer des états financiers seulement de façon périodique. Cela veut dire que ces derniers sont rédigés uniquement à la fin du mois ou de l'année.

2.4.1 Le grand livre

Dans une entreprise, pour inscrire l'effet des transactions, on utilise des comptes qui sont regroupés sous l'expression «grand livre». Toutes les opérations effectuées par l'entreprise y sont enregistrées. Un compte est un tableau où figurent, en unités monétaires, les augmentations ou les diminutions qui touchent un élément particulier de l'actif, du passif ou des capitaux propres, ainsi que des produits ou des charges. Au moment de préparer les états financiers, les soldes des différents comptes de grand livre tels que les comptes *Encaisse, Clients, Fournitures de bureau*, etc. se retrouvent dans un des trois états financiers vus précédemment (*voir la figure 2.5*).

FIGURE 2.5 Le grand livre

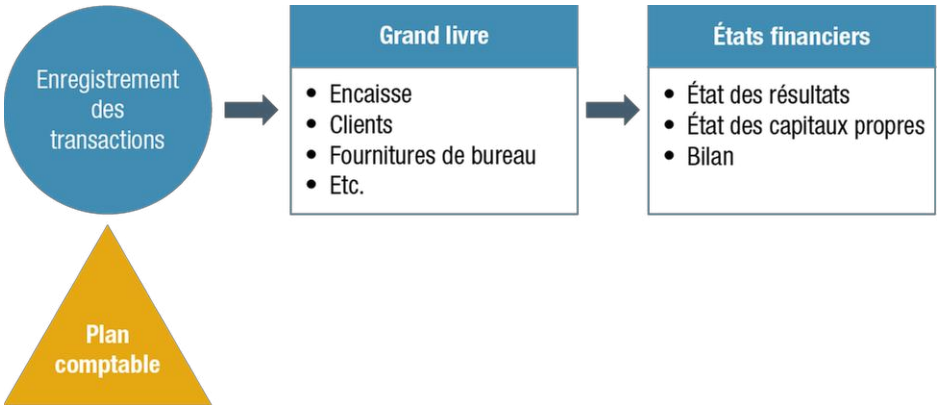

2.4.2 Le plan comptable

Plan comptable
Liste des comptes de grand livre d'une entreprise classés selon leur nature.

Il est important, pour une entreprise, d'établir un **plan comptable**, c'est-à-dire une liste qui contient les noms de tous les comptes de grand livre qu'elle prévoit utiliser. Dans le plan comptable (aussi nommé charte de comptes), les comptes sont classés de la façon suivante : on commence par l'actif, et l'on continue avec le passif et les capitaux propres, qui sont tous des comptes de bilan. Ensuite viennent les comptes de résultats, soit les comptes de produits et de charges d'exploitation. Chaque compte est désigné à la fois par un nom et par un numéro. Ce numéro est composé de chiffres ou de lettres, mais toujours selon une logique qui permet de déterminer facilement la nature du compte représenté. On établit les codes en tenant compte des besoins, de la taille et de la nature de l'entreprise. Dans ce volume, nous utilisons des codes très simples : des numéros de quatre chiffres (*voir le tableau 2.2*).

TRUCS ET ASTUCES

Nous vous fournissons à la fin du manuel un plan comptable dont vous aurez besoin pour votre étude et la résolution des problèmes. Notons que ce plan comptable n'est donné qu'à titre indicatif et qu'il vous est toujours possible de concevoir le vôtre.

TABLEAU 2.2 Un extrait du plan comptable

CATÉGORIE	ÉTAT FINANCIER	NUMÉROS
Actif	Bilan	1000 à 1999
Passif	Bilan	2000 à 2999
Capitaux propres	État des capitaux propres et Bilan	3000 à 3999
Produits d'exploitation	État des résultats	4000 à 4999
Charges d'exploitation	État des résultats	5000 à 5999

SAVIEZ-VOUS QUE…

Il existe des plans comptables beaucoup plus complexes. Certaines entreprises en possèdent un qui comporte des centaines de comptes, dont les codes peuvent atteindre de 12 à 15 chiffres !

2.4.3 Les comptes de grand livre

En comptabilité, on utilise plusieurs comptes de grand livre, c'est-à-dire un pour chaque élément d'actif, un pour chaque élément de passif, de même qu'un pour chacune des composantes des capitaux propres, des produits et des charges.

Une entreprise pourrait, par exemple, avoir les comptes de grand livre suivants : *Encaisse*, *Clients*, *Fournitures de bureau*, *Bâtiment*, *Terrain*, *Fournisseurs*, *Services rendus*, *Salaires*, *Loyer*.

Chaque entreprise doit établir ses comptes de grand livre en fonction de ses besoins. L'ensemble de ces comptes forme le grand livre.

Le compte en T

Compte en T
Représentation simplifiée d'un compte de grand livre permettant une compréhension rapide de l'effet d'une transaction sur un compte donné.

Le **compte en T**, outil souvent utilisé en comptabilité, est une représentation simplifiée et imagée d'un compte de grand livre. Il contient une portion seulement d'un compte détaillé, soit les colonnes «Débit» et «Crédit». Toutes les transactions affectant un même compte y sont accumulées, mais le solde n'est pas présenté au fur et à mesure des transactions. Un même compte peut présenter des augmentations et des diminutions. De façon simplifiée, chacun de ces comptes pourrait ressembler à un T :

GRAND LIVRE

Encaisse **N° 1010**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1						
Janv. 01	Mise de fonds initiale	J.G.1	60 000,00		60 000,00	Dt

Encaisse

Débit	Crédit
60 000,00	

Mise de fonds initiale

Par convention, on a établi que le côté gauche du compte se nommerait « débit », et le côté droit, « crédit ». Ainsi, toutes les opérations qui augmentent un compte sont comptabilisées du même côté du compte et toutes celles qui réduisent un compte sont comptabilisées de l'autre côté. Si elles sont enregistrées du côté gauche, ce sont des opérations qui débitent le compte. Par contre, lorsqu'elles sont effectuées du côté droit, elles créditent le compte. Le solde est débiteur si le total des montants débités est plus élevé que celui des montants crédités. Lorsque les crédits sont supérieurs aux débits, le solde est créditeur.

MISE EN SITUATION

Reprenons donc les deux premières transactions de la clinique vétérinaire Animo et examinons le compte *Encaisse*, cette fois-ci en utilisant la forme simplifiée du compte en T.

Encaisse **N° 1010**

		Débit			Crédit
20X1					
Janv. 01	Mise de fonds initiale	60 000,00			
Janv. 02	Emprunt hypothécaire	365 000,00	Janv. 02	Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	415 000,00
Solde du compte		10 000,00			

Les montants de 60 000 $ et de 365 000 $ représentent des dépôts dans le compte de banque de l'entreprise. Ces deux montants font augmenter le solde du compte *Encaisse* au débit, alors que le montant de 415 000 $ inscrit au crédit indique que l'entreprise a retiré cette somme pour payer deux actifs, le terrain et le bâtiment. Après ces transactions, nous constatons que le solde en banque est de 10 000 $.

Les comptes détaillés

En pratique, pour la comptabilisation des transactions courantes de l'entreprise, on utilise une forme détaillée des comptes de grand livre, qui fournit toute l'information sur les transactions qui affectent un compte.

Voici la représentation détaillée d'un compte à partir du grand livre :

GRAND LIVRE

1 **Encaisse** 2 **N° 1010**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X1						
Janv. 01	Mise de fonds initiale	J.G.1	60 000,00		60 000,00	Dt
3	4	5	6	6	7	8

Chaque compte de grand livre doit contenir les renseignements suivants.

1. Le nom du compte
2. Le numéro du compte
3. La date de chacune des transactions touchant ce compte
4. La description de la transaction
5. La provenance de cette transaction
6. Le montant inscrit lors de la transaction, au débit ou au crédit.

7 Le solde du compte

8 La nature du solde du compte : débiteur (Dt) ou créditeur (Ct)

Comme c'était le cas pour le compte en T, il y a une colonne « débit » et une colonne « crédit ». Par contre, le compte de grand livre, sous cette forme, présente le solde du compte après chacune des transactions et ce solde apparaît dans la colonne « Solde ». Finalement, une dernière colonne permet de constater si le solde est débiteur (le total des montants débités est plus élevé que celui des montants crédités) ou créditeur (lorsque les crédits sont supérieurs aux débits).

MISE EN SITUATION

Examinons le compte *Encaisse*, dans lequel quelques opérations de la Clinique vétérinaire Animo ont été enregistrées, en utilisant la forme détaillée d'un compte de grand livre :

GRAND LIVRE						
Encaisse						N° 1010
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X1						
Janv. 01	Mise de fonds initiale	J.G.1	60 000,00		60 000,00	Dt
Janv. 02	Emprunt hypothécaire	J.G.1	365 000,00		425 000,00	Dt
Janv. 02	Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	J.G.1		415 000,00	10 000,00	Dt

Nous constatons donc que le compte *Encaisse* a augmenté à deux reprises au débit : une première fois grâce à la mise de fonds initiale du propriétaire de 60 000,00 $ et une seconde fois grâce à un emprunt hypothécaire de 365 000,00 $. Par la suite, le compte a diminué de 415 000,00 $ au crédit, car cette somme a servi à l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment. À la suite de ces trois transactions, le solde du compte est de 10 000,00 $.

Remarquons que, lorsque le montant de l'opération augmente le compte *Encaisse*, nous débitons le compte. Par contre, lors d'une diminution, nous le créditons. Toutefois, ce qui est vrai pour le compte *Encaisse* n'est pas nécessairement vrai pour tous les comptes. D'autres comptes augmenteront au crédit et diminueront au débit.

2.5 La règle du débit/crédit

Pour savoir s'il faut débiter ou créditer un compte, on doit connaître la règle du débit/crédit. Établie depuis longtemps par les comptables, elle est très facile à appliquer. Il s'agit de la mémoriser une fois pour toutes.

Pour ce qui est des comptes de bilan, un compte d'actif est débiteur par nature : il augmente au débit et diminue au crédit. Un compte de passif ou de capitaux propres est créditeur : il augmente au crédit et diminue au débit.

ACTIF	=	PASSIF	+	CAPITAUX PROPRES
Débit	=	Crédit	+	Crédit

Voici la règle pour les comptes de résultat. En définissant les produits d'exploitation, on constate qu'ils amènent une augmentation des capitaux propres : après avoir réalisé un produit, le propriétaire possède alors une plus grande part de son entreprise. Une augmentation de ses capitaux propres se traduit par un crédit. Lorsque l'entreprise engage une charge d'exploitation, les capitaux propres diminuent : le propriétaire possède donc une moins grande part de son entreprise, ce qui se traduit par un débit. On peut alors conclure ce qui suit :

Produits d'exploitation = Augmentation des capitaux propres = Crédit
Charges d'exploitation = Diminution des capitaux propres = Débit

Le tableau 2.3 représente la règle du débit/crédit pour chaque type de compte :

TABLEAU 2.3 La règle du débit/crédit

CATÉTORIE	LOGIQUE DE CALCUL	SOLDE HABITUEL
Actif	• Augmente au débit ↑ • Diminue au crédit ↓	Débiteur
Passif	• Augmente au crédit ↑ • Diminue au débit ↓	Créditeur
Capitaux	• Augmente au crédit ↑ • Diminue au débit ↓	Créditeur
Produits	• Augmente au crédit ↑ • Diminue au débit ↓	Créditeur
Charges	• Augmente au débit ↑ • Diminue au crédit ↓	Débiteur

On peut également résumer la règle de comptabilisation de la façon suivante :

DÉBIT	CRÉDIT
Actif (augmentation)	**Actif** (diminution)
Passif (diminution)	**Passif** (augmentation)
Capitaux propres (diminution)	**Capitaux propres** (augmentation)
• Retraits	• Apports
• Charges d'exploitation	• Produits d'exploitation

À VOUS DE JOUER !

En analysant chacune des situations énumérées ci-dessous, veuillez inscrire les données manquantes :

COMPTES DE BILAN	CATÉGORIE	DÉBIT ou CRÉDIT
Augmentation de l'emprunt hypothécaire		
Augmentation du matériel roulant		
Diminution du terrain		
Diminution de l'emprunt bancaire		
Diminution du bâtiment		
Augmentation d'Isabelle Desmarais – capital		
Augmentation du bâtiment		

COMPTES DE RÉSULTATS	CATÉGORIE	DÉBIT ou CRÉDIT
Augmentation des services rendus		
Augmentation de l'électricité		
Augmentation des loyers gagnés		
Augmentation des frais bancaires		
Augmentation des frais de déplacement		
Augmentation des honoraires gagnés		
Augmentation des salaires		

Le tableau suivant démontre de façon plus détaillée la règle de débit/crédit pour chacun des types de comptes :

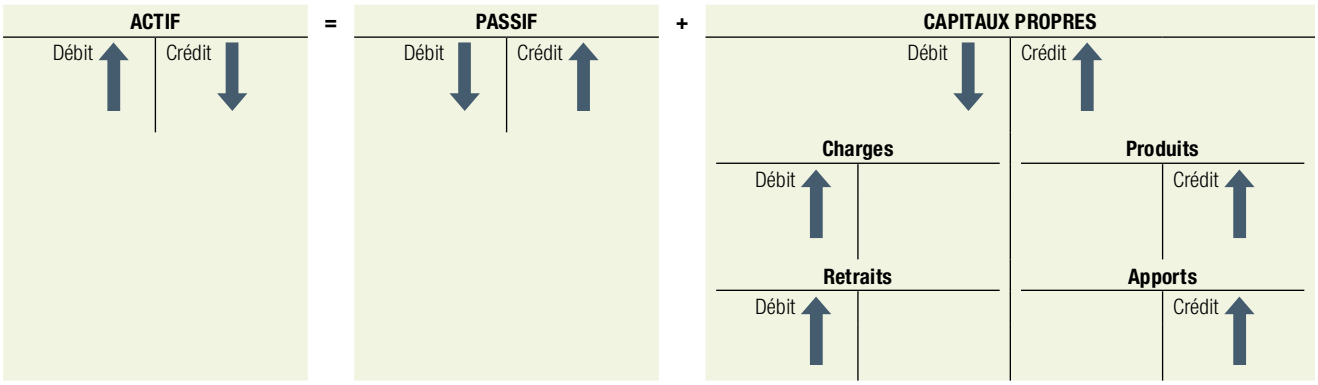

On trouve dans le tableau 2.4 une autre façon de résumer le classement des comptes de l'équation comptable fondamentale :

TABLEAU 2.4 Le classement des comptes de l'équation fondamentale selon les soldes figurant aux états financiers

ÉTAT FINANCIER	TYPE DE COMPTE	SOLDE HABITUEL
État des résultats	Produits	Créditeur
	Moins : Charges	Débiteur
	Égale : Bénéfice net	Créditeur
État des capitaux propres	Capitaux propres au début	Créditeur
	Plus : Bénéfice net	Créditeur
	Plus : Apports	Créditeur
	Moins : Retraits	Débiteur
	Égale : Capitaux propres à la fin	Créditeur
Bilan	Actif	Débiteur
	Égale :	
	Passif	Créditeur
	Plus :	
	Capitaux propres à la fin	Créditeur

MISE EN SITUATION

Reprenons les premières transactions de la nouvelle entreprise de Louis. Cette fois, nous allons enregistrer ces opérations directement dans les comptes en T :

1 Janv. 01 Louis investit 60 000 $ dans sa nouvelle clinique et dépose cette somme dans le compte bancaire de l'entreprise.

2 Janv. 02 La banque dépose 365 000 $ dans le compte bancaire de la clinique suite à un emprunt hypothécaire que Louis a négocié pour l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment.

3 Janv. 02 La somme de 415 000 $ est retirée du compte bancaire de la clinique pour l'acquisition du terrain (115 000 $) et du bâtiment (300 000 $).

4 Janv. 03 Louis rencontre son premier client pour divers soins à donner à son golden retriever. La facture n° 0001 est émise au montant de 150 $. Le client paie immédiatement.

5 Janv. 03 Louis dépose un montant de 2 000 $ issu de son argent personnel dans le compte bancaire de l'entreprise pour un investissement additionnel.

6 Janv. 04 Louis émet le chèque n° 101 au montant de 200 $ pour une publicité dans le journal local.

7 Janv. 05 Louis émet la facture n° 0002 au montant de 130 $ pour la stérilisation d'un chat. Le client promet de payer la somme dans deux semaines.

8 Janv. 06 Louis émet le chèque n° 102 au montant de 500 $ pour payer ses dépenses personnelles.

Encaisse — N° 1010

	Débit		Crédit		
20X1					
Janv. 01, Mise de fonds initiale	60 000,00	1			
Janv. 02, Emprunt hypothécaire	365 000,00	2			
		3	415 000,00	Janv. 02,	Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment
Janv. 03, Facture 0001	150,00	4			
Janv. 03, Apport du propriétaire	2 000,00	5			
		6	200,00	Janv. 04,	Chèque 101, publicité
		8	500,00	Janv. 06,	Chèque 102, retrait
Solde du compte	11 450,00				

Clients — N° 1100

	Débit		Crédit
20X1			
Janv. 05, Facture 0002	130,00	7	
Solde du compte	130,00		

Bâtiment — N° 1900

	Débit		Crédit
20X1			
Janv. 02, Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	300 000,00	3	
Solde du compte	300 000,00		

Terrain — N° 1960

	Débit		Crédit
20X1			
Janv. 02, Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	115 000,00	3	
Solde du compte	115 000,00		

Emprunt hypothécaire — N° 2900

Débit		Crédit		
	2	365 000,00	20X1 Janv. 02,	Emprunt hypothécaire
		365 000,00	Solde du compte	

Louis Marceau – capital — N° 3100

Débit		Crédit		
	1	60 000,00	20X1 Janv. 01,	Mise de fonds initiale
		60 000,00	Solde du compte	

Louis Marceau – Apports — N° 3200

Débit		Crédit		
	5	2 000,00	20X1 Janv. 03,	Apport du propriétaire
		2 000,00	Solde du compte	

Louis Marceau – Retraits — N° 3300

	Débit		Crédit
20X1			
Janv. 06, Chèque 102, retrait	500,00	8	
Solde du compte	500,00		

Services rendus — N° 4120

Débit		Crédit		
	4	150,00	20X1 Janv. 03,	Facture 0001
	7	130,00	Janv. 05,	Facture 0002
		280,00	Solde du compte	

Publicité — N° 5420

	Débit		Crédit
20X1			
Janv. 04, Chèque 101, publicité	200,00	6	
Solde du compte	200,00		

À VOUS DE JOUER !

À partir de ces transactions de la clinique de Louis, veuillez enregistrer ces opérations directement dans les comptes en T.

Janv. 08 Louis émet le chèque nº 103 au montant de 250 $ pour payer les services d'entretien ménager de la clinique.

Janv. 10 Louis émet la facture nº 0003 au montant de 270 $ pour la stérilisation d'un chiot. Le client paie immédiatement.

Janv. 15 Louis émet le chèque nº 104 au montant de 50 $ pour acheter des fleurs à sa conjointe car c'est leur anniversaire de fréquentation.

Encaisse — **N° 1010**

	Débit	Crédit	
20X1			
Janv. 01, Mise de fonds initiale	60 000,00		
Janv. 02, Emprunt hypothécaire	365 000,00		
		415 000,00	Janv. 02, Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment
Janv. 03, Facture 0001	150,00		
Janv. 03, Apport du propriétaire	2 000,00		
		200,00	Janv. 04, Chèque 101, publicité
		500,00	Janv. 06, Chèque 102, retrait
Solde du compte			

Clients — **N° 1100**

	Débit	Crédit
20X1		
Janv. 05, Facture 0002	130,00	
Solde du compte	130,00	

Bâtiment — **N° 1900**

	Débit	Crédit
20X1		
Janv. 02, Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	300 000,00	
Solde du compte	300 000,00	

Terrain — **N° 1960**

	Débit	Crédit
20X1		
Janv. 02, Acquisition d'un terrain et d'un bâtiment	115 000,00	
Solde du compte	115 000,00	

Emprunt hypothécaire — **N° 2900**

Débit	Crédit	
	365 000,00	20X1 Janv. 02, Emprunt hypothécaire
	365 000,00	Solde du compte

Louis Marceau – capital — **N° 3100**

Débit	Crédit	
	60 000,00	20X1 Janv. 01, Mise de fonds initiale
	60 000,00	Solde du compte

Louis Marceau – Apports			N° 3200
Débit	Crédit		
		20X1	
	2 000,00	Janv. 03, Apport du propriétaire	
	2 000,00	Solde du compte	

Louis Marceau – Retraits			N° 3300
Débit	Crédit		
20X1			
Janv. 06, Chèque 102, retrait	500,00		
Solde du compte			

Services rendus			N° 4120
Débit	Crédit		
		20X1	
	150,00	Janv. 03, Facture 0001	
	130,00	Janv. 05, Facture 0002	
		Solde du compte	

Publicité			N° 5420
Débit	Crédit		
20X1			
Janv. 04, Chèque 101, publicité	200,00		
Solde du compte	200,00		

Entretien et réparations – bâtiment		N° 5640
Débit	Crédit	
20X1		
Solde du compte		

Conclusion

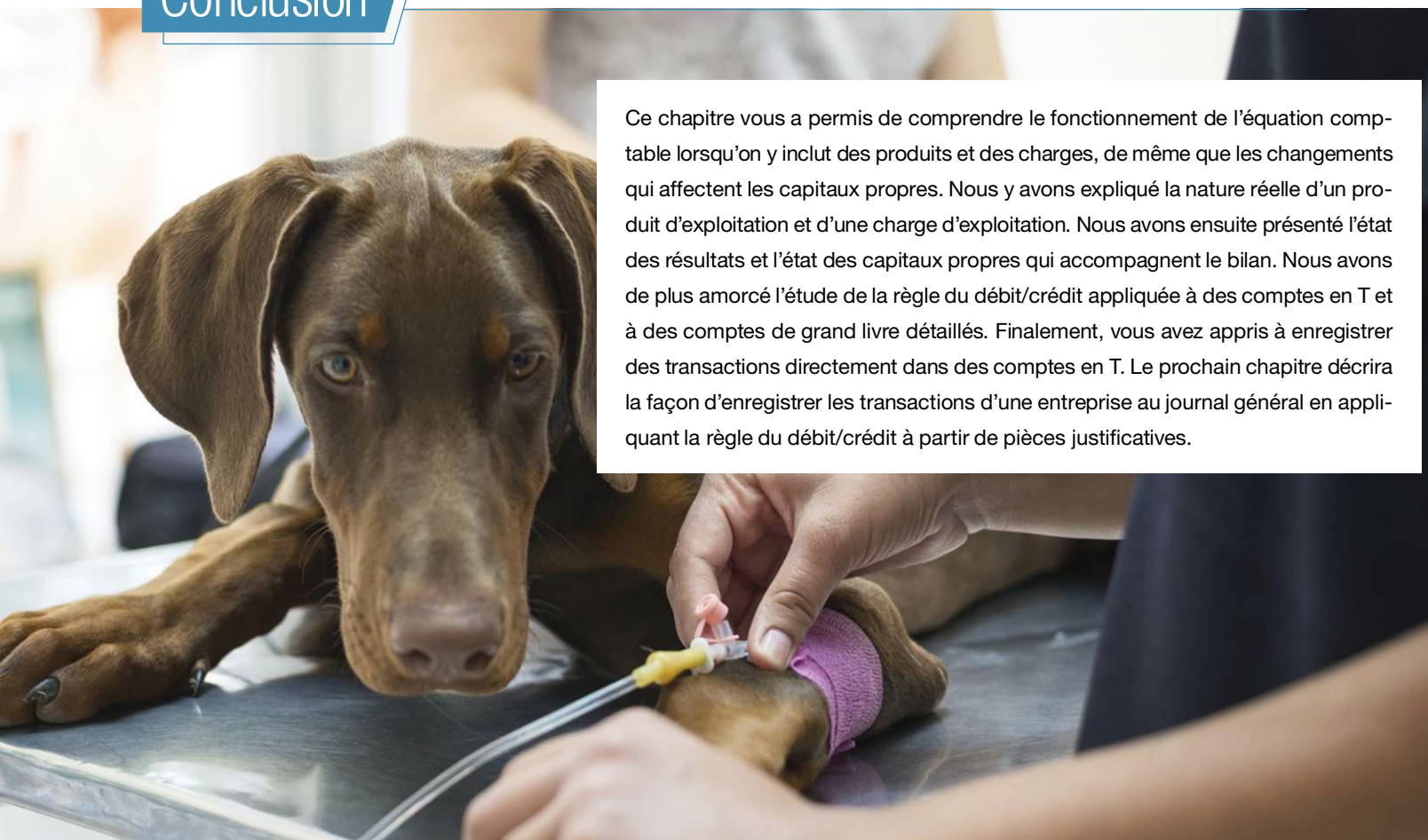

Ce chapitre vous a permis de comprendre le fonctionnement de l'équation comptable lorsqu'on y inclut des produits et des charges, de même que les changements qui affectent les capitaux propres. Nous y avons expliqué la nature réelle d'un produit d'exploitation et d'une charge d'exploitation. Nous avons ensuite présenté l'état des résultats et l'état des capitaux propres qui accompagnent le bilan. Nous avons de plus amorcé l'étude de la règle du débit/crédit appliquée à des comptes en T et à des comptes de grand livre détaillés. Finalement, vous avez appris à enregistrer des transactions directement dans des comptes en T. Le prochain chapitre décrira la façon d'enregistrer les transactions d'une entreprise au journal général en appliquant la règle du débit/crédit à partir de pièces justificatives.

Testez vos connaissances

1. Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
a) Un produit d'exploitation est enregistré au moment où l'on reçoit l'argent, même s'il a été réalisé un mois plus tôt.	☐	☐
b) Une charge d'exploitation amène une diminution des capitaux propres.	☐	☐
c) Une charge d'exploitation amène une diminution du passif ou une augmentation de l'actif.	☐	☐
d) Dans l'en-tête de l'état des résultats, on indique qu'il est établi à une date donnée, par exemple au 31 décembre 20X4.	☐	☐
e) Un retrait de la part du propriétaire n'est pas considéré comme une charge d'exploitation pour l'entreprise.	☐	☐
f) L'état des capitaux propres nous indique quel en était le solde au début et à la fin de l'exercice financier.	☐	☐
g) Le bilan est un document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière de l'entreprise en présentant les éléments de l'actif, du passif et des capitaux propres.	☐	☐

2. Complétez les phrases suivantes en rapport avec la règle du débit/crédit en précisant si le compte augmente ou diminue.

Un compte d'actif _____ au débit.

Un compte de passif _____ au débit.

Un compte de capitaux propres _____ au crédit.

Un compte de charge, par définition, a un solde _____.

Le compte *Apports* a un solde _____.

3. Indiquez le solde habituel des comptes suivants.

Clients _____.

Fournisseurs _____.

Louis Martineau – retraits _____.

Publicité _____.

Services rendus _____.

Terminologie

Apport 46
Bénéfice net 50
Charge d'exploitation 46
Compte 48
Compte en T 61
État des capitaux propres 55
État des résultats 52
Exercice financier 50
Grand livre 48
Période comptable 50
Perte nette 50
Plan comptable 60
Produit d'exploitation 46
Retrait 46

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La résolution de l'équation comptable approfondie	1 et 2
La préparation de l'état des résultats, de l'état des capitaux propres et du bilan	3 à 8
Le classement des comptes	9 et 10
Les comptes en T	11 et 12

Note
Au besoin, reportez-vous à la section « Plan comptable » à la fin du manuel.

La résolution de l'équation comptable approfondie

● **1. Voici certaines données relatives à l'entreprise d'Élise Mongeau, propriétaire de Nettoyeur Mongeau, au 31 décembre 20X6 :**

Actif	45 260 $
Charges d'exploitation	67 492 $
Élise Mongeau – capital (au 1er janvier 20X6)	?
Élise Mongeau – retraits	12 000 $
Passif	15 670 $
Produits d'exploitation	95 260 $

Travail à faire

a) À l'aide de l'équation comptable approfondie, déterminer les capitaux propres au 1er janvier 20X6.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

2. Voici certaines données concernant l'entreprise de Fanny Gagnon, conseillère en gestion, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 :

Actif	122 560 $
Charges d'exploitation	222 620 $
Fanny Gagnon – apports	5 000 $
Fanny Gagnon – capital (au 1er janvier 20X5)	?
Fanny Gagnon – retraits	14 000 $
Passif	92 520 $
Produits d'exploitation	218 495 $

Travail à faire

a) À l'aide de l'équation comptable approfondie, déterminer les capitaux propres au 1er janvier 20X5.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

La préparation de l'état des résultats, de l'état des capitaux propres et du bilan

3. Voici la liste des comptes des livres comptables de Services Forcier par ordre de catégorie, au 31 décembre 20X5.

Encaisse	11 244 $
Clients	16 990 $
Fournitures de bureau	2 500 $
Matériel roulant	35 000 $
Bâtiment	330 600 $
Terrain	60 000 $
Fournisseurs	14 524 $
Autres charges à payer	2 250 $
Emprunt hypothécaire	211 000 $
Étienne Forcier – capital	146 494 $
Étienne Forcier – apports	6 000 $
Étienne Forcier – retraits	36 000 $
Services rendus	256 000 $
Salaires	105 200 $
Publicité	15 550 $
Frais de bureau	1 250 $
Assurance	7 900 $
Électricité	4 790 $
Télécommunications	9 244 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X5.

4. Voici la liste des comptes des livres comptables de Services comptables Choinière par ordre de catégorie, au 31 décembre 20X7.

Encaisse	2 811 $
Clients	4 248 $
Fournitures de bureau	625 $
Loyer payé d'avance	8 750 $
Matériel informatique	17 650 $
Fournisseurs	5 631 $
Effet à payer	15 563 $
Salaire à payer	5 750 $
Mélanie Choinière – capital	16 624 $
Mélanie Choinière – apports	1 500 $
Mélanie Choinière – retraits	9 000 $
Honoraires professionnels	34 000 $
Salaires	26 300 $
Loyer	3 888 $
Publicité	313 $
Frais de bureau	1 975 $
Électricité	1 197 $
Télécommunications	2 311 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X7.

5. L'entreprise Services agronomiques Mathieu, qui offre des services de conseil agronomique, vous fournit les résultats à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X7 :

Assurance	872 $
Assurance payée d'avance	2 778 $
Clients	7 550 $
Encaisse	16 550 $
Fournisseurs	2 750 $
Fourniture de bureau	1 000 $
Frais de bureau	6 560 $
Frais de déplacement	9 825 $
Honoraires professionnels	52 240 $
Loyer	4 800 $
Mathieu Beaudry – capital (au 1er janvier 20X7)	24 650 $
Mathieu Beaudry – retraits	12 000 $
Salaires	15 660 $
Télécommunications	2 045 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X7.

6. L'entreprise Simon Robert, qui offre des services de mécanique à domicile, vous fournit les résultats à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X5 :

Clients	3 850 $
Encaisse	2 690 $
Équipement	18 550 $
Fournisseurs	2 890 $
Frais de bureau	5 410 $
Frais de déplacement	8 970 $
Entretien et réparation – équipement de bureau	4 220 $
Frais divers de vente	1 220 $
Publicité	1 320 $
Services rendus	52 110 $
Simon Robert – capital (au 1er janvier 20X5)	20 320 $
Simon Robert – retraits	24 400 $
Télécommunications	4 690 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X5.

7. Voici la liste alphabétique des comptes des livres comptables de Frélac, propriété de Frédéric Lacourse, au 31 décembre 20X9 :

Assurance	3 450 $
Autres charges à payer	1 125 $
Bâtiment	195 300 $
Clients	8 495 $
Fournisseurs	7 262 $
Électricité	2 395 $
Emprunt hypothécaire	105 500 $
Encaisse	5 622 $
Fournitures de bureau	1 250 $
Frédéric Lacourse – apports	3 000 $
Frédéric Lacourse – capital (au 1er janvier 20X9)	?
Frédéric Lacourse – retraits	18 000 $
Loyer	8 400 $
Matériel roulant	17 500 $
Salaires	52 600 $
Services rendus	127 500 $
Télécommunications	4 622 $

Travail à faire

a) Produire la liste des actifs et calculer le total.

b) Produire la liste des passifs et calculer le total.

c) Produire la liste des charges et calculer le total.

d) À l'aide de l'équation comptable approfondie, déterminer les capitaux propres au 1er janvier 20X9.

e) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X9.

f) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X9.

g) Préparer le bilan au 31 décembre 20X9.

8. Voici la liste alphabétique des comptes des livres comptables de Laurie Lavigne, conseillère en beauté, au 31 décembre 20X3 :

Ameublement de bureau	5 450 $
Assurance	1 295 $
Clients	2 625 $
Effet à payer	3 500 $
Encaisse	12 575 $
Équipement de bureau	8 640 $
Fournisseurs	6 110 $
Fournitures de bureau	950 $
Laurie Lavigne – apports	1 500 $
Laurie Lavigne – capital (au 1er janvier 20X3)	?
Laurie Lavigne – retraits	9 600 $
Loyer	7 200 $
Salaires	26 520 $
Salaires à payer	185 $
Services rendus	45 492 $
Télécommunications	2 620 $

Travail à faire

a) Produire la liste des actifs et calculer le total.

b) Produire la liste des passifs et calculer le total.

c) Produire la liste des charges et calculer le total.

d) À l'aide de l'équation comptable approfondie, déterminer les capitaux propres au 1er janvier 20X3.

e) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

f) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

g) Préparer le bilan au 31 décembre 20X3.

Le classement des comptes

9. Jonathan Tremblay vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, la Boulangerie Pain-pon, au 31 décembre 20X4 :

Assurance
Assurance payée d'avance
Bâtiment
Clients
Électricité
Emprunt bancaire (marge de crédit)
Emprunt hypothécaire
Encaisse
Entretien et réparations – matériel roulant
Équipement
Équipement de bureau
Fournisseurs
Frais de bureau
Frais de déplacement
Jonathan Tremblay – capital
Jonathan Tremblay – retraits
Loyer
Matériel roulant
Publicité
Publicité payée d'avance
Salaires
Services rendus
Télécommunications
Terrain

Travail à faire

a) Déterminer la nature du compte : actif (A), passif (PA), capitaux propres (CP), produit (PR) ou charge (CH).

b) Indiquer l'état financier dans lequel le compte apparaîtra : état des résultats (E/R), état des capitaux propres (E/C) ou bilan (B).

c) Préciser si le solde du compte est normalement débiteur (DT) ou créditeur (CT).

10. Mégane Laforest vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, Les Fleurs du lac, au 31 décembre 20X9 :

Assurance
Assurance payée d'avance
Bâtiment
Charges d'intérêts
Chauffage
Clients
Électricité
Emprunt bancaire (marge de crédit)
Emprunt hypothécaire
Encaisse
Entretien et réparations – équipement de bureau
Équipement de bureau
Fournisseurs
Fournitures de bureau
Frais de bureau
Frais de déplacement
Frais de livraison
Loyer
Loyer payé d'avance
Matériel roulant
Mégane Laforest – apports
Mégane Laforest – capital
Mégane Laforest – retraits
Produits d'intérêts
Publicité
Publicité payée d'avance
Salaires
Services rendus
Taxes municipales
Taxes municipales payées d'avance
Télécommunications
Terrain

Travail à faire

a) Déterminer la nature du compte : actif (A), passif (PA), capitaux propres (CP), produit (PR) ou charge (CH).

b) Indiquer l'état financier dans lequel le compte apparaîtra : état des résultats (E/R), état des capitaux propres (E/C) ou bilan (B).

c) Préciser si le solde du compte est normalement débiteur (DT) ou créditeur (CT).

Les comptes en T

11. Voici, pour le mois de janvier 20X5, les transactions de l'entreprise PiVi, qui offre des services de peinture :

Janv. 01	Pierre dépose un montant de 3 000 $ issu de son argent personnel dans le compte bancaire de l'entreprise.
Janv. 05	Pierre rencontre son premier client pour un contrat. La facture n° 1001 est émise au montant de 750 $. Le client paie immédiatement.
Janv. 08	Pierre émet le chèque n° 101 au montant de 140 $ pour une publicité dans le journal local.
Janv. 12	Pierre émet la facture n° 1002 au montant de 910 $ pour un deuxième contrat. Le client promet de payer la somme dans 30 jours.
Janv. 13	Pierre émet le chèque n° 102 au montant de 500 $ pour payer ses dépenses personnelles.

Travail à faire

Préparer les comptes en T des comptes suivants : *Encaisse, Clients, Pierre Victor – capital, Pierre Victor – retraits, Services rendus, Publicité.*

12. Voici, pour le mois de février 20X6, les transactions de la nouvelle entreprise Esthétique Julia, qui offre des services d'esthétique, propriété de Julia Authier :

Févr. 01	Mise de fonds de 10 000 $ de la propriétaire.
Févr. 01	Julia émet le chèque n° 1 pour payer le loyer de février au montant de 500 $.
Févr. 05	Achat au comptant (chèque n° 2) d'équipement relatif aux opérations de l'entreprise pour un montant de 6 950 $.
Févr. 07	Achat à crédit de fournitures d'esthétique pour un montant de 550 $, (facture n° 5002) payable dans 30 jours.
Févr. 08	Julia émet le chèque n° 3 au montant de 950 $ pour une publicité dans le journal local.
Févr. 17	Julia émet la facture n° 001 au montant de 300 $ pour des soins donnés à une cliente. La cliente promet de payer la somme dans 30 jours.
Févr. 20	Julia émet le chèque n° 4 au montant de 500 $ pour payer ses dépenses personnelles.
Févr. 25	Julia dépose la somme de 1 150 $ représentant les recettes de la journée.

Travail à faire

Préparer les comptes en T des comptes suivants : *Encaisse, Clients, Fournitures d'esthétique, Équipement, Fournisseurs, Julia Authier – capital, Julia Authier – retraits, Services rendus, Loyer, Publicité.*

Chapitre 3

Le cycle comptable des entreprises de service (sans taxes)

Comment enregistrer les transactions d'une nouvelle entreprise ? Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ? Doit-on percevoir les taxes auprès des clients ? Et qu'en est-il des taxes payées sur les charges et immobilisations ?

Dans ce chapitre, nous allons expliquer le critère utilisé par Revenu Québec pour déterminer si une entreprise doit facturer les taxes auprès de ses clients. Par la suite, nous verrons comment enregistrer les opérations dans le journal général et les reporter au grand livre afin de produire la balance de vérification et de préparer les états financiers.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).
- Comprendre la notion de petit fournisseur.
- Saisir le rôle du journal général et son lien avec le grand livre.
- Enregistrer les écritures dans journal général.
- Reporter ces écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires.
- Produire la balance de vérification.
- Préparer les états financiers.

MISE EN SITUATION

Olivier Hurtubise, musicien

Olivier Hurtubise est un musicien diplômé en technique professionnelle de musique et de chanson. Il est particulièrement doué au piano et à la guitare et il désire transmettre sa passion pour la musique. Il a décidé de fonder son entreprise: Musique Pick & Cordes. Celle-ci offre des cours en privé et en groupe. De plus, Olivier se déplace à l'occasion pour fournir des services de sonorisation pour des spectacles. Les transactions de son exercice financier terminé le 31 décembre 20X8 serviront à appliquer les étapes du cycle comptable de l'entreprise.

Les transactions de l'exercice financier terminé le 31 décembre 20X8 serviront à appliquer les étapes du cycle comptable de l'entreprise.

3.1 Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ?

La taxe sur les produits et services (TPS) est une taxe sur la vente des produits et services. Elle fut introduite au Canada en 1991 par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Bien qu'il y ait de nombreuses exceptions, elle s'applique généralement sur tous les produits et services offerts par les entreprises canadiennes à leurs clients. Les entreprises doivent donc ajouter cette taxe de 5 % au prix de leurs produits et services taxables.

La taxe de vente du Québec (TVQ) fut introduite à peu près au même moment par le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Le taux actuel de cette taxe est de 9,975 % et, sauf exception, elle s'applique généralement sur les mêmes produits assujettis à la TPS. Par conséquent, une entreprise québécoise qui vend un produit taxable ou qui offre un service taxable ajoutera 14,975 % au prix avant taxes de son produit, soit la TPS de 5 % plus la TVQ de 9,975 %.

MISE EN SITUATION
Le plombier

Un plombier facture à son client 3 heures à 75 $ l'heure pour l'installation de la robinetterie d'une nouvelle douche.

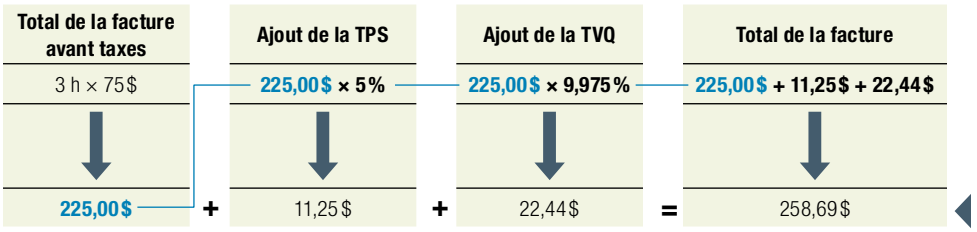

SAVIEZ-VOUS QUE…

À la suite d'une entente intégrée globale de coordination fiscale entre Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, c'est Revenu Québec qui administre les deux taxes au Québec. Les entreprises s'inscrivent donc à la TPS et à la TVQ seulement auprès de Revenu Québec à qui elles produisent une seule déclaration pour la remise de la TPS et de la TVQ perçues auprès de leurs clients.

3.2 La notion de petit fournisseur

Pour établir si une entreprise doit s'inscrire au registre de la TPS et de la TVQ, il est nécessaire de connaître la notion de petit fournisseur.

Selon les règles de Revenu Québec, une entreprise est considérée comme un petit fournisseur si le total de ses ventes taxables (y compris les ventes détaxées) n'excède pas 30 000 $ au cours d'un trimestre civil donné ni pour l'ensemble des quatre trimestres civils qui le précèdent. On peut donc affirmer que si le chiffre d'affaires, c'est-à-dire le total annuel des ventes taxables d'une entreprise, ne dépasse pas 30 000 $, cette entreprise est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Dans ce cas, sauf dans de rares exceptions, elle n'est pas dans l'obligation de s'inscrire auprès de Revenu Québec et n'est pas tenue de percevoir la TPS et la TVQ auprès de ses clients. Lorsqu'une telle entreprise émet des factures de vente, elle ne doit pas ajouter les deux taxes (TPS et TVQ).

Chiffre d'affaires
Ensemble des produits d'exploitation réalisés par l'entreprise.

Lorsque l'entreprise reçoit une facture d'un fournisseur pour un service rendu, un achat de marchandises ou même l'acquisition d'une **immobilisation**, la transaction sera enregistrée au montant total, taxes incluses. Ainsi, le montant des taxes s'additionne au prix du bien acheté ou du service rendu et le total devient le coût de l'actif ou le montant de la charge.

MISE EN SITUATION
Télécom inc.

L'entreprise Télécom inc. reçoit une facture de télécommunications d'un montant de 100 $ avant taxes. À ce montant s'ajoutent la TPS de 5,00 $ et la TVQ de 9,98 $ pour un montant total de 114,98 $. Dans un contexte de petit fournisseur, la charge totale de télécommunication s'élèvera à 114,98 $, soit 100 $ plus les taxes.

Immobilisation
Actif physique, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, utilisé de manière durable par l'entreprise dans le cours normal de ses affaires afin de générer des produits d'exploitation.

Cependant, si le total des ventes taxables de l'entreprise vient à dépasser 30 000 $ au cours de l'exercice financier, elle devra alors percevoir les taxes auprès de ses clients et la même facture de télécommunications reçue de son fournisseur sera comptabilisée différemment. Le délai pour s'inscrire variera selon que l'entreprise aura atteint 30 000 $ au cours des quatre derniers trimestres civils ou dans un seul trimestre. Ces notions sont traitées en détail au chapitre 4.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Même si une entreprise est considérée comme un petit fournisseur, c'est-à-dire que ses ventes taxables ne dépassent pas 30 000 $, elle peut quand même s'inscrire aux registres de la TPS et de la TVQ. Si ce choix est fait, elle percevra les taxes auprès de ses clients au nom de Revenu Québec. Cependant, elle pourra demander des crédits de taxes sur les intrants (CTI) et des remboursements de taxes sur les intrants (RTI) à l'égard des achats effectués en vue de réaliser des ventes taxables ou détaxées. Un petit fournisseur ne peut demander l'annulation de son inscription avant qu'une année ne se soit écoulée. Les notions de CTI et de RTI seront abordées au chapitre 4.

MISE EN SITUATION

Lors de sa première année d'exploitation, l'entreprise d'Olivier réalise un chiffre d'affaires de moins de 30 000 $; elle n'a donc pas à s'inscrire et percevoir la TPS et la TVQ auprès de ses clients et elle ne peut réclamer au gouvernement les taxes qu'elle paie sur ses charges et immobilisations.

3.3 Le cycle comptable d'une entreprise individuelle sans les taxes

Nous allons maintenant mettre en application les étapes du cycle comptable d'une entreprise individuelle sans les taxes, à l'aide de l'exemple de Musique Pick & Cordes (*voir la figure 3.1, à la page suivante*).

FIGURE 3.1 Le cycle comptable

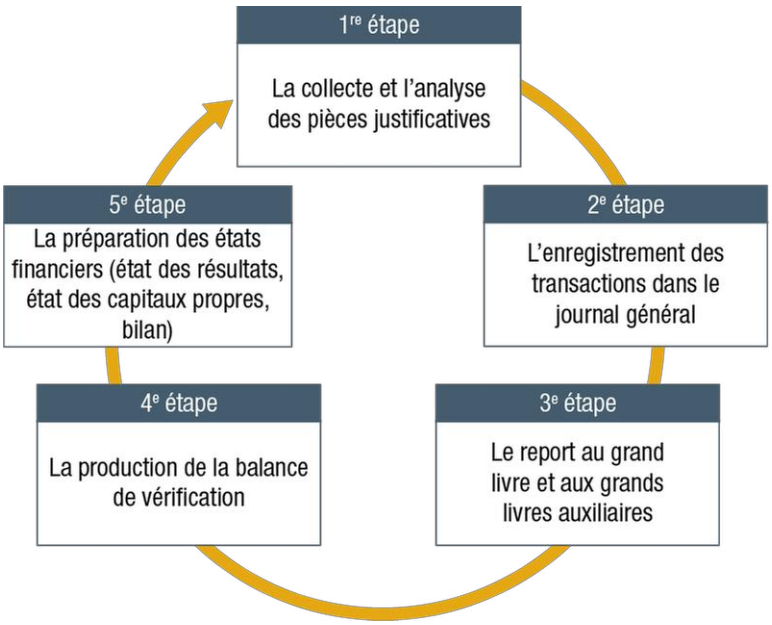

3.3.1 La collecte et l'analyse des pièces justificatives

Cette première étape du cycle comptable est très importante. Elle consiste, dans un premier temps, à recueillir l'information nécessaire pour bien comprendre la transaction à enregistrer. Cette information peut prendre la forme de diverses pièces justificatives telles qu'une facture émise à un client, un bordereau de dépôt, une facture reçue d'un fournisseur ou une feuille de temps remplie par un employé, par exemple.

Une fois les pièces justificatives pertinentes en main, on procède à l'analyse de l'information qu'elles contiennent. Grâce à cette analyse, nous pourrons déterminer la date de la transaction, les montants concernés, les comptes de grand livre affectés, etc. Pour faciliter cette étape cruciale, nous débuterons par l'analyse des transactions à l'aide d'un tableau (*voir le tableau 3.1*). Nous ferons par la suite les écritures dans le journal général. Notons toutefois qu'après un certain temps, le tableau d'analyse des transactions ne sera plus nécessaire; on pourra alors passer directement au journal général.

TABLEAU 3.1 Le tableau d'analyse des transactions

ÉTAPE	ANALYSE
1re	Déterminer les comptes affectés par la transaction.
2e	Attribuer la catégorie qui est associée à chacun des comptes de grand livre utilisés. • Actif • Passif • Capitaux propres • Produits • Charges
3e	Déterminer l'augmentation ou la diminution de chaque compte.
4e	Appliquer la règle relative au débit/crédit.

3.3.2 L'enregistrement des transactions dans le journal général

Journal général
Document comptable dans lequel on enregistre, en ordre chronologique, les différentes opérations financières de l'entreprise.

La deuxième étape du cycle comptable est l'enregistrement des opérations dans le **journal général**.

Le journal général est un document comptable où l'on enregistre chronologiquement les opérations financières courantes de l'entreprise. Nous verrons plus tard qu'on peut utiliser d'autres journaux pour enregistrer certaines transactions. Les transactions enregistrées dans le journal général doivent mentionner les éléments suivants.

1. La date de la transaction.
2. Le nom des comptes affectés par la transaction. Une courte explication suit l'écriture.
3. Le numéro des comptes de grand livre tels qu'indiqués au plan comptable.
4. Les montants débités et crédités.

Voici un exemple de journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
1	2	3	4	4

MISE EN GARDE

Chaque entreprise a un plan comptable qui contient tous les comptes d'actif, passif, capitaux propres, produits et charges. Ainsi, toute écriture de journal général doit utiliser des comptes que l'on retrouve dans le plan comptable. À la fin du présent manuel, nous vous proposons un exemple de plan comptable que nous utilisons pour toutes les écritures, et ce, dans tous les chapitres.

MISE EN SITUATION

Nous allons commencer l'enregistrement des transactions dans le journal général de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8. Rappelons cependant la règle de comptabilisation (*voir le tableau 3.2*).

TABLEAU 3.2 La règle de comptabilisation selon la catégorie de compte

CATÉGORIE DE COMPTE	LOGIQUE DE CALCUL	SOLDE HABITUEL
Actif	Augmente au débit et diminue au crédit	Débiteur
Passif	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Capitaux propres	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Produits	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Charges	Augmente au débit et diminue au crédit	Débiteur

L'investissement initial : transaction du 1er janvier

Olivier Hurtubise investit l'argent qu'il a amassé afin de lancer sa nouvelle entreprise. Le 1er janvier, il dépose 50 000 $ dans le compte bancaire de son entreprise. Il remplit un bordereau de dépôt, document exigé par son institution financière :

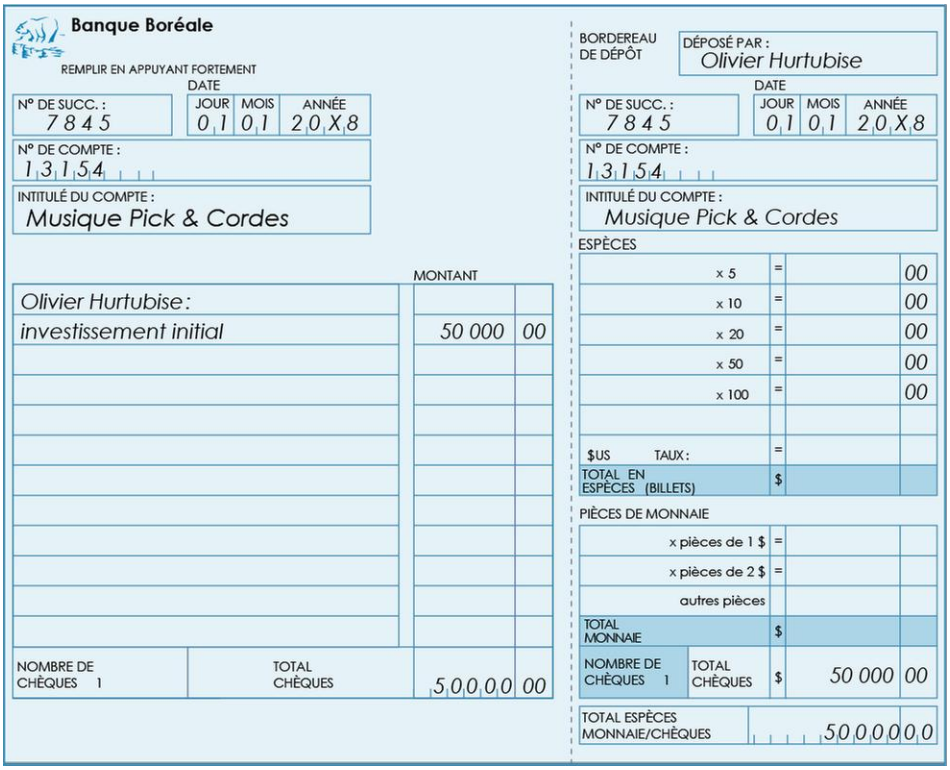

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 7845 — JOUR 01 — MOIS 01 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

	MONTANT	
Olivier Hurtubise :		
investissement initial	50 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	50 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE

N° DE SUCC. : 7845 — JOUR 01 — MOIS 01 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 50 000 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 50 000 00

Il faut maintenant faire l'analyse de la transaction et appliquer la règle du débit/crédit pour obtenir le tableau 3.3. Il en est de même pour les tableaux 3.4 à 3.10 (*voir les pages 85 à 92*).

TABLEAU 3.3 L'analyse de la transaction du 1er janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Encaisse	Actif	Augmentation	*Encaisse*; débit de 50 000,00 $
Olivier Hurtubise – capital	Capitaux propres	Augmentation	*Olivier Hurtubise – capital*; crédit de 50 000,00 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Comme il s'agit de l'investissement initial du propriétaire, au moment du démarrage de sa nouvelle entreprise, on crédite le compte *Olivier Hurtubise – capital*. Cependant, les investissements subséquents faits par le propriétaire en cours d'exercice seront crédités au compte *Olivier Hurtubise – apports*.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 01	Encaisse	1010	50 000,00	
	Olivier Hurtubise – capital	3100		50 000,00
	(pour enregistrer le dépôt à l'institution financière			
	de l'investissement initial du propriétaire)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Par convention, dans le journal général, on inscrit toujours en premier les comptes qui sont débités. De plus, le libellé des comptes créditeurs est inscrit en retrait vers la droite. De plus, la présentation du signe de dollar n'est pas réglementée de façon stricte au Canada. Nous allons donc en proposer une aux fins de ce volume : on n'utilise pas le signe de dollar dans les journaux et dans le grand livre, et il est facultatif dans la balance de vérification ; par contre, il est obligatoire dans les états financiers.

L'acquisition d'un immeuble : transaction du 2 janvier

Olivier achète un bâtiment, construit en 1985 et situé au centre-ville de Trois-Rivières, au coût de 400 000 $ afin d'exploiter son entreprise. Il s'agit d'un immeuble résidentiel qu'Olivier va convertir pour y installer son commerce. Le coût du terrain est de 80 000 $ alors que celui du bâtiment est de 320 000 $. Cette acquisition est financée en partie par un emprunt hypothécaire de 365 000 $ et le solde est payé à l'aide du chèque n° 101 au montant de 35 000 $:

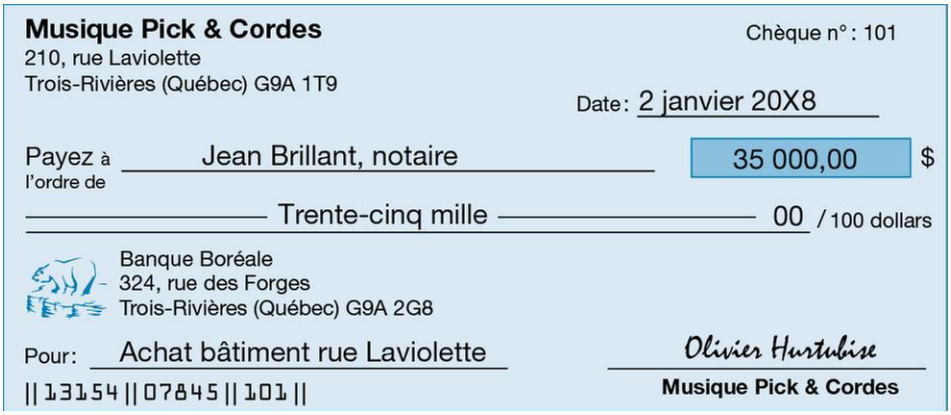

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Chèque n° : 101

Date : 2 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Jean Brillant, notaire — 35 000,00 $

Trente-cinq mille — 00 / 100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Achat bâtiment rue Laviolette

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

⑈13154⑈ ⑆07845⑆ 101⑈

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Même s'il s'agit de l'acquisition d'un immeuble, en réalité, l'entreprise acquiert deux actifs, soit un bâtiment et le terrain sur lequel celui-ci repose. En pratique, on utilise l'évaluation municipale ou une évaluation par un expert afin de diviser le montant de l'acquisition entre le terrain et le bâtiment. Dans ce cas précis, le terrain est évalué à 80 000 $ et le bâtiment à 320 000 $. Ces notions seront traitées en profondeur dans le chapitre 6 de *Comptabilité 2* sur les immobilisations.

TABLEAU 3.4 L'analyse de la transaction du 2 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Terrain	Actif	Augmentation	*Terrain* ; débit de 80 000,00 $
Bâtiment	Actif	Augmentation	*Bâtiment* ; débit de 320 000,00 $
Emprunt hypothécaire	Passif	Augmentation	*Emprunt hypothécaire* ; crédit de 365 000,00 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse* ; crédit de 35 000,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 02	Terrain	1960	80 000,00	
	Bâtiment	1900	320 000,00	
	Emprunt hypothécaire	2900		365 000,00
	Encaisse	1010		35 000,00
	(pour enregistrer l'achat d'un terrain et d'un			
	bâtiment financé en partie par un emprunt			
	hypothécaire ; chèque n° 101)			

SAVIEZ-VOUS QUE…

Dans certains cas, la vente d'immeubles est considérée comme une vente exonérée par Revenu Québec. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de TPS ni de TVQ sur cette transaction.

Le dépôt des recettes de la semaine : transaction du 5 janvier

L'entreprise d'Olivier dépose à la banque ses **recettes** de cours de musique pour la semaine, soit 600 $:

Recettes
Somme d'argent encaissée par une entreprise à la suite de ses opérations de services rendus ou de vente de marchandises.

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 05 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE SUCC. : 7845

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

MONTANT

NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE — JOUR 05 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE SUCC. : 7845

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

10 x 5	=	50 00
10 x 10	=	100 00
20 x 20	=	400 00
1 x 50	=	50 00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	600 00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		
TOTAL MONNAIE	$	

NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES — $

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES — 6000

RAPPEL

Les taxes ne sont pas facturées par Musique Pick & Cordes, car l'entreprise est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec.

TABLEAU 3.5 L'analyse de la transaction du 5 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Encaisse	Actif	Augmentation	*Encaisse*; débit de 600,00 $
Services rendus	Produits	Augmentation	*Services rendus*; crédit de 600,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 05	Encaisse	1010	600,00	
	Services rendus	4120		600,00
	(pour enregistrer les services rendus au comptant			
	de la semaine)			

SAVIEZ-VOUS QUE…

Une entreprise de service a plusieurs choix possibles pour déterminer le libellé du compte faisant partie des produits d'exploitation. Par exemple, un agent immobilier pourrait utiliser le compte *Commissions gagnées*, alors qu'un notaire pourrait choisir l'appellation *Honoraires professionnels*. Dans le cas de Musique Pick & Cordes, notre choix s'est arrêté sur *Services rendus*.

L'émission d'une facture : transaction du 8 janvier

L'entreprise d'Olivier émet une facture à un de ses clients, Cédric Lemay, pour la sonorisation de son spectacle. Il s'agit de la facture n° 201, qui est de 500 $. Le client fera parvenir son chèque dans quelques jours.

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 201
Date : 20X8-01-08
Conditions : net 30 jours

Client : Cédric Lemay
540, rue Williams
Trois-Rivières (Québec) G9A 3J4

Description	Montant
Service de sonorisation pour le spectacle de Karma du 6 janvier	500,00 $
Total	500,00 $

SAVIEZ-VOUS QUE…

Le terme « net 30 jours » signifie que le montant total doit être acquitté 30 jours suivant la date de la facture. D'autres conditions seront étudiées au chapitre 7.

TABLEAU 3.6 L'analyse de la transaction du 8 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Clients	Actif	Augmentation	*Clients*; débit de 500,00$
Services rendus	Produits	Augmentation	*Services rendus*; crédit de 500,00$

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 08	Clients	1100	500,00	
	Services rendus	4120		500,00
	(pour enregistrer les services rendus à crédit à			
	Cédric Lemay; conditions: n/30; facture n° 201)			

La réception d'une facture de publicité: transaction du 9 janvier

Le journal local *La Vallée* a fait parvenir la facture n° B-1317, qui est de 125$ plus les taxes, pour la publicité. Cette facture est payable dans 30 jours.

La Vallée
L'hebdo du quartier
2200, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V1
819 816-4646

Conditions: net 30 jours

N° de facture: B-1317
Date: 20X8-01-09
Vendeur: Émond Journault
N° de client: C-944

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette, Trois-Rivières
(Québec) G9A 1T9
819 814-7858

FACTURE

Carte annonce hebdo		125,00$
TPS n°: 123542189RT0001	5%	6,25
TVQ n°: 1445167122TQ001	9,975%	12,47
	Total	143,72$

Merci !

TABLEAU 3.7 L'analyse de la transaction du 9 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Publicité	Charges	Augmentation	*Publicité*; débit de 143,72$
Fournisseurs	Passif	Augmentation	*Fournisseurs*; crédit de 143,72$

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 09	Publicité	5420	143,72	
	Fournisseurs	2100		143,72
	(pour enregistrer la facture n° B-1317 reçue du			
	journal *La Vallée*; conditions: n/30)			

MISE EN GARDE

Les taxes sont incluses dans le montant de la charge de publicité, étant donné que l'entreprise Musique Pick & Cordes est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec.

L'émission d'un chèque pour l'acquisition d'un piano : transaction du 10 janvier

Olivier procède au paiement par chèque n° 102 de la facture n° 127112, provenant de Brault inc. et s'élevant à 5 748,75 $ (taxes incluses), pour l'achat d'un piano pour l'école de musique.

Brault inc.
La Musique pour tous!
835, boul. des Récollets, bureau 101
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3W5

Facture de vente

Date	Numéro	Conditions	Représentant(e)
20X8-01-10	127112	Payable dès réception	Vanessa

Facturé à :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
819 814-7858

Article	Description		Montant
9227-GB1KFP	Piano à queue Yamaha, livré et accordé Garantie 10 ans		5 000,00 $
TPS n° : 141267123RT0001		5 %	250,00
TVQ n° : 1271121428TQ0001		9,975 %	498,75
		Total	5 748,75 $

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Chèque n° : 102

Date : 10 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Brault inc. — 5 748,75 $

Cinq mille sept cent quarante-huit — 75 / 100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Facture n° 127112

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||102||

MISE EN GARDE

Lorsqu'une entreprise est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec, les taxes sont également incluses dans le montant des immobilisations lors de l'acquisition d'actifs.

TABLEAU 3.8 L'analyse de la transaction du 10 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Équipement	Actif	Augmentation	*Équipement*; débit de 5 748,75 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse*; crédit de 5 748,75 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 10	Équipement	1600	5 748,75	
	Encaisse	1010		5 748,75
	(pour enregistrer le chèque n° 102 émis			
	à Brault inc. ; facture n° 127112)			

SAVIEZ-VOUS QUE…

Le compte de grand livre *Équipement* peut désigner différents types d'éléments d'actif selon le type d'entreprise. De façon générale, ce compte désigne une catégorie d'immobilisations qui permettent à une entreprise de gagner des produits d'exploitation. Ainsi, une école de musique portera au compte *Équipement* les instruments qui lui permettent d'offrir ses cours de musique. Pour une entreprise de forage pétrolier, le compte *Équipement* inclura des foreuses ainsi que diverses pièces d'équipement requises pour effectuer le forage. Finalement, un supermarché d'alimentation utilisera le compte *Équipement* pour ses nombreux réfrigérateurs, présentoirs, etc.

L'émission d'un chèque pour payer le déneigement : transaction du 15 janvier

Le chèque n° 103 de 500 $ a été émis pour payer le service de déneigement de l'entrée de l'immeuble.

Déneigement Robert Vigneault
220, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7315

Facture : 1793
Date : 20X8-01-13
Conditions : payable dès réception

Client : Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Description	Montant
Service de déneigement de l'entrée de l'immeuble	500,00 $
Total	500,00 $

Merci de nous confier vos travaux

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Cette transaction n'est assujettie ni à la TPS ni à la TVQ, puisque l'entreprise Déneigement Robert Vigneault est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Elle ne perçoit donc pas la TPS et la TVQ pour les services de déneigement qu'elle rend à ses clients.

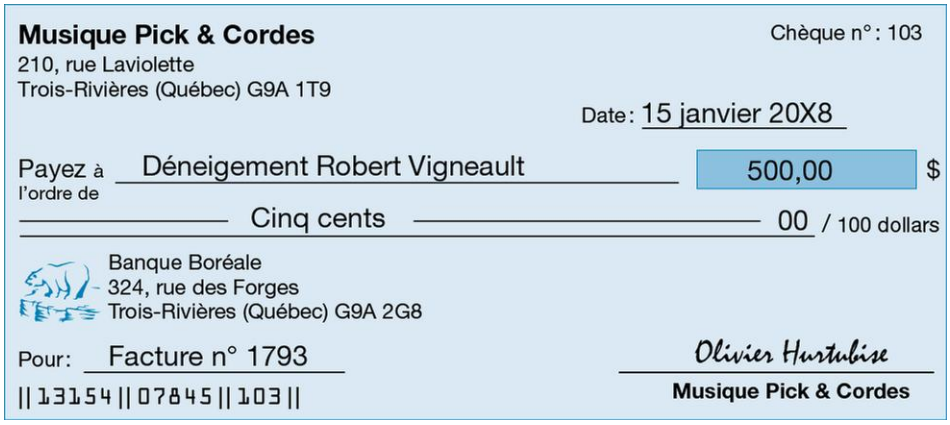

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Chèque n° : 103

Date : 15 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Déneigement Robert Vigneault — 500,00 $

Cinq cents — 00 / 100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Facture n° 1793

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||103||

TABLEAU 3.9 L'analyse de la transaction du 15 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Entretien et réparations – bâtiment	Charges	Augmentation	*Entretien et réparations – bâtiment*; débit de 500,00 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse*; crédit de 500,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 15	Entretien et réparations – bâtiment	5640	500,00	
	Encaisse	1010		500,00
	(pour enregistrer le paiement à Déneigement Robert			
	Vigneault ; facture n° 1793 ; chèque n° 103)			

La réception d'une facture d'Horizon Télécom : transaction du 18 janvier

Musique Pick & Cordes a reçu en ce jour la facture de télécommunications n° 522006 d'Horizon Télécom, s'élevant à 670 $ plus les taxes :

Horizon Télécom
710, rue Julien
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G0

Facture
522006

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Conditions : net 30 jours
Numéro de compte : 819-814-7858
Date de facturation : 20X8-01-18

Sommaire du compte

Précédent	Solde antérieur		,00$
	Paiement reçu – Merci		,00
	Rectifications		,00
	Solde reporté		,00$
Courant	Installation service de fibre optique super haute vitesse		100,00$
	Frais d'installation et ouverture de dossier		50,00
	Services ligne fixe entreprise pour le mois de janvier		100,00
	Deuxième ligne, messagerie vocale, afficheur		65,00
	Forfait interurbains illimités		55,00
	Téléphonie mobile, forfait affaires plus		70,00
	Messagerie vocale, afficheur et messagerie texte illimités		40,00
	Service Internet super haute vitesse		90,00
	Routeur sans fil modèle D-LINK 456656		100,00
	Total avant taxes		670,00$
	TPS n° : 100356987RT0001	5 %	33,50
	TVQ n° : 1001237654TQ0001	9,975 %	66,83
	Montant dû		770,33$

Pour éviter tout supplément de retard, veuillez vous assurer que votre paiement nous parviendra au plus tard le 18 février 20X8.

Horizon Télécom

Numéro de compte	Date de facturation	Montant dû	Montant versé
819-814-7858	20X8-01-18	770,33$	

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

TABLEAU 3.10 L'analyse de la transaction du 18 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Télécommunications	Charges	Augmentation	*Télécommunications*; débit de 770,33$
Fournisseurs	Passif	Augmentation	*Fournisseurs*; crédit de 770,33$

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 18	Télécommunications	5750	770,33	
	Fournisseurs	2100		770,33
	(pour enregistrer la facture n° 522006 reçue			
	d'Horizon Télécom ; conditions : n/30)			

À VOUS DE JOUER !

Vous allez maintenant analyser et enregistrer dans le journal général les quatre transactions suivantes. Dans un premier temps, vous devez procéder à leur analyse et les inscrire par la suite dans le journal général. Vous trouverez, après chaque transaction, la démarche que vous devez utiliser pour bien comptabiliser cette transaction dans le journal général.

L'encaissement d'un chèque d'un client : transaction du 22 janvier

Olivier dépose à la banque le chèque n° 45855 reçu en ce jour pour le premier paiement de la facture de vente n° 201 de Cédric Lemay :

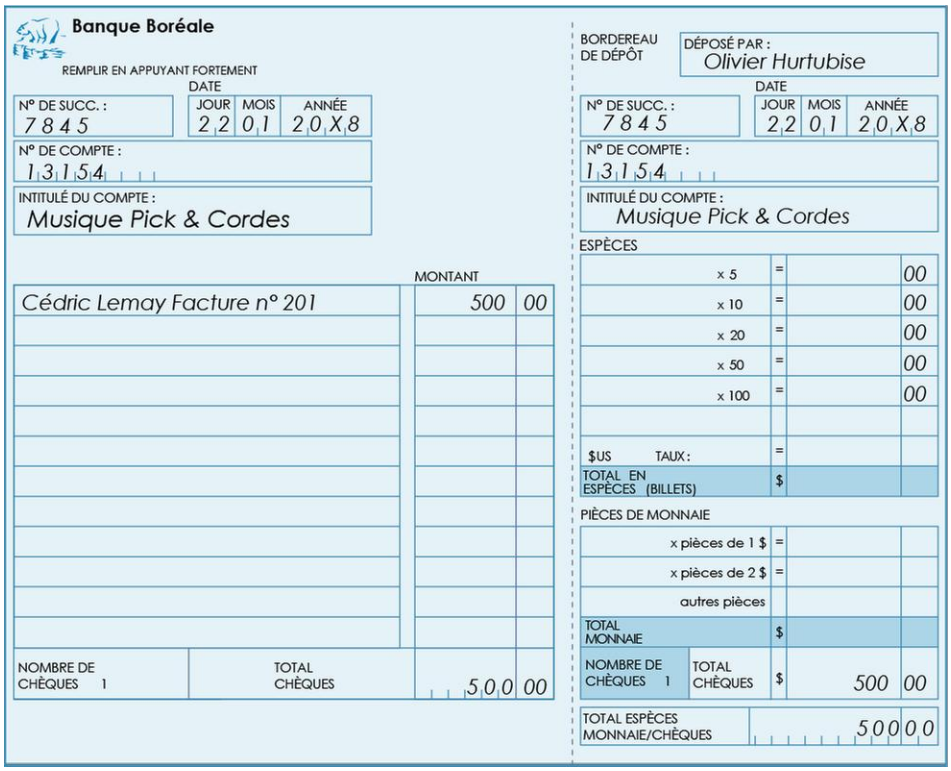

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 7845 — JOUR 22 — MOIS 01 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

	MONTANT	
Cédric Lemay Facture n° 201	500	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	500	00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE

N° DE SUCC. : 7845 — JOUR 22 — MOIS 01 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	500	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		500	00

MISE EN GARDE

Les services rendus ont déjà été enregistrés lors de la comptabilisation de la facture n° 201. Il s'agit plutôt de l'encaissement du montant dû par un client. Le montant du dépôt est donc crédité au compte de grand livre *Clients*.

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Le retrait par le propriétaire : transaction du 25 janvier

Olivier retire 750 $ du compte bancaire de l'entreprise pour acquitter le compte de sa carte de crédit personnelle.

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

L'émission d'un chèque pour payer un fournisseur : transaction du 30 janvier

La facture de publicité reçue au début du mois devant être payée avant la fin du mois, Olivier fait parvenir en ce jour le chèque n° 104, au montant de 143,72 $, à la publication *La Vallée* :

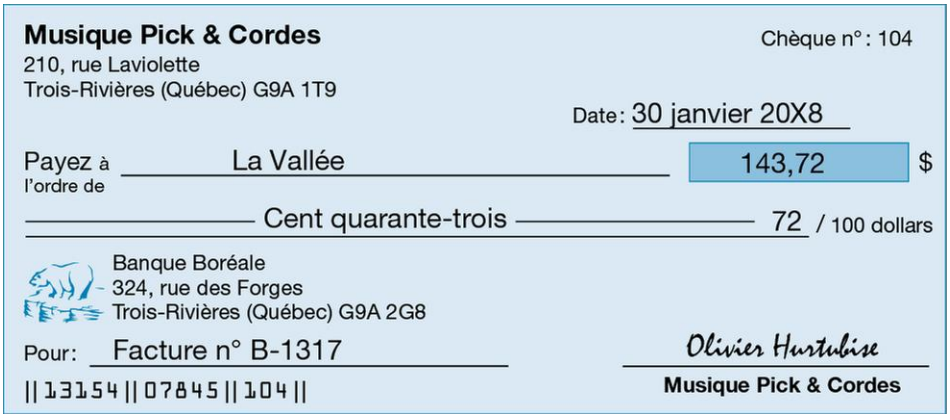

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

L'émission d'une facture : transaction du 31 janvier

Olivier envoie la facture n° 202, s'élevant à 450 $, à la Chorale de Trois-Rivières pour des cours de solfège donnés aux membres de la chorale :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 202
Date : 20X8-01-31
Conditions : net 30 jours

Client : Chorale de Trois-Rivières
1670, rue Champlain
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S9

Description	Montant
Cours de solfège donnés à la chorale de Trois-Rivières	450,00 $
Total	450,00 $

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

3.3.3 Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires

Report
Action qui consiste à reproduire un montant provenant d'un journal vers le grand livre ou vers un grand livre auxiliaire.

Une fois terminées les deux premières étapes du cycle comptable, on peut passer à la troisième étape, qui consiste à reporter les écritures de journal au grand livre et aux grands livres auxiliaires. Commençons par le grand livre.

Le report au grand livre

Le grand livre regroupe tous les comptes selon leur nature, dans l'ordre du plan comptable. Le **report** consiste à transcrire dans chacun des comptes du grand livre les montants enregistrés dans le journal général. Chaque montant de débit ou de crédit qui est inscrit dans le journal général est alors inscrit au débit ou au crédit d'un compte de grand livre.

MISE EN SITUATION

Prenons l'écriture enregistrée dans le journal général lorsqu'Olivier Hurtubise a investi 50 000 $ pour fonder son entreprise :

JOURNAL GÉNÉRAL				6 Page : 1
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
	1 Encaisse	2 1010	3 50 000,00	
4 Janv. 01	1 Olivier Hurtubise – capital	2 3100		3 50 000,00
	5 (pour enregistrer le dépôt à l'institution financière			
	de l'investissement initial du propriétaire)			

GRAND LIVRE						
1 Encaisse					2 N° 1010	
Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
4 Janv. 01	5 Investissement initial	6 J.G.1	3 50 000,00		50 000,00	Dt

1 Olivier Hurtubise – capital					2 N° 3100	
Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
4 Janv. 01	5 Investissement initial	6 J.G.1		3 50 000,00	50 000,00	Ct

1 **2** À l'aide du nom des comptes et aussi de leur numéro, on repère les comptes affectés par la transaction dans le journal général et on les retrouve dans le grand livre (dans ce cas-ci, c'est le compte n° 1010 *Encaisse* et le compte n° 3100 *Olivier Hurtubise – capital*).

3 On reporte le montant de 50 000 $ au débit du compte *Encaisse* et au crédit du compte *Olivier Hurtubise – capital*. Au même moment, on calcule le solde de chacun des comptes après le report et on indique si ce solde est débiteur (Dt) ou créditeur (Ct).

4 **5** On inscrit la date de la transaction ainsi que le libellé.

6 On inscrit la référence, c'est-à-dire la page du journal général d'où vient le montant (par exemple, J.G.1).

On répète ces étapes pour tous les comptes pour lesquels des transactions ont été enregistrées dans le journal général.

Les reports au grand livre ont été faits pour les transactions du 1er au 18 janvier 20X8. Dans la rubrique «*À vous de jouer*» qui suit, il faudra reporter celles du 22 au 31 janvier. Une fois tous les reports effectués, nous pourrons passer à la quatrième étape du cycle comptable : la production de la balance de vérification.

MISE EN GARDE

Dans la vaste majorité des entreprises, même celles de taille modeste, on utilise un logiciel comptable pour enregistrer les transactions et préparer les états financiers. Par conséquent, les reports au grand livre et aux grands livres auxiliaires sont générés par les systèmes comptables.

En comptabilité non informatisée, ces reports doivent être faits manuellement et peuvent s'effectuer au fur et à mesure ou bien une fois par mois, avant de préparer les états financiers mensuels. Le comptable doit alors se doter d'une méthode afin de repérer les écritures qui ont fait l'objet d'un report. Il peut s'agir simplement d'un crochet placé à la droite du montant dans le journal général ou encore de l'ajout d'une trame de fond d'une couleur différente, s'il travaille avec un tableur comme Excel. Dans ce manuel, nous avons omis volontairement l'ajout d'un crochet ou d'une autre marque de report au grand livre afin de ne pas alourdir la présentation.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre les quatre transactions du 22 au 31 janvier que vous avez enregistrées dans le journal général (*voir la rubrique «À vous de jouer» des pages 93 à 96*) :

GRAND LIVRE

Encaisse **N° 1010**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1	50 000,00		50 000,00	Dt
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1		35 000,00	15 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1	600,00		15 600,00	Dt
Janv. 10	Facture n° 127112 ;	J.G.1		5 748,75	9 851,25	Dt
	chèque n° 102 ; Brault inc.					
Janv. 15	Facture n° 1793 ; chèque n° 103 ;	J.G.1		500,00	9 351,25	Dt
	Déneigement Robert Vigneault					

Clients						N° 1100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1	500,00		500,00	Dt

Équipement						N° 1600
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 10	Facture no 127112 ;	J.G.1	5 748,75		5 748,75	Dt
	chèque 102 ; Brault inc.					

Bâtiment						N° 1900
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1	320 000,00		320 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					

Terrain						N° 1960
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1	80 000,00		80 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					

Fournisseurs						N° 2100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ;	J.G.1		143,72	143,72	Ct
	journal *La Vallée*					
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1		770,33	914,05	Ct
	Horizon Télécom					

Emprunt hypothécaire						N° 2900
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1		365 000,00	365 000,00	Ct
	terrain et d'un bâtiment					

Olivier Hurtubise – capital						N° 3100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1		50 000,00	50 000,00	Ct

Olivier Hurtubise – retraits						N° 3300
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						

Services rendus						N° 4120
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1		600,00	600,00	Ct
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1		500,00	1 100,00	Ct

Publicité						N° 5420
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ;	J.G.1	143,72		143,72	Dt
	journal *La Vallée*					

Entretien et réparations – bâtiment						N° 5640
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 15	Facture n° 1793 ;	J.G.1	500,00		500,00	Dt
	chèque n° 103 ; Déneigement					
	Robert Vigneault					

Télécommunications						N° 5750
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1	770,33		770,33	Dt
	Horizon Télécom					

Le report aux grands livres auxiliaires

Le report aux grands livres auxiliaires fait partie de la troisième étape du cycle comptable. Un grand livre auxiliaire est un ensemble de comptes dont le total correspond au solde d'un compte de grand livre auquel il est rattaché (*voir la figure 3.2*). Le grand livre auxiliaire est très utile, car il permet de connaître le solde dû par chacun des clients ou le solde à payer à chacun des fournisseurs sans devoir multiplier le nombre de comptes au grand livre.

FIGURE 3.2 Les grands livres auxiliaires

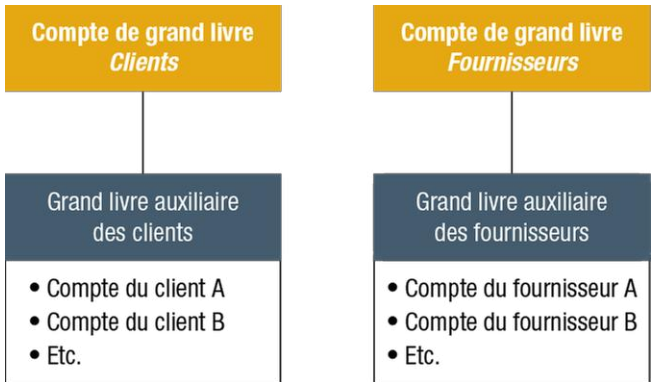

Le grand livre auxiliaire des clients

Grand livre auxiliaire des clients
Grand livre auxiliaire qui renferme les comptes individuels des clients d'une entreprise et dont la somme correspond au solde du compte de contrôle *Clients* au grand livre.

Le **grand livre auxiliaire des clients** permet d'obtenir en détail les sommes dues par chacun des clients de l'entreprise. Le compte de grand livre *Clients* est qualifié de « compte de contrôle » parce qu'il permet de vérifier si le solde du compte *Clients* au grand livre est égal au total de ce que chaque client doit à l'entreprise. Le grand livre auxiliaire des clients suit habituellement l'ordre alphabétique ou l'ordre des numéros de client si l'entreprise utilise ce type de référence. On procède de la même façon pour les fournisseurs.

Voici un exemple partiel de l'utilisation du grand livre auxiliaire des clients.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la transaction de Musique Pick & Cordes du 8 janvier, voyons comment inscrire l'information dans ce grand livre auxiliaire.

Musique Pick & Cordes facture les services rendus à Cédric Lemay pour la sonorisation de son spectacle. Il s'agit de la facture n° 201, présentée ci-dessous, qui est de 500 $:

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 201
Date : 20X8-01-08
Conditions : net 30 jours

Client : Cédric Lemay
540, rue Williams
Trois-Rivières (Québec) G9A 3J4

Description	Montant
Service de sonorisation pour le spectacle de Karma le 6 janvier	500,00$
Total	500,00$

Le montant de 500 $ doit être reporté au compte de grand livre *Clients* et au grand livre auxiliaire, dans le compte de *Cédric Lemay*.

JOURNAL GÉNÉRAL — Page : 1

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 08	Clients	1100	500,00	
	Services rendus	4120		500,00
	(pour enregistrer la facture n° 201 expédiée à			
	Cédric Lemay ; conditions : n/30)			

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Lemay Cédric — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 08	201		J.G.1	500,00		500,00	Dt

Contrairement aux comptes de grand livre, la colonne « Libellé » des comptes des grands livres auxiliaires n'est pas souvent utilisée, mais on peut parfois s'en servir pour inscrire une remarque.

Le grand livre auxiliaire des clients est utile à l'entreprise, parce qu'il permet de maintenir à jour la somme due par chacun des clients et de faire un suivi individualisé du crédit qu'on lui accorde.

Il est essentiel que le grand livre auxiliaire des clients soit à jour. En plus de reporter le montant de la transaction au compte de grand livre *Clients*, le comptable reporte, après chacune des transactions relatives aux comptes des clients, le montant à ce grand livre auxiliaire.

L'addition de tous les soldes des clients du grand livre auxiliaire sera égale au solde du compte *Clients* du grand livre.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre auxiliaire des clients les transactions du 22 janvier 20X8 avec Cédric Lemay et du 31 janvier 20X8 avec la Chorale de Trois-Rivières, que vous avez inscrites dans le journal général (*voir la rubrique «À vous de jouer» des pages 93 à 96*) :

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Lemay Cédric — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 08	201		J.G.1	500,00		500,00	Dt

Client : Chorale de Trois-Rivières — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							

Le grand livre auxiliaire des fournisseurs

Grand livre auxiliaire des fournisseurs
Grand livre auxiliaire qui renferme les comptes individuels des fournisseurs d'une entreprise et dont la somme correspond au total du compte de contrôle *Fournisseurs* au grand livre.

Le **grand livre auxiliaire des fournisseurs** a la même utilité que le grand livre auxiliaire des clients, mais à l'endroit des fournisseurs à qui l'entreprise doit des sommes. Le principe demeure le même : l'addition de tous les soldes des fournisseurs du grand livre auxiliaire sera égale au solde du compte *Fournisseurs* du grand livre.

Voici un exemple partiel de l'utilisation du grand livre auxiliaire des fournisseurs.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la transaction du 9 janvier de Musique Pick & Cordes, voyons comment inscrire l'information dans le grand livre auxiliaire.

Le journal local *La Vallée* fait parvenir la facture n° B-1317 à l'entreprise d'Olivier :

La Vallée
L'hebdo du quartier
2200, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V1
819 816-4646

Conditions : net 30 jours

N° de facture : B-1317
Date : 20X8-01-09
Vendeur : Émond Journault
N° de client : C-944

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette, Trois-Rivières
(Québec) G9A 1T9
819 814-7858

FACTURE

Carte annonce hebdo		125,00 $
TPS n° : 123542189RT0001	5 %	6,25
TVQ n° : 1445167122TQ0001	9,975 %	12,47
	Total	143,72 $

Merci !

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 09	Publicité	5420	143,72	
	Fournisseurs	2100		**143,72**
	(pour enregistrer la facture n° B-1317 reçue du			
	journal *La Vallée* ; conditions : n/30)			

Le montant de 143,72 $ doit être reporté au compte de grand livre *Fournisseurs* et au grand livre auxiliaire, dans le compte du journal *La Vallée*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Journal *La Vallée* — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		**143,72**	143,72	Ct

Le grand livre auxiliaire des fournisseurs est utile à l'entreprise parce qu'il permet de connaître, à tout moment, le solde dû à chacun des fournisseurs. Il facilite ainsi le paiement des créanciers.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre auxiliaire des fournisseurs la transaction du 30 janvier 20X8 avec le journal *La Vallée* inscrite dans le journal général de la rubrique « *À vous de jouer* » de la page 94 :

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Horizon Télécom — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 18	522006		J.G.1		770,33	770,33	Ct

Fournisseur : Journal *La Vallée*							Conditions : n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		143,72	143,72	Ct

3.3.4 La production de la balance de vérification

Balance de vérification
Document comptable contenant les soldes de tous les comptes du grand livre d'une entreprise, dont l'objet est de vérifier l'exactitude arithmétique des écritures comptables et de faciliter la préparation des états financiers.

La quatrième étape du cycle comptable consiste à produire une **balance de vérification** après avoir reporté les transactions au grand livre. Cette opération permet de s'assurer qu'aucune erreur de report ou d'addition n'a été faite et que l'équation comptable est toujours en équilibre. La balance de vérification facilitera également la dernière étape du cycle comptable, soit la préparation des états financiers.

On doit donc, à l'aide du solde de chacun des comptes de grand livre, produire la liste des soldes débiteurs et des soldes créditeurs. Le total des soldes débiteurs doit être égal au total des soldes créditeurs puisque, pour chaque écriture, le total des débits est égal au total des crédits. Il est à noter que la balance de vérification contient les comptes de bilan (actif, passif et capitaux propres) et les comptes de résultats (produits et charges), qui sont classés en ordre numérique comme dans le plan comptable. On y retrouve donc d'abord les comptes d'actif, suivi des comptes de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Voici donc la balance de vérification de Musique Pick et Cordes au 31 janvier 20X8 :

MISE EN SITUATION

MUSIQUE PICK & CORDES BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 janvier 20X8			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	8 957,53 $	
1100	Clients	450,00	
1600	Équipement	5 748,75	
1900	Bâtiment	320 000,00	
1960	Terrain	80 000,00	
2100	Fournisseurs		770,33 $
2900	Emprunt hypothécaire		365 000,00
3100	Olivier Hurtubise – capital		50 000,00
3300	Olivier Hurbubise – retraits	750,00	
4120	Services rendus		1 550,00
5420	Publicité	143,72	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	500,00	
5750	Télécommunications	770,33	
		417 320,33 $	417 320,33 $

1 000 à 1 999 = Actif
2 000 à 2 999 = Passif
3 000 à 3 999 = Capitaux propres
4 000 à 4 999 = Produits
5 000 à 5 999 = Charges

TRUCS ET ASTUCES

Lorsqu'une balance de vérification ne s'équilibre pas, essayez de diviser la différence par deux ou par neuf. Si la différence se divise par deux, il est possible que vous ayez inscrit dans la colonne « Débit » un montant qui devait être placé dans la colonne « Crédit », ou vice versa. Une différence qui se divise par neuf indique souvent qu'un nombre a été reporté avec une inversion de chiffres, ou encore, avec un zéro en trop ou en moins. Par exemple, vous pourriez avoir reporté 196,20 au lieu de 169,20 ou 5 000,00 au lieu de 50 000,00.

3.3.5 La préparation des états financiers

Une fois la balance de vérification terminée et en équilibre, il sera plus facile de préparer les états financiers de l'entreprise. En effet, il est plus commode d'utiliser comme source d'information la balance de vérification que les comptes de grand livre pour effectuer cette opération, puisque tous les comptes se retrouvent sur la même feuille et dans un ordre pratique.

L'état des résultats

Le premier état financier qu'il faut préparer est l'état des résultats, parce qu'on a d'abord besoin du montant du bénéfice net ou de la perte nette pour préparer l'état des capitaux propres et ensuite le bilan. En effet, les capitaux propres augmentent ou diminuent selon que l'entreprise a réalisé un bénéfice ou subi une perte. Il s'agit d'un portrait des résultats d'une période financière.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des résultats de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES ÉTAT DES RÉSULTATS pour le mois de janvier 20X8		
Produits d'exploitation		
Services rendus		1 550 $
Charges d'exploitation		
Publicité	144 $	
Entretien et réparations – bâtiment	500	
Télécommunications	770	
Total des charges d'exploitation		1 414
Bénéfice net		136 $

RAPPEL

En pratique, les états financiers présentent rarement les décimales, afin d'en alléger la lecture.

L'état des capitaux propres

Le bénéfice net déterminé dans l'état des résultats n'est pas le seul élément qui influe sur le total des capitaux propres. Les retraits et les apports doivent aussi être considérés afin de déterminer le solde de fin d'exercice du compte de capital du propriétaire.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des capitaux propres de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES pour le mois de janvier 20X8		
Olivier Hurtubise – capital au 1er janvier 20X8		50 000 $
Plus : Bénéfice net	136 $	
Moins : Retraits	750	(614)
Olivier Hurtubise – capital au 31 janvier 20X8		49 386 $

Provient de l'état des résultats

Le bilan

Nous avons maintenant toute l'information nécessaire à la préparation du bilan, qui est la représentation de la situation de l'entreprise à une date donnée. Par analogie, on pourrait dire qu'il s'agit de la photographie financière de l'entreprise à cette date.

Dans les bilans que nous avons préparés aux chapitres 1 et 2, nous n'avons pas fait de subdivision des éléments d'actif et de passif. Maintenant, nous allons apporter des précisions au sujet de certains éléments de présentation relatifs à l'actif et au passif, qui doivent être subdivisés.

L'actif à court terme Cette section doit présenter les actifs devant être convertis en argent ou devenir des charges d'exploitation dans l'année qui suit la date du bilan. On débute par l'encaisse, suivie des autres éléments d'actifs, en ordre croissant de liquidité, soit la rapidité avec laquelle ils seront convertis en argent ou en charges.

La figure 3.3 montre quelques exemples d'éléments d'actif à court terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 3.3 Des exemples d'éléments d'actif à court terme

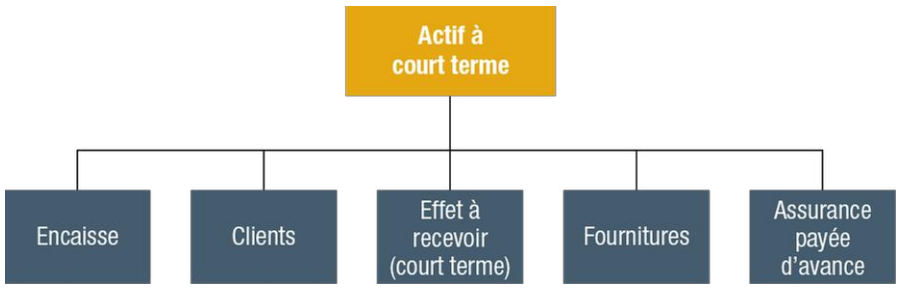

Les immobilisations Cette section présente les actifs qui pourront être utilisés pendant plus d'un exercice financier. On débute par ceux qui vont servir le moins longtemps, pour finir par le terrain, l'actif qui servira le plus longtemps, puisque sa durée de vie est illimitée.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Nous présentons le bâtiment et le terrain en dernier, car ces immobilisations ont la plus longue durée de vie. Cependant, il est difficile d'établir un ordre de présentation précis pour les catégories précédentes, car leur durée de vie peut varier en fonction de l'intensité de leur utilisation et aussi de la politique de renouvellement des immobilisations qui peut être différente d'une entreprise à l'autre.

Le schéma présenté à la figure 3.4 (*voir la page suivante*) montre quelques exemples d'éléments d'immobilisations que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 3.4 Des exemples d'éléments d'immobilisations du bilan

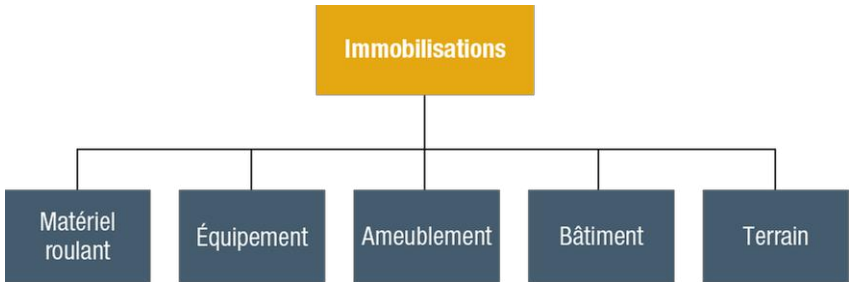

Le passif se divise aussi en deux sections : le passif à court terme et le passif à long terme.

Le passif à court terme On inclut dans le passif à court terme les dettes à rembourser au cours de l'année qui suit la date du bilan. On présente d'abord celles qui devront être remboursées le plus rapidement, pour terminer par celles qui prendront le plus de temps à être remboursées, sans toutefois dépasser un an.

La figure 3.5 présente quelques exemples d'éléments de passif à court terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 3.5 Des exemples d'éléments de passif à court terme

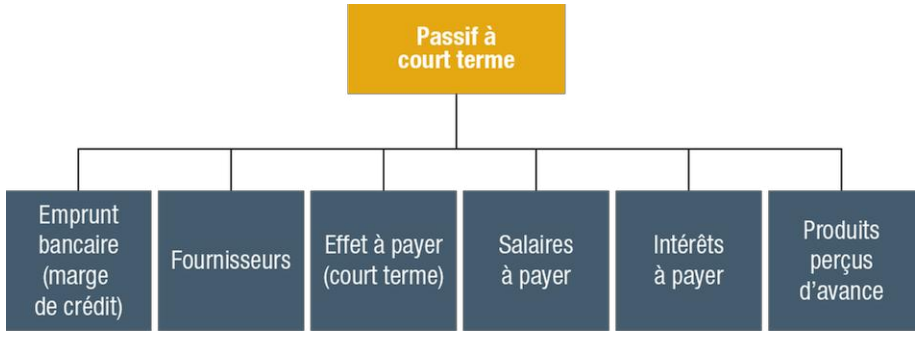

Le passif à long terme Le passif à long terme comprend les dettes que l'entreprise aura à rembourser au-delà de la prochaine année à la date du bilan. On présente donc en premier celles qui sont remboursables dans le plus court délai.

La figure 3.6 présente quelques exemples d'éléments de passif à long terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 3.6 Des exemples d'éléments de passif à long terme

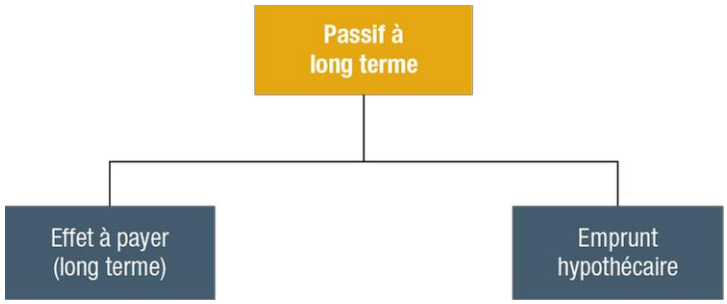

Les capitaux propres Comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents, la section « Capitaux propres » présente le solde du compte *Propriétaire-capital* tel qu'il apparaît à la dernière ligne de l'état des capitaux propres.

MISE EN SITUATION

Voici le bilan de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES
BILAN
au 31 janvier 20X8

ACTIF			PASSIF	
Actif à court terme			**Passif à court terme**	
Encaisse	8 957 $		Fournisseurs	770 $
Clients	450		**Passif à long terme**	
Total de l'actif à court terme		9 407 $	Emprunt hypothécaire	365 000
Immobilisations			Total du passif	365 770 $
Équipement	5 749 $		**CAPITAUX PROPRES**	
Bâtiment	320 000		Olivier Hurtubise – capital	49 386
Terrain	80 000			
Total des immobilisations		405 749		
Total de l'actif		415 156 $	**Total du passif et des capitaux propres**	415 156 $

Provient de l'état des capitaux propres

SAVIEZ-VOUS QUE…

Afin de vous assurer que les comptes sont bien présentés dans le bon ordre, c'est-à-dire en ordre de liquidité pour l'actif et en ordre d'exigibilité pour le passif, vous pouvez consulter le plan comptable que vous trouverez à la fin du volume.

La figure 3.7, aux pages 108 et 109, présente les cinq étapes du cycle comptable vues dans ce chapitre.

1re ÉTAPE : LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

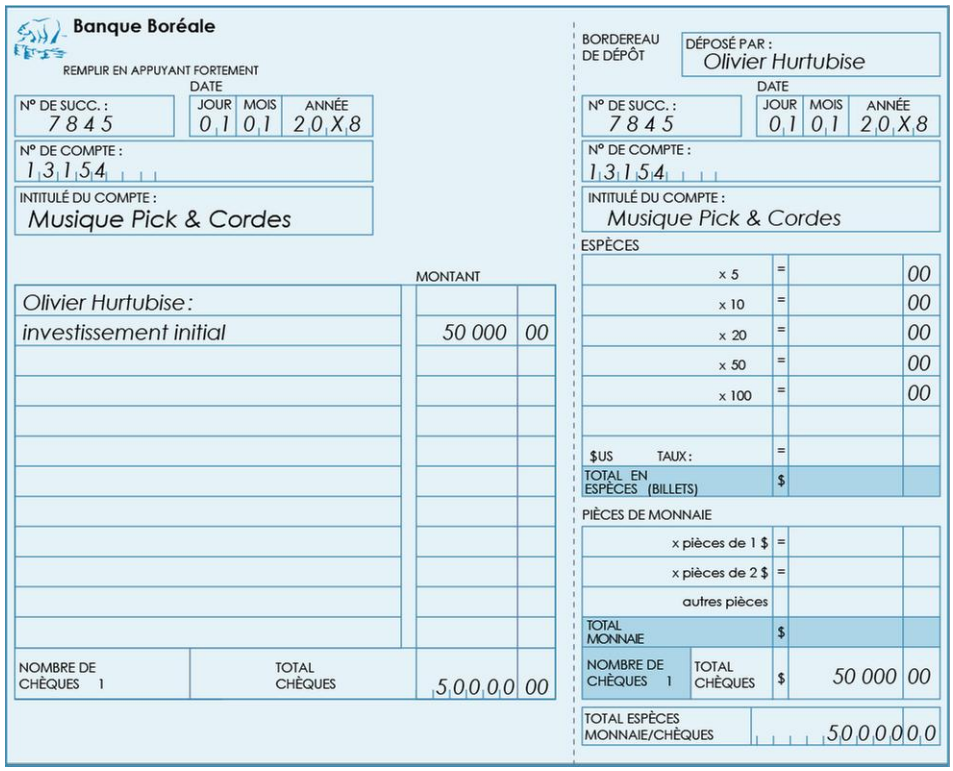

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 01 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 131154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

	MONTANT
Olivier Hurtubise :	
investissement initial	50 000 00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	50 000 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 01 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 131154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 50 000 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 50 000 00

2e ÉTAPE : L'ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS DANS LE JOURNAL GÉNÉRAL

JOURNAL GÉNÉRAL — Page : 1

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 01	Encaisse	1010	50 000,00	
	Olivier Hurtubise – capital	3100		50 000,00
	(pour enregistrer le dépôt à l'institution financière de			
	l'investissement initial du propriétaire)			

3e ÉTAPE : LE REPORT AU GRAND LIVRE ET AUX GRANDS LIVRES AUXILIAIRES

GRAND LIVRE

Encaisse — N° 1010

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1	50 000,00		50 000,00	Dt
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un terrain et d'un bâtiment	J.G.1		35 000,00	15 000,00	Dt
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1	600,00		15 600,00	Dt
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque n° 102 ; Brault inc.	J.G.1		5 748,75	9 851,25	Dt
Janv. 15	Facture n° 1793 ; chèque n° 103 ;	J.G.1		500,00	9 351,25	Dt
	Déneigement Robert Vigneault					
Janv. 22	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.2	500,00		9 851,25	Dt
Janv. 25	Retrait Olivier Hurtubise, propriétaire	J.G.2		750,00	9 101,25	Dt
Janv. 30	Chèque n° 104; journal *La Vallée*	J.G.2		143,72	8 957,53	Dt

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Chorale de Trois-Rivières — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 31	202		J.G.2	450,00		450,00	Dt

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Journal *La Vallée* — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		143,72	143,72	Ct
Janv. 30		Chèque n° 104;	J.G.2	143,72		Ø	
		facture n° B-1317					

4e ÉTAPE : LA PRODUCTION DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION

MUSIQUE PICK & CORDES
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 janvier 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	8 957,53 $	
1100	Clients	450,00	
1600	Équipement	5 748,75	
1900	Bâtiment	320 000,00	
1960	Terrain	80 000,00	
2100	Fournisseurs		770,33 $
2900	Emprunt hypothécaire		365 000,00
3100	Olivier Hurtubise – capital		50 000,00
3300	Olivier Hurbubise – retraits	750,00	
4120	Services rendus		1 550,00
5420	Publicité	143,72	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	500,00	
5750	Télécommunications	770,33	
		417 320,33 $	417 320,33 $

5e ÉTAPE : LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

MUSIQUE PICK & CORDES
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour le mois de janvier 20X8

Produits d'exploitation		
Services rendus		1 550 $
Charges d'exploitation		
Publicité	144 $	
Entretien et réparations – bâtiment	500	
Télécommunications	770	
Total des charges d'exploitation		1 414
Bénéfice net		**136 $**

MUSIQUE PICK & CORDES
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour le mois de janvier 20X8

Olivier Hurtubise – capital au 1er janvier 20X8		50 000 $
Plus : Bénéfice net	**136 $**	
Moins : Retraits	750	(614)
Olivier Hurtubise – capital au 31 janvier 20X8		**49 386 $**

MUSIQUE PICK & CORDES
BILAN
au 31 janvier 20X8

ACTIF			PASSIF	
Actif à court terme			**Passif à court terme**	
Encaisse	8 957 $		Fournisseurs	770 $
Clients	450		**Passif à long terme**	
Total de l'actif à court terme		9 407 $	Emprunt hypothécaire	365 000
Immobilisations			Total du passif	365 770 $
Équipement	5 749 $		**CAPITAUX PROPRES**	
Bâtiment	320 000		Olivier Hurtubise – capital	**49 386**
Terrain	80 000			
Total des immobilisations		405 749		
Total de l'actif		415 156 $	**Total du passif et des capitaux propres**	415 156 $

À VOUS DE JOUER !

À partir de la balance de vérification, veuillez préparer les états financiers de Services comptables sur mesure pour le mois de janvier 20X8 :

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 janvier 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	7 626,80 $	
1100	Clients	3 200,00	
1500	Matériel informatique	1 298,06	
1800	Ameublement de bureau	361,20	
2100	Fournisseurs		2 003,53 $
3100	Camille Tremblay – capital		5 000,00
3300	Camille Tremblay – retraits	1 000,00	
4110	Honoraires professionnels		7 200,00
5410	Loyer	338,63	
5420	Publicité	282,19	
5750	Télécommunications	84,65	
5790	Frais bancaires	12,00	
		14 203,53 $	14 203,53 $

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
ÉTAT DES RÉSULTATS
_____

Produits d'exploitation

Charges d'exploitation

Total des charges d'exploitation

Bénéfice net

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
_____

Camille Tremblay – capital au 1er janvier 20X8

Plus :

Moins :

Camille Tremblay – capital au 31 janvier 20X8

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE BILAN					
ACTIF			**PASSIF**		
Actif à court terme			**Passif à court terme**		
			CAPITAUX PROPRES		
Total de l'actif à court terme					
Immobilisations					
Total des immobilisations					
Total de l'actif			**Total du passif et des capitaux propres**		

Conclusion

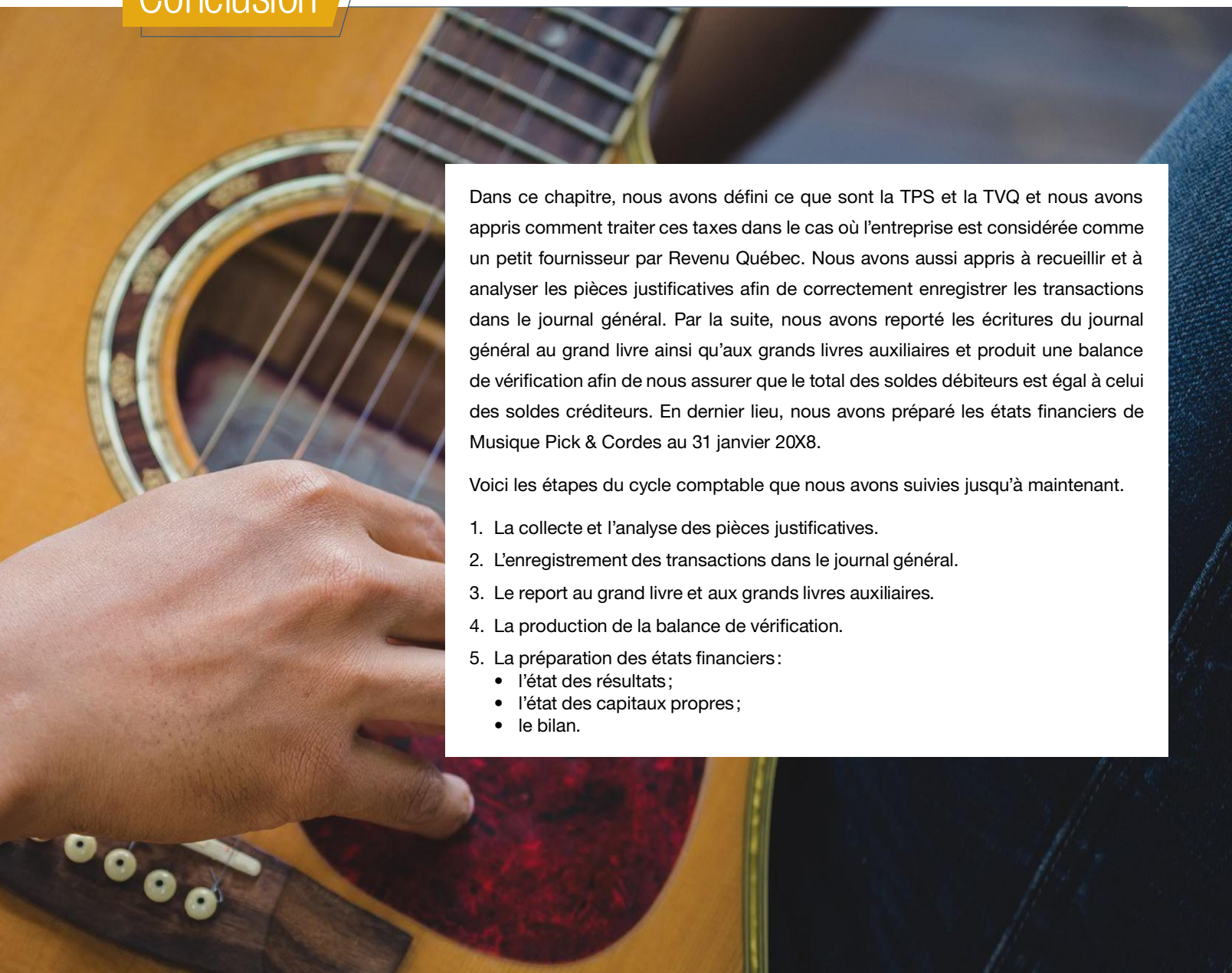

Dans ce chapitre, nous avons défini ce que sont la TPS et la TVQ et nous avons appris comment traiter ces taxes dans le cas où l'entreprise est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Nous avons aussi appris à recueillir et à analyser les pièces justificatives afin de correctement enregistrer les transactions dans le journal général. Par la suite, nous avons reporté les écritures du journal général au grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires et produit une balance de vérification afin de nous assurer que le total des soldes débiteurs est égal à celui des soldes créditeurs. En dernier lieu, nous avons préparé les états financiers de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8.

Voici les étapes du cycle comptable que nous avons suivies jusqu'à maintenant.

1. La collecte et l'analyse des pièces justificatives.
2. L'enregistrement des transactions dans le journal général.
3. Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires.
4. La production de la balance de vérification.
5. La préparation des états financiers :
   - l'état des résultats ;
   - l'état des capitaux propres ;
   - le bilan.

Testez vos connaissances

1. **Quel est, au bilan, le total de l'actif à court terme de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 ?**

2. **Quel est, au bilan, le total des immobilisations de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 ?**

3. **Quel a été le prix payé pour le terrain et le bâtiment le 2 janvier 20X8 ?**

4. **Quelle somme est due aux fournisseurs au 31 janvier 20X8 ?**

5. **Y a-t-il un client qui n'a pas encore payé son compte au 31 janvier ?**

6. **Si oui, quelle somme doit-il à l'entreprise ?**

7. **Que signifie la référence que l'on retrouve dans le grand livre ?**

Terminologie

Balance de vérification 103
Chiffre d'affaires..... 80
Grand livre auxiliaire des clients 100
Grand livre auxiliaire des fournisseurs..... 101
Immobilisation..... 81
Journal général 83
Recettes 86
Report..... 96

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
Le cycle comptable et les pièces justificatives	1 à 4
Le cycle comptable et les transactions	5 à 10
La préparation des états financiers à partir d'une balance de vérification	11 et 12
La production de la balance de vérification et la préparation des états financiers à partir d'une liste de comptes	13 et 14

Le cycle comptable et les pièces justificatives

● **1. Samuel Kenney vient d'inaugurer un service d'entretien électrique sous la raison sociale Services Kenney. Il ouvre un compte à la Banque Nordique.**

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de son entreprise au cours du mois d'avril 20X8 :

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
18574	01	04	20X8

N° DE COMPTE : 11225

INTITULÉ DU COMPTE : Services Kenney

	MONTANT	
1 Samuel Kenney – investissement initial	20 000	00

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 20 000 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Samuel Kenney

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
18574	01	04	20X8

N° DE COMPTE : 11225

INTITULÉ DU COMPTE : Services Kenney

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 20 000 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 20 000 00

Tradco **Facture**
45, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0
450 539-7885

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
17 avril 20X8	TRA-45256	Comptant	Roch

Facturé à :

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Article	Description (voir la liste jointe)		Montant
	Équipement électrique		8 750,00 $
TPS n° : 124215762RT0001		5 %	437,50
TVQ n° : 1415268913TQ0001		9,975 %	872,81
Conditions de crédit : payable dès réception		**Total**	10 060,31 $
			Payé par le chèque n° 101

Services Kenney Chèque n° : 101
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Date : 17 avril 20X8

Payez à l'ordre de Tradco 10 060,31 $

Dix mille soixante 31 / 100 dollars

Banque Nordique
2527, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0

Pour : Facture n° TRA-45256

Samuel Kenney
Services Kenney

||11225||18574||101||

Les Autos Camirand **Facture**
1215, rue Principale
Granby (Québec) J0B 2G0
450 777-3352

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
25 avril 20X8	AC-198253	Prêt	Gaétan

Facturé à :

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Article	Description		Montant
S12972535	Camion Ford 150		38 500,00 $
TPS n° : 152618917RT0001		5 %	1 925,00
TVQ n° : 1213478278TQ0001		9,975 %	3 840,38
		Total	44 265,38 $
		Chèque n° 102	5 765,38
		Effet à payer, 8,5 %, 5 ans	38 500,00 $

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Chèque n° : 102

Date: 25 avril 20X8

Payez à l'ordre de: Les Autos Camirand — 5 765,38 $

Cinq mille sept cent soixante-cinq — 38 / 100 dollars

Banque Nordique
2527, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0

Pour: Facture n° AC-198253

Samuel Kenney
Services Kenney

||11225||18574||102||

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations d'ouverture de Services Kenney, sachant que le compte de grand livre utilisé pour l'achat de l'équipement électrique est *Équipement* et que le compte de grand livre utilisé pour l'achat du camion est *Matériel roulant*.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 30 avril 20X8.

d) Préparer le bilan de Services Kenney au 30 avril 20X8.

2. Saku Desrochers désire offrir des leçons de hockey et de patinage, sous la raison sociale Hockey Saku. Il ouvre un compte à la Banque Loyale.

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de son entreprise au cours du mois de mars 20X7 :

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 01 | MOIS 03 | ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 11250

N° DE COMPTE : 1254654

INTITULÉ DU COMPTE : Hockey Saku

	MONTANT	
101 Saku Desrochers		
investissement initial	10 000	00

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES — 10 000 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Saku Desrochers

DATE — JOUR 01 | MOIS 03 | ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 11250

N° DE COMPTE : 1254654

INTITULÉ DU COMPTE : Hockey Saku

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES — $ 10 000 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES — 10 000 00

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9

Chèque n° : 1001

Date : 5 mars 20X7

Payez à l'ordre de : Patinoire Hétu — 2 299,50 $

Deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf — 50 / 100 dollars

Banque Loyale
2515, rue Desormeaux,
LaSalle (Québec) H8R 2N7

Pour : Loyer d'avril payé d'avance : 2 000 $ plus taxes

Saku Desrochers
Hockey Saku

||125465||11250||1001||

Note
Utiliser le compte *Loyer payé d'avance*.

Breault et Marchand
785, rue Lazure
Montréal (Québec) H5R 4G8
514 288-4580

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
19 mars 20X7	BM-1857850	Comptant	M. Bouchard

Facturé à :

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9
514 366-2566

Article	Description		Montant
	Table, chaises et bureau Azura		4 540,00$
	TPS n° : 124514642RT0001	5 %	227,00
	TVQ n° : 1235124687TQ0001	9,975 %	452,87
		Total	5 219,87$

Chèque n° 1002

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9

Chèque n° : 1002

Date: 19 mars 20X7

Payez à l'ordre de: Breault et Marchand — 5 219,87 $

Cinq mille deux cent dix-neuf — 87 / 100 dollars

Banque Loyale
2515, rue Desormeaux,
LaSalle (Québec) H8R 2N7

Pour: Facture n° BM-1857850

Saku Desrochers
Hockey Saku

|| 125465 || 11250 || 1002 ||

Info GTS inc.
990, rue Melville
Montréal (Québec) H5R 2E2
514 878-2692

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
30 mars 20X7	GTS-158745	Net 30 jours	Luc

Facturé à :

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9
514 366-2566

Article	Description		Montant
	Système informatique IBM-XT432		3 725,00 $
TPS n° : 123765412RT0001		5 %	186,25
TVQ n° : 1412564678TQ0001		9,975 %	371,57
		Total	4 282,82 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations d'ouverture de Hockey Saku.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 31 mars 20X7.

d) Préparer le bilan de Hockey Saku au 31 mars 20X7.

3. Félix Groleau, un étudiant en comptabilité, a décidé de fonder une entreprise spécialisée dans l'entretien des pelouses sous la raison sociale de Service d'entretien Groleau. Il ouvre un compte à la Banque Nordique.

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations relatives à son entreprise au cours du mois de mai 20X1 :

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	01	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT
243 Félix Groleau – investissement initial	10 000 00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	10 000 00

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	01	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	10 000	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		10 000 00	

Beaux jardins inc.
Route 235
L'Ange-Gardien (Québec) J0E 3G5
450 535-4627

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
20X1-05-01	JD 14125	Financement 36 mois	Maxim

Facturé à :

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) JOE 4G7
450 535-4796

Article	Description	Montant
JD-1897	Tracteur autoporteur 20 forces Transmission hydraulique Garantie 5 ans	12 000,00 $
TPS n° : 124678127RT0001	5 %	600,00
TVQ n° : 1465231246TQ0001	9,975 %	1 197,00
	Total	13 797,00 $
	Payé par chèque n° 1	5 000,00
Financement Beaux jardins inc. Finance, 36 mois, 3 %, remboursement mensuel de 255,93 $		8 797,00 $

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 1

Date : 1er mai 20X1

Payez à l'ordre de : Beaux jardins inc. — 5 000,00 $

Cinq mille — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale,
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Facture n° JD 14125

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||001||

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 2

Date : 4 mai 20X1

Payez à l'ordre de : Viger Assurance — 50,00 $

Cinquante — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale,
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Prime du mois de mai (assurance du tracteur)

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||002||

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	08	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT
NOMBRE DE CHÈQUES / TOTAL CHÈQUES	

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	08	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

2 x 5	=	10 00
10 x 10	=	100 00
10 x 20	=	200 00
3 x 50	=	150 00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	460 00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		0 10
TOTAL MONNAIE	$	0 10
NOMBRE DE CHÈQUES / TOTAL CHÈQUES	$	
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		460 10

Services rendus au comptant, facture C-1

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Date
14 mai 20X1

Facture
1001

Facturé à :

Habitation Langlois
55, rue Latour
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-8524

Travaux sur le terrain de l'immeuble		350,00$
Conditions : net 30 jours	**Total**	350,00$

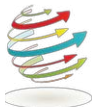

Horizon Télécom
710, rue Julien
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G0

Facture
858687

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7

Conditions : net 30 jours
Date de facturation : 15 mai 20X1
Numéro de compte : 450-535-4796

Sommaire du compte

Précédent	Solde antérieur		,00$
	Paiement reçu – Merci		,00
	Rectifications		,00
	Solde reporté		,00$
Courant	Services ligne fixe pour le mois de mai		90,00$
	Frais d'installation et ouverture de dossier		50,00
	TPS n° : 100356987RT0001	5 %	7,00
	TVQ n° : 1001237654TQ0001	9,975 %	13,97
	Montant dû		160,97$

Pour éviter tout supplément de retard, veuillez vous assurer que votre paiement nous parviendra au plus tard le 15 juin 20X1.

Horizon Télécom

Numéro de compte	Date de facturation	Montant dû	Montant versé
450-535-4796	20X1-05-15	160,97$	

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Date
26 mai 20X1

Facture
1002

Facturé à :

Hôpital de Saint-Paul
1117, rue de l'Hôpital
Saint-Paul (Québec) J0E 4H3
450 535-1804

Travaux pour le printemps		650,00$
Conditions : net 30 jours	**Total**	650,00$

Facture du 14 mai 20X1

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 17459 | JOUR 28 | MOIS 05 | ANNÉE 20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT
1 Habitation Langlois facture n° 1001	350 00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	350 00

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. : 17459 | JOUR 28 | MOIS 05 | ANNÉE 20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

x 5	=	00
x 10	=	00
x 20	=	00
x 50	=	00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		
TOTAL MONNAIE	$	

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 350 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 350 00

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 3

Date: 31 mai 20X1

Payez à l'ordre de: Lawrence Gravel — 500,00 $

Cinq cents — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale,
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour: Salaire de mai 20X1

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||003||

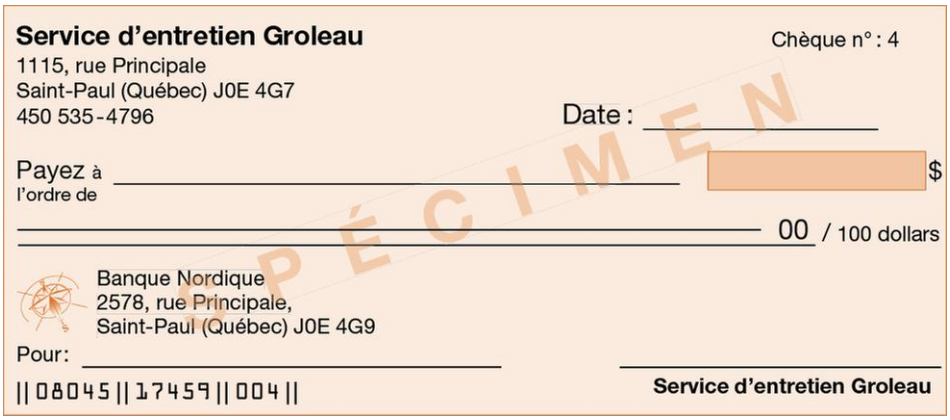

Il s'agit d'un spécimen de chèque qui permet à l'entreprise Beaux jardins inc. de faire des avis de retrait pour le remboursement de l'effet à payer de 8 797 $ signé le 1er mai 20X1. Les intérêts du premier mois sont de 21,87 $ et sont inclus dans le paiement préautorisé de fin de mois.

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Service d'entretien Groleau
N° de transit : 08045
N° de compte : 17459
Période : du 1er mai au 31 mai 20X1

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Mai 01	Dépôt		10 000,00	10 000,00
Mai 01	Chèque n° 1	5 000,00		5 000,00
Mai 06	Chèque n° 2	50,00		4 950,00
Mai 08	Dépôt		460,10	5 410,10
Mai 28	Dépôt		350,00	5 760,10
Mai 31	**Paiement préautorisé**	**255,93**		5 504,17

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X1 de Service d'entretien Groleau.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification de Service d'entretien Groleau au 31 mai 20X1.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de mai 20X1.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de mai 20X1.

f) Préparer le bilan au 31 mai 20X1.

4. Émy Collins vient de créer une école de musique sous la raison sociale de Conservatoire Lafontaine. Elle ouvre un compte de banque à ce nom à la Banque Loyale.

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de l'entreprise au cours du mois de septembre 20X4 :

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	01	09	20X4

N° DE COMPTE : 1212125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT	
55 Émy Collins – investissement initial	15 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	15 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	01	09	20X4

N° DE COMPTE : 1212125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	15 000	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		15 000	00

Mobilart
1289, rue Lafontaine
Montréal (Québec) H5F 4J8
514 876-4561
L'art du meuble au Québec !

Facture
87254

Date	Conditions	Représentant
20X4-09-01	Comptant	Eugène

Client :

Conservatoire Lafontaine,
1417, rue Lacombe,
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Article	Description		Montant
B-12	6 tables d'étude		1 800,00 $
	24 chaises Alphago		2 400,00
			4 200,00 $
TPS n° : 124651422RT0001		5%	210,00
TVQ n° : 1237651432TQ0001		9,975%	418,95
		Total	4 828,95 $

Payé par chèque n° 1

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 1

Date : 1er septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Mobilart — 4 828,95 $

Quatre mille huit cent vingt-huit — 95 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Facture n° 87254

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

⑈12125⑈ ⑆0487⑆ 001⑈

Émy se rend à la banque pour contracter un prêt afin de financer les achats d'équipement de musique, comme le démontre ce relevé :

RELEVÉ DES EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Conservatoire Lafontaine
N° de compte : 12125
N° de transit : 0487
Période : du 1er septembre au 1er décembre 20X4

Prêt hypothécaire
Taux : 8,5 % **Durée :** 36 mois

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Intérêts débiteurs	Solde de l'emprunt
Sept. 01				20 000,00
Sept. 30	630,00	490,78	139,22	19 509,22
Oct. 31	630,00	494,20	135,80	19 015,02
Nov. 30	630,00	497,64	132,36	18 517,38

Piano extra
9878, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H5F 4R8
514 878-2223

Date
1er septembre 20X4

Facture
P-7453

Facturé à :

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Article		
5 Pianos AKAY A-1312		23 000,00 $
TPS n° 145123765TQ0001	5 %	1 150,00
TVQ n° 1243214564TQ0001	9,975 %	2 294,25
	Total	26 444,25 $

Accord inclus, garantie 5 ans
Livraison incluse, payé par chèque nº 2

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 2

Date : 1er septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Piano extra — 26 444,25 $

Vingt-six mille quatre cent quarante-quatre — 25 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Facture n° P-7453

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||002||

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 3

Date : 5 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Immeubles Michel — 1 149,75 $

Mille cent quarante-neuf — 75 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Loyer de septembre 20X4

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||003||

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	14	09	20X4

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT
1 Didier Eugène	115 02
2 Hélène Vigneault	27 51
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	142 53

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	14	09	20X4

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

5 x 5	=	25 00
10 x 10	=	100 00
15 x 20	=	300 00
3 x 50	=	150 00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	575 00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		0 13
TOTAL MONNAIE	$	0 13
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	$	142 53
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		7176 6

Honoraires professionnels au comptant

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Date
24 septembre 20X4

Facture
1001

Facturé à :

Centre des femmes de Laval
699, rue Ivry
Laval (Québec) H5R 4F5
450 652-4524

Cours de musique et de solfège		850,00 $
Conditions : payable le 10 octobre 20X4	**Total**	850,00 $

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Date
25 septembre 20X4

Facture
1002

Facturé à :

École Saint-Alexis
976, rue Côté
Laval (Québec) H5R 4X2
450 652-4524

Cours de musique et de piano		1 250,00 $
Conditions : net 30 jours	**Total**	1 250,00 $

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 28 | MOIS 09 | ANNÉE 20X4

N° DE SUCC. : 0487

N° DE COMPTE : 121125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT
Centre des femmes de Laval, facture n° 1001	850 00

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 850 00

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

DATE — JOUR 28 | MOIS 09 | ANNÉE 20X4

N° DE SUCC. : 0487

N° DE COMPTE : 121125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

x 5	=	00
20 x 10	=	200 00
15 x 20	=	300 00
3 x 50	=	150 00
x 100	=	00
	=	
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	650 00

PIÈCES DE MONNAIE

11 x pièces de 1 $	=	11 00
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		0 40
TOTAL MONNAIE	$	11 40

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 850 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 1 511 40

Ventes à crédit du 24 septembre 20X4

Honoraires professionnels au comptant

Hélio-Québec

Facture
878-2691-0904

Date : 20X4-09-29
Numéro de compte : 878-2691
Client : Conservatoire Lafontaine
Adresse facturée : 1417, rue Lacombe, Montréal (Québec) H5F 4R4

Votre compte s'établit ainsi :

Électricité du mois de septembre		250,00 $
TPS n° : 1234587454RT0001	5 %	12,50
TVQ n° : 1235876521TQ0001	9,975 %	24,94
Conditions : net 30 jours	**Total**	287,44 $

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 4

Date : 30 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Simon Nguyen — 2 000,00 $

Deux mille 00 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Salaire de septembre 20X4

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||004||

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 5

Date : 30 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Émy Collins — 2 000,00 $

Deux mille 00 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Retrait de la propriétaire

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||005||

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Conservatoire Lafontaine
N° de compte : 12125
N° de transit : 0487
Période : du 1er septembre au 30 septembre 20X4

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Dépôt		15 000,00	15 000,00
Sept. 01	Chèque n° 1	4 828,95		10 171,05
Sept. 01	Emprunt hypothécaire		20 000,00	30 171,05
Sept. 01	Chèque n° 2	26 444,25		3 726,80
Sept. 05	Chèque n° 3	1 149,75		2 577,05
Sept. 14	Dépôt		717,66	3 294,71
Sept. 28	Dépôt		1 511,40	4 806,11
Sept. 30	Chèque n° 5	2 000,00		2 806,11
Sept. 30	**Remboursement emprunt**	**630,00**		2 176,11

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures pour comptabiliser les opérations du mois de septembre 20X4 de Conservatoire Lafontaine.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification de Conservatoire Lafontaine au 30 septembre 20X4.

d) Préparer l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour le mois de septembre 20X4 ainsi que le bilan de Conservatoire Lafontaine au 30 septembre 20X4.

Le cycle comptable et les transactions

5. Annie Figueroa a décidé de fonder une entreprise spécialisée dans la conception d'images informatisées sous la raison sociale de Conception Figueroa.

Annie amorce l'exploitation de son entreprise à domicile. Elle prévoit louer un bureau lorsque le chiffre d'affaires de son entreprise sera plus important. Elle ouvre un compte à la Banque Boréale.

Voici les opérations du mois de septembre 20X6 pour l'ouverture de son entreprise :

Sept. 01 Dépôt à la Banque Boréale de 10 000 $, ce montant représentant un investissement personnel.

Sept. 07 Paiement de 846,56 $, par le chèque n° 1 fait à l'ordre de Club Info, pour l'achat de fournitures de bureau (facture n° 21327).

Sept. 19 Chèque n° 2 de 3 781,31 $ remis à Bureau informatique pour l'acquisition d'un système informatique. L'entreprise comptabilise l'équipement informatique dans le compte *Matériel informatique* (facture n° 171).

Sept. 29 Paiement de 524,87 $ par carte de débit, celle de l'entreprise, à Meubles Danfousse pour l'acquisition d'un ameublement de bureau pour son entreprise (facture n° 5543).

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de Conception Figueroa.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre suivants: *Encaisse, Fournitures de bureau, Matériel informatique, Ameublement de bureau* et *Annie Figueroa – capital.*

c) Produire la balance de vérification au 30 septembre 20X6.

d) Préparer le bilan de Conception Figueroa au 30 septembre 20X6.

6. Olivier Malette, propriétaire de l'entreprise Extermination sans problème, a effectué les opérations suivantes au cours du mois de mai 20X2:

Mai 01 Dépôt de l'investissement initial de 9 000$ du propriétaire à la Banque Loyale.

Mai 01 Émission du chèque n°172 de la Banque Loyale, au montant de 1 580,25$, fait à l'ordre d'Immeubles Clara ltée en paiement du loyer du mois de mai.

Note
L'entreprise utilise le compte de charge pour comptabiliser le loyer.

Mai 03 Émission du chèque n°173 pour l'achat au comptant d'un ameublement de bureau chez Buro-Plus pour 5 750,84$ (facture n°949511).

Mai 12 Achat à crédit de fournitures de bureau pour 1760,85$ chez Ferlac (facture n°6421). Cette facture est payable dans 30 jours (utiliser le compte *Frais de bureau*).

Mai 17 Émission du chèque n°174 de 225$ en paiement de la facture d'assurance responsabilité à Viger, Deniger Assurances (facture n°20120011). Vous considérez ce déboursé comme une charge d'exploitation.

Mai 19 Dépôt au compte bancaire de l'entreprise de 2845$ pour divers travaux d'extermination effectués au comptant. Le compte de grand livre utilisé est *Services rendus* (facture n°1001).

Mai 21 Chèque n°175 de 800$ émis à l'ordre d'Olivier Malette pour ses dépenses personnelles.

Mai 24 Réception de la facture n°98732 s'élevant à 395,06$ du journal *Rive-Sud* pour une annonce publicitaire parue au cours de la semaine. Cette facture est payable dans 30 jours.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X2 d'Extermination sans problème.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 31 mai 20X2.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de mai 20X2.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de mai 20X2.

f) Préparer le bilan au 31 mai 20X2.

7. Chloé Mathieu vient de mettre sur pied un service de fiscalité. Elle désire produire les déclarations de revenus de particuliers et de petites entreprises agricoles et leur offrir des services de consultation. Elle ouvre un compte à la Caisse populaire de Roxton Pond au nom de son entreprise : Chloé Mathieu, fiscaliste.

Voici les opérations du mois de février 20X7 pour l'ouverture de son entreprise :

Févr. 01 Transfert de 9000 $ de son compte d'épargne personnel au compte de Chloé Mathieu, fiscaliste.

Févr. 05 Dépôt de 5000 $ à la suite d'un emprunt via la marge de crédit.

Févr. 06 Signature d'un bail de deux ans et paiement par chèque n° 1001 de 846,56 $ pour le premier mois de loyer à Gestion Lamoureux inc. (utiliser le compte *Loyer payé d'avance*).

Févr. 16 Chèque n° 1002 de 7393,31 $ à l'ordre de Bureau Beauregard pour l'acquisition d'un matériel informatique (facture n° 225521).

Févr. 21 Chèque n° 1003 de 3781,31 $ à l'ordre de Ameublement Cordeau pour l'acquisition d'un ameublement de bureau (facture n° 3181).

Févr. 27 Embauche de Simon Carle comme secrétaire de l'entreprise au salaire hebdomadaire de 750 $. Sa première journée de travail sera le 28 février.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de Chloé Mathieu, fiscaliste.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 28 février 20X7.

d) Préparer le bilan de Chloé Mathieu, fiscaliste, au 28 février 20X7.

8. Gabriel Rolly, conseiller en décoration, a effectué les opérations suivantes au cours du mois d'avril 20X2 :

Avr. 01 Dépôt de l'investissement initial de 8 000 $ du propriétaire à la Banque Nordique.

Avr. 01 Paiement du loyer du mois d'avril : chèque n° 415 de la Banque Nordique, au montant de 1 636,69 $, remis à Isabelle Desmarais.

Note
L'entreprise utilise le compte de charge pour comptabiliser le loyer.

Avr. 03 Achat par chèque d'un matériel informatique chez Orebro : chèque n° 416 de 3950,63 $ (facture n° 7142).

Avr. 05 Émission et encaissement de la facture n° 236 s'élevant à 850 $ pour des services rendus entre le 2 et le 5 avril à la Clinique médicale de l'Est.

Avr. 12 Facture n° 237 de 2435 $ émise au nom de José Leblanc pour des services rendus à crédit.

Avr. 18 Émission du chèque n° 417 de 84,66 $ au journal *L'hebdo* pour une annonce publicitaire (facture n° 1175).

Avr. 26 Paiement à la réception de la facture d'électricité : 270,90 $. Émission du chèque n° 418 à l'ordre d'Hélio-Québec (facture n° 406211561).

Avr. 28 Facture n° 238 de 580 $ émise au nom de Jacques Allard pour des services rendus à crédit.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois d'avril 20X2 de Gabriel Rolly.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 30 avril 20X2.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois d'avril 20X2.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois d'avril 20X2.

f) Préparer le bilan au 30 avril 20X2.

9. Voici les opérations du mois de janvier 20X4 de Me Élisabeth Beaudoin, notaire :

Janv. 01	Dépôt de l'investissement initial de 8 000 $ de la propriétaire à la Caisse Desjardins Vianney.
Janv. 02	Facture n° 7872 de 1 450 $ émise au nom de Josée Charbonneau pour la rédaction d'un contrat de vente d'immeuble ; conditions n/30.
Janv. 09	Achat à crédit de fournitures de bureau. Facture n° 1425 de Pilon inc. : 1 826,32 $; conditions n/30.
Janv. 17	Salaire versé à Patrice Roy, secrétaire du cabinet : 450 $. Émission du chèque n° 713.
Janv. 20	Paiement par le chèque n° 714 du compte de taxes municipales de la Ville de Québec : 3 600 $. L'entreprise comptabilise ces taxes dans le compte de charge.
Janv. 23	Retrait par Me Élisabeth Beaudoin de 200 $ pour son usage personnel. Émission du chèque n° 715.
Janv. 25	Paiement du compte de Pilon inc., soit le montant de la facture n° 1425. Émission du chèque n° 716.
Janv. 26	Encaissement de la facture n° 7872. Dépôt à la Caisse populaire Vianney.
Janv. 28	Chèque de 1 000 $ reçu de Marie-Ève Saint-François pour des honoraires professionnels relatifs à des services rendus au cours du mois (facture n° 7873).
Janv. 30	Paiement à la réception d'une facture d'électricité d'Hélio-Québec (facture n° 809822717) : 141,09 $. Émission du chèque n° 717.
Janv. 31	Avis de retrait reçu de la Caisse Desjardins pour le paiement des frais bancaires relatifs à l'emprunt bancaire : 22 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de janvier 20X4 de Me Élisabeth Beaudoin.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 31 janvier 20X4.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de janvier 20X4.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de janvier 20X4.

f) Préparer le bilan au 31 janvier 20X4.

10. Voici les opérations du mois de juin 20X3 d'Océane Brière, spécialiste en traitement comptable informatisé :

Juin 01	Dépôt de l'investissement initial de 50 000 $ de la propriétaire à la banque.
Juin 01	Achat chez Bureau-tout, facture n° AC-1221, d'un matériel informatique d'une valeur de 12 500 $ et d'un ameublement de bureau d'une valeur de 3 500 $ contre un effet à payer remboursable dans 6 mois, portant intérêts à 6 %.
Juin 01	Acquisition d'un terrain d'une valeur de 50 000 $ et d'un bâtiment de 165 000 $. Le chèque n° 1922 de 35 000 $ a été émis aux propriétaires. Le reste de l'acquisition a été financé par un emprunt hypothécaire.
Juin 03	Achat à crédit de fournitures de bureau chez Pilon inc. ; facture n° 7172 s'élevant à 1 185,19 $; conditions n/30.
Juin 03	Facture n° 415 de 1 500 $ (conditions n/30) émise au nom de Quincaillerie Maisonneuve inc. à la suite de la préparation des états financiers de cette entreprise.
Juin 11	Salaire versé à Pierre Lavallée, employé de l'entreprise : 1 050 $. Émission du chèque n° 1923.
Juin 14	Chèque n° 1924 de 1 000 $ émis à l'ordre d'Océane Brière pour son usage personnel. Émission du chèque n° 1924.
Juin 17	Encaissement d'une somme de 2 000 $ du Théâtre de la Baie pour des honoraires comptables informatisés relatifs à des services rendus depuis le début du mois (facture n° 416).
Juin 19	Facture n° 417 de 2 325 $ (conditions n/30) émise au nom de Rénovations Deschamps inc. pour des honoraires professionnels relatifs à des services rendus au cours de la semaine.
Juin 21	Réception d'un état de compte totalisant 276,54 $ du garage Ultra pour l'essence du mois. Ce montant est payable dans 10 jours.
Juin 25	Paiement de 1 100 $ en salaire à l'employé Pierre Lavallée. Émission du chèque n° 1925.
Juin 25	Retrait par Océane Brière de 1 000 $ du compte bancaire de l'entreprise, chèque n° 1926, pour son usage personnel.
Juin 27	Réception de la facture de télécommunications d'Horizon Télécom (facture n° 522855) : 197,53 $ à payer le 7 juillet.
Juin 29	Réception et paiement de la facture d'électricité du mois : 144,48 $. Émission du chèque n° 1927 à l'ordre d'Hélio-Québec (facture n° 743585633).
Juin 30	Encaissement d'un chèque au montant total de la facture n° 415 émise le 3 juin au nom de Quincaillerie Maisonneuve inc.
Juin 30	Chèque n° 1928 émis à l'ordre de Pilon inc. en paiement de la facture n° 7172.
Juin 30	Avis de retrait de 1 785 $ de la banque relatif au remboursement de l'emprunt hypothécaire. Ce montant comprend des intérêts de 1 210 $ et un remboursement de l'emprunt hypothécaire de 575 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de juin 20X3 d'Océane Brière.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 30 juin 20X3.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de juin 20X3.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de juin 20X3.

f) Préparer le bilan au 30 juin 20X3.

La préparation des états financiers à partir d'une balance de vérification

11. Voici la balance de vérification de Service Photo Ryan, propriété de Florence Ryan, au 31 décembre 20X3 :

SERVICE PHOTO RYAN BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	21 650,00 $	
1100	Clients	4 340,00	
1190	Fournitures de bureau	2 160,00	
1800	Ameublement de bureau	28 620,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		2 500,00 $
2150	Effet à payer (court terme)		6 835,00
2450	Intérêts à payer		110,00
3100	Florence Ryan – capital		30 103,00
3300	Florence Ryan – retraits	36 000,00	
4110	Honoraires professionnels		154 600,00
5300	Salaires	66 524,00	
5410	Loyer	18 000,00	
5630	Entretien et réparations – autres	1 825,00	
5705	Frais de déplacement	8 649,00	
5730	Électricité	1 460,00	
5740	Assurance	650,00	
5750	Télécommunications	3 615,00	
5780	Charges d'intérêts	655,00	
		194 148,00 $	194 148,00 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X3.

12. Voici la balance de vérification de Théâtre de la Pléiade, propriété de Jade Michaud, au 31 décembre 20X2 :

THÉÂTRE DE LA PLÉIADE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X2			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	5 215,00 $	
1200	Fournitures de théâtre	7 620,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 251,00	
1600	Équipement	25 882,00	
1800	Ameublement de bureau	8 935,00	
1900	Bâtiment	245 000,00	
1960	Terrain	55 000,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		15 500,00 $
2100	Fournisseurs		5 315,00
2350	Salaires à payer		2 538,00
2450	Intérêts à payer		314,00

THÉÂTRE DE LA PLÉIADE BALANCE DE VÉRIFICATION (*Suite*) au 31 décembre 20X2			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
2900	Emprunt hypothécaire		225 000,00
3100	Jade Michaud – capital		77 682,00
3300	Jade Michaud – retraits	24 000,00	
4180	Billets d'entrée		309 857,00
5300	Salaires	215 827,00	
5420	Publicité	15 662,00	
5630	Entretien et réparations – autres	17 847,00	
5730	Électricité	2 112,00	
5735	Chauffage	4 628,00	
5750	Télécommunications	5 379,00	
5780	Charges d'intérêts	1 848,00	
		636 206,00 $	636 206,00 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X2.

La production de la balance de vérification et la préparation des états financiers à partir d'une liste de comptes

◆ **13. Sophie Savard, comptable, vous soumet la liste en ordre alphabétique des comptes de son entreprise, au 31 décembre 20X2 :**

Ameublement de bureau	4 850,00 $
Assurance	6 492,59 $
Assurance payée d'avance	1 250,00 $
Charges d'intérêts	562,50 $
Clients	950,00 $
Cotisations professionnelles	875,00 $
Effet à payer (long terme)	6 000,00 $
Électricité	1 432,67 $
Encaisse	7 495,76 $
Entretien et réparations – équipement de bureau	322,15 $
Équipement de bureau	5 600,00 $
Fournisseurs	1 132,60 $
Fournitures de bureau	145,79 $
Frais de bureau	432,89 $
Frais de déplacement	3 522,76 $
Frais de repas et de représentation	995,98 $
Honoraires professionnels	125 260,00 $
Loyer	9 600,00 $
Publicité	4 275,30 $
Publicité payée d'avance	950,00 $

Sophie Savard – apports	2 000,00 $
Sophie Savard – capital	2 783,55 $
Sophie Savard – retraits	84 000,00 $
Télécommunications	3 422,76 $

Travail à faire

a) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X2.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

d) Préparer le bilan au 31 décembre 20X2.

◆ **14. Yannick Desmarais vous soumet la liste en ordre alphabétique des comptes de son entreprise, Y. D. Info, au 31 décembre 20X8 :**

Assurance	2 525,00 $
Assurance payée d'avance	750,00 $
Clients	12 512,32 $
Effet à payer (court terme)	5 000,00 $
Effet à recevoir (court terme)	6 000,00 $
Électricité	2 625,32 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	7 000,00 $
Encaisse	5 292,30 $
Entretien et réparations – matériel roulant	2 122,59 $
Équipement	8 250,00 $
Équipement de bureau	3 150,00 $
Fournisseurs	8 492,59 $
Fournitures d'atelier	992,56 $
Frais de bureau	452,16 $
Frais de déplacement	1 972,89 $
Loyer	8 400,00 $
Matériel roulant	18 450,00 $
Publicité	1 292,43 $
Publicité payée d'avance	250,00 $
Salaires	18 522,48 $
Services rendus	95 525,32 $
Télécommunications	2 792,32 $
Yannick Desmarais – capital	2 334,46 $
Yannick Desmarais – retraits	22 000,00 $

Travail à faire

a) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X8.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

d) Préparer le bilan au 31 décembre 20X8.

Chapitre 4

Le cycle comptable des entreprises de service (avec taxes)

Comment enregistrer les transactions d'une nouvelle entreprise ? Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ? Doit-on percevoir les taxes auprès des clients ? Et qu'en est-il des taxes payées sur les charges et immobilisations ?

L'étude de ce chapitre permet de comprendre la comptabilisation de la TPS et de la TVQ. Par la suite, nous verrons comment enregistrer les opérations dans le journal général et les reporter au grand livre afin de produire la balance de vérification et de préparer les états financiers.

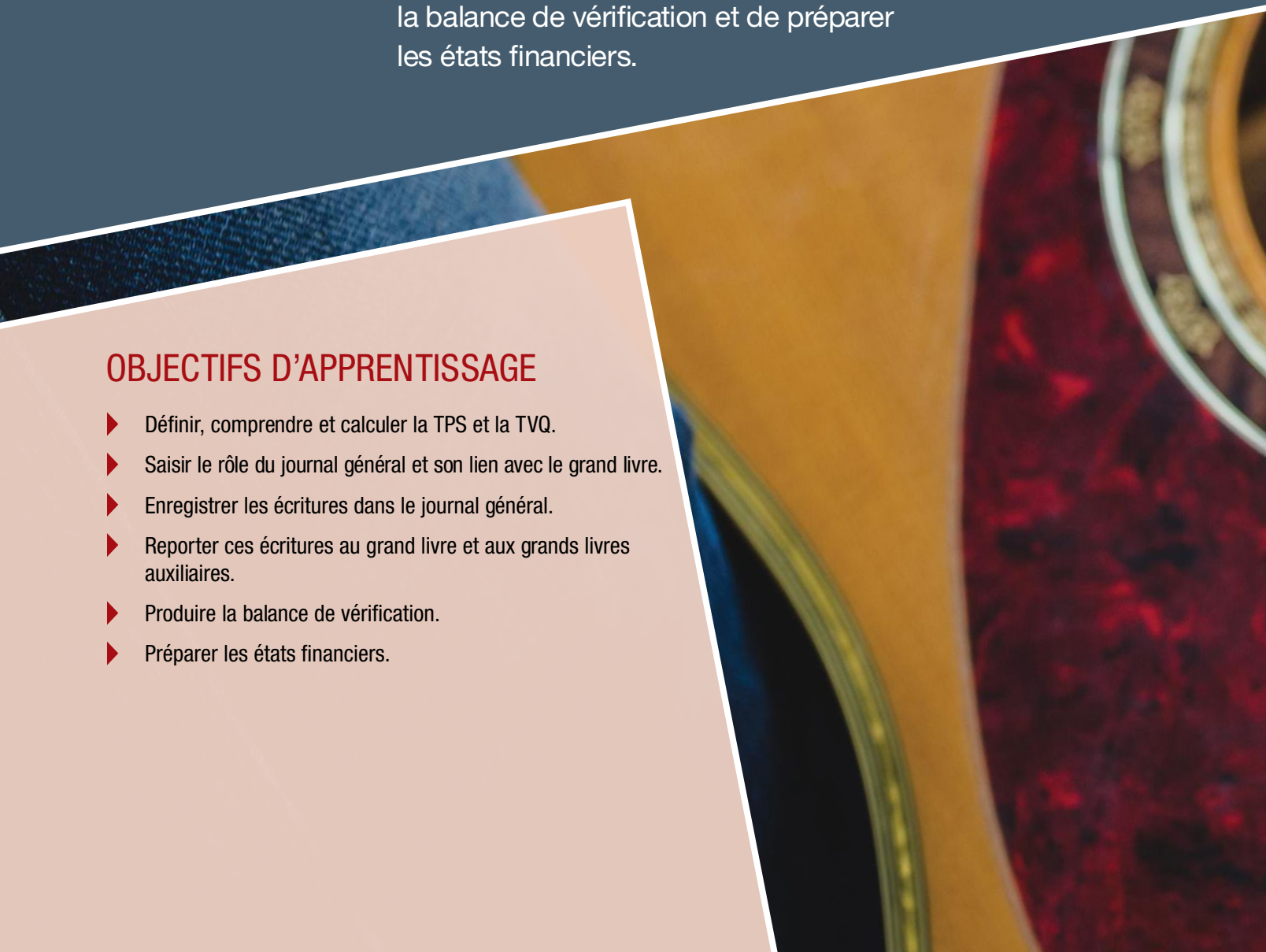

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Définir, comprendre et calculer la TPS et la TVQ.
- Saisir le rôle du journal général et son lien avec le grand livre.
- Enregistrer les écritures dans le journal général.
- Reporter ces écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires.
- Produire la balance de vérification.
- Préparer les états financiers.

MISE EN SITUATION

Olivier Hurtubise, musicien

Olivier Hurtubise est un musicien diplômé en technique professionnelle de musique et de chanson. Il est particulièrement doué au piano et à la guitare et il désire transmettre sa passion pour la musique. Il a décidé de fonder son entreprise: Musique Pick & Cordes. Celle-ci offre des cours en privé et en groupe. De plus, Olivier se déplace à l'occasion pour fournir des services de sonorisation pour des spectacles. Les transactions de son exercice financier terminé le 31 décembre 20X8 serviront à appliquer les étapes du cycle comptable de l'entreprise.

Oliver prévoit que son école de musique réalisera un chiffre d'affaires de plus de 30 000 $ par année ; elle devra donc percevoir la TPS et la TVQ auprès de ses clients et elle pourra réclamer au gouvernement le remboursement des taxes qu'elle paiera sur ses charges et immobilisations.

Les transactions de l'exercice financier terminé le 31 décembre 20X8 serviront à appliquer les étapes du cycle comptable de l'entreprise.

4.1 Qu'est-ce que la TPS et la TVQ ?

La taxe sur les produits et services (TPS) est une taxe sur la vente des produits et services. Elle fut introduite au Canada en 1991 par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. Bien qu'il y ait de nombreuses exceptions, elle s'applique généralement sur tous les produits et services offerts par les entreprises canadiennes à leurs clients. Les entreprises doivent donc ajouter cette taxe de 5 % au prix de leurs produits et services taxables.

La taxe de vente du Québec (TVQ) fut introduite à peu près au même moment par le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Le taux actuel de cette taxe est de 9,975 % et, sauf exception, elle s'applique généralement sur les mêmes produits assujettis à la TPS. Par conséquent, une entreprise québécoise qui vend un produit taxable ou qui offre un service taxable ajoutera 14,975 % au prix avant taxes de son produit, soit la TPS de 5 % plus la TVQ de 9,975 %.

Pour être en règle, une entreprise qui est tenue de percevoir les taxes doit s'inscrire au registre de la TPS et de la TVQ auprès de Revenu Québec. Les modalités particulières seront expliquées plus loin dans ce chapitre.

MISE EN SITUATION
Le plombier

Un plombier facture à son client 3 heures à 75 $ l'heure pour l'installation de la robinetterie d'une nouvelle douche.

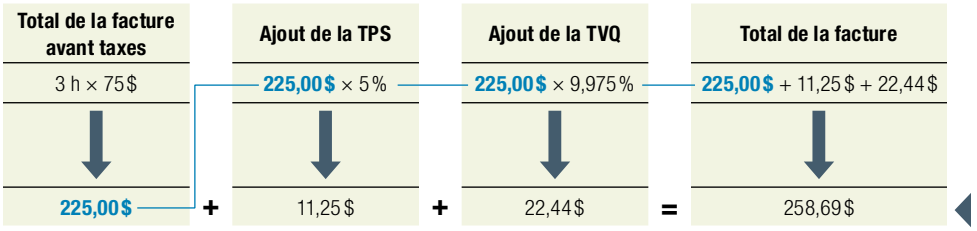

WEB

Agence du revenu du Canada (TPS) www.canada.ca/fr/services/impots/tpstvh.html
Revenu Québec (TVQ) www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/

Les lois qui régissent la TPS et la TVQ sont très complexes, comportant de nombreuses particularités et de multiples exceptions. Dans cette section du chapitre, nous en ferons un rapide survol et énoncerons les principes généraux d'application qui les concernent. L'accent sera surtout mis sur la manière de comptabiliser, de façon générale, les transactions qui sont assujetties à ces taxes ainsi que les rapports à remettre au gouvernement. Pour plus de précisions, il faudra consulter les sites web de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

À la suite d'une entente intégrée globale de coordination fiscale entre Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, c'est Revenu Québec qui administre les deux taxes au Québec. Les entreprises s'inscrivent donc à la TPS et à la TVQ seulement auprès de Revenu Québec à qui elles produisent une seule déclaration pour la remise de la TPS et de la TVQ perçues auprès de leurs clients.

Dans certaines provinces, au lieu de calculer deux taxes, on ajoute une taxe de vente harmonisée (TVH) qui regroupe la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVP) dans les provinces participantes. C'est le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador.

4.1.1 Les principes d'application

Mandataire
Personne ou entreprise qui agit au nom, à la place et pour le compte d'une autre personne physique ou morale.

L'entreprise qui vend un bien ou rend un service et qui a un chiffre d'affaires annuel de plus de 30 000 $ ou qui est inscrite est tenue par la loi de percevoir les taxes. Ainsi, elle doit facturer la TPS et la TVQ au client et ensuite les remettre aux gouvernements fédéral et provincial, ce que nous verrons un peu plus loin. L'entreprise est en quelque sorte **mandataire** des gouvernements (provincial et fédéral) pour la perception des taxes.

À l'inverse, l'entreprise qui achète devra payer les taxes sur les achats ou sur les services reçus. Par contre, elle peut en réclamer le plein remboursement. Elles sont ajoutées à chaque étape de la production et de la distribution. Selon le principe des taxes à la consommation, c'est l'utilisateur final qui paie.

4.1.2 Les ventes taxables, détaxées ou exonérées

Il existe trois types de ventes : taxables, détaxées et exonérées. La classification d'une vente dépend de la catégorie de produits ou de services à laquelle elle appartient.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

L'utilisation du terme « ventes » dans les expressions « ventes taxables », « ventes détaxées » et « ventes exonérées » fait référence tant aux services rendus par les entreprises de service qu'aux marchandises vendues par les entreprises commerciales (*voir le chapitre 7*).

Les ventes taxables

La plupart des entreprises inscrites auprès de Revenu Québec ont des **ventes taxables**, c'est-à-dire qu'elles perçoivent la TPS et la TVQ sur les services rendus ou les marchandises vendues à leurs clients. Ainsi, la très grande majorité des services rendus (par exemple : avocats, notaires, agents immobiliers, forfaits de téléphonie cellulaire) et des marchandises vendues (téléviseurs, grille-pains, motocyclettes, ordinateurs, etc.) sont taxables.

Vente taxable
Service rendu ou marchandise vendue auxquels la TPS et la TVQ s'appliquent.

Dans le cas où une entreprise ne vend que des produits et services taxables, elle percevra les taxes de ses clients et pourra recouvrer toutes les taxes payées sur ses charges et ses acquisitions d'actifs par le mécanisme du crédit de taxe sur les intrants, qui sera expliqué plus loin dans ce chapitre.

Les ventes détaxées

Vente détaxée
Vente taxable au taux de 0 % et pour laquelle l'entreprise n'a pas à percevoir la TPS ni la TVQ.

Les **ventes détaxées** de marchandises ou la prestation de services détaxés concernent les produits et services taxés au taux de 0 %, tant pour la TPS que pour la TVQ. La figure 4.1 à la page suivante en présente des exemples.

FIGURE 4.1 Des exemples de produits et services détaxés

Dans le cas où une entreprise ne vend que des produits et services détaxés, elle ne perçoit pas de taxes auprès de ses clients. Par contre, elle peut recouvrer toutes les taxes payées sur ses charges et actifs par le mécanisme du crédit de taxe sur les intrants, qui sera expliqué plus loin dans ce chapitre. Pour en savoir davantage sur ce type de vente au taux de taxe de 0 %, visitez le site de Revenu Québec.

Les ventes exonérées

Vente exonérée
Service rendu ou marchandise vendue auxquels aucune taxe ne s'applique.

Les **ventes exonérées** de produits et services sont celles sur lesquelles aucune taxe ne s'applique. L'entreprise n'a donc pas à percevoir de taxes sur ce type de vente. La figure 4.2 présente quelques exemples de produits et de services exonérés.

FIGURE 4.2 Des exemples de produits et de services exonérés

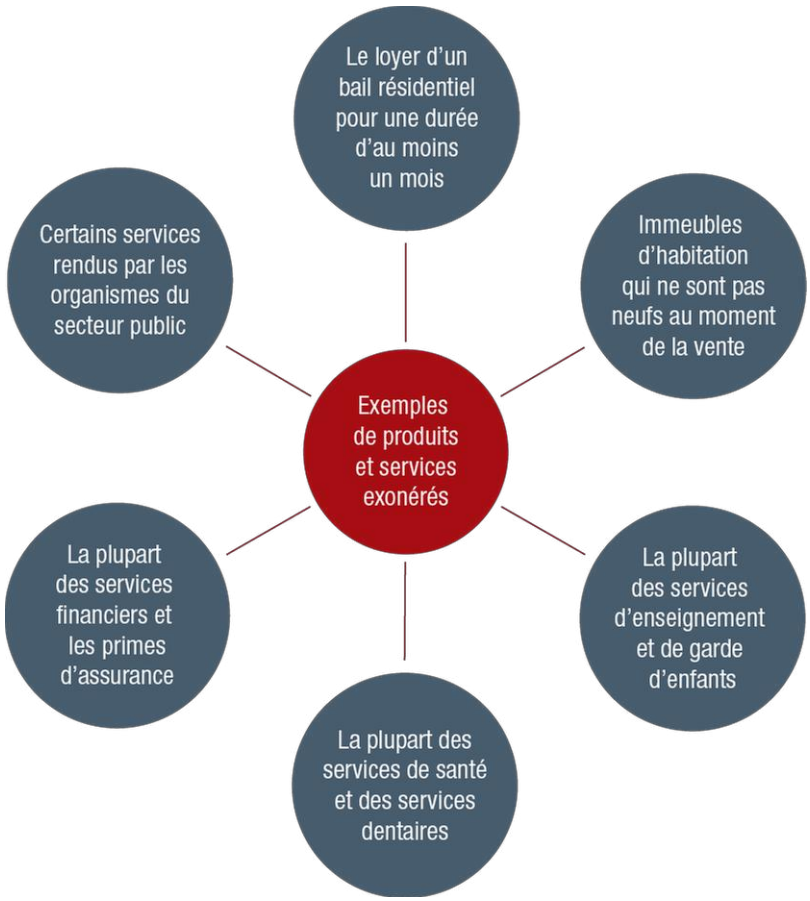

Dans le cas des ventes de produits et services exonérés, une entreprise ne peut réclamer de crédit de taxe sur les intrants (au fédéral) ni de remboursement de la taxe sur les intrants (au provincial) pour les taxes payées sur ses charges et actifs. Par exemple, un dentiste ne peut réclamer les taxes payées sur ses charges et actifs puisque ses services dentaires font partie des services exonérés par Revenu Québec.

4.1.3 La notion de petit fournisseur

Pour établir si une entreprise doit s'inscrire au registre de la TPS et de la TVQ, il est nécessaire de connaître la notion de petit fournisseur.

Selon les règles de Revenu Québec, une entreprise est considérée comme un petit fournisseur si le total de ses ventes taxables (y compris les ventes détaxées) n'excède pas 30 000 $ au cours d'un trimestre civil donné ni pour l'ensemble des quatre trimestres civils qui le précèdent. On peut donc affirmer que si le **chiffre d'affaires**, c'est-à-dire le total annuel des ventes taxables d'une entreprise, ne dépasse pas 30 000 $, cette entreprise est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Dans ce cas, sauf dans de rares exceptions, elle n'est pas dans l'obligation de s'inscrire auprès de Revenu Québec et n'est pas tenue de percevoir la TPS et la TVQ auprès de ses clients. Lorsqu'une telle entreprise émet des factures de vente, elle ne doit pas ajouter les deux taxes (TPS et TVQ).

Chiffre d'affaires
Ensemble des produits d'exploitation réalisés par l'entreprise.

Immobilisation
Actif physique, meuble ou immeuble, tangible ou intangible, utilisé de manière durable par l'entreprise dans le cours normal de ses affaires afin de générer des produits d'exploitation.

Lorsque l'entreprise reçoit une facture d'un fournisseur pour un service rendu, un achat de marchandises ou même l'acquisition d'une **immobilisation**, la transaction sera enregistrée au montant total, taxes incluses. Ainsi, le montant des taxes s'additionne au prix du bien acheté ou du service rendu et le total devient le coût de l'actif ou le montant de la charge.

RAPPEL

Au chapitre 3, nous avons étudié le cas d'une entreprise qui était considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Dans les exemples de ce chapitre, lorsque l'entreprise émet des factures à ses clients, elle n'ajoute pas les deux taxes (TPS et TVQ) au montant facturé. Dans le cas des charges et immobilisations, celles-ci ont été enregistrées taxes incluses, c'est-à-dire que le montant des taxes s'additionne au prix du bien acheté ou du service reçu, et le total devient le coût du bien ou le montant de la charge.

MISE EN SITUATION
Gym urbain

Votre entreprise, Gym urbain, achète une pièce d'équipement dont le coût avant taxes est de 20 000 $. À ce montant s'ajoutent des taxes de 2 995 $, soit 1 000 $ de TPS et 1 995 $ de TVQ. Dans un contexte de petit fournisseur, ces taxes seront ajoutées au montant de base de 20 000 $ qui sera inscrit dans le compte *Équipement*. Le coût d'acquisition de cette immobilisation sera donc de 22 995 $.

Cependant, si le total des ventes taxables vient à dépasser 30 000 $, l'entreprise devra alors percevoir les taxes. Le délai pour s'inscrire variera selon que les ventes auront atteint 30 000 $ au cours des quatre derniers trimestres civils ou dans un seul trimestre.

4.1.4 Le calcul de la TPS et de la TVQ

Montant de base
Montant avant taxes d'une transaction.

Comme on l'a expliqué précédemment, le taux de la TPS est de 5 % et celui de la TVQ est de 9,975 % pour un taux combiné de 14,975 % (5 % + 9,975 %). Les deux taxes sont calculées sur le **montant de base** de la transaction.

Voyons avec un exemple comment se présentent les taxes sur une facture.

MISE EN SITUATION

Le 8 janvier 20X8, Musique Pick & Cordes a émis la facture suivante à son client :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 201
Date : 20X8-01-08
Conditions : net 30 jours
Client : Cédric Lemay
540, rue Williams
Trois-Rivières (Québec) G9A 3J4

Description		Montant
Service de sonorisation pour le spectacle de Karma du 6 janvier		925,00 $
TPS n° : 122456789RT0001	1 5 %	46,25
TVQ n° : 1224567801TQ0001	2 9,975 %	92,27
	Total	1 063,52 $ 3

1. Le montant de base est d'abord multiplié par le taux de TPS, soit 5 %.
2. Le même montant de base est ensuite multiplié par le taux de la TVQ, soit 9,975 %.
3. Le résultat final comprend les trois montants précédents pour un total de 1 063,52 $.

TRUCS ET ASTUCES

Lorsque le montant d'une facture inclut les taxes, il suffit de diviser ce montant par 1,14975 pour déterminer le montant avant les taxes. Le résultat du calcul doit être arrondi à deux décimales.

À VOUS DE JOUER !

Veuillez inscrire les montants manquants sur les documents suivants :

Équipement Bureau
2223, rue Morin
Québec (Québec) G3W 1G5

Date : 23 janvier 20X8 — **Facture n° :** 345
Conditions : net 30 jours
Client : Services comptables sur demande
456, boul. Latreille
Québec (Québec) G5F 4G5

Expédié à : Même adresse que ci-dessus

Quantité	Description	Prix unitaire	Montant
8	Caisses de papier 8 1/2 x 11	45,00 $	
TPS n° : 127655123RT0001		5 %	
TVQ n° : 1273141576TQ0001		9,975 %	
		Total	

Entretien ménager Boutin

Facture n° : 9897

Date : 20X8-01-23
Conditions de paiement : net 30 jours

Client	Expédié à
Services comptables sur demande 456, boul. Latreille Québec (Québec) G5F 4G5	Même adresse

Description		Montant
Entretien ménager mensuel (décembre 20X7)		
TPS n° : 127655123RT0001	5 %	
TVQ n° : 1273141576TQ0001	9,975 %	
	Total	220,53 $

Entretien ménager Boutin – 45, rue du Moulin, Québec (Québec) G3L 7K5

4.1.5 La remise des taxes

Les taxes **perçues** sur les ventes sont appelées **taxes sur les extrants** tandis que celles qui ont été payées sur les charges et les actifs se nomment **taxes sur les intrants.**

La TPS payée par l'entreprise sur ses charges et immobilisations est recouvrée au moyen d'un crédit de taxe sur les intrants (CTI), et la TVQ payée est recouvrée au moyen d'un remboursement de la taxe sur les intrants (RTI). L'entreprise ne remet aux gouvernements que la différence entre les taxes perçues sur ses ventes et les taxes payées sur ses charges et l'acquisition de ses actifs.

Lorsque l'entreprise produit une demande d'inscription, elle reçoit alors des numéros d'autorisation des gouvernements fédéral et provincial, comme on peut le constater sur la facture n° 201 de Musique Pick & Cordes, à la page 142.

L'entreprise doit remplir une déclaration de TPS et de TVQ à la fin de chaque période de déclaration (*voir la section Supplément d'information n° 1, tableau 4.13, à la page 214*). Revenu Québec lui attribue une période de déclaration au moment de son inscription, en fonction du montant annuel estimatif de ses ventes taxables et détaxées effectuées au Canada.

Le supplément d'information n° 1, présenté en fin de chapitre, démontrera la façon de procéder pour la remise des taxes.

MISE EN SITUATION

Voici un exemple de calcul de remise de la TPS et de la TVQ pour une entreprise qui n'a pas fait l'acquisition de nouvelles immobilisations durant la période visée par sa déclaration de taxes :

DONNÉES SUR LES VENTES TAXABLES ET LES CHARGES POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 JANVIER 20X5			
Ventes (extrants)			
Total des ventes taxables	**TPS perçue**	**TVQ perçue**	**Total des taxes perçues**
10 000 $	10 000 $ × 5 %	10 000 $ × 9,975 %	500 $ + 997,50 $
	↓	↓	↓
	500,00 $	997,50 $	1 497,50 $
Charges (intrants)			
Total des charges taxables	**TPS payée**	**TVQ payée**	**Total des taxes payées**
7 000 $	7 000 $ × 5 %	7 000 $ × 9,975 %	350 $ + 698,25 $
	↓	↓	↓
	350,00 $	698,25 $	1 048,25 $
À remettre aux gouvernements			
	TPS	**TVQ**	**Total à remettre**
	500,00 $ – 350,00 $	997,50 $ – 698,25 $	1 497,50 $ – 1 048,25 $
	↓	↓	↓
	150,00 $	299,25 $	449,25 $

4.1.6 Les taxes et les comptes de grand livre

Afin de remplir périodiquement la déclaration de TPS et de TVQ, on doit bien identifier les différents montants de taxes sur les intrants et sur les extrants. Quatre nouveaux comptes de grand livre seront donc nécessaires. Comme on l'a mentionné précédemment, les taxes perçues sur les ventes (taxes sur les extrants) n'appartiennent pas à l'entreprise. Celle-ci les perçoit au nom des gouvernements. Ces montants seront enregistrés dans deux comptes de passif, *TPS à payer* et *TVQ à payer*, car ils représentent une dette pour l'entreprise.

Les taxes que l'entreprise paye sur ses charges et immobilisations (taxes sur les intrants) seront déduites des taxes perçues sur les ventes lors de la déclaration de la TPS et de la TVQ (*voir la section 4.1.5*). Elles constituent donc un montant à recevoir et seront enregistrées dans deux comptes d'actif, *TPS à recevoir* et *TVQ à recevoir*.

La figure 4.3 (*voir la page suivante*) présente les comptes de grand livre utilisés lors de la comptabilisation de transactions qui concernent la TPS et la TVQ.

FIGURE 4.3 Les comptes de grand livre relatifs à la TPS et la TVQ

4.2 Le cycle comptable d'une entreprise individuelle assujettie aux taxes

Nous allons maintenant mettre en application les étapes du cycle comptable d'une entreprise individuelle qui facture les taxes, à l'aide de l'exemple de Musique Pick & Cordes (*voir la figure 4.4*).

FIGURE 4.4 Le cycle comptable

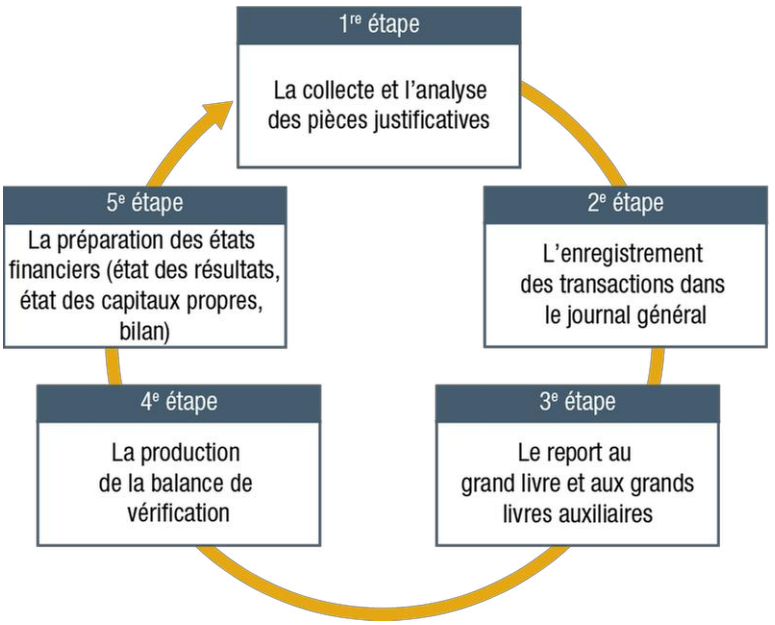

4.2.1 La collecte et l'analyse des pièces justificatives

Cette première étape du cycle comptable est très importante. Elle consiste, dans un premier temps, à recueillir l'information nécessaire pour bien comprendre la transaction à enregistrer. Cette information peut prendre la forme de diverses pièces justificatives telles qu'une facture émise à un client, un bordereau de dépôt, une facture reçue d'un fournisseur ou une feuille de temps remplie par un employé, par exemple.

Une fois les pièces justificatives pertinentes en main, on procède à l'analyse de l'information qu'elles contiennent. Grâce à cette analyse, nous pourrons déterminer la date de la transaction, les montants concernés, les comptes de grand livre affectés, etc. Pour faciliter cette étape cruciale, nous débuterons par l'analyse des transactions à l'aide d'un tableau (*voir le tableau 4.1*). Nous ferons par la suite les écritures dans le journal général. Notons toutefois qu'après un certain temps, le tableau d'analyse des transactions ne sera plus nécessaire ; on pourra alors passer directement au journal général.

TABLEAU 4.1 Le tableau d'analyse des transactions

ÉTAPE	ANALYSE
1re	Déterminer les comptes affectés par la transaction.
2e	Attribuer la catégorie qui est associée à chacun des comptes de grand livre utilisés. • Actif • Passif • Capitaux propres • Produits • Charges
3e	Déterminer l'augmentation ou la diminution de chaque compte.
4e	Appliquer la règle relative au débit/crédit.

4.2.2 L'enregistrement des transactions dans le journal général

Journal général
Document comptable dans lequel on enregistre, en ordre chronologique, les différentes opérations financières de l'entreprise.

La deuxième étape du cycle comptable est l'enregistrement des opérations dans le **journal général**.

Le journal général est un document comptable où l'on enregistre chronologiquement les opérations financières courantes de l'entreprise. Nous verrons plus tard qu'on peut utiliser d'autres journaux pour enregistrer certaines transactions. Les transactions enregistrées dans le journal général doivent mentionner les éléments suivants.

1. La date de la transaction.
2. Le nom des comptes affectés par la transaction. Une courte explication suit l'écriture.
3. Le numéro des comptes de grand livre tels qu'indiqués au plan comptable.
4. Les montants débités et crédités.

Voici un exemple de journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
1	2	3	4	4

MISE EN GARDE

Chaque entreprise a un plan comptable qui contient tous les comptes d'actif, passif, capitaux propres, produits et charges. Ainsi, toute écriture de journal général doit utiliser des comptes que l'on retrouve dans le plan comptable. À la fin du présent manuel, nous vous proposons un exemple de plan comptable que nous utilisons pour toutes les écritures, et ce, dans tous les chapitres.

MISE EN SITUATION

Nous allons commencer l'enregistrement des transactions dans le journal général de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8. Rappelons cependant la règle de comptabilisation (*voir le tableau 4.2*).

TABLEAU 4.2 La règle de comptabilisation selon la catégorie de compte

CATÉGORIE DE COMPTE	LOGIQUE DE CALCUL	SOLDE HABITUEL
Actif	Augmente au débit et diminue au crédit	Débiteur
Passif	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Capitaux propres	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Produits	Augmente au crédit et diminue au débit	Créditeur
Charges	Augmente au débit et diminue au crédit	Débiteur

L'investissement initial : transaction du 1er janvier

Olivier Hurtubise investit l'argent qu'il a amassé afin de lancer sa nouvelle entreprise. Le 1er janvier, il dépose 50 000 $ dans le compte bancaire de son entreprise. Il remplit un bordereau de dépôt, document exigé par son institution financière :

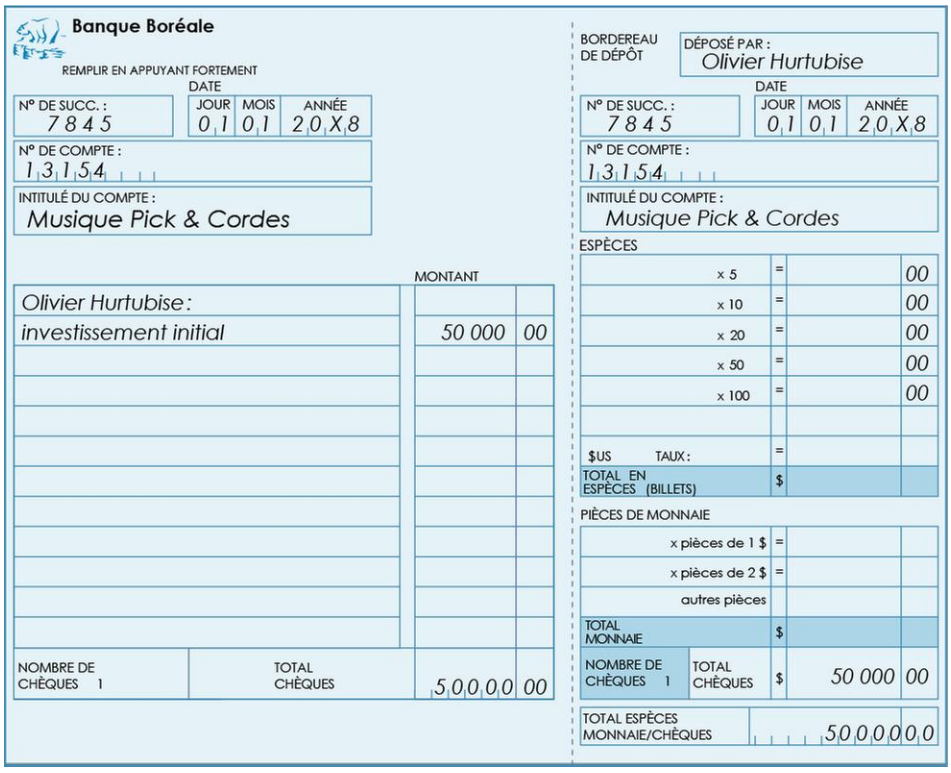

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 01 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

	MONTANT	
Olivier Hurtubise :		
investissement initial	50 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	50 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 01 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	50 000	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		50 000	00

Il faut maintenant faire l'analyse de la transaction et appliquer la règle du débit/crédit pour obtenir le tableau 4.3. Il en est de même pour les tableaux 4.4 à 4.12 (*voir les pages 150 à 161*).

TABLEAU 4.3 L'analyse de la transaction du 1er janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Encaisse	Actif	Augmentation	*Encaisse*; débit de 50 000,00 $
Olivier Hurtubise – capital	Capitaux propres	Augmentation	*Olivier Hurtubise – capital*; crédit de 50 000,00 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Comme il s'agit de l'investissement initial du propriétaire, au moment du démarrage de sa nouvelle entreprise, on crédite le compte *Olivier Hurtubise – capital*. Cependant, les investissements subséquents faits par le propriétaire en cours d'exercice seront crédités au compte *Olivier Hurtubise – apports*.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 01	Encaisse	1010	50 000,00	
	Olivier Hurtubise – capital	3100		50 000,00
	(pour enregistrer le dépôt à l'institution financière			
	de l'investissement initial du propriétaire)			

SAVIEZ-VOUS QUE…

Par convention, dans le journal général, on inscrit toujours en premier les comptes qui sont débités. De plus, le libellé des comptes créditeurs est inscrit en retrait vers la droite. De plus, la présentation du signe de dollar n'est pas réglementée de façon stricte au Canada. Nous allons donc en proposer une aux fins de ce volume : on n'utilise pas le signe de dollar dans les journaux et dans le grand livre, et il est facultatif dans la balance de vérification ; par contre, il est obligatoire dans les états financiers.

L'acquisition d'un immeuble : transaction du 2 janvier

Olivier achète un bâtiment, construit en 1985 et situé au centre-ville de Trois-Rivières, au coût de 400 000 $ afin d'exploiter son entreprise. Il s'agit d'un immeuble résidentiel qu'Olivier va convertir pour y installer son commerce. Le coût du terrain est de 80 000 $ alors que celui du bâtiment est de 320 000 $. Cette acquisition est financée en partie par un emprunt hypothécaire de 365 000 $ et le solde est payé à l'aide du chèque n° 101 au montant de 35 000 $:

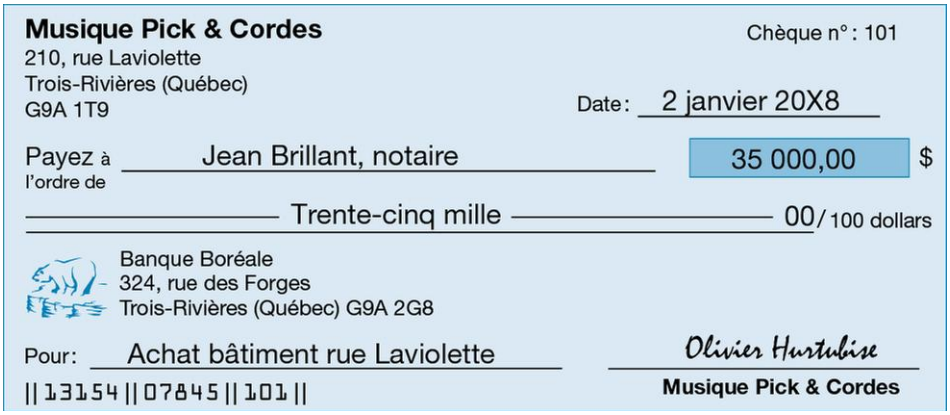

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1T9

Chèque n° : 101

Date : 2 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Jean Brillant, notaire — 35 000,00 $

Trente-cinq mille — 00/100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Achat bâtiment rue Laviolette

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||101||

SAVIEZ-VOUS QUE…

Même s'il s'agit de l'acquisition d'un immeuble, en réalité, l'entreprise acquiert deux actifs, soit un bâtiment et le terrain sur lequel celui-ci repose. En pratique, on utilise l'évaluation municipale ou une évaluation par un expert afin de diviser le montant de l'acquisition entre le terrain et le bâtiment. Dans ce cas précis, le terrain est évalué à 80 000 $ et le bâtiment à 320 000 $. Ces notions seront traitées en profondeur dans le chapitre 6 de *Comptabilité 2* sur les immobilisations.

TABLEAU 4.4 L'analyse de la transaction du 2 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Terrain	Actif	Augmentation	*Terrain* ; débit de 80 000,00 $
Bâtiment	Actif	Augmentation	*Bâtiment* ; débit de 320 000,00 $
Emprunt hypothécaire	Passif	Augmentation	*Emprunt hypothécaire* ; crédit de 365 000,00 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse* ; crédit de 35 000,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 02	Terrain	1960	80 000,00	
	Bâtiment	1900	320 000,00	
	Emprunt hypothécaire	2900		365 000,00
	Encaisse	1010		35 000,00
	(pour enregistrer l'achat d'un terrain et d'un			
	bâtiment financé en partie par un emprunt			
	hypothécaire ; chèque n° 101)			

SAVIEZ-VOUS QUE…

Dans certains cas, la vente d'immeubles est considérée comme une vente exonérée par Revenu Québec. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de TPS ni de TVQ sur cette transaction.

Le dépôt des recettes de la semaine : transaction du 5 janvier

Recettes
Somme d'argent encaissée par une entreprise à la suite de ses opérations de services rendus ou de vente de marchandises.

L'entreprise d'Olivier dépose à la banque ses **recettes** de cours de musique pour la semaine, soit 689,85 $:

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 05 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE SUCC. : 7845

N° DE COMPTE : 1 3 1 5 4

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

MONTANT

NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE — JOUR 05 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE SUCC. : 7845

N° DE COMPTE : 1 3 1 5 4

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

15 x 5	=	75	00
12 x 10	=	120	00
22 x 20	=	440	00
1 x 50	=	50	00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	685	00

PIÈCES DE MONNAIE

4 x pièces de 1 $	=	4	00
x pièces de 2 $	=		
autres pièces		0	85
TOTAL MONNAIE	$	4	85

NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES — $

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES — 689,85

Les recettes comprennent le total des sommes reçues des clients, incluant la TPS et la TVQ.

TABLEAU 4.5 L'analyse de la transaction du 5 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Encaisse	Actif	Augmentation	*Encaisse*; débit de 689,85 $
Services rendus	Produits	Augmentation	*Services rendus*; crédit de 600,00 $
TPS à payer	Passif	Augmentation	*TPS à payer*; crédit de 30,00 $
TVQ à payer	Passif	Augmentation	*TVQ à payer*; crédit de 59,85 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 05	Encaisse	1010	689,85	
	Services rendus	4120		600,00
	TPS à payer	2305		30,00
	TVQ à payer	2310		59,85
	(pour enregistrer les services rendus au comptant			
	de la semaine)			

Les taxes perçues sont enregistrées dans les comptes de passif *TPS à payer* et *TVQ à payer*, puisqu'il s'agit de montants de taxes que l'entreprise perçoit au nom de Revenu Québec. L'entreprise a donc une dette envers Revenu Québec puisque l'argent reçu des clients pour les taxes ne lui appartient pas. Lors de la production de sa déclaration de TPS/TVQ, l'entreprise remettra à Revenu Québec la différence entre les taxes perçues sur ses ventes et les taxes payées sur ses charges et immobilisations.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Une entreprise de service a plusieurs choix possibles pour déterminer le libellé du compte faisant partie des produits d'exploitation. Par exemple, un agent immobilier pourrait utiliser le compte *Commissions gagnées*, alors qu'un notaire pourrait choisir l'appellation *Honoraires professionnels*. Dans le cas de Musique Pick & Cordes, notre choix s'est arrêté sur *Services rendus*.

L'émission d'une facture : transaction du 8 janvier

L'entreprise d'Olivier émet une facture à un de ses clients, Cédric Lemay, pour la sonorisation de son spectacle. Il s'agit de la facture n° 201, qui est de 925 $ plus les taxes. Le client fera parvenir son chèque dans quelques jours.

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 201
Date : 20X8-01-08
Conditions : net 30 jours
Client : Cédric Lemay
540, rue Williams
Trois-Rivières (Québec) G9A 3J4

Description		Montant
Service de sonorisation pour le spectacle de Karma du 6 janvier		925,00 $
TPS n° : 122456789RT0001	5 %	46,25
TVQ n° : 1224567801TQ0001	9,975 %	92,27
	Total	1 063,52 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le terme « net 30 jours » signifie que le montant total doit être acquitté 30 jours suivant la date de la facture. D'autres conditions seront étudiées au chapitre 7.

TABLEAU 4.6 L'analyse de la transaction du 8 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Clients	Actif	Augmentation	*Clients* ; débit de 1 063,52 $
Services rendus	Produits	Augmentation	*Services rendus* ; crédit de 925,00 $
TPS à payer	Passif	Augmentation	*TPS à payer* ; crédit de 46,25 $
TVQ à payer	Passif	Augmentation	*TVQ à payer* ; crédit de 92,27 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 08	Clients	1100	1 063,52	
	Services rendus	4120		925,00
	TPS à payer	2305		46,25
	TVQ à payer	2310		92,27
	(pour enregistrer les services rendus à crédit à			
	Cédric Lemay ; conditions : n/30 ; facture n° 201)			

La réception d'une facture de publicité : transaction du 9 janvier

Le journal local *La Vallée* a fait parvenir la facture n° B-1317, qui est de 125 $ plus les taxes, pour la publicité. Cette facture est payable dans 30 jours.

La Vallée
L'hebdo du quartier
2200, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V1
819 816-4646

Conditions : net 30 jours

N° de facture : B-1317
Date : 20X8-01-09
Vendeur : Émond Journault
N° de client : C-944

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette, Trois-Rivières
(Québec) G9A 1T9
819 814-7858

FACTURE

Carte annonce hebdo		125,00 $
TPS n°: 123542189RT0001	5 %	6,25
TVQ n°: 1445167122TQ0001	9,975 %	12,47
	Total	143,72 $

Merci !

TABLEAU 4.7 L'analyse de la transaction du 9 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Publicité	Charges	Augmentation	*Publicité*; débit de 125,00 $
TPS à recevoir	Actif	Augmentation	*TPS à recevoir*; débit de 6,25 $
TVQ à recevoir	Actif	Augmentation	*TVQ à recevoir*; débit de 12,47 $
Fournisseurs	Passif	Augmentation	*Fournisseurs*; crédit de 143,72 $

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 09	Publicité	5420	125,00	
	TPS à recevoir	1105	6,25	
	TVQ à recevoir	1110	12,47	
	Fournisseurs	2100		143,72
	(pour enregistrer la facture n° B-1317 reçue			
	du journal *La Vallée*; conditions : n/30)			

Les taxes payées par l'entreprise sont comptabilisées dans les comptes d'actif *TPS à recevoir* et *TVQ à recevoir* puisqu'il s'agit de taxes dont l'entreprise réclamera le remboursement auprès de Revenu Québec.

MISE EN GARDE

Les taxes remboursables sont inscrites dans les comptes *TPS à recevoir* et *TVQ à recevoir* lorsque la charge est rendue ou facturée à l'entreprise. On n'a pas à attendre que le montant soit déboursé.

L'émission d'un chèque pour l'acquisition d'un piano : transaction du 10 janvier

Olivier procède au paiement par chèque n° 102 de la facture n° 127112, provenant de Brault inc. et s'élevant à 5 748,75 $ (taxes incluses), pour l'achat d'un piano pour l'école de musique.

Brault inc.
La Musique pour tous!
835, boul. des Récollets, bureau 101
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3W5

Facture de vente

Date	Numéro	Conditions	Représentant(e)
20X8-01-10	127112	Payable dès réception	Vanessa

Facturé à :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
819 814-7858

Article	Description		Montant
9227-GB1KFP	Piano à queue Yamaha, livré et accordé Garantie 10 ans		5 000,00 $
TPS n° : 141267123RT0001		5 %	250,00
TVQ n° : 1271121428TQ0001		9,975 %	498,75
		Total	5 748,75 $

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Chèque n° : 102

Date : 10 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Brault inc. — 5 748,75 $

Cinq mille sept cent quarante-huit — 75 / 100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Facture n° 127112

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||102||

TABLEAU 4.8 L'analyse de la transaction du 10 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Équipement	Actif	Augmentation	*Équipement*; débit de 5 000 $
TPS à recevoir	Actif	Augmentation	*TPS à recevoir*; débit de 250,00 $
TVQ à recevoir	Actif	Augmentation	*TVQ à recevoir*; débit de 498,75 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse*; crédit de 5 748,75 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 10	Équipement	1600	5 000,00	
	TPS à recevoir	1105	250,00	
	TVQ à recevoir	1110	498,75	
	Encaisse	1010		5 748,75
	(pour enregistrer le chèque n° 102 émis à			
	Brault inc. ; facture n° 127112)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le compte de grand livre *Équipement* peut désigner différents types d'éléments d'actif selon le type d'entreprise. De façon générale, ce compte désigne une catégorie d'immobilisations qui permettent à une entreprise de gagner des produits d'exploitation. Ainsi, une école de musique portera au compte *Équipement* les instruments qui lui permettent d'offrir ses cours de musique. Pour une entreprise de forage pétrolier, le compte *Équipement* inclura des foreuses ainsi que diverses pièces d'équipement requises pour effectuer le forage. Finalement, un supermarché d'alimentation utilisera le compte *Équipement* pour ses nombreux réfrigérateurs, présentoirs, etc.

L'émission d'un chèque pour payer le déneigement : transaction du 15 janvier

Le chèque n° 103 de 500 $ a été émis pour payer le service de déneigement de l'entrée de l'immeuble.

Déneigement Robert Vigneault
220, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7315

Facture : 1793
Date : 20X8-01-13
Conditions : payable dès réception

Client : Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Description	**Montant**
Service de déneigement de l'entrée de l'immeuble	500,00 $
Total	500,00 $

Merci de nous confier vos travaux

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Cette transaction n'est assujettie ni à la TPS ni à la TVQ, puisque l'entreprise Déneigement Robert Vigneault est considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Elle ne perçoit donc pas la TPS et la TVQ pour les services de déneigement qu'elle rend à ses clients.

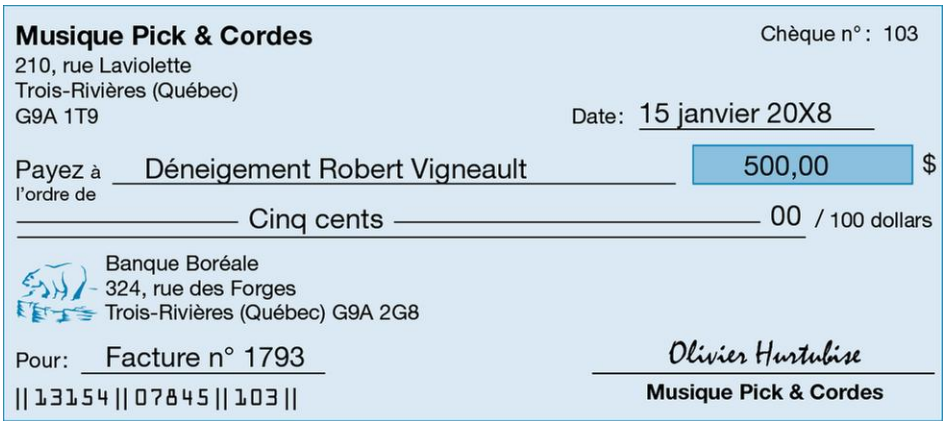

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1T9

Chèque n° : 103

Date : 15 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : Déneigement Robert Vigneault — 500,00 $

Cinq cents — 00 / 100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Facture n° 1793

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||103||

TABLEAU 4.9 L'analyse de la transaction du 15 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Entretien et réparations – bâtiment	Charges	Augmentation	*Entretien et réparations – bâtiment*; débit de 500,00 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse*; crédit de 500,00 $

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 15	Entretien et réparations – bâtiment	5640	500,00	
	Encaisse	1010		500,00
	(pour enregistrer le paiement à Déneigement			
	Robert Vigneault ; facture n° 1793 ; chèque n° 103)			

La réception d'une facture d'Horizon Télécom : transaction du 18 janvier

Musique Pick & Cordes a reçu en ce jour la facture de télécommunications n° 522006 d'Horizon Télécom, s'élevant à 670 $ plus les taxes :

Horizon Télécom
710, rue Julien
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G0

Facture
522006

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

Conditions : net 30 jours
Numéro de compte : 819-814-7858
Date de facturation : 20X8-01-18

Sommaire du compte

Précédent	Solde antérieur		,00$
	Paiement reçu – Merci		,00
	Rectifications		,00
	Solde reporté		,00$
Courant	Installation service de fibre optique super haute vitesse		100,00$
	Frais d'installation et ouverture de dossier		50,00
	Services ligne fixe entreprise pour le mois de janvier		100,00
	Deuxième ligne, messagerie vocale, afficheur		65,00
	Forfait interurbains illimités		55,00
	Téléphonie mobile, forfait affaires plus		70,00
	Messagerie vocale, afficheur et messagerie texte illimités		40,00
	Service Internet super haute vitesse		90,00
	Routeur sans fil modèle D-LINK 456656		100,00
	Total avant taxes		670,00$
	TPS n° : 100356987RT0001	5 %	33,50
	TVQ n° : 1001237654TQ0001	9,975 %	66,83
	Montant dû		770,33$

Pour éviter tout supplément de retard, veuillez vous assurer que votre paiement nous parviendra au plus tard le 18 février 20X8.

Horizon Télécom

Numéro de compte	Date de facturation	Montant dû	Montant versé
819-814-7858	20X8-01-18	770,33$	

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9

TABLEAU 4.10 L'analyse de la transaction du 18 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Télécommunications	Charges	Augmentation	*Télécommunications*; débit de 670,00$
TPS à recevoir	Actif	Augmentation	*TPS à recevoir*; débit de 33,50$
TVQ à recevoir	Actif	Augmentation	*TVQ à recevoir*; débit de 66,83$
Fournisseurs	Passif	Augmentation	*Fournisseurs*; crédit de 770,33$

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 18	Télécommunications	5750	670,00	
	TPS à recevoir	1105	33,50	
	TVQ à recevoir	1110	66,83	
	Fournisseurs	2100		770,33
	(pour enregistrer la facture n° 522006 reçue			
	d'Horizon Télécom ; conditions : n/30)			

Le versement mensuel de la prime d'assurance : transaction du 20 janvier

Selon la police d'assurance qu'Olivier a négociée avec Assurances Langevin, la prime d'assurance annuelle totale sera de 1 171,27 $, plus la taxe. L'entente prévoit que Musique Pick & Cordes paiera cette prime à l'aide de versements mensuels égaux. La somme sera prélevée directement du compte bancaire de l'entreprise le 20 de chaque mois. Il faut donc enregistrer le premier versement mensuel de cette charge en date du 20 janvier.

MISE EN GARDE !

Le taux de taxation pour une assurance est de 9 %. Ainsi, le coût de l'assurance comprend le coût de la couverture plus cette taxe de 9 %. Cette taxe n'est pas récupérable, contrairement à la TPS et à la TVQ. Elle est donc incluse dans le compte de charge *Assurance* avec la prime.

Calcul du montant mensuel versé :	
Prime annuelle avant taxes	1 171,27 $
Plus : taxe sur les assurances de 9 %	105,41
Égale : Prime totale annuelle, taxe incluse	1 276,68 $
Divisée par 12 mois	/ 12
Égale : versement mensuel	106,39 $

TABLEAU 4.11 L'analyse de la transaction du 20 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Assurance	Charges	Augmentation	*Assurance* ; débit de 106,39 $
Encaisse	Actif	Diminution	*Encaisse* ; crédit de 106,39 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 20	Assurance	5740	106,39	
	Encaisse	1010		106,39
	(pour enregistrer le versement mensuel de la prime			
	d'assurance à Assurances Langevin)			

La réception d'une facture de l'Hôtel Vogue : transaction du 21 janvier

Musique Pick & Cordes a reçu en ce jour la facture n° 3259 de l'Hôtel Vogue, s'élevant à 260,49 $ plus les taxes et les frais de service. Il s'agit de frais de repas lors d'un dîner d'affaires lorsqu'Olivier a invité son nouveau client Cédric Lemay au restaurant de l'hôtel.

FACTURE
Hôtel Vogue
3245, chemin du Tremblay
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V2

Hôtel Vogue

FACTURÉ À

Musique Pick & Cordes 210, rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9 Tél. : 819 814-7858	Facture n° :	3259
	Client n° :	00102
	Date :	21 janvier 20X8
	Conditions :	net 30 jours

Frais de repas		260,49 $
Plus : pourboire ajouté par le client		39,07
		299,56
TPS n° : 152436190RT0001	5 %	13,02
TVQ n° : 1563956721TQ0001	9,975 %	25,98
	Total	338,56 $

Merci de votre confiance

MISE EN GARDE

Dans ce cas, le pourboire a été ajouté par Olivier. Il faut savoir que la TPS et la TVQ ne s'appliquent pas à ce pourboire. Les taxes sont donc calculées sur 260,49 $. Le pourboire de 39,07 $ sera additionné à la charge.

Frais de repas et de représentation
Charges engagées pour la nourriture et les boissons ainsi que le prix des billets d'entrée à des spectacles ou à des manifestations sportives, les gratifications, le coût de la location d'un local dans un but de divertissement.

Revenu Québec prévoit de nombreuses exceptions concernant les taxes à la consommation. Une des transactions les plus fréquentes dans une entreprise est l'enregistrement des **frais de repas et de représentation**. Pour de tels frais, Revenu Québec permet de récupérer 50 % de la TPS et de la TVQ payées sur ces charges. Il y a deux méthodes d'enregistrement possible et il y a plusieurs exceptions. Nous présenterons ici une façon de faire. Le lecteur qui désire en apprendre plus sur le traitement de ces frais est invité à visiter le site de Revenu Québec.

Voici comment effectuer le calcul des taxes remboursables avec cette règle du 50 % :

Calcul de la TPS	
Montant de la TPS facturé	13,02 $
Multiplié par 50 %	50 %
Égale : Montant à inscrire au compte TPS à recevoir	6,51 $
Calcul de la TVQ	
Montant de la TVQ facturé	25,98 $
Multiplié par 50 %	50 %
Égale : Montant à inscrire au compte TVQ à recevoir	12,99 $

WEB
Revenu Québec www.revenuquebec.ca

La moitié non remboursable des taxes sera ajoutée au montant de la charge. Le montant à débiter au compte *Frais de repas et de représentation* sera donc calculé de la façon suivante :

Calcul du montant à débiter au compte de charges *Frais de repas et de représentation* :	
Montant des frais de repas	260,49 $
Plus : pourboire	39,07
Plus : 50 % de la TPS non remboursable	6,51
Plus : 50 % de la TVQ non remboursable	12,99
Égale : montant de la charge	319,06 $

TABLEAU 4.12 L'analyse de la transaction du 21 janvier

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE
Frais de repas et de représentation	Charges	Augmentation	*Frais de repas et de représentation* ; débit de 319,06 $
TPS à recevoir	Actif	Augmentation	*TPS à recevoir* ; débit de 6,51 $
TVQ à recevoir	Actif	Augmentation	*TVQ à recevoir* ; débit de 12,99 $
Fournisseurs	Passif	Augmentation	*Fournisseurs* ; crédit de 338,56 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 21	Frais de repas et de représentation	5710	319,06	
	TPS à recevoir	1105	6,51	
	TVQ à recevoir	1110	12,99	
	Fournisseurs	2100		338,56
	(pour enregistrer la facture n° 3259 reçue			
	de l'Hôtel Vogue ; conditions : n/30)			

À VOUS DE JOUER !

Vous allez maintenant analyser et enregistrer dans le journal général les quatre transactions suivantes. Dans un premier temps, vous devez procéder à leur analyse et les inscrire par la suite dans le journal général. Vous trouverez, après chaque transaction, la démarche que vous devez utiliser pour bien comptabiliser cette transaction dans le journal général.

L'encaissement d'un chèque d'un client : transaction du 22 janvier

Olivier dépose à la banque le chèque n° 45855 reçu en ce jour pour le premier paiement de la facture de vente n° 201 de Cédric Lemay :

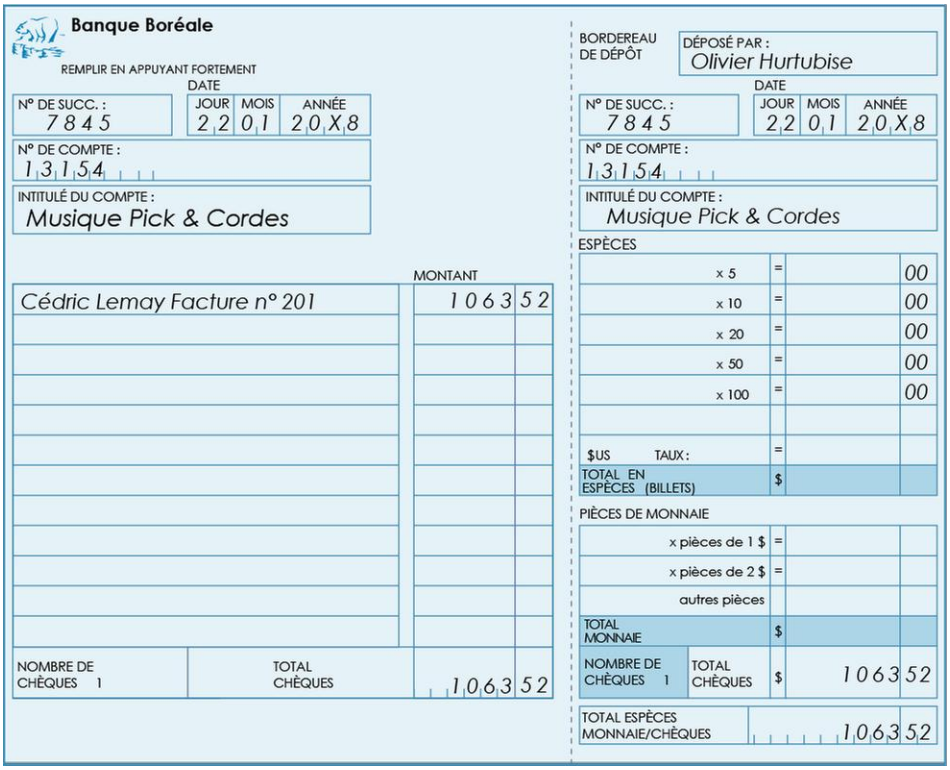

Banque Boréale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 22 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

	MONTANT
Cédric Lemay Facture n° 201	1063 52
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	1063 52

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Olivier Hurtubise

DATE

N° DE SUCC. : 7845 | JOUR 22 | MOIS 01 | ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 13154

INTITULÉ DU COMPTE : Musique Pick & Cordes

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	1063 52	
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		1063 52	

MISE EN GARDE

Les services rendus ont déjà été enregistrés lors de la comptabilisation de la facture n° 201. Il s'agit plutôt de l'encaissement du montant dû par un client. Le montant du dépôt est donc crédité au compte de grand livre *Clients*.

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Le retrait par le propriétaire : transaction du 25 janvier

Olivier retire 750 $ du compte bancaire de l'entreprise pour acquitter le compte de sa carte de crédit personnelle.

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

L'émission d'un chèque pour payer un fournisseur : transaction du 30 janvier

La facture de publicité reçue au début du mois devant être payée avant la fin du mois, Olivier fait parvenir en ce jour le chèque n° 104, au montant de 143,72$, à la publication *La Vallée*:

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 1T9

Chèque n° : 104

Date : 30 janvier 20X8

Payez à l'ordre de : La Vallée — 143,72 $

Cent quarante-trois — 72 /100 dollars

Banque Boréale
324, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8

Pour : Facture n° B-1317

Olivier Hurtubise
Musique Pick & Cordes

||13154||07845||104||

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

L'émission d'une facture : transaction du 31 janvier

Olivier envoie la facture n° 202, s'élevant à 450 $, à la Chorale de Trois-Rivières pour des cours de solfège donnés aux membres de la chorale :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 202
Date : 20X8-01-31
Conditions : net 30 jours
Client : Chorale de Trois-Rivières
1670, rue Champlain
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S9

Description		Montant
Cours de solfège donnés à la chorale de Trois-Rivières		450,00 $
TPS n° : 122456789RT0001	5 %	22,50
TVQ n° : 1224567801TQ0001	9,975 %	44,89
	Total	517,39 $

NOM DES COMPTES	CATÉGORIE	AUGMENTATION ou DIMINUTION	ÉCRITURE

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

4.2.3 Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires

Une fois terminées les deux premières étapes du cycle comptable, on peut passer à la troisième étape, qui consiste à reporter les écritures de journal au grand livre et aux grands livres auxiliaires. Commençons par le grand livre.

Report
Action qui consiste à reproduire un montant provenant d'un journal vers le grand livre ou vers un grand livre auxiliaire.

Le report au grand livre

Le grand livre regroupe tous les comptes selon leur nature, dans l'ordre du plan comptable. Le **report** consiste à transcrire dans chacun des comptes du grand livre les montants enregistrés dans le journal général. Chaque montant de débit ou de crédit qui est inscrit dans le journal général est alors inscrit au débit ou au crédit d'un compte de grand livre.

MISE EN SITUATION

Prenons l'écriture enregistrée dans le journal général lorsqu'Olivier Hurtubise a investi 50 000 $ pour fonder son entreprise :

JOURNAL GÉNÉRAL — 6 Page : 1

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
4 Janv. 01	1 Encaisse	2 1010	3 50 000,00	
	1 Olivier Hurtubise – capital	2 3100		3 50 000,00
	5 (pour enregistrer le dépôt à l'institution financière			
	de l'investissement initial du propriétaire)			

GRAND LIVRE

1 Encaisse — 2 N° 1010

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
4 Janv. 01	5 Investissement initial	6 J.G.1	3 50 000,00		50 000,00	Dt

1 Olivier Hurtubise – capital — 2 N° 3100

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
4 Janv. 01	5 Investissement initial	6 J.G.1		3 50 000,00	50 000,00	Ct

1 2 À l'aide du nom des comptes et aussi de leur numéro, on repère les comptes affectés par la transaction dans le journal général et on les retrouve dans le grand livre (dans ce cas-ci, c'est le compte n° 1010 *Encaisse* et le compte n° 3100 *Olivier Hurtubise – capital*).

3 On reporte le montant de 50 000 $ au débit du compte *Encaisse* et au crédit du compte *Olivier Hurtubise – capital*. Au même moment, on calcule le solde de chacun des comptes après le report et on indique si ce solde est débiteur (Dt) ou créditeur (Ct).

4 5 On inscrit la date de la transaction ainsi que le libellé.

6 On inscrit la référence, c'est-à-dire la page du journal général d'où vient le montant (par exemple, J.G.1).

On répète ces étapes pour tous les comptes pour lesquels des transactions ont été enregistrées dans le journal général.

Les reports au grand livre ont été faits pour les transactions du 1er au 21 janvier 20X8. Dans la rubrique «*À vous de jouer*» qui suit, il faudra reporter celles du 22 au 31 janvier. Une fois tous les reports effectués, nous pourrons passer à la quatrième étape du cycle comptable : la production de la balance de vérification.

MISE EN GARDE

Dans la vaste majorité des entreprises, même celles de taille modeste, on utilise un logiciel comptable pour enregistrer les transactions et préparer les états financiers. Par conséquent, les reports au grand livre et aux grands livres auxiliaires sont générés par les systèmes comptables.

En comptabilité non informatisée, ces reports doivent être faits manuellement et peuvent s'effectuer au fur et à mesure ou bien une fois par mois, avant de préparer les états financiers mensuels. Le comptable doit alors se doter d'une méthode afin de repérer les écritures qui ont fait l'objet d'un report. Il peut s'agir simplement d'un crochet placé à la droite du montant dans le journal général ou encore de l'ajout d'une trame de fond d'une couleur différente, s'il travaille avec un tableur comme Excel. Dans ce manuel, nous avons omis volontairement l'ajout d'un crochet ou d'une autre marque de report au grand livre afin de ne pas alourdir la présentation.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre les quatre transactions du 22 au 31 janvier que vous avez enregistrées dans le journal général (*voir la rubrique «À vous de jouer» des pages 162 à 164*) :

GRAND LIVRE

Encaisse — **N° 1010**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1	50 000,00		50 000,00	Dt
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1		35 000,00	15 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1	689,85		15 689,85	Dt
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque	J.G.1		5 748,75	9 941,10	Dt
	n° 102 ; Brault inc.					
Janv. 15	Facture n° 1793 ; chèque	J.G.1		500,00	9 441,10	Dt
	n° 103 ; Déneigement					
	Robert Vigneault					
Janv. 20	Versement mensuel prime	J.G.1		106,39	9 334,71	Dt
	d'assurance					

Clients — **N° 1100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1	1 063,52		1 063,52	Dt

TPS à recevoir — **N° 1105**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ;	J.G.1	6,25		6,25	Dt
	journal *La Vallée*					
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque	J.G.1	250,00		256,25	Dt
	n° 102 ; Brault inc.					
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1	33,50		289,75	Dt
	Horizon Télécom					
Janv. 21	Facture n° 3259 ; Hôtel Vogue	J.G.1	6,51		296,26	Dt

TVQ à recevoir						N° 1110
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ; journal	J.G.1	12,47		12,47	Dt
	La Vallée					
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque	J.G.1	498,75		511,22	Dt
	n° 102 ; Brault inc.					
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1	66,83		578,05	Dt
	Horizon Télécom					
Janv. 21	Facture n° 3259 ; Hôtel Vogue	J.G.1	12,99		591,04	Dt

Équipement						N° 1600
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque	J.G.1	5 000,00		5 000,00	Dt
	n° 102 ; Brault inc.					

Bâtiment						N° 1900
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1	320 000,00		320 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					

Terrain						N° 1960
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1	80 000,00		80 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					

Fournisseurs						N° 2100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ;	J.G.1		143,72	143,72	Ct
	journal *La Vallée*					
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1		770,33	914,05	Ct
	Horizon Télécom					
Janv. 21	Facture n° 3259 ; Hôtel Vogue	J.G.1		338,56	1 252,61	Ct

TPS à payer						N° 2305
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1		30,00	30,00	Ct
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1		46,25	76,25	Ct

TVQ à payer						N° 2310
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1		59,85	59,85	Ct
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1		92,27	152,12	Ct

Emprunt hypothécaire						N° 2900
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un terrain et d'un bâtiment	J.G.1		365 000,00	365 000,00	Ct

Olivier Hurtubise – capital						N° 3100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1		50 000,00	50 000,00	Ct

Olivier Hurtubise – retraits						N° 3300
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						

Services rendus						N° 4120
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1		600,00	600,00	Ct
Janv. 08	Facture n° 201 ; Cédric Lemay	J.G.1		925,00	1 525,00	Ct

Publicité						N° 5420
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 09	Facture n° B-1317 ; journal *La Vallée*	J.G.1	125,00		125,00	Dt

Entretien et réparations – bâtiment						N° 5640
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 15	Facture n° 1793 ; chèque n° 103 ; Déneigement Robert Vigneault	J.G.1	500,00		500,00	Dt

Frais de repas et de représentation						N° 5710
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 21	Facture n° 3259; Hôtel Vogue	J.G.1	319,06		319,06	Dt

Assurance						N° 5740
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 20	Versement mensuel ; prime d'assurance	J.G.1	106,39		106,39	Dt

Télécommunications						N° 5750
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 18	Facture n° 522006 ;	J.G.1	670,00		670,00	Dt
	Horizon Télécom					

Le report aux grands livres auxiliaires

Le report aux grands livres auxiliaires fait partie de la troisième étape du cycle comptable. Un grand livre auxiliaire est un ensemble de comptes dont le total correspond au solde d'un compte de grand livre auquel il est rattaché (*voir la figure 4.5*). Le grand livre auxiliaire est très utile, car il permet de connaître le solde dû par chacun des clients ou le solde à payer à chacun des fournisseurs sans devoir multiplier le nombre de comptes au grand livre.

FIGURE 4.5 Les grands livres auxiliaires

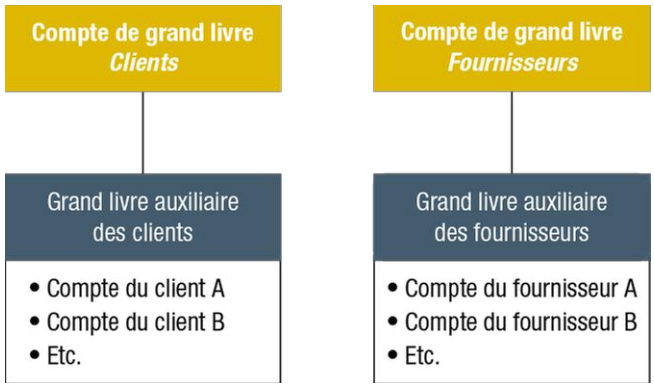

Le grand livre auxiliaire des clients

Grand livre auxiliaire des clients
Grand livre auxiliaire qui renferme les comptes individuels des clients d'une entreprise et dont la somme correspond au solde du compte de contrôle *Clients* au grand livre.

Le **grand livre auxiliaire des clients** permet d'obtenir en détail les sommes dues par chacun des clients de l'entreprise. Le compte de grand livre *Clients* est qualifié de «compte de contrôle» parce qu'il permet de vérifier si le solde du compte *Clients* au grand livre est égal au total de ce que chaque client doit à l'entreprise. Le grand livre auxiliaire des clients suit habituellement l'ordre alphabétique ou l'ordre des numéros de client si l'entreprise utilise ce type de référence. On procède de la même façon pour les fournisseurs.

Voici un exemple partiel de l'utilisation du grand livre auxiliaire des clients.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la transaction de Musique Pick & Cordes du 8 janvier, voyons comment inscrire l'information dans ce grand livre auxiliaire.

Musique Pick & Cordes facture les services rendus à Cédric Lemay pour la sonorisation de son spectacle. Il s'agit de la facture n° 201, présentée ci-dessous, qui est de 925 $ plus les taxes :

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec) G9A 1T9
Tél. : 819 814-7858

Facture : 201
Date : 20X8-01-08
Conditions : net 30 jours
Client : Cédric Lemay
540, rue Williams
Trois-Rivières (Québec) G9A 3J4

Description		Montant
Service de sonorisation pour le spectacle de Karma le 6 janvier		925,00 $
TPS n° : 122456789RT0001	5 %	46,25
TVQ n° : 1224567801TQ0001	9,975 %	92,27
	Total	1 063,52 $

Le montant de 1 063,52 $ doit être reporté au compte de grand livre *Clients* et au grand livre auxiliaire, dans le compte de Cédric Lemay.

JOURNAL GÉNÉRAL — Page : 1

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				
Janv. 08	Clients	1100	1 063,52	
	Services rendus	4120		925,00
	TPS à payer	2305		46,25
	TVQ à payer	2310		92,27
	(pour enregistrer les services rendus à crédit à			
	Cédric Lemay ; conditions : n/30 ; facture n° 201)			

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Lemay Cédric — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 08	201		J.G.1	1 063,52		1 063,52	Dt

Contrairement aux comptes de grand livre, la colonne « Libellé » des comptes des grands livres auxiliaires n'est pas souvent utilisée, mais on peut parfois s'en servir pour inscrire une remarque.

Le grand livre auxiliaire des clients est utile à l'entreprise, parce qu'il permet de maintenir à jour la somme due par chacun des clients et de faire un suivi individualisé du crédit qu'on lui accorde.

Il est essentiel que le grand livre auxiliaire des clients soit à jour. En plus de reporter le montant de la transaction au compte de grand livre *Clients*, le comptable reporte, après chacune des transactions relatives aux comptes des clients, le montant à ce grand livre auxiliaire.

L'addition de tous les soldes des clients du grand livre auxiliaire sera égale au solde du compte *Clients* du grand livre.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre auxiliaire des clients les transactions du 22 janvier 20X8 avec Cédric Lemay et du 31 janvier 20X8 avec la Chorale de Trois-Rivières, que vous avez inscrites dans le journal général (*voir la rubrique «À vous de jouer» des pages 161-164*) :

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Lemay Cédric — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 08	201		J.G.1	1 063,52		1 063,52	Dt

Client : Chorale de Trois-Rivières — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							

Grand livre auxiliaire des fournisseurs
Grand livre auxiliaire qui renferme les comptes individuels des fournisseurs d'une entreprise et dont la somme correspond au total du compte de contrôle *Fournisseurs* au grand livre.

Le grand livre auxiliaire des fournisseurs

Le **grand livre auxiliaire des fournisseurs** a la même utilité que le grand livre auxiliaire des clients, mais à l'endroit des fournisseurs à qui l'entreprise doit des sommes. Le principe demeure le même : l'addition de tous les soldes des fournisseurs du grand livre auxiliaire sera égale au solde du compte *Fournisseurs* du grand livre.

Voici un exemple partiel de l'utilisation du grand livre auxiliaire des fournisseurs.

MISE EN SITUATION

À l'aide de la transaction du 9 janvier de Musique Pick & Cordes, voyons comment inscrire l'information dans le grand livre auxiliaire.

Le journal local *La Vallée* fait parvenir la facture n° B-1317 à l'entreprise d'Olivier :

La Vallée
L'hebdo du quartier
2200, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 1V1
819 816-4646

Conditions : net 30 jours

N° de facture : B-1317
Date : 20X8-01-09
Vendeur : Émond Journault
N° de client : C-944

Musique Pick & Cordes
210, rue Laviolette, Trois-Rivières
(Québec) G9A 1T9
819 814-7858

FACTURE

Carte annonce hebdo		125,00 $
TPS n° : 123542189RT0001	5 %	6,25
TVQ n° : 1445167122TQ0001	9,975 %	12,47
	Total	143,72 $

Merci !

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 09	Publicité	5420	125,00	
	TPS à recevoir	1105	6,25	
	TVQ à recevoir	1110	12,47	
	Fournisseurs	2100		**143,72**
	(pour enregistrer la facture n° B-1317 reçue			
	du journal *La Vallée* ; conditions : n/30)			

Le montant de 143,72 $ doit être reporté au compte de grand livre *Fournisseurs* et au grand livre auxiliaire, dans le compte du journal *La Vallée*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Journal *La Vallée* — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		**143,72**	143,72	Ct

Le grand livre auxiliaire des fournisseurs est utile à l'entreprise parce qu'il permet de connaître, à tout moment, le solde dû à chacun des fournisseurs. Il facilite ainsi le paiement des créanciers.

À VOUS DE JOUER !

Vous devez maintenant reporter au grand livre auxiliaire des fournisseurs la transaction du 30 janvier 20X8 avec le journal *La Vallée* inscrite dans le journal général de la rubrique « *À vous de jouer* » de la page 163 :

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Horizon Télécom — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 18	522006		J.G.1		770,33	770,33	Ct

Fournisseur : Hôtel Vogue — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 21	3259		J.G.1		338,56	338,56	Ct

Fournisseur : Journal *La Vallée* — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		143,72	143,72	Ct

4.2.4 La production de la balance de vérification

Balance de vérification
Document comptable contenant les soldes de tous les comptes du grand livre d'une entreprise, dont l'objet est de vérifier l'exactitude arithmétique des écritures comptables et de faciliter la préparation des états financiers.

La quatrième étape du cycle comptable consiste à produire une **balance de vérification** après avoir reporté les transactions au grand livre. Cette opération permet de s'assurer qu'aucune erreur de report ou d'addition n'a été faite et que l'équation comptable est toujours en équilibre. La balance de vérification facilitera également la dernière étape du cycle comptable, soit la préparation des états financiers.

On doit donc, à l'aide du solde de chacun des comptes de grand livre, produire la liste des soldes débiteurs et des soldes créditeurs. Le total des soldes débiteurs doit être égal au total des soldes créditeurs puisque, pour chaque écriture, le total des débits est égal au total des crédits. Il est à noter que la balance de vérification contient les comptes de bilan (actif, passif et capitaux propres) et les comptes de résultats (produits et charges), qui sont classés en ordre numérique comme dans le plan comptable. On y retrouve donc d'abord les comptes d'actif, suivi des comptes de passif, de capitaux propres, de produits et de charges.

Voici donc la balance de vérification de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 :

MISE EN SITUATION

MUSIQUE PICK & CORDES
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 janvier 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	9 504,51 $	
1100	Clients	517,39	
1105	TPS à recevoir	296,26	
1110	TVQ à recevoir	591,04	
1600	Équipement	5 000,00	
1900	Bâtiment	320 000,00	
1960	Terrain	80 000,00	
2100	Fournisseurs		1 108,89 $
2305	TPS à payer		98,75
2310	TVQ à payer		197,01
2900	Emprunt hypothécaire		365 000,00
3100	Olivier Hurtubise – capital		50 000,00
3300	Olivier Hurbubise – retraits	750,00	
4120	Services rendus		1 975,00
5420	Publicité	125,00	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	500,00	
5710	Frais de repas et de représentation	319,06	
5740	Assurance	106,39	
5750	Télécommunications	670,00	
		418 379,65 $	418 379,65 $

1 000 à 1 999 = Actif
2 000 à 2 999 = Passif
3 000 à 3 999 = Capitaux propres
4 000 à 4 999 = Produits
5 000 à 5 999 = Charges

TRUCS ET ASTUCES

Lorsqu'une balance de vérification ne s'équilibre pas, essayez de diviser la différence par deux ou par neuf. Si la différence se divise par deux, il est possible que vous ayez inscrit dans la colonne « Débit » un montant qui devait être placé dans la colonne « Crédit », ou vice versa. Une différence qui se divise par neuf indique souvent qu'un nombre a été reporté avec une inversion de chiffres, ou encore, avec un zéro en trop ou en moins. Par exemple, vous pourriez avoir reporté 196,20 au lieu de 169,20 ou 5 000,00 au lieu de 50 000,00.

4.2.5 La préparation des états financiers

Une fois la balance de vérification terminée et en équilibre, il sera plus facile de préparer les états financiers de l'entreprise. En effet, il est plus commode d'utiliser comme source d'information la balance de vérification que les comptes de grand livre pour effectuer cette opération, puisque tous les comptes se retrouvent sur la même feuille et dans un ordre pratique.

L'état des résultats

Le premier état financier qu'il faut préparer est l'état des résultats, parce qu'on a d'abord besoin du montant du bénéfice net ou de la perte nette pour préparer l'état des capitaux propres et ensuite le bilan. En effet, les capitaux propres augmentent ou diminuent selon que l'entreprise a réalisé un bénéfice ou subi une perte. Il s'agit d'un portrait des résultats d'une période financière.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des résultats de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES ÉTAT DES RÉSULTATS pour le mois de janvier 20X8		
Produits d'exploitation		
Services rendus		1 975 $
Charges d'exploitation		
Publicité	125 $	
Entretien et réparations – bâtiment	500	
Frais de repas et de représentation	319	
Assurance	106	
Télécommunications	670	
Total des charges d'exploitation		1 720
Bénéfice net		255 $

RAPPEL

En pratique, les états financiers présentent rarement les décimales, afin d'en alléger la lecture.

L'état des capitaux propres

Le bénéfice net déterminé dans l'état des résultats n'est pas le seul élément qui influe sur le total des capitaux propres. Les retraits et les apports doivent aussi être considérés afin de déterminer le solde de fin d'exercice du compte de capital du propriétaire.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des capitaux propres de Musique Pick & Cordes pour le mois de janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES pour le mois de janvier 20X8		
Olivier Hurtubise – capital au 1er janvier 20X8		50 000 $
Plus : Bénéfice net	255 $	
Moins : Retraits	750	(495)
Olivier Hurtubise – capital au 31 janvier 20X8		49 505 $

Provient de l'état des résultats

Le bilan

Nous avons maintenant toute l'information nécessaire à la préparation du bilan, qui est la représentation de la situation de l'entreprise à une date donnée. Par analogie, on pourrait dire qu'il s'agit de la photographie financière de l'entreprise à cette date.

Dans les bilans que nous avons préparés aux chapitres 1 et 2, nous n'avons pas fait de subdivision des éléments d'actif et de passif. Maintenant, nous allons apporter des précisions au sujet de certains éléments de présentation relatifs à l'actif et au passif, qui doivent être subdivisés.

L'actif à court terme Cette section doit présenter les actifs devant être convertis en argent ou devenir des charges d'exploitation dans l'année qui suit la date du bilan. On débute par l'encaisse, suivie des autres éléments d'actifs, en ordre croissant de liquidité, soit la rapidité avec laquelle ils seront convertis en argent ou en charges.

La figure 4.6 montre quelques exemples d'éléments d'actif à court terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 4.6 Des exemples d'éléments d'actif à court terme

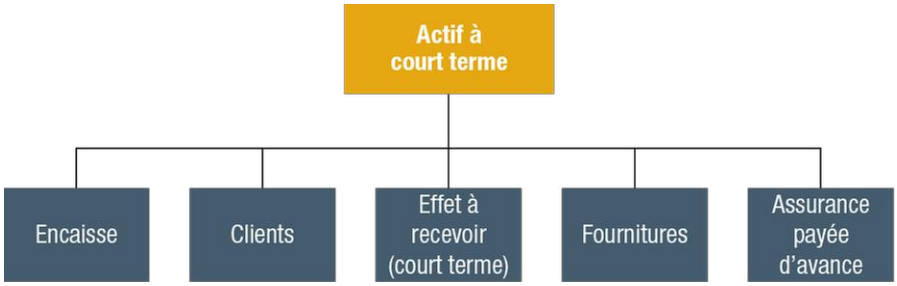

Les immobilisations Cette section présente les actifs qui pourront être utilisés pendant plus d'un exercice financier. On débute par ceux qui vont servir le moins longtemps, pour finir par le terrain, l'actif qui servira le plus longtemps, puisque sa durée de vie est illimitée.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Nous présentons le bâtiment et le terrain en dernier, car ces immobilisations ont la plus longue durée de vie. Cependant, il est difficile d'établir un ordre de présentation précis pour les catégories précédentes, car leur durée de vie peut varier en fonction de l'intensité de leur utilisation et aussi de la politique de renouvellement des immobilisations qui peut être différente d'une entreprise à l'autre.

Le schéma présenté à la figure 4.7 (*voir la page suivante*) montre quelques exemples d'éléments d'immobilisations que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 4.7 Des exemples d'éléments d'immobilisations du bilan

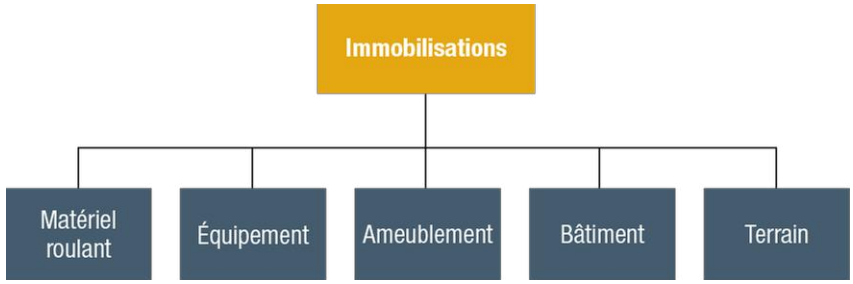

Le passif se divise aussi en deux sections : le passif à court terme et le passif à long terme.

Le passif à court terme On inclut dans le passif à court terme les dettes à rembourser au cours de l'année qui suit la date du bilan. On présente d'abord celles qui devront être remboursées le plus rapidement, pour terminer par celles qui prendront le plus de temps à être remboursées, sans toutefois dépasser un an.

La figure 4.8 présente quelques exemples d'éléments de passif à court terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 4.8 Des exemples d'éléments de passif à court terme

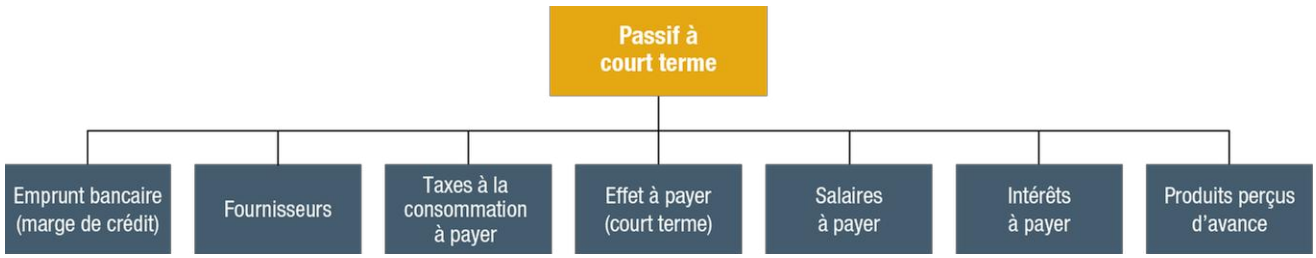

Le passif à long terme Le passif à long terme comprend les dettes que l'entreprise aura à rembourser au-delà de la prochaine année à la date du bilan. On présente donc en premier celles qui sont remboursables dans le plus court délai.

La figure 4.9 présente quelques exemples d'éléments de passif à long terme que l'on retrouve fréquemment dans un bilan.

FIGURE 4.9 Des exemples d'éléments de passif à long terme

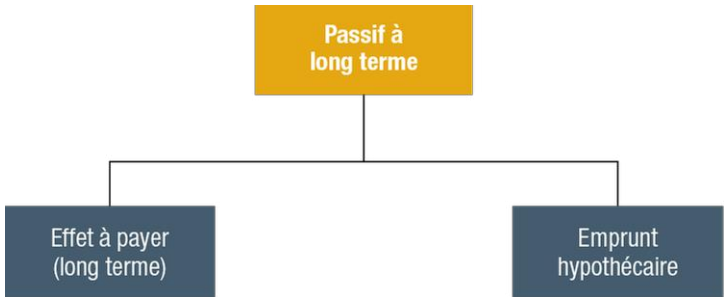

Les capitaux propres Comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents, la section « Capitaux propres » présente le solde du compte *Propriétaire-capital* tel qu'il apparaît à la dernière ligne de l'état des capitaux propres.

MISE EN SITUATION

Voici le bilan de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 :

MUSIQUE PICK & CORDES
BILAN
au 31 janvier 20X8

ACTIF			PASSIF	
Actif à court terme			**Passif à court terme**	
Encaisse	9 505 $		Fournisseurs	1 109 $
Clients	517		**Passif à long terme**	
Taxes à la consommation à recevoir	592		Emprunt hypothécaire	365 000
Total de l'actif à court terme		10 614 $	Total du passif	366 109 $
Immobilisations			**CAPITAUX PROPRES**	
Équipement	5 000 $		Olivier Hurtubise – capital	49 505
Bâtiment	320 000			
Terrain	80 000			
Total des immobilisations		405 000		
Total de l'actif		415 614 $	**Total du passif et des capitaux propres**	415 614 $

Provient de l'état des capitaux propres

SAVIEZ-VOUS QUE…

Afin de vous assurer que les comptes sont bien présentés dans le bon ordre, c'est-à-dire en ordre de liquidité pour l'actif et en ordre d'exigibilité pour le passif, vous pouvez consulter le plan comptable que vous trouverez à la fin du volume.

Rubrique
Élément d'information d'un état financier visant à expliquer la nature d'un montant y figurant. Une rubrique peut correspondre à un seul compte de grand livre ou à un regroupement de plusieurs comptes.

Le lecteur attentionné remarquera peut-être que les deux comptes de taxes à recevoir ainsi que les deux comptes de taxes à payer du grand livre ont été regroupés sous une seule **rubrique** nommée « Taxes à la consommation à recevoir ». On procède ainsi afin d'alléger la lecture du bilan. Si la somme des comptes de grand livre *TPS à recevoir* et *TVQ à recevoir* est supérieure à la somme des comptes *TPS à payer* et *TVQ à payer*, on placera alors le montant net sous la rubrique « Taxes à la consommation à recevoir » dans l'actif à court terme, à la suite de

la rubrique «Clients». Dans le cas contraire, on placera le montant net sous la rubrique «Taxes à la consommation à payer» dans le passif à court terme à la suite de la rubrique «Fournisseurs».

Équation			Rubrique	Section du bilan
TPS à recevoir + TVQ à recevoir	>	TPS à payer + TVQ à payer	Taxes à la consommation à recevoir	Actif à court terme
TPS à payer + TVQ à payer	>	TPS à recevoir + TVQ à recevoir	Taxes à la consommation à payer	Passif à court terme

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Dans la grande majorité des situations, le bilan affichera des taxes à la consommation à payer, puisque, dans le cours normal des affaires, les produits étant supérieurs aux charges, l'entreprise aura plus de taxes perçues sur ses ventes que de taxes payées sur ses charges. Cependant, dans certaines situations particulières, les taxes à recevoir seront supérieures aux taxes à payer. C'est le cas, entres autres, des entreprises qui font l'acquisition d'immobilisations sur lesquelles elles auront des taxes à recevoir, ou des entreprises qui ont une majorité de ventes détaxées (comme une pharmacie).

La figure 4.10 présente les cinq étapes du cycle comptable vues dans ce chapitre.

FIGURE 4.10 Le cycle comptable

1re ÉTAPE : LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

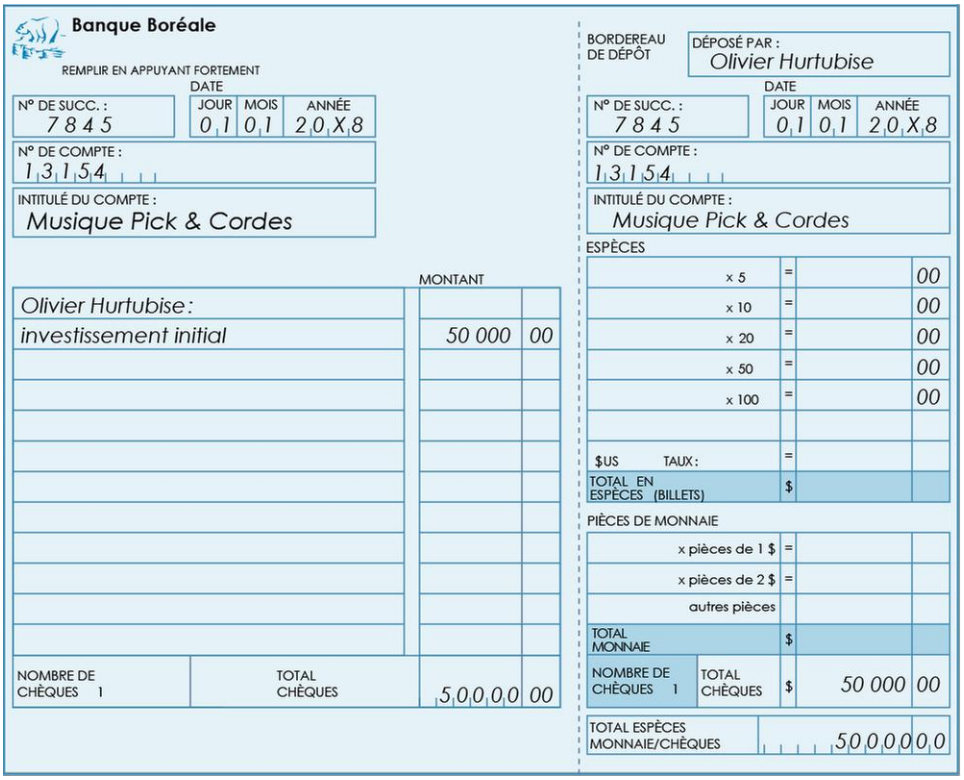

2e ÉTAPE : L'ENREGISTREMENT DES TRANSACTIONS DANS LE JOURNAL GÉNÉRAL

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 01	Encaisse	1010	50 000,00	
	Olivier Hurtubise – capital	3100		50 000,00
	(pour enregistrer le dépôt à l'institution financière			
	de l'investissement initial du propriétaire)			

3e ÉTAPE : LE REPORT AU GRAND LIVRE ET AUX GRANDS LIVRES AUXILIAIRES

GRAND LIVRE

Encaisse **N° 1010**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Janv. 01	Investissement initial	J.G.1	50 000,00		50 000,00	Dt
Janv. 02	Chèque n° 101 ; achat d'un	J.G.1		35 000,00	15 000,00	Dt
	terrain et d'un bâtiment					
Janv. 05	Recettes de la semaine	J.G.1	689,85		15 689,85	Dt
Janv. 10	Facture n° 127112 ; chèque	J.G.1		5 748,75	9 941,10	Dt
	n° 102 ; Brault inc.					
Janv. 15	Facture n° 1793 ; chèque n° 103 ;	J.G.1		500,00	9 441,10	Dt
	Déneigement Robert Vigneault					
Janv. 20	Versement mensuel prime	J.G.2		106,39	9 334,71	Dt
	d'assurance					
Janv. 22	Facture n° 45855 ; chèque	J.G.2	1 063,52		10 398,23	Dt
	n° 201 ; Cédric Lemay					
Janv. 25	Retrait par Olivier Hurtubise	J.G.2		750,00	9 648,23	Dt
	propriétaire					
Janv. 30	Facture n° B-1317 ; chèque	J.G.2		143,72	9 504,51	Dt
	n° 104 ; journal *La Vallée*					

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Chorale de Trois-Rivières **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 31	202		J.G.2	517,39		517,39	Dt

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Journal *La Vallée* **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Janv. 09	B-1317		J.G.1		143,72	143,72	Ct
Janv. 30		Chèque n° 104,	J.G.2	143,72		Ø	
		facture n° B-1317					

4e ÉTAPE : LA PRODUCTION DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION

MUSIQUE PICK & CORDES
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 janvier 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	9 504,51 $	
1100	Clients	517,39	
1105	TPS à recevoir	296,26	
1110	TVQ à recevoir	591,04	
1600	Équipement	5 000,00	
1900	Bâtiment	320 000,00	
1960	Terrain	80 000,00	
2100	Fournisseurs		1 108,89 $
2305	TPS à payer		98,75
2310	TVQ à payer		197,01
2900	Emprunt hypothécaire		365 000,00
3100	Olivier Hurtubise – capital		50 000,00
3300	Olivier Hurbubise – retraits	750,00	
4120	Services rendus		1 975,00
5420	Publicité	125,00	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	500,00	
5710	Frais de repas et de représentation	319,06	
5740	Assurance	106,39	
5750	Télécommunications	670,00	
		418 379,65 $	418 379,65 $

5e ÉTAPE : LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

MUSIQUE PICK & CORDES
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour le mois de janvier 20X8

Produits d'exploitation		
Services rendus		1 975 $
Charges d'exploitation		
Publicité	125 $	
Entretien et réparations – bâtiment	500	
Frais de repas et de représentation	319	
Assurance	106	
Télécommunications	670	
Total des charges d'exploitation		1 720
Bénéfice net		**255 $**

MUSIQUE PICK & CORDES
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
pour le mois de janvier 20X8

Olivier Hurtubise – capital au 1er janvier 20X8		50 000 $
Plus : Bénéfice net	**255 $**	
Moins : Retraits	750	(495)
Olivier Hurtubise – capital au 31 janvier 20X8		**49 505 $**

MUSIQUE PICK & CORDES
BILAN
au 31 janvier 20X8

ACTIF			**PASSIF**	
Actif à court terme			**Passif à court terme**	
Encaisse	9 505 $		Fournisseurs	1 109 $
Clients	517		**Passif à long terme**	
Taxes à la consommation à recevoir	592		Emprunt hypothécaire	365 000
Total de l'actif à court terme		10 614 $	Total du passif	366 109 $
Immobilisations			**CAPITAUX PROPRES**	
Équipement	5 000 $		Olivier Hurtubise – capital	**49 505**
Bâtiment	320 000			
Terrain	80 000			
Total des immobilisations		405 000		
Total de l'actif		415 614 $	**Total du passif et des capitaux propres**	415 614 $

À VOUS DE JOUER !

À partir de la balance de vérification, veuillez préparer les états financiers de Services comptables sur mesure pour le mois de janvier 20X8. N'oubliez pas d'arrondir au dollar près et de regrouper les quatre comptes de taxes à la consommation sous une seule rubrique.

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 janvier 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	8 170,94 $	
1100	Clients	3 646,00	
1105	TPS à recevoir	126,10	
1110	TVQ à recevoir	250,77	
1500	Matériel informatique	1 150,00	
1800	Ameublement de bureau	320,00	
2100	Fournisseurs		2 022,61 $
2305	TPS à payer		360,00
2310	TVQ à payer		718,20
3100	Camille Tremblay – capital		5 000,00
3300	Camille Tremblay – retraits	1 000,00	
4110	Honoraires professionnels		7 200,00
5410	Loyer	300,00	
5420	Publicité	250,00	
5750	Télécommunications	75,00	
5790	Frais bancaires	12,00	
		15 300,81 $	15 300,81 $

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
ÉTAT DES RÉSULTATS

Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Total des charges d'exploitation		
Bénéfice net		

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Camille Tremblay – capital au 1er janvier 20X8			
Plus :			
Moins :			
Camille Tremblay – capital au 31 janvier 20X8			

SERVICES COMPTABLES SUR MESURE BILAN					
ACTIF			**PASSIF**		
Actif à court terme			**Passif à court terme**		
Total de l'actif à court terme			Total du passif		
Immobilisations			**CAPITAUX PROPRES**		
Total des immobilisations					
Total de l'actif			**Total du passif et des capitaux propres**		

Consultez les SUPPLÉMENTS D'INFORMATION sur «La remise des taxes» et «Les sociétés par actions», aux pages 214 et 217.

Conclusion

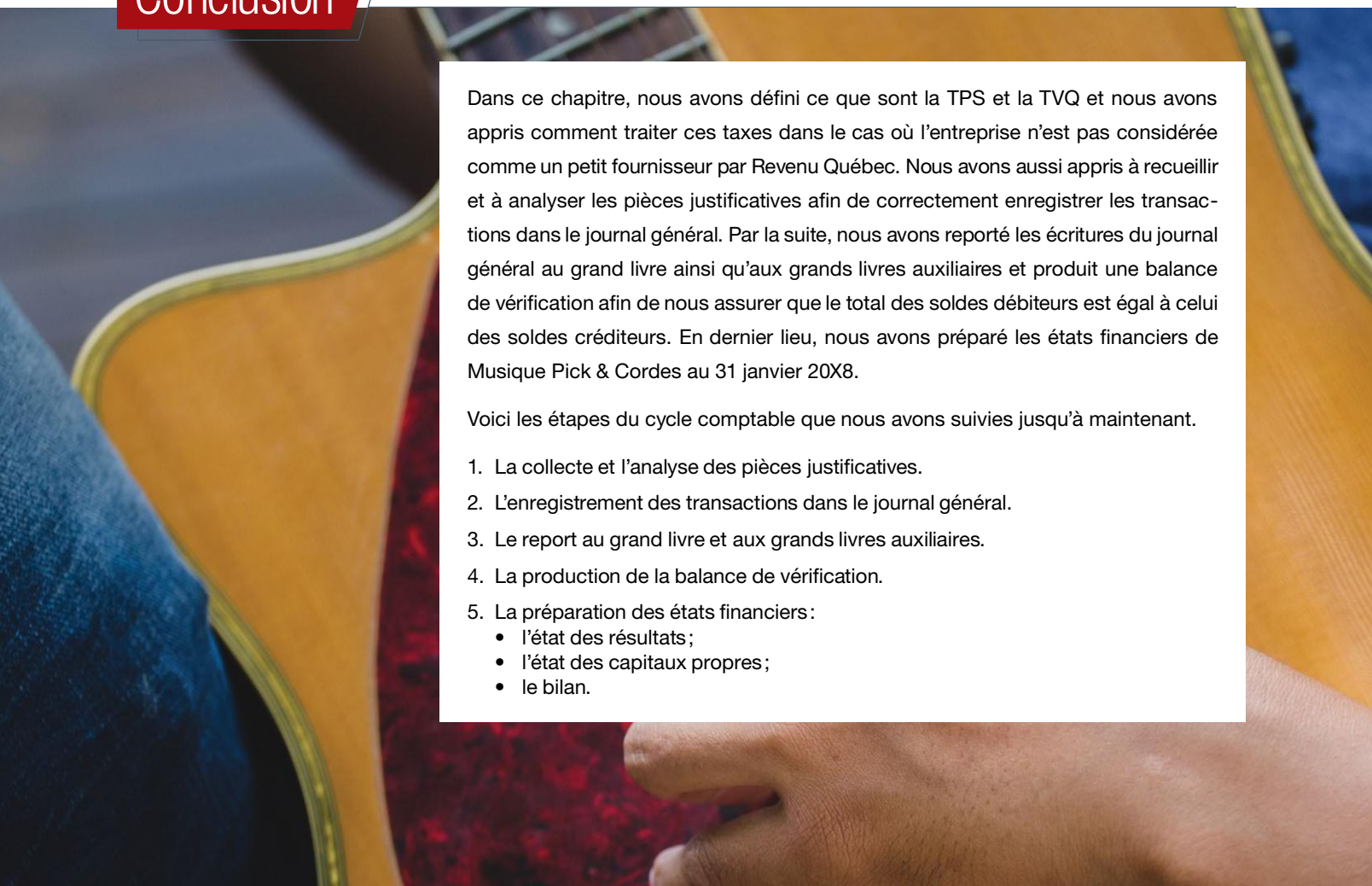

Dans ce chapitre, nous avons défini ce que sont la TPS et la TVQ et nous avons appris comment traiter ces taxes dans le cas où l'entreprise n'est pas considérée comme un petit fournisseur par Revenu Québec. Nous avons aussi appris à recueillir et à analyser les pièces justificatives afin de correctement enregistrer les transactions dans le journal général. Par la suite, nous avons reporté les écritures du journal général au grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires et produit une balance de vérification afin de nous assurer que le total des soldes débiteurs est égal à celui des soldes créditeurs. En dernier lieu, nous avons préparé les états financiers de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8.

Voici les étapes du cycle comptable que nous avons suivies jusqu'à maintenant.

1. La collecte et l'analyse des pièces justificatives.
2. L'enregistrement des transactions dans le journal général.
3. Le report au grand livre et aux grands livres auxiliaires.
4. La production de la balance de vérification.
5. La préparation des états financiers :
   - l'état des résultats ;
   - l'état des capitaux propres ;
   - le bilan.

Testez vos connaissances

1. **Quel est, au bilan, le total de l'actif à court terme de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 ?**

2. **Quel est, au bilan, le total des immobilisations de Musique Pick & Cordes au 31 janvier 20X8 ?**

3. **Quel a été le prix payé pour le terrain et le bâtiment le 2 janvier 20X8 ?**

4. **Quelle somme est due aux fournisseurs au 31 janvier 20X8 ?**

5. **Quelle somme Musique Pick & Cordes devra-t-elle payer aux gouvernements ou recevoir de ceux-ci après la préparation de son rapport de taxes en date du 31 janvier 20X8 ?**

6. **Y a-t-il un client qui n'a pas encore payé son compte au 31 janvier ?**

7. **Si oui, quelle somme doit-il à l'entreprise ?**

8. **Que signifie la référence que l'on retrouve dans le grand livre ?**

Terminologie

Actionnaire 217
Balance de vérification 173
Bénéfices non répartis..... 219
Chiffre d'affaires..... 141
Frais de repas et de représentation.... 160
Grand livre auxiliaire des clients 169
Grand livre auxiliaire des fournisseurs ... 171
Immobilisation..... 142
Journal général 147
Mandataire 139
Montant de base..... 142
Recettes 151
Report..... 165
Rubrique 177
Vente détaxée 139
Vente exonérée 140
Vente taxable 139

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
Le cycle comptable et les pièces justificatives	1 à 5
Le cycle comptable et les transactions	6 à 12
La préparation des états financiers à partir d'une balance de vérification	13 et 14
La production de la balance de vérification et la préparation des états financiers à partir d'une liste de comptes	15 et 16
La remise des taxes	17 à 20
Cas évolutif : Intergolf	

Le cycle comptable et les pièces justificatives

● **1. Samuel Kenney vient d'inaugurer un service d'entretien électrique sous la raison sociale Services Kenney. Il ouvre un compte à la Banque Nordique.**

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de son entreprise au cours du mois d'avril 20X8 :

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 18574 — JOUR 01 — MOIS 04 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 11225

INTITULÉ DU COMPTE : Services Kenney

	MONTANT	
1 Samuel Kenney – investissement initial	20 000	00

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 20 000 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Samuel Kenney

DATE

N° DE SUCC. : 18574 — JOUR 01 — MOIS 04 — ANNÉE 20X8

N° DE COMPTE : 11225

INTITULÉ DU COMPTE : Services Kenney

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 20 000 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 20 000 00

Tradco
45, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0
450 539-7885

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
17 avril 20X8	TRA-45256	Comptant	Roch

Facturé à :

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Article	Description (voir la liste jointe)		Montant
	Équipement électrique		8 750,00 $
TPS n° : 124215762RT0001		5 %	437,50
TVQ n° : 1415268913TQ0001		9,975 %	872,81
Conditions de crédit : payable dès réception		**Total**	10 060,31 $
			Payé par le chèque n° 101

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Chèque n° : 101

Date : 17 avril 20X8

Payez à l'ordre de : Tradco — 10 060,31 $

Dix mille soixante — 31 /100 dollars

Banque Nordique
2527, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0

Pour : Facture n° TRA-45256

Samuel Kenney
Services Kenney

||11225||18574||101||

Les Autos Camirand
1215, rue Principale
Granby (Québec) J0B 2G0
450 777-3352

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
25 avril 20X8	AC-198253	Prêt	Gaétan

Facturé à :

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Article	Description		Montant
S12972535	Camion Ford 150		38 500,00 $
TPS n° : 152618917RT0001		5 %	1 925,00
TVQ n° : 1213478278TQ0001		9,975 %	3 840,38
		Total	44 265,38 $
		Chèque n° 102	5 765,38
		Effet à payer, 8,5 %, 5 ans	38 500,00 $

Services Kenney
225, route 243
Waterloo (Québec) J0B 2G0
450 539-8877

Chèque n° : 102

Date : 25 avril 20X8

Payez à l'ordre de : Les Autos Camirand — 5 765,38 $

Cinq mille sept cent soixante-cinq — 38 / 100 dollars

Banque Nordique
2527, rue Foster
Waterloo (Québec) J0B 2F0

Pour : Facture n° AC-198253

Samuel Kenney
Services Kenney

||11225||18574||102||

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations d'ouverture de Services Kenney, sachant que le compte de grand livre utilisé pour l'achat de l'équipement électrique est *Équipement* et que le compte de grand livre utilisé pour l'achat du camion est *Matériel roulant*.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 30 avril 20X8.

d) Préparer le bilan de Services Kenney au 30 avril 20X8.

2. Saku Desrochers désire offrir des leçons de hockey et de patinage, sous la raison sociale Hockey Saku. Il ouvre un compte à la Banque Loyale.

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de son entreprise au cours du mois de mars 20X7 :

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 01 — MOIS 03 — ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 11250

N° DE COMPTE : 125465

INTITULÉ DU COMPTE : Hockey Saku

	MONTANT	
1001 Saku Desrochers		
investissement initial	10 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	10 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Saku Desrochers

DATE — JOUR 01 — MOIS 03 — ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 11250

N° DE COMPTE : 125465

INTITULÉ DU COMPTE : Hockey Saku

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	10 000	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		10 000	00

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9

Chèque n° : 1001

Date: 5 mars 20X7

Payez à l'ordre de: Patinoire Hétu — 2 299,50 $

Deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf — 50 / 100 dollars

Banque Loyale
2515, rue Desormeaux
LaSalle (Québec) H8R 2N7

Pour: Loyer d'avril payé d'avance : 2 000 $ plus taxes

Saku Desrochers
Hockey Saku

||125465||11250||1001||

Note
Utiliser le compte *Loyer payé d'avance*.

Breault et Marchand
785, rue Lazure
Montréal (Québec) H5R 4G8
514 288-4580

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
19 mars 20X7	BM-1857850	Comptant	M. Bouchard

Facturé à :

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9
514 366-2566

Article	Description		Montant
	Table, chaises et bureau Azura		4 540,00 $
TPS n° : 124514642RT0001		5 %	227,00
TVQ n° : 1235124687TQ0001		9,975 %	452,87
		Total	5 219,87 $

Chèque n° 1002

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9

Chèque n° : 1002

Date : 19 mars 20X7

Payez à l'ordre de : Breault et Marchand — 5 219,87 $

Cinq mille deux cent dix-neuf — 87 / 100 dollars

Banque Loyale
2515, rue Desormeaux
LaSalle (Québec) H8R 2N7

Pour : Facture n° BM-1857850

Saku Desrochers
Hockey Saku

||125465||11250||1002||

Info GTS inc.
990, rue Melville
Montréal (Québec) H5R 2E2
514 878-2692

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
30 mars 20X7	GTS-158745	Net 30 jours	Luc

Facturé à :

Hockey Saku
2564, boul. LaSalle
LaSalle (Québec) H8R 2M9
514 366-2566

Article	Description		Montant
	Système informatique IBM-XT432		3 725,00 $
TPS n° : 123765412RT0001		5 %	186,25
TVQ n° : 1412564678TQ0001		9,975 %	371,57
		Total	4 282,82 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations d'ouverture de Hockey Saku.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 31 mars 20X7.

d) Préparer le bilan de Hockey Saku au 31 mars 20X7.

3. Félix Groleau, un étudiant en comptabilité, a décidé de fonder une entreprise spécialisée dans l'entretien des pelouses sous la raison sociale de Service d'entretien Groleau. Il ouvre un compte à la Banque Nordique.

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations relatives à son entreprise au cours du mois de mai 20X1 :

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	01	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT	
243 Félix Groleau – investissement initial	10 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	10 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	01	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1	TOTAL CHÈQUES	$	10 000	00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 10 000 00

Beaux jardins inc.
Route 235
L'Ange-Gardien (Québec) J0E 3G5
450 535-4627

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
20X1-05-01	JD 14125	Financement 36 mois	Maxim

Facturé à :

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) JOE 4G7
450 535-4796

Article	Description	Montant
JD-1897	Tracteur autoporteur 20 forces Transmission hydraulique Garantie 5 ans	12000,00 $
TPS n° : 124678127RT0001	5 %	600,00
TVQ n° : 1465231246TQ0001	9,975 %	1 197,00
	Total	13 797,00 $
	Payé par chèque n° 1	5 000,00
Financement Beaux jardins inc. Finance, 36 mois, 3 %, remboursement mensuel de 255,93 $		8 797,00 $

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 1

Date : 1er mai 20X1

Payez à l'ordre de : Beaux jardins inc. — 5 000,00 $

Cinq mille — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Facture n° JD 14125

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||001||

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 2

Date : 4 mai 20X1

Payez à l'ordre de : Viger Assurance — 50,00 $

Cinquante — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Prime du mois de mai (assurance du tracteur)

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||002||

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	08	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT

NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
17459	08	05	20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

2 x 5	=	10	00
10 x 10	=	100	00
10 x 20	=	200	00
3 x 50	=	150	00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	460	00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces		0	10
TOTAL MONNAIE	$	0	10
NOMBRE DE CHÈQUES — TOTAL CHÈQUES	$		
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		460	10

Services rendus au comptant, facture C-1

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Date
14 mai 20X1

Facture
1001

Facturé à :

Habitation Langlois
55, rue Latour
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-8524

Travaux sur le terrain de l'immeuble		350,00 $
TPS n° : 145126186RT0001	5 %	17,50
TVQ n° : 1243147592TQ0001	9,975 %	34,91
Conditions : net 30 jours	**Total**	402,41 $

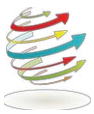

Horizon Télécom
710, rue Julien
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G0

Facture
858687

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7

Conditions : net 30 jours
Date de facturation : 15 mai 20X1
Numéro de compte : 450-535-4796

Sommaire du compte

Précédent	Solde antérieur		,00 $
	Paiement reçu – Merci		,00
	Rectifications		,00
	Solde reporté		,00 $
Courant	Services ligne fixe pour le mois de mai		90,00 $
	Frais d'installation et ouverture de dossier		50,00
	TPS n° : 100356987RT0001	5 %	7,00
	TVQ n° : 1001237654TQ0001	9,975 %	13,97
	Montant dû		160,97 $

Pour éviter tout supplément de retard, veuillez vous assurer que votre paiement nous parviendra au plus tard le 15 juin 20X1.

Horizon Télécom

Numéro de compte	Date de facturation	Montant dû	Montant versé
450-535-4796	20X1-05-15	160,97 $	

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Date
26 mai 20X1

Facture
1002

Facturé à :

Hôpital de Saint-Paul
1117, rue de l'Hôpital
Saint-Paul (Québec) J0E 4H3
450 535-1804

Travaux pour le printemps		650,00 $
TPS n° : 145126186RT0001	5 %	32,50
TVQ n° : 1243147592TQ0001	9,975 %	64,84
Conditions : net 30 jours	**Total**	747,34 $

Facture du 14 mai 20X1

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. : 17459 | JOUR 28 | MOIS 05 | ANNÉE 20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

	MONTANT
1 Habitation Langlois fact. 1001	402 41

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 402 41

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Félix Groleau

DATE

N° DE SUCC. : 17459 | JOUR 28 | MOIS 05 | ANNÉE 20X1

N° DE COMPTE : 08045

INTITULÉ DU COMPTE : Service d'entretien Groleau

ESPÈCES

x 5	=	00
x 10	=	00
x 20	=	00
x 50	=	00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		
TOTAL MONNAIE	$	

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 402 41

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 402 41

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 3

Date: 31 mai 20X1

Payez à l'ordre de: Lawrence Gravel — 500,00 $

Cinq cents — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour: Salaire de mai 20X1

Félix Groleau
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||003||

Service d'entretien Groleau
1115, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G7
450 535-4796

Chèque n° : 4

Date : _____

Payez à l'ordre de _____ $

_____ 00 / 100 dollars

SPÉCIMEN

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : _____

_____
Service d'entretien Groleau

||08045||17459||004||

Il s'agit d'un spécimen de chèque qui permet à l'entreprise Beaux jardins inc. de faire des avis de retrait pour le remboursement de l'effet à payer de 8 797 $ signé le 1er mai 20X1. Les intérêts du premier mois sont de 21,87 $ et sont inclus dans le paiement préautorisé de fin de mois.

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Service d'entretien Groleau
N° de transit : 08045
N° de compte : 17459
Période : du 1er mai au 31 mai 20X1

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Mai 01	Dépôt		10 000,00	10 000,00
Mai 01	Chèque n° 1	5 000,00		5 000,00
Mai 06	Chèque n° 2	50,00		4 950,00
Mai 08	Dépôt		460,10	5 410,10
Mai 28	Dépôt		402,41	5 812,51
Mai 31	**Paiement préautorisé**	**255,93**		5 556,58

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X1 de Service d'entretien Groleau.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification de Service d'entretien Groleau au 31 mai 20X1.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de mai 20X1.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de mai 20X1.

f) Préparer le bilan au 31 mai 20X1.

4. **Émy Collins vient de créer une école de musique sous la raison sociale de Conservatoire Lafontaine. Elle ouvre un compte de banque à ce nom à la Banque Loyale.**

Voici, en ordre chronologique, les premières opérations de l'entreprise au cours du mois de septembre 20X4 :

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	01	09	20X4

N° DE COMPTE : 1212125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT	
55 Émy Collins – investissement initial	15 000	00
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	15 000	00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	01	09	20X4

N° DE COMPTE : 1212125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	15 000	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		15 000	00

Mobilart
1289, rue Lafontaine
Montréal (Québec) H5F 4J8
514 876-4561
L'art du meuble au Québec !

Facture
87254

Date	Conditions	Représentant
20X4-09-01	Comptant	Eugène

Client :

Conservatoire Lafontaine,
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Article	Description		Montant
B-12	6 tables d'étude		1 800,00 $
	24 chaises Alphago		2 400,00
			4 200,00 $
TPS n° : 124651422RT0001		5 %	210,00
TVQ n° : 1237651432TQ0001		9,975 %	418,95
		Total	4 828,95 $

Payé par chèque n° 1

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 1

Date : 1er septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Mobilart — 4 828,95 $

Quatre mille huit cent vingt-huit — 95 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Facture n° 87254

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

|| 12125 || 0487 || 001 ||

Emy se rend à la banque pour contracter un prêt afin de financer les achats d'équipement de musique, comme le démontre ce relevé :

RELEVÉ DES EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Conservatoire Lafontaine
N° de compte : 12125
N° de transit : 0487
Période : du 1er septembre au 1er décembre 20X4

Prêt hypothécaire
Taux : 8,5 % **Durée :** 36 mois

Date	Versements mensuels	Remboursement de l'emprunt	Intérêts débiteurs	Solde de l'emprunt
Sept. 01				**20 000,00**
Sept. 30	630,00	490,78	139,22	19 509,22
Oct. 31	630,00	494,20	135,80	19 015,02
Nov. 30	630,00	497,64	132,36	18 517,38

Piano extra
9878, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H5F 4R8
514 878-2223

Date
1er septembre 20X4

Facture
P-7453

Facturé à :

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Article		
5 Pianos AKAY A-1312		23 000,00 $
TPS n° : 145123765TQ0001	5 %	1 150,00
TVQ n° : 1243214564TQ0001	9,975 %	2 294,25
	Total	26 444,25 $

Accord inclus, garantie 5 ans
Livraison incluse, payé par chèque n° 2

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 2

Date : 1er septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Piano extra — 26 444,25 $

Vingt-six mille quatre cent quarante-quatre — 25 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H5F 4D5

Pour : Facture n° P-7453

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||002||

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 3

Date : 5 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Immeubles Michel — 1 149,75 $

Mille cent quarante-neuf — 75 /100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Loyer de septembre 20X4

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||003||

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 14 | MOIS 09 | ANNÉE 20X4

N° DE SUCC. : 0487

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT
1 Didier Eugène	115 02
2 Hélène Vigneault	27 51
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	142 53

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

DATE — JOUR 14 | MOIS 09 | ANNÉE 20X4

N° DE SUCC. : 0487

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

5 x 5	=	25 00
10 x 10	=	100 00
15 x 20	=	300 00
3 x 50	=	150 00
x 100	=	00
$US TAUX :	=	
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	575 00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=	
x pièces de 2 $	=	
autres pièces		0 13
TOTAL MONNAIE	$	0 13
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	$	142 53
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		717 66

Honoraires professionnels au comptant

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Date
24 septembre 20X4

Facture
1001

Facturé à :

Centre des femmes de Laval
699, rue Ivry
Laval (Québec) H5R 4F5
450 652-4524

Cours de musique et de solfège		850,00 $
TPS n° : 124576422RT0001	5 %	42,50
TVQ n° : 1452681427TQ0001	9,975 %	84,79
Conditions : payable le 10 octobre 20X4	**Total**	977,29 $

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Date
25 septembre 20X4

Facture
1002

Facturé à :

École Saint-Alexis
976, rue Côté
Laval (Québec) H5R 4X2
450 652-4524

Cours de musique et de piano		1 250,00 $
TPS n° : 124576422RT0001	5 %	62,50
TVQ n° : 1452681427TQ0001	9,975 %	124,69
Conditions : net 30 jours	**Total**	1 437,19 $

Ventes à crédit du
24 septembre 20X4

Banque Loyale

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	28	09	20X4

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

	MONTANT	
Centre des femmes de Laval, facture n° 1001	977	29
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	977	29

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Émy Collins

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
0487	28	09	20X4

N° DE COMPTE : 12125

INTITULÉ DU COMPTE : Conservatoire Lafontaine

ESPÈCES

x 5	=		00
20 x 10	=	200	00
15 x 20	=	300	00
3 x 50	=	150	00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	650	00

PIÈCES DE MONNAIE

11 x pièces de 1 $	=	11	00
x pièces de 2 $	=		
autres pièces		0	40
TOTAL MONNAIE	$	11	40
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	977	29
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		1638	69

Honoraires professionnels
au comptant

Hélio-Québec

Facture
878-2691-0904

Date : 20X4-09-29
Numéro de compte : 878-2691
Client : Conservatoire Lafontaine
Adresse facturée : 1417, rue Lacombe, Montréal (Québec) H5F 4R4

Votre compte s'établit ainsi :

Électricité du mois de septembre		250,00 $
TPS n° : 1234587454RT0001	5 %	12,50
TVQ n° : 1235876521TQ0001	9,975 %	24,94
Conditions : net 30 jours	**Total**	287,44 $

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 4

Date : 30 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Simon Nguyen — 2 000,00 $

Deux mille — 00 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Salaire de septembre 20X4

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

||12125||0487||004||

Conservatoire Lafontaine
1417, rue Lacombe
Montréal (Québec) H5F 4R4
514 878-2691

Chèque n° : 5

Date : 30 septembre 20X4

Payez à l'ordre de : Émy Collins — 2 000,00 $

Deux mille — 00 / 100 dollars

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Pour : Retrait de la propriétaire

Émy Collins
Conservatoire Lafontaine

|| 12125 || 0487 || 005 ||

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Loyale
2527, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H6F 4D5

Conservatoire Lafontaine
N° de compte : 12125
N° de transit : 0487
Période : du 1er septembre au 30 septembre 20X4

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Sept. 01	Dépôt		15 000,00	15 000,00
Sept. 01	Chèque n° 1	4 828,95		10 171,05
Sept. 01	Emprunt hypothécaire		20 000,00	30 171,05
Sept. 01	Chèque n° 2	26 444,25		3 726,80
Sept. 05	Chèque n° 3	1 149,75		2 577,05
Sept. 14	Dépôt		717,66	3 294,71
Sept. 28	Dépôt		1 638,69	4 933,40
Sept. 30	Chèque n° 5	2 000,00		2 933,40
Sept. 30	**Remboursement emprunt**	**630,00**		2 303,40

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures pour comptabiliser les opérations du mois de septembre 20X4 de Conservatoire Lafontaine.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification de Conservatoire Lafontaine au 30 septembre 20X4.

d) Préparer l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour le mois de septembre 20X4 ainsi que le bilan de Conservatoire Lafontaine au 30 septembre 20X4.

5. **Au mois d'octobre 20X1, Luc Paquette a décidé de se lancer en affaire. En effet, il offrira des services de déneigement autant aux particuliers qu'aux entreprises.**

Voici la balance de vérification de l'entreprise au 31 octobre 20X1 :

DÉNEIGEMENT PAQUETTE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 octobre 20X1

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	2 480,64 $	
1105	TPS à recevoir	513,25	
1110	TVQ à recevoir	1 023,93	
1190	Fournitures de bureau	265,00	
1500	Matériel informatique	900,00	
1600	Équipement	9 100,00	
2100	Fournisseurs		4 282,82 $
3100	Luc Paquette – capital		10 000,00
		14 282,82 $	14 282,82 $

Voici, en ordre chronologique, les opérations de son entreprise au cours du mois de novembre 20X1.

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Chèque n° : 200

Date: 1er novembre 20X1

Payez à l'ordre de Luc Paquette 1 000,00 $

Mille 00 / 100 dollars

Banque Nordique
267, rue Principale
Joliette (Québec) J0K 6B7

Pour: Retrait pour usage personnel

Luc Paquette
Déneigement Paquette

||07034||19724||200||

Horizon Télécom
710, rue Julien
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G0

Facture
897562

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Conditions : net 30 jours
Date de facturation : 5 novembre 20X1
Numéro de compte : 450-738-8478

Sommaire du compte

Précédent	Solde antérieur		,00$
	Paiement reçu – Merci		,00
	Rectifications		,00
	Solde reporté		,00$
Courant	Frais mensuels de téléphone cellulaire		65,00$
	TPS n° : 100356987RT0001	5 %	3,25
	TVQ n° : 1001237654TQ0001	9,975 %	6,48
	Montant dû		74,73$

Pour éviter tout supplément de retard, veuillez vous assurer que votre paiement nous parviendra au plus tard le 5 décembre 20X1.

Horizon Télécom

Numéro de compte	Date de facturation	Montant dû	Montant versé
450-738-8478	20X1-11-05	74,73$	

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Chèque n° : 201

Date : 6 novembre 20X1

Payez à l'ordre de : Choinière assurance — 45,00 $

Quarante-cinq — 00 /100 dollars

Banque Nordique
267, rue Principale
Joliette (Québec) J0K 6B7

Pour : Assurance responsabilité mensuelle

Luc Paquette
Déneigement Paquette

||07034||19724|201||

3245, Chemin du lac
Québec (Québec) G1V 1V2
418 461-2420

FACTURÉ À

Déneigement Paquette	Facture n° :	12345
200, rue Laverdière	Date :	8 novembre 20X1
Joliette (Québec) J0K 3A0	Conditions :	net 30 jours
450 753-8478		
Frais de repas		93,95 $
Plus : pourboire laissé par le client		14,09
		108,04 $
TPS n° : 125894321RT0001	5 %	4,70
TVQ n° : 1892634122TQ0001	9,975 %	9,37
	Total	122,11 $

Merci de votre confiance

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Date
9 novembre 20X1

Facture
101

Facturé à :

Entreprise David
200, rue Longpré
Joliette (Québec) J0K 6A2
450 568-3420

Déneigement 20X1-20X2		950,00 $
TPS n° : 145128324TR0001	5 %	47,50
TVQ n° : 1243896928TQ0001	9,975 %	94,76
Conditions : net 30 jours	**Total**	1 092,26 $

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Date
11 novembre 20X1

Facture
102

Facturé à :

Louis-Félix Morin
139, rue Champlain
Joliette (Québec) J0K 7O9
450 568-8926

Déneigement 20X1-20X2		350,00 $
TPS n° : 145128324RT0001	5 %	17,50
TVQ n° : 1243896928TQ0001	9,975 %	34,91
Conditions : payable dans 10 jours	**Total**	402,41 $

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
19724	12	11	20X1

N° DE COMPTE : 07034

INTITULÉ DU COMPTE : Déneigement Paquette

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT
NOMBRE DE CHÈQUES / TOTAL CHÈQUES	

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Luc Paquette

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
19724	12	11	20X1

N° DE COMPTE : 07034

INTITULÉ DU COMPTE : Déneigement Paquette

ESPÈCES

2 x 5	=	10	00
10 x 10	=	100	00
10 x 20	=	200	00
3 x 50	=	150	00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$	460	00

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces		0	10
TOTAL MONNAIE	$	0	10
NOMBRE DE CHÈQUES / TOTAL CHÈQUES	$		
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		460	10

Services rendus au comptant, facture C-1

Facture

Garage GAUTHIER inc.
129, rue de l'Avenir
Joliette (Québec) J0K 8B2
450 753-8990

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
20X1-11-15	1721	Payable dans 10 jours	Simon

Facturé à :

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Article	Description		Montant
1721	Mise au point de la souffleuse		225,00 $
TPS n° : 141267123RT0001		5 %	11,25
TVQ n° : 1271121428TQ0001		9,975 %	22,44
		Total	258,69 $

Facture du
11 novembre 20X1

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
19724	21	11	20X1

N° DE COMPTE : 07034

INTITULÉ DU COMPTE : Déneigement Paquette

	MONTANT	
Louis-Félix Morin facture n° 102	402	41
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	402	41

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Luc Paquette

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
19724	21	11	20X1

N° DE COMPTE : 07034

INTITULÉ DU COMPTE : Déneigement Paquette

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces			
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES	$	402	41
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		402	41

Pétro-gaz inc.
450, rue Corbusier
Joliette (Québec) J0K 5G5
450 753-5732

Facture

Date	Numéro	Conditions	Vendeur
20X1-11-22	5757	Payable dans 10 jours	Carl

Facturé à :

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Article	Description		Montant
5757	Essence ordinaire		312,00 $
TPS n° : 189256378RT0001		5 %	15,60
TVQ n° : 1693696731TQ0001		9,975 %	31,12
		Total	358,72 $

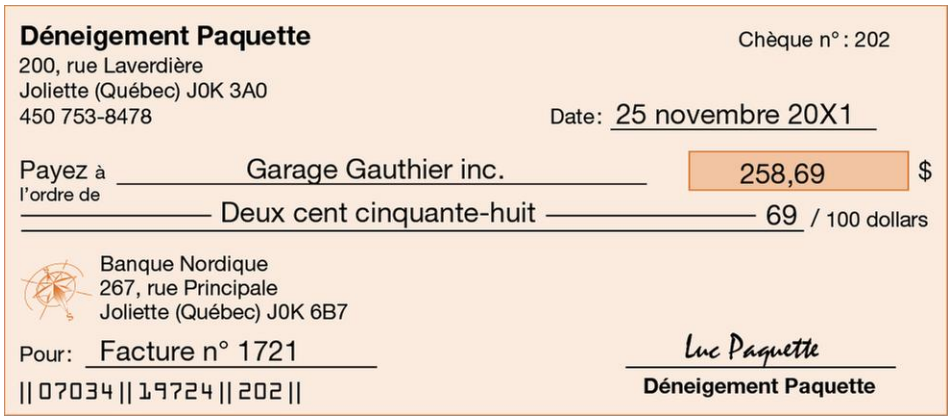

Déneigement Paquette
200, rue Laverdière
Joliette (Québec) J0K 3A0
450 753-8478

Chèque n° : 202

Date : 25 novembre 20X1

Payez à l'ordre de : Garage Gauthier inc. — 258,69 $

Deux cent cinquante-huit — 69 / 100 dollars

Banque Nordique
267, rue Principale
Joliette (Québec) J0K 6B7

Pour : Facture n° 1721

Luc Paquette
Déneigement Paquette

||07034||19724||202||

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de novembre 20X1 de Déneigement Paquette.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 30 novembre 20X1.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de novembre 20X1.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de novembre 20X1.

f) Préparer le bilan au 30 novembre 20X1.

Le cycle comptable et les transactions

6. Annie Figueroa a décidé de fonder une entreprise spécialisée dans la conception d'images informatisées sous la raison sociale de Conception Figueroa.

Annie amorce l'exploitation de son entreprise à domicile. Elle prévoit louer un bureau lorsque le chiffre d'affaires de son entreprise sera plus important. Elle ouvre un compte à la Banque Boréale.

Voici les opérations du mois de septembre 20X6 pour l'ouverture de son entreprise :

Sept. 01 Dépôt à la Banque Boréale de 10 000 $, ce montant représentant un investissement personnel.

Sept. 07 Paiement de 846,57 $ (taxes comprises), par le chèque n° 1 fait à l'ordre de Club Info, pour l'achat de fournitures de bureau (facture n° 2327).

Sept. 19 Chèque n° 2 de 3 781,31 $ (taxes comprises) remis à Bureau informatique pour l'acquisition d'un système informatique. L'entreprise comptabilise l'équipement informatique dans le compte *Matériel informatique* (facture n° 171).

Sept. 29 Paiement de 524,88 $ (taxes comprises) par carte de débit, celle de l'entreprise, à Meubles Danfousse pour l'acquisition d'un ameublement de bureau pour son entreprise (facture n° 5543).

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de Conception Figueroa.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre suivants : *Encaisse*, *Fournitures de bureau*, *Matériel informatique*, *Ameublement de bureau* et *Annie Figueroa – capital.*

c) Produire la balance de vérification au 30 septembre 20X6.

d) Préparer le bilan de Conception Figueroa au 30 septembre 20X6.

7. Olivier Malette, propriétaire de l'entreprise Extermination sans problème, a effectué les opérations suivantes au cours du mois de mai 20X2 :

Mai 01 Dépôt de l'investissement initial de 9 000 $ du propriétaire à la Banque Loyale.

Mai 01 Émission du chèque n° 172 de la Banque Loyale, au montant de 1 580,25 $ (taxes comprises), fait à l'ordre d'Immeubles Clara ltée en paiement du loyer du mois de mai.

Note
L'entreprise utilise le compte de charge pour comptabiliser le loyer.

Mai 03 Émission du chèque n° 173 pour l'achat au comptant d'un ameublement de bureau chez Buro-Plus pour 5 750,84 $ (taxes comprises) (facture n° 949511).

Mai 12 Achat à crédit de fournitures de bureau pour 1 760,85 $ (taxes comprises) chez Ferlac (facture n° 6421). Cette facture est payable dans 30 jours (utiliser le compte *Frais de bureau*).

Mai 17 Émission du chèque n° 174 de 225 $ en paiement de la facture d'assurance responsabilité à Viger, Deniger Assurances (facture n° 20120011). Vous considérez ce déboursé comme une charge d'exploitation.

Mai 19 Dépôt au compte bancaire de l'entreprise d'un chèque de 10 089,06 $ pour divers travaux d'extermination effectués au comptant. Le compte de grand livre utilisé est *Services rendus* (facture n° 1001).

Mai 21 Chèque n° 175 de 800 $ émis à l'ordre d'Olivier Malette pour ses dépenses personnelles.

Mai 24 Réception de la facture n° 98732 s'élevant à 395,07 $ (taxes comprises) du journal *Rive-Sud* pour une annonce publicitaire parue au cours de la semaine. Cette facture est payable dans 30 jours.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de mai 20X2 d'Extermination sans problème.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 31 mai 20X2.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de mai 20X2.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de mai 20X2.

f) Préparer le bilan au 31 mai 20X2.

8. Chloé Mathieu vient de mettre sur pied un service de fiscalité. Elle désire produire les déclarations de revenus de particuliers et de petites entreprises agricoles et leur offrir des services de consultation. Elle ouvre un compte à la Caisse populaire de Roxton Pond au nom de son entreprise : Chloé Mathieu, fiscaliste.

Voici les opérations du mois de février 20X7 pour l'ouverture de son entreprise :

Févr. 01 Transfert de 9000 $ de son compte d'épargne personnel au compte de Chloé Mathieu, fiscaliste.

Févr. 05 Dépôt de 5 000 $ à la suite d'un emprunt via la marge de crédit.

Févr. 06 Signature d'un bail de deux ans et paiement par chèque n° 1001 de 846,57 $ (taxes comprises) pour le premier mois de loyer à Gestion Lamoureux inc. (utiliser le compte *Loyer payé d'avance*).

Févr. 16 Chèque n° 1002 de 7393,31 $ (taxes comprises) à l'ordre de Bureau Beauregard pour l'acquisition d'un matériel informatique (facture n° 225521).

Févr. 21 Chèque n° 1003 de 3 781,31 $ (taxes comprises) à l'ordre d'Ameublement Cordeau pour l'acquisition d'un ameublement de bureau (facture n° 3181).

Févr. 27 Embauche de Simon Carle comme secrétaire de l'entreprise au salaire hebdomadaire de 750 $. Sa première journée de travail sera le 28 février.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de Chloé Mathieu, fiscaliste.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 28 février 20X7.

d) Préparer le bilan de Chloé Mathieu, fiscaliste, au 28 février 20X7.

9. Gabriel Rolly, conseiller en décoration, a effectué les opérations suivantes au cours du mois d'avril 20X2 :

Avr. 01 Dépôt de l'investissement initial de 8 000 $ du propriétaire à la Banque Nordique.

Avr. 01 Paiement du loyer du mois d'avril : chèque n° 415 de la Banque Nordique, au montant de 1 636,69 $ (taxes comprises), remis à Isabelle Desmarais.

Note
L'entreprise utilise le compte de charge pour comptabiliser le loyer.

Avr. 03 Achat par chèque d'un matériel informatique chez Orebro : chèque n° 416 de 3 950,63 $ (taxes comprises), facture n° 7142.

Avr. 05 Émission et encaissement de la facture n° 236 s'élevant à 1 850 $ plus les taxes, pour des services rendus entre le 2 et le 5 avril à la Clinique médicale de l'Est.

Avr. 12 Facture n° 237 de 4 235 $ plus les taxes, émise au nom de José Leblanc pour des services rendus à crédit.

Avr. 18 Émission du chèque n° 417 de 84,65 $ (taxes comprises) au journal *L'hebdo* pour une annonce publicitaire (facture n° 1175).

Avr. 26 Paiement à la réception de la facture d'électricité : 270,90 $ (taxes comprises). Émission du chèque n° 418 à l'ordre d'Hélio-Québec (facture n° 406211561).

Avr. 28 Facture n° 238 de 580 $ plus les taxes, émise au nom de Jacques Allard pour des services rendus à crédit.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois d'avril 20X2 de Gabriel Rolly.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre.

c) Produire la balance de vérification au 30 avril 20X2.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois d'avril 20X2.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois d'avril 20X2.

f) Préparer le bilan au 30 avril 20X2.

10. Voici les opérations du mois de janvier 20X4 de M^e^ Élisabeth Beaudoin, notaire :

Janv. 01 Dépôt de l'investissement initial de 8 000 $ de la propriétaire à la Caisse Desjardins Vianney.

Janv. 02 Facture n° 7872 de 1 450 $ plus les taxes, émise au nom de Josée Charbonneau pour la rédaction d'un contrat de vente d'immeuble ; conditions n/30.

Janv. 09 Achat à crédit de fournitures de bureau. Facture n° 1425 de Pilon inc. : 1 826,32 $ (taxes comprises) ; conditions n/30.

Janv. 17 Salaire versé à Patrice Roy, secrétaire du cabinet : 450 $. Émission du chèque n° 713.

Janv. 20 Paiement par le chèque n° 714 du compte de taxes municipales de la Ville de Québec : 3 600 $. L'entreprise comptabilise ces taxes dans le compte de charge.

Janv. 23 Retrait par Me Élisabeth Beaudoin de 200 $ pour son usage personnel. Émission du chèque n° 715.

Janv. 25 Paiement du compte de Pilon inc., soit le montant de la facture n° 1425. Émission du chèque n° 716.

Janv. 26 Encaissement de la facture n° 7872. Dépôt à la Caisse populaire Vianney.

Janv. 28 Chèque de 1 000 $ plus les taxes, reçu de Marie-Ève Saint-François pour des honoraires professionnels relatifs à des services rendus au cours du mois (facture n° 7873).

Janv. 30 Paiement à la réception d'une facture d'électricité d'Hélio-Québec (facture n° 809822717) : 141,09 $ (taxes comprises). Émission du chèque n° 717.

Janv. 31 L'entreprise a reçu en ce jour la facture n° 3259 de l'Hôtel Voyageur (payable dans 30 jours) s'élevant à 162 $; ce montant comprend un pourboire de 20 $ et le montant avant pourboire comprend les taxes à la consommation. Il s'agit de frais de repas pour un dîner d'affaires lorsque Me Beaudoin a invité son nouveau client au restaurant de l'hôtel.

Janv. 31 Avis de retrait reçu de la Caisse Desjardins pour le paiement des frais bancaires relatifs à l'emprunt bancaire : 22 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de janvier 20X4 de Me Élisabeth Beaudoin.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 31 janvier 20X4.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de janvier 20X4.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de janvier 20X4.

f) Préparer le bilan au 31 janvier 20X4.

◆ **11. Voici les opérations du mois de juin 20X3 d'Océane Brière, spécialiste en traitement comptable informatisé :**

Juin 01 Dépôt de l'investissement initial de 60 000 $ de la propriétaire à la banque.

Juin 01 Achat chez Bureau-tout, facture n° AC-1221, d'un matériel informatique d'une valeur de 12 500 $ plus les taxes et d'un ameublement de bureau d'une valeur de 3 500 $ plus les taxes, contre un effet à payer remboursable dans 6 mois, portant intérêts à 6 %.

Juin 01 Acquisition d'un terrain d'une valeur de 50 000 $ plus les taxes et d'un bâtiment de 165 000 $ plus les taxes. Le chèque n° 1922 de 55 196,25 $ a été émis aux propriétaires. Le reste de l'acquisition a été financé par un emprunt hypothécaire.

Juin 03 Achat à crédit de fournitures de bureau chez Pilon inc. ; facture totale n° 7172 s'élevant à 1 185,18 $; conditions n/30.

Juin 03 Facture n° 415 de 1 500 $ plus les taxes (conditions n/30) émise au nom de Quincaillerie Maisonneuve inc. à la suite de la préparation des états financiers de cette entreprise.

Juin 11 Salaire versé à Pierre Lavallée, employé de l'entreprise : 1 050 $. Émission du chèque n° 1923.

Juin 14 Chèque n° 1924 de 1 000 $ émis à l'ordre d'Océane Brière pour son usage personnel. Émission du chèque n° 1924.

Juin 17 Encaissement d'une somme de 2 000 $ plus les taxes du Théâtre de la Baie pour des honoraires comptables informatisés relatifs à des services rendus depuis le début du mois (facture n° 416).

Juin 19 Facture n° 417 de 2 325 $ plus les taxes (conditions n/30) émise au nom de Rénovations Deschamps inc. pour des honoraires professionnels relatifs à des services rendus au cours de la semaine.

Juin 21 Réception d'un état de compte totalisant 276,54 $ (taxes comprises) du garage Ultra pour l'essence du mois. Ce montant est payable dans 10 jours.

Juin 25 Paiement de 1 100 $ en salaire à l'employé Pierre Lavallée. Émission du chèque n° 1925.

Juin 25 Retrait par Océane Brière de 1 000 $ du compte bancaire de l'entreprise, chèque n° 1926, pour son usage personnel.

Juin 27 Réception de la facture de télécommunications d'Horizon Télécom (facture n° 522855) : 197,53 $ (taxes comprises) à payer le 7 juillet.

Juin 29 Réception et paiement de la facture d'électricité du mois : 144,47 $ (taxes comprises). Émission du chèque n° 1927 à l'ordre d'Hélio-Québec (facture n° 743585633).

Juin 30 L'entreprise a reçu en ce jour la facture n° 1217 du restaurant Le Vagabond s'élevant à 129,32 $; ce montant comprend un pourboire de 15 $ et le montant avant pourboire comprend les taxes à la consommation. Il s'agit de frais de repas pour un dîner d'affaires lorsqu'Océane Brière a invité sa nouvelle cliente au restaurant. Cette facture a immédiatement été payée par le chèque n° 1928.

Juin 30 Encaissement d'un chèque au montant total de la facture n° 415 émise le 3 juin au nom de Quincaillerie Maisonneuve inc.

Juin 30 Chèque n° 1929 émis à l'ordre de Pilon inc. en paiement de la facture n° 7172.

Juin 30 Avis de retrait de 1 785 $ de la banque relatif au remboursement de l'emprunt hypothécaire. Ce montant comprend des intérêts de 1 210 $ et un remboursement de l'emprunt hypothécaire de 575 $.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de juin 20X3 d'Océane Brière.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 30 juin 20X3.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de juin 20X3.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de juin 20X3.

f) Préparer le bilan au 30 juin 20X3.

◆ **12. Pierre Lefrançois, CPA, a ouvert son bureau comptable le 1er décembre 20X3 et a effectué les opérations suivantes au cours de ce mois :**

Déc. 01 Dépôt de l'investissement initial de 12 500 $ et apport de 3 000 $ en matériel informatique.

Déc. 04 Paiement par le chèque n° 1 du loyer du bureau pour le mois de décembre, 1 150 $ avant taxes. Le chèque a été fait à l'ordre de Gestion Loca.

Déc. 07 Achat à crédit chez Au gros bureau inc., facture n° 87871, de fournitures de bureau pour une somme de 850 $ avant taxes. Conditions n/30.

Déc. 10 Facture n° 101 de 2 450 $ avant taxes émise au nom de Marie-Pier Lavoie pour l'exécution d'un contrat de tenue de livres ; conditions n/10.

Déc. 15 Paiement électronique de la prime d'assurance du mois de décembre. Le montant est de 250 $ taxe incluse. Facture n° 511, Assurances Galaxie.

Déc. 21 Encaissement de la facture n° 101 dans le compte bancaire de l'entreprise.

Déc. 24 Facture n° 102 de 1 500 $ avant taxes émise au nom d'Entreprise Dubé pour l'exécution d'un contrat de tenue de livres ; conditions n/30.

Déc. 28 Chèque n° 2 émis à Pierre Lefrançois relatif à un retrait pour usage personnel ; 500 $.

Déc. 29 Paiement à la réception d'une facture d'électricité d'Hélio-Québec (facture n° 558823612) : 241,09 $ taxes comprises. Émission du chèque n° 3.

Déc. 30 Achat à crédit chez Au gros bureau Inc., facture n° 88322, d'un équipement de bureau pour une somme de 1 850 $ avant taxes. Conditions n/30.

Déc. 31 Réception de la facture de télécommunications d'Horizon Télécom (facture n° 633966) : 99,54 $ taxes incluses, à payer le 7 janvier 20X4.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de décembre 20X3 de Pierre Lefrançois.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X3.

d) Préparer l'état des résultats pour le mois de décembre 20X3.

e) Préparer l'état des capitaux propres pour le mois de décembre 20X3.

f) Préparer le bilan au 31 décembre 20X3.

La préparation des états financiers à partir d'une balance de vérification

13. Voici la balance de vérification de Service Photo Ryan, propriété de Florence Ryan, au 31 décembre 20X3 :

SERVICE PHOTO RYAN BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	22 848,00 $	
1100	Clients	4 340,00	
1105	TPS à recevoir	1 100,00	
1110	TVQ à recevoir	2 196,00	
1190	Fournitures de bureau	2 160,00	
1800	Ameublement de bureau	28 620,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		2 500,00 $
2150	Effet à payer (court terme)		6 835,00
2305	TPS à payer		1 500,00
2310	TVQ à payer		2 994,00
2450	Intérêts à payer		110,00
3100	Florence Ryan – capital		30 103,00
3300	Florence Ryan – retraits	36 000,00	
4110	Honoraires professionnels		154 600,00

SERVICE PHOTO RYAN BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
5300	Salaires	66 524,00	
5410	Loyer	18 000,00	
5630	Entretien et réparations – autres	1 825,00	
5705	Frais de déplacement	8 649,00	
5730	Électricité	1 460,00	
5740	Assurance	650,00	
5750	Télécommunications	3 615,00	
5780	Charges d'intérêts	655,00	
		198 642,00 $	198 642,00 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X3.

14. Voici la balance de vérification de Théâtre de la Pléiade, propriété de Jade Michaud, au 31 décembre 20X2 :

THÉÂTRE DE LA PLÉIADE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X2			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	2 965,00 $	
1105	TPS à recevoir	3 873,00	
1110	TVQ à recevoir	7 731,00	
1200	Fournitures de théâtre	7 620,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 251,00	
1600	Équipement	25 882,00	
1800	Ameublement de bureau	8 935,00	
1900	Bâtiment	245 000,00	
1960	Terrain	55 000,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		15 500,00 $
2100	Fournisseurs		5 315,00
2305	TPS à payer		3 122,00
2310	TVQ à payer		6 232,00
2350	Salaires à payer		2 538,00
2450	Intérêts à payer		314,00
2900	Emprunt hypothécaire		225 000,00
3100	Jade Michaud – capital		77 682,00
3300	Jade Michaud – retraits	24 000,00	
4180	Billets d'entrée		309 857,00
5300	Salaires	215 827,00	
5420	Publicité	15 662,00	
5630	Entretien et réparations – autres	17 847,00	
5730	Électricité	2 112,00	
5735	Chauffage	4 628,00	
5750	Télécommunications	5 379,00	
5780	Charges d'intérêts	1 848,00	
		645 560,00 $	645 560,00 $

Travail à faire

a) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

b) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

c) Préparer le bilan au 31 décembre 20X2.

La production de la balance de vérification et la préparation des états financiers à partir d'une liste de comptes

◆ **15. Sophie Savard, comptable, vous soumet la liste en ordre alphabétique des comptes de son entreprise, au 31 décembre 20X2 :**

Ameublement de bureau	4 850,00 $
Assurance	6 492,59 $
Assurance payée d'avance	1 250,00 $
Charges d'intérêts	562,50 $
Clients	950,00 $
Cotisations professionnelles	875,00 $
Effet à payer (long terme)	6 000,00 $
Électricité	1 432,67 $
Encaisse	7 736,34 $
Entretien et réparations – équipement de bureau	322,15 $
Équipement de bureau	5 600,00 $
Fournisseurs	1 132,60 $
Fournitures de bureau	145,79 $
Frais de bureau	432,89 $
Frais de déplacement	3 522,76 $
Frais de repas et de représentation	995,98 $
Honoraires professionnels	125 260,00 $
Loyer	9 600,00 $
Publicité	4 275,30 $
Publicité payée d'avance	950,00 $
Sophie Savard – apports	2 000,00 $
Sophie Savard – capital	2 783,55 $
Sophie Savard – retraits	84 000,00 $
Télécommunications	3 422,76 $
TPS à payer	1 300,50 $
TPS à recevoir	1 220,20 $
TVQ à payer	2 595,80 $
TVQ à recevoir	2 435,52 $

Travail à faire

a) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X2.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2.

d) Préparer le bilan au 31 décembre 20X2.

16. Yannick Desmarais vous soumet la liste en ordre alphabétique des comptes de son entreprise, Y. D. Info, au 31 décembre 20X8 :

Assurance	2 525,00 $
Assurance payée d'avance	750,00 $
Clients	12 512,32 $
Effet à payer (court terme)	5 000,00 $
Effet à recevoir (court terme)	6 000,00 $
Électricité	2 625,32 $
Emprunt bancaire (marge de crédit)	7 000,00 $
Encaisse	4 961,90 $
Entretien et réparations – matériel roulant	2 122,59 $
Équipement	8 250,00 $
Équipement de bureau	3 150,00 $
Fournisseurs	8 492,59 $
Fournitures d'atelier	992,56 $
Frais de bureau	452,16 $
Frais de déplacement	1 972,89 $
Loyer	8 400,00 $
Matériel roulant	18 450,00 $
Publicité	1 292,43 $
Publicité payée d'avance	250,00 $
Salaires	18 522,48 $
Services rendus	95 525,32 $
Télécommunications	2 792,32 $
TPS à payer	400,22 $
TPS à recevoir	510,50 $
TVQ à payer	798,84 $
TVQ à recevoir	1 018,96 $
Yannick Desmarais – capital	2 334,46 $
Yannick Desmarais – retraits	22 000,00 $

Travail à faire

a) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X8.

b) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

c) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8.

d) Préparer le bilan au 31 décembre 20X8.

La remise des taxes

Comme il a été mentionné à la section 4.1.5, les taxes **perçues** sur les ventes sont appelées **taxes sur les extrants**, tandis que celles qui ont été payées sur les charges et les actifs se nomment **taxes sur les intrants**. L'entreprise ne remet aux gouvernements que la différence entre les taxes perçues sur ses ventes et les taxes payées sur ses charges et l'acquisition de ses actifs.

Les équations suivantes résument cette logique :

TPS perçue – TPS payée = TPS à remettre
TVQ perçue – TVQ payée = TVQ à remettre

Il peut arriver que les taxes payées par l'entreprise soient plus élevées que celles qu'elle a perçues sur ses ventes au cours d'une période donnée. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise saisonnière qui investit dans du nouvel équipement durant la période de ralentissement de ses activités. En pareil cas, les gouvernements remboursent la différence.

Les équations suivantes illustrent cette nouvelle situation :

TPS payée – TPS perçue = TPS remboursée
TVQ payée – TVQ perçue = TVQ remboursée

La période de déclaration peut être mensuelle, trimestrielle ou annuelle. L'entreprise peut toutefois choisir une autre période de déclaration si le montant de ses ventes le permet (*voir le tableau 4.13*).

TABLEAU 4.13 Les périodes de déclaration

VENTES TAXABLES ANNUELLES	PÉRIODE DE DÉCLARATION ATTRIBUÉE	AUTRE PÉRIODE POSSIBLE
1 500 000 $ ou moins	Annuelle	Mensuelle ou trimestrielle
De 1 500 001 $ à 6 000 000 $	Trimestrielle	Mensuelle
Plus de 6 000 000 $	Mensuelle	Aucune

L'entreprise doit produire sa déclaration au plus tard un mois après le dernier jour de la période visée si sa période de déclaration est mensuelle ou trimestrielle. Si la période de déclaration de l'entreprise est annuelle, la déclaration doit être transmise au plus tard trois mois après la fin de son exercice financier.

Si l'entreprise a droit à un remboursement, elle recevra un versement de la part de Revenu Québec (normalement dans les 21 jours suivants).

MISE EN SITUATION

Prenons l'exemple d'une entreprise qui doit produire sa déclaration de TPS/TVQ mensuellement. Les ventes taxables du mois se sont élevées à 50 000,00$. Voici les comptes de grand livre relatifs aux taxes perçues et payées au 31 janvier 20X8 :

GRAND LIVRE						
TPS à recevoir						N° 1105
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 31		J.G.1	750,00		750,00	Dt

TVQ à recevoir						N° 1110
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 31		J.G.1	1 496,25		1 496,25	Dt

TPS à payer						N° 2305
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 31		J.G.2		2 500,00	2 500,00	Ct

TVQ à payer						N° 2310
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Janv. 31		J.G.2		4 987,50	4 987,50	Ct

Vous remarquerez que les taxes perçues sont supérieures aux taxes payées. L'entreprise devra donc remettre 1 750,00 $ de TPS et 3 491,25 $ de TVQ pour un total de 5 241,25 $, comme le démontre le tableau suivant :

Taxe	Perçue	Payée	Différence (perçue – payée)
TPS	2 500,00	750,00	1 750,00
TVQ	4 987,50	1 496,25	3 491,25
Total	7 487,50	2 246,25	5 241,25

Dans ce cas-ci, l'entreprise paiera la somme due au plus tard le 28 février. À ce moment, elle effectuera l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 2
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Févr. 28	TPS à payer	2305	2 500,00	
	TVQ à payer	2310	4 987,50	
	TPS à recevoir	1105		750,00
	TVQ à recevoir	1110		1 496,25
	Encaisse	1010		5 241,25
	(pour enregistrer la remise des taxes de janvier			
	par virement bancaire à Revenu Québec ;			
	n° de confirmation 7VR45-786J)			

Cette écriture poursuit deux objectifs. D'abord, elle enregistre le versement de la somme due à Revenu Québec en diminuant le compte *Encaisse* au crédit. De plus, elle débite les comptes de taxes créditeurs et crédite les comptes de taxes débiteurs afin de les remettre à zéro. Ainsi, lorsque le report des montants relatifs aux taxes du mois de février sera effectué, les soldes de ses comptes représenteront les taxes du mois de février seulement, les montants relatifs à janvier ayant été éliminés.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Dans le cas où le montant des taxes à recevoir est supérieur à celui des taxes à payer, l'entreprise aura droit à un remboursement. Dans ce cas, l'écriture sera semblable, c'est-à-dire que l'on devra débiter les deux comptes de taxes à payer et créditer les deux comptes de taxes à recevoir. Cependant, au lieu de créditer le compte *Encaisse*, on débitera le compte *Taxes à la consommation à recevoir*. Ce montant, qui représente le montant à recevoir de Revenu Québec, sera crédité lorsque l'entreprise encaissera la somme.

Finalement, au moment d'effectuer la remise des taxes, l'entreprise doit remplir le formulaire suivant (*voir la figure 4.11*). Habituellement, la déclaration se fait en ligne, mais les petites entreprises qui répondent à certaines conditions peuvent encore faire parvenir un formulaire en version papier par la poste à Revenu Québec.

FIGURE 4.11 Le Formulaire Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec

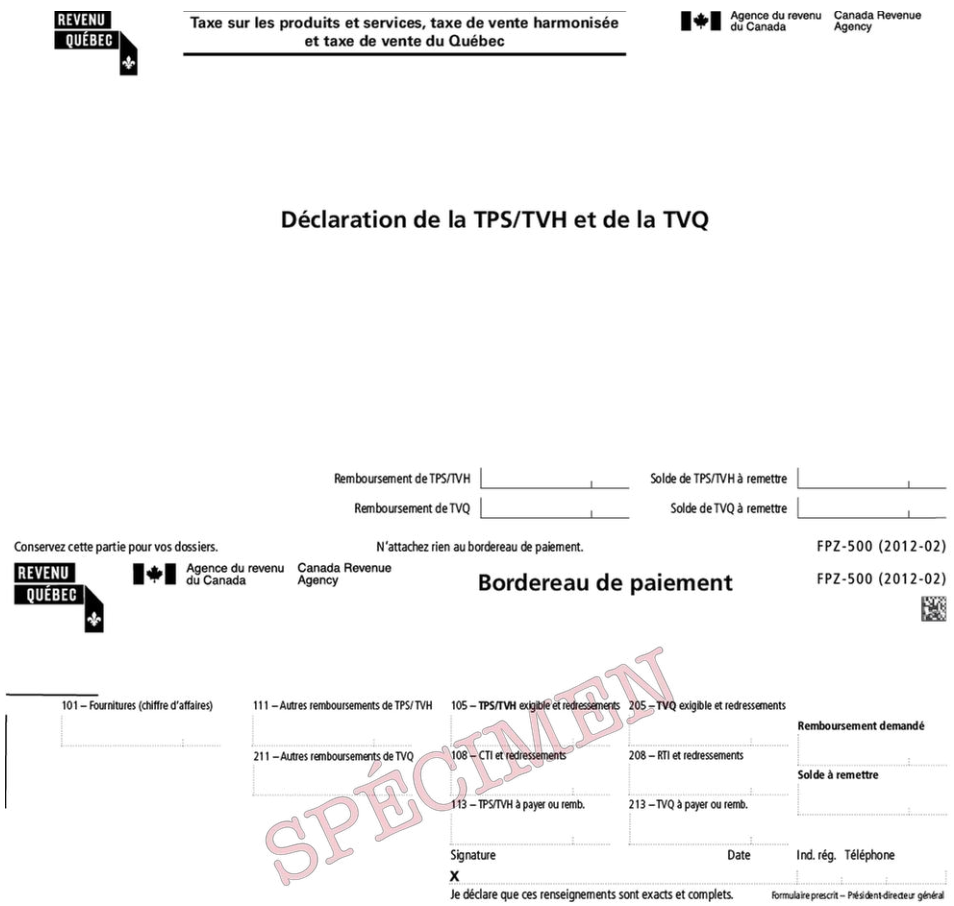

Source : Reproduction autorisée par l'Agence du Revenu du Québec.

Supplément d'information N° 2

Les sociétés par actions

Il y a peu de différences entre les systèmes comptables des sociétés par actions et ceux des entreprises à propriétaire unique. En effet, l'équation comptable est la même pour toutes les formes juridiques d'entreprises à but lucratif. Les seules différences se situent dans les capitaux propres, où l'on trouve les comptes liés à cette forme légale de propriété :

ACTIF = PASSIF + CAPITAUX PROPRES (À LA FIN)

Capitaux propres au début + produits – charges + émissions d'actions – dividendes

Ainsi, les comptes des capitaux propres comprennent les comptes suivants.

Le capital-actions ordinaire

Ce compte n'est crédité que lorsque les actionnaires font l'acquisition de nouvelles actions émises par la société par actions. D'autres comptes de capital-actions pourraient s'ajouter au plan comptable dans le cas où il y a plusieurs catégories d'actions émises.

Les bénéfices non répartis

Ce compte représente les soldes des bénéfices générés, moins les pertes de l'entreprise depuis la création de celle-ci, qui n'ont pas été remis aux actionnaires sous forme de dividendes. Lorsque ce compte est négatif, donc débiteur, les pertes sont supérieures aux bénéfices.

Bénéfices non répartis à la fin = Bénéfices non répartis au début + Bénéfice net – Perte nette – Dividendes

Les écritures comptables

Si Musique Pick & Cordes avait été une société par actions dont l'actionnaire était Olivier Hurtubise, il n'y aurait eu que trois écritures comptables différentes en ce qui concerne les transactions du mois de janvier, soit l'investissement du propriétaire, le retrait et l'impôt sur le revenu. Toutes les autres transactions seraient identiques.

L'émission d'actions

Actionnaire
Personne qui détient une ou plusieurs actions émises d'une société par actions.

Dans une société par actions, le ou les propriétaires se nomment **actionnaires**, du fait que lorsqu'un individu désire investir dans ce type d'entreprise, celle-ci doit lui émettre des actions. Plutôt qu'un simple dépôt dans un compte bancaire de l'entreprise comme c'est le cas pour les entreprises à propriétaire unique, l'émission d'action implique l'émission d'un document légal, une action, qui confère certains droits à son détenteur, l'actionnaire. Il peut s'agir, par exemple, d'un droit de vote ou d'un droit de recevoir un dividende fixe.

Prenons l'exemple d'une société qui émet des actions ordinaires totalisant 50 000 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 01	Encaisse	1010	50 000,00	
	Capital-actions ordinaire	3400		50 000,00
	(pour enregistrer l'émission d'actions au comptant ;			
	bordereau de dépôt n° 01-01)			

L'émission d'action est créditée dans le compte *Capital-actions ordinaire.* Il y a plusieurs catégories de capital-actions et elles seront examinées en détail dans le manuel *Comptabilité 2.* Dans le présent manuel, nous n'utiliserons que le compte *Capital-actions ordinaire.*

Le versement de dividendes

On ne peut pas parler de salaire car, juridiquement, l'entreprise individuelle n'est pas distincte de son propriétaire et ce dernier ne peut pas avoir un contrat d'emploi avec lui-même. Celui-ci doit donc effectuer des retraits pour payer ses dépenses personnelles. Dans une société par actions, un actionnaire qui travaille dans l'entreprise peut se faire payer un salaire. La notion de retrait ne s'applique donc pas dans ce type d'entreprise. Cependant, afin de leur procurer un rendement sur leur investissement, la société par actions peut verser un montant à ses actionnaires. Il s'agit alors d'un dividende. Celui-ci doit être officiellement déclaré par le conseil d'administration de la société.

Le dividende n'est pas une charge pour l'entreprise. Il diminue les bénéfices non répartis. Prenons l'exemple d'une société qui verse un dividende de 100 $ à ses actionnaires ordinaires :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 25	Dividendes – actions ordinaires	3485	100,00	
	Encaisse	1010		100,00
	(pour enregistrer la déclaration et le versement			
	de dividendes par virement bancaire ;			
	n° de confirmation 5BV78-235F)			

La charge d'impôts sur les sociétés

Les entreprises à propriétaire unique ne produisent pas de déclarations fiscales. Les bénéfices ou les pertes sont déclarés dans les déclarations de revenus du propriétaire. Cependant, les sociétés par actions sont des personnes morales, indépendantes de leurs actionnaires. Elles doivent donc produire leurs propres déclarations fiscales. Celles-ci sont très différentes de celles des personnes physiques. Le taux d'impôt qui s'applique à une entreprise canadienne peut différer selon les dispositions spécifiques de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec. Il faut ainsi inscrire une charge d'impôts sur les sociétés à l'état des résultats et des impôts à payer ou à recevoir au bilan. Cette charge d'impôts, on ne la trouve jamais dans les états financiers des entreprises à propriétaire unique. Dans l'exemple de Musique Pick & Cordes, si le taux est de 22 %, les impôts à payer sur le bénéfice du mois de janvier 20X8 seraient de 56,10$, soit 22 % du bénéfice avant impôt de 255$:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 31	Charge d'impôts sur les sociétés	5995	56,10	
	Impôts sur les sociétés à payer	2490		56,10
	(pour enregistrer la charge d'impôts sur les sociétés)			

Les états financiers

Tout comme pour une entreprise à propriétaire unique, les états financiers d'une société par actions incluent l'état des résultats et un bilan. Cependant, l'état des capitaux propres est remplacé par un état des bénéfices non répartis.

L'état des résultats

La seule différence en ce qui concerne l'état des résultats est l'ajout d'une charge d'impôts sur le revenu :

MISE EN SITUATION

Voici l'état des résultats de Musique Pick & Cordes inc. pour le mois de janvier 20X8 dans le cas où cette entreprise a la forme juridique d'une société par actions :

MUSIQUE PICK & CORDES INC. ÉTAT DES RÉSULTATS pour le mois de janvier 20X8		
Produits d'exploitation		
Services rendus		1 975 $
Charges d'exploitation		
Publicité	125 $	
Entretien et réparations – bâtiment	500	
Frais de repas et de représentation	319	
Assurance	106	
Télécommunications	670	
Total des charges d'exploitation		1 720
Bénéfice avant impôts sur le revenu		255 $
Moins : charge d'impôts sur les sociétés		56
Bénéfice net		199 $

Bénéfices non répartis
Compte de grand livre et poste des états financiers, faisant partie des capitaux propres, qui regroupe l'ensemble des bénéfices générés par une société par actions qui n'ont pas été redistribués aux actionnaires sous forme de dividende.

L'état des bénéfices non répartis

Cet état remplace l'état des capitaux propres que nous avons préparé pour l'entreprise lorsque celle-ci était considérée comme une entreprise à propriétaire unique. Dans le cas d'une société par actions, il faut démontrer, à l'aide de l'état des **bénéfices non répartis**, la variation du compte de grand livre *Bénéfices non répartis* :

MISE EN SITUATION

Voici l'état des bénéfices non répartis de Musique Pick & Cordes inc. pour le mois de janvier 20X8 dans le cas où cette entreprise a la forme juridique d'une société par actions et qu'elle a déclaré un dividende de 100 $ à son unique actionnaire :

MUSIQUE PICK & CORDES INC. ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS pour le mois de janvier 20X8		
Bénéfices non répartis au 1er janvier 20X8		0 $
Plus : Bénéfice net	199 $	
Moins : Dividendes	100	99
Bénéfices non répartis au 31 janvier 20X8		99 $

Le bilan

L'objectif du bilan d'une société par actions est le même que celui d'une entreprise à propriétaire unique, soit de présenter les actifs, les passifs et les capitaux propres de la société à une date donnée:

MISE EN SITUATION

Voici le bilan au 31 janvier 20X8 dans le cas où cette entreprise a la forme juridique d'une société par actions:

MUSIQUE PICK & CORDES INC.
BILAN
au 31 janvier 20X8

ACTIF			PASSIF		
Actif à court terme			**Passif à court terme**		
Encaisse	10 155 $		Fournisseurs	1 109 $	
Clients	517		Impôts sur les sociétés à payer	56	
Taxes à la consommation à recevoir	592		Total du passif à court terme		1 165 $
Total de l'actif à court terme		11 264 $	**Passif à long terme**		
Immobilisations			Emprunt hypothécaire		365 000
Équipement de climatisation	5 000 $		Total du passif		366 165 $
Bâtiment	320 000		**CAPITAUX PROPRES**		
Terrain	80 000		Capital-actions ordinaire	50 000 $	
Total des immobilisations		405 000	Bénéfices non répartis	99	
			Total des capitaux propres		50 099
Total de l'actif		416 264 $	**Total du passif et des capitaux propres**		416 264 $

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le présent supplément d'information est valide dans le cas d'une société par actions à capital fermé qui est assujettie aux normes comptables pour entreprises à capital fermé. Les sociétés par actions à capital ouvert (aussi appelées « sociétés cotées ») sont assujetties aux normes IFRS. Elles utilisent une terminologie différente et les états financiers ont une présentation distincte.

Problèmes

La remise des taxes

17. Voici la balance de vérification de Service d'entretien Mécano au 31 août 20X2. L'entreprise produit sa déclaration de TPS et de TVQ mensuellement.

SERVICE D'ENTRETIEN MÉCANO
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 août 20X2

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	5 924,04 $	
1100	Clients	3 609,42	
1105	TPS à recevoir	807,31	
1110	TVQ à recevoir	1 610,58	
1600	Équipement	15 960,00	

SERVICE D'ENTRETIEN MÉCANO BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 août 20X2			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
2100	Fournisseurs		214,08 $
2305	TPS à payer		943,11
2310	TVQ à payer		1 881,51
2850	Effet à payer (long terme)		11 388,71
3100	Eloi Fiset – capital		13 300,00
4120	Services rendus		18 862,23
5300	Salaires	15 665,00 $	
5740	Assurance	1 798,00	
5750	Télécommunications	1 186,20	
5780	Charges d'intérêts	29,09	
		46 589,64 $	46 589,64 $

Travail à faire

Remplir le formulaire de remise en considérant que l'entreprise produit son rapport le 28 septembre 20X2.

18. Voici la balance de vérification de Pièces d'auto Valois au 31 décembre 20X9. L'entreprise produit sa déclaration de TPS et de TVQ trimestriellement.

PIÉCES D'AUTO VALOIS BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X9			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	10 698,72 $	
1100	Clients	1 329,59	
1105	TPS à recevoir	809,14	
1110	TVQ à recevoir	1 615,04	
1200	Fournisseurs d'atelier	19 950,00	
2100	Fournisseurs		267,60 $
2305	TPS à payer		1 016,39
2310	TVQ à payer		2 027,70
2850	Effet à payer (long terme)		14 235,88
3100	Pierre Valois – capital		3 925,00
4120	Services rendus		20 327,78
5300	Salaires	4 831,25	
5420	Publicité	1 997,50	
5750	Télécommunications	532,75	
5780	Charges d'intérêts	36,36	
		41 800,35 $	41 800,35 $

Travail à faire

Remplir le formulaire de remise en considérant que l'entreprise produit son rapport le dernier jour permis par la loi.

19. Voici la balance de vérification d'Entreprise Touche-à-tout au 30 juin 20X4. L'entreprise produit sa déclaration de TPS et de TVQ mensuellement.

ENTREPRISE TOUCHE-À-TOUT BALANCE DE VÉRIFICATION au 30 JUIN 20X4			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	176,10 $	
1100	Clients	1 564,48	
1105	TPS à recevoir	121,52	
1110	TVQ à recevoir	242,55	
1600	Équipement	2 500,00	
1800	Ameublement de bureau	1 200,00	
2100	Fournisseurs		287,44 $
2305	TPS à payer		264,97
2310	TVQ à payer		528,62
2150	Effet à payer (court terme)		2 509,22
3100	Stéphanie Roussel – capital		5 054,18
3300	Stéphanie Roussel – retraits	3 000,00	
4110	Honoraires professionnels		5 299,44
5300	Salaires	3 750,00	
5410	Loyer	1 000,00	
5730	Électricité	250,00	
5780	Charges d'intérêts	139,22	
		13 943,87 $	13 943,87 $

Travail à faire

a) Remplir le formulaire de remise en considérant que l'entreprise produit son rapport le 25 juillet 20X4.

b) Enregistrer dans le journal général, en date du 25 juillet 20X4, l'émission du chèque ou la réclamation relative aux taxes à la consommation au 30 juin 20X4. Si l'entreprise doit émettre un chèque, le prochain numéro disponible est le 7832.

20. Voici la balance de vérification de Manteaux-Chapeaux au 30 avril 20X5. L'entreprise produit sa déclaration de TPS et de TVQ mensuellement.

MANTEAUX-CHAPEAUX BALANCE DE VÉRIFICATION au 30 avril 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	1 761,06 $	
1100	Clients	15 644,75	
1105	TPS à recevoir	14 225,00	
1110	TVQ à recevoir	28 378,88	
1600	Équipement	230 000,00	
1800	Ameublement de bureau	42 000,00	
2100	Fournisseurs		2 847,38 $
2305	TPS à payer		1 649,72

MANTEAUX-CHAPEAUX BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 30 avril 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
2310	TVQ à payer		3 291,19
2900	Emprunt hypothécaire		195 119,20
3100	Julie Saint-Pierre – capital		150 000,00
3300	Julie Saint-Pierre – retraits	20 000,00	
4120	Services rendus		32 994,40
5300	Salaires	20 000,00	
5410	Loyer	10 000,00	
5730	Électricité	2 500,00	
5750	Télécommunications	1 392,20	
		385 901,89$	385 901,89$

Travail à faire

a) Remplir le formulaire de remise en considérant que l'entreprise produit son rapport le dernier jour prévu selon la loi.

b) Enregistrer dans le journal général l'émission du chèque ou la réclamation relative aux taxes à la consommation au 30 avril 20X5. Si l'entreprise doit émettre un chèque, le prochain numéro disponible est le 115.

INTERGOLF

Novembre 20X6

Passionné de golf, Carl-Alexandre Michaud décide de créer sa propre entreprise. Au début du mois de novembre 20X6, après avoir reçu son accréditation de l'Association des golfeurs professionnels du Québec, il soumet, en ligne, une déclaration d'immatriculation pour une entreprise à propriétaire unique, sous le nom d'Intergolf, une école spécialisée dans l'enseignement des techniques de ce sport. Carl-Alexandre veut mettre sur pied son école de golf au cours du mois de novembre afin d'être prêt à offrir les premières leçons au début de décembre. Il réserve une partie du gymnase du Collège du Nord, trois soirs par semaine, de 19 heures à 21 heures, au taux de 50 $ l'heure. Si les affaires vont bien, il réservera également des heures pendant les week-ends, puisque le gymnase du collège est moins occupé durant cette période. De plus, il a inscrit l'entreprise au registre de la TPS et de la TVQ auprès de Revenu Québec.

Le 12 novembre, Carl-Alexandre se rend à sa succursale de la Banque Nordique afin d'ouvrir un compte au nom d'Intergolf. Il remet au conseiller financier de l'établissement une copie de la déclaration d'immatriculation de son entreprise et fait transférer une somme de 8 000 $ de son compte d'épargne personnel au compte courant de l'école. La journée même, Carl-Alexandre se rend à l'Imprimerie Cartier. Il récupère des cartes professionnelles, des factures, du papier à en-tête et d'autres fournitures de bureau nécessaires à l'exploitation de son entreprise, qu'il avait commandés au préalable. Il débourse immédiatement de sa poche la somme de 600 $ plus les taxes pour payer la totalité de la facture (comptabiliser cette facture dans le compte d'actif *Fournitures de bureau*).

Le 19 novembre, Carl-Alexandre Michaud émet le premier chèque du compte de l'entreprise. Ce chèque de 3 679,20 $ porte le n° 1 et est libellé à l'ordre de Compucentre inc., en paiement de la facture n° C-4356 pour l'achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante couleur multifonctions, taxes incluses. Carl-Alexandre entend bien rentabiliser cet investissement qui facilitera la préparation des leçons et la tenue des fichiers de ses clients.

Le 21 novembre, Carl-Alexandre se rend à l'encan de la curatelle publique du Québec dans le but d'acheter de l'ameublement pour son bureau. Il remet au commissaire-priseur le chèque n° 2 de 1 200 $ plus les taxes pour l'acquisition d'un bureau, d'une chaise, d'une table de travail ainsi que d'une bibliothèque en noyer massif (facture n° 101) : il s'agit d'une aubaine incroyable. Carl-Alexandre avait vu le même ameublement de bureau dans une boutique spécialisée : on en demandait 4 500 $.

Le 22 novembre, Carl-Alexandre se rend chez Hélène Vallée, une amie qui est propriétaire de la boutique Sports Vallée inc., dans le but de faire l'acquisition de bâtons, de balles et d'autres pièces d'équipement de golf pour ses futurs élèves. Hélène accorde une limite de crédit de 2 000 $ à Intergolf. Cependant, les factures impayées devront être acquittées dans les 15 jours suivant la réception d'un état de compte. Carl-Alexandre signe la facture n° V-9746 de 800 $ plus les taxes de Sports Vallée inc. pour l'achat d'équipement de golf. Cette facture sera payable vers le 15 décembre.

Le 23 novembre, Carl-Alexandre fait l'acquisition, pour son entreprise, d'une voiture utilitaire d'occasion 20X5 chez Tremblay Ford. Il prévoit s'en servir exclusivement pour les courses habituelles reliées à l'entreprise et pour transporter les clients pour des leçons de groupe sur les terrains de golf, dès le printemps prochain. Il émet un chèque personnel de 7 246,25 $ à l'ordre de Tremblay Ford, en paiement partiel du contrat de vente n° TF-6383 qui s'élève à 15 000 $ plus les taxes. Le solde du contrat est financé par un effet à payer dû à Tremblay Ford, au taux de 8 %, remboursable en 36 versements mensuels de 313 $ à partir du 23 décembre 20X6.

Le relevé bancaire du compte courant d'Intergolf au 30 novembre 20X6 indique un solde de 2 461,10 $. En effet, en plus des chèques n^{os} 1 et 2, le relevé contient aussi le chèque n° 3 de 480 $ (la taxe de 9 % est incluse; facture n° 1854) que l'entreprise a émis le 28 novembre à l'ordre des Assurances Nguyen, relativement à une assurance commerciale entrant en vigueur le 1er décembre 20X6 (enregistrer dans le compte d'actif *Assurance payée d'avance*).

Décembre 20X6

La facturation

L'entreprise commence ses activités au début de décembre 20X6. Dès le départ, les leçons offertes par Intergolf connaissent du succès. En plus d'enregistrer des abonnements individuels payés au comptant chaque semaine, Carl-Alexandre conclut des ententes de groupe avec certaines associations et divers clubs privés. Ainsi, Intergolf a signé un premier contrat avec le Club social des employés de la succursale 1435 de la Banque Nordique. Intergolf émet la facture n° 101 pour des leçons d'une heure par semaine au coût de 600$ plus les taxes pour le mois. Les leçons commencent le premier décembre (conditions n/10). Le 15 décembre, Intergolf émet la facture n° 102 s'élevant à 700$ plus les taxes et l'adresse au groupe des scouts de Notre-Dame-de-Lourdes. Le paiement de ce client n'est pas encaissé à la fin du mois étant donné que la condition de paiement est n/30.

Les dépôts

Le 10 décembre, Intergolf encaisse et dépose la somme relative aux clients du Club social des employés de la succursale 1435. De plus, chaque semaine, Carl-Alexandre remet des reçus numérotés et dépose toutes les recettes dans le compte bancaire de l'entreprise à la Banque Nordique. Le livre des dépôts indique quatre dépôts qui comprennent les taxes (977,29 $ + 1 063,52 $ + 862,31 $ et 1 868,34 $) datés respectivement du 13, du 17, du 21 et du 28 décembre.

Les charges

Les fichiers des fournisseurs contiennent les renseignements qui suivent :

Fournisseur	Date	Numéro de facture	Montant avant taxes	Conditions	Explication
Horizon Télécom	Déc. 13	514-362-2568	165 $	n/10	Installation du téléphone
Collège du Nord	Déc. 05	n° 1740	300 $	n/10	Location du gymnase
	Déc. 13	n° 1810	300 $	n/10	Location du gymnase
	Déc. 20	n° 1920	300 $	n/10	Location du gymnase
	Déc. 27	n° 2012	300 $	n/10	Location du gymnase
Garage Bijou	Déc. 15	n° 8761	152 $	n/10	Pneus d'hiver
Journal *L'Écho*	Déc. 08	n° E-5464	250 $	n/10	Annonces publicitaires
					dans le journal
Sports Vallée inc.	Déc. 01	n° V-9907	400 $	15/ms*	Balles et bâtons

* Ms : le 15 du mois suivant.

Les chèques

Le livre des chèques contient les chèques suivants :

Date	Numéro	Bénéficiaire	Montant	Explication
Déc. 15	4	Collège du Nord	344,93 $	Facture n° 1740
Déc. 15	5	Sports Vallée inc.	919,80 $	Facture n° V-9746
Déc. 18	6	Journal *L'Écho*	287,44 $	Facture n° E-5464
Déc. 18	7	Julie Daho	200,00 $	Salaire – réceptionniste
Déc. 23	8	Collège du Nord	344,93 $	Facture n° 1810
Déc. 23	9	Horizon Télécom	189,71 $	Frais d'installation
Déc. 25	10	Garage Bijou	174,76 $	Facture n° 8761
Déc. 30	11	Collège du Nord	344,93 $	Facture n° 1920
Déc. 30	12	Julie Daho	200,00 $	Salaire – réceptionniste
Déc. 31	13	Carl-Alexandre Michaud	400,00 $	Retrait
Déc. 31	14	Hélio-Québec	137,97 $	Facture n° 234-238-1156

Le relevé de la Banque Nordique indique, en outre, deux avis de retrait. Le 15 décembre, la succursale bancaire a prélevé 22 $ dans le compte d'Intergolf pour couvrir les frais de service. Le 23 décembre, le premier versement sur l'effet à payer a été prélevé. La somme comprend 67 $ d'intérêts. Le solde représente le remboursement partiel de l'emprunt.

Le dossier « Factures payées par Carl-Alexandre Michaud » contient trois pièces :

La première facture, de L'épicerie du Nord, date du 15 décembre et se chiffre à 89 $ plus les taxes. Elle couvre des achats pour l'entreprise de produits nettoyants et des articles de bureau. La deuxième facture, de 126 $ plus les taxes, a trait à un achat de fleurs à la boutique Le Jardin d'Éden pour la mère de Carl-Alexandre à l'occasion de Noël. La dernière facture est datée du 29 décembre. Elle totalise 93,22 $, taxes incluses, et couvre les pleins d'essence effectués au cours du mois au Garage Crevier de la rue Principale. Cette charge est pour l'entreprise.

Voici le relevé bancaire de l'entreprise, du 1er novembre 20X6 au 31 janvier 20X7 :

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
2517, rue Lafleur
LaSalle (Québec) H4F 6R

Intergolf
N° de compte : 1112545
N° de transit : 08496
Période : du 1er novembre 20X6 au 31 janvier 20X7

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Nov. 12	Dépôt		8 000,00	8 000,00
Nov. 20	Chèque n° 1	3 679,20		4 320,80
Nov. 22	Chèque n° 2	1 379,70		2 941,10
Nov. 30	Chèque n° 3	480,00		2 461,10
Déc. 10	Dépôt		689,85	3 150,95
Déc. 13	Dépôt		977,29	4 128,24
Déc. 15	Frais de service	22,00		4 106,24
Déc. 16	Chèque n° 4	344,93		3 761,31
Déc. 17	Chèque n° 5	919,80		2 841,51
Déc. 17	Dépôt		1 063,52	3 905,03
Déc. 19	Chèque n° 6	287,44		3 617,59
Déc. 20	Chèque n° 7	200,00		3 417,59
Déc. 21	Dépôt		862,31	4 279,90
Déc. 23	Remboursement effet	313,00		3 966,90
Déc. 25	Chèque n° 8	344,93		3 621,97
Déc. 25	Chèque n° 9	189,71		3 432,26
Déc. 27	Chèque n° 10	174,76		3 257,50
Déc. 28	Dépôt		1 868,34	5 125,84
Déc. 31	Chèque n° 11	344,93		4 780,91
Déc. 31	Chèque n° 13	400,00		4 380,91
20X7				
Janv. 03	Chèque n° 12	200,00		4 180,91
Janv. 05	Chèque n° 14	137,97		4 042,94

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de novembre 20X6.

b) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

c) Produire la balance de vérification au 30 novembre 20X6.

d) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 30 novembre 20X6.

e) Préparer le bilan au 30 novembre 20X6.

f) Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de décembre 20X6.

g) Reporter les écritures aux comptes de grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires des clients et des fournisseurs.

h) Produire la balance de vérification au 31 décembre 20X6.

i) Préparer l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

j) Préparer l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6.

k) Préparer le bilan au 31 décembre 20X6.

Chapitre 5

Les régularisations

Une fois que les transactions ont été enregistrées et reportées au grand livre, on doit produire la balance de vérification et préparer les états financiers. Cependant, comment s'assurer que les états financiers sont le plus exacts possible ? Existe-t-il d'autres écritures à enregistrer dans le journal général ?

Dans ce chapitre, nous apprendrons à ajuster ou à corriger certains comptes de bilan et de l'état des résultats, et donc à préparer des états financiers qui reflètent la réalité. C'est ce qu'on appelle les « écritures de régularisation ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Comprendre le concept de régularisation.
- Déterminer les ajustements à effectuer dans certains comptes.
- Enregistrer les écritures de régularisation.
- Produire une balance de vérification régularisée.
- Appliquer le cycle comptable étendu.

MISE EN SITUATION

Amélie Hamelin, propriétaire de Tennis intérieur Knowlton

Tennis intérieur Knowlton est en activité depuis 20X2. Cette entreprise loue des terrains de tennis et de badminton et offre des cours aux joueurs. Elle rentabilise aussi l'utilisation de sa bâtisse en offrant en location des locaux qu'elle n'utilise pas. Amélie Hamelin en est la seule propriétaire. Elle a elle-même enregistré les transactions de son entreprise pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3. Par contre, elle a besoin de votre aide afin de déterminer quelles sont les régularisations nécessaires, de les calculer et de les enregistrer. Vous établissez avec elle qu'il faudra calculer les amortissements de ses actifs immobilisés en plus d'enregistrer les charges à payer et les produits à recevoir qui ne l'ont pas été en raison du fait que ces sommes ne sont pas dues ou à recevoir immédiatement. Enfin, vous aurez à tenir compte de l'ajustement des charges payées d'avance et des produits perçus d'avance.

Tennis intérieur Knowlton réalise un chiffre d'affaires de plus de 30 000$ par année et doit ainsi percevoir les taxes auprès de ses clients. Par ailleurs, cette entreprise réalise des ventes taxables et a donc droit au crédit de taxes sur les intrants (CTI) et au remboursement de taxes sur les intrants (RTI) (*voir le chapitre 4*).

Nous allons utiliser les données de cette entreprise afin de faciliter l'intégration des différentes notions abordées dans ce chapitre.

Amélie a besoin de votre aide afin de déterminer quelles sont les régularisations nécessaires, de les calculer et de les enregistrer.

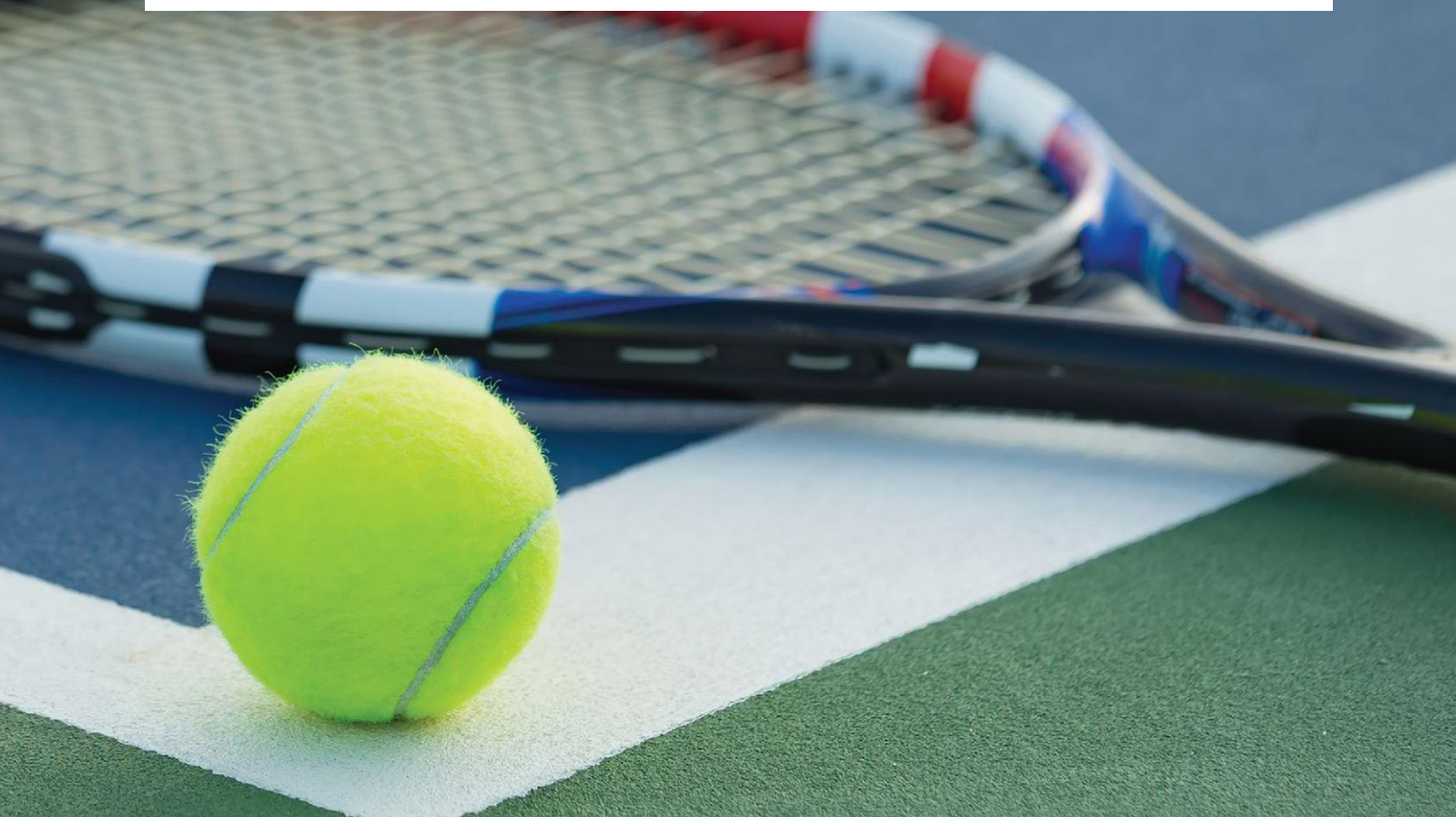

5.1 Une introduction aux régularisations

L'objectif premier de la comptabilité est d'enregistrer les opérations financières et de préparer les états financiers. Ainsi, la qualité de l'information qui y est contenue dépend de l'exactitude des soldes des comptes du grand livre. Si certaines données sont inexactes, par exemple le solde du compte *Services rendus*, le bénéfice net présenté à l'état des résultats sera faussé et le propriétaire de l'entreprise prendra des décisions en se basant sur une information qui ne reflète pas tout à fait la réalité. Il est donc essentiel de s'assurer que les sommes apparaissant dans les comptes de grand livre reflètent la réalité, afin que la gestion de l'entreprise s'effectue à partir de rapports financiers exacts.

Régularisation
Écriture comptable habituellement inscrite en fin de période ou en fin d'exercice en vue de respecter certains principes comptables et ainsi d'améliorer la précision des états financiers.

Lors de la production des états financiers, la balance de vérification ne contient pas nécessairement des erreurs comptables. Le traitement d'une opération commerciale qui était correct au moment de son inscription peut se révéler inexact avec le temps. Par exemple, si, au milieu d'un exercice, le paiement de la prime d'assurance annuelle a été inscrit dans le compte de charge *Assurance*, à la fin de l'exercice, c'est-à-dire six mois plus tard, le compte *Assurance* sera trop élevé, car il contiendra six mois de prime payée d'avance qui s'applique à l'exercice suivant. On devra donc corriger le solde du compte *Assurance* à l'aide d'une écriture d'ajustement qui se nomme **régularisation**.

Une fois les transactions courantes reportées au grand livre et la balance de vérification produite, on procède fréquemment à l'enregistrement d'écritures de régularisation, c'est-à-dire qu'on corrige le solde de certains comptes. Lorsque les régularisations seront inscrites dans le journal général et reportées au grand livre, on produira une balance de vérification régularisée afin de préparer les états financiers le plus exacts possible, qui respecteront davantage les normes comptables dictées par CPA Canada.

RAPPEL

CPA Canada est l'organisme qui publie et maintient à jour le *Manuel de CPA Canada*. Celui-ci contient l'ensemble des normes comptables basées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR).

5.1.1 Le principe du rattachement des charges aux produits

Principe du rattachement des charges aux produits
Principe comptable en vertu duquel les charges sont enregistrées dans la même période que les produits auxquels elles se rapportent. Les produits et les charges sont alors pris en compte dans le calcul des résultats au cours de la même période, ce qui contribue à une mesure plus appropriée du résultat net de la période.

La préparation des états financiers et la détermination du résultat net (bénéfice net ou perte nette) exigent qu'on divise la durée de vie d'une entreprise en parties égales. Ainsi, le comptable pourra préparer des états financiers à la fin d'une période (par exemple, un mois) ou d'un exercice financier.

Afin que les états financiers soient le plus exacts possible, on devra respecter certains principes, dont le **principe du rattachement des charges aux produits**.

Ce principe exige que les charges enregistrées à l'intérieur d'une période ou d'un exercice soient celles, et seulement celles, qui ont permis de générer les produits d'exploitation de cette période ou de cet exercice (*voir la figure 5.1*).

FIGURE 5.1 Les produits et les charges au sein d'un exercice

Prenons l'exemple des fournitures de bureau. Le 20 décembre, l'entreprise acquiert diverses fournitures de bureau pour un montant de 1 250 $ avant taxes. Posons également l'hypothèse que la somme de 1 250 $ a été enregistrée dans le compte de charge *Frais de bureau*. Au 31 décembre, il est probable qu'il reste en stock des fournitures de bureau non-utilisées. Or, si aucun ajustement n'est fait au compte *Frais de bureau*, celui-ci sera surévalué du montant des fournitures non encore utilisées. Par conséquent, le résultat net de l'exercice sera inexact, car le montant des fournitures inutilisées à la date des états financiers représente en réalité un actif pour l'entreprise et non une charge. Le montant de l'actif au bilan serait donc également faussé (*voir la figure 5.2*).

FIGURE 5.2 La régularisation des fournitures de bureau

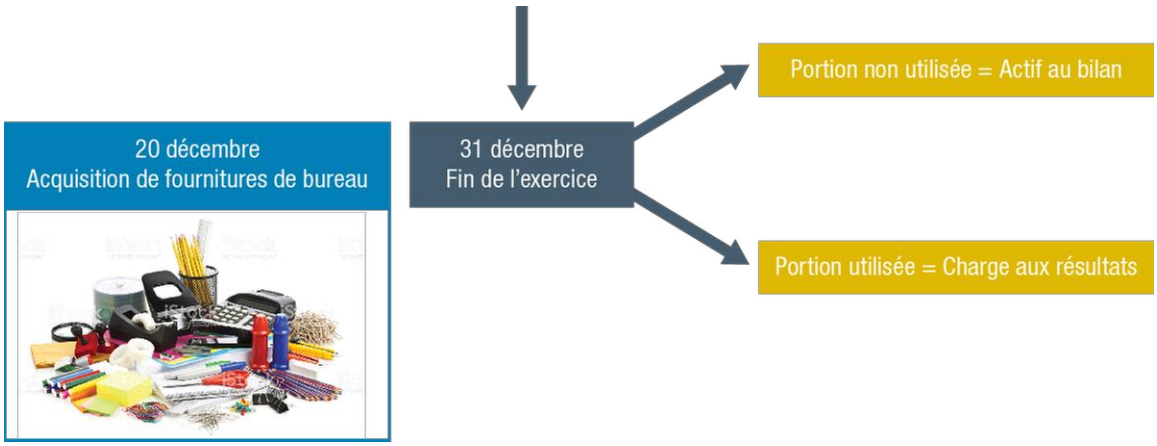

Ainsi, lorsque des opérations qui concernent les produits ou les charges s'étendent sur plus d'un exercice, on doit les distribuer entre les différents exercices en cause. Cette opération, que nous avons nommée plus tôt, est la régularisation. En corrigeant certains comptes, on peut ajuster leur solde afin qu'ils reflètent mieux la réalité de l'entreprise à la date des états financiers, si bien qu'on peut aussi déterminer le résultat net le plus exact possible pour l'exercice.

Compte de bilan
Compte de grand livre qui fait partie des éléments que l'on retrouve au bilan ou à l'état des capitaux propres. Il s'agit des comptes d'actif, de passif et de capitaux propres. On les nomme aussi « comptes de valeur ».

Compte de résultat
Compte de grand livre qui fait partie des éléments que l'on retrouve à l'état des résultats. Il s'agit des comptes de produits et de charges.

Comptes liés
Comptes de grand livre qui ont un lien entre eux, car ils font référence à un élément commun. Par exemple, le compte de charge *Assurance* et le compte de bilan *Assurance payée d'avance* sont des comptes liés.

Ces écritures de régularisation ne découlent pas d'un document qui provient de l'extérieur de l'entreprise et leur nombre n'est pas établi d'avance ; tout dépend de la situation de l'entreprise, du nombre et de la complexité de ses activités. De plus, on ne procédera pas à la correction d'une somme minime, parce qu'elle n'apporterait pas une modification assez substantielle pour influencer la décision d'un lecteur averti. Par exemple, il ne vaut pas la peine d'effectuer une régularisation pour une somme de 5 $.

Il importe de souligner que chaque régularisation effectuée doit toujours ajuster un **compte de bilan** et un **compte de résultat**. Cela signifie qu'une telle écriture permet d'enregistrer ou de modifier soit une charge, soit un produit, tout en corrigeant un compte de bilan. Ainsi, une régularisation touche toujours deux comptes qui sont apparentés ; on les qualifie de **comptes liés**.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Une écriture de journal général peut parfois corriger une mauvaise affectation. Par exemple, on peut corriger l'inscription de l'acquisition d'un ameublement dans un autre compte d'actif que le compte *Ameublement*. Dans ce cas, on parlera d'une écriture de correction et non pas d'une écriture de régularisation.

Nous allons étudier cinq grandes catégories de régularisations (*voir la figure 5.3*).

FIGURE 5.3 Les cinq grandes catégories de régularisations

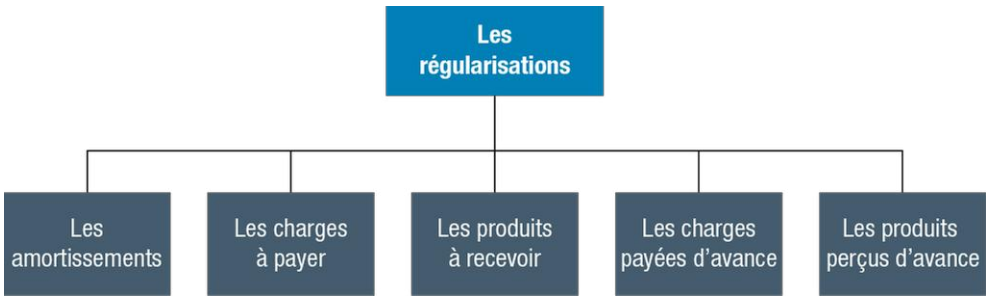

Chaque catégorie de régularisations comporte ses propres caractéristiques. Nous allons donc démontrer une façon de procéder pour chacun de ces cas mais, peu importe la catégorie, la démarche est semblable. C'est la raison pour laquelle nous vous présenterons, à la fin de la section 5.6, une démarche qui vous aidera à enregistrer toutes les régularisations que nous allons étudier dans ce chapitre.

RAPPEL

Selon le principe du rattachement des charges aux produits, les coûts engagés pour gagner des produits doivent être enregistrés au cours du même exercice.

5.2 La répartition du coût des immobilisations : l'amortissement

Amortissement
Procédure comptable visant à répartir le coût d'acquisition d'une immobilisation, diminué de sa valeur résiduelle, sur la durée de vie utile prévue de l'immobilisation.

Durée de vie utile
Période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser l'actif, ou bien nombre d'unités que l'entreprise s'attend à tirer de l'actif dans le cas d'un équipement de production, par exemple.

Valeur comptable
Coût non amorti d'une immobilisation. Cette valeur est égale au coût d'une immobilisation diminué de son amortissement cumulé.

Pour poursuive ses activités, l'entreprise doit posséder des immobilisations, comme un bâtiment, de l'équipement ou d'un ameublement de bureau. Ces actifs lui seront utiles durant plusieurs années. Cependant, comme le coût d'une immobilisation est enregistré dans un compte d'actif, il n'y a aucune charge à l'état des résultats qui reflète l'utilisation de cet actif. Le comptable tient compte de cette charge d'utilisation grâce à l'**amortissement**, un procédé qui consiste à répartir le coût d'un bien sur sa **durée de vie utile**.

Les actifs que possède l'entreprise vont lui permettre de réaliser des produits d'exploitation. En vertu du principe du rattachement des charges aux produits, il faut considérer une partie du coût de ces actifs comme une charge d'exploitation. Puisque la plupart des entreprises préparent des états financiers mensuels, une proportion du coût de chaque immobilisation doit donc être enregistrée chaque mois comme une charge d'exploitation, sauf en ce qui a trait au terrain, lequel a une durée de vie indéfinie et n'est pas amortissable.

Considérons un exemple simple. Le 1er janvier 20X1, une entreprise procède à l'acquisition de matériel informatique au coût de 5 000 $. La durée de vie utile de cet actif est estimée à 5 ans. De plus, après ces cinq années, le matériel sera remis à un organisme qui recycle les équipements informatiques. La **valeur comptable** de cette immobilisation sera donc nulle après ces cinq années d'utilisation. Grâce aux régularisations, le coût du matériel sera progressivement réparti sur sa durée d'utilisation. Voici l'impact sur les états financiers de l'entreprise au cours des cinq années où elle utilise cet actif (*voir le tableau 5.1*).

TABLEAU 5.1 Le principe de l'amortissement [1]

	Bilan au 31 décembre				
	20X1	**20X2**	**20X3**	**20X4**	**20X5**
1 Matériel informatique	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
2 Moins : amortissement cumulé	1 000	2 000	3 000	4 000	5 000
3 Valeur comptable du matériel informatique	4 000 $	3 000 $	2 000 $	1 000 $	5 Ø $

	État des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre				
	20X1	**20X2**	**20X3**	**20X4**	**20X5**
4 Charge d'amortissement du matériel informatique à l'état des résultats	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $

1. Il s'agit d'un exemple simplifié avec une acquisition au premier jour de l'exercice avec une valeur résiduelle nulle. De plus, cet exemple utilise une méthode nommée « amortissement linéaire ». Avec cette méthode, la charge d'amortissement est égale pour chacune des années d'utilisation complètes. Nous verrons, plus loin dans ce chapitre, différentes méthodes avec des exemples plus complexes.

1. Coût d'acquisition de l'immobilisation
2. Total de l'amortissement enregistré pour cette immobilisation
3. Coût d'acquisition – amortissement cumulé = valeur comptable ou valeur non amortie
4. Montant de la charge présentée aux résultats
5. Valeur comptable à la fin de la vie utile de l'immobilisation. Dans ce cas-ci = zéro

SAVIEZ-VOUS QUE…

Un terrain a une durée de vie indéfinie. Par conséquent, il ne sera pas amorti. Il n'y a donc pas de compte d'amortissement cumulé ni de compte de charge d'amortissement rattaché à cet actif.

MISE EN GARDE

Pourquoi ne considère-t-on pas le coût de l'immobilisation comme une charge lors de l'achat ?

Comme elle permet de réaliser des produits sur plusieurs exercices, il serait illogique d'en considérer le coût comme une charge pour une seule période. Cette façon de faire sous-évaluerait le bénéfice lors de la période où l'acquisition a été faite et surévaluerait le bénéfice des exercices subséquents. De plus, procéder ainsi fausserait l'actif inscrit au bilan.

MISE EN SITUATION

Le 1er octobre 20X3, Tennis intérieur Knowlton a acheté un ameublement de bureau. Le coût d'achat de cet actif est de 23 000 $ (avant taxes). L'entreprise prévoit l'utiliser pendant cinq ans. À la fin de cette période, l'ameublement pourra probablement être revendu 3 000 $. L'écriture d'enregistrement de cette acquisition est la suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 5
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Oct. 01	Ameublement de bureau	1800	23 000,00	
	TPS à recevoir	1105	1 150,00	
	TVQ à recevoir	1110	2 294,25	
	Encaisse	1010		26 444,25
	(acquisition ameublement de bureau)			

Montant amortissable
Montant égal au coût d'acquisition d'une immobilisation moins sa valeur résiduelle estimée à la fin de sa durée de vie utile.

Valeur résiduelle
Montant estimatif d'un actif à la fin de sa durée de vie utile pour l'entreprise.

Ainsi, au cours de la durée de vie utile de cinq ans pendant laquelle l'actif sera utilisé, on devra l'amortir de 20 000 $. Ce montant se nomme **montant amortissable** et correspond au coût d'acquisition moins la **valeur résiduelle** estimée de cet actif lorsque l'entreprise décidera de ne plus l'utiliser.

Montant amortissable = Coût d'acquisition – Valeur résiduelle

Elle procédera alors à sa vente ou l'échangera contre un ameublement plus récent. Il faut bien noter que les taxes sont récupérées lors de la production du rapport de taxes et qu'elles ne font ainsi pas partie du coût des immobilisations.

MISE EN GARDE

Il ne faut pas confondre la durée de vie utile avec la durée de vie. La durée de vie est la période de temps totale pendant laquelle un actif peut rendre des services de façon générale, alors que la durée de vie utile correspond à la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser l'actif.

Dans la mise en situation qui précède, l'entreprise achète un actif qui a une durée de vie de sept ans, mais elle prévoit le renouveler après cinq ans. L'ameublement aura donc une durée de vie utile de cinq ans (période de temps pendant laquelle il rend des services à l'entreprise) et sera amorti pendant cinq années.

Trois méthodes d'amortissement seront utilisées dans ce manuel :

1. la méthode de l'amortissement linéaire ;
2. la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ;
3. la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

TRUCS ET ASTUCES

Pourquoi existe-t-il différentes méthodes d'amortissement ?

L'entreprise devra choisir une méthode d'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation. Cette méthode doit refléter, le plus précisément possible, le coût d'utilisation de l'actif durant les années de son utilisation par l'entreprise.

5.2.1 L'amortissement linéaire

L'amortissement linéaire, qu'on nomme aussi « amortissement en ligne droite », signifie que le montant de la charge d'amortissement de chacune des années complètes d'utilisation de l'actif sera toujours le même. Le montant de la charge d'amortissement annuelle sera calculé à l'aide de la formule suivante :

$$\frac{\text{COÛT} - \text{VALEUR RÉSIDUELLE}}{\text{DURÉE DE VIE UTILE}} = \text{CHARGE D'AMORTISSEMENT ANNUELLE}$$

MISE EN SITUATION

Dans l'exemple de Tennis intérieur Knowlton, l'ameublement de bureau a été acheté en cours d'exercice, soit le 1er octobre 20X3. Comme il n'a pas servi à l'entreprise pour réaliser des produits durant tout l'exercice, on doit l'amortir pour une partie de l'année seulement.

En suivant un processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X3. Voici un résumé des étapes de calcul et d'enregistrement de l'amortissement linéaire de l'ameublement de bureau de Tennis intérieur Knowlton pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

Coût d'acquisition moins la valeur résiduelle :

23 000 $ – 3 000 $ = 20 000 $

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement annuelle

Montant amortissable divisé par la durée de vie utile :

20 000 $ ÷ 5 ans = 4 000 $ par année

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

Amortissement annuel multiplié par le nombre de mois d'utilisation divisé par 12 mois :

4 000 $ × 3 mois (octobre à décembre) ÷ 12 mois = 1 000 $

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Amortissement – ameublement de bureau	5870	1 000,00	
	Amortissement cumulé – ameublement de bureau	1810		1 000,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'ameublement			
	de bureau acheté le 1er octobre 20X3 :			
	[23 000 $ – 3 000 $] ÷ 5 ans = 4 000 $			
	par année × 3 mois ÷ 12 mois)			

Comptes liés

MISE EN GARDE

Dans cet exemple, l'immobilisation n'ayant été utilisée que durant trois mois, il faut multiplier le montant de la charge annuelle par 3/12 pour obtenir la charge correspondant à trois mois d'utilisation. De plus, nous avons décortiqué le calcul en quatre étapes, mais il est possible de procéder plus rapidement, avec l'expérience acquise. Dans ce cas précis, nous aurions pu arriver au même résultat en calculant de la façon suivante : ([23 000 $ – 3 000 $] ÷ 5 ans) × 3/12 = 1 000,00 $. Dans les solutionnaires des problèmes de fin de chapitre, nous avons opté pour cette méthode de calcul rapide.

L'amortissement étant la répartition sur plusieurs exercices du coût d'un actif, il provoque la diminution de sa valeur comptable. On est donc porté à croire que le crédit doit être enregistré dans le compte *Ameublement de bureau*. Si l'on procède de cette manière, le lecteur des états financiers perd une information précieuse. En effet, le solde du compte ne lui permet pas d'évaluer l'âge de l'immobilisation ni la période pendant laquelle cet actif peut encore être utile à l'entreprise. De plus, le principe du coût d'acquisition n'est pas respecté.

Compte de contrepartie
Compte dans lequel on enregistre les sommes à soustraire du solde d'un compte correspondant, par exemple le compte *Amortissement cumulé* (par rapport à un compte d'immobilisations).

C'est pourquoi nous allons utiliser un nouveau type de compte, le **compte de contrepartie**, qu'on peut définir comme un compte qui se soustrait d'un autre pour permettre la présentation d'une somme brute et d'une somme nette. Ainsi, le solde du compte *Ameublement de bureau* représentera toujours le coût d'achat de l'ameublement que l'entreprise possède. Le compte *Amortissement cumulé*, le compte de contrepartie, vient se soustraire du compte d'actif pour présenter la valeur comptable au bilan. En effet, le compte *Amortissement cumulé* représente la portion des immobilisations qui a été amortie depuis leur acquisition.

MISE EN GARDE

Nous avons vu que, dans tout type de régularisation, l'écriture comporte toujours un compte de bilan et un compte de résultat, soit des comptes liés. Par exemple, dans le cas d'une régularisation affectant l'ameublement de bureau, les deux comptes suivants feront toujours partie de l'écriture : le compte *Amortissement – ameublement de bureau*, qui est un compte de charge, et le compte *Amortissement cumulé – ameublement de bureau*, qui est un compte de contrepartie d'actif.

Voici comment on présente l'ameublement de bureau au bilan de l'entreprise :

Immobilisations		
Ameublement de bureau	23 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	1 000	22 000 $

Le lecteur du bilan peut alors conclure que l'actif a coûté 23 000 $ et qu'il a encore une valeur comptable de 22 000 $. Cela peut vouloir dire, entre autres, que l'entreprise n'aura pas à débourser d'argent dans un avenir rapproché pour acquérir un nouvel actif, puisque cet ameublement est presque neuf ; une petite partie seulement de son coût a été amortie, c'est-à-dire considérée comme une charge d'exploitation.

MISE EN GARDE

La valeur comptable ne représente pas la valeur marchande des immobilisations. L'amortissement n'est qu'un processus de répartition du coût sur toute la durée prévue d'utilisation de l'actif. La valeur comptable apparaissant au bilan représente le coût non amorti des immobilisations.

À la fin de l'exercice financier suivant de Tennis intérieur Knowlton (20X4), la régularisation pour comptabiliser l'amortissement de l'ameublement de bureau tiendra compte d'une période d'utilisation d'un an, soit 4 000 $.

Comptes liés

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amortissement – ameublement de bureau	5870	4 000,00	
	Amortissement cumulé – ameublement de bureau	1810		4 000,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'ameublement			
	de bureau pour l'exercice :			
	[23 000 $ – 3 000 $] ÷ 5 ans = 4 000 $)			

Au 31 décembre 20X4, le compte de grand livre *Amortissement cumulé – ameublement de bureau* aura un solde de 5 000 $, qu'on représentera au bilan de la manière suivante :

Immobilisations		
Ameublement de bureau	23 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	5 000	18 000 $

On trouvera les comptes suivants au grand livre :

Ameublement de bureau						N° 1800
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3						
Oct. 01	Acquisition d'ameublement	J.G.5	23 000,00		23 000,00	Dt
	de bureau					

Amortissement cumulé – ameublement de bureau						N° 1810
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X3						
Déc. 31	Régularisation	J.G.6		1 000,00	1 000,00	Ct
20X4						
Déc. 31	Régularisation	J.G.12		4 000,00	5 000,00	Ct

Lorsqu'on reporte une régularisation au grand livre, on doit indiquer dans la section « Libellé » que ce report provient d'une écriture de régularisation et, dans la section « Référence », inscrire la page du journal général (par exemple J.G.6) d'où vient ce report.

MISE EN GARDE

Doit-il y avoir un compte d'amortissement et un compte d'amortissement cumulé pour chaque immobilisation ?

Chaque catégorie d'immobilisation identifiée dans le plan comptable devra avoir son compte de charge *Amortissement* et son compte de contrepartie *Amortissement cumulé*, sauf pour ce qui est du terrain puisque celui-ci n'est jamais amorti.

À VOUS DE JOUER !

À partir des données suivantes provenant de la balance de vérification de l'entreprise Grafitek, veuillez enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation concernant l'amortissement du bâtiment pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8 en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire.

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût d'acquisition	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Bâtiment	1er avr. 20X8	300 000 $	65 000 $	40 ans

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement annuelle

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

SAVIEZ-VOUS QUE…

Le calcul de la charge d'amortissement n'arrive pas toujours à un montant sans décimales. Par exemple, on pourrait obtenir une charge de 1 832,65 $. Cependant, dans certaines entreprises et dans la plupart des cabinets comptables, on arrondit habituellement au dollar près les régularisations d'amortissement lors de l'écriture dans le journal général, car un tel degré de précision n'est parfois pas jugé essentiel, étant donné qu'une telle régularisation est basée sur une estimation et non sur une transaction réelle. Cependant, aucune règle n'est prévue à cet effet dans le *Manuel de CPA Canada*. La décision d'en arrondir ou non le calcul est donc laissée à la discrétion du comptable. Dans ce manuel, nous avons choisi de conserver deux décimales.

5.2.2 L'amortissement proportionnel à l'utilisation

La méthode de l'amortissement linéaire n'est pas la seule méthode utilisée par les comptables pour calculer l'amortissement. Lorsqu'un actif n'est pas utilisé de façon continue, on peut l'amortir en fonction de son utilisation. Il s'agit d'exprimer son utilisation totale en fonction du nombre d'unités que peut produire cet actif, en fonction du nombre de kilomètres qu'il peut parcourir, selon le nombre prévu d'heures d'utilisation ou selon le nombre de pièces qu'il peut fabriquer, par exemple.

Le montant de la charge d'amortissement annuelle sera calculé à l'aide de la formule suivante :

$$\frac{\text{COÛT} - \text{VALEUR RÉSIDUELLE}}{\text{UTILISATION TOTALE PRÉVUE}} = \text{CHARGE D'AMORTISSEMENT PAR UNITÉ DE MESURE}$$

On multiplie ensuite le résultat obtenu par le nombre d'unités produites, de kilomètres parcourus, etc.

MISE EN SITUATION

Le 6 juin 20X3, Tennis intérieur Knowlton a acheté un camion pour effectuer ses livraisons. Le coût d'achat du véhicule est de 45 000 $ plus les taxes et la valeur résiduelle est de 5 000 $.

On prévoit parcourir 400 000 kilomètres avant de le remplacer.

$$\frac{45\,000\,\$ - 5\,000\,\$}{400\,000\text{ km}} = 0{,}10\,\$\text{ par km}$$

Ainsi, pour chaque kilomètre parcouru, on enregistrera une charge d'amortissement de 0,10 $. Au 31 décembre 20X3, le camion a parcouru 12 000 kilomètres. La charge d'amortissement de cet actif pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 sera donc de 1 200 $ (12 000 km × 0,10 $). Le montant de l'amortissement est déterminé en fonction de la distance parcourue, plutôt qu'en fonction des mois de l'année.

En suivant un processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X3. Voici un résumé des étapes de calcul et d'enregistrement de l'amortissement du matériel roulant de Tennis intérieur Knowlton, selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

Le camion a parcouru 12 000 kilomètres durant cette année.

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

Coût d'acquisition moins la valeur résiduelle :

45 000 $ – 5 000 $ = 40 000 $

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement par kilomètre

Montant amortissable divisé par l'utilisation prévue :

40 000 $ ÷ 400 000 km = 0,10 $ par km

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

Amortissement par kilomètre multiplié par le nombre de kilomètres parcourus en 20X3 :

0,10 $ × 12 000 km = 1 200 $

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Amortissement – matériel roulant	5820	1 200,00	
	Amortissement cumulé – matériel roulant	1310		1 200,00
	(pour enregistrer l'amortissement du camion			
	de livraison pour l'exercice : 12 000 km × 0,10 $)			

Comptes liés

MISE EN GARDE

Avec cette méthode, il n'est pas nécessaire de calculer la proportion de l'année pendant laquelle l'actif a été utilisé. Le nombre de kilomètres parcourus en tient compte. Si l'entreprise avait utilisé cet actif à partir du 1er janvier, le véhicule aurait sans doute parcouru plus de kilomètres et la charge aurait été plus élevée.

À VOUS DE JOUER !

À partir des données suivantes provenant de la balance de vérification de l'entreprise Grafitek, veuillez enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation pour l'amortissement du matériel roulant pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8, en utilisant la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Utilisation prévue
Matériel roulant	1er mars 20X8	80 400 $	10 000 $	320 000 km

Le camion a parcouru 78 000 kilomètres durant cette année.

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement par kilomètre

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

5.2.3 L'amortissement dégressif à taux constant

La méthode de l'amortissement dégressif à taux constant entraîne des charges d'amortissement décroissantes d'un exercice à l'autre. Le taux utilisé lors de l'application de cette méthode est fixé par l'entreprise.

D'un point vue fiscal, c'est cette méthode qui est utilisée par Revenu Québec et par l'Agence du revenu du Canada pour le calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles. Mais il est important de mentionner que, même si une entreprise utilise les mêmes taux d'amortissement que le fisc, de légères différences subsistent, dans l'application de cette méthode entre les règles fiscales et les normes comptables.

Pour certaines catégories d'immobilisations, cette méthode produit le meilleur rattachement des charges aux produits parce que les charges d'amortissement décroissent à mesure que l'actif vieillit. Ainsi, avec l'âge, certains actifs deviennent moins productifs, et il est plus juste d'enregistrer une charge d'amortissement qui décroît avec le temps.

Le montant de la charge d'amortissement annuelle sera calculé à l'aide de la formule suivante :

COÛT NON AMORTI × TAUX = CHARGE D'AMORTISSEMENT ANNUELLE

MISE EN SITUATION

Le 1er mai 20X3, Tennis intérieur Knowlton a acheté de l'équipement au coût de 60 000 $ plus les taxes. La valeur résiduelle est de 7 000 $ après cinq ans. L'amortissement sur le solde dégressif est de 40 %, et la charge d'amortissement pour chaque exercice est calculée de la façon suivante :

Exercice	Valeur comptable au début de chaque exercice	Calcul de l'amortissement annuel	Amortissement annuel	Valeur comptable à la fin de chaque exercice
20X3	60 000 $	60 000 $ × 40 % ×	16 000 $	44 000 $
		8 mois ÷ 12 mois		
20X4	44 000 $	44 000 $ × 40 %	17 600 $	26 400 $
20X5	26 400 $	26 400 $ × 40 %	10 560 $	15 840 $
20X6	15 840 $	15 840 $ × 40 %	6 336 $	9 504 $
20X7	9 504 $	9 504 $ – 7 000 $	2 504 $*	7 000 $

*Voir la mise en garde ci-dessous.

MISE EN GARDE

Comme la valeur comptable ne doit jamais être inférieure à la valeur résiduelle prévue, l'amortissement maximal pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 doit être calculé de la façon suivante :

Valeur comptable à la fin de l'exercice 20X6	9 504 $
Moins : Valeur résiduelle prévue	7 000
Égale : Amortissement annuel de l'exercice 20X7	2 504 $

Grâce au processus suivant, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X3. Voici un résumé des étapes de calcul et d'enregistrement de l'amortissement de l'équipement de Tennis intérieur Knowlton, par la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

Coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé :

60 000 $ – 0 $ = 60 000 $

Dans le cas de l'amortissement dégressif à taux constant, le montant amortissable correspond à la valeur comptable

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement annuelle

Valeur comptable multipliée par le taux :

60 000 $ × 40 % = 24 000 $

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

Amortissement annuel multiplié par le nombre de mois d'utilisation divisé par 12 mois :

24 000 $ × 8 mois (mai à décembre) ÷ 12 mois = 16 000 $

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Amortissement – équipement	5850	16 000,00	
	Amortissement cumulé – équipement	1610		16 000,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'équipement			
	acheté le 1er mai 20X3 pour l'exercice : 60 000 $ ×			
	40 % = 24 000 $ × 8 mois ÷ 12 mois)			

Comptes liés

SAVIEZ-VOUS QUE…

Avec cette méthode, il ne faut pas soustraire la valeur résiduelle du montant amortissable de l'actif ; par contre, la valeur comptable ne doit jamais être inférieure à la valeur résiduelle.

À VOUS DE JOUER !

À partir des données suivantes provenant de la balance de vérification de l'entreprise Grafitek, veuillez enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation pour l'amortissement de l'équipement de bureau pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X8, en utilisant cette fois la méthode d'amortissement dégressif à taux constant.

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Taux d'amortissement
Équipement de bureau	1er mai 20X8	15 450 $	1 200 $	10 %

Équipement de bureau

PREMIÈRE ÉTAPE : Le calcul du montant amortissable

DEUXIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement annuelle

TROISIÈME ÉTAPE : Le calcul de la charge d'amortissement selon l'utilisation de la période

QUATRIÈME ÉTAPE : L'écriture de régularisation dans le journal général

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

SAVIEZ-VOUS QUE…

La méthode de l'amortissement dégressif à taux constant est parfois utilisée par les petites entreprises, car c'est la seule méthode d'amortissement qui est acceptée à des fins fiscales. Cela minimisera les ajustements afin de recalculer la charge d'amortissement aux fins de l'impôt. Sachez cependant que CPA Canada recommande de choisir la méthode qui reflète le plus précisément possible le coût d'utilisation de l'actif, même si elle diffère de la méthode fiscale.

5.3 Les charges à payer

Comptabilité d'exercice
Méthode de comptabilité qui consiste à constater les transactions au moment où elles se produisent, sans égard au moment où elles font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement.

Selon la méthode de la **comptabilité d'exercice**, toute charge doit être enregistrée au moment où elle est engagée et non au moment où elle est payée. Par exemple, lorsque l'entreprise reçoit une facture de son fournisseur d'électricité, elle enregistre la charge d'électricité du mois même si le paiement au fournisseur sera décaissé plus tard.

Malgré cela, à la fin d'un exercice, certaines charges sont engagées mais n'ont pas été comptabilisées. Par exemple, l'entreprise n'a pas encore reçu la facture ou encore, selon le contrat, elle n'est pas obligée de payer le montant immédiatement. Donc, afin de respecter le principe du rattachement des charges aux produits, on doit enregistrer, à la fin de la période comptable ou de l'exercice financier, une charge à payer même si les sommes ne sont pas dues au fournisseur à cette date.

En effet, par ce principe, on affirme que l'entreprise doit appliquer aux produits d'exploitation toutes les charges engagées en vue de les générer.

Le plus souvent, les charges qui sont engagées sans être dues concernent les télécommunications, l'électricité, les salaires et les intérêts. Dans ce type de régularisation, on enregistre une charge nouvelle ou supplémentaire et on comptabilise un passif. Avant de voir un exemple pour illustrer chacun des cas, examinons les charges liées à un passif (*voir le tableau 5.2*).

TABLEAU 5.2 Des exemples de charges liées à un passif

PASSIF (BILAN)			CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)	
Débit	Crédit		Débit	Crédit
	Salaires à payer	⟷	Salaires	
	Intérêts à payer	⟷	Charges d'intérêts	
	Autres charges à payer	⟷	Télécommunications	

5.3.1 Les salaires à payer

Lorsqu'un employé travaille pour une entreprise, un contrat est établi entre eux. L'employé s'engage à accomplir certaines tâches et, en échange, l'entreprise lui verse un salaire. Selon les entreprises, le salaire peut être payé, entre autres, toutes les semaines ou toutes les deux semaines.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, toute charge doit être enregistrée au moment où elle est engagée et non au moment où elle est payée. Il en est de même pour les salaires. Ceux-ci sont enregistrés au moment où la charge est engagée et non au moment où les salaires sont versés aux employés. Voyons une application de ce concept à l'aide d'un exemple.

MISE EN SITUATION

Chez Tennis intérieur Knowlton, les employés travaillent du lundi au vendredi et ils sont payés tous les jeudis pour le salaire gagné jusqu'au vendredi précédent.

La dernière période de paie de l'exercice s'est terminée le vendredi 26 décembre. L'entreprise a quatre employés à temps partiel recevant chacun un salaire de 60 $ par jour pour cette période. L'écriture d'enregistrement de la charge salariale a été effectuée le 26 décembre de la façon suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 26	Salaires	5300	1 200,00	
	Salaires à payer	2350		1 200,00
	(enregistrement des salaires gagnés durant			
	la semaine se terminant le 26 décembre :			
	4 × 60 $ × 5 jours)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Cet exemple ne tient pas compte des retenues salariales, sujet que nous verrons en détail dans le chapitre 9. À noter toutefois que le fait de ne pas les enregistrer ne change rien aux charges et n'a pas d'incidence globale sur le bilan, puisque les retenues à payer sont des passifs qui viendront diminuer l'encaisse lors de leur paiement.

Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, la charge salariale est enregistrée au moment où elle est engagée et non au moment où elle est payée. Dans cet exemple, on enregistre une charge au débit du compte *Salaire* et un crédit au compte de passif *Salaires à payer* le vendredi 26 décembre, date de la fin de la période de paie. Lors du versement effectué le jeudi suivant, le compte *Salaires à payer* sera débité et le compte *Encaisse* sera crédité afin que le salaire soit versé aux employés comme ceci :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des compte**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Janv. 01	Salaires à payer	2350	1 200,00	
	Encaisse	1010		1 200,00
	(pour enregistrer le versement des salaires pour			
	la semaine se terminant le 26 décembre)			

Malgré cette application de la comptabilité d'exercice, il peut y avoir une charge salariale engagée dont le montant n'a pas encore été enregistré à la fin d'un exercice ou d'une période. Poursuivons l'exemple :

MISE EN SITUATION

Les employés ont travaillé durant toute la semaine qui s'est terminée le 2 janvier 20X4 (payable le 8 janvier 20X4) comme le démontre le calendrier suivant :

Les calendriers sont très utiles pour calculer le montant de la régularisation des salaires à payer en fin d'exercice.

DÉCEMBRE 20X3						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
JANVIER 20X4						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Les salaires des 29, 30 et 31 décembre font partie des charges d'exploitation qui ont permis de réaliser des produits d'exploitation en 20X3. Afin de respecter le principe du rattachement des charges aux produits, il faut comptabiliser cette charge dans l'exercice en cours, car l'écriture qui comptabilisera la charge salariale ne sera enregistrée que le vendredi 2 janvier 20X4.

Au 31 décembre 20X3, il faut procéder a une régularisation afin d'inclure les jours travaillés en 20X3, soit les 29, 30 et 31 décembre, qui n'ont pas été enregistrés.

Voici, de façon détaillée, le calcul nécessaire à la régularisation :

Charge de 20X3 qui sera enregistrée le 2 janvier 20X4

Les 29, 30 et 31 décembre 20X3 :

3 jours × 4 employés × 60 $ par jour = 720 $

La régularisation est alors la suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Salaires	5300	720,00	
	Salaires à payer	2350		720,00
	(pour régulariser les salaires au 31 décembre 20X3 :			
	4 × 60 $ × 3 jours)			

Comptes liés

Le compte *Salaires à payer* est une dette pour l'entreprise et il est présenté au passif à court terme du bilan dans un compte particulier. On n'intègre pas ces montants dans le compte de grand livre *Fournisseurs*, car celui-ci représente des sommes dues à des tiers pour des biens et services livrés ou rendus à l'entreprise.

MISE EN GARDE

Lors de l'enregistrement de la paie du 2 janvier 20X4, on devra être attentif, car on devra tenir compte de la régularisation du 31 décembre 20X3. En effet, celle-ci a inscrit un montant de 720 $ au débit du compte *Salaires*, lequel représente des sommes relatives à l'exercice terminé le 31 décembre 20X3. Comme la charge relative aux salaires a été enregistrée en 20X3, il faut veiller à ne pas comptabiliser dans les charges de 20X4 celles qui ont déjà été enregistrées en 20X3. Ainsi, l'écriture d'enregistrement de la charge salariale du 2 janvier 20X4 devra inclure seulement la charge salariale se rapportant à 20X4, soit les jeudi 1er et vendredi 2 janvier : 2 jours × 4 employés × 60 $ par jour = 480 $. Il en est de même pour le compte de passif *Salaires à payer*. Lors de l'enregistrement de la paie du 2 janvier 20X4, il faudra se rappeler que ce compte inclut déjà un montant de 720 $ en lien avec les salaires de cette période de paie.

À VOUS DE JOUER !

Chez Grafitek, les employés travaillent du lundi au vendredi. L'entreprise paie ses employés chaque jeudi pour le salaire gagné durant la semaine se terminant le vendredi précédent. Le vendredi 27 décembre 20X8, l'entreprise a enregistré une charge salariale de 5 500 $, représentant les salaires de la période du lundi 23 décembre au vendredi 27 décembre, qui seront versés le jeudi 2 janvier 20X9.

Durant la semaine se terminant le vendredi 3 janvier 20X9, la charge salariale totale, pour les cinq jours travaillés par les employés, a été de 6 100 $.

On vous demande de rédiger l'écriture de régularisation des salaires du 31 décembre 20X8.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

5.3.2 Les intérêts à payer sur les emprunts à court terme

Souvent, une entreprise emprunte temporairement de l'argent pour financer certaines acquisitions. Comme les versements du remboursement des emprunts ne correspondent pas toujours aux dates de fin d'exercice, une régularisation peut être nécessaire afin d'enregistrer une charge d'intérêts ainsi que le passif qui lui est relié.

MISE EN SITUATION

Le 1er décembre 20X3, Tennis intérieur Knowlton a signé un effet à payer pour acquérir un lot de six ordinateurs, dont le coût d'acquisition avant taxes est de 6 958,03 $. L'effet à payer est remboursable dans six mois et porte un intérêt de 8 % par année. Les intérêts sont payables dans six mois, au moment du remboursement de l'emprunt.

Au moment de l'acquisition des ordinateurs, on effectue l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 01	Matériel informatique	1500	6 958,03	
	TPS à recevoir	1105	347,90	
	TVQ à recevoir	1110	694,07	
	Effet à payer (court terme)	2150		8 000,00
	(pour enregistrer l'acquisition d'un lot d'ordinateurs ;			
	effet à payer au taux annuel de 8 %, remboursable			
	dans 6 mois)			

Au 31 décembre 20X3, ce qui correspond à la fin de l'exercice financier de l'entreprise, une partie des intérêts payables doit être considérée comme une charge d'exploitation, en vertu du principe du rattachement des charges aux produits. Une régularisation permet de comptabiliser cette charge ainsi que le passif qui s'y rattache.

Les intérêts sont calculés selon la formule suivante, puisqu'aucun montant n'avait alors été remboursé sur l'emprunt de 8 000 $:

Solde de l'emprunt	×	Taux d'intérêt	×	Période de temps	=	Charge d'intérêts
8 000 $	×	8 %	×	(1 mois ÷ 12 mois)	=	53,33 $

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

À moins d'un avis contraire, un taux d'intérêt est toujours exprimé sur une base annuelle.

La charge d'intérêts due au 31 décembre 20X3 est de 53,33 $. Selon le contrat d'emprunt, les intérêts doivent être payés après la période de six mois, au moment où l'effet à payer sera remboursable. Par contre, cet emprunt a permis à l'entreprise de fonctionner, donc de réaliser des produits d'exploitation. Ainsi, la charge d'intérêts pour le mois de décembre sera ajoutée, dans l'état des résultats, aux autres charges d'exploitation qui seront soustraites des produits d'exploitation, afin que soit déterminé le bénéfice net de l'exercice.

La régularisation suivante permet de comptabiliser la charge d'intérêts dans le compte *Charges d'intérêts* ainsi que l'élément de passif à court terme dans le compte *Intérêts à payer* qui lui est rattaché :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Charges d'intérêts	5780	53,33	
	Intérêts à payer	2450		53,33
	(pour régulariser les intérêts à payer			
	au 31 décembre 20X3 :			
	8 000 $ × 8 % × 1 mois ÷ 12 mois = 53,33 $)			

Comptes liés

Ainsi, la charge d'intérêts est répartie entre deux exercices financiers. Un mois a été considéré comme une charge en 20X3, les autres le seront en 20X4.

Notons que la somme de 53,33 $ de la charge d'intérêts, comptabilisée à l'aide de la régularisation du 31 décembre 20X3, vient s'ajouter aux autres charges d'intérêts qui ont pu être enregistrées dans le compte *Charges d'intérêts* au cours de l'exercice financier ou de la période comptable se terminant le 31 décembre 20X3.

5.3.3 Les intérêts à payer sur les emprunts hypothécaires

Capital
Somme prêtée ou empruntée, habituellement dans le but de financer une acquisition, sur laquelle des intérêts seront applicables.

Les emprunts hypothécaires servent à financer l'acquisition d'immobilisations, que ce soit des biens meubles ou des biens immeubles. Les intérêts payés sur un emprunt représentent, dans certains cas, des sommes très élevées. C'est pourquoi l'état des résultats doit inclure toute la charge d'intérêts engagée pour la période ou l'exercice complet, même si celle-ci n'est pas entièrement payée.

Selon le principe du rattachement des charges aux produits, les intérêts qui sont engagés en fonction du temps écoulé doivent être comptabilisés, qu'ils soient payés ou non. Dans le cas d'une entreprise qui rembourse mensuellement son emprunt hypothécaire, la somme payée comprend une portion d'intérêts et une portion de remboursement du **capital**.

MISE EN SITUATION

Pour financer l'achat du bâtiment, Tennis intérieur Knowlton a procédé à un emprunt de 150 000 $ au taux de 6 %, qui est remboursé par des paiements mensuels de 959,71 $ comprenant le capital et les intérêts ; les paiements sont versés le premier de chaque mois et le remboursement s'étend sur une période de 25 ans. Le dernier versement a eu lieu le 1er décembre 20X3. À la suite de ce versement, le solde de l'emprunt était de 142 500 $.

Ainsi, le 31 décembre 20X3, le solde du compte *Charges d'intérêts* ne comprend que les intérêts payés durant l'année. Ce solde n'inclut donc pas les intérêts du mois de décembre, qui seront payés le 1er janvier 20X4. Les intérêts impayés sont calculés à l'aide de la formule suivante :

Solde de l'emprunt au dernier versement	×	Taux d'intérêt	×	Nombre de mois impayés	=	Intérêts à payer
142 500 $	×	6 %	×	(1 mois ÷ 12 mois)	=	712,50 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Charges d'intérêts	5780	712,50	
	Intérêts à payer	2450		712,50
	(pour régulariser les intérêts à payer			
	au 31 décembre 20X3:			
	142 500$ × 6% × 1 mois ÷ 12 mois)			

Comptes liés

Examinons les deux comptes qui sont liés à l'écriture de régularisation. Le compte *Charges d'intérêts* augmente au débit de 712,50 $, ce qui s'ajoute aux charges d'intérêts comptabilisées jusqu'au 1er décembre 20X3, lesquelles totalisent 11 225 $. Le total des intérêts pour l'exercice est donc de 11 937,50 $. Le compte de passif à court terme *Intérêts à payer* est crédité de 712,50 $. Il représente les intérêts impayés au 31 décembre 20X3 dans le bilan de l'entreprise. Le solde du compte de passif à long terme *Emprunt hypothécaire* n'a pas changé, puisqu'il ne s'agit pas d'un remboursement sur le capital. Il demeure le même que celui qui apparaît à la balance de vérification, soit 142 500 $.

PASSIF (BILAN)

Intérêts à payer **N° 2450**

Débit	**Crédit**	
		20X3
	Ø	Solde au 31 déc.
Augmentation du passif ↑		
	712,50	Régularisation
	712,50	Solde régularisé

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Charges d'intérêts **N° 5780**

Débit	**Crédit**	
20X3		
Solde au 31 déc. 11 225,00		
		Augmentation de la charge ↑
Régularisation 712,50		
Solde régularisé 11 937,50		

À VOUS DE JOUER !

Grafitek présente les deux comptes de passif suivants dans sa balance de vérification au 31 décembre 20X8 :

Effet à payer (court terme)	12 000 $
Emprunt hypothécaire	200 000 $

Le taux d'intérêt annuel sur l'effet à payer est de 6 % tandis que celui de l'emprunt hypothécaire est de 4,5 %. L'effet à payer a été contracté le 15 novembre 20X8 et sera remboursable le 30 juin 20X9. Le 1er janvier 20X9, le versement sur l'emprunt hypothécaire relatif au mois de décembre, intérêts et capital, sera effectué. Tous les autres versements mensuels ont été effectués et comptabilisés. Veuillez enregistrer dans le journal général les régularisations du 31 décembre 20X8 concernant ces deux emprunts.

Régularisation du 31 décembre 20X8 des intérêts sur l'effet à payer

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

Calcul des intérêts à payer sur l'effet à payer

Solde de l'emprunt au dernier versement	×	Taux d'intérêt	×	Nombre de mois impayés	=	Intérêts à payer
	×		×		=	

Régularisation du 31 décembre 20X8 des intérêts sur l'emprunt hypothécaire

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

Calcul des intérêts à payer sur l'emprunt hypothécaire

Solde de l'emprunt au dernier versement	×	Taux d'intérêt	×	Nombre de mois impayés	=	Intérêts à payer
	×		×		=	

5.4 Les produits à recevoir

Dans certains cas, une entreprise a gagné des produits d'exploitation, mais elle n'en a pas encore reçu le paiement parce qu'elle ne peut émettre la facture immédiatement. C'est, par exemple, le cas des avocats dont les causes n'ont pas encore été entendues ou des comptables dont le mandat n'est pas entièrement terminé. Ceux-ci n'ont peut-être pas encore facturé leurs services aux clients.

5.4.1 Les honoraires à recevoir

Voyons maintenant un premier type de produits à recevoir : les honoraires à recevoir.

MISE EN SITUATION

Le 1er décembre 20X3, Tennis intérieur Knowlton accepte de gérer la carrière d'un de ses élèves, un jeune joueur de tennis très prometteur qui participe à des tournois internationaux. Il s'agit de répondre aux demandes d'entrevue, d'organiser ses déplacements, de réserver les hôtels et de payer les comptes relatifs à ses dépenses. Le contrat stipule que les coûts de gestion seront de 500 $ par mois et que Tennis intérieur Knowlton facturera tous les deux mois.

Au moment de la signature du contrat, le 1er décembre, il n'y a aucune écriture à effectuer. Par contre, le 31 décembre, l'entreprise a géré la carrière du joueur durant un mois. Elle a donc gagné 500 $ mais, légalement, elle ne peut facturer immédiatement, étant donné qu'elle a accepté de facturer son client tous les deux mois. Une régularisation permet de comptabiliser le produit gagné, lequel s'ajoute aux autres produits déjà enregistrés dans ce compte.

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 6**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X3				
Déc. 31	Honoraires à recevoir	1125	500,00	
	Honoraires de gestion	4130		500,00
	(pour régulariser les honoraires à recevoir			
	au 31 décembre 20X3)			

Comptes liés

MISE EN GARDE

Les deux comptes liés sont un compte de produit, soit *Honoraires de gestion*, et un compte d'actif, soit *Honoraires à recevoir.*

Pour ce type de régularisation, il est toujours plus facile de mettre l'accent sur le compte de bilan. On évalue le montant requis au compte d'actif *Honoraires à recevoir* et on débite ou crédite ce compte du montant nécessaire afin d'arriver au solde régularisé requis. Le compte de résultat lié, *Honoraires de gestion*, va s'ajuster au même moment. Cette même logique s'appliquera pour les autres types de régularisations que nous verrons plus loin.

ACTIF (BILAN)

Honoraires à recevoir — **N° 1125**

	Débit	Crédit
20X3		
Solde au 31 déc.	Ø	
Régularisation	500,00	
Solde régularisé	500,00	

PRODUIT (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Honoraires de gestion — **N° 4130**

Débit	Crédit	
		20X3
	26 400,00	Solde au 31 déc.
	500,00	Régularisation
	26 900,00	Solde régularisé

MISE EN GARDE

Si l'on observe cette écriture, on note que les taxes ne sont pas comptabilisées; elles ne sont donc pas dues aux gouvernements tant que la facture n'a pas été émise. Ainsi, lors d'une telle régularisation, il n'y a pas lieu d'enregistrer les taxes.

À VOUS DE JOUER !

Grafitek permet exceptionnellement à l'un de ses locataires de faire un paiement tous les trois mois. Les loyers seront donc payables à la fin de chaque trimestre, soit les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre. Le dernier versement de 3 000 $ plus les taxes applicables a été reçu le 31 octobre 20X8. On vous demande de rédiger l'écriture de régularisation au 31 décembre 20X8.

Régularisation du 31 décembre 20X8 des revenus de loyer à recevoir

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Calcul

Dernier versement reçu (avant taxes) : _____

Prochain versement à recevoir (avant taxes) : _____

Nombre de mois dont les revenus de loyer sont considérés comme gagnés :

_____

Sommes considérées comme gagnées : _____

5.4.2 Les intérêts à recevoir

Une entreprise peut investir les sommes d'argent contenues dans le compte de banque en acquérant des placements pour bénéficier de produits d'intérêts.

MISE EN SITUATION

À partir du 1er novembre 20X3 et pour une période de trois mois, Tennis intérieur Knowlton a investi 20 000 $ dans un dépôt à terme au taux de 2 %. Au 31 décembre 20X3, deux mois de produits d'intérêts doivent être ajoutés aux produits d'exploitation. Même si les intérêts ne seront encaissés qu'en 20X4, ils sont réalisés en partie durant l'exercice terminé le 31 décembre 20X3.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Intérêts à recevoir	1115	66,67	
	Produits d'intérêts	4290		66,67
	(pour régulariser les intérêts à recevoir			
	au 31 décembre 20X3 :			
	20 000 $ × 2 % × 2 mois ÷ 12 mois)			

Comptes liés

Examinons les deux comptes qui sont liés à l'écriture de régularisation. Le compte *Produits d'intérêts* est crédité de 66,67 $. Cette somme s'ajoute aux 1 120 $ perçus durant l'année, que vous retrouvez dans le compte en T *Produits d'intérêts* qui suit. Le total des produits d'intérêts pour l'exercice est donc de 1 186,67 $. Le compte de l'actif à court terme *Intérêts à recevoir* est débité de 66,67 $. Cette somme sera inscrite au bilan de l'entreprise.

ACTIF (BILAN)

Intérêts à recevoir **N° 1115**

	Débit	**Crédit**
20X3		
Solde au 31 déc.	Ø	
Régularisation	66,67	
Solde régularisé	66,67	

PRODUIT (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Produits d'intérêts **N° 4290**

Débit	**Crédit**	
		20X3
	1 120,00	Solde au 31 déc.
	66,67	Régularisation
	1 186,67	Solde régularisé

À VOUS DE JOUER !

Grafitek a un dépôt à terme de 50 000 $. Le taux d'intérêt annuel est de 5 %. La date d'émission est le 1er septembre 20X8, et le premier versement des intérêts est dû le 28 février 20X9. Régularisez au 31 décembre 20X8 les intérêts à recevoir relatifs à ce placement.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Calcul des intérêts à recevoir sur le dépôt à terme

Nombre de mois couverts par des intérêts : _____

Intérêts totaux : _____

Nombre de mois relatif à 20X8 : _____

Intérêts relatifs à 20X8 : _____

5.5 Les charges payées d'avance

Lorsque le comptable régularise les comptes de grand livre afin de préparer des états financiers, il doit fréquemment répartir les sommes payées durant l'exercice entre la charge engagée et la portion payée d'avance. Théoriquement, toute charge pourrait, à un certain moment, être payée d'avance.

Dans certains cas, l'entreprise effectue un déboursé avant de bénéficier du service ou des biens achetés. Il peut s'agir, entre autres :

- de l'achat de fournitures de bureau ;
- d'un paiement pour de la publicité à venir ;
- du loyer payé d'avance pour un certain nombre de mois ;
- du paiement d'une prime d'assurance annuelle ;
- du paiement des taxes municipales et scolaires pour l'année.

Le tableau 5.3 montre les comptes à utiliser pour les différentes charges payées d'avance.

TABLEAU 5.3 Les charges liées à un actif

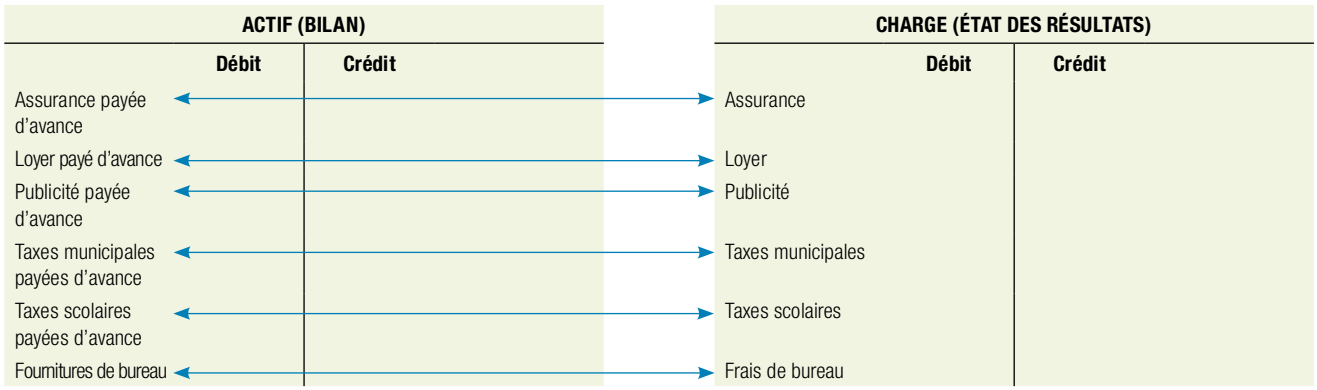

MISE EN GARDE

La personne qui enregistre ces transactions lorsqu'elle reçoit une facture les comptabilise habituellement comme une charge d'exploitation, et c'est la façon que nous allons privilégier dans ce volume. Par contre, il est possible que certaines entreprises comptabilisent ces achats dans le compte d'actif ; les deux façons sont bonnes.

5.5.1 Les fournitures de bureau

Examinons d'abord une première catégorie de charges payées d'avance : les fournitures de bureau.

MISE EN SITUATION

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 20X3, Tennis intérieur Knowlton a acquis des fournitures de bureau pour des montants avant taxes de 1 200 $, 950 $ et 350 $.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, au moment de l'achat, le technicien à la comptabilité a débité le compte de charge *Frais de bureau* et crédité le compte *Encaisse*. Voici l'enregistrement du premier achat de 1 200 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 3
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Août 12	Frais de bureau	5500	1 200,00	
	TPS à recevoir	1105	60,00	
	TVQ à recevoir	1110	119,70	
	Encaisse	1010		1 379,70
	(pour enregistrer l'achat de fournitures de bureau,			
	effectué le 12 août)			

L'effet des trois acquisitions de fournitures de bureau est représenté dans les deux comptes liés de grand livre. Il faut noter que, au début de l'exercice, l'entreprise possédait pour 200 $ 1 de fournitures, laquelle somme était présentée comme un actif à court terme dans le compte *Fournitures de bureau* au bilan du 31 décembre 20X2.

ACTIF (BILAN)

Fournitures de bureau — **N° 1190**

	Débit	**Crédit**
20X2		
Solde au 31 déc.	200,00 1	

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Frais de bureau — **N° 5500**

	Débit	**Crédit**
20X3		
Août 12	1 200,00	
Août 25	950,00	
Déc. 08	350,00	
	2 500,00 2	

Les achats de fournitures ont été comptabilisés dans le compte de charge *Frais de bureau*. Le solde de ce compte était nul au début de l'exercice financier. Ainsi, l'entreprise a acquis pour 2 500 $ 2 de fournitures de bureau au cours de l'exercice 20X3.

Une question importante à se poser ici : le solde de 200 $ du compte d'actif *Fournitures de bureau* au 31 décembre représente-t-il vraiment le coût des fournitures de bureau en stock à cette date ?

À la fin de l'exercice financier, après avoir fait un inventaire des stocks de fournitures, on constate qu'il y en a pour 800 $. On doit donc avoir un solde de 800 $ dans le compte d'actif *Fournitures de bureau*. Comme le solde du compte est présentement de 200 $ 1, il faut donc l'augmenter de 600 $ pour obtenir le solde réel en date du 31 décembre 20X3, soit 800 $.

ACTIF (BILAN)

Fournitures de bureau — **N° 1190**

	Débit	**Crédit**
20X2		
Solde au 31 déc.	200,00 1	
20X3		
Régularisation	600,00 2	
Solde régularisé	800,00	

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Frais de bureau — **N° 5500**

	Débit	**Crédit**	
20X3			
Août 12	1 200,00		
Août 25	950,00		
Déc. 08	350,00		
Solde au 31 déc.	2 500,00		
		3 600,00	Régularisation
Solde régularisé	1 900,00		

Dans ce cas, il faut ajuster le compte d'actif *Fournitures de bureau* en l'augmentant de 600 $ 2 et diminuer de 600 $ 3 la charge *Frais de bureau* qui n'est pas encore

engagée, car les fournitures achetées n'ont pas toutes été utilisées. La charge réelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 est donc de 1 900 $, soit 2 500 $ d'achats moins la régularisation de 600 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Fournitures de bureau	1190	2 600,00	
	Frais de bureau	5500		3 600,00
	(pour régulariser les fournitures			
	de bureau au 31 décembre 20X3)			

Comptes liés

La régularisation de 600 $ représente les fournitures de bureau non utilisées qui avaient été comptabilisées en charges au moment de leur acquisition.

RAPPEL

Dans tout type de régularisation, l'écriture comporte **toujours** un compte de bilan et un compte de résultat. Rappelez-vous que ces deux comptes se nomment « comptes liés ». Dans ce cas-ci, le compte de bilan est *Fournitures de bureau* et le compte de charge est *Frais de bureau.*

À VOUS DE JOUER !

Voici la balance de vérification partielle de Grafitek au 31 décembre 20X8. Après un décompte physique, sachant que l'entreprise a pour 550 $ de fournitures de bureau en stock à cette date, veuillez enregistrer la régularisation relative aux fournitures de bureau au 31 décembre 20X8.

GRAFITEK BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE au 31 décembre 20X8			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	6 875,00 $	
1100	Clients	8 555,00	
1190	Fournitures de bureau	375,00	
1210	Assurance payée d'avance	275,00	
1220	Loyer payé d'avance	800,00	
1240	Taxes scolaires payées d'avance	880,00	
1250	Publicité payée d'avance	367,00	
1400	Équipement de bureau	15 450,00	
2100	Fournisseurs		5 541,00 $
5410	Loyer	10 200,00	
5500	Frais de bureau	1 200,00	
5420	Publicité	897,00	
5740	Assurance	1 175,00	

TRUCS ET ASTUCES

N'oubliez pas que l'entreprise comptabilise ses factures directement dans le compte de charge *Frais de bureau*; le compte d'actif *Fournitures de bureau* n'est donc ajusté qu'une seule fois par année, à la fin de l'exercice financier, après le décompte physique.

ACTIF (BILAN)

Fournitures de bureau — **N° 1190**

	Débit	Crédit	
20X8			
Solde au 31 déc.	375,00		
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Frais de bureau — **N° 5500**

	Débit	Crédit	
20X8			
Achats de l'exercice	1 200,00		
Solde au 31 déc.	1 200,00		
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

5.5.2 La publicité payée d'avance

Examinons maintenant une autre catégorie de charges payées d'avance : la publicité payée d'avance.

MISE EN SITUATION

Tennis intérieur Knowlton a payé au cours du mois de décembre 20X3 une annonce publicitaire qui ne paraîtra qu'en janvier 20X4. Voici la facture reçue du fournisseur :

Universel Design
120, rue des Cèdres,
Saint-Augustin-de-Mirabel (Québec) J2T 4K9
Téléphone : 450 878-5884
Télécopieur : 450 878-5886
Sans frais : 1 877 878-5884
Courriel : universeldesign@vitronet.ca

FACTURE 13214
Date : 20X3-12-12

Vendu à :

Tennis intérieur Knowlton
224, chemin des Lilas, Knowlton (Québec) J0T 1Y9

Description	Quantité	Prix unitaire		Montant
Annonce publicitaire dans *La Vallée* à paraître le 10 janvier 20X4	1	680,00$		680,00$
N° de TPS : 146879524RT0001			5 %	34,00
N° de TVQ : 1158457810TQ0001			9,975 %	67,83
			Total	**781,83$**

Conditions : payable dès réception

L'écriture suivante est alors enregistrée dans les livres de l'entreprise :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 12	Publicité	5420	680,00	
	TPS à recevoir	1105	34,00	
	TVQ à recevoir	1110	67,83	
	Encaisse	1010		781,83
	(paiement d'une facture de publicité d'Universel			
	Design ; facture n° 13214)			

Voici donc l'écriture de régularisation à effectuer le 31 décembre 20X3, compte tenu du fait que la charge d'exploitation ne sera engagée qu'en 20X4 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Publicité payée d'avance	1250	680,00	
	Publicité	5420		680,00
	(pour régulariser la publicité payée d'avance			
	au 31 décembre 20X3)			

Comptes liés

Dans tout type de régularisation, l'écriture comporte toujours un compte de résultat et un compte de bilan, ce qui fait que, dans ce cas-ci, on rencontre les deux comptes liés suivants : *Publicité* et *Publicité payée d'avance*.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Si l'on observe cette écriture, on note que la TPS et la TVQ ne sont pas comptabilisées lors de la régularisation ; elles l'ont été lors de l'enregistrement de la facture, le 12 décembre. Ainsi, lors d'une telle régularisation, il n'y a pas lieu d'enregistrer les taxes, car cela aurait pour effet de les comptabiliser en double.

À VOUS DE JOUER !

La balance de vérification partielle de Grafitek que vous avez utilisée dans la rubrique « *À vous de jouer !* », à la page 257, indique une charge de publicité de 897,00 $.

Il s'agit de la seule facture de publicité qui a été enregistrée au cours de l'exercice. Ce montant représente des services de publicité qui couvrent la période du 1er septembre 20X8 au 31 août 20X9. Veuillez enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation au 31 décembre 20X8 pour ajuster le solde du compte *Publicité payée d'avance*.

RAPPEL

N'oubliez pas que l'entreprise comptabilise ses factures directement dans le compte de charge *Publicité* ; le compte d'actif *Publicité payée d'avance* n'est donc ajusté qu'une seule fois, à la fin de l'exercice financier.

Calcul de la charge de publicité payée d'avance

Montant total de la facture comptabilisée dans le compte de charge :	897,00 $
Montant mensuel de la charge : (897,00 $ / 12 mois)	74,75 $
Nombre de mois non admissibles à la charge : (janvier à août 20X9)	8 mois
Montant total de la publicité payée d'avance :	

ACTIF (BILAN)

Publicité payée d'avance — **N° 1250**

	Débit	Crédit	
20X8			
Solde au 31 déc.			Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Publicité — **N° 5420**

	Débit	Crédit	
20X8			
Achats de l'exercice	897,00		
Solde au 31 déc.			Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

5.5.3 Le loyer payé d'avance

Lors de la comptabilisation de l'émission d'un chèque pour payer un loyer, on débite le compte de charge *Loyer* et on crédite le compte *Encaisse*. À la fin de l'exercice financier, il est parfois nécessaire d'enregistrer une écriture afin de régulariser les deux comptes liés, soit le compte de charge *Loyer* et le compte d'actif *Loyer payé d'avance*.

MISE EN SITUATION

Tennis intérieur Knowlton loue un petit entrepôt à quelques rues de son entreprise. Au moment du déboursé, elle comptabilise une diminution de l'encaisse et une charge d'exploitation dans le compte *Loyer*. Le 1er décembre 20X3, l'entreprise paie d'avance le loyer de son entrepôt pour les trois mois à venir, soit décembre, janvier et février, à raison de 1 500 $ (avant taxes) par mois, et émet le chèque n° 3456. Il faut noter ici que le chèque ne sera pas de 4 500 $, puisqu'il faut ajouter les taxes, un loyer commercial étant taxable, à la différence d'un loyer résidentiel, qui ne l'est pas. Voici l'écriture pour l'enregistrement du versement de trois mois de loyer en date du 1er décembre :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 01	Loyer	5410	4 500,00	
	TPS à recevoir	1105	225,00	
	TVQ à recevoir	1110	448,88	
	Encaisse	1010		5 173,88
	(pour enregistrer le paiement par chèque n° 3456,			
	pour le loyer de l'entrepôt des mois de décembre,			
	janvier et février)			

Au 1er décembre, l'entreprise a enregistré une charge de trois mois de loyer, mais elle n'a pas encore utilisé l'espace pour lequel elle a payé 1 500 $ par mois. La somme de 4 500 $ ne deviendra une charge d'exploitation qu'à la fin du mois de février. Entre-temps, l'entreprise possède un actif : un loyer payé d'avance.

Au 31 décembre, le comptable procédera donc à une régularisation pour enregistrer l'actif *Loyer payé d'avance* et diminuer la charge d'exploitation qui n'est pas encore engagée, soit deux mois de loyer à raison de 1 500 $ par mois. Un diagramme temporel comme celui-ci est très utile pour le calcul du montant de la régularisation des frais payés d'avance, comme le loyer ou l'assurance (*voir la figure 5.4*).

FIGURE 5.4 Un diagramme temporel

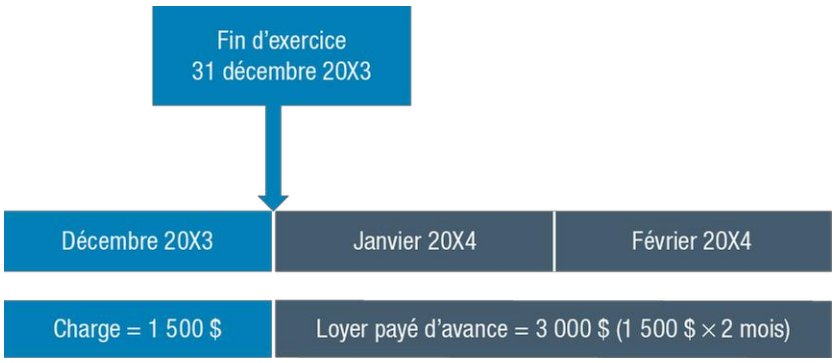

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Loyer payé d'avance	1220	3 000,00	
	Loyer	5410		3 000,00
	(pour régulariser le loyer payé d'avance			
	au 31 décembre 20X3)			

Comptes liés

Voici l'effet de la régularisation des comptes *Loyer payé d'avance* et *Loyer*, qui sont les comptes liés relatifs à cette régularisation (*voir la figure 5.5, à la page suivante*). On enregistre deux mois de loyer comme un actif dans le compte *Loyer payé d'avance*.

FIGURE 5.5 L'effet de la régularisation des comptes

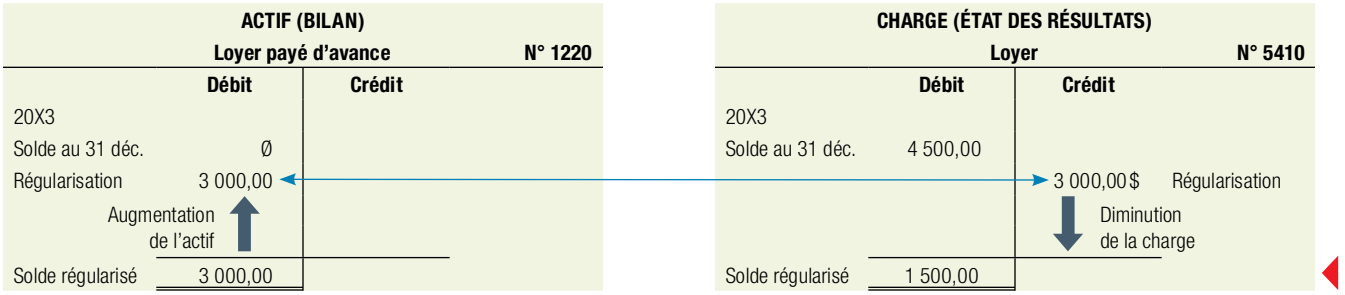

TRUCS ET ASTUCES

N'oubliez pas que l'entreprise comptabilise ses versements directement dans le compte de charge *Loyer*; le compte d'actif *Loyer payé d'avance* n'est donc ajusté qu'une seule fois, à la fin de l'exercice financier.

À VOUS DE JOUER !

Grafitek loue un mini-entrepôt pour stocker des affiches grand format qu'elle réalise pour certains clients. À l'aide de la balance de vérification partielle de Grafitek au 31 décembre 20X8, veuillez enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative au loyer.

GRAFITEK
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X8

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	6 875,00$	
1100	Clients	8 555,00	
1190	Fournitures de bureau	375,00	
1210	Assurance payée d'avance	275,00	
1220	Loyer payé d'avance	800,00	
1240	Taxes scolaires payées d'avance	880,00	
1250	Publicité payée d'avance	367,00	
1400	Équipement de bureau	15 450,00	
2100	Fournisseurs		5 541,00$
5410	Loyer	10 200,00	
5500	Frais de bureau	1 200,00	
5420	Publicité	897,00	
5740	Assurance	1 175,00	

Sachant que l'entreprise a émis un chèque de 2 529,45$ (2 200$ + TPS de 110$ et TVQ de 219,45$) le 1er décembre 20X8 pour les loyers de décembre 20X8 (1 100$) et de janvier 20X9 (1 100$), veuillez inscrire dans le journal général la régularisation au 31 décembre 20X8 pour ajuster le loyer payé d'avance.

Le calcul de la charge de loyer payé d'avance

Montant total du loyer payé le 1er décembre et comptabilisé au compte *Loyer*: 2 200 $

Montant mensuel de la charge : 1 100 $

Nombre de mois payés d'avance à la charge (janvier 20X9) : 1 mois

Montant total du loyer payé d'avance : _____

ACTIF (BILAN)

Loyer payé d'avance **N° 1220**

	Débit	Crédit	
20X8			
Solde au 31 déc.			Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Loyer **N° 5410**

	Débit	Crédit	
20X8			
Solde au 31 déc.			Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

JOURNAL GÉNÉRAL **Page : 1**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X8				

5.5.4 L'assurance payée d'avance

Les contrats d'assurance sont souvent prévus pour assurer une couverture de douze mois. Ainsi, bien que plusieurs assureurs puissent offrir à leurs clients d'effectuer des versements mensuels, certains autres peuvent exiger le plein versement de la prime annuelle au moment où débute le contrat. Si la période de couverture du contrat d'assurance diffère par rapport à l'exercice financier de l'entreprise, il sera alors nécessaire d'enregistrer une écriture de régularisation à la date de fin d'exercice afin d'ajuster la portion qui ne correspond pas à une charge de l'exercice.

MISE EN SITUATION

Le 1er octobre 20X3, au moment de l'achat d'une automobile, Tennis intérieur Knowlton a souscrit une police d'assurance. La prime payée ce jour-là s'élevait à 1 200 $, y compris la taxe ; la police d'assurance est valide pour une période d'un an. Il faut noter ici que la TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % ne s'appliquent pas sur les polices d'assurance. Voici la facture reçue de l'assureur :

Assurances Langevin
265, ch. de Knowlton
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0
450 242-6695

FACTURE N° 25008
Date : 1er octobre 20X3

Vendu à :

Tennis intérieur Knowlton
224, chemin des Lilas, Knowlton (Québec) J0T 1Y9

Description	
Prime d'assurance annuelle pour la période du 1er octobre 20X3 au 1er octobre 20X4	1 100,92 $
	Taxe de 9 % 99,08
Conditions : payable dès réception	**Total** **1 200,00 $**

RAPPEL

Le taux de taxation pour une assurance est de 9 %. Ainsi, le coût de l'assurance comprend le coût de la couverture plus cette taxe de 9 %. Cette taxe n'est pas récupérable, contrairement à la TPS et à la TVQ. Elle est donc incluse dans le compte de charge *Assurance* avec la prime.

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 5**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X3				
Oct. 01	Assurance	5740	1 200,00	
	Encaisse	1010		1 200,00
	(paiement de la prime d'assurance de 1 100,92 $			
	plus la taxe de 9 % pour la période du			
	1er octobre 20X3 au 1er octobre 20X4)			

Comme nous l'avons vu dans le cas des comptes *Loyer* et *Loyer payé d'avance*, et dans celui des comptes *Fournitures de bureau* et *Frais de bureau*, le déboursé a été comptabilisé comme une charge d'exploitation, lors du versement de la prime d'assurance, dans le compte *Assurance* :

SAVIEZ-VOUS QUE…

Bien que le paiement en entier de la prime d'assurance annuelle soit encore fréquent, de plus en plus de sociétés d'assurance permettent à leurs clients de payer leur prime à l'aide de versements mensuels. Dans ce cas, il n'est habituellement pas nécessaire de procéder à une régularisation.

Cependant, à la fin de l'exercice, au 31 décembre 20X3, une portion seulement de la prime de 1 200 $ peut être considérée comme une charge. La somme qui représente la couverture d'assurance pour les mois d'octobre, novembre et décembre représente une charge, alors que la couverture d'assurance de janvier 20X4 à septembre 20X4 représente un actif nommé « Assurance payée d'avance ». Au 31 décembre 20X3, il faut donc procéder à une écriture de régularisation (*voir la figure 5.6*).

FIGURE 5.6 Les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

En suivant un processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X3.

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

Dans cet exemple, la couverture de la police d'assurance chevauche deux exercices, car elle couvre la période du 1er octobre 20X3 au 1er octobre 20X4. Par conséquent, à la date de la fin d'exercice, le 31 décembre 20X3, une portion seulement de la prime annuelle représente une charge pour l'entreprise, soit la prime des mois d'octobre, novembre et décembre. Le reste de la prime annuelle correspond à une assurance payée d'avance (*voir la figure 5.6*).

DEUXIÈME ÉTAPE : Calculer la portion de la prime d'assurance qui représente l'assurance payée d'avance à la date de fin d'exercice

Comme l'exercice se termine le 31 décembre 20X3, il reste neuf mois de couverture d'assurance, qui seront applicables au prochain exercice. La portion payée d'avance à la date de fin d'exercice représente donc 900 $, soit 1 200 $ × 9 mois ÷ 12 mois. Le compte d'actif à court terme *Assurance payée d'avance* doit donc avoir un solde de 900 $ au 31 décembre 20X3. Le détail du calcul peut se présenter comme suit :

- Montant total de la facture comptabilisée à la charge : 1 200 $
- Portion payée d'avance à la date de fin d'exercice : 9 mois ÷ 12 mois
- Solde du compte *Assurance payée d'avance* à obtenir : 1 200 $ × 9/12 = 900 $

TROISIÈME ÉTAPE : Rédiger l'écriture de régularisation, compte tenu du solde existant au compte de grand livre *Assurance payée d'avance*

En date du 31 décembre 20X3, le solde du compte *Assurance payée d'avance* est de 0 $, puisque c'est la première fois que l'entreprise souscrit une police d'assurance. À l'étape précédente, nous avons déterminé que le solde de ce compte doit être de 900 $. Il faut rédiger une écriture pour régulariser ce compte afin que son solde

soit de 900 $ au lieu de 0 $. Nous devons donc débiter le compte *Assurance payée d'avance* de 900 $ afin d'obtenir le solde requis et créditer le compte de charge *Assurance* de la même somme.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Assurance payée d'avance	1210	900,00	
	Assurance	5740		900,00
	(pour régulariser l'assurance payée d'avance			
	au 31 décembre 20X3)			

Comptes liés

Le solde du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 900 $ **1**, tel que requis :

ACTIF (BILAN)

Assurance payée d'avance — **N° 1210**

	Débit	**Crédit**
20X3		
Solde au 1er janv.	Ø	
Régularisation	900,00	
Solde régularisé	900,00 **1**	

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Assurance — **N° 5740**

	Débit	**Crédit**	
20X3			
Solde au 1er janv.	Ø		
Oct. 01	1 200,00		
		900,00	Régularisation
Solde régularisé	300,00		

Le 1er octobre 20X4, lors du renouvellement de la police d'assurance couvrant l'automobile de l'entreprise, le comptable enregistrera le paiement de la nouvelle prime de 1 320 $, y compris la taxe, de la même façon qu'il l'a fait le 1er octobre 20X3 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 11
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Oct. 01	Assurance	5740	1 320,00	
	Encaisse	1010		1 320,00
	(pour enregistrer le paiement de la prime d'assurance			
	de 1 320,00 $ y compris la taxe de 9 % pour la période			
	du 1er octobre 20X4 au 1er octobre 20X5)			

Cependant, à la fin de l'exercice, au 31 décembre 20X4, une portion seulement de la prime de 1 320 $ peut être considérée comme une charge. La somme qui couvre l'assurance pour les mois d'octobre, novembre et décembre représente une charge, alors que la couverture d'assurance de janvier 20X5 à septembre 20X5 représente un actif (*Assurance payée d'avance*). Au 31 décembre 20X4, il faut donc procéder à une écriture de régularisation, car le compte de charge *Assurance* est surévalué à cette date (*voir la figure 5.7*).

FIGURE 5.7 Les dates de couverture de la police d'assurance en fin d'exercice

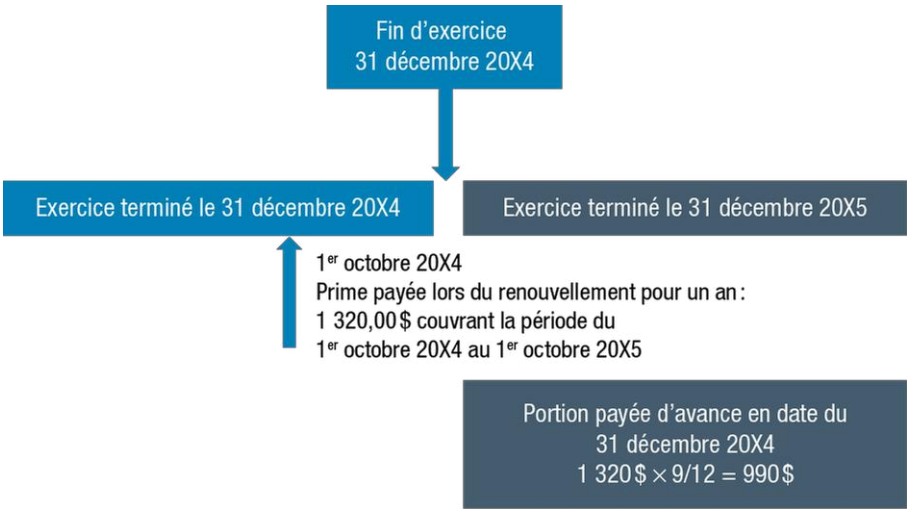

En suivant à nouveau ce processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X4.

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

Comme c'était le cas l'année précédente, la couverture de la police d'assurance chevauche deux exercices, car elle couvre la période du 1er octobre 20X4 au 1er octobre 20X5. Par conséquent, à la date de la fin d'exercice, une portion seulement de la prime annuelle représente une charge pour l'entreprise, soit la prime des mois d'octobre, novembre et décembre. Le reste de la prime annuelle correspond à une assurance payée d'avance.

DEUXIÈME ÉTAPE : Calculer la portion de la prime d'assurance qui représente l'assurance payée d'avance à la date de fin d'exercice

Comme l'exercice se termine le 31 décembre 20X4, il reste neuf mois de couverture d'assurance, qui seront applicables au prochain exercice. La portion payée d'avance à la date de fin d'exercice représente donc 990 $, soit 1 320 $ × 9 mois ÷ 12 mois. Le solde du compte d'actif à court terme *Assurance payée d'avance* doit donc être de 990 $ au 31 décembre 20X4. Le détail du calcul peut se présenter comme suit :

- Montant total de la facture comptabilisée à la charge : 1 320 $
- Portion payée d'avance à la date de fin d'exercice : 9 mois ÷ 12 mois
- Solde du compte *Assurance payée d'avance* à obtenir : 1 320 $ × 9/12 = 990 $

TROISIÈME ÉTAPE : Rédiger l'écriture de régularisation, compte tenu du solde existant au compte de grand livre *Assurance payée d'avance*

En date du 31 décembre 20X4, le solde du compte *Assurance payée d'avance* avant régularisation est de 900 $. Ce solde représente la somme qui était payée

d'avance lors de l'exercice précédent et ne reflète plus la réalité. À l'étape précédente, nous avons déterminé que le solde de ce compte doit être de 990 $. Il faut rédiger une écriture pour régulariser ce compte afin que son solde soit de 990 $ au lieu de 900 $. Nous devons donc débiter le compte *Assurance payée d'avance* de 90 $ afin d'obtenir le solde requis et créditer le compte de charge *Assurance* de la même somme :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Assurance payée d'avance	1210	90,00	
	Assurance	5740		90,00
	(pour régulariser l'assurance payée d'avance			
	au 31 décembre 20X4)			

MISE EN GARDE

La principale différence entre cette régularisation et celle de l'année précédente est le fait que le compte *Assurance payée d'avance* a un solde résiduel de 900 $. Or, au lieu d'enregistrer l'écriture au montant de 990 $, il faut inscrire seulement la somme manquante afin que le solde régularisé soit égal à 990 $ (900 $ + 90 $ = 990 $).

Le solde régularisé du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 990 $ **2**, tel que requis :

ACTIF (BILAN)

Assurance payée d'avance — **N° 1210**

	Débit	**Crédit**
20X4		
Solde au 1er janv.	900,00	
Régularisation	90,00	
Solde régularisé	990,00 **2**	

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Assurance — **N° 5740**

	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 1er janv.	Ø		
Oct. 01	1 320,00		
		90,00	Régularisation
Solde régularisé	1 230,00		

À VOUS DE JOUER !

La balance de vérification partielle que vous avez utilisée dans la rubrique « À vous de jouer ! » à la page 262 indique une charge d'assurance de 1 175,00 $.

Sachant que cette somme correspond au renouvellement de la police d'assurance couvrant la période du 1er juin 20X8 au 1er juin 20X9, veuillez inscrire dans le journal la régularisation au 31 décembre 20X8 pour ajuster l'assurance payée d'avance.

RAPPEL

N'oubliez pas que l'entreprise comptabilise ses factures directement dans le compte de charge *Assurance*; le compte d'actif *Assurance payée d'avance* n'est donc ajusté qu'une seule fois par année, à la fin de l'exercice financier.

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

Date du début de la couverture de la police d'assurance : _____

Date de la fin de la couverture de la police d'assurance : _____

Date de début de l'exercice financier : _____

Date de fin de l'exercice financier : _____

DEUXIÈME ÉTAPE : Calculer la portion de la prime d'assurance qui représente l'assurance payée d'avance à la date de fin d'exercice

Montant total de la facture comptabilisée à la charge : _____ $

Portion payée d'avance à la date de fin d'exercice : _____ mois ÷ 12 mois

Solde du compte *Assurance payée d'avance* à obtenir : _____ $ × _____ ÷ 12 mois = _____ $

TROISIÈME ÉTAPE : Rédiger l'écriture de régularisation, compte tenu du solde existant au compte de grand livre *Assurance payée d'avance*

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

ACTIF (BILAN)

Assurance payée d'avance — **N° 1210**

	Débit	**Crédit**	
20X8			
Solde au 1er janv.			Solde au 1er janv.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Assurance — **N° 5740**

	Débit	**Crédit**	
20X8			
Solde au 1er janv.			Solde au 1er janv.
Juin 01			Juin 01
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

5.6 Les produits perçus d'avance

Il arrive qu'un client paie à l'avance pour un service qu'il recevra plus tard. Lorsque l'entreprise reçoit l'argent, elle a une dette envers ce client tant que le service ne lui a pas été rendu. Cette situation peut se produire dans les cas suivants :

- le paiement d'un abonnement à un magazine perçu, par exemple, pour trois mois, six mois ou un an ;
- le paiement des services d'un club de santé ;
- des honoraires perçus d'avance ;
- des commissions perçues d'avance ;
- le paiement d'un abonnement pour assister aux matchs d'un club sportif perçu pour la saison entière ;
- le paiement de cours perçu pour un trimestre entier.

La personne qui enregistre habituellement la transaction comptabilise la somme comme un produit d'exploitation. Cependant, ces sommes ne sont pas gagnées et devraient être enregistrées dans un compte de passif à court terme aussi longtemps que les services ne sont pas rendus.

Le comptable doit donc, en fin de période ou d'exercice, corriger le compte de produit et enregistrer un passif en fonction de la situation représentée dans le grand livre. Puisque la recette a été enregistrée comme un produit d'exploitation et qu'une partie de ce produit n'est pas encore réalisée, il faut diminuer ce compte et comptabiliser la dette correspondante dans un compte de produits perçus d'avance.

Un exemple relatif à des abonnements perçus d'avance est présenté ci-dessous, où les sommes reçues sont créditées dans le compte *Produits d'abonnements gagnés*, même si l'on sait que, en fin d'exercice, la somme reçue n'aura pas été gagnée en entier.

5.6.1 L'abonnement perçu d'avance

Examinons d'abord un premier type de produit perçu d'avance, soit l'abonnement perçu d'avance.

MISE EN SITUATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3, Tennis intérieur Knowlton a reçu des sommes d'argent de la part de ses clients pour des abonnements d'un an.

À la réception de l'argent, l'entreprise enregistre un produit d'exploitation dans le compte *Produits d'abonnements gagnés*. Au 31 décembre 20X3, le montant des abonnements perçus pour l'exercice est de 37 800 $.

À la fin de l'exercice, l'entreprise n'a réalisé qu'une partie des produits d'exploitation par rapport aux sommes encaissées durant l'année et elle a ainsi une dette qui correspond aux services qui n'ont pas encore été rendus à ses membres.

Une liste des abonnements révèle qu'un montant perçu de 3 600 $ représente des abonnements du prochain exercice. Ce montant correspond à un passif pour l'entreprise, car elle a encaissé une somme pour un service qu'elle n'a pas encore rendu à son client.

En considérant que le solde du compte *Produits perçus d'avance* est de zéro au 31 décembre, la régularisation des produits perçus d'avance s'effectue de la façon suivante :

Comptes liés

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Produits d'abonnements gagnés	4250	3 600,00	
	Produits perçus d'avance	2460		3 600,00
	(pour régulariser les produits			
	perçus d'avance au 31 décembre 20X3)			

Bien entendu, si le compte *Produits perçus d'avance* a un solde résiduel à la date de la régularisation de fin d'exercice, on devra lui attribuer seulement la somme manquante afin d'obtenir le solde régularisé requis.

PASSIF (BILAN)

Produits perçus d'avance — **N° 2460**

Débit	Crédit	
		20X3
	Ø	Solde au 31 déc.
	3 600,00	Régularisation
	3 600,00	Solde régularisé

PRODUIT (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Produits d'abonnements gagnés — **N° 4250**

	Débit	Crédit	
			20X3
		37 800,00	Solde au 31 déc.
Régularisation	3 600,00		
		34 200,00	Solde régularisé

MISE EN GARDE

Les deux comptes liés sont un compte de produit, soit *Produits d'abonnements gagnés*, et un compte de passif au bilan, soit *Produits perçus d'avance.*

À VOUS DE JOUER !

Grafitek encaisse ses abonnements le 1er septembre, pour la période de huit mois s'étendant du 1er septembre au 30 avril de chaque année. Le total des sommes encaissées pour la saison 20X8-20X9 est de 15 750 $ et a été comptabilisé dans le compte *Produits d'abonnements gagnés*. Veuillez inscrire dans le journal général, en date du 31 décembre 20X8, la régularisation qui permet de considérer une partie des encaissements comme perçue d'avance. Tenez pour acquis que le montant mensuel des abonnements est le même chaque mois et que le solde du compte *Produits perçus d'avance* au 31 décembre est de zéro.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 1
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				

Calcul des produits perçus d'avance

Nombre de mois couverts par l'encaissement : _____

Montant mensuel des abonnements : _____

Nombre de mois relatif à 20X8 : _____

Montant des abonnements relatif à 20X9 : _____

PASSIF (BILAN)

Produits perçus d'avance — **N° 2460**

	Débit	Crédit	
			20X8
		Ø	Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

PRODUIT (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Produits d'abonnements gagnés — **N° 4250**

	Débit	Crédit	
			20X8
		15 750,00	Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Voici enfin une démarche suggérée pour vous aider à enregistrer tous les types de régularisations que nous avons étudiées dans ce chapitre (*voir le tableau 5.4*).

TABLEAU 5.4 Une démarche suggérée pour les régularisations

1. De quelle catégorie de régularisation s'agit-il ?	• Amortissement • Charges à payer • Produits à recevoir • Charges payées d'avance • Produits perçus d'avance	
2. Quels sont les comptes liés à utiliser ?	**Compte de bilan**	**Compte de résultat**
	• Amortissement cumulé • Salaires à payer • Intérêts à payer • Honoraires à recevoir • Intérêts à recevoir • Fournitures de bureau • Publicité payée d'avance • Loyer payé d'avance • Assurance payée d'avance • Produits perçus d'avance	• Amortissement • Salaires • Charges d'intérêts • Honoraires de gestion • Produits d'intérêts • Frais de bureau • Publicité • Loyer • Assurance • Produits d'abonnements gagnés
3. Quel outil doit être utilisé ?	• Comptes en T • Calendrier • Diagramme temporel	
4. Autres questions à se poser	• **Écriture d'amortissement** – Quelle est la charge d'amortissement de l'immobilisation pour la période d'utilisation ? • **Autres types de régularisations** – Quel est le solde régularisé souhaité au compte de bilan à la date de fin d'exercice ?	
5. Enregistrer l'écriture de régularisation au journal général.		

5.7 Le cycle comptable étendu

Dans le chapitre précédent, nous avons décrit la notion de cycle comptable. En effet, le rôle de la comptabilité est d'enregistrer les opérations courantes de l'entreprise, d'effectuer les reports au grand livre et aux grands livres auxiliaires, de produire une balance de vérification et ensuite de préparer les états financiers. Cependant, nous allons maintenant intégrer les régularisations dans ce cycle.

Balance de vérification régularisée
Document comptable contenant les soldes régularisés de tous les comptes du grand livre d'une entreprise, dont l'objet est de vérifier l'exactitude arithmétique des écritures comptables et de faciliter la production des états financiers.

À la fin d'un exercice ou d'une période comptable, il arrive souvent que certains comptes du grand livre nécessitent un ajustement. Le comptable devra examiner attentivement les comptes et enregistrer des régularisations. Une fois les régularisations comptabilisées dans le journal général, il reporte ces écritures aux comptes de grand livre affectés et il dresse ensuite une **balance de vérification régularisée**. C'est à partir de cette balance de vérification régularisée qu'il pourra préparer les états financiers. C'est ce qu'on appelle dans ce volume le «cycle comptable étendu», comme l'illustre la figure 5.8.

FIGURE 5.8 Le cycle comptable étendu

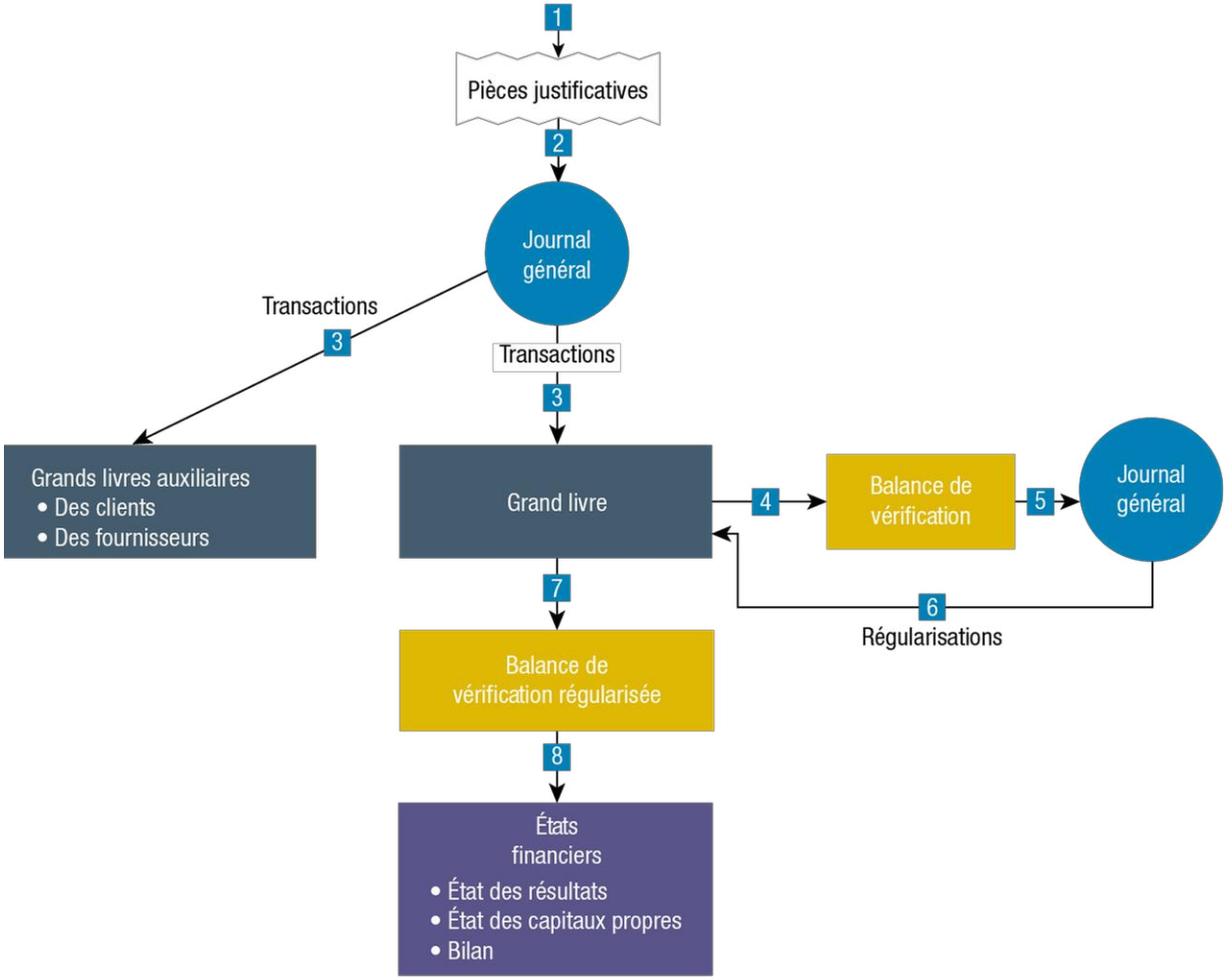

1. Recueillir et analyser les pièces justificatives
2. Enregistrer les transactions dans le journal général
3. Reporter les écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires
4. Produire la balance de vérification
5. Enregistrer les régularisations dans le journal général
6. Reporter les régularisations au grand livre
7. Produire la balance de vérification régularisée
8. Préparer les états financiers
   - l'état des résultats
   - l'état des capitaux propres
   - le bilan

5.7.1 Un exemple de cycle comptable étendu

Étudions maintenant un exemple dans lequel plusieurs types d'écritures de régularisation seront requis.

MISE EN SITUATION

Le nouvel exercice financier de Tennis intérieur Knowlton vient de se terminer le 31 décembre 20X4. La technicienne comptable a enregistré toutes les transactions et produit la balance de vérification suivante :

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	10 119,21 $	
1100	Clients	9 585,25	
1105	TPS à recevoir	478,75	
1110	TVQ à recevoir	955,11	
1115	Intérêts à recevoir	66,67	
1125	Honoraires à recevoir	500,00	
1190	Fournitures de bureau	800,00	
1210	Assurance payée d'avance	900,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 000,00	
1250	Publicité payée d'avance	680,00	
1300	Matériel roulant	45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		1 200,00 $
1500	Matériel informatique	6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		193,28
1600	Équipement	60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		16 000,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		1 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		35 000,00
1960	Terrain	30 000,00	
2100	Fournisseurs		51 055,92
2305	TPS à payer		3 187,50
2310	TVQ à payer		6 359,06
2350	Salaires à payer		2 040,00
2450	Intérêts à payer		765,83
2460	Produits perçus d'avance		3 600,00
2900	Emprunt hypothécaire		132 465,02
3100	Amélie Hamelin – capital		193 500,00
3200	Amélie Hamelin – apports		5 000,00
3300	Amélie Hamelin – retraits	12 000,00	
4120	Services rendus		279 745,99
4130	Honoraires de gestion		15 500,00
4250	Produits d'abonnements gagnés		37 650,00
4290	Produits d'intérêts		100,00
5300	Salaires	65 000,00	
5410	Loyer	19 200,00	
5420	Publicité	12 749,25	
5500	Frais de bureau	9 081,50	
5730	Électricité	10 540,17	
5740	Assurance	1 320,00	
5750	Télécommunications	3 736,69	
5780	Charges d'intérêts	8 691,97	
		784 362,60 $	784 362,60 $

Voici quelques renseignements relatifs aux régularisations.

- Les achats de fournitures ont été portés au débit du compte *Frais de bureau* durant l'exercice. Un inventaire a permis d'établir qu'il restait pour 1 640 $ de fournitures le 31 décembre 20X4.
- Le solde du compte *Assurance payée d'avance* représente le solde de ce qui avait été payé d'avance le 31 décembre 20X3. Lors du renouvellement de la prime le 1er octobre 20X4, la technicienne a débité le compte *Assurance* d'un montant de 1 320 $. Cette prime couvre la période du 1er octobre 20X4 au 1er octobre 20X5. Au 31 décembre 20X4, l'assurance est encore valide pour neuf mois.
- Au 31 décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton n'a aucun emprunt à court terme.
- Au 31 décembre 20X4, la balance de vérification ne comprend pas les intérêts sur l'emprunt hypothécaire du mois de décembre, qui seront payés le 1er janvier 20X5. Le solde de l'emprunt hypothécaire après le versement du 1er décembre est de 132 465,02 $ et le taux d'intérêt est de 6 %.
- Durant l'exercice terminé le 31 décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton a entrepris la gestion de la carrière sportive de plusieurs athlètes. En raison de la particularité de certains contrats, les honoraires à recevoir au 31 décembre 20X4 sont de 1 780 $ (avant taxes).
- Les intérêts à recevoir de 66,67 $ en date du 31 décembre 20X3 ont été encaissés au cours de l'année 20X4 et le placement a été liquidé. Au 31 décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton n'a aucune somme placée. Il n'y a donc aucun produit d'intérêts à recevoir à cette date.
- Au 31 décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton n'a aucune publicité payée d'avance.
- Le 1er décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton a payé d'avance le loyer de son entrepôt pour les trois mois à venir, soit décembre 20X4, janvier 20X5 et février 20X5, à raison de 1 600 $ par mois pour un total de 4 800 $.
- Au 31 décembre 20X4, une liste des abonnements révèle qu'il reste un total de 4 230 $ quant aux abonnements qui se rapportent au prochain exercice.
- L'entreprise amortit son matériel roulant en suivant la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. L'unique camion a parcouru 20 000 kilomètres en 20X4. Pour toutes les autres immobilisations, voici les renseignements utiles :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût d'acquisition	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou utilisation prévue
Matériel roulant	06 juin 20X3	45 000 $	5 000 $	Proportionnel à l'utilisation	400 000 km
Équipement	01 mai 20X3	60 000 $	7 000 $	Dégressif (40 %)	5 ans
Ameublement de bureau	01 oct. 20X3	23 000 $	3 000 $	Linéaire	5 ans
Bâtiment	01 janv. 20X2	450 000 $	100 000 $	Linéaire	20 ans
Matériel informatique	01 déc. 20X3	6 958,03 $	Ø	Linéaire	3 ans

- Le solde du compte *Salaires à payer* représente les salaires nets de la dernière période de paie de l'exercice qui sera versé en janvier 20X5. Au 31 décembre 20X4, le salaire des quatre employés n'a pas été enregistré pour le dernier jour de l'exercice. Les employés gagnent 105 $ par jour.

L'enregistrement des régularisations

Les fournitures de bureau À la fin de l'exercice financier, après avoir fait un inventaire des stocks de fournitures, on constate qu'il y en a pour 1 640 $. On doit donc avoir un solde de 1 640 $ dans le compte d'actif *Fournitures de bureau*. Comme le solde du compte est présentement de 800 $, il faut l'augmenter de 840 $ pour obtenir le solde réel en date du 31 décembre 20X4, soit 1 640 $.

Dans ce cas, il faut ajuster le compte d'actif *Fournitures de bureau* en l'augmentant de 840 $ et diminuer de 840 $ la charge *Frais de bureau* qui n'est pas encore engagée. La charge réelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 est donc de 8 241,50 $, soit 9 081,50 $ d'achats moins la régularisation de 840 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Fournitures de bureau	1190	840,00	
	Frais de bureau	5500		840,00
	(pour régulariser les fournitures de bureau			
	au 31 décembre 20X4)			

L'assurance payée d'avance En date du 31 décembre 20X4, le solde du compte *Assurance payée d'avance* est de 900 $, ce qui représente le solde qui était payé d'avance au 31 décembre 20X3. Lorsque l'entreprise a renouvelé sa police d'assurance générale le 1er octobre 20X4, la technicienne a débité le déboursé de 1 320 $ au compte de charge *Assurance*.

Calculons maintenant le solde requis au compte d'actif *Assurance payée d'avance*.

Le déboursé de 1 320 $ qui a été enregistré le 1er octobre 20X4 représente la prime annuelle qui couvre la période du 1er octobre 20X4 au 1er octobre 20X5. Au 31 décembre 20X4, une portion seulement de la prime de 1 320 $, soit les mois d'octobre à décembre, peut être considérée comme une charge. La période du 1er janvier au 30 septembre 20X5 constitue de l'assurance payée d'avance. Le solde du compte *Assurance payée d'avance* doit donc correspondre à 1 320 $ × 9/12 = 990 $. Comme le solde est actuellement débiteur de 900 $, il faudra l'augmenter, au débit, de 90 $ afin d'atteindre le solde requis de 990 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Assurance payée d'avance	1210	90,00	
	Assurance	5740		90,00
	(pour régulariser l'assurance payée d'avance			
	au 31 décembre 20X4)			

Le solde du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 990 $, tel que requis.

Les intérêts sur l'emprunt hypothécaire Au 31 décembre 20X4, le solde du compte *Charges d'intérêts* ne comprend pas les intérêts sur l'emprunt hypothécaire du mois de décembre, qui seront payés le 1er janvier 20X5. Le solde de l'emprunt hypothécaire après le versement du 1er décembre est de 132 465,02 $ et le taux d'intérêt est de 6 %. La charge d'intérêts à enregistrer correspond donc à :

Solde de l'emprunt au dernier versement	×	**Taux d'intérêt**	×	**Nombre de mois impayés**	=	**Intérêts à payer**
132 465,02 $	×	6 %	×	(1 mois ÷ 12 mois)	=	662,33 $

De plus, le compte *Intérêts à payer* affiche un solde de 765,83 $ dans la balance de vérification au 31 décembre 20X4. Ce montant correspond aux intérêts à payer sur l'emprunt à court terme (53,33 $) et aux intérêts à payer sur l'emprunt hypothécaire (712,50 $) qui ont été enregistrés lors des régularisations au 31 décembre 20X3. Nous devons donc diminuer le solde du compte *Intérêts à payer* de 103,50 $ (765,83 $ – 662,33 $) afin qu'il soit de 662,33 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Intérêts à payer	2450	103,50	
	Charges d'intérêts	5780		103,50
	(pour régulariser les intérêts à payer			
	au 31 décembre 20X4)			

Les honoraires à recevoir Au 31 décembre 20X4, l'entreprise Tennis intérieur Knowlton a légalement gagné des honoraires de gestion de 1 780 $, mais elle ne peut en exiger le paiement immédiatement, étant donné les modalités de certains contrats. Cependant, le compte *Honoraires à recevoir* affiche un solde de 500 $ dans la balance de vérification au 31 décembre 20X4. Il s'agit du montant des honoraires à recevoir qui ont été régularisés au 31 décembre 20X3. Afin d'obtenir le solde requis de 1 780 $ dans le compte *Honoraires à recevoir*, nous devons le débiter de 1 280 $ (1 780 $ – 500 $) au 31 décembre 20X4 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Honoraires à recevoir	1125	1 280,00	
	Honoraires de gestion	4130		1 280,00
	(pour régulariser les honoraires à recevoir			
	au 31 décembre 20X4)			

Les produits d'intérêts à recevoir Même si l'entreprise n'a aucun produit d'intérêts à recevoir au 31 décembre 20X4, il faut quand même s'assurer que le solde du compte *Intérêts à recevoir* correspond à cette réalité. Or, en examinant la balance de vérification au 31 décembre 20X4, on constate que les intérêts à recevoir de 66,67 $ qui ont été régularisés au 31 décembre 20X3 y sont toujours. Il faut donc éliminer cette somme de ce compte, puisque ces intérêts ont été encaissés au cours de l'année 20X4 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Produits d'intérêts	4290	66,67	
	Intérêts à recevoir	1115		66,67
	(pour régulariser les intérêts à recevoir			
	au 31 décembre 20X4)			

La publicité payée d'avance Les informations qui nous ont été transmises nous indiquent qu'il n'y a aucune publicité payée d'avance au 31 décembre 20X4. Pourtant, la balance de vérification indique un solde de 680 $ au compte d'actif *Publicité payée d'avance*. Il s'agit du montant de la régularisation de 20X3 qui apparaît toujours. Il faut donc éliminer ce montant du compte d'actif et l'ajouter à la charge, puisque cette publicité qui était payée d'avance au 31 décembre 20X3 est devenue une charge dans l'année 20X4. Voici la régularisation :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Publicité	5420	680,00	
	Publicité payée d'avance	1250		680,00
	(pour régulariser la publicité payée d'avance			
	au 31 décembre 20X4)			

Le loyer payé d'avance Le 1er décembre 20X4, Tennis intérieur Knowlton a payé d'avance le loyer de son entrepôt pour les trois mois à venir, soit décembre 20X4, janvier 20X5 et février 20X5, à raison de 1 600 $ par mois pour un total de 4 800 $. Au 31 décembre 20X4, les loyers pour janvier et février sont payés d'avance, ce qui représente 3 200 $ (1 600 $ × 2 mois). Nous devons donc nous assurer que le compte *Loyer payé d'avance* affiche un solde débiteur de 3 200 $ au 31 décembre 20X4. Comme il affiche un solde de 3 000 $ à la suite de la régularisation du dernier exercice, nous devons le débiter d'un montant de 200 $ (3 200 $ – 3 000 $) afin qu'il affiche le solde requis de 3 200 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Loyer payé d'avance	1220	200,00	
	Loyer	5410		200,00
	(pour régulariser le loyer payé d'avance			
	au 31 décembre 20X4)			

Les abonnements perçus d'avance Au 31 décembre 20X4, une liste des abonnements révèle qu'il reste un total de 4 230 $ quant aux abonnements qui se rapportent au prochain exercice. Cependant, le solde actuel du compte *Produits perçus d'avance* affiche 3 600 $, ce qui représente les abonnements perçus d'avance au 31 décembre 20X3. Par conséquent, il faut augmenter ce compte de 630 $ (4 230 $ – 3 600 $) afin qu'il affiche le solde requis de 4 230 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Produits d'abonnements gagnés	4250	630,00	
	Produits perçus d'avance	2460		630,00
	(pour régulariser les produits perçus d'avance			
	au 31 décembre 20X4)			

L'amortissement À la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 20X4, on doit enregistrer les charges d'amortissement de toutes les catégories d'immobilisations. Voici les écritures de journal général pour les trois premières catégories, soit le matériel roulant, l'équipement et le matériel informatique :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amortissement – matériel roulant	5820	2 000,00	
	Amortissement cumulé – matériel roulant	1310		2 000,00
	(pour enregistrer l'amortissement du matériel			
	roulant au 31 décembre 20X4 :			
	[45 000 $ – 5 000 $] ÷ 400 000 km = 0,10 $ / km			
	0,10 $ × 20 000 km = 2 000 $)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amortissement – équipement	5850	17 600,00	
	Amortissement cumulé – équipement	1610		17 600,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'équipement :			
	[60 000 $ – 16 000 $] × 40 % = 17 600 $)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amortissement – matériel informatique	5840	2 319,34	
	Amortissement cumulé – matériel informatique	1510		2 319,34
	(pour enregistrer l'amortissement du matériel			
	informatique :			
	[6 958,03 $ – 0 $] ÷ 3 ans = 2 319,34 $)			

À VOUS DE JOUER !

À partir des données contenues dans le tableau figurant à la page 275, veuillez enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation pour l'amortissement de l'ameublement de bureau et du bâtiment au 31 décembre 20X4. Veuillez également régulariser les salaires à payer au 31 décembre 20X4.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				

Le report des régularisations aux comptes concernés

Voici les comptes qui ont été affectés par les régularisations. Les reports des régularisations ont été effectués. Pour les autres comptes, leur solde respectif correspondra aux soldes inscrits dans la balance de vérification figurant à la page 274.

Intérêts à recevoir				N° 1115
	Débit	**Crédit**		
20X4				
Solde au 31 déc.	66,67			
		66,67	Régularisation	
Solde régularisé	Ø			

Honoraires à recevoir			N° 1125
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	500,00		
Régularisation	1 280,00		
Solde régularisé	1 780,00		

Fournitures de bureau			N° 1190
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	800,00		
Régularisation	840,00		
Solde régularisé	1 640,00		

Assurance payée d'avance			N° 1210
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	900,00		
Régularisation	90,00		
Solde régularisé	990,00		

Loyer payé d'avance			N° 1220
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	3 000,00		
Régularisation	200,00		
Solde régularisé	3 200,00		

Publicité payée d'avance			N° 1250
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	680,00		
		680,00	Régularisation
Solde régularisé	Ø		

Amortissement cumulé – matériel roulant			N° 1310
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		1 200,00	Solde au 31 déc.
		2 000,00	Régularisation
		3 200,00	Solde régularisé

Amortissement cumulé – matériel informatique			N° 1510
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		193,28	Solde au 31 déc.
		2 319,34	Régularisation
		2 512,62	Solde régularisé

Amortissement cumulé – équipement			N° 1610
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		16 000,00	Solde au 31 déc.
		17 600,00	Régularisation
		33 600,00	Solde régularisé

Amortissement cumulé – ameublement de bureau			N° 1810
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		1 000,00	Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Amortissement cumulé – bâtiment			N° 1910
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		35 000,00	Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Salaires à payer			N° 2350
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		2 040,00	Solde au 31 déc.
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Intérêts à payer			N° 2450
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		765,83	Solde au 31 déc.
Régularisation	103,50		
		662,33	Solde régularisé

Produits perçus d'avance			N° 2460
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		3 600,00	Solde au 31 déc.
		630,00	Régularisation
		4 230,00	Solde régularisé

Honoraires de gestion			N° 4130
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		15 500,00	Solde au 31 déc.
		1 280,00	Régularisation
		16 780,00	Solde régularisé

Produits d'abonnements gagnés			N° 4250
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		37 650,00	Solde au 31 déc.
Régularisation	630,00		
		37 020,00	Solde régularisé

Produits d'intérêts			N° 4290
	Débit	**Crédit**	
		20X4	
		100,00	Solde au 31 déc.
	66,67		Régularisation
		33,33	Solde régularisé

Salaires			N° 5300
	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 31 déc.	65 000,00		
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Loyer			N° 5410
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	19 200,00		
		200,00	Régularisation
Solde régularisé	19 000,00		

Publicité			N° 5420
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	12 749,25		
Régularisation	680,00		
Solde régularisé	13 429,25		

Frais de bureau			N° 5500
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	9 081,50		
		840,00	Régularisation
Solde régularisé	8 241,50		

Assurance			N° 5740
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	1 320,00		
		90,00	Régularisation
Solde régularisé	1 230,00		

Charges d'intérêts			N° 5780
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	8 691,97		
		103,50	Régularisation
Solde régularisé	8 588,47		

Amortissement – matériel roulant			N° 5820
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	Ø		
Régularisation	2 000,00		
Solde régularisé	2 000,00		

Amortissement – matériel informatique			N° 5840
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	Ø		
Régularisation	2 319,34		
Solde régularisé	2 319,34		

Amortissement – équipement			N° 5850
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	Ø		
Régularisation	17 600,00		
Solde régularisé	17 600,00		

Amortissement – ameublement de bureau			N° 5870
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	Ø		
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

Amortissement – bâtiment			N° 5880
	Débit	Crédit	
20X4			
Solde au 31 déc.	Ø		
Régularisation			Régularisation
Solde régularisé			Solde régularisé

À VOUS DE JOUER !

Reportez aux comptes en T ci-dessus (dans cette page et la précédente) les écritures de régularisation pour l'amortissement de l'ameublement de bureau et du bâtiment ainsi que la régularisation des salaires au 31 décembre 20X4 que vous avez inscrites dans la rubrique «*À vous de jouer*» aux pages 279 et 280.

MISE EN SITUATION

La balance de vérification régularisée

Nous allons maintenant produire la balance de vérification régularisée qui contiendra tous les soldes régularisés des comptes de grand livre. C'est cette balance de vérification régularisée qui nous servira à préparer les états financiers à l'étape suivante.

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	10 119,21 $	
1100	Clients	9 585,25	
1105	TPS à recevoir	478,75	
1110	TVQ à recevoir	955,11	
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00	
1190	Fournitures de bureau	1 640,00	
1210	Assurance payée d'avance	990,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00	
1300	Matériel roulant	45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00 $
1500	Matériel informatique	6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62
1600	Équipement	60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00
1960	Terrain	30 000,00	
2100	Fournisseurs		51 055,92
2305	TPS à payer		3 187,50
2310	TVQ à payer		6 359,06
2350	Salaires à payer		2 460,00
2450	Intérêts à payer		662,33
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00
2900	Emprunt hypothécaire		132 465,02
3100	Amélie Hamelin – capital		193 500,00
3200	Amélie Hamelin – apports		5 000,00
3300	Amélie Hamelin – retraits	12 000,00	
4120	Services rendus		279 745,99
4130	Honoraires de gestion		16 780,00
4250	Produits d'abonnements gagnés		37 020,00
4290	Produits d'intérêts		33,33
5300	Salaires	65 420,00	
5410	Loyer	19 000,00	
5420	Publicité	13 429,25	
5500	Frais de bureau	8 241,50	
5730	Électricité	10 540,17	
5740	Assurance	1 230,00	
5750	Télécommunications	3 736,69	
5780	Charges d'intérêts	8 588,47	
5820	Amortissement – matériel roulant	2 000,00	
5840	Amortissement – matériel informatique	2 319,34	
5850	Amortissement – équipement	17 600,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	4 000,00	
5880	Amortissement – bâtiment	17 500,00	
		829 311,77 $	829 311,77 $

MISE EN GARDE

À cette étape, il faut être attentif afin de ne pas faire d'erreurs. Les comptes qui n'ont pas été affectés par les écritures de régularisation auront exactement le même solde que ceux de la balance de vérification de départ. Pour les comptes qui ont fait l'objet d'une régularisation, il faudra utiliser les soldes régularisés de l'étape précédente, y compris la rubrique «À vous de jouer» qui précède.

Les états financiers

La dernière étape du cycle comptable étendu consiste à rédiger les trois états financiers à partir de la balance de vérification régularisée, soit l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan.

L'état des résultats Le premier état financier à rédiger est l'état des résultats. Celui-ci déterminera le bénéfice net de l'exercice.

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4		
Produits d'exploitation		
Services rendus	279 746 $	
Honoraires de gestion	16 780	
Produits d'abonnements gagnés	37 020	
Produits d'intérêts	33	
Total des produits d'exploitation		333 579 $
Charges d'exploitation		
Salaires	65 420 $	
Loyer	19 000	
Publicité	13 429	
Frais de bureau	8 242	
Électricité	10 540	
Assurance	1 230	
Télécommunications	3 737	
Charges d'intérêts	8 588	
Amortissement – matériel roulant	2 000	
Amortissement – matériel informatique	2 319	
Amortissement – équipement	17 600	
Amortissement – ameublement de bureau	4 000	
Amortissement – bâtiment	17 500	
Total des charges d'exploitation		173 605
Bénéfice net		159 974 $

L'état des capitaux propres Cet état contient le bénéfice net que nous avons calculé dans l'état précédent. Il permettra de déterminer les capitaux propres de la fin.

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4		
Amélie Hamelin – capital au 1er janvier 20X4		193 500 $
Plus : Bénéfice net	159 974 $	
Apports	5 000	
	164 974 $	
Moins : Retraits	12 000	152 974
Amélie Hamelin – capital au 31 décembre 20X4		346 474 $

Le bilan Finalement, le bilan nous permettra d'obtenir une image des actifs, des passifs et des capitaux propres de l'entreprise à la date de fin d'exercice.

À VOUS DE JOUER !

À partir des renseignements contenus dans la balance de vérification régularisée ainsi que dans l'état des résultats et l'état des capitaux propres, préparez le bilan de Tennis intérieur Knowlton au 31 décembre 20X4.

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BILAN
au 31 décembre 20X4

ACTIF			PASSIF		
Actif à court terme			**Passif à court terme**		
			Total du passif à court terme		
Total de l'actif à court terme			**Passif à long terme**		
Immobilisations			Total du passif		
			CAPITAUX PROPRES		
Total des immobilisations					
Total de l'actif		545 306 $	**Total du passif et des capitaux propres**		545 306 $

MISE EN GARDE

Comme la balance de vérification comprend des décimales et que les états financiers sont arrondis au dollar près, il est possible qu'une différence d'un dollar apparaisse et cause ainsi un déballancement du bilan. Dans ce cas, une fois que vous avez revérifié vos données, il est suggéré d'ajouter ou de retrancher un dollar à un des comptes afin que l'actif soit égal au total du passif et des capitaux propres. Nous suggérons d'utiliser un des comptes de taxes pour cet ajustement.

Consultez le SUPPLÉMENT D'INFORMATION «La régularisation des sommes payées ou perçues d'avance», à la page 318.

Conclusion

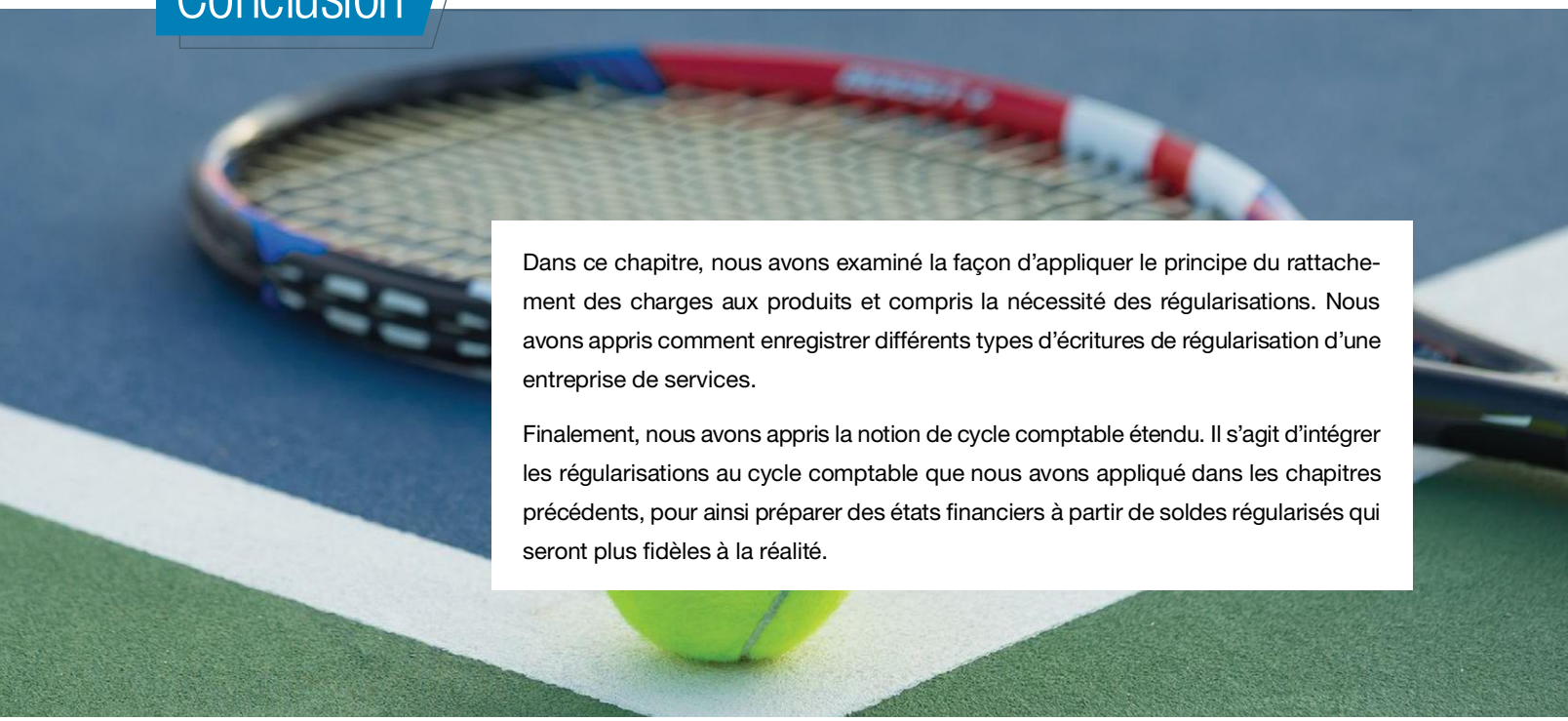

Dans ce chapitre, nous avons examiné la façon d'appliquer le principe du rattachement des charges aux produits et compris la nécessité des régularisations. Nous avons appris comment enregistrer différents types d'écritures de régularisation d'une entreprise de services.

Finalement, nous avons appris la notion de cycle comptable étendu. Il s'agit d'intégrer les régularisations au cycle comptable que nous avons appliqué dans les chapitres précédents, pour ainsi préparer des états financiers à partir de soldes régularisés qui seront plus fidèles à la réalité.

Testez vos connaissances

1. Quelle serait la charge d'amortissement de l'ameublement de bureau de Tennis intérieur Knowlton en 20X3 (*voir la page 235*) si cet actif avait été utilisé durant les 12 mois de l'exercice ? _____

2. Quelle méthode d'amortissement choisiriez-vous pour une machine pouvant produire 1 000 000 de pièces durant sa vie utile ? _____

3. Lequel des postes suivants, *Frais de bureau* ou *Fournitures de bureau*, est présenté au bilan ? _____

4. Vrai ou faux ?

	VRAI	FAUX
a) Le solde du compte *Charges d'intérêts* apparaîtra à l'état des résultats.	☐	☐
b) Le solde du compte *Produits d'intérêts* apparaîtra au bilan.	☐	☐
c) Un produit gagné est automatiquement encaissé immédiatement.	☐	☐
d) Une charge payée d'avance est présentée à l'état des résultats.	☐	☐

Terminologie

Amortissement 233

Balance de vérification régularisée 273

Capital 249

Comptabilité d'exercice 244

Compte de bilan 232

Compte de contrepartie 236

Compte de résultat 232

Comptes liés 232

Durée de vie utile 233

Montant amortissable 234

Principe du rattachement des charges aux produits 230

Régularisation 230

Valeur comptable 233

Valeur résiduelle 234

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
Le calcul et l'enregistrement de l'amortissement basés sur une facture d'achat	1 et 2
La régularisation de l'amortissement calculée à partir d'un tableau de données	3 à 6
La régularisation des salaires à payer	7 et 8
La régularisation des intérêts à payer basée sur une balance de vérification partielle	9 et 10
La régularisation des produits à recevoir	11 et 12
La régularisation des frais de bureau basée sur une balance de vérification partielle	13 et 14
La régularisation de l'assurance payée d'avance basée sur une balance de vérification partielle	15 à 18
La régularisation des produits perçus d'avance basée sur une balance de vérification partielle	19 et 20
Les régularisations relatives à des charges à payer et à des charges payées d'avance, basées sur une balance de vérification complète	21 et 22
Les régularisations relatives à des produits à recevoir et à des produits perçus d'avance, basées sur une balance de vérification complète	23 et 24

MATIÈRE TRAITÉE (*suite*)	NUMÉROS
Le cycle comptable étendu	25 à 30
La régularisation des fournitures et des fournitures utilisées	31 et 32
La régularisation de l'assurance et de l'assurance payée d'avance	33 à 38
La régularisation des produits perçus d'avance et des produits gagnés	39 et 40
Cas évolutif : Intergolf	

Le calcul et l'enregistrement de l'amortissement basés sur une facture d'achat

1. Ferlac a acquis deux ordinateurs chez Services informatiques du Village. On vous fournit les trois informations suivantes :

- la durée de vie utile prévue est de 3 ans ;
- la valeur résiduelle sera égale à 375 $;
- l'entreprise utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

Services informatiques du Village
120, rue Amsterdam
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1V9
Téléphone : 418 878-5884
Télécopieur : 418 878-5886
Sans frais : 1 877 878-5884
Courriel : servinfo@systemacito.ca

FACTURE 12640
Date : 20X7-08-01

Vendu à :

Ferlac
350, rue de la Gare
Saint-Sauveur (Québec) J0T 2K8

Quantité	Prix unitaire		Montant
2 ordinateurs	1 247,50 $		2 495,00 $
N° de TPS : 146879525RT0001		5 %	124,75
N° de TVQ : 1158457812TQ0001		9,975 %	248,88
Conditions : payable dans 30 jours		**Total**	**2 868,63 $**

Travail à faire

a) Utiliser la facture de Services informatiques du Village pour comptabiliser dans le journal général l'achat des ordinateurs.

b) Enregistrer dans le journal général les régularisations relatives aux amortissements en date du 31 décembre 20X7, du 31 décembre 20X8 et du 31 décembre 20X9.

c) Présenter le bilan partiel relatif aux immobilisations au 31 décembre 20X9.

2. Gestion Damipro a acquis un photocopieur chez Xarcom. On vous fournit les trois informations suivantes :

- la durée de vie utile prévue est de 5 ans ;
- la valeur résiduelle sera égale à 5 % de son coût d'acquisition ;
- l'entreprise utilise la méthode de l'amortissement linéaire.

arcom
97, rue Provost, Lachine (Québec) H8T 3J1
Téléphone : 514 456-6789
Sans frais : 1 800 XARCOM4

FACTURE 136234
Date : 20X3-04-01

Vendu à :

Gestion Damipro
547, rue Berlioz
Île-des-Soeurs (Québec) H2K 9Z9

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Photocopieur Xarcom XM-456-HPL	1	1 942,00 $	1 942,00 $
N° de TPS : 146879525RT0001		5 %	97,10
N° de TVQ : 1158457812TQ0001		9,975 %	193,71
Conditions : payable dans 30 jours		**Total**	**2 232,81 $**

Travail à faire

a) Utiliser la facture de Xarcom pour comptabiliser dans le journal général l'achat du photocopieur.

b) Enregistrer dans le journal général les régularisations relatives aux amortissements en date du 31 décembre 20X3, du 31 décembre 20X4 et du 31 décembre 20X5.

c) Présenter le bilan partiel relatif aux immobilisations au 31 décembre 20X5.

La régularisation de l'amortissement calculée à partir d'un tableau de données

3. L'entreprise Déménagement PCV est à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X6 et vous fournit, dans le tableau suivant, les informations relatives aux immobilisations et aux renseignements qui serviront à l'enregistrement des régularisations d'amortissement :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou utilisation prévues
Matériel roulant	1er sept. 20X6	202 350 $	22 350 $	Proportionnel	300 000 km
				à l'utilisation	
Équipement de bureau	1er mai 20X6	12 375 $	1 875 $	Linéaire	7 ans
Ameublement	1er juin 20X6	32 324 $	Ø	Linéaire	10 ans
de bureau					

Les odomètres des camions indiquent qu'ils ont parcouru 40 000 kilomètres entre le 1er septembre et le 31 décembre 20X6.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux amortissements des trois actifs de Déménagement PCV au 31 décembre 20X6.

4. L'entreprise Transport Lévesque est à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X3 et vous fournit, dans le tableau suivant, les informations relatives aux immobilisations et aux renseignements qui serviront à l'enregistrement des régularisations d'amortissement :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile, taux ou utilisation prévus
Matériel roulant	1er sept. 20X3	345 675 $	25 675 $	Proportionnel	320 000 km
				à l'utilisation	
Équipement de bureau	1er mai 20X3	22 490 $	2 490 $	Dégressif à	15 %
				taux constant	
Ameublement de bureau	1er juin 20X3	25 675 $	1 675 $	Linéaire	12 ans

Les odomètres des camions indiquent qu'ils ont parcouru 11 % du kilométrage estimatif depuis leur acquisition jusqu'au 31 décembre 20X3.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux amortissements des trois actifs de Transport Lévesque au 31 décembre 20X3.

5. L'entreprise Livraison Amid est à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X3 et vous fournit, dans le tableau suivant, les informations relatives aux immobilisations et aux renseignements qui serviront à l'enregistrement des régularisations d'amortissement :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou taux
Matériel roulant	1er sept. 20X1	90 000 $	10 000 $	Dégressif à taux constant	50 %
Équipement de bureau	1er juin 20X1	50 000 $	5 000 $	Linéaire	10 ans
Ameublement de bureau	1er avr. 20X1	70 000 $	20 000 $	Linéaire	10 ans
Bâtiment	1er janv. 20X1	160 000 $	Ø	Linéaire	40 ans
Terrain	1er janv. 20X1	30 000 $			

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Livraison Amid, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X1, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X1.

b) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Livraison Amid, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X2.

c) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Livraison Amid, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X3.

6. L'entreprise Plomberie Marc-Antoine est à la fin de son exercice financier se terminant le 31 décembre 20X7 et vous fournit, dans le tableau suivant, les informations relatives aux immobilisations et aux renseignements qui serviront à l'enregistrement des régularisations d'amortissement :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou taux
Matériel roulant	1er fév. 20X5	55 000 $	10 000 $	Dégressif à taux constant	55 %
Équipement de bureau	1er juin 20X5	25 000 $	5 000 $	Linéaire	10 ans
	1er janv. 20X7	5 000 $	1 000 $		
Ameublement de bureau	1er oct. 20X5	40 000 $	10 000 $	Linéaire	10 ans
Bâtiment	1er oct. 20X5	200 000 $	20 000 $	Linéaire	40 ans
Terrain	1er janv. 20X5	40 000 $			

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Plomberie Marc-Antoine, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X5.

b) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Plomberie Marc-Antoine, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X6, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X6.

c) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives à l'amortissement des immobilisations de Plomberie Marc-Antoine, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7, et présenter la section « Immobilisations » au bilan au 31 décembre 20X7.

La régularisation des salaires à payer

7. La date de fin d'exercice de Florimont est le mercredi 31 décembre 20X3.

Voici le calendrier de décembre 20X3 et janvier 20X4 :

Décembre 20X3						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
Janvier 20X4						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Travail à faire

Régulariser les salaires à payer dans chacun des quatre scénarios indépendants suivants en se référant au calendrier présenté.

a) Le montant des salaires à payer au 31 décembre est de 1 050 $.

b) La paie hebdomadaire est versée le jeudi suivant pour la semaine terminée le vendredi. Les trois employés sont payés au taux horaire de 12 $ et chacun travaille le même nombre d'heures chaque semaine, selon les informations suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Maryse	6 h	6 h	8 h	6 h	8 h	34 h
Jean-Pierre	6 h	4 h	8 h	4 h	8 h	30 h
Lionel	8 h	3 h	8 h	5 h	8 h	32 h
Total	20 h	13 h	24 h	15 h	24 h	96 h

c) Les employés sont payés toutes les deux semaines, soit le vendredi suivant, pour la période de 10 jours écoulée. Le salaire total pour la période de paie du 22 décembre au 2 janvier est de 5 040 $ et chacun travaille le même nombre d'heures chaque semaine.

d) Les vendeurs ont droit à une commission de 6 % sur toutes les ventes du mois. Cette commission est payable le 15e jour du mois suivant. Les ventes du mois de décembre ont été de 45 310 $.

8. La date de fin d'exercice de Livraison Express est le lundi 31 décembre 20X2. Les employés travaillent du lundi au vendredi. L'entreprise est fermée les week-ends.

Voici le calendrier de décembre 20X2 et janvier 20X3 :

Décembre 20X2						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
Janvier 20X3						
Dimanche	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Travail à faire

Régulariser les salaires à payer dans chacun des quatre scénarios indépendants suivants en se référant au calendrier présenté.

a) La paie hebdomadaire est versée le mercredi suivant pour la semaine terminée le vendredi. Les employés sont payés aux taux horaires suivants :

Pierre : 17,50 $

Marc : 19,00 $

Johanne : 15,25 $

Les heures travaillées par chaque employé sont les suivantes et chacun travaille le même nombre d'heures chaque semaine.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pierre	6 h	5 h	5 h	7 h	8 h
Marc	7 h	4 h	7 h	4 h	8 h
Johanne	7 h	7 h	4 h	6 h	8 h

b) Les trois employés travaillent du lundi au vendredi. Ils sont payés toutes les deux semaines, le jeudi, pour la période de paie de deux semaines qui se termine le vendredi précédent. Ils gagnent chacun un salaire de 1 450 $ par paie. La dernière écriture d'enregistrement des charges salariales fut effectuée le vendredi 21 décembre et cette paie fut versée le jeudi 27 décembre.

c) Les vendeurs ont droit à une commission de 4 % sur les ventes du mois ; cette commission est versée le 15 du mois suivant. Les ventes du mois de décembre ont été de 144 236,14 $ taxes incluses.

d) Les trois employés travaillent du lundi au vendredi. Ils sont payés toutes les semaines, le mercredi, pour la semaine terminée le vendredi précédent. La dernière écriture d'enregistrement des charges salariales fut effectuée le vendredi 28 décembre et cette paie fut versée le mercredi 2 janvier. Exceptionnellement, les trois employés ont travaillé le samedi 29 décembre. Lors de cette journée, ils ont gagné une fois et demie leur salaire habituel de 60 $ par jour chacun.

La régularisation des intérêts à payer basée sur une balance de vérification partielle

9. Voici la balance de vérification partielle de Courrier Rapido, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X6 :

COURRIER RAPIDO BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE au 31 décembre 20X6			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	12 456,25 $	
1100	Clients	6 567,89	
1190	Fournitures de bureau	450,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 600,00	
1300	Matériel roulant	202 350,00	
1400	Équipement de bureau	12 375,00	
1800	Ameublement de bureau	32 324,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		12 450,00 $
2100	Fournisseurs		42 345,67
2900	Emprunt hypothécaire		60 000,00
5300	Salaires	55 467,00	
5410	Loyer	10 000,00	
5500	Frais de bureau	3 450,00	
5740	Assurance	8 040,00	
5780	Charges d'intérêts	5 391,27	

- Les intérêts au taux de 9 % relatifs à l'emprunt bancaire n'ont pas été versés depuis le 15 novembre (un mois et demi).
- Depuis le 1er novembre, date du dernier versement effectué sur l'emprunt hypothécaire, l'entreprise n'a versé aucun intérêt. Le comptable étant malade, le versement n'a pas été effectué pour les mois de novembre et décembre. Le taux à payer sur l'emprunt hypothécaire est de 6,75 %.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux charges d'intérêts de Courrier Rapido au 31 décembre 20X6. Calculer les charges d'intérêts en mois.

10. Voici la balance de vérification partielle de Distribution Veillette, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X3 :

DISTRIBUTION VEILLETTE BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	23 456,78 $	
1100	Clients	8 907,65	
1190	Fournitures de bureau	750,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 560,00	
1300	Matériel roulant	345 675,00	
1400	Équipement de bureau	22 490,00	
1800	Ameublement de bureau	25 675,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		9 850,00 $
2100	Fournisseurs		23 567,89
2900	Emprunt hypothécaire		42 358,00
5300	Salaires	64 578,49	
5410	Loyer	7 200,00	
5500	Frais de bureau	2 345,00	
5740	Assurance	3 660,00	
5780	Charges d'intérêts	4 360,54	

- Les intérêts au taux annuel de 8,75 % relatifs à l'emprunt bancaire n'ont pas été versés depuis le 15 novembre.
- Depuis le 1er octobre, date du dernier versement effectué sur l'emprunt hypothécaire, l'entreprise n'a versé aucun intérêt. Le taux à payer sur l'emprunt hypothécaire est de 7,25 % annuel.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux charges d'intérêts de Distribution Veillette au 31 décembre 20X3. Calculer les charges d'intérêts en mois.

La régularisation des produits à recevoir

11. a) Régulariser, au 31 décembre 20X3, les intérêts à recevoir relatifs à un effet à recevoir de 50 000 $. Calculer les produits d'intérêts en mois pour les quatre scénarios indépendants suivants.

	Taux d'intérêt annuel	Date du dernier encaissement
1)	5 %	31 déc. 20X2
2)	8 %	15 févr. 20X3
3)	10 %	01 avr. 20X3
4)	12 %	15 janv. 20X3

b) L'entreprise Les Immeubles du royaume inc., propriétaire d'un centre commercial, a loué un local à la boutique Le Donjon. Le bail stipule que le locataire doit verser aux Immeubles du royaume inc. un loyer équivalant à 5 % des ventes (loyer minimal mensuel de 1 500 $), montant calculé à la fin de l'année. Au 31 décembre 20X4, les propriétaires avaient reçu les douze versements prévus (montant minimal) de la boutique Le Donjon. Régulariser le loyer à recevoir dans chacun des cas suivants :

1) Ventes de 540 000 $.
2) Ventes de 380 000 $.
3) Ventes de 340 000 $.

c) Gestion immobilière Marcoux est une entreprise spécialisée dans l'administration d'immeubles locatifs. Le 1er novembre 20X4, l'entreprise a signé un contrat de gestion avec Jonathan Leblond. Ce contrat stipule que Gestion immobilière Marcoux s'occupera de l'administration de l'immeuble appartenant à Jonathan Leblond, moyennant des honoraires de 600 $ par trimestre payables à la fin de chaque trimestre. Régulariser les honoraires à recevoir au 31 décembre 20X4.

12. a) Régulariser, au 31 décembre 20X5, les intérêts à recevoir sur un effet à recevoir de 75 000 $. Calculer les produits d'intérêts en mois pour les quatre scénarios indépendants suivants.

	Taux d'intérêt annuel	Date du dernier encaissement
1)	4 %	15 janv. 20X5
2)	6 %	1er oct. 20X5
3)	10 %	15 févr. 20X5
4)	2 %	30 avr. 20X5

b) Me Hugues Charbonneau n'a pas encore facturé ses services à trois de ses clients, puisque les causes n'ont pas encore été entendues. Le taux de facturation est de 180 $ l'heure. Les heures à facturer sont les suivantes : Nathan Allard, 12 heures ; Vanessa Grenier, 14,5 heures ; Francis Roy, 16 heures. Régulariser le montant des honoraires à recevoir au 31 décembre 20X5.

c) Julie-Anne Pelletier est la propriétaire d'une agence de vente de Produits Myra inc. Dans le contrat d'association, il est prévu que l'agence a droit à des commissions équivalant à 4 % des ventes de l'exercice (commissions minimales de 2 000 $ par mois), calculées à la fin de l'année. Au 31 décembre 20X5, Julie-Anne Pelletier avait reçu les 12 versements minimaux de Produits Myra inc. Régulariser les commissions à recevoir dans chacun des cas suivants (utiliser le compte *Produits divers à recevoir*) :

1) Ventes de l'année de 919 800 $ taxes incluses.
2) Ventes de l'année de 620 000 $ avant taxes.
3) Ventes de l'année de 528 885 $ taxes incluses.

La régularisation des frais de bureau basée sur une balance de vérification partielle

13. Voici la balance de vérification partielle de Services fiscaux Savard, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X6 :

SERVICES FISCAUX SAVARD
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X6

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	12 456,25 $	
1100	Clients	6 567,89	
1190	Fournitures de bureau	450,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 250,00	
1300	Matériel roulant	202 350,00	
1400	Équipement de bureau	12 375,00	
1800	Ameublement de bureau	32 324,00	
2100	Fournisseurs		42 345,67 $
5300	Salaires	55 467,00	
5410	Loyer	10 000,00	
5500	Frais de bureau	3 450,00	

L'inventaire des fournitures de bureau en fin d'exercice indique que l'entreprise a en main pour 600 $ de fournitures (avant taxes).

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative aux fournitures de bureau de Services fiscaux Savard au 31 décembre 20X6.

14. Voici la balance de vérification partielle d'Assure-toit, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X3 :

ASSURE-TOIT BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	23 456,78 $	
1100	Clients	8 907,65	
1190	Fournitures de bureau	750,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 450,00	
1300	Matériel roulant	345 675,00	
1400	Équipement de bureau	22 490,00	
1800	Ameublement de bureau	25 675,00	
2100	Fournisseurs		23 567,89 $
5300	Salaires	64 578,49	
5410	Loyer	7 200,00	
5500	Frais de bureau	2 345,00	
5740	Assurance	3 456,00	

L'inventaire des fournitures de bureau en fin d'exercice indique que l'entreprise a en main pour 517,39 $ (incluant les taxes) de fournitures.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative aux fournitures de bureau d'Assure-toit au 31 décembre 20X3.

La régularisation de l'assurance payée d'avance basée sur une balance de vérification partielle

15. Voici la balance de vérification partielle d'Aménagement Plus, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X6 :

AMÉNAGEMENT PLUS BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE au 31 décembre 20X6			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	12 456,25 $	
1100	Clients	6 567,89	
1190	Fournitures de bureau	450,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 250,00	
1300	Matériel roulant	202 350,00	
1400	Équipement de bureau	12 375,00	
1800	Ameublement de bureau	32 324,00	
2100	Fournisseurs		42 345,67 $
5300	Salaires	55 467,00	
5410	Loyer	10 000,00	
5500	Frais de bureau	3 450,00	
5740	Assurance	8 040,00	

Voici la facture reçue du courtier d'assurances :

Viger, Deniger et associés
124, rue Saint-Charles
Longueuil (Québec) J3A 9V0
Téléphone : 450 678-5984
Télécopieur : 450 678-5886
Sans frais : 1 877 678-5678
Courriel : vigerdeniger@systemacito.ca

FACTURE 13567
Date : 20X6-05-01

Vendu à :

Aménagement Plus
315, rue des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 2Z3

Description	Montant
Assurance, feu, vol Assurance responsabilité civile Prime annuelle, échéance le 1er mai 20X7	7 376,15 $
Taxe de 9 %	663,85
Total de la facture	**8 040,00 $**

Payable dès réception

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation d'Aménagement Plus au 31 décembre 20X6. Ne pas oublier que la taxe sur la prime d'assurance n'est pas récupérable.

16. Voici la balance de vérification partielle de Photos de nuit, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X3 :

PHOTOS DE NUIT
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X3

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	23 456,78 $	
1100	Clients	8 907,65	
1190	Fournitures de bureau	750,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 560,00	
1300	Matériel roulant	345 675,00	
1400	Équipement de bureau	22 490,00	
1800	Ameublement de bureau	25 675,00	
2100	Fournisseurs		23 567,89 $
5300	Salaires	64 578,49	
5410	Loyer	7 200,00	
5500	Frais de bureau	2 345,00	
5740	Assurance	3 660,00	

Voici la facture reçue du courtier d'assurances :

Laplante, Berger et associés
124, rue Bélanger
Saint-Jérôme (Québec) J3A 9V0
Téléphone : 450 438-1234
Télécopieur : 450 438-4321
Sans frais : 1 877 438-5678
Courriel : laplanteberger@cbocable.ca

FACTURE 18572
Date : 20X3-08-15

Vendu à :

Photos de nuit
4567, rue des Bouleaux
Saint-Jérôme (Québec) J0T 1Y4

Description	Montant
Assurance, matériel roulant Prime annuelle, échéance le 15 août 20X4	3 357,80 $
Taxe de 9 %	302,20
Total de la facture	**3 660,00 $**

Payable dès réception

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation de Photos de nuit au 31 décembre 20X3.

17. Voici la balance de vérification partielle de Milano Courrier, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X3 :

MILANO COURRIER
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X3

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	17 567,89 $	
1100	Clients	9 765,41	
1210	Assurance payée d'avance	1 650,00	
1300	Matériel roulant	90 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		35 500,00 $
1400	Équipement de bureau	50 000,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		6 750,00
1800	Ameublement de bureau	70 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		8 750,00
1900	Bâtiment	160 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		8 000,00
2100	Fournisseurs		23 567,89
5300	Salaires	45 678,90	
5500	Frais de bureau	4 567,00	
5740	Assurance	3 120,00	

Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Milano Courrier relatives à l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance au 1er janvier 20X3	Primes payées (renouvellements)
ADF-14	1er juin 20X3 au 1er juin 20X4	450 $	1 200 $
CHL-57	1er sept. 20X3 au 1er sept. 20X4	1 200	1 920
		1 650 $	3 120 $

À noter que l'entreprise comptabilise ses primes payées dans le compte de charge et que le compte de bilan n'est affecté que par la régularisation de fin d'exercice.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative aux assurances de Milano Courrier, au 31 décembre 20X3.

◆ **18. Voici la balance de vérification partielle de Travaux Gauthier, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X7 :**

TRAVAUX GAUTHIER
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	5 678,91 $	
1100	Clients	3 456,79	
1210	Assurance payée d'avance	2 620,00	
1300	Matériel roulant	55 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		20 400,00 $
1400	Équipement de bureau	25 000,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		3 000,00
1800	Ameublement de bureau	40 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		3 750,00
1900	Bâtiment	200 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		9 000,00
2100	Fournisseurs		12 458,23
5300	Salaires	67 345,89	
5500	Frais de bureau	1 245,00	
5740	Assurance	7 200,00	

Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Travaux Gauthier relatives à l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance au 1er janvier 20X7	Primes payées (renouvellements)
JMJ-14	1er mars 20X7 au 1er mars 20X8	520 $	3 360 $
ADN-24	1er août 20X7 au 1er août 20X8	2 100	3 840
		2 620 $	7 200 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Travaux Gauthier, au 31 décembre 20X7.

La régularisation des produits perçus d'avance basée sur une balance de vérification partielle

19. Voici la balance de vérification partielle de Déménagement PCV, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X6 :

DÉMÉNAGEMENT PCV
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X6

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	12 456,25 $	
1100	Clients	6 567,89	
1190	Fournitures de bureau	450,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 600,00	
1300	Matériel roulant	202 350,00	
1400	Équipement de bureau	12 375,00	
1800	Ameublement de bureau	32 324,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		12 450,00 $
2100	Fournisseurs		42 345,67
2460	Produits perçus d'avance		2 450,00
2900	Emprunt hypothécaire		60 000,00
4120	Services rendus		450 678,90
5300	Salaires	55 467,00	
5410	Loyer	10 000,00	
5500	Frais de bureau	3 450,00	
5740	Assurance	8 040,00	
5780	Charges d'intérêts	5 391,27	

1re situation

Voici, en date du 31 décembre 20X6, la soumission émise à un client dont le déménagement doit avoir lieu le 15 janvier 20X7. L'entreprise a comptabilisé le montant d'acompte dans le compte de produit *Services rendus*.

Déménagement PCV
235, rue Lalumière
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G4V 7V9
Téléphone : 418 453-7851
Télécopieur : 418 453-1578
Courriel : PCV@vitronet.ca

SOUMISSION 12640
Date : 20X6-12-21

Client

Ferlac
350, rue de la Gare
Saint-Sauveur (Québec) J0T 2K8

Description		Montant
Déménagement de Saint-Sauveur à Mont-Laurier. Le déménagement devra être effectué le 15 janvier 20X7.		4 500,00 $
N° de TPS : 125435875RT0001	5 %	225,00
N° de TVQ : 1256842353QT0001	9,975 %	448,88
	Total	5 173,88 $
	Moins acompte	2 000,00
	Solde à payer à Mont-Laurier	**3 173,88 $**

Payable dès réception

2e situation

Voici, en date du 31 décembre 20X6, la soumission émise à un client dont le déménagement doit avoir lieu le 23 janvier 20X7. L'entreprise a comptabilisé le montant d'acompte dans le compte de produit *Services rendus*.

Déménagement PCV
235, rue Lalumière
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G4V 7V9
Téléphone : 418 453-7851
Télécopieur : 418 453-1578
Courriel : PCV@vitronet.ca

SOUMISSION 12646
Date : 20X6-12-23

Client :

Jean-Joseph Tremblay
345, boul. Sacré-Coeur
Saint-Félicien (Québec) G8K 2K7

Description		Montant
Déménagement de Saint-Félicien à Saint-Jérôme. Le déménagement devra être effectué le 23 janvier 20X7 à compter de 7 heures.		3 250,00 $
N° de TPS : 125435875RT0001	5 %	162,50
N° de TVQ : 1256842353QT0001	9,975 %	324,19
	Total	3 736,69 $
	Moins acompte	1 500,00
	Solde à payer à Saint-Jérôme	**2 236,69 $**

Payable dès réception

Travail à faire

Pour chaque situation (indépendante l'une de l'autre) enregistrer au journal général l'écriture de régularisation de Déménagement PCV au 31 décembre 20X6 relative aux produits perçus d'avance. Le compte *Produits perçus d'avance* est ajusté seulement lors des régularisations de fin d'année.

20. Voici la balance de vérification partielle de Transport Trans-Canada, dont l'exercice financier se termine le 31 décembre 20X3 :

TRANSPORT TRANS-CANADA
BALANCE DE VÉRIFICATION PARTIELLE
au 31 décembre 20X3

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	23 456,78 $	
1100	Clients	8 907,65	
1190	Fournitures de bureau	750,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 560,00	
1300	Matériel roulant	345 675,00	
1400	Équipement de bureau	22 490,00	
1800	Ameublement de bureau	25 675,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		9 850,00 $
2100	Fournisseurs		23 567,89
2460	Produits perçus d'avance		875,00
2900	Emprunt hypothécaire		42 358,00
4120	Services rendus		654 875,00
5300	Salaires	64 578,49	
5410	Loyer	7 200,00	
5500	Frais de bureau	2 345,00	
5740	Assurance	3 660,00	
5780	Charges d'intérêts	4 360,54	

1re situation

Voici, en date du 31 décembre 20X3, la soumission émise à un client dont les colis doivent être transportés en janvier 20X4. L'entreprise a comptabilisé le montant d'acompte dans le compte de produit *Services rendus*.

TRANSPORT TRANS-CANADA
6789, rue Mont-Royal
Montréal (Québec) H2V 5X7
Téléphone : 514 424-6789
Télécopieur : 514 424-7851
Courriel : trans-canada@vitronet.ca

Soumission 48294
Date : 20X3-12-19

Client

Rona – Saint-Félicien
789, boul. Gagnon
Saint-Félicien (Québec) G8K 2J7

Description		Montant
Contrat de transport de marchandises de Montréal à Saint-Félicien 5 000 $ pour le mois de janvier 20X4 (5 000 kilos de marchandises)		5 000,00 $
N° de TPS : 125435870RT0001	5 %	250,00
N° de TVQ : 1256842350QT0001	9,975 %	498,75
	Total	5 748,75 $
	Moins acompte	1 400,00
	Solde à payer le 15 janvier 20X4	**4 348,75 $**

2e situation

En date du 31 décembre 20X3, aucun client n'avait payé d'avance une partie du coût du transport de ses marchandises.

Travail à faire

Pour chaque situation (indépendante l'une de l'autre) enregistrer au journal général l'écriture de régularisation de Transport Trans-Canada au 31 décembre 20X3 relative aux produits perçus d'avance. Le compte *Produits perçus d'avance* est ajusté seulement lors des régularisations de fin d'année.

Les régularisations relatives à des charges à payer et à des charges payées d'avance, basées sur une balance de vérification complète

21. Marie-Pier Beaulieu, infographiste, vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise au 31 décembre 20X4 :

MARIE-PIER BEAULIEU, INFOGRAPHISTE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X4			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	5 834,12 $	
1100	Clients	2 759,40	
1105	TPS à recevoir	383,00	
1110	TVQ à recevoir	764,09	
1190	Fournitures de bureau	875,00	
1210	Assurance payée d'avance	270,00	
1300	Matériel roulant	15 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		1 333,33 $
1600	Équipement	22 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		2 500,00
2100	Fournisseurs		1 724,63
2305	TPS à payer		645,00
2310	TVQ à payer		1 286,78
3100	Marie-Pier Beaulieu – capital		41 110,67
3300	Marie-Pier Beaulieu – retraits	12 000,00	
4110	Honoraires professionnels		44 000,00
5300	Salaires	12 500,85	
5410	Loyer	6 000,00	
5420	Publicité	2 759,40	
5500	Frais de bureau	7 265,20	
5740	Assurance	1 200,00	
5750	Télécommunications	2 989,35	
		92 600,41 $	92 600,41 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Les achats de fournitures ont été portés au débit du compte *Frais de bureau* durant l'exercice. Un inventaire a permis d'établir qu'il restait pour 1 640 $ (avant taxes) de fournitures le 31 décembre 20X4.
- Le compte *Assurance payée d'avance* de 270 $ représente le solde de ce qui avait été payé d'avance le 1er janvier 20X4. Marie-Pier Beaulieu a débité le compte *Assurance* pour enregistrer le renouvellement de la prime (1 200 $). Cette prime couvre la période du 1er avril 20X4 au 1er avril 20X5. Au 31 décembre 20X4, l'assurance est encore valide pour trois mois.
- Marie-Pier Beaulieu amortit ses immobilisations en suivant la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction des renseignements suivants :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût d'acquisition	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Matériel roulant	1er mai 20X3	15 000 $	5 000 $	5 ans
Équipement	1er juill. 20X3	22 000 $	7 000 $	3 ans

- La charge salariale de Sandrine Villeneuve, l'employée à temps partiel, n'a pas été enregistrée pour les trois derniers jours travaillés de l'exercice. Celle-ci reçoit normalement 80 $ par jour.
- Le compte *Publicité* inclut un paiement de 2 400 $ (avant taxes) remis à la revue *Édition Québec* pour des annonces à paraître du 1er juillet 20X4 au 30 juin 20X5.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Marie-Pier Beaulieu, infographiste, au 31 décembre 20X4.

◆ **22. Philippe Tremblay, photographe, vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise au 31 décembre 20X3 :**

PHILIPPE TREMBLAY, PHOTOGRAPHE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X3

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	4 679,02 $	
1105	TPS à recevoir	476,00	
1110	TVQ à recevoir	949,62	
1200	Fournitures d'atelier	2 400,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 600,00	
1300	Matériel roulant	18 500,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 450,00 $
1600	Équipement	45 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		10 000,00
1800	Ameublement de bureau	7 200,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		525,00
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		5 300,00
2100	Fournisseurs		1 839,60
2305	TPS à payer		825,00
2310	TVQ à payer		1 645,88
3100	Philippe Tremblay – capital		65 124,00
3300	Philippe Tremblay – retraits	32 000,00	
4110	Honoraires professionnels		78 250,00
5300	Salaires	22 500,00	
5410	Loyer	11 000,00	
5420	Publicité	1 609,65	
5530	Frais de fournitures d'atelier	14 394,87	
5740	Assurance	1 200,00	
5750	Télécommunications	2 640,32	
5780	Charges d'intérêts	810,00	
		166 959,48 $	166 959,48 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Les achats de fournitures ont été portés au débit du compte *Frais de fournitures d'atelier* durant l'exercice. Un inventaire des fournitures d'atelier a permis d'établir qu'il en restait pour 4 771,46 $ taxes incluses, le 31 décembre 20X3.
- Les assurances ont été renouvelées le 1er mai 20X3 pour une année. La prime payée est comptabilisée dans le compte *Assurance*.
- Philippe Tremblay amortit ses immobilisations en fonction des renseignements suivants :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût	Valeur résiduelle	Durée ou kilométrage estimatifs
Matériel roulant	1er août 20X1	18 500 $	5 000 $	100 000 km
Équipement	1er mai 20X1	45 000 $	15 000 $	5 ans
Ameublement de bureau	1er oct. 20X1	4 200 $	Ø	10 ans
Ameublement de bureau	1er juill. 20X3	3 000 $	Ø	10 ans

- Le camion a parcouru 22 500 kilomètres au cours de l'exercice financier.
- La charge salariale de son adjointe administrative pour la dernière semaine de l'exercice n'a pas été enregistrée. Elle a travaillé 35 heures au taux horaire de 12 $.
- Le compte *Publicité* comprend une facture de 250 $ (avant taxes) payée le 28 décembre 20X3 au journal *Éclair* pour une annonce à paraître en janvier 20X4.
- Le loyer mensuel est de 1 000 $ (avant taxes) depuis la fondation de l'entreprise, en 20X1.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Philippe Tremblay, photographe, au 31 décembre 20X3.

Les régularisations relatives à des produits à recevoir et à des produits perçus d'avance, basées sur une balance de vérification complète

23. Mélodie Toulouse, comptable, vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise au 31 décembre 20X2 :

MÉLODIE TOULOUSE, COMPTABLE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X2

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	7 108,24 $	
1050	Placements à court terme	25 000,00	
1100	Clients	7 070,96	
1105	TPS à recevoir	422,00	
1110	TVQ à recevoir	841,89	
1210	Assurance payée d'avance	310,00	
1400	Équipement de bureau	25 300,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		8 800,00 $
2100	Fournisseurs		3 610,22
2305	TPS à payer		723,00
2310	TVQ à payer		1 442,39
3100	Mélodie Toulouse – capital		56 393,00
3300	Mélodie Toulouse – retraits	31 000,00	
4110	Honoraires professionnels		96 800,00
4290	Produits d'intérêts		2 120,00
5300	Salaires	32 000,00	
5410	Loyer	24 000,00	
5500	Frais de bureau	6 150,20	
5740	Assurance	1 290,00	
5750	Télécommunications	5 295,32	
5830	Amortissement – équipement de bureau	4 100,00	
		169 888,61 $	169 888,61 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Mélodie Toulouse a investi 25 000 $ dans un dépôt à terme au taux de 2 %. Au 31 décembre 20X2, deux mois de produits d'intérêts doivent être ajoutés aux produits d'exploitation.

- Mélodie Toulouse vous remet une liste du nombre d'heures de travail qui n'ont pas encore été facturées aux clients. La liste indique un total de 70 heures, au taux horaire de 50 $.
- Le 12 décembre 20X2, la Caisse de Drummondville a remis une avance de 4 000 $ à Mélodie Toulouse pour des services qui seront rendus en janvier 20X3. La technicienne de Mélodie Toulouse a crédité le compte *Honoraires professionnels* de la totalité de la recette.
- Le 15 décembre, un autre client, Auto Riverain, a remis 5 000 $ à Mélodie Toulouse, soit la totalité des honoraires d'un contrat qui couvre les mois de décembre 20X2 et de janvier 20X3 (2 500 $ avant taxes pour chaque mois). Ce dépôt a également été porté au crédit du compte *Honoraires professionnels.*

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Mélodie Toulouse, comptable, au 31 décembre 20X2.

◆ **24. Luis Fernandez, propriétaire de l'école d'informatique Technart, vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise au 31 décembre 20X5 :**

TECHNART
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	39 380,57 $	
1050	Placements à court terme	25 000,00	
1105	TPS à recevoir	1 222,00	
1110	TVQ à recevoir	2 437,89	
1145	Produits divers à recevoir	8 060,00	
1190	Fournitures de bureau	845,45	
1600	Équipement	245 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		61 400,00 $
2100	Fournisseurs		9 312,98
2305	TPS à payer		1 659,00
2310	TVQ à payer		3 309,71
2460	Produits perçus d'avance		15 100,00
3100	Luis Fernandez – capital		201 760,00
3300	Luis Fernandez – retraits	41 000,00	
4270	Revenus de cours		260 400,00
4290	Produits d'intérêts		5 000,00
5300	Salaires	102 600,00	
5410	Loyer	60 000,00	
5500	Frais de bureau	2 295,78	
5850	Amortissement – équipement	30 100,00	
		557 941,69 $	557 941,69 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Le compte *Placements à court terme* représente un dépôt à terme au taux de 2 %. Au 31 décembre 20X5, quatre mois de produits d'intérêts doivent être ajoutés aux produits d'exploitation.

- Le solde du compte *Produits divers à recevoir* correspond aux sommes à recevoir des étudiants, au 31 décembre 20X4. Luis Fernandez vous remet une liste des étudiants qui ont suivi un cours en décembre 20X5, mais qui n'ont pas encore été facturés ; cette somme représente 9 250 $ (avant taxes).
- Le solde du compte *Produits perçus d'avance* représente les sommes perçues d'avance au 31 décembre 20X4. Cette année, les cours payés d'avance pour le trimestre d'hiver 20X6 totalisent 19 750 $ (avant taxes).
- Le 15 décembre 20X5, la Caisse populaire de LaSalle a remis une avance de 7 000 $ (avant taxes) à Technart pour une formation que les employés de la caisse recevront en janvier 20X6. Cette somme n'est pas incluse dans la liste précédente relative aux sommes perçues d'avance. Luis Fernandez a crédité le compte *Revenus de cours* de la totalité de l'encaissement.
- Au cours du mois de décembre 20X5, Technart a donné une formation durant une fin de semaine aux cinq employés de la société Jacquet inc. Technart n'a pas encore envoyé de facture à son client. Les frais de 500 $ (avant taxes) par employé ne sont pas inclus dans la liste précédente des sommes à recevoir.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Technart au 31 décembre 20X5.

Le cycle comptable étendu

25. Jasmine Laberge vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise (*voir la page suivante*), l'École de conduite JL, au 31 décembre 20X5.

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Le solde de 287,44 $ du compte *Produits divers à recevoir* représente les sommes recevoir des élèves, au 31 décembre 20X4. Jasmine Laberge vous remet une liste des élèves qui n'ont pas encore été facturés pour leurs frais de cours de conduite. Cette liste indique un total de 397,44 $ (avant taxes) pour cette année.
- Un inventaire des fournitures de bureau a permis d'établir qu'il en restait pour 620 $ (avant taxes), le 31 décembre 20X5.
- Le renouvellement de l'assurance annuelle de 4 980 $ couvre la période du 1er avril 20X5 au 1er avril 20X6.
- L'École de conduite JL amortit ses immobilisations en fonction des renseignements suivants :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou utilisation prévues
Matériel roulant	1er sept. 20X4	8 400 $	Proportionnel à	320 000 km
			l'utilisation	
Équipement de bureau	1er nov. 20X3	1 240 $	Linéaire	4 ans
Ameublement	1er nov. 20X3	Ø	Linéaire	10 ans
de bureau				

- Le matériel roulant a parcouru 71 260 km au cours de l'exercice.
- Les cours perçus d'avance pour le prochain trimestre totalisent 1 240 $ (avant taxes).

- Le loyer annuel correspond à 10 % des revenus de cours. Cependant, le bail fixe un loyer mensuel minimal de 1 000 $ (avant taxes). L'excédent, s'il y a lieu, devra être versé au propriétaire de l'immeuble avant le 31 janvier 20X6.

ÉCOLE DE CONDUITE JL
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	12 420,41 $	
1105	TPS à recevoir	512,00	
1110	TVQ à recevoir	1 021,44	
1145	Produits divers à recevoir	287,44	
1190	Fournitures de bureau	155,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 220,00	
1300	Matériel roulant	84 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 120,00 $
1400	Équipement de bureau	8 200,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		2 030,00
1800	Ameublement de bureau	4 200,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		490,00
2305	TPS à payer		998,00
2310	TVQ à payer		1 991,01
2850	Effet à payer (long terme)		51 455,00
3100	Jasmine Laberge – capital		13 020,00
3300	Jasmine Laberge – retraits	24 000,00	
4270	Revenus de cours		126 400,00
5300	Salaires	21 800,80	
5410	Loyer	12 000,00	
5420	Publicité	6 500,00	
5500	Frais de bureau	655,45	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	9 180,82	
5740	Assurance	4 980,00	
5750	Télécommunications	4 120,65	
5780	Charges d'intérêts	4 250,00	
		199 504,01 $	199 504,01 $

- Le compte *Publicité* comprend une facture de 3 000 $ (avant taxes) payée le 1er décembre 20X5 au journal *Voir*, pour des annonces à paraître en décembre, janvier et février.
- Les intérêts sur l'effet à payer sont payables le premier jour de chaque mois. Le taux d'intérêt annuel est de 8 %. Les intérêts n'ont pas été payés au cours du mois de décembre.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de l'École de conduite JL au 31 décembre 20X5.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X5.

26. Xavier Brien vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Eurogym, au 31 décembre 20X7 :

EUROGYM BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	4 362,59 $	
1105	TPS à recevoir	1 345,00	
1110	TVQ à recevoir	2 683,28	
1145	Produits divers à recevoir	977,29	
1160	Effet à recevoir (court terme)	20 000,00	
1190	Fournitures de bureau	560,00	
1200	Fournitures de gymnase	8 870,00	
1210	Assurance payée d'avance	3 210,00	
1240	Taxes scolaires payées d'avance	420,00	
1400	Équipement de bureau	17 380,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		3 100,00 $
1600	Équipement	78 300,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		15 100,00
1900	Bâtiment	175 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		9 580,00
1960	Terrain	25 000,00	
2100	Fournisseurs		5 530,30
2305	TPS à payer		2 112,00
2310	TVQ à payer		4 213,44
2460	Produits perçus d'avance		21 310,00
2900	Emprunt hypothécaire		110 000,00
3100	Xavier Brien – capital		122 812,00
3300	Xavier Brien – retraits	36 000,00	
4250	Produits d'abonnements gagnés		268 400,75
4290	Produits d'intérêts		2 150,32
5300	Salaires	141 100,00	
5420	Publicité	14 800,00	
5500	Frais de bureau	2 580,00	
5530	Frais de fournitures de gymnase	5 660,00	
5660	Taxes municipales	4 210,00	
5670	Taxes scolaires	940,00	
5730	Électricité	8 720,20	
5740	Assurance	4 920,00	
5750	Télécommunications	3 670,45	
5780	Charges d'intérêts	3 600,00	
		564 308,81 $	564 308,81 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Le solde de 977,29 $ du compte *Produits divers à recevoir* représente les sommes à recevoir des membres, au 31 décembre 20X6. Xavier Brien vous remet une liste des membres qui n'ont pas encore été facturés pour leur abonnement au 31 décembre 20X7. Cette liste indique un total de 925 $ (avant taxes) pour cette année.

- Un inventaire a permis d'établir qu'il restait pour 610$ (avant taxes) de fournitures de bureau et pour 3 040$ de fournitures de gymnase, au 31 décembre 20X7.
- Le coût du renouvellement de l'assurance annuelle couvrant la période du 1er septembre 20X7 au 1er septembre 20X8 est de 4 920$ (incluant les taxes).
- Le compte de taxes municipales de 4 210$ couvre l'exercice financier. Quant aux taxes scolaires de 940$, elles couvrent la période du 1er juillet 20X7 au 30 juin 20X8.
- Eurogym amortit ses immobilisations en suivant la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction des valeurs et des durées suivantes (aucune acquisition n'a été faite durant l'exercice) :

Description de l'immobilisation	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Équipement de bureau	3 380$	4 ans
Équipement	18 300$	6 ans
Bâtiment	Ø	40 ans

- Le solde du compte *Produits perçus d'avance* représente les sommes perçues d'avance au 31 décembre 20X6. Cette année, les abonnements perçus d'avance pour la prochaine saison totalisent 18 300$ (avant taxes).
- L'emprunt hypothécaire est remboursable par tranches mensuelles de 833$ plus les intérêts au taux de 6%, le 1er de chaque mois. Le dernier versement a été effectué le 1er décembre 20X7.
- Les employés travaillent du lundi au vendredi et sont payés toutes les deux semaines. La dernière écriture d'enregistrement de la charge salariale fut effectuée le vendredi 27 décembre. La charge salariale totale est fixe, à 5 000$ par période de paie.
- Le compte *Effet à recevoir (court terme)* représente un prêt de 20 000$ accordé à Claude Beaudoin le 1er octobre 20X7, au taux de 4%. L'entreprise n'a encaissé aucun intérêt relativement à ce prêt.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation d'Eurogym, au 31 décembre 20X7.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X7.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X7.

◆ **27. Simon Gravel est le propriétaire de l'agence de marketing Marketem.**

Il vous soumet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise à la fin de l'exercice, le 31 décembre 20X7 :

MARKETEM BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	29 347,74 $	
1100	Clients	28 422,97	
1105	TPS à recevoir	1 235,00	
1110	TVQ à recevoir	2 463,83	
1190	Fournitures de bureau	412,00	
1210	Assurance payée d'avance	780,00	
1300	Matériel roulant	18 500,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		2 250,00 $
1400	Équipement de bureau	51 195,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		14 349,00
1900	Bâtiment	125 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		6 250,00
1960	Terrain	25 000,00	
2305	TPS à payer		2 045,00
2310	TVQ à payer		4 079,78
2850	Effet à payer (long terme)		85 000,00
3100	Simon Gravel – capital		129 746,00
3300	Simon Gravel – retraits	36 000,00	
4230	Honoraires de consultation		226 744,00
5300	Salaires	123 612,00	
5420	Publicité	3 479,00	
5500	Frais de bureau	3 538,96	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	650,00	
5620	Entretien et réparations – équipement de bureau	844,00	
5660	Taxes municipales	1 858,00	
5670	Taxes scolaires	554,00	
5705	Frais de déplacement	1 762,00	
5710	Frais de repas et de représentation	4 285,00	
5730	Électricité	3 620,82	
5740	Assurance	2 520,00	
5750	Télécommunications	2 083,46	
5780	Charges d'intérêts	3 300,00	
		470 463,78 $	470 463,78 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Des travaux de consultation ont été effectués pour une somme de 6 036,19 $ taxes incluses, mais ils n'ont pas encore été facturés aux Éditions du Nouvel Âge inc.
- Un inventaire des stocks a permis d'établir à 753,09 $ taxes incluses le solde des fournitures en main au 31 décembre 20X7.
- Le solde du compte *Assurance* de 2 520 $ représente le renouvellement de la prime d'assurance annuelle le 1er juin 20X7.
- Marketem amortit ses immobilisations en suivant la méthode d'amortissement linéaire, en fonction des durées et des valeurs résiduelles suivantes :

Description de l'immobilisation	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Matériel roulant	9 000 $	3 ans
Équipement de bureau	8 145 $	6 ans
Bâtiment	Ø	40 ans

- L'effet à payer est remboursable par tranches de 5 000 $, le 30 avril de chaque année. Les intérêts, calculés au taux de 11 %, sont payables au même moment.
- Le compte *Honoraires de consultation* comprend une somme de 5 000 $ reçue le 23 décembre 20X7 du Laboratoire pharmaceutique Richard inc. ; il s'agit d'une avance sur des travaux qui seront effectués au mois de février 20X8.
- Le solde du compte *Taxes scolaires* de 554 $ représente le paiement des taxes couvrant la période du 1er juillet 20X7 au 30 juin 20X8.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Marketem, au 31 décembre 20X7.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X7.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X7.

◆ **28. Alexandre Gauthier vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Immeubles modernes, au 31 décembre 20X6 :**

IMMEUBLES MODERNES
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X6

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	239 332,34 $	
1105	TPS à recevoir	1 678,00	
1110	TVQ à recevoir	3 347,61	
1200	Fournitures d'entretien	1 865,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 100,00	
1600	Équipement	5 640,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		1 692,00 $
1800	Ameublement de bureau	32 880,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		17 755,00
1900	Bâtiment	2 152 400,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		161 430,00
1960	Terrain	352 700,00	
2305	TPS à payer		2 989,00
2310	TVQ à payer		5 963,06
2850	Effet à payer (long terme)		1 410 500,00
3100	Alexandre Gauthier – capital		922 711,00
3300	Alexandre Gauthier– retraits	6 000,00	
4170	Revenus de location		345 500,00
5300	Salaires	22 000,00	
5420	Publicité	1 432,00	
5530	Frais de fournitures d'entretien	1 300,45	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	3 610,26	
5660	Taxes municipales	32 400,00	
5705	Frais de déplacement	2 414,00	
5740	Assurance	6 720,00	
5750	Télécommunications	1 720,40	
		2 868 540,06 $	2 868 540,06 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Une analyse du compte *Entretien et réparations – bâtiment* révèle qu'un chèque de 2 000 $ émis à l'ordre d'un entrepreneur pour des travaux effectués à la résidence personnelle d'Alexandre Gauthier a été inscrit par erreur au débit de ce compte.
- Alexandre Gauthier vous remet une liste des locataires qui n'ont pas encore payé leur loyer du mois de décembre. Cette liste permet d'évaluer la somme à recevoir à 2 874,38 $ taxes incluses.
- Un inventaire des stocks indique qu'il y a pour 1 799,36 $ taxes incluses de fournitures non utilisées au 31 décembre 20X6.
- Le solde du compte *Assurance* représente le paiement de la prime d'assurance de l'immeuble ; cette police couvre la période du 1er mars 20X6 au 1er mars 20X7. Le solde du compte *Assurance payée d'avance* représente la portion non échue de la police d'assurance en vigueur au 31 décembre 20X5.
- Le compte *Taxes municipales* de 32 400 $ représente le paiement des taxes municipales applicables à l'exercice en cours.
- L'entreprise amortit ses immobilisations en suivant la méthode d'amortissement linéaire, en fonction des estimations suivantes :

	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Équipement	0 %	10 ans
Ameublement de bureau	10 % du coût d'acquisition	5 ans
Bâtiment	0 %	40 ans

- L'effet à payer est remboursable le 1er janvier de chaque année de la façon suivante :

Remboursement du capital	55 000 $
Taux d'intérêt	5 % annuel

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation des Immeubles modernes au 31 décembre 20X6.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X6.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X6.

◆ **29. Éva Legrand vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise (*voir la page suivante*), l'Institut linguistique Legrand, à la fin de son exercice, le 31 décembre 20X4.**

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Certains élèves n'ont pas encore été facturés pour leurs frais de cours du dernier trimestre. Les revenus de cours à recevoir s'élèvent à 2 255 $ (avant taxes).
- Étant donné qu'on n'a pas reçu la facture, on estime à 465 $ le montant des frais de télécommunication pour le mois de décembre.
- Il reste en stock pour 2 661,67 $ taxes incluses de fournitures de bureau.
- L'Institut linguistique Legrand amortit l'équipement en suivant la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction d'une durée de vie de 8 ans. Une valeur résiduelle de 6 000 $ a été prévue.

- La valeur résiduelle de l'ameublement de bureau est estimée à 2 500 $, et l'entreprise utilise la méthode d'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.
- Le bâtiment est amorti en utilisant une durée de 40 ans ; on utilise l'amortissement linéaire en tenant compte d'une valeur résiduelle de 12 600 $.
- Le compte *Publicité payée d'avance* correspond au solde au début de l'exercice et doit être imputé aux charges. De plus, les frais de promotion estimés pour le mois de décembre 20X4 sont de 3 500 $.
- Au 31 décembre 20X4, des revenus de cours de 7 300,91 $ taxes incluses pour le trimestre d'hiver 20X5 ont été encaissés et portés au crédit du compte *Revenus de cours*.
- Le compte *Assurance* correspond au paiement de la prime d'assurance couvrant la période du 1er décembre 20X4 au 1er décembre 20X5.
- Le compte *Taxes scolaires* de 630 $ représente le paiement des taxes scolaires pour la période allant du 1er juillet 20X4 au 30 juin 20X5.

INSTITUT LINGUISTIQUE LEGRAND
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	43 204,32 $	
1105	TPS à recevoir	1 345,00	
1110	TVQ à recevoir	2 683,28	
1190	Fournitures de bureau	2 345,45	
1210	Assurance payée d'avance	4 400,00	
1250	Publicité payée d'avance	2 000,00	
1600	Équipement	85 475,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		13 460,00 $
1800	Ameublement de bureau	52 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		15 000,00
1900	Bâtiment	292 600,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		21 000,00
1960	Terrain	64 000,00	
2305	TPS à payer		2 149,00
2310	TVQ à payer		4 287,26
2900	Emprunt hypothécaire		160 000,00
3100	Éva Legrand – capital		258 213,00
3200	Éva Legrand – apports		10 000,00
3300	Éva Legrand – retraits	20 000,00	
4270	Revenus de cours		256 465,00
5300	Salaires	116 500,00	
5420	Publicité	13 965,20	
5500	Frais de bureau	2 105,48	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	6 921,95	
5660	Taxes municipales	3 785,00	
5670	Taxes scolaires	630,00	
5730	Électricité	4 367,00	
5740	Assurance	5 520,00	
5750	Télécommunications	7 726,26	
5780	Charges d'intérêts	8 500,32	
		740 574,26 $	740 574,26 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de l'Institut linguistique Legrand au 31 décembre 20X4.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X4.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X4.

◆ **30. Karine Côté vous soumet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Excavations Karine, à la fin de son exercice, le 31 décembre 20X5. Le comptable de l'entreprise régularise mensuellement certains comptes du grand livre.**

EXCAVATIONS KARINE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	63 104,09 $	
1100	Clients	19 143,34	
1105	TPS à recevoir	897,00	
1110	TVQ à recevoir	1 789,52	
1200	Fournitures d'atelier	1 812,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 480,00	
1300	Matériel roulant	255 428,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		65 460,00 $
1600	Équipement	43 200,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		14 175,00
1800	Ameublement de bureau	5 360,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		2 635,00
1900	Bâtiment	176 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		12 833,00
1960	Terrain	24 000,00	
2100	Fournisseurs		7 262,97
2305	TPS à payer		1 225,00
2310	TVQ à payer		2 443,88
2850	Effet à payer (long terme)		200 000,00
3100	Karine Côté – capital		293 349,00
3300	Karine Côté – retraits	14 500,00	
4120	Services rendus		143 621,00
5300	Salaires	69 193,00	
5420	Publicité	1 683,00	
5530	Frais de fournitures (autres)	13 023,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	10 237,00	
5660	Taxes municipales	1 266,00	
5730	Électricité	2 495,00	
5740	Assurance	3 150,00	
5750	Télécommunications	1 224,90	
5820	Amortissement – matériel roulant	24 040,00	
5850	Amortissement – équipement	4 455,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	491,00	
5880	Amortissement – bâtiment	4 033,00	
		743 004,85 $	743 004,85 $

Voici les renseignements relatifs à son entreprise :

- Il reste, en stock, des fournitures d'atelier pour une somme de 2 466,21 $ taxes comprises.
- Une prime d'assurance de 3 150 $ couvre la période du 1er août 20X5 au 1er août 20X6.
- L'entreprise amortit ses immobilisations à l'aide des prévisions suivantes :

Description de l'immobilisation	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou utilisation prévues
Matériel roulant	15 428 $	Proportionnel à l'utilisation	200 000 kilomètres
Ameublement de bureau	Ø	Linéaire	10 ans
Équipement	10 %	Linéaire	8 ans
Bâtiment	Ø	Linéaire	40 ans

- Le matériel roulant a été utilisé pour un total de 23 200 kilomètres au cours de l'exercice.
- Une somme de 40 000 $ est remboursable sur l'effet à payer le 1er janvier de chaque année. Les intérêts au taux de 13 % sont payables à la même date.
- Les taxes municipales de 1 266 $ ont été versées pour l'année 20X5.
- Le 29 décembre 20X5, Karine Côté a crédité le compte *Services rendus* d'une somme de 1 200 $ (avant taxes) reçue d'un client pour des travaux qui seront exécutés au mois de janvier 20X6.
- Les employés travaillent du lundi au vendredi et sont payés toutes les deux semaines. La dernière écriture d'enregistrement de la charge salariale fut effectuée le vendredi 25 décembre. La charge salariale totale est fixe, à 4 375 $ par période de paie.

Travail à faire

a) Rédiger les écritures de régularisation d'Excavations Karine au 31 décembre 20X5.

b) Reporter les régularisations aux comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X5.

Supplément d'information

La régularisation des sommes payées ou perçues d'avance

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons établi qu'il arrive fréquemment qu'une facture reçue est comptabilisée comme une charge d'exploitation même si, en fin de période ou d'exercice, une partie devra être considérée comme un actif, c'est-à-dire un élément payé d'avance. La même chose se produit pour une somme perçue d'avance qui est comptabilisée comme un produit d'exploitation : en fin de période ou d'exercice, on procède alors à l'enregistrement de la dette.

Nous allons donc revoir ici les régularisations à rédiger lorsque la facture reçue et payée a été comptabilisée comme un actif et lorsque la facture émise et encaissée l'a été comme une somme perçue d'avance.

Le loyer payé d'avance

On peut, au moment du déboursé, comptabiliser une diminution de l'encaisse et une augmentation d'un actif. L'entreprise paie d'avance le loyer de son bureau pour les trois mois à venir, soit décembre, janvier et février, à raison de 1 500 $ par mois. Si le technicien comptable le désire, il peut enregistrer cette transaction en considérant les trois mois de loyer comme un actif, et non comme une charge. L'écriture dans ce cas sera la suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 01	Loyer payé d'avance	1220	4 500,00	
	TPS à recevoir	1105	225,00	
	TVQ à recevoir	1110	448,88	
	Encaisse	1010		5 173,88
	(pour enregistrer le paiement du loyer des mois			
	de décembre, janvier et février)			

L'entreprise possède un actif qui correspond à la possibilité d'utiliser un espace pendant trois mois. À la fin de chaque mois, une partie du loyer payé d'avance qui a permis de réaliser un produit devient une charge. Si l'entreprise ne régularise pas les comptes d'actif payés d'avance, elle surévalue les actifs qu'elle possède, de même que son bénéfice net.

Le 31 décembre 20X3, le comptable procédera donc à une régularisation pour enregistrer la diminution de valeur de l'actif et comptabiliser la charge qui est maintenant engagée :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 17
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Loyer	5410	1 500,00	
	Loyer payé d'avance	1220		1 500,00
	(pour régulariser le loyer payé d'avance			
	au 31 décembre 20X3)			

Voici l'effet de la régularisation des comptes *Loyer payé d'avance* et *Loyer* au 31 décembre 20X3 :

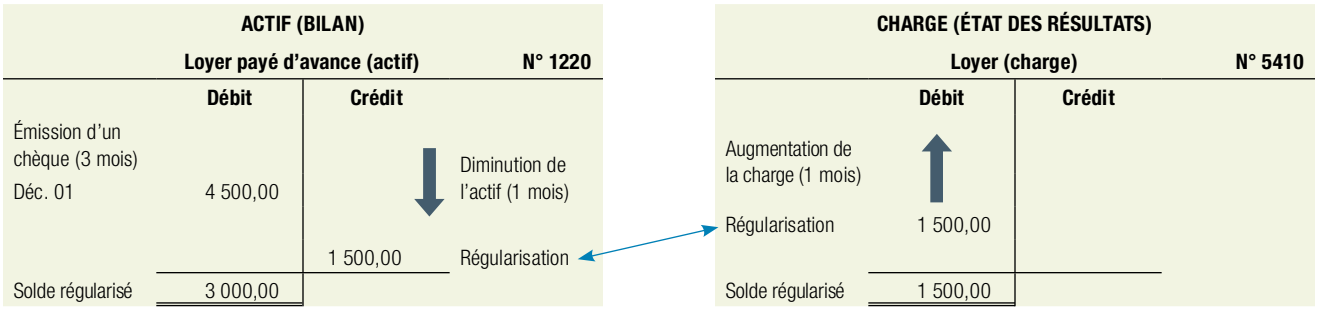

Les fournitures de bureau

Le commis comptable peut enregistrer les achats de fournitures dans le compte d'actif *Fournitures de bureau.* À la fin de l'exercice, après un inventaire des stocks, on constate qu'il n'y en a plus que pour 800 $. Or la balance de vérification indique une somme débitrice de 2 500 $. La différence, soit 1 700 $, représente des fournitures qui ont été utilisées par les employés : crayons, papier, cartouches d'encre, correcteurs, etc.

Le 31 décembre 20X3, la régularisation suivante tient compte de cette situation en créditant l'actif *Fournitures de bureau* et en débitant la charge *Frais de bureau* :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Frais de bureau	5500	1 700,00	
	Fournitures de bureau	1190		1 700,00
	(pour régulariser les fournitures de bureau			
	au 31 décembre 20X3)			

L'actif *Fournitures de bureau* diminue au crédit de 1 700 $. Cette somme est transférée au débit, dans le compte de charge *Frais de bureau.* On remarque que le total des deux comptes n'a pas changé à la suite de cette écriture de régularisation, puisqu'il s'agit d'un transfert entre deux comptes :

	Fournitures de bureau (actif)	**Frais de bureau (charge)**	**Somme des deux comptes**
Somme avant régularisation	2 500 $	Ø	2 500 $
Somme après régularisation	800 $	1 700 $	2 500 $

ACTIF (BILAN)

Fournitures de bureau — **N° 1190**

	Débit	Crédit	
20X3			
Mai 12	1 200,00		
Août 12	350,00		
Août 25	950,00		
Solde	2 500,00		
		1 700,00	Régularisation
Solde régularisé	800,00		

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Frais de bureau — **N° 5500**

	Débit	Crédit
20X3		
Solde au 31 déc.	Ø	
Régularisation	1 700,00	
Solde régularisé	1 700,00	

L'assurance payée d'avance

Le 1er octobre 20X3, au moment de l'achat d'une automobile, l'entreprise a souscrit une police d'assurance. La prime payée ce jour-là s'élevait à 1 200 $ incluant la taxe ; la police d'assurance est valide pour une période d'un an. La prime payée a été enregistrée dans le compte *Assurance payée d'avance.*

Voici l'écriture rédigée alors par le comptable :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 4**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X3				
Oct. 01	Assurance payée d'avance	1210	1 200,00	
	Encaisse	1010		1 200,00
	(paiement de la prime d'assurance pour la période			
	du 1er octobre 20X3 au 1er octobre 20X4)			

Cependant, à la fin de l'exercice, au 31 décembre 20X3, une portion seulement de la prime de 1 200 $ doit être considérée comme une charge. La somme qui représente la couverture d'assurance pour les mois d'octobre, novembre et décembre est devenue une charge, alors que la couverture d'assurance de janvier 20X4 à septembre 20X4 demeure un actif : *Assurance payée d'avance.* Au 31 décembre 20X3, il faut donc procéder à une écriture de régularisation, car le compte d'actif *Assurance payée d'avance* est surévalué à cette date.

En suivant un processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X3.

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

Il faut déterminer, à l'aide d'un schéma si nécessaire, la portion de l'assurance qui est payée d'avance et la portion qui représente une charge à la date de fin d'exercice, soit au 31 décembre 20X3 :

DEUXIÈME ÉTAPE : Calculer la portion de la prime d'assurance qui représente l'assurance payée d'avance à la date de fin d'exercice

À l'aide du schéma, on constate que la couverture de la police d'assurance chevauche deux exercices, car elle couvre la période du 1er octobre 20X3 au 1er octobre 20X4. Comme l'exercice se termine le 31 décembre 20X3, il reste neuf mois de couverture d'assurance, qui seront applicables au prochain exercice. La portion payée d'avance à la date de fin d'exercice représente donc 900 $, soit 1 200 $ × 9 mois ÷ 12 mois. Le solde du compte d'actif à court terme *Assurance payée d'avance* doit donc être de 900 $ au 31 décembre 20X3. Le détail du calcul peut se présenter comme suit :

Montant total de la facture comptabilisée à l'actif	1 200 $
Portion payée d'avance à la date de fin d'exercice	9 mois ÷ 12 mois
Solde du compte *Assurance payée d'avance* à obtenir	1 200 $ × 9/12 = 900 $

TROISIÈME ÉTAPE : Rédiger l'écriture de régularisation, compte tenu du solde existant au compte de grand livre *Assurance payée d'avance*

En date du 31 décembre 20X3, le solde du compte *Assurance payée d'avance* est de 1 200 $. À l'étape précédente, nous avons déterminé que le solde de ce compte doit être de 900 $. Il faut rédiger une écriture pour régulariser ce compte afin que son solde soit de 900 $ au lieu de 1 200 $. Nous devons donc débiter le compte *Assurance* de 300 $ et créditer le compte *Assurance payée d'avance* de la même somme afin d'obtenir le solde requis :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 5
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Assurance	5740	300,00	
	Assurance payée d'avance	1210		300,00
	(pour régulariser les comptes *Assurance*			
	et *Assurance payée d'avance*)			

Le solde du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 900$ **1**, tel que requis :

ACTIF (BILAN)

Assurance payée d'avance — **N° 1210**

	Débit	Crédit	
20X3			
Oct. 01	1 200,00		
	1 200,00		
		300,00	Régularisation
Solde régularisé	900,00 **1**		

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Assurance — **N° 5740**

	Débit	Crédit
20X3		
Régularisation	300,00	
Solde régularisé	300,00	

Le 1er octobre 20X4, lors du renouvellement de la police d'assurance couvrant l'automobile de l'entreprise, le comptable enregistre le paiement de la prime de 1 320$ incluant la taxe de la même façon qu'il l'a fait le 1er octobre 20X3 :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 11**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X4				
Oct. 01	Assurance payée d'avance	1210	1 320,00	
	Encaisse	1010		1 320,00
	(pour enregistrer le paiement du renouvellement			
	de la prime d'assurance automobile)			

Cependant, à la fin de l'exercice, au 31 décembre 20X4, une portion seulement de la prime de 1 320$ peut être considérée comme un payé d'avance. À cette date, neuf mois de couverture d'assurance ne seront pas encore engagés, du 1er janvier au 1er octobre, soit 1 320$ × 9 mois ÷ 12 mois, ce qui représente 990$. C'est donc le montant d'assurance payé d'avance que nous devrons avoir dans ce compte au 31 décembre 20X4.

En suivant un processus simple, on arrive facilement à rédiger l'écriture de régularisation en date du 31 décembre 20X4.

PREMIÈRE ÉTAPE : Déterminer les dates de couverture de la police d'assurance et les dates de fin d'exercice

Il faut déterminer, à l'aide d'un schéma si nécessaire, la portion de l'assurance qui est payée d'avance et la portion qui représente une charge à la date de fin d'exercice, soit au 31 décembre 20X4 (*voir la figure 5.7, à la page 267*).

DEUXIÈME ÉTAPE : Calculer la portion de la prime d'assurance qui représente l'assurance payée d'avance à la date de fin d'exercice

À l'aide du schéma, on constate que la couverture de la police d'assurance chevauche deux exercices, car elle couvre la période du 1er octobre 20X4 au 1er octobre 20X5. Comme l'exercice se termine le 31 décembre 20X4, il reste neuf mois de couverture d'assurance, qui seront applicables au prochain exercice. La portion payée d'avance à la date de fin d'exercice représente donc 990$, soit 1 320$ × 9 mois ÷ 12 mois. Le solde du compte d'actif à court terme *Assurance payée d'avance* doit donc être de 990$ au 31 décembre 20X4. Le détail du calcul peut se présenter comme suit :

Montant contenu dans le compte *Assurance payée d'avance* au 1er janvier 20X4	900 $
Plus : Montant de la facture comptabilisée à l'actif	1 320
Égale : Solde du compte *Assurance payée d'avance* avant la régularisation	2 220
Portion payée d'avance à la date de fin d'exercice : 9 mois ÷ 12 mois	
Solde du compte *Assurance payée d'avance* à obtenir : 1 320 $ × 9/12	990
Montant à transférer au compte de charge *Assurance*	1 230 $

TROISIÈME ÉTAPE : Rédiger l'écriture de régularisation, compte tenu du solde existant au compte de grand livre *Assurance payée d'avance*

En date du 31 décembre 20X4, le solde du compte *Assurance payée d'avance* est de 2 220 $. Ce solde représente la somme qui était payée d'avance lors de l'exercice précédent plus la prime payée le 1er octobre 20X4. À l'étape précédente, nous avons déterminé que le solde de ce compte doit être de 990 $. Il faut rédiger une écriture pour régulariser ce compte afin que son solde soit de 990$ au lieu de 2 220 $. Nous devons donc débiter le compte de charge *Assurance* de 1 230 $ et créditer le compte *Assurance payée d'avance* de la même somme afin d'obtenir le solde requis.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Assurance	5740	1 230,00	
	Assurance payée d'avance	1210		1 230,00
	(pour régulariser les comptes *Assurance*			
	et *Assurance payée d'avance*)			

Le solde du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 990 $ **1**, tel que requis :

ACTIF (BILAN)

Assurance payée d'avance **N° 1210**

	Débit	**Crédit**	
20X4			
Solde au 1er janv.	900,00		
Oct. 01	1 320,00		
	2 220,00		
		1 230,00	Régularisation
Solde régularisé	990,00 **1**		

CHARGE (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Assurance **N° 5740**

	Débit	**Crédit**
20X4		
Régularisation	1 230,00	
Solde régularisé	1 230,00	

MISE EN SITUATION

L'abonnement perçu d'avance et les produits d'abonnements gagnés

Tennis intérieur Knowlton reçoit des sommes d'argent pour des abonnements d'un an donnant accès à ses installations.

Lors de l'encaissement des abonnements de 37 800 $, l'entreprise peut enregistrer une dette. Le comptable crédite alors le compte de passif *Produits perçus d'avance.*

À la fin de l'exercice, l'entreprise a réalisé une partie des produits d'exploitation par rapport aux sommes perçues durant l'année (37 800 $).

Une liste des abonnements révèle qu'il ne reste qu'un total de 3 600 $ quant aux abonnements pour le prochain exercice. Une somme de 34 200, soit 37 800 $ – 3 600 $, est donc réalisée. La comptabilisation des produits gagnés s'effectue par l'écriture de régularisation suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 6
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X3				
Déc. 31	Produits perçus d'avance	2460	34 200,00	
	Produits d'abonnements gagnés	4250		34 200,00
	(produits gagnés : 37 800 $ – 3 600 $ = 34 200$)			

Les deux comptes de la balance de vérification touchés se présentent ainsi :

PASSIF (BILAN)

Produits perçus d'avance — **N° 2460**

	Débit	**Crédit**	
			20X3
		37 800,00	Solde au 31 déc.
Régularisation	34 200,00		
		3 600,00	Solde régularisé

PRODUIT (ÉTAT DES RÉSULTATS)

Produits d'abonnements gagnés — **N° 4250**

Débit	**Crédit**	
		20X3
	Ø	Solde au 31 déc.
	34 200,00	Régularisation
	34 200,00	Solde régularisé

Problèmes

La régularisation des fournitures et des fournitures utilisées

31. **Reporter les sommes du tableau suivant aux comptes de grand livre (ou aux comptes en T) liés et enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux fournitures au 31 décembre 20X5, sachant qu'on a débité le compte *Fournitures de bureau* pour enregistrer les achats.**

	Fournitures de bureau au 1er janvier 20X5	Achats de fournitures	Frais de bureau	Fournitures de bureau au 31 décembre 20X5
a)	2 100 $	1 500 $	1 700 $	
b)	4 512 $	8 615 $		3 786 $
c)	3 075 $		3 172 $	3 240 $
d)		422 $	669 $	245 $

32. Reporter les sommes du tableau suivant aux comptes de grand livre (ou aux comptes en T) liés et enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux fournitures d'atelier au 31 décembre 20X3, sachant que les achats ont été comptabilisés dans le compte *Fournitures d'atelier.*

	Fournitures d'atelier au 1er janvier 20X3	Achats de fournitures	Frais de fournitures d'atelier	Fournitures d'atelier au 31 décembre 20X3
a)		6 100 $	8 300 $	1 000 $
b)	745 $		1 000 $	560 $
c)	12 923 $	45 816 $		13 497 $
d)	9 184 $	18 615 $	18 900 $	

La régularisation de l'assurance et de l'assurance payée d'avance

33. Voici le détail de l'assurance payée d'avance par l'entreprise Excavation Danick Constantineau, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X7	Primes payées (renouvellements)
1er mai 20X7 au 1er mai 20X8	2 600 $	8 040 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative à la police d'assurance d'Excavation Danick Constantineau au 31 décembre 20X7, sachant que la prime de renouvellement a été portée au débit du compte *Assurance payée d'avance.*

34. Voici le détail de l'assurance générale payée d'avance par l'entreprise Immeubles Joannie Perrier pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X4	Primes payées (renouvellements)
1er sept. 20X4 au 1er sept. 20X5	2 560 $	3 660 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative à la police d'assurance incendie d'Immeubles Joannie Perrier, au 31 décembre 20X4. À noter que la prime versée au moment du renouvellement a été portée au débit du compte *Assurance payée d'avance.*

35. Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Gestion efficace pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X2	Primes payées (renouvellements)
ADF-14	1er juin 20X2 au 1er juin 20X3	450 $	1 200 $
CHL-57	1er sept. 20X2 au 1er sept. 20X3	1 200 $	1 920 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative aux polices d'assurance de Gestion efficace au 31 décembre 20X2, sachant qu'on a débité le compte *Assurance payée d'avance* pour enregistrer les primes de renouvellement.

36. Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Fyaz pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X3	Primes payées (renouvellements)
JMJ-14	1er mars 20X3 au 1er mars 20X4	520 $	3 360 $
ADN-57	1er août 20X3 au 1er août 20X4	2 100 $	3 840 $
Total		2 620 $	7 200 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général l'écriture de régularisation relative aux polices d'assurance de Fyaz au 31 décembre 20X3, sachant que les primes de renouvellement ont été portées au débit du compte *Assurance payée d'avance.*

37. Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Rénovations impériales pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X4	Primes payées (renouvellements)
KLM-332	1er oct. 20X4 au 1er oct. 20X5	3 465 $	4 980 $
JVC-472	1er avr. 20X4 au 1er avr. 20X5	600 $	3 000 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures relatives aux assurances payées d'avance par l'entreprise Rénovations impériales au 31 décembre 20X4, sachant que les paiements ont été portés au débit du compte *Assurance payée d'avance.*

38. Voici le détail des polices d'assurance de l'entreprise Croissant pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 :

Numéro de la police	Durée	Assurance payée d'avance solde au 1er janvier 20X5	Primes payées (renouvellements)
OPC-485	1er oct. 20X5 au 1er oct. 20X6	3 060 $	12 480 $
OPS-760	1er avr. 20X5 au 1er avr. 20X6	810 $	1 200 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les écritures relatives aux assurances payées d'avance par Croissant au 31 décembre 20X5, sachant qu'on a débité le compte *Assurance payée d'avance* pour enregistrer les paiements.

La régularisation des produits perçus d'avance et des produits gagnés

39. Reporter les sommes du tableau suivant aux comptes de grand livre (ou aux comptes en T) liés et enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux honoraires perçus d'avance, au 31 décembre 20X5.

Poser comme hypothèse que tous les encaissements relatifs aux produits ont été inscrits directement au crédit du compte *Honoraires professionnels.*

	Produits perçus d'avance au 1er janvier 20X5	Encaissement de l'exercice 20X5	Honoraires professionnels (produits)	Produits perçus d'avance au 31 décembre 20X5
a)	6 500 $	122 400 $	122 700 $	
b)	4 250 $	85 600 $		5 140 $
c)	15 325 $		221 612 $	17 845 $
d)		64 632 $	64 717 $	1 025 $

40. Reporter les sommes du tableau suivant aux comptes de grand livre (ou aux comptes en T) liés et enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation relatives aux abonnements perçus d'avance, au 31 décembre 20X5.

Poser comme hypothèse que tous les encaissements relatifs aux abonnements ont été portés au crédit du compte *Produits perçus d'avance.*

	Produits perçus d'avance au 1er janvier 20X5	Encaissement de l'exercice 20X5	Produits d'abonnements gagnés	Produits perçus d'avance au 31 décembre 20X5
a)		156 300 $	157 350 $	11 450 $
b)	21 600 $		1 000 $	23 210 $
c)	3 500 $	18 610 $		550 $
d)	19 120 $	525 350 $	508 070 $	

INTERGOLF

La fin de l'exercice financier

Intergolf termine son premier exercice financier le 31 décembre 20X6. En effet, l'exercice financier d'une entreprise à propriétaire unique doit se terminer à cette date. Ce premier exercice ne compte donc qu'un seul mois. Cependant, le prochain en comptera 12, comme l'année civile. Carl-Alexandre Michaud doit maintenant préparer des états financiers officiels. Il vous remet la balance de vérification de son entreprise :

INTERGOLF
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X6

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	4 042,94 $	
1100	Clients	804,83	
1105	TPS à recevoir	1162,85	
1110	TVQ à recevoir	2 319,92	
1190	Fournitures de bureau	600,00	
1210	Assurance payée d'avance	480,00	
1300	Matériel roulant	15 000,00	
1400	Équipement de bureau	3 200,00	
1600	Équipement	1 200,00	
1800	Ameublement de bureau	1 200,00	
2100	Fournisseurs		804,83 $
2305	TPS à payer		272,50
2310	TVQ à payer		543,64
2850	Effet à payer (long terme)		9 754,00
3100	Carl-Alexandre Michaud – capital		15 936,10
3200	Carl-Alexandre Michaud – apports		195,55
3300	Carl-Alexandre Michaud – retraits	400,00	
4270	Revenus de cours		5 450,00
5300	Salaires	400,00	
5415	Location de gymnase	1 200,00	
5420	Publicité	250,00	
5500	Frais de bureau	89,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	152,00	
5715	Essence	81,08	
5730	Électricité	120,00	
5750	Télécommunications	165,00	
5780	Charges d'intérêts	67,00	
5790	Frais bancaires	22,00	
		32 956,62 $	32 956,62 $

Carl-Alexandre Michaud désire avoir des états financiers le plus exacts possible, car ils serviront à la production de ses déclarations de revenus et, peut-être, à la négociation d'un emprunt bancaire. Voici les renseignements concernant son entreprise :

- Carl-Alexandre effectue le dénombrement des fournitures de bureau. Il en reste pour 500 $.
- La prime d'assurance de 480 $ versée aux Assurances Nguyen couvre la période du 1er décembre 20X6 au 1er décembre 20X7.
- Intergolf amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction des estimations suivantes (l'exercice ne compte qu'un seul mois) :

Description des immobilisations	Valeur résiduelle	Durée de vie utile
Matériel roulant	1 200 $	5 ans
Équipement de bureau	Ø	4 ans
Équipement	700 $	5 ans
Ameublement de bureau	Ø	10 ans

- Les intérêts sur l'effet à payer n'ont pas été versés depuis le 23 décembre 20X6 (8 jours sur 365 jours), le taux d'intérêt annuel est de 8 %.
- La charge salariale de Julie Daho n'a pas été enregistrée pour 6 heures de travail, au taux horaire de 15 $.
- Le montant de 250 $ dans le compte *Publicité* concerne le chèque n° 6 émis à l'ordre du journal *L'Écho* concerne des annonces à paraître aux mois de décembre 20X6 et janvier 20X7.

Travail à faire

a) Enregistrer au journal général les écritures de régularisation d'Intergolf au 31 décembre 20X6, en s'aidant du plan comptable qui se trouve à la fin de l'ouvrage.

b) Reporter les régularisations dans les comptes en T appropriés.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X6.

d) Préparer l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan au 31 décembre 20X6.

Chapitre 6

Le cycle comptable complet et le chiffrier

Au chapitre précédent, nous avons appris à obtenir les états financiers le plus exacts possible grâce à l'enregistrement des écritures de régularisation. Mais y a-t-il d'autres tâches à effectuer pour achever le cycle comptable ? Ne pourrait-on visualiser l'impact des régularisations plus facilement ?

Dans ce chapitre, nous répondrons à ces questions grâce aux écritures de clôture et à la balance de vérification après clôture. Une fois le cycle comptable complété, nous apprendrons à utiliser le chiffrier, outil de travail qui facilite la préparation des régularisations et des autres tâches de fin de période.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Appliquer les dernières étapes du cycle comptable complet d'une entreprise de service sans le chiffrier.
- Comprendre l'utilité d'un chiffrier et la façon de l'établir.
- Appliquer plusieurs étapes du cycle comptable complet d'une entreprise de service à l'aide du chiffrier.

MISE EN SITUATION

Amélie Hamelin, propriétaire de Tennis intérieur Knowlton

Tennis intérieur Knowlton est en activité depuis 20X2. Cette entreprise loue des terrains de tennis et de badminton et offre des cours aux joueurs. Elle rentabilise aussi l'utilisation de sa bâtisse en offrant en location des locaux qu'elle n'utilise pas. Amélie Hamelin en est la seule propriétaire. Elle vous demande à nouveau votre aide afin de terminer l'exercice financier de son entreprise durant la période des Fêtes. Vous aurez à préparer le chiffrier, qui facilitera la régularisation des comptes de grand livre, à préparer les états financiers et à rédiger les écritures de clôture.

Amélie vous demande de l'aider à terminer l'exercice financier de son entreprise : préparer le chiffrier ainsi que les états financiers et rédiger les écritures de clôture.

6.1 Le cycle comptable complet

Cycle comptable complet
Ensemble d'étapes dont le but ultime est la préparation des états financiers et la clôture des comptes afin que le grand livre soit prêt pour le début d'un nouvel exercice.

Au chapitre précédent, nous avons appris la notion de cycle comptable étendu. Ainsi, une fois les transactions courantes enregistrées et la balance de vérification produite, le comptable doit enregistrer les écritures de régularisation, produire la balance de vérification régularisée et préparer les états financiers. Nous allons maintenant ajouter deux étapes à ce processus : l'enregistrement des écritures de clôture, le report de celles-ci au grand livre et la production de la balance de vérification après clôture. Avec l'ajout de ces deux étapes, nous obtiendrons le **cycle comptable complet** tel qu'il est illustré à la figure 6.1.

FIGURE 6.1 Le cycle comptable complet

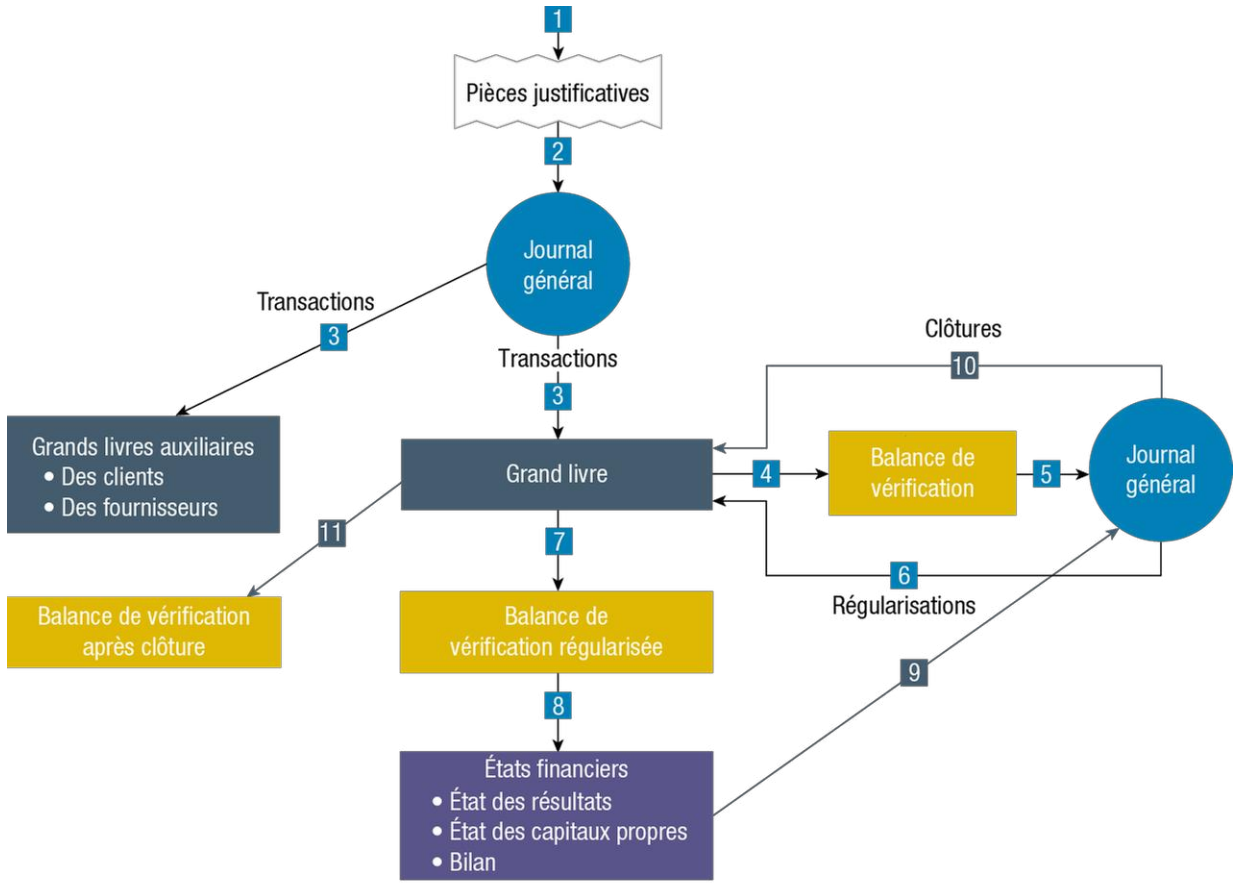

1. Recueillir et analyser les pièces justificatives
2. Enregistrer les transactions dans le journal général
3. Reporter les écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires
4. Produire la balance de vérification
5. Enregistrer les régularisations dans le journal général
6. Reporter les régularisations au grand livre
7. Produire la balance de vérification régularisée
8. Préparer les états financiers
9. **Enregistrer les écritures de clôture dans le journal général**
10. **Reporter les écritures de clôture au grand livre**
11. **Produire la balance de vérification après clôture**

6.1.1 Les écritures de clôture

Pour qu'on soit en mesure de déterminer le bénéfice net d'un exercice financier, il faut que le solde des comptes de produits et de charges soit égal à zéro au début de cet exercice. Ainsi, les produits et les charges d'un exercice sont déterminés directement à partir du solde de chacun des comptes de produits et de charges contenus dans le grand livre.

En effet, le principe du rattachement des charges aux produits implique que, pour un exercice donné, on doit déterminer tous les produits et seulement les produits de cet exercice, puis appliquer à ces produits toutes les charges et seulement les charges engagées au cours du même exercice pour les gagner.

En plus de favoriser le respect du principe du rattachement des charges aux produits, les écritures de clôture ont comme objectif de fermer, c'est-à-dire de solder à zéro, les comptes de produits et de charges à la fin de chaque exercice, afin qu'aucun montant ne soit inscrit dans ces comptes au début du nouvel exercice.

En plus de fermer les comptes de produits et de charges, les **écritures de clôture** permettent le transfert de l'excédent des produits sur les charges au compte *Nom du propriétaire – capital* ou de l'excédent des charges sur les produits lorsque l'entreprise a subi une perte nette. Elles permettent aussi le transfert des apports et des retraits de l'exercice dans ce même compte, pour que soit établi le nouveau solde.

Écriture de clôture
Écriture enregistrée à la fin de l'exercice afin de transférer les soldes des comptes de produits et de charges dans le compte *Sommaire des résultats* et, de là, dans le compte *Nom du propriétaire – capital* (ou dans le compte *Bénéfices non répartis* dans le cas d'une société par actions). Cette écriture sert aussi au transfert des retraits et des apports dans le compte *Nom du propriétaire – capital* (ou au transfert des dividendes dans le compte *Bénéfices non répartis* dans le cas d'une société par actions).

Sommaire des résultats
Compte du grand livre où sont transférés les soldes des comptes de produits et de charges à la fin d'un exercice, afin que soit déterminé le résultat net de l'exercice à reporter au compte *Nom du propriétaire – capital* (ou au compte *Bénéfices non répartis* dans le cas d'une société par actions).

MISE EN GARDE !

Il est important de préciser que les écritures de clôture sont enregistrées seulement une fois par année, à la date de fin d'exercice, après la production des états financiers annuels. Bien qu'il soit possible d'appliquer le cycle comptable étendu à la fin de chaque mois, pour la préparation des états financiers mensuels à partir de comptes de grand livre dont le solde a été régularisé, le cycle comptable complet (y compris la clôture des comptes et le report des écritures de clôture au grand livre) ne doit se faire qu'une seule fois, en fin d'exercice.

Les écritures de clôture nous obligent à utiliser un nouveau compte de grand livre : le compte ***Sommaire des résultats***. On y reporte, en total, les produits et les charges. La différence entre les deux, c'est-à-dire le bénéfice net ou la perte nette, est alors transférée dans le compte *Nom du propriétaire – capital*. On le qualifie de « compte transitoire » parce qu'il ne contient des montants que pendant une courte période, le temps que dure l'opération qui vise à fermer les comptes de produits et de charges. Pendant le reste de l'exercice, ce compte a un solde nul.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Lorsqu'on utilise un logiciel comptable, il n'est habituellement pas nécessaire d'inscrire les écritures de clôture dans le journal général. En effet, la plupart de ces logiciels permettent à l'utilisateur de sélectionner une commande dans un menu afin d'enclencher le processus de fin d'exercice. Ainsi, le logiciel procède automatiquement à la clôture des comptes.

La figure 6.2 présente les étapes à suivre pour l'enregistrement des écritures de clôture.

FIGURE 6.2 Les étapes des écritures de clôture

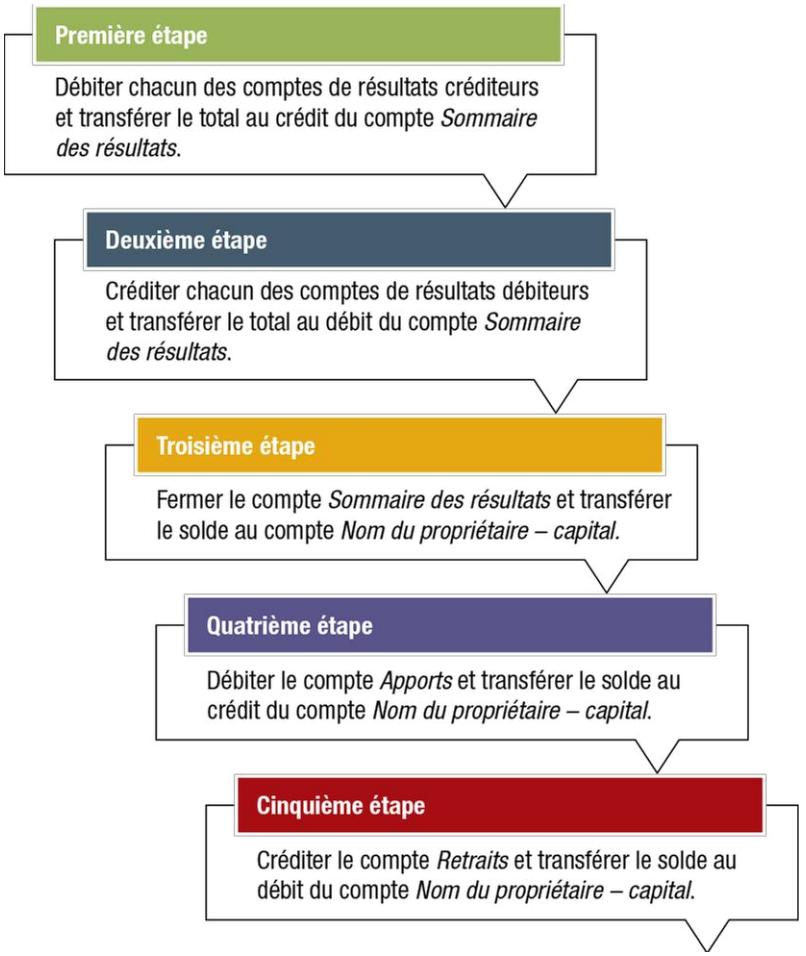

MISE EN SITUATION

En utilisant la balance de vérification régularisée présentée ci-dessous, nous allons inscrire dans le journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X4, date de fin d'exercice. Ces écritures sont enregistrées au journal général à la suite des autres écritures, dont celles de régularisation effectuées au préalable.

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	10 119,21 $	
1100	Clients	9 585,25	
1105	TPS à recevoir	478,75	
1110	TVQ à recevoir	955,11	
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00	
1190	Fournitures de bureau	1 640,00	

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE (*suite*)
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1210	Assurance payée d'avance	990,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00	
1300	Matériel roulant	45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00 $
1500	Matériel informatique	6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62
1600	Équipement	60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00
1960	Terrain	30 000,00	
2100	Fournisseurs		51 055,92
2305	TPS à payer		3 187,50
2310	TVQ à payer		6 359,06
2350	Salaires à payer		2 460,00
2450	Intérêts à payer		662,33
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00
2900	Emprunt hypothécaire		132 465,02
3100	Amélie Hamelin – capital		193 500,00
3200	Amélie Hamelin – apports		5 000,00
3300	Amélie Hamelin – retraits	12 000,00	
4120	Services rendus		279 745,99
4130	Honoraires de gestion		16 780,00
4250	Produits d'abonnements gagnés		37 020,00
4290	Produits d'intérêts		33,33
5300	Salaires	65 420,00	
5410	Loyer	19 000,00	
5420	Publicité	13 429,25	
5500	Frais de bureau	8 241,50	
5730	Électricité	10 540,17	
5740	Assurance	1 230,00	
5750	Télécommunications	3 736,69	
5780	Charges d'intérêts	8 588,47	
5820	Amortissement – matériel roulant	2 000,00	
5840	Amortissement – matériel informatique	2 319,34	
5850	Amortissement – équipement	17 600,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	4 000,00	
5880	Amortissement – bâtiment	17 500,00	
		829 311,77 $	829 311,77 $

PREMIÈRE ÉTAPE : Clôture des comptes de résultats créditeurs

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Services rendus	4120	279 745,99	
	Honoraires de gestion	4130	16 780,00	
	Produits d'abonnements gagnés	4250	37 020,00	
	Produits d'intérêts	4290	33,33	
	Sommaire des résultats	5999		333 579,32
	(pour fermer les comptes de résultats créditeurs			
	en date de fin d'exercice)			

DEUXIÈME ÉTAPE : Clôture des comptes de résultats débiteurs

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	173 605,42	
	Salaires	5300		65 420,00
	Loyer	5410		19 000,00
	Publicité	5420		13 429,25
	Frais de bureau	5500		8 241,50
	Électricité	5730		10 540,17
	Assurance	5740		1 230,00
	Télécommunications	5750		3 736,69
	Charges d'intérêts	5780		8 588,47
	Amortissement – matériel roulant	5820		2 000,00
	Amortissement – matériel informatique	5840		2 319,34
	Amortissement – équipement	5850		17 600,00
	Amortissement – ameublement de bureau	5870		4 000,00
	Amortissement – bâtiment	5880		17 500,00
	(pour fermer les comptes de résultats débiteurs			
	en date de fin d'exercice)			

TROISIÈME ÉTAPE : Clôture du compte *Sommaire des résultats* et transfert du solde au compte *Capital*

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	**159 973,90**	
	Amélie Hamelin – capital	3100		159 973,90
	(pour comptabiliser le bénéfice net de l'exercice			
	dans le compte *Capital* de la propriétaire)			

À cette étape, le solde du compte *Sommaire des résultats* est égal au bénéfice net ou à la perte nette de l'exercice.

QUATRIÈME ÉTAPE : Clôture du compte *Apports* et transfert du solde au compte *Capital*

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amélie Hamelin – apports	3200	5 000,00	
	Amélie Hamelin – capital	3100		5 000,00
	(pour transférer les apports de l'exercice dans			
	le compte *Capital* de la propriétaire)			

CINQUIÈME ÉTAPE : Clôture du compte *Retraits* et transfert du solde au compte *Capital*

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X4				
Déc. 31	Amélie Hamelin – capital	3100	12 000,00	
	Amélie Hamelin – retraits	3300		12 000,00
	(pour transférer les retraits de l'exercice dans			
	le compte *Capital* de la propriétaire)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Certains comptables n'utilisent pas le compte *Sommaire des résultats*, mais transfèrent en total les produits et les charges directement dans le compte *Nom du propriétaire – capital.*

Une fois toutes les écritures de clôture reportées au grand livre, voici ce qui s'ensuit dans les comptes *Sommaire des résultats* et *Amélie Hamelin – capital* :

GRAND LIVRE						
Sommaire des résultats						N° 5999
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X4						
Déc. 31	Clôture	J.G.12		333 545,99	333 579,32	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.12	173 605,42		159 973,90	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.12	159 973,90		Ø	

Amélie Hamelin – capital						N° 3100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X4						
	Solde				193 500,00	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.12		159 973,90	353 473,90	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.12		5 000,00	358 473,90	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.12	12 000,00		346 473,90	Ct

SAVIEZ-VOUS QUE…

Une fois les écritures de clôture terminées, le bénéfice net (ou la perte nette) ainsi que le total des apports et le total des retraits de l'exercice ont été transférés dans le compte *Nom du propriétaire – capital*. Ainsi, le solde de ce compte correspondra au capital de la fin démontré à l'état des capitaux propres.

6.1.2 La balance de vérification après clôture

Lorsque le comptable effectue des reports au grand livre, il s'assure toujours que le total des débits est égal au total des crédits. Ainsi, après les écritures de régularisation et de clôture, il procède à cette opération. La balance de vérification produite après la clôture des comptes de résultats ne contient donc que des comptes de bilan :

- les actifs ;
- les passifs ;
- le compte *Capital* à la fin de l'exercice.

MISE EN GARDE

Les soldes qui figurent dans la balance de vérification après clôture servent de point de départ à l'enregistrement des transactions du nouvel exercice financier qui débutera le 1er janvier 20X5. Les comptes de bilan ont un solde qui représente les actifs, les passifs et le capital du propriétaire au 31 décembre 20X4. Les comptes de produits et de charges présentent, à ce moment-là, un solde nul.

MISE EN SITUATION

Produisons la balance de vérification après clôture à l'aide des soldes du grand livre de Tennis intérieur Knowlton au 31 décembre 20X4 :

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION APRÈS CLÔTURE
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	10 119,21 $	
1100	Clients	9 585,25	
1105	TPS à recevoir	478,75	
1110	TVQ à recevoir	955,11	
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00	
1190	Fournitures de bureau	1 640,00	
1210	Assurance payée d'avance	990,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00	
1300	Matériel roulant	45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00 $
1500	Matériel informatique	6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62
1600	Équipement	60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON BALANCE DE VÉRIFICATION APRÈS CLÔTURE (*suite*) au 31 décembre 20X4			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1900	Bâtiment	450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00
1960	Terrain	30 000,00	
2100	Fournisseurs		51 055,92
2305	TPS à payer		3 187,50
2310	TVQ à payer		6 359,06
2350	Salaires à payer		2 460,00
2450	Intérêts à payer		662,33
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00
2900	Emprunt hypothécaire		132 465,02
3100	Amélie Hamelin – capital		346 473,90
		643 706,35 $	643 706,35 $

6.2 Le cycle comptable complet à l'aide du chiffrier

Chiffrier
Feuille de travail constituée de différentes sections où figurent respectivement la balance de vérification initiale, les régularisations, la balance de vérification régularisée et, dans les deux dernières sections, les éléments qui feront respectivement partie de l'état des résultats, de l'état des capitaux propres et du bilan.

Les tâches de fin d'exercice sont complexes et parfois longues, surtout lorsqu'il y a un bon nombre d'écritures de régularisation à enregistrer et à reporter au grand livre. Une façon de faciliter le travail est d'utiliser un **chiffrier**, qui est un document de travail pour le comptable. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un brouillon qui permet le regroupement ordonné de tous les renseignements dont le comptable a besoin pour régulariser les comptes, fermer les comptes de résultats et préparer les états financiers. En plus de servir de feuille récapitulative, le chiffrier facilite la rédaction des écritures de régularisation et de clôture ainsi que la préparation des états financiers.

MISE EN GARDE

Le chiffrier est un document de travail réservé à l'usage exclusif du comptable. Il n'est pas diffusé et ne présente aucun intérêt pour les utilisateurs externes. Il doit quand même être préparé avec soin parce que la validité des états financiers en dépend.

On peut décrire l'utilité du chiffrier comme suit.

- Il permet d'évaluer l'effet des écritures de régularisation avant leur report au grand livre. Il ne faut pas oublier que, avant d'être inscrites dans le grand livre, les écritures de régularisation doivent être enregistrées dans le journal général. Le report se fait à partir de ce journal et non à partir du chiffrier, qui n'est pas un journal comptable, mais seulement un document de travail.
- Il facilite le classement des comptes qui font partie du bilan, des capitaux propres ou de l'état des résultats en les présentant dans des sections différentes.
- Il aide à déterminer le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice et à en vérifier l'exactitude arithmétique.
- Il simplifie l'enregistrement des écritures de clôture.

Lorsque nous intégrons le chiffrier dans le cycle comptable étendu, nous obtenons le schéma de la figure 6.3 (*voir la page suivante*).

FIGURE 6.3 Le cycle comptable complet intégrant le chiffrier

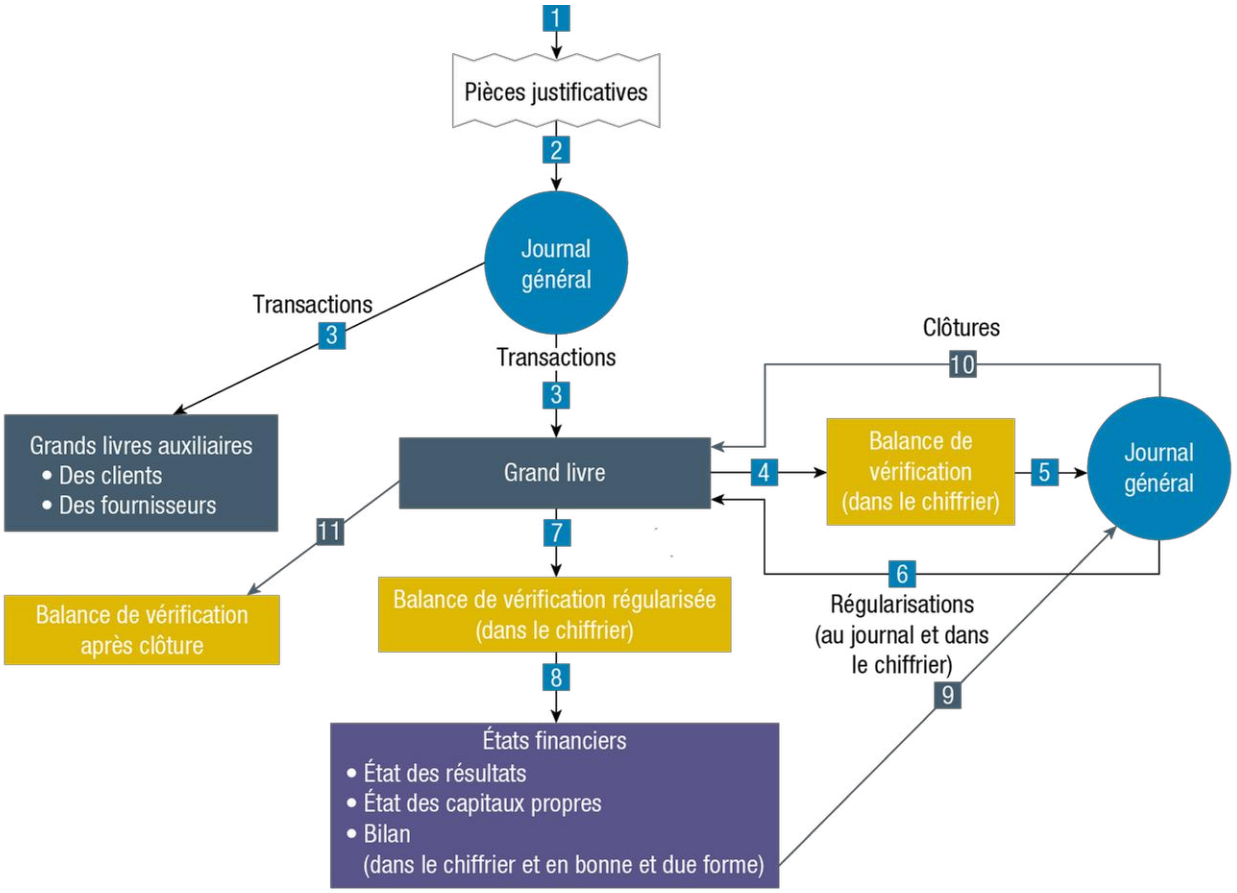

1 Recueillir et analyser les pièces justificatives

2 Enregistrer les transactions dans le journal général

3 Reporter les écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires

4 Produire la balance de vérification **dans le chiffrier**

5 Enregistrer les régularisations dans le journal général **et dans le chiffrier**

6 Reporter les régularisations au grand livre

7 Produire la balance de vérification régularisée **dans le chiffrier**

8 Préparer les états financiers **dans le chiffrier et en bonne et due forme**

9 Enregistrer les écritures de clôture dans le journal général

10 Reporter les écritures de clôture au grand livre

11 Produire la balance de vérification après clôture

Voyons maintenant, au tableau 6.1, les étapes à suivre pour l'application du cycle comptable complet à l'aide du chiffrier.

TABLEAU 6.1 Les étapes à suivre pour l'application du cycle comptable complet à l'aide du chiffrier

ÉTAPE	DESCRIPTION
1re	Inscription de la balance de vérification dans le chiffrier
2e	Enregistrement des écritures de régularisation au journal général et report au grand livre
3e	Inscription des écritures de régularisation dans le chiffrier
4e	Production de la balance de vérification régularisée dans le chiffrier
5e	Finalisation du chiffrier (sections « État des résultats », « État des capitaux propres » et « Bilan »).
6e	Préparation des états financiers en bonne et due forme

SAVIEZ-VOUS QUE…

Lorsqu'on utilise un logiciel comptable, le chiffrier n'est habituellement pas offert parce que toutes les autres transactions, les écritures de régularisation enregistrées, sont reportées directement au grand livre et que les états financiers sont préparés à partir des soldes de grand livre au moment où l'on demande la production de ces états. Cependant, le comptable peut exporter dans un tableur comme Excel la balance de vérification à la date de fin d'exercice à partir du logiciel comptable et ainsi préparer un chiffrier.

6.2.1 L'inscription de la balance de vérification dans le chiffrier (1re étape)

Une fois les transactions courantes enregistrées au journal général et reportées au grand livre, on produit une balance de vérification. Cependant, lorsqu'on utilise un chiffrier, on inscrit cette balance de vérification dans le chiffrier seulement afin de ne pas dupliquer le travail. Cette opération constitue alors la première étape de la réalisation du chiffrier.

MISE EN SITUATION

Nous sommes à la fin de l'exercice suivant de Tennis intérieur Knowlton, le 31 décembre 20X5. L'entreprise vous fournit le grand livre auquel toutes les écritures concernant les transactions de l'exercice financier ont été reportées.

Pour bien comprendre la façon d'utiliser un chiffrier, vous allez reporter les comptes du grand livre ainsi que leur solde. Le tableau 6.2, à la page suivante, présente le chiffrier de Tennis intérieur Knowlton que vous venez de débuter pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Le comptable rédige les écritures au journal général pour enregistrer les transactions effectuées au cours de l'exercice financier. Par la suite, il les reporte au grand livre. L'étape suivante consiste à produire la balance de vérification pour s'assurer que le total des soldes débiteurs est bien identique au total des soldes créditeurs. La balance de vérification peut être produite uniquement dans le chiffrier, si l'on décide d'utiliser ce document.

Le chiffrier, dont vous trouvez un modèle à la page suivante, se compose des sections suivantes.

1. L'en-tête
2. Le numéro des comptes du grand livre
3. Le nom des comptes avec leur solde avant régularisation
4. Les régularisations
5. La balance de vérification régularisée
6. L'état des résultats
7. L'état des capitaux propres et le bilan

TABLEAU 6.2 L'inscription de la balance de vérification dans le chiffrier

1 TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON – CHIFFRIER AU 31 DÉCEMBRE 20X5

Numéro 2	Nom du compte 3	Balance de vérification 3		Régularisations 4		Balance de vérification régularisée 5		État des résultats 6		État des capitaux propres et bilan 7	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69 $									
1100	Clients	27 510,42									
1105	TPS à recevoir	149,17									
1110	TVQ à recevoir	297,59									
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00									
1190	Fournitures de bureau	1 640,00									
1210	Assurance payée d'avance	990,00									
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00									
1300	Matériel roulant	45 000,00									
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00 $								
1500	Matériel informatique	6 958,03									
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62								
1600	Équipement	60 000,00									
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00								
1800	Ameublement de bureau	23 000,00									
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00								
1900	Bâtiment	450 000,00									
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00								
1960	Terrain	30 000,00									
2100	Fournisseurs		9 650,05								
2305	TPS à payer		730,21								
2310	TVQ à payer		1 456,77								
2350	Salaires à payer		4 555,00								
2450	Intérêts à payer		662,33								
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00								
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10								
3100	Amélie Hamelin – capital		346 973,90								
3300	Amélie Hamelin – retraits	36 000,00									
4120	Services rendus		269 650,25								
4130	Honoraires de gestion		21 800,00								
4250	Produits d'abonnements gagnés		39 325,00								
5300	Salaires	128 520,65									
5410	Loyer	16 000,00									
5420	Publicité	14 685,25									
5500	Frais de bureau	9 850,45									
5730	Électricité	12 512,23									
5740	Assurance	1 432,00									
5750	Télécommunications	3 956,78									
5780	Charges d'intérêts	8 691,97									
	Total	917 157,23 $	917 157,23 $								

1re étape

6.2.2 L'inscription des écritures de régularisation au journal général (2e étape)

L'étape suivante consiste à enregistrer les régularisations directement au journal général, puis à les reporter au grand livre comme nous l'avons fait au chapitre 5. Certains comptables inscrivent les régularisations directement dans le chiffrier avant de les inscrire au journal général, parce que cela leur permet d'en voir immédiatement l'impact sur le solde des comptes et sur les états financiers. Il est donc possible d'inverser les 2e et 3e étapes, mais ce n'est pas l'approche préconisée dans ce manuel.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le chiffrier n'est qu'un document de travail, et sa réalisation est facultative. Alors, si l'on décide d'utiliser un chiffrier et qu'on y inscrit les régularisations, on doit tout de même les enregistrer dans le journal général afin de les reporter plus tard au grand livre. Il importe peu que l'on ait inscrit en premier les écritures dans le journal général ou dans le chiffrier. Cependant, il est important dans ce cas de réaliser les deux opérations, puisque le chiffrier n'est pas un registre comptable officiel.

MISE EN SITUATION

Nous allons maintenant enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation de Tennis intérieur Knowlton pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5.

Voici quelques renseignements relatifs aux régularisations.

- Les achats de fournitures ont été portés au débit du compte *Frais de bureau* durant l'exercice. Après un dénombrement des fournitures de bureau, on constate qu'il en reste pour 1 090,35 $ (avant taxes) au 31 décembre.
- Le solde du compte *Assurance payée d'avance* représente le solde de ce qui avait été payé d'avance le 31 décembre 20X4. Lors du renouvellement de la prime le 1er octobre 20X5, la technicienne a débité le compte *Assurance* de 1 432 $. Cette prime couvre la période du 1er octobre 20X5 au 1er octobre 20X6. Au 31 décembre 20X5, l'assurance est encore valide pour neuf mois.
- Au 31 décembre 20X5, Tennis intérieur Knowlton n'a aucun emprunt à court terme.
- Au 31 décembre 20X5, le solde de 121 811,10 $ du compte *Emprunt hypothécaire* inscrit à la balance de vérification n'inclut pas les intérêts du mois de décembre qui seront payés le 1er janvier 20X6. Ce solde correspond au montant de la dette après le versement du 1er décembre. Le taux d'intérêt annuel est de 6 %. Le solde du compte *Intérêts à payer* de 662,33 $ représente les intérêts à payer au 31 décembre 20X4.
- Durant l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, Tennis intérieur Knowlton a assuré la gestion de la carrière sportive de plusieurs athlètes. En raison de la particularité de certains contrats, les honoraires à recevoir au 31 décembre 20X5 sont de 1 900 $ (avant taxes).
- Au 31 décembre 20X5, Tennis intérieur Knowlton n'a aucune somme placée. Il n'y a donc aucun produit d'intérêts à recevoir à cette date.
- Au 31 décembre 20X5, Tennis intérieur Knowlton n'a aucune publicité payée d'avance.
- Tennis intérieur Knowlton a changé la façon de verser le loyer de son entrepôt. Comme le loyer est maintenant versé chaque mois par prélèvement bancaire, il n'y a pas de loyer payé d'avance au 31 décembre 20X5. Par contre, le solde du compte *Loyer payé d'avance* est débiteur de 3 200 $ en raison de la régularisation effectuée le 31 décembre 20X4.

- Au 31 décembre 20X5, une liste des abonnements révèle qu'il reste un total de 4658 $ (avant taxes) quant aux abonnements qui se rapportent au prochain exercice.
- Le solde actuel du compte *Salaire à payer* représente le salaire net des employés, pour la semaine terminée le vendredi 26 décembre, qui sera versé le jeudi 1er janvier 20X6. De plus, la charge salariale des trois derniers jours ouvrables de l'exercice n'a pas été enregistrée. L'entreprise a six employés recevant chacun un salaire de 97,50 $ par jour. Finalement, un nouveau poste de directeur des opérations a été créé. Donc, en plus de régulariser les salaires des autres employés, il faut aussi régulariser un montant de 980 $, au 31 décembre, en rapport avec ce nouveau poste.
- L'entreprise amortit son matériel roulant en suivant la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. L'unique camion a parcouru 17200 km en 20X5. Pour toutes les autres immobilisations, voici les renseignements utiles :

Description de l'immobilisation	Date d'acquisition	Coût d'acquisition	Valeur résiduelle	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile ou utilisation prévue
Matériel roulant	06 juin 20X3	45 000 $	5 000 $	Proportionnel à l'utilisation	400 000 km
Équipement	01 mai 20X3	60 000 $	7 000 $	Dégressif (40 %)	5 ans
Ameublement de bureau	01 oct. 20X3	23 000 $	3 000 $	Linéaire	5 ans
Bâtiment	01 janv. 20X2	450 000 $	100 000 $	Linéaire	20 ans
Matériel informatique	01 déc. 20X3	6 958,03 $	Ø	Linéaire	3 ans

Les fournitures de bureau

À la fin de l'exercice financier, après avoir fait un inventaire des stocks de fournitures, on constate qu'il y en a pour 1090,35 $ (avant taxes). On doit donc avoir un solde de 1090,35 $ dans le compte d'actif *Fournitures de bureau*. Comme le solde du compte est présentement de 1640 $, il faut donc le diminuer de 549,65 $ pour obtenir le solde réel en date du 31 décembre 20X5, soit 1090,35 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Frais de bureau	5500	549,65	
	Fournitures de bureau	1190		549,65
	(pour régulariser les fournitures			
	de bureau au 31 décembre 20X5)			

L'assurance payée d'avance

En date du 31 décembre 20X5, le solde du compte *Assurance payée d'avance* est de 990 $, ce qui représente le solde régularisé à la fin de l'exercice précédent. Lorsque l'entreprise a renouvelé sa police d'assurance générale le 1er octobre 20X5, le déboursé de 1432 $, incluant la taxe, a été débité au compte de charge *Assurance*.

Calculons maintenant le solde requis au compte d'actif *Assurance payée d'avance* (*voir la figure 6.4*).

Le déboursé de 1432 $ qui a été enregistré le 1er octobre 20X5 représente la prime annuelle qui couvre la période du 1er octobre 20X5 au 1er octobre 20X6.

FIGURE 6.4 Les dates de couverture d'une police d'assurance

Au 31 décembre 20X5, une portion seulement de la prime de 1 432 $, soit les mois d'octobre à décembre, peut être considérée comme une charge. La période du 1er janvier au 30 septembre 20X6 correspond à l'assurance payée d'avance. Le solde du compte *Assurance payée d'avance* doit donc être de 1 432 $ × 9/12 mois = 1 074 $. Comme le solde est actuellement débiteur de 990 $, il faudra l'augmenter, en le débitant, de 84 $ afin d'atteindre le solde requis de 1 074 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Assurance payée d'avance	1210	84,00	
	Assurance	5740		84,00
	(pour régulariser l'assurance payée			
	d'avance au 31 décembre 20X5)			

Le solde du compte *Assurance payée d'avance* est maintenant de 1 074 $, tel que requis.

Les intérêts sur l'emprunt hypothécaire

Au 31 décembre 20X5, le solde du compte *Charges d'intérêts* ne comprend pas les intérêts sur l'emprunt hypothécaire du mois de décembre, qui seront payés le 1er janvier 20X6. Le solde de l'emprunt hypothécaire après le versement du 1er décembre est de 121 811,10 $ et le taux d'intérêt annuel est de 6 %. La charge d'intérêts à enregistrer correspond donc à :

Solde de l'emprunt au dernier versement	×	Taux d'intérêt annuel	×	Nombre de mois impayés	=	Intérêts impayés
121 811,10 $	×	6 %	×	(1 mois ÷ 12 mois)	=	609,06 $

De plus, le compte *Intérêts à payer* affiche un solde de 662,33 $ dans la balance de vérification au 31 décembre 20X5. Ce montant correspond aux intérêts à payer sur l'emprunt hypothécaire enregistrés lors des régularisations au 31 décembre 20X4. Nous devons donc diminuer le solde du compte *Intérêts à payer* de 53,27 $ (662,33 $ − 609,06 $) afin qu'il soit de 609,06 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Intérêts à payer	2450	53,27	
	Charges d'intérêts	5780		53,27
	(pour régulariser les intérêts à payer sur			
	l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 20X5)			

Les honoraires à recevoir

L'entreprise Tennis intérieur Knowlton a légalement gagné des honoraires de gestion de 1 900 $ (avant taxes), mais elle ne peut en exiger le paiement immédiatement. Cependant, le compte *Honoraires à recevoir* affiche un solde de 1 780 $ dans la balance de vérification au 31 décembre 20X5. Il s'agit du montant des honoraires de gestion à recevoir qui ont été régularisés au 31 décembre 20X4. Afin d'obtenir le solde requis de 1 900 $ dans le compte *Honoraires à recevoir*, nous devons le débiter de 120 $ (1 900 $ − 1 780 $) au 31 décembre 20X5 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Honoraires à recevoir	1125	120,00	
	Honoraires de gestion	4130		120,00
	(pour régulariser les honoraires à			
	recevoir au 31 décembre 20X5)			

Le loyer payé d'avance

Au 31 décembre 20X5, Tennis intérieur Knowlton n'a pas de loyer payé d'avance. Par contre, il faut éliminer le solde du compte *Loyer payé d'avance* qui affiche une somme de 3 200 $. Ce solde correspond au montant qui a été régularisé à la fin de l'exercice précédent, au 31 décembre 20X4 :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Loyer	5410	3 200,00	
	Loyer payé d'avance	1220		3 200,00
	(pour régulariser le loyer payé d'avance			
	au 31 décembre 20X5)			

Les abonnements perçus d'avance

Au 31 décembre 20X5, une liste des abonnements révèle qu'il ne reste qu'un total de 4 658 $ (avant taxes) quant aux abonnements qui se rapportent au prochain exercice. Cependant, le solde actuel du compte *Produits perçus d'avance* affiche 4 230 $, ce qui représente les abonnements perçus d'avance au 31 décembre 20X4. Il faut donc augmenter ce compte de 428 $ (4 658 $ − 4 230 $) afin qu'il affiche le solde requis de 4 658 $:

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Produits d'abonnements gagnés	4250	428,00	
	Produits perçus d'avance	2460		428,00
	(pour régulariser les produits d'abonnement			
	perçus d'avance au 31 décembre 20X5)			

Les salaires à payer

Au 31 décembre 20X5, il faut comptabiliser, grâce à une écriture de régularisation, la charge salariale relative à l'exercice en cours qui n'a pas été enregistrée.

Calculons maintenant le montant requis pour l'écriture de régularisation des salaires.

Salaires à payer des employés réguliers :

6 employés × 97,50 $ par jour × 3 jours	1 755 $
Salaires à payer du nouveau directeur	980
Total :	2 735 $

Il faut donc ajouter un montant de 2 735 $ à la charge salariale de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 et augmenter le compte *Salaires à payer* du même montant.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Salaires	5300	2 735,00	
	Salaires à payer	2350		2 735,00
	(pour régulariser les salaires à payer			
	au 31 décembre 20X5)			

L'amortissement

À la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 20X5, on doit enregistrer les charges d'amortissement de toutes les catégories d'immobilisation. Voici les écritures de journal général pour les deux premières catégories, soit le matériel roulant et l'équipement :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Amortissement – matériel roulant	5820	1 720,00	
	Amortissement cumulé – matériel roulant	1310		1 720,00
	(pour enregistrer l'amortissement			
	du matériel roulant pour l'exercice :			
	45 000 $ – 5 000 $ ÷ 400 000 km = 0,10 $			
	par kilomètre ; 0,10 $ × 17 200 km = 1 720 $)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Amortissement – matériel informatique	5840	2 319,34	
	Amortissement cumulé – matériel informatique	1510		2 319,34
	(pour enregistrer l'amortissement			
	du matériel informatique pour l'exercice :			
	[6 958,03 $ – 0 $] ÷ 3 ans = 2 319,34 $)			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Amortissement – équipement	5850	10 560,00	
	Amortissement cumulé – équipement	1610		10 560,00
	(pour enregistrer l'amortissement de l'équipement			
	pour l'exercice : [60 000 $ – 33 600 $] × 40 %)			

À VOUS DE JOUER !

À partir des données contenues dans le tableau des immobilisations de la page 344, veuillez enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation pour l'amortissement de l'ameublement de bureau et du bâtiment au 31 décembre 20X5.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

6.2.3 L'inscription des écritures de régularisation dans le chiffrier (3e étape)

L'étape suivante consiste à inscrire les régularisations dans le chiffrier. Les régularisations sont désignées par des lettres minuscules ou des chiffres afin que l'on puisse associer les comptes débités et crédités pour une même écriture.

Le tableau 6.3, à la page suivante, représente le chiffrier après l'inscription des régularisations. Une fois cette étape terminée, il convient d'additionner les montants des colonnes « Débit » et « Crédit » pour s'assurer qu'aucune erreur ne s'y est glissée et que le total des débits équivaut au total des crédits. Mentionnons également que, dans cet exemple précis, les cinq comptes qui n'apparaissaient pas dans la balance de vérification de départ ont été ajoutés à la fin de la liste des comptes dans le chiffrier : *Amortissement – matériel roulant*, *Amortissement – matériel informatique*, *Amortissement – équipement*, *Amortissement – ameublement de bureau* et *Amortissement – bâtiment*.

MISE EN GARDE

Attention : même si on utilise un chiffrier, les écritures de régularisation doivent être enregistrées au journal général et être reportées au grand livre afin que le solde de chacun des comptes corresponde au montant régularisé.

TRUCS ET ASTUCES

Les régularisations sont désignées par des lettres minuscules ou des chiffres afin qu'on puisse par la suite les transcrire dans le journal général, si cela n'a pas été fait préalablement, puis les reporter au grand livre.

6.2.4 La production de la balance de vérification régularisée dans le chiffrier (4e étape)

Cette étape consiste à calculer les nouveaux soldes des comptes après les régularisations. En utilisant la balance de vérification de départ intégrée au chiffrier, on additionne ou soustrait les régularisations afin de déterminer les soldes régularisés de chacun des comptes qui apparaîtront dans la balance de vérification régularisée. Rappelons qu'un débit se soustrait d'un crédit, et vice versa, et que deux crédits ou deux débits s'additionnent.

MISE EN SITUATION

Encore une fois, reprenons le chiffrier de l'entreprise Tennis intérieur Knowlton. Le tableau 6.4, à la page 351, représente le chiffrier une fois que les soldes régularisés ont été calculés et inscrits dans la section « Balance de vérification régularisée ».

TABLEAU 6.3 L'inscription des écritures de régularisation dans le chiffrier

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON – CHIFFRIER AU 31 DÉCEMBRE 20X5

Numéro	Nom du compte	Balance de vérification		Régularisations		Balance de vérification régularisée		État des résultats		État des capitaux propres et bilan	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69 $									
1100	Clients	27 510,42									
1105	TPS à recevoir	149,17									
1110	TVQ à recevoir	297,59									
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00		d) 120,00$							
1190	Fournitures de bureau	1 640,00			a) 549,65$						
1210	Assurance payée d'avance	990,00		b) 84,00							
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00			e) 3 200,00						
1300	Matériel roulant	45 000,00									
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00$		h) 1 720,00						
1500	Matériel informatique	6 958,03									
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62		i) 2 319,34						
1600	Équipement	60 000,00									
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00		j) 10 560,00						
1800	Ameublement de bureau	23 000,00									
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00		k) 4 000,00						
1900	Bâtiment	450 000,00									
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00		l) 17 500,00						
1960	Terrain	30 000,00									
2100	Fournisseurs		9 650,05								
2305	TPS à payer		730,21								
2310	TVQ à payer		1 456,77								
2350	Salaires à payer		4 555,00		g) 2 735,00						
2450	Intérêts à payer		662,33	c) 53,27							
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00		f) 428,00						
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10								
3100	Amélie Hamelin – capital		346 973,90								
3300	Amélie Hamelin – retraits	36 000,00									
4120	Services rendus		269 650,25								
4130	Honoraires de gestion		21 800,00		d) 120,00						
4250	Produits d'abonnements gagnés		39 325,00	f) 428,00							
5300	Salaires	128 520,65		g) 2 735,00							
5410	Loyer	16 000,00		e) 3 200,00							
5420	Publicité	14 685,25									
5500	Frais de bureau	9 850,45		a) 549,65							
5730	Électricité	12 512,23									
5740	Assurance	1 432,00			b) 84,00						
5750	Télécommunications	3 956,78									
5780	Charges d'intérêts	8 691,97			c) 53,27						
	Total	917 157,23$	917 157,23$								
5820	Amortissement – matériel roulant			h) 1 720,00							
5840	Amortissement – matériel informatique			i) 2 319,34							
5850	Amortissement – équipement			j) 10 560,00							
5870	Amortissement – ameublement de bureau			k) 4 000,00							
5880	Amortissement – bâtiment			l) 17 500,00							
	Total			43 269,26$	43 269,26$						

3e étape

TABLEAU 6.4 La préparation de la balance de vérification régularisée dans le chiffrier

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON – CHIFFRIER AU 31 DÉCEMBRE 20X5

Numéro	Numéro du compte	Balance de vérification		Régularisations		Balance de vérification régularisée		État des résultats		État des capitaux propres et bilan	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69$				34 982,69$					
1100	Clients	27 510,42				27 510,42					
1105	TPS à recevoir	149,17				149,17					
1110	TVQ à recevoir	297,59				297,59					
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00		d) 120,00$		1 900,00					
1190	Fournitures de bureau	1 640,00			a) 549,65$	1 090,35					
1210	Assurance payée d'avance	990,00		b) 84,00		1 074,00					
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00			e) 3 200,00	Ø					
1300	Matériel roulant	45 000,00				45 000,00					
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00$		h) 1 720,00		4 920,00$				
1500	Matériel informatique	6 958,03				6 958,03					
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62		i) 2 319,34		4 831,96				
1600	Équipement	60 000,00				60 000,00					
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00		j) 10 560,00		44 160,00				
1800	Ameublement de bureau	23 000,00				23 000,00					
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00		k) 4 000,00		9 000,00				
1900	Bâtiment	450 000,00				450 000,00					
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00		l) 17 500,00		70 000,00				
1960	Terrain	30 000,00				30 000,00					
2100	Fournisseurs		9 650,05				9 650,05				
2305	TPS à payer		730,21				730,21				
2310	TVQ à payer		1 456,77				1 456,77				
2350	Salaires à payer		4 555,00		g) 2 735,00		7 290,00				
2450	Intérêts à payer		662,33	c) 53,27			609,06				
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00		f) 428,00		4 658,00				
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10				121 811,10				
3100	Amélie Hamelin – capital		346 973,90				346 473,90				
3300	Amélie Hamelin – retraits	36 000,00				36 000,00					
4120	Services rendus		269 650,25				269 650,25				
4130	Honoraires de gestion		21 800,00		d) 120,00		21 920,00				
4250	Produits d'abonnements gagnés		39 325,00	f) 428,00			38 897,00				
5300	Salaires	128 520,65		g) 2 735,00		131 255,65					
5410	Loyer	16 000,00		e) 3 200,00		19 200,00					
5420	Publicité	14 685,25				14 685,25					
5500	Frais de bureau	9 850,45		a) 549,65		10 400,10					
5730	Électricité	12 512,23				12 512,23					
5740	Assurance	1 432,00			b) 84,00	1 348,00					
5750	Télécommunications	3 956,78				3 956,78					
5780	Charges d'intérêts	8 691,97			c) 53,27	8 638,70					
	Total	917 157,23$	917 157,23$								
5820	Amortissement – matériel roulant			h) 1 720,00		1 720,00					
5840	Amortissement – matériel informatique			i) 2 319,34		2 319,34					
5850	Amortissement – équipement			j) 10 560,00		10 560,00					
5870	Amortissement – ameublement de bureau			k) 4 000,00		4 000,00					
5880	Amortissement – bâtiment			l) 17 500,00		17 500,00					
	Total			43 269,26$	43 269,26$	956 058,30$	956 058,30$				

4e étape

6.2.5 La finalisation du chiffrier : sections « État des résultats », « État des capitaux propres » et « Bilan » (5e étape)

Cette étape consiste à analyser chaque compte qui compose la balance de vérification régularisée et à le classer dans l'état des résultats, dans l'état des capitaux propres ou dans le bilan.

On transfère donc les montants de la balance de vérification régularisée dans la section appropriée. Pour ce qui est des deux colonnes de l'état des résultats, la différence entre les deux totaux permettra de déterminer le bénéfice net ou la perte nette. Si les crédits sont supérieurs aux débits, c'est que l'entreprise a réalisé un bénéfice net ; dans le cas contraire, l'entreprise a enregistré une perte nette.

Le montant du bénéfice net ou de la perte nette est alors transféré au bilan pour augmenter ou diminuer les capitaux propres. Si l'entreprise a réalisé un bénéfice net, on inscrit le montant au débit de l'état des résultats dans le chiffrier et au crédit du bilan. Dans le cas d'une perte nette, on porte le montant au crédit de l'état des résultats et au débit du bilan.

Après ces opérations, on prépare les états financiers à l'aide de toutes les données contenues dans les quatre dernières colonnes du chiffrier. Ce travail est simplifié du fait que le bénéfice net ainsi que le total des charges d'exploitation sont déjà calculés. Enfin, tous les comptes qui font partie du même état financier sont regroupés et consécutifs.

MISE EN SITUATION

Le tableau 6.5 présente le chiffrier terminé.

TRUCS ET ASTUCES

Vous remarquez que le bénéfice net a été débité dans la section « État des résultats » et crédité dans la section « État des capitaux propres et bilan ». Ainsi, les deux colonnes de chaque section sont identiques. Notez que le bilan a été crédité dans le cas d'un bénéfice net ; cela correspond à la règle de comptabilisation en vertu de laquelle on a un crédit dans le cas d'une augmentation du capital du propriétaire de l'entreprise.

6.2.6 La préparation des états financiers en bonne et due forme (6e étape)

À l'aide du chiffrier terminé, on peut maintenant préparer en bonne et due forme les états financiers de Tennis intérieur Knowlton au 31 décembre 20X5. Il faut toutefois noter que le total des débits et des crédits dans la section « État des capitaux propres et bilan » sera différent du total des actifs et des passifs, en raison du fait que l'état des capitaux propres et le bilan sont regroupés dans le chiffrier, alors qu'ils sont deux états financiers distincts à cette dernière étape.

TABLEAU 6.5 La finalisation du chiffrier

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON – CHIFFRIER AU 31 DÉCEMBRE 20X5

Numéro	Numéro du compte	Balance de vérification		Régularisations		Balance de vérification régularisée		État des résultats		État des capitaux propres et bilan	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69$				34 982,69$				34 982,69$	
1100	Clients	27 510,42				27 510,42				27 510,42	
1105	TPS à recevoir	149,17				149,17				149,17	
1110	TVQ à recevoir	297,59				297,59				297,59	
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00		d) 120,00$		1 900,00				1 900,00	
1190	Fournitures de bureau	1 640,00			a) 549,65$	1 090,35				1 090,35	
1210	Assurance payée d'avance	990,00		b) 84,00		1 074,00				1 074,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00			e) 3 200,00	Ø				Ø	
1300	Matériel roulant	45 000,00				45 000,00				45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00$		h) 1 720,00		4 920,00$				4 920,00$
1500	Matériel informatique	6 958,03				6 958,03				6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62		i) 2 319,34		4 831,96				4 831,96
1600	Équipement	60 000,00				60 000,00				60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00		j) 10 560,00		44 160,00				44 160,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00				23 000,00				23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00		k) 4 000,00		9 000,00				9 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00				450 000,00				450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00		l) 17 500,00		70 000,00				70 000,00
1960	Terrain	30 000,00				30 000,00				30 000,00	
2100	Fournisseurs		9 650,05				9 650,05				9 650,05
2305	TPS à payer		730,21				730,21				730,21
2310	TVQ à payer		1 456,77				1 456,77				1 456,77
2350	Salaires à payer		4 555,00		g) 2 735,00		7 290,00				7 290,00
2450	Intérêts à payer		662,33	c) 53,27			609,06				609,06
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00		f) 428,00		4 658,00				4 658,00
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10				121 811,10				121 811,10
3100	Amélie Hamelin – capital		346 973,90				346 473,90				346 473,90
3300	Amélie Hamelin – retraits	36 000,00				36 000,00				36 000,00	
4120	Services rendus		269 650,25				269 650,25		269 650,25$		
4130	Honoraires de gestion		21 800,00		d) 120,00		21 920,00		21 920,00		
4250	Produits d'abonnements gagnés		39 325,00	f) 428,00			38 897,00		38 897,00		
5300	Salaires	128 520,65		g) 2 735,00		131 255,65		131 255,65$			
5410	Loyer	16 000,00		e) 3 200,00		19 200,00		19 200,00			
5420	Publicité	14 685,25				14 685,25		14 685,25			
5500	Frais de bureau	9 850,45		a) 549,65		10 400,10		10 400,10			
5730	Électricité	12 512,23				12 512,23		12 512,23			
5740	Assurance	1 432,00			b) 84,00	1 348,00		1 348,00			
5750	Télécommunications	3 956,78				3 956,78		3 956,78			
5780	Charges d'intérêts	8 691,97			c) 53,27	8 638,70		8 638,70			
	Total	917 157,23$	917 157,23$								
5820	Amortissement – matériel roulant			h) 1 720,00		1 720,00		1 720,00			
5840	Amortissement – matériel informatique			i) 2 319,34		2 319,34		2 319,34			
5850	Amortissement – équipement			j) 10 560,00		10 560,00		10 560,00			
5870	Amortissement – ameublement de bureau			k) 4 000,00		4 000,00		4 000,00			
5880	Amortissement – bâtiment			l) 17 500,00		17 500,00		17 500,00			
	Total			43 269,26$	43 269,26$	956 058,30$	956 058,30$	238 096,05$	330 467,25$	717 962,25$	625 591,05$
	Bénéfice net							92 371,20			92 371,20
	Total							330 467,25$	330 467,25$	717 962,25$	717 962,25$

5e étape

À VOUS DE JOUER !

Comme vous avez déjà préparé des états financiers aux chapitres précédents, vous êtes à même de refaire l'exercice ici. N'oubliez pas qu'il faut arrondir au dollar près !

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5		
Produits d'exploitation		
Total des produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		
Total des charges d'exploitation		
Bénéfice net		

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5		
Amélie Hamelin capital au 1er janvier 20X5		
Plus :		
Moins :		
Amélie Hamelin capital au 31 décembre 20X5		

MISE EN GARDE

N'oubliez pas que, afin d'alléger la présentation du bilan, vous allez devoir regrouper sous une seule rubrique le montant net des quatre comptes de taxes du grand livre. Lorsque le total des soldes des taxes à recevoir est supérieur aux montants à payer, le montant net se retrouve dans l'actif à court terme sous la rubrique « Taxes à la consommation à recevoir ». Dans le cas contraire, on le retrouve au passif à court terme sous la désignation « Taxes à la consommation à payer ».

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BILAN
au 31 décembre 20X5

ACTIF			PASSIF		
Actif à court terme			**Passif à court terme**		
Total de l'actif à court terme			Total du passif à court terme		
Immobilisations			**Passif à long terme**		
			Total du passif		
			CAPITAUX PROPRES		
Total des immobilisations					
Total de l'actif			**Total du passif et des capitaux propres**		

MISE EN GARDE

Comme la balance de vérification comprend des décimales et que les états financiers sont arrondis au dollar près, il est possible qu'une différence d'un dollar apparaisse et cause ainsi un débalancement du bilan. Dans ce cas, il est suggéré d'ajouter ou de retrancher un dollar à un des comptes, afin que l'actif soit égal au total du passif et des capitaux propres.

6.2.7 Les écritures de clôture

Il vous reste maintenant deux étapes à franchir et vous aurez réalisé le cycle comptable complet d'une entreprise !

Comme nous l'avons appris à la section 6.1.1, pour qu'on soit en mesure de déterminer le bénéfice net d'un exercice financier, il faut que le solde des comptes de produits et de charges soit égal à zéro au début de cet exercice. Ainsi, les produits et les charges d'un exercice sont déterminés directement à partir de l'analyse du solde de chacun des comptes de produits et de charges contenus dans le grand livre. De plus, il faut que les comptes d'apports et de retraits soient soldés à zéro afin qu'on puisse préparer l'état des capitaux propres et déterminer le solde du compte *Nom du propriétaire – capital* à la fin de l'exercice, lequel montant doit se retrouver au bilan.

La seule différence avec ce que nous avons vu à la section 6.1.1 est que la balance de vérification régularisée qui va nous servir de point de départ pour enregistrer nos écritures de clôture se trouve dans le chiffrier.

MISE EN SITUATION

En utilisant la balance de vérification régularisée inscrite dans le chiffrier final (*voir le tableau 6.5, à la page 353*), nous allons enregistrer les écritures de clôture dans le journal général pour Tennis intérieur Knowlton au 31 décembre 20X5.

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 15**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X5				
Déc. 31	Services rendus	4120	269 650,25	
	Honoraires de gestion	4130	21 920,00	
	Produits d'abonnements gagnés	4250	38 897,00	
	Sommaire des résultats	5999		330 467,25
	(pour fermer les comptes de résultats créditeurs			
	en date de la fin d'exercice)			
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	238 096,05	
	Salaires	5300		131 255,65
	Loyer	5410		19 200,00
	Publicité	5420		14 685,25
	Frais de bureau	5500		10 400,10
	Électricité	5730		12 512,23
	Assurance	5740		1 348,00
	Télécommunications	5750		3 956,78
	Charges d'intérêts	5780		8 638,70
	Amortissement – matériel roulant	5820		1 720,00
	Amortissement – matériel informatique	5840		2 319,34
	Amortissement – équipement	5850		10 560,00
	Amortissement – ameublement de bureau	5870		4 000,00
	Amortissement – bâtiment	5880		17 500,00
	(pour fermer les comptes de résultats débiteurs			
	en date de la fin d'exercice)			
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	92 371,20	
	Amélie Hamelin – capital	3100		92 371,20
	(pour comptabiliser le bénéfice net de l'exercice			
	dans le compte *Capital* de la propriétaire)			
Déc. 31	Amélie Hamelin – capital	3100	36 000,00	
	Amélie Hamelin – retraits	3300		36 000,00
	(pour transférer les retraits de l'exercice dans			
	le compte *Capital* de la propriétaire)			

Une fois toutes les écritures de clôture reportées au grand livre, voici ce que l'on retrouve dans les comptes *Sommaire des résultats* et *Amélie Hamelin – capital* :

GRAND LIVRE

Sommaire des résultats — **N° 5999**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Déc. 31	Clôture	J.G.15		330 467,25	330 467,25	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	238 096,05		92 371,20	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	92 371,20		Ø	

Amélie Hamelin – capital — **N° 3100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X4						
Déc. 31					346 473,90	Ct
20X5						
Déc. 31	Clôture	J.G.15		92 371,20	438 845,10	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	36 000,00		402 845,10	Ct

6.2.8 La balance de vérification après clôture

Comme nous l'avons fait à la section 6.1.2, la prochaine étape consiste à produire la balance de vérification après clôture. Peu importe si on utilise ou non un chiffrier, on doit produire celle-ci afin de s'assurer que le report des écritures de clôture au grand livre ne comporte pas d'erreurs et que le total des débits est égal au total des crédits.

MISE EN SITUATION

Produisons la balance de vérification après clôture à l'aide des soldes du grand livre de Tennis intérieur Knowlton au 31 décembre 20X5 :

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON
BALANCE DE VÉRIFICATION APRÈS CLÔTURE
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69 $	
1100	Clients	27 510,42	
1105	TPS à recevoir	149,17	
1110	TVQ à recevoir	297,59	
1125	Honoraires à recevoir	1 900,00	
1190	Fournitures de bureau	1 090,35	
1210	Assurance payée d'avance	1 074,00	
1300	Matériel roulant	45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		4 920,00 $
1500	Matériel informatique	6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		4 831,96
1600	Équipement	60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		44 160,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		9 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		70 000,00
1960	Terrain	30 000,00	
2100	Fournisseurs		9 650,05
2305	TPS à payer		730,21
2310	TVQ à payer		1 456,77
2350	Salaires à payer		7 290,00
2450	Intérêts à payer		609,06
2460	Produits perçus d'avance		4 658,00
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10
3100	Amélie Hamelin – capital		402 845,10
		681 962,25 $	681 962,25 $

MISE EN GARDE

Les soldes qui figurent dans la balance de vérification après clôture servent de point de départ à l'enregistrement des transactions du nouvel exercice financier qui débutera le 1er janvier 20X6. Les comptes de bilan ont un solde qui représente les actifs, les passifs et le capital du propriétaire au 31 décembre 20X5. Les comptes de produits et de charges présentent, à ce moment-là, un solde nul.

Consultez le SUPPLÉMENT D'INFORMATION sur « Le chiffrier d'une entreprise de service incorporée en société par actions », à la page 373.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu comment appliquer le cycle comptable complet d'une entreprise de service, d'abord sans l'utilisation d'un chiffrier puis à l'aide de celui-ci.

Le chiffrier facilite le travail de fin de période ou de fin d'exercice au moment de la production des états financiers. Nous avons également revu la préparation des états financiers, étudié l'enregistrement des écritures de clôture et produit la balance de vérification après clôture. Cette dernière étape met fin au cycle comptable complet d'un exercice pour une entreprise de service.

Testez vos connaissances

Vrai ou faux ?	**VRAI**	**FAUX**
1. Les opérations suivantes sont effectuées en fin d'exercice.		
a) Les écritures de régularisation	☐	☐
b) Le classement des pièces justificatives et leur vérification	☐	☐
c) La production de la balance de vérification après clôture	☐	☐
d) Le report des régularisations au grand livre	☐	☐
e) L'émission d'un chèque pour payer un fournisseur	☐	☐
f) La préparation des états financiers pour l'exercice	☐	☐
g) L'enregistrement des écritures de clôture et leur report au grand livre	☐	☐
h) La préparation du plan comptable	☐	☐

Vrai ou faux ? (*suite*)	VRAI	FAUX
2. Les régularisations doivent être inscrites seulement dans le chiffrier.	☐	☐
3. La balance de vérification régularisée nous fournit les chiffres qui apparaîtront aux états financiers.	☐	☐
4. Le bénéfice net apparaît dans la colonne « Débit » de la section du chiffrier intitulée « État des capitaux propres et bilan ».	☐	☐
5. Un débit dans la section « Balance de vérification » et un crédit dans la section « Régularisations » du chiffrier s'additionnent, et le solde est placé dans la section « Balance de vérification régularisée » du chiffrier.	☐	☐
6. Un crédit dans la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier est nécessairement un passif.	☐	☐
7. Le total de la colonne « Débit » dans la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier nous fournit automatiquement le total de l'actif net de l'entreprise.	☐	☐
8. Il n'est pas obligatoire d'enregistrer les écritures de clôture.	☐	☐
9. Au début de chaque exercice financier, le solde des comptes *Retraits*, *Apports*, de produits et de charges est à zéro.	☐	☐
10. Le compte *Nom du propriétaire – capital* est remis à zéro chaque année.	☐	☐

Terminologie

Chiffrier 339
Cycle comptable complet 332
Écriture de clôture 333
Sommaire des résultats 333

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
L'enregistrement des écritures de clôture dans le journal général	1 et 2
L'enregistrement des écritures de clôture dans le journal général et la production de la balance de vérification après clôture	3 et 4
La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une entreprise individuelle, sans report au grand livre	5 à 8
La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une entreprise individuelle, avec report au grand livre	9 et 10
La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une société par actions	11 et 12
Cas évolutif : Intergolf	

L'enregistrement des écritures de clôture dans le journal général

● **1. À la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X9, la balance de vérification régularisée de Services comptables Pavi, propriété de Pascal Villeneuve, s'établit comme suit :**

SERVICES COMPTABLES PAVI
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE
au 31 décembre 20X9

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	18 247,00 $	
1105	TPS à recevoir	671,00	
1110	TVQ à recevoir	1 338,00	
1190	Fournitures de bureau	634,00	
1210	Assurance payée d'avance	125,00	
1500	Matériel informatique	21 427,00	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		4 615,00 $
1800	Ameublement de bureau	13 612,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		4 728,00
2100	Fournisseurs		2 812,00
2305	TPS à payer		1 112,00
2310	TVQ à payer		2 186,00
3100	Pascal Villeneuve – capital		13 231,00
3300	Pascal Villeneuve – retraits	11 500,00	
4110	Honoraires professionnels		99 320,00
5300	Salaires	31 450,00	
5410	Loyer	16 000,00	

SERVICES COMPTABLES PAVI BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE (*suite*) au 31 décembre 20X9			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
5420	Publicité	3 112,00	
5500	Frais de bureau	1 000,00	
5730	Électricité	4 968,00	
5740	Assurance	3 300,00	
5750	Télécommunications	620,00	
		128 004,00 $	128 004,00 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général, au 31 décembre 20X9, les écritures de clôture de l'entreprise en utilisant le compte *Sommaire des résultats*.

2. À la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X7, la balance de vérification régularisée des Entreprises Camou, propriété de Camille Tremblay, s'établit comme suit :

ENTREPRISES CAMOU BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE au 31 décembre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	7 321,00 $	
1105	TPS à recevoir	333,00	
1110	TVQ à recevoir	664,00	
1190	Fournitures de bureau	299,00	
1210	Assurance payée d'avance	810,00	
1800	Ameublement de bureau	8 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		2 224,00 $
2305	TPS à payer		112,00
2310	TVQ à payer		223,00
3100	Camille Tremblay – capital		5 105,00
3200	Camille Tremblay – apports		1 000,00
3300	Camille Tremblay – retraits	7 600,00	
4110	Honoraires professionnels		31 300,00
5410	Loyer	6 600,00	
5420	Publicité	490,00	
5500	Frais de bureau	333,00	
5660	Taxes municipales	1 900,00	
5730	Électricité	2 345,00	
5735	Chauffage	755,00	
5740	Assurance	980,00	
5750	Télécommunications	510,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	524,00	
		39 964,00 $	39 964,00 $

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général, au 31 décembre 20X7, les écritures de clôture de l'entreprise en utilisant le compte *Sommaire des résultats*.

L'enregistrement des écritures de clôture dans le journal général et la production de la balance de vérification après clôture

3. La balance de vérification régularisée de Florence Lamoureux, fleuriste, s'établit comme suit à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X4 :

FLORENCE LAMOUREUX, FLEURISTE
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	1 222,00 $	
1100	Clients	15 324,00	
1105	TPS à recevoir	527,00	
1110	TVQ à recevoir	1 055,00	
1200	Fournitures d'atelier	811,00	
1600	Équipement	8 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		1 800,00 $
1800	Ameublement de bureau	4 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		755,00
2100	Fournisseurs		3 345,00
2305	TPS à payer		812,00
2310	TVQ à payer		1 623,00
3100	Florence Lamoureux – capital		9 952,00
3200	Florence Lamoureux – apports		5 000,00
3300	Florence Lamoureux – retraits	30 500,00	
4110	Honoraires professionnels		55 350,00
5410	Loyer	7 200,00	
5420	Publicité	2 490,00	
5530	Frais de fournitures d'atelier	521,00	
5660	Taxes municipales	1 650,00	
5730	Électricité	1 275,00	
5735	Chauffage	555,00	
5740	Assurance	1 212,00	
5750	Télécommunications	720,00	
5850	Amortissement – équipement	700,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	375,00	
		78 637,00 $	78 637,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général, au 31 décembre 20X4, les écritures de clôture de l'entreprise en utilisant le compte *Sommaire des résultats*.

b) Reporter aux deux comptes de grand livre *Sommaire des résultats* et *Florence Lamoureux – capital* les écritures de clôture touchant ces comptes.

c) Produire la balance de vérification après clôture.

4. Voici la balance de vérification régularisée de l'entreprise Impression SM, propriété de Sacha Morin, à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X5 :

IMPRESSION SM BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE au 31 décembre 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	21 598,00 $	
1100	Clients	25 236,00	
1105	TPS à recevoir	1 230,00	
1110	TVQ à recevoir	2 460,00	
1190	Fournitures de bureau	1 344,00	
1600	Équipement	21 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		5 700,00 $
1800	Ameublement de bureau	8 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		1 955,00
1900	Bâtiment	57 500,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		3 450,00
2100	Fournisseurs		15 345,00
2305	TPS à payer		712,00
2310	TVQ à payer		1 424,00
3100	Sacha Morin – capital		36 710,00
3200	Sacha Morin – apports		7 300,00
3300	Sacha Morin – retraits	24 000,00	
4110	Honoraires professionnels		125 350,00
5420	Publicité	3 490,00	
5500	Frais de bureau	1 521,00	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	5 555,00	
5660	Taxes municipales	2 560,00	
5730	Électricité	4 888,00	
5735	Chauffage	3 779,00	
5740	Assurance	3 011,00	
5750	Télécommunications	1 320,00	
5760	Frais légaux	4 500,00	
5790	Frais bancaire	210,00	
5815	Charges diverses	1 732,00	
5850	Amortissement – équipement	700,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	375,00	
5880	Amortissement – bâtiment	1 437,00	
		197 946,00 $	197 946,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général, au 31 décembre 20X5, les écritures de clôture de l'entreprise en utilisant le compte *Sommaire des résultats*.

b) Reporter aux deux comptes de grand livre *Sommaire des résultats* et *Sacha Morin – capital* les écritures de clôture touchant ces comptes.

c) Produire la balance de vérification après clôture.

La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une entreprise individuelle, sans report au grand livre

5. La balance de vérification avant régularisations de Valérie Ouellet, physiothérapeute, s'établit comme suit à la fin de son exercice financier, le 31 décembre 20X5 :

VALÉRIE OUELLET, PHYSIOTHÉRAPEUTE
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	25 839,00 $	
1105	TPS à recevoir	878,00	
1110	TVQ à recevoir	1 752,00	
1190	Fournitures de bureau	150,00	
1210	Assurance payée d'avance	225,00	
1600	Équipement	35 427,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		14 615,00 $
1800	Ameublement de bureau	24 612,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		8 728,00
2100	Fournisseurs		3 107,00
2305	TPS à payer		1 112,00
2310	TVQ à payer		2 220,00
3100	Valérie Ouellet – capital		22 523,00
3200	Valérie Ouellet – apports		1 500,00
3300	Valérie Ouellet – retraits	24 000,00	
4110	Honoraires professionnels		118 630,00
5300	Salaires	32 450,00	
5410	Loyer	18 000,00	
5420	Publicité	2 514,00	
5500	Frais de bureau	2 000,00	
5730	Électricité	1 968,00	
5740	Assurance	1 000,00	
5750	Télécommunications	1 620,00	
		172 435,00 $	172 435,00 $

- Le décompte des fournitures de bureau indique que l'entreprise en possède pour un total de 850 $ (avant taxes), en date du 31 décembre 20X5.
- L'assurance payée d'avance au 31 décembre 20X5 s'élève à 380 $.
- L'amortissement de l'équipement de clinique se chiffre à 7 085 $.
- L'amortissement de l'ameublement de bureau est de 492 $.
- Une somme de 650 $ pour des salaires a été engagée, mais n'a pas été enregistrée au 31 décembre 20X5.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X5.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

d) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

e) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Valérie Ouellet, physiothérapeute, au 31 décembre 20X5.

f) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X5.

g) Produire la balance de vérification après clôture de Valérie Ouellet, physiothérapeute, au 31 décembre 20X5.

6. Voici la balance de vérification avant régularisations de Mégane Desjardins, avocate, à la fin de l'exercice, le 31 décembre 20X3 :

MÉGANE DESJARDINS, AVOCATE BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X3			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	13 114,00 $	
1100	Clients	3 144,00	
1105	TPS à recevoir	534,00	
1110	TVQ à recevoir	1 066,00	
1190	Fournitures de bureau	585,00	
1210	Assurance payée d'avance	620,00	
1300	Matériel roulant	16 635,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		5 850,00 $
1800	Ameublement de bureau	8 460,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		2 120,00
2100	Fournisseurs		877,00
2150	Effet à payer (court terme)		6 300,00
2305	TPS à payer		875,00
2310	TVQ à payer		1 747,00
3100	Mégane Desjardins – capital		7 153,00
3300	Mégane Desjardins – retraits	24 000,00	
4110	Honoraires professionnels		93 130,00
5300	Salaires	28 614,00	
5410	Loyer	7 800,00	
5420	Publicité	925,00	
5500	Frais de bureau	1 500,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	615,00	
5650	Cotisations professionnelles	1 400,00	
5705	Frais de déplacement	2 177,00	
5730	Électricité	1 821,00	
5740	Assurance	3 000,00	
5750	Télécommunications	1 542,00	
5780	Charges d'intérêts	500,00	
		118 052,00 $	118 052,00 $

- Le décompte des fournitures de bureau indique que l'entreprise en possède pour une somme de 1 240 $ (avant taxes), en date du 31 décembre 20X3.
- L'assurance payée d'avance au 31 décembre 20X3 s'élève à 1 008 $.
- La charge d'amortissement du matériel roulant est de 3 100 $ alors que celle de l'ameublement de bureau est de 1 060 $.
- L'effet à payer sera échu au cours de l'exercice 20X4. Les intérêts à payer sont de 130 $.
- Un mois de loyer est payé d'avance à la fin de l'exercice (le montant de la charge de loyer dans la balance de vérification ci-dessus comprend 13 mois de loyer).

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X3 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X3.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X3 dans le chiffrier.

d) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

e) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Mégane Desjardins, avocate, au 31 décembre 20X3.

f) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X3.

g) Produire la balance de vérification après clôture de Mégane Desjardins, avocate, au 31 décembre 20X3.

7. Samuel Gravel est le propriétaire de l'agence de marketing Marketem. Il vous soumet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise à la fin de l'exercice, le 31 décembre 20X7 :

MARKETEM
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	32 524,00 $	
1100	Clients	24 721,00	
1105	TPS à recevoir	1 234,00	
1110	TVQ à recevoir	2 463,00	
1190	Fournitures de bureau	850,00	
1210	Assurance payée d'avance	780,00	
1300	Matériel roulant	18 500,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		2 250,00 $
1400	Équipement de bureau	51 195,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		14 349,00
1900	Bâtiment	125 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		6 250,00
1960	Terrain	25 500,00	
2305	TPS à payer		1 453,00
2310	TVQ à payer		2 900,00
2900	Emprunt hypothécaire		85 000,00
3100	Samuel Gravel – capital		131 488,00
3300	Samuel Gravel – retraits	36 000,00	
4230	Honoraires de consultation		226 744,00
5300	Salaires	123 612,00	
5420	Publicité	3 479,00	
5500	Frais de bureau	3 100,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	650,00	
5620	Entretien et réparations – équipement de bureau	844,00	
5660	Taxes municipales	1 858,00	
5670	Taxes scolaires	554,00	
5705	Frais de déplacement	1 762,00	

MARKETEM BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 décembre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
5710	Frais de repas et de représentation	4 285,00	
5730	Électricité	3 620,00	
5740	Assurance	2 520,00	
5750	Télécommunications	2 083,00	
5780	Charges d'intérêts	3 300,00	
		470 434,00$	470 434,00$

- Des travaux de consultation ont été effectués pour une somme de 5 250$ (avant taxes), mais ils n'ont pas encore été facturés aux Éditions du Nouvel Âge inc.
- Un dénombrement des stocks a permis d'établir à 655$ (avant taxes) le solde des fournitures en main au 31 décembre 20X7.
- Le compte *Assurance* de 2 520$ représente le renouvellement de la prime d'assurance annuelle, le 1er juin 20X7; la taxe est incluse dans ce montant.
- Marketem amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des durées et des valeurs résiduelles suivantes :

	Valeur résiduelle	**Durée estimative**
Matériel roulant	9 000$	3 ans
Équipement de bureau	8 145$	6 ans
Bâtiment	Ø	40 ans

- L'emprunt hypothécaire est remboursable par tranches de 5 000$ le 30 avril de chaque année. Les intérêts, calculés au taux annuel de 11 %, sont payables au même moment.
- Le compte *Honoraires de consultation* comprend une somme de 5 000$ (avant taxes) reçue le 23 décembre 20X7 du Laboratoire pharmaceutique Richard inc. comme avance sur des travaux qui seront effectués au mois de février 20X8.
- Le compte *Taxes scolaires* de 554$ représente le paiement des taxes couvrant la période du 1er juillet 20X7 au 30 juin 20X8.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X7 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X7.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X7 dans le chiffrier.

d) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

e) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Marketem au 31 décembre 20X7.

f) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X7.

g) Produire la balance de vérification après clôture de Marketem au 31 décembre 20X7.

8. Alex Gauthier vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Immeubles modernes, au 31 décembre 20X6 :

IMMEUBLES MODERNES BALANCE DE VÉRIFICATION au 31 décembre 20X6			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	238 644,00 $	
1105	TPS à recevoir	1 457,00	
1110	TVQ à recevoir	2 908,00	
1200	Fournitures d'entretien	758,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 100,00	
1600	Équipement	5 640,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		1 692,00 $
1800	Ameublement de bureau	32 880,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		17 755,00
1900	Bâtiment	2 152 400,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		161 430,00
1960	Terrain	352 700,00	
2305	TPS à payer		1 953,00
2310	TVQ à payer		3 898,00
2900	Emprunt hypothécaire		1 410 500,00
3100	Alex Gauthier – capital		924 472,00
3300	Alex Gauthier – retraits	6 000,00	
4170	Revenus de location		345 500,00
5300	Salaires	22 000,00	
5420	Publicité	1 432,00	
5530	Frais de fournitures d'entretien	2 417,00	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	3 610,00	
5660	Taxes municipales	32 400,00	
5705	Frais de déplacement	2 414,00	
5740	Assurance	6 720,00	
5750	Télécommunications	1 720,00	
		2 867 200,00 $	2 867 200,00 $

- Une analyse du compte *Entretien et réparations – bâtiment* révèle qu'un chèque de 2 000 $ émis à l'ordre d'un entrepreneur pour des travaux effectués à la résidence personnelle d'Alex Gauthier a été inscrit par erreur au débit de ce compte.
- Alex Gauthier vous remet une liste des locataires qui n'ont pas encore payé leur loyer du mois de décembre. Cette liste permet d'évaluer la somme à recevoir à 2 500 $.
- Un dénombrement des stocks indique qu'il y a pour 1 799,36 $ (taxes comprises) de fournitures non utilisées au 31 décembre 20X6 (ne pas considérer les taxes lors de l'écriture de régularisation).
- Le compte *Assurance* représente le paiement de la prime d'assurance de l'immeuble ; cette police couvre la période du 1er mars 20X6 au 1er mars 20X7. La taxe est incluse dans ce montant.
- Le compte *Taxes municipales* de 32 400 $ représente le paiement des taxes municipales applicables à l'exercice en cours.

- L'entreprise amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des estimations suivantes :

	Valeur résiduelle	Durée estimative
Équipement	0 %	10 ans
Ameublement de bureau	10 %	5 ans
Bâtiment	0 %	40 ans

- L'emprunt hypothécaire est remboursable le 1er janvier de chaque année de la façon suivante :

Remboursement du capital	55 000 $
Paiement des intérêts	11 % annuel

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X6.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.

d) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

e) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan d'Immeubles modernes au 31 décembre 20X6.

f) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X6.

g) Produire la balance de vérification après clôture d'Immeubles modernes au 31 décembre 20X6.

La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une entreprise individuelle, avec report au grand livre

9. Voici la balance de vérification d'Excursions Saint-Laurent, propriété de Patrick Lambert, à la fin de l'exercice, le 31 décembre 20X5 :

EXCURSIONS SAINT-LAURENT
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	23 884,00 $	
1105	TPS à recevoir	985,00	
1110	TVQ à recevoir	1 966,00	
1200	Fournitures de bateau	1 720,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 500,00	
1600	Équipement	214 920,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		21 968,00 $
1800	Ameublement de bureau	8 430,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		3 372,00
1850	Améliorations locatives	45 000,00	
1860	Amortissement cumulé – améliorations locatives		3 600,00
2100	Fournisseurs		3 136,00
2305	TPS à payer		1 545,00

EXCURSIONS SAINT-LAURENT BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 décembre 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
2310	TVQ à payer		3 084,00
2900	Emprunt hypothécaire		125 000,00
3100	Patrick Lambert – capital		120 542,00
3200	Patrick Lambert – apports		3 000,00
3300	Patrick Lambert – retraits	36 000,00	
4180	Billets d'entrée		202 320,00
5300	Salaires	85 610,00	
5410	Loyer	12 000,00	
5420	Publicité	7 775,00	
5530	Frais de fournitures de bateau	29 905,00	
5730	Électricité	2 830,00	
5740	Assurance	6 300,00	
5750	Télécommunications	2 142,00	
5780	Charges d'intérêts	5 600,00	
		487 567,00 $	487 567,00 $

- L'inventaire des fournitures de bateau en main s'élève à 3 540 $ (avant taxes).
- Le compte *Assurance* comprend le renouvellement de la prime annuelle de 6 300 $ (taxe incluse) couvrant la période du 1er juin 20X5 au 1er juin 20X6 ; aucune entrée comptable n'a été enregistrée dans le compte *Assurance payée d'avance* au cours de l'exercice financier.
- Le compte *Publicité* comporte, entre autres, une somme de 1 000 $ (avant taxes) payée le 28 décembre 20X5 pour des annonces publicitaires à paraître au cours du prochain exercice.
- L'entreprise amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire. Elle ne prévoit aucune valeur résiduelle et elle estime les durées d'utilisation suivantes :

	Durée estimative
Équipement et ameublement de bureau	10 ans
Améliorations locatives	25 ans

- Une somme de 2 300 $ pour des salaires a été engagée, mais n'a pas été enregistrée au 31 décembre 20X5.
- L'emprunt hypothécaire est remboursable par tranches annuelles de 15 000 $ le 30 avril de chaque année. De plus, des intérêts calculés au taux de 12 % sont payables à la date d'anniversaire de l'emprunt. Au 31 décembre 20X5, huit mois d'intérêts sont considérés comme impayés.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X5.

c) Reporter les écritures de régularisation au grand livre.

d) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

e) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

f) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan d'Excursions Saint-Laurent au 31 décembre 20X5.

g) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X5.

h) Reporter les écritures de clôture dans les comptes de grand livre.

i) Produire la balance de vérification après clôture d'Excursions Saint-Laurent au 31 décembre 20X5.

10. Voici la balance de vérification avant régularisations de Services de récupération Valcourt, une entreprise spécialisée dans la récupération des déchets, propriété de Josée Guillaume, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

SERVICES DE RÉCUPÉRATION VALCOURT
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	13 712,00 $	
1100	Clients	2 420,00	
1105	TPS à recevoir	985,00	
1110	TVQ à recevoir	1 966,00	
1190	Fournitures de bureau	140,00	
1210	Assurance payée d'avance	900,00	
1300	Matériel roulant	62 500,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		21 600,00 $
1800	Ameublement de bureau	2 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		1 500,00
2100	Fournisseurs		761,00
2305	TPS à payer		1 545,00
2310	TVQ à payer		3 547,00
2850	Effet à payer (long terme)		14 900,00
3100	Josée Guillaume – capital		53 582,00
3300	Josée Guillaume – retraits	18 000,00	
4120	Services rendus		102 210,00
5300	Salaires	77 450,00	
5410	Loyer	5 200,00	
5420	Publicité	2 325,00	
5500	Frais de bureau	820,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	3 972,00	
5730	Électricité	2 240,00	
5740	Assurance	2 400,00	
5750	Télécommunications	740,00	
5780	Charges d'intérêts	1 375,00	
		199 645,00 $	199 645,00 $

- Le décompte des fournitures de bureau indique que l'entreprise en possède pour un total de 335 $ (avant taxes), en date du 31 décembre 20X4.
- La prime d'assurance a été renouvelée pour un an le 1er juin ; la taxe est incluse dans ce montant.
- Le matériel roulant est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction du kilométrage. L'entreprise prévoit vendre le camion après 300 000 kilomètres au prix de 8 500 $; le camion a parcouru 62 340 kilomètres au cours de l'exercice.

- L'ameublement de bureau est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans ; aucune valeur résiduelle n'a été prévue à la fin de cette période.
- L'entreprise Services de récupération Valcourt s'est engagée, en vertu d'un bail de cinq ans échéant le 31 décembre 20X8, à verser un loyer mensuel de 400 $ (avant taxes) ; les versements ont été portés au débit du compte *Loyer.*
- L'effet à payer contracté le 31 mars 20X3 est remboursable en totalité le 31 octobre 20X6. Les intérêts, calculés au taux de 10 %, n'ont pas tous été versés.
- Les trois employés, dont le salaire quotidien est de 150 $, ont travaillé deux jours et ce salaire n'a pas été enregistré au 31 décembre 20X4.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X4 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X4.

c) Reporter les écritures de régularisation au grand livre.

d) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X4 dans le chiffrier.

e) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

f) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan de Services de récupération Valcourt au 31 décembre 20X4.

g) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X4.

h) Reporter les écritures de clôture dans les comptes de grand livre.

i) Produire la balance de vérification après clôture de Services de récupération Valcourt au 31 décembre 20X4.

Supplément d'information

Le chiffrier d'une entreprise de service incorporée en société par actions

Nous avons vu précédemment toutes les étapes permettant de réaliser un chiffrier, de même que les écritures de clôture pour une entreprise de service qui fonctionne comme une entreprise individuelle. Nous allons maintenant examiner les différences qui caractérisent une entreprise incorporée. La principale différence concerne la section des capitaux propres du bilan. Les comptes utilisés ne seront plus le capital du propriétaire, les apports et les retraits. De plus, une régularisation supplémentaire doit être effectuée, compte tenu du fait que le bénéfice de l'entreprise est imposable, puisque celle-ci est considérée comme une personne morale.

Le compte de capital

Il est remplacé par au moins deux comptes : le compte *Capital-actions ordinaire*, qui représente les sommes investies par les détenteurs d'actions ordinaires, et le compte *Bénéfices non répartis*, dans lequel s'accumulent les bénéfices réalisés par l'entreprise et qui ne sont pas remis aux actionnaires sous forme de dividendes. Si plusieurs catégories d'actions ont été émises par la société, il y aura plusieurs comptes de capital (par exemple, *Capital-actions ordinaire*, *Capital-actions privilégié – catégorie A*, *Capital-actions privilégié – catégorie B*). Dans l'exemple, le solde du compte *Capital-actions ordinaire* est alors de 100 000 $ et celui du compte *Bénéfices non répartis* est de 247 940,57 $ (*voir le tableau 6.6, à la page suivante*).

Le compte d'apports

Ce compte n'a pas d'équivalent dans une société par actions. En effet, les sommes additionnelles investies par les actionnaires le sont sous forme de capital-actions. Aux fins de cet exemple, ces sommes investies seront comptabilisées dans le compte *Capital-actions ordinaire*.

Le compte de retraits

Dans une société par actions, le compte *Dividendes* remplace le compte de retraits que l'on trouve dans une entreprise individuelle. Dans l'exemple, le solde du compte *Dividendes – actions ordinaires* est de 36 000 $.

MISE EN SITUATION

Les comptes *Charges d'impôts sur les sociétés* et *Impôts sur les sociétés à payer*

La société par actions est imposée selon certains taux ; dans l'exemple, le taux est fixé à 20 %. Si on considère maintenant que l'entreprise Tennis intérieur Knowlton est une société par actions, le bénéfice net de 92 371,20 $ que nous avons calculé dans le chiffrier (*voir la section 6.2*) deviendra le bénéfice avant impôts. La charge d'impôts sera donc calculée à partir de ce montant. Notez qu'on arrondit habituellement au dollar près le résultat de ce calcul. On trouvera donc, dans le journal général et le chiffrier, l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 12
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Charge d'impôts sur les sociétés	5995	18 474,00	
	Impôts sur les sociétés à payer	2490		18 474,00
	(pour comptabiliser les impôts sur le bénéfice avant			
	impôts de l'exercice : 92 371,20 $ × 20 % =			
	18 474,00 $)			

TABLEAU 6.6 La réalisation complète du chiffrier d'une société par actions

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON INC. – CHIFFRIER AU 31 DÉCEMBRE 20X5

Numéro	Nom du compte	Balance de vérification		Régularisations		Balance de vérification régularisée		État des résultats		État des capitaux propres et bilan	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1010	Encaisse	34 982,69$				34 982,69$				34 982,69$	
1100	Clients	27 510,42				27 510,42				27 510,42	
1105	TPS à recevoir	149,17				149,17				149,17	
1110	TVQ à recevoir	297,59				297,59				297,59	
1125	Honoraires à recevoir	1 780,00		d) 120,00$		1 900,00				1 900,00	
1190	Fournitures de bureau	1 640,00			a) 549,65$	1 090,35				1 090,35	
1210	Assurance payée d'avance	990,00		b) 84,00		1 074,00				1 074,00	
1220	Loyer payé d'avance	3 200,00			e) 3 200,00	Ø				Ø	
1300	Matériel roulant	45 000,00				45 000,00				45 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		3 200,00$		h) 1 720,00		4 920,00$				4 920,00$
1500	Matériel informatique	6 958,03				6 958,03				6 958,03	
1510	Amortissement cumulé – matériel informatique		2 512,62		i) 2 319,34		4 831,96				4 831,96
1600	Équipement	60 000,00				60 000,00				60 000,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		33 600,00		j) 10 560,00		44 160,00				44 160,00
1800	Ameublement de bureau	23 000,00				23 000,00				23 000,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		5 000,00		k) 4 000,00		9 000,00				9 000,00
1900	Bâtiment	450 000,00				450 000,00				450 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		52 500,00		l) 17 500,00		70 000,00				70 000,00
1960	Terrain	30 000,00				30 000,00				30 000,00	
2100	Fournisseurs		9 650,05				9 650,05				9 650,05
2305	TPS à payer		730,21				730,21				730,21
2310	TVQ à payer		1 456,77				1 456,77				1 456,77
2350	Salaires à payer		4 555,00		g) 2 735,00		7 290,00				7 290,00
2450	Intérêts à payer		662,33	c) 53,27			609,06				609,06
2460	Produits perçus d'avance		4 230,00		f) 428,00		4 658,00				4 658,00
2900	Emprunt hypothécaire		121 811,10				121 811,10				121 811,10
3400	Capital-actions ordinaire		100 000,00				100 000,00				100 000,00
3475	Bénéfices non répartis		246 473,90				246 473,90				246 473,90
3485	Dividendes – actions ordinaires	36 000,00				36 000,00				36 000,00	
4120	Services rendus		269 650,25				269 650,25		269 650,25$		
4130	Honoraires de gestion		21 800,00		d) 120,00		21 920,00		21 920,00		
4250	Produits d'abonnements gagnés		39 325,00	f) 428,00			38 897,00		38 897,00		
5300	Salaires	128 520,65		g) 2 735,00		131 255,65		131 255,65$			
5410	Loyer	16 000,00		e) 3 200,00		19 200,00		19 200,00			
5420	Publicité	14 685,25				14 685,25		14 685,25			
5500	Frais de bureau	9 850,45		a) 549,65		10 400,10		10 400,10			
5730	Électricité	12 512,23				12 512,23		12 512,23			
5740	Assurance	1 432,00			b) 84,00	1 348,00		1 348,00			
5750	Télécommunications	3 956,78				3 956,78		3 956,78			
5780	Charges d'intérêts	8 691,97			c) 53,27	8 638,70		8 638,70			
	Total	917 157,23$	917 157,23$					–			
5820	Amortissement – matériel roulant			h) 1 720,00		1 720,00		1 720,00			
5840	Amortissement – matériel informatique			i) 2 319,34		2 319,34		2 319,34			
5850	Amortissement – équipement			j) 10 560,00		10 560,00		10 560,00			
5870	Amortissement – ameublement de bureau			k) 4 000,00		4 000,00		4 000,00			
5880	Amortissement – bâtiment			l) 17 500,00		17 500,00		17 500,00			
5995	Charge d'impôts sur les sociétés			m) 18 474,00		18 474,00		18 474,00			
2490	Impôts sur les sociétés à payer				m) 18 474,00		18 474,00				18 474,00
				61 743,26$	61 743,26$	974 532,30$	974 532,30$	256 570,05$	330 467,25$	717 962,25$	644 065,05$
	Bénéfice net							73 897,20			73 897,20
								330 467,25$	330 467,25$	717 962,25$	717 962,25$

Les écritures de clôture

Qu'il s'agisse d'une société par actions ou d'une entreprise individuelle, la première écriture de clôture est la même. Par contre, la deuxième inclura une charge de plus à clôturer, soit la charge d'impôts sur les sociétés. La troisième et la quatrième écritures seront différentes en raison des comptes à utiliser qui sont différents dans le cas d'une société par actions. Si l'on utilise le chiffrier présenté au tableau 6.6, il y aura quatre écritures de clôture.

1re écriture :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Services rendus	4120	269 650,25	
	Honoraires de gestion	4130	21 920,00	
	Produits d'abonnements gagnés	4250	38 897,00	
	Sommaire des résultats	5999		330 467,25
	(pour fermer les comptes de résultats créditeurs			
	en date de la fin d'exercice)			

2e écriture :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	256 570,05	
	Salaires	5300		131 255,65
	Loyer	5410		19 200,00
	Publicité	5420		14 685,25
	Frais de bureau	5500		10 400,10
	Électricité	5730		12 512,23
	Assurance	5740		1 348,00
	Télécommunications	5750		3 956,78
	Charges d'intérêts	5780		8 638,70
	Amortissement – matériel roulant	5820		1 720,00
	Amortissement – matériel informatique	5840		2 319,34
	Amortissement – équipement	5850		10 560,00
	Amortissement – ameublement de bureau	5870		4 000,00
	Amortissement – bâtiment	5880		17 500,00
	Charge d'impôts sur les sociétés	5995		18 474,00
	(pour fermer les comptes de résultats débiteurs			
	en date de la fin d'exercice)			

3e écriture :

Si l'entreprise réalise un bénéfice net, c'est-à-dire si le compte *Sommaire des résultats* a un solde créditeur, on débite ce compte et on crédite le compte *Bénéfices non répartis*.

Si le compte *Sommaire des résultats* a un solde débiteur, c'est que l'entreprise a subi une perte ; on crédite ce compte et on débite le compte *Bénéfices non répartis*. Le compte *Sommaire des résultats* a alors un solde égal à zéro.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	73 897,20	
	Bénéfices non répartis	3475		73 897,20
	(pour comptabiliser le bénéfice net de l'exercice			
	dans le compte *Bénéfices non répartis*)			

4e écriture :

Le compte *Dividendes – actions ordinaires* est ensuite transféré dans le compte *Bénéfices non répartis.* Les dividendes déclarés sont accumulés dans un compte de contrepartie du compte de bénéfices non répartis de façon à montrer, pour chaque exercice, le total des dividendes déclarés. À la fin de chaque exercice, il faut aussi que ce compte ait un solde égal à zéro.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 15
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
Déc. 31	Bénéfices non répartis	3475	36 000,00	
	Dividendes – actions ordinaires	3485		36 000,00
	(pour transférer les dividendes de l'exercice			
	dans le compte *Bénéfices non répartis*)			

Le report des deux dernières écritures aux comptes appropriés donne le résultat suivant :

GRAND LIVRE						
Sommaire des résultats						**N° 5999**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Déc. 31	Clôture	J.G.15		330 467,25	330 467,25	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	256 570,05		73 897,20	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	73 897,20		Ø	Ct

Bénéfices non répartis						**N° 3475**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X4						
Déc. 31					246 473,90	Ct
20X5						
Déc. 31	Clôture	J.G.15		73 897,20	320 371,10	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.15	36 000,00		284 371,10	Ct

MISE EN GARDE

Comme la balance de vérification comprend des décimales et que les états financiers sont arrondis au dollar près, il est possible qu'une différence d'un dollar apparaisse et cause ainsi un débalancement du bilan (*voir le bilan, à la page 377*). Dans ce cas, il est suggéré d'ajouter ou de retrancher un dollar à un des comptes afin que l'actif soit égal au total du passif et des capitaux propres.

Les états financiers

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON INC. ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5		
Produits d'exploitation		
Services rendus	269 650 $	
Honoraires de gestion gagnés	21 920	
Produits d'abonnements gagnés	38 897	
Total des produits d'exploitation		330 467 $
Charges d'exploitation		
Salaires	131 256 $	
Loyer	19 200	
Publicité	14 685	
Frais de bureau	10 400	
Électricité	12 512	
Assurance	1 348	
Télécommunications	3 957	
Charges d'intérêts	8 639	
Amortissement – matériel roulant	1 720	
Amortissement – matériel informatique	2 319	
Amortissement – équipement	10 560	
Amortissement – ameublement de bureau	4 000	
Amortissement – bâtiment	17 500	
Total des charges d'exploitation		238 096
Bénéfice avant impôt		92 371 $
Moins : Charge d'impôts sur les sociétés		18 474
Bénéfice net		73 897 $

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON INC. ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5		
Bénéfices non répartis au début		246 474 $
Plus : Bénéfice net	73 897 $	
Moins : Dividendes	36 000	37 897
Bénéfices non répartis à la fin		284 371 $

TENNIS INTÉRIEUR KNOWLTON INC.
BILAN
au 31 décembre 20X5

ACTIF				PASSIF		
Actif à court terme				**Passif à court terme**		
Encaisse		34 983 $		Fournisseurs	9 650 $	
Clients		27 510		Taxes à la consommation à payer	1 740	
Honoraires à recevoir		1 900		Salaires à payer	7 290	
Fournitures de bureau		1 090		Intérêts à payer	609	
Assurance payée d'avance		1 074		Produits perçus d'avance	4 658	
Total de l'actif à court terme			66 557 $	Impôts sur les sociétés à payer	18 474	
Immobilisations				Total du passif à court terme		42 421 $
Matériel roulant	45 000 $			**Passif à long terme**		
Moins : Amortissement cumulé	4 920	40 080 $		Emprunt hypothécaire		121 811
Matériel informatique	6 958 $			Total du passif		164 232 $
Moins : Amortissement cumulé	4 832	2 126		**CAPITAUX PROPRES**		
Équipement	60 000 $			Capital-actions ordinaire	100 000 $	
Moins : Amortissement cumulé	44 160	15 840		Bénéfices non répartis	284 371	
Ameublement de bureau	23 000 $			Total des capitaux propres		384 371
Moins : Amortissement cumulé	9 000	14 000				
Bâtiment	450 000 $					
Moins : Amortissement cumulé	70 000	380 000				
Terrain		30 000				
Total des immobilisations			482 046			
Total de l'actif			548 603 $	**Total du passif et des capitaux propres**		548 603 $

Problèmes

La préparation d'un chiffrier et des états financiers pour une entreprise de service selon la forme juridique d'une société par actions

11. Sara Legrand vous remet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Institut linguistique Legrand inc., à la fin de son exercice, le 31 décembre 20X4 :

INSTITUT LINGUISTIQUE LEGRAND INC.
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	43 209,00 $	
1105	TPS à recevoir	1 301,00	
1110	TVQ à recevoir	2 597,00	
1190	Fournitures de bureau	1 945,00	
1210	Assurance payée d'avance	4 400,00	
1250	Publicité payée d'avance	2 000,00	
1600	Équipement	85 475,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		13 460,00 $
1800	Ameublement de bureau	52 500,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		15 000,00
1900	Bâtiment	292 600,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		21 000,00
1960	Terrain	64 000,00	
2305	TPS à payer		1 983,00
2310	TVQ à payer		3 958,00
2900	Emprunt hypothécaire		160 000,00
3400	Capital-actions ordinaire		10 000,00
3475	Bénéfices non répartis		258 475,00
3485	Dividendes – actions ordinaires	20 000,00	
4270	Revenus de cours		256 465,00
5300	Salaires	116 500,00	
5420	Publicité	13 965,00	
5500	Frais de bureau	2 400,00	
5640	Entretien et réparations – bâtiment	6 921,00	
5660	Taxes municipales	3 785,00	
5670	Taxes scolaires	630,00	
5730	Électricité	4 367,00	
5740	Assurance	5 520,00	
5750	Télécommunications	7 726,00	
5780	Charges d'intérêts	8 500,00	
		740 341,00 $	740 341,00 $

- Certains élèves n'ont pas acquitté leurs frais de cours pour le dernier trimestre. Les revenus de cours à recevoir s'élèvent à 2 255 $ (avant taxes).
- Une facture de télécommunication s'élevant à 465 $ (avant taxes) reçue à la fin de décembre n'a pas été comptabilisée.
- Il reste en stock pour 1 315 $ (avant taxes) de fournitures de bureau.
- L'Institut linguistique Legrand inc. amortit l'équipement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée estimative de huit ans. Une valeur résiduelle de 6 000 $ a été prévue.

- La valeur résiduelle de l'ameublement de bureau est estimée à 2 500 $ à la fin des 10 années de sa durée d'utilisation prévue.
- Le bâtiment est amorti sur une période de 40 ans, compte tenu d'une valeur résiduelle de 12 600 $.
- Le compte *Publicité payée d'avance* correspond au solde au début de l'exercice et doit être imputé aux charges. De plus, au 31 décembre 20X4, une facture relative à la promotion des cours du trimestre d'automne, s'élevant à 3 500 $ (avant taxes), n'a pas été reçue.
- Au 31 décembre 20X4, des revenus de cours pour le trimestre d'hiver 20X5 d'un total de 6 350 $ (avant taxes) ont été encaissés et portés au crédit du compte *Revenus de cours*.
- Le compte *Assurance* correspond au paiement de la prime d'assurance couvrant la période du 1er décembre 20X4 au 1er décembre 20X5; la taxe est incluse dans ce montant.
- Le compte *Taxes scolaires* de 630 $ représente le paiement des taxes scolaires pour la période du 1er juillet 20X4 au 30 juin 20X5.
- Le taux d'imposition de l'entreprise est de 22 % (arrondir au dollar près).

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X4 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X4.

c) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X4 dans le chiffrier.

d) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

e) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et le bilan d'Institut linguistique Legrand inc. au 31 décembre 20X4.

f) Enregistrer au journal général l'écriture relative à l'impôt sur les sociétés ainsi que les écritures de clôture au 31 décembre 20X4.

g) Produire la balance de vérification après clôture d'Institut linguistique Legrand inc. au 31 décembre 20X4.

◆ **12. Roch Côté vous soumet la balance de vérification avant régularisations de son entreprise, Excavations Roch inc., à la fin de son exercice, le 31 décembre 20X5. Le comptable de l'entreprise régularise mensuellement certains comptes du grand livre :**

EXCAVATIONS ROCH INC.
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	64 639,00 $	
1100	Clients	16 650,00	
1105	TPS à recevoir	812,00	
1110	TVQ à recevoir	1 621,00	
1200	Fournitures d'atelier	1 695,00	
1210	Assurance payée d'avance	1 980,00	
1300	Matériel roulant	255 428,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		65 460,00 $
1600	Équipement	43 200,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		14 175,00
1800	Ameublement de bureau	5 360,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		2 635,00
1900	Bâtiment	176 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		12 833,00

EXCAVATIONS ROCH INC. BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 décembre 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1960	Terrain	24 000,00	
2100	Fournisseurs		5 649,00
2305	TPS à payer		1 123,00
2310	TVQ à payer		2 242,00
2850	Effet à payer (long terme)		120 000,00
2900	Emprunt hypothécaire		80 000,00
3400	Capital-actions ordinaire		50 000,00
3475	Bénéfices non répartis		244 054,00
3485	Dividendes – actions ordinaires	14 500,00	
4200	Travaux d'excavation		143 621,00
5300	Salaires	64 243,00	
5420	Publicité	1 683,00	
5530	Frais de fournitures d'atelier	13 140,00	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	10 237,00	
5660	Taxes municipales	1 266,00	
5730	Électricité	2 495,00	
5740	Assurance	3 650,00	
5750	Télécommunications	1 224,00	
5780	Charges d'intérêts	4 950,00	
5820	Amortissement – matériel roulant	24 040,00	
5850	Amortissement – équipement	4 455,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	491,00	
5880	Amortissement – bâtiment	4 033,00	
		741 792,00 $	741 792,00 $

- Il reste en stock des fournitures d'atelier pour une somme de 2 145 $ (avant taxes).
- Une prime d'assurance de 3 650 $ (taxe incluse) couvre la période du 1er août 20X5 au 1er août 20X6.
- Excavations Roch inc. amortit ses immobilisations selon les prévisions suivantes :

	Valeur résiduelle	**Durée estimative**
Matériel roulant	15 428 $	200 000 kilomètres
Ameublement de bureau	Ø	10 ans
Équipement	10 %	8 ans
Bâtiment	Ø	40 ans

- Le matériel roulant a été utilisé pour un total de 23 200 kilomètres au cours de l'exercice.
- Une somme de 30 000 $ sur l'effet à payer est remboursable le 1er janvier de chaque année. Les intérêts au taux annuel de 13 % sont payables à la même date.
- L'emprunt hypothécaire est remboursable pendant 10 ans, le 1er juillet de chaque exercice, par tranches de 10 000 $ plus les intérêts, calculés au taux annuel de 11 %.
- Les taxes municipales de 1 266 $ ont été versées pour l'année 20X5.
- Le 29 décembre 20X5, Roch Côté a crédité le compte *Travaux d'excavation* d'une somme de 1 200 $ reçue d'un client pour des travaux qui seront exécutés au mois de janvier 20X6.
- Au 31 décembre 20X5, la paie de la période du 22 décembre au 4 janvier n'a pas été enregistrée. Le montant total des salaires relatifs à cette paie est de 2 500 $ (pour 10 jours travaillés, salaire réparti uniformément).
- Le taux d'imposition de l'entreprise est de 22 % (arrondir au dollar près).

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

b) Enregistrer dans le journal général et dans le chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X5.

c) Reporter les écritures de régularisation au grand livre.

d) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5 dans le chiffrier.

e) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

f) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des bénéfices non répartis et le bilan d'Excavations Roch inc. au 31 décembre 20X5.

g) Enregistrer au journal général l'écriture relative à l'impôt sur les sociétés ainsi que les écritures de clôture au 31 décembre 20X5.

h) Reporter l'écriture relative à l'impôt sur les sociétés ainsi que les écritures de clôture dans les comptes de grand livre.

i) Produire la balance de vérification après clôture d'Excavations Roch inc. au 31 décembre 20X5.

Cas évolutif

INTERGOLF

La fin de l'exercice financier

Après avoir enregistré les écritures de régularisation d'Intergolf au 31 décembre 20X6 (*voir le chapitre 5*), on doit effectuer les opérations annuelles de fin d'exercice. Ces opérations consistent à rédiger les états financiers, à fermer les livres comptables et à préparer le nouvel exercice financier de l'entreprise.

Travail à faire

a) Inscrire la balance de vérification au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.

b) Reporter au chiffrier les écritures de régularisation au 31 décembre 20X6 (*voir le chapitre 5*).

c) Reporter les écritures de régularisation au grand livre.

d) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X6 dans le chiffrier.

e) Compléter la section « État des résultats » ainsi que la section « État des capitaux propres et bilan » du chiffrier.

f) Préparer, en bonne et due forme, l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan d'Intergolf au 31 décembre 20X6.

g) Enregistrer au journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X6.

h) Reporter les écritures de clôture dans les comptes de grand livre.

i) Produire la balance de vérification après clôture d'Intergolf au 31 décembre 20X6.

Chapitre 7

Les entreprises commerciales

Jusqu'à présent, nous avons étudié plusieurs aspects de la comptabilité des entreprises de service. Mais qu'en est-il des entreprises commerciales ? L'enregistrement des transactions dans le journal général est-il différent ? Les états financiers sont-ils présentés de la même façon ?

L'étude de ce chapitre nous permettra de répondre à ces questions en appliquant le cycle comptable complet aux entreprises commerciales, lesquelles achètent et vendent des marchandises plutôt que de rendre des services.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Maîtriser la comptabilisation des ventes ainsi que les achats de marchandises.
- Distinguer les systèmes d'inventaire périodique et permanent pour l'enregistrement du coût du stock.
- Déterminer le coût des marchandises vendues.
- Préparer les états financiers d'une entreprise commerciale.
- Enregistrer les écritures de clôture, les reporter au grand livre et produire la balance de vérification après clôture d'une entreprise commerciale.

MISE EN SITUATION

Léa-Jeanne Urbain, propriétaire d'une boutique de sport

Léa-Jeanne Urbain est la propriétaire d'une boutique de sport à Saint-Sauveur. La Boutique Léa vend sa marchandise à des particuliers, à d'autres commerces, à des entreprises sportives ainsi qu'à des centres de ski de fond et de ski alpin.

La jeune entrepreneure fait appel à vous afin de l'aider à appliquer toutes les étapes du cycle comptable complet de son entreprise commerciale. Ainsi, vous procéderez à l'enregistrement des transactions se rapportant aux ventes et aux achats de marchandises. De plus, vous préparerez les états financiers de son entreprise. Finalement, elle vous demande aussi d'enregistrer les écritures de clôture et de produire la balance de vérification après clôture.

Vous aiderez Léa-Jeanne à appliquer toutes les étapes du cycle comptable complet de son entreprise commerciale.

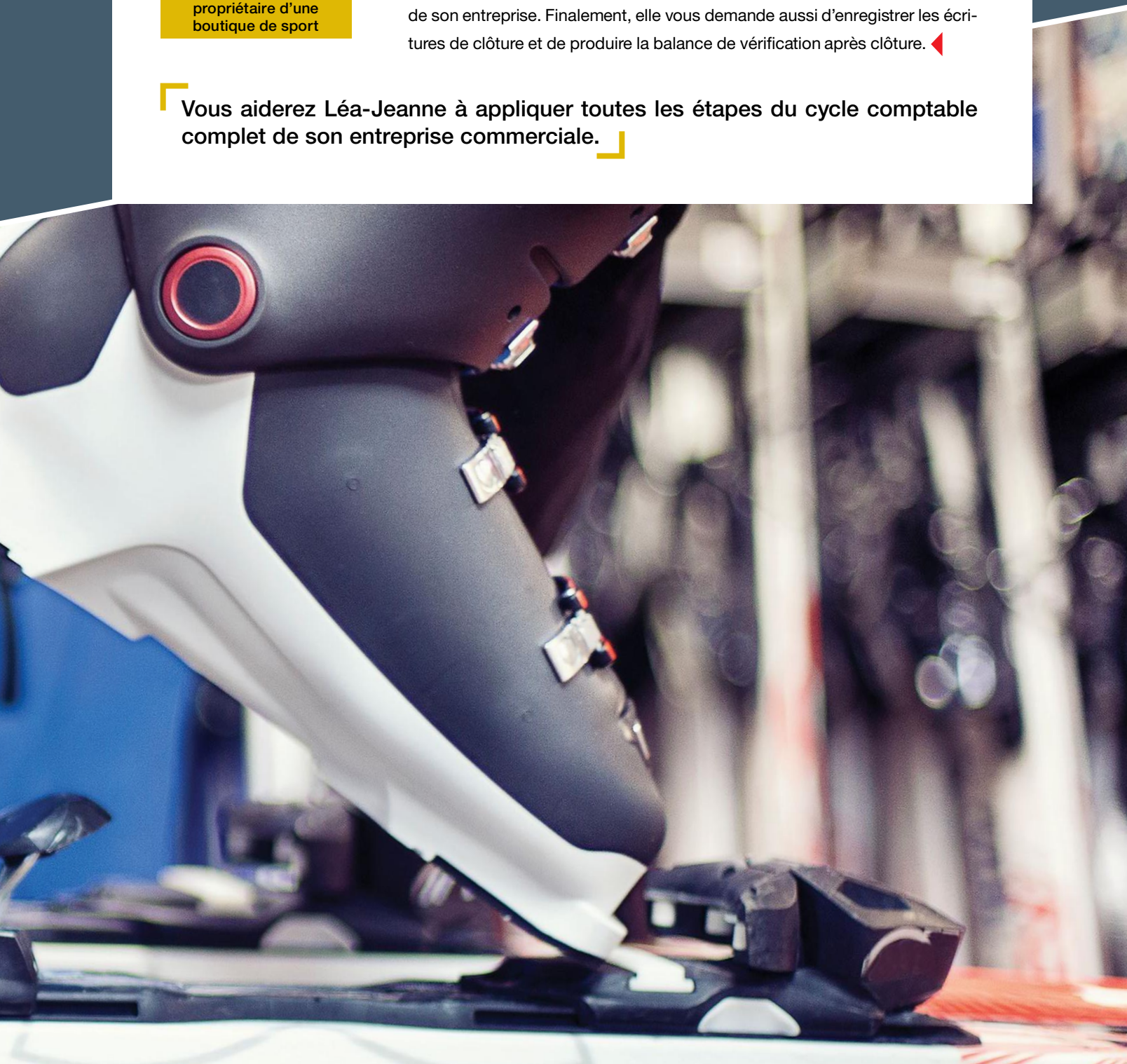

7.1 Une introduction aux entreprises commerciales

Marchandise
Bien acquis par l'entreprise et destiné à être revendu.

Entreprise commerciale
Entreprise qui a pour mission principale la vente de marchandises. Elle peut prendre la forme d'un grossiste, d'une entreprise de distribution ou d'un commerce de détail.

Coût des marchandises vendues
Charge de l'état des résultats qui représente le coût des marchandises qui ont été vendues durant une période.

Au cours des six premiers chapitres, nous avons étudié la comptabilisation des transactions pour une entreprise de service. Nous y avons vu en détail les principales étapes du cycle comptable. Mais il existe un autre type d'entreprise dont le but est de vendre des **marchandises** initialement achetées chez un fabricant ou un grossiste.

Une **entreprise commerciale** achète des marchandises d'un fabricant ou d'un grossiste et les revend aux consommateurs ou à d'autres entreprises, et ce, sans les transformer. Elle peut donc prendre la forme d'un commerce de détail, d'un grossiste ou d'une entreprise de distribution (*voir le tableau 7.1*). Il ne faut pas confondre l'entreprise commerciale avec l'entreprise de transformation. Celle-ci achète des matières premières qu'elle transforme pour fabriquer un produit fini, qui sera vendu soit à une entreprise, soit directement au consommateur.

L'entreprise commerciale crée de nouveaux défis sur le plan de l'enregistrement des transactions. En effet, il faut enregistrer la charge engagée pour l'achat des marchandises qui seront ensuite revendues aux clients ; cette charge fait partie du **coût des marchandises vendues**.

TABLEAU 7.1 Des exemples d'entreprises commerciales

CATÉGORIE	ENTREPRISE	DESCRIPTION
Commerces de détail	LA CORDÉE www.lacordee.com	Détaillant (en magasin et en ligne) de vêtements et d'équipement d'activités de plein air.
	RONA www.rona.ca	Détaillant (en magasin et en ligne) de produits de quincaillerie.
Grossistes et entreprises de distribution	COLABOR www.colabor.com	Grossiste et distributeur de produits alimentaires, de produits liés à l'alimentation et de produits non alimentaires, qui dessert les marchés de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et de services alimentaires (cafétérias, chaînes de restaurants, etc.).
	Importateur de fruits et légumes courchesne larose www.courchesnelarose.com	Courchesne, Larose Ltée est grossiste et distributeur dans l'import-export de fruits et légumes. Sa mission première est d'offrir à ses fournisseurs la vitrine la plus vaste et le meilleur réseau de distribution de fruits et légumes frais pour l'est du Canada.

7.1.1 Les particularités de l'état des résultats d'une entreprise commerciale

Dans l'entreprise de service, l'état des résultats est plutôt facile à préparer, puisqu'il s'agit de soustraire le total des charges d'exploitation du total des produits d'exploitation afin de calculer le bénéfice net.

Dans l'entreprise commerciale, la différence entre les ventes et le coût des marchandises vendues représente la marge bénéficiaire brute. Les charges d'exploitation de l'entreprise sont soustraites de ce résultat pour déterminer le bénéfice net.

Marge bénéficiaire brute
Excédent des ventes nettes sur le coût des marchandises vendues.

Pour réaliser un bénéfice net, l'entreprise doit obtenir une **marge bénéficiaire brute** supérieure aux charges engagées pour son exploitation, soit les salaires, la publicité, le loyer, l'entretien, les frais d'administration, les frais de vente et autres. Il faut donc tenir compte de ces éléments dans la détermination du prix de vente des marchandises, tout en considérant leur coût d'acquisition.

Dans ce chapitre, nous allons utiliser l'exemple de la Boutique Léa pour illustrer les différentes composantes de l'état des résultats d'une entreprise commerciale. Débutons par la figure 7.1 qui démontre les distinctions entre l'état des résultats d'une entreprise de service et celui d'une entreprise commerciale.

FIGURE 7.1 Une comparaison des états des résultats

ENTREPRISE DE SERVICE

OCÉANE BRIÈRE
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

Produits d'exploitation		
Honoraires professionnels		10 825 $
Charges d'exploitation		
Salaires	3 715 $	
Frais de bureau	1 185	
Essence	277	
Électricité	144	
Télécommunications	198	
Charges d'intérêts	1 210	
Total des charges d'exploitation		6 729
Bénéfice net		4 096 $

ENTREPRISE COMMERCIALE

BOUTIQUE LÉA
ÉTAT DES RÉSULTATS (PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

Ventes nettes	992 113 $
Moins : Coût des marchandises vendues	619 842
Marge bénéficiaire brute	372 271 $
Moins : Charges d'exploitation	251 079
Bénéfice net	121 192 $

Vente au comptant
Produit d'exploitation relié à la vente de marchandises à un client en échange d'argent comptant, d'un paiement par chèque, par carte de débit bancaire ou par carte de crédit au moment de la vente.

Vente à crédit
Produit d'exploitation relié à la vente de marchandises à un client dans le cas où celui-ci bénéficie d'un délai pour régler sa facture. Ainsi, la vente donnera lieu à un compte client, qui devra être réglé en accord avec les politiques de crédit de l'entreprise.

7.2 Les ventes

Les ventes peuvent se composer de plusieurs éléments, que nous allons examiner dans les sections suivantes. Il faut savoir qu'il existe souvent une différence entre les ventes totales réalisées par une entreprise (les ventes brutes) et ce qu'il lui reste comme produits d'exploitation après que des clients ont bénéficié d'escomptes de caisse ou de rabais ou ont retourné des marchandises (les ventes nettes).

7.2.1 Les ventes brutes 1 [1]

Les ventes brutes, aussi dénommées « chiffre d'affaires », représentent le total des ventes, qu'il s'agisse de **ventes au comptant** ou de **ventes à crédit**.

1. Les carrés bleus font référence aux éléments que l'on trouve dans l'état des résultats détaillé à la page 411.

C'est le solde qui figure dans le compte de grand livre *Ventes* à la suite du report des écritures servant à enregistrer les ventes réalisées au cours de l'exercice. De plus, certaines entreprises peuvent utiliser plusieurs comptes de grand livre distincts, de façon à obtenir plus d'information concernant leurs ventes, par exemple : *Ventes d'équipement de ski de fond*, *Ventes de vêtements de ski de fond*, *Ventes d'équipement de ski alpin*, *Ventes de vêtements de ski alpin*, etc.

MISE EN SITUATION

Pour déterminer l'ensemble des ventes, la Boutique Léa doit comptabiliser toutes les factures qu'elle émet à ses clients, comme la suivante, que Léa-Jeanne Urbain a envoyée le 2 décembre 20X7 à la Boutique Ski-Mode de Sainte-Adèle :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571
Sans frais : 1 888 240-4571
Courriel : info@boutiquelea.ca

Facture n° : 5678
Date : 20X7-12-02

Conditions : 2/10, n/30

Facture émise à :

Boutique Ski-Mode
Michèle Demers
345, rue Principale
Sainte-Adèle (Québec) J0W 1G4
Téléphone : 450 468-1392

Description	Quantité	Prix unitaire		Montant
Ensemble de ski	1	138,97 $		138,97 $
Pantalon fuseau	3	105,30		315,90
Anorak imperméable	2	210,00		420,00
			Total partiel	874,87 $
N° de TPS : 124894562RT0001			5 %	43,74
N° de TVQ : 1124621963TQ0001			9,975 %	87,27
			Total	**1 005,88 $**

Léa-Jeanne enregistre cette facture au journal général de la façon suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 54**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 02	Clients	1100	1 005,88	
	Ventes	4500		874,87
	TPS à payer	2305		43,74
	TVQ à payer	2310		87,27
	(pour enregistrer la vente à crédit à Boutique			
	Ski-Mode ; conditions : 2/10, n/30 ;			
	facture n° 5678)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Lors d'une vente au comptant, que le client effectue son paiement en espèces, par chèque, par carte de débit bancaire, par carte de crédit ou par virement bancaire, l'écriture sera la même, sauf que le compte débité sera le compte *Encaisse*, puisque le client paie sa facture immédiatement.

Si, pour le dernier mois de l'exercice financier, on comptabilisait en une seule écriture les ventes au comptant et, en une seule écriture, les ventes à crédit, on enregistrerait les deux écritures suivantes dans le journal général :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 58
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Encaisse	1010	17 246,25	
	Ventes	4500		15 000,00
	TPS à payer	2305		750,00
	TVQ à payer	2310		1 496,25
	(pour enregistrer les ventes au comptant			
	du mois de décembre)			
Déc. 31	Clients	1100	18 970,88	
	Ventes	4500		16 500,00
	TPS à payer	2305		825,00
	TVQ à payer	2310		1 645,88
	(pour enregistrer les ventes à crédit du			
	mois de décembre)			

Ces transactions, reportées au compte *Ventes* du grand livre présenté ci-après, donnent le chiffre des ventes brutes pour l'exercice financier en entier, c'est-à-dire après l'ajout des ventes pour le mois de décembre, soit 31 500 $ (15 000 $ pour les ventes au comptant et 16 500 $ pour les ventes à crédit) :

GRAND LIVRE						
Ventes						N° 4500
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				967 500,00	Ct
Déc. 31	Ventes au comptant	J.G.58		15 000,00	982 500,00	Ct
Déc. 31	Ventes à crédit	J.G.58		16 500,00	999 000,00	Ct

7.2.2 Les rendus et rabais sur ventes 2

Rendu
Marchandise retournée pour diverses raisons par un client au fournisseur, qui accorde un remboursement.

Il arrive que le client retourne, en tout ou en partie, la marchandise achetée. Il peut être insatisfait pour différentes raisons : la marchandise reçue ne correspond pas à ce qu'il croyait avoir commandé ou, tout simplement, le fournisseur n'a pas expédié ce que voulait le client. On parle alors d'un retour de marchandise ou d'un **rendu**. Dans un autre cas, le client peut demander une diminution du prix parce que la marchandise a été détériorée au cours du transport, ce que l'entreprise

préfère accorder plutôt que d'avoir à récupérer la marchandise. On parle alors d'un **rabais**. En pratique, il est peu fréquent qu'une entreprise utilise un compte de grand livre distinct pour chacune de ces situations. On regroupe habituellement les rendus et les rabais dans le même compte : *Rendus et rabais sur ventes.*

Rabais
Diminution de prix accordée à un client pour éviter un retour de la marchandise.

Afin de conserver l'information quant aux rendus et rabais sur les ventes, l'entreprise n'inscrit pas la diminution du chiffre des ventes directement dans le compte *Ventes*. Elle utilise plutôt le compte de contrepartie *Rendus et rabais sur ventes*. Le débit s'effectue dans ce compte et permet à l'entreprise de connaître le total des rendus et rabais. Un compte de contrepartie est un compte qui se soustrait d'un autre pour permettre la présentation du montant brut et du montant net.

Note de crédit
Document établi par l'entreprise pour aviser son client qu'elle a réduit le solde de son compte en raison d'un rabais, d'un rendu, de l'annulation ou de la correction d'une opération.

Lorsqu'une entreprise accepte un rendu ou accorde un rabais sur une vente à crédit, elle émet une **note de crédit**. Ce document fournit la preuve que le compte du client a été crédité. Il a l'effet contraire de l'émission d'une facture de vente. La note de crédit vient ainsi diminuer les comptes *Clients* et *Ventes* ainsi que la valeur des ventes de l'entreprise.

Il ne faut pas oublier de tenir compte des taxes. En effet, la diminution du compte *Ventes* et celle du compte *Clients* ne représentent pas la même somme. Les ventes sont diminuées du montant avant les taxes de la transaction ; l'entreprise n'aura pas à remettre aux gouvernements les taxes sur la marchandise retournée ou sur le rabais accordé puisque, en fait, une partie de la vente a été annulée. Alors, les comptes *TPS à payer* et *TVQ à payer* sont débités afin de refléter la diminution des sommes à remettre aux gouvernements.

MISE EN SITUATION

La Boutique Léa émet la note de crédit suivante à la Boutique Ski-Mode, qui a retourné de la marchandise livrée et facturée au montant total de 121,07 $:

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571
Sans frais : 1 888 240-4571
Courriel : info@boutiquelea.ca

Conditions : 2/10, n/30

Note de crédit n° : NC 78
Date : 20X7-12-06

NOTE DE CRÉDIT

Note de crédit émise à :

Boutique Ski-Mode
Michèle Demers
345, rue Principale
Sainte-Adèle (Québec) J0W 1G4
Téléphone : 450 468-1392

Description	Quantité	Prix unitaire		Montant
Pantalon fuseau	-1	105,30 $		(105,30) $
N° de TPS : 124894562RT0001			5 %	(5,27)
N° de TVQ : 1124621963TQ0001			9,975 %	(10,50)
			Total	**(121,07) $**

La Boutique Léa doit enregistrer l'écriture suivante après l'émission de la note de crédit :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 55
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 06	Rendus et rabais sur ventes	4510	105,30	
	TPS à payer	2305	5,27	
	TVQ à payer	2310	10,50	
	Clients	1100		121,07
	(pour enregistrer la note de crédit émise à			
	Boutique Ski-Mode pour le retour de marchandises ;			
	n° NC 78)			

Compte de contrepartie rattaché au compte *Ventes*

MISE EN GARDE

Avez-vous remarqué que, dans cette écriture, on a débité les comptes *TPS à payer* et *TVQ à payer* ? Habituellement, on crédite ces comptes lors d'une vente. Dans ce cas, cependant, cette écriture a pour objectif d'annuler une partie de la vente. Les taxes sur le montant des marchandises retournées n'auront pas à être remises aux gouvernements. On doit donc diminuer les taxes à payer au débit, puisque ce sont des comptes créditeurs.

D'autres notes de crédit ont été émises par la Boutique Léa durant le mois de décembre, engendrant l'écriture suivante :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 58
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Rendus et rabais sur ventes	4510	300,36	
	TPS à payer	2305	15,02	
	TVQ à payer	2310	29,96	
	Clients	1100		345,34
	(pour enregistrer les notes de crédit émises à la suite			
	du retour de marchandises au cours du mois)			

Examinons maintenant le solde du compte de grand livre *Rendus et rabais sur ventes* à la suite de ces écritures du 6 et du 31 décembre :

GRAND LIVRE						
Rendus et rabais sur les ventes						**N° 4510**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				3 627,40	Dt
Déc. 06	Note de crédit n° NC-78,	J.G.55	105,30		3 732,70	Dt
	Boutique Ski-Mode					
Déc. 31	Notes de crédit,	J.G.58	300,36		4 033,06	Dt
	décembre					

7.2.3 Les escomptes sur ventes 3

Même si une entreprise accepte d'accorder du crédit à ses clients, elle préfère toujours être payée le plus rapidement possible. Accorder du crédit comporte toujours le risque de perdre sa **créance**. De plus, le fait d'être payé rapidement évite parfois à l'entreprise d'avoir à négocier une **marge de crédit** auprès de son établissement financier.

Ainsi, afin d'encourager ses clients à payer avant l'échéance des conditions de crédit, l'entreprise peut leur accorder un escompte, qui varie habituellement de 1 % à 3 %. En général, une entreprise alloue 30 jours à ses clients pour payer leurs achats. L'offre d'un **escompte sur ventes** peut être intéressante pour le client qui règle son compte en moins de 5, 10 ou 15 jours par exemple. Elle répond par la même occasion au besoin de l'entreprise d'être remboursée rapidement. Par exemple, si l'entreprise offre au client de bénéficier d'un escompte de 2 % s'il règle son compte dans un délai de dix jours ou moins, le client économise 2 % du montant de son achat. Il faut noter ici que la plupart des entreprises accordent l'escompte sur le montant de l'achat avant taxes. Ainsi, l'escompte n'est pas calculé sur le montant total de la facture, mais sur le montant de la vente avant taxes.

Créance
Valeur d'un compte client à la suite d'une vente à crédit qui fait partie de l'actif à court terme au bilan.

Marge de crédit
Aussi appelée « emprunt bancaire », prêt accordé par une banque à une entreprise afin de couvrir les découverts bancaires.

Escompte sur ventes
Également appelée « escompte de caisse », réduction de prix consentie par une entreprise à un client qui règle sa dette avant l'expiration d'une période déterminée.

MISE EN GARDE

Dans ce manuel, nous calculerons toujours les escomptes sur le montant des ventes avant les taxes, à moins d'un avis contraire.

La façon courante d'exprimer l'escompte accordé est d'indiquer 2/10, n/30, ce qui veut dire qu'un client qui règle son compte dans les 10 jours a droit à un escompte de 2 %; dans le cas contraire, il doit payer le montant total de la facture due dans les 30 jours. Par ailleurs, il arrive que l'entreprise impose une pénalité si le terme de crédit normal est dépassé, comme ½ % ou 1 % par mois, par exemple, sur les sommes dues. Notez que nous n'appliquerons pas cette politique dans ce volume.

La facture de vente est préparée et comptabilisée à partir du montant brut de la transaction. Prenons, par exemple, une vente de 450 $ qui représente une somme de 517,39 $ (taxes incluses) due par un client. La facture de 517,39 $ comprend les conditions suivantes : 2/10, n/30, le tout calculé avant les taxes. Cela signifie que le client peut bénéficier d'un escompte de 2 % sur le prix de son achat, soit 9 $ (450 $ × 2 %), s'il règle sa facture avant 10 jours, ce qu'on nomme le **délai d'escompte**. Il ne débourse alors que 508,39 $ (517,39 $ – 9,00 $) pour un achat de 450 $ plus les taxes de 67,39 $, ce qui efface totalement sa dette. S'il paie sa facture après le délai d'escompte, il doit alors débourser 517,39 $, soit le montant total initial de la facture.

Délai d'escompte
Période accordée par l'entreprise à ses clients pour régler leur compte s'ils veulent bénéficier d'un escompte sur ventes.

Exemple d'une facture réglée avec escompte aux conditions 2/10, n/30 :

Montant avant taxes	450,00 $
TPS	22,50
TVQ	44,89
Montant total de la facture	517,39 $
Si le client règle avant le délai d'escompte de 10 jours	
Montant total de la facture	517,39 $
Moins : Escompte (450,00 x 2 %)	9,00
Montant encaissé	**508,39 $**

Comme dans le cas des rendus et rabais sur ventes, on utilise un compte de contrepartie afin de conserver l'information quant aux escomptes sur ventes accordés par l'entreprise. Le compte *Escomptes sur ventes* est un compte de contrepartie qu'on soustrait du chiffre des ventes brutes à l'état des résultats.

MISE EN SITUATION

Voyons maintenant la facture de 517,39 $ émise par la Boutique Léa à Souris Minou, ainsi que l'écriture qu'elle en fait dans le journal général :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571
Sans frais : 1 888 240-4571
Courriel : info@boutiquelea.ca

Conditions : 2/10, n/30

Facture n° : 5692
Date : 20X7-12-09

Facture émise à :

Souris Minou
Valérie Demers
419, rue de la Gare
Saint-Sauveur (Québec) J0W 1G4
Téléphone : 450 847-8410

Description	Quantité	Prix unitaire		Montant
Ensemble de ski pour fillette	1	150,00 $		150,00 $
Ensemble de ski pour garçon	3	100,00 $		300,00
			Total partiel	450,00 $
N° de TPS : 124894562RT0001			5 %	22,50
N° de TVQ : 1124621963TQ0001			9,975 %	44,89
			Total	**517,39 $**

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 55**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 09	Clients	1100	517,39	
	Ventes	4500		450,00
	TPS à payer	2305		22,50
	TVQ à payer	2310		44,89
	(pour enregistrer la vente à crédit à Souris Minou ;			
	conditions : 2/10, n/30 ; facture n° 5692)			

Si le client paie sa facture avant 10 jours, soit avant le 20 décembre, il profite d'un rabais de 2 % sur son achat. L'escompte se calcule sur le montant de la vente avant les taxes : 450 $ × 2 % = 9 $.

Le montant à recevoir du client, compte tenu de l'escompte sur ventes de 9 $, sera calculé de la façon suivante :

Montant, taxes incluses, de la vente	517,39 $
Moins : Montant de l'escompte sur ventes	9,00
Égale : Somme reçue du client	508,39 $

Voici le chèque de 508,39 $ reçu par la Boutique Léa et l'écriture qui s'ensuit dans le journal général :

Souris Minou
419, rue de la Gare
Saint-Sauveur (Québec) J0W 1G4
450 847-8410

Chèque n° : 12558

Date : 19 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Boutique Léa — 508,39 $

Cinq cent huit — 39 / 100 dollars

Banque Saint-Laurent
991, rue Principale
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9

Pour : Fact. n° 5692, moins escompte de 2 %

Valérie Desmarais
Souris Minou

⑈254409⑈ ⑆867⑆ ⑆626⑆ ⑈12558⑈

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 56**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 19	Encaisse	1010	508,39	
	Escomptes sur ventes	4520	9,00	
	Clients	1100		517,39
	(pour enregistrer le paiement reçu de			
	Souris Minou ; facture n° 5692 moins l'escompte ;			
	chèque n° 12558)			

Compte de contrepartie rattaché au compte *Ventes*

MISE EN GARDE

Une politique d'escompte sur ventes de 2 % sur le total incluant les taxes ferait en sorte que la diminution accordée serait plus élevée. Ainsi, sur cette facture de 450 $ plus les taxes s'élevant à 517,39 $, l'escompte de 2 % calculé sur le total serait de 10,35 $ (517,39 $ × 2 %), alors que ce même escompte calculé sur le montant avant les taxes est égal à 9,00 $ (450 $ × 2 %).

Par contre, si le client ne paie son compte qu'après le 19 décembre, il devra verser 517,39 $ pour régler sa dette :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 61
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X8				
Janv. 02	Encaisse	1010	517,39	
	Clients	1100		517,39
	(pour enregistrer le paiement reçu de Souris Minou ;			
	facture n° 5692 ; chèque n° 12558)			

Regardons maintenant le solde du compte de grand livre *Escomptes sur ventes* et celui du compte de grand livre auxiliaire des clients à la suite de cette écriture du 19 décembre, alors que Souris Minou a réglé son compte avant la fin du délai d'escompte :

GRAND LIVRE						
Escomptes sur ventes						**N° 4520**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				2 844,72	Dt
Déc. 19	Facture n° 5692,	J.G.56	9,00		2 853,72	Dt
	Souris Minou					

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS							
Client : Souris Minou						**Conditions : 2/10, n/30**	
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7							
Déc. 09	5692		J.G.55	517,39		517,39	Dt
Déc. 19		Chèque n° 12558,	J.G.56		517,39	Ø	
		facture n° 5692					

7.2.4 La réduction du prix de vente

La réduction du prix de vente (aussi appelée escompte de commerce ou rabais) est différente de l'escompte sur ventes. Elle représente une diminution de prix que l'entreprise accorde à son client. Elle peut prendre la forme d'un rabais temporaire, d'un rabais de volume ou d'un autre type de diminution de prix d'un article. Cette réduction n'est pas comptabilisée. Elle diminue le montant de la vente avant le calcul des taxes.

MISE EN SITUATION

La Boutique Léa accorde une réduction de 10 % à l'Association de ski de Roxton Pond, sur l'achat d'ensembles de ski Tikser :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571
Sans frais : 1 888 240-4571
Courriel : info@boutiquelea.ca

Facture n° : 5698
Date : 20X7-12-23

Conditions : 2/10, n/30, sur le total avant les taxes

Facture émise à :

Association de ski de Roxton Pond
150, rue Principale
Roxton Pond (Québec) J0D 3D0
Téléphone : 450 372-2469

Description	Quantité	Prix unitaire		Montant
Ensemble de ski Tikser	10	199,95 $		1 999,50 $
Réduction de 10 %				199,95
			Total partiel	1 799,55 $
N° de TPS : 124894562RT0001			5 %	89,98
N° de TVQ : 1124621963TQ0001			9,975 %	179,51
			Total	**2069,04 $**

SAVIEZ-VOUS QUE…

La réduction du prix de vente se calcule toujours sur le montant de la vente avant les taxes.

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 57**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 23	Clients	1100	2 069,04	
	Ventes	4500		1 799,55
	TPS à payer	2305		89,98
	TVQ à payer	2310		179,51
	(pour enregistrer la vente à crédit à l'Association			
	de ski de Roxton Pond ; conditions : 2/10, n/30 ;			
	facture n° 5698)			

MISE EN GARDE

Comme vous avez pu le constater en analysant cette écriture de journal général, l'existence d'une réduction sur une facture ne change pas la façon d'enregistrer la vente. Le produit d'exploitation (le montant crédité au compte *Ventes*) correspond au montant de la vente après la réduction du prix de vente, dans ce cas 1 799,55 $, soit 1 999,50 $ – 199,95 $.

7.2.5 Les ventes nettes 4

Le grand livre ne contient pas de compte intitulé «Ventes nettes». Le chiffre relatif à ces ventes est déterminé au moment de la préparation de l'état des résultats, une fois les rendus, les rabais et les escomptes sur ventes soustraits des ventes brutes.

MISE EN SITUATION

Pour visualiser l'effet des comptes de contrepartie, examinons la première section de l'état des résultats de la Boutique Léa pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7. Il faut noter que, pour faciliter la présentation, les montants sont tous arrondis au dollar près et proviennent des trois comptes de grand livre utilisés précédemment :

BOUTIQUE LÉA
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7

1	**Ventes brutes**		999 000 $
2	Moins : Rendus et rabais sur ventes	4 033 $	
3	Escomptes sur ventes	2 854	6 887
4	**Ventes nettes**		992 113 $

À VOUS DE JOUER !

Camille Bergeron est la propriétaire d'une boutique de meubles artisanaux. Sa comptable étant en vacances, elle aimerait que vous l'aidiez à préparer une facture de vente et à l'enregistrer dans le journal général et dans le grand livre auxiliaire des clients, de même que le chèque reçu du client.

Boutique Camille Bergeron
423, rue du Port
Montréal (Québec) H4H 3T5
Téléphone : 514 898-2651
Courriel : info@boutiquecb.ca
Conditions : 2/10, n/30, sur le total avant les taxes

Facture n° : 87523
Date : 20X8-08-22

Client

Inotack
176, rue Daveluy
Montréal (Québec) H4H 3R6
Téléphone : 514 766-2566

Quantité	Description	Prix unitaire	Escompte	Montant
3	Ensemble de cuisine Lamoureux	1 710,00 $	10 %	
5	Lit Gauthier	800,00	5 %	
10	Commode Gauthier	1 050,00	5 %	
8	Bureau Lanouette	625,00	10 %	
			Total partiel	
N° de TPS : 137894956RT0001			5 %	
N° de TVQ : 1128432062TQ0001			9,975 %	
			Total	

Montant, taxes incluses, de la vente	
Moins : Montant de l'escompte sur ventes	
Égale : Somme reçue du client	

Inotack
176, rue Daveluy
Montréal (Québec) H4H 3R6
514 766-2566

Chèque n° : 112

Date : 28 août 20X8

Payez à l'ordre de Boutique Camille Bergeron $

/ 100 dollars

Caisse d'économie du meuble
1495, rue Larousse
Montréal (Québec) H3K 8T5

Pour : Facture n° 87523 moins escompte

Robert Évenat
Inotack

||123456||987||123||987||112||

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 64**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Inotack — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Juill. 31		Solde reporté				Ø	

7.3 Les deux méthodes d'inventaire

Stock de marchandises
Articles qu'une entreprise a en inventaire à un moment donné et qu'elle a l'intention de vendre.

Méthode de l'inventaire périodique
Méthode de tenue de la comptabilité des marchandises en stock qui consiste à déterminer périodiquement la quantité et le coût des articles en main grâce à leur dénombrement.

Méthode de l'inventaire permanent
Méthode de tenue de la comptabilité des marchandises en stock qui consiste à enregistrer les mouvements d'entrée et de sortie, au fur et à mesure qu'ils se présentent, et à calculer chaque fois le nouveau solde afin que l'inventaire soit constamment à jour.

Dans l'entreprise commerciale, deux méthodes d'inventaire peuvent être utilisées afin de déterminer le coût du stock de marchandises et de calculer ainsi le coût des marchandises vendues. Il s'agit de l'inventaire périodique et de l'inventaire permanent.

7.3.1 La méthode de l'inventaire périodique

Il peut être très lourd de maintenir à jour le détail du **stock de marchandises** en raison du très grand nombre d'articles différents en inventaire et des nombreuses entrées et sorties de marchandises. C'est pourquoi certaines entreprises optent pour la **méthode de l'inventaire périodique**.

Avec cette méthode, les entrées de marchandises sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le compte *Achats*, mais le coût des marchandises vendues n'est pas comptabilisé immédiatement après chaque transaction. Il est plutôt calculé lors de la préparation de l'état des résultats. On comptabilise seulement les sorties de marchandises au prix de vente dans le compte *Ventes*. Ainsi, avec la méthode de l'inventaire périodique, on procède à un décompte physique (un inventaire) de la marchandise en stock à la fin de la période ou de l'exercice financier, afin de calculer le coût des marchandises vendues. Cette méthode entraîne aussi une régularisation du compte *Stock de marchandises*, car celui-ci demeure inchangé tout au long de l'exercice. C'est cette méthode que nous allons appliquer dans ce livre.

7.3.2 La méthode de l'inventaire permanent

Avec la **méthode de l'inventaire permanent**, le compte *Stock de marchandises* est constamment maintenu à jour, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire, en théorie, de procéder à un décompte physique des marchandises en stock pour calculer le coût des marchandises vendues. Par contre, la plupart des entreprises procéderont quand même à un décompte physique au moins une fois par année, à la fin de leur exercice financier, afin de valider les données inscrites dans leurs registres.

Il peut être intéressant, pour certaines entreprises, d'adopter cette méthode qui permet de suivre, en détail, les entrées et les sorties de marchandises afin que, en tout temps, le compte d'actif *Stock de marchandises* reflète le coût des marchandises en main. Le suivi de l'inventaire est facilité dans les commerces de détail par l'implantation d'un système de codes à barres.

La méthode de l'inventaire permanent est plus coûteuse et plus complexe que la méthode de l'inventaire périodique, mais elle permet d'obtenir davantage d'information financière à n'importe quel moment au cours de l'exercice. Nous allons étudier cette méthode de façon plus détaillée dans le manuel *Comptabilité 2*.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

La méthode de l'inventaire périodique est simple et peu coûteuse, mais il faut procéder à un dénombrement des marchandises en stock à la fin de la période ou de l'exercice financier afin de pouvoir déterminer le coût du stock de marchandises, ce qui permet de calculer le coût des marchandises vendues et de préparer l'état des résultats.

7.4 Le coût des marchandises vendues 5

Pour une entreprise commerciale, le coût des marchandises vendues représente le total du coût d'achat des articles qu'elle a vendus à ses clients. Dans les sections qui suivent, nous allons en étudier les différentes composantes afin d'en déterminer le montant avec exactitude.

Pour comprendre le concept du coût des marchandises vendues, considérons un exemple simple d'une entreprise qui a vendu un seul article au prix de vente unitaire avant taxes de 100 $. Supposons aussi que le coût d'achat de cet article a été de 70 $. Ce coût d'achat représente le coût des marchandises vendues. Si on retranche ce coût du montant de la vente, on obtient une marge bénéficiaire brute de 30 $.

Donc, si cette entreprise a vendu un seul article au cours de son exercice financier, la première partie de son état des résultats se présenterait comme suit :

Ventes	100 $
Moins : Coût des marchandises vendues	70
Marge bénéficiaire brute	30 $

7.4.1 Le stock de marchandises 6 et le coût des marchandises disponibles à la vente 13

Stock de marchandises au début
Coût global des articles en stock au premier jour de l'exercice financier.

Coût des marchandises disponibles à la vente
Coût global des articles offerts à la clientèle au cours d'un exercice financier. Ce montant résulte de l'addition des stocks au début et du total des achats.

Stock de marchandises à la fin
Coût global des articles invendus en stock au dernier jour de l'exercice financier, déterminé après un décompte physique.

Bien entendu, en réalité, ce n'est pas si simple. Dans la très grande majorité des entreprises commerciales, une certaine quantité de stock sera conservé afin de répondre à la demande. Ainsi, l'entreprise achète auprès de ses fournisseurs des articles qu'elle rend disponibles à ses clients.

Par conséquent, les premiers articles à être vendus en début d'exercice seront ceux qui proviennent du **stock de marchandises au début**. S'ajouteront ensuite les articles que l'entreprise achète et revend au cours de l'exercice. Si l'on additionne le coût du stock au début et le total des achats, on obtient le **coût des marchandises disponibles à la vente**.

Finalement, au dernier jour de l'exercice financier, on procédera à un décompte physique afin de déterminer le coût des articles invendus. Le coût global de l'ensemble de ces articles invendus représente le **stock de marchandises à la fin**. Le coût du stock est essentiel pour déterminer le coût des marchandises vendues à l'état des résultats. De plus, au bilan, le stock de la fin d'un exercice représente un élément d'actif pour l'entreprise. Il convient de noter que le stock de la fin d'un exercice financier devient le stock du début de l'exercice financier suivant.

Ainsi, le coût des marchandises vendues sera calculé en tenant d'abord compte du coût du stock de marchandises au début, auquel s'ajoute le coût total des achats de l'exercice et duquel on retranche le coût des articles invendus, soit le coût du stock de marchandises à la fin.

	Stock de marchandises au début
Plus :	Achats nets
Égale :	Coût des marchandises disponibles à la vente
Moins :	Stock de marchandises à la fin
Égale :	**Coût des marchandises vendues**

Achats
Compte de grand livre qui représente le coût d'achat de l'ensemble des marchandises acquises par l'entreprise dans le but de les revendre à ses clients.

MISE EN SITUATION

7.4.2 Les achats 7

Lorsqu'une entreprise utilise la méthode de l'inventaire périodique et qu'elle achète des marchandises, elle les enregistre dans le compte *Achats*. Le solde de ce compte ne représente pas le coût des marchandises en stock, mais bien le total du coût des achats de marchandises d'une entreprise auprès de ses fournisseurs.

Voici la facture reçue par la Boutique Léa pour les achats faits en décembre auprès d'un de ses fournisseurs, ainsi que son enregistrement dans le journal général :

Facture

Pierre Desames inc.

N° : 45671
Date : 20X7-12-17

2120, rue Meilleur
Montréal (Québec) H6H 4X9
Téléphone : 514 878-6666
Télécopieur : 514 878-7777
Courriel : info@pdesames.ca

Vendu à :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Ensemble de ski n° G-6189	35	70,00$	2 450,00$
Ensemble de ski n° F-6192	45	90,00	4 050,00
Pantalon fuseau n° F-2356	54	55,00	2 970,00
Anorak n° G-2389	60	65,00	3 900,00
Anorak n° F-2392	65	60,00	3 900,00
Chandail n° G-908	100	45,00	4 500,00
Chandail n° F-928	130	62,00	8 060,00
Mitaines n° 56	100	27,70	2 770,00
			32 600,00$
Moins : réduction			4 500,00
		Total partiel	28 100,00$
N° de TPS : 146879524RT0001		5 %	1 405,00
N° de TVQ : 1158457810TQ0001		9,975 %	2 802,98
Conditions : 2/10, n/30		**Total**	**32 307,98$**
Via : Cabana Transport – FAB point de départ			

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 56**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 17	Achats	5100	28 100,00	
	TPS à recevoir	1105	1 405,00	
	TVQ à recevoir	1110	2 802,98	
	Fournisseurs	2100		32 307,98
	(pour enregistrer l'achat de marchandises chez			
	Pierre Desames inc. ; conditions 2/10, n/30 ;			
	FAB point de départ ; facture n° 45671)			

Voici le compte de grand livre *Achats* après l'enregistrement de cette transaction du 17 décembre :

GRAND LIVRE						
Achats						N° 5100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				592 456,00	Dt
Déc. 17	Facture n° PD 45671 ;	J.G.56	28 100,00		620 556,00	Dt
	Pierre Desames inc.					

7.4.3 Les rendus et rabais sur achats 8

Précédemment, nous avons démontré que les achats sont une composante importante du calcul du coût des marchandises vendues.

Cependant, il peut arriver qu'une entreprise retourne à son fournisseur des marchandises achetées. Il s'agit alors d'un retour de marchandises ou d'un rendu. Dans un autre cas, l'entreprise peut demander à son fournisseur une diminution du prix parce que la marchandise a été détériorée au cours du transport ou qu'elle ne correspond pas en tout point à ce qui avait été commandé. Le fournisseur préfère alors accorder un rabais plutôt que d'avoir à récupérer la marchandise. Dans les deux cas, le fournisseur émettra une note de crédit afin de diminuer le montant que lui doit l'entreprise.

Dans le cas où une entreprise a des rendus et rabais sur achats, ceux-ci viendront diminuer le montant global des achats. Le solde du compte *Achats* représente alors les achats bruts. Les rendus et rabais sur achats, entre autres, devront être retranchés du montant des achats bruts afin de déterminer les achats nets.

MISE EN SITUATION

Voyons maintenant comment enregistrer la note de crédit émise le 20 décembre 20X7 par l'entreprise Pierre Desames inc. à la Boutique Léa pour des marchandises retournées, ainsi que le report au compte de grand livre *Rendus et rabais sur achats* :

Note de crédit

Pierre Desames inc.

N° : NC 778
Date : 20X7-12-20

2120, rue Meilleur
Montréal (Québec) H6H 4X9
Téléphone : 514 878-6666
Télécopieur : 514 878-7777
Courriel : info@pdesames.ca

Vendu à :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571

NOTE DE CRÉDIT

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant
Pantalon fuseau n° F-2356	-1	55,00 $	(55,00) $
Chandail n° G-908	-15	45,00	(675,00)
Chandail n° F-928	-9	62,00	(558,00)
			(1 288,00) $
Moins : Réduction			188,00
		Total partiel	(1 100,00) $
N° de TPS : 146879524RT0001		5 %	(55,00)
N° de TVQ : 1158457810TQ0001		9,975 %	(109,73)
		Total	**(1 264,73) $**

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 56
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 20	Fournisseurs	2100	1 264,73	
	Rendus et rabais sur achats	5110		1 100,00
	TPS à recevoir	1105		55,00
	TVQ à recevoir	1110		109,73
	(pour enregistrer la note de crédit reçue			
	de Pierre Desames inc. pour le retour			
	des marchandises ; n° NC 778)			

Compte de contrepartie rattaché au compte *Achats*

MISE EN GARDE

Avez-vous remarqué que, dans cette écriture, on a crédité les comptes *TPS à recevoir* et *TVQ à recevoir* ? Habituellement, on débite ces comptes au moment d'un achat de marchandises. Dans ce cas, cependant, cette écriture a pour objectif d'annuler une partie de l'achat. Les taxes sur le coût des marchandises retournées ne pourront pas être réclamées au gouvernement. On doit donc diminuer les taxes à recevoir au crédit, puisque ce sont des comptes débiteurs.

Voici le compte de grand livre *Rendus et rabais sur achats* après l'enregistrement des notes de crédit reçues au cours du mois de décembre :

GRAND LIVRE						
Rendus et rabais sur achats						N° 5110
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				10 325,00	Ct
Déc. 20	NC 778, Pierre Desames inc.	J.G.56		1 100,00	11 425,00	Ct

7.4.4 L'escompte sur achats 9

Précédemment, nous avons vu que l'entreprise peut offrir un escompte à ses clients si ceux-ci règlent leur facture avant l'expiration d'un certain délai. De la même façon, certains fournisseurs peuvent offrir cet escompte.

Donc, si l'entreprise règle son compte après la période d'escompte, soit après la dixième journée, elle doit payer le montant total de la facture. Par contre, si elle effectue le paiement à l'intérieur du délai d'escompte, elle bénéficie d'un **escompte sur achats**.

Escompte sur achats
Réduction de prix consentie à une entreprise lorsque la dette est réglée avant l'expiration d'une période déterminée que l'on nomme « délai d'escompte ».

Comme c'était le cas pour les rendus et rabais sur achats, les escomptes sur achats viendront diminuer le montant global des achats. Le solde du compte *Achats* représente alors les achats bruts. Les rendus et rabais et les escomptes sur achats devront être retranchés du montant des achats bruts afin de déterminer les achats nets.

MISE EN SITUATION

Initialement, la Boutique Léa a réalisé un achat de 28 100 $ aux conditions 2/10, n/30, mais, comme elle a reçu une note de crédit pour le retour de marchandises d'une valeur de 1 100 $, elle a droit à un escompte calculé sur son achat net, soit 27 000 $. Ainsi, si le paiement est effectué avant 10 jours, la Boutique Léa bénéficie donc d'un escompte qui sera calculé de la façon suivante :

Montant, avant taxes, de l'achat initial	28 100,00 $
Moins : Montant, avant taxes, du rendu et rabais sur achats	1 100,00
Égale : Somme due au fournisseur avant taxes	27 000,00 $
Multiplié par 2 %	
Égale : Escompte sur achats	540,00 $

L'entreprise respecte l'obligation de payer sa dette de 31 043,25 $ en déboursant 540 $ de moins. Ainsi, l'escompte n'est pas calculé sur le montant total de la facture, enregistré au compte de grand livre *Fournisseurs*.

Étant donné que la Boutique Léa profitera d'un escompte de 540 $, voici comment on calculera le montant qui sera déboursé pour régler la dette de l'entreprise envers son fournisseur :

Montant, taxes incluses, de l'achat initial	32 307,98 $
Moins : Montant, taxes incluses, du rendu et rabais sur achats	1 264,73
Égale : Somme due au fournisseur avant escompte	31 043,25 $
Moins : Montant de l'escompte sur achats	540,00
Égale : Somme à payer au fournisseur	30 503,25 $

Voici le chèque émis par la Boutique Léa pour régler le solde dû à Pierre Desames inc. et profiter de son escompte, ainsi que l'écriture qui en découle :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
450 240-4571

Chèque n° : B-4581

Date : 24 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Pierre Desames inc. — 30 503,25 $

Trente mille cinq cent trois — 25 / 100 dollars

Banque Saint-Laurent
991, rue Principale
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9

Pour : Facture n° 45671, moins note de crédit n° NC 778 et escompte

Léa-Jeanne Urbain
Boutique Léa

||254409||867||632||561||B-4581||

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 57**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 24	Fournisseurs	2100	31 043,25	
	Escomptes sur achats	5120		540,00
	Encaisse	1010		30 503,25
	(pour enregistrer le paiement à Pierre Desames inc. ;			
	facture n° 45671, moins la note de crédit			
	n° NC 778 et l'escompte ; chèque n° B-4581)			

Compte de contrepartie rattaché au compte *Achats*

Voici le compte de grand livre *Escomptes sur achats* après l'enregistrement des escomptes sur achats dont la Boutique Léa a bénéficié au cours du mois de décembre :

GRAND LIVRE

Escomptes sur achats **N° 5120**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				6 345,00	Ct
Déc. 24	Facture n° 45671, chèque	J.G.57		540,00	6 885,00	Ct
	n° B-4581, Pierre Desames inc.					

À VOUS DE JOUER !

Camille Bergeron a reçu et vérifié une facture d'achat de l'ébéniste Jean-Guy Gauthier, un fournisseur de meubles, et elle aimerait que vous l'aidiez à enregistrer cette facture dans le journal général et le grand livre auxiliaire des fournisseurs. Elle a retourné un lit et une commode le lendemain de la réception. Préparez le chèque afin de régler le fournisseur en tenant compte de l'escompte approprié.

Jean-Guy Gauthier
Maître ébéniste

Facture n° : 5896
Date : 20X8-07-21

Rang du Berceau
Saint-Paul (Québec) J0B 2C0
Téléphone : 450 539-4874
Courriel : jggauthier@lebois.com

Conditions : 2/10, n/30

Facture émise à :

Boutique Camille Bergeron
423, rue du Port
Montréal (Québec) H4H 3T5
Téléphone : 514 898-2651

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
10	Lit Gauthier	490,45 $		4 904,50 $
25	Commode de chambre	640,52		16 013,00
8	Bureau	424,35		3 394,80
			Total partiel	24 312,30 $
N° de TPS : 152185746RT0001			5 %	1 215,62
N° de TVQ : 1125478523TQ0001			9,975 %	2 425,15
			Total	**27 953,07 $**

Jean-Guy Gauthier
Maître ébéniste

Note de crédit n° : NC-453
Date : 20X8-07-22

Rang du Berceau
Saint-Paul (Québec) J0B 2C0
Téléphone : 450 539-4874
Courriel : jggauthier@lebois.com

Conditions : 2/10, n/30

NOTE DE CRÉDIT

Client :

Boutique Camille Bergeron
423, rue du Port
Montréal (Québec) H4H 3T5
Téléphone : 514 898-2651

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
1	Lit Gauthier			
1	Commode de chambre			
			Total partiel	
N° de TPS : 152185746RT0001			5 %	
N° de TVQ : 1125478523TQ0001			9,975 %	
			Total	

Calcul du montant de l'escompte sur achats :

Montant, avant taxes, de l'achat initial	
Moins : Montant, avant taxes, du rendu et rabais sur achats	
Égale : Somme due au fournisseur avant taxes	
Multiplié par 2 %	
Égale : Escompte sur achats	

Calcul du montant du chèque à émettre au fournisseur :

Montant, taxes incluses, de l'achat initial	
Moins : Montant, taxes incluses, du rendu et rabais sur achats	
Égale : Somme due au fournisseur avant escompte	
Moins : Montant de l'escompte sur achats	
Égale : Somme à payer au fournisseur	

Boutique Camille Bergeron
423, rue du Port
Montréal (Québec) H4H 3T5
514 898-2651

Chèque n° : 150

Date : 28 juillet 20X8

Payez à l'ordre de Jean-Guy Gauthier _____ $

_____ / 100 dollars

Caisse d'économie du meuble
1495, rue Larousse
Montréal (Québec) H3K 8T5

Pour : Facture n° 5896, moins note de crédit n° NC-453 et escompte

Camille Bergeron
Boutique Camille Bergeron

|| 123456 || 987 || 123 || 256 || 150 ||

Enregistrement de l'achat initial

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 38
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**

Enregistrement de la note de crédit reçue du fournisseur (rendu et rabais sur achats)

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 38
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**

Enregistrement du chèque émis pour payer le fournisseur

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 39
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Jean-Guy Gauthier **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Juin 30		Solde reporté				Ø	

7.4.5 Les frais de transport à l'achat 10

FAB
Acronyme de «franco à bord» désignant le moment du transfert de propriété et le paiement des coûts de transport de la marchandise.

Frais de transport à l'achat
Compte qui permet d'accumuler le coût des frais de transport que l'acheteur doit payer sur ses achats de marchandises.

Lorsqu'une entreprise passe une commande, le transport des articles commandés peut ou non être payé par le fournisseur. Deux expressions servent à désigner ces situations, que l'on comptabilise de manières différentes.

FAB destination

Si le fournisseur paie le transport, on dit que la vente est effectuée **FAB** destination, c'est-à-dire que la marchandise continue d'appartenir au fournisseur jusqu'à ce qu'elle arrive à destination. Ce sigle, qui signifie «franco à bord», indique à quel moment le transfert de propriété a lieu. On retrouve aussi, en pratique, l'expression anglaise FOB, signifiant «*free on board*». Dans ce cas, l'acheteur comptabilise simplement le montant de la facture qui inclut le coût du transport. La marchandise est livrée directement à destination, c'est-à-dire à l'entrepôt de l'acheteur.

FAB point de départ

Lorsque l'entreprise reçoit une facture de transport pour des marchandises achetées, c'est parce que les conditions de cet achat étaient FAB point de départ. Dans ce cas précis, ces frais de transport concernent la facture n° 45671 du fournisseur Pierre Desames inc. à la page 399. L'acheteur doit alors enregistrer les frais de transport dans le compte *Frais de transport à l'achat*, qui viennent s'ajouter aux achats, pour déterminer les achats nets.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

FAB point de départ est le mode de livraison utilisé lorsqu'il n'y a pas de mention sur la facture de vente.

MISE EN SITUATION

La Boutique Léa, qui avait commandé sa marchandise FAB point de départ, a ainsi reçu une facture de Cabana Transport. Voici donc cette facture ainsi que son enregistrement dans le journal général :

Cabana Transport inc.
530, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J0V 2J7
Téléphone : 450 438-9054
Courriel: Info@cabana.ca

Facture n° : 56-897652
Date : 20X7-12-24

Client :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571

Description		Montant
Transport à l'achat de Montréal à Saint-Sauveur (Québec) Fournisseur : Pierre Desames inc., 2120, rue Meilleur, Montréal		245,00 $
N° de TPS : 125435874RT0001	5 %	12,25
N° de TVQ : 1256842352TQ0001	9,975 %	24,44
	Total	**281,69 $**

Conditions : net 10 jours

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 57
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 24	Frais de transport à l'achat	5130	245,00	
	TPS à recevoir	1105	12,25	
	TVQ à recevoir	1110	24,44	
	Fournisseurs	2100		281,69
	(pour enregistrer les frais de transport de Cabana			
	Transport inc. pour des marchandises reçues			
	le 17 décembre ; conditions : n/10 ;			
	facture n° 56-897652)			

Voici le compte de grand livre *Frais de transport à l'achat* après l'enregistrement de la facture de Cabana Transport inc. :

GRAND LIVRE						
Frais de transport à l'achat						**N° 5130**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				12 356,00	Dt
Déc. 24	Facture n° 56-897652,	J.G.57	245,00		12 601,00	Dt
	Cabana Transport inc.					

7.4.6 Les frais de douane 11

Frais de douane
Compte qui permet d'accumuler le coût avant taxes des frais de douane sur les achats de marchandises.

Les entreprises commerciales importent de plus en plus de produits. Dans ce cas, elles requièrent les services d'un courtier en douane qui s'occupe des procédures d'importation et même parfois du transport.

Même dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, il est souvent nécessaire de demander à des spécialistes en douane de s'occuper des procédures reliées à l'importation des produits. L'entreprise doit alors payer ces frais, qui seront débités au compte de grand livre *Frais de douane*.

Tout comme les frais de transport, les frais de douane viendront s'additionner aux achats bruts afin de déterminer le montant des achats nets à l'état des résultats. Outre les frais de douane, la facture de dédouanement contiendra des taxes sur les produits importés. Le calcul des taxes est complexe et différent de celui effectué lors d'un achat de produits canadiens. Ce sujet ne sera pas abordé dans ce manuel.

MISE EN SITUATION

Voici la facture que reçoit la Boutique Léa pour un achat effectué auprès d'un fournisseur situé à Bangkok, ainsi que l'écriture qui s'ensuit dans le journal général :

GRAMMA
535, rue Marois
Montréal (Québec) H4T 3M1
Tél. : 514 286-0979

Facture n° : 5887

Date	Client n°	Conditions
20X7-12-26	000 352	Net 30 jours

Facturé à :

Boutique Léa
224, chemin des Ormes
Saint-Sauveur (Québec) J0T 1Y9
Téléphone : 450 240-4571

Marchandises livrées à : Saint-Sauveur

Provenance : Bangkok

Description	Coût des achats		Frais de douane
Vêtements d'hiver variés	18 520 $ CA		1 661,75 $
N° de TPS : 124895842RT0001		5 %	83,09
N° de TVQ : 1156412587TQ0001		9,975 %	165,76
		Total	**1 910,60 $**

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 58**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X7				
Déc. 26	Frais de douane	5140	1 661,75	
	TPS à recevoir	1105	83,09	
	TVQ à recevoir	1110	165,76	
	Fournisseurs	2100		1 910,60
	(pour enregistrer les frais de douane de Gramma			
	pour des marchandises reçues le 17 décembre ;			
	conditions : n/30 ; facture n° 5887)			

Voici le compte de grand livre *Frais de douane* après l'enregistrement de la facture de Gramma :

GRAND LIVRE

Frais de douane — **N° 5140**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X7						
Nov. 30	Solde reporté				7 083,25	Dt
Déc. 26	Facture n° 5887 ;	J.G.58	1 661,75		8 745,00	Dt
	Gramma					

Achats nets
Montant obtenu en soustrayant du compte *Achats* le solde des comptes *Rendus et rabais sur achats* et *Escomptes sur achats*, puis en additionnant le solde des comptes *Frais de transport à l'achat* et *Frais de douane*.

7.4.7 Les achats nets 12

Pour continuer la préparation de l'état des résultats, rédigeons la section concernant la détermination des **achats nets** à l'aide des comptes de grand livre *Achats*, *Rendus et rabais sur achats*, *Escomptes sur achats*, *Frais de transport à l'achat* et *Frais de douane* :

BOUTIQUE LÉA ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7			
7	**Achats**		620 556 $
8	Moins : Rendus et rabais sur achats	11 425 $	
9	Escomptes sur achats	6 885	18 310
			602 246 $
10	Plus : Frais de transport à l'achat	12 601 $	
11	Frais de douane	8 745	21 346
12	**Achats nets**		623 592 $

7.4.8 Le calcul du coût des marchandises vendues 5

Comme nous l'avons vu à la section 7.4.1, en additionnant les achats nets au stock de marchandises du début de la période ou de l'exercice, on arrive à déterminer le coût des marchandises disponibles à la vente.

En fin de période ou d'exercice, comme l'inventaire de l'entreprise comprend du stock non vendu, il faut en déterminer le coût. Si on soustrait ce montant du coût des marchandises disponibles à la vente, on obtient le coût des marchandises vendues (CMV).

Cependant, lorsqu'une entreprise a comptabilisé des transactions qui ont une influence sur les achats nets, tels que les rendus et rabais sur achats, les escomptes sur achats, les frais de transport à l'achat et les frais de douane, le calcul et la présentation du coût des marchandises vendues à l'état des résultats s'avèrent plus complexes et nécessiteront plusieurs colonnes.

MISE EN SITUATION

Reprenons les données de la Boutique Léa en considérant le stock au début de 115 600 $ et le stock à la fin de 119 350 $. La section « Coût des marchandises vendues » de l'état des résultats se présente ainsi.

BOUTIQUE LÉA ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7				
	Coût des marchandises vendues			
6	Stock de marchandises au début			115 600 $
7	Plus : Achats		620 556 $	
8	Moins : Rendus et rabais sur achats	11 425 $		
9	Escomptes sur achats	6 885	18 310	
			602 246 $	
10	Plus : Frais de transport à l'achat	12 601 $		
11	Frais de douane	8 745	21 346	
12	Achats nets			623 592
13	Coût des marchandises disponibles à la vente			739 192 $
6	Moins : Stock de marchandises à la fin			119 350
5	**Coût des marchandises vendues**			619 842 $

7.4.9 La marge bénéficiaire brute 14

Une fois terminé le calcul du coût des marchandises vendues, on peut déterminer la marge bénéficiaire brute. Il s'agit du bénéfice que l'entreprise réalise sur ses ventes nettes en considérant uniquement les coûts reliés aux achats de stock.

	Ventes nettes
Moins :	Coût des marchandises vendues
Égale :	Marge bénéficiaire brute

7.5 Les états financiers d'une entreprise commerciale

Certains éléments des états financiers d'une entreprise commerciale diffèrent de ceux d'une entreprise de service. Dans les sections qui suivent, nous allons expliquer le contenu et la présentation des trois états financiers d'une entreprise commerciale, soit l'état des résultats, l'état des capitaux propres et le bilan.

7.5.1 L'état des résultats

L'état des résultats de l'entreprise commerciale est complexe pour diverses raisons. Premièrement, nous avons vu à la section 7.2 que les rendus et rabais sur ventes et les escomptes sur ventes doivent être soustraits des ventes brutes afin de déterminer les ventes nettes.

De plus, tel que vu à la sous-section 7.4.7, le calcul du coût des marchandises vendues peut s'avérer complexe à cause des nombreux éléments qui influencent le calcul des achats nets.

Finalement, l'état des résultats d'une entreprise commerciale démontre deux bénéfices distincts. Un premier calcul sera fait afin de déterminer la marge bénéficiaire brute. Il s'agit du bénéfice que l'entreprise réalise sur ses ventes nettes en considérant uniquement les coûts reliés aux achats de stock.

Par la suite, on présente les charges d'exploitation qui ne sont pas directement reliées au stock (salaires, loyer, électricité, etc.) afin de déterminer le bénéfice net.

	Ventes nettes
Moins :	Coût des marchandises vendues
Égale :	Marge bénéficiaire brute
Moins :	Charges d'exploitation
Égale :	**Bénéfice net**

MISE EN SITUATION

Préparons maintenant l'état des résultats de la Boutique Léa, où seront ajoutées les charges d'exploitation de l'exercice financier terminé le 31 décembre 20X7.

	BOUTIQUE LÉA ÉTAT DES RÉSULTATS pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7				
1	**Ventes brutes**				999 000 $
2	Moins : Rendus et rabais sur ventes			4 033 $	
3	Escomptes sur ventes			2 854	6 887
4	Ventes nettes				992 113 $
5	**Coût des marchandises vendues**				
6	Stock de marchandises au début			115 600 $	
7	Plus : Achats		620 556 $		
8	Moins : Rendus et rabais sur achats	11 425 $			
9	Escomptes sur achats	6 885	18 310		
			602 246 $		
10	Plus : Frais de transport à l'achat	12 601 $			
11	Frais de douane	8 745	21 346		
12	Achats nets			623 592	
13	Coût des marchandises disponibles à la vente			739 192 $	
6	Moins : Stock de marchandises à la fin			119 350	
5	Coût des marchandises vendues				619 842
14	**Marge bénéficiaire brute**				372 271 $
	Charges d'exploitation				
	Salaires			124 675 $	
	Publicité			35 896	
	Frais de livraison			17 234	
	Assurance			6 850	
	Télécommunications			12 574	
	Charges d'intérêts			2 450	
	Amortissement – matériel roulant			14 050	
	Amortissement – ameublement			22 350	
	Amortissement – bâtiment			15 000	
	Total des charges d'exploitation				251 079
	Bénéfice net				121 192 $

7.5.2 L'état des capitaux propres

L'état des capitaux propres d'une entreprise commerciale est en tous points identique à celui d'une entreprise de service. L'objectif de cet état est de démontrer la variation des capitaux du propriétaire ; il n'est pas influencé par les ajouts que nous avons vus dans les postes de résultats.

MISE EN SITUATION

Voici l'état des capitaux propres de la Boutique Léa, pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 :

BOUTIQUE LÉA ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7		
Léa-Jeanne Urbain – capital au 1er janvier 20X7		305 000 $
Plus : Bénéfice net	121 192 $	
Moins : Retraits	48 000	73 192
Léa-Jeanne Urbain – capital au 31 décembre 20X7		378 192 $

7.5.3 Le bilan

Le bilan d'une entreprise commerciale est presque identique à celui d'une entreprise de service, si ce n'est qu'il comporte une rubrique « Stock de marchandises » à l'actif à court terme.

MISE EN SITUATION

Voici le bilan de la Boutique Léa au 31 décembre 20X7. Nous en profiterons pour voir un autre style de présentation que l'on rencontre fréquemment en pratique, le bilan vertical :

BOUTIQUE LÉA BILAN au 31 décembre 20X7			
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse		21 880 $	
Clients		36 320	
Stock de marchandises		119 350	
Fournitures de bureau		2 350	
Assurance payée d'avance		980	
Total de l'actif à court terme			180 880 $
Immobilisations			
Matériel roulant	153 600 $		
Moins : Amortissement cumulé	28 100	125 500 $	
Ameublement	42 325 $		
Moins : Amortissement cumulé	32 895	9 430	
Bâtiment	485 000 $		
Moins : Amortissement cumulé	265 000	220 000	
Terrain		100 000	
Total des immobilisations			454 930
Total de l'actif			635 810 $
PASSIF			
Passif à court terme			
Fournisseurs		53 398 $	
Taxes à la consommation à payer		23 580	
Salaires à payer		640	
Total du passif à court terme			77 618 $
Passif à long terme			
Emprunt hypothécaire			180 000
Total du passif			257 618 $
CAPITAUX PROPRES			
Léa-Jeanne Urbain – capital			378 192
Total du passif et des capitaux propres			635 810 $

Comme vous pouvez le constater, ce bilan présente les passifs et les capitaux propres à la suite de l'actif plutôt que de présenter ces éléments côte à côte. On rencontre souvent cette forme en pratique, puisque c'est celle qui est utilisée par les logiciels comptables.

7.6 La régularisation du stock de marchandises

Les écritures de régularisation que nous avons vues dans les chapitres 5 et 6 sont les mêmes pour une entreprise commerciale : enregistrement de l'amortissement, des charges à payer, des produits à recevoir, des charges payées d'avance et des produits perçus d'avance. Cependant, pour une entreprise commerciale qui utilise la méthode de l'inventaire périodique, le solde du compte *Stock de marchandises* au grand livre représente le coût du stock que l'entreprise possédait au début de l'exercice financier, car ce compte n'a jamais été affecté lors de l'enregistrement des transactions. Au cours de cet exercice, l'entreprise a effectué des achats et des ventes de marchandises. À la fin de l'exercice financier, elle procède à un dénombrement de la marchandise en stock et rédige une écriture de régularisation afin de présenter dans le grand livre, ainsi que dans le bilan de fin d'exercice, le montant réel des marchandises en main à ce moment-là.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le stock du début de l'exercice financier sert au calcul du coût des marchandises vendues dans l'état des résultats. Pour la même raison, le stock de la fin de l'exercice se trouve aussi dans l'état des résultats ; il doit en outre figurer dans le bilan, puisqu'il représente un actif à court terme. On ajoute donc deux nouveaux comptes dans le plan comptable : *Stock de marchandises au début* et *Stock de marchandises à la fin*. Ces comptes font partie de la section de l'état des résultats qui sert à déterminer le coût des marchandises vendues. Il s'agit de comptes temporaires qui seront utilisés uniquement lors de la régularisation du stock de marchandises à la fin de l'exercice.

MISE EN GARDE

Les comptes *Stock de marchandises au début* et *Stock de marchandises à la fin* ne sont pas utilisés lors des transactions courantes d'achat et de revente de marchandises.

BILAN (au début de l'exercice) ACTIF	
Encaisse	23 000 $
Clients	17 300
Stock de marchandises	**115 600**

BILAN (à la fin de l'exercice) ACTIF	
Encaisse	21 880 $
Clients	36 320
Stock de marchandises	**119 350**

Coût des ventes			
Stock de marchandises au début			115 600 $
Plus : Achats		620 556 $	
Moins : Rendus et rabais sur achats	11 425 $		
Escomptes sur achats	6 885	18 310	
		602 246 $	
Plus : Frais de transport à l'achat	12 601 $		
Frais de douane	8 745	21 346	
Achats nets			623 592
Coût des marchandises disponibles à la vente			739 192 $
Moins : Stock de marchandises à la fin			119 350

7.6.1 L'inscription du stock du début au coût des marchandises vendues

Dans un premier temps, il convient de rédiger une écriture pour éliminer de l'actif le stock du début et, par la même occasion, de l'enregistrer au débit du compte *Stock de marchandises au début*. On inscrit ce montant au débit parce qu'il vient s'additionner aux achats, afin de présenter le coût des marchandises disponibles à la vente.

MISE EN SITUATION

Voici l'écriture de régularisation des stocks de marchandises au début de la Boutique Léa :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 58
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Stock de marchandises au début	5010	115 600,00	
	Stock de marchandises	1180		115 600,00
	(pour enregistrer le stock du début au			
	coût des marchandises vendues et éliminer			
	le stock de marchandises de l'actif)			

7.6.2 L'enregistrement du stock de la fin

La deuxième écriture permet de débiter un compte d'actif à court terme qui figure dans le bilan, soit le montant des marchandises en main à la fin de l'exercice financier. Par le fait même, on enregistre ce chiffre au crédit dans le compte *Stock de marchandises à la fin*, ce qui diminue le coût des marchandises disponibles à la vente dans l'état des résultats et détermine le coût des marchandises vendues.

MISE EN SITUATION

Voici l'écriture de régularisation des stocks de marchandises à la fin de la Boutique Léa :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 58
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Stock de marchandises	1180	119 350,00	
	Stock de marchandises à la fin	5150		119 350,00
	(pour enregistrer le stock de la fin au coût			
	des marchandises vendues et régulariser			
	le stock de marchandises à l'actif)			

7.7 Les écritures de clôture d'une entreprise commerciale

Au chapitre précédent, nous avons appris que les écritures de clôture ont pour objectif de remettre à zéro les comptes de résultats et de transférer au compte *Capital* du propriétaire le bénéfice net ainsi que le total des apports et des retraits de l'exercice.

Dans l'entreprise commerciale, cet objectif est le même et la façon de procéder sera sensiblement la même. En effet, on procédera d'abord à la fermeture des comptes de résultats créditeurs et ensuite à la fermeture des comptes de résultats débiteurs.

Cependant, puisque l'entreprise commerciale comporte des comptes de produits dont le solde est débiteur (*Rendus et rabais sur ventes* et *Escomptes sur ventes*) et des comptes de charges qui ont un solde créditeur (*Rendus et rabais sur achats*, *Escomptes sur achats* et *Stock de marchandises à la fin*), il est important de saisir que les comptes créditeurs ne seront pas uniquement constitués de comptes

de produits et que les comptes de résultats débiteurs ne seront pas uniquement constitués de comptes de charges.

Voyons, à l'aide de la figure 7.2, les étapes à suivre afin de procéder aux écritures de clôture. Notez que ce sont les mêmes étapes que celles vues au chapitre 6 avec l'entreprise de service.

FIGURE 7.2 Les étapes des écritures de clôture

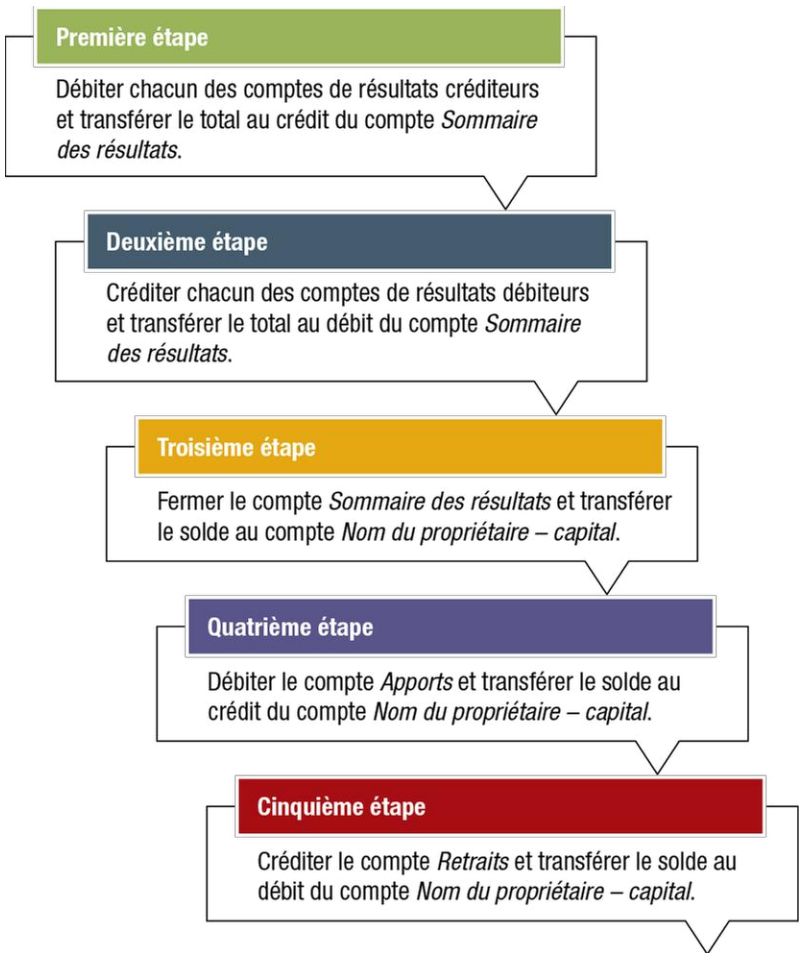

MISE EN SITUATION

Voyons maintenant, à l'aide de la balance de vérification régularisée de la Boutique Léa, un exemple d'écritures de clôture d'une entreprise commerciale :

BOUTIQUE LÉA
BALANCE DE VÉRIFICATION RÉGULARISÉE
au 31 décembre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	21 880,29 $	
1100	Clients	36 320,33	
1105	TPS à recevoir	9 850,65	
1110	TVQ à recevoir	19 652,05	
1180	Stock de marchandises	119 350,00	
1190	Fournitures de bureau	2 350,00	
1210	Assurance payée d'avance	980,00	
1300	Matériel roulant	153 600,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		28 100,00 $
1800	Ameublement de bureau	42 325,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		32 895,00
1900	Bâtiment	485 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		265 000,00
1960	Terrain	100 000,00	
2100	Fournisseurs		53 397,95
2305	TPS à payer		17 723,77
2310	TVQ à payer		35 358,92
2350	Salaires à payer		640,00
2900	Emprunt hypothécaire		180 000
3100	Léa-Jeanne Urbain – capital		305 000,00
3300	Léa-Jeanne Urbain – retraits	48 000,00	
4500	Ventes		999 000,00
4510	Rendus et rabais sur ventes	4 033,06	
4520	Escomptes sur ventes	2 853,88	
5010	Stock de marchandises au début	115 600,00	
5100	Achats	620 555,71	
5110	Rendus et rabais sur achats		11 425,00
5120	Escomptes sur achats		6 885,45
5130	Frais de transport à l'achat	12 600,97	
5140	Frais de douane	8 744,88	
5150	Stock de marchandises à la fin		119 350,00
5300	Salaires	124 675,11	
5420	Publicité	35 896,40	
5700	Frais de livraison	17 233,71	
5740	Assurance	6 850,16	
5750	Télécommunications	12 573,93	
5780	Charges d'intérêts	2 449,96	
5820	Amortissement – matériel roulant	14 050,00	
5870	Amortissement – ameublement de bureau	22 350,00	
5880	Amortissement – bâtiment	15 000,00	
		2 054 776,09 $	2 054 776,09 $

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 59
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X7				
Déc. 31	Ventes	4500	999 000,00	
	Rendus et rabais sur achats	5110	11 425,00	
	Escomptes sur achats	5120	6 885,45	
	Stock de marchandises à la fin	5150	119 350,00	
	Sommaire des résultats	5999		1 136 660,45
	(pour fermer les comptes de résultats créditeurs			
	en date de la fin d'exercice)			
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	1 015 467,77	
	Rendus et rabais sur ventes	4510		4 033,06
	Escomptes sur ventes	4520		2 853,88
	Stock de marchandises au début	5010		115 600,00
	Achats	5100		620 555,71
	Frais de transport à l'achat	5130		12 600,97
	Frais de douane	5140		8 744,88
	Salaires	5300		124 675,11
	Publicité	5420		35 896,40
	Frais de livraison	5700		17 233,71
	Assurance	5740		6 850,16
	Télécommunications	5750		12 573,93
	Charges d'intérêts	5780		2 449,96
	Amortissement – matériel roulant	5820		14 050,00
	Amortissement – ameublement de bureau	5870		22 350,00
	Amortissement – bâtiment	5880		15 000,00
	(pour fermer les comptes de résultats débiteurs			
	en date de la fin d'exercice)			
Déc. 31	Sommaire des résultats	5999	121 192,68	
	Léa-Jeanne Urbain – capital	3100		121 192,68
	(pour comptabiliser le bénéfice net			
	de l'exercice dans le compte			
	Capital de la propriétaire)			
Déc. 31	Léa-Jeanne Urbain – capital	3100	48 000,00	
	Léa-Jeanne Urbain – retraits	3300		48 000,00
	(pour transférer les retraits de l'exercice			
	dans le compte *Capital* de la propriétaire)			

Une fois toutes les écritures de clôture reportées au grand livre, voici ce qui s'ensuit dans les comptes *Sommaire des résultats* et *Léa-Jeanne Urbain – capital* :

GRAND LIVRE

Sommaire des résultats — **N° 5999**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X7						
Déc. 31	Clôture	J.G.59		1 136 660,45	1 136 660,45	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.59	1 015 467,77		121 192,68	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.59	121 192,68		Ø	

Léa-Jeanne Urbain – capital — **N° 3100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6						
Déc. 31	Solde reporté				305 000,00	Ct
20X7						Ct
Déc. 31					305 000,00	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.59		121 192,68	426 192,68	Ct
Déc. 31	Clôture	J.G.59	48 000,00		378 192,68	Ct

7.7.1 La balance de vérification après clôture

Comme nous l'avons expliqué au chapitre 6, lorsqu'on effectue les reports des écritures de clôture au grand livre, on doit toujours s'assurer que le total des débits est égal au total des crédits. Ainsi, après les écritures de clôture, on produit la balance de vérification après clôture.

RAPPEL

Comme nous l'avons vu au chapitre 6, la balance de vérification après clôture ne contient que des comptes d'actif et, de passif ainsi que le compte *Capital*, car tous les comptes de résultats (produits et charges) ainsi que les comptes *Apports* et *Retraits* ont un solde nul.

MISE EN SITUATION

Voici la balance de vérification après clôture de la Boutique Léa, où apparaissent seulement les comptes du bilan, puisque les comptes de résultats affichent maintenant un solde de zéro :

BOUTIQUE LÉA
BALANCE DE VÉRIFICATION APRÈS CLÔTURE
au 31 décembre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	21 880,29 $	
1100	Clients	36 320,33	
1105	TPS à recevoir	9 850,65	
1110	TVQ à recevoir	19 652,05	
1180	Stock de marchandises	119 350,00	
1190	Fournitures de bureau	2 350,00	
1210	Assurance payée d'avance	980,00	
1300	Matériel roulant	153 600,00	

BOUTIQUE LÉA BALANCE DE VÉRIFICATION APRÈS CLÔTURE (*suite*) au 31 décembre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		28 100,00 $
1800	Ameublement de bureau	42 325,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		32 895,00
1900	Bâtiment	485 000,00	
1910	Amortissement cumulé – bâtiment		265 000,00
1960	Terrain	100 000,00	
2100	Fournisseurs		53 397,95
2305	TPS à payer		17 723,77
2310	TVQ à payer		35 358,92
2350	Salaires à payer		640,00
2900	Emprunt hypothécaire		180 000,00
3100	Léa-Jeanne Urbain – capital		378 192,68
		991 308,32 $	991 308,32 $

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons étudié en profondeur les éléments importants de la comptabilité d'une entreprise commerciale, soit une entreprise qui vend des biens initialement achetés d'un fabricant ou d'un grossiste. Nous avons appris qu'il existait deux systèmes d'inventaire : l'inventaire périodique et l'inventaire permanent. Nous avons vu la comptabilisation des ventes ainsi que le coût des marchandises vendues selon la méthode de l'inventaire périodique. Cette étude a rendu possible la préparation d'un état des résultats beaucoup plus détaillé que celui d'une entreprise de service, ainsi que l'état des capitaux propres et le bilan, ce dernier présenté en mode vertical. Finalement, nous avons révisé la notion des écritures de clôture, qui sont légèrement différentes dans le cas d'une entreprise commerciale.

Testez vos connaissances

Vrai ou faux ?	VRAI	FAUX
1. Dans l'entreprise commerciale, la différence entre les ventes nettes et le coût des marchandises vendues est égale à la marge bénéficiaire brute.	☐	☐
2. Le compte *Rendus et rabais sur ventes* est un compte de contrepartie créditeur, rattaché au compte *Ventes*.	☐	☐
3. L'escompte de 2 % calculé sur le montant avant taxes d'une facture s'élevant à 13 797,00 $ (taxes incluses) sera de 225,00 $.	☐	☐
4. Une réduction du prix de vente et un escompte sur ventes s'enregistrent au journal général de la même façon.	☐	☐
5. Avec la méthode de l'inventaire périodique, les entrées de marchandises sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le compte *Achats*, mais le coût des marchandises vendues n'est pas comptabilisé immédiatement après chaque transaction. Celui-ci est plutôt calculé lors de la préparation de l'état des résultats.	☐	☐
6. Le compte *Escomptes sur achats* est un compte de contrepartie créditeur, rattaché au compte *Achats*.	☐	☐
7. Les frais de transport à l'achat et les frais de douane influencent le calcul des achats nets à l'état des résultats.	☐	☐
8. L'état des résultats d'une entreprise commerciale est présenté de la même façon que celui d'une entreprise de service, c'est-à-dire que l'on soustrait le total des charges d'exploitation du total des produits d'exploitation pour déterminer le bénéfice net ou la perte nette.	☐	☐

Terminologie

Achats 399
Achats nets 408
Coût des marchandises disponibles à la vente 398
Coût des marchandises vendues 384
Créance 390
Délai d'escompte 390
Entreprise commerciale 384
Escompte sur achats 401
Escompte sur ventes 390
FAB 406
Frais de douane 407
Frais de transport à l'achat 406
Marchandise 384
Marge bénéficiaire brute 385
Marge de crédit 390
Méthode de l'inventaire périodique 397
Méthode de l'inventaire permanent 397
Note de crédit 388
Rabais 388
Rendu 387
Stock de marchandises 397
Stock de marchandises à la fin 398
Stock de marchandises au début 398
Vente à crédit 385
Vente au comptant 385

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La préparation de l'état des résultats	1 à 4
Les calculs à l'aide de données comptables	5 et 6
L'enregistrement dans le journal général (avec taxes)	7 à 12
La préparation des états financiers à l'aide d'une balance de vérification	13 et 14
La préparation des états financiers à l'aide d'une liste alphabétique de comptes	15 à 18
Cas évolutif : Intergolf	

La préparation de l'état des résultats

1. L'entreprise La Belle Aventure vend des voiliers de 7,5 mètres sous la marque de commerce Eldorado II. Voici certains renseignements relatifs aux opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3 :

	20X1	20X2	20X3
Stock de marchandises au début (en unités)	5	?	6
Achats (en unités)	40	47	?
Ventes (en unités)	38	48	44
Stock de marchandises à la fin (en unités)	?	?	10

Travail à faire

Pour chacune des années, déterminer la quantité manquante d'unités.

2. Belle Neige vend des motoneiges sous la marque de commerce Blizzard IV au prix de 3 000$ chacune. Le coût d'achat d'une motoneige est de 2 100$. Voici certains renseignements relatifs aux opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 :

	Unités
Stock de marchandises au début	9
Achats	155
Ventes	?
Stock de marchandises à la fin	12

Les charges d'exploitation se sont élevées à 152 557 $.

Travail à faire

a) Déterminer le total des ventes en unités.

b) Déterminer, en dollars, le stock de marchandises au début, les achats, les ventes et le stock de marchandises à la fin.

c) Préparer l'état des résultats de Belle Neige pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4.

3. Voici l'état partiel des résultats de Viandes Mamola pour chacun des trois derniers exercices terminés le 31 décembre :

VIANDES MAMOLA
ÉTAT PARTIEL DES RÉSULTATS
pour les exercices terminés le 31 décembre

	20X1	20X2	20X3
Coût des marchandises vendues			
Stock de marchandises au début	18 000 $	14 500 $	
Achats		181 125	
Moins : Rendus et rabais sur achats	(4 750)		(5 337)
Escomptes sur achats	(1 350)	(1 418)	(1 517)
Plus : Transport sur achats	2 000	2 100	2 247
Frais de douane	788	827	885
Achats nets		177 646 $	190 082 $
Coût des marchandises disponibles à la vente	187 188 $		
Moins : Stock de marchandises à la fin	(14 500)		(25 753)
Coût des marchandises vendues		168 646 $	187 829 $

Travail à faire

Compléter l'état partiel des résultats de Viandes Mamola pour chacun des trois exercices.

4. Voici l'état sommaire des résultats d'Acvik pour chacun des cinq derniers exercices terminés le 31 décembre :

ACVIK
ÉTAT DES RÉSULTATS
pour les exercices terminés le 31 décembre

	20X1	20X2	20X3	20X4	20X5
Ventes nettes	155 000 $	138 950 $	256 942 $		149 620 $
Coût des marchandises vendues					
Stock de marchandises au début	10 000 $	9 500 $		22 893 $	
Achats nets	80 500				97 317
Stock de marchandises disponibles à la vente		86 512 $	142 936 $	276 419 $	
Stock de marchandises à la fin	(9 500)			(46 742)	
Coût des marchandises vendues	81 000 $	74 889 $			
Marge bénéficiaire brute	74 000 $	64 061 $		326 678 $	
Charges d'exploitation	55 000		148 347		62 913
Bénéfice net (perte nette)		26 344 $		16 055 $	(12 345) $

Travail à faire

Compléter l'état partiel des résultats d'Acvik pour chacun des cinq exercices.

Les calculs à l'aide de données comptables

5. Voici, en vrac, une liste partielle des comptes de grand livre de Nerval, au 31 décembre 20X3 :

Ventes	356 432 $
Achats	186 123 $
Stock de marchandises au début	21 615 $
Stock de marchandises à la fin	23 618 $
Rendus et rabais sur achats	11 016 $
Frais de transport à l'achat	12 817 $
Rendus et rabais sur ventes	6 816 $
Frais de livraison	9 184 $
TPS à payer	2 512 $
Escomptes sur ventes	12 142 $
Salaires	56 809 $
Publicité	6 169 $
Escomptes sur achats	9 620 $
Clients	31 813 $

Travail à faire

Si Nerval a réalisé une marge bénéficiaire brute de 161 173 $ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X3, déterminer le montant des composantes suivantes.

a) Les ventes nettes

b) Les achats nets

c) Le coût des marchandises disponibles à la vente

d) Le coût des marchandises vendues

6. Voici, en vrac, une liste partielle des comptes de grand livre de Belleval, au 31 décembre 20X5 :

Fournisseurs	32 164 $
Achats	322 126 $
Rendus et rabais sur ventes	18 125 $
Escomptes sur achats	3 609 $
Fournitures de bureau	7 816 $
Clients	52 068 $
Stock de marchandises au début	45 363 $
Stock de marchandises à la fin	52 102 $
Escomptes sur ventes	14 632 $
Frais de transport à l'achat	8 609 $
Rendus et rabais sur achats	7 144 $

Travail à faire

Si Belleval a réalisé une marge bénéficiaire brute de 228 575 $ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5, déterminer le montant des composantes suivantes.

a) Les achats nets

b) Le coût des marchandises disponibles à la vente

c) Le coût des marchandises vendues

d) Les ventes nettes

e) Les ventes brutes

f) Le pourcentage de la marge bénéficiaire brute sur les ventes nettes

L'enregistrement dans le journal général (avec taxes)

7. Voici les opérations effectuées par la boutique de vêtements pour enfants Le Lapin bleu, propriété de Charles-David Rubens, au cours du mois de septembre 20X6 :

Sept. 02 Achat à crédit de marchandises chez La Ruche inc. : 12 965 $ plus les taxes, facture n° 4568. Conditions : 3/10, 2/15, n/30. Condition de transport : FAB point de départ.

Sept. 04 Facture n° 5469 de 125 $ plus les taxes, reçue de Transport Monette inc. relativement aux marchandises reçues de l'entreprise La Ruche inc. le 2 septembre dernier ; conditions : n/10.

Sept. 05 Vente à crédit de marchandises à la garderie Les lutins : 850 $ plus les taxes, facture n° B-4510. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination.

Sept. 12 Réception d'un chèque de 960,29 $ de la garderie Les lutins pour le paiement des marchandises vendues le 5 septembre.

Sept. 13 Note de crédit n° C551 relative au retour par Charles-David Rubens au fournisseur La Ruche inc. des vêtements endommagés, pour un total de 1 282,89 $ plus les taxes.

Sept. 16 Chèque n° 410 de 13 197,87 $ émis à l'ordre de La Ruche inc. en paiement de la facture du 2 septembre ; on a tenu compte des marchandises retournées le 13 septembre.

Sept. 25 Dépôt des ventes au comptant : 7 492,06 $ plus les taxes.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de septembre 20X6 de l'entreprise Le Lapin bleu.

8. Voici quelques opérations effectuées par l'entreprise Fleuriste Latulippe au cours du mois de juin 20X5 :

Juin 02 Émission du chèque n° 516 de 1 847 $ relatif au paiement d'un compte fournisseur.

Juin 05 Achat à crédit d'ameublement de bureau chez Mobilorama. Total de la facture : 3 269 $ plus les taxes, facture n° 119988. Conditions : n/10.

Juin 08 Dépôt des ventes au comptant : 8 386,17 $ plus les taxes.

Juin 12 Vente à crédit de plantes tropicales au Centre de villégiature Paradis : 855 $ plus les taxes, facture n° C-4212. Conditions : n/10.

Juin 14 Paiement de l'achat du 5 juin ; émission du chèque n° 517.

Juin 17 Facture reçue n° 55795 relativement à l'achat à crédit de marchandises à Lilas blanc : 3 924 $ plus les taxes. Conditions : n/10 ; FAB destination.

Juin 18 Réception de la note de crédit NC-2122 relative à la marchandise endommagée retournée à Lilas blanc : 308,76 $ plus les taxes.

Juin 21 Chèque reçu en règlement de la facture émise au Centre de villégiature Paradis.

Juin 23 Paiement de l'achat de fleurs du 17 juin en tenant compte de la marchandise retournée le 18 juin ; émission du chèque n° 518.

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de juin 20X5 de Fleuriste Latulippe.

9. Voici quelques opérations effectuées par Chaussures Beauchamp, propriété de Gaëtan Loranger, au cours du mois de novembre 20X4 :

Nov. 03 Vente à crédit de chaussures aux agents de police de la ville de Melbourne : 4 850 $ plus les taxes, facture n° D-12245. Conditions : 2/10, n/30.

Nov. 06 Facture n° 9272 de 12 875 $ plus les taxes reçue de Bitume inc. relativement à l'achat de marchandises. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB point de départ.

Nov. 09 Réception de la facture n° 9816 de 845 $ (taxes incluses) de Transport Richmond inc. relativement au transport de la marchandise achetée le 6 novembre. Conditions : 3/10, n/30.

Nov. 11 Dépôt à la banque des ventes au comptant : 14 610 $ taxes incluses.

Nov. 12 Chèque reçu de la Ville de Melbourne pour l'achat du 3 novembre.

Nov. 14 Note de crédit n° C-135 de 725 $ (taxes incluses) reçue de Bitume inc. relativement à la marchandise retournée.

Nov. 15 Règlement de la facture du 6 novembre ; on a tenu compte de la note de crédit reçue la veille ; émission du chèque n° 1246.

Nov. 19 Paiement de la facture n° 9816 de Transport Richmond inc. ; émission du chèque n° 1247.

Nov. 20 Achat à crédit de fournitures de bureau chez Le Royaume inc. : 375 $ plus les taxes (facture n° 1810).

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations du mois de novembre 20X4 de Chaussures Beauchamp.

10. Voici quelques opérations effectuées par Pièces d'auto Univers au cours du mois de mai 20X7 :

Mai 01 Achat à crédit de pièces d'automobile chez Pièces usinées Lacolle inc. : 19 165 $ plus les taxes (facture n° 17144). Conditions : 2/10, n/30 ; FAB point de départ.

Mai 03 Chèque n° 2514 de 155,11 $ (taxes incluses) émis à l'ordre de Transport Levasseur inc. en paiement de la facture de transport relative à l'achat du 1er mai.

Mai 06 Vente à crédit de marchandises à Garage Boisbriand pour 2 600 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30, facture n° A-2450.

Mai 09 Marchandises retournées à Pièces usinées Lacolle inc. : 890 $ avant les taxes. Ces marchandises sont relatives à l'achat du 1er mai dernier (note de crédit n° NC-17145).

Mai 10 Paiement du total de la facture d'achat du 1er mai moins la note de crédit du 9 mai ; émission du chèque n° 2515.

Mai 12 Achat à crédit d'un alternateur au montant de 166,61 $ (taxes incluses) chez Pièces de rechange inc., afin de remplacer l'alternateur défectueux du camion de livraison de l'entreprise (facture n° 1536). Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination.

Mai 13 Note de crédit n° C-12 émise à Garage Boisbriand relativement à des marchandises retournées pour un total de 250 $ avant les taxes. Ces marchandises sont relatives à la vente du 6 mai dernier.

Mai 15 Dépôt à la banque des ventes au comptant : 13 625 $ (taxes incluses).

Mai 20 Chèque n° 2516 émis à l'ordre de Pièces de rechange inc. en paiement de l'achat du 12 mai.

Mai 25 Achat au comptant de pièces d'automobile : 4 210 $ plus les taxes ; émission du chèque n° 2517 à Car Ouest (facture n° 5354).

Travail à faire

Enregistrer dans le journal général les opérations de Pièces d'auto Univers au cours du mois de mai 20X7.

11. L'entreprise Deslauriers musique est spécialisée dans la vente d'instruments de musique. Le solde du compte *Stock de marchandises* au 1er janvier était de 45 500,55 $.

Voici les opérations concernant les achats et les ventes du dernier mois de l'exercice terminé le 31 décembre 20X6 :

Déc. 05 Achat d'instruments de musique à crédit chez Fournier inc. : 11 542,06 $ plus les taxes, facture n° 12215. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB point de départ.

Déc. 08 Paiement des frais de transport de la marchandise achetée le 5 décembre : 235 $ plus les taxes, émission du chèque n° 3198 à l'ordre d'UPS.

Déc. 10 Vente au comptant d'un piano à Lucille Laforest au prix de 5 475 $ plus les taxes, facture n° 10241.

Déc. 12 Note de crédit n° 12565 reçue de Fournier inc. relativement au retour de marchandises défectueuses pour une somme de 1 574,77 $ plus les taxes.

Déc. 14 Chèque n° 3199 émis en paiement de l'achat du 5 décembre, diminué de la note de crédit reçue le 12 décembre.

Déc. 17 Vente d'instruments de musique au comptant au groupe La Querelle pour 6 063,93 $ plus les taxes, facture n° 10242.

Déc. 25 Achat de marchandises à crédit chez Deschamps musique inc. : 13 245 $ plus les taxes, facture n° 125. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination.

Déc. 26 Vente à crédit de violons à l'Ensemble philharmonique de Saguenay, au prix de 9 600 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination, facture n° 10243.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de Deslauriers musique pour le mois de décembre 20X6 selon le système de l'inventaire périodique.

b) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 53 041,68 $.

12. Au début de son exercice financier, l'entreprise Les Piscines Rossi possède de la marchandise en stock pour un total de 218 400,60 $. Les opérations d'achat et de vente de piscines pour le mois de décembre sont les suivantes :

Déc. 04 Achat à crédit de piscines chez Lamarre ltée totalisant 62 529,15 $ taxes incluses. Conditions : 2/10, n/30, avant les taxes, facture n° 6733162 ; FAB point de départ.

Déc. 08 Vente au comptant de deux piscines à Stéphanie Fortin et Micheline Trempe au prix de 10 200 $ chacune plus les taxes, factures n° 15492 et n° 15493.

Déc. 09 Note de crédit n° 6811633 reçue de Lamarre ltée concernant des piscines défectueuses pour la somme de 5 721,89 $ taxes incluses.

Déc. 10 Paiement des frais de transport de la marchandise achetée le 4 décembre : 540 $ plus les taxes, chèque n° 6240 à l'ordre de Transport Cartier inc., facture n° 173.

Déc. 13 Paiement de l'achat du 4 décembre diminué du retour de marchandises effectué le 9 décembre, chèque n° 6241 à l'ordre de Lamarre ltée.

Déc. 17 Vente de marchandises à crédit : 46 362,52 $ taxes incluses. Conditions : 2/10, n/30, facture n° 15494 à l'ordre de Piscines de rêve inc.

Déc. 23 Achat de marchandises à crédit chez Fibrotech inc. : 97 241,26 $ taxes incluses. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination, facture n° 2133.

Déc. 24 Émission d'un chèque de 5 200 $ taxes incluses relativement au retour d'une piscine par un client insatisfait ; chèque n° 6242 à l'ordre d'Étienne Gervais.

Déc. 26 Encaissement du montant de la vente à crédit du 17 décembre.

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les opérations de l'entreprise pour le mois de décembre 20X4, selon le système de l'inventaire périodique.

b) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 317 258,89 $.

La préparation des états financiers à l'aide d'une balance de vérification

13. Nancy Reid vous soumet la balance de vérification de son entreprise, la Quincaillerie Hochelaga, au 31 décembre 20X4 :

QUINCAILLERIE HOCHELAGA
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X4

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	18 945,00 $	
1100	Clients	26 968,00	
1105	TPS à recevoir	980,00	
1110	TVQ à recevoir	1 127,00	
1180	Stock de marchandises	89 816,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		28 500,00 $
2100	Fournisseurs		33 282,00
2305	TPS à payer		1 498,00
2310	TVQ à payer		1 723,00
3100	Nancy Reid – capital		40 122,00
3200	Nancy Reid – apports		12 000,00
3300	Nancy Reid – retraits	36 000,00	
4500	Ventes		561 510,00
5100	Achats	392 809,00	
5120	Escomptes sur achats		7 525,00
5300	Salaires	73 824,00	
5410	Loyer	23 200,00	
5420	Publicité	12 186,00	
5750	Télécommunications	6 315,00	
5780	Charges d'intérêts	3 990,00	
		686 160,00 $	686 160,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 92 763 $.

b) Produire la balance de vérification après régularisation des stocks au 31 décembre 20X4.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X4 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X4.

d) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X4.

14. Gabriel Breault vous remet la balance de vérification de son entreprise, les Vêtements Breault, au 31 décembre 20X5 :

VÊTEMENTS BREAULT
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 décembre 20X5

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	2 641,00 $	
1100	Clients	51 020,00	
1105	TPS à recevoir	1 004,00	
1110	TVQ à recevoir	1 155,00	
1180	Stock de marchandises	108 455,00	
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		68 600,00 $
2100	Fournisseurs		74 666,00
2305	TPS à payer		1 253,00
2310	TVQ à payer		1 441,00
3100	Gabriel Breault – capital		40 528,00
3300	Gabriel Breault – retraits	12 000,00	
4500	Ventes		672 312,00
4510	Rendus et rabais sur ventes	8 609,00	
4520	Escomptes sur ventes	7 416,00	
5100	Achats	473 673,00	
5110	Rendus et rabais sur achats		14 612,00
5120	Escomptes sur achats		6 871,00
5130	Frais de transport à l'achat	3 904,00	
5140	Frais de douane	2 000,00	
5300	Salaires	153 978,00	
5410	Loyer	25 200,00	
5420	Publicité	16 142,00	
5730	Électricité	1 819,00	
5740	Assurance	3 609,00	
5750	Télécommunications	3 086,00	
5780	Charges d'intérêts	4 572,00	
		880 283,00 $	880 283,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 112 809 $.

b) Produire la balance de vérification après régularisation des stocks au 31 décembre 20X5.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X5.

d) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X5.

La préparation des états financiers à l'aide d'une liste alphabétique de comptes

15. Patrick Boulet vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, la Cordonnerie Boulet, au 31 décembre 20X5 :

Achats	40 283,69 $
Amortissement – équipement	541,18 $
Amortissement – équipement de bureau	552,94 $
Amortissement – matériel roulant	463,24 $
Amortissement cumulé – équipement	950,00 $
Amortissement cumulé – équipement de bureau	975,00 $
Amortissement cumulé – matériel roulant	1 025,00 $
Assurance	2 825,00 $
Assurance payée d'avance	385,00 $
Clients	4 503,98 $
Électricité	2 433,78 $
Encaisse	16 118,13 $
Entretien et réparations – matériel roulant	2 260,29 $
Équipement	6 000,00 $
Équipement de bureau	2 650,00 $
Escomptes sur achats	119,12 $
Escomptes sur ventes	526,60 $
Fournisseurs	3 321,17 $
Fournitures d'atelier	1 035,00 $
Frais de bureau	2 645,78 $
Frais de livraison	495,23 $
Frais de transport à l'achat	716,71 $
Loyer	4 200,00 $
Matériel roulant	9 500,00 $
Patrick Boulet – capital	36 415,97 $
Patrick Boulet – retraits	15 000,00 $
Publicité	1 250,00 $
Publicité payée d'avance	750,00 $
Rendus et rabais sur achats	576,89 $
Rendus et rabais sur ventes	289,85 $
Salaires	22 701,25 $

Salaires à payer	563,10 $
Stock de marchandises	13 272,29 $
Télécommunications	2 322,40 $
TPS à payer	1 253,09 $
TPS à recevoir	1 004,56 $
TVQ à payer	1 441,05 $
TVQ à recevoir	1 155,24 $
Ventes	109 241,75 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 22 562,90 $.

b) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X5.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X5.

16. Pascal Servant vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, les Pavages Blue Hill, au 31 décembre 20X7 :

Achats	149 600,15 $
Amortissement – équipement de bureau	575,21 $
Amortissement – matériel informatique	4 815,18 $
Amortissement – matériel roulant	6 218,15 $
Amortissement cumulé – équipement de bureau	1 215,00 $
Amortissement cumulé – matériel informatique	10 500,00 $
Amortissement cumulé – matériel roulant	13 350,00 $
Assurance	5 875,35 $
Assurance payée d'avance	815,00 $
Charges d'intérêts	3 526,57 $
Clients	20 200,38 $
Électricité	1 250,18 $
Emprunt hypothécaire	50 450,00 $
Encaisse	21 501,98 $
Équipement de bureau	2 810,00 $
Escomptes sur achats	350,18 $
Escomptes sur ventes	526,60 $
Fournisseurs	8 119,93 $
Fournitures de bureau	145,00 $
Frais de bureau	1 542,18 $
Frais de douane	1 220,00 $
Frais de transport à l'achat	815,42 $
Frais de vente divers	980,32 $
Loyer	12 500,00 $
Matériel informatique	52 320,00 $

Matériel roulant	119 250,00 $
Pascal Servant – apports	10 000,00 $
Pascal Servant – capital	45 402,67 $
Pascal Servant – retraits	32 000,00 $
Publicité	2 250,00 $
Publicité payée d'avance	900,00 $
Rendus et rabais sur achats	818,50 $
Rendus et rabais sur ventes	509,40 $
Salaires	90 250,30 $
Salaires à payer	1 715,20 $
Stock de marchandises	18 150,30 $
Télécommunications	2 890,20 $
TPS à payer	1 567,89 $
TPS à recevoir	978,52 $
TVQ à payer	1 803,07 $
TVQ à recevoir	1 091,05 $
Ventes	410 215,00 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 17 290,35 $.

b) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X7.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X7 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X7.

◆ **17. Pierre Tremblay vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, la Bijouterie du Bel Âge, au 31 décembre 20X2 :**

Achats	182 525,10 $
Ameublement de bureau	8 290,00 $
Amortissement – ameublement de bureau	665,00 $
Amortissement – équipement d'atelier	725,00 $
Amortissement – équipement de bureau	575,00 $
Amortissement cumulé – ameublement de bureau	1 875,00 $
Amortissement cumulé – équipement d'atelier	2 255,00 $
Amortissement cumulé – équipement de bureau	1 325,00 $
Assurance	3 285,15 $
Assurance payée d'avance	662,28 $
Charges d'intérêts	475,00 $
Clients	3 250,15 $
Effet à payer (dû le 2 novembre 20X5)	5 000,00 $
Électricité	1 350,18 $
Encaisse	15 482,82 $
Entretien et réparations – équipement de bureau	3 798,99 $
Équipement d'atelier	10 505,00 $
Équipement de bureau	6 450,00 $

Escomptes sur achats	862,51 $
Escomptes sur ventes	322,15 $
Fournisseurs	11 779,64 $
Fournitures de bureau	262,15 $
Frais de bureau	895,90 $
Frais de livraison	412,75 $
Frais de transport à l'achat	252,78 $
Loyer	8 640,00 $
Pierre Tremblay – apports	4 000,00 $
Pierre Tremblay – capital	1 651,06 $
Pierre Tremblay – retraits	38 000,00 $
Publicité	4 250,00 $
Publicité payée d'avance	1 110,00 $
Rendus et rabais sur achats	1 240,75 $
Rendus et rabais sur ventes	462,50 $
Salaires	40 875,20 $
Salaires à payer	1 512,20 $
Services rendus	45 215,60 $
Stock de marchandises	25 600,15 $
Télécommunications	3 650,35 $
TPS à payer	867,89 $
TPS à recevoir	567,34 $
TVQ à payer	998,07 $
TVQ à recevoir	652,44 $
Ventes	285 410,66 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 27 292,90 $.

b) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X2.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X2 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X2.

d) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X2.

e) Produire la balance de vérification après clôture de l'entreprise au 31 décembre 20X2.

◆ **18. Mia Brunet vous soumet la liste alphabétique des comptes de son entreprise, la Serrurerie moderne, au 31 décembre 20X9 :**

Achats	332 675,45 $
Amortissement – équipement	2 210,00 $
Amortissement – équipement de bureau	627,50 $
Amortissement – matériel roulant	5 490,00 $
Amortissement cumulé – équipement	8 490,00 $
Amortissement cumulé – équipement de bureau	1 255,00 $
Amortissement cumulé – matériel roulant	15 485,00 $
Assurance	6 262,50 $

Assurance payée d'avance	1 255,10 $
Charges d'intérêts	1 615,20 $
Clients	42 500,20 $
Électricité	2 265,15 $
Emprunt hypothécaire	20 125,00 $
Encaisse	28 492,00 $
Entretien et réparations – matériel roulant	17 272,85 $
Équipement	25 292,00 $
Équipement de bureau	5 485,00 $
Escomptes sur achats	2 250,20 $
Escomptes sur ventes	1 265,75 $
Fournisseurs	22 359,33 $
Fournitures de bureau	252,50 $
Frais de bureau	1 425,15 $
Frais de transport à l'achat	122,60 $
Intérêts à payer	322,60 $
Location d'équipement	6 253,76 $
Loyer	24 000,00 $
Matériel roulant	42 500,00 $
Mia Brunet – apports	15 000,00 $
Mia Brunet – capital	22 491,15 $
Mia Brunet – retraits	78 500,00 $
Publicité	4 275,12 $
Publicité payée d'avance	1 000,00 $
Rendus et rabais sur achats	2 260,18 $
Rendus et rabais sur ventes	612,50 $
Salaires	180 212,50 $
Salaires à payer	3 522,60 $
Services rendus	125 532,60 $
Stock de marchandises	34 492,60 $
Télécommunications	6 485,15 $
TPS à payer	1 267,89 $
TPS à recevoir	678,90 $
TVQ à payer	1 458,07 $
TVQ à recevoir	780,74 $
Ventes	612 480,60 $

Travail à faire

a) Enregistrer les écritures de régularisation pour le stock de marchandises au 31 décembre. Le dénombrement a été effectué et la valeur du stock de marchandises est de 29 625,90 $.

b) Produire la balance de vérification régularisée au 31 décembre 20X9.

c) Préparer en bonne et due forme l'état des résultats et l'état des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 20X9 ainsi que le bilan (présentation verticale) au 31 décembre 20X9.

d) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture au 31 décembre 20X9.

e) Produire la balance de vérification après clôture de l'entreprise au 31 décembre 20X9.

INTERGOLF

Du 1er janvier au 31 octobre 20X7

L'année 20X7 a vu se concrétiser les objectifs de Carl-Alexandre Michaud. En effet, sa clientèle n'a cessé de s'accroître. Plusieurs personnes qui avaient suivi des cours de base ont demandé des cours plus avancés. Carl-Alexandre envisage sérieusement d'ouvrir une boutique d'articles de golf, ce qui constitue, en fait, le rêve de sa vie.

À la fin du mois d'octobre, il négocie un bail pour un local dans le Centre commercial Doiron, le plus fréquenté de la région. Il s'agit d'un bail de deux ans ; le loyer mensuel est de 950 $ et l'équipement est installé. Assisté de Julie Daho, Carl-Alexandre Michaud travaille le jour à la boutique. Le soir, il continue à donner des leçons de golf au gymnase du Collège du Nord. D'ici deux ans, il prévoit s'associer avec des partenaires ou encore vendre des franchises d'Intergolf. Il a dressé pour vous la balance de vérification complète de son entreprise après 10 mois d'exploitation en 20X7. De plus, il vous remet, en ordre chronologique, les transactions du mois de novembre 20X7.

INTERGOLF
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 31 octobre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	12 278,18 $	
1105	TPS à recevoir	350,25	
1110	TVQ à recevoir	698,75	
1190	Fournitures de bureau	500,00	
1210	Assurance payée d'avance	440,00	
1250	Publicité payée d'avance	125,00	
1300	Matériel roulant	15 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		230,00 $
1400	Équipement de bureau	3 200,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		67,00
1600	Équipement	1 200,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		8,00
1800	Ameublement de bureau	1 200,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		10,00
2305	TPS à payer		690,90
2310	TVQ à payer		1 378,35
2850	Effet à payer (long terme)		7 193,37
3100	Carl-Alexandre Michaud – capital		18 198,57
3300	Carl-Alexandre Michaud – retraits	10 000,00	
4270	Revenus de cours		49 845,00
5300	Salaires	8 400,00	
5415	Location de gymnase	12 000,00	
5420	Publicité	2 500,00	

INTERGOLF BALANCE DE VÉRIFICATION (*suite*) au 31 octobre 20X7			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
5500	Frais de bureau	1 980,50	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	1 475,00	
5715	Essence	1 066,83	
5730	Électricité	1 175,85	
5750	Télécommunications	1 245,80	
5780	Charges d'intérêts	2 560,03	
5790	Frais bancaires	225,00	
		77 621,19 $	77 621,19 $

Nov. 01 Paiement du loyer du mois à Immeubles Doiron, par le chèque n° 224 de 950 $ plus les taxes.

Nov. 02 Achat à crédit de marchandises chez Pro-Golf. Facture n° P-18175 de 12 100 $ avant les taxes. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB point de départ.

Nov. 03 Achat au comptant (chèque n° 225) chez Greenspot. Facture n° G-85390 de 2 380 $ plus les taxes.

Nov. 03 Note de crédit n° 781 de 1 200 $ plus les taxes reçue de Pro-Golf pour des bâtons défectueux.

Nov. 04 Paiement à la réception de la facture n° 9646 de Transport Hamel pour le transport de la marchandise achetée chez Pro-Golf. Émission du chèque n° 226 de 200 $ plus les taxes.

Nov. 04 Annonces publicitaires chez CKGC pour le mois, totalisant 2 320 $ plus les taxes. Facture n° 45160.

Nov. 06 Vente de bâtons et de balles à crédit (facture n° 1-501) au Club de Prévost : 2 160 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB point de départ.

Nov. 08 Chèque n° 227 de 1 145 $ émis à l'ordre de Julie Daho, l'employée de la boutique, pour le paiement de son salaire (ne pas tenir compte des déductions à la source).

Nov. 09 Chèque n° 228 fait à l'ordre de Pro-Golf pour le paiement de la facture du 2 novembre moins la note de crédit du 3 novembre et l'escompte, s'il y a lieu.

Nov. 09 Dépôt des recettes (taxes incluses) :

Cours de golf : 3 110 $
Ventes : 5 240 $

Nov. 12 Facture de vente à crédit n° I-502 adressée au Club de golf Sainte-Foy : 540 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination.

Nov. 13 Chèque n° 229 de 85 $ plus les taxes émis à l'ordre de Transport Gauthier pour la livraison de la marchandise vendue le 12 novembre au Club de golf Sainte-Foy.

Nov. 15 Chèque n° 230 de 915 $ émis à l'ordre des Assurances Nguyen pour la prime d'assurance annuelle de l'école et du magasin. Utiliser le compte de charge pour enregistrer cette facture.

Nov. 15 Note de crédit n° 1 de 40 $ plus les taxes adressée au Club de golf Sainte-Foy pour un retour de marchandises.

Nov. 16 Achat à crédit de marchandises chez Pro-Golf. Facture n° P-19610 de 8 620 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30 ; FAB destination.

Nov. 20 Chèque n° 231 de 117,55 $ plus les taxes émis à l'ordre d'Horizon Télécom pour les communications de l'entreprise.

Nov. 21 Encaissement de la facture n° I-502 adressée au Club de golf Sainte-Foy moins la note de crédit n° 1 et l'escompte de 2 %.

Nov. 22 Chèque de salaire n° 232 émis à l'ordre de Julie Daho : 1 160 $.

Nov. 23 Avis de retrait à la Banque Nordique de 313 $ en remboursement mensuel de l'effet à payer. Cette somme comprend une charge d'intérêts de 47,59 $.

Nov. 26 Dépôt des recettes (taxes incluses) :

Cours de golf : 2 980 $
Ventes : 4 120 $

Nov. 28 Retrait par la Banque Nordique des frais bancaires.

Nov. 30 Avis de retrait personnel du compte de banque : 1 000 $.

Nov. 30 Chèque n° 233 de 1 500 $ plus les taxes émis à l'ordre du Collège du Nord pour la location du gymnase.

RELEVÉ BANCAIRE

Banque Nordique
2517, rue Lafleur
LaSalle (Québec) H4F 6R5

Intergolf
N° de compte : 1112545
N° de transit : 08496
Période : du 31 octobre 20X7 au 30 novembre 20X7

Compte : Chèques

Date	Description	Retrait	Dépôt	Solde
Oct. 31	Solde			12 778,18
Nov. 01	Chèque n° 222	500,00		12 278,18
Nov. 02	Chèque n° 224	1 092,26		11 185,92
Nov. 04	Chèque n° 225	2 736,41		8 449,51
Nov. 09	Chèque n° 227	1 145,00		7 304,51
Nov. 11	Chèque n° 228	12 314,28		(5 009,77)
Nov. 12	Dépôt		8 650,00	3 640,23
Nov. 13	Correction dépôt	300,00		3 340,23
Nov. 14	Chèque n° 226	229,95		3 110,28
Nov. 18	Chèque n° 230	915,00		2 195,28
Nov. 19	Chèque n° 229	97,73		2 097,55
Nov. 21	Dépôt		564,88	2 662,43
Nov. 23	Avis de retrait – emprunt	313,00		2 349,43
Nov. 25	Chèque n° 232	1 160,00		1 189,43
Nov. 28	Chèque n° 231	135,16		1 054,27
Nov. 28	Avis de retrait – frais bancaires	18,00		1 036,27
Nov. 30	Avis de retrait	1 000,00		36,27

Travail à faire

a) Enregistrer dans le journal général les écritures pour comptabiliser les opérations d'Intergolf du mois de novembre 20X7.

b) Reporter les écritures au grand livre.

c) Produire la balance de vérification d'Intergolf au 30 novembre 20X7.

d) Préparer l'état partiel des résultats d'Intergolf pour le mois de novembre (jusqu'à la marge bénéficiaire brute) ; l'inventaire à la fin du mois correspond à un montant de 15 577,90 $.

Chapitre 8

Les journaux auxiliaires d'une entreprise commerciale

Vous êtes-vous déjà demandé comment on arrive à comptabiliser un grand volume de transactions ? N'est-ce pas fastidieux de tout enregistrer dans le journal général et de reporter au grand livre, une à une, toutes ces transactions ?

L'étude de ce chapitre vous apprendra à utiliser les journaux auxiliaires pour enregistrer les transactions d'une entreprise.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Enregistrer dans les journaux auxiliaires les transactions courantes relatives aux ventes et aux achats à crédit, de même que celles qui concernent l'encaisse.
- Approfondir le fonctionnement et l'utilité des comptes de contrôle et des grands livres auxiliaires.
- Reporter au grand livre les transactions inscrites dans les journaux auxiliaires.

MISE EN SITUATION

Ana Comptois, propriétaire d'Anaco

Votre voisine, Ana Comptois, a démarré une entreprise nommée Anaco qui vend et installe, pour le secteur résidentiel, de petits panneaux solaires qui produisent rapidement et à faible coût une énergie renouvelable. La commercialisation de ses trois modèles de panneaux solaires a débuté depuis quelques mois et, comme la demande est considérable, l'utilisation d'un système comptable basé exclusivement sur un journal général prend beaucoup trop de temps. Ana Comptois, qui est au courant de vos études en comptabilité, vous demande d'établir un système qui fera en sorte que l'enregistrement des transactions sera plus facile et plus rapide. Vous lui proposez alors de se servir des journaux auxiliaires. De plus, vous lui suggérez d'utiliser des grands livres auxiliaires, qui lui permettront de savoir à tout moment ce que doit chacun des clients de l'entreprise et de connaître les sommes qui sont dues à chaque fournisseur.

Ana a besoin de votre aide pour améliorer, grâce à l'utilisation des journaux auxiliaires, l'efficacité de son système de comptabilité.

8.1 Une introduction aux journaux auxiliaires

Dans les chapitres précédents, nous avons vu qu'une entreprise peut enregistrer toutes ses transactions à l'aide du journal général. Toutefois, lorsqu'elle effectue de nombreuses transactions répétitives, leur report au grand livre devient fastidieux et très long.

Afin de faciliter et d'accélérer le travail de report, on utilise des journaux dans lesquels on regroupe les transactions de même nature. Il devient alors possible de reporter au grand livre, en une seule opération, la totalité des transactions qui affectent le même compte.

Ces journaux s'appellent « journaux auxiliaires », et chacun est exclusivement consacré à l'enregistrement d'une catégorie d'opérations donnée. Dans ce chapitre, nous étudierons les journaux auxiliaires suivants (le journal des salaires sera étudié au chapitre 9) :

- le journal des ventes ;
- le journal des encaissements ;
- le journal des achats ;
- le journal des décaissements.

L'utilisation de journaux auxiliaires facilite également le suivi des transactions (chèques, factures de ventes), puisque celles-ci sont regroupées selon leur nature. De plus, l'inscription des transactions peut être répartie entre plusieurs personnes.

Notons que les étapes du cycle comptable vues dans les chapitres précédents demeurent inchangés. À la différence, pour une entreprise qui utilise les journaux auxiliaires, que la 2e étape (l'enregistrement des transactions) se fait avec les journaux auxiliaires.

8.2 Le journal général

L'étude des journaux auxiliaires ne doit pas nous faire oublier le journal général. En effet, pour certaines transactions non répétitives, il est préférable d'utiliser le journal général. Cependant, le nombre des reports est peu élevé, puisque la plupart des transactions répétitives ont déjà été enregistrées dans un journal auxiliaire.

Les principales transactions qui peuvent difficilement être enregistrées dans les journaux auxiliaires et qu'on trouve habituellement dans le journal général sont les suivantes :

- les régularisations ;
- les écritures de clôture.

Certaines transactions de nature particulière sont aussi enregistrées dans le journal général. C'est le cas des écritures de correction pour des transactions erronées.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le journal général est rarement utilisé pour l'enregistrement des transactions avec les logiciels comptables. La plupart du temps, les erreurs sont corrigées à l'intérieur des journaux auxiliaires.

8.3 Le journal des ventes

Journal des ventes
Journal auxiliaire utilisé pour enregistrer les ventes à crédit de l'entreprise.

Avec le **journal des ventes**, lequel sert à l'enregistrement des ventes à crédit, nous allons aussi traiter d'un élément relatif aux comptes clients, soit le grand livre auxiliaire des clients, dont il a été question dans les chapitres 3 et 4.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Contrairement au système comptable manuel, les systèmes comptables informatisés permettent souvent d'enregistrer les ventes à crédit et au comptant dans un même module ou journal.

8.3.1 L'enregistrement dans le journal des ventes

Seules les factures émises à crédit sont enregistrées au journal des ventes (il sera question des ventes au comptant à la section 8.4.1). Il n'existe pas de modèle universel quant à la présentation du journal des ventes. Chaque entreprise choisit la configuration répondant à ses besoins et utilise le nombre nécessaire de colonnes. Comme nous le verrons plus loin, les colonnes utilisées pour l'inscription des montants correspondent aux comptes de grand livre les plus fréquemment utilisés pour ce type de transactions, dans ce cas-ci les ventes à crédit.

MISE EN SITUATION

Voici le journal des ventes d'Anaco pour le mois de mai 20X8.

Un crochet dans cette colonne signifie que le montant a été reporté au grand livre auxiliaire des clients.

JOURNAL DES VENTES — **Page : 14**

Date	Client à débiter	Report à l'auxiliaire	Numéro de facture	Clients (débit)	Ventes (crédit)	Rendus et rabais sur ventes (débit)	Services rendus (crédit)	TPS à payer (crédit)	TVQ à payer (crédit)
20X8									
Mai 01	Jeanne Sauriol	✓	1235	471,40	350,00		60,00	20,50	40,90
Mai 05	Maxime Bensoussan	✓	1236	241,45	210,00			10,50	20,95
Mai 12	Ericka Chagnon	✓	1237	229,95			200,00	10,00	19,95
Mai 13	Mélissa Abraham	✓	1238	574,88	400,00		100,00	25,00	49,88
Mai 19	Tran Tieu	✓	1239	850,82	590,00		150,00	37,00	73,82
Mai 26	Jeanne Sauriol	✓	NC-243	(45,99)		40,00		(2,00)	(3,99)
Mai 26	Michel Milot	✓	1240	1 006,03	875,00			43,75	87,28
				3 328,54	2 425,00	40,00	510,00	144,75	288,79
				(1100)	(4500)	(4510)	(4120)	(2305)	(2310)
				✓	✓	✓	✓	✓	✓

Une transaction par ligne

Le journal des ventes peut être utilisé pour l'enregistrement d'une note de crédit émise à un client.

À la fin du mois, on calcule le total de chaque colonne et on valide que débit = crédit. Un crochet signifie que le montant a été reporté au grand livre.

On inscrit les numéros de compte afin de faciliter le travail de report au grand livre.

Comme chaque transaction est inscrite sur une seule ligne, aucune explication n'est nécessaire, toutes les transactions étant de même nature. Si une information supplémentaire est requise, il suffit de se référer à la facture concernée, dont le numéro est inscrit dans le journal. À la fin du mois, le total de chacune des colonnes sera reporté au compte de grand livre concerné.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Certaines entreprises doivent considérer, à la fois, des ventes de marchandises et des services rendus. C'est le cas d'Anaco, qui vend ses panneaux solaires et les installe. On utilise donc une colonne pour enregistrer la vente des panneaux solaires et une autre pour les services rendus reliés à l'installation.

Notez que les rendus et rabais sur ventes sont enregistrés comme des diminutions dans le journal des ventes. On utilise alors des parenthèses afin d'indiquer que ces sommes doivent être soustraites des colonnes « Clients », « TPS à payer » et « TVQ à payer », comme on l'a fait pour la transaction du 26 mai (note de crédit n° NC-243).

Enfin, l'exemple précédent ne montre que sept transactions, mais une entreprise peut en enregistrer plusieurs centaines. Le principe ne change pas, le travail de report s'en trouve simplifié, car on reporte seulement le total de chacune des colonnes dans le compte de grand livre approprié, habituellement à la fin du mois.

Dans ce même exemple, la somme de 3 328,54 $ dans la colonne « Clients » doit être reportée au débit du compte de grand livre *Clients*. Cette somme est le total des quatre crédits : *Ventes*, 2 425,00 $, *Services rendus*, 510,00 $, *TPS à payer*, 144,75 $ et *TVQ à payer*, 288,79 $, moins le débit du compte *Rendus et rabais sur ventes* de 40,00 $. Lorsqu'on reporte les totaux au grand livre à la fin du mois, on inscrit un crochet (✓) pour indiquer que le report au grand livre a été fait.

À VOUS DE JOUER !

L'entreprise Plastiques GDT fabrique des casques de vélo et d'autres accessoires qu'elle vend au comptant et à crédit à différents détaillants aux conditions 2/10, n/30 (escompte calculé sur le montant avant les taxes). À partir des informations suivantes relatives aux ventes à crédit, on vous demande d'enregistrer, au journal des ventes, ces opérations du mois d'avril 20X5. Le total des colonnes est indiqué pour que vous puissiez vérifier vos calculs.

Avr. 02 Émission de la facture n° 00325 à Cycles Robert au montant de 6 520,00 $ plus les taxes.

Avr. 05 Émission de la facture n° 00326 à Vélos 4000 au montant de 2 580,75 $ plus les taxes.

Avr. 15 Émission de la facture n° 00327 à Boutique Vélo Plus au montant de 4 585,25 $ plus les taxes.

Avr. 19 Émission de la note de crédit n° NC-0032 à Cycles Robert au montant de 325,65 $ plus les taxes.

JOURNAL DES VENTES								Page : 18
Date	**Client à débiter**	**Report à l'auxiliaire**	**Numéro de facture**	**Clients (débit)**	**Ventes (crédit)**	**Rendus et rabais sur ventes (débit)**	**TPS à payer (crédit)**	**TVQ à payer (crédit)**
20X5								
				15 361,07	13 686,00	325,65	668,02	1 332,70
				(1100)	(4500)	(4510)	(2305)	(2310)

8.3.2 Le grand livre auxiliaire des clients

Comme on l'a mentionné dans les chapitres précédents, le grand livre auxiliaire des clients permet d'obtenir en détail les sommes dues par chacun des clients de l'entreprise. Le compte de grand livre nommé *Clients* représente le total des sommes à recevoir, et le détail de ces sommes se trouve dans le grand livre auxiliaire.

On définit le compte de grand livre *Clients* comme un compte de contrôle, parce qu'il permet de vérifier si le solde du compte *Clients* au grand livre est égal au total de ce que chaque client doit à l'entreprise. Donc, la somme des soldes dus par chacun des clients dans le grand livre auxiliaire des clients correspond au solde du compte de contrôle *Clients*. Le grand livre auxiliaire des clients suit habituellement l'ordre alphabétique ou l'ordre des numéros de clients, selon la forme de référence utilisée par l'entreprise.

Le grand livre auxiliaire des clients est donc lié au journal des ventes car, chaque fois que l'entreprise émet une facture de vente à crédit et qu'elle l'enregistre au journal des ventes, un report est fait au grand livre auxiliaire des clients afin d'ajouter le montant de la facture à la fiche de chacun des clients concernés. Ce report est indiqué par un crochet (✓) dans la colonne «Report au compte» du journal des ventes.

En résumé, les reports du total des colonnes du journal des ventes au grand livre sont faits à la fin du mois, mais les reports au grand livre auxiliaire des clients sont faits après chacune des transactions.

MISE EN SITUATION

Reprenons le journal des ventes de l'entreprise Anaco afin d'illustrer le lien entre le journal des ventes et le grand livre auxiliaire des clients.

JOURNAL DES VENTES									Page : 14
Date	**Client à débiter**	**Report à l'auxiliaire**	**Numéro de facture**	**Clients (débit)**	**Ventes (crédit)**	**Rendus et rabais sur ventes (débit)**	**Services rendus (crédit)**	**TPS à payer (crédit)**	**TVQ à payer (crédit)**
20X8									
Mai 01	Jeanne Sauriol	✓	1235	471,40	350,00		60,00	20,50	40,90
Mai 05	Maxime Bensoussan	✓	1236	241,45	210,00			10,50	20,95
Mai 12	Ericka Chagnon	✓	1237	229,95			200,00	10,00	19,95
Mai 13	Mélissa Abraham	✓	1238	574,88	400,00		100,00	25,00	49,88
Mai 19	Tran Tieu	✓	1239	850,82	590,00		150,00	37,00	73,82
Mai 26	Jeanne Sauriol	✓	NC-243	(45,99)		40,00		(2,00)	(3,99)
Mai 26	Michel Milot	✓	1240	1 006,03	875,00			43,75	87,28
				3328,54	2 425,00	40,00	510,00	144,75	288,79
				(1100)	(4500)	(4510)	(4120)	(2305)	(2310)
				✓	✓	✓	✓	✓	✓

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le total des montants inscrits dans la colonne « Clients » est de 3 328,54 $. Ce montant est reporté au débit du compte de grand livre *Clients*. On inscrit dans ce compte que la transaction provient du J.V.14 (Journal des ventes, page 14).

GRAND LIVRE						
Clients						**N° 1100**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8						
Mai. 31	Ventes du mois de mai	J.V.14	3 328,54		3 328,54	Dt

Une fois que l'on a également reporté au grand livre auxiliaire des clients les montants relatifs à chacune des transactions qui affectent le compte de contrôle *Clients*, la somme de l'ensemble des fiches clients du grand livre auxiliaire des clients est égale au solde du compte de grand livre *Clients*. Nous pouvons ainsi produire une liste des clients en indiquant le solde de chacun à la fin du mois et comparer le total avec le solde du compte de grand-livre *Clients* comme ceci :

Liste des clients au 31 mai	
Solde de la fiche du client Mélissa Abraham	574,88 $
Solde de la fiche du client Maxime Bensoussan	241,45
Solde de la fiche du client Ericka Chagnon	229,95
Solde de la fiche du client Michel Milot	1 006,03
Solde de la fiche du client Jeanne Sauriol	425,41
Solde de la fiche du client Tran Tieu	850,82
Total du solde des clients au 31 mai :	**3 328,54 $**
Solde du compte de grand livre *Clients* au 31 mai :	**3 328,54 $**

Ces montants doivent correspondre.

Le solde dû par chaque client est représenté dans les fiches du grand livre auxiliaires qui suivent :

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client: Abraham Mélissa — **Conditions: 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 13	1238		J.V.14	574,88		574,88	Dt

Client: Bensoussan Maxime — **Conditions: 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 05	1236		J.V.14	241,45		241,45	Dt

Client: Chagnon Ericka — **Conditions: 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 12	1237		J.V.14	229,95		229,95	Dt

Client: Milot Michel — **Conditions: 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 26	1240		J.V.14	1 006,03		1 006,03	Dt

Les carrés numérotés indiquent le report du journal des ventes au grand livre auxiliaire des clients.

JOURNAL DES VENTES — **Page : 14** 5

Date	Client à débiter	Report à l'auxiliaire	Numéro de facture	Clients (débit)	Ventes (crédit)
1 20X8					
2 Mai 01	Jeanne Sauriol 3	✓	1235 4	471,40 6	350,00
Mai 05	Maxime Bensoussan	✓	1236	241,45	210,00

Client : Sauriol Jeanne 3 — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8 1							
Mai 01 2	1235 4		J.V.14 5	471,40 6		471,40	Dt
Mai 26	NC-243		J.V.14		45,99	425,41	Dt

Client: Tieu Tran — **Conditions: 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 19	1239		J.V.14	850,82		850,82	Dt

À VOUS DE JOUER !

À partir des transactions que vous avez inscrites dans le journal des ventes de Plastiques GDT à la rubrique « *À vous de jouer !* » précédente (*voir les pages 442 et 443*), on vous demande de compléter les reports au grand livre auxiliaire des clients. N'oubliez pas de vous assurer que le total de chacune des fiches est égal au solde du compte *Clients*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Boutique Vélos Plus — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							

Client : Cycles Robert — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							

Client : Vélos 4000 — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							

GRAND LIVRE

Clients — **N° 1100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Avr. 30		J.V.18	15 361,07		15 361,07	Dt

Liste des clients au 30 avril

Solde de la fiche du client Boutique Vélo Plus _____

Solde de la fiche du client Cycles Robert _____

Solde de la fiche du client Vélos 4000 _____

Total du solde des clients au 30 avril : _____

Solde du compte de grand livre *Clients* au 30 avril : 15 361,07 $

Ces montants correspondent-ils ?

8.4 Le journal des encaissements

Journal des encaissements
Journal auxiliaire utilisé pour l'enregistrement des transactions qui augmentent l'encaisse.

Le **journal des encaissements** est utilisé pour l'enregistrement de toutes les entrées d'argent qui proviennent des ventes au comptant, de la perception des comptes clients ou de toute autre source. Chaque fois que l'entreprise reçoit une somme d'argent, quels qu'en soient le total ou la raison, on enregistre cette transaction dans le journal des encaissements.

8.4.1 L'enregistrement dans le journal des encaissements

Le journal des encaissements est constitué de colonnes dans lesquelles on regroupe les transactions de même nature. Chaque entreprise peut créer ce journal en fonction de ses besoins, mais elle doit au moins prévoir une colonne débitrice pour enregistrer les entrées d'argent dans le compte *Encaisse*. Habituellement, on trouve aussi une colonne débitrice pour les escomptes sur ventes. Les deux colonnes créditrices que l'on rencontre le plus fréquemment sont la colonne « Clients », qui diminue à la réception des paiements, et la colonne « Ventes ». Il ne faut pas oublier les deux colonnes pour les taxes : « TPS à payer » et « TVQ à payer ». On prévoit enfin une colonne « Autres comptes de grand livre » accompagnée d'une colonne pour indiquer le numéro du compte ainsi qu'une colonne « Débit » et une colonne « Crédit ». Cela permet l'enregistrement des transactions pour lesquelles il n'y a pas de colonne particulière.

Comme dans le cas du journal des ventes, le total des colonnes qui regroupent des transactions de même nature est reporté au grand livre à la fin du mois. On inscrit le numéro du compte de grand livre sous la colonne et on indique à l'aide d'un crochet (✓) que le report a été fait. De même, lorsque le compte *Clients* est crédité, il ne faut pas oublier de reporter le montant de chaque transaction au grand livre auxiliaire des clients et d'indiquer que cela a été fait en inscrivant un crochet (✓) dans la colonne « Report au compte ».

Comme c'était le cas pour le journal des ventes, les reports du total des colonnes au grand livre sont faits à la fin du mois, mais les reports au grand livre auxiliaire des clients sont faits après chacune des transactions.

MISE EN SITUATION

À la page 448, nous présentons le journal des encaissements d'Anaco pour le mois de mai 20X8.

À VOUS DE JOUER !

À partir des transactions qui suivent, on vous demande d'inscrire les transactions suivantes dans le journal des encaissements de Plastiques GDT, qui figure à la page 449 :

Avr. 01 Vente au comptant de 655,20 $ plus les taxes au Club cycliste TLC (l'entreprise n'émet pas de facture pour les ventes au comptant, mais remet un coupon de caisse au client).

Avr. 12 Dépôt de 10 000,00 $ dans le compte bancaire de l'entreprise à la suite d'un emprunt bancaire sur marge de crédit.

Avr. 14 Encaissement de la facture n° 00326 de Vélos 4000 de 2 967,22 $ moins l'escompte.

Avr. 24 Encaissement de la facture n° 00327 de Boutique Vélos Plus de 5 271,89 $ moins l'escompte.

JOURNAL DES ENCAISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ANACO

Une transaction par ligne

Un crochet dans cette colonne signifie que le montant a été reporté au grand livre auxiliaire des clients.

Cette partie du journal des encaissements est utilisée pour l'enregistrement des transactions pour lesquelles il n'y a pas de colonne particulière.

JOURNAL DES ENCAISSEMENTS — **Page: 8**

Date	Nom du client et explications	Report à l'auxiliaire	Encaisse (débit)	Escomptes sur ventes (débit)	Clients (crédit)	Ventes (crédit)	TPS à payer (crédit)	TVQ à payer (crédit)	Autres comptes du grand livre – nom du compte	Numéro du compte	Report au compte	Débit	Crédit
20X8													
Mai 01	Ana Comptois		5 000,00						Ana Comptois – apports	3200	✓		5 000,00
Mai 07	Ventes de la semaine se		1 379,70			1 200,00	60,00	119,70					
	terminant le 7 mai												
Mai 14	Mélissa Abraham	✓	564,88	10,00	574,88								
Mai 14	Ventes de la semaine se		1 724,63			1 500,00	75,00	149,63					
	terminant le 14 mai												
Mai 15	Edouard Figueroa		574,88			500,00	25,00	49,88					
Mai 25	Emprunt : Banque Boréale		1 000,00						Emprunt bancaire	2050	✓		1 000,00
Mai 27	Michel Milot	✓	150,00		150,00								
Mai 28	Ventes de la période de deux		2 414,48			2 100,00	105,00	209,48					
	semaines se terminant le 28 mai												
Mai 31	Tran Tieu	✓	850,82		850,82								
			13 659,39	10,00	1 575,70	5 300,00	265,00	528,69					6 000,00
			(1010)	(4520)	(1100)	(4500)	(2305)	(2310)					
			✓	✓	✓	✓	✓	✓					

On inscrit les numéros de compte afin de faciliter le travail de report au grand livre.

À la fin du mois, on calcule le total de chaque colonne et on s'assure que débit = crédit. Un crochet signifie que le montant a été reporté au grand livre.

JOURNAL DES ENCAISSEMENTS DE L'ENTREPRISE PLASTIQUES GDT

JOURNAL DES ENCAISSEMENTS													Page : 8
Date	**Nom du client et explications**	**Report à l'auxiliaire**	**Encaisse (débit)**	**Escomptes sur ventes (débit)**	**Clients (crédit)**	**Ventes (crédit)**	**TPS à payer (crédit)**	**TVQ à payer (crédit)**	**Autres comptes du grand livre – nom du compte**	**Numéro du compte**	**Report au compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5													
			18 849,10	143,33	8 239,11	655,20	32,76	65,36					10 000,00
			(1010)	(4520)	(1100)	(4500)	(2305)	(2310)					

8.4.2 Le grand livre auxiliaire des clients

Comme c'était le cas pour le journal des ventes, les totaux des colonnes sont reportés au grand livre à la fin du mois. De plus, les transactions inscrites au journal des encaissements qui concernent le paiement d'un client doivent être reportées au grand livre auxiliaire des clients.

MISE EN SITUATION

Dans ce cas-ci, le total des crédits reporté au compte de grand livre *Clients* de 1 575,70 $ correspond au paiement reçu de Mélissa Abraham, de Michel Milot et de Tran Tieu. Le solde du compte *Clients* est de 1 752,84 $ au 31 mai 20X8.

GRAND LIVRE

Clients **N° 1100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Mai 31	Ventes du mois de mai	J.V.14	3328,54		3328,54	Dt
Mai 31	Encaissements du mois	J.E.8		1575,70	1752,84	Dt
	de mai					

Après chacune des transactions concernant un client, on reporte la somme au grand livre, dont le total doit être égal au solde du compte de contrôle du grand livre.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Abraham Mélissa **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 13	1238		J.V.14	574,88		574,88	Dt
Mai 14		Facture n° 1238 ;	J.E.8		574,88	Ø	
		paiement					

Client : Bensoussan Maxime **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 05	1236		J.V.14	241,45		241,45	Dt

Client : Chagnon Ericka **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 12	1237		J.V.14	229,95		229,95	Dt

Client : Milot Michel **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 26	1240		J.V.14	1006,03		1006,03	Dt
Mai 27		Facture n° 1240 ;	J.E.8		150,00	856,03	Dt
		paiement					

Client : Sauriol Jeanne **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 01	1235		J.V.14	471,40		471,40	Dt
Mai 26	NC-243		J.V.14		45,99	425,41	Dt

Client : Tieu Tran							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8							
Mai 19	1239		J.V.14	850,82		850,82	Dt
Mai 31		Facture n° 1239 ;	J.E.8		850,82	Ø	
		paiement					

Le compte *Clients* du grand livre présente maintenant un solde de 1 752,84 $, ce qui correspond à l'addition de toutes les sommes dues par les clients de l'entreprise. On peut donc effectuer la vérification suivante, une fois tous les reports effectués :

Liste des clients au 31 mai	
Solde de la fiche du client Mélissa Abraham	Ø $
Solde de la fiche du client Maxime Bensoussan	241,45
Solde de la fiche du client Ericka Chagnon	229,95
Solde de la fiche du client Michel Milot	856,03
Solde de la fiche du client Jeanne Sauriol	425,41
Solde de la fiche du client Tran Tieu	Ø
Total du solde des clients au 31 mai :	**1 752,84 $**
Solde du compte de grand livre *Clients* au 31 mai :	**1 752,84 $**

Ces montants doivent correspondre.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le journal des encaissements est un peu moins utilisé dans les systèmes comptables informatisés. Il est souvent inclus dans d'autres journaux, comme le journal des ventes.

À VOUS DE JOUER !

À partir des transactions que vous avez inscrites dans le journal des encaissements de Plastiques GDT à la rubrique « *À vous de jouer !* » de la page 449, on vous demande de compléter les reports au grand livre auxiliaire des clients. N'oubliez pas de vous assurer que le total de chacune des fiches est égal au solde du compte *Clients*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Boutique Vélos Plus							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5							
Avr. 15	00327		J.V.18	5 271,89		5 271,89	Dt

Client : Cycles Robert							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5							
Avr. 02	00325		J.V.18	7 496,37		7 496,37	Dt
Avr. 19	NC-0032		J.V.18		374,41	7 121,96	Dt

Client : Vélos 4000 — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							
Avr. 05	00326		J.V.18	2 967,22		2 967,22	Dt

GRAND LIVRE

Clients — **N° 1100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Avr. 30	Ventes du mois d'avril	J.V.18	15 361,07		15 361,07	Dt
Avr. 30	Encaissements du mois d'avril	J.E.8		8 239,11	7 121,96	Dt

Liste des clients au 30 avril

Solde de la fiche du client Boutique Vélo Plus _____

Solde de la fiche du client Cycles Robert _____

Solde de la fiche du client Vélos 4000 _____

Total du solde des clients au 30 avril : _____

Solde du compte de grand livre *Clients* au 30 avril : 7 121,96 $

Ces montants correspondent-ils ?

8.5 Le journal des achats

Journal des achats
Journal auxiliaire utilisé pour l'enregistrement des transactions d'achats effectuées à crédit.

Le **journal des achats** sert à l'enregistrement des transactions effectuées à crédit avec les fournisseurs de l'entreprise. Il est utilisé conjointement avec le grand livre auxiliaire des fournisseurs, dont nous avons traité dans les chapitres 3 et 4.

8.5.1 L'enregistrement dans le journal des achats

La méthode d'enregistrement des transactions dans le journal des achats est essentiellement la même que celle utilisée pour le journal des ventes. Si une entreprise n'achète à crédit que des marchandises destinées à la vente, le journal des achats est très simple : il ne contient qu'un nombre restreint de colonnes, parce qu'une transaction représente toujours un débit au compte *Achats*, un débit dans chacun des comptes de taxes à recevoir ainsi qu'un crédit au compte *Fournisseurs*. Par ailleurs, plusieurs entreprises achètent régulièrement à crédit d'autres éléments, comme des fournitures. Il est alors utile d'avoir des colonnes additionnelles pour l'inscription des transactions effectuées.

Dans la même logique que pour les rendus et rabais sur ventes dans le journal des ventes, les rendus et rabais sur achats sont enregistrés comme des diminutions dans le journal des achats ; on utilise alors des parenthèses pour indiquer que les sommes inscrites dans les colonnes « Fournisseurs », « TPS à recevoir » et « TVQ à recevoir » doivent être soustraites.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Les systèmes comptables informatisés permettent d'enregistrer plus que les achats de marchandises et les fournitures dans ce journal. Ils permettent en effet la comptabilisation de toutes les charges à crédit et de l'acquisition d'immobilisations.

MISE EN SITUATION

Nous présentons, à la page 454, le journal des achats d'Anaco pour le mois de mai 20X8.

À la fin du mois, tout comme dans le cas du journal des ventes et du journal des encaissements, on s'assure que le total des débits correspond au total des crédits et, ensuite, on reporte le total des colonnes dans les comptes appropriés du grand livre : un débit de 7 131,05 $ au compte *Achats*, un crédit de 50,00 $ au compte *Rendus et rabais sur achats*, un débit de 375,31 $ au compte *TPS à recevoir*, un débit de 748,74 $ au compte *TVQ à recevoir* et un débit de 425,15 $ au compte *Frais de bureau*. Le crédit de 8 630,25 $ est inscrit au compte *Fournisseurs*. Ici encore, sous la colonne, on inscrit le numéro du compte de grand livre et on indique à l'aide d'un crochet (✓) que les montants ont été reportés au grand livre. Dans le grand livre, on indique que la transaction provient du J.A.18 (journal des achats, page 18).

Comme c'était le cas pour les autres journaux auxiliaires, les reports du total des colonnes au grand livre sont faits à la fin du mois, mais les reports au grand livre auxiliaire des fournisseurs sont faits après chacune des transactions.

À VOUS DE JOUER !

À partir des informations suivantes relatives aux achats à crédit de Plastiques GDT, on vous demande d'enregistrer au journal des achats qui figure à la page 455, les opérations du mois d'avril 20X5. Le total des colonnes est indiqué pour que vous puissiez vérifier vos calculs.

Avr. 02 Achat à crédit de marchandises chez Fournitures Zoom, facture n° 11742 de 4 950,00 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30.

Avr. 07 Achat de marchandises à crédit chez Pellago ltée, facture n° 188001 de 4 292,54 $ plus les taxes. Conditions : n/30.

Avr. 09 Note de crédit n° NC-654 de 825,00 $, plus les taxes, reçue de Pellago ltée pour de la marchandise retournée chez ce fournisseur.

Avr. 10 Réception de la facture n° 995-8544 de 1 258,95 $, plus les taxes, d'Hélio-Québec pour la charge d'électricité du mois. Conditions : n/30.

JOURNAL DES ACHATS DE L'ENTREPRISE ANACO

JOURNAL DES ACHATS														Page : 18
Date	**Fournisseur à créditer**	**Report à l'auxiliaire**	**N° de facture**	**Fournisseurs (crédit)**	**Achats (débit)**	**Rendus et rabais sur achats (crédit)**	**TPS à recevoir (débit)**	**TVQ à recevoir (débit)**	**Autres comptes du grand livre – nom du compte**	**Numéro du compte**	**Report au compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8													
Mai 02	Cérac (2/10, n/30)	✓	1230	1 420,86	1 235,80		61,79	123,27					
Mai 07	Ferlac inc. (n/30)	✓	458	488,82			21,26	42,41	Frais de bureau	5500	✓	425,15	
Mai 11	Falco inc. (2/5, n/30)	✓	11250	2 155,78	1 875,00		93,75	187,03					
Mai 15	Laberge et Laberge (2/10, n/30)	✓	7482	2 857,41	2 485,25		124,26	247,90					
Mai 23	Cérac (2/10, n/30)	✓	1267	615,12	535,00		26,75	53,37					
Mai 29	Unipro (2/10, n/30)	✓	18452	1 149,75	1 000,00		50,00	99,75					
Mai 29	Cérac (2/10, n/30)	✓	NC-228	(57,49)		50,00	(2,50)	(4,99)					
				8 630,25	7 131,05	50,00	375,31	748,74				425,15	
				(2100)	(5100)	(5110)	(1105)	(1110)					
				✓	✓	✓	✓	✓					

JOURNAL DES ACHATS DE L'ENTREPRISE PLASTIQUES GDT

JOURNAL DES ACHATS													Page : 18
Date	Fournisseur à créditer	Report à l'auxiliaire	N° de facture	Fournisseurs (crédit)	Achats (débit)	Rendus et rabais sur achats (crédit)	TPS à recevoir (débit)	TVQ à recevoir (débit)	Autres comptes du grand livre – nom du compte	Numéro du compte	Report au compte	Débit	Crédit
20X5													
				11 125,55	9 242,54	825,00	483,83	965,23				1 258,95	
				(2100)	(5100)	(5110)	(1105)	(1110)					

8.5.2 Le grand livre auxiliaire des fournisseurs

Le grand livre auxiliaire des fournisseurs permet de connaître en détail les sommes à payer à chacun des fournisseurs. Le total de ces sommes doit égaler le solde du compte de contrôle *Fournisseurs* du grand livre. La démarche est ici la même que celle suivie dans le grand livre auxiliaire des clients.

MISE EN SITUATION

Les renseignements suivants se trouvent dans le grand livre et le grand livre auxiliaire des fournisseurs :

GRAND LIVRE

Fournisseurs **N° 2100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Mai 31	Achats du mois de mai	J.A.18		8 630,25	8 630,25	Ct

Les carrés numérotés indiquent le report du journal des achats au grand livre auxiliaire des fournisseurs.

JOURNAL DES ACHATS **Page : 18** 5

Date	Fournisseur à créditer	Report à l'auxiliaire	Numéro de facture	Fournisseurs (crédit)	Achats (débit)
1 20X8					
2 Mai 02	Cérac 3 (2/10, n/30) 6	✓	1230 4	1 420,86 7	1 235,80
Mai 07	Ferlac inc. (n/30)	✓	458	488,82	

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Cérac 3 **Conditions : 2/10, n/30** 6

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8 1							
Mai 02 2	1230 4		J.A.18 5		1 420,86 7	1 420,86	Ct
Mai 23	1267		J.A.18		615,12	2 035,98	Ct
Mai 29	NC-228		J.A.18	57,49		1 978,49	Ct

Fournisseur : Falco inc. **Conditions : 2/5, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 11	11250		J.A.18		2 155,78	2 155,78	Ct

Fournisseur : Ferlac inc. **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 07	458		J.A.18		488,82	488,82	Ct

Fournisseur : Laberge et Laberge							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8							
Mai 15	7482		J.A.18		2 857,41	2 857,41	Ct

Fournisseur : Unipro							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X8							
Mai 29	18452		J.A.18		1 149,75	1 149,75	Ct

Comme c'était le cas pour les clients, on peut produire la liste des fournisseurs avec le solde de chacun, afin d'en comparer le total avec le solde du compte de grand livre *Fournisseurs* à la fin du mois, une fois tous les reports effectués :

Liste des fournisseurs au 31 mai	
Solde de la fiche du fournisseur Cérac	1 978,49 $
Solde de la fiche du fournisseur Falco inc.	2 155,78
Solde de la fiche du fournisseur Ferlac inc.	488,82
Solde de la fiche du fournisseur Laberge et Laberge	2 857,41
Solde de la fiche du fournisseur Unipro	1 149,75
Total du solde des fournisseurs au 31 mai :	**8 630,25 $**
Solde du compte de grand livre *Fournisseurs* au 31 mai :	**8 630,25 $**

Ces montants doivent correspondre.

À VOUS DE JOUER !

À partir des transactions que vous avez inscrites dans le journal des achats de Plastiques GDT à la rubrique « *À vous de jouer !* » à la page 455, on vous demande de compléter les reports au grand livre auxiliaire des fournisseurs. N'oubliez pas de vous assurer que le total de chacune des fiches est égal au solde du compte *Fournisseurs*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Fournitures Zoom							Conditions : 2/10, n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5							

Fournisseur : Hélio-Québec							Conditions : n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5							

Fournisseur : Pellago ltée							Conditions : n/30
Date	**N° facture**	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5							

GRAND LIVRE						
Fournisseurs						N° 2100
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Avr. 30	Achats du mois d'avril	J.A.18		11 125,55	11 125,55	Ct

Liste des fournisseurs au 30 avril

Solde de la fiche du fournisseur Fournitures Zoom	
Solde de la fiche du fournisseur Hélio-Québec	
Solde de la fiche du fournisseur Pellago ltée	
Total du solde des fournisseurs au 30 avril :	
Solde du compte de grand livre *Fournisseurs* au 30 avril :	11 125,55

Ces montants correspondent-ils ?

8.6 Le journal des décaissements

Journal des décaissements
Journal auxiliaire dans lequel sont enregistrées chronologiquement les sorties de trésorerie (fonds) d'une période donnée (Ménard, 2014).

Dans le **journal des décaissements**, on enregistre toutes les sorties d'argent, qu'elles soient relatives aux paiements des achats, au règlement des sommes dues aux fournisseurs ou pour toute autre raison. Chaque fois que l'entreprise procède à un décaissement, que ce soit par émission d'un chèque ou par virement bancaire, on enregistre la transaction dans le journal des décaissements.

8.6.1 L'enregistrement dans le journal des décaissements

Comme dans le cas de tous les journaux auxiliaires, le journal des décaissements est constitué de colonnes dans lesquelles on regroupe les transactions de même nature. De plus, il comprend une colonne « Débit » et une colonne « Crédit » pour l'enregistrement des transactions occasionnelles. Chaque entreprise établit ce journal en fonction de ses besoins, mais on y trouve obligatoirement une colonne « Crédit » pour le compte *Encaisse* puisqu'il s'agit du journal des décaissements. Habituellement, on y trouve aussi une colonne créditrice pour les escomptes sur achats. Les colonnes débitrices que l'on rencontre le plus fréquemment sont la colonne « Fournisseurs », celle des achats au comptant ou des achats de fournitures au comptant, en plus des deux colonnes pour les taxes à recevoir.

Comme c'était le cas pour les autres journaux auxiliaires, les reports du total des colonnes au grand livre sont faits à la fin du mois, mais les reports au grand livre auxiliaire des fournisseurs sont faits après chacune des transactions.

MISE EN SITUATION

Nous présentons, à la page 459, le journal des décaissements d'Anaco pour le mois de mai 20X8.

MISE EN GARDE

Nous verrons la comptabilisation des salaires et le journal auxiliaire qui s'y rapporte dans le prochain chapitre. Pour le moment, nous enregistrerons les salaires dans le journal des décaissements sans tenir compte des retenues à la source.

JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ANACO

JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS													Page : 10	
Date	**Nom du fournisseur ou du bénéficiaire**	**Numéro de chèque ou de confirmation**	**Report à l'auxiliaire**	**Encaisse (crédit)**	**Escomptes sur achats (crédit)**	**Fournis-seurs (débit)**	**Achats (débit)**	**TPS à recevoir (débit)**	**TVQ à recevoir (débit)**	**Autres comptes de grand livre – nom du compte**	**Numéro du compte**	**Report au compte**	**Débit**	**Crédit**
20X8														
Mai 01	Immeubles Boivin	492		1 034,78				45,00	89,78	Loyer	5410	✓	900,00	
Mai 06	Gagnon ltée	493		1 437,19			1 250,00	62,50	124,69					
Mai 08	Cérac	494	✓	1 396,14	24,72	1 420,86								
Mai 12	Micro Boutique inc.	495		2 910,56				387,50	773,06	Matériel	1500	✓	7 750,00	
										informatique				
										Effet à payer	2150	✓		6 000,00
										(court terme)				
Mai 14	Vincent Hébert	496		650,00						Salaires	5300	✓	650,00	
Mai 17	Web Achats ltée	11628665		287,44				12,50	24,94	Frais de bureau	5500	✓	250,00	
Mai 19	Matco	497		402,41			350,00	17,50	34,91					
Mai 22	Ferlac inc.	498	✓	488,82		488,82								
Mai 25	Laberge et Laberge	499	✓	2 807,70	49,71	2 857,41								
Mai 29	Vincent Hébert	500		725,00						Salaires	5300	✓	725,00	
				12 140,04	74,43	4 767,09	1 600,00	525,00	1 047,38				10 275,00	6 000,00
				(1010)	(5120)	(2100)	(5100)	(1105)	(1110)					
				✓	✓	✓	✓	✓	✓					

À VOUS DE JOUER !

Le comptable de Plastiques GDT a débuté l'enregistrement des transactions du mois d'avril, mais il a dû s'absenter en raison d'une vilaine grippe. On vous demande de compléter le journal de décaissements de la page 461 en inscrivant les transactions suivantes :

Avr. 15 Paiement sur réception par virement bancaire (n° de confirmation VB-98766) de la facture n° 556-895444 de Horizon Télécom pour les coûts de télécommunication du mois au montant de 495,85 $ plus les taxes.

Avr. 18 Paiement par chèque n° 6855 sur réception de la facture n° 12806 de Founitures Zoom pour un achat de marchandises au montant de 2 585,20 $ plus les taxes.

Avr. 20 Émission du chèque n° 6856 au montant de 3 986,81 $ pour le paiement de la facture n° 188001 moins la note de crédit n° NC-654.

Avr. 25 Émission du chèque n° 6857 à l'ordre de Vanessa Lemire pour son salaire au montant de 1 105,25 $.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Dans le journal des décaissements, on peut vérifier la suite numérique des numéros de chèque afin de s'assurer qu'il n'y a pas de brisure dans la séquence. S'il manque un numéro de chèque, on s'apercevra qu'un chèque est manquant.

8.6.2 Le grand livre auxiliaire des fournisseurs

Pour ce qui est des reports au grand livre et au grand livre auxiliaire des fournisseurs, il faut procéder de la même manière que dans le cas du journal des encaissements. Pour chaque transaction qui concerne les fournisseurs, on reporte la somme qui doit être inscrite au grand livre auxiliaire des fournisseurs. À la fin du mois, on reporte au grand livre le total des colonnes qui regroupent les transactions de même nature et on y comptabilise individuellement les sommes qui figurent dans les colonnes des autres comptes. On inscrit le numéro du compte de grand livre sous la colonne et on indique à l'aide d'un crochet (✓) que le report a été fait.

Comme dans le cas des transactions relatives au grand livre auxiliaire des clients, l'entreprise doit, en ce qui a trait aux transactions associées aux fournisseurs, reporter chaque fois les sommes au grand livre auxiliaire. À la fin du mois, le total de la colonne «Débit» du compte *Fournisseurs* doit être reporté au compte de grand livre en provenance du journal des décaissements.

MISE EN SITUATION

Dans le grand livre et le grand livre auxiliaire des fournisseurs d'Anaco se trouvent maintenant les renseignements présentés dans les comptes qui suivent :

GRAND LIVRE

Fournisseurs **N° 2100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8						
Mai 31	Achats du mois de mai	J.A.18		8 630,25	8 630,25	Ct
Mai 31	Décaissements du mois de mai	J.D.10	4 767,09		3 863,16	Ct

JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS DE L'ENTREPRISE PLASTIQUES GDT

JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS														Page : 10
Date	**Nom du fournisseur ou du bénéficiaire**	**Numéro de chèque ou de confirmation**	**Report à l'auxiliaire**	**Encaisse (crédit)**	**Escomptes sur achats (crédit)**	**Fournis-seurs (débit)**	**Achats (débit)**	**TPS à recevoir (débit)**	**TVQ à recevoir (débit)**	**Autres comptes de grand livre – nom du compte**	**Numéro du compte**	**Report au compte**	**Débit**	**Crédit**
20X5														
Avr. 01		6851		1 724,63				75,00	149,63	Loyer	5410	✓	1 500,00	
Avr. 08	Maude Khaoulani	6852		3 500,00						Maude	3300	✓	3 500,00	
										Khaoulani – retraits				
Avr. 10	Fournitures Zoom	6853	✓	5 592,26	99,00	5 691,26								
Avr. 11	Vanessa Lemire	6854		1 295,85						Salaires	5300	✓	1 295,85	
				20 747,23	99,00	9 678,07	2 585,20	229,05	456,96				7 896,95	
				(1010)	(5120)	(2100)	(5100)	(1105)	(1110)					
				✓	✓	✓	✓	✓	✓					

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Cérac — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 02	1230		J.A.18		1 420,86	1 420,86	Ct
Mai 08		Chèque n° 494 ;	J.D.10	1 420,86		Ø	
		facture n° 1230					
Mai 23	1267		J.A.18		615,12	615,12	Ct
Mai 29	NC-228		J.A.18	57,49		557,63	Ct

Fournisseur : Falco inc. — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 11	11250		J.A.18		2 155,78	2 155,78	Ct

Fournisseur : Ferlac inc. — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 07	458		J.A.18		488,82	488,82	Ct
Mai 22		Chèque n° 498 ;	J.D.10	488,82		Ø	
		facture n° 458					

Fournisseur : Laberge et Laberge — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 15	7482		J.A.18		2 857,41	2 857,41	Ct
Mai 25		Chèque n° 499 ;	J.D.10	2 857,41		Ø	
		facture n° 7482					

Fournisseur : Unipro — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X8							
Mai 29	18452		J.A.18		1 149,75	1 149,75	Ct

Produisons, une fois de plus, la liste des fournisseurs afin de nous assurer que le total des montants dus à chacun de ceux-ci correspond au solde du compte de grand livre *Fournisseurs* à la fin du mois :

Liste des fournisseurs au 31 mai	
Solde de la fiche du fournisseur Cérac	557,63 $
Solde de la fiche du fournisseur Falco inc.	2 155,78
Solde de la fiche du fournisseur Ferlac inc.	Ø
Solde de la fiche du fournisseur Laberge et Laberge	Ø
Solde de la fiche du fournisseur Unipro	1 149,75
Total du solde des fournisseurs au 31 mai :	3 863,16 $
Solde du compte de grand livre *Fournisseurs* au 31 mai :	3 863,16 $

Ces montants doivent correspondre.

À VOUS DE JOUER !

À partir des transactions que vous avez inscrites dans le journal des décaissements de Plastiques GDT de la rubrique « *À vous de jouer !* » à la page 461, on vous demande de compléter les reports au grand livre auxiliaire des fournisseurs. N'oubliez pas de vous assurer que le total de chacune des fiches est égal au solde du compte *Fournisseurs*.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Fournitures Zoom — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							
Avr. 02	11742		J.A.18		5 691,26	5 691,26	Ct
Avr. 10		Chèque n° 6853 ;	J.D.10	5 691,26	Ø		
		facture n° 11742					

Fournisseur : Hélio-Québec — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							
Avr. 10	995-8544		J.A.18		1 447,48	1 447,48	Ct

Fournisseur : Pellago ltée — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5							
Avr. 07	188001		J.A.18		4 935,35	4 935,35	Ct
Avr. 09	NC-654		J.A.18	948,54		3 986,81	Ct

GRAND LIVRE

Fournisseurs — **N° 2100**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Avr. 30	Achats du mois d'avril	J.A.18		11 125,55	11 125,55	Ct
Avr. 30	Décaissements du mois d'avril	J.D.10	9 678,07		1 447,48	Ct

Liste des fournisseurs au 30 avril

Solde de la fiche du fournisseur Fournitures Zoom _____

Solde de la fiche du fournisseur Hélio-Québec _____

Solde de la fiche du fournisseur Pellago ltée _____

Total du solde des fournisseurs au 30 avril : _____

Solde du compte de grand livre *Fournisseurs* au 30 avril : 1 447,48 $

Ces montants correspondent-ils ? _____

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu que l'utilisation des journaux auxiliaires permet d'améliorer l'efficacité de l'enregistrement de transactions répétitives. On peut ainsi gagner du temps en ce qui a trait au report des transactions au grand livre. Plutôt que de reporter plusieurs fois des sommes à un compte de grand livre, on les accumule pour reporter des totaux une seule fois par mois. Nous avons aussi analysé le fonctionnement des grands livres auxiliaires, lesquels permettent au comptable d'obtenir facilement des renseignements sur les clients ou les fournisseurs de l'entreprise.

Testez vos connaissances

Vrai ou faux ?	**VRAI**	**FAUX**
1. Lorsqu'une entreprise utilise les journaux auxiliaires, elle n'utilise plus le journal général pour l'enregistrement de ses transactions courantes.	☐	☐
2. Le journal des ventes n'est pas utilisé pour l'enregistrement des ventes au comptant.	☐	☐
3. Avec ou sans l'utilisation des journaux auxiliaires, le total des fiches de chacun des clients au grand livre auxiliaire des clients doit être égal au solde du compte de grand livre *Clients* une fois que tous les reports ont été effectués.	☐	☐
4. Le journal des encaissements est utilisé uniquement pour l'enregistrement des ventes au comptant et de la perception des comptes clients.	☐	☐
5. Le journal des achats est utilisé seulement pour l'enregistrement des achats de marchandises à crédit.	☐	☐

VRAI FAUX

6. **Avec ou sans l'utilisation des journaux auxiliaires, le total des fiches de chacun des fournisseurs au grand livre auxiliaire des fournisseurs doit être égal au solde du compte de grand livre *Fournisseurs* une fois que tous les reports ont été effectués.** ☐ ☐

7. **Dans le journal des décaissements, on enregistre toutes les sorties d'argent, qu'elles soient relatives au paiement des achats, au règlement des sommes dues aux fournisseurs ou à toute autre raison.** ☐ ☐

8. **Dans tous les journaux auxiliaires, le total des colonnes débitrices doit être égal au total des colonnes créditrices.** ☐ ☐

Terminologie

Journal des achats 452
Journal des décaissements 458
Journal des encaissements 447
Journal des ventes 441

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
L'identification et l'enregistrement des transactions aux journaux auxiliaires	1 et 2
L'enregistrement des ventes et des encaissements	3 et 4
L'enregistrement des achats et des décaissements	5 et 6
L'utilisation d'un système de comptabilité intégré	7 et 8
Cas évolutif : Intergolf	

L'identification et l'enregistrement des transactions aux journaux auxiliaires

● 1. **L'entreprise Équipements Morin inc. achète et revend de petits outils.**

Voici les transactions que l'entreprise a effectuées au cours du mois de janvier 20X7 :

Date	Description de la transaction	Journal des ventes	Journal des encaissements	Journal des achats	Journal des décaissements
Janv. 01	Dépôt des ventes au comptant de 38 516,63 $ incluant les taxes.				
Janv. 05	Émission du chèque n° 1 à l'ordre de Info Buro pour le paiement d'une facture préalablement enregistrée ; le montant est de 854,54 $, l'entreprise n'a déduit aucun escompte.				
Janv. 12	Achat à crédit de marchandises chez Équipements Richard inc. ; facture n° 1742 de 6 950 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30.				
Janv. 20	Facture n° 1234 émise à Serge Vallée pour la vente de marchandise à 3 500 $ avant taxes. Conditions : n/30.				
Janv. 21	Chèque reçu de Luc Jordan dont la facture a été préalablement enregistrée. Le montant du chèque s'élève à 4 563,55 $ et le client n'a pas pris d'escompte de paiement.				
Janv. 23	Note de crédit reçue de Équipements Richard inc. (n° NC-2122) : 550 $ plus les taxes.				
Janv. 25	Note de crédit émise à Serge Vallée (n° NC-22) : 1 525,75 $ taxes incluses.				

Travail à faire

a) Compléter le tableau ci-dessus en indiquant dans quel journal auxiliaire la transaction devrait être enregistrée.

b) Enregistrer ladite transaction dans le journal concerné.

c) Calculer les totaux des colonnes des différents journaux. Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Identifier les numéros de comptes de grand livre sous les totaux de chacune des colonnes.

2. L'entreprise Vélos Max inc. achète et revend des vélos de course de haute gamme.

Voici les transactions que l'entreprise a effectuées au cours du mois de décembre 20X5 :

Date	Description de la transaction	Journal des ventes	Journal des encaissements	Journal des achats	Journal des décaissements
Déc. 01	Émission du chèque n° 455 à l'ordre de Gestion Fauvel pour le paiement du loyer du mois de décembre : 1 200 $ avant taxes.				
Déc. 01	Dépôt des ventes au comptant de la journée : 9 516,63 $ avant taxes.				
Déc. 05	Émission du chèque n° 456 à l'ordre de Vélos en gros pour le paiement de la facture n° 1233 enregistrée le 25 novembre dernier ; le montant de la facture est de 4 854,54 $ (taxes incluses). Conditions : 2/10, n/30. L'entreprise a profité de son escompte, qui est calculé sur le montant avant les taxes.				
Déc. 09	Achat à crédit de vélos chez Vélos en gros ; facture n° 1399 de 6 950 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30.				
Déc. 11	Émission du chèque n° 457 à l'ordre d'Hélio-Québec pour le paiement de la facture n° H125125 payable dès réception ; le montant est de 358,95 $ avant les taxes.				
Déc. 20	Facture n° 555 émise à Sylvain Mailloux pour la vente d'un vélo à 2 500 $ avant taxes. Conditions : n/30.				
Déc. 21	Chèque reçu de Pierre Savard en paiement de la facture n° 521 comptabilisée le 19 novembre. Le montant du chèque s'élève à 2 888,55 $. Conditions : n/30.				
Déc. 23	Achat à crédit d'ordinateurs chez Buro Plus inc. ; facture n° 742 de 3 250 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30.				
Déc. 25	Note de crédit émise à Sylvain Mailloux : NC-559, 525,00 $ taxes incluses.				
Déc. 31	Encaissement des produits d'intérêts du mois de décembre : 195 $.				

Travail à faire

a) Compléter le tableau à la page précédente en indiquant dans quel journal auxiliaire la transaction devrait être enregistrée.

b) Enregistrer ladite transaction dans le journal concerné.

c) Calculer les totaux des colonnes des différents journaux. Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Identifier les numéros de comptes de grand livre sous les totaux de chacune des colonnes.

L'enregistrement des ventes et des encaissements

3. Hang Luong vient d'ouvrir une boutique spécialisée dans la vente d'instruments de musique sous le nom de Musique Luong. Voici les opérations relatives aux ventes et aux encaissements qui ont eu lieu au cours du mois de janvier 20X4. Musique Luong offre à ses clients les conditions n/30, et toutes les ventes sont taxables.

Janv. 02	Dépôt personnel par Hang Luong de 12 000 $ dans un compte en banque au nom de l'entreprise.
Janv. 03	Facture n° 1 présentée à l'École de musique Langlois pour la vente d'un piano à 3 500 $ avant taxes.
Janv. 08	Facture n° 2 émise à Philharmonie LaSalle relativement à la vente d'instruments de musique : 8 450 $ avant taxes.
Janv. 10	Encaissement de la facture n° 1.
Janv. 11	Emprunt sur marge de crédit à l'institution financière de l'entreprise : 10 000 $.
Janv. 15	Dépôt des ventes au comptant des deux premières semaines du mois : 14 610 $ avant taxes.
Janv. 17	Facture n° 3 émise à l'École de musique Langlois : 6 050,31 $, taxes incluses.
Janv. 20	Note de crédit n° 1 émise à Philharmonie LaSalle après le retour d'un saxophone défectueux : 862,31 $ incluant les taxes.
Janv. 24	Dépôt d'un chèque de 3 400 $ provenant de Philharmonie LaSalle en paiement partiel de son compte.
Janv. 31	Dépôt des ventes au comptant d'instruments : 15 100 $ avant taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer les opérations du mois de janvier 20X4 de Musique Luong dans les journaux appropriés.

b) Reporter les sommes pertinentes au grand livre auxiliaire des clients.

c) Additionner les sommes des différentes colonnes du journal des ventes et du journal des encaissements. Reporter les totaux aux comptes de grand livre suivants : *Encaisse*, *Clients*, *Emprunt bancaire (marge de crédit)*, *TPS à payer*, *TVQ à payer*, *Hang Luong – capital*, *Ventes* et *Rendus et rabais sur ventes.* Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Produire la liste des comptes clients de Musique Luong au 31 janvier 20X4 et comparer le total de cette liste avec le solde du compte de contrôle du grand livre.

4. L'entreprise Jordan Langlois est spécialisée dans la vente de matériaux de construction. Elle en vend au comptant et à crédit à quelques entreprises locales. Le détail des comptes de ces entreprises est présenté dans le grand livre auxiliaire des clients. Les ventes sont taxables, et l'entreprise offre à ses quatre principaux clients les conditions 2/10, n/30.

Voici les opérations relatives aux ventes et aux encaissements de Jordan Langlois au cours du mois d'avril 20X6 :

Note
Les escomptes de caisse sont accordés, tant par Jordan Langlois que par ses fournisseurs, sur la somme due avant les taxes.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES CLIENTS

Client : Construction Leroux — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Mars 31	176		J.V.3	7 650,00		7 650,00	Dt

Client : Décoration VLB inc. — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Mars 01	159		J.V.3	8 900,00		8 900,00	Dt

Client : Ébénisterie Mont-Royal ltée — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Mars 28	174		J.V.3	2 440,00		2 440,00	Dt

Client : Maçonnerie idéale — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Mars 15	163		J.V.3	1 765,00		1 765,00	Dt
Mars 24		Facture n° 163 ;	J.E.3		1 765,00	Ø	
		encaissement					

Notez que ces données doivent être retranscrites sur la feuille de travail Excel.

Avr. 02 Chèque n° 2134 reçu de Décoration VLB inc. en paiement de la moitié de son compte et dépôt à l'institution financière de Jordan Langlois.

Avr. 04 Note de crédit n° 22 de 400 $, avant taxes, émise à Construction Leroux après le retour de marchandises défectueuses.

Avr. 07 Encaissement du solde d'Ébénisterie Mont-Royal ltée.

Avr. 08 Vente à crédit à Maçonnerie idéale, facture n° 180 : 4 500 $ plus les taxes.

Avr. 10 Chèque n° 554 reçu de Construction Leroux en règlement de son compte.

Avr. 12 Avis de crédit reçu de l'institution financière de Jordan Langlois concernant le dépôt de 245 $ d'intérêts dans le compte de l'entreprise.

Avr. 15 Dépôt des ventes au comptant de 38 516,63 $ incluant les taxes.

Avr. 18 Encaissement du compte de Maçonnerie idéale.

Avr. 22 Facture de vente n° 181 de 8200 $ plus les taxes, émise à Construction Leroux. Les matériaux sont livrés la journée même.

Avr. 23 Chèque n° 2186 reçu de Décoration VLB inc. en règlement du solde de son compte.

Avr. 27 Vente à crédit à Ébénisterie Mont-Royal ltée, facture n° 182, taxes incluses : 3 815 $.

Avr. 30 Dépôt des ventes au comptant de 45 973,94 $ incluant les taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer les opérations du mois d'avril 20X6 de Jordan Langlois dans les journaux appropriés.

b) Reporter les sommes pertinentes au grand livre auxiliaire des clients.

c) Additionner les sommes des différentes colonnes du journal des ventes et du journal des encaissements. Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit. Reporter les totaux des colonnes «Clients» au compte de contrôle du grand livre.

d) Produire la liste des comptes clients de Jordan Langlois au 30 avril 20X6 et comparer le total de cette liste avec le solde du compte de contrôle du grand livre.

L'enregistrement des achats et des décaissements

5. Kelly-Ann Dionne vient d'ouvrir un magasin d'articles de bureau et de fournitures scolaires. Elle a déposé 25000$ dans un compte en banque au nom de Fournitures Dionne.

Voici les premières opérations relatives aux achats et aux décaissements de son entreprise au cours du mois d'août 20X4.

Note
Les escomptes de caisse sont accordés, tant par Fournitures Dionne que par ses fournisseurs, sur la somme due avant les taxes.

Août 01	Émission du chèque n° 1 à l'ordre d'Immeubles Pelletier pour le loyer du mois : 550$ plus les taxes.
Août 02	Achat à crédit de marchandises chez Fournitures Bernier. Facture n° 1742 de 6950$ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30.
Août 04	Achat au comptant (chèque n° 2) de marchandises de la Papeterie Missout. Facture n° A6-1215 de 4625$ plus les taxes.
Août 06	Chèque n° 3 émis à l'ordre de Nguyen Express pour le transport de la marchandise achetée le 4 août : 110$ plus les taxes.
Août 12	Achat à crédit de marchandises chez Pellegrino ltée. Facture n° P-8001 de 9292,54$ incluant les taxes. Conditions : 2/10, n/30.
Août 14	Chèque n° 4 de 3800$ émis à l'ordre de Fournitures Bernier en paiement partiel de son compte.
Août 16	Paiement par le chèque n° 5 de la facture de télécommunications du mois : 125$ plus les taxes (faire le chèque au nom d'Horizon Télécom).
Août 20	Note de crédit de 425$ (n° NC-8009), plus les taxes, reçue de Pellegrino ltée pour de la marchandise retournée chez ce fournisseur.
Août 22	Paiement, par le chèque n° 6, du solde du compte de Pellegrino ltée moins l'escompte de 2 % (153,14$).
Août 26	Achat à crédit de marchandises chez Fournitures Bernier. Facture n° 1862 de 2290,19$ plus les taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer les opérations du mois d'août 20X4 de Fournitures Dionne dans les journaux appropriés.

b) Reporter les sommes pertinentes au grand livre auxiliaire des fournisseurs.

c) Additionner les sommes des différentes colonnes du journal des achats et du journal des décaissements. Reporter les totaux aux comptes de grand livre suivants : *Encaisse*

(le solde de ce compte au 1er août est de 25 000 $), *TPS à recevoir*, *TVQ à recevoir*, *Fournisseurs*, *Kelly-Ann Dionne – capital* (le solde de ce compte au 1er août est de 25 000 $), *Achats*, *Rendus et rabais sur achats*, *Escomptes sur achats*, *Frais de transport à l'achat*, *Loyer* et *Télécommunications.* Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Produire la liste des comptes fournisseurs de Fournitures Dionne au 31 août 20X4 et comparer le total de cette liste avec le solde du compte de contrôle du grand livre.

◆ **6. L'entreprise Tapis Décor est spécialisée dans la vente de tapis et de carreaux. Elle compte quatre principaux fournisseurs. Le détail des comptes de ces fournisseurs est inscrit dans le grand livre auxiliaire des fournisseurs.**

Voici les opérations relatives aux achats et aux décaissements de l'entreprise au cours du mois de mai 20X6 :

Note
Les escomptes de caisse sont accordés, tant par Tapis Décor que par ses fournisseurs, sur la somme due avant les taxes.

GRAND LIVRE AUXILIAIRE DES FOURNISSEURS

Fournisseur : Krowler ltée — **Conditions : 2/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Avr. 29	1999		J.A.4		8 640,00	8 640,00	Ct

Fournisseur : Taylor inc. — **Conditions : 3/10, n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Avr. 22	888		J.A.4		12 800,00	12 800,00	Ct
Avr. 28	893		J.A.4	700,00		12 100,00	Ct

Fournisseur : Andrew's inc. — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Mars 03	11321		J.A.3		7 930,00	7 930,00	Ct
Avr. 01		Facture n° 11321 ;	J.D.4	7 930,00		Ø	
		paiement					
Avr. 02	11466		J.A.4		6 748,00	6 748,00	Ct

Fournisseur : Fournitures Bigras — **Conditions : n/30**

Date	N° facture	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X6							
Avr. 23	1800		J.A.4		674,00	674,00	Ct

Notez que ces données doivent être retranscrites sur la feuille de travail Excel.

Mai 01 Chèque n° 134 émis à l'ordre de Laurence Marcoux en paiement du loyer du magasin : 1 150 $ avant taxes.

Mai 02 Paiement du compte de Taylor inc., chèque n° 135.

Mai 04 Facture reçue d'Andrew's inc. de 9 263,28 $ incluant les taxes pour l'achat de marchandises. Conditions de transport : FAB point de départ. Conditions : n/30. Facture n° 11564.

Mai 06 Chèque n° 136 de 400$ émis à l'ordre de Marie-Ève Czobor, propriétaire de l'entreprise, pour ses dépenses personnelles.

Mai 08 Paiement par chèque (n° 137) du solde du compte de Krowler ltée.

Mai 10 Chèque n° 138 remis à Andrew's inc. en règlement du solde du mois d'avril.

Mai 12 Chèques de salaires versés :

- n° 139, Luigi Pignella : 1 265 $;
- n° 140, Sylvere Nantel : 1 144 $.

Note
Utiliser le compte de charges *Salaires* pour l'émission de ces chèques.

Mai 14 Achat à crédit de fournitures de magasin chez Fournitures Bigras : 764,26 $ avant taxes (facture n° 1993).

Mai 15 Paiement par chèque (n° 141), à Tremblay Express ltée, des frais de livraison de la marchandise achetée le 4 mai : 246 $ plus les taxes.

Mai 22 Achat à crédit de marchandises chez Krowler ltée : 10220$ plus les taxes (facture n° 2121).

Mai 23 Paiement du solde du compte du mois d'avril de Fournitures Bigras, chèque n° 142.

Mai 24 Chèques de salaires versés et retrait de la propriétaire :

- n° 143, Luigi Pignella : 1 342 $;
- n° 144, Sylvere Nantel : 1 419 $;
- n° 145, Marie-Ève Czobor, propriétaire : 400 $.

Note
Utiliser le compte de charges *Salaires* pour l'émission des chèques relatifs aux paies.

Mai 25 Facture n° 931 reçue de Taylor inc., pour la somme de 13887,68$ avant taxes, pour de la marchandise livrée le jour même.

Mai 27 Achat au comptant de marchandises chez Belleto ltée (chèque n° 146) de 17 575,50$ avant taxes.

Mai 31 Note de crédit (n° NC-2262) reçue de Krowler ltée pour de la marchandise retournée : 862,01 $ incluant les taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer les opérations du mois de mai 20X6 de Tapis Décor dans les journaux appropriés.

b) Reporter les sommes pertinentes au grand livre auxiliaire des fournisseurs.

c) Additionner les sommes des différentes colonnes du journal des achats et du journal des décaissements (vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit) et reporter les totaux des colonnes des comptes fournisseurs au compte de contrôle du grand livre.

d) Produire la liste des comptes fournisseurs de Tapis Décor au 31 mai 20X6 et comparer le total de cette liste avec le solde du compte de contrôle du grand livre.

L'utilisation d'un système de comptabilité intégré

7. Hugo Lafleur vient d'ouvrir une boutique d'articles de sport sous le nom de Sport Élite. L'entreprise offre à ses clients les conditions 2/10, n/30.

Voici les premières opérations de l'entreprise qui ont eu lieu au cours du mois de mai 20X4.

Note
Les escomptes de caisse sont accordés, tant par Sport Élite que par ses fournisseurs, sur la somme due avant les taxes.

Mai 01 Vente par Hugo Lafleur de ses actions du club de hockey de Dolbeau pour 80 000 $. Il dépose 70 000 $ dans un compte (institution financière) au nom de l'entreprise.

Mai 01 Chèque n° 101 de 2 500 $ plus les taxes émis à l'ordre de Michel Tremblay en paiement du loyer du mois.

Mai 02 Achat d'équipement de magasin chez Perron ltée pour un total de 52 512,98 $ avant taxes. Chèque n° 102 de 36 505,83 $. Le solde est financé au moyen d'un emprunt à l'institution financière de l'entreprise (utiliser le compte *Emprunt hypothécaire*).

Mai 03 Achat à crédit de marchandises d'Équipement Richard inc. : 23 925,23 $ plus les taxes. Conditions : 2/10, n/30. Conditions de transport : FAB point de départ. Facture n° 94555.

Mai 04 Chèque n° 103 de 3 180 $, taxe incluse (non remboursable), émis à l'ordre de Assurances Bélanger inc. pour le paiement d'une prime d'assurance annuelle couvrant la période du 1er mai 20X4 au 1er mai 20X5.

Mai 05 Achat au comptant (chèque n° 104) de fournitures de magasin chez Fournitures Allard inc. : 850 $ avant taxes.

Mai 06 Vente à crédit de chandails au club de hockey Bisons de Saint-Félicien. Facture n° 1 de 2 263,76 $ avant taxes.

Mai 07 Chèque n° 105 de 227 $, plus les taxes, émis à l'ordre de Transport Bergeron ltée en paiement des frais de transport pour l'achat du 3 mai.

Mai 08 Facture n° 4229 reçue de Lalonde inc. pour des marchandises livrées par le fournisseur le jour même : 30 704,67 $ avant taxes. Conditions : 2/10, n/30.

Mai 09 Vente à crédit (facture n° 2) d'articles de sport au Collège Saint-Joseph : 6 131,02 $ avant taxes. Conditions de transport : FAB destination.

Mai 10 Note de crédit (n° NC-3) de 211,15 $, avant taxes, émise au club Bisons de Saint-Félicien pour des chandails retournés en raison de défauts de fabrication.

Mai 11 Chèque n° 106 de 1 245 $, plus les taxes, émis à l'ordre de la revue *Cyclo sport* pour des annonces publicitaires à paraître au cours du mois de juin.

Mai 12 Paiement par chèque (n° 107) du solde du compte d'Équipement Richard inc.

Mai 14 Dépôt des ventes au comptant de 25 064,55 $ incluant les taxes.

Mai 15 Chèques de salaires versés aux employés :

- n° 108, Léa Méthot : 815 $;
- n° 109, Michel Blackburn : 863 $.

Note
Utiliser le compte de charges *Salaires* pour l'émission des chèques relatifs aux paies.

Mai 16 Achat à crédit de marchandises d'Entreprises Drummond ltée : 25 188,79 $ plus les taxes. Conditions : n/30. Conditions de transport : FAB destination. Facture n° 171173.

Mai 16 Encaissement du solde du compte du club Bisons de Saint-Félicien.

Mai 17 Facture de vente à crédit n° 3 émise au club de football Laurentide : 9 655,10 $, taxes incluses.

Mai 19 Encaissement du compte du Collège Saint-Joseph.

Mai 20 Paiement partiel par chèque (n° 110) du compte de Lalonde inc. : 17 000 $.

Mai 21 Note de crédit (n° NC-172001) reçue d'Entreprises Drummond ltée relative à de la marchandise défectueuse : 2 900,93 $ plus les taxes.

Mai 22 Vente à crédit (facture n° 4) de marchandises au Collège Saint-Joseph pour la somme de 4 222,05 $ avant taxes. Conditions de transport : FAB point de départ.

Mai 23 Achat à crédit de fournitures de magasin chez Fournitures Brisebois (facture n° 123) : 3 094,08 $ avant taxes. Conditions : 3/10, n/30.

Mai 27 Paiement par chèque (n° 111) du compte de télécommunications (Horizon Télécom) : 249 $ avant taxes.

Mai 29 Chèques de salaires versés et retrait du propriétaire :

- n° 112, Léa Méthot : 860 $;
- n° 113, Michel Blackburn : 835 $;
- n° 114, Hugo Lafleur, propriétaire : 1 000 $.

Mai 31 Dépôt des ventes au comptant : 27 442,86 $ incluant les taxes.

Mai 31 Avis de débit de 328 $ reçu de la Banque Nordique relativement aux charges d'intérêts sur l'emprunt bancaire.

Mai 31 Achat au comptant (chèque n° 115) de marchandises chez Vélosport : 9645 $ avant taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer dans les journaux appropriés les opérations de Sport Élite au cours du mois de mai 20X4.

b) Reporter les sommes pertinentes des journaux aux grands livres auxiliaires des comptes clients et des comptes fournisseurs.

c) Additionner les totaux des différentes colonnes du journal des achats, du journal des ventes, du journal des encaissements et du journal des décaissements. Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Reporter les entrées des journaux à leurs comptes respectifs, dans le grand livre.

e) Produire les listes des clients et des fournisseurs de Sport Élite au 31 mai 20X4. Comparer ces listes avec leurs comptes de contrôle du grand livre.

f) Produire la balance de vérification au 31 mai 20X4.

◆ **8. Daisy Gourd exploite une entreprise sous le nom de Quincaillerie Maisonneuve. La politique de crédit de l'entreprise est de 2/10, n/30, soit la même que celle de ses fournisseurs.**

La balance de vérification tirée du grand livre de l'entreprise au 30 novembre 20X5, après 11 mois d'activité, se trouve à la page suivante.

Liste des clients au 30 novembre 20X5

Construction Gauthier ltée	3 350 $
Immeubles Lacasse inc.	4 126
Rénovations Forget	6 540
	14 016 $

Liste des fournisseurs au 30 novembre 20X5

Emballages Raymond ltée	2 100 $
Lépine inc.	8 150
Peintures Décor ltée	17 862
Polyrama ltée	22 650
	50 762 $

QUINCAILLERIE MAISONNEUVE BALANCE DE VÉRIFICATION au 30 novembre 20X5			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1010	Encaisse	37 117,00 $	
1100	Clients	14 016,00	
1105	TPS à recevoir	4 220,00	
1110	TVQ à recevoir	2 200,00	
1180	Stock de marchandises	68 612,00	
1200	Fournitures de magasin	1 950,00	
1210	Assurance payée d'avance	2 805,00	
1300	Matériel roulant	20 571,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		7 590,00 $
1600	Équipement	36 823,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		8 750,00
1800	Ameublement de bureau	4 820,00	
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		1 080,00
2050	Emprunt bancaire (marge de crédit)		10 000,00
2100	Fournisseurs		50 762,00
2305	TPS à payer		4 603,00
2310	TVQ à payer		6 332,00
2350	Salaires à payer		
2450	Intérêts à payer		
2455	Loyer à payer		
3100	Daisy Gourd – capital		31 959,00
3200	Daisy Gourd – apports		13 000,00
3300	Daisy Gourd – retraits	35 100,00	
4500	Ventes		665 617,00
4510	Rendus et rabais sur ventes	3 114,00	
4520	Escomptes sur ventes	2 019,00	
5100	Achats	413 781,00	
5110	Rendus et rabais sur achats		3 804,00
5120	Escomptes sur achats		4 112,00
5130	Frais de transport à l'achat	2 418,00	
5300	Salaires	87 854,00	
5410	Loyer	24 200,00	
5420	Publicité	22 116,00	
5530	Frais de fournitures de magasin	6 176,00	
5700	Frais de livraison	12 725,00	
5730	Électricité	2 146,00	
5740	Assurance		
5750	Télécommunications	1 509,00	
5780	Charges d'intérêts	1 317,00	
5820	Amortissement – matériel roulant		
5850	Amortissement – équipement		
5870	Amortissement – ameublement de bureau		
		807 609,00 $	807 609,00 $

Notez que les données relatives au grand livre auxiliaire des clients, les données relatives au grand livre auxiliaire des fournisseurs et les données de la balance de vérification doivent être retranscrites sur la feuille de travail Excel.

Voici les opérations de Quincaillerie Maisonneuve qui ont eu lieu au cours du dernier mois de l'exercice :

Note
Les escomptes de caisse sont accordés, tant par Quincaillerie Maisonneuve que par ses fournisseurs, sur la somme due incluant les taxes.

Déc. 01 Chèque n° 464 de 2 200 $ plus les taxes émis à l'ordre d'Annie Lyons en paiement du loyer du mois.

Déc. 02 Note de crédit (n° NC-2137) reçue de Peintures Décor ltée pour des marchandises retournées d'une valeur de 547,84 $ avant taxes.

Déc. 03 Chèque n° 465 de 3 300 $ incluant la taxe (non remboursable) émis à l'ordre d'Assurances Lemire en paiement du renouvellement de la prime d'assurance annuelle. La police d'assurance couvre la période du 1er novembre 20X5 au 1er novembre 20X6. Cette facture n'a pas été enregistrée au préalable.

Note
Utiliser le compte d'actif pour enregistrer cette transaction

Déc. 05 Paiement par chèque (n° 466) du solde du compte de Polyrama ltée moins l'escompte de 2 %.

Déc. 06 Facture de vente à crédit n° 234 émise à Rénovations Forget, pour un total de 2 712,39 $, taxes incluses.

Déc. 07 Encaissement du solde du compte de Construction Gauthier ltée moins l'escompte de 2 %.

Déc. 08 Achat à crédit de matériaux chez Polyrama ltée : 16 328,20 $ avant taxes. Conditions de transport : FAB point de départ. Facture n° 114455.

Déc. 09 Chèque n° 467 émis à l'ordre d'Emballages Raymond ltée en paiement du solde du compte moins l'escompte de 2 %.

Déc. 10 Note de crédit (n° NC41) de 377,29 $ avant taxes émise à Immeubles Lacasse inc. pour des marchandises endommagées retournées par le client.

Déc. 11 Chèques de salaires versés aux employés :

- n° 468, Rachel Campagne 832 $;
- n° 469, Laurence Poulain : 910 $;
- n° 470, Visothy Chea : 875 $.

Note
Utiliser les comptes *Encaisse* et *Salaires*.

Déc. 12 Encaissement du solde du compte du mois de novembre de Rénovations Forget.

Déc. 13 Facture d'achat reçue d'Emballages Raymond ltée relative à des fournitures de magasin : 1 312,73 $ avant taxes. Facture n° 157.

Déc. 14 Émission d'un chèque (n° 471) de 281,24 $ avant taxes à Transport Lachance en paiement des frais de livraison de la marchandise achetée le 8 décembre.

Déc. 15 Dépôt à l'institution financière des ventes au comptant de 21 400 $ avant taxes.

Déc. 15 Chèque n° 472 émis à l'ordre du ministre du Revenu du Québec en paiement des excédents des taxes à payer sur les taxes à recevoir au 30 novembre 20X5 relativement à la TPS et à la TVQ.

Déc. 17 Paiement par chèque (n° 473) du compte de Peintures Décor ltée.

Déc. 18 Facture de vente n° 235 de 4 514,42 $, taxes incluses, émise à Construction Gauthier ltée.

Déc. 19 Chèque n° 474 de 885,82 $ incluant les taxes émis à l'ordre du *Journal de Laval* pour payer des annonces publicitaires à l'occasion de la période de Noël.

Déc. 20 Avis de débit de 5000$ reçu de l'institution financière en remboursement partiel de l'emprunt bancaire.

Déc. 21 Encaissement du solde du compte d'Immeubles Lacasse inc.

Déc. 22 Achat à crédit de marchandises chez Peintures Décor ltée pour la somme de 14035,19$ avant taxes. Conditions de transport : FAB destination. Facture n° 2517.

Déc. 23 Chèque n° 475 émis en paiement du compte de Lépine inc.

Déc. 24 Chèques de salaires versés et retrait de la propriétaire :

- n° 476, Rachel Campagne : 875$;
- n° 477, Laurence Poulain : 905$;
- n° 478, Visothy Chea : 930$;
- n° 479, Daisy Gourd, propriétaire : 1000$.

Note
Utiliser le compte de charges *Salaires* pour l'émission des chèques relatifs aux paies.

Déc. 27 Achat à crédit de marchandises chez Lépine inc. : 15145,85$ plus les taxes. Conditions de transport : FAB destination. Facture n° 997.

Déc. 27 Avis de crédit reçu de l'institution financière relativement à l'augmentation de l'emprunt bancaire de 7500$.

Déc. 28 Achat au comptant de marchandises chez Binette inc. : 2742,60$ plus les taxes (chèque n° 480).

Déc. 29 Vente à crédit à Immeubles Lacasse inc. Facture n° 236 de 4260,19$ avant taxes.

Déc. 30 Paiement (chèque n° 481) dès réception de la facture d'Horizon Télécom : 219,24$ avant taxes.

Déc. 31 Dépôt des ventes au comptant de 26600$ avant taxes.

Travail à faire

a) Enregistrer dans les journaux appropriés les opérations de Quincaillerie Maisonneuve au cours du mois de décembre 20X5.

b) Reporter les sommes pertinentes des journaux au grand livre auxiliaire des clients et au grand livre auxiliaire des comptes fournisseurs.

c) Additionner les totaux des différentes colonnes du journal des achats, du journal des ventes, du journal des encaissements et du journal des décaissements. Vérifier que le total des colonnes au débit est égal au total des colonnes au crédit.

d) Reporter les entrées des journaux à leurs comptes respectifs, dans le grand livre.

e) Produire les listes des comptes clients ainsi que des comptes fournisseurs au 31 décembre 20X5. Comparer ces listes avec leurs comptes de contrôle du grand livre.

f) Enregistrer les écritures de régularisation à l'aide des renseignements suivants et les reporter au grand livre.

- Le stock de marchandises à la fin de l'exercice est de 71824$.
- Les fournitures de magasin en main s'élèvent à 2045$.
- Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire d'après les estimations suivantes :

	Valeur résiduelle	Durée
Matériel roulant	4071$	5 ans
Équipement	1823$	10 ans
Ameublement de bureau	500$	10 ans

- Les intérêts à payer sur l'emprunt bancaire sont de 127 $.
- La charge salariale de la dernière période de paie relative aux quatre derniers jours de l'exercice n'a pas été comptabilisée. Le salaire quotidien moyen est de 85 $ par employé et trois employés ont travaillé durant cette période.
- Le bail prévoit un loyer équivalant à 4 % des ventes brutes de l'exercice. Un loyer minimal de 2 200 $ par mois est exigible.
- Le compte *Assurance payée d'avance* doit être régularisé.

g) Préparer les états financiers de Quincaillerie Maisonneuve au 31 décembre 20X5.

h) Enregistrer dans le journal général les écritures de clôture, puis les reporter au grand livre.

i) Produire la balance de vérification après clôture de Quincaillerie Maisonneuve au 31 décembre 20X5.

Cas évolutif

INTERGOLF

Depuis l'ouverture de la boutique d'accessoires, les activités d'Intergolf sont devenues beaucoup plus importantes qu'auparavant. L'utilisation d'un système comptable manuel reposant sur un journal général ne répond plus aux besoins de l'entreprise. C'est pourquoi, depuis le 1er décembre 20X7, Carl-Alexandre Michaud utilise des journaux auxiliaires pour regrouper les opérations de même nature. Ce système, beaucoup plus rapide, facilite l'enregistrement des transactions commerciales de l'entreprise.

Voici la balance de vérification d'Intergolf au 30 novembre et les opérations du mois de décembre 20X7 :

INTERGOLF
BALANCE DE VÉRIFICATION
au 30 novembre 20X7

Numéro	Nom du compte	Débit	Crédit
1010	Encaisse	5 411,65 $	
1100	Clients	2 483,46	
1105	TPS à recevoir	1 703,88	
1110	TVQ à recevoir	3 399,25	
1190	Fournitures de bureau	500,00	
1210	Assurance payée d'avance	440,00	
1250	Publicité payée d'avance	125,00	
1300	Matériel roulant	15 000,00	
1310	Amortissement cumulé – matériel roulant		230,00 $
1400	Équipement de bureau	3 200,00	
1410	Amortissement cumulé – équipement de bureau		67,00
1600	Équipement	1 200,00	
1610	Amortissement cumulé – équipement		8,00
1800	Ameublement de bureau	1 200,00	

INTERGOLF BALANCE DE VÉRIFICATION au 30 novembre 20X7 (*suite*)			
Numéro	**Nom du compte**	**Débit**	**Crédit**
1810	Amortissement cumulé – ameublement de bureau		10,00
2100	Fournisseurs		12 578,27
2305	TPS à payer		1 495,78
2310	TVQ à payer		2 984,10
2850	Effet à payer (long terme)		6 927,96
3100	Carl-Alexandre Michaud – capital		18 198,57
3300	Carl-Alexandre Michaud – retraits	11 000,00	
4270	Revenus de cours		55 141,81
4500	Ventes		10 840,90
4510	Rendus et rabais sur ventes	40,00	
4520	Escomptes sur ventes	10,00	
5100	Achats	23 100,00	
5110	Rendus et rabais sur achats		1 200,00
5120	Escomptes sur achats		218,00
5130	Frais de transport à l'achat	200,00	
5300	Salaires	10 705,00	
5410	Loyer	950,00	
5415	Location de gymnase	13 500,00	
5420	Publicité	4 820,00	
5500	Frais de bureau	1 980,50	
5600	Entretien et réparations – matériel roulant	1 475,00	
5700	Frais de livraison	85,00	
5715	Essence	1 066,83	
5730	Électricité	1 175,85	
5740	Assurance	915,00	
5750	Télécommunications	1 363,35	
5780	Charges d'intérêts	2 607,62	
5790	Frais bancaires	243,00	
		109 900,39 $	109 900,39 $

Le solde dû par les clients au 30 novembre est :

- Club de Prévost 2 483,46 $

L'entreprise doit à ses fournisseurs, au 30 novembre, les sommes suivantes :

- CKSC 2 667,42 $
- Pro-Golf 9 910,85

12 578,27 $

Voici les opérations du mois de décembre :

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 234

Date : 1er décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Immeubles Doiron — 1 092,26 $

Mille quatre-vingt-douze — 26 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Loyer décembre

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 234 ||

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 235

Date : 1er décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Julie Daho — 1 050,00 $

Mille cinquante — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Salaire

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 235 ||

Pro-Golf
675, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H3H 4R3
Téléphone : 514 878-2680
Télécopieur : 514 878-5874
Courriel : info@progolf.com

Facture n° : P-19815
Date : 20X7-12-03

Vendeur : Maxime

Facture émise à :

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
514 366-2568

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
20	Ensemble golf droitier	242,50 $		4 850,00 $
19	Ensemble golf gaucher	250,05		4 750,95
			Total partiel	9 600,95 $
TPS n° : 152185625RT0001			5 %	480,05
TVQ n° : 1125467495TQ0001			9,975 %	957,69
			Total	11 038,69 $

Conditions : 2/10, n/30
FAB point de départ

Le roi du golf !

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
08496	06	12	20X7

N° DE COMPTE : 1112545

INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT	
1 Club de Prévost (facture n° I-501)	2 483	46

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 2 483 46

BORDEREAU DE DÉPÔT

DÉPOSÉ PAR : Carl-Alexandre Michaud

DATE

N° DE SUCC. :	JOUR	MOIS	ANNÉE
08496	06	12	20X7

N° DE COMPTE : 1112545

INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
	=		
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces	=		
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 2 483 46

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 2 483 46

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 236

Date : 7 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Transport Sauvé — 247,20 $

Deux cent quarante-sept 20 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Transport de marchandises de Pro-Golf (P-19815)

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

||08496||11125||45||236||

INTERGOLF

Facture n° : I-503
Date : 20X7-12-08

669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568
Télécopieur : 514 366-5845
Courriel : camichaud@intergolf.net

Facture émise à :

Club de Golf Sainte-Foy (Marie-Ève Bernard)
225, route Principale
Sainte-Foy (Québec) G1C 3B3
Téléphone : 418 878-5620

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
5	Ensemble golf droitier	252,50$		1 262,50$
8	Ensemble golf gaucher	444,70		3 557,60
			Total partiel	4 820,10$
TPS n° : 124894565RT0001			5 %	241,01
TVQ n° : 1124622475TQ0001			9,975 %	480,80
			Total	5 541,91$

Conditions : 2/10, n/30
FAB destination

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 10 — MOIS 12 — ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 08496
N° DE COMPTE : 1112545
INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT
1 Cours de golf	4 070 00
2 Ventes	3 400 00
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	7470 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Carl-Alexandre Michaud

DATE — JOUR 10 — MOIS 12 — ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 08496
N° DE COMPTE : 1112545
INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
	=		
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces	=		
TOTAL MONNAIE	$		
NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES	$	7470	00
TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES		747000	

INTERGOLF

669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568
Télécopieur : 514 366-5845
Courriel : camichaud@intergolf.net

Note de crédit n° : NC-2
Date : 20X7-12-10

NOTE DE CRÉDIT

Note de crédit émise à :

Club de Golf Sainte-Foy (Marie-Ève Bernard)
225, route Principale
Sainte-Foy (Québec) G1C 3B3
Téléphone : 418 878-5620

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
	Retour un bois Callowa	230,00$		(230,00)$
				(230,00)$
TPS n° : 124894565RT0001			5 %	(11,50)
TVQ n° : 1124622475TQ0001			9,975 %	(22,94)
Conditions : 2/10, n/30			**Total**	(264,44)$
FAB destination				

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 237

Date : 11 décembre 20X7

Payez à l'ordre de Pro-Golf — 9 910,85 $

Neuf mille neuf cent dix — 85 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Solde à payer au mois de novembre

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

||08496||11125||45||237||

INTERGOLF

Facture n° : I-504
Date : 20X7-12-12

669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568
Télécopieur : 514 366-5845
Courriel : camichaud@intergolf.net

Facture émise à :

Club de Prévost (Alexis Racicot)
265, rue Breton
Prévost (Québec) H7N 3K8
Téléphone : 450 679-8956

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
	Vêtements de golfeur			5 910,00$
	Cours donnés au club			1 500,00
			Total partiel	7 410,00$
TPS n° : 124894565RT0001			5 %	370,50
TVQ n° : 1124622475TQ0001			9,975 %	739,15
Conditions : 2/10, n/30			**Total**	8 519,65$
FAB destination				

Pro-Golf **Pro-Golf**

Facture n° : P-19940
Date : 20X7-12-13

675, rue Sherbrooke
Montréal (Québec) H3H 4R3
Téléphone : 514 878-2680
Télécopieur : 514 878-5874
Courriel : info@progolf.com

Vendeur : Maxime

Facture émise à :

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
514 366-2568

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
12	Ado Golf Pro DR	220,83$		2 649,96$
11	Ado Golf Pro GR	220,91		2 430,01
			Total partiel	5 079,97$
TPS n° : 152185625RT0001			5 %	254,00
TVQ n° : 1125467495TQ0001			9,975 %	506,73
Conditions : 2/10, n/30			**Total**	5 840,70$
FAB destination				

Le roi du golf !

CKSC
3425, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H4H 5T6
Téléphone : 514 878-2568
Courriel : infosports@cksc.net

Conditions : net 30 jours

FACTURE n° : 45780
Date : 20X7-12-17

Facture émise à :

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568

Description		Montant
Série publicités : Le golf au Québec		1 750,00 $
TPS n° : 152145896RT0001	5 %	87,50
TVQ n° : 1125651254TQ0001	9,975 %	174,56
	Total	2 012,06 $

GOLF EN GROS
pour vos besoins
625, rue Dufferin
Granby (Québec) J0F 3R4
Téléphone : 450 777-4852
Télécopieur : 450 777-2541
Courriel : ventes@golfengros.com

Conditions : 2/10, n/30
FAB destination

Facture n° : G-86110
Date : 20X7-12-17

Facture émise à :

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
	Vêtements (voir liste)			4 305,00 $
	TPS n° : 152186874RT0001		5 %	215,25
	TVQ n° : 1125425789TQ0001		9,975 %	429,42
			Total	4 949,67 $

INTERGOLF

669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Téléphone : 514 366-2568
Télécopieur : 514 366-5845
Courriel : camichaud@intergolf.net

Facture n° : I-505
Date : 20X7-12-18

Facture émise à :

Club de Prévost (Alexis Racicot)
265, rue Breton
Prévost (Québec) H7N 3K8
Téléphone : 450 679-8956

Quantité	Description	Prix unitaire		Montant
	Vêtements de golfeur (voir liste)			2 860,00$
8	Ensemble droitier	452,50$		3 620,00
			Total partiel	6 480,00$
TPS n° : 124894565RT0001			5 %	324,00
TVQ n° : 1124622475TQ0001			9,975 %	646,38
Conditions : 2/10, n/30			**Total**	7 450,38$
FAB point de départ				

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

DATE — JOUR 19 | MOIS 12 | ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 08496
N° DE COMPTE : 1112545
INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT	
1 Club de Golf Sainte-Foy ch. 854	5 277	47
(Facture n° I-503, NC-2)		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES 5277 47

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Carl-Alexandre Michaud

DATE — JOUR 19 | MOIS 12 | ANNÉE 20X7

N° DE SUCC. : 08496
N° DE COMPTE : 1112545
INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
	=		
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces	=		
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 1 — TOTAL CHÈQUES $ 5277 47

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 5277 47

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 238

Date : 20 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Julie Daho — 1 500,00 $

Mille cinq cents — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Salaire décembre et prime de fin d'année

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 238 ||

AVIS DE RETRAIT

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Intergolf
N° de compte : 1112545
N° de transit : 08496
Date : 23 déc. 20X7

Compte : Chèques

Description	Montant
Intérêts	48,00 $
Effet à payer	265,00
Total	313,00 $

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 239

Date : 24 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Carl-Alexandre Michaud — 1 000,00 $

Mille — 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Prime de fin d'année

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 239 ||

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 240

Date : 27 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Garage Yannick Maheu — 517,39 $

Cinq cent dix-sept — 39 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Achat et pose de 4 pneus d'hiver (fact. n°6345)

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 240 ||

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 241

Date : 29 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Golf en gros — 2 000,00 $

Deux mille 00 / 100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Paiement partiel du compte *Fournisseurs*

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 241 ||

Banque Nordique

REMPLIR EN APPUYANT FORTEMENT

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
08496	30	12	20X7

N° DE COMPTE : 1112545

INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

DESCRIPTION DU CHÈQUE	MONTANT
1 Revenus de cours	1 200 00
2 Ventes	6 250 00

NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES 7450 00

BORDEREAU DE DÉPÔT — DÉPOSÉ PAR : Carl-Alexandre Michaud

N° DE SUCC. :	DATE JOUR	MOIS	ANNÉE
08496	30	12	20X7

N° DE COMPTE : 1112545

INTITULÉ DU COMPTE : Intergolf

ESPÈCES

x 5	=		00
x 10	=		00
x 20	=		00
x 50	=		00
x 100	=		00
	=		
$US TAUX :	=		
TOTAL EN ESPÈCES (BILLETS)	$		

PIÈCES DE MONNAIE

x pièces de 1 $	=		
x pièces de 2 $	=		
autres pièces	=		
TOTAL MONNAIE	$		

NOMBRE DE CHÈQUES 2 — TOTAL CHÈQUES $ 7450 00

TOTAL ESPÈCES MONNAIE/CHÈQUES 7450 00

Intergolf
669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5
Tél. : 514 366-2568

Chèque n° : 242

Date : 30 décembre 20X7

Payez à l'ordre de : Collège du Nord — 1 667,14 $

Mille six cent soixante-sept 14 /100 dollars

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Pour : Location du gymnase pour déc. 20X7

Carl-Alexandre Michaud
Intergolf

|| 08496 || 11125 || 45 || 242 ||

Hélio-Québec
Numéro de compte : 345-45-85
Adresse facturée : 669, 39e Avenue
LaSalle (Québec) H4F 6R5

FACTURE n° : 527-257-138
Date : 30 décembre 20X7

Votre compte s'établit ainsi :

Au tarif commercial pour 64 jours		160,00 $
TPS n° : 123458745RT0001	5 %	8,00
TVQ n° : 1235876521TQ0001	9,975 %	15,96
	Total	183,96 $

Conditions : n/15

AVIS DE RETRAIT

Banque Nordique
2578, rue Principale
Saint-Paul (Québec) J0E 4G9

Intergolf
N° de compte : 1112545
N° de transit : 08496
Date : 30 déc. 20X7

Compte : Chèques

Description	Montant
Frais bancaires mensuels	18,00 $

Travail à faire

a) Reporter la balance de vérification du 30 novembre 20X7 au grand livre ainsi qu'aux grands livres auxiliaires.

b) Enregistrer dans les journaux auxiliaires les écritures pour comptabiliser les opérations d'Intergolf du mois de décembre 20X7.

c) Reporter les écritures au grand livre et aux grands livres auxiliaires.

d) Préparer le chiffrier d'Intergolf au 31 décembre 20X7 en tenant compte des renseignements suivants :

- Un dénombrement des stocks indique qu'il y a pour 16 442,24 $ de marchandises en stock au 31 décembre 20X7.
- Carl-Alexandre effectue le dénombrement des fournitures de bureau. Il en reste pour 260 $.
- Il n'y a plus de publicité payée d'avance, et la facture de 220 $ de la revue *Golf* concernant la publicité du mois de décembre n'a été reçue qu'en janvier 20X8.
- Les intérêts sur l'effet à payer de 20 $ sont à payer.

- Intergolf amortit ses immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des estimations suivantes :

Catégorie	Valeur résiduelle	Durée estimative
Matériel roulant	1 200 $	5 ans
Équipement de bureau	Ø	4 ans
Équipement	700 $	5 ans
Ameublement de bureau	Ø	10 ans

- La dernière semaine de travail de Julie Daho n'a pas été enregistrée. Le montant non enregistré s'élève à 425 $.
- La prime de 915 $ qui a été payée à Assurances Nguyen couvre la période du 1er décembre 20X7 au 1er décembre 20X8.

e) Enregistrer dans le journal général les écritures de régularisation et de clôture et les reporter au grand livre.

f) Préparer les états financiers d'Intergolf au 31 décembre 20X7.

g) Produire la balance de vérification après clôture au 31 décembre 20X7.

h) Préparer la liste des clients et des fournisseurs et la conciliation des taxes à la consommation à payer.

Chapitre 9

Une introduction à la paie

Quelles sont les informations à recueillir lors de l'embauche d'un nouvel employé ? Comment procéder pour comptabiliser et verser la paie ? Y-a-t-il des montants à retenir et à verser aux gouvernements ? Quels sont les formulaires à remplir ?

L'étude de ce chapitre apportera les réponses à ces questions et permettra de comprendre les principes de base de la comptabilisation de la paie.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Ouvrir et tenir à jour les dossiers des employés.
- Faire remplir par les employés les formulaires destinés aux agences gouvernementales.
- Comprendre les normes qui régissent les conditions de travail des employés au Québec.
- Calculer le salaire brut, les retenues salariales et le salaire net.
- Comprendre et déterminer les retenues salariales.
- Enregistrer la paie dans le journal général.
- Comprendre et déterminer la contribution de l'employeur.
- Calculer et enregistrer la provision pour vacances.
- Effectuer les reports au grand livre.
- Calculer et enregistrer, dans le journal général, les remises de l'employeur.
- Utiliser le journal des salaires.
- Calculer et enregistrer le paiement des vacances dans le journal général.
- Préparer les formulaires requis en fin d'année et enregistrer, dans le journal général, la cotisation relative aux normes du travail.

MISE EN SITUATION

Éloïse Pomerleau, boulangère, propriétaire de Madame Pain

Éloïse Pomerleau est une passionnée de pains, de croissants et de muffins depuis qu'elle est toute petite. Ayant récemment terminé sa formation pour devenir boulangère, elle a ouvert une petite boulangerie artisanale qui porte la raison sociale Madame Pain. Son petit commerce connaît un franc succès après seulement quelques mois d'activité. Afin de répondre à la demande, elle vient d'embaucher une assistante, Émilie Lévesque, pour l'aider dans son commerce. Si la croissance de son entreprise se poursuit, elle prévoit embaucher d'autres personnes au cours des prochains mois. Éloïse vous emploie comme consultant pour l'aider à mettre en place un système de paie.

Éloïse vous emploie comme consultant pour l'aider à mettre en place un système de paie.

9.1 L'embauche d'un nouvel employé

Dès qu'une entreprise embauche un employé, un contrat de travail s'établit entre le travailleur et son employeur. L'employeur a la responsabilité de s'enregistrer auprès des différents organismes gouvernementaux et de tenir à jour les informations concernant ses employés. Il devra aussi s'assurer que l'employé remplit certains documents requis et offrir des conditions de travail qui respectent minimalement les normes prescrites par les gouvernements fédéral et provincial.

9.1.1 L'ouverture et le suivi du dossier de l'employé

Les dossiers d'employés sont essentiels. Ils doivent être remplis et tenus à jour pour chacun des employés de l'entreprise. Il n'y a pas de modèle universel d'un tel dossier, chaque entreprise le conçoit en fonction de ses besoins. Les données qui s'y trouvent sont confidentielles ; il est donc primordial que ces dossiers soient conservés de façon sécuritaire afin que seules les personnes autorisées y aient accès.

MISE EN SITUATION

En tant que consultant, vous remplissez le dossier d'employé d'Émilie Lévesque, assistante-boulangère chez Madame Pain.

Fiche d'employé

FICHE D'EMPLOYÉ	NUMÉRO : 0001								
Nom	Lévesque		**Prénom**	Émilie		**N.A.S.** 228-536-459			
Adresse	**Numéro**	1009	**Rue**	Montplaisant	**Téléphone**	(450) 536-2545			
					Téléphone mobile	(514) 466-8566			
	Ville	Mont-Saint-Hilaire	**Province**	Québec	**Courriel**	Emilie_Levesque_99@icloud.com			
	Code postal	J3H 1M4			**Date de naissance**	1994	12	22	
						Année	**Mois**	**Jour**	
					Sexe	Homme ☐	Femme ☑		
Poste	Assistante-boulangère				**Régime volontaire d'épargne-retraite**	2 %			
Date de début d'emploi	20X5	05	21						
	Année	**Mois**	**Jour**						
Semaine de travail normale	40 heures				**Salaire**	15,50 $			
						Horaire	**Hebdomadaire**	**Mensuel**	
Emploi terminé le					**Avis donné le**				
	Année	**Mois**	**Jour**			**Année**	**Mois**	**Jour**	
Raison de la cessation									

MISE EN GARDE

La séquence des numéros d'assurance sociale (N.A.S.) s'établit selon une certaine logique pour permettre d'en vérifier l'authenticité. Cependant, dans ce chapitre, nous utiliserons des numéros fictifs dont l'authenticité ne peut être vérifiée. Notez que les logiciels comptables n'acceptent pas de faux numéros. Si vous devez en choisir un pour résoudre les problèmes à la fin du chapitre, utilisez 000 000 000.

9.1.2 Les formulaires des agences gouvernementales

Salarié
Personne embauchée par un employeur pour exécuter certaines tâches en échange d'une rémunération.

Montant personnel de base
Somme liée à la situation familiale du contribuable, à son âge, etc., que la loi lui permet de déduire dans le calcul de son revenu imposable.

Afin que soient déterminés les montants d'impôt à prélever, les employés doivent remplir les formulaires TD1 (Agence du revenu du Canada) et TP-1015.3 (Revenu Québec) lors de l'embauche et les remettre à leur employeur après les avoir remplis.

Tout **salarié** doit déclarer ses revenus lors de la production de sa déclaration de revenu annuelle auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada. Cependant, les employeurs sont tenus de prélever, à même le salaire versé à chaque période de paie, les différents montants qui sont dus aux gouvernements.

Toute personne qui réside au Canada a droit au **montant personnel de base**. En 2017, ce montant est établi à 11 635 $. Cela signifie que l'employé peut gagner un salaire brut annuel de 11 635 $ sans payer d'impôt à l'Agence du Revenu du Canada ni à Revenu Québec.

En plus de ce montant de base, d'autres exemptions peuvent s'ajouter en fonction de la situation familiale et de certains autres facteurs, comme le fait d'être handicapé ou d'être âgé d'au moins 65 ans.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Si un employé est rémunéré sous forme de commissions, il peut déduire certaines dépenses qu'il doit engager dans le cadre de son travail, comme les frais d'essence ou de repas. Afin que son employeur procède aux bonnes retenues sur sa paie, cet employé doit produire, pour le gouvernement fédéral, le formulaire TD1X, intitulé État du revenu et des dépenses de commissions aux fins des retenues sur la paie. Pour le gouvernement provincial, le formulaire que l'employé doit fournir est le TP-1015. R.13.1, intitulé Déclaration des commissions et dépenses pour la retenue d'impôt. Dans un tel cas, l'employeur ne calcule les retenues à la source que sur le montant net de la rémunération de l'employé. Il faut noter que, vu que l'on est en début d'année, ce sont des dépenses estimées qui sont inscrites sur les formulaires.

Plusieurs travailleurs reçoivent des pourboires en plus du salaire versé par leur employeur. Aux fins du calcul des retenues sur la paie, l'employeur doit alors ajouter les sommes déclarées par l'employé à l'aide du formulaire provincial TP-1019.4, intitulé Registre et déclaration des pourboires.

MISE EN SITUATION

Voici les formulaires TD1 et TP-1015.3 qui ont été remplis par Émilie Lévesque. Son conjoint, étudiant et travailleur à temps partiel, gagnera un revenu imposable de 5 000 $ au cours de l'année qui vient. Émilie et son conjoint n'ont pas d'enfants.

Annexe 9.1

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

TD1

Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017

Lisez la page 2 de ce formulaire avant de le remplir. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire pour déterminer l'impôt à retenir.

Remplissez ce formulaire en vous basant sur l'information qui correspond le mieux à votre situation.

NOUVEAU – Les sections « Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait ou une personne à charge admissible » et « Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus » comprennent les modifications proposées dans le budget fédéral de 2017 et remplacent les anciennes sections « Montant pour aidants naturels » et « Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience ». Pour en savoir plus, allez à **cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2017/menu-fra.html**.

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Lévesque	Émilie	1994/12/22	0001

Adresse, y compris le code postal	Réservé aux non-résidents – Pays de résidence permanente	Numéro d'assurance sociale
1009, rue Montplaisant, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 1M4		0 0 0 0 0 0 0 0 0

1. Montant personnel de base – Toute personne qui réside au Canada peut demander ce montant. Si vous allez avoir plus d'un employeur ou payeur en même temps en 2017, lisez « Plus d'un employeur ou payeur en même temps » à la page 2. Si vous êtes un non-résident, lisez « Non-résidents » à la page 2.	**11 635**
2. Montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience – Un seul des parents pourra demander le crédit de 2 150 $ pour chaque enfant ayant une déficience né en 2000 ou après, si l'enfant réside avec ceux-ci tout au long de l'année. Si l'enfant ne réside pas avec ses deux parents tout au long de l'année, le parent qui a droit au « Montant pour une personne à charge admissible » à la ligne 8 pourra aussi demander le montant canadien pour aidants pour le même enfant âgé de moins de 18 ans.	
3. Montant en raison de l'âge – Si votre revenu net pour l'année de toutes provenances sera de 36 430 $ ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus le 31 décembre 2017, inscrivez 7 225 $. Si votre revenu net pour l'année se situera entre 36 430 $ et 84 597 $ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017*, et remplissez la section appropriée.	
4. Montant pour revenu de pension – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pension (sauf les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), inscrivez le moins élevé des montants suivants : le montant estimatif de pension que vous recevrez dans l'année ou 2 000 $.	
5. Frais de scolarité (temps plein ou temps partiel) – Si vous êtes un étudiant à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement reconnu par Emploi et Développement social Canada et que vous paierez plus de 100 $ de frais de scolarité par établissement, remplissez cette section. Si vous êtes un étudiant à temps plein ou partiel, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez.	
6. Montant pour personnes handicapées – Si, dans votre déclaration de revenus, vous demandez le montant pour personnes handicapées au moyen du formulaire T2201, *Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées*, inscrivez 8 113 $.	
7. Montant pour époux ou conjoint de fait – Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou de votre conjoint de fait qui demeure avec vous et que son revenu net pour l'année sera inférieur à 11 635 $ (13 785 $ s'il a une déficience), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 11 635 $ (13 785 $ ou plus s'il a une **déficience**) ou plus, vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins **et** qu'il a une **déficience**, allez à la ligne 9.	6 635
8. Montant pour une personne à charge admissible – Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait et que vous subvenez aux besoins d'une personne qui vous est apparentée, qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera inférieur à 11 635 $ (13 785 $ si elle a une **déficience** et que vous **ne pouvez pas demander pour cette personne le montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans**), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 11 635 $ (13 785 $ ou plus s'il a une **déficience**) ou plus, vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins **et** qu'il a une **déficience et est âgée de 18 ans ou plus**, allez à la ligne 9.	
9. Montant canadien pour aidants naturels pour une personne à charge admissible ou époux ou conjoint de fait – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne à charge admissible ayant une **déficience** (âgée de 18 ans ou plus) **ou** d'un époux ou d'un conjoint de fait ayant une **déficience** dont le revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.	
10. Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne de 18 ans ou plus ayant une **déficience** (**autre que l'époux ou le conjoint de fait ou la personne à charge admissible pour laquelle vous avez demandé un montant à la ligne 9, ou pour laquelle vous avez pu demander un montant si leur revenu net pour l'année était moins que 13 785 $**) dont le revenu net pour l'année sera de 16 163 $ ou moins, inscrivez 6 883 $. Si son revenu net pour l'année sera entre 16 163 $ et 23 046 $ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée. Vous pouvez demander ce montant pour plus d'une personne à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience. Si vous partagez ce montant avec un autre aidant naturel qui subvient aux besoins de la même personne à charge, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.	
11. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées) dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.	
12. Montants transférés d'une personne à charge – Si une personne à votre charge n'utilise pas en totalité son **montant pour personnes handicapées** dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'elle n'utilise pas. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité ses **frais de scolarité** dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.	
13. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE – Additionnez les montants des lignes 1 à 12. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir.	18 270

TD1 F (04/2017) (This form is available in English.) Page 1 of 2 Canada

Formulaire TD1 (*suite*)

Protégé B une fois rempli

Remplir le formulaire TD1

Remplissez ce formulaire **seulement** si l'une des situations suivantes s'applique a vous :

- vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération;
- vous voulez faire un changement aux montants déjà demandés (par exemple, le nombre de personnes à votre charge admissibles a changé);
- vous demandez une déduction pour les habitants de zones visées par règlement;
- vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source.

Signez et datez votre formulaire, et remettez-le à votre employeur ou payeur.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

Plus d'un employeur ou payeur en même temps

☐ Si vous avez plus d'un employeur ou payeur en même temps et que vous avez déjà demandé des crédits d'impôt personnels sur un autre formulaire TD1 pour 2017, **vous ne pouvez pas les demander de nouveau**. Si votre revenu total de toutes provenances sera **plus** élevé que les crédits d'impôt personnels que vous avez déjà demandés sur un autre formulaire TD1, **cochez** cette case, et inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12.

Total des revenus inférieur au montant total de la demande

☐ Cochez cette case si le total de vos revenus pour l'année de **tous** vos employeurs et payeurs sera **inférieur** au montant inscrit à la ligne 13. Votre employeur ou payeur ne retiendra pas d'impôt sur vos gains.

Non-résidents (Remplissez seulement si vous êtes un non-résident du Canada.)

En tant que non-résident du Canada, est-ce que 90 % ou plus de votre revenu de toutes provenances sera inclus dans le calcul de votre revenu imposable au Canada pour 2017?

☐ Oui (Remplissez la page précédente.)

☐ Non (Inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12 puisque vous n'avez pas droit aux crédits d'impôt personnels.)

Si vous êtes incertain de votre statut de résidence, communiquez avec les demandes de renseignements relatives à l'impôt et aux non-résidents, au **1-800-959-7383**.

Déclaration provinciale ou territoriale des crédits d'impôt personnels

Si le montant inscrit à la ligne 13 est supérieur à 11 635 $, remplissez aussi un formulaire TD1 provincial ou territorial. Si vous êtes un employé, utilisez le formulaire TD1 de votre province ou territoire d'emploi. Si vous recevez une pension, utilisez celui de votre province ou territoire de résidence. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire fédéral et le formulaire TD1 provincial ou territorial le plus récent pour déterminer l'impôt à retenir.

Si vous demandez le montant personnel de base **seulement** (le montant de la ligne 13 est de 11 635 $), votre employeur ou payeur retiendra l'impôt provincial ou territorial en vous accordant le montant personnel de base de la province ou du territoire.

Remarque : Si vous résidez en Saskatchewan et que vous avez des enfants âgés de moins de 18 ans en 2017, vous pourriez demander le montant pour enfants sur le formulaire TD1SK, *Déclaration des crédits d'impôt personnels de la Saskatchewan pour 2017*. Par conséquent, vous voudrez peut-être remplir le formulaire TD1SK même si vous demandez **seulement** le montant personnel de base au recto du présent formulaire.

Déduction pour les habitants de zones visées par règlement

Si vous vivez au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou dans une autre zone **nordique** visée par règlement pendant plus de six mois consécutifs commençant ou finissant en 2017, vous pouvez demander l'une des déductions suivantes :

- 11,00 $ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement;
- 22,00 $ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement si, durant cette période, vous maintenez et occupez une habitation et que vous êtes la seule personne de cette habitation à demander cette déduction.

$

Le montant pour la résidence d'un employé qui habite dans une zone **intermédiaire** visée par règlement est égal à 50 % du total des montants ci-dessus. Pour en savoir plus, allez à **arc.gc.ca/habitantsregionseloignees**.

Impôt additionnel à retenir

Vous pouvez faire augmenter les retenues d'impôt, particulièrement si vous recevez d'autres revenus, y compris ceux qui ne proviennent pas d'un emploi (par exemple, prestations du RPC ou du RRQ ou pension de sécurité de la vieillesse). En faisant ce choix, il est possible que vous ayez moins d'impôt à payer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Pour faire ce choix, indiquez le montant additionnel d'impôt que vous voulez que l'on retienne sur chaque paiement. Si vous désirez modifier ce montant plus tard, vous devrez remplir ce formulaire à nouveau.

$

Réduction des retenues d'impôt

Vous pouvez demander une réduction de vos retenues d'impôt dans votre déclaration de revenus si vous avez droit à des déductions ou à des crédits d'impôt non remboursables qui ne figurent pas sur ce formulaire (par exemple, versements périodiques à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), frais de garde d'enfant, dépenses d'emploi, dons de bienfaisance, frais de scolarité et montant relatif aux études inutilisés qui proviennent de l'année précédente). Pour ce faire, remplissez le formulaire T1213, *Demande de réduire des retenues d'impôt à la source*, pour obtenir une lettre d'autorisation de votre bureau des services fiscaux. Remettez la lettre d'autorisation à votre employeur ou payeur. Vous n'avez pas besoin d'une lettre si votre employeur retient des cotisations à un REER sur votre salaire.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à **arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html** et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 120.

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature *Émilie Lévesque*

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Date 20X5/05/21 AAAA/MM/JJ

Sur ce formulaire, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Page 2 of 2

Source : Revenu Canada. TD1 – Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.2

TP-1015.3
2017-02
1 de 6

Déclaration pour la retenue d'impôt 2017

Vous devez remplir ce formulaire et le remettre à votre employeur ou au payeur pour qu'il détermine l'impôt à retenir sur les sommes qu'il vous verse. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement la partie « Instructions ».

1 Renseignements sur l'employé ou sur le bénéficiaire (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom
Lévesque	Émilie

Numéro de l'employé ou du bénéficiaire	Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
0001	1 9 9 4 | 1 2 | 2 2	0 0 0 | 0 0 0 | 0 0 0

2 Montants permettant de déterminer le code de retenues

2.1 Montants

Montant de base. Inscrivez 11 635 $. Si vous avez plus d'un employeur à la fois et que vous avez déjà demandé le montant de base, ne remplissez pas les lignes 1 à 10 et inscrivez le code de retenues O à la case « Code » ci-dessous.					1	11 635 $
Montant transféré d'un conjoint à l'autre						
Montant maximal pour conjoint		1a	11 635 $			
Revenu imposable estimatif de votre conjoint pour 2017 multiplié par 80 %	–	1b	4 000			
Montant de la ligne 1a moins celui de la ligne 1b. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=		7 635 $	+	2	7 635 $
Montant pour personnes à charge (grille de calcul 1)				+	3	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques				+	5	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (grille de calcul 2)				+	6	
Additionnez les montants des lignes 1 à 6.				=	7	19 270 $
Montant pour travailleur de 63 ans ou plus (grille de calcul 3)				+	9	
Additionnez les montants des lignes 7 et 9. **Montants**				=	10	19 270 $

2.2 Code de retenues

Inscrivez le code de retenues correspondant au montant de la ligne 10.
Si ce montant dépasse 35 000 $, n'inscrivez aucun code; inscrivez plutôt le montant de la ligne 10.

F Code

3 Retenue supplémentaire d'impôt

Inscrivez le montant que vous désirez faire ajouter à la retenue d'impôt effectuée sur chaque paie.

Retenue supplémentaire d'impôt	11	

4 Déductions

Inscrivez les déductions dont votre employeur ou le payeur doit aussi tenir compte pour calculer la retenue d'impôt.

Déduction relative au logement pour particulier habitant une région éloignée reconnue		14	
Déduction pour une pension alimentaire qui n'est pas défiscalisée	+	15	
Additionnez les montants des lignes 14 et 15. (Notez que votre employeur ou le payeur divisera ce montant par le nombre de paies qui restent dans l'année.) **Déductions**	=	19	

5 Exonération

Si vous demandez une exonération de la **retenue d'impôt** sur vos revenus d'emploi, cochez la case 20. ..... 20 ☐

6 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature *Émilie Lévesque* Date 20X5/05/21

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Source : Déclaration pour la retenue d'impôt 2017 – TP-1015.3. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Une fois ces formulaires remplis, on doit comparer le total obtenu avec les tableaux 9.1 et 9.2 suivants, ce qui nous permettra de déterminer le code de demande fédéral et le code de retenue provincial.

Annexe 9.3

TABLEAU 9.1 Tableau 2 – Les codes de demande fédéraux pour 2017

MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE ($)	CODE DE DEMANDE
Nul	0
11 635,00	1
11 635,01 à 13 858,00	2
13 858,01 à 16 081,00	3
16 081,01 à 18 304,00	**4**
18 304,01 à 20 527,00	5
20 527,01 à 22 750,00	6
22 750,01 à 24 973,00	7
24 973,01 à 27 196,00	8
27 196,01 à 29 419,00	9
29 419,01 à 31 642,00	10
31 642,01 et plus	X L'employeur doit faire le calcul manuel de l'impôt
Aucune retenue	E

Code de demande d'Émilie selon le montant de la ligne 13 du formulaire TD1

Source : Revenu Canada. Tableau 2 – Codes de demande fédéraux pour 2017, dans T4031-QC – Tables de retenues sur la paie – Retenues aux fins de l'AE et de l'impôt sur le revenu – Québec, page A-7. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

TABLEAU 9.2 Les codes de retenues – Québec 2017

MONTANT ($)	CODE
Néant	0
1 – 11 635	A
11 636 – 13 000	B
13 001 – 15 500	C
15 501 – 18 000	D
18 001 – 19 100	E
19 101 – 20 100	**F**
20 101 – 21 800	G
21 801 – 23 400	H
23 401 – 26 200	I
26 201 – 29 000	J
29 001 – 29 800	K
29 801 – 31 800	L
31 801 – 33 000	M
33 001 – 35 000	N

Code de retenue d'Émilie selon le montant de la ligne 10 du formulaire TP-1015.3

Source : Codes des retenues Québec – 2017 (Déclaration pour la retenue d'impôt 2017 – TP-1015.3). Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Comme le montant total de la demande à la ligne 13 du formulaire de déclaration des crédits d'impôt personnels (formulaire TD1) d'Émilie est de 18 270 $, son code de demande fédéral est 4. De plus, le total inscrit à la ligne 10 du formulaire de déclaration pour la retenue d'impôt provincial (formulaire TP-1015.3) est de 19 270 $. Son code de retenue provincial est donc F.

À VOUS DE JOUER !

Charles Costapopoulos a récemment terminé ses études en techniques de maintenance d'aéronefs. Le 7 octobre 20X5, il a été embauché par Aerotecno inc., un important employeur de la région de Montréal. Charles est né le 3 février 2000 et n'a pas d'enfant ni de conjointe. Il habite au 777,

rue de Gascogne à Boucherville, J4B 5H7. Son numéro d'employé est le 21453. On vous demande de remplir les formulaires TD1 et TP-1015.3 (*voir les annexes 9.1 et 9.2, aux pages 562 à 566*) et de déterminer son code de demande fédéral ainsi que son code de retenue provincial.

Quel est le code de demande fédéral ? _____

Quel est le code de retenue provincial ? _____

9.1.3 Les conditions de travail des employés

WEB
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
www.cnesst.gouv.qc.ca

Au Québec, c'est la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) qui a le mandat d'assurer le respect des normes du travail. Ces normes, qui contiennent les normes minimales à établir entre employeurs et employés, régissent différents aspects du travail. Par exemple, le salaire, les horaires de travail et les heures supplémentaires, les vacances et les congés, etc.

Le salaire

Le salaire minimum auquel l'employé a droit est fixé par le gouvernement du Québec. Toutefois, c'est la CNESST qui en supervise l'application ; elle reçoit également les plaintes qui en découlent. Les taux du salaire minimum sont sujets à changements. À titre d'exemple, le tableau 9.3 résume les salaires en vigueur au 1er mai 2017 :

TABLEAU 9.3 Le salaire minimum en vigueur au 1er mai 2017

TYPE DE SALARIÉ	TAUX
Salarié général	11,25 $
Salarié à pourboire	9,45 $
Salarié de l'industrie du vêtement	11,25 $
Salarié cueilleur de framboises	3,33 $/du kilogramme
Salarié cueilleur de fraises	0,89 $/du kilogramme

Bien entendu, une entreprise peut fixer des normes qui sont supérieures à celles établies par cet organisme, mais elle ne peut offrir des conditions de travail qui sont en deçà de ces normes minimales. À titre d'exemple, il est illégal pour un employeur de payer un salarié 9,00 $ l'heure.

Les heures supplémentaires

Pour la majorité des entreprises, la CNESST établit la semaine de travail normale à 40 heures. Ce seuil sert à déterminer à partir de quand un salarié commence à faire des heures supplémentaires. Pour les employés rémunérés à taux horaire, la rémunération des heures de travail s'ajoutant à la semaine normale doit être majorée de 50 % par rapport au taux horaire habituel, indépendamment des primes calculées sur une base horaire, telles que les primes de nuit. Précisons que cette norme ne s'applique habituellement pas aux salariés qui touchent un salaire fixe. Mais il peut y avoir des exceptions.

Les vacances

Bien qu'il y ait des exceptions possibles, la CNESST a déterminé que le droit aux vacances s'acquiert pendant une période de 12 mois consécutifs. Cette période s'étend du 1er mai au 30 avril et elle est désignée comme l'année de référence.

« La durée des vacances est établie en fonction de la période de service continu du salarié. Pour ce qui est du montant de l'indemnité, il varie selon le salaire gagné pendant l'année de référence en vigueur dans l'entreprise » (*voir le tableau 9.4*).

TABLEAU 9.4 La durée des vacances

SERVICE CONTINU À LA FIN DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE	DURÉE DES VACANCES	INDEMNITÉ
Moins de un an	1 jour par mois complet de service continu sans excéder 2 semaines	4 % [du salaire brut]
1 an à moins de 5 ans	2 semaines continues	4 % [du salaire brut]
5 ans et plus	3 semaines continues	6 % [du salaire brut]

Source : www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/vacances/index.html.

Par exemple, si Émilie travaille pendant huit mois en continu à la boulangerie, entre le 1er mai et le 30 avril, et qu'elle a gagné un salaire brut total de 18 500 $ durant cette période, Madame Pain devra lui verser une paie de vacances d'un montant brut de 740 $. Voici le calcul pour arriver à ce montant :

Salaire brut de la période de référence				Paie de vacances (brute)
18 500,00 $	×	4 %	=	740,00 $

Les jours fériés

Jour chômé
Jour où il y a conventionnellement cessation de travail sans que la loi interdise nécessairement le travail ce jour-là (Ménard, 2014).

« La Loi sur les normes du travail comporte des dispositions concernant les jours fériés qui protègent la majorité des salariés québécois, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel ». Certains travailleurs comme les employés des Forces armées canadiennes ou les employés du gouvernement fédéral et de ses sociétés ne sont toutefois pas assujettis à ces normes.

« La majorité des salariés au Québec ont droit à un congé et à une indemnité pour chacun des jours fériés, **chômés** et payés suivants :

- le 1er janvier (jour de l'An)
- le Vendredi saint ou le lundi de Pâques, au choix de l'employeur
- le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)
- le 24 juin (fête nationale)[1]
- le 1er juillet. Si cette date tombe un dimanche : le 2 juillet (Fête du Canada)
- le 1er lundi de septembre (fête du Travail)
- le 2e lundi d'octobre (Action de grâce)
- le 25 décembre (jour de Noël).

WEB
Loi sur la fête nationale du Québec
www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/jours-feries/fete-nationale/index.html

1. Le congé de la fête nationale comporte des modalités particulières. Pour obtenir plus d'informations sur ce sujet, consultez le site du gouvernement du Québec.

Les salariés qui sont obligés de travailler à l'occasion de l'un de ces jours fériés ont droit à une indemnité ou à un congé compensatoire, au choix de l'employeur. Ce congé doit être pris dans les trois semaines qui précèdent ou qui suivent le jour férié, sauf dans le cas de la fête nationale»[2].

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Un employeur peut demander à son employé de travailler un jour férié. C'est le cas d'un employé qui peut ne pas avoir congé en raison des besoins de l'entreprise où il travaille. C'est le cas, entre autres, des hôtels, des restaurants et des dépanneurs qui demeurent habituellement ouverts durant les jours fériés.

La santé et la sécurité au travail, l'équité salariale et d'autres dispositions

La CNESST régit aussi bien d'autres aspects reliés au travail. C'est le cas, entre autres, du congé de maternité, du congé parental, des congédiements, de la santé et la sécurité du travail et de l'équité salariale. Il serait beaucoup trop long de couvrir tous ces éléments dans ce manuel. Pour plus d'information sur la CNESST et ses règlements, nous vous invitons à visiter le site Web de la CNESST.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Toute entreprise comptant dix salariés ou plus est assujettie à la Loi sur l'équité salariale, que cette entreprise soit dans le secteur privé, public ou parapublic. Cette loi a pour objet de corriger, à l'intérieur d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des postes dans des catégories d'emploi à prédominance féminine. Pour plus d'information sur cette loi, consulter le site de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

9.2 Le salaire brut

Salaire brut
Total de la rémunération gagnée par un employé.

Le montant du salaire gagné par un employé au cours d'une période de paie constitue le **salaire brut**. C'est en effet la somme qui est comptabilisée comme charge et qui apparaît à ce titre dans le compte *Salaires* de l'état des résultats.

Le salaire annuel d'un employé peut lui être donné en 12, 24, 26 ou 52 versements. Cependant, la plupart des entreprises optent pour 26 ou 52 périodes de paie par année. Ainsi, un employé qui gagne un salaire brut annuel de 70 000 $ et qui est payé chaque semaine aura un salaire brut par paie de 1 346,15 $ (70 000 $ / 52 périodes) ou de 2 692,31 $ s'il est payé toutes les deux semaines (70 000 $ / 26 périodes).

Certains employés peuvent être rémunérés selon un salaire annuel fixe, d'autres selon un taux horaire possiblement majoré lorsqu'ils travaillent plus que les heures de travail régulières (heures supplémentaires), comme nous l'avons vu précédemment.

De plus, certains employés peuvent être payés à la commission, tandis que d'autres peuvent encaisser des pourboires dans le cadre de leur emploi, comme des serveurs dans un restaurant, par exemple. Certaines règles spécifiques touchent les salariés

2. www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/jours-feries/fete-nationale/index.html.

à la commission ou au pourboire. C'est pour cette raison que, dans ce manuel, nous allons nous en tenir aux employés à taux horaire ou à salaire fixe.

MISE EN GARDE

Pour l'entreprise, une charge est enregistrée lorsque les employés ont travaillé et que le comptable procède à l'enregistrement de la paie. De plus, en vertu du principe du rattachement des charges aux produits, celui-ci procède parfois à l'enregistrement d'une charge grâce à une régularisation en fin de période ou d'exercice. Par exemple, le salaire du 25 au 31 décembre 20X5 qui est versé le 4 janvier de l'année suivante est considéré comme une charge de l'exercice terminé le 31 décembre 20X5 après l'enregistrement de la régularisation. Cette paie ne sera toutefois imposable qu'en 20X6, même si l'entreprise la considère comme une charge d'exploitation en 20X5.

9.2.1 La feuille de temps

Carte de pointage
Carte individuelle qui permet au salarié d'enregistrer ses heures d'entrée et de sortie du lieu de travail au moyen d'un horodateur (Office québécois de la langue française [OQLF], 2005).

Horodateur
Horloge qui est munie d'un mécanisme qui permet d'inscrire sur une carte ou une fiche la date et l'heure, et qui est utilisée pour enregistrer les heures de présence des salariés sur leur lieu de travail (Office québécois de la langue française [OQLF], 2006).

La plupart des entreprises employant des salariés qui gagnent un salaire à l'heure demandent à leurs employés de remplir des feuilles de temps. C'est à partir de ces feuilles de temps que l'employeur peut calculer le salaire brut. Chaque entreprise peut utiliser un modèle de feuille de temps qui correspond à ses besoins. L'employeur peut aussi demander à ses employés d'utiliser une **carte de pointage** et un **horodateur**.

Voici, par exemple, la feuille de temps remplie par Émilie Lévesque pour sa première semaine de travail, terminée le 25 mai 20X5 :

FEUILLE DE TEMPS			
Employé(e) :	**Lévesque, Émilie**		**N° 001**
Date	**Heure d'arrivée**	**Heure de sortie**	**Total des heures**
21 mai 20X5	7:30	16:00	8,50
22 mai 20X5	7:30	16:30	9,00
23 mai 20X5	12:00	21:30	9,50
24 mai 20X5	13:30	21:30	8,00
25 mai 20X5	13:30	21:30	8,00
		Total des heures	**43,00**
Répartition des heures			
		Heures normales	40,00
		Heures supplémentaires	3,00
		Heures totales	**43,00**

9.2.2 Le calcul du salaire brut

Pour un employé qui gagne un salaire fixe, le calcul du salaire brut de la période de paie est plutôt simple, car il s'agit de diviser le salaire annuel brut par le nombre de périodes de paie. Par exemple, voici le calcul du salaire brut d'une semaine de travail pour un employé qui gagne un salaire fixe de 50 000 $ par an :

Salaire brut annuel	÷	52 semaines	=	Salaire brut d'une semaine
50 000 $	÷	52 semaines	=	961,54 $

Dans le cas d'un employé qui gagne un salaire à l'heure, il faut s'assurer de respecter les normes du travail en ce qui concerne les heures supplémentaires.

Comme nous l'avons vu précédemment, la loi sur les normes du travail prévoit que les heures travaillées en surplus des heures de la semaine de travail normale doivent être payées avec une majoration de 50 % (taux et demi) du salaire horaire habituel.

À la lecture de la feuille de temps d'Émilie Lévesque (*voir la page précédente*), nous avons constaté qu'elle a travaillé 43 heures pour la semaine terminée le 25 mai 20X5. Voici de quelle façon sera calculé son salaire brut de la semaine à partir d'une semaine de travail normale de 40 heures :

Heures travaillées	Taux horaire	Calcul	Salaire brut
Heures normales : 40	15,50 $	40 h × 15,50 $	620,00 $
Heures supplémentaires : 3	15,50 $ × 1,5 = 23,25 $	3 h × 15,50 $ × 1,5	69,75 $
Heures totales : 43			**689,75 $**

À VOUS DE JOUER !

Charles Costapopoulos a travaillé 42 heures au cours de la dernière semaine à un salaire de 17,50 $ l'heure. Sachant que la semaine de travail normale de cette entreprise correspond à celle prévue par les normes du travail, on vous demande de calculer le salaire brut total de Charles pour sa semaine.

Heures travaillées	Taux horaire	Calcul	Salaire brut
Heures normales :			
Heures supplémentaires :			
Heures totales :			

9.3 Les retenues salariales

Retenues salariales
Montants divers que l'employeur soustrait du salaire de ses employés et qu'il crédite dans des comptes de passif jusqu'à ce qu'il les transmette aux destinataires prévus.

Le salaire gagné par un employé ne lui est pas intégralement versé, parce que l'entreprise effectue des **retenues salariales** pour le compte des deux gouvernements et de certains autres organismes (*voir la figure 9.1*). En effet, certaines retenues sont prévues par des lois, alors que d'autres sont facultatives ou peuvent être prévues dans les conventions collectives.

FIGURE 9.1 Les retenues salariales

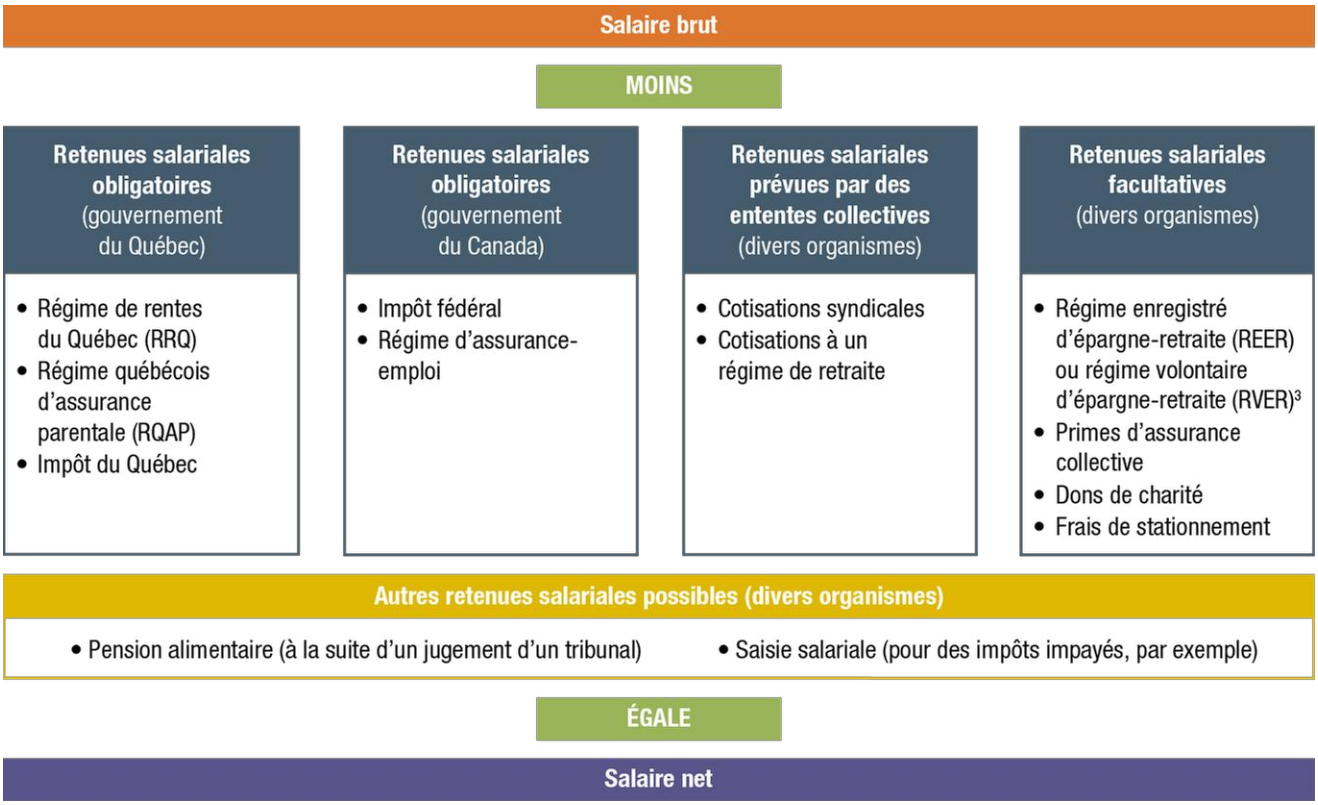

9.3.1 Les retenues salariales obligatoires

WEB

Agence du revenu du Canada
www.craarc.gc.ca.
Revenu Québec
www.revenuquebec.ca.

Certaines retenues salariales sont obligatoires pour toutes les entreprises qui emploient des salariés au Québec. C'est le cas des retenues à verser au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec.

Nous allons maintenant examiner en détail ces retenues. Afin de simplifier la compréhension dans les exemples, nous tenons toujours pour acquis que l'entreprise verse 52 paies par année (chaque période de paie étant d'une semaine). Bien entendu, le principe de calcul et de comptabilisation demeure le même, que les salaires soient versés toutes les deux semaines, deux fois par mois ou mensuellement.

Toutes les formules utilisées de même que les tables nécessaires pour le calcul des différentes retenues sont présentées en annexes de ce chapitre.

MISE EN GARDE !

Comme les tables des retenues d'impôt sont susceptibles d'être modifiées deux fois par année, nous allons utiliser des versions qui ne correspondent pas à celles en vigueur lorsque vous suivez votre cours. Elles ne vous permettront donc pas de vérifier si votre employeur a effectué les bons calculs lors de la préparation de votre dernière paie.

3. La mise en place d'un RVER peut être obligatoire pour certaines entreprises. Nous avons néanmoins fait le choix de l'inclure dans la catégorie des retenues facultatives.

Le Régime de rentes du Québec

Tous les employés salariés âgés de 18 ans ou plus dont le salaire annuel est de plus de 3 500 $ doivent cotiser au Régime de rentes du Québec (RRQ). Cette contribution permet, le moment venu, de verser à ces contribuables ou à leurs survivants une des rentes suivantes :

- la rente de retraite ;
- la prestation de survivants ;
- les prestations d'invalidité ;
- le paiement de soutien aux enfants ;
- le supplément pour enfant handicapé.

Exemption générale annuelle
Montant prédéterminé du salaire brut annuel qui n'est pas assujetti à une cotisation à un régime.

Le taux de cotisation a été augmenté graduellement pour atteindre 5,40 % en 2017. De plus, un maximum de revenu cotisable est établi chaque année ; c'est ce qu'on appelle le maximum des gains admissibles. En 2017, ce maximum était établi à 55 300 $ moins une **exemption générale annuelle** de 3 500 $. Par conséquent, la cotisation maximale qu'un employeur peut retenir dans une année est de 2 797,20 $ par employé, calculée de la façon suivante :

(Maximum des gains admissibles – exemption générale annuelle)	×	5,40 %	=	cotisation maximale annuelle
(55 300 $ – 3 500 $)	×	5,40 %	=	2 797,20 $

Pour la paie d'Émilie Lévesque de la semaine terminée le 25 mai 20X5, on peut utiliser la même logique de calcul afin de déterminer sa retenue pour le RRQ. Il s'agit de diviser l'exemption générale annuelle par le nombre de semaines de paie dans l'année. Voici le calcul de la retenue pour le RRQ dans le cas d'Émilie :

Salaire brut de la semaine – (exemption générale annuelle ÷ 52)	×	5,40 %	=	cotisation au RRQ
689,75 $ – (3 500 $ ÷ 52)	×	5,40 %	=	33,61 $

On peut également utiliser les tables de retenue disponibles gratuitement sur le site de Revenu Québec (*voir l'annexe 9.4, aux pages 568 à 575*). Dans ce cas, il faut utiliser le salaire brut de 689,75 $, car la table tient compte de l'exemption générale annuelle.

L'employeur contribue aussi au financement de ce régime en versant une somme égale à celle qui a été prélevée sur la paie de son employé. Nous verrons plus loin la façon de comptabiliser la part que doit débourser l'employeur.

Le Régime québécois d'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles, qu'ils soient salariés ou autonomes, qui souhaitent prendre un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. En 2017, le maximum de revenu cotisable était établi à 72 500 $ et le taux de cotisation de l'employé était de 0,548 %. De plus, il n'y a pas d'exemption générale annuelle dans le cas du RQAP. Par conséquent, la cotisation maximale qu'un employeur peut retenir dans une année est de 397,30 $ par employé, calculée de la façon suivante :

Maximum des gains admissibles	×	0,548 %	=	cotisation maximale annuelle
72 500 $	×	0,548 %	=	397,30 $

Comme dans le cas des cotisations au RRQ, l'employeur doit cesser de prélever des cotisations dans le cas où son employé atteint le maximum de salaire brut annuel de 72 500 $ durant l'année.

Pour la paie d'Émilie Lévesque de la semaine terminée le 25 mai 20X5, on peut utiliser la même logique de calcul afin de déterminer sa retenue pour le RQAP. Voici le calcul de la retenue pour le RQAP dans le cas d'Émilie :

689,75 $	×	0,548 %	=	cotisation au RQAP
689,75 $	×	0,548 %	=	3,78 $

On peut également utiliser les tables de retenue disponibles gratuitement sur le site de Revenu Québec (*voir l'annexe 9.5, aux pages 576 à 581*).

L'assurance-emploi

Assurance-emploi
Aide financière temporaire accordée aux chômeurs qui ont perdu leur emploi sans en être responsables, pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou perfectionnent leurs compétences. Ce programme vient également en aide aux travailleurs dans d'autres situations.

L'**assurance-emploi** (A-E) fournit une aide financière aux chômeurs canadiens. Elle vise les objectifs suivants.

- Verser des prestations aux personnes en chômage, pendant une certaine période.
- Aider les personnes en chômage à trouver un emploi et permettre aux employeurs de trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin.
- Aider les travailleurs malades, les femmes enceintes et les parents qui s'occupent d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté.
- Aider les personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille souffrant d'une maladie grave qui risque de causer son décès.

En 2017, le maximum de revenu cotisable était établi à 51 300 $. De plus, il n'y a pas d'exemption générale annuelle dans le cas de l'assurance-emploi. Le taux de cotisation de l'employé était de 1,27 %. Par conséquent, la cotisation maximale qu'un employeur peut retenir dans une année est de 651,51 $ par employé, calculée de la façon suivante :

Maximum des gains admissibles	×	1,27 %	=	cotisation maximale annuelle
51 300 $	×	1,27 %	=	651,51 $

Pour la paie d'Émilie Lévesque de la semaine terminée le 25 mai 20X5, on peut utiliser la même logique de calcul afin de déterminer sa retenue pour l'A-E. Voici le calcul de la retenue pour l'A-E dans le cas d'Émilie :

689,75 $	×	1,27 %	=	cotisation à l'assurance-emploi
689,75 $	×	1,27 %	=	8,76 $

On peut également utiliser les tables de retenue disponibles gratuitement sur le site de l'Agence du revenu du Canada (*voir l'annexe 9.6, aux pages 582 à 591*).

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Certains employés n'ont pas le droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi après avoir perdu leur emploi. C'est le cas d'un employé qui est aussi un actionnaire qui détient suffisamment d'actions de sa société pour en avoir le contrôle. C'est le cas aussi des personnes liées, c'est-à-dire des employés qui sont liés à leur employeur par le sang, le mariage, l'union de fait ou l'adoption. Dans ce cas, on ne doit pas effectuer des retenues d'assurance-emploi pour ces employés.

L'impôt fédéral sur le revenu

Les retenues effectuées sur la paie d'un employé dépendent de sa situation familiale. C'est la raison pour laquelle chaque employé remplit le formulaire TD1 (*voir l'annexe 9.1, aux pages 562 et 563*). Le code de demande, désigné par des chiffres de 0 à 10, permet à l'employeur de calculer la somme qui doit être prélevée en fonction du salaire de l'employé.

Bien qu'il soit possible de calculer manuellement la retenue d'impôt fédéral d'un employé, cela est fastidieux. Dans ce cas, l'utilisation des tables fournies gratuitement par l'Agence du revenu du Canada facilite grandement la tâche. Cependant, nous devons déduire certaines sommes du salaire brut afin d'obtenir le revenu assujetti. C'est ce dernier montant qui sera utilisé dans les tables de retenue afin de pouvoir déterminer la retenue d'impôt fédéral. Voici le calcul à effectuer pour déterminer le revenu assujetti pour l'impôt fédéral :

Salaire brut
Moins : Cotisations versées par l'employé à un régime de retraite, à un REER ou à un RVER
Moins : Cotisations syndicales
Égale : Revenu assujetti

Dans le cas d'Émilie Lévesque, il y aura un calcul à faire pour déterminer sa cotisation à son RVER. Comme la propriétaire de la boulangerie est de nature prévoyante, elle a décidé d'offrir à Émilie et à ses futurs employés un Régime volontaire d'épargne-retraite. Ses employés auront la possibilité de contribuer un pourcentage de leur salaire brut variant de 1 % à 5 %. Son employeur contribue le même pourcentage jusqu'à un maximum de 2 %. Dans le cas d'Émilie, elle a choisi de cotiser à un taux de 2 %. Voyons comment calculer la retenue pour le RVER sur la paie d'Émilie :

689,75 $ × 2 % = 13,80 $

Voyons maintenant le calcul de son revenu assujetti :

Salaire brut	689,75 $
Moins : Cotisations versées par l'employé à un régime de retraite, à un REER ou à un RVER	13,80
Moins : Cotisations syndicales	Ø
Égale : Revenu assujetti	**675,95 $**

Ce montant sera utilisé pour déterminer la retenue d'impôt fédéral à partir de la table des retenues d'impôt fédéral (code de demande 4) qui figure à l'annexe 9.7 (*voir les pages 592 à 594*). Selon cette table, la retenue d'impôt fédéral sur la paie d'Émilie sera de 34,65 $.

L'impôt provincial sur le revenu

Pour déterminer les sommes à prélever pour l'impôt provincial sur le revenu, l'employé doit remplir le formulaire TP-1015.3 (*voir l'annexe 9.2, aux pages 564 à 566*). La table des retenues de l'impôt provincial sur le revenu est préparée selon la même logique que celle de l'impôt fédéral sur le revenu. Voici le calcul à effectuer pour déterminer le revenu assujetti pour l'impôt provincial :

Salaire brut	
Moins : Cotisations versées par l'employé à un régime de retraite, à un REER ou à un RVER	
Égale : Revenu assujetti	

Pour la paie d'Émilie Lévesque de la semaine terminée le 25 mai 20X5, le revenu assujetti se calculera de la façon suivante :

Salaire brut	689,75 $
Moins : Cotisations versées par l'employé à un régime de retraite, à un REER ou à un RVER	13,80
Égale : Revenu assujetti	**675,95 $**

Ce montant sera utilisé pour déterminer la retenue d'impôt provincial à partir de la table des retenues de l'impôt provincial (code de retenue F) qui figure à l'annexe 9.8 (*voir les pages 595 et 596*). Selon cette table, la retenue d'impôt provincial sur la paie d'Émilie sera de 27,18 $.

Le tableau 9.5 résume le calcul du salaire assujetti pour l'impôt fédéral et pour l'impôt provincial.

TABLEAU 9.5 Le calcul du salaire assujetti

ÉLÉMENTS À RETRANCHER DU SALAIRE BRUT POUR CALCULER LE REVENU ASSUJETTI	IMPÔT FÉDÉRAL	IMPÔT PROVINCIAL
Cotisations à un régime de retraite	Soustraire	Soustraire
Cotisations à un REER ou à un RVER	Soustraire	Soustraire
Cotisations syndicales	Soustraire	**Ne pas soustraire**

MISE EN GARDE

Les gouvernements fédéral et provincial peuvent considérer d'autres éléments dans le calcul du revenu assujetti, comme les pensions alimentaires. Toutefois, nous n'en tiendrons pas compte dans ce manuel.

9.3.2 Les retenues salariales prévues par des ententes collectives

Régime de retraite
Aussi appelé « caisse de retraite » ou « fonds de pension », capital constitué de retenues salariales et de contributions de l'employeur auxquelles s'ajoutent les produits financiers générés par les placements effectués par le gestionnaire du régime de retraite.

En plus des retenues salariales obligatoires, certaines organisations qui comptent un grand nombre d'employés mettent sur pied un **régime de retraite**, aussi appelé caisse de retraite ou régime de pension agréé. Dans le cadre de ce régime, des sommes seront prélevées sur la paie des employés afin qu'ils versent leur cotisation. Il est important de mentionner que les régimes de retraite ne se retrouvent pas exclusivement dans les organisations qui comptent des employés syndiqués.

Dans le cas des employés qui sont représentés par un syndicat, c'est l'employeur qui aura la responsabilité de prélever les cotisations syndicales sur la paie des salariés. Ces cotisations devront par la suite être versées au syndicat par l'employeur. Le schéma de la figure 9.2, à la page suivante, présente ces deux exemples de retenues salariales prévues par des ententes collectives.

FIGURE 9.2 Deux exemples de retenues salariales prévues par des ententes collectives

Examinons maintenant en détail ces retenues prévues par des ententes collectives.

Le régime de retraite

Si l'ensemble des employés participent à un régime de retraite, tous doivent normalement y souscrire, et l'employeur prélève une certaine somme sur leur salaire brut. Cette retenue est habituellement calculée à l'aide d'un pourcentage prédéterminé du salaire brut. L'employeur doit aussi contribuer à la caisse de retraite de ses employés selon différentes modalités établies dans le contrat de travail qu'il signe avec eux.

Par exemple, un employé qui a gagné un salaire hebdomadaire brut de 550,00 $ et dont le taux de cotisation à son régime de retraite est de 9 % verra le prélèvement d'un montant de 49,50 $ (550,00 $ × 9 %) sur sa paie. Notons que l'employeur contribue habituellement un montant égal à celui de l'employé, mais d'autres ententes sont possibles, notamment pour les élus de l'Assemblée nationale du Québec. Dans le cas d'Émilie Lévesque, il n'y a pas de retenue à effectuer puisque son employeur n'offre pas de régime de retraite.

Les cotisations syndicales

Dans le cas où les employés sont syndiqués, le montant des cotisations syndicales dépend du syndicat auquel ils sont affiliés. L'employeur doit habituellement retenir un pourcentage du salaire brut ou une somme par heure travaillée, le tout selon la convention collective qui régit ses rapports avec ses employés.

Par exemple, un employé qui a gagné un salaire hebdomadaire brut de 550,00 $ et dont le taux de cotisation syndicale est de 1,5 % verra le prélèvement d'un montant de 8,25 $ (550,00 $ × 1,5 %) sur sa paie. Notons que l'employeur ne contribue jamais aux cotisations syndicales. Dans le cas d'Émilie Lévesque, elle n'est pas syndiquée. Donc, aucune cotisation syndicale ne sera prélevée sur sa paie.

9.3.3 Les retenues salariales facultatives

Il arrive que des entreprises offrent de meilleures conditions de travail à leurs employés afin qu'ils jouissent de certains avantages de plus que ceux prévus par la loi (*voir la figure 9.3*). C'est le cas, entre autres, d'un régime d'**assurance collective**, d'un **régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** collectif ou d'un **régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)**. Le régime d'assurance collective

Assurance collective
Type d'assurance qui consiste à protéger un groupe d'employés, par exemple les employés travaillant pour une même entreprise, d'un risque donné (vie, invalidité, frais médicaux, frais dentaires, notamment).

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
Plan de retraite individuel permettant à un particulier d'épargner et de faire fructifier, à l'abri de l'impôt, des sommes qu'il pourra retirer à sa retraite et qui seront alors imposables (Ménard, 2014).

Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)
Régime d'épargne-retraite collectif offert par l'employeur et administré par un administrateur autorisé. L'employeur n'est pas obligé d'y cotiser, mais ses employés y sont automatiquement inscrits lors de la mise en place du régime dans l'entreprise.

permettra aux travailleurs de se faire rembourser une partie de certains frais médicaux ou dentaires engagés par eux et leur famille. Le REER collectif ou le RVER sera parfois offert par les employeurs à la place d'un régime de retraite. Ceux-ci vont ainsi encourager les employés à épargner pour leur retraite en versant un certain montant, habituellement un pourcentage du salaire brut. Notons que l'implantation d'un RVER peut être obligatoire pour certaines entreprises. Pour plus d'information sur le RVER, nous vous invitons à visiter le site de Retraite Québec.

WEB
Retraite Québec
www.retraitequebec.gouv.qc.ca

L'employeur peut aussi permettre à ses employés de payer certaines sommes avec leurs retenues salariales, telles que le paiement du stationnement ou le versement d'une somme périodique à une œuvre de charité. La figure 9.3 présente les sommes qui peuvent être prélevées sur la paie des employés afin de régler certains éléments.

FIGURE 9.3 Les retenues salariales facultatives

Le tableau 9.6 regroupe les différentes retenues qui peuvent être faites sur la paie des employés.

TABLEAU 9.6 Les retenues salariales

RETENUES SALARIALES OBLIGATOIRES	TAUX DE COTISATION	RETENUE MAXIMALE ANNUELLE	TABLE UTILISÉE	PARTICULARITÉS
Régime de rentes du Québec	5,40 % du salaire brut en 2017	2 797,20 $	Table des cotisations au RRQ (*voir l'annexe 9.4*)	Revenu annuel cotisable maximal de 55 300 $, moins une exemption générale annuelle de 3 500 $
Régime québécois d'assurance parentale	0,548 % du salaire brut en 2017	397,30 $	Table des cotisations au RQAP (*voir l'annexe 9.5*)	Revenu annuel cotisable maximal de 72 500 $, pas d'exemption générale annuelle
Assurance-emploi	1,27 % du salaire brut en 2017	651,51 $	Table des cotisations à l'A-E (*voir l'annexe 9.6*)	Revenu annuel cotisable maximal de 51 300 $, pas d'exemption générale annuelle

TABLEAU 9.6 Les retenues salariales (*suite*)

RETENUES SALARIALES OBLIGATOIRES	TAUX DE COTISATION	RETENUE MAXIMALE ANNUELLE	TABLE UTILISÉE	PARTICULARITÉS
Impôt fédéral sur le revenu	Selon la situation personnelle de l'employé	S.O.	Table des retenues de l'impôt fédéral en fonction des informations contenues dans le formulaire TD1 (*voir l'annexe 9.7*)	Base de calcul : • salaire brut • moins : contribution à un régime de retraite, un REER ou un RVER • moins : cotisation syndicale
Impôt provincial sur le revenu	Selon la situation personnelle de l'employé	S.O.	Table des retenues de l'impôt provincial en fonction des informations contenues dans le formulaire TP-1015.3 (*voir l'annexe 9.8*)	Base de calcul : • salaire brut • moins : contribution à un régime de retraite, un REER ou un RVER

RETENUES SALARIALES PRÉVUES PAR DES ENTENTES COLLECTIVES	TAUX DE COTISATION	RETENUE MAXIMALE ANNUELLE	TABLE UTILISÉE	PARTICULARITÉS « *À vous de jouer !* »
Régime de retraite	Habituellement un pourcentage du salaire brut	Variable	S.O.	Variable d'une entreprise à l'autre
Cotisations syndicales	Habituellement un pourcentage du salaire brut ou une somme par heure travaillée	Variable	S.O.	Variable d'une entreprise à l'autre

RETENUES SALARIALES FACULTATIVES	TAUX DE COTISATION	RETENUE MAXIMALE ANNUELLE	TABLE UTILISÉE	PARTICULARITÉS « *À vous de jouer !* »
Régime d'assurance collective	Habituellement un pourcentage du salaire brut, prévu par le contrat avec l'assureur	Variable	S.O.	Variable d'une entreprise à l'autre
Régime enregistré d'épargne-retraite collectif ou régime volontaire d'épargne-retraite	Montant variable au choix de l'employé, compte tenu du maximum annuel prévu par le fisc	Variable	S.O.	Variable d'une entreprise à l'autre
Diverses retenues pour permettre aux employés de payer certaines sommes	Variable d'une entreprise à l'autre	Variable	S.O.	Variable d'une entreprise à l'autre

MISE EN SITUATION

Comme on l'a établi précédemment (*voir la page 502*), Émilie Lévesque a travaillé 43 heures durant la semaine terminée le 25 mai 20X5 et a gagné un salaire hebdomadaire brut de 689,75 $. Le tableau suivant montre les différentes retenues que son employeur, Madame Pain, devra faire sur son salaire :

MADAME PAIN
CALCUL DES RETENUES À LA SOURCE – ÉMILIE LÉVESQUE
semaine terminée le 25 mai 20X5

Retenues	Calcul	Montant
Régime de rentes du Québec	(689,75 $ – [3 500 $ ÷ 52] × 5,40 %) ou selon la table des retenues du RRQ	33,61 $
Régime québécois d'assurance parentale	(689,75 $ × 0,548 %) ou selon la table des retenues du RQAP	3,78
Assurance-emploi	(689,75 $ × 1,27 %) ou selon la table des retenues de l'A-E	8,76
Impôt fédéral	Selon la table des retenues de l'impôt fédéral (code = 4) Salaire assujetti = 675,95 $ (689,75 $ – [689,75 $ × 2 %])	34,65
Impôt provincial	Selon la table des retenues de l'impôt provincial (code = F) Salaire assujetti = 675,95 $ (689,75 $ – [689,75 $ × 2 %])	27,18
Cotisations syndicales	S.O. : employée non syndiquée	Ø
Régime volontaire d'épargne-retraite	689,75 $ × 2 %	13,80
Total des retenues à la source		**121,78 $**

À VOUS DE JOUER !

Pour la semaine terminée le 25 octobre 20X5, Charles Costapopoulous a gagné un salaire brut de 752,50 $. Ses code de demande et code de retenue ont été déterminés dans la rubrique «*À vous de jouer !*» de la page 498. Charles participe à un régime de retraite à raison de 3 % de son salaire brut. De plus, il est affilié à un syndicat, la CSDQ, et sa cotisation égale 0,8 % de son salaire brut.

On vous demande de remplir le tableau suivant afin de déterminer les différentes retenues que son employeur devra faire sur son salaire.

AEROTECNO INC.
CALCUL DES RETENUES À LA SOURCE – CHARLES COSTAPOPOULOS
semaine terminée le 25 octobre 20X5

Retenues	Calcul	Montant
Régime de rentes du Québec	Selon le calcul ou la table des retenues du RRQ	
Régime québécois d'assurance parentale	Selon le calcul ou la table des retenues du RQAP	
Assurance-emploi	Selon le calcul ou la table des retenues de l'A-E	
Impôt fédéral	Selon la table des retenues de l'impôt fédéral (code =)	
	Salaire assujetti =	
Impôt provincial	Selon la table des retenues de l'impôt provincial (code =) Salaire assujetti =	
Cotisations syndicales	% du salaire brut	
Régime de retraite	% du salaire brut	
Total des retenues à la source		

9.4 La comptabilisation de la paie

Une fois tous ces calculs effectués, il est temps de comptabiliser les salaires dans les registres comptables de l'entreprise. Nous allons procéder en deux étapes. Premièrement, nous allons préparer le relevé de paie d'Émilie Lévesque, ensuite, nous allons enregistrer sa paie dans le journal général.

9.4.1 La préparation du relevé de paie

Les entreprises remettent à leurs employés un relevé de paie (aussi nommé bordereau de paie) au moment du versement de chacune des paies. Ce relevé peut prendre différentes formes. Il s'agit d'un document où sont consignés le salaire brut gagné par l'employé ainsi que le détail des retenues effectuées. De plus, le relevé présente le salaire net qui sera versé à l'employé, par dépôt bancaire ou par chèque.

Notons également que le relevé de paie doit présenter les montants relatifs à la paie de la période, mais aussi les montants cumulatifs depuis le début de l'année civile. Dans le cas d'Émilie, ces deux montants seront identiques puisque la semaine terminée le 25 mai était sa toute première semaine de travail chez Madame Pain.

MISE EN SITUATION

Voici maintenant le relevé de paie d'Émilie pour la semaine terminée le 25 mai 20X5 :

Codes de demande et de retenue selon les formulaires TD-1 et TP-1015.3

Coordonnées de l'employeur

RELEVÉ DE PAIE

Employeur :
Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

Employé(e) :
Émilie Lévesque
1009, de Montplaisant
Mont Saint-Hilaire (Québec) J3H 1M4

Code de demande fédéral : 4
Code de retenue provincial : F

Période de paie : terminée le 25 mai 20X5
Date du dépôt : 31 mai 20X5

Coordonnées de l'employé

Dates de fin de la période de paie et de dépôt

Description	Paie de l'employé(e)			Total cumulatif
	Taux horaire	Nombre d'heures	Total période courante	
Salaire	15,50 $	40,00	620,00 $	620,00 $
Heures supplémentaires	23,25 $	3,00	69,75	69,75
Total brut		**43,00**	**689,75 $**	**689,75 $**
Retenues				
Régime de rentes du Québec			33,61 $	33,61 $
Régime québécois d'assurance parentale			3,78	3,78
Assurance-emploi	**Revenu assujetti**		8,76	8,76
Impôt fédéral	675,95 $		34,65	34,65
Impôt provincial	675,95 $		27,18	27,18
Régime volontaire d'épargne-retraite		2 %	13,80	13,80
Total des retenues			**121,78 $**	**121,78 $**
Salaire net			**567,97 $**	**567,97 $**

Salaire brut de la période et cumulatif

Retenues à la source déterminées selon un calcul ou à l'aide des tables de retenues

Total du montant retenu de la période et cumulatif

Salaire net de la période et cumulatif

Salaire net
Somme d'argent reçue effectivement par un salarié après que son employeur a déduit les retenues salariales de son salaire brut.

Le montant du **salaire net** de l'employé qui sera versé le 31 mai est de 567,97 $, soit 689,75 $ moins le total des retenues de 121,78 $. Les retenues seront remises plus tard aux organismes concernés, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre. L'écriture dans le journal général est enregistrée à la date de la fin de la période de paie et se lit comme suit :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 21**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X5				
Mai 25	Salaires	5300	689,75	
	RRQ à payer	2360		33,61
	RQAP à payer	2365		3,78
	A-E à payer	2390		8,76
	Impôt fédéral à payer	2395		34,65
	Impôt provincial à payer	2375		27,18
	RVER à payer	2423		13,80
	Salaires à payer	2350		567,97
	(pour enregistrer la paie d'Émilie Lévesque			
	pour la période de paie se terminant le 25 mai)			

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Afin que soit respecté le principe du rattachement des charges aux produits, la paie est enregistrée dans le journal général à la date où la charge est engagée et non au moment où elle sera versée. Dans certains cas, afin d'obtenir des états financiers plus justes, une régularisation sera nécessaire, puisque la fin de la période de paie ne correspond pas toujours avec la date de fin de période ou d'exercice, comme nous l'avons vu au chapitre 5.

Même si les cotisations au RRQ et au RQAP ainsi que l'impôt provincial sont remis au même gouvernement grâce à un seul versement, dans ce manuel, nous allons enregistrer ces trois sommes dans plusieurs comptes afin d'obtenir le détail des sommes à verser. Il en va de même des sommes à remettre au gouvernement fédéral pour l'A-E et l'impôt fédéral : elles sont versées ensemble, mais enregistrées dans deux comptes distincts. De cette façon, l'information peut être repérée plus facilement.

De plus, dans cette dernière écriture, nous avons crédité le compte *Salaires à payer*, puisque le salaire net de l'employé est habituellement versé le mercredi ou le jeudi de la semaine suivant la fin de la période de paie. Dans le cas d'Émilie, son employeur versera son salaire net de 567,97 $ par dépôt bancaire le jeudi de la semaine suivante, soit le 31 mai. Donc, le 1er juin, une écriture sera enregistrée afin de débiter le compte de passif *Salaires à payer* et de créditer le compte *Encaisse*.

Voici cette écriture en date du 31 mai :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 23
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
31 mai	Salaires à payer	2350	567,97	
	Encaisse	1010		567,97
	(pour enregistrer le versement du salaire net			
	d'Émilie Lévesque par dépôt direct pour la			
	période de paie se terminant le 25 mai ;			
	n° de confirmation du dépôt 12548-8564)			

À VOUS DE JOUER !

Dans un premier temps, on vous demande de remplir le relevé de paie de Charles Costapopoulos pour la semaine terminée le 25 octobre 20X5. Le dépôt sera effectué le 31 octobre. Comme il s'agit déjà de sa troisième semaine chez son nouvel employeur, nous avons inscrit les montants cumulatifs. Il ne reste qu'à inscrire les montants de la période de paie courante.

Par la suite, on vous demande également d'enregistrer dans le journal général la paie de cet employé en date du 25 octobre, ainsi que l'écriture du versement du salaire net en date du 31 octobre, n° de chèque 4585.

RELEVÉ DE PAIE

Employeur :
Aerotecno inc.
8585, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6

Employé(e) :
Charles Costapopoulos
777, rue de Gascogne
Boucherville (Québec) J4B 5H7

Code de demande fédéral :
Code de retenue provincial :

Période de paie : terminée le
Date du dépôt :

Description	Paie de l'employé(e)			Total cumulatif
	Taux horaire	Nombre d'heures	Total période courante	
Salaire	17,50 $	40,00	700,00 $	2 100,00 $
Heures supplémentaires	26,25 $	2,00	52,50	157,50
Total brut		**42,00**	**752,50 $**	**2 257,50 $**
Retenues				
RRQ				112,50 $
RQAP				12,45
Assurance-emploi	**Revenu assujetti**			29,20
Impôt fédéral				170,50
Impôt provincial				204,32
Cotisations syndicales		0,8 %		18,06
Régime de retraite		3 %		67,73
Total des retenues				**614,76 $**
Salaire net				**1 642,74 $**

Enregistrement de la paie en date du 25 octobre :

JOURNAL GÉNÉRAL — **Page : 21**

Date	Nom des comptes et explication	Numéro des comptes	Débit	Crédit
20X5				

Enregistrement du versement du salaire net en date du 31 octobre :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 21
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

9.5 La contribution de l'employeur

Contribution de l'employeur
Quote-part versée par l'employeur aux différents régimes de prévoyance publics (services de santé, assurance-emploi, rentes du Québec, assurance parentale) ou privés (régime de retraite ou assurances).

Outre le fait que le montant du salaire brut est une charge pour l'employeur, celui-ci doit contribuer à divers régimes, ce qui constitue une charge supplémentaire qu'on appelle la **contribution de l'employeur**. Cette charge supplémentaire peut être obligatoire, comme dans le cas des vacances, du RRQ, du RQAP, de la contribution pour la santé et la sécurité du travail, du Fonds des services de santé (FSS) ou de l'A-E, ou facultative, comme dans le cas d'une participation de l'employeur à un régime de retraite ou à une assurance collective.

Dans ce manuel, nous répartirons la contribution de l'employeur en trois catégories : les avantages sociaux, les charges sociales et la provision pour vacances. De plus, nous verrons plus loin dans ce chapitre que d'autres contributions s'ajouteront à la fin de l'année civile, soit la cotisation annuelle pour les normes du travail et la contribution de l'employeur au fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

9.5.1 Les charges sociales

Les charges sociales sont les contributions obligatoires de l'employeur sur lesquelles il n'exerce aucun contrôle. Le montant des cotisations aux différents régimes est fixé par l'État. Il s'agit des contributions au RRQ, au RQAP, au FSS, à l'A-E et à la CNESST. Voyons chacun de ces régimes.

Le Régime de rentes du Québec

Tel que mentionné précédemment, l'employeur prélève l'équivalent de 5,40 % (selon les tables utilisées dans ce manuel) du salaire admissible sur la paie de chaque employé pour le RRQ. Il participe aussi au régime en versant une somme égale à celle versée par l'employé.

Le Régime québécois d'assurance parentale

Nous avons déjà vu que la cotisation au RQAP est obligatoire pour les employés. Les employeurs sont aussi tenus d'y contribuer. Le taux de cotisation pour l'employeur a été fixé à 1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés.

Le Fonds des services de santé

La Loi sur l'assurance maladie du Québec a permis d'implanter un régime universel d'assurance maladie pour tous les citoyens du Québec. Au début de son implantation, le régime – qui s'appelle aujourd'hui le Fonds des services de santé – était financé par les employés et les employeurs. Depuis quelques années, la part de l'employé est intégrée dans la table d'impôt, alors que l'employeur doit verser un certain pourcentage du salaire brut.

WEB

Pour plus d'information sur le calcul du taux de cotisation au FSS, visitez le site de Revenu Québec
www.revenuquebec.ca

L'employeur doit payer au FSS une cotisation basée sur le total des salaires bruts (aussi appelé la masse salariale). Le taux de cette cotisation est variable selon les situations. Par exemple, Revenu Québec prévoit un taux faible pour les entreprises qui ont une masse salariale annuelle inférieure à 1 000 000 $. Une exception est également prévue pour les entreprises manufacturières qui respectent certaines conditions. Finalement, le taux de cotisation au FSS d'un employeur dont la masse salariale totale pour l'année est inférieure à 5 millions de dollars sera réduit graduellement sur une période de cinq ans débutant en 2017. Le taux pour l'année est basé sur l'estimation des salaires annuels à verser. À la fin de l'année, lors de la production du Relevé 1 Sommaire, l'entreprise va payer le taux selon la masse salariale totale réelle, moins ce qui a été versé durant l'année (*voir la section 9.11*).

En 2017, les taux de cotisation au FSS variaient entre 2,5 % et 4,26 %. Pour les besoins de notre démonstration, nous allons établir le taux de cotisation au FSS de Madame Pain à 3 %.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Les entreprises québécoises doivent également verser une cotisation pour le financement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Cette cotisation correspond à 0,07 % des salaires bruts et elle s'effectue une fois l'an lors de la préparation du Relevé 1 (*voir la section 9.11*).

L'assurance-emploi

Pour ce qui est de l'A-E, l'entreprise doit remettre au gouvernement fédéral 1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés, ce qui constitue la contribution de l'employeur.

La contribution pour la santé et la sécurité du travail

La CNESST régit plusieurs aspects reliés au travail comme on l'a mentionné au début du chapitre. Un de ses rôles est de promouvoir la sécurité des employés sur leur lieu de travail. Elle voit aussi à ce que les employés qui ont un accident sur leur lieu de travail soient indemnisés et soutenus durant leur période d'invalidité et lors de leur réintégration au travail. Au cours de la période pendant laquelle ils ne peuvent travailler, les employés reçoivent une indemnité de remplacement du revenu qui n'est pas imposable. L'employeur doit contribuer à ce régime en versant à la CNESST un certain pourcentage de ses salaires bruts à titre de contribution pour la santé et la sécurité du travail. L'employé n'a pas à verser cette contribution, cette obligation revenant uniquement à son employeur.

Le taux de versement périodique est établi en fonction de plusieurs facteurs. Pour établir ce taux, la CNESST classe l'entreprise dans une ou plusieurs unités de classification, selon les activités exercées par ses travailleurs. Le taux de prime varie

selon le risque associé à l'activité exercée par l'employeur. Plus le risque d'accident ou de maladie professionnelle est élevé, plus le taux de prime est élevé. Cette prime est ensuite divisée par le nombre de périodes de paie par année, ce qui donne le taux de versement périodique. De plus, l'organisme prend en considération d'autres facteurs tels que la taille de l'entreprise.

Sur le plan comptable, le paiement de cette prime sera enregistré par une charge au débit et une charge à payer au crédit, comme c'est le cas pour la contribution de l'employeur au RRQ, à l'assurance-emploi et au FSS.

Le tableau 9.7 présente brièvement les étapes à suivre par les employeurs pour être en règle avec la CNESST à propos de la contribution pour la santé et la sécurité du travail.

TABLEAU 9.7 La détermination de la contribution pour la santé et la sécurité du travail

MODALITÉS	VERSEMENT
L'employeur fait à la CNESST un versement périodique basé sur son taux de prime et les salaires assurables versés aux travailleurs sur une période donnée*.	Tout au long de l'année
L'employeur remplit un formulaire de déclaration des salaires afin d'informer la CNESST des salaires réels versés au cours de l'année précédente.	15 mars
La CNESST expédie à l'employeur un avis de cotisation spécifiant le solde de la cotisation à acquitter ou le montant à recevoir.	Mars ou avril

* En 2017, le salaire annuel maximum assurable était de 72 500 $.

Pour les besoins de notre démonstration, nous allons établir le taux de versement périodique de Madame Pain à 2,5 %.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Tous les employeurs paient leur prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail par versements périodiques à Revenu Québec. Pour ce faire, la CNESST et Revenu Québec ont convenu d'un partenariat. Les sommes seront donc versées à Revenu Québec au même moment que les sommes relatives au RRQ, au RQAP, à l'impôt provincial et au FSS. Par la suite, Revenu Québec versera à la CNESST les sommes qui lui sont dues.

WEB

Section « Employeurs » du site de la CNESST
www.csst.qc.ca/employeurs

9.5.2 Les avantages sociaux

Les avantages sociaux sont les sommes que l'employeur doit verser, mais qui ne sont pas obligatoires. Ces contributions résultent d'une décision de l'employeur ou d'une entente avec ses employés. Par exemple, afin d'attirer des candidats de talent, un employeur pourrait offrir à ses employés de mettre sur pied un régime de retraite auquel il contribuera, en plus des sommes qui sont retenues sur la paie de ses employés. Il peut contribuer à une assurance collective, à un régime volontaire d'épargne-retraite ou à un programme d'aide aux employés, par exemple.

Le régime de retraite

Il faut d'abord rappeler qu'un très petit nombre d'employeurs offrent un régime de retraite à leurs employés. La contribution de l'entreprise à la caisse de retraite

de ses employés est habituellement basée sur des calculs actuariels qui tiennent compte de l'âge des employés, entre autres.

Le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

Rappelons que l'employeur Madame Pain offre à ses employés un RVER. Émilie a choisi de cotiser un montant représentant 2 % de son salaire brut. Comme son employeur contribue le même pourcentage jusqu'à un maximum de 2 %, la contribution de l'employeur pour le RVER d'Émilie pour le mois de mai 20X5 se calculera comme suit :

Salaire brut du mois	×	taux de contribution de l'employeur		
689,75 $	×	2 %	=	13,80 $

Les autres avantages sociaux

Il existe une multitude d'autres possibilités quant à la contribution de l'employeur à des programmes d'avantages sociaux au bénéfice de ses employés. Nous ne pouvons toutes les expliquer en détail dans ce volume. Cependant, ces contributions sont habituellement exprimées soit en pourcentage du salaire brut, soit en fonction d'une cotisation périodique prédéterminée.

9.5.3 La provision pour vacances

Comme on l'a mentionné au début du chapitre, la Loi sur les normes du travail, qui régit les conditions de travail des travailleurs québécois, prévoit des modalités pour les vacances annuelles des employés. Sauf pour quelques rares exceptions, tout employé a droit à un minimum de deux semaines de vacances annuelles, ce qui équivaut à 4 % de son salaire brut de l'année de référence. Plus l'employé a un grand nombre de semaines de vacances, plus ce pourcentage sera élevé.

Bien entendu, l'employeur peut offrir de meilleures conditions que celles dictées par la Loi sur les normes du travail, qui sont des conditions minimales.

L'employeur devra donc, à chaque période de paie ou une fois par mois selon sa préférence, enregistrer une charge et un passif pour les indemnités de vacances de ses employés.

MISE EN SITUATION

Émilie Lévesque a droit à deux semaines de vacances annuelles. Son employeur, Madame Pain, devra donc enregistrer une charge de 4 % de son salaire brut ainsi qu'une provision dans un compte de passif afin de prévoir le versement de sa paie durant ses vacances.

Ainsi, lorsqu'Émilie sera en vacances, il n'y aura pas de charge pour l'entreprise, celle-ci ayant été enregistrée chaque semaine ou chaque mois. Dans le cadre de ce manuel, nous allons enregistrer la provision pour vacances une fois par mois, en même temps que les autres contributions de l'employeur. En mai, Émilie a gagné un salaire brut de 689,75 $. La provision pour vacances du mois de mai sera donc de 27,59 $, soit 689,75 $ × 4 %.

À VOUS DE JOUER !

Charles Costapopoulos a droit à trois semaines de vacances, soit l'équivalent de 6 % de son salaire brut. Calculez la provision pour vacances que son employeur doit enregistrer pour le mois d'octobre 20X5, sachant que Charles a gagné un salaire brut de 2 257,50 $ durant cette période.

_____ × _____ = _____

MISE EN SITUATION

À l'aide du tableau suivant, voyons les différents montants concernant la contribution de Madame Pain pour le mois de mai :

MADAME PAIN
CALCUL DE LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR
du mois de mai 20X5

Données du mois		Calcul de la contribution de l'employeur	Montant
Salaires bruts	**689,75 $**		
Retenues			
Régime de rentes du Québec	33,61 $	Montant égal à celui sur la paie des employés	33,61 $
Régime québécois d'assurance parentale	3,78	1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés (1,4 × 3,78 $)	5,29
Fonds des services de santé		3 % du salaire brut (3 % × 689,75 $)	20,69
Contribution pour la santé et la sécurité du travail		2,5 % du salaire brut (2,5 % × 689,75 $)	17,24
Assurance-emploi	8,76	1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés (1,4 × 8,76 $)	12,26
RVER	13,80	Montant égal à celui sur la paie des employés jusqu'à un maximum de 2 % du salaire brut	13,80
Provision pour vacances		4 % du salaire brut (4 % × 689,75 $)	27,59
Total des retenues	**59,95 $**	**Total de la contribution de l'employeur**	**130,48 $**

MISE EN GARDE

1. Afin de simplifier, nous avons utilisé comme exemple une entreprise qui a un seul employé et qui a comptabilisé une seule paie au mois de mai. Pour le prochain mois, les contributions de Madame Pain à ces différents régimes seront calculées une seule fois, à la fin du mois, et à partir du total du salaire et des retenues pour tout le mois. De plus, si l'entreprise comptait plusieurs employés, ces contributions seraient calculées à partir du total du salaire et des retenues du mois pour l'ensemble des employés de l'entreprise.
2. Dans ce manuel, nous avons choisi de calculer et d'enregistrer dans le journal général les contributions de l'employeur une seule fois par mois. Cependant, dans certaines entreprises, on procède au calcul et à l'enregistrement de celles-ci à chacune des paies. C'est le cas de la plupart des paies qui sont préparées par les institutions financières et aussi de celles qui sont enregistrées par des logiciels comme Sage 50 et Acomba.

À VOUS DE JOUER !

À partir des données suivantes provenant de la paie de Charles Costapopoulos pour les trois semaines qu'il a travaillées durant le mois d'octobre, calculez les différents montants concernant la contribution d'Aerotecno pour le mois.

À des fins de simplification, présumons que Charles est le seul employé de l'entreprise. Veuillez noter que le taux de cotisation de cette entreprise en ce qui concerne le Fonds des services de santé est de 3 %. De plus, le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 3,25 %.

AEROTECNO INC.
CALCUL DE LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR
du mois d'octobre 20X5

Données du mois		Calcul de la contribution de l'employeur	Montant
Salaires bruts	**2 257,50 $**		
Retenues			
Régime de rentes du Québec	112,50 $	Montant égal à celui sur la paie des employés	
Régime québécois d'assurance parentale	12,45	1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés	
Fonds des services de santé		3 % du salaire brut	
Contribution pour la santé et la sécurité du travail		3,25 % du salaire brut	
Assurance-emploi	29,20	1,4 fois la somme prélevée sur la paie des employés	
Régime de retraite	67,73	Montant égal à celui sur la paie des employés	
Provision pour vacances		6 % du salaire brut	
Total des retenues	**221,88 $**	**Total de la contribution de l'employeur**	**515,09 $**

9.6 L'enregistrement de la contribution de l'employeur au journal général

Comme nous l'avons expliqué précédemment, une distinction doit être faite quant aux différentes contributions de l'employeur. En ce qui a trait aux comptes de grand livre utilisés, nous allons regrouper certains éléments. Nous allons d'abord enregistrer les charges sociales obligatoires, puis les avantages sociaux, soit les contributions qui résultent des décisions de l'employeur et qui ne sont pas obligatoires. Nous terminerons par l'enregistrement de la provision pour vacances.

Le tableau 9.8 présente les comptes que nous allons utiliser dans ce manuel.

TABLEAU 9.8 Les comptes utilisés pour les contributions de l'employeur

PROGRAMME	COMPTE DE CHARGE UTILISÉ	COMPTE DE PASSIF UTILISÉ
Régime de rentes du Québec	*Charges sociales*	*RRQ à payer*
Régime québécois d'assurance parentale	*Charges sociales*	*RQAP à payer*
Fonds des services de santé	*Charges sociales*	*FSS à payer*
Contribution pour la santé et la sécurité du travail	*Charges sociales*	*CNESST à payer*
Assurance-emploi	*Charges sociales*	*A-E à payer*
Autres contributions qui résultent d'une décision de l'employeur ou d'une entente avec les employés (régime de retraite, assurance collective, REER, RVER, etc.)	*Avantages sociaux*	*Régime de retraite à payer*
Vacances	*Vacances*	*Vacances à payer*

Remarquons que les charges concernant les charges sociales, soit les retenues obligatoires, sont regroupées dans un seul compte, *Charges sociales*, alors que celles qui concernent les avantages sociaux sont débitées au compte *Avantages sociaux*. Cela permet de cibler rapidement la charge relative à ces deux éléments dans l'état des résultats.

Voici les écritures de journal général qui enregistrent les charges relatives aux charges sociales et aux avantages sociaux mensuels ainsi que la provision pour vacances du mois de mai 20X5 :

Enregistrement des charges sociales

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 23
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
31 mai	Charges sociales	5320	89,09	
	RRQ à payer	2360		33,61
	RQAP à payer	2365		5,29
	FSS à payer	2370		20,69
	CNESST à payer	2372		17,24
	A-E à payer	2390		12,26
	(pour enregistrer les charges sociales			
	de l'employeur du mois de mai)			

Enregistrement des avantages sociaux

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 23
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
31 mai	Avantages sociaux	5330	13,80	
	RVER à payer	2423		13,80
	(pour enregistrer les avantages sociaux			
	de l'employeur du mois de mai)			

Enregistrement de la provision pour vacances

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 23
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
31 mai	Vacances	5340	27,59	
	Vacances à payer	2400		27,59
	(pour enregistrer la provision pour vacances			
	du mois de mai)			

À VOUS DE JOUER !

Dans la précédente rubrique « *À vous de jouer !* » (*voir les pages 519 et 520*), vous avez calculé les différents montants concernant la contribution d'Aerotecno pour le mois d'octobre 20X5. On vous demande maintenant, à partir de ces calculs, d'enregistrer dans le journal général les charges sociales, les avantages sociaux ainsi que la provision pour vacances de l'entreprise au 31 octobre 20X5. Présumons toujours que Charles Costapopoulos est le seul employé de l'entreprise.

Enregistrement des charges sociales

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 25
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

Enregistrement des avantages sociaux

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 25
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

Enregistrement de la provision pour vacances

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 25
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

9.7 Le report au grand livre

Avant d'accéder à la prochaine étape, soit l'explication et la comptabilisation des remises de l'employeur, il est nécessaire de reporter au grand livre les écritures de la paie et des contributions de l'employeur enregistrées précédemment.

MISE EN SITUATION

Nous allons reproduire les comptes de passif à court terme qui ont été utilisés précédemment lors de la comptabilisation de la paie d'Émilie à la section 9.4 et lors de la comptabilisation de la contribution de l'employeur à la section 9.5.

Cela facilitera la prochaine étape.

GRAND LIVRE

RRQ à payer — **N° 2360**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		33,61	33,61	Ct
	le 25 mai					
Mai 31	Charges sociales du mois de mai	J.G.23		33,61	67,22	Ct

RQAP à payer — **N° 2365**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		3,78	3,78	Ct
	le 25 mai					
Mai 31	Charges sociales du mois de mai	J.G.23		5,29	9,07	Ct

FSS à payer — **N° 2370**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 31	Charges sociales du mois de mai	J.G.23		20,69	20,69	Ct

CNESST à payer — **N° 2372**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 31	Charges sociales du mois de mai	J.G.23		17,24	17,24	Ct

Impôt provincial à payer — **N° 2375**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		27,18	27,18	Ct
	le 25 mai					

A-E à payer — **N° 2390**

Date	Libellé	Référence	Débit	Crédit	Solde	Dt/Ct
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		8,76	8,76	Ct
	le 25 mai					
Mai 31	Charges sociales du mois de mai	J.G.23		12,26	21,02	Ct

Impôt fédéral à payer						N° 2395
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		34,65	34,65	Ct
	le 25 mai					

Vacances à payer						N° 2400
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Mai 31	Provision vacances du mois de mai	J.G.23		27,59	27,59	Ct

RVER à payer						N° 2423
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Mai 25	Paie de la période terminée	J.G.21		13,80	13,80	Ct
	le 25 mai					
Mai 31	Avantages sociaux du mois de mai	J.G.23		13,80	27,60	Ct

9.8 Les remises de l'employeur

La plupart des employeurs doivent remettre aux gouvernements et aux différents organismes les sommes prélevées durant un mois ainsi que leurs contributions aux différents régimes, et ce, avant le quinzième jour du mois suivant.

MISE EN SITUATION

Afin de faciliter la compréhension des montants à remettre, voici un tableau qui résume les sommes du mois de mai que Madame Pain devra verser au 15 juin. On suppose toujours qu'Émilie est la seule employée de l'entreprise et qu'elle n'a travaillé qu'une semaine durant le mois de mai, pour un salaire brut de 689,75 $ (*voir son relevé de paie à la page 512*). Les montants proviennent des comptes de grand livre qui se trouvent à la section précédente :

MADAME PAIN PAIEMENT DES RETENUES ET DES CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR du mois de mai 20X5			
Payé à	**Retenues**	**Contribution employeur**	**Total à payer**
Gouvernement provincial			
Régime de rentes du Québec	33,61 $	33,61 $	67,22 $
Régime québécois d'assurance parentale	3,78	5,29	9,07
Impôt provincial	27,18	Ø	27,18
Fonds des services de santé	Ø	20,69	20,69
Contribution pour la santé et la sécurité du travail	Ø	17,24	17,24
Total	**64,57 $**	**76,83 $**	**141,40 $**
Gouvernement fédéral			
Impôt fédéral	34,65 $	Ø $	34,65 $
Assurance-emploi	8,76	12,26	21,02
Total	**43,41 $**	**12,26 $**	**55,67 $**
Régime volontaire d'épargne-retraite	**13,80 $**	**13,80 $**	**27,60 $**

Pour les cotisations syndicales, il n'y a rien à payer, puisque l'unique employé de l'entreprise n'est pas syndiqué.

Le paiement de ces sommes nécessite les écritures suivantes :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
15 juin	RRQ à payer	2360	67,22	
	RQAP à payer	2365	9,07	
	Impôt provincial à payer	2375	27,18	
	FSS à payer	2370	20,69	
	CNESST à payer	2372	17,24	
	Encaisse	1010		141,40
	(pour enregistrer le versement par transfert			
	bancaire des remises au gouvernement provincial			
	du mois de mai ; n° de confirmation 12564-2364)			
15 juin	Impôt fédéral à payer	2395	34,65	
	A-E à payer	2390	21,02	
	Encaisse	1010		55,67
	(pour enregistrer le versement par transfert			
	bancaire des remises au gouvernement fédéral			
	du mois de mai ; n° de confirmation 16985-1245)			
15 juin	RVER à payer	2423	27,60	
	Encaisse	1010		27,60
	(pour enregistrer le versement par transfert			
	bancaire des remises du RVER du mois			
	de mai ; n° de confirmation 19205-9832)			

À VOUS DE JOUER !

Dans les rubriques « *À vous de jouer !* » précédentes (*voir les pages 513 et 519*), vous avez enregistré la paie de Charles Costapopoulos pour la semaine terminée le 25 octobre 20X5 et vous avez aussi enregistré l'écriture des contributions de son employeur, Aerotecno inc., pour le mois d'octobre 20X5.

On vous demande maintenant de reporter ces écritures au grand livre et de remplir le tableau des paiements des retenues et des contributions de l'employeur pour le mois d'octobre 20X5.

Finalement, enregistrez dans le journal général la remise des retenues à la source et des contributions de l'employeur pour octobre, en date du 15 novembre. Le versement des retenues et des contributions au gouvernements provincial, fédéral et les sommes dues pour le régime de retraite ont été payées à l'aide des chèques nos 4597, 4598 et 4599 respectivement. De plus, la remise pour les cotisations syndicales a été payée avec le chèque n° 4600.

GRAND LIVRE						
RRQ à payer						**N° 2360**
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		39,65	39,65	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		35,85	75,50	Ct
	terminée le 18 oct.					

RQAP à payer						N° 2365
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		4,48	4,48	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		3,85	8,33	Ct
	terminée le 18 oct.					

FSS à payer						N° 2370
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						

CNESST à payer						N° 2372
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						

Impôt provincial à payer						N° 2375
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		74,38	74,38	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		62,20	136,58	Ct
	terminée le 18 oct.					

A-E à payer						N° 2390
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		11,44	11,44	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		8,20	19,64	Ct
	terminée le 18 oct.					

Impôt fédéral à payer						N° 2395
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G. 15		71,20	71,20	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G. 18		45,70	116,90	Ct
	terminée le 18 oct.					

Vacances à payer						N° 2400
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						

Régime de retraite à payer						N° 2425
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		25,95	25,95	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		19,20	45,15	Ct
	terminée le 18 oct.					

Cotisations syndicales à payer						N° 2430
Date	**Libellé**	**Référence**	**Débit**	**Crédit**	**Solde**	**Dt/Ct**
20X5						
Oct. 11	Paie de la période	J.G.15		6,92	6,92	Ct
	terminée le 11 oct.					
Oct. 18	Paie de la période	J.G.18		5,12	12,04	Ct
	terminée le 18 oct.					

AEROTECNO INC.
PAIEMENT DES RETENUES ET DES CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR
du mois d'octobre 20X5

Payé à	Retenues	Contribution employeur	Total à payer
Gouvernement provincial			
Régime de rentes du Québec			
Régime québécois d'assurance parentale			
Impôt provincial			
Fonds des services de santé			
Contribution pour la santé et la sécurité du travail			
Total			
Gouvernement fédéral			
Impôt fédéral			
Assurance-emploi			
Total			
Régime de retraite			
Cotisations syndicales			

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

9.9 Le journal des salaires

Depuis le début de ce chapitre, nous avons enregistré les salaires à l'aide du journal général. Cette façon de faire est acceptable pour la comptabilisation de la paie d'un petit nombre d'employés. Lorsque l'entreprise emploie un grand nombre de personnes, elle peut utiliser un journal des salaires, à moins qu'elle ne dispose d'un logiciel comptable ou ne fasse préparer ses paies par son institution financière ou une entreprise spécialisée.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Afin de simplifier le processus de gestion de la paie et d'en réduire les coûts, de plus en plus d'employeurs font préparer leurs paies par leur institution financière ou par une entreprise spécialisée en traitement de la paie et autres solutions en gestion des ressources humaines.

Le journal des salaires est en fait un journal auxiliaire qui simplifie le report au grand livre. En effet, après chaque paie ou à la fin du mois, le comptable reporte au grand livre le total des sommes de chacune des colonnes, ce qui évite d'avoir à transcrire une à une les sommes relatives à chaque employé.

Il est à noter que l'enregistrement des charges sociales, des avantages sociaux et de la provision pour vacances s'effectue dans le journal général. Pour ce qui est du paiement des retenues et des contributions de l'employeur, on peut utiliser soit le journal des décaissements, soit le journal général.

Soulignons aussi que les entreprises qui utilisent un journal des salaires vont souvent créditer le compte *Salaires à payer* au moment de l'enregistrement de la paie au journal des salaires. Par la suite, à la date de versement de la paie, on utilisera le journal des décaissements et on débitera le compte *Salaires à payer*.

MISE EN SITUATION

Même si Madame Pain ne compte qu'une seule employée, le journal des salaires peut être utilisé afin d'accélérer l'enregistrement de la paie. De plus, Éloïse Pomerleau prévoit embaucher un nouvel employé bientôt, car elle est débordée. Vous trouverez à la page 530 le journal des salaires complété pour le mois de juin 20X5. Y sont inscrites les données relatives aux paies d'Émilie Lévesque pour les semaines terminées les 1er, 8 et 15, 22 et 29 juin 20X5. Le salaire sera versé les 7, 14, 21, 28 juin et 5 juillet par virement bancaire à partir du compte de banque de l'entreprise.

Dans notre exemple, nous n'avons qu'un employé pour cinq périodes de paie d'une semaine. Évidemment, la procédure est la même lorsqu'il y a un plus grand nombre d'employés, sauf que les relevés de paie à produire et les inscriptions au journal des salaires sont plus nombreux.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Le journal des salaires comprend l'enregistrement des paies à la date de fin de celles-ci dans le compte *Salaires à payer*. Lorsque les paies seront versées aux employés, le paiement sera enregistré dans le journal des décaissements en débitant le compte *Salaires à payer*. C'est dans le jounal des décaissements que l'on inscrira les numéros de chèque ou les numéros de confirmation du dépôt.

JOURNAL DES SALAIRES DE L'ENTREPRISE MADAME PAIN

JOURNAL DES SALAIRES — Page: 10

Date	Nom du salarié	Salaire brut					Retenues						Salaire net
		Normal		Supplémentaire		Salaires (débit)	RRQ à payer (crédit)	RQAP à payer (crédit)	A-E à payer (crédit)	Impôt fédéral à payer (crédit)	Impôt provincial à payer (crédit)	RVER à payer (crédit)	Salaires à payer (crédit)
		Nombre d'heures	Taux	Nombre d'heures	Taux								
20X5													
Juin 01	Émilie Lévesque	40	15,50	4,00	23,25	713,00	34,87	3,91	9,06	37,45	30,38	14,26	583,07
Juin 08	Émilie Lévesque	40	15,50	2,00	23,25	666,50	32,36	3,65	8,46	31,85	23,98	13,33	552,87
Juin 15	Émilie Lévesque	35	15,50	–	23,25	542,50	25,66	2,97	6,89	18,15	4,78	10,85	473,20
Juin 22	Émilie Lévesque	40	15,50	1,00	23,25	643,25	31,10	3,53	8,17	29,05	20,78	12,87	537,75
Juin 29	Émilie Lévesque	38	15,50	–	23,25	589,00	28,17	3,23	7,48	23,25	11,18	11,78	503,91
						3 154,25	152,16	17,29	40,06	139,75	91,10	63,09	2 650,80
						(5300)	(2360)	(2365)	(2390)	(2395)	(2375)	(2423)	(2350)
						✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Ces totaux seront reportés dans les comptes de grand livre correspondants à la fin du mois.

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT FÉDÉRAL — Code : 4

Date	Salaire brut	Cotisations au RVER	Salaire assujetti
Juin 01	713,00	14,26	698,74
Juin 08	666,50	13,33	653,17
Juin 15	542,50	10,85	531,65
Juin 22	643,25	12,87	630,38
Juin 29	589,00	11,78	577,22

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT PROVINCIAL — Code : F

Date	Salaire brut	Cotisations au RVER	Salaire assujetti
Juin 01	713,00	14,26	698,74
Juin 08	666,50	13,33	653,17
Juin 15	542,50	10,85	531,65
Juin 22	643,25	12,87	630,38
Juin 29	589,00	11,78	577,22

À VOUS DE JOUER !

Le journal des salaires d'Aerotecno pour le mois de novembre est présenté à la page 532. Les informations relatives aux paies des semaines terminées le 2, 9, 16 et 23 novembre ont été entrées. À partir du relevé de paie de Charles Costapopoulos pour la semaine terminée le 30 novembre 20X5, complétez le journal des salaires de la page 532.

RELEVÉ DE PAIE

Employeur :
Aerotecno inc.
8585, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1G6

Employé(e) :
Charles Costapopoulos
777, rue de Gascogne
Boucherville (Québec) J4B 5H7

Code de demande fédéral : **1**
Code de retenue provincial : **A**

Période de paie : semaine terminée le 29 nov. 20X5
Date du dépôt : 5 déc. 20X5

Description	Paie de l'employé(e)			Total cumulatif
	Taux horaire	Nombre d'heures	Total période courante	
Salaire	17,50 $	40,00	700,00 $	5 565,00 $
Heures supplémentaires	26,25 $	Ø	Ø	288,75
Total brut		**40,00**	**700,00 $**	**5 853,75 $**
Retenues				
RRQ			34,17 $	288,53 $
RQAP	**Revenu**		3,84	32,15
Assurance-emploi	**assujetti**		8,89	74,88
Impôt fédéral	673,40 $		48,05	420,85
Impôt provincial	679,00 $		59,74	519,02
Cotisations syndicales		0,8 %	5,60	46,83
Régime de retraite		3 %	21,00	175,63
Total des retenues			**181,29 $**	**1 557,89 $**
Salaire net			**518,71 $**	**4 295,86 $**

9.10 Le paiement des vacances

Lorsque l'employé prend les vacances auxquelles il a droit, son employeur lui verse la somme due enregistrée à la provision pour vacances accumulées. Au lieu de débiter le compte *Salaires*, on débite le compte *Vacances à payer* parce que la charge a été enregistrée périodiquement. Il n'y aura donc aucune charge au moment où la paie de vacances sera versée à l'employé. Par contre, on devra effectuer les retenues à la source comme on le fait lors de l'enregistrement du salaire. Cela influencera également la contribution de l'employeur à calculer et à enregistrer dans le journal général.

MISE EN SITUATION

Dans les pages précédentes, nous avons appris que Madame Pain enregistre, chaque fin de mois, une provision de vacances à payer. Posons l'hypothèse que nous sommes maintenant le 29 mai 20X6, date qui correspond à la fin d'une période de paie. Supposons également qu'Émilie Lévesque était en vacances cette semaine. En date d'aujourd'hui, qui correspond à une date d'enregistrement de la paie, son employeur, Madame Pain, doit débiter dans le compte *Vacances à payer* une somme correspondant à une semaine de vacances, soit 2 % du salaire brut accumulé jusqu'à maintenant. Ainsi, lors de l'enregistrement de la paie au journal général, aucune charge ne sera débitée, puisque le montant qui correspond à son salaire brut sera prélevé à même la provision pour vacances. En effet, la charge relative aux vacances a été

JOURNAL DES SALAIRES DE L'ENTREPRISE AEROTECNO INC.

JOURNAL DES SALAIRES — Page : 10

Date	Nom du salarié	Salaire brut					Retenues							Salaire net
		Normal		Supplémentaire		Salaires (débit)	RRQ à payer (crédit)	RQAP à payer (crédit)	A-E à payer (crédit)	Impôt fédéral à payer (crédit)	Impôt provincial à payer (crédit)	Cotisations syndicales à payer (crédit)	Régime de retraite à payer (crédit)	Salaires à payer (crédit)
		Nombre d'heures	Taux	Nombre d'heures	Taux									
20X5														
Nov. 01	Charles Costapopoulos	40	17,50	1,00	26,25	726,25	35,58	3,98	9,22	50,80	64,54	5,81	21,79	534,53
Nov. 08	Charles Costapopoulos	40	17,50	2,00	26,25	752,50	37,00	4,12	9,56	53,60	67,74	6,02	22,58	551,88
Nov. 15	Charles Costapopoulos	40	17,50	2,00	26,25	752,50	37,00	4,12	9,56	53,60	67,74	6,02	22,58	551,88
Nov. 22	Charles Costapopoulos	38	17,50	–	26,25	665,00	32,28	3,64	8,45	44,30	54,94	5,32	19,95	496,12
Nov. 29	Charles Costapopoulos													
						(5300)	(2360)	(2365)	(2390)	(2395)	(2375)	(2430)	(2425)	(2350)

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT FÉDÉRAL — Code : 1

Date	Salaire brut	Cotisations au régime de retraite	Cotisations syndicales	Salaire assujetti
Nov. 01	726,25	21,79	5,81	698,65
Nov. 08	752,50	22,58	6,02	723,90
Nov. 15	752,50	22,58	6,02	723,90
Nov. 22	665,00	19,95	5,32	639,73
Nov. 29				

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT PROVINCIAL — Code : A

Date	Salaire brut	Cotisations au régime de retraite	Salaire assujetti
Nov. 01	726,25	21,79	704,46
Nov. 08	752,50	22,58	729,92
Nov. 15	752,50	22,58	729,92
Nov. 22	665,00	19,95	645,05
Nov. 29			

enregistrée progressivement, à la fin de chacun des mois, au moment où est comptabilisée la provision pour vacances. Précisons également que l'employeur d'Émilie devra prélever les retenues à la source habituelles sur cette paie de vacances.

Posons l'hypothèse que l'année de référence, pour le calcul des vacances dans cette entreprise, va du 1er mai au 30 avril de chaque année. Comme Émilie a travaillé pendant toute l'année ayant débuté en mai 20X5, ces 2 % correspondront approximativement à une semaine de travail normale, au cours de laquelle Émilie gagne en moyenne un salaire brut d'environ 650 $. Le salaire brut gagné par Émilie dans l'année de référence, soit du 1er mai 20X5 au 30 avril 20X6, est de 32 223,75 $. L'entreprise débitera donc au compte *Vacances à payer* 2 % de cette somme pour sa semaine de vacances :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 48
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X6				
29 mai	Vacances à payer	2400	644,48	
	RRQ à payer	2360		31,17
	RQAP à payer	2365		3,53
	A-E à payer	2390		8,18
	Impôt fédéral à payer	2395		30,00
	Impôt provincial à payer	2375		20,78
	RVER à payer	2423		12,89
	Salaires à payer	2350		537,93
	(pour enregistrer la paie de vacances d'Émilie			
	Lévesque pour la semaine terminée le 29 mai :			
	32 223,75 $ × 2 % = 644,48 $)			

Calculs		
Paie de vacances (brute)	32 223,75 $ × 2 %	644,48 $
Moins : retenues à la source		
Régime de rentes du Québec	(644,48 $ – [3 500 $ ÷ 52] × 5,40 %) ou selon la table des retenues du RRQ	31,17
Régime québécois d'assurance parentale	(644,48 $ × 0,548 %) ou selon la table des retenues du RQAP	3,53
Assurance-emploi	(644,48 $ × 1,27 %) ou selon le calcul ou la table des retenues de l'A-E	8,18
Impôt fédéral	Selon la table des retenues de l'impôt fédéral (code = 4) Salaire assujetti = 631,59 $ (644,48 $ – 12,89 $)	30,00
Impôt provincial	Selon la table des retenues de l'impôt provincial (code = F) Salaire assujetti = 631,59 $ (644,48 $ – 12,89 $)	20,78
RVER	2 % du salaire brut	12,89
Total des retenues à la source		**106,55 $**
Paie de vacances nette	644,48 $ – 106,55 $	**537,93 $**

Le jeudi suivant, le montant net de la paie de vacances sera versé à Émilie par virement bancaire :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 49
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X6				
04 juin	Salaires à payer	2350	537,93	
	Encaisse	1010		537,93
	(pour enregistrer le paiement d'une semaine			
	de vacances à Émilie Lévesque par dépôt			
	direct pour la semaine se terminant			
	le 29 mai ; n° de confirmation 45988-4567)			

À VOUS DE JOUER !

Nous sommes le 5 décembre 20X5, date qui correspond à la fin d'une période de paie chez Aerotecno. Charles Costapopoulos était en vacances cette semaine. Enregistrez dans le journal général la paie de vacances de Charles, en supposant que son salaire brut gagné pendant la période de référence s'élève à 37 956,50 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 26
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

Calculs :		
Paie de vacances (brute)		
Moins : retenues à la source		
Régime de rentes du Québec		
Régime québécois d'assurance parentale		
Assurance-emploi		
Impôt fédéral		
Impôt provincial		
Cotisations syndicales		
Régime de retraite		
Total des retenues à la source		
Paie de vacances nette		

Enregistrez le versement du montant net de la paie de vacances de Charles en date du 11 décembre 20X5 (chèque n° 4623) :

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 27
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				

9.11 La préparation des formulaires T4 et Relevé 1

À la fin de l'année civile, l'employeur doit remplir divers formulaires afin d'être en règle avec les deux ordres de gouvernement. Le tableau 9.9 résume ces différents formulaires et leurs destinataires. Il est à noter que le tout doit être remis au plus tard le 28 février de chaque année.

TABLEAU 9.9 Les formulaires à remplir

FORMULAIRE À REMETTRE	DESTINATAIRES
T4	• Chaque employé • Agence du revenu du Canada (gouvernement fédéral)
T4 – Sommaire de la rémunération payée	• Agence du revenu du Canada (gouvernement fédéral)
Relevé 1	• Chaque employé • Revenu Québec (gouvernement provincial)
Relevé 1 – Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur	• Revenu Québec (gouvernement provincial)

9.11.1 Les formulaires à remettre à chacun des employés

L'entreprise doit faire parvenir à ses employés les formulaires T4 et Relevé 1, sur lesquels apparaissent les sommes versées en salaires pour l'année et les sommes qui en ont été prélevées. L'employeur a jusqu'au 28 février pour faire parvenir ces documents à ses employés, afin que ceux-ci puissent produire leurs déclarations de revenus avant le 30 avril.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Depuis plusieurs années, les deux agences permettent aux employeurs de transmettre leurs formulaires par voie électronique. Cependant, les petites entreprises qui ont des ressources limitées ou un petit nombre d'employés peuvent continuer à envoyer des formulaires en papier par la poste. L'entreprise peut également remettre à chacun de ses employés les formulaires T4 et Relevé 1 en format papier ou en format électronique.

MISE EN SITUATION

Madame Pain a embauché un nouvel employé au cours du mois d'août 20X5. Il s'agit d'Alex Tanguay.

Nous sommes maintenant au mois de janvier 20X6. Les registres comptables de Madame Pain ont permis de produire le tableau suivant au sujet des données pertinentes de l'année civile terminée le 31 décembre 20X5. Ce tableau, qui peut être réalisé à partir des données du journal des salaires ou des relevés de paie, contient toutes les données nécessaires afin de préparer les T4 et Relevé 1 d'Émilie et d'Alex :

	Émilie Lévesque	Alex Tanguay	Total
Salaire brut	21 600,00 $	10 520,12 $	32 120,12 $
Retenues			
Régime de rentes du Québec	1 053,73 $	478,44 $	1 532,17 $
Régime québécois d'assurance parentale	118,37 $	57,65 $	176,02 $
Assurance-emploi	274,32 $	133,61 $	407,93 $
Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)	432,00 $	420,80 $	852,80 $
Impôt fédéral retenu	819,00 $	645,00 $	1 464,00 $
Impôt provincial retenu	678,00 $	760,00 $	1 438,00 $
Autres renseignements			
Facteur	s/o	s/o	s/o
Gains assurables au Régime québécois	21 600,00 $	10 520,12 $	32 120,12 $
d'assurance parentale			
Gains assurables à l'assurance-emploi	21 600,00 $	10 520,12 $	32 120,12 $
Salaire admissible au Régime	21 600,00 $	10 520,12 $	32 120,12 $
de rentes du Québec			

Le facteur d'équivalence représente le total des contributions de l'employé et de l'employeur au régime de retraite de l'employé. Généralement, ce facteur réduit le maximum déductible de l'employé au titre de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour sa déclaration de revenu de l'année suivante. Dans le cas de l'entreprise Madame Pain, il n'y a rien à inscrire ici puisque cet employeur n'offre pas de régime de retraite à ses employés.

Annexe 9.9

T4-État de la rémunération payée

Employer's name – Nom de l'employeur
Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

Year / Année 20X5

T4
STATEMENT OF REMUNERATION PAID / ÉTAT DE LA RÉMUNÉRATION PAYÉE

54 Payroll account number / Numéro de compte de retenues: 897963092RP0001

12 Social insurance number / Numéro d'assurance sociale: 000 000 000

Exempt – Exemption: 28 CPP/QPP, EI, PPIP; RPC/RRQ, AE, RPAP

10 Province of employment / Province d'emploi: QC

29 Employment code / Code d'emploi:

Employee's name and address – Nom et adresse de l'employé
Last name (in capital letters) – Nom de famille (en lettres moulées): Lévesque
First name – Prénom: Émilie
Initial – Initiale:
1009, de Montplaisant
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 1M4

14 Employment income – line 101 / Revenus d'emploi – ligne 101	21 600 00	22 Income tax deducted – line 437 / Impôt sur le revenu retenu – ligne 437	819 00
16 Employee's CPP contributions – line 308 / Cotisations de l'employé au RPC – ligne 308		24 EI insurable earnings / Gains assurables d'AE	21 600 00
17 Employee's QPP contributions – line 308 / Cotisations de l'employé au RRQ – ligne 308	1 053 73	26 CPP/QPP pensionable earnings / Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ	21 600 00
18 Employee's EI premiums – line 312 / Cotisations de l'employé à l'AE – ligne 312	274 32	44 Union dues – line 212 / Cotisations syndicales – ligne 212	
20 RPP contributions – line 207 / Cotisations à un RPA – ligne 207		46 Charitable donations – line 349 / Dons de bienfaisance – ligne 349	
52 Pension adjustment – line 206 / Facteur d'équivalence – ligne 206		50 RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB	
55 Employee's PPIP premiums – see over / Cotisations de l'employé au RPAP – voir au verso	118 37	56 PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP	21 600 00

Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso)
Box – Case / Amount – Montant

T4 (12)

Source : Revenu Canada. T4 – État de la rémunération payée. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.10

RELEVÉ 1 — **Revenus d'emploi et revenus divers** — RL-1 (2016-10)

Année: 20X5 | Code du relevé | N° du dernier relevé transmis

A- Revenus d'emploi	B- Cotisation au RRQ	C- Cotisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- Impôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
21 600 00	1 053 73	274 32		678 00	
G- Salaire admissible au RRQ	**H- Cotisation au RQAP**	**I- Salaire admissible au RQAP**	**J- Régime privé d'ass. maladie**	**K- Voyages (région éloignée)**	**L- Autres avantages**
21 600 00	118 37	21 600 00			
M- Commissions	**N- Dons de bienfaisance**	**O- Autres revenus**	**P- Régime d'ass. interentreprises**	**Q- Salaires différés**	**R- Revenu « situé » dans une réserve**
S- Pourboires reçus	**T- Pourboires attribués**	**U- Retraite progressive**	**V- Nourriture et logement**	**W- Véhicule à moteur**	**Code (case O)**

Renseignements complémentaires

Lévesque Émilie
1009, de Montplaisant
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 1M4

Nom de famille, prénom et adresse du particulier

SPÉCIMEN

Numéro d'assurance sociale du particulier: 000 000 000

Numéro de référence (facultatif): 0001

Nom et adresse de l'employeur ou du payeur

Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

REVENU QUÉBEC

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit – Président-directeur général

Source : Relevé 1 – Revenus d'emploi et revenus divers – RL-1. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Annexe 9.9

Employer's name – Nom de l'employeur

Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

Year / Année: 20X5

T4
STATEMENT OF REMUNERATION PAID
ÉTAT DE LA RÉMUNÉRATION PAYÉE

54 Payroll account number / Numéro de compte de retenues: 897963092RP0001

Social insurance number / Numéro d'assurance sociale — 12: 000 000 000

Exempt – Exemption — CPP/QPP (28) | EI | PPIP — RPC/RRQ | AE | RPAP

Province of employment / Province d'emploi — 10: QC

Employment code / Code d'emploi — 29:

Employee's name and address – Nom et adresse de l'employé

Last name (in capital letters) – Nom de famille (en lettres moulées): Tanguay
First name – Prénom: Alex
Initial – Initiale:

1157, rue Joliette
Longueuil (Québec) J3V 6A8

14 Employment income – line 101 / Revenus d'emploi – ligne 101	10 520 12	
22 Income tax deducted – line 437 / Impôt sur le revenu retenu – ligne 437		645 00
16 Employee's CPP contributions – line 308 / Cotisations de l'employé au RPC – ligne 308		
24 EI insurable earnings / Gains assurables d'AE		10 520 12
17 Employee's QPP contributions – line 308 / Cotisations de l'employé au RRQ – ligne 308	478 44	
26 CPP/QPP pensionable earnings / Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ		10 520 12
18 Employee's EI premiums – line 312 / Cotisations de l'employé à l'AE – ligne 312	133 61	
44 Union dues – line 212 / Cotisations syndicales – ligne 212		
20 RPP contributions – line 207 / Cotisations à un RPA – ligne 207		
46 Charitable donations – line 349 / Dons de bienfaisance – ligne 349		
52 Pension adjustment – line 206 / Facteur d'équivalence – ligne 206		
50 RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB		
55 Employee's PPIP premiums – see over / Cotisations de l'employé au RPAP – voir au verso	57 65	
56 PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP		10 520 12

	Box – Case	Amount – Montant	Box – Case	Amount – Montant	Box – Case	Amount – Montant
Other information (see over)						
Autres renseignements (voir au verso)						

T4 (12)

Source : Revenu Canada. T4 – État de la rémunération payée. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.10

RELEVÉ 1 — **Revenus d'emploi et revenus divers** — RL-1 (2016-10)

Année: 20X5 | Code du relevé: | N° du dernier relevé transmis:

A- Revenus d'emploi	B- Cotisation au RRQ	C- Cotisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- Impôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
10 520 12	478 44	133 61		760 00	
G- Salaire admissible au RRQ	**H- Cotisation au RQAP**	**I- Salaire admissible au RQAP**	**J- Régime privé d'ass. maladie**	**K- Voyages (région éloignée)**	**L- Autres avantages**
10 520 12	57 65	10 520 12			
M- Commissions	**N- Dons de bienfaisance**	**O- Autres revenus**	**P- Régime d'ass. interentreprises**	**Q- Salaires différés**	**R- Revenu « situé » dans une réserve**
S- Pourboires reçus	**T- Pourboires attribués**	**U- Retraite progressive**	**V- Nourriture et logement**	**W- Véhicule à moteur**	**Code (case O)**

Renseignements complémentaires:

Tanguay Alex
1157, rue Joliette
Longueuil (Québec) J3V 6A8

Nom de famille, prénom et adresse du particulier

SPÉCIMEN

Numéro d'assurance sociale du particulier: 000 000 000

Numéro de référence (facultatif): 0002

Nom et adresse de l'employeur ou du payeur

Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

REVENU QUÉBEC

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit – Président-directeur général

Source : Relevé 1 – Revenus d'emploi et revenus divers – RL-1. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

À VOUS DE JOUER !

À partir des renseignements suivants, préparez le T4 et le Relevé 1 (*voir les annexes 9.9 et 9.10, aux pages 597 et 598*) de Charles Costapopoulos pour l'année civile terminée le 31 décembre 20X5.

	Charles Costapopoulos
Salaire brut	5 880,00 $
Retenues	
Régime de rentes du Québec	292,64 $
Régime québécois d'assurance parentale	32,58 $
Assurance-emploi	75,84 $
Régime de retraite	176,40 $
Cotisations syndicales	47,04 $
Impôt fédéral retenu	420,00 $
Impôt provincial retenu	519,00 $
Autres renseignements	
Facteur d'équivalence	352,80 $
Gains assurables au RQAP	5 880,00 $
Gains assurables à l'assurance-emploi	5 880,00 $
Salaire admissible au RRQ	5 880,00 $

9.11.2 Les formulaires à remettre aux agences gouvernementales

En plus de remettre à l'employé ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral un T4 et un Relevé 1 pour chacun de ses employés, l'entreprise doit également, à partir des données de la paie de l'année qui vient de se terminer, remplir le formulaire T4 – Sommaire de la rémunération payée ainsi que le formulaire Relevé 1 – Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur (*voir le tableau 9.9, à la page 535*). Ces deux documents, qui sont habituellement remplis au même moment que les T4 et Relevé 1 vus précédemment, résument le total des retenues et des contributions de l'employeur aux différents programmes gouvernementaux qui ont eu lieu au cours de l'année.

Ces documents contiennent les renseignements relatifs aux revenus et aux retenues pour l'ensemble des employés de l'entreprise. Celle-ci doit donc remplir, pour chaque agence gouvernementale, un seul formulaire qui correspond à la somme de tous les formulaires remis à ses employés.

MISE EN SITUATION

Afin de faciliter le travail d'inscription des données dans ces formulaires, il est utile de préparer un tableau récapitulatif à partir des données de la paie. Voici le tableau récapitulatif ainsi que les formulaires T4 – Sommaire de la rémunération payée et Relevé 1 – Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur qu'a remplis l'employeur Madame Pain.

MADAME PAIN
SOMMAIRE ANNUEL
au 31 décembre 20X5

	Émilie Lévesque	Alex Tanguay	Total	Contribution employeur	Grand total des versements
Salaires bruts	**21 600,00 $**	**10 520,12 $**	**32 120,12 $**		
Retenues					
Régime de rentes du Québec	1 053,73	478,44	1 532,17	1 532,17	3 064,34
Régime québécois d'assurance parentale	118,37	57,65	176,02	246,43	422,45
Assurance-emploi	274,32	133,61	407,93	571,10	979,03
RVER	432,00	420,80	852,80	642,40	1 495,20
Impôt fédéral	819,00	645,00	1 464,00		1 464,00
Impôt provincial	678,00	760,00	1 438,00		1 438,00
Charges sociales					
Fonds des services de santé				963,60	963,60

À partir des données de ce tableau, on peut en déduire que le total des retenues et des contributions versées par l'entreprise à Revenu Québec au cours de l'année 20X5 a été de 5 888,39 $ (RRQ : 3 064,34 $ + RQAP : 422,45 $ + impôt provincial : 1 438,00 $ + FSS : 963,60 $), alors que le montant versé à l'Agence du revenu du Canada a été de 2 443,03 $ (AE : 979,03 $ + impôt fédéral : 1 464,00 $).

Annexe 9.11

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

For the year ending December 31, / Pour l'année se terminant le 31 décembre **20X5**

0505

T4 Summary / Sommaire

Summary of Remuneration Paid
Sommaire de la rémunération payée

Protected B / Protégé B
when completed / une fois rempli

You have to file your T4 information return on or before the last day of **February**. See the information on the back of this form.

Vous devez produire votre déclaration de renseignements T4 au plus tard le dernier jour de **février**. Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.

Employer's account number (15 characters) – Numéro de compte de l'employeur (15 caractères)
897963092RP0001

Name and address of employer – Nom et adresse de l'employeur
Madame Pain
3256, Samuel-de-Champlain
Boucherville (Québec) J4B 7T9

88 Total number of T4 slips filed / Nombre total de feuillets T4 produits: 2

14 Employment income – Revenus d'emploi: 32 120 | 12

20 Registered pension plan (RPP) contributions / Cotisations à un régime de pension agréé (RPA):

52 Pension adjustment – Facteur d'équivalence:

16 Employees' CPP contributions / Cotisations des employés au RPC:

27 Employer's CPP contributions / Cotisations de l'employeur au RPC:

18 Employees' EI premiums – Cotisations des employés à l'AE: 407 | 93

19 Employer's EI premiums – Cotisations de l'employeur à l'AE: 571 | 10

22 Income tax deducted – Impôt sur le revenu retenu: 1 464 | 00

80 Total deductions reported (16 + 27 + 18 + 19 + 22) / Total des retenues déclarées (16 + 27 + 18 + 19 + 22): 2 443 | 03

82 **Minus:** remittances – **Moins :** versements: 2 443 | 03

Generally, we do not charge or refund a difference of $2 or less.

Généralement, une différence de 2 $ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Difference – Différence: 0 | 00

Do not use this area
N'inscrivez rien ici

90 Last to current / Précédente à courante: 1 | Other / Autre: 2 | 3

91 Pro forma: 1 | 2

93 Date:

94 PD15-1 | 96 POF / PSF

97 NLFP / APPT | 98 NMEFP / APPEO

Memo – Note

Prepared by – Établi par

Date

84 Overpayment – Paiement en trop

86 Balance due – Solde dû

Internal use only – Pour usage interne

Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers / Sociétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués

74 SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) – NAS du ou des propriétaires

75 SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) – NAS du ou des propriétaires

76 Person to contact about this return / Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration: Éloïse Pomerleau

78 Area code / Indicatif régional: 450 | Telephone number / Numéro de téléphone: 657-1265 | Extension / Poste:

Certification – Attestation

I certify that the information given on this T4 information return and on related slips is correct and complete.
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration de renseignements T4 et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets.

Date	Signature of authorized person – Signature d'une personne autorisée	Position or office – Titre ou poste
20X6-01-15	*Éloïse Pomerleau*	Propriétaire

Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 047
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels ARC PPU 047

T4 Summary – Sommaire (15)

Canada

Source : Revenu Canada. T4 – Sommaire de la rémunération payée. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.12

Pour des raisons de confidentialité et de droits, aucune identification n'est inscrite sur le présent formulaire.

REVENU QUÉBEC

Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur

SOMMAIRE 1

RLZ-1.S (2017-10)
1 de 3

Nom de l'employeur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Adresse postale | Code postal | Numéro d'identification : Dossier : RS

Année 20 X5

Réservé à Revenu Québec — Date

Nombre de relevés 1, 2 et 25 produits : sur support papier : 2 ; par Internet :

Numéro du préparateur, s'il y a lieu : NP

1 Relevé mensuel des droits

Mois — Droits payés ou à payer

Total des retenues et des contributions versées au cours de l'année 20X5 : 5 888,39 $.

Notez que les droits comptabilisés ne tiennent pas compte des versements périodiques pour la CNESST (en matière de santé et de sécurité du travail) effectués à Revenu Québec.

2 Sommaire des retenues et des cotisations à verser

Cotisations au RRQ

Cotisations des employés (case B des relevés 1)	1	1 532,17		
+ Cotisation de l'employeur	2	1 532,17	▶ 3	3 064,34

Cotisations au RQAP

Cotisations des employés (case H des relevés 1)	7	176,02		
+ Cotisation de l'employeur	8	246,43	± ▶ 9	422,45

Impôt du Québec

Relevés 1 (case E) et relevés 25 (case I)	10	1 438,00		
+ Relevés 2 (case J)	11		± ▶ 12	1 438,00

Additionnez les montants des lignes 3, 9 et 12. **Total partiel**	= 25	4 924,79
Retenues à la source et cotisations d'employeur versées dans l'année pour le RRQ, le RQAP et l'impôt retenu, à l'aide des formulaires TPZ-1015.R.14 (le total des lignes 26 et 38 devra être égal au total de la partie 1)	– 26	4 924,79
Montant de la ligne 25 moins celui de la ligne 26. Inscrivez le signe moins (–) devant un montant négatif[1]. (Un montant positif représente une somme qui était due lors d'un versement en cours d'année.) Reportez le résultat à la case 91 du bordereau de paiement à la page 3. **Cotisations au RRQ et au RQAP et impôt retenu**	= 27	0,00

Retournez ce formulaire à Revenu Québec avec le bordereau de paiement.

147G ZZ 49525571

Formulaire prescrit – Président-directeur général

RLZ-1.S (2017-10)
2 de 3

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)

Masse salariale totale servant à déterminer le taux de cotisation à inscrire à la ligne 36. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement à la page 3.	28	32 120,12
Code SCIAN, si le montant de la ligne 28 est inférieur à 5 000 000 $ et que plus de 50 % de ce montant se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier[2]	29	

Salaires assujettis (voyez le guide RL-1.G)	30	32 120,12			
Salaires exemptés (voyez le guide RL-1.G)	31		–	32	
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32			=	34	32 120,12
Taux de cotisation[3]			×	36	3,00 %
Multipliez le montant de la ligne 34 par le taux de la ligne 36 — **Cotisation au FSS avant réduction**			=	37	963,60

Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisés (remplissez le formulaire LE-34.1.12)

Montant admissible pour la réduction de la cotisation	37a			
Taux de réduction		×	37b	, %
Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisés. Ce montant ne doit pas dépasser celui de la ligne 37.		=	▶ 37c	
Cotisation au FSS versée dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.R.14 **(le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1)**			38	963,60
Montant de la ligne 37 moins le total des montants des lignes 37c et 38. Inscrivez le signe moins (–) devant un montant négatif. Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement à la page 3. — **Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)**		=	39	00,00

Cotisation relative aux normes du travail[4]

Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 du bordereau de paiement à la page 3. Si vous, ou votre service de paie, avez déjà versé cette somme à Revenu Québec, inscrivez 0 à la case 93. Vérifiez aussi les paiements effectués par l'intermédiaire de votre institution financière.

Rémunérations assujetties (calculées dans le formulaire LE-39.0.2 pour l'année 2017)	40	32 120,12	×	0,07 % ▶ 41	22,48

Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)[5]

Masse salariale, **si supérieure à 2 000 000 $**	50	×	1 % ▶ 51	
Dépenses de formation admissibles (maximum : montant de la ligne 51). Remplissez la grille de calcul ci-dessous.		–	52	
Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52. Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement à la page 3. — **FDRCMO**		=	▶ 53	
Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. Reportez le résultat à la ligne 71, s'il est négatif, ou à la ligne 72, s'il est positif. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité. — **Solde**			70	22,48

Remboursement 71 — **Solde à payer** 72 22,48

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce sommaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

VOTRE NOM ET FONCTION

Nom et fonction du signataire (en majuscules)

Votre signature	20X6/01/15	XXX	XXX-XXXX	
Signature	Date	Ind. rég.	Téléphone	Poste

Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles reportables

Solde des dépenses de formation admissibles des années passées reporté à l'année courante		75	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+	76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	=	77	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation au FDRCMO (maximum : montant de la ligne 51). Reportez-le à la ligne 52.	–	78	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78 — **Dépenses de formation admissibles reportables aux années suivantes**	=	79	

Les renseignements fournis pourront être comparés avec ceux obtenus d'autres sources et transmis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

147H ZZ 49525572

Source : Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur - RLZ-1.S. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Vous remarquerez que, dans le formulaire provincial, on fait calculer à l'employeur une cotisation relative aux normes du travail (le taux étant de 0,07 % du total des salaires versés). Nous vous invitons à relire la section 9.5.1, où il est question de la CNESST et où certains sites vous sont suggérés.

SAVIEZ-VOUS QUE… ?

Les employeurs québécois qui ont une masse salariale de plus de 2 millions de dollars doivent investir 1 % de leur masse salariale dans des dépenses de formation admissibles, à défaut de quoi, elles devront payer une cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (FDRCMO) à la ligne 53 du Relevé 1 Sommaire.

MISE EN SITUATION

Nous devons donc maintenant enregistrer cette nouvelle charge et effectuer le paiement de 22,48 $.

JOURNAL GÉNÉRAL				Page : 36
Date	**Nom des comptes et explication**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X6				
Févr. 15	Charges sociales	5320	22,48	
	Encaisse	1010		22,48
	(pour enregistrer le paiement par transfert			
	bancaire de la cotisation relative aux normes			
	du travail : 32 120,12 $ × 0,07 % ; n° de			
	confirmation 45698-3256)			

À VOUS DE JOUER !

À partir des renseignements suivants qui résument les données de la paie des 45 employés de l'entreprise Aerotecno pour l'année civile terminée le 31 décembre 20X5, préparez le formulaire T4 – Sommaire de la rémunération payée ainsi que le formulaire Relevé 1 – Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur (*voir les annexes 9.11 et 9.12, aux pages 599 à 601*).

Le total des retenues et des contributions versées par l'entreprise à Revenu Québec au cours de l'année 20X5 a été de 88 604,34 $ (incluant le FSS, mais excluant la CNESST), alors que le montant versé à l'Agence du revenu du Canada a été de 32 767,43 $.

AEROTECNO INC. SOMMAIRE ANNUEL au 31 décembre 20X5			
	Total retenues employés	**Contribution employeur**	**Grand total des versements**
Salaires bruts	**332 158,65 $**		
Retenues			
Régime de rentes du Québec	17 325,36	17 325,36	34 650,72
Régime québécois d'assurance parentale	1 720,36	2 408,50	4 128,86
Assurance-emploi	3 965,18	5 551,25	9 516,43
Impôt fédéral	23 251,00		23 251,00
Impôt provincial	39 860,00		39 860,00
Régime de retraite	6 643,17	6 643,17	13 286,34
Cotisations syndicales	2 657,27		2 657,27
Charges sociales			
Fonds des services de santé		9 964,76	9 964,76

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu les tâches administratives à effectuer lors de l'embauche d'un employé. Nous avons également examiné différents aspects des conditions de travail des employés et passé en revue les organismes qui les régissent. Nous avons appris comment calculer le salaire brut d'un employé et compris de quelle façon une entreprise calcule ses retenues à la source et détermine son salaire net, c'est-à-dire la somme qui lui est versée. Nous avons aussi étudié la manière d'établir les contributions de l'employeur, soit les coûts de participation aux différents régimes. Nous avons appris à effectuer la remise de ces sommes aux gouvernements et aux divers organismes concernés. En terminant, nous avons vu le fonctionnement et l'utilité du journal des salaires et jeté un regard sur les formulaires à remettre en fin d'année aux employés et aux agences gouvernementales.

Testez vos connaissances

1. **Quels sont les deux formulaires que tout nouvel employé doit remplir lors de son embauche et à quoi servent-ils ?**

2. **Quel organisme gouvernemental a le mandat d'assurer le respect des normes du travail au Québec ?**

3. **Un employé gagne 18,75$ l'heure. Il a travaillé 43 heures durant une semaine. Calculez son salaire brut total pour la semaine en respectant les normes minimales établies par le gouvernement (arrondir vos résultats à deux décimales).**

4. **Quelles sont les retenues salariales obligatoires à verser au gouvernement du Québec ?**

5. **Quelles sont les retenues salariales obligatoires à verser au gouvernement du Canada ?**

6. **Nommez une retenue salariale prévue par des ententes collectives.**

7. **Nommez une retenue salariale facultative.**

8. **Quelle est la différence entre les façons de calculer le revenu assujetti pour l'impôt fédéral et pour l'impôt provincial ?**

9. **Nommez les contributions de l'employeur qui sont obligatoires, aussi appelées les charges sociales.**

10. **À quel moment la vaste majorité des employeurs doivent-ils remettre aux gouvernements et aux différents organismes les sommes prélevées durant un mois ainsi que leur contribution aux différents régimes ?**

11. **Quels sont les formulaires que l'employeur doit obligatoirement remettre à ses employés à la fin de l'année civile et quelle est la date limite à cette fin ?**

Terminologie

Assurance collective 508
Assurance-emploi 505
Carte de pointage 501
Contribution de l'employeur 515
Exemption générale annuelle 504
Horodateur 501
Jour chômé 499
Montant personnel de base 493
Régime de retraite 507
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) 508
Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) 508
Retenues salariales 502
Salaire brut 500
Salaire net 512
Salarié 493

Problèmes

NIVEAUX : FACILE ● INTERMÉDIAIRE ■ DIFFICILE ◆

- Feuilles de travail Excel
- Indices clés
- Solutions des problèmes impairs

MATIÈRE TRAITÉE	NUMÉROS
La détermination des codes de retenues	1 et 2
Le calcul du salaire brut	3 à 6
Le calcul du salaire net et l'enregistrement au journal général	7 à 10
Le calcul des contributions de l'employeur et l'enregistrement au journal général	11 et 12
Le relevé de paie, le calcul des contributions de l'employeur et l'enregistrement au journal général	13 et 14
Le calcul des contributions de l'employeur, l'enregistrement au journal général, le report au grand livre et les remises	15 et 16
L'utilisation du journal des salaires	17 à 20
Les procédures de fin d'année	21 et 22

La détermination des codes de retenue

● **1. Élodie Hamel vient de terminer ses études en techniques administratives. Elle vient de se trouver un emploi chez Posizion inc., un important employeur de la région de Drummondville.**

Élodie est née le 26 juin 1999 et n'a pas d'enfant, ni de conjoint. Elle habite au 1234, rue Saint-Georges à Drummondville, Québec, J2C 5G5. Son numéro d'employé est le 2449.

Annexes 9.1, 9.2 et 9.3

Travail à faire

a) Remplir les formulaires TD1 et TP-1015.3 en date du 15 mars 20X8 (*voir les annexes 9.1 et 9.2, aux pages 562 à 566*).

b) Déterminer le code de demande fédéral ainsi que le code de retenue provincial (*voir l'annexe 9.3, à la page 567*).

2. L'entreprise À vue d'œil inc. vient d'engager un opticien et vous fournit les informations suivantes :

Nom : Courchesne

Prénom : Léandre

NAS : 999 999 998

Date de naissance : le 30 mai 1979

Adresse : 500, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 3T9

Numéro d'employé : 12345

Statut : marié

Revenu de la conjointe : 0 $

Montant pour épouse demandé (section 7 de la TD1) : oui

Montant transféré d'un conjoint à l'autre demandé (section suivant le montant de base de la TP-1015.3) : oui

Autres informations : Léandre désire une retenue d'impôt supplémentaire de 25 $ par paie, autant au fédéral qu'au provincial.

Travail à faire

Annexes 9.1, 9.2 et 9.3

a) Remplir les formulaires TD1 et TP-1015.3 en date du 21 octobre 20X7 (*voir les annexes 9.1 et 9.2, aux pages 562 à 566*).

b) Déterminer le code de demande fédéral ainsi que le code de retenue provincial (*voir l'annexe 9.3, à la page 567*).

Le calcul du salaire brut

3. Le salaire brut annuel de Philippe Laplante est de 45 000 $.

Travail à faire

Dans chacun des cas suivants, calculer le salaire fixe brut d'une période de paie.

a) 52 périodes

b) 26 périodes

c) 12 périodes

4. Julie Veilleux est une employée de l'entreprise Serre-volant inc. On vous soumet les informations suivantes :

Nombre d'heures travaillées au cours de la dernière semaine : 38

Salaire horaire : 19,75 $

Semaine de travail normale de l'entreprise : 40 heures

Travail à faire

Calculer le salaire brut de Julie Veilleux pour la dernière période de paie.

5. L'entreprise Accessoires Promotionnels inc. compte 5 employés travaillant dans 2 départements; le département des ventes et le département de l'administration.

L'entreprise verse les salaires fixes des employés aux 2 semaines. Les noms des 5 employés ainsi que leur salaire brut annuel respectif sont les suivants:

Employés	Département	Salaire annuel
Mathieu Côté	Ventes	49 900$
Marie-Soleil Dubé	Administration	81 000$
Luc Fortier	Administration	42 750$
Roxanne Kiloran	Administration	29 800$
Claire Vallée	Ventes	41 510$

Travail à faire

a) Pour chacun des employés, calculer le salaire brut d'une période de paie.

b) Calculer le salaire brut total versé par l'entreprise pour une période de paie.

6. Éloi Breton est un employé de Services Financiers Leblanc, SENC. Le salaire horaire d'Éloi est de 21,35$. Les politiques de l'entreprise relativement à la paie sont les suivantes:

Désirant favoriser la rétention des employés, l'entreprise a décidé d'offrir des conditions de travail nettement supérieures aux normes minimales de travail. Ainsi, une journée de travail normale est de 7 heures et les heures excédant la journée de travail normale sont payées à taux et demi; par contre, une heure de dîner non rémunérée est accordée chaque jour.

Travail à faire

a) Compléter la feuille de temps relativement au total des heures et à la répartition de celles-ci.

FEUILLE DE TEMPS			
Employé(e):	**Breton, Éloi**		**Nº 087**
Date	**Heure d'arrivée**	**Heure de sortie**	**Total des heures**
21 juin 20X7	07:30	16:30	
22 juin 20X7	07:30	17:30	
23 juin 20X7	08:00	18:00	
24 juin 20X7	07:30	17:00	
25 juin 20X7	08:30	17:30	
		Total des heures	
Répartition des heures			
		Heures normales	
		Heures supplémentaires	
		Heures totales	

b) Calculer le salaire brut d'Éloi Breton pour sa dernière période de paie.

Le calcul du salaire net et l'enregistrement au journal général

7. Pour sa semaine de travail terminée le 25 mai 20X2, Jean-Luc Savard a travaillé 38 heures. La semaine de travail normale de l'entreprise est de 35 heures.

Les heures travaillées après les heures normales sont payées à taux et demi. Le taux horaire de cet employé est de 14$/heure. Les codes de retenue de Jean-Luc Savard sont 1 pour l'impôt fédéral et B pour l'impôt provincial. Aucune retenue salariale prévue par des ententes collectives ni aucune retenue facultative n'a été effectuée.

Travail à faire

a) Déterminer le salaire brut de l'employé relativement à cette période de paie.

b) Calculer manuellement les retenues salariales relatives à cette paie, sauf les retenues salariales relatives à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial.

c) Déterminer à l'aide des tables appropriées les retenues salariales relatives à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial (*voir les annexes 9.7 et 9.8, aux pages 592 à 596*).

Annexes 9.7 et 9.8

d) Calculer le salaire net selon les réponses obtenues en a), b) et c).

8. Le salaire brut annuel de Pierre Latendresse est de 37 250$. Il est employé chez Duragro inc. depuis maintenant un an.

On vous fournit les informations suivantes :

- L'entreprise verse ses salaires fixes sur une base hebdomadaire.
- Son code de demande pour l'impôt fédéral est 3 et celui pour l'impôt provincial est D.
- Pierre Latendresse participe à son régime de retraite à raison de 2,5 % de son salaire brut.
- Il est affilié à un syndicat, la CSDQ, et sa cotisation s'élève à 0,5 % de son salaire brut.

Travail à faire

a) Déterminer le salaire brut de l'employé relativement à une période de paie.

b) Calculer manuellement les retenues salariales relatives à cette paie, sauf les retenues salariales relatives à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial.

c) Déterminer à l'aide des tables appropriées les retenues salariales relatives à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial (*voir les annexes 9.7 et 9.8, aux pages 592 à 596*).

Annexes 9.7 et 9.8

d) Calculer le salaire net selon les réponses obtenues en a), b) et c).

9. L'entreprise Dix-Vents inc. a à son emploi Nancy Viens et vous fournit les informations suivantes :

- Le salaire brut annuel de Madame Viens est de 45 900$.
- L'entreprise compte 52 périodes de paie par année.
- Son code de retenue pour l'impôt fédéral est 2 et celui pour l'impôt provincial est C.
- Nancy Viens participe à un RVER à raison de 2,0 % de son salaire brut.
- Elle fait des dons de charité à raison de 10$ par paie.
- La dernière période de paie va du 8 au 14 octobre 20X8, payable le 18 octobre 20X8 par dépôt direct, dont le numéro de confirmation est 12739-456.

Annexes 9.4 à 9.8

Travail à faire

a) Déterminer le salaire fixe de l'employée relativement à cette période de paie.

b) Déterminer, à l'aide des tables appropriées, les retenues salariales relatives à cette paie.

c) Calculer le salaire net selon les montants déterminés en b) (*voir les annexes 9.4 à 9.8, aux pages 568 à 596*).

d) Enregistrer dans le journal général cette paie.

10. Maria Paladini, propriétaire de l'épicerie Romano, vous remet les renseignements suivants concernant le salaire de ses deux employés versé pour la période du 4 au 10 juin 20X7, dont le versement par dépôt direct (n° de confirmation 878654-909 pour Roméo Costopoulos et n° 878654-910 pour Francine Tamburini) sera effectué le 15 juin 20X7 :

- Les heures travaillées pour cette période de paie par les 2 employés sont les suivantes :

	Roméo Costopoulos	Francine Tamburini
Heures normales	40 heures	40 heures
Heures supplémentaires	4 heures	5 heures

- Les heures supplémentaires sont payées à taux et demi.
- Les autres informations nécessaires pour la préparation de cette paie sont les suivantes :

	Roméo Costopoulos	Francine Tamburini
Taux horaires	18 $	22 $
Code d'impôt fédéral	4	1
Code d'impôt provincial	E	A
Contribution à une caisse de retraite	2,5 % du salaire brut	2,5 % du salaire brut
Cotisation syndicale	14,75 $ / paie	14,75 $ / paie

Annexes 9.4 à 9.8

Travail à faire

a) Déterminer le salaire brut de chaque employé relativement à cette période de paie.

b) Déterminer, à l'aide des tables appropriées, les retenues salariales relatives à cette paie (*voir les annexes 9.4 à 9.8, aux pages 568 à 596*).

c) Calculer le salaire net selon les montants déterminés en b).

d) Enregistrer dans le journal général la paie de ces deux employés.

Le calcul des contributions de l'employeur et l'enregistrement au journal général

11. L'entreprise Célébrations inc. vous soumet les données suivantes provenant des paies de son employée, Camille Nobert, pour le mois de septembre 20X6.

CÉLÉBRATIONS INC. CALCUL DE LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR du mois de septembre 20X6			
Données du mois		**Calcul de la contribution de l'employeur**	**Montant**
Salaires bruts	**1 128,75 $**		
Retenues			
Régime de rentes du Québec	46,40 $	Régime de rentes du Québec	
Régime québécois d'assurance parentale	6,20	Régime québécois d'assurance parentale	
Fonds des services de santé		Fonds des services de santé	
Contribution pour la santé et la sécurité du travail		Contribution pour la santé et la sécurité du travail	
Assurance-emploi	14,34	Assurance-emploi	
Régime de retraite	16,93	Régime de retraite	
Provision pour vacances		Provision pour vacances	
Total des retenues	**83,87 $**	**Total de la contribution de l'employeur**	

De plus, on vous dit que le taux de cotisation de cette entreprise en ce qui concerne le Fonds des services de santé est de 3 % et que le taux de vacances moyen est de 4 %. Finalement, le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2,25 %. Finalement, l'employeur contribue au régime de retraite pour un montant équivalant à celui de l'employé.

Travail à faire

a) Calculer les différents montants concernant la contribution de l'employeur Célébrations inc. pour le mois.

b) Enregistrer dans le journal général, au 30 septembre 20X6, les charges sociales de l'entreprise.

c) Enregistrer dans le journal général, au 30 septembre 20X6, les avantages sociaux de l'entreprise.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 septembre 20X6, les provisions pour vacances de l'entreprise.

12. L'entreprise Vertbois inc. vous soumet les données suivantes provenant de la paie des employés pour le mois de juin 20X3 :

VERTBOIS INC. CALCUL DE LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR du mois de juin 20X3			
Données du mois		**Calcul de la contribution de l'employeur**	**Montant**
Salaires bruts	**4 515,00 $**		
Retenues			
Régime de rentes du Québec	225,00 $	Régime de rentes du Québec	
Régime québécois d'assurance parentale	24,90	Régime québécois d'assurance parentale	
Fonds des services de santé		Fonds des services de santé	
Contribution pour la santé et la sécurité du travail		Contribution pour la santé et la sécurité du travail	
Assurance-emploi	58,40	Assurance-emploi	
Régime de retraite	135,46	Régime de retraite	
Provision pour vacances		Provision pour vacances	
Total des retenues	**443,76 $**	**Total de la contribution de l'employeur**	

De plus, on vous dit que le taux de cotisation de cette entreprise en ce qui concerne le Fonds des services de santé est de 3 % et que le taux de vacances moyen est de 5 %. Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 3,25 %. Finalement, l'employeur contribue au régime de retraite pour un montant équivalant à celui de l'employé.

Travail à faire

a) Calculer les différents montants concernant la contribution de Vertbois inc. pour le mois.

b) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X3, les charges sociales de l'entreprise.

c) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X3, les avantages sociaux de l'entreprise.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X3, les provisions pour vacances de l'entreprise.

Le relevé de paie, le calcul des contributions de l'employeur et l'enregistrement au journal général

13. L'entreprise Alexandra inc. ne compte qu'un seul employé, Jean-Jules Gulliver.

Voici le détail du salaire qui lui a été versé au cours des trois premières semaines du mois de juin 20X5 :

	Jean-Jules Gulliver	
Salaire brut*		1 015,00 $
Retenues et contributions provinciales à payer		
Employé		
• impôt sur le revenu	106,95 $	
• Régime de rentes du Québec	18,79	
• Régime québécois d'assurance parentale	4,23	129,97 $
Retenues et contributions fédérales à payer		
Employé		
• impôt sur le revenu	92,90 $	
• assurance-emploi	22,84	115,74 $

* Le salaire brut représente les heures travaillées à temps régulier.

Au cours de la dernière semaine du mois de juin 20X5, Jean-Jules Gulliver a travaillé 38 heures au taux horaire de 12,50 $. Les heures supplémentaires sont calculées après 35 heures. Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 1,5 % et celui pour le FSS est de 3 %. Les retenues de Jean-Jules Gulliver pour la semaine terminée le 27 juin 20X5 sont les suivantes :

- RRQ : 23,03 $
- RQAP : 2,71 $
- Assurance-emploi : 6,27 $
- Impôt fédéral : 26,90 $
- Impôt provincial : 30,94 $

Le dépôt de cette paie a lieu le 30 juin 20X5 (n° de confirmation 4356-433) et le taux utilisé pour le calcul de la provision pour vacances est de 4 %. Pour cet employé, le code de retenues est A et le code de demande est 1.

Travail à faire

a) Préparer le relevé de paie de Jean-Jules Gulliver pour la semaine terminée le 27 juin 20X5.

b) Enregistrer dans le journal général le salaire net de Jean-Jules Gulliver pour la semaine terminée le 27 juin 20X5 ainsi que le dépôt du 30 juin 20X5.

c) Calculer les différents montants concernant la contribution d'Alexandra inc. pour le mois.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X5, les charges sociales de l'entreprise.

e) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X5, les provisions pour vacances de l'entreprise.

14. Gérard Gauthier, propriétaire d'une entreprise agricole, vous soumet les renseignements suivants concernant le salaire de ses deux employées pour la semaine terminée le 28 avril 20X4, payable par dépôt direct le 30 avril.

	Vanessa Smith	Justine Martel
Taux horaire	14,00 $	16,00 $
Heures travaillées	38	41
Retenues		
RRQ	25,09 $	32,22 $
RQAP	2,92 $	3,64 $
Assurance-emploi	6,76 $	8,43 $
Impôt fédéral	28,75 $	43,40 $
Impôt provincial	34,14 $	53,34 $
Régime de retraite	21,28 $	25,60 $
Dons de charité	5,00 $	2,00 $
Code de demande fédérale	1	1
Code de retenue provinciale	A	A
Numéro de confirmation du dépôt	55621-12	55621-13

Les heures supplémentaires sont calculées après 40 heures. L'employeur contribue à égalité de parts à la caisse de retraite des employés. Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2 % des salaires bruts et celui pour le FSS est de 3 %. Le résumé mensuel des salaires des deux employées pour les trois premières semaines du mois d'avril se lit comme suit :

	Vanessa Smith	Justine Martel
Salaires bruts	1 532 $	1 888,00 $
Retenues et contributions provinciales à payer		
Impôt sur le revenu	188,46 $	230,34 $
Régime de rentes du Québec	30,52 $	37,30 $
Régime québécois d'assurance parentale	6,40 $	7,82 $
Retenues et contributions fédérales à payer		
Impôt sur le revenu	152,81 $	186,77 $
Assurance-emploi	34,63 $	42,32 $
Autres		
Régime de retraite	61,56 $	75,24 $
Dons de charité	9,00 $	12,00 $

Le taux utilisé pour le calcul de la provision pour vacances est de 4 %.

Travail à faire

a) Préparer le relevé de paie des employés de Gérard Gauthier inc. pour la semaine terminée le 28 avril 20X4.

b) Enregistrer dans le journal général le salaire net des employés de Gérard Gauthier inc. pour la semaine terminée le 28 avril 20X4, ainsi que le dépôt du 30 avril.

c) Calculer les différents montants concernant la contribution de Gérard Gauthier inc. pour le mois.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 avril 20X4, les charges sociales de l'entreprise.

e) Enregistrer dans le journal général, au 30 avril 20X4, les avantages sociaux de l'entreprise.

f) Enregistrer dans le journal général, au 30 avril 20X4, les provisions pour vacances de l'entreprise.

Le calcul des contributions de l'employeur, l'enregistrement au journal général, le report au grand livre et les remises

15. Vous êtes le propriétaire de Frissons ltée, une petite entreprise de déneigement située au 32, rue des Gouverneurs à Magog. Jusqu'à tout récemment, votre entreprise ne comptait aucun employé car vous (l'unique propriétaire) procédiez à tous les déneigements.

Par suite de la croissance importante de vos activités, vous avez décidé d'embaucher un employé, Maxime Bernier, au cours du mois. Le tableau suivant contient toutes les retenues qui ont été effectuées durant le mois de janvier 20X4 :

FRISSONS LTÉE
PAIEMENT DES RETENUES ET DES CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR
du mois de janvier 20X4

Payé à	Retenues	Contribution employeur	Total à payer
Gouvernement provincial			
Régime de rentes du Québec	351,20 $		
Régime québécois d'assurance parentale	37,35		
Impôt provincial	612,96		
Fonds des services de santé	Ø		
Contribution pour la santé et la sécurité du travail	Ø		
Total	**1 001,51 $**		
Gouvernement fédéral			
Impôt fédéral	511,50 $		
Assurance-emploi	87,60		
Total	**599,10 $**		
Régime de retraite	**77,85 $**		

Voici d'autres renseignements au sujet de Frissons ltée :

- Le salaire brut total de la période est de 6 773 $.
- L'employeur contribue autant que l'employé au régime de retraite.
- Il verse une contribution de 3,5 % des salaires bruts au Fonds des services de santé du Québec.
- Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 4,5 %.
- Le taux utilisé pour le calcul de la provision pour vacances est de 4 %.
- Finalement, l'employeur contribue au régime de retraite pour un montant équivalant à celui de l'employé.

Travail à faire

a) Calculer les différents montants concernant la contribution de Frissons ltée pour le mois en complétant le tableau ci-haut.

b) Enregistrer dans le journal général, au 31 janvier 20X4, les charges sociales de l'entreprise.

c) Enregistrer dans le journal général, au 31 janvier 20X4, les avantages sociaux de l'entreprise.

d) Enregistrer dans le journal général, au 31 janvier 20X4, les provisions pour vacances de l'entreprise.

e) Reporter au grand livre les écritures enregistrées précédemment.

f) Enregistrer dans le journal général la remise des retenues à la source et celle des contributions de l'employeur de janvier en date du 15 février 20X4; ces remises sont prélevées directement du compte bancaire de l'entreprise. Les numéros de confirmation sont les suivants: 3768-88 pour le transfert au gouvernement du Québec; 3768-93 pour le transfert au gouvernement du Canada; et 3768-98 à l'administrateur du régime de retraite.

◆ **16. L'entreprise Veilleux ltée, une petite entreprise d'entretien ménager, compte une employée depuis deux semaines. La propriétaire, qui s'y connaît en tenue de livres, vous fournit les écritures au journal général des deux paies de l'employée qu'elle a enregistrées et vous donne les autres renseignements suivants:**

JOURNAL GÉNÉRAL				Page: 15
Date	**Nom des comptes et explications**	**Numéro des comptes**	**Débit**	**Crédit**
20X5				
22 juin	Salaires	5300	1 656,00	
	RRQ à payer	2360		82,16
	RQAP à payer	2365		9,08
	A-E à payer	2390		21,04
	Impôt fédéral à payer	2395		97,20
	Impôt provincial à payer	2375		103,66
	RVER à payer	2423		41,40
	Dons de charité à payer	2435		29,50
	Salaire à payer	2350		1 271,96
	(pour enregistrer la paie de Steve Bordeleau			
	pour la période de paie se terminant le 22 juin)			
27 juin	Salaires à payer	2350	1 271,96	
	Encaisse	1010		1 271,96
	(pour enregistrer le versement du salaire net de			
	Steve Bordeleau par dépôt direct pour la période			
	de paie se terminant le 22 juin; n° de			
	confirmation du dépôt 63739-115)			
29 juin	Salaires	5300	2 090,00	
	RRQ à payer	2360		105,60
	RQAP à payer	2365		11,46
	A-E à payer	2390		26,54
	Impôt fédéral à payer	2395		183,40
	Impôt provincial à payer	2375		242,04
	RVER à payer	2423		52,25
	Dons de charité à payer	2435		29,50
	Salaire à payer	2350		1 439,21
	(pour enregistrer la paie de Steve Bordeleau			
	pour la période de paie se terminant le 29 juin)			
4 juill.	Salaires à payer	2350	1 439,21	
	Encaisse	1010		1 439,21
	(pour enregistrer le versement du salaire net de			
	Steve Bordeleau par dépôt direct pour la période			
	de paie se terminant le 29 juin; n° de			
	confirmation du dépôt 63739-116)			

- L'employeur ne contribue pas au RVER.
- Il verse une contribution de 3 % des salaires bruts au Fonds des services de santé du Québec.
- Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2,5 %.
- Le taux utilisé pour le calcul de la provision pour vacances est de 4 %.

Travail à faire

a) Compléter la section Retenues du tableau « Paiement des retenues et des contributions de l'employeur » au 30 juin 20X5.

VEILLEUX LTEE
PAIEMENT DES RETENUES ET DES CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR
du mois de juin 20X5

Payé à	Retenues	Contribution employeur	Total à payer
Gouvernement provincial			
Régime de rentes du Québec			
Régime québécois d'assurance parentale			
Impôt provincial			
Fonds des services de santé			
Contribution pour la santé et la sécurité du travail			
Total			
Gouvernement fédéral			
Impôt fédéral			
Assurance-emploi			
Total			
Régime volontaire d'épargne-retraite			
Dons de charité			

b) Reporter les écritures des paies au grand livre.

c) Calculer les différents montants concernant la contribution de Frissons ltée pour le mois et les inscrire dans la section Contribution employeur du tableau.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X5, les charges sociales de l'entreprise.

e) Enregistrer dans le journal général, au 30 juin 20X5, les provisions pour vacances de l'entreprise.

f) Reporter au grand livre les écritures relatives aux contributions de l'employeur.

g) Enregistrer dans le journal général la remise des retenues à la source et celle des contributions de l'employeur de juin en date du 15 juillet 20X5; ces remises sont prélevées directement du compte bancaire de l'entreprise.

L'utilisation du journal des salaires

17. Le journal des salaires de Burosco inc. pour le mois de novembre est présenté à la page suivante. Les informations relatives aux paies des semaines terminées les 2, 9, 16 et 23 novembre ont été entrées. Aussi, voici le relevé de paie de Pierre-Olivier Bibeault pour la semaine terminée le 30 novembre 20X5 :

RELEVÉ DE PAIE

Burosco :
1209, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec)
H4T 1G6

Employé :
Pierre-Olivier Bibeault
123, rue Viger
Montréal (Québec)
H2S 2J7

Code de demande fédéral : **2**
Code de retenue provincial : **B**

Période de paie : semaine terminée le 30 nov. 20X5
Date du dépôt : 4 déc. 20X5

Description	Taux horaire	Nombre d'heures	Total période courante	Total cumulatif
Salaire	17,50 $	40,00	700,00 $	4 865,00 $
Heures supplémentaires	26,25 $	3,00	78,75	262,50
Total brut		**43,00**	**778,75 $**	**5 127,50 $**
Retenues				
RRQ			38,42 $	258,47 $
RQAP			4,27	12,45
Assurance-emploi	**Revenu assujetti**		9,89	29,20
Impôt fédéral	749,16 $		53,70	170,50
Impôt provincial	755,39 $		67,29	204,32
Cotisations syndicales		0,8 %	6,23	46,83
Régime de retraite		3 %	23,36	175,61
Total des retenues			**203,16 $**	**897,38 $**
Salaire net			**575,59 $**	**4 230,12 $**

Travail à faire

a) Compléter l'enregistrement au journal des salaires de cette période de paie (*voir la page 558*).

b) Calculer les totaux des colonnes du journal des salaires.

18. Roxanne Beauregard a été embauchée au cours du mois de février et elle a reçu jusqu'à maintenant deux paies : celle pour la période du 13 au 19 février 20X4 et celle du 20 au 26 février 20X4.

Voici quelques informations provenant du service de la paie.

- Roxanne Beauregard gagne un salaire annuel de 37 250 $ et travaille 35 heures par semaine.
- Ses codes de retenue sont les suivants : 3 au fédéral et D au provincial.
- Elle contribue à un RVER un pourcentage de 2,5 % du salaire brut.
- Une cotisation syndicale est retenue sur sa paie : 0,5 % du salaire brut.
- Les chèques émis ont les n^{os} 571 et 572.

Travail à faire

a) À l'aide des tables ou du calcul manuel, compléter l'enregistrement au journal des salaires de ces deux périodes de paie.

b) Calculer les totaux des colonnes du journal des salaires.

JOURNAL DES SALAIRES — Page : 10

Date	Nom du salarié	Salaire brut					Retenues							Salaire net
		Normal		Supplémentaire		Salaires (débit)	RRQ à payer (crédit)	RQAP à payer (crédit)	A-E à payer (crédit)	Impôt fédéral à payer (crédit)	Impôt provincial à payer (crédit)	Cotisations syndicales à payer (crédit)	Régime de retraite à payer (crédit)	Salaires à payer (crédit)
		Nombre d'heures	Taux	Nombre d'heures	Taux									
20X5														
Nov. 02	Pierre-Olivier Bibeault	40	17,50	1,00	26,25	726,25	35,58	3,98	9,22	48,15	59,29	5,81	21,79	542,43
Nov. 09	Pierre-Olivier Bibeault	40	17,50	3,00	26,25	778,75	38,42	4,27	9,89	53,70	67,29	6,23	23,36	575,59
Nov. 16	Pierre-Olivier Bibeault	40	17,50	2,00	26,25	752,50	37,00	4,12	9,56	50,95	62,49	6,02	22,58	559,78
Nov. 23	Pierre-Olivier Bibeault	38	17,50	–	26,25	665,00	32,28	3,64	8,45	41,65	49,69	5,32	19,95	504,02

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT FÉDÉRAL — Code : 2

Date	Salaire brut	Cotisations au régime de retraite	Cotisations syndicales	Salaire assujetti
Nov. 02	726,25	21,79	5,81	698,65
Nov. 09	778,75	23,36	6,23	749,16
Nov. 16	752,50	22,58	6,02	723,90
Nov. 23	665,00	19,95	5,32	639,73
Nov. 30	778,75	23,36	6,23	749,16

CALCUL DU SALAIRE ASSUJETTI : IMPÔT — Code : B

Date	Salaire brut	Cotisations au régime de retraite	Salaire assujetti
Nov. 02	726,25	21,79	704,46
Nov. 09	778,75	23,36	755,39
Nov. 16	752,50	22,58	729,92
Nov. 23	665,00	19,95	645,05
Nov. 30	778,75	23,36	755,39

19. Voici le résumé hebdomadaire des salaires du cabinet de comptabilité Lafond, Trudel, SENC pour le mois de mai 20X4 :

JOURNAL DES SALAIRES									
Date	**Nom du salarié**	**Salaire brut**	**Retenues**						**Salaire net**
		Salaires (débit)	**RRQ à payer (crédit)**	**RQAP à payer (crédit)**	**A-E à payer (crédit)**	**Impôt fédéral à payer (crédit)**	**Impôt provincial à payer (crédit)**	**RVER à payer (crédit)**	**Salaires à payer (crédit)**
20X4									
Mai 05	L'ensemble des employés	2 060,00	96,70	11,29	26,16	208,50	227,25	82,40	1 407,70
Mai 12	L'ensemble des employés	2 150,00	101,56	11,78	27,31	220,00	248,25	86,00	1 455,10
Mai 19	L'ensemble des employés	2 100,00	98,86	11,51	26,67	214,25	237,75	84,00	1 426,96
Mai 26	L'ensemble des employés	2 250,00	106,96	12,33	28,58	234,50	269,25	90,00	1 508,38
		8 560,00	404,08	46,91	108,72	877,25	982,50	342,40	5 798,14
		(5300)	(2360)	(2365)	(2390)	(2395)	(2375)	(2423)	(2350)
		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Autres informations :

- L'employeur contribue au RVER pour un même montant que les employés (4 %).
- L'employeur verse une contribution de 3 % des salaires bruts au Fonds des services de santé du Québec.
- Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2,75 %.
- Le taux moyen servant au calcul de la provision pour vacances est de 4,5 %.

Travail à faire

a) Calculer les différents montants concernant la contribution de l'entreprise pour le mois de mai 20X4.

b) Enregistrer dans le journal général, au 31 mai 20X4, les charges sociales de l'entreprise.

c) Enregistrer dans le journal général, au 31 mai 20X4, les avantages sociaux de l'entreprise.

d) Enregistrer dans le journal général, au 31 mai 20X4, les provisions pour vacances de l'entreprise.

20. Michel Legault, propriétaire de la boutique Giovanni, vous soumet le résumé hebdomadaire des salaires de ses employés pour le mois de novembre 20X4 :

JOURNAL DES SALAIRES										
Date	**Nom du salarié**	**Salaire brut**	**Retenues**							**Salaire net**
		Salaires (débit)	**RRQ à payer (crédit)**	**RQAP à payer (crédit)**	**A-E à payer (crédit)**	**Impôt fédéral à payer (crédit)**	**Impôt provincial à payer (crédit)**	**Cotisations syndicales à payer (crédit)**	**Régime de retraite à payer (crédit)**	**Salaires à payer (crédit)**
20X4										
Nov. 05	L'ensemble des employés	3 605,00	172,86	19,76	45,78	364,88	397,69			
Nov. 12	L'ensemble des employés	3 762,50	181,37	20,62	47,78	385,00	434,44			
Nov. 19	L'ensemble des employés	3 675,00	176,64	20,14	46,67	374,94	416,06			
Nov. 26	L'ensemble des employés	3 937,50	190,82	21,58	50,01	410,38	471,19			
		14 980,00	721,69	82,10	190,24	1 535,20	1 719,38			
		(5300)	(2360)	(2365)	(2390)	(2395)	(2375)	(2430)	(2425)	(2350)

Autres informations :

- Une cotisation syndicale de 2 % (calculée sur le salaire brut) est retenue sur les paies des employés.
- Les employés versent une contribution de 2,75 % (calculée sur le salaire brut) à un régime de retraite.
- L'employeur contribue au régime de retraite pour un même montant que les employés.
- L'employeur verse une contribution de 3 % des salaires bruts au Fonds des services de santé du Québec.
- Le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2 %.
- Le taux moyen servant au calcul de la provision pour vacances est de 5 %.

Travail à faire

a) Compléter le journal des salaires de l'entreprise.

b) Calculer les différents montants concernant la contribution de l'entreprise pour le mois de novembre 20X4.

c) Enregistrer dans le journal général, au 30 novembre 20X4, les charges sociales de l'entreprise.

d) Enregistrer dans le journal général, au 30 novembre 20X4, les avantages sociaux de l'entreprise.

e) Enregistrer dans le journal général, au 30 novembre 20X4, les provisions pour vacances de l'entreprise.

Les procédures de fin d'année

◆ **21. Mathieu Petit est le seul employé de l'entreprise Précis-Plus inc. Il a gagné un salaire brut total de 64 500,00$ en 20X7 (il a travaillé toute l'année).**

On vous informe qu'un montant de 6 726,20$ en impôt fédéral a été retenu sur son salaire en 20X7, alors que le montant d'impôt provincial s'est élevé à 8 244,60$. De plus, on vous informe que le taux de cotisation au FSS est de 3 % et que le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2 %.

PRÉCIS-PLUS INC.
SOMMAIRE ANNUEL
au 31 décembre 20X7

	Total retenues employés	Calculs	Contribution employeur	Calculs	Grand total des versements
Salaire brut annuel	**64 500,00$**				
Retenues					
Régime de rentes du Québec					
Régime québécois d'assurance parentale					
Assurance-emploi					
Impôt fédéral					
Impôt provincial					
Charges sociales					
Fonds des services de santé					
Contribution pour la santé et la sécurité du travail					
Autres renseignements :					
Gains cotisables à la RRQ					
Gains assurables au RQAP					
Gains assurables à l'assurance-emploi					

Le total des retenues et des contributions versées par l'entreprise à Revenu Québec au cours de l'année 20X7 a été de 16 622,30 $ (incluant le FSS mais excluant la CNESST), alors que le montant versé à l'Agence du revenu du Canada a été de 8 289,82 $.

Travail à faire

Annexes 9.9, 9.10, 9.11 et 9.12

a) Compléter les parties manquantes du tableau fourni.

b) Compléter le feuillet T4 (*voir la page 597*) à remettre à l'employé.

c) Compléter le feuillet Relevé 1 (*voir la page 598*) à remettre à l'employé.

d) Compléter le feuillet T4 – Sommaire (*voir la page 599*) à remettre à l'Agence du revenu du Canada le 21 février 20X8.

e) Compléter le feuillet Relevé 1 – Sommaire (*voir les pages 600 et 601*) à remettre à Revenu Québec le 21 février 20X8.

◆ **22. La société Voyages Ultra inc. a deux employés. On vous informe que le taux de cotisation au FSS est de 3 % et que le taux de versement périodique de la contribution pour la santé et la sécurité du travail est de 2 %.**

Voici les données concernant les paies des deux employés de la société Voyages Ultra inc. pour l'année civile terminée le 31 décembre 20X6 (ils ont travaillé toute l'année) :

VOYAGES ULTRA INC.
SOMMAIRE ANNUEL
au 31 décembre 20X6

	Claire Pilon	Samuel Côté	Total retenues employés	Contribution employeur	Calculs	Grand total des versements
Salaire brut annuel	**28 000,00 $**	**72 800,00 $**				
Retenues						
Régime des rentes du Québec						
Régime québécois d'assurance parentale						
Assurance-emploi						
Impôt fédéral	1 664,00	7 823,40				
Impôt provincial	1 941,68	8 803,60				
Salaire net						
Charges sociales						
Fonds des services de santé						
Contribution pour la santé et la sécurité du travail						
Autres renseignements						
Gains cotisables à la RRQ						
Gains assurables au RQAP						
Gains assurables à l'assurance-emploi						

Le total des retenues et des contributions versées par l'entreprise à Revenu Québec au cours de l'année 20X6 a été de 23 331,46 $ (incluant le FSS mais excluant la CNESST), alors que le montant versé à l'Agence du revenu du Canada a été de 11 904,46 $.

Travail à faire

Annexes 9.9, 9.10, 9.11 et 9.12

a) Compléter les parties manquantes du tableau fourni.

b) Compléter le feuillet T4 (*voir la page 597*) à remettre aux employés.

c) Compléter le feuillet Relevé 1 (*voir la page 598*) à remettre aux employés.

d) Compléter le feuillet T4 – Sommaire (*voir la page 599*) à remettre à l'Agence du revenu du Canada le 23 février 20X7.

e) Compléter le feuillet Relevé 1 – Sommaire (*voir les pages 600 et 601*) à remettre à Revenu Québec le 23 février 20X7.

Annexe 9.1

FORMULAIRE TD1

Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli
TD1

Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017

Lisez la page 2 de ce formulaire avant de le remplir. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire pour déterminer l'impôt à retenir.
Remplissez ce formulaire en vous basant sur l'information qui correspond le mieux à votre situation.

NOUVEAU – Les sections « Montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait ou une personne à charge admissible » et « Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus » comprennent les modifications proposées dans le budget fédéral de 2017 et remplacent les anciennes sections « Montant pour aidants naturels » et « Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience ». Pour en savoir plus, allez à **cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2017/menu-fra.html**.

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Adresse, y compris le code postal		**Réservé aux non-résidents** – Pays de résidence permanente	Numéro d'assurance sociale

1. Montant personnel de base – Toute personne qui réside au Canada peut demander ce montant. Si vous allez avoir plus d'un employeur ou payeur en même temps en 2017, lisez « Plus d'un employeur ou payeur en même temps » à la page 2. Si vous êtes un non-résident, lisez « Non-résidents » à la page 2.	11 635
2. Montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans ayant une déficience – Un seul des parents pourra demander le crédit de 2 150 $ pour chaque enfant ayant une déficience né en 2000 ou après, si l'enfant réside avec ceux-ci tout au long de l'année. Si l'enfant ne réside pas avec ses deux parents tout au long de l'année, le parent qui a droit au « Montant pour une personne à charge admissible » à la ligne 8 pourra aussi demander le montant canadien pour aidants pour le même enfant âgé de moins de 18 ans.	
3. Montant en raison de l'âge – Si votre revenu net pour l'année de toutes provenances sera de 36 430 $ ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus le 31 décembre 2017, inscrivez 7 225 $. Si votre revenu net pour l'année se situera entre 36 430 $ et 84 597 $ et que vous voulez calculer un montant partiel, procurez-vous le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017*, et remplissez la section appropriée.	
4. Montant pour revenu de pension – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pension (sauf les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), inscrivez le moins élevé des montants suivants : le montant estimatif de pension que vous recevrez dans l'année ou 2 000 $.	
5. Frais de scolarité (temps plein ou temps partiel) – Si vous êtes un étudiant à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement reconnu par Emploi et Développement social Canada et que vous paierez plus de 100 $ de frais de scolarité par établissement, remplissez cette section. Si vous êtes un étudiant à temps plein ou partiel, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez.	
6. Montant pour personnes handicapées – Si, dans votre déclaration de revenus, vous demandez le montant pour personnes handicapées au moyen du formulaire T2201, *Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées*, inscrivez 8 113 $.	
7. Montant pour époux ou conjoint de fait – Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou de votre conjoint de fait qui demeure avec vous et que son revenu net pour l'année sera inférieur à 11 635 $ (13 785 $ s'il a une déficience), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 11 635 $ (13 785 $ ou plus s'il a une **déficience**) ou plus, vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins **et** qu'il a une **déficience**, allez à la ligne 9.	
8. Montant pour une personne à charge admissible – Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait et que vous subvenez aux besoins d'une personne qui vous est apparentée, qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera inférieur à 11 635 $ (13 785 $ si elle a une **déficience** et que vous **ne pouvez pas demander pour cette personne le montant canadien pour aidants pour enfants âgés de moins de 18 ans**), inscrivez la différence entre ce montant et son revenu net estimatif pour l'année. Si son revenu net sera de 11 635 $ (13 785 $ ou plus s'il a une **déficience**) ou plus, vous ne pouvez pas demander ce montant. Dans tous les cas, si son revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins **et** qu'il a une **déficience et est âgée de 18 ans ou plus**, allez à la ligne 9.	
9. Montant canadien pour aidants naturels pour une personne à charge admissible ou époux ou conjoint de fait – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne à charge admissible ayant une **déficience** (âgée de 18 ans ou plus) **ou** d'un époux ou d'un conjoint de fait ayant une **déficience** dont le revenu net pour l'année sera de 23 046 $ ou moins, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.	
10. Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus – Si, à un moment quelconque de l'année, vous subvenez aux besoins d'une personne de 18 ans ou plus ayant une **déficience (autre que l'époux ou le conjoint de fait ou la personne à charge admissible pour laquelle vous avez demandé un montant à la ligne 9, ou pour laquelle vous avez pu demander un montant si leur revenu net pour l'année était moins que 13 785 $)** dont le revenu net pour l'année sera de 16 163 $ ou moins, inscrivez 6 883 $. Si son revenu net pour l'année sera entre 16 163 $ et 23 046 $ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée. Vous pouvez demander ce montant pour plus d'une personne à charge âgées de 18 ans ou plus ayant une déficience. Si vous partagez ce montant avec un autre aidant naturel qui subvient aux besoins de la même personne à charge, obtenez le formulaire TD1-WS et remplissez la section appropriée.	
11. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées) dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.	
12. Montants transférés d'une personne à charge – Si une personne à votre charge n'utilise pas en totalité son **montant pour personnes handicapées** dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'elle n'utilise pas. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilise pas en totalité ses **frais de scolarité** dans sa déclaration de revenus, inscrivez le montant qu'il n'utilise pas.	
13. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE – Additionnez les montants des lignes 1 à 12. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir.	

TD1 F (04/2017) (This form is available in English.) Page 1 of 2 Canada

Annexe 9.1

FORMULAIRE TD1 (*suite*)

Protégé B une fois rempli

Remplir le formulaire TD1

Remplissez ce formulaire **seulement** si l'une des situations suivantes s'applique a vous :

- vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération;
- vous voulez faire un changement aux montants déjà demandés (par exemple, le nombre de personnes à votre charge admissibles a changé);
- vous demandez une déduction pour les habitants de zones visées par règlement;
- vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source.

Signez et datez votre formulaire, et remettez-le à votre employeur ou payeur.
Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

Plus d'un employeur ou payeur en même temps

☐ Si vous avez plus d'un employeur ou payeur en même temps et que vous avez déjà demandé des crédits d'impôt personnels sur un autre formulaire TD1 pour 2017, **vous ne pouvez pas les demander de nouveau**. Si votre revenu total de toutes provenances sera **plus** élevé que les crédits d'impôt personnels que vous avez déjà demandés sur un autre formulaire TD1, **cochez** cette case, et inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12.

Total des revenus inférieur au montant total de la demande

☐ Cochez cette case si le total de vos revenus pour l'année de **tous** vos employeurs et payeurs sera **inférieur** au montant inscrit à la ligne 13. Votre employeur ou payeur ne retiendra pas d'impôt sur vos gains.

Non-résidents (Remplissez seulement si vous êtes un non-résident du Canada.)

En tant que non-résident du Canada, est-ce que 90 % ou plus de votre revenu de toutes provenances sera inclus dans le calcul de votre revenu imposable au Canada pour 2017?

☐ Oui (Remplissez la page précédente.)
☐ Non (Inscrivez « 0 » à la ligne 13 et ne remplissez pas les lignes 2 à 12 puisque vous n'avez pas droit aux crédits d'impôt personnels.)

Si vous êtes incertain de votre statut de résidence, communiquez avec les demandes de renseignements relatives à l'impôt et aux non-résidents, au **1-800-959-7383**.

Déclaration provinciale ou territoriale des crédits d'impôt personnels

Si le montant inscrit à la ligne 13 est supérieur à 11 635 $, remplissez aussi un formulaire TD1 provincial ou territorial. Si vous êtes un employé, utilisez le formulaire TD1 de votre province ou territoire d'emploi. Si vous recevez une pension, utilisez celui de votre province ou territoire de résidence. Votre employeur ou payeur utilisera ce formulaire fédéral et le formulaire TD1 provincial ou territorial le plus récent pour déterminer l'impôt à retenir.

Si vous demandez le montant personnel de base **seulement** (le montant de la ligne 13 est de 11 635 $), votre employeur ou payeur retiendra l'impôt provincial ou territorial en vous accordant le montant personnel de base de la province ou du territoire.

Remarque : Si vous résidez en Saskatchewan et que vous avez des enfants âgés de moins de 18 ans en 2017, vous pourriez demander le montant pour enfants sur le formulaire TD1SK, *Déclaration des crédits d'impôt personnels de la Saskatchewan pour 2017*. Par conséquent, vous voudrez peut-être remplir le formulaire TD1SK même si vous demandez **seulement** le montant personnel de base au recto du présent formulaire.

Déduction pour les habitants de zones visées par règlement

Si vous vivez au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon ou dans une autre zone **nordique** visée par règlement pendant plus de six mois consécutifs commençant ou finissant en 2017, vous pouvez demander l'une des déductions suivantes :

- 11,00 $ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement;
- 22,00 $ pour chaque jour où vous vivez dans une zone nordique visée par règlement si, durant cette période, vous maintenez et occupez une habitation et que vous êtes la seule personne de cette habitation à demander cette déduction.

_____ $

Le montant pour la résidence d'un employé qui habite dans une zone **intermédiaire** visée par règlement est égal à 50 % du total des montants ci-dessus. Pour en savoir plus, allez à **arc.gc.ca/habitantsregionseloignees**.

Impôt additionnel à retenir

Vous pouvez faire augmenter les retenues d'impôt, particulièrement si vous recevez d'autres revenus, y compris ceux qui ne proviennent pas d'un emploi (par exemple, prestations du RPC ou du RRQ ou pension de sécurité de la vieillesse). En faisant ce choix, il est possible que vous ayez moins d'impôt à payer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus. Pour faire ce choix, indiquez le montant additionnel d'impôt que vous voulez que l'on retienne sur chaque paiement. Si vous désirez modifier ce montant plus tard, vous devrez remplir ce formulaire à nouveau.

_____ $

Réduction des retenues d'impôt

Vous pouvez demander une réduction de vos retenues d'impôt dans votre déclaration de revenus si vous avez droit à des déductions ou à des crédits d'impôt non remboursables qui ne figurent pas sur ce formulaire (par exemple, versements périodiques à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), frais de garde d'enfant, dépenses d'emploi, dons de bienfaisance, frais de scolarité et montant relatif aux études inutilisés qui proviennent de l'année précédente). Pour ce faire, remplissez le formulaire T1213, *Demande de réduire des retenues d'impôt à la source*, pour obtenir une lettre d'autorisation de votre bureau des services fiscaux. Remettez la lettre d'autorisation à votre employeur ou payeur. Vous n'avez pas besoin d'une lettre si votre employeur retient des cotisations à un REER sur votre salaire.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la Loi telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à **arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html** et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 120.

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature _____ Date _____
Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave. AAAA/MM/JJ

Sur ce formulaire, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes. Page 2 of 2

Source : Revenu Canada. TD1 – Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2017. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.2

FORMULAIRE TP-1015.3

REVENU QUÉBEC

TP-1015.3
2017-02
1 de 6

Déclaration pour la retenue d'impôt 2017

Vous devez remplir ce formulaire et le remettre à votre employeur ou au payeur pour qu'il détermine l'impôt à retenir sur les sommes qu'il vous verse. Avant de remplir ce formulaire, lisez attentivement la partie « Instructions ».

1 Renseignements sur l'employé ou sur le bénéficiaire (écrivez en majuscules)

Nom de famille	Prénom	
Numéro de l'employé ou du bénéficiaire	Date de naissance A M J	Numéro d'assurance sociale

2 Montants permettant de déterminer le code de retenues

2.1 Montants

Montant de base. Inscrivez 11 635 $. Si vous avez plus d'un employeur à la fois et que vous avez déjà demandé le montant de base, ne remplissez pas les lignes 1 à 10 et inscrivez le code de retenues 0 à la case « Code » ci-dessous. — 1

Montant transféré d'un conjoint à l'autre

Montant maximal pour conjoint		1a	11 635 $	
Revenu imposable estimatif de votre conjoint pour 2017 multiplié par 80 %	–	1b		
Montant de la ligne 1a moins celui de la ligne 1b. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=		▶ +	2
Montant pour personnes à charge (grille de calcul 1)			+	3
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques			+	5
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (grille de calcul 2)			+	6
Additionnez les montants des lignes 1 à 6.			=	7
Montant pour travailleur de 63 ans ou plus (grille de calcul 3)			+	9
Additionnez les montants des lignes 7 et 9. **Montants**			=	10

2.2 Code de retenues

Inscrivez le code de retenues correspondant au montant de la ligne 10.
Si ce montant dépasse 35 000 $, n'inscrivez aucun code; inscrivez plutôt le montant de la ligne 10.

Code

3 Retenue supplémentaire d'impôt

Inscrivez le montant que vous désirez faire ajouter à la retenue d'impôt effectuée sur chaque paie.
Retenue supplémentaire d'impôt — 11

4 Déductions

Inscrivez les déductions dont votre employeur ou le payeur doit aussi tenir compte pour calculer la retenue d'impôt.

Déduction relative au logement pour particulier habitant une région éloignée reconnue		14
Déduction pour une pension alimentaire qui n'est pas défiscalisée	+	15
Additionnez les montants des lignes 14 et 15. (Notez que votre employeur ou le payeur divisera ce montant par le nombre de paies qui restent dans l'année.) **Déductions**	=	19

5 Exonération

Si vous demandez une exonération de la **retenue d'impôt** sur vos revenus d'emploi, cochez la case 20. ..... 20 ☐

6 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Signature _____ Date _____

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Annexe 9.2

FORMULAIRE TP-1015.3 (*suite*)

Grille de calcul 1 – Montant pour personnes à charge

Si vous demandez un montant pour plus de deux enfants mineurs aux études postsecondaires ou pour plus de deux autres personnes à charge, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et inscrivez le résultat de vos calculs à la ligne 52.

			Enfants mineurs au 31 décembre 2017		Autres personnes à charge (18 ans ou plus)	
			1er enfant	2e enfant	1re personne	2e personne
Montant pour enfant mineur aux études postsecondaires. Inscrivez 2 145 $ par session complétée, commencée en 2017 **(maximum : deux sessions par enfant)**.		40			**3 125 $**	**3 125 $**
Revenu net estimatif[1] pour 2017 multiplié par 80 %	–	45				
Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 45. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	50				

Additionnez tous les montants de la ligne 50.		52	
Si vous demandez un montant pour une personne qui atteint 18 ans en 2017, inscrivez le résultat du calcul suivant : 260 $ × nombre de mois dans l'année qui précèdent l'anniversaire (y compris le mois de l'anniversaire). Sinon, inscrivez 0.	–	55	
Montant de la ligne 52 moins celui de la ligne 55. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la ligne 3. **Montant pour personnes à charge**	=	60	

1. Ne tenez pas compte du montant de la déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue ni du montant des bourses d'études ni de toute aide financière semblable.

Grille de calcul 2 – Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite

Montant accordé en raison de l'âge

Si vous ou votre conjoint avez 65 ans ou plus en 2017, inscrivez 2 505 $ pour chaque personne qui a 65 ans ou plus en 2017.					70	
Montant pour personne vivant seule				75		
Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale)		76				
140 $ × nombre de mois en 2017 où vous avez droit au paiement de soutien aux enfants	–	77				
Montant de la ligne 76 moins celui de la ligne 77	=		▶ +	78		
Additionnez les montants des lignes 75 et 78.			=	▶ +	79	
Montant pour revenus de retraite (maximum : 2 225 $ pour chaque personne)					+ 80	
Additionnez les montants des lignes 70, 79 et 80.					= 85	

Revenu familial net estimatif

Total de votre revenu net estimatif et de celui de votre conjoint au 31 décembre 2017				90		
			–	91	**33 755 $**	
Montant de la ligne 90 moins celui de la ligne 91. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			=	92		
			×	93	**15 %**	
Montant de la ligne 92 multiplié par 15 %			=		▶ =	95
Montant de la ligne 85 moins celui de la ligne 95. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.					=	96
Montant déjà demandé par votre conjoint à la ligne 6 de son formulaire TP-1015.3					–	97
Montant de la ligne 96 moins celui de la ligne 97. Reportez le résultat à la ligne 6. **Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite**					=	98

Annexe 9.2

FORMULAIRE TP-1015.3 (*suite*)

Grille de calcul 3 – Montant pour travailleur de 63 ans ou plus (voyez les instructions concernant la ligne 9)

Revenu de travail admissible estimatif				110	
Montant des revenus inclus à la ligne 110 que vous prévoyez gagner avant d'atteindre l'âge de 63 ans, **ou** qui se rapportent à une année passée (montant rétroactif)			–	111	
Montant de la ligne 110 moins celui de la ligne 111. Si vous avez 64 ans ou 65 ans au 31 décembre 2017, reportez le résultat à la ligne 118. Sinon, continuez le calcul.			=	112	
			–	114	**5 000 $**
Montant de la ligne 112 moins celui de la ligne 114 (**maximum : 8 000 $ ou 4 000 $**, selon le cas [voyez le tableau de la page 5]). Reportez ce montant à la ligne 135. **Montant maximal de revenu de travail admissible**			=	115	
Remplissez les lignes 118 à 130 seulement si vous avez 64 ans ou 65 ans au 31 décembre 2017.					
Montant de la ligne 112				118	
Montant des revenus inclus à la ligne 112 que vous prévoyez gagner avant d'atteindre l'âge de 64 ans ou de 65 ans, selon le cas			–	119	
Montant de la ligne 118 moins celui de la ligne 119			=	120	
	121	**5 000 $**			
Montant de la ligne 119	– 122				
Montant de la ligne 121 moins celui de la ligne 122. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=		▶	125	
Montant de la ligne 120 moins celui de la ligne 125			=	126	
Montant de la ligne 119	127				
	– 128	**5 000 $**			
Montant de la ligne 127 moins celui de la ligne 128 (**maximum : 6 000 $ si vous avez 65 ans au 31 décembre 2017 ou 4 000 $ si vous avez 64 ans au 31 décembre 2017**). Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			+ ▶	129	
Additionnez les montants des lignes 126 et 129 (**maximum : 8 000 $ ou 6 000 $**, selon le cas [voyez le tableau de la page 5]). **Montant maximal de revenu de travail admissible**			=	130	
Montant de la ligne 115 ou celui de la ligne 130, selon le cas				135	
			×	136	**75,2 %**
Montant de la ligne 135 multiplié par 75,2 %. Si vous êtes né avant le 1er janvier 1951 et que le résultat ne dépasse pas 3 008 $, reportez-le à la ligne 9. Dans les autres cas, continuez le calcul.			=	137	
Montant de la ligne 112	140				
	– 141	**33 755 $**			
Montant de la ligne 140 moins celui de la ligne 141. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	= 142				
	×	**25 %**			
Montant de la ligne 142 multiplié par 25 %	=		▶	144	
Montant de la ligne 137 moins celui de la ligne 144. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la ligne 9, **sauf** si vous êtes né avant le 1er janvier 1951. Dans ce cas, reportez plutôt à la ligne 9 **le plus élevé** des montants suivants : celui de la ligne 145 ou 3 008 $. **Montant pour travailleur de 63 ans ou plus**			=	145	

Source : Déclaration pour la retenue d'impôt 2017 – TP-1015.3. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Annexe 9.3

CODES DE DEMANDE FÉDÉRAUX POUR 2017

Montant total de la demande ($)	Code de demande
Nul	0
11 635,00	1
11 635,01 à 13 858,00	2
13 858,01 à 16 081,00	3
16 081,01 à 18 304,00	4
18 304,01 à 20 527,00	5
20 527,01 à 22 750,00	6
22 750,01 à 24 973,00	7
24 973,01 à 27 196,00	8
27 196,01 à 29 419,00	9
29 419,01 à 31 642,00	10
31 642,01 et plus	X L'employeur doit faire le calcul manuel de l'impôt
Aucune retenue	E

Source : Revenu Canada.Tableau 2 – Codes de demande fédéraux pour 2017, dans T4031-QC – Tables de retenues sur la paie – Retenues aux fins de l'AE et de l'impôt sur le revenu – Québec, page A-7. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

CODES DE RETENUES - QUÉBEC 2017

Montant ($)	Code
Néant	0
1 – 11 635	A
11 636 – 13 000	B
13 001 – 15 500	C
15 501 – 18 000	D
18 001 – 19 100	E
19 101 – 20 100	F
20 101 – 21 800	G
21 801 – 23 400	H
23 401 – 26 200	I
26 201 – 29 000	J
29 001 – 29 800	K
29 801 – 31 800	L
31 801 – 33 000	M
33 001 – 35 000	N

Source : Codes de retenues Québec – 2017 (Déclaration pour la retenue d'impôt 2017 – TP-1015.3). Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
0,00 –	67,30	0,00	81,10 –	81,28	0,75	94,99 –	95,17	1,50	108,88 –	109,05	2,25	122,77 –	122,94	3,00
67,31 –	67,57	0,01	81,29 –	81,46	0,76	95,18 –	95,35	1,51	109,06 –	109,24	2,26	122,95 –	123,13	3,01
67,58 –	67,76	0,02	81,47 –	81,65	0,77	95,36 –	95,54	1,52	109,25 –	109,42	2,27	123,14 –	123,31	3,02
67,77 –	67,94	0,03	81,66 –	81,83	0,78	95,55 –	95,72	1,53	109,43 –	109,61	2,28	123,32 –	123,50	3,03
67,95 –	68,13	0,04	81,84 –	82,02	0,79	95,73 –	95,91	1,54	109,62 –	109,79	2,29	123,51 –	123,68	3,04
68,14 –	68,31	0,05	82,03 –	82,20	0,80	95,92 –	96,09	1,55	109,80 –	109,98	2,30	123,69 –	123,87	3,05
68,32 –	68,50	0,06	82,21 –	82,39	0,81	96,10 –	96,28	1,56	109,99 –	110,17	2,31	123,88 –	124,05	3,06
68,51 –	68,68	0,07	82,40 –	82,57	0,82	96,29 –	96,46	1,57	110,18 –	110,35	2,32	124,06 –	124,24	3,07
68,69 –	68,87	0,08	82,58 –	82,76	0,83	96,47 –	96,65	1,58	110,36 –	110,54	2,33	124,25 –	124,42	3,08
68,88 –	69,05	0,09	82,77 –	82,94	0,84	96,66 –	96,83	1,59	110,55 –	110,72	2,34	124,43 –	124,61	3,09
69,06 –	69,24	0,10	82,95 –	83,13	0,85	96,84 –	97,02	1,60	110,73 –	110,91	2,35	124,62 –	124,79	3,10
69,25 –	69,42	0,11	83,14 –	83,31	0,86	97,03 –	97,20	1,61	110,92 –	111,09	2,36	124,80 –	124,98	3,11
69,43 –	69,61	0,12	83,32 –	83,50	0,87	97,21 –	97,39	1,62	111,10 –	111,28	2,37	124,99 –	125,17	3,12
69,62 –	69,79	0,13	83,51 –	83,68	0,88	97,40 –	97,57	1,63	111,29 –	111,46	2,38	125,18 –	125,35	3,13
69,80 –	69,98	0,14	83,69 –	83,87	0,89	97,58 –	97,76	1,64	111,47 –	111,65	2,39	125,36 –	125,54	3,14
69,99 –	70,17	0,15	83,88 –	84,05	0,90	97,77 –	97,94	1,65	111,66 –	111,83	2,40	125,55 –	125,72	3,15
70,18 –	70,35	0,16	84,06 –	84,24	0,91	97,95 –	98,13	1,66	111,84 –	112,02	2,41	125,73 –	125,91	3,16
70,36 –	70,54	0,17	84,25 –	84,42	0,92	98,14 –	98,31	1,67	112,03 –	112,20	2,42	125,92 –	126,09	3,17
70,55 –	70,72	0,18	84,43 –	84,61	0,93	98,32 –	98,50	1,68	112,21 –	112,39	2,43	126,10 –	126,28	3,18
70,73 –	70,91	0,19	84,62 –	84,79	0,94	98,51 –	98,68	1,69	112,40 –	112,57	2,44	126,29 –	126,46	3,19
70,92 –	71,09	0,20	84,80 –	84,98	0,95	98,69 –	98,87	1,70	112,58 –	112,76	2,45	126,47 –	126,65	3,20
71,10 –	71,28	0,21	84,99 –	85,17	0,96	98,88 –	99,05	1,71	112,77 –	112,94	2,46	126,66 –	126,83	3,21
71,29 –	71,46	0,22	85,18 –	85,35	0,97	99,06 –	99,24	1,72	112,95 –	113,13	2,47	126,84 –	127,02	3,22
71,47 –	71,65	0,23	85,36 –	85,54	0,98	99,25 –	99,42	1,73	113,14 –	113,31	2,48	127,03 –	127,20	3,23
71,66 –	71,83	0,24	85,55 –	85,72	0,99	99,43 –	99,61	1,74	113,32 –	113,50	2,49	127,21 –	127,39	3,24
71,84 –	72,02	0,25	85,73 –	85,91	1,00	99,62 –	99,79	1,75	113,51 –	113,68	2,50	127,40 –	127,57	3,25
72,03 –	72,20	0,26	85,92 –	86,09	1,01	99,80 –	99,98	1,76	113,69 –	113,87	2,51	127,58 –	127,76	3,26
72,21 –	72,39	0,27	86,10 –	86,28	1,02	99,99 –	100,17	1,77	113,88 –	114,05	2,52	127,77 –	127,94	3,27
72,40 –	72,57	0,28	86,29 –	86,46	1,03	100,18 –	100,35	1,78	114,06 –	114,24	2,53	127,95 –	128,13	3,28
72,58 –	72,76	0,29	86,47 –	86,65	1,04	100,36 –	100,54	1,79	114,25 –	114,42	2,54	128,14 –	128,31	3,29
72,77 –	72,94	0,30	86,66 –	86,83	1,05	100,55 –	100,72	1,80	114,43 –	114,61	2,55	128,32 –	128,50	3,30
72,95 –	73,13	0,31	86,84 –	87,02	1,06	100,73 –	100,91	1,81	114,62 –	114,79	2,56	128,51 –	128,68	3,31
73,14 –	73,31	0,32	87,03 –	87,20	1,07	100,92 –	101,09	1,82	114,80 –	114,98	2,57	128,69 –	128,87	3,32
73,32 –	73,50	0,33	87,21 –	87,39	1,08	101,10 –	101,28	1,83	114,99 –	115,17	2,58	128,88 –	129,05	3,33
73,51 –	73,68	0,34	87,40 –	87,57	1,09	101,29 –	101,46	1,84	115,18 –	115,35	2,59	129,06 –	129,24	3,34
73,69 –	73,87	0,35	87,58 –	87,76	1,10	101,47 –	101,65	1,85	115,36 –	115,54	2,60	129,25 –	129,42	3,35
73,88 –	74,05	0,36	87,77 –	87,94	1,11	101,66 –	101,83	1,86	115,55 –	115,72	2,61	129,43 –	129,61	3,36
74,06 –	74,24	0,37	87,95 –	88,13	1,12	101,84 –	102,02	1,87	115,73 –	115,91	2,62	129,62 –	129,79	3,37
74,25 –	74,42	0,38	88,14 –	88,31	1,13	102,03 –	102,20	1,88	115,92 –	116,09	2,63	129,80 –	129,98	3,38
74,43 –	74,61	0,39	88,32 –	88,50	1,14	102,21 –	102,39	1,89	116,10 –	116,28	2,64	129,99 –	130,17	3,39
74,62 –	74,79	0,40	88,51 –	88,68	1,15	102,40 –	102,57	1,90	116,29 –	116,46	2,65	130,18 –	130,35	3,40
74,80 –	74,98	0,41	88,69 –	88,87	1,16	102,58 –	102,76	1,91	116,47 –	116,65	2,66	130,36 –	130,54	3,41
74,99 –	75,17	0,42	88,88 –	89,05	1,17	102,77 –	102,94	1,92	116,66 –	116,83	2,67	130,55 –	130,72	3,42
75,18 –	75,35	0,43	89,06 –	89,24	1,18	102,95 –	103,13	1,93	116,84 –	117,02	2,68	130,73 –	130,91	3,43
75,36 –	75,54	0,44	89,25 –	89,42	1,19	103,14 –	103,31	1,94	117,03 –	117,20	2,69	130,92 –	131,09	3,44
75,55 –	75,72	0,45	89,43 –	89,61	1,20	103,32 –	103,50	1,95	117,21 –	117,39	2,70	131,10 –	131,28	3,45
75,73 –	75,91	0,46	89,62 –	89,79	1,21	103,51 –	103,68	1,96	117,40 –	117,57	2,71	131,29 –	131,46	3,46
75,92 –	76,09	0,47	89,80 –	89,98	1,22	103,69 –	103,87	1,97	117,58 –	117,76	2,72	131,47 –	131,65	3,47
76,10 –	76,28	0,48	89,99 –	90,17	1,23	103,88 –	104,05	1,98	117,77 –	117,94	2,73	131,66 –	131,83	3,48
76,29 –	76,46	0,49	90,18 –	90,35	1,24	104,06 –	104,24	1,99	117,95 –	118,13	2,74	131,84 –	132,02	3,49
76,47 –	76,65	0,50	90,36 –	90,54	1,25	104,25 –	104,42	2,00	118,14 –	118,31	2,75	132,03 –	132,20	3,50
76,66 –	76,83	0,51	90,55 –	90,72	1,26	104,43 –	104,61	2,01	118,32 –	118,50	2,76	132,21 –	132,39	3,51
76,84 –	77,02	0,52	90,73 –	90,91	1,27	104,62 –	104,79	2,02	118,51 –	118,68	2,77	132,40 –	132,57	3,52
77,03 –	77,20	0,53	90,92 –	91,09	1,28	104,80 –	104,98	2,03	118,69 –	118,87	2,78	132,58 –	132,76	3,53
77,21 –	77,39	0,54	91,10 –	91,28	1,29	104,99 –	105,17	2,04	118,88 –	119,05	2,79	132,77 –	132,94	3,54
77,40 –	77,57	0,55	91,29 –	91,46	1,30	105,18 –	105,35	2,05	119,06 –	119,24	2,80	132,95 –	133,13	3,55
77,58 –	77,76	0,56	91,47 –	91,65	1,31	105,36 –	105,54	2,06	119,25 –	119,42	2,81	133,14 –	133,31	3,56
77,77 –	77,94	0,57	91,66 –	91,83	1,32	105,55 –	105,72	2,07	119,43 –	119,61	2,82	133,32 –	133,50	3,57
77,95 –	78,13	0,58	91,84 –	92,02	1,33	105,73 –	105,91	2,08	119,62 –	119,79	2,83	133,51 –	133,68	3,58
78,14 –	78,31	0,59	92,03 –	92,20	1,34	105,92 –	106,09	2,09	119,80 –	119,98	2,84	133,69 –	133,87	3,59
78,32 –	78,50	0,60	92,21 –	92,39	1,35	106,10 –	106,28	2,10	119,99 –	120,17	2,85	133,88 –	134,05	3,60
78,51 –	78,68	0,61	92,40 –	92,57	1,36	106,29 –	106,46	2,11	120,18 –	120,35	2,86	134,06 –	134,24	3,61
78,69 –	78,87	0,62	92,58 –	92,76	1,37	106,47 –	106,65	2,12	120,36 –	120,54	2,87	134,25 –	134,42	3,62
78,88 –	79,05	0,63	92,77 –	92,94	1,38	106,66 –	106,83	2,13	120,55 –	120,72	2,88	134,43 –	134,61	3,63
79,06 –	79,24	0,64	92,95 –	93,13	1,39	106,84 –	107,02	2,14	120,73 –	120,91	2,89	134,62 –	134,79	3,64
79,25 –	79,42	0,65	93,14 –	93,31	1,40	107,03 –	107,20	2,15	120,92 –	121,09	2,90	134,80 –	134,98	3,65
79,43 –	79,61	0,66	93,32 –	93,50	1,41	107,21 –	107,39	2,16	121,10 –	121,28	2,91	134,99 –	135,17	3,66
79,62 –	79,79	0,67	93,51 –	93,68	1,42	107,40 –	107,57	2,17	121,29 –	121,46	2,92	135,18 –	135,35	3,67
79,80 –	79,98	0,68	93,69 –	93,87	1,43	107,58 –	107,76	2,18	121,47 –	121,65	2,93	135,36 –	135,54	3,68
79,99 –	80,17	0,69	93,88 –	94,05	1,44	107,77 –	107,94	2,19	121,66 –	121,83	2,94	135,55 –	135,72	3,69
80,18 –	80,35	0,70	94,06 –	94,24	1,45	107,95 –	108,13	2,20	121,84 –	122,02	2,95	135,73 –	135,91	3,70
80,36 –	80,54	0,71	94,25 –	94,42	1,46	108,14 –	108,31	2,21	122,03 –	122,20	2,96	135,92 –	136,09	3,71
80,55 –	80,72	0,72	94,43 –	94,61	1,47	108,32 –	108,50	2,22	122,21 –	122,39	2,97	136,10 –	136,28	3,72
80,73 –	80,91	0,73	94,62 –	94,79	1,48	108,51 –	108,68	2,23	122,40 –	122,57	2,98	136,29 –	136,46	3,73
80,92 –	81,09	0,74	94,80 –	94,98	1,49	108,69 –	108,87	2,24	122,58 –	122,76	2,99	136,47 –	136,65	3,74

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
136,66 –	136,83	3,75	150,55 –	150,72	4,50	164,43 –	164,61	5,25	178,32 –	178,50	6,00	192,21 –	192,39	6,75
136,84 –	137,02	3,76	150,73 –	150,91	4,51	164,62 –	164,79	5,26	178,51 –	178,68	6,01	192,40 –	192,57	6,76
137,03 –	137,20	3,77	150,92 –	151,09	4,52	164,80 –	164,98	5,27	178,69 –	178,87	6,02	192,58 –	192,76	6,77
137,21 –	137,39	3,78	151,10 –	151,28	4,53	164,99 –	165,17	5,28	178,88 –	179,05	6,03	192,77 –	192,94	6,78
137,40 –	137,57	3,79	151,29 –	151,46	4,54	165,18 –	165,35	5,29	179,06 –	179,24	6,04	192,95 –	193,13	6,79
137,58 –	137,76	3,80	151,47 –	151,65	4,55	165,36 –	165,54	5,30	179,25 –	179,42	6,05	193,14 –	193,31	6,80
137,77 –	137,94	3,81	151,66 –	151,83	4,56	165,55 –	165,72	5,31	179,43 –	179,61	6,06	193,32 –	193,50	6,81
137,95 –	138,13	3,82	151,84 –	152,02	4,57	165,73 –	165,91	5,32	179,62 –	179,79	6,07	193,51 –	193,68	6,82
138,14 –	138,31	3,83	152,03 –	152,20	4,58	165,92 –	166,09	5,33	179,80 –	179,98	6,08	193,69 –	193,87	6,83
138,32 –	138,50	3,84	152,21 –	152,39	4,59	166,10 –	166,28	5,34	179,99 –	180,17	6,09	193,88 –	194,05	6,84
138,51 –	138,68	3,85	152,40 –	152,57	4,60	166,29 –	166,46	5,35	180,18 –	180,35	6,10	194,06 –	194,24	6,85
138,69 –	138,87	3,86	152,58 –	152,76	4,61	166,47 –	166,65	5,36	180,36 –	180,54	6,11	194,25 –	194,42	6,86
138,88 –	139,05	3,87	152,77 –	152,94	4,62	166,66 –	166,83	5,37	180,55 –	180,72	6,12	194,43 –	194,61	6,87
139,06 –	139,24	3,88	152,95 –	153,13	4,63	166,84 –	167,02	5,38	180,73 –	180,91	6,13	194,62 –	194,79	6,88
139,25 –	139,42	3,89	153,14 –	153,31	4,64	167,03 –	167,20	5,39	180,92 –	181,09	6,14	194,80 –	194,98	6,89
139,43 –	139,61	3,90	153,32 –	153,50	4,65	167,21 –	167,39	5,40	181,10 –	181,28	6,15	194,99 –	195,17	6,90
139,62 –	139,79	3,91	153,51 –	153,68	4,66	167,40 –	167,57	5,41	181,29 –	181,46	6,16	195,18 –	195,35	6,91
139,80 –	139,98	3,92	153,69 –	153,87	4,67	167,58 –	167,76	5,42	181,47 –	181,65	6,17	195,36 –	195,54	6,92
139,99 –	140,17	3,93	153,88 –	154,05	4,68	167,77 –	167,94	5,43	181,66 –	181,83	6,18	195,55 –	195,72	6,93
140,18 –	140,35	3,94	154,06 –	154,24	4,69	167,95 –	168,13	5,44	181,84 –	182,02	6,19	195,73 –	195,91	6,94
140,36 –	140,54	3,95	154,25 –	154,42	4,70	168,14 –	168,31	5,45	182,03 –	182,20	6,20	195,92 –	196,09	6,95
140,55 –	140,72	3,96	154,43 –	154,61	4,71	168,32 –	168,50	5,46	182,21 –	182,39	6,21	196,10 –	196,28	6,96
140,73 –	140,91	3,97	154,62 –	154,79	4,72	168,51 –	168,68	5,47	182,40 –	182,57	6,22	196,29 –	196,46	6,97
140,92 –	141,09	3,98	154,80 –	154,98	4,73	168,69 –	168,87	5,48	182,58 –	182,76	6,23	196,47 –	196,65	6,98
141,10 –	141,28	3,99	154,99 –	155,17	4,74	168,88 –	169,05	5,49	182,77 –	182,94	6,24	196,66 –	196,83	6,99
141,29 –	141,46	4,00	155,18 –	155,35	4,75	169,06 –	169,24	5,50	182,95 –	183,13	6,25	196,84 –	197,02	7,00
141,47 –	141,65	4,01	155,36 –	155,54	4,76	169,25 –	169,42	5,51	183,14 –	183,31	6,26	197,03 –	197,20	7,01
141,66 –	141,83	4,02	155,55 –	155,72	4,77	169,43 –	169,61	5,52	183,32 –	183,50	6,27	197,21 –	197,39	7,02
141,84 –	142,02	4,03	155,73 –	155,91	4,78	169,62 –	169,79	5,53	183,51 –	183,68	6,28	197,40 –	197,57	7,03
142,03 –	142,20	4,04	155,92 –	156,09	4,79	169,80 –	169,98	5,54	183,69 –	183,87	6,29	197,58 –	197,76	7,04
142,21 –	142,39	4,05	156,10 –	156,28	4,80	169,99 –	170,17	5,55	183,88 –	184,05	6,30	197,77 –	197,94	7,05
142,40 –	142,57	4,06	156,29 –	156,46	4,81	170,18 –	170,35	5,56	184,06 –	184,24	6,31	197,95 –	198,13	7,06
142,58 –	142,76	4,07	156,47 –	156,65	4,82	170,36 –	170,54	5,57	184,25 –	184,42	6,32	198,14 –	198,31	7,07
142,77 –	142,94	4,08	156,66 –	156,83	4,83	170,55 –	170,72	5,58	184,43 –	184,61	6,33	198,32 –	198,50	7,08
142,95 –	143,13	4,09	156,84 –	157,02	4,84	170,73 –	170,91	5,59	184,62 –	184,79	6,34	198,51 –	198,68	7,09
143,14 –	143,31	4,10	157,03 –	157,20	4,85	170,92 –	171,09	5,60	184,80 –	184,98	6,35	198,69 –	198,87	7,10
143,32 –	143,50	4,11	157,21 –	157,39	4,86	171,10 –	171,28	5,61	184,99 –	185,17	6,36	198,88 –	199,05	7,11
143,51 –	143,68	4,12	157,40 –	157,57	4,87	171,29 –	171,46	5,62	185,18 –	185,35	6,37	199,06 –	199,24	7,12
143,69 –	143,87	4,13	157,58 –	157,76	4,88	171,47 –	171,65	5,63	185,36 –	185,54	6,38	199,25 –	199,42	7,13
143,88 –	144,05	4,14	157,77 –	157,94	4,89	171,66 –	171,83	5,64	185,55 –	185,72	6,39	199,43 –	199,61	7,14
144,06 –	144,24	4,15	157,95 –	158,13	4,90	171,84 –	172,02	5,65	185,73 –	185,91	6,40	199,62 –	199,79	7,15
144,25 –	144,42	4,16	158,14 –	158,31	4,91	172,03 –	172,20	5,66	185,92 –	186,09	6,41	199,80 –	199,98	7,16
144,43 –	144,61	4,17	158,32 –	158,50	4,92	172,21 –	172,39	5,67	186,10 –	186,28	6,42	199,99 –	200,17	7,17
144,62 –	144,79	4,18	158,51 –	158,68	4,93	172,40 –	172,57	5,68	186,29 –	186,46	6,43	200,18 –	200,35	7,18
144,80 –	144,98	4,19	158,69 –	158,87	4,94	172,58 –	172,76	5,69	186,47 –	186,65	6,44	200,36 –	200,54	7,19
144,99 –	145,17	4,20	158,88 –	159,05	4,95	172,77 –	172,94	5,70	186,66 –	186,83	6,45	200,55 –	200,72	7,20
145,18 –	145,35	4,21	159,06 –	159,24	4,96	172,95 –	173,13	5,71	186,84 –	187,02	6,46	200,73 –	200,91	7,21
145,36 –	145,54	4,22	159,25 –	159,42	4,97	173,14 –	173,31	5,72	187,03 –	187,20	6,47	200,92 –	201,09	7,22
145,55 –	145,72	4,23	159,43 –	159,61	4,98	173,32 –	173,50	5,73	187,21 –	187,39	6,48	201,10 –	201,28	7,23
145,73 –	145,91	4,24	159,62 –	159,79	4,99	173,51 –	173,68	5,74	187,40 –	187,57	6,49	201,29 –	201,46	7,24
145,92 –	146,09	4,25	159,80 –	159,98	5,00	173,69 –	173,87	5,75	187,58 –	187,76	6,50	201,47 –	201,65	7,25
146,10 –	146,28	4,26	159,99 –	160,17	5,01	173,88 –	174,05	5,76	187,77 –	187,94	6,51	201,66 –	201,83	7,26
146,29 –	146,46	4,27	160,18 –	160,35	5,02	174,06 –	174,24	5,77	187,95 –	188,13	6,52	201,84 –	202,02	7,27
146,47 –	146,65	4,28	160,36 –	160,54	5,03	174,25 –	174,42	5,78	188,14 –	188,31	6,53	202,03 –	202,20	7,28
146,66 –	146,83	4,29	160,55 –	160,72	5,04	174,43 –	174,61	5,79	188,32 –	188,50	6,54	202,21 –	202,39	7,29
146,84 –	147,02	4,30	160,73 –	160,91	5,05	174,62 –	174,79	5,80	188,51 –	188,68	6,55	202,40 –	202,57	7,30
147,03 –	147,20	4,31	160,92 –	161,09	5,06	174,80 –	174,98	5,81	188,69 –	188,87	6,56	202,58 –	202,76	7,31
147,21 –	147,39	4,32	161,10 –	161,28	5,07	174,99 –	175,17	5,82	188,88 –	189,05	6,57	202,77 –	202,94	7,32
147,40 –	147,57	4,33	161,29 –	161,46	5,08	175,18 –	175,35	5,83	189,06 –	189,24	6,58	202,95 –	203,13	7,33
147,58 –	147,76	4,34	161,47 –	161,65	5,09	175,36 –	175,54	5,84	189,25 –	189,42	6,59	203,14 –	203,31	7,34
147,77 –	147,94	4,35	161,66 –	161,83	5,10	175,55 –	175,72	5,85	189,43 –	189,61	6,60	203,32 –	203,50	7,35
147,95 –	148,13	4,36	161,84 –	162,02	5,11	175,73 –	175,91	5,86	189,62 –	189,79	6,61	203,51 –	203,68	7,36
148,14 –	148,31	4,37	162,03 –	162,20	5,12	175,92 –	176,09	5,87	189,80 –	189,98	6,62	203,69 –	203,87	7,37
148,32 –	148,50	4,38	162,21 –	162,39	5,13	176,10 –	176,28	5,88	189,99 –	190,17	6,63	203,88 –	204,05	7,38
148,51 –	148,68	4,39	162,40 –	162,57	5,14	176,29 –	176,46	5,89	190,18 –	190,35	6,64	204,06 –	204,24	7,39
148,69 –	148,87	4,40	162,58 –	162,76	5,15	176,47 –	176,65	5,90	190,36 –	190,54	6,65	204,25 –	204,42	7,40
148,88 –	149,05	4,41	162,77 –	162,94	5,16	176,66 –	176,83	5,91	190,55 –	190,72	6,66	204,43 –	204,61	7,41
149,06 –	149,24	4,42	162,95 –	163,13	5,17	176,84 –	177,02	5,92	190,73 –	190,91	6,67	204,62 –	204,79	7,42
149,25 –	149,42	4,43	163,14 –	163,31	5,18	177,03 –	177,20	5,93	190,92 –	191,09	6,68	204,80 –	204,98	7,43
149,43 –	149,61	4,44	163,32 –	163,50	5,19	177,21 –	177,39	5,94	191,10 –	191,28	6,69	204,99 –	205,17	7,44
149,62 –	149,79	4,45	163,51 –	163,68	5,20	177,40 –	177,57	5,95	191,29 –	191,46	6,70	205,18 –	205,35	7,45
149,80 –	149,98	4,46	163,69 –	163,87	5,21	177,58 –	177,76	5,96	191,47 –	191,65	6,71	205,36 –	205,54	7,46
149,99 –	150,17	4,47	163,88 –	164,05	5,22	177,77 –	177,94	5,97	191,66 –	191,83	6,72	205,55 –	205,72	7,47
150,18 –	150,35	4,48	164,06 –	164,24	5,23	177,95 –	178,13	5,98	191,84 –	192,02	6,73	205,73 –	205,91	7,48
150,36 –	150,54	4,49	164,25 –	164,42	5,24	178,14 –	178,31	5,99	192,03 –	192,20	6,74	205,92 –	206,09	7,49

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
206,10 –	206,28	7,50	219,99 –	220,17	8,25	233,88 –	234,05	9,00	247,77 –	247,94	9,75	261,66 –	261,83	10,50
206,29 –	206,46	7,51	220,18 –	220,35	8,26	234,06 –	234,24	9,01	247,95 –	248,13	9,76	261,84 –	262,02	10,51
206,47 –	206,65	7,52	220,36 –	220,54	8,27	234,25 –	234,42	9,02	248,14 –	248,31	9,77	262,03 –	262,20	10,52
206,66 –	206,83	7,53	220,55 –	220,72	8,28	234,43 –	234,61	9,03	248,32 –	248,50	9,78	262,21 –	262,39	10,53
206,84 –	207,02	7,54	220,73 –	220,91	8,29	234,62 –	234,79	9,04	248,51 –	248,68	9,79	262,40 –	262,57	10,54
207,03 –	207,20	7,55	220,92 –	221,09	8,30	234,80 –	234,98	9,05	248,69 –	248,87	9,80	262,58 –	262,76	10,55
207,21 –	207,39	7,56	221,10 –	221,28	8,31	234,99 –	235,17	9,06	248,88 –	249,05	9,81	262,77 –	262,94	10,56
207,40 –	207,57	7,57	221,29 –	221,46	8,32	235,18 –	235,35	9,07	249,06 –	249,24	9,82	262,95 –	263,13	10,57
207,58 –	207,76	7,58	221,47 –	221,65	8,33	235,36 –	235,54	9,08	249,25 –	249,42	9,83	263,14 –	263,31	10,58
207,77 –	207,94	7,59	221,66 –	221,83	8,34	235,55 –	235,72	9,09	249,43 –	249,61	9,84	263,32 –	263,50	10,59
207,95 –	208,13	7,60	221,84 –	222,02	8,35	235,73 –	235,91	9,10	249,62 –	249,79	9,85	263,51 –	263,68	10,60
208,14 –	208,31	7,61	222,03 –	222,20	8,36	235,92 –	236,09	9,11	249,80 –	249,98	9,86	263,69 –	263,87	10,61
208,32 –	208,50	7,62	222,21 –	222,39	8,37	236,10 –	236,28	9,12	249,99 –	250,17	9,87	263,88 –	264,05	10,62
208,51 –	208,68	7,63	222,40 –	222,57	8,38	236,29 –	236,46	9,13	250,18 –	250,35	9,88	264,06 –	264,24	10,63
208,69 –	208,87	7,64	222,58 –	222,76	8,39	236,47 –	236,65	9,14	250,36 –	250,54	9,89	264,25 –	264,42	10,64
208,88 –	209,05	7,65	222,77 –	222,94	8,40	236,66 –	236,83	9,15	250,55 –	250,72	9,90	264,43 –	264,61	10,65
209,06 –	209,24	7,66	222,95 –	223,13	8,41	236,84 –	237,02	9,16	250,73 –	250,91	9,91	264,62 –	264,79	10,66
209,25 –	209,42	7,67	223,14 –	223,31	8,42	237,03 –	237,20	9,17	250,92 –	251,09	9,92	264,80 –	264,98	10,67
209,43 –	209,61	7,68	223,32 –	223,50	8,43	237,21 –	237,39	9,18	251,10 –	251,28	9,93	264,99 –	265,17	10,68
209,62 –	209,79	7,69	223,51 –	223,68	8,44	237,40 –	237,57	9,19	251,29 –	251,46	9,94	265,18 –	265,35	10,69
209,80 –	209,98	7,70	223,69 –	223,87	8,45	237,58 –	237,76	9,20	251,47 –	251,65	9,95	265,36 –	265,54	10,70
209,99 –	210,17	7,71	223,88 –	224,05	8,46	237,77 –	237,94	9,21	251,66 –	251,83	9,96	265,55 –	265,72	10,71
210,18 –	210,35	7,72	224,06 –	224,24	8,47	237,95 –	238,13	9,22	251,84 –	252,02	9,97	265,73 –	265,91	10,72
210,36 –	210,54	7,73	224,25 –	224,42	8,48	238,14 –	238,31	9,23	252,03 –	252,20	9,98	265,92 –	266,09	10,73
210,55 –	210,72	7,74	224,43 –	224,61	8,49	238,32 –	238,50	9,24	252,21 –	252,39	9,99	266,10 –	266,28	10,74
210,73 –	210,91	7,75	224,62 –	224,79	8,50	238,51 –	238,68	9,25	252,40 –	252,57	10,00	266,29 –	266,46	10,75
210,92 –	211,09	7,76	224,80 –	224,98	8,51	238,69 –	238,87	9,26	252,58 –	252,76	10,01	266,47 –	266,65	10,76
211,10 –	211,28	7,77	224,99 –	225,17	8,52	238,88 –	239,05	9,27	252,77 –	252,94	10,02	266,66 –	266,83	10,77
211,29 –	211,46	7,78	225,18 –	225,35	8,53	239,06 –	239,24	9,28	252,95 –	253,13	10,03	266,84 –	267,02	10,78
211,47 –	211,65	7,79	225,36 –	225,54	8,54	239,25 –	239,42	9,29	253,14 –	253,31	10,04	267,03 –	267,20	10,79
211,66 –	211,83	7,80	225,55 –	225,72	8,55	239,43 –	239,61	9,30	253,32 –	253,50	10,05	267,21 –	267,39	10,80
211,84 –	212,02	7,81	225,73 –	225,91	8,56	239,62 –	239,79	9,31	253,51 –	253,68	10,06	267,40 –	267,57	10,81
212,03 –	212,20	7,82	225,92 –	226,09	8,57	239,80 –	239,98	9,32	253,69 –	253,87	10,07	267,58 –	267,76	10,82
212,21 –	212,39	7,83	226,10 –	226,28	8,58	239,99 –	240,17	9,33	253,88 –	254,05	10,08	267,77 –	267,94	10,83
212,40 –	212,57	7,84	226,29 –	226,46	8,59	240,18 –	240,35	9,34	254,06 –	254,24	10,09	267,95 –	268,13	10,84
212,58 –	212,76	7,85	226,47 –	226,65	8,60	240,36 –	240,54	9,35	254,25 –	254,42	10,10	268,14 –	268,31	10,85
212,77 –	212,94	7,86	226,66 –	226,83	8,61	240,55 –	240,72	9,36	254,43 –	254,61	10,11	268,32 –	268,50	10,86
212,95 –	213,13	7,87	226,84 –	227,02	8,62	240,73 –	240,91	9,37	254,62 –	254,79	10,12	268,51 –	268,68	10,87
213,14 –	213,31	7,88	227,03 –	227,20	8,63	240,92 –	241,09	9,38	254,80 –	254,98	10,13	268,69 –	268,87	10,88
213,32 –	213,50	7,89	227,21 –	227,39	8,64	241,10 –	241,28	9,39	254,99 –	255,17	10,14	268,88 –	269,05	10,89
213,51 –	213,68	7,90	227,40 –	227,57	8,65	241,29 –	241,46	9,40	255,18 –	255,35	10,15	269,06 –	269,24	10,90
213,69 –	213,87	7,91	227,58 –	227,76	8,66	241,47 –	241,65	9,41	255,36 –	255,54	10,16	269,25 –	269,42	10,91
213,88 –	214,05	7,92	227,77 –	227,94	8,67	241,66 –	241,83	9,42	255,55 –	255,72	10,17	269,43 –	269,61	10,92
214,06 –	214,24	7,93	227,95 –	228,13	8,68	241,84 –	242,02	9,43	255,73 –	255,91	10,18	269,62 –	269,79	10,93
214,25 –	214,42	7,94	228,14 –	228,31	8,69	242,03 –	242,20	9,44	255,92 –	256,09	10,19	269,80 –	269,98	10,94
214,43 –	214,61	7,95	228,32 –	228,50	8,70	242,21 –	242,39	9,45	256,10 –	256,28	10,20	269,99 –	270,17	10,95
214,62 –	214,79	7,96	228,51 –	228,68	8,71	242,40 –	242,57	9,46	256,29 –	256,46	10,21	270,18 –	270,35	10,96
214,80 –	214,98	7,97	228,69 –	228,87	8,72	242,58 –	242,76	9,47	256,47 –	256,65	10,22	270,36 –	270,54	10,97
214,99 –	215,17	7,98	228,88 –	229,05	8,73	242,77 –	242,94	9,48	256,66 –	256,83	10,23	270,55 –	270,72	10,98
215,18 –	215,35	7,99	229,06 –	229,24	8,74	242,95 –	243,13	9,49	256,84 –	257,02	10,24	270,73 –	270,91	10,99
215,36 –	215,54	8,00	229,25 –	229,42	8,75	243,14 –	243,31	9,50	257,03 –	257,20	10,25	270,92 –	271,09	11,00
215,55 –	215,72	8,01	229,43 –	229,61	8,76	243,32 –	243,50	9,51	257,21 –	257,39	10,26	271,10 –	271,28	11,01
215,73 –	215,91	8,02	229,62 –	229,79	8,77	243,51 –	243,68	9,52	257,40 –	257,57	10,27	271,29 –	271,46	11,02
215,92 –	216,09	8,03	229,80 –	229,98	8,78	243,69 –	243,87	9,53	257,58 –	257,76	10,28	271,47 –	271,65	11,03
216,10 –	216,28	8,04	229,99 –	230,17	8,79	243,88 –	244,05	9,54	257,77 –	257,94	10,29	271,66 –	271,83	11,04
216,29 –	216,46	8,05	230,18 –	230,35	8,80	244,06 –	244,24	9,55	257,95 –	258,13	10,30	271,84 –	272,02	11,05
216,47 –	216,65	8,06	230,36 –	230,54	8,81	244,25 –	244,42	9,56	258,14 –	258,31	10,31	272,03 –	272,20	11,06
216,66 –	216,83	8,07	230,55 –	230,72	8,82	244,43 –	244,61	9,57	258,32 –	258,50	10,32	272,21 –	272,39	11,07
216,84 –	217,02	8,08	230,73 –	230,91	8,83	244,62 –	244,79	9,58	258,51 –	258,68	10,33	272,40 –	272,57	11,08
217,03 –	217,20	8,09	230,92 –	231,09	8,84	244,80 –	244,98	9,59	258,69 –	258,87	10,34	272,58 –	272,76	11,09
217,21 –	217,39	8,10	231,10 –	231,28	8,85	244,99 –	245,17	9,60	258,88 –	259,05	10,35	272,77 –	272,94	11,10
217,40 –	217,57	8,11	231,29 –	231,46	8,86	245,18 –	245,35	9,61	259,06 –	259,24	10,36	272,95 –	273,13	11,11
217,58 –	217,76	8,12	231,47 –	231,65	8,87	245,36 –	245,54	9,62	259,25 –	259,42	10,37	273,14 –	273,31	11,12
217,77 –	217,94	8,13	231,66 –	231,83	8,88	245,55 –	245,72	9,63	259,43 –	259,61	10,38	273,32 –	273,50	11,13
217,95 –	218,13	8,14	231,84 –	232,02	8,89	245,73 –	245,91	9,64	259,62 –	259,79	10,39	273,51 –	273,68	11,14
218,14 –	218,31	8,15	232,03 –	232,20	8,90	245,92 –	246,09	9,65	259,80 –	259,98	10,40	273,69 –	273,87	11,15
218,32 –	218,50	8,16	232,21 –	232,39	8,91	246,10 –	246,28	9,66	259,99 –	260,17	10,41	273,88 –	274,05	11,16
218,51 –	218,68	8,17	232,40 –	232,57	8,92	246,29 –	246,46	9,67	260,18 –	260,35	10,42	274,06 –	274,24	11,17
218,69 –	218,87	8,18	232,58 –	232,76	8,93	246,47 –	246,65	9,68	260,36 –	260,54	10,43	274,25 –	274,42	11,18
218,88 –	219,05	8,19	232,77 –	232,94	8,94	246,66 –	246,83	9,69	260,55 –	260,72	10,44	274,43 –	274,61	11,19
219,06 –	219,24	8,20	232,95 –	233,13	8,95	246,84 –	247,02	9,70	260,73 –	260,91	10,45	274,62 –	274,79	11,20
219,25 –	219,42	8,21	233,14 –	233,31	8,96	247,03 –	247,20	9,71	260,92 –	261,09	10,46	274,80 –	274,98	11,21
219,43 –	219,61	8,22	233,32 –	233,50	8,97	247,21 –	247,39	9,72	261,10 –	261,28	10,47	274,99 –	275,17	11,22
219,62 –	219,79	8,23	233,51 –	233,68	8,98	247,40 –	247,57	9,73	261,29 –	261,46	10,48	275,18 –	275,35	11,23
219,80 –	219,98	8,24	233,69 –	233,87	8,99	247,58 –	247,76	9,74	261,47 –	261,65	10,49	275,36 –	275,54	11,24

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
275,55 –	275,72	11,25	289,43 –	289,61	12,00	303,32 –	303,50	12,75	317,21 –	317,39	13,50	331,10 –	331,28	14,25
275,73 –	275,91	11,26	289,62 –	289,79	12,01	303,51 –	303,68	12,76	317,40 –	317,57	13,51	331,29 –	331,46	14,26
275,92 –	276,09	11,27	289,80 –	289,98	12,02	303,69 –	303,87	12,77	317,58 –	317,76	13,52	331,47 –	331,65	14,27
276,10 –	276,28	11,28	289,99 –	290,17	12,03	303,88 –	304,05	12,78	317,77 –	317,94	13,53	331,66 –	331,83	14,28
276,29 –	276,46	11,29	290,18 –	290,35	12,04	304,06 –	304,24	12,79	317,95 –	318,13	13,54	331,84 –	332,02	14,29
276,47 –	276,65	11,30	290,36 –	290,54	12,05	304,25 –	304,42	12,80	318,14 –	318,31	13,55	332,03 –	332,20	14,30
276,66 –	276,83	11,31	290,55 –	290,72	12,06	304,43 –	304,61	12,81	318,32 –	318,50	13,56	332,21 –	332,39	14,31
276,84 –	277,02	11,32	290,73 –	290,91	12,07	304,62 –	304,79	12,82	318,51 –	318,68	13,57	332,40 –	332,57	14,32
277,03 –	277,20	11,33	290,92 –	291,09	12,08	304,80 –	304,98	12,83	318,69 –	318,87	13,58	332,58 –	332,76	14,33
277,21 –	277,39	11,34	291,10 –	291,28	12,09	304,99 –	305,17	12,84	318,88 –	319,05	13,59	332,77 –	332,94	14,34
277,40 –	277,57	11,35	291,29 –	291,46	12,10	305,18 –	305,35	12,85	319,06 –	319,24	13,60	332,95 –	333,13	14,35
277,58 –	277,76	11,36	291,47 –	291,65	12,11	305,36 –	305,54	12,86	319,25 –	319,42	13,61	333,14 –	333,31	14,36
277,77 –	277,94	11,37	291,66 –	291,83	12,12	305,55 –	305,72	12,87	319,43 –	319,61	13,62	333,32 –	333,50	14,37
277,95 –	278,13	11,38	291,84 –	292,02	12,13	305,73 –	305,91	12,88	319,62 –	319,79	13,63	333,51 –	333,68	14,38
278,14 –	278,31	11,39	292,03 –	292,20	12,14	305,92 –	306,09	12,89	319,80 –	319,98	13,64	333,69 –	333,87	14,39
278,32 –	278,50	11,40	292,21 –	292,39	12,15	306,10 –	306,28	12,90	319,99 –	320,17	13,65	333,88 –	334,05	14,40
278,51 –	278,68	11,41	292,40 –	292,57	12,16	306,29 –	306,46	12,91	320,18 –	320,35	13,66	334,06 –	334,24	14,41
278,69 –	278,87	11,42	292,58 –	292,76	12,17	306,47 –	306,65	12,92	320,36 –	320,54	13,67	334,25 –	334,42	14,42
278,88 –	279,05	11,43	292,77 –	292,94	12,18	306,66 –	306,83	12,93	320,55 –	320,72	13,68	334,43 –	334,61	14,43
279,06 –	279,24	11,44	292,95 –	293,13	12,19	306,84 –	307,02	12,94	320,73 –	320,91	13,69	334,62 –	334,79	14,44
279,25 –	279,42	11,45	293,14 –	293,31	12,20	307,03 –	307,20	12,95	320,92 –	321,09	13,70	334,80 –	334,98	14,45
279,43 –	279,61	11,46	293,32 –	293,50	12,21	307,21 –	307,39	12,96	321,10 –	321,28	13,71	334,99 –	335,17	14,46
279,62 –	279,79	11,47	293,51 –	293,68	12,22	307,40 –	307,57	12,97	321,29 –	321,46	13,72	335,18 –	335,35	14,47
279,80 –	279,98	11,48	293,69 –	293,87	12,23	307,58 –	307,76	12,98	321,47 –	321,65	13,73	335,36 –	335,54	14,48
279,99 –	280,17	11,49	293,88 –	294,05	12,24	307,77 –	307,94	12,99	321,66 –	321,83	13,74	335,55 –	335,72	14,49
280,18 –	280,35	11,50	294,06 –	294,24	12,25	307,95 –	308,13	13,00	321,84 –	322,02	13,75	335,73 –	335,91	14,50
280,36 –	280,54	11,51	294,25 –	294,42	12,26	308,14 –	308,31	13,01	322,03 –	322,20	13,76	335,92 –	336,09	14,51
280,55 –	280,72	11,52	294,43 –	294,61	12,27	308,32 –	308,50	13,02	322,21 –	322,39	13,77	336,10 –	336,28	14,52
280,73 –	280,91	11,53	294,62 –	294,79	12,28	308,51 –	308,68	13,03	322,40 –	322,57	13,78	336,29 –	336,46	14,53
280,92 –	281,09	11,54	294,80 –	294,98	12,29	308,69 –	308,87	13,04	322,58 –	322,76	13,79	336,47 –	336,65	14,54
281,10 –	281,28	11,55	294,99 –	295,17	12,30	308,88 –	309,05	13,05	322,77 –	322,94	13,80	336,66 –	336,83	14,55
281,29 –	281,46	11,56	295,18 –	295,35	12,31	309,06 –	309,24	13,06	322,95 –	323,13	13,81	336,84 –	337,02	14,56
281,47 –	281,65	11,57	295,36 –	295,54	12,32	309,25 –	309,42	13,07	323,14 –	323,31	13,82	337,03 –	337,20	14,57
281,66 –	281,83	11,58	295,55 –	295,72	12,33	309,43 –	309,61	13,08	323,32 –	323,50	13,83	337,21 –	337,39	14,58
281,84 –	282,02	11,59	295,73 –	295,91	12,34	309,62 –	309,79	13,09	323,51 –	323,68	13,84	337,40 –	337,57	14,59
282,03 –	282,20	11,60	295,92 –	296,09	12,35	309,80 –	309,98	13,10	323,69 –	323,87	13,85	337,58 –	337,76	14,60
282,21 –	282,39	11,61	296,10 –	296,28	12,36	309,99 –	310,17	13,11	323,88 –	324,05	13,86	337,77 –	337,94	14,61
282,40 –	282,57	11,62	296,29 –	296,46	12,37	310,18 –	310,35	13,12	324,06 –	324,24	13,87	337,95 –	338,13	14,62
282,58 –	282,76	11,63	296,47 –	296,65	12,38	310,36 –	310,54	13,13	324,25 –	324,42	13,88	338,14 –	338,31	14,63
282,77 –	282,94	11,64	296,66 –	296,83	12,39	310,55 –	310,72	13,14	324,43 –	324,61	13,89	338,32 –	338,50	14,64
282,95 –	283,13	11,65	296,84 –	297,02	12,40	310,73 –	310,91	13,15	324,62 –	324,79	13,90	338,51 –	338,68	14,65
283,14 –	283,31	11,66	297,03 –	297,20	12,41	310,92 –	311,09	13,16	324,80 –	324,98	13,91	338,69 –	338,87	14,66
283,32 –	283,50	11,67	297,21 –	297,39	12,42	311,10 –	311,28	13,17	324,99 –	325,17	13,92	338,88 –	339,05	14,67
283,51 –	283,68	11,68	297,40 –	297,57	12,43	311,29 –	311,46	13,18	325,18 –	325,35	13,93	339,06 –	339,24	14,68
283,69 –	283,87	11,69	297,58 –	297,76	12,44	311,47 –	311,65	13,19	325,36 –	325,54	13,94	339,25 –	339,42	14,69
283,88 –	284,05	11,70	297,77 –	297,94	12,45	311,66 –	311,83	13,20	325,55 –	325,72	13,95	339,43 –	339,61	14,70
284,06 –	284,24	11,71	297,95 –	298,13	12,46	311,84 –	312,02	13,21	325,73 –	325,91	13,96	339,62 –	339,79	14,71
284,25 –	284,42	11,72	298,14 –	298,31	12,47	312,03 –	312,20	13,22	325,92 –	326,09	13,97	339,80 –	339,98	14,72
284,43 –	284,61	11,73	298,32 –	298,50	12,48	312,21 –	312,39	13,23	326,10 –	326,28	13,98	339,99 –	340,17	14,73
284,62 –	284,79	11,74	298,51 –	298,68	12,49	312,40 –	312,57	13,24	326,29 –	326,46	13,99	340,18 –	340,35	14,74
284,80 –	284,98	11,75	298,69 –	298,87	12,50	312,58 –	312,76	13,25	326,47 –	326,65	14,00	340,36 –	340,54	14,75
284,99 –	285,17	11,76	298,88 –	299,05	12,51	312,77 –	312,94	13,26	326,66 –	326,83	14,01	340,55 –	340,72	14,76
285,18 –	285,35	11,77	299,06 –	299,24	12,52	312,95 –	313,13	13,27	326,84 –	327,02	14,02	340,73 –	340,91	14,77
285,36 –	285,54	11,78	299,25 –	299,42	12,53	313,14 –	313,31	13,28	327,03 –	327,20	14,03	340,92 –	341,09	14,78
285,55 –	285,72	11,79	299,43 –	299,61	12,54	313,32 –	313,50	13,29	327,21 –	327,39	14,04	341,10 –	341,28	14,79
285,73 –	285,91	11,80	299,62 –	299,79	12,55	313,51 –	313,68	13,30	327,40 –	327,57	14,05	341,29 –	341,46	14,80
285,92 –	286,09	11,81	299,80 –	299,98	12,56	313,69 –	313,87	13,31	327,58 –	327,76	14,06	341,47 –	341,65	14,81
286,10 –	286,28	11,82	299,99 –	300,17	12,57	313,88 –	314,05	13,32	327,77 –	327,94	14,07	341,66 –	341,83	14,82
286,29 –	286,46	11,83	300,18 –	300,35	12,58	314,06 –	314,24	13,33	327,95 –	328,13	14,08	341,84 –	342,02	14,83
286,47 –	286,65	11,84	300,36 –	300,54	12,59	314,25 –	314,42	13,34	328,14 –	328,31	14,09	342,03 –	342,20	14,84
286,66 –	286,83	11,85	300,55 –	300,72	12,60	314,43 –	314,61	13,35	328,32 –	328,50	14,10	342,21 –	342,39	14,85
286,84 –	287,02	11,86	300,73 –	300,91	12,61	314,62 –	314,79	13,36	328,51 –	328,68	14,11	342,40 –	342,57	14,86
287,03 –	287,20	11,87	300,92 –	301,09	12,62	314,80 –	314,98	13,37	328,69 –	328,87	14,12	342,58 –	342,76	14,87
287,21 –	287,39	11,88	301,10 –	301,28	12,63	314,99 –	315,17	13,38	328,88 –	329,05	14,13	342,77 –	342,94	14,88
287,40 –	287,57	11,89	301,29 –	301,46	12,64	315,18 –	315,35	13,39	329,06 –	329,24	14,14	342,95 –	343,13	14,89
287,58 –	287,76	11,90	301,47 –	301,65	12,65	315,36 –	315,54	13,40	329,25 –	329,42	14,15	343,14 –	343,31	14,90
287,77 –	287,94	11,91	301,66 –	301,83	12,66	315,55 –	315,72	13,41	329,43 –	329,61	14,16	343,32 –	343,50	14,91
287,95 –	288,13	11,92	301,84 –	302,02	12,67	315,73 –	315,91	13,42	329,62 –	329,79	14,17	343,51 –	343,68	14,92
288,14 –	288,31	11,93	302,03 –	302,20	12,68	315,92 –	316,09	13,43	329,80 –	329,98	14,18	343,69 –	343,87	14,93
288,32 –	288,50	11,94	302,21 –	302,39	12,69	316,10 –	316,28	13,44	329,99 –	330,17	14,19	343,88 –	344,05	14,94
288,51 –	288,68	11,95	302,40 –	302,57	12,70	316,29 –	316,46	13,45	330,18 –	330,35	14,20	344,06 –	344,24	14,95
288,69 –	288,87	11,96	302,58 –	302,76	12,71	316,47 –	316,65	13,46	330,36 –	330,54	14,21	344,25 –	344,42	14,96
288,88 –	289,05	11,97	302,77 –	302,94	12,72	316,66 –	316,83	13,47	330,55 –	330,72	14,22	344,43 –	344,61	14,97
289,06 –	289,24	11,98	302,95 –	303,13	12,73	316,84 –	317,02	13,48	330,73 –	330,91	14,23	344,62 –	344,79	14,98
289,25 –	289,42	11,99	303,14 –	303,31	12,74	317,03 –	317,20	13,49	330,92 –	331,09	14,24	344,80 –	344,98	14,99

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
344,99 –	345,17	15,00	358,88 –	359,05	15,75	372,77 –	372,94	16,50	386,66 –	386,83	17,25	400,55 –	400,72	18,00
345,18 –	345,35	15,01	359,06 –	359,24	15,76	372,95 –	373,13	16,51	386,84 –	387,02	17,26	400,73 –	400,91	18,01
345,36 –	345,54	15,02	359,25 –	359,42	15,77	373,14 –	373,31	16,52	387,03 –	387,20	17,27	400,92 –	401,09	18,02
345,55 –	345,72	15,03	359,43 –	359,61	15,78	373,32 –	373,50	16,53	387,21 –	387,39	17,28	401,10 –	401,28	18,03
345,73 –	345,91	15,04	359,62 –	359,79	15,79	373,51 –	373,68	16,54	387,40 –	387,57	17,29	401,29 –	401,46	18,04
345,92 –	346,09	15,05	359,80 –	359,98	15,80	373,69 –	373,87	16,55	387,58 –	387,76	17,30	401,47 –	401,65	18,05
346,10 –	346,28	15,06	359,99 –	360,17	15,81	373,88 –	374,05	16,56	387,77 –	387,94	17,31	401,66 –	401,83	18,06
346,29 –	346,46	15,07	360,18 –	360,35	15,82	374,06 –	374,24	16,57	387,95 –	388,13	17,32	401,84 –	402,02	18,07
346,47 –	346,65	15,08	360,36 –	360,54	15,83	374,25 –	374,42	16,58	388,14 –	388,31	17,33	402,03 –	402,20	18,08
346,66 –	346,83	15,09	360,55 –	360,72	15,84	374,43 –	374,61	16,59	388,32 –	388,50	17,34	402,21 –	402,39	18,09
346,84 –	347,02	15,10	360,73 –	360,91	15,85	374,62 –	374,79	16,60	388,51 –	388,68	17,35	402,40 –	402,57	18,10
347,03 –	347,20	15,11	360,92 –	361,09	15,86	374,80 –	374,98	16,61	388,69 –	388,87	17,36	402,58 –	402,76	18,11
347,21 –	347,39	15,12	361,10 –	361,28	15,87	374,99 –	375,17	16,62	388,88 –	389,05	17,37	402,77 –	402,94	18,12
347,40 –	347,57	15,13	361,29 –	361,46	15,88	375,18 –	375,35	16,63	389,06 –	389,24	17,38	402,95 –	403,13	18,13
347,58 –	347,76	15,14	361,47 –	361,65	15,89	375,36 –	375,54	16,64	389,25 –	389,42	17,39	403,14 –	403,31	18,14
347,77 –	347,94	15,15	361,66 –	361,83	15,90	375,55 –	375,72	16,65	389,43 –	389,61	17,40	403,32 –	403,50	18,15
347,95 –	348,13	15,16	361,84 –	362,02	15,91	375,73 –	375,91	16,66	389,62 –	389,79	17,41	403,51 –	403,68	18,16
348,14 –	348,31	15,17	362,03 –	362,20	15,92	375,92 –	376,09	16,67	389,80 –	389,98	17,42	403,69 –	403,87	18,17
348,32 –	348,50	15,18	362,21 –	362,39	15,93	376,10 –	376,28	16,68	389,99 –	390,17	17,43	403,88 –	404,05	18,18
348,51 –	348,68	15,19	362,40 –	362,57	15,94	376,29 –	376,46	16,69	390,18 –	390,35	17,44	404,06 –	404,24	18,19
348,69 –	348,87	15,20	362,58 –	362,76	15,95	376,47 –	376,65	16,70	390,36 –	390,54	17,45	404,25 –	404,42	18,20
348,88 –	349,05	15,21	362,77 –	362,94	15,96	376,66 –	376,83	16,71	390,55 –	390,72	17,46	404,43 –	404,61	18,21
349,06 –	349,24	15,22	362,95 –	363,13	15,97	376,84 –	377,02	16,72	390,73 –	390,91	17,47	404,62 –	404,79	18,22
349,25 –	349,42	15,23	363,14 –	363,31	15,98	377,03 –	377,20	16,73	390,92 –	391,09	17,48	404,80 –	404,98	18,23
349,43 –	349,61	15,24	363,32 –	363,50	15,99	377,21 –	377,39	16,74	391,10 –	391,28	17,49	404,99 –	405,17	18,24
349,62 –	349,79	15,25	363,51 –	363,68	16,00	377,40 –	377,57	16,75	391,29 –	391,46	17,50	405,18 –	405,35	18,25
349,80 –	349,98	15,26	363,69 –	363,87	16,01	377,58 –	377,76	16,76	391,47 –	391,65	17,51	405,36 –	405,54	18,26
349,99 –	350,17	15,27	363,88 –	364,05	16,02	377,77 –	377,94	16,77	391,66 –	391,83	17,52	405,55 –	405,72	18,27
350,18 –	350,35	15,28	364,06 –	364,24	16,03	377,95 –	378,13	16,78	391,84 –	392,02	17,53	405,73 –	405,91	18,28
350,36 –	350,54	15,29	364,25 –	364,42	16,04	378,14 –	378,31	16,79	392,03 –	392,20	17,54	405,92 –	406,09	18,29
350,55 –	350,72	15,30	364,43 –	364,61	16,05	378,32 –	378,50	16,80	392,21 –	392,39	17,55	406,10 –	406,28	18,30
350,73 –	350,91	15,31	364,62 –	364,79	16,06	378,51 –	378,68	16,81	392,40 –	392,57	17,56	406,29 –	406,46	18,31
350,92 –	351,09	15,32	364,80 –	364,98	16,07	378,69 –	378,87	16,82	392,58 –	392,76	17,57	406,47 –	406,65	18,32
351,10 –	351,28	15,33	364,99 –	365,17	16,08	378,88 –	379,05	16,83	392,77 –	392,94	17,58	406,66 –	406,83	18,33
351,29 –	351,46	15,34	365,18 –	365,35	16,09	379,06 –	379,24	16,84	392,95 –	393,13	17,59	406,84 –	407,02	18,34
351,47 –	351,65	15,35	365,36 –	365,54	16,10	379,25 –	379,42	16,85	393,14 –	393,31	17,60	407,03 –	407,20	18,35
351,66 –	351,83	15,36	365,55 –	365,72	16,11	379,43 –	379,61	16,86	393,32 –	393,50	17,61	407,21 –	407,39	18,36
351,84 –	352,02	15,37	365,73 –	365,91	16,12	379,62 –	379,79	16,87	393,51 –	393,68	17,62	407,40 –	407,57	18,37
352,03 –	352,20	15,38	365,92 –	366,09	16,13	379,80 –	379,98	16,88	393,69 –	393,87	17,63	407,58 –	407,76	18,38
352,21 –	352,39	15,39	366,10 –	366,28	16,14	379,99 –	380,17	16,89	393,88 –	394,05	17,64	407,77 –	407,94	18,39
352,40 –	352,57	15,40	366,29 –	366,46	16,15	380,18 –	380,35	16,90	394,06 –	394,24	17,65	407,95 –	408,13	18,40
352,58 –	352,76	15,41	366,47 –	366,65	16,16	380,36 –	380,54	16,91	394,25 –	394,42	17,66	408,14 –	408,31	18,41
352,77 –	352,94	15,42	366,66 –	366,83	16,17	380,55 –	380,72	16,92	394,43 –	394,61	17,67	408,32 –	408,50	18,42
352,95 –	353,13	15,43	366,84 –	367,02	16,18	380,73 –	380,91	16,93	394,62 –	394,79	17,68	408,51 –	408,68	18,43
353,14 –	353,31	15,44	367,03 –	367,20	16,19	380,92 –	381,09	16,94	394,80 –	394,98	17,69	408,69 –	408,87	18,44
353,32 –	353,50	15,45	367,21 –	367,39	16,20	381,10 –	381,28	16,95	394,99 –	395,17	17,70	408,88 –	409,05	18,45
353,51 –	353,68	15,46	367,40 –	367,57	16,21	381,29 –	381,46	16,96	395,18 –	395,35	17,71	409,06 –	409,24	18,46
353,69 –	353,87	15,47	367,58 –	367,76	16,22	381,47 –	381,65	16,97	395,36 –	395,54	17,72	409,25 –	409,42	18,47
353,88 –	354,05	15,48	367,77 –	367,94	16,23	381,66 –	381,83	16,98	395,55 –	395,72	17,73	409,43 –	409,61	18,48
354,06 –	354,24	15,49	367,95 –	368,13	16,24	381,84 –	382,02	16,99	395,73 –	395,91	17,74	409,62 –	409,79	18,49
354,25 –	354,42	15,50	368,14 –	368,31	16,25	382,03 –	382,20	17,00	395,92 –	396,09	17,75	409,80 –	409,98	18,50
354,43 –	354,61	15,51	368,32 –	368,50	16,26	382,21 –	382,39	17,01	396,10 –	396,28	17,76	409,99 –	410,17	18,51
354,62 –	354,79	15,52	368,51 –	368,68	16,27	382,40 –	382,57	17,02	396,29 –	396,46	17,77	410,18 –	410,35	18,52
354,80 –	354,98	15,53	368,69 –	368,87	16,28	382,58 –	382,76	17,03	396,47 –	396,65	17,78	410,36 –	410,54	18,53
354,99 –	355,17	15,54	368,88 –	369,05	16,29	382,77 –	382,94	17,04	396,66 –	396,83	17,79	410,55 –	410,72	18,54
355,18 –	355,35	15,55	369,06 –	369,24	16,30	382,95 –	383,13	17,05	396,84 –	397,02	17,80	410,73 –	410,91	18,55
355,36 –	355,54	15,56	369,25 –	369,42	16,31	383,14 –	383,31	17,06	397,03 –	397,20	17,81	410,92 –	411,09	18,56
355,55 –	355,72	15,57	369,43 –	369,61	16,32	383,32 –	383,50	17,07	397,21 –	397,39	17,82	411,10 –	411,28	18,57
355,73 –	355,91	15,58	369,62 –	369,79	16,33	383,51 –	383,68	17,08	397,40 –	397,57	17,83	411,29 –	411,46	18,58
355,92 –	356,09	15,59	369,80 –	369,98	16,34	383,69 –	383,87	17,09	397,58 –	397,76	17,84	411,47 –	411,65	18,59
356,10 –	356,28	15,60	369,99 –	370,17	16,35	383,88 –	384,05	17,10	397,77 –	397,94	17,85	411,66 –	411,83	18,60
356,29 –	356,46	15,61	370,18 –	370,35	16,36	384,06 –	384,24	17,11	397,95 –	398,13	17,86	411,84 –	412,02	18,61
356,47 –	356,65	15,62	370,36 –	370,54	16,37	384,25 –	384,42	17,12	398,14 –	398,31	17,87	412,03 –	412,20	18,62
356,66 –	356,83	15,63	370,55 –	370,72	16,38	384,43 –	384,61	17,13	398,32 –	398,50	17,88	412,21 –	412,39	18,63
356,84 –	357,02	15,64	370,73 –	370,91	16,39	384,62 –	384,79	17,14	398,51 –	398,68	17,89	412,40 –	412,57	18,64
357,03 –	357,20	15,65	370,92 –	371,09	16,40	384,80 –	384,98	17,15	398,69 –	398,87	17,90	412,58 –	412,76	18,65
357,21 –	357,39	15,66	371,10 –	371,28	16,41	384,99 –	385,17	17,16	398,88 –	399,05	17,91	412,77 –	412,94	18,66
357,40 –	357,57	15,67	371,29 –	371,46	16,42	385,18 –	385,35	17,17	399,06 –	399,24	17,92	412,95 –	413,13	18,67
357,58 –	357,76	15,68	371,47 –	371,65	16,43	385,36 –	385,54	17,18	399,25 –	399,42	17,93	413,14 –	413,31	18,68
357,77 –	357,94	15,69	371,66 –	371,83	16,44	385,55 –	385,72	17,19	399,43 –	399,61	17,94	413,32 –	413,50	18,69
357,95 –	358,13	15,70	371,84 –	372,02	16,45	385,73 –	385,91	17,20	399,62 –	399,79	17,95	413,51 –	413,68	18,70
358,14 –	358,31	15,71	372,03 –	372,20	16,46	385,92 –	386,09	17,21	399,80 –	399,98	17,96	413,69 –	413,87	18,71
358,32 –	358,50	15,72	372,21 –	372,39	16,47	386,10 –	386,28	17,22	399,99 –	400,17	17,97	413,88 –	414,05	18,72
358,51 –	358,68	15,73	372,40 –	372,57	16,48	386,29 –	386,46	17,23	400,18 –	400,35	17,98	414,06 –	414,24	18,73
358,69 –	358,87	15,74	372,58 –	372,76	16,49	386,47 –	386,65	17,24	400,36 –	400,54	17,99	414,25 –	414,42	18,74

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
414,43 –	414,61	18,75	428,32 –	428,50	19,50	442,21 –	442,39	20,25	456,10 –	456,28	21,00	469,99 –	470,17	21,75
414,62 –	414,79	18,76	428,51 –	428,68	19,51	442,40 –	442,57	20,26	456,29 –	456,46	21,01	470,18 –	470,35	21,76
414,80 –	414,98	18,77	428,69 –	428,87	19,52	442,58 –	442,76	20,27	456,47 –	456,65	21,02	470,36 –	470,54	21,77
414,99 –	415,17	18,78	428,88 –	429,05	19,53	442,77 –	442,94	20,28	456,66 –	456,83	21,03	470,55 –	470,72	21,78
415,18 –	415,35	18,79	429,06 –	429,24	19,54	442,95 –	443,13	20,29	456,84 –	457,02	21,04	470,73 –	470,91	21,79
415,36 –	415,54	18,80	429,25 –	429,42	19,55	443,14 –	443,31	20,30	457,03 –	457,20	21,05	470,92 –	471,09	21,80
415,55 –	415,72	18,81	429,43 –	429,61	19,56	443,32 –	443,50	20,31	457,21 –	457,39	21,06	471,10 –	471,28	21,81
415,73 –	415,91	18,82	429,62 –	429,79	19,57	443,51 –	443,68	20,32	457,40 –	457,57	21,07	471,29 –	471,46	21,82
415,92 –	416,09	18,83	429,80 –	429,98	19,58	443,69 –	443,87	20,33	457,58 –	457,76	21,08	471,47 –	471,65	21,83
416,10 –	416,28	18,84	429,99 –	430,17	19,59	443,88 –	444,05	20,34	457,77 –	457,94	21,09	471,66 –	471,83	21,84
416,29 –	416,46	18,85	430,18 –	430,35	19,60	444,06 –	444,24	20,35	457,95 –	458,13	21,10	471,84 –	472,02	21,85
416,47 –	416,65	18,86	430,36 –	430,54	19,61	444,25 –	444,42	20,36	458,14 –	458,31	21,11	472,03 –	472,20	21,86
416,66 –	416,83	18,87	430,55 –	430,72	19,62	444,43 –	444,61	20,37	458,32 –	458,50	21,12	472,21 –	472,39	21,87
416,84 –	417,02	18,88	430,73 –	430,91	19,63	444,62 –	444,79	20,38	458,51 –	458,68	21,13	472,40 –	472,57	21,88
417,03 –	417,20	18,89	430,92 –	431,09	19,64	444,80 –	444,98	20,39	458,69 –	458,87	21,14	472,58 –	472,76	21,89
417,21 –	417,39	18,90	431,10 –	431,28	19,65	444,99 –	445,17	20,40	458,88 –	459,05	21,15	472,77 –	472,94	21,90
417,40 –	417,57	18,91	431,29 –	431,46	19,66	445,18 –	445,35	20,41	459,06 –	459,24	21,16	472,95 –	473,13	21,91
417,58 –	417,76	18,92	431,47 –	431,65	19,67	445,36 –	445,54	20,42	459,25 –	459,42	21,17	473,14 –	473,31	21,92
417,77 –	417,94	18,93	431,66 –	431,83	19,68	445,55 –	445,72	20,43	459,43 –	459,61	21,18	473,32 –	473,50	21,93
417,95 –	418,13	18,94	431,84 –	432,02	19,69	445,73 –	445,91	20,44	459,62 –	459,79	21,19	473,51 –	473,68	21,94
418,14 –	418,31	18,95	432,03 –	432,20	19,70	445,92 –	446,09	20,45	459,80 –	459,98	21,20	473,69 –	473,87	21,95
418,32 –	418,50	18,96	432,21 –	432,39	19,71	446,10 –	446,28	20,46	459,99 –	460,17	21,21	473,88 –	474,05	21,96
418,51 –	418,68	18,97	432,40 –	432,57	19,72	446,29 –	446,46	20,47	460,18 –	460,35	21,22	474,06 –	474,24	21,97
418,69 –	418,87	18,98	432,58 –	432,76	19,73	446,47 –	446,65	20,48	460,36 –	460,54	21,23	474,25 –	474,42	21,98
418,88 –	419,05	18,99	432,77 –	432,94	19,74	446,66 –	446,83	20,49	460,55 –	460,72	21,24	474,43 –	474,61	21,99
419,06 –	419,24	19,00	432,95 –	433,13	19,75	446,84 –	447,02	20,50	460,73 –	460,91	21,25	474,62 –	474,79	22,00
419,25 –	419,42	19,01	433,14 –	433,31	19,76	447,03 –	447,20	20,51	460,92 –	461,09	21,26	474,80 –	474,98	22,01
419,43 –	419,61	19,02	433,32 –	433,50	19,77	447,21 –	447,39	20,52	461,10 –	461,28	21,27	474,99 –	475,17	22,02
419,62 –	419,79	19,03	433,51 –	433,68	19,78	447,40 –	447,57	20,53	461,29 –	461,46	21,28	475,18 –	475,35	22,03
419,80 –	419,98	19,04	433,69 –	433,87	19,79	447,58 –	447,76	20,54	461,47 –	461,65	21,29	475,36 –	475,54	22,04
419,99 –	420,17	19,05	433,88 –	434,05	19,80	447,77 –	447,94	20,55	461,66 –	461,83	21,30	475,55 –	475,72	22,05
420,18 –	420,35	19,06	434,06 –	434,24	19,81	447,95 –	448,13	20,56	461,84 –	462,02	21,31	475,73 –	475,91	22,06
420,36 –	420,54	19,07	434,25 –	434,42	19,82	448,14 –	448,31	20,57	462,03 –	462,20	21,32	475,92 –	476,09	22,07
420,55 –	420,72	19,08	434,43 –	434,61	19,83	448,32 –	448,50	20,58	462,21 –	462,39	21,33	476,10 –	476,28	22,08
420,73 –	420,91	19,09	434,62 –	434,79	19,84	448,51 –	448,68	20,59	462,40 –	462,57	21,34	476,29 –	476,46	22,09
420,92 –	421,09	19,10	434,80 –	434,98	19,85	448,69 –	448,87	20,60	462,58 –	462,76	21,35	476,47 –	476,65	22,10
421,10 –	421,28	19,11	434,99 –	435,17	19,86	448,88 –	449,05	20,61	462,77 –	462,94	21,36	476,66 –	476,83	22,11
421,29 –	421,46	19,12	435,18 –	435,35	19,87	449,06 –	449,24	20,62	462,95 –	463,13	21,37	476,84 –	477,02	22,12
421,47 –	421,65	19,13	435,36 –	435,54	19,88	449,25 –	449,42	20,63	463,14 –	463,31	21,38	477,03 –	477,20	22,13
421,66 –	421,83	19,14	435,55 –	435,72	19,89	449,43 –	449,61	20,64	463,32 –	463,50	21,39	477,21 –	477,39	22,14
421,84 –	422,02	19,15	435,73 –	435,91	19,90	449,62 –	449,79	20,65	463,51 –	463,68	21,40	477,40 –	477,57	22,15
422,03 –	422,20	19,16	435,92 –	436,09	19,91	449,80 –	449,98	20,66	463,69 –	463,87	21,41	477,58 –	477,76	22,16
422,21 –	422,39	19,17	436,10 –	436,28	19,92	449,99 –	450,17	20,67	463,88 –	464,05	21,42	477,77 –	477,94	22,17
422,40 –	422,57	19,18	436,29 –	436,46	19,93	450,18 –	450,35	20,68	464,06 –	464,24	21,43	477,95 –	478,13	22,18
422,58 –	422,76	19,19	436,47 –	436,65	19,94	450,36 –	450,54	20,69	464,25 –	464,42	21,44	478,14 –	478,31	22,19
422,77 –	422,94	19,20	436,66 –	436,83	19,95	450,55 –	450,72	20,70	464,43 –	464,61	21,45	478,32 –	478,50	22,20
422,95 –	423,13	19,21	436,84 –	437,02	19,96	450,73 –	450,91	20,71	464,62 –	464,79	21,46	478,51 –	478,68	22,21
423,14 –	423,31	19,22	437,03 –	437,20	19,97	450,92 –	451,09	20,72	464,80 –	464,98	21,47	478,69 –	478,87	22,22
423,32 –	423,50	19,23	437,21 –	437,39	19,98	451,10 –	451,28	20,73	464,99 –	465,17	21,48	478,88 –	479,05	22,23
423,51 –	423,68	19,24	437,40 –	437,57	19,99	451,29 –	451,46	20,74	465,18 –	465,35	21,49	479,06 –	479,24	22,24
423,69 –	423,87	19,25	437,58 –	437,76	20,00	451,47 –	451,65	20,75	465,36 –	465,54	21,50	479,25 –	479,42	22,25
423,88 –	424,05	19,26	437,77 –	437,94	20,01	451,66 –	451,83	20,76	465,55 –	465,72	21,51	479,43 –	479,61	22,26
424,06 –	424,24	19,27	437,95 –	438,13	20,02	451,84 –	452,02	20,77	465,73 –	465,91	21,52	479,62 –	479,79	22,27
424,25 –	424,42	19,28	438,14 –	438,31	20,03	452,03 –	452,20	20,78	465,92 –	466,09	21,53	479,80 –	479,98	22,28
424,43 –	424,61	19,29	438,32 –	438,50	20,04	452,21 –	452,39	20,79	466,10 –	466,28	21,54	479,99 –	480,17	22,29
424,62 –	424,79	19,30	438,51 –	438,68	20,05	452,40 –	452,57	20,80	466,29 –	466,46	21,55	480,18 –	480,35	22,30
424,80 –	424,98	19,31	438,69 –	438,87	20,06	452,58 –	452,76	20,81	466,47 –	466,65	21,56	480,36 –	480,54	22,31
424,99 –	425,17	19,32	438,88 –	439,05	20,07	452,77 –	452,94	20,82	466,66 –	466,83	21,57	480,55 –	480,72	22,32
425,18 –	425,35	19,33	439,06 –	439,24	20,08	452,95 –	453,13	20,83	466,84 –	467,02	21,58	480,73 –	480,91	22,33
425,36 –	425,54	19,34	439,25 –	439,42	20,09	453,14 –	453,31	20,84	467,03 –	467,20	21,59	480,92 –	481,09	22,34
425,55 –	425,72	19,35	439,43 –	439,61	20,10	453,32 –	453,50	20,85	467,21 –	467,39	21,60	481,10 –	481,28	22,35
425,73 –	425,91	19,36	439,62 –	439,79	20,11	453,51 –	453,68	20,86	467,40 –	467,57	21,61	481,29 –	481,46	22,36
425,92 –	426,09	19,37	439,80 –	439,98	20,12	453,69 –	453,87	20,87	467,58 –	467,76	21,62	481,47 –	481,65	22,37
426,10 –	426,28	19,38	439,99 –	440,17	20,13	453,88 –	454,05	20,88	467,77 –	467,94	21,63	481,66 –	481,83	22,38
426,29 –	426,46	19,39	440,18 –	440,35	20,14	454,06 –	454,24	20,89	467,95 –	468,13	21,64	481,84 –	482,02	22,39
426,47 –	426,65	19,40	440,36 –	440,54	20,15	454,25 –	454,42	20,90	468,14 –	468,31	21,65	482,03 –	482,20	22,40
426,66 –	426,83	19,41	440,55 –	440,72	20,16	454,43 –	454,61	20,91	468,32 –	468,50	21,66	482,21 –	482,39	22,41
426,84 –	427,02	19,42	440,73 –	440,91	20,17	454,62 –	454,79	20,92	468,51 –	468,68	21,67	482,40 –	482,57	22,42
427,03 –	427,20	19,43	440,92 –	441,09	20,18	454,80 –	454,98	20,93	468,69 –	468,87	21,68	482,58 –	482,76	22,43
427,21 –	427,39	19,44	441,10 –	441,28	20,19	454,99 –	455,17	20,94	468,88 –	469,05	21,69	482,77 –	482,94	22,44
427,40 –	427,57	19,45	441,29 –	441,46	20,20	455,18 –	455,35	20,95	469,06 –	469,24	21,70	482,95 –	483,13	22,45
427,58 –	427,76	19,46	441,47 –	441,65	20,21	455,36 –	455,54	20,96	469,25 –	469,42	21,71	483,14 –	483,31	22,46
427,77 –	427,94	19,47	441,66 –	441,83	20,22	455,55 –	455,72	20,97	469,43 –	469,61	21,72	483,32 –	483,50	22,47
427,95 –	428,13	19,48	441,84 –	442,02	20,23	455,73 –	455,91	20,98	469,62 –	469,79	21,73	483,51 –	483,68	22,48
428,14 –	428,31	19,49	442,03 –	442,20	20,24	455,92 –	456,09	20,99	469,80 –	469,98	21,74	483,69 –	483,87	22,49

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
483,88 –	484,05	22,50	497,77 –	497,94	23,25	511,66 –	511,83	24,00	525,55 –	525,72	24,75	539,43 –	539,61	25,50
484,06 –	484,24	22,51	497,95 –	498,13	23,26	511,84 –	512,02	24,01	525,73 –	525,91	24,76	539,62 –	539,79	25,51
484,25 –	484,42	22,52	498,14 –	498,31	23,27	512,03 –	512,20	24,02	525,92 –	526,09	24,77	539,80 –	539,98	25,52
484,43 –	484,61	22,53	498,32 –	498,50	23,28	512,21 –	512,39	24,03	526,10 –	526,28	24,78	539,99 –	540,17	25,53
484,62 –	484,79	22,54	498,51 –	498,68	23,29	512,40 –	512,57	24,04	526,29 –	526,46	24,79	540,18 –	540,35	25,54
484,80 –	484,98	22,55	498,69 –	498,87	23,30	512,58 –	512,76	24,05	526,47 –	526,65	24,80	540,36 –	540,54	25,55
484,99 –	485,17	22,56	498,88 –	499,05	23,31	512,77 –	512,94	24,06	526,66 –	526,83	24,81	540,55 –	540,72	25,56
485,18 –	485,35	22,57	499,06 –	499,24	23,32	512,95 –	513,13	24,07	526,84 –	527,02	24,82	540,73 –	540,91	25,57
485,36 –	485,54	22,58	499,25 –	499,42	23,33	513,14 –	513,31	24,08	527,03 –	527,20	24,83	540,92 –	541,09	25,58
485,55 –	485,72	22,59	499,43 –	499,61	23,34	513,32 –	513,50	24,09	527,21 –	527,39	24,84	541,10 –	541,28	25,59
485,73 –	485,91	22,60	499,62 –	499,79	23,35	513,51 –	513,68	24,10	527,40 –	527,57	24,85	541,29 –	541,46	25,60
485,92 –	486,09	22,61	499,80 –	499,98	23,36	513,69 –	513,87	24,11	527,58 –	527,76	24,86	541,47 –	541,65	25,61
486,10 –	486,28	22,62	499,99 –	500,17	23,37	513,88 –	514,05	24,12	527,77 –	527,94	24,87	541,66 –	541,83	25,62
486,29 –	486,46	22,63	500,18 –	500,35	23,38	514,06 –	514,24	24,13	527,95 –	528,13	24,88	541,84 –	542,02	25,63
486,47 –	486,65	22,64	500,36 –	500,54	23,39	514,25 –	514,42	24,14	528,14 –	528,31	24,89	542,03 –	542,20	25,64
486,66 –	486,83	22,65	500,55 –	500,72	23,40	514,43 –	514,61	24,15	528,32 –	528,50	24,90	542,21 –	542,39	25,65
486,84 –	487,02	22,66	500,73 –	500,91	23,41	514,62 –	514,79	24,16	528,51 –	528,68	24,91	542,40 –	542,57	25,66
487,03 –	487,20	22,67	500,92 –	501,09	23,42	514,80 –	514,98	24,17	528,69 –	528,87	24,92	542,58 –	542,76	25,67
487,21 –	487,39	22,68	501,10 –	501,28	23,43	514,99 –	515,17	24,18	528,88 –	529,05	24,93	542,77 –	542,94	25,68
487,40 –	487,57	22,69	501,29 –	501,46	23,44	515,18 –	515,35	24,19	529,06 –	529,24	24,94	542,95 –	543,13	25,69
487,58 –	487,76	22,70	501,47 –	501,65	23,45	515,36 –	515,54	24,20	529,25 –	529,42	24,95	543,14 –	543,31	25,70
487,77 –	487,94	22,71	501,66 –	501,83	23,46	515,55 –	515,72	24,21	529,43 –	529,61	24,96	543,32 –	543,50	25,71
487,95 –	488,13	22,72	501,84 –	502,02	23,47	515,73 –	515,91	24,22	529,62 –	529,79	24,97	543,51 –	543,68	25,72
488,14 –	488,31	22,73	502,03 –	502,20	23,48	515,92 –	516,09	24,23	529,80 –	529,98	24,98	543,69 –	543,87	25,73
488,32 –	488,50	22,74	502,21 –	502,39	23,49	516,10 –	516,28	24,24	529,99 –	530,17	24,99	543,88 –	544,05	25,74
488,51 –	488,68	22,75	502,40 –	502,57	23,50	516,29 –	516,46	24,25	530,18 –	530,35	25,00	544,06 –	544,24	25,75
488,69 –	488,87	22,76	502,58 –	502,76	23,51	516,47 –	516,65	24,26	530,36 –	530,54	25,01	544,25 –	544,42	25,76
488,88 –	489,05	22,77	502,77 –	502,94	23,52	516,66 –	516,83	24,27	530,55 –	530,72	25,02	544,43 –	544,61	25,77
489,06 –	489,24	22,78	502,95 –	503,13	23,53	516,84 –	517,02	24,28	530,73 –	530,91	25,03	544,62 –	544,79	25,78
489,25 –	489,42	22,79	503,14 –	503,31	23,54	517,03 –	517,20	24,29	530,92 –	531,09	25,04	544,80 –	544,98	25,79
489,43 –	489,61	22,80	503,32 –	503,50	23,55	517,21 –	517,39	24,30	531,10 –	531,28	25,05	544,99 –	545,17	25,80
489,62 –	489,79	22,81	503,51 –	503,68	23,56	517,40 –	517,57	24,31	531,29 –	531,46	25,06	545,18 –	545,35	25,81
489,80 –	489,98	22,82	503,69 –	503,87	23,57	517,58 –	517,76	24,32	531,47 –	531,65	25,07	545,36 –	545,54	25,82
489,99 –	490,17	22,83	503,88 –	504,05	23,58	517,77 –	517,94	24,33	531,66 –	531,83	25,08	545,55 –	545,72	25,83
490,18 –	490,35	22,84	504,06 –	504,24	23,59	517,95 –	518,13	24,34	531,84 –	532,02	25,09	545,73 –	545,91	25,84
490,36 –	490,54	22,85	504,25 –	504,42	23,60	518,14 –	518,31	24,35	532,03 –	532,20	25,10	545,92 –	546,09	25,85
490,55 –	490,72	22,86	504,43 –	504,61	23,61	518,32 –	518,50	24,36	532,21 –	532,39	25,11	546,10 –	546,28	25,86
490,73 –	490,91	22,87	504,62 –	504,79	23,62	518,51 –	518,68	24,37	532,40 –	532,57	25,12	546,29 –	546,46	25,87
490,92 –	491,09	22,88	504,80 –	504,98	23,63	518,69 –	518,87	24,38	532,58 –	532,76	25,13	546,47 –	546,65	25,88
491,10 –	491,28	22,89	504,99 –	505,17	23,64	518,88 –	519,05	24,39	532,77 –	532,94	25,14	546,66 –	546,83	25,89
491,29 –	491,46	22,90	505,18 –	505,35	23,65	519,06 –	519,24	24,40	532,95 –	533,13	25,15	546,84 –	547,02	25,90
491,47 –	491,65	22,91	505,36 –	505,54	23,66	519,25 –	519,42	24,41	533,14 –	533,31	25,16	547,03 –	547,20	25,91
491,66 –	491,83	22,92	505,55 –	505,72	23,67	519,43 –	519,61	24,42	533,32 –	533,50	25,17	547,21 –	547,39	25,92
491,84 –	492,02	22,93	505,73 –	505,91	23,68	519,62 –	519,79	24,43	533,51 –	533,68	25,18	547,40 –	547,57	25,93
492,03 –	492,20	22,94	505,92 –	506,09	23,69	519,80 –	519,98	24,44	533,69 –	533,87	25,19	547,58 –	547,76	25,94
492,21 –	492,39	22,95	506,10 –	506,28	23,70	519,99 –	520,17	24,45	533,88 –	534,05	25,20	547,77 –	547,94	25,95
492,40 –	492,57	22,96	506,29 –	506,46	23,71	520,18 –	520,35	24,46	534,06 –	534,24	25,21	547,95 –	548,13	25,96
492,58 –	492,76	22,97	506,47 –	506,65	23,72	520,36 –	520,54	24,47	534,25 –	534,42	25,22	548,14 –	548,31	25,97
492,77 –	492,94	22,98	506,66 –	506,83	23,73	520,55 –	520,72	24,48	534,43 –	534,61	25,23	548,32 –	548,50	25,98
492,95 –	493,13	22,99	506,84 –	507,02	23,74	520,73 –	520,91	24,49	534,62 –	534,79	25,24	548,51 –	548,68	25,99
493,14 –	493,31	23,00	507,03 –	507,20	23,75	520,92 –	521,09	24,50	534,80 –	534,98	25,25	548,69 –	548,87	26,00
493,32 –	493,50	23,01	507,21 –	507,39	23,76	521,10 –	521,28	24,51	534,99 –	535,17	25,26	548,88 –	549,05	26,01
493,51 –	493,68	23,02	507,40 –	507,57	23,77	521,29 –	521,46	24,52	535,18 –	535,35	25,27	549,06 –	549,24	26,02
493,69 –	493,87	23,03	507,58 –	507,76	23,78	521,47 –	521,65	24,53	535,36 –	535,54	25,28	549,25 –	549,42	26,03
493,88 –	494,05	23,04	507,77 –	507,94	23,79	521,66 –	521,83	24,54	535,55 –	535,72	25,29	549,43 –	549,61	26,04
494,06 –	494,24	23,05	507,95 –	508,13	23,80	521,84 –	522,02	24,55	535,73 –	535,91	25,30	549,62 –	549,79	26,05
494,25 –	494,42	23,06	508,14 –	508,31	23,81	522,03 –	522,20	24,56	535,92 –	536,09	25,31	549,80 –	549,98	26,06
494,43 –	494,61	23,07	508,32 –	508,50	23,82	522,21 –	522,39	24,57	536,10 –	536,28	25,32	549,99 –	550,17	26,07
494,62 –	494,79	23,08	508,51 –	508,68	23,83	522,40 –	522,57	24,58	536,29 –	536,46	25,33	550,18 –	550,35	26,08
494,80 –	494,98	23,09	508,69 –	508,87	23,84	522,58 –	522,76	24,59	536,47 –	536,65	25,34	550,36 –	550,54	26,09
494,99 –	495,17	23,10	508,88 –	509,05	23,85	522,77 –	522,94	24,60	536,66 –	536,83	25,35	550,55 –	550,72	26,10
495,18 –	495,35	23,11	509,06 –	509,24	23,86	522,95 –	523,13	24,61	536,84 –	537,02	25,36	550,73 –	550,91	26,11
495,36 –	495,54	23,12	509,25 –	509,42	23,87	523,14 –	523,31	24,62	537,03 –	537,20	25,37	550,92 –	551,09	26,12
495,55 –	495,72	23,13	509,43 –	509,61	23,88	523,32 –	523,50	24,63	537,21 –	537,39	25,38	551,10 –	551,28	26,13
495,73 –	495,91	23,14	509,62 –	509,79	23,89	523,51 –	523,68	24,64	537,40 –	537,57	25,39	551,29 –	551,46	26,14
495,92 –	496,09	23,15	509,80 –	509,98	23,90	523,69 –	523,87	24,65	537,58 –	537,76	25,40	551,47 –	551,65	26,15
496,10 –	496,28	23,16	509,99 –	510,17	23,91	523,88 –	524,05	24,66	537,77 –	537,94	25,41	551,66 –	551,83	26,16
496,29 –	496,46	23,17	510,18 –	510,35	23,92	524,06 –	524,24	24,67	537,95 –	538,13	25,42	551,84 –	552,02	26,17
496,47 –	496,65	23,18	510,36 –	510,54	23,93	524,25 –	524,42	24,68	538,14 –	538,31	25,43	552,03 –	552,20	26,18
496,66 –	496,83	23,19	510,55 –	510,72	23,94	524,43 –	524,61	24,69	538,32 –	538,50	25,44	552,21 –	552,39	26,19
496,84 –	497,02	23,20	510,73 –	510,91	23,95	524,62 –	524,79	24,70	538,51 –	538,68	25,45	552,40 –	552,57	26,20
497,03 –	497,20	23,21	510,92 –	511,09	23,96	524,80 –	524,98	24,71	538,69 –	538,87	25,46	552,58 –	552,76	26,21
497,21 –	497,39	23,22	511,10 –	511,28	23,97	524,99 –	525,17	24,72	538,88 –	539,05	25,47	552,77 –	552,94	26,22
497,40 –	497,57	23,23	511,29 –	511,46	23,98	525,18 –	525,35	24,73	539,06 –	539,24	25,48	552,95 –	553,13	26,23
497,58 –	497,76	23,24	511,47 –	511,65	23,99	525,36 –	525,54	24,74	539,25 –	539,42	25,49	553,14 –	553,31	26,24

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
553,32 –	553,50	26,25	567,21 –	567,39	27,00	581,10 –	581,28	27,75	594,99 –	595,17	28,50	608,88 –	609,05	29,25
553,51 –	553,68	26,26	567,40 –	567,57	27,01	581,29 –	581,46	27,76	595,18 –	595,35	28,51	609,06 –	609,24	29,26
553,69 –	553,87	26,27	567,58 –	567,76	27,02	581,47 –	581,65	27,77	595,36 –	595,54	28,52	609,25 –	609,42	29,27
553,88 –	554,05	26,28	567,77 –	567,94	27,03	581,66 –	581,83	27,78	595,55 –	595,72	28,53	609,43 –	609,61	29,28
554,06 –	554,24	26,29	567,95 –	568,13	27,04	581,84 –	582,02	27,79	595,73 –	595,91	28,54	609,62 –	609,79	29,29
554,25 –	554,42	26,30	568,14 –	568,31	27,05	582,03 –	582,20	27,80	595,92 –	596,09	28,55	609,80 –	609,98	29,30
554,43 –	554,61	26,31	568,32 –	568,50	27,06	582,21 –	582,39	27,81	596,10 –	596,28	28,56	609,99 –	610,17	29,31
554,62 –	554,79	26,32	568,51 –	568,68	27,07	582,40 –	582,57	27,82	596,29 –	596,46	28,57	610,18 –	610,35	29,32
554,80 –	554,98	26,33	568,69 –	568,87	27,08	582,58 –	582,76	27,83	596,47 –	596,65	28,58	610,36 –	610,54	29,33
554,99 –	555,17	26,34	568,88 –	569,05	27,09	582,77 –	582,94	27,84	596,66 –	596,83	28,59	610,55 –	610,72	29,34
555,18 –	555,35	26,35	569,06 –	569,24	27,10	582,95 –	583,13	27,85	596,84 –	597,02	28,60	610,73 –	610,91	29,35
555,36 –	555,54	26,36	569,25 –	569,42	27,11	583,14 –	583,31	27,86	597,03 –	597,20	28,61	610,92 –	611,09	29,36
555,55 –	555,72	26,37	569,43 –	569,61	27,12	583,32 –	583,50	27,87	597,21 –	597,39	28,62	611,10 –	611,28	29,37
555,73 –	555,91	26,38	569,62 –	569,79	27,13	583,51 –	583,68	27,88	597,40 –	597,57	28,63	611,29 –	611,46	29,38
555,92 –	556,09	26,39	569,80 –	569,98	27,14	583,69 –	583,87	27,89	597,58 –	597,76	28,64	611,47 –	611,65	29,39
556,10 –	556,28	26,40	569,99 –	570,17	27,15	583,88 –	584,05	27,90	597,77 –	597,94	28,65	611,66 –	611,83	29,40
556,29 –	556,46	26,41	570,18 –	570,35	27,16	584,06 –	584,24	27,91	597,95 –	598,13	28,66	611,84 –	612,02	29,41
556,47 –	556,65	26,42	570,36 –	570,54	27,17	584,25 –	584,42	27,92	598,14 –	598,31	28,67	612,03 –	612,20	29,42
556,66 –	556,83	26,43	570,55 –	570,72	27,18	584,43 –	584,61	27,93	598,32 –	598,50	28,68	612,21 –	612,39	29,43
556,84 –	557,02	26,44	570,73 –	570,91	27,19	584,62 –	584,79	27,94	598,51 –	598,68	28,69	612,40 –	612,57	29,44
557,03 –	557,20	26,45	570,92 –	571,09	27,20	584,80 –	584,98	27,95	598,69 –	598,87	28,70	612,58 –	612,76	29,45
557,21 –	557,39	26,46	571,10 –	571,28	27,21	584,99 –	585,17	27,96	598,88 –	599,05	28,71	612,77 –	612,94	29,46
557,40 –	557,57	26,47	571,29 –	571,46	27,22	585,18 –	585,35	27,97	599,06 –	599,24	28,72	612,95 –	613,13	29,47
557,58 –	557,76	26,48	571,47 –	571,65	27,23	585,36 –	585,54	27,98	599,25 –	599,42	28,73	613,14 –	613,31	29,48
557,77 –	557,94	26,49	571,66 –	571,83	27,24	585,55 –	585,72	27,99	599,43 –	599,61	28,74	613,32 –	613,50	29,49
557,95 –	558,13	26,50	571,84 –	572,02	27,25	585,73 –	585,91	28,00	599,62 –	599,79	28,75	613,51 –	613,68	29,50
558,14 –	558,31	26,51	572,03 –	572,20	27,26	585,92 –	586,09	28,01	599,80 –	599,98	28,76	613,69 –	613,87	29,51
558,32 –	558,50	26,52	572,21 –	572,39	27,27	586,10 –	586,28	28,02	599,99 –	600,17	28,77	613,88 –	614,05	29,52
558,51 –	558,68	26,53	572,40 –	572,57	27,28	586,29 –	586,46	28,03	600,18 –	600,35	28,78	614,06 –	614,24	29,53
558,69 –	558,87	26,54	572,58 –	572,76	27,29	586,47 –	586,65	28,04	600,36 –	600,54	28,79	614,25 –	614,42	29,54
558,88 –	559,05	26,55	572,77 –	572,94	27,30	586,66 –	586,83	28,05	600,55 –	600,72	28,80	614,43 –	614,61	29,55
559,06 –	559,24	26,56	572,95 –	573,13	27,31	586,84 –	587,02	28,06	600,73 –	600,91	28,81	614,62 –	614,79	29,56
559,25 –	559,42	26,57	573,14 –	573,31	27,32	587,03 –	587,20	28,07	600,92 –	601,09	28,82	614,80 –	614,98	29,57
559,43 –	559,61	26,58	573,32 –	573,50	27,33	587,21 –	587,39	28,08	601,10 –	601,28	28,83	614,99 –	615,17	29,58
559,62 –	559,79	26,59	573,51 –	573,68	27,34	587,40 –	587,57	28,09	601,29 –	601,46	28,84	615,18 –	615,35	29,59
559,80 –	559,98	26,60	573,69 –	573,87	27,35	587,58 –	587,76	28,10	601,47 –	601,65	28,85	615,36 –	615,54	29,60
559,99 –	560,17	26,61	573,88 –	574,05	27,36	587,77 –	587,94	28,11	601,66 –	601,83	28,86	615,55 –	615,72	29,61
560,18 –	560,35	26,62	574,06 –	574,24	27,37	587,95 –	588,13	28,12	601,84 –	602,02	28,87	615,73 –	615,91	29,62
560,36 –	560,54	26,63	574,25 –	574,42	27,38	588,14 –	588,31	28,13	602,03 –	602,20	28,88	615,92 –	616,09	29,63
560,55 –	560,72	26,64	574,43 –	574,61	27,39	588,32 –	588,50	28,14	602,21 –	602,39	28,89	616,10 –	616,28	29,64
560,73 –	560,91	26,65	574,62 –	574,79	27,40	588,51 –	588,68	28,15	602,40 –	602,57	28,90	616,29 –	616,46	29,65
560,92 –	561,09	26,66	574,80 –	574,98	27,41	588,69 –	588,87	28,16	602,58 –	602,76	28,91	616,47 –	616,65	29,66
561,10 –	561,28	26,67	574,99 –	575,17	27,42	588,88 –	589,05	28,17	602,77 –	602,94	28,92	616,66 –	616,83	29,67
561,29 –	561,46	26,68	575,18 –	575,35	27,43	589,06 –	589,24	28,18	602,95 –	603,13	28,93	616,84 –	617,02	29,68
561,47 –	561,65	26,69	575,36 –	575,54	27,44	589,25 –	589,42	28,19	603,14 –	603,31	28,94	617,03 –	617,20	29,69
561,66 –	561,83	26,70	575,55 –	575,72	27,45	589,43 –	589,61	28,20	603,32 –	603,50	28,95	617,21 –	617,39	29,70
561,84 –	562,02	26,71	575,73 –	575,91	27,46	589,62 –	589,79	28,21	603,51 –	603,68	28,96	617,40 –	617,57	29,71
562,03 –	562,20	26,72	575,92 –	576,09	27,47	589,80 –	589,98	28,22	603,69 –	603,87	28,97	617,58 –	617,76	29,72
562,21 –	562,39	26,73	576,10 –	576,28	27,48	589,99 –	590,17	28,23	603,88 –	604,05	28,98	617,77 –	617,94	29,73
562,40 –	562,57	26,74	576,29 –	576,46	27,49	590,18 –	590,35	28,24	604,06 –	604,24	28,99	617,95 –	618,13	29,74
562,58 –	562,76	26,75	576,47 –	576,65	27,50	590,36 –	590,54	28,25	604,25 –	604,42	29,00	618,14 –	618,31	29,75
562,77 –	562,94	26,76	576,66 –	576,83	27,51	590,55 –	590,72	28,26	604,43 –	604,61	29,01	618,32 –	618,50	29,76
562,95 –	563,13	26,77	576,84 –	577,02	27,52	590,73 –	590,91	28,27	604,62 –	604,79	29,02	618,51 –	618,68	29,77
563,14 –	563,31	26,78	577,03 –	577,20	27,53	590,92 –	591,09	28,28	604,80 –	604,98	29,03	618,69 –	618,87	29,78
563,32 –	563,50	26,79	577,21 –	577,39	27,54	591,10 –	591,28	28,29	604,99 –	605,17	29,04	618,88 –	619,05	29,79
563,51 –	563,68	26,80	577,40 –	577,57	27,55	591,29 –	591,46	28,30	605,18 –	605,35	29,05	619,06 –	619,24	29,80
563,69 –	563,87	26,81	577,58 –	577,76	27,56	591,47 –	591,65	28,31	605,36 –	605,54	29,06	619,25 –	619,42	29,81
563,88 –	564,05	26,82	577,77 –	577,94	27,57	591,66 –	591,83	28,32	605,55 –	605,72	29,07	619,43 –	619,61	29,82
564,06 –	564,24	26,83	577,95 –	578,13	27,58	591,84 –	592,02	28,33	605,73 –	605,91	29,08	619,62 –	619,79	29,83
564,25 –	564,42	26,84	578,14 –	578,31	27,59	592,03 –	592,20	28,34	605,92 –	606,09	29,09	619,80 –	619,98	29,84
564,43 –	564,61	26,85	578,32 –	578,50	27,60	592,21 –	592,39	28,35	606,10 –	606,28	29,10	619,99 –	620,17	29,85
564,62 –	564,79	26,86	578,51 –	578,68	27,61	592,40 –	592,57	28,36	606,29 –	606,46	29,11	620,18 –	620,35	29,86
564,80 –	564,98	26,87	578,69 –	578,87	27,62	592,58 –	592,76	28,37	606,47 –	606,65	29,12	620,36 –	620,54	29,87
564,99 –	565,17	26,88	578,88 –	579,05	27,63	592,77 –	592,94	28,38	606,66 –	606,83	29,13	620,55 –	620,72	29,88
565,18 –	565,35	26,89	579,06 –	579,24	27,64	592,95 –	593,13	28,39	606,84 –	607,02	29,14	620,73 –	620,91	29,89
565,36 –	565,54	26,90	579,25 –	579,42	27,65	593,14 –	593,31	28,40	607,03 –	607,20	29,15	620,92 –	621,09	29,90
565,55 –	565,72	26,91	579,43 –	579,61	27,66	593,32 –	593,50	28,41	607,21 –	607,39	29,16	621,10 –	621,28	29,91
565,73 –	565,91	26,92	579,62 –	579,79	27,67	593,51 –	593,68	28,42	607,40 –	607,57	29,17	621,29 –	621,46	29,92
565,92 –	566,09	26,93	579,80 –	579,98	27,68	593,69 –	593,87	28,43	607,58 –	607,76	29,18	621,47 –	621,65	29,93
566,10 –	566,28	26,94	579,99 –	580,17	27,69	593,88 –	594,05	28,44	607,77 –	607,94	29,19	621,66 –	621,83	29,94
566,29 –	566,46	26,95	580,18 –	580,35	27,70	594,06 –	594,24	28,45	607,95 –	608,13	29,20	621,84 –	622,02	29,95
566,47 –	566,65	26,96	580,36 –	580,54	27,71	594,25 –	594,42	28,46	608,14 –	608,31	29,21	622,03 –	622,20	29,96
566,66 –	566,83	26,97	580,55 –	580,72	27,72	594,43 –	594,61	28,47	608,32 –	608,50	29,22	622,21 –	622,39	29,97
566,84 –	567,02	26,98	580,73 –	580,91	27,73	594,62 –	594,79	28,48	608,51 –	608,68	29,23	622,40 –	622,57	29,98
567,03 –	567,20	26,99	580,92 –	581,09	27,74	594,80 –	594,98	28,49	608,69 –	608,87	29,24	622,58 –	622,76	29,99

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
622,77 –	622,94	30,00	636,66 –	636,83	30,75	650,55 –	650,72	31,50	664,43 –	664,61	32,25	678,32 –	678,50	33,00
622,95 –	623,13	30,01	636,84 –	637,02	30,76	650,73 –	650,91	31,51	664,62 –	664,79	32,26	678,51 –	678,68	33,01
623,14 –	623,31	30,02	637,03 –	637,20	30,77	650,92 –	651,09	31,52	664,80 –	664,98	32,27	678,69 –	678,87	33,02
623,32 –	623,50	30,03	637,21 –	637,39	30,78	651,10 –	651,28	31,53	664,99 –	665,17	32,28	678,88 –	679,05	33,03
623,51 –	623,68	30,04	637,40 –	637,57	30,79	651,29 –	651,46	31,54	665,18 –	665,35	32,29	679,06 –	679,24	33,04
623,69 –	623,87	30,05	637,58 –	637,76	30,80	651,47 –	651,65	31,55	665,36 –	665,54	32,30	679,25 –	679,42	33,05
623,88 –	624,05	30,06	637,77 –	637,94	30,81	651,66 –	651,83	31,56	665,55 –	665,72	32,31	679,43 –	679,61	33,06
624,06 –	624,24	30,07	637,95 –	638,13	30,82	651,84 –	652,02	31,57	665,73 –	665,91	32,32	679,62 –	679,79	33,07
624,25 –	624,42	30,08	638,14 –	638,31	30,83	652,03 –	652,20	31,58	665,92 –	666,09	32,33	679,80 –	679,98	33,08
624,43 –	624,61	30,09	638,32 –	638,50	30,84	652,21 –	652,39	31,59	666,10 –	666,28	32,34	679,99 –	680,17	33,09
624,62 –	624,79	30,10	638,51 –	638,68	30,85	652,40 –	652,57	31,60	666,29 –	666,46	32,35	680,18 –	680,35	33,10
624,80 –	624,98	30,11	638,69 –	638,87	30,86	652,58 –	652,76	31,61	666,47 –	666,65	32,36	680,36 –	680,54	33,11
624,99 –	625,17	30,12	638,88 –	639,05	30,87	652,77 –	652,94	31,62	666,66 –	666,83	32,37	680,55 –	680,72	33,12
625,18 –	625,35	30,13	639,06 –	639,24	30,88	652,95 –	653,13	31,63	666,84 –	667,02	32,38	680,73 –	680,91	33,13
625,36 –	625,54	30,14	639,25 –	639,42	30,89	653,14 –	653,31	31,64	667,03 –	667,20	32,39	680,92 –	681,09	33,14
625,55 –	625,72	30,15	639,43 –	639,61	30,90	653,32 –	653,50	31,65	667,21 –	667,39	32,40	681,10 –	681,28	33,15
625,73 –	625,91	30,16	639,62 –	639,79	30,91	653,51 –	653,68	31,66	667,40 –	667,57	32,41	681,29 –	681,46	33,16
625,92 –	626,09	30,17	639,80 –	639,98	30,92	653,69 –	653,87	31,67	667,58 –	667,76	32,42	681,47 –	681,65	33,17
626,10 –	626,28	30,18	639,99 –	640,17	30,93	653,88 –	654,05	31,68	667,77 –	667,94	32,43	681,66 –	681,83	33,18
626,29 –	626,46	30,19	640,18 –	640,35	30,94	654,06 –	654,24	31,69	667,95 –	668,13	32,44	681,84 –	682,02	33,19
626,47 –	626,65	30,20	640,36 –	640,54	30,95	654,25 –	654,42	31,70	668,14 –	668,31	32,45	682,03 –	682,20	33,20
626,66 –	626,83	30,21	640,55 –	640,72	30,96	654,43 –	654,61	31,71	668,32 –	668,50	32,46	682,21 –	682,39	33,21
626,84 –	627,02	30,22	640,73 –	640,91	30,97	654,62 –	654,79	31,72	668,51 –	668,68	32,47	682,40 –	682,57	33,22
627,03 –	627,20	30,23	640,92 –	641,09	30,98	654,80 –	654,98	31,73	668,69 –	668,87	32,48	682,58 –	682,76	33,23
627,21 –	627,39	30,24	641,10 –	641,28	30,99	654,99 –	655,17	31,74	668,88 –	669,05	32,49	682,77 –	682,94	33,24
627,40 –	627,57	30,25	641,29 –	641,46	31,00	655,18 –	655,35	31,75	669,06 –	669,24	32,50	682,95 –	683,13	33,25
627,58 –	627,76	30,26	641,47 –	641,65	31,01	655,36 –	655,54	31,76	669,25 –	669,42	32,51	683,14 –	683,31	33,26
627,77 –	627,94	30,27	641,66 –	641,83	31,02	655,55 –	655,72	31,77	669,43 –	669,61	32,52	683,32 –	683,50	33,27
627,95 –	628,13	30,28	641,84 –	642,02	31,03	655,73 –	655,91	31,78	669,62 –	669,79	32,53	683,51 –	683,68	33,28
628,14 –	628,31	30,29	642,03 –	642,20	31,04	655,92 –	656,09	31,79	669,80 –	669,98	32,54	683,69 –	683,87	33,29
628,32 –	628,50	30,30	642,21 –	642,39	31,05	656,10 –	656,28	31,80	669,99 –	670,17	32,55	683,88 –	684,05	33,30
628,51 –	628,68	30,31	642,40 –	642,57	31,06	656,29 –	656,46	31,81	670,18 –	670,35	32,56	684,06 –	684,24	33,31
628,69 –	628,87	30,32	642,58 –	642,76	31,07	656,47 –	656,65	31,82	670,36 –	670,54	32,57	684,25 –	684,42	33,32
628,88 –	629,05	30,33	642,77 –	642,94	31,08	656,66 –	656,83	31,83	670,55 –	670,72	32,58	684,43 –	684,61	33,33
629,06 –	629,24	30,34	642,95 –	643,13	31,09	656,84 –	657,02	31,84	670,73 –	670,91	32,59	684,62 –	684,79	33,34
629,25 –	629,42	30,35	643,14 –	643,31	31,10	657,03 –	657,20	31,85	670,92 –	671,09	32,60	684,80 –	684,98	33,35
629,43 –	629,61	30,36	643,32 –	643,50	31,11	657,21 –	657,39	31,86	671,10 –	671,28	32,61	684,99 –	685,17	33,36
629,62 –	629,79	30,37	643,51 –	643,68	31,12	657,40 –	657,57	31,87	671,29 –	671,46	32,62	685,18 –	685,35	33,37
629,80 –	629,98	30,38	643,69 –	643,87	31,13	657,58 –	657,76	31,88	671,47 –	671,65	32,63	685,36 –	685,54	33,38
629,99 –	630,17	30,39	643,88 –	644,05	31,14	657,77 –	657,94	31,89	671,66 –	671,83	32,64	685,55 –	685,72	33,39
630,18 –	630,35	30,40	644,06 –	644,24	31,15	657,95 –	658,13	31,90	671,84 –	672,02	32,65	685,73 –	685,91	33,40
630,36 –	630,54	30,41	644,25 –	644,42	31,16	658,14 –	658,31	31,91	672,03 –	672,20	32,66	685,92 –	686,09	33,41
630,55 –	630,72	30,42	644,43 –	644,61	31,17	658,32 –	658,50	31,92	672,21 –	672,39	32,67	686,10 –	686,28	33,42
630,73 –	630,91	30,43	644,62 –	644,79	31,18	658,51 –	658,68	31,93	672,40 –	672,57	32,68	686,29 –	686,46	33,43
630,92 –	631,09	30,44	644,80 –	644,98	31,19	658,69 –	658,87	31,94	672,58 –	672,76	32,69	686,47 –	686,65	33,44
631,10 –	631,28	30,45	644,99 –	645,17	31,20	658,88 –	659,05	31,95	672,77 –	672,94	32,70	686,66 –	686,83	33,45
631,29 –	631,46	30,46	645,18 –	645,35	31,21	659,06 –	659,24	31,96	672,95 –	673,13	32,71	686,84 –	687,02	33,46
631,47 –	631,65	30,47	645,36 –	645,54	31,22	659,25 –	659,42	31,97	673,14 –	673,31	32,72	687,03 –	687,20	33,47
631,66 –	631,83	30,48	645,55 –	645,72	31,23	659,43 –	659,61	31,98	673,32 –	673,50	32,73	687,21 –	687,39	33,48
631,84 –	632,02	30,49	645,73 –	645,91	31,24	659,62 –	659,79	31,99	673,51 –	673,68	32,74	687,40 –	687,57	33,49
632,03 –	632,20	30,50	645,92 –	646,09	31,25	659,80 –	659,98	32,00	673,69 –	673,87	32,75	687,58 –	687,76	33,50
632,21 –	632,39	30,51	646,10 –	646,28	31,26	659,99 –	660,17	32,01	673,88 –	674,05	32,76	687,77 –	687,94	33,51
632,40 –	632,57	30,52	646,29 –	646,46	31,27	660,18 –	660,35	32,02	674,06 –	674,24	32,77	687,95 –	688,13	33,52
632,58 –	632,76	30,53	646,47 –	646,65	31,28	660,36 –	660,54	32,03	674,25 –	674,42	32,78	688,14 –	688,31	33,53
632,77 –	632,94	30,54	646,66 –	646,83	31,29	660,55 –	660,72	32,04	674,43 –	674,61	32,79	688,32 –	688,50	33,54
632,95 –	633,13	30,55	646,84 –	647,02	31,30	660,73 –	660,91	32,05	674,62 –	674,79	32,80	688,51 –	688,68	33,55
633,14 –	633,31	30,56	647,03 –	647,20	31,31	660,92 –	661,09	32,06	674,80 –	674,98	32,81	688,69 –	688,87	33,56
633,32 –	633,50	30,57	647,21 –	647,39	31,32	661,10 –	661,28	32,07	674,99 –	675,17	32,82	688,88 –	689,05	33,57
633,51 –	633,68	30,58	647,40 –	647,57	31,33	661,29 –	661,46	32,08	675,18 –	675,35	32,83	689,06 –	689,24	33,58
633,69 –	633,87	30,59	647,58 –	647,76	31,34	661,47 –	661,65	32,09	675,36 –	675,54	32,84	689,25 –	689,42	33,59
633,88 –	634,05	30,60	647,77 –	647,94	31,35	661,66 –	661,83	32,10	675,55 –	675,72	32,85	689,43 –	689,61	33,60
634,06 –	634,24	30,61	647,95 –	648,13	31,36	661,84 –	662,02	32,11	675,73 –	675,91	32,86	689,62 –	689,79	33,61
634,25 –	634,42	30,62	648,14 –	648,31	31,37	662,03 –	662,20	32,12	675,92 –	676,09	32,87	689,80 –	689,98	33,62
634,43 –	634,61	30,63	648,32 –	648,50	31,38	662,21 –	662,39	32,13	676,10 –	676,28	32,88	689,99 –	690,17	33,63
634,62 –	634,79	30,64	648,51 –	648,68	31,39	662,40 –	662,57	32,14	676,29 –	676,46	32,89	690,18 –	690,35	33,64
634,80 –	634,98	30,65	648,69 –	648,87	31,40	662,58 –	662,76	32,15	676,47 –	676,65	32,90	690,36 –	690,54	33,65
634,99 –	635,17	30,66	648,88 –	649,05	31,41	662,77 –	662,94	32,16	676,66 –	676,83	32,91	690,55 –	690,72	33,66
635,18 –	635,35	30,67	649,06 –	649,24	31,42	662,95 –	663,13	32,17	676,84 –	677,02	32,92	690,73 –	690,91	33,67
635,36 –	635,54	30,68	649,25 –	649,42	31,43	663,14 –	663,31	32,18	677,03 –	677,20	32,93	690,92 –	691,09	33,68
635,55 –	635,72	30,69	649,43 –	649,61	31,44	663,32 –	663,50	32,19	677,21 –	677,39	32,94	691,10 –	691,28	33,69
635,73 –	635,91	30,70	649,62 –	649,79	31,45	663,51 –	663,68	32,20	677,40 –	677,57	32,95	691,29 –	691,46	33,70
635,92 –	636,09	30,71	649,80 –	649,98	31,46	663,69 –	663,87	32,21	677,58 –	677,76	32,96	691,47 –	691,65	33,71
636,10 –	636,28	30,72	649,99 –	650,17	31,47	663,88 –	664,05	32,22	677,77 –	677,94	32,97	691,66 –	691,83	33,72
636,29 –	636,46	30,73	650,18 –	650,35	31,48	664,06 –	664,24	32,23	677,95 –	678,13	32,98	691,84 –	692,02	33,73
636,47 –	636,65	30,74	650,36 –	650,54	31,49	664,25 –	664,42	32,24	678,14 –	678,31	32,99	692,03 –	692,20	33,74

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
692,21 –	692,39	33,75	706,10 –	706,28	34,50	719,99 –	720,17	35,25	733,88 –	734,05	36,00	747,77 –	747,94	36,75
692,40 –	692,57	33,76	706,29 –	706,46	34,51	720,18 –	720,35	35,26	734,06 –	734,24	36,01	747,95 –	748,13	36,76
692,58 –	692,76	33,77	706,47 –	706,65	34,52	720,36 –	720,54	35,27	734,25 –	734,42	36,02	748,14 –	748,31	36,77
692,77 –	692,94	33,78	706,66 –	706,83	34,53	720,55 –	720,72	35,28	734,43 –	734,61	36,03	748,32 –	748,50	36,78
692,95 –	693,13	33,79	706,84 –	707,02	34,54	720,73 –	720,91	35,29	734,62 –	734,79	36,04	748,51 –	748,68	36,79
693,14 –	693,31	33,80	707,03 –	707,20	34,55	720,92 –	721,09	35,30	734,80 –	734,98	36,05	748,69 –	748,87	36,80
693,32 –	693,50	33,81	707,21 –	707,39	34,56	721,10 –	721,28	35,31	734,99 –	735,17	36,06	748,88 –	749,05	36,81
693,51 –	693,68	33,82	707,40 –	707,57	34,57	721,29 –	721,46	35,32	735,18 –	735,35	36,07	749,06 –	749,24	36,82
693,69 –	693,87	33,83	707,58 –	707,76	34,58	721,47 –	721,65	35,33	735,36 –	735,54	36,08	749,25 –	749,42	36,83
693,88 –	694,05	33,84	707,77 –	707,94	34,59	721,66 –	721,83	35,34	735,55 –	735,72	36,09	749,43 –	749,61	36,84
694,06 –	694,24	33,85	707,95 –	708,13	34,60	721,84 –	722,02	35,35	735,73 –	735,91	36,10	749,62 –	749,79	36,85
694,25 –	694,42	33,86	708,14 –	708,31	34,61	722,03 –	722,20	35,36	735,92 –	736,09	36,11	749,80 –	749,98	36,86
694,43 –	694,61	33,87	708,32 –	708,50	34,62	722,21 –	722,39	35,37	736,10 –	736,28	36,12	749,99 –	750,17	36,87
694,62 –	694,79	33,88	708,51 –	708,68	34,63	722,40 –	722,57	35,38	736,29 –	736,46	36,13	750,18 –	750,35	36,88
694,80 –	694,98	33,89	708,69 –	708,87	34,64	722,58 –	722,76	35,39	736,47 –	736,65	36,14	750,36 –	750,54	36,89
694,99 –	695,17	33,90	708,88 –	709,05	34,65	722,77 –	722,94	35,40	736,66 –	736,83	36,15	750,55 –	750,72	36,90
695,18 –	695,35	33,91	709,06 –	709,24	34,66	722,95 –	723,13	35,41	736,84 –	737,02	36,16	750,73 –	750,91	36,91
695,36 –	695,54	33,92	709,25 –	709,42	34,67	723,14 –	723,31	35,42	737,03 –	737,20	36,17	750,92 –	751,09	36,92
695,55 –	695,72	33,93	709,43 –	709,61	34,68	723,32 –	723,50	35,43	737,21 –	737,39	36,18	751,10 –	751,28	36,93
695,73 –	695,91	33,94	709,62 –	709,79	34,69	723,51 –	723,68	35,44	737,40 –	737,57	36,19	751,29 –	751,46	36,94
695,92 –	696,09	33,95	709,80 –	709,98	34,70	723,69 –	723,87	35,45	737,58 –	737,76	36,20	751,47 –	751,65	36,95
696,10 –	696,28	33,96	709,99 –	710,17	34,71	723,88 –	724,05	35,46	737,77 –	737,94	36,21	751,66 –	751,83	36,96
696,29 –	696,46	33,97	710,18 –	710,35	34,72	724,06 –	724,24	35,47	737,95 –	738,13	36,22	751,84 –	752,02	36,97
696,47 –	696,65	33,98	710,36 –	710,54	34,73	724,25 –	724,42	35,48	738,14 –	738,31	36,23	752,03 –	752,20	36,98
696,66 –	696,83	33,99	710,55 –	710,72	34,74	724,43 –	724,61	35,49	738,32 –	738,50	36,24	752,21 –	752,39	36,99
696,84 –	697,02	34,00	710,73 –	710,91	34,75	724,62 –	724,79	35,50	738,51 –	738,68	36,25	752,40 –	752,57	37,00
697,03 –	697,20	34,01	710,92 –	711,09	34,76	724,80 –	724,98	35,51	738,69 –	738,87	36,26	752,58 –	752,76	37,01
697,21 –	697,39	34,02	711,10 –	711,28	34,77	724,99 –	725,17	35,52	738,88 –	739,05	36,27	752,77 –	752,94	37,02
697,40 –	697,57	34,03	711,29 –	711,46	34,78	725,18 –	725,35	35,53	739,06 –	739,24	36,28	752,95 –	753,13	37,03
697,58 –	697,76	34,04	711,47 –	711,65	34,79	725,36 –	725,54	35,54	739,25 –	739,42	36,29	753,14 –	753,31	37,04
697,77 –	697,94	34,05	711,66 –	711,83	34,80	725,55 –	725,72	35,55	739,43 –	739,61	36,30	753,32 –	753,50	37,05
697,95 –	698,13	34,06	711,84 –	712,02	34,81	725,73 –	725,91	35,56	739,62 –	739,79	36,31	753,51 –	753,68	37,06
698,14 –	698,31	34,07	712,03 –	712,20	34,82	725,92 –	726,09	35,57	739,80 –	739,98	36,32	753,69 –	753,87	37,07
698,32 –	698,50	34,08	712,21 –	712,39	34,83	726,10 –	726,28	35,58	739,99 –	740,17	36,33	753,88 –	754,05	37,08
698,51 –	698,68	34,09	712,40 –	712,57	34,84	726,29 –	726,46	35,59	740,18 –	740,35	36,34	754,06 –	754,24	37,09
698,69 –	698,87	34,10	712,58 –	712,76	34,85	726,47 –	726,65	35,60	740,36 –	740,54	36,35	754,25 –	754,42	37,10
698,88 –	699,05	34,11	712,77 –	712,94	34,86	726,66 –	726,83	35,61	740,55 –	740,72	36,36	754,43 –	754,61	37,11
699,06 –	699,24	34,12	712,95 –	713,13	34,87	726,84 –	727,02	35,62	740,73 –	740,91	36,37	754,62 –	754,79	37,12
699,25 –	699,42	34,13	713,14 –	713,31	34,88	727,03 –	727,20	35,63	740,92 –	741,09	36,38	754,80 –	754,98	37,13
699,43 –	699,61	34,14	713,32 –	713,50	34,89	727,21 –	727,39	35,64	741,10 –	741,28	36,39	754,99 –	755,17	37,14
699,62 –	699,79	34,15	713,51 –	713,68	34,90	727,40 –	727,57	35,65	741,29 –	741,46	36,40	755,18 –	755,35	37,15
699,80 –	699,98	34,16	713,69 –	713,87	34,91	727,58 –	727,76	35,66	741,47 –	741,65	36,41	755,36 –	755,54	37,16
699,99 –	700,17	34,17	713,88 –	714,05	34,92	727,77 –	727,94	35,67	741,66 –	741,83	36,42	755,55 –	755,72	37,17
700,18 –	700,35	34,18	714,06 –	714,24	34,93	727,95 –	728,13	35,68	741,84 –	742,02	36,43	755,73 –	755,91	37,18
700,36 –	700,54	34,19	714,25 –	714,42	34,94	728,14 –	728,31	35,69	742,03 –	742,20	36,44	755,92 –	756,09	37,19
700,55 –	700,72	34,20	714,43 –	714,61	34,95	728,32 –	728,50	35,70	742,21 –	742,39	36,45	756,10 –	756,28	37,20
700,73 –	700,91	34,21	714,62 –	714,79	34,96	728,51 –	728,68	35,71	742,40 –	742,57	36,46	756,29 –	756,46	37,21
700,92 –	701,09	34,22	714,80 –	714,98	34,97	728,69 –	728,87	35,72	742,58 –	742,76	36,47	756,47 –	756,65	37,22
701,10 –	701,28	34,23	714,99 –	715,17	34,98	728,88 –	729,05	35,73	742,77 –	742,94	36,48	756,66 –	756,83	37,23
701,29 –	701,46	34,24	715,18 –	715,35	34,99	729,06 –	729,24	35,74	742,95 –	743,13	36,49	756,84 –	757,02	37,24
701,47 –	701,65	34,25	715,36 –	715,54	35,00	729,25 –	729,42	35,75	743,14 –	743,31	36,50	757,03 –	757,20	37,25
701,66 –	701,83	34,26	715,55 –	715,72	35,01	729,43 –	729,61	35,76	743,32 –	743,50	36,51	757,21 –	757,39	37,26
701,84 –	702,02	34,27	715,73 –	715,91	35,02	729,62 –	729,79	35,77	743,51 –	743,68	36,52	757,40 –	757,57	37,27
702,03 –	702,20	34,28	715,92 –	716,09	35,03	729,80 –	729,98	35,78	743,69 –	743,87	36,53	757,58 –	757,76	37,28
702,21 –	702,39	34,29	716,10 –	716,28	35,04	729,99 –	730,17	35,79	743,88 –	744,05	36,54	757,77 –	757,94	37,29
702,40 –	702,57	34,30	716,29 –	716,46	35,05	730,18 –	730,35	35,80	744,06 –	744,24	36,55	757,95 –	758,13	37,30
702,58 –	702,76	34,31	716,47 –	716,65	35,06	730,36 –	730,54	35,81	744,25 –	744,42	36,56	758,14 –	758,31	37,31
702,77 –	702,94	34,32	716,66 –	716,83	35,07	730,55 –	730,72	35,82	744,43 –	744,61	36,57	758,32 –	758,50	37,32
702,95 –	703,13	34,33	716,84 –	717,02	35,08	730,73 –	730,91	35,83	744,62 –	744,79	36,58	758,51 –	758,68	37,33
703,14 –	703,31	34,34	717,03 –	717,20	35,09	730,92 –	731,09	35,84	744,80 –	744,98	36,59	758,69 –	758,87	37,34
703,32 –	703,50	34,35	717,21 –	717,39	35,10	731,10 –	731,28	35,85	744,99 –	745,17	36,60	758,88 –	759,05	37,35
703,51 –	703,68	34,36	717,40 –	717,57	35,11	731,29 –	731,46	35,86	745,18 –	745,35	36,61	759,06 –	759,24	37,36
703,69 –	703,87	34,37	717,58 –	717,76	35,12	731,47 –	731,65	35,87	745,36 –	745,54	36,62	759,25 –	759,42	37,37
703,88 –	704,05	34,38	717,77 –	717,94	35,13	731,66 –	731,83	35,88	745,55 –	745,72	36,63	759,43 –	759,61	37,38
704,06 –	704,24	34,39	717,95 –	718,13	35,14	731,84 –	732,02	35,89	745,73 –	745,91	36,64	759,62 –	759,79	37,39
704,25 –	704,42	34,40	718,14 –	718,31	35,15	732,03 –	732,20	35,90	745,92 –	746,09	36,65	759,80 –	759,98	37,40
704,43 –	704,61	34,41	718,32 –	718,50	35,16	732,21 –	732,39	35,91	746,10 –	746,28	36,66	759,99 –	760,17	37,41
704,62 –	704,79	34,42	718,51 –	718,68	35,17	732,40 –	732,57	35,92	746,29 –	746,46	36,67	760,18 –	760,35	37,42
704,80 –	704,98	34,43	718,69 –	718,87	35,18	732,58 –	732,76	35,93	746,47 –	746,65	36,68	760,36 –	760,54	37,43
704,99 –	705,17	34,44	718,88 –	719,05	35,19	732,77 –	732,94	35,94	746,66 –	746,83	36,69	760,55 –	760,72	37,44
705,18 –	705,35	34,45	719,06 –	719,24	35,20	732,95 –	733,13	35,95	746,84 –	747,02	36,70	760,73 –	760,91	37,45
705,36 –	705,54	34,46	719,25 –	719,42	35,21	733,14 –	733,31	35,96	747,03 –	747,20	36,71	760,92 –	761,09	37,46
705,55 –	705,72	34,47	719,43 –	719,61	35,22	733,32 –	733,50	35,97	747,21 –	747,39	36,72	761,10 –	761,28	37,47
705,73 –	705,91	34,48	719,62 –	719,79	35,23	733,51 –	733,68	35,98	747,40 –	747,57	36,73	761,29 –	761,46	37,48
705,92 –	706,09	34,49	719,80 –	719,98	35,24	733,69 –	733,87	35,99	747,58 –	747,76	36,74	761,47 –	761,65	37,49

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
761,66 –	761,83	37,50	775,55 –	775,72	38,25	789,43 –	789,61	39,00	803,32 –	803,50	39,75	817,21 –	817,39	40,50
761,84 –	762,02	37,51	775,73 –	775,91	38,26	789,62 –	789,79	39,01	803,51 –	803,68	39,76	817,40 –	817,57	40,51
762,03 –	762,20	37,52	775,92 –	776,09	38,27	789,80 –	789,98	39,02	803,69 –	803,87	39,77	817,58 –	817,76	40,52
762,21 –	762,39	37,53	776,10 –	776,28	38,28	789,99 –	790,17	39,03	803,88 –	804,05	39,78	817,77 –	817,94	40,53
762,40 –	762,57	37,54	776,29 –	776,46	38,29	790,18 –	790,35	39,04	804,06 –	804,24	39,79	817,95 –	818,13	40,54
762,58 –	762,76	37,55	776,47 –	776,65	38,30	790,36 –	790,54	39,05	804,25 –	804,42	39,80	818,14 –	818,31	40,55
762,77 –	762,94	37,56	776,66 –	776,83	38,31	790,55 –	790,72	39,06	804,43 –	804,61	39,81	818,32 –	818,50	40,56
762,95 –	763,13	37,57	776,84 –	777,02	38,32	790,73 –	790,91	39,07	804,62 –	804,79	39,82	818,51 –	818,68	40,57
763,14 –	763,31	37,58	777,03 –	777,20	38,33	790,92 –	791,09	39,08	804,80 –	804,98	39,83	818,69 –	818,87	40,58
763,32 –	763,50	37,59	777,21 –	777,39	38,34	791,10 –	791,28	39,09	804,99 –	805,17	39,84	818,88 –	819,05	40,59
763,51 –	763,68	37,60	777,40 –	777,57	38,35	791,29 –	791,46	39,10	805,18 –	805,35	39,85	819,06 –	819,24	40,60
763,69 –	763,87	37,61	777,58 –	777,76	38,36	791,47 –	791,65	39,11	805,36 –	805,54	39,86	819,25 –	819,42	40,61
763,88 –	764,05	37,62	777,77 –	777,94	38,37	791,66 –	791,83	39,12	805,55 –	805,72	39,87	819,43 –	819,61	40,62
764,06 –	764,24	37,63	777,95 –	778,13	38,38	791,84 –	792,02	39,13	805,73 –	805,91	39,88	819,62 –	819,79	40,63
764,25 –	764,42	37,64	778,14 –	778,31	38,39	792,03 –	792,20	39,14	805,92 –	806,09	39,89	819,80 –	819,98	40,64
764,43 –	764,61	37,65	778,32 –	778,50	38,40	792,21 –	792,39	39,15	806,10 –	806,28	39,90	819,99 –	820,17	40,65
764,62 –	764,79	37,66	778,51 –	778,68	38,41	792,40 –	792,57	39,16	806,29 –	806,46	39,91	820,18 –	820,35	40,66
764,80 –	764,98	37,67	778,69 –	778,87	38,42	792,58 –	792,76	39,17	806,47 –	806,65	39,92	820,36 –	820,54	40,67
764,99 –	765,17	37,68	778,88 –	779,05	38,43	792,77 –	792,94	39,18	806,66 –	806,83	39,93	820,55 –	820,72	40,68
765,18 –	765,35	37,69	779,06 –	779,24	38,44	792,95 –	793,13	39,19	806,84 –	807,02	39,94	820,73 –	820,91	40,69
765,36 –	765,54	37,70	779,25 –	779,42	38,45	793,14 –	793,31	39,20	807,03 –	807,20	39,95	820,92 –	821,09	40,70
765,55 –	765,72	37,71	779,43 –	779,61	38,46	793,32 –	793,50	39,21	807,21 –	807,39	39,96	821,10 –	821,28	40,71
765,73 –	765,91	37,72	779,62 –	779,79	38,47	793,51 –	793,68	39,22	807,40 –	807,57	39,97	821,29 –	821,46	40,72
765,92 –	766,09	37,73	779,80 –	779,98	38,48	793,69 –	793,87	39,23	807,58 –	807,76	39,98	821,47 –	821,65	40,73
766,10 –	766,28	37,74	779,99 –	780,17	38,49	793,88 –	794,05	39,24	807,77 –	807,94	39,99	821,66 –	821,83	40,74
766,29 –	766,46	37,75	780,18 –	780,35	38,50	794,06 –	794,24	39,25	807,95 –	808,13	40,00	821,84 –	822,02	40,75
766,47 –	766,65	37,76	780,36 –	780,54	38,51	794,25 –	794,42	39,26	808,14 –	808,31	40,01	822,03 –	822,20	40,76
766,66 –	766,83	37,77	780,55 –	780,72	38,52	794,43 –	794,61	39,27	808,32 –	808,50	40,02	822,21 –	822,39	40,77
766,84 –	767,02	37,78	780,73 –	780,91	38,53	794,62 –	794,79	39,28	808,51 –	808,68	40,03	822,40 –	822,57	40,78
767,03 –	767,20	37,79	780,92 –	781,09	38,54	794,80 –	794,98	39,29	808,69 –	808,87	40,04	822,58 –	822,76	40,79
767,21 –	767,39	37,80	781,10 –	781,28	38,55	794,99 –	795,17	39,30	808,88 –	809,05	40,05	822,77 –	822,94	40,80
767,40 –	767,57	37,81	781,29 –	781,46	38,56	795,18 –	795,35	39,31	809,06 –	809,24	40,06	822,95 –	823,13	40,81
767,58 –	767,76	37,82	781,47 –	781,65	38,57	795,36 –	795,54	39,32	809,25 –	809,42	40,07	823,14 –	823,31	40,82
767,77 –	767,94	37,83	781,66 –	781,83	38,58	795,55 –	795,72	39,33	809,43 –	809,61	40,08	823,32 –	823,50	40,83
767,95 –	768,13	37,84	781,84 –	782,02	38,59	795,73 –	795,91	39,34	809,62 –	809,79	40,09	823,51 –	823,68	40,84
768,14 –	768,31	37,85	782,03 –	782,20	38,60	795,92 –	796,09	39,35	809,80 –	809,98	40,10	823,69 –	823,87	40,85
768,32 –	768,50	37,86	782,21 –	782,39	38,61	796,10 –	796,28	39,36	809,99 –	810,17	40,11	823,88 –	824,05	40,86
768,51 –	768,68	37,87	782,40 –	782,57	38,62	796,29 –	796,46	39,37	810,18 –	810,35	40,12	824,06 –	824,24	40,87
768,69 –	768,87	37,88	782,58 –	782,76	38,63	796,47 –	796,65	39,38	810,36 –	810,54	40,13	824,25 –	824,42	40,88
768,88 –	769,05	37,89	782,77 –	782,94	38,64	796,66 –	796,83	39,39	810,55 –	810,72	40,14	824,43 –	824,61	40,89
769,06 –	769,24	37,90	782,95 –	783,13	38,65	796,84 –	797,02	39,40	810,73 –	810,91	40,15	824,62 –	824,79	40,90
769,25 –	769,42	37,91	783,14 –	783,31	38,66	797,03 –	797,20	39,41	810,92 –	811,09	40,16	824,80 –	824,98	40,91
769,43 –	769,61	37,92	783,32 –	783,50	38,67	797,21 –	797,39	39,42	811,10 –	811,28	40,17	824,99 –	825,17	40,92
769,62 –	769,79	37,93	783,51 –	783,68	38,68	797,40 –	797,57	39,43	811,29 –	811,46	40,18	825,18 –	825,35	40,93
769,80 –	769,98	37,94	783,69 –	783,87	38,69	797,58 –	797,76	39,44	811,47 –	811,65	40,19	825,36 –	825,54	40,94
769,99 –	770,17	37,95	783,88 –	784,05	38,70	797,77 –	797,94	39,45	811,66 –	811,83	40,20	825,55 –	825,72	40,95
770,18 –	770,35	37,96	784,06 –	784,24	38,71	797,95 –	798,13	39,46	811,84 –	812,02	40,21	825,73 –	825,91	40,96
770,36 –	770,54	37,97	784,25 –	784,42	38,72	798,14 –	798,31	39,47	812,03 –	812,20	40,22	825,92 –	826,09	40,97
770,55 –	770,72	37,98	784,43 –	784,61	38,73	798,32 –	798,50	39,48	812,21 –	812,39	40,23	826,10 –	826,28	40,98
770,73 –	770,91	37,99	784,62 –	784,79	38,74	798,51 –	798,68	39,49	812,40 –	812,57	40,24	826,29 –	826,46	40,99
770,92 –	771,09	38,00	784,80 –	784,98	38,75	798,69 –	798,87	39,50	812,58 –	812,76	40,25	826,47 –	826,65	41,00
771,10 –	771,28	38,01	784,99 –	785,17	38,76	798,88 –	799,05	39,51	812,77 –	812,94	40,26	826,66 –	826,83	41,01
771,29 –	771,46	38,02	785,18 –	785,35	38,77	799,06 –	799,24	39,52	812,95 –	813,13	40,27	826,84 –	827,02	41,02
771,47 –	771,65	38,03	785,36 –	785,54	38,78	799,25 –	799,42	39,53	813,14 –	813,31	40,28	827,03 –	827,20	41,03
771,66 –	771,83	38,04	785,55 –	785,72	38,79	799,43 –	799,61	39,54	813,32 –	813,50	40,29	827,21 –	827,39	41,04
771,84 –	772,02	38,05	785,73 –	785,91	38,80	799,62 –	799,79	39,55	813,51 –	813,68	40,30	827,40 –	827,57	41,05
772,03 –	772,20	38,06	785,92 –	786,09	38,81	799,80 –	799,98	39,56	813,69 –	813,87	40,31	827,58 –	827,76	41,06
772,21 –	772,39	38,07	786,10 –	786,28	38,82	799,99 –	800,17	39,57	813,88 –	814,05	40,32	827,77 –	827,94	41,07
772,40 –	772,57	38,08	786,29 –	786,46	38,83	800,18 –	800,35	39,58	814,06 –	814,24	40,33	827,95 –	828,13	41,08
772,58 –	772,76	38,09	786,47 –	786,65	38,84	800,36 –	800,54	39,59	814,25 –	814,42	40,34	828,14 –	828,31	41,09
772,77 –	772,94	38,10	786,66 –	786,83	38,85	800,55 –	800,72	39,60	814,43 –	814,61	40,35	828,32 –	828,50	41,10
772,95 –	773,13	38,11	786,84 –	787,02	38,86	800,73 –	800,91	39,61	814,62 –	814,79	40,36	828,51 –	828,68	41,11
773,14 –	773,31	38,12	787,03 –	787,20	38,87	800,92 –	801,09	39,62	814,80 –	814,98	40,37	828,69 –	828,87	41,12
773,32 –	773,50	38,13	787,21 –	787,39	38,88	801,10 –	801,28	39,63	814,99 –	815,17	40,38	828,88 –	829,05	41,13
773,51 –	773,68	38,14	787,40 –	787,57	38,89	801,29 –	801,46	39,64	815,18 –	815,35	40,39	829,06 –	829,24	41,14
773,69 –	773,87	38,15	787,58 –	787,76	38,90	801,47 –	801,65	39,65	815,36 –	815,54	40,40	829,25 –	829,42	41,15
773,88 –	774,05	38,16	787,77 –	787,94	38,91	801,66 –	801,83	39,66	815,55 –	815,72	40,41	829,43 –	829,61	41,16
774,06 –	774,24	38,17	787,95 –	788,13	38,92	801,84 –	802,02	39,67	815,73 –	815,91	40,42	829,62 –	829,79	41,17
774,25 –	774,42	38,18	788,14 –	788,31	38,93	802,03 –	802,20	39,68	815,92 –	816,09	40,43	829,80 –	829,98	41,18
774,43 –	774,61	38,19	788,32 –	788,50	38,94	802,21 –	802,39	39,69	816,10 –	816,28	40,44	829,99 –	830,17	41,19
774,62 –	774,79	38,20	788,51 –	788,68	38,95	802,40 –	802,57	39,70	816,29 –	816,46	40,45	830,18 –	830,35	41,20
774,80 –	774,98	38,21	788,69 –	788,87	38,96	802,58 –	802,76	39,71	816,47 –	816,65	40,46	830,36 –	830,54	41,21
774,99 –	775,17	38,22	788,88 –	789,05	38,97	802,77 –	802,94	39,72	816,66 –	816,83	40,47	830,55 –	830,72	41,22
775,18 –	775,35	38,23	789,06 –	789,24	38,98	802,95 –	803,13	39,73	816,84 –	817,02	40,48	830,73 –	830,91	41,23
775,36 –	775,54	38,24	789,25 –	789,42	38,99	803,14 –	803,31	39,74	817,03 –	817,20	40,49	830,92 –	831,09	41,24

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
831,10 –	831,28	41,25	844,99 –	845,17	42,00	858,88 –	859,05	42,75	872,77 –	872,94	43,50	886,66 –	886,83	44,25
831,29 –	831,46	41,26	845,18 –	845,35	42,01	859,06 –	859,24	42,76	872,95 –	873,13	43,51	886,84 –	887,02	44,26
831,47 –	831,65	41,27	845,36 –	845,54	42,02	859,25 –	859,42	42,77	873,14 –	873,31	43,52	887,03 –	887,20	44,27
831,66 –	831,83	41,28	845,55 –	845,72	42,03	859,43 –	859,61	42,78	873,32 –	873,50	43,53	887,21 –	887,39	44,28
831,84 –	832,02	41,29	845,73 –	845,91	42,04	859,62 –	859,79	42,79	873,51 –	873,68	43,54	887,40 –	887,57	44,29
832,03 –	832,20	41,30	845,92 –	846,09	42,05	859,80 –	859,98	42,80	873,69 –	873,87	43,55	887,58 –	887,76	44,30
832,21 –	832,39	41,31	846,10 –	846,28	42,06	859,99 –	860,17	42,81	873,88 –	874,05	43,56	887,77 –	887,94	44,31
832,40 –	832,57	41,32	846,29 –	846,46	42,07	860,18 –	860,35	42,82	874,06 –	874,24	43,57	887,95 –	888,13	44,32
832,58 –	832,76	41,33	846,47 –	846,65	42,08	860,36 –	860,54	42,83	874,25 –	874,42	43,58	888,14 –	888,31	44,33
832,77 –	832,94	41,34	846,66 –	846,83	42,09	860,55 –	860,72	42,84	874,43 –	874,61	43,59	888,32 –	888,50	44,34
832,95 –	833,13	41,35	846,84 –	847,02	42,10	860,73 –	860,91	42,85	874,62 –	874,79	43,60	888,51 –	888,68	44,35
833,14 –	833,31	41,36	847,03 –	847,20	42,11	860,92 –	861,09	42,86	874,80 –	874,98	43,61	888,69 –	888,87	44,36
833,32 –	833,50	41,37	847,21 –	847,39	42,12	861,10 –	861,28	42,87	874,99 –	875,17	43,62	888,88 –	889,05	44,37
833,51 –	833,68	41,38	847,40 –	847,57	42,13	861,29 –	861,46	42,88	875,18 –	875,35	43,63	889,06 –	889,24	44,38
833,69 –	833,87	41,39	847,58 –	847,76	42,14	861,47 –	861,65	42,89	875,36 –	875,54	43,64	889,25 –	889,42	44,39
833,88 –	834,05	41,40	847,77 –	847,94	42,15	861,66 –	861,83	42,90	875,55 –	875,72	43,65	889,43 –	889,61	44,40
834,06 –	834,24	41,41	847,95 –	848,13	42,16	861,84 –	862,02	42,91	875,73 –	875,91	43,66	889,62 –	889,79	44,41
834,25 –	834,42	41,42	848,14 –	848,31	42,17	862,03 –	862,20	42,92	875,92 –	876,09	43,67	889,80 –	889,98	44,42
834,43 –	834,61	41,43	848,32 –	848,50	42,18	862,21 –	862,39	42,93	876,10 –	876,28	43,68	889,99 –	890,17	44,43
834,62 –	834,79	41,44	848,51 –	848,68	42,19	862,40 –	862,57	42,94	876,29 –	876,46	43,69	890,18 –	890,35	44,44
834,80 –	834,98	41,45	848,69 –	848,87	42,20	862,58 –	862,76	42,95	876,47 –	876,65	43,70	890,36 –	890,54	44,45
834,99 –	835,17	41,46	848,88 –	849,05	42,21	862,77 –	862,94	42,96	876,66 –	876,83	43,71	890,55 –	890,72	44,46
835,18 –	835,35	41,47	849,06 –	849,24	42,22	862,95 –	863,13	42,97	876,84 –	877,02	43,72	890,73 –	890,91	44,47
835,36 –	835,54	41,48	849,25 –	849,42	42,23	863,14 –	863,31	42,98	877,03 –	877,20	43,73	890,92 –	891,09	44,48
835,55 –	835,72	41,49	849,43 –	849,61	42,24	863,32 –	863,50	42,99	877,21 –	877,39	43,74	891,10 –	891,28	44,49
835,73 –	835,91	41,50	849,62 –	849,79	42,25	863,51 –	863,68	43,00	877,40 –	877,57	43,75	891,29 –	891,46	44,50
835,92 –	836,09	41,51	849,80 –	849,98	42,26	863,69 –	863,87	43,01	877,58 –	877,76	43,76	891,47 –	891,65	44,51
836,10 –	836,28	41,52	849,99 –	850,17	42,27	863,88 –	864,05	43,02	877,77 –	877,94	43,77	891,66 –	891,83	44,52
836,29 –	836,46	41,53	850,18 –	850,35	42,28	864,06 –	864,24	43,03	877,95 –	878,13	43,78	891,84 –	892,02	44,53
836,47 –	836,65	41,54	850,36 –	850,54	42,29	864,25 –	864,42	43,04	878,14 –	878,31	43,79	892,03 –	892,20	44,54
836,66 –	836,83	41,55	850,55 –	850,72	42,30	864,43 –	864,61	43,05	878,32 –	878,50	43,80	892,21 –	892,39	44,55
836,84 –	837,02	41,56	850,73 –	850,91	42,31	864,62 –	864,79	43,06	878,51 –	878,68	43,81	892,40 –	892,57	44,56
837,03 –	837,20	41,57	850,92 –	851,09	42,32	864,80 –	864,98	43,07	878,69 –	878,87	43,82	892,58 –	892,76	44,57
837,21 –	837,39	41,58	851,10 –	851,28	42,33	864,99 –	865,17	43,08	878,88 –	879,05	43,83	892,77 –	892,94	44,58
837,40 –	837,57	41,59	851,29 –	851,46	42,34	865,18 –	865,35	43,09	879,06 –	879,24	43,84	892,95 –	893,13	44,59
837,58 –	837,76	41,60	851,47 –	851,65	42,35	865,36 –	865,54	43,10	879,25 –	879,42	43,85	893,14 –	893,31	44,60
837,77 –	837,94	41,61	851,66 –	851,83	42,36	865,55 –	865,72	43,11	879,43 –	879,61	43,86	893,32 –	893,50	44,61
837,95 –	838,13	41,62	851,84 –	852,02	42,37	865,73 –	865,91	43,12	879,62 –	879,79	43,87	893,51 –	893,68	44,62
838,14 –	838,31	41,63	852,03 –	852,20	42,38	865,92 –	866,09	43,13	879,80 –	879,98	43,88	893,69 –	893,87	44,63
838,32 –	838,50	41,64	852,21 –	852,39	42,39	866,10 –	866,28	43,14	879,99 –	880,17	43,89	893,88 –	894,05	44,64
838,51 –	838,68	41,65	852,40 –	852,57	42,40	866,29 –	866,46	43,15	880,18 –	880,35	43,90	894,06 –	894,24	44,65
838,69 –	838,87	41,66	852,58 –	852,76	42,41	866,47 –	866,65	43,16	880,36 –	880,54	43,91	894,25 –	894,42	44,66
838,88 –	839,05	41,67	852,77 –	852,94	42,42	866,66 –	866,83	43,17	880,55 –	880,72	43,92	894,43 –	894,61	44,67
839,06 –	839,24	41,68	852,95 –	853,13	42,43	866,84 –	867,02	43,18	880,73 –	880,91	43,93	894,62 –	894,79	44,68
839,25 –	839,42	41,69	853,14 –	853,31	42,44	867,03 –	867,20	43,19	880,92 –	881,09	43,94	894,80 –	894,98	44,69
839,43 –	839,61	41,70	853,32 –	853,50	42,45	867,21 –	867,39	43,20	881,10 –	881,28	43,95	894,99 –	895,17	44,70
839,62 –	839,79	41,71	853,51 –	853,68	42,46	867,40 –	867,57	43,21	881,29 –	881,46	43,96	895,18 –	895,35	44,71
839,80 –	839,98	41,72	853,69 –	853,87	42,47	867,58 –	867,76	43,22	881,47 –	881,65	43,97	895,36 –	895,54	44,72
839,99 –	840,17	41,73	853,88 –	854,05	42,48	867,77 –	867,94	43,23	881,66 –	881,83	43,98	895,55 –	895,72	44,73
840,18 –	840,35	41,74	854,06 –	854,24	42,49	867,95 –	868,13	43,24	881,84 –	882,02	43,99	895,73 –	895,91	44,74
840,36 –	840,54	41,75	854,25 –	854,42	42,50	868,14 –	868,31	43,25	882,03 –	882,20	44,00	895,92 –	896,09	44,75
840,55 –	840,72	41,76	854,43 –	854,61	42,51	868,32 –	868,50	43,26	882,21 –	882,39	44,01	896,10 –	896,28	44,76
840,73 –	840,91	41,77	854,62 –	854,79	42,52	868,51 –	868,68	43,27	882,40 –	882,57	44,02	896,29 –	896,46	44,77
840,92 –	841,09	41,78	854,80 –	854,98	42,53	868,69 –	868,87	43,28	882,58 –	882,76	44,03	896,47 –	896,65	44,78
841,10 –	841,28	41,79	854,99 –	855,17	42,54	868,88 –	869,05	43,29	882,77 –	882,94	44,04	896,66 –	896,83	44,79
841,29 –	841,46	41,80	855,18 –	855,35	42,55	869,06 –	869,24	43,30	882,95 –	883,13	44,05	896,84 –	897,02	44,80
841,47 –	841,65	41,81	855,36 –	855,54	42,56	869,25 –	869,42	43,31	883,14 –	883,31	44,06	897,03 –	897,20	44,81
841,66 –	841,83	41,82	855,55 –	855,72	42,57	869,43 –	869,61	43,32	883,32 –	883,50	44,07	897,21 –	897,39	44,82
841,84 –	842,02	41,83	855,73 –	855,91	42,58	869,62 –	869,79	43,33	883,51 –	883,68	44,08	897,40 –	897,57	44,83
842,03 –	842,20	41,84	855,92 –	856,09	42,59	869,80 –	869,98	43,34	883,69 –	883,87	44,09	897,58 –	897,76	44,84
842,21 –	842,39	41,85	856,10 –	856,28	42,60	869,99 –	870,17	43,35	883,88 –	884,05	44,10	897,77 –	897,94	44,85
842,40 –	842,57	41,86	856,29 –	856,46	42,61	870,18 –	870,35	43,36	884,06 –	884,24	44,11	897,95 –	898,13	44,86
842,58 –	842,76	41,87	856,47 –	856,65	42,62	870,36 –	870,54	43,37	884,25 –	884,42	44,12	898,14 –	898,31	44,87
842,77 –	842,94	41,88	856,66 –	856,83	42,63	870,55 –	870,72	43,38	884,43 –	884,61	44,13	898,32 –	898,50	44,88
842,95 –	843,13	41,89	856,84 –	857,02	42,64	870,73 –	870,91	43,39	884,62 –	884,79	44,14	898,51 –	898,68	44,89
843,14 –	843,31	41,90	857,03 –	857,20	42,65	870,92 –	871,09	43,40	884,80 –	884,98	44,15	898,69 –	898,87	44,90
843,32 –	843,50	41,91	857,21 –	857,39	42,66	871,10 –	871,28	43,41	884,99 –	885,17	44,16	898,88 –	899,05	44,91
843,51 –	843,68	41,92	857,40 –	857,57	42,67	871,29 –	871,46	43,42	885,18 –	885,35	44,17	899,06 –	899,24	44,92
843,69 –	843,87	41,93	857,58 –	857,76	42,68	871,47 –	871,65	43,43	885,36 –	885,54	44,18	899,25 –	899,42	44,93
843,88 –	844,05	41,94	857,77 –	857,94	42,69	871,66 –	871,83	43,44	885,55 –	885,72	44,19	899,43 –	899,61	44,94
844,06 –	844,24	41,95	857,95 –	858,13	42,70	871,84 –	872,02	43,45	885,73 –	885,91	44,20	899,62 –	899,79	44,95
844,25 –	844,42	41,96	858,14 –	858,31	42,71	872,03 –	872,20	43,46	885,92 –	886,09	44,21	899,80 –	899,98	44,96
844,43 –	844,61	41,97	858,32 –	858,50	42,72	872,21 –	872,39	43,47	886,10 –	886,28	44,22	899,99 –	900,17	44,97
844,62 –	844,79	41,98	858,51 –	858,68	42,73	872,40 –	872,57	43,48	886,29 –	886,46	44,23	900,18 –	900,35	44,98
844,80 –	844,98	41,99	858,69 –	858,87	42,74	872,58 –	872,76	43,49	886,47 –	886,65	44,24	900,36 –	900,54	44,99

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
900,55 –	900,72	45,00	914,43 –	914,61	45,75	928,32 –	928,50	46,50	942,21 –	942,39	47,25	956,10 –	956,28	48,00
900,73 –	900,91	45,01	914,62 –	914,79	45,76	928,51 –	928,68	46,51	942,40 –	942,57	47,26	956,29 –	956,46	48,01
900,92 –	901,09	45,02	914,80 –	914,98	45,77	928,69 –	928,87	46,52	942,58 –	942,76	47,27	956,47 –	956,65	48,02
901,10 –	901,28	45,03	914,99 –	915,17	45,78	928,88 –	929,05	46,53	942,77 –	942,94	47,28	956,66 –	956,83	48,03
901,29 –	901,46	45,04	915,18 –	915,35	45,79	929,06 –	929,24	46,54	942,95 –	943,13	47,29	956,84 –	957,02	48,04
901,47 –	901,65	45,05	915,36 –	915,54	45,80	929,25 –	929,42	46,55	943,14 –	943,31	47,30	957,03 –	957,20	48,05
901,66 –	901,83	45,06	915,55 –	915,72	45,81	929,43 –	929,61	46,56	943,32 –	943,50	47,31	957,21 –	957,39	48,06
901,84 –	902,02	45,07	915,73 –	915,91	45,82	929,62 –	929,79	46,57	943,51 –	943,68	47,32	957,40 –	957,57	48,07
902,03 –	902,20	45,08	915,92 –	916,09	45,83	929,80 –	929,98	46,58	943,69 –	943,87	47,33	957,58 –	957,76	48,08
902,21 –	902,39	45,09	916,10 –	916,28	45,84	929,99 –	930,17	46,59	943,88 –	944,05	47,34	957,77 –	957,94	48,09
902,40 –	902,57	45,10	916,29 –	916,46	45,85	930,18 –	930,35	46,60	944,06 –	944,24	47,35	957,95 –	958,13	48,10
902,58 –	902,76	45,11	916,47 –	916,65	45,86	930,36 –	930,54	46,61	944,25 –	944,42	47,36	958,14 –	958,31	48,11
902,77 –	902,94	45,12	916,66 –	916,83	45,87	930,55 –	930,72	46,62	944,43 –	944,61	47,37	958,32 –	958,50	48,12
902,95 –	903,13	45,13	916,84 –	917,02	45,88	930,73 –	930,91	46,63	944,62 –	944,79	47,38	958,51 –	958,68	48,13
903,14 –	903,31	45,14	917,03 –	917,20	45,89	930,92 –	931,09	46,64	944,80 –	944,98	47,39	958,69 –	958,87	48,14
903,32 –	903,50	45,15	917,21 –	917,39	45,90	931,10 –	931,28	46,65	944,99 –	945,17	47,40	958,88 –	959,05	48,15
903,51 –	903,68	45,16	917,40 –	917,57	45,91	931,29 –	931,46	46,66	945,18 –	945,35	47,41	959,06 –	959,24	48,16
903,69 –	903,87	45,17	917,58 –	917,76	45,92	931,47 –	931,65	46,67	945,36 –	945,54	47,42	959,25 –	959,42	48,17
903,88 –	904,05	45,18	917,77 –	917,94	45,93	931,66 –	931,83	46,68	945,55 –	945,72	47,43	959,43 –	959,61	48,18
904,06 –	904,24	45,19	917,95 –	918,13	45,94	931,84 –	932,02	46,69	945,73 –	945,91	47,44	959,62 –	959,79	48,19
904,25 –	904,42	45,20	918,14 –	918,31	45,95	932,03 –	932,20	46,70	945,92 –	946,09	47,45	959,80 –	959,98	48,20
904,43 –	904,61	45,21	918,32 –	918,50	45,96	932,21 –	932,39	46,71	946,10 –	946,28	47,46	959,99 –	960,17	48,21
904,62 –	904,79	45,22	918,51 –	918,68	45,97	932,40 –	932,57	46,72	946,29 –	946,46	47,47	960,18 –	960,35	48,22
904,80 –	904,98	45,23	918,69 –	918,87	45,98	932,58 –	932,76	46,73	946,47 –	946,65	47,48	960,36 –	960,54	48,23
904,99 –	905,17	45,24	918,88 –	919,05	45,99	932,77 –	932,94	46,74	946,66 –	946,83	47,49	960,55 –	960,72	48,24
905,18 –	905,35	45,25	919,06 –	919,24	46,00	932,95 –	933,13	46,75	946,84 –	947,02	47,50	960,73 –	960,91	48,25
905,36 –	905,54	45,26	919,25 –	919,42	46,01	933,14 –	933,31	46,76	947,03 –	947,20	47,51	960,92 –	961,09	48,26
905,55 –	905,72	45,27	919,43 –	919,61	46,02	933,32 –	933,50	46,77	947,21 –	947,39	47,52	961,10 –	961,28	48,27
905,73 –	905,91	45,28	919,62 –	919,79	46,03	933,51 –	933,68	46,78	947,40 –	947,57	47,53	961,29 –	961,46	48,28
905,92 –	906,09	45,29	919,80 –	919,98	46,04	933,69 –	933,87	46,79	947,58 –	947,76	47,54	961,47 –	961,65	48,29
906,10 –	906,28	45,30	919,99 –	920,17	46,05	933,88 –	934,05	46,80	947,77 –	947,94	47,55	961,66 –	961,83	48,30
906,29 –	906,46	45,31	920,18 –	920,35	46,06	934,06 –	934,24	46,81	947,95 –	948,13	47,56	961,84 –	962,02	48,31
906,47 –	906,65	45,32	920,36 –	920,54	46,07	934,25 –	934,42	46,82	948,14 –	948,31	47,57	962,03 –	962,20	48,32
906,66 –	906,83	45,33	920,55 –	920,72	46,08	934,43 –	934,61	46,83	948,32 –	948,50	47,58	962,21 –	962,39	48,33
906,84 –	907,02	45,34	920,73 –	920,91	46,09	934,62 –	934,79	46,84	948,51 –	948,68	47,59	962,40 –	962,57	48,34
907,03 –	907,20	45,35	920,92 –	921,09	46,10	934,80 –	934,98	46,85	948,69 –	948,87	47,60	962,58 –	962,76	48,35
907,21 –	907,39	45,36	921,10 –	921,28	46,11	934,99 –	935,17	46,86	948,88 –	949,05	47,61	962,77 –	962,94	48,36
907,40 –	907,57	45,37	921,29 –	921,46	46,12	935,18 –	935,35	46,87	949,06 –	949,24	47,62	962,95 –	963,13	48,37
907,58 –	907,76	45,38	921,47 –	921,65	46,13	935,36 –	935,54	46,88	949,25 –	949,42	47,63	963,14 –	963,31	48,38
907,77 –	907,94	45,39	921,66 –	921,83	46,14	935,55 –	935,72	46,89	949,43 –	949,61	47,64	963,32 –	963,50	48,39
907,95 –	908,13	45,40	921,84 –	922,02	46,15	935,73 –	935,91	46,90	949,62 –	949,79	47,65	963,51 –	963,68	48,40
908,14 –	908,31	45,41	922,03 –	922,20	46,16	935,92 –	936,09	46,91	949,80 –	949,98	47,66	963,69 –	963,87	48,41
908,32 –	908,50	45,42	922,21 –	922,39	46,17	936,10 –	936,28	46,92	949,99 –	950,17	47,67	963,88 –	964,05	48,42
908,51 –	908,68	45,43	922,40 –	922,57	46,18	936,29 –	936,46	46,93	950,18 –	950,35	47,68	964,06 –	964,24	48,43
908,69 –	908,87	45,44	922,58 –	922,76	46,19	936,47 –	936,65	46,94	950,36 –	950,54	47,69	964,25 –	964,42	48,44
908,88 –	909,05	45,45	922,77 –	922,94	46,20	936,66 –	936,83	46,95	950,55 –	950,72	47,70	964,43 –	964,61	48,45
909,06 –	909,24	45,46	922,95 –	923,13	46,21	936,84 –	937,02	46,96	950,73 –	950,91	47,71	964,62 –	964,79	48,46
909,25 –	909,42	45,47	923,14 –	923,31	46,22	937,03 –	937,20	46,97	950,92 –	951,09	47,72	964,80 –	964,98	48,47
909,43 –	909,61	45,48	923,32 –	923,50	46,23	937,21 –	937,39	46,98	951,10 –	951,28	47,73	964,99 –	965,17	48,48
909,62 –	909,79	45,49	923,51 –	923,68	46,24	937,40 –	937,57	46,99	951,29 –	951,46	47,74	965,18 –	965,35	48,49
909,80 –	909,98	45,50	923,69 –	923,87	46,25	937,58 –	937,76	47,00	951,47 –	951,65	47,75	965,36 –	965,54	48,50
909,99 –	910,17	45,51	923,88 –	924,05	46,26	937,77 –	937,94	47,01	951,66 –	951,83	47,76	965,55 –	965,72	48,51
910,18 –	910,35	45,52	924,06 –	924,24	46,27	937,95 –	938,13	47,02	951,84 –	952,02	47,77	965,73 –	965,91	48,52
910,36 –	910,54	45,53	924,25 –	924,42	46,28	938,14 –	938,31	47,03	952,03 –	952,20	47,78	965,92 –	966,09	48,53
910,55 –	910,72	45,54	924,43 –	924,61	46,29	938,32 –	938,50	47,04	952,21 –	952,39	47,79	966,10 –	966,28	48,54
910,73 –	910,91	45,55	924,62 –	924,79	46,30	938,51 –	938,68	47,05	952,40 –	952,57	47,80	966,29 –	966,46	48,55
910,92 –	911,09	45,56	924,80 –	924,98	46,31	938,69 –	938,87	47,06	952,58 –	952,76	47,81	966,47 –	966,65	48,56
911,10 –	911,28	45,57	924,99 –	925,17	46,32	938,88 –	939,05	47,07	952,77 –	952,94	47,82	966,66 –	966,83	48,57
911,29 –	911,46	45,58	925,18 –	925,35	46,33	939,06 –	939,24	47,08	952,95 –	953,13	47,83	966,84 –	967,02	48,58
911,47 –	911,65	45,59	925,36 –	925,54	46,34	939,25 –	939,42	47,09	953,14 –	953,31	47,84	967,03 –	967,20	48,59
911,66 –	911,83	45,60	925,55 –	925,72	46,35	939,43 –	939,61	47,10	953,32 –	953,50	47,85	967,21 –	967,39	48,60
911,84 –	912,02	45,61	925,73 –	925,91	46,36	939,62 –	939,79	47,11	953,51 –	953,68	47,86	967,40 –	967,57	48,61
912,03 –	912,20	45,62	925,92 –	926,09	46,37	939,80 –	939,98	47,12	953,69 –	953,87	47,87	967,58 –	967,76	48,62
912,21 –	912,39	45,63	926,10 –	926,28	46,38	939,99 –	940,17	47,13	953,88 –	954,05	47,88	967,77 –	967,94	48,63
912,40 –	912,57	45,64	926,29 –	926,46	46,39	940,18 –	940,35	47,14	954,06 –	954,24	47,89	967,95 –	968,13	48,64
912,58 –	912,76	45,65	926,47 –	926,65	46,40	940,36 –	940,54	47,15	954,25 –	954,42	47,90	968,14 –	968,31	48,65
912,77 –	912,94	45,66	926,66 –	926,83	46,41	940,55 –	940,72	47,16	954,43 –	954,61	47,91	968,32 –	968,50	48,66
912,95 –	913,13	45,67	926,84 –	927,02	46,42	940,73 –	940,91	47,17	954,62 –	954,79	47,92	968,51 –	968,68	48,67
913,14 –	913,31	45,68	927,03 –	927,20	46,43	940,92 –	941,09	47,18	954,80 –	954,98	47,93	968,69 –	968,87	48,68
913,32 –	913,50	45,69	927,21 –	927,39	46,44	941,10 –	941,28	47,19	954,99 –	955,17	47,94	968,88 –	969,05	48,69
913,51 –	913,68	45,70	927,40 –	927,57	46,45	941,29 –	941,46	47,20	955,18 –	955,35	47,95	969,06 –	969,24	48,70
913,69 –	913,87	45,71	927,58 –	927,76	46,46	941,47 –	941,65	47,21	955,36 –	955,54	47,96	969,25 –	969,42	48,71
913,88 –	914,05	45,72	927,77 –	927,94	46,47	941,66 –	941,83	47,22	955,55 –	955,72	47,97	969,43 –	969,61	48,72
914,06 –	914,24	45,73	927,95 –	928,13	46,48	941,84 –	942,02	47,23	955,73 –	955,91	47,98	969,62 –	969,79	48,73
914,25 –	914,42	45,74	928,14 –	928,31	46,49	942,03 –	942,20	47,24	955,92 –	956,09	47,99	969,80 –	969,98	48,74

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue	Rémunération		Retenue
969,99 –	970,17	48,75	983,88 –	984,05	49,50	997,77 –	997,94	50,25	1 011,66 –	1 011,83	51,00	1 025,55 –	1 025,72	51,75
970,18 –	970,35	48,76	984,06 –	984,24	49,51	997,95 –	998,13	50,26	1 011,84 –	1 012,02	51,01	1 025,73 –	1 025,91	51,76
970,36 –	970,54	48,77	984,25 –	984,42	49,52	998,14 –	998,31	50,27	1 012,03 –	1 012,20	51,02	1 025,92 –	1 026,09	51,77
970,55 –	970,72	48,78	984,43 –	984,61	49,53	998,32 –	998,50	50,28	1 012,21 –	1 012,39	51,03	1 026,10 –	1 026,28	51,78
970,73 –	970,91	48,79	984,62 –	984,79	49,54	998,51 –	998,68	50,29	1 012,40 –	1 012,57	51,04	1 026,29 –	1 026,46	51,79
970,92 –	971,09	48,80	984,80 –	984,98	49,55	998,69 –	998,87	50,30	1 012,58 –	1 012,76	51,05	1 026,47 –	1 026,65	51,80
971,10 –	971,28	48,81	984,99 –	985,17	49,56	998,88 –	999,05	50,31	1 012,77 –	1 012,94	51,06	1 026,66 –	1 026,83	51,81
971,29 –	971,46	48,82	985,18 –	985,35	49,57	999,06 –	999,24	50,32	1 012,95 –	1 013,13	51,07	1 026,84 –	1 027,02	51,82
971,47 –	971,65	48,83	985,36 –	985,54	49,58	999,25 –	999,42	50,33	1 013,14 –	1 013,31	51,08	1 027,03 –	1 027,20	51,83
971,66 –	971,83	48,84	985,55 –	985,72	49,59	999,43 –	999,61	50,34	1 013,32 –	1 013,50	51,09	1 027,21 –	1 027,39	51,84
971,84 –	972,02	48,85	985,73 –	985,91	49,60	999,62 –	999,79	50,35	1 013,51 –	1 013,68	51,10	1 027,40 –	1 027,57	51,85
972,03 –	972,20	48,86	985,92 –	986,09	49,61	999,80 –	999,98	50,36	1 013,69 –	1 013,87	51,11	1 027,58 –	1 027,76	51,86
972,21 –	972,39	48,87	986,10 –	986,28	49,62	999,99 –	1 000,17	50,37	1 013,88 –	1 014,05	51,12	1 027,77 –	1 027,94	51,87
972,40 –	972,57	48,88	986,29 –	986,46	49,63	1 000,18 –	1 000,35	50,38	1 014,06 –	1 014,24	51,13	1 027,95 –	1 028,13	51,88
972,58 –	972,76	48,89	986,47 –	986,65	49,64	1 000,36 –	1 000,54	50,39	1 014,25 –	1 014,42	51,14	1 028,14 –	1 028,31	51,89
972,77 –	972,94	48,90	986,66 –	986,83	49,65	1 000,55 –	1 000,72	50,40	1 014,43 –	1 014,61	51,15	1 028,32 –	1 028,50	51,90
972,95 –	973,13	48,91	986,84 –	987,02	49,66	1 000,73 –	1 000,91	50,41	1 014,62 –	1 014,79	51,16	1 028,51 –	1 028,68	51,91
973,14 –	973,31	48,92	987,03 –	987,20	49,67	1 000,92 –	1 001,09	50,42	1 014,80 –	1 014,98	51,17	1 028,69 –	1 028,87	51,92
973,32 –	973,50	48,93	987,21 –	987,39	49,68	1 001,10 –	1 001,28	50,43	1 014,99 –	1 015,17	51,18	1 028,88 –	1 029,05	51,93
973,51 –	973,68	48,94	987,40 –	987,57	49,69	1 001,29 –	1 001,46	50,44	1 015,18 –	1 015,35	51,19	1 029,06 –	1 029,24	51,94
973,69 –	973,87	48,95	987,58 –	987,76	49,70	1 001,47 –	1 001,65	50,45	1 015,36 –	1 015,54	51,20	1 029,25 –	1 029,42	51,95
973,88 –	974,05	48,96	987,77 –	987,94	49,71	1 001,66 –	1 001,83	50,46	1 015,55 –	1 015,72	51,21	1 029,43 –	1 029,61	51,96
974,06 –	974,24	48,97	987,95 –	988,13	49,72	1 001,84 –	1 002,02	50,47	1 015,73 –	1 015,91	51,22	1 029,62 –	1 029,79	51,97
974,25 –	974,42	48,98	988,14 –	988,31	49,73	1 002,03 –	1 002,20	50,48	1 015,92 –	1 016,09	51,23	1 029,80 –	1 029,98	51,98
974,43 –	974,61	48,99	988,32 –	988,50	49,74	1 002,21 –	1 002,39	50,49	1 016,10 –	1 016,28	51,24	1 029,99 –	1 030,17	51,99
974,62 –	974,79	49,00	988,51 –	988,68	49,75	1 002,40 –	1 002,57	50,50	1 016,29 –	1 016,46	51,25	1 030,18 –	1 030,35	52,00
974,80 –	974,98	49,01	988,69 –	988,87	49,76	1 002,58 –	1 002,76	50,51	1 016,47 –	1 016,65	51,26	1 030,36 –	1 030,54	52,01
974,99 –	975,17	49,02	988,88 –	989,05	49,77	1 002,77 –	1 002,94	50,52	1 016,66 –	1 016,83	51,27	1 030,55 –	1 030,72	52,02
975,18 –	975,35	49,03	989,06 –	989,24	49,78	1 002,95 –	1 003,13	50,53	1 016,84 –	1 017,02	51,28	1 030,73 –	1 030,91	52,03
975,36 –	975,54	49,04	989,25 –	989,42	49,79	1 003,14 –	1 003,31	50,54	1 017,03 –	1 017,20	51,29	1 030,92 –	1 031,09	52,04
975,55 –	975,72	49,05	989,43 –	989,61	49,80	1 003,32 –	1 003,50	50,55	1 017,21 –	1 017,39	51,30	1 031,10 –	1 031,28	52,05
975,73 –	975,91	49,06	989,62 –	989,79	49,81	1 003,51 –	1 003,68	50,56	1 017,40 –	1 017,57	51,31	1 031,29 –	1 031,46	52,06
975,92 –	976,09	49,07	989,80 –	989,98	49,82	1 003,69 –	1 003,87	50,57	1 017,58 –	1 017,76	51,32	1 031,47 –	1 031,65	52,07
976,10 –	976,28	49,08	989,99 –	990,17	49,83	1 003,88 –	1 004,05	50,58	1 017,77 –	1 017,94	51,33	1 031,66 –	1 031,83	52,08
976,29 –	976,46	49,09	990,18 –	990,35	49,84	1 004,06 –	1 004,24	50,59	1 017,95 –	1 018,13	51,34	1 031,84 –	1 032,02	52,09
976,47 –	976,65	49,10	990,36 –	990,54	49,85	1 004,25 –	1 004,42	50,60	1 018,14 –	1 018,31	51,35	1 032,03 –	1 032,20	52,10
976,66 –	976,83	49,11	990,55 –	990,72	49,86	1 004,43 –	1 004,61	50,61	1 018,32 –	1 018,50	51,36	1 032,21 –	1 032,39	52,11
976,84 –	977,02	49,12	990,73 –	990,91	49,87	1 004,62 –	1 004,79	50,62	1 018,51 –	1 018,68	51,37	1 032,40 –	1 032,57	52,12
977,03 –	977,20	49,13	990,92 –	991,09	49,88	1 004,80 –	1 004,98	50,63	1 018,69 –	1 018,87	51,38	1 032,58 –	1 032,76	52,13
977,21 –	977,39	49,14	991,10 –	991,28	49,89	1 004,99 –	1 005,17	50,64	1 018,88 –	1 019,05	51,39	1 032,77 –	1 032,94	52,14
977,40 –	977,57	49,15	991,29 –	991,46	49,90	1 005,18 –	1 005,35	50,65	1 019,06 –	1 019,24	51,40	1 032,95 –	1 033,13	52,15
977,58 –	977,76	49,16	991,47 –	991,65	49,91	1 005,36 –	1 005,54	50,66	1 019,25 –	1 019,42	51,41	1 033,14 –	1 033,31	52,16
977,77 –	977,94	49,17	991,66 –	991,83	49,92	1 005,55 –	1 005,72	50,67	1 019,43 –	1 019,61	51,42	1 033,32 –	1 033,50	52,17
977,95 –	978,13	49,18	991,84 –	992,02	49,93	1 005,73 –	1 005,91	50,68	1 019,62 –	1 019,79	51,43	1 033,51 –	1 033,68	52,18
978,14 –	978,31	49,19	992,03 –	992,20	49,94	1 005,92 –	1 006,09	50,69	1 019,80 –	1 019,98	51,44	1 033,69 –	1 033,87	52,19
978,32 –	978,50	49,20	992,21 –	992,39	49,95	1 006,10 –	1 006,28	50,70	1 019,99 –	1 020,17	51,45	1 033,88 –	1 034,05	52,20
978,51 –	978,68	49,21	992,40 –	992,57	49,96	1 006,29 –	1 006,46	50,71	1 020,18 –	1 020,35	51,46	1 034,06 –	1 034,24	52,21
978,69 –	978,87	49,22	992,58 –	992,76	49,97	1 006,47 –	1 006,65	50,72	1 020,36 –	1 020,54	51,47	1 034,25 –	1 034,42	52,22
978,88 –	979,05	49,23	992,77 –	992,94	49,98	1 006,66 –	1 006,83	50,73	1 020,55 –	1 020,72	51,48	1 034,43 –	1 034,61	52,23
979,06 –	979,24	49,24	992,95 –	993,13	49,99	1 006,84 –	1 007,02	50,74	1 020,73 –	1 020,91	51,49	1 034,62 –	1 034,79	52,24
979,25 –	979,42	49,25	993,14 –	993,31	50,00	1 007,03 –	1 007,20	50,75	1 020,92 –	1 021,09	51,50	1 034,80 –	1 034,98	52,25
979,43 –	979,61	49,26	993,32 –	993,50	50,01	1 007,21 –	1 007,39	50,76	1 021,10 –	1 021,28	51,51	1 034,99 –	1 035,17	52,26
979,62 –	979,79	49,27	993,51 –	993,68	50,02	1 007,40 –	1 007,57	50,77	1 021,29 –	1 021,46	51,52	1 035,18 –	1 035,35	52,27
979,80 –	979,98	49,28	993,69 –	993,87	50,03	1 007,58 –	1 007,76	50,78	1 021,47 –	1 021,65	51,53	1 035,36 –	1 035,54	52,28
979,99 –	980,17	49,29	993,88 –	994,05	50,04	1 007,77 –	1 007,94	50,79	1 021,66 –	1 021,83	51,54	1 035,55 –	1 035,72	52,29
980,18 –	980,35	49,30	994,06 –	994,24	50,05	1 007,95 –	1 008,13	50,80	1 021,84 –	1 022,02	51,55	1 035,73 –	1 035,91	52,30
980,36 –	980,54	49,31	994,25 –	994,42	50,06	1 008,14 –	1 008,31	50,81	1 022,03 –	1 022,20	51,56	1 035,92 –	1 036,09	52,31
980,55 –	980,72	49,32	994,43 –	994,61	50,07	1 008,32 –	1 008,50	50,82	1 022,21 –	1 022,39	51,57	1 036,10 –	1 036,28	52,32
980,73 –	980,91	49,33	994,62 –	994,79	50,08	1 008,51 –	1 008,68	50,83	1 022,40 –	1 022,57	51,58	1 036,29 –	1 036,46	52,33
980,92 –	981,09	49,34	994,80 –	994,98	50,09	1 008,69 –	1 008,87	50,84	1 022,58 –	1 022,76	51,59	1 036,47 –	1 036,65	52,34
981,10 –	981,28	49,35	994,99 –	995,17	50,10	1 008,88 –	1 009,05	50,85	1 022,77 –	1 022,94	51,60	1 036,66 –	1 036,83	52,35
981,29 –	981,46	49,36	995,18 –	995,35	50,11	1 009,06 –	1 009,24	50,86	1 022,95 –	1 023,13	51,61	1 036,84 –	1 037,02	52,36
981,47 –	981,65	49,37	995,36 –	995,54	50,12	1 009,25 –	1 009,42	50,87	1 023,14 –	1 023,31	51,62	1 037,03 –	1 037,20	52,37
981,66 –	981,83	49,38	995,55 –	995,72	50,13	1 009,43 –	1 009,61	50,88	1 023,32 –	1 023,50	51,63	1 037,21 –	1 037,39	52,38
981,84 –	982,02	49,39	995,73 –	995,91	50,14	1 009,62 –	1 009,79	50,89	1 023,51 –	1 023,68	51,64	1 037,40 –	1 037,57	52,39
982,03 –	982,20	49,40	995,92 –	996,09	50,15	1 009,80 –	1 009,98	50,90	1 023,69 –	1 023,87	51,65	1 037,58 –	1 037,76	52,40
982,21 –	982,39	49,41	996,10 –	996,28	50,16	1 009,99 –	1 010,17	50,91	1 023,88 –	1 024,05	51,66	1 037,77 –	1 037,94	52,41
982,40 –	982,57	49,42	996,29 –	996,46	50,17	1 010,18 –	1 010,35	50,92	1 024,06 –	1 024,24	51,67	1 037,95 –	1 038,13	52,42
982,58 –	982,76	49,43	996,47 –	996,65	50,18	1 010,36 –	1 010,54	50,93	1 024,25 –	1 024,42	51,68	1 038,14 –	1 038,31	52,43
982,77 –	982,94	49,44	996,66 –	996,83	50,19	1 010,55 –	1 010,72	50,94	1 024,43 –	1 024,61	51,69	1 038,32 –	1 038,50	52,44
982,95 –	983,13	49,45	996,84 –	997,02	50,20	1 010,73 –	1 010,91	50,95	1 024,62 –	1 024,79	51,70	1 038,51 –	1 038,68	52,45
983,14 –	983,31	49,46	997,03 –	997,20	50,21	1 010,92 –	1 011,09	50,96	1 024,80 –	1 024,98	51,71	1 038,69 –	1 038,87	52,46
983,32 –	983,50	49,47	997,21 –	997,39	50,22	1 011,10 –	1 011,28	50,97	1 024,99 –	1 025,17	51,72	1 038,88 –	1 039,05	52,47
983,51 –	983,68	49,48	997,40 –	997,57	50,23	1 011,29 –	1 011,46	50,98	1 025,18 –	1 025,35	51,73	1 039,06 –	1 039,24	52,48
983,69 –	983,87	49,49	997,58 –	997,76	50,24	1 011,47 –	1 011,65	50,99	1 025,36 –	1 025,54	51,74	1 039,25 –	1 039,42	52,49

Annexe 9.4

TABLE DES RETENUES À LA SOURCE DES COTISATIONS AU RRQ (*suite*)

TABLE A : EMPLOI CONTINU

52 périodes de paie par année

Rémunération	Retenue	Rémunération	Retenue	Rémunération	Retenue	Rémunération	Retenue	Rémunération	Retenue
1 039,43 – 1 039,61	52,50	1 053,32 – 1 053,50	53,25	1 250,00 – 1 259,99	64,14	2 000,00 – 2 009,99	104,64	2 700,00 – 2 709,99	142,44
1 039,62 – 1 039,79	52,51	1 053,51 – 1 053,68	53,26	1 260,00 – 1 269,99	64,68	2 010,00 – 2 019,99	105,18	2 710,00 – 2 719,99	142,98
1 039,80 – 1 039,98	52,52	1 053,69 – 1 053,87	53,27	1 270,00 – 1 279,99	65,22	2 020,00 – 2 029,99	105,72	2 720,00 – 2 729,99	143,52
1 039,99 – 1 040,17	52,53	1 053,88 – 1 054,05	53,28	1 280,00 – 1 289,99	65,76	2 030,00 – 2 039,99	106,26	2 730,00 – 2 739,99	144,06
1 040,18 – 1 040,35	52,54	1 054,06 – 1 054,24	53,29	1 290,00 – 1 299,99	66,30	2 040,00 – 2 049,99	106,80	2 740,00 – 2 749,99	144,60
1 040,36 – 1 040,54	52,55	1 054,25 – 1 054,42	53,30	1 300,00 – 1 309,99	66,84	2 050,00 – 2 059,99	107,34	2 750,00 – 2 759,99	145,14
1 040,55 – 1 040,72	52,56	1 054,43 – 1 054,61	53,31	1 310,00 – 1 319,99	67,38	2 060,00 – 2 069,99	107,88	2 760,00 – 2 769,99	145,68
1 040,73 – 1 040,91	52,57	1 054,62 – 1 054,79	53,32	1 320,00 – 1 329,99	67,92	2 070,00 – 2 079,99	108,42	2 770,00 – 2 779,99	146,22
1 040,92 – 1 041,09	52,58	1 054,80 – 1 054,98	53,33	1 330,00 – 1 339,99	68,46	2 080,00 – 2 089,99	108,96	2 780,00 – 2 789,99	146,76
1 041,10 – 1 041,28	52,59	1 054,99 – 1 055,17	53,34	1 340,00 – 1 349,99	69,00	2 090,00 – 2 099,99	109,50	2 790,00 – 2 799,99	147,30
1 041,29 – 1 041,46	52,60	1 055,18 – 1 055,35	53,35	1 350,00 – 1 359,99	69,54	2 100,00 – 2 109,99	110,04	2 800,00 – 2 809,99	147,84
1 041,47 – 1 041,65	52,61	1 055,36 – 1 055,54	53,36	1 360,00 – 1 369,99	70,08	2 110,00 – 2 119,99	110,58	2 810,00 – 2 819,99	148,38
1 041,66 – 1 041,83	52,62	1 055,55 – 1 055,72	53,37	1 370,00 – 1 379,99	70,62	2 120,00 – 2 129,99	111,12	2 820,00 – 2 829,99	148,92
1 041,84 – 1 042,02	52,63	1 055,73 – 1 055,91	53,38	1 380,00 – 1 389,99	71,16	2 130,00 – 2 139,99	111,66	2 830,00 – 2 839,99	149,46
1 042,03 – 1 042,20	52,64	1 055,92 – 1 056,09	53,39	1 390,00 – 1 399,99	71,70	2 140,00 – 2 149,99	112,20	2 840,00 – 2 849,99	150,00
1 042,21 – 1 042,39	52,65	1 056,10 – 1 056,28	53,40	1 400,00 – 1 409,99	72,24	2 150,00 – 2 159,99	112,74	2 850,00 – 2 859,99	150,54
1 042,40 – 1 042,57	52,66	1 056,29 – 1 056,46	53,41	1 410,00 – 1 419,99	72,78	2 160,00 – 2 169,99	113,28	2 860,00 – 2 869,99	151,08
1 042,58 – 1 042,76	52,67	1 056,47 – 1 056,65	53,42	1 420,00 – 1 429,99	73,32	2 170,00 – 2 179,99	113,82	2 870,00 – 2 879,99	151,62
1 042,77 – 1 042,94	52,68	1 056,66 – 1 056,83	53,43	1 430,00 – 1 439,99	73,86	2 180,00 – 2 189,99	114,36	2 880,00 – 2 889,99	152,16
1 042,95 – 1 043,13	52,69	1 056,84 – 1 057,02	53,44	1 440,00 – 1 449,99	74,40	2 190,00 – 2 199,99	114,90	2 890,00 – 2 899,99	152,70
1 043,14 – 1 043,31	52,70	1 057,03 – 1 057,20	53,45	1 450,00 – 1 459,99	74,94	2 200,00 – 2 209,99	115,44	2 900,00 – 2 909,99	153,24
1 043,32 – 1 043,50	52,71	1 057,21 – 1 057,39	53,46	1 460,00 – 1 469,99	75,48	2 210,00 – 2 219,99	115,98	2 910,00 – 2 919,99	153,78
1 043,51 – 1 043,68	52,72	1 057,40 – 1 057,57	53,47	1 470,00 – 1 479,99	76,02	2 220,00 – 2 229,99	116,52	2 920,00 – 2 929,99	154,32
1 043,69 – 1 043,87	52,73	1 057,58 – 1 057,76	53,48	1 480,00 – 1 489,99	76,56	2 230,00 – 2 239,99	117,06	2 930,00 – 2 939,99	154,86
1 043,88 – 1 044,05	52,74	1 057,77 – 1 057,94	53,49	1 490,00 – 1 499,99	77,10	2 240,00 – 2 249,99	117,60	2 940,00 – 2 949,99	155,40
1 044,06 – 1 044,24	52,75	1 057,95 – 1 058,13	53,50	1 500,00 – 1 509,99	77,64	2 250,00 – 2 259,99	118,14	2 950,00 – 2 959,99	155,94
1 044,25 – 1 044,42	52,76	1 058,14 – 1 058,31	53,51	1 510,00 – 1 519,99	78,18	2 260,00 – 2 269,99	118,68	2 960,00 – 2 969,99	156,48
1 044,43 – 1 044,61	52,77	1 058,32 – 1 058,50	53,52	1 520,00 – 1 529,99	78,72	2 270,00 – 2 279,99	119,22	2 970,00 – 2 979,99	157,02
1 044,62 – 1 044,79	52,78	1 058,51 – 1 058,68	53,53	1 530,00 – 1 539,99	79,26	2 280,00 – 2 289,99	119,76	2 980,00 – 2 989,99	157,56
1 044,80 – 1 044,98	52,79	1 058,69 – 1 058,87	53,54	1 540,00 – 1 549,99	79,80	2 290,00 – 2 299,99	120,30	2 990,00 – 2 999,99	158,10
1 044,99 – 1 045,17	52,80	1 058,88 – 1 059,05	53,55	1 550,00 – 1 559,99	80,34	2 300,00 – 2 309,99	120,84	3 000,00 – 3 009,99	158,64
1 045,18 – 1 045,35	52,81	1 059,06 – 1 059,24	53,56	1 560,00 – 1 569,99	80,88	2 310,00 – 2 319,99	121,38	3 010,00 – 3 019,99	159,18
1 045,36 – 1 045,54	52,82	1 059,25 – 1 059,42	53,57	1 570,00 – 1 579,99	81,42	2 320,00 – 2 329,99	121,92	3 020,00 – 3 029,99	159,72
1 045,55 – 1 045,72	52,83	1 059,43 – 1 059,61	53,58	1 580,00 – 1 589,99	81,96	2 330,00 – 2 339,99	122,46	3 030,00 – 3 039,99	160,26
1 045,73 – 1 045,91	52,84	1 059,62 – 1 059,79	53,59	1 590,00 – 1 599,99	82,50	2 340,00 – 2 349,99	123,00	3 040,00 – 3 049,99	160,80
1 045,92 – 1 046,09	52,85	1 059,80 – 1 059,98	53,60	1 600,00 – 1 609,99	83,04	2 350,00 – 2 359,99	123,54	3 050,00 – 3 059,99	161,34
1 046,10 – 1 046,28	52,86	1 059,99 – 1 060,17	53,61	1 610,00 – 1 619,99	83,58	2 360,00 – 2 369,99	124,08	3 060,00 – 3 069,99	161,88
1 046,29 – 1 046,46	52,87	1 060,18 – 1 060,35	53,62	1 620,00 – 1 629,99	84,12	2 370,00 – 2 379,99	124,62	3 070,00 – 3 079,99	162,42
1 046,47 – 1 046,65	52,88	1 060,36 – 1 060,54	53,63	1 630,00 – 1 639,99	84,66	2 380,00 – 2 389,99	125,16	3 080,00 – 3 089,99	162,96
1 046,66 – 1 046,83	52,89	1 060,55 – 1 060,72	53,64	1 640,00 – 1 649,99	85,20	2 390,00 – 2 399,99	125,70	3 090,00 – 3 099,99	163,50
1 046,84 – 1 047,02	52,90	1 060,73 – 1 060,91	53,65	1 650,00 – 1 659,99	85,74	2 400,00 – 2 409,99	126,24	3 100,00 – 3 109,99	164,04
1 047,03 – 1 047,20	52,91	1 060,92 – 1 061,09	53,66	1 660,00 – 1 669,99	86,28	2 410,00 – 2 419,99	126,78	3 110,00 – 3 119,99	164,58
1 047,21 – 1 047,39	52,92	1 061,10 – 1 061,28	53,67	1 670,00 – 1 679,99	86,82	2 420,00 – 2 429,99	127,32	3 120,00 – 3 129,99	165,12
1 047,40 – 1 047,57	52,93	1 061,29 – 1 061,46	53,68	1 680,00 – 1 689,99	87,36	2 430,00 – 2 439,99	127,86	3 130,00 – 3 139,99	165,66
1 047,58 – 1 047,76	52,94	1 061,47 – 1 061,65	53,69	1 690,00 – 1 699,99	87,90	2 440,00 – 2 449,99	128,40	3 140,00 – 3 149,99	166,20
1 047,77 – 1 047,94	52,95	1 061,66 – 1 061,83	53,70	1 700,00 – 1 709,99	88,44	2 450,00 – 2 459,99	128,94	3 150,00 – 3 159,99	166,74
1 047,95 – 1 048,13	52,96	1 061,84 – 1 062,02	53,71	1 710,00 – 1 719,99	88,98	2 460,00 – 2 469,99	129,48	3 160,00 – 3 169,99	167,28
1 048,14 – 1 048,31	52,97	1 062,03 – 1 062,20	53,72	1 720,00 – 1 729,99	89,52	2 470,00 – 2 479,99	130,02	3 170,00 – 3 179,99	167,82
1 048,32 – 1 048,50	52,98	1 062,21 – 1 062,39	53,73	1 730,00 – 1 739,99	90,06	2 480,00 – 2 489,99	130,56	3 180,00 – 3 189,99	168,36
1 048,51 – 1 048,68	52,99	1 062,40 – 1 062,57	53,74	1 740,00 – 1 749,99	90,60	2 490,00 – 2 499,99	131,10	3 190,00 – 3 199,99	168,90
1 048,69 – 1 048,87	53,00	1 062,58 – 1 062,76	53,75	1 750,00 – 1 759,99	91,14	2 500,00 – 2 509,99	131,64	3 200,00 – 3 209,99	169,44
1 048,88 – 1 049,05	53,01	1 062,77 – 1 062,94	53,76	1 760,00 – 1 769,99	91,68	2 510,00 – 2 519,99	132,18	3 210,00 – 3 219,99	169,98
1 049,06 – 1 049,24	53,02	1 062,95 – 1 063,13	53,77	1 770,00 – 1 779,99	92,22	2 520,00 – 2 529,99	132,72	3 220,00 – 3 229,99	170,52
1 049,25 – 1 049,42	53,03	1 063,14 – 1 063,31	53,78	1 780,00 – 1 789,99	92,76	2 530,00 – 2 539,99	133,26	3 230,00 – 3 239,99	171,06
1 049,43 – 1 049,61	53,04	1 063,32 – 1 063,50	53,79	1 790,00 – 1 799,99	93,30	2 540,00 – 2 549,99	133,80	3 240,00 – 3 249,99	171,60
1 049,62 – 1 049,79	53,05	1 063,51 – 1 063,68	53,80	1 800,00 – 1 809,99	93,84	2 550,00 – 2 559,99	134,34	3 250,00 – 3 259,99	172,14
1 049,80 – 1 049,98	53,06	1 063,69 – 1 063,99	53,98	1 810,00 – 1 819,99	94,38	2 560,00 – 2 569,99	134,88	3 260,00 – 3 269,99	172,68
1 049,99 – 1 050,17	53,07	1 070,00 – 1 079,99	54,42	1 820,00 – 1 829,99	94,92	2 570,00 – 2 579,99	135,42	3 270,00 – 3 279,99	173,22
1 050,18 – 1 050,35	53,08	1 080,00 – 1 089,99	54,96	1 830,00 – 1 839,99	95,46	2 580,00 – 2 589,99	135,96	3 280,00 – 3 289,99	173,76
1 050,36 – 1 050,54	53,09	1 090,00 – 1 099,99	55,50	1 840,00 – 1 849,99	96,00	2 590,00 – 2 599,99	136,50	3 290,00 – 3 299,99	174,30
1 050,55 – 1 050,72	53,10	1 100,00 – 1 109,99	56,04	1 850,00 – 1 859,99	96,54	2 600,00 – 2 609,99	137,04	3 300,00 – 3 309,99	174,84
1 050,73 – 1 050,91	53,11	1 110,00 – 1 119,99	56,58	1 860,00 – 1 869,99	97,08	2 610,00 – 2 619,99	137,58	3 310,00 – 3 319,99	175,38
1 050,92 – 1 051,09	53,12	1 120,00 – 1 129,99	57,12	1 870,00 – 1 879,99	97,62	2 620,00 – 2 629,99	138,12	3 320,00 – 3 329,99	175,92
1 051,10 – 1 051,28	53,13	1 130,00 – 1 139,99	57,66	1 880,00 – 1 889,99	98,16	2 630,00 – 2 639,99	138,66	3 330,00 – 3 339,99	176,46
1 051,29 – 1 051,46	53,14	1 140,00 – 1 149,99	58,20	1 890,00 – 1 899,99	98,70	2 640,00 – 2 649,99	139,20	3 340,00 – 3 349,99	177,00
1 051,47 – 1 051,65	53,15	1 150,00 – 1 159,99	58,74	1 900,00 – 1 909,99	99,24	2 650,00 – 2 659,99	139,74	3 350,00 – 3 359,99	177,54
1 051,66 – 1 051,83	53,16	1 160,00 – 1 169,99	59,28	1 910,00 – 1 919,99	99,78	2 660,00 – 2 669,99	140,28	3 360,00 – 3 369,99	178,08
1 051,84 – 1 052,02	53,17	1 170,00 – 1 179,99	59,82	1 920,00 – 1 929,99	100,32	2 670,00 – 2 679,99	140,82	3 370,00 – 3 379,99	178,62
1 052,03 – 1 052,20	53,18	1 180,00 – 1 189,99	60,36	1 930,00 – 1 939,99	100,86	2 680,00 – 2 689,99	141,36	3 380,00 – 3 389,99	179,16
1 052,21 – 1 052,39	53,19	1 190,00 – 1 199,99	60,90	1 940,00 – 1 949,99	101,40	2 690,00 – 2 699,99	141,90	3 390,00 – 3 399,99	179,70
1 052,40 – 1 052,57	53,20	1 200,00 – 1 209,99	61,44	1 950,00 – 1 959,99	101,94				
1 052,58 – 1 052,76	53,21	1 210,00 – 1 219,99	61,98	1 960,00 – 1 969,99	102,48				
1 052,77 – 1 052,94	53,22	1 220,00 – 1 229,99	62,52	1 970,00 – 1 979,99	103,02				
1 052,95 – 1 053,13	53,23	1 230,00 – 1 239,99	63,06	1 980,00 – 1 989,99	103,56				
1 053,14 – 1 053,31	53,24	1 240,00 – 1 249,99	63,60	1 990,00 – 1 999,99	104,10				

Pour les rémunérations de plus de 3 399,99 $, consultez le *Guide de l'employeur* (TP-1015.G).

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP

COTISATIONS AU RQAP

Salaire admissible	Cotisation de	
	l'employé	l'employeur
0,01 – 2,72	0,01	0,02
2,73 – 4,54	0,02	0,03
4,55 – 6,37	0,03	0,05
6,38 – 8,19	0,04	0,06
8,20 – 10,02	0,05	0,08
10,03 – 11,84	0,06	0,09
11,85 – 13,66	0,07	0,10
13,67 – 15,49	0,08	0,12
15,50 – 17,31	0,09	0,13
17,32 – 19,14	0,10	0,15
19,15 – 20,96	0,11	0,16
20,97 – 22,79	0,12	0,17
22,80 – 24,61	0,13	0,19
24,62 – 26,44	0,14	0,20
26,45 – 28,26	0,15	0,22
28,27 – 30,09	0,16	0,23
30,10 – 31,91	0,17	0,24
31,92 – 33,74	0,18	0,26
33,75 – 35,56	0,19	0,27
35,57 – 37,39	0,20	0,29
37,40 – 39,21	0,21	0,30
39,22 – 41,04	0,22	0,31
41,05 – 42,86	0,23	0,33
42,87 – 44,69	0,24	0,34
44,70 – 46,51	0,25	0,36
46,52 – 48,34	0,26	0,37
48,35 – 50,16	0,27	0,38
50,17 – 51,99	0,28	0,40
52,00 – 53,81	0,29	0,41
53,82 – 55,64	0,30	0,43
55,65 – 57,46	0,31	0,44
57,47 – 59,29	0,32	0,45
59,30 – 61,11	0,33	0,47
61,12 – 62,93	0,34	0,48
62,94 – 64,76	0,35	0,50
64,77 – 66,58	0,36	0,51
66,59 – 68,41	0,37	0,52
68,42 – 70,23	0,38	0,54
70,24 – 72,06	0,39	0,55
72,07 – 73,88	0,40	0,57
73,89 – 75,71	0,41	0,58
75,72 – 77,53	0,42	0,59
77,54 – 79,36	0,43	0,61
79,37 – 81,18	0,44	0,62
81,19 – 83,01	0,45	0,64
83,02 – 84,83	0,46	0,65
84,84 – 86,66	0,47	0,66
86,67 – 88,48	0,48	0,68
88,49 – 90,31	0,49	0,69
90,32 – 92,13	0,50	0,71
92,14 – 93,96	0,51	0,72
93,97 – 95,78	0,52	0,73
95,79 – 97,61	0,53	0,75
97,62 – 99,43	0,54	0,76
99,44 – 101,26	0,55	0,78
101,27 – 103,08	0,56	0,79
103,09 – 104,91	0,57	0,80
104,92 – 106,73	0,58	0,82
106,74 – 108,56	0,59	0,83
108,57 – 110,38	0,60	0,85
110,39 – 112,21	0,61	0,86
112,22 – 114,03	0,62	0,87
114,04 – 115,85	0,63	0,89
115,86 – 117,68	0,64	0,90
117,69 – 119,50	0,65	0,92
119,51 – 121,33	0,66	0,93
121,34 – 123,15	0,67	0,94
123,16 – 124,98	0,68	0,96
124,99 – 126,80	0,69	0,97
126,81 – 128,63	0,70	0,99
128,64 – 130,45	0,71	1,00
130,46 – 132,28	0,72	1,01
132,29 – 134,10	0,73	1,03
134,11 – 135,93	0,74	1,04
135,94 – 137,75	0,75	1,06
137,76 – 139,58	0,76	1,07
139,59 – 141,40	0,77	1,08
141,41 – 143,23	0,78	1,10
143,24 – 145,05	0,79	1,11
145,06 – 146,88	0,80	1,13
146,89 – 148,70	0,81	1,14
148,71 – 150,53	0,82	1,15
150,54 – 152,35	0,83	1,17
152,36 – 154,18	0,84	1,18
154,19 – 156,00	0,85	1,20
156,01 – 157,83	0,86	1,21
157,84 – 159,65	0,87	1,22
159,66 – 161,48	0,88	1,24
161,49 – 163,30	0,89	1,25
163,31 – 165,12	0,90	1,27
165,13 – 166,95	0,91	1,28
166,96 – 168,77	0,92	1,29
168,78 – 170,60	0,93	1,31
170,61 – 172,42	0,94	1,32
172,43 – 174,25	0,95	1,34
174,26 – 176,07	0,96	1,35
176,08 – 177,90	0,97	1,36
177,91 – 179,72	0,98	1,38
179,73 – 181,55	0,99	1,39
181,56 – 183,37	1,00	1,41
183,38 – 185,20	1,01	1,42
185,21 – 187,02	1,02	1,43
187,03 – 188,85	1,03	1,45
188,86 – 190,67	1,04	1,46
190,68 – 192,50	1,05	1,48
192,51 – 194,32	1,06	1,49
194,33 – 196,15	1,07	1,50
196,16 – 197,97	1,08	1,52
197,98 – 199,80	1,09	1,53
199,81 – 201,62	1,10	1,55
201,63 – 203,45	1,11	1,56
203,46 – 205,27	1,12	1,57
205,28 – 207,10	1,13	1,59
207,11 – 208,92	1,14	1,60
208,93 – 210,75	1,15	1,62
210,76 – 212,57	1,16	1,63
212,58 – 214,39	1,17	1,64
214,40 – 216,22	1,18	1,66
216,23 – 218,04	1,19	1,67
218,05 – 219,87	1,20	1,69
219,88 – 221,69	1,21	1,70
221,70 – 223,52	1,22	1,71
223,53 – 225,34	1,23	1,73
225,35 – 227,17	1,24	1,74
227,18 – 228,99	1,25	1,76
229,00 – 230,82	1,26	1,77
230,83 – 232,64	1,27	1,78
232,65 – 234,47	1,28	1,80
234,48 – 236,29	1,29	1,81
236,30 – 238,12	1,30	1,83
238,13 – 239,94	1,31	1,84
239,95 – 241,77	1,32	1,85
241,78 – 243,59	1,33	1,87
243,60 – 245,42	1,34	1,88
245,43 – 247,24	1,35	1,90
247,25 – 249,07	1,36	1,91
249,08 – 250,89	1,37	1,92
250,90 – 252,72	1,38	1,94
252,73 – 254,54	1,39	1,95
254,55 – 256,37	1,40	1,97
256,38 – 258,19	1,41	1,98
258,20 – 260,02	1,42	1,99
260,03 – 261,84	1,43	2,01
261,85 – 263,66	1,44	2,02
263,67 – 265,49	1,45	2,04
265,50 – 267,31	1,46	2,05
267,32 – 269,14	1,47	2,06
269,15 – 270,96	1,48	2,08
270,97 – 272,79	1,49	2,09
272,80 – 274,61	1,50	2,11
274,62 – 276,44	1,51	2,12
276,45 – 278,26	1,52	2,13
278,27 – 280,09	1,53	2,15
280,10 – 281,91	1,54	2,16
281,92 – 283,74	1,55	2,18
283,75 – 285,56	1,56	2,19
285,57 – 287,39	1,57	2,20
287,40 – 289,21	1,58	2,22
289,22 – 291,04	1,59	2,23
291,05 – 292,86	1,60	2,25
292,87 – 294,69	1,61	2,26
294,70 – 296,51	1,62	2,27
296,52 – 298,34	1,63	2,29
298,35 – 300,16	1,64	2,30
300,17 – 301,99	1,65	2,32

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Salaire admissible	Cotisation de	
	l'employé	l'employeur
302,00 – 303,81	1,66	2,33
303,82 – 305,64	1,67	2,34
305,65 – 307,46	1,68	2,36
307,47 – 309,29	1,69	2,37
309,30 – 311,11	1,70	2,39
311,12 – 312,93	1,71	2,40
312,94 – 314,76	1,72	2,41
314,77 – 316,58	1,73	2,43
316,59 – 318,41	1,74	2,44
318,42 – 320,23	1,75	2,46
320,24 – 322,06	1,76	2,47
322,07 – 323,88	1,77	2,48
323,89 – 325,71	1,78	2,50
325,72 – 327,53	1,79	2,51
327,54 – 329,36	1,80	2,53
329,37 – 331,18	1,81	2,54
331,19 – 333,01	1,82	2,55
333,02 – 334,83	1,83	2,57
334,84 – 336,66	1,84	2,58
336,67 – 338,48	1,85	2,60
338,49 – 340,31	1,86	2,61
340,32 – 342,13	1,87	2,62
342,14 – 343,96	1,88	2,64
343,97 – 345,78	1,89	2,65
345,79 – 347,61	1,90	2,67
347,62 – 349,43	1,91	2,68
349,44 – 351,26	1,92	2,69
351,27 – 353,08	1,93	2,71
353,09 – 354,91	1,94	2,72
354,92 – 356,73	1,95	2,74
356,74 – 358,56	1,96	2,75
358,57 – 360,38	1,97	2,76
360,39 – 362,21	1,98	2,78
362,22 – 364,03	1,99	2,79
364,04 – 365,85	2,00	2,81
365,86 – 367,68	2,01	2,82
367,69 – 369,50	2,02	2,83
369,51 – 371,33	2,03	2,85
371,34 – 373,15	2,04	2,86
373,16 – 374,98	2,05	2,88
374,99 – 376,80	2,06	2,89
376,81 – 378,63	2,07	2,90
378,64 – 380,45	2,08	2,92
380,46 – 382,28	2,09	2,93
382,29 – 384,10	2,10	2,95
384,11 – 385,93	2,11	2,96
385,94 – 387,75	2,12	2,97
387,76 – 389,58	2,13	2,99
389,59 – 391,40	2,14	3,00
391,41 – 393,23	2,15	3,02
393,24 – 395,05	2,16	3,03
395,06 – 396,88	2,17	3,04
396,89 – 398,70	2,18	3,06
398,71 – 400,53	2,19	3,07
400,54 – 402,35	2,20	3,09
402,36 – 404,18	2,21	3,10
404,19 – 406,00	2,22	3,11
406,01 – 407,83	2,23	3,13
407,84 – 409,65	2,24	3,14
409,66 – 411,48	2,25	3,16
411,49 – 413,30	2,26	3,17
413,31 – 415,12	2,27	3,18
415,13 – 416,95	2,28	3,20
416,96 – 418,77	2,29	3,21
418,78 – 420,60	2,30	3,23
420,61 – 422,42	2,31	3,24
422,43 – 424,25	2,32	3,25
424,26 – 426,07	2,33	3,27
426,08 – 427,90	2,34	3,28
427,91 – 429,72	2,35	3,30
429,73 – 431,55	2,36	3,31
431,56 – 433,37	2,37	3,32
433,38 – 435,20	2,38	3,34
435,21 – 437,02	2,39	3,35
437,03 – 438,85	2,40	3,37
438,86 – 440,67	2,41	3,38
440,68 – 442,50	2,42	3,39
442,51 – 444,32	2,43	3,41
444,33 – 446,15	2,44	3,42
446,16 – 447,97	2,45	3,44
447,98 – 449,80	2,46	3,45
449,81 – 451,62	2,47	3,46
451,63 – 453,45	2,48	3,48
453,46 – 455,27	2,49	3,49
455,28 – 457,10	2,50	3,51
457,11 – 458,92	2,51	3,52
458,93 – 460,75	2,52	3,53
460,76 – 462,57	2,53	3,55
462,58 – 464,39	2,54	3,56
464,40 – 466,22	2,55	3,58
466,23 – 468,04	2,56	3,59
468,05 – 469,87	2,57	3,60
469,88 – 471,69	2,58	3,62
471,70 – 473,52	2,59	3,63
473,53 – 475,34	2,60	3,65
475,35 – 477,17	2,61	3,66
477,18 – 478,99	2,62	3,67
479,00 – 480,82	2,63	3,69
480,83 – 482,64	2,64	3,70
482,65 – 484,47	2,65	3,72
484,48 – 486,29	2,66	3,73
486,30 – 488,12	2,67	3,74
488,13 – 489,94	2,68	3,76
489,95 – 491,77	2,69	3,77
491,78 – 493,59	2,70	3,79
493,60 – 495,42	2,71	3,80
495,43 – 497,24	2,72	3,81
497,25 – 499,07	2,73	3,83
499,08 – 500,89	2,74	3,84
500,90 – 502,72	2,75	3,86
502,73 – 504,54	2,76	3,87
504,55 – 506,37	2,77	3,88
506,38 – 508,19	2,78	3,90
508,20 – 510,02	2,79	3,91
510,03 – 511,84	2,80	3,93
511,85 – 513,66	2,81	3,94
513,67 – 515,49	2,82	3,95
515,50 – 517,31	2,83	3,97
517,32 – 519,14	2,84	3,98
519,15 – 520,96	2,85	4,00
520,97 – 522,79	2,86	4,01
522,80 – 524,61	2,87	4,02
524,62 – 526,44	2,88	4,04
526,45 – 528,26	2,89	4,05
528,27 – 530,09	2,90	4,07
530,10 – 531,91	2,91	4,08
531,92 – 533,74	2,92	4,09
533,75 – 535,56	2,93	4,11
535,57 – 537,39	2,94	4,12
537,40 – 539,21	2,95	4,14
539,22 – 541,04	2,96	4,15
541,05 – 542,86	2,97	4,16
542,87 – 544,69	2,98	4,18
544,70 – 546,51	2,99	4,19
546,52 – 548,34	3,00	4,21
548,35 – 550,16	3,01	4,22
550,17 – 551,99	3,02	4,23
552,00 – 553,81	3,03	4,25
553,82 – 555,64	3,04	4,26
555,65 – 557,46	3,05	4,28
557,47 – 559,29	3,06	4,29
559,30 – 561,11	3,07	4,30
561,12 – 562,93	3,08	4,32
562,94 – 564,76	3,09	4,33
564,77 – 566,58	3,10	4,35
566,59 – 568,41	3,11	4,36
568,42 – 570,23	3,12	4,37
570,24 – 572,06	3,13	4,39
572,07 – 573,88	3,14	4,40
573,89 – 575,71	3,15	4,42
575,72 – 577,53	3,16	4,43
577,54 – 579,36	3,17	4,44
579,37 – 581,18	3,18	4,46
581,19 – 583,01	3,19	4,47
583,02 – 584,83	3,20	4,49
584,84 – 586,66	3,21	4,50
586,67 – 588,48	3,22	4,51
588,49 – 590,31	3,23	4,53
590,32 – 592,13	3,24	4,54
592,14 – 593,96	3,25	4,56
593,97 – 595,78	3,26	4,57
595,79 – 597,61	3,27	4,58
597,62 – 599,43	3,28	4,60
599,44 – 601,26	3,29	4,61
601,27 – 603,08	3,30	4,63

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP (*suite*)

Salaire admissible		Cotisation de	
		l'employé	l'employeur
603,09	604,91	3,31	4,64
604,92	606,73	3,32	4,65
606,74	608,56	3,33	4,67
608,57	610,38	3,34	4,68
610,39	612,21	3,35	4,70
612,22	614,03	3,36	4,71
614,04	615,85	3,37	4,72
615,86	617,68	3,38	4,74
617,69	619,50	3,39	4,75
619,51	621,33	3,40	4,77
621,34	623,15	3,41	4,78
623,16	624,98	3,42	4,79
624,99	626,80	3,43	4,81
626,81	628,63	3,44	4,82
628,64	630,45	3,45	4,84
630,46	632,28	3,46	4,85
632,29	634,10	3,47	4,86
634,11	635,93	3,48	4,88
635,94	637,75	3,49	4,89
637,76	639,58	3,50	4,91
639,59	641,40	3,51	4,92
641,41	643,23	3,52	4,93
643,24	645,05	3,53	4,95
645,06	646,88	3,54	4,96
646,89	648,70	3,55	4,98
648,71	650,53	3,56	4,99
650,54	652,35	3,57	5,00
652,36	654,18	3,58	5,02
654,19	656,00	3,59	5,03
656,01	657,83	3,60	5,05
657,84	659,65	3,61	5,06
659,66	661,48	3,62	5,07
661,49	663,30	3,63	5,09
663,31	665,12	3,64	5,10
665,13	666,95	3,65	5,12
666,96	668,77	3,66	5,13
668,78	670,60	3,67	5,14
670,61	672,42	3,68	5,16
672,43	674,25	3,69	5,17
674,26	676,07	3,70	5,19
676,08	677,90	3,71	5,20
677,91	679,72	3,72	5,21
679,73	681,55	3,73	5,23
681,56	683,37	3,74	5,24
683,38	685,20	3,75	5,26
685,21	687,02	3,76	5,27
687,03	688,85	3,77	5,28
688,86	690,67	3,78	5,30
690,68	692,50	3,79	5,31
692,51	694,32	3,80	5,33
694,33	696,15	3,81	5,34
696,16	697,97	3,82	5,35
697,98	699,80	3,83	5,37
699,81	701,62	3,84	5,38
701,63	703,45	3,85	5,40
703,46	705,27	3,86	5,41
705,28	707,10	3,87	5,42
707,11	708,92	3,88	5,44
708,93	710,75	3,89	5,45
710,76	712,57	3,90	5,47
712,58	714,39	3,91	5,48
714,40	716,22	3,92	5,49
716,23	718,04	3,93	5,51
718,05	719,87	3,94	5,52
719,88	721,69	3,95	5,54
721,70	723,52	3,96	5,55
723,53	725,34	3,97	5,56
725,35	727,17	3,98	5,58
727,18	728,99	3,99	5,59
729,00	730,82	4,00	5,61
730,83	732,64	4,01	5,62
732,65	734,47	4,02	5,63
734,48	736,29	4,03	5,65
736,30	738,12	4,04	5,66
738,13	739,94	4,05	5,68
739,95	741,77	4,06	5,69
741,78	743,59	4,07	5,70
743,60	745,42	4,08	5,72
745,43	747,24	4,09	5,73
747,25	749,07	4,10	5,75
749,08	750,89	4,11	5,76
750,90	752,72	4,12	5,77
752,73	754,54	4,13	5,79
754,55	756,37	4,14	5,80
756,38	758,19	4,15	5,82
758,20	760,02	4,16	5,83
760,03	761,84	4,17	5,84
761,85	763,66	4,18	5,86
763,67	765,49	4,19	5,87
765,50	767,31	4,20	5,89
767,32	769,14	4,21	5,90
769,15	770,96	4,22	5,91
770,97	772,79	4,23	5,93
772,80	774,61	4,24	5,94
774,62	776,44	4,25	5,96
776,45	778,26	4,26	5,97
778,27	780,09	4,27	5,98
780,10	781,91	4,28	6,00
781,92	783,74	4,29	6,01
783,75	785,56	4,30	6,03
785,57	787,39	4,31	6,04
787,40	789,21	4,32	6,05
789,22	791,04	4,33	6,07
791,05	792,86	4,34	6,08
792,87	794,69	4,35	6,10
794,70	796,51	4,36	6,11
796,52	798,34	4,37	6,12
798,35	800,16	4,38	6,14
800,17	801,99	4,39	6,15
802,00	803,81	4,40	6,17
803,82	805,64	4,41	6,18
805,65	807,46	4,42	6,19
807,47	809,29	4,43	6,21
809,30	811,11	4,44	6,22
811,12	812,93	4,45	6,24
812,94	814,76	4,46	6,25
814,77	816,58	4,47	6,26
816,59	818,41	4,48	6,28
818,42	820,23	4,49	6,29
820,24	822,06	4,50	6,31
822,07	823,88	4,51	6,32
823,89	825,71	4,52	6,33
825,72	827,53	4,53	6,35
827,54	829,36	4,54	6,36
829,37	831,18	4,55	6,38
831,19	833,01	4,56	6,39
833,02	834,83	4,57	6,40
834,84	836,66	4,58	6,42
836,67	838,48	4,59	6,43
838,49	840,31	4,60	6,45
840,32	842,13	4,61	6,46
842,14	843,96	4,62	6,47
843,97	845,78	4,63	6,49
845,79	847,61	4,64	6,50
847,62	849,43	4,65	6,52
849,44	851,26	4,66	6,53
851,27	853,08	4,67	6,54
853,09	854,91	4,68	6,56
854,92	856,73	4,69	6,57
856,74	858,56	4,70	6,59
858,57	860,38	4,71	6,60
860,39	862,21	4,72	6,61
862,22	864,03	4,73	6,63
864,04	865,85	4,74	6,64
865,86	867,68	4,75	6,66
867,69	869,50	4,76	6,67
869,51	871,33	4,77	6,68
871,34	873,15	4,78	6,70
873,16	874,98	4,79	6,71
874,99	876,80	4,80	6,73
876,81	878,63	4,81	6,74
878,64	880,45	4,82	6,75
880,46	882,28	4,83	6,77
882,29	884,10	4,84	6,78
884,11	885,93	4,85	6,80
885,94	887,75	4,86	6,81
887,76	889,58	4,87	6,82
889,59	891,40	4,88	6,84
891,41	893,23	4,89	6,85
893,24	895,05	4,90	6,87
895,06	896,88	4,91	6,88
896,89	898,70	4,92	6,89
898,71	900,53	4,93	6,91
900,54	902,35	4,94	6,92
902,36	904,18	4,95	6,94

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Salaire admissible		Cotisation de	
		l'employé	l'employeur
904,19	906,00	4,96	6,95
906,01	907,83	4,97	6,96
907,84	909,65	4,98	6,98
909,66	911,48	4,99	6,99
911,49	913,30	5,00	7,01
913,31	915,12	5,01	7,02
915,13	916,95	5,02	7,03
916,96	918,77	5,03	7,05
918,78	920,60	5,04	7,06
920,61	922,42	5,05	7,08
922,43	924,25	5,06	7,09
924,26	926,07	5,07	7,10
926,08	927,90	5,08	7,12
927,91	929,72	5,09	7,13
929,73	931,55	5,10	7,14
931,56	933,37	5,11	7,16
933,38	935,20	5,12	7,17
935,21	937,02	5,13	7,19
937,03	938,85	5,14	7,20
938,86	940,67	5,15	7,21
940,68	942,50	5,16	7,23
942,51	944,32	5,17	7,24
944,33	946,15	5,18	7,26
946,16	947,97	5,19	7,27
947,98	949,80	5,20	7,28
949,81	951,62	5,21	7,30
951,63	953,45	5,22	7,31
953,46	955,27	5,23	7,33
955,28	957,10	5,24	7,34
957,11	958,92	5,25	7,35
958,93	960,75	5,26	7,37
960,76	962,57	5,27	7,38
962,58	964,39	5,28	7,40
964,40	966,22	5,29	7,41
966,23	968,04	5,30	7,42
968,05	969,87	5,31	7,44
969,88	971,69	5,32	7,45
971,70	973,52	5,33	7,47
973,53	975,34	5,34	7,48
975,35	977,17	5,35	7,49
977,18	978,99	5,36	7,51
979,00	980,82	5,37	7,52
980,83	982,64	5,38	7,54
982,65	984,47	5,39	7,55
984,48	986,29	5,40	7,56
986,30	988,12	5,41	7,58
988,13	989,94	5,42	7,59
989,95	991,77	5,43	7,61
991,78	993,59	5,44	7,62
993,60	995,42	5,45	7,63
995,43	997,24	5,46	7,65
997,25	999,07	5,47	7,66
999,08	1 000,89	5,48	7,68
1 000,90	1 002,72	5,49	7,69
1 002,73	1 004,54	5,50	7,70
1 004,55	1 006,37	5,51	7,72
1 006,38	1 008,19	5,52	7,73
1 008,20	1 010,02	5,53	7,75
1 010,03	1 011,84	5,54	7,76
1 011,85	1 013,66	5,55	7,77
1 013,67	1 015,49	5,56	7,79
1 015,50	1 017,31	5,57	7,80
1 017,32	1 019,14	5,58	7,82
1 019,15	1 020,96	5,59	7,83
1 020,97	1 022,79	5,60	7,84
1 022,80	1 024,61	5,61	7,86
1 024,62	1 026,44	5,62	7,87
1 026,45	1 028,26	5,63	7,89
1 028,27	1 030,09	5,64	7,90
1 030,10	1 031,91	5,65	7,91
1 031,92	1 033,74	5,66	7,93
1 033,75	1 035,56	5,67	7,94
1 035,57	1 037,39	5,68	7,96
1 037,40	1 039,21	5,69	7,97
1 039,22	1 041,04	5,70	7,98
1 041,05	1 042,86	5,71	8,00
1 042,87	1 044,69	5,72	8,01
1 044,70	1 046,51	5,73	8,03
1 046,52	1 048,34	5,74	8,04
1 048,35	1 050,16	5,75	8,05
1 050,17	1 051,99	5,76	8,07
1 052,00	1 053,81	5,77	8,08
1 053,82	1 055,64	5,78	8,10
1 055,65	1 057,46	5,79	8,11
1 057,47	1 059,29	5,80	8,12
1 059,30	1 061,11	5,81	8,14
1 061,12	1 062,93	5,82	8,15
1 062,94	1 064,76	5,83	8,17
1 064,77	1 066,58	5,84	8,18
1 066,59	1 068,41	5,85	8,19
1 068,42	1 070,23	5,86	8,21
1 070,24	1 072,06	5,87	8,22
1 072,07	1 073,88	5,88	8,24
1 073,89	1 075,71	5,89	8,25
1 075,72	1 077,53	5,90	8,26
1 077,54	1 079,36	5,91	8,28
1 079,37	1 081,18	5,92	8,29
1 081,19	1 083,01	5,93	8,31
1 083,02	1 084,83	5,94	8,32
1 084,84	1 086,66	5,95	8,33
1 086,67	1 088,48	5,96	8,35
1 088,49	1 090,31	5,97	8,36
1 090,32	1 092,13	5,98	8,38
1 092,14	1 093,96	5,99	8,39
1 093,97	1 095,78	6,00	8,40
1 095,79	1 097,61	6,01	8,42
1 097,62	1 099,43	6,02	8,43
1 099,44	1 101,26	6,03	8,45
1 101,27	1 103,08	6,04	8,46
1 103,09	1 104,91	6,05	8,47
1 104,92	1 106,73	6,06	8,49
1 106,74	1 108,56	6,07	8,50
1 108,57	1 110,38	6,08	8,52
1 110,39	1 112,21	6,09	8,53
1 112,22	1 114,03	6,10	8,54
1 114,04	1 115,85	6,11	8,56
1 115,86	1 117,68	6,12	8,57
1 117,69	1 119,50	6,13	8,59
1 119,51	1 121,33	6,14	8,60
1 121,34	1 123,15	6,15	8,61
1 123,16	1 124,98	6,16	8,63
1 124,99	1 126,80	6,17	8,64
1 126,81	1 128,63	6,18	8,66
1 128,64	1 130,45	6,19	8,67
1 130,46	1 132,28	6,20	8,68
1 132,29	1 134,10	6,21	8,70
1 134,11	1 135,93	6,22	8,71
1 135,94	1 137,75	6,23	8,73
1 137,76	1 139,58	6,24	8,74
1 139,59	1 141,40	6,25	8,75
1 141,41	1 143,23	6,26	8,77
1 143,24	1 145,05	6,27	8,78
1 145,06	1 146,88	6,28	8,80
1 146,89	1 148,70	6,29	8,81
1 148,71	1 150,53	6,30	8,82
1 150,54	1 152,35	6,31	8,84
1 152,36	1 154,18	6,32	8,85
1 154,19	1 156,00	6,33	8,87
1 156,01	1 157,83	6,34	8,88
1 157,84	1 159,65	6,35	8,89
1 159,66	1 161,48	6,36	8,91
1 161,49	1 163,30	6,37	8,92
1 163,31	1 165,12	6,38	8,94
1 165,13	1 166,95	6,39	8,95
1 166,96	1 168,77	6,40	8,96
1 168,78	1 170,60	6,41	8,98
1 170,61	1 172,42	6,42	8,99
1 172,43	1 174,25	6,43	9,01
1 174,26	1 176,07	6,44	9,02
1 176,08	1 177,90	6,45	9,03
1 177,91	1 179,72	6,46	9,05
1 179,73	1 181,55	6,47	9,06
1 181,56	1 183,37	6,48	9,08
1 183,38	1 185,20	6,49	9,09
1 185,21	1 187,02	6,50	9,10
1 187,03	1 188,85	6,51	9,12
1 188,86	1 190,67	6,52	9,13
1 190,68	1 192,50	6,53	9,15
1 192,51	1 194,32	6,54	9,16
1 194,33	1 196,15	6,55	9,17
1 196,16	1 197,97	6,56	9,19
1 197,98	1 199,80	6,57	9,20
1 199,81	1 201,62	6,58	9,22
1 201,63	1 203,45	6,59	9,23
1 203,46	1 205,27	6,60	9,24

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP (*suite*)

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
1 205,28 – 1 207,10	6,61	9,26	1 305,65 – 1 307,46	7,16	10,03	1 406,01 – 1 407,83	7,71	10,80
1 207,11 – 1 208,92	6,62	9,27	1 307,47 – 1 309,29	7,17	10,04	1 407,84 – 1 409,65	7,72	10,81
1 208,93 – 1 210,75	6,63	9,29	1 309,30 – 1 311,11	7,18	10,06	1 409,66 – 1 411,48	7,73	10,83
1 210,76 – 1 212,57	6,64	9,30	1 311,12 – 1 312,93	7,19	10,07	1 411,49 – 1 413,30	7,74	10,84
1 212,58 – 1 214,39	6,65	9,31	1 312,94 – 1 314,76	7,20	10,08	1 413,31 – 1 415,12	7,75	10,85
1 214,40 – 1 216,22	6,66	9,33	1 314,77 – 1 316,58	7,21	10,10	1 415,13 – 1 416,95	7,76	10,87
1 216,23 – 1 218,04	6,67	9,34	1 316,59 – 1 318,41	7,22	10,11	1 416,96 – 1 418,77	7,77	10,88
1 218,05 – 1 219,87	6,68	9,36	1 318,42 – 1 320,23	7,23	10,13	1 418,78 – 1 420,60	7,78	10,90
1 219,88 – 1 221,69	6,69	9,37	1 320,24 – 1 322,06	7,24	10,14	1 420,61 – 1 422,42	7,79	10,91
1 221,70 – 1 223,52	6,70	9,38	1 322,07 – 1 323,88	7,25	10,15	1 422,43 – 1 424,25	7,80	10,92
1 223,53 – 1 225,34	6,71	9,40	1 323,89 – 1 325,71	7,26	10,17	1 424,26 – 1 426,07	7,81	10,94
1 225,35 – 1 227,17	6,72	9,41	1 325,72 – 1 327,53	7,27	10,18	1 426,08 – 1 427,90	7,82	10,95
1 227,18 – 1 228,99	6,73	9,43	1 327,54 – 1 329,36	7,28	10,20	1 427,91 – 1 429,72	7,83	10,97
1 229,00 – 1 230,82	6,74	9,44	1 329,37 – 1 331,18	7,29	10,21	1 429,73 – 1 431,55	7,84	10,98
1 230,83 – 1 232,64	6,75	9,45	1 331,19 – 1 333,01	7,30	10,22	1 431,56 – 1 433,37	7,85	10,99
1 232,65 – 1 234,47	6,76	9,47	1 333,02 – 1 334,83	7,31	10,24	1 433,38 – 1 435,20	7,86	11,01
1 234,48 – 1 236,29	6,77	9,48	1 334,84 – 1 336,66	7,32	10,25	1 435,21 – 1 437,02	7,87	11,02
1 236,30 – 1 238,12	6,78	9,50	1 336,67 – 1 338,48	7,33	10,27	1 437,03 – 1 438,85	7,88	11,04
1 238,13 – 1 239,94	6,79	9,51	1 338,49 – 1 340,31	7,34	10,28	1 438,86 – 1 440,67	7,89	11,05
1 239,95 – 1 241,77	6,80	9,52	1 340,32 – 1 342,13	7,35	10,29	1 440,68 – 1 442,50	7,90	11,06
1 241,78 – 1 243,59	6,81	9,54	1 342,14 – 1 343,96	7,36	10,31	1 442,51 – 1 444,32	7,91	11,08
1 243,60 – 1 245,42	6,82	9,55	1 343,97 – 1 345,78	7,37	10,32	1 444,33 – 1 446,15	7,92	11,09
1 245,43 – 1 247,24	6,83	9,57	1 345,79 – 1 347,61	7,38	10,34	1 446,16 – 1 447,97	7,93	11,11
1 247,25 – 1 249,07	6,84	9,58	1 347,62 – 1 349,43	7,39	10,35	1 447,98 – 1 449,80	7,94	11,12
1 249,08 – 1 250,89	6,85	9,59	1 349,44 – 1 351,26	7,40	10,36	1 449,81 – 1 451,62	7,95	11,13
1 250,90 – 1 252,72	6,86	9,61	1 351,27 – 1 353,08	7,41	10,38	1 451,63 – 1 453,45	7,96	11,15
1 252,73 – 1 254,54	6,87	9,62	1 353,09 – 1 354,91	7,42	10,39	1 453,46 – 1 455,27	7,97	11,16
1 254,55 – 1 256,37	6,88	9,64	1 354,92 – 1 356,73	7,43	10,41	1 455,28 – 1 457,10	7,98	11,18
1 256,38 – 1 258,19	6,89	9,65	1 356,74 – 1 358,56	7,44	10,42	1 457,11 – 1 458,92	7,99	11,19
1 258,20 – 1 260,02	6,90	9,66	1 358,57 – 1 360,38	7,45	10,43	1 458,93 – 1 460,75	8,00	11,20
1 260,03 – 1 261,84	6,91	9,68	1 360,39 – 1 362,21	7,46	10,45	1 460,76 – 1 462,57	8,01	11,22
1 261,85 – 1 263,66	6,92	9,69	1 362,22 – 1 364,03	7,47	10,46	1 462,58 – 1 464,39	8,02	11,23
1 263,67 – 1 265,49	6,93	9,71	1 364,04 – 1 365,85	7,48	10,48	1 464,40 – 1 466,22	8,03	11,25
1 265,50 – 1 267,31	6,94	9,72	1 365,86 – 1 367,68	7,49	10,49	1 466,23 – 1 468,04	8,04	11,26
1 267,32 – 1 269,14	6,95	9,73	1 367,69 – 1 369,50	7,50	10,50	1 468,05 – 1 469,87	8,05	11,27
1 269,15 – 1 270,96	6,96	9,75	1 369,51 – 1 371,33	7,51	10,52	1 469,88 – 1 471,69	8,06	11,29
1 270,97 – 1 272,79	6,97	9,76	1 371,34 – 1 373,15	7,52	10,53	1 471,70 – 1 473,52	8,07	11,30
1 272,80 – 1 274,61	6,98	9,78	1 373,16 – 1 374,98	7,53	10,55	1 473,53 – 1 475,34	8,08	11,32
1 274,62 – 1 276,44	6,99	9,79	1 374,99 – 1 376,80	7,54	10,56	1 475,35 – 1 477,17	8,09	11,33
1 276,45 – 1 278,26	7,00	9,80	1 376,81 – 1 378,63	7,55	10,57	1 477,18 – 1 478,99	8,10	11,34
1 278,27 – 1 280,09	7,01	9,82	1 378,64 – 1 380,45	7,56	10,59	1 479,00 – 1 480,82	8,11	11,36
1 280,10 – 1 281,91	7,02	9,83	1 380,46 – 1 382,28	7,57	10,60	1 480,83 – 1 482,64	8,12	11,37
1 281,92 – 1 283,74	7,03	9,85	1 382,29 – 1 384,10	7,58	10,62	1 482,65 – 1 484,47	8,13	11,39
1 283,75 – 1 285,56	7,04	9,86	1 384,11 – 1 385,93	7,59	10,63	1 484,48 – 1 486,29	8,14	11,40
1 285,57 – 1 287,39	7,05	9,87	1 385,94 – 1 387,75	7,60	10,64	1 486,30 – 1 488,12	8,15	11,41
1 287,40 – 1 289,21	7,06	9,89	1 387,76 – 1 389,58	7,61	10,66	1 488,13 – 1 489,94	8,16	11,43
1 289,22 – 1 291,04	7,07	9,90	1 389,59 – 1 391,40	7,62	10,67	1 489,95 – 1 491,77	8,17	11,44
1 291,05 – 1 292,86	7,08	9,92	1 391,41 – 1 393,23	7,63	10,69	1 491,78 – 1 493,59	8,18	11,46
1 292,87 – 1 294,69	7,09	9,93	1 393,24 – 1 395,05	7,64	10,70	1 493,60 – 1 495,42	8,19	11,47
1 294,70 – 1 296,51	7,10	9,94	1 395,06 – 1 396,88	7,65	10,71	1 495,43 – 1 497,24	8,20	11,48
1 296,52 – 1 298,34	7,11	9,96	1 396,89 – 1 398,70	7,66	10,73	1 497,25 – 1 499,07	8,21	11,50
1 298,35 – 1 300,16	7,12	9,97	1 398,71 – 1 400,53	7,67	10,74	1 499,08 – 1 500,89	8,22	11,51
1 300,17 – 1 301,99	7,13	9,99	1 400,54 – 1 402,35	7,68	10,76	1 500,90 – 1 502,72	8,23	11,53
1 302,00 – 1 303,81	7,14	10,00	1 402,36 – 1 404,18	7,69	10,77	1 502,73 – 1 504,54	8,24	11,54
1 303,82 – 1 305,64	7,15	10,01	1 404,19 – 1 406,00	7,70	10,78	1 504,55 – 1 506,37	8,25	11,55

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
1 506,38 – 1 508,19	8,26	11,57	1 606,74 – 1 608,56	8,81	12,34	1 707,11 – 1 708,92	9,36	13,11
1 508,20 – 1 510,02	8,27	11,58	1 608,57 – 1 610,38	8,82	12,35	1 708,93 – 1 710,75	9,37	13,12
1 510,03 – 1 511,84	8,28	11,60	1 610,39 – 1 612,21	8,83	12,37	1 710,76 – 1 712,57	9,38	13,14
1 511,85 – 1 513,66	8,29	11,61	1 612,22 – 1 614,03	8,84	12,38	1 712,58 – 1 714,39	9,39	13,15
1 513,67 – 1 515,49	8,30	11,62	1 614,04 – 1 615,85	8,85	12,39	1 714,40 – 1 716,22	9,40	13,16
1 515,50 – 1 517,31	8,31	11,64	1 615,86 – 1 617,68	8,86	12,41	1 716,23 – 1 718,04	9,41	13,18
1 517,32 – 1 519,14	8,32	11,65	1 617,69 – 1 619,50	8,87	12,42	1 718,05 – 1 719,87	9,42	13,19
1 519,15 – 1 520,96	8,33	11,67	1 619,51 – 1 621,33	8,88	12,44	1 719,88 – 1 721,69	9,43	13,21
1 520,97 – 1 522,79	8,34	11,68	1 621,34 – 1 623,15	8,89	12,45	1 721,70 – 1 723,52	9,44	13,22
1 522,80 – 1 524,61	8,35	11,69	1 623,16 – 1 624,98	8,90	12,46	1 723,53 – 1 725,34	9,45	13,23
1 524,62 – 1 526,44	8,36	11,71	1 624,99 – 1 626,80	8,91	12,48	1 725,35 – 1 727,17	9,46	13,25
1 526,45 – 1 528,26	8,37	11,72	1 626,81 – 1 628,63	8,92	12,49	1 727,18 – 1 728,99	9,47	13,26
1 528,27 – 1 530,09	8,38	11,74	1 628,64 – 1 630,45	8,93	12,51	1 729,00 – 1 730,82	9,48	13,28
1 530,10 – 1 531,91	8,39	11,75	1 630,46 – 1 632,28	8,94	12,52	1 730,83 – 1 732,64	9,49	13,29
1 531,92 – 1 533,74	8,40	11,76	1 632,29 – 1 634,10	8,95	12,53	1 732,65 – 1 734,47	9,50	13,30
1 533,75 – 1 535,56	8,41	11,78	1 634,11 – 1 635,93	8,96	12,55	1 734,48 – 1 736,29	9,51	13,32
1 535,57 – 1 537,39	8,42	11,79	1 635,94 – 1 637,75	8,97	12,56	1 736,30 – 1 738,12	9,52	13,33
1 537,40 – 1 539,21	8,43	11,81	1 637,76 – 1 639,58	8,98	12,58	1 738,13 – 1 739,94	9,53	13,35
1 539,22 – 1 541,04	8,44	11,82	1 639,59 – 1 641,40	8,99	12,59	1 739,95 – 1 741,77	9,54	13,36
1 541,05 – 1 542,86	8,45	11,83	1 641,41 – 1 643,23	9,00	12,60	1 741,78 – 1 743,59	9,55	13,37
1 542,87 – 1 544,69	8,46	11,85	1 643,24 – 1 645,05	9,01	12,62	1 743,60 – 1 745,42	9,56	13,39
1 544,70 – 1 546,51	8,47	11,86	1 645,06 – 1 646,88	9,02	12,63	1 745,43 – 1 747,24	9,57	13,40
1 546,52 – 1 548,34	8,48	11,88	1 646,89 – 1 648,70	9,03	12,65	1 747,25 – 1 749,07	9,58	13,42
1 548,35 – 1 550,16	8,49	11,89	1 648,71 – 1 650,53	9,04	12,66	1 749,08 – 1 750,89	9,59	13,43
1 550,17 – 1 551,99	8,50	11,90	1 650,54 – 1 652,35	9,05	12,67	1 750,90 – 1 752,72	9,60	13,44
1 552,00 – 1 553,81	8,51	11,92	1 652,36 – 1 654,18	9,06	12,69	1 752,73 – 1 754,54	9,61	13,46
1 553,82 – 1 555,64	8,52	11,93	1 654,19 – 1 656,00	9,07	12,70	1 754,55 – 1 756,37	9,62	13,47
1 555,65 – 1 557,46	8,53	11,95	1 656,01 – 1 657,83	9,08	12,72	1 756,38 – 1 758,19	9,63	13,49
1 557,47 – 1 559,29	8,54	11,96	1 657,84 – 1 659,65	9,09	12,73	1 758,20 – 1 760,02	9,64	13,50
1 559,30 – 1 561,11	8,55	11,97	1 659,66 – 1 661,48	9,10	12,74	1 760,03 – 1 761,84	9,65	13,51
1 561,12 – 1 562,93	8,56	11,99	1 661,49 – 1 663,30	9,11	12,76	1 761,85 – 1 763,66	9,66	13,53
1 562,94 – 1 564,76	8,57	12,00	1 663,31 – 1 665,12	9,12	12,77	1 763,67 – 1 765,49	9,67	13,54
1 564,77 – 1 566,58	8,58	12,02	1 665,13 – 1 666,95	9,13	12,79	1 765,50 – 1 767,31	9,68	13,56
1 566,59 – 1 568,41	8,59	12,03	1 666,96 – 1 668,77	9,14	12,80	1 767,32 – 1 769,14	9,69	13,57
1 568,42 – 1 570,23	8,60	12,04	1 668,78 – 1 670,60	9,15	12,81	1 769,15 – 1 770,96	9,70	13,58
1 570,24 – 1 572,06	8,61	12,06	1 670,61 – 1 672,42	9,16	12,83	1 770,97 – 1 772,79	9,71	13,60
1 572,07 – 1 573,88	8,62	12,07	1 672,43 – 1 674,25	9,17	12,84	1 772,80 – 1 774,61	9,72	13,61
1 573,89 – 1 575,71	8,63	12,09	1 674,26 – 1 676,07	9,18	12,86	1 774,62 – 1 776,44	9,73	13,63
1 575,72 – 1 577,53	8,64	12,10	1 676,08 – 1 677,90	9,19	12,87	1 776,45 – 1 778,26	9,74	13,64
1 577,54 – 1 579,36	8,65	12,11	1 677,91 – 1 679,72	9,20	12,88	1 778,27 – 1 780,09	9,75	13,65
1 579,37 – 1 581,18	8,66	12,13	1 679,73 – 1 681,55	9,21	12,90	1 780,10 – 1 781,91	9,76	13,67
1 581,19 – 1 583,01	8,67	12,14	1 681,56 – 1 683,37	9,22	12,91	1 781,92 – 1 783,74	9,77	13,68
1 583,02 – 1 584,83	8,68	12,16	1 683,38 – 1 685,20	9,23	12,93	1 783,75 – 1 785,56	9,78	13,70
1 584,84 – 1 586,66	8,69	12,17	1 685,21 – 1 687,02	9,24	12,94	1 785,57 – 1 787,39	9,79	13,71
1 586,67 – 1 588,48	8,70	12,18	1 687,03 – 1 688,85	9,25	12,95	1 787,40 – 1 789,21	9,80	13,72
1 588,49 – 1 590,31	8,71	12,20	1 688,86 – 1 690,67	9,26	12,97	1 789,22 – 1 791,04	9,81	13,74
1 590,32 – 1 592,13	8,72	12,21	1 690,68 – 1 692,50	9,27	12,98	1 791,05 – 1 792,86	9,82	13,75
1 592,14 – 1 593,96	8,73	12,23	1 692,51 – 1 694,32	9,28	13,00	1 792,87 – 1 794,69	9,83	13,77
1 593,97 – 1 595,78	8,74	12,24	1 694,33 – 1 696,15	9,29	13,01	1 794,70 – 1 796,51	9,84	13,78
1 595,79 – 1 597,61	8,75	12,25	1 696,16 – 1 697,97	9,30	13,02	1 796,52 – 1 798,34	9,85	13,79
1 597,62 – 1 599,43	8,76	12,27	1 697,98 – 1 699,80	9,31	13,04	1 798,35 – 1 800,16	9,86	13,81
1 599,44 – 1 601,26	8,77	12,28	1 699,81 – 1 701,62	9,32	13,05	1 800,17 – 1 801,99	9,87	13,82
1 601,27 – 1 603,08	8,78	12,30	1 701,63 – 1 703,45	9,33	13,07	1 802,00 – 1 803,81	9,88	13,84
1 603,09 – 1 604,91	8,79	12,31	1 703,46 – 1 705,27	9,34	13,08	1 803,82 – 1 805,64	9,89	13,85
1 604,92 – 1 606,73	8,80	12,32	1 705,28 – 1 707,10	9,35	13,09	1 805,65 – 1 807,46	9,90	13,86

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP (*suite*)

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
1 807,47 – 1 809,29	9,91	13,88
1 809,30 – 1 811,11	9,92	13,89
1 811,12 – 1 812,93	9,93	13,91
1 812,94 – 1 814,76	9,94	13,92
1 814,77 – 1 816,58	9,95	13,93
1 816,59 – 1 818,41	9,96	13,95
1 818,42 – 1 820,23	9,97	13,96
1 820,24 – 1 822,06	9,98	13,98
1 822,07 – 1 823,88	9,99	13,99
1 823,89 – 1 825,71	10,00	14,00
1 825,72 – 1 827,53	10,01	14,02
1 827,54 – 1 829,36	10,02	14,03
1 829,37 – 1 831,18	10,03	14,05
1 831,19 – 1 833,01	10,04	14,06
1 833,02 – 1 834,83	10,05	14,07
1 834,84 – 1 836,66	10,06	14,09
1 836,67 – 1 838,48	10,07	14,10
1 838,49 – 1 840,31	10,08	14,12
1 840,32 – 1 842,13	10,09	14,13
1 842,14 – 1 843,96	10,10	14,14
1 843,97 – 1 845,78	10,11	14,16
1 845,79 – 1 847,61	10,12	14,17
1 847,62 – 1 849,43	10,13	14,19
1 849,44 – 1 851,26	10,14	14,20
1 851,27 – 1 853,08	10,15	14,21
1 853,09 – 1 854,91	10,16	14,23
1 854,92 – 1 856,73	10,17	14,24
1 856,74 – 1 858,56	10,18	14,26
1 858,57 – 1 860,38	10,19	14,27
1 860,39 – 1 862,21	10,20	14,28
1 862,22 – 1 864,03	10,21	14,30
1 864,04 – 1 865,85	10,22	14,31
1 865,86 – 1 867,68	10,23	14,33
1 867,69 – 1 869,50	10,24	14,34
1 869,51 – 1 871,33	10,25	14,35
1 871,34 – 1 873,15	10,26	14,37
1 873,16 – 1 874,98	10,27	14,38
1 874,99 – 1 876,80	10,28	14,40
1 876,81 – 1 878,63	10,29	14,41
1 878,64 – 1 880,45	10,30	14,42
1 880,46 – 1 882,28	10,31	14,44
1 882,29 – 1 884,10	10,32	14,45
1 884,11 – 1 885,93	10,33	14,47
1 885,94 – 1 887,75	10,34	14,48
1 887,76 – 1 889,58	10,35	14,49
1 889,59 – 1 891,40	10,36	14,51
1 891,41 – 1 893,23	10,37	14,52
1 893,24 – 1 895,05	10,38	14,54
1 895,06 – 1 896,88	10,39	14,55
1 896,89 – 1 898,70	10,40	14,56
1 898,71 – 1 900,53	10,41	14,58
1 900,54 – 1 902,35	10,42	14,59
1 902,36 – 1 904,18	10,43	14,61
1 904,19 – 1 906,00	10,44	14,62
1 906,01 – 1 907,83	10,45	14,63
1 907,84 – 1 909,65	10,46	14,65
1 909,66 – 1 911,48	10,47	14,66
1 911,49 – 1 913,30	10,48	14,68
1 913,31 – 1 915,12	10,49	14,69
1 915,13 – 1 916,95	10,50	14,70
1 916,96 – 1 918,77	10,51	14,72
1 918,78 – 1 920,60	10,52	14,73
1 920,61 – 1 922,42	10,53	14,75
1 922,43 – 1 924,25	10,54	14,76
1 924,26 – 1 926,07	10,55	14,77
1 926,08 – 1 927,90	10,56	14,79
1 927,91 – 1 929,72	10,57	14,80
1 929,73 – 1 931,55	10,58	14,81
1 931,56 – 1 933,37	10,59	14,83
1 933,38 – 1 935,20	10,60	14,84
1 935,21 – 1 937,02	10,61	14,86
1 937,03 – 1 938,85	10,62	14,87
1 938,86 – 1 940,67	10,63	14,88
1 940,68 – 1 942,50	10,64	14,90
1 942,51 – 1 944,32	10,65	14,91
1 944,33 – 1 946,15	10,66	14,93
1 946,16 – 1 947,97	10,67	14,94
1 947,98 – 1 949,80	10,68	14,95
1 949,81 – 1 951,62	10,69	14,97
1 951,63 – 1 953,45	10,70	14,98
1 953,46 – 1 955,27	10,71	15,00
1 955,28 – 1 957,10	10,72	15,01
1 957,11 – 1 958,92	10,73	15,02
1 958,93 – 1 960,75	10,74	15,04
1 960,76 – 1 962,57	10,75	15,05
1 962,58 – 1 964,39	10,76	15,07
1 964,40 – 1 966,22	10,77	15,08
1 966,23 – 1 968,04	10,78	15,09
1 968,05 – 1 969,87	10,79	15,11
1 969,88 – 1 971,69	10,80	15,12
1 971,70 – 1 973,52	10,81	15,14
1 973,53 – 1 975,34	10,82	15,15
1 975,35 – 1 977,17	10,83	15,16
1 977,18 – 1 978,99	10,84	15,18
1 979,00 – 1 980,82	10,85	15,19
1 980,83 – 1 982,64	10,86	15,21
1 982,65 – 1 984,47	10,87	15,22
1 984,48 – 1 986,29	10,88	15,23
1 986,30 – 1 988,12	10,89	15,25
1 988,13 – 1 989,94	10,90	15,26
1 989,95 – 1 991,77	10,91	15,28
1 991,78 – 1 993,59	10,92	15,29
1 993,60 – 1 995,42	10,93	15,30
1 995,43 – 1 997,24	10,94	15,32
1 997,25 – 1 999,07	10,95	15,33
1 999,08 – 2 000,89	10,96	15,35
2 000,90 – 2 002,72	10,97	15,36
2 002,73 – 2 004,54	10,98	15,37
2 004,55 – 2 006,37	10,99	15,39
2 006,38 – 2 008,19	11,00	15,40
2 008,20 – 2 010,02	11,01	15,42
2 010,03 – 2 011,84	11,02	15,43
2 011,85 – 2 013,66	11,03	15,44
2 013,67 – 2 015,49	11,04	15,46
2 015,50 – 2 017,31	11,05	15,47
2 017,32 – 2 019,14	11,06	15,49
2 019,15 – 2 020,96	11,07	15,50
2 020,97 – 2 022,79	11,08	15,51
2 022,80 – 2 024,61	11,09	15,53
2 024,62 – 2 026,44	11,10	15,54
2 026,45 – 2 028,26	11,11	15,56
2 028,27 – 2 030,09	11,12	15,57
2 030,10 – 2 031,91	11,13	15,58
2 031,92 – 2 033,74	11,14	15,60
2 033,75 – 2 035,56	11,15	15,61
2 035,57 – 2 037,39	11,16	15,63
2 037,40 – 2 039,21	11,17	15,64
2 039,22 – 2 041,04	11,18	15,65
2 041,05 – 2 042,86	11,19	15,67
2 042,87 – 2 044,69	11,20	15,68
2 044,70 – 2 046,51	11,21	15,70
2 046,52 – 2 048,34	11,22	15,71
2 048,35 – 2 050,16	11,23	15,72
2 050,17 – 2 051,99	11,24	15,74
2 052,00 – 2 053,81	11,25	15,75
2 053,82 – 2 055,64	11,26	15,77
2 055,65 – 2 057,46	11,27	15,78
2 057,47 – 2 059,29	11,28	15,79
2 059,30 – 2 061,11	11,29	15,81
2 061,12 – 2 062,93	11,30	15,82
2 062,94 – 2 064,76	11,31	15,84
2 064,77 – 2 066,58	11,32	15,85
2 066,59 – 2 068,41	11,33	15,86
2 068,42 – 2 070,23	11,34	15,88
2 070,24 – 2 072,06	11,35	15,89
2 072,07 – 2 073,88	11,36	15,91
2 073,89 – 2 075,71	11,37	15,92
2 075,72 – 2 077,53	11,38	15,93
2 077,54 – 2 079,36	11,39	15,95
2 079,37 – 2 081,18	11,40	15,96
2 081,19 – 2 083,01	11,41	15,98
2 083,02 – 2 084,83	11,42	15,99
2 084,84 – 2 086,66	11,43	16,00
2 086,67 – 2 088,48	11,44	16,02
2 088,49 – 2 090,31	11,45	16,03
2 090,32 – 2 092,13	11,46	16,05
2 092,14 – 2 093,96	11,47	16,06
2 093,97 – 2 095,78	11,48	16,07
2 095,79 – 2 097,61	11,49	16,09
2 097,62 – 2 099,43	11,50	16,10
2 099,44 – 2 101,26	11,51	16,12
2 101,27 – 2 103,08	11,52	16,13
2 103,09 – 2 104,91	11,53	16,14
2 104,92 – 2 106,73	11,54	16,16
2 106,74 – 2 108,56	11,55	16,17

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2 108,57 – 2 110,38	11,56	16,19
2 110,39 – 2 112,21	11,57	16,20
2 112,22 – 2 114,03	11,58	16,21
2 114,04 – 2 115,85	11,59	16,23
2 115,86 – 2 117,68	11,60	16,24
2 117,69 – 2 119,50	11,61	16,26
2 119,51 – 2 121,33	11,62	16,27
2 121,34 – 2 123,15	11,63	16,28
2 123,16 – 2 124,98	11,64	16,30
2 124,99 – 2 126,80	11,65	16,31
2 126,81 – 2 128,63	11,66	16,33
2 128,64 – 2 130,45	11,67	16,34
2 130,46 – 2 132,28	11,68	16,35
2 132,29 – 2 134,10	11,69	16,37
2 134,11 – 2 135,93	11,70	16,38
2 135,94 – 2 137,75	11,71	16,40
2 137,76 – 2 139,58	11,72	16,41
2 139,59 – 2 141,40	11,73	16,42
2 141,41 – 2 143,23	11,74	16,44
2 143,24 – 2 145,05	11,75	16,45
2 145,06 – 2 146,88	11,76	16,47
2 146,89 – 2 148,70	11,77	16,48
2 148,71 – 2 150,53	11,78	16,49
2 150,54 – 2 152,35	11,79	16,51
2 152,36 – 2 154,18	11,80	16,52
2 154,19 – 2 156,00	11,81	16,54
2 156,01 – 2 157,83	11,82	16,55
2 157,84 – 2 159,65	11,83	16,56
2 159,66 – 2 161,48	11,84	16,58
2 161,49 – 2 163,30	11,85	16,59
2 163,31 – 2 165,12	11,86	16,61
2 165,13 – 2 166,95	11,87	16,62
2 166,96 – 2 168,77	11,88	16,63
2 168,78 – 2 170,60	11,89	16,65
2 170,61 – 2 172,42	11,90	16,66
2 172,43 – 2 174,25	11,91	16,68
2 174,26 – 2 176,07	11,92	16,69
2 176,08 – 2 177,90	11,93	16,70
2 177,91 – 2 179,72	11,94	16,72
2 179,73 – 2 181,55	11,95	16,73
2 181,56 – 2 183,37	11,96	16,75
2 183,38 – 2 185,20	11,97	16,76
2 185,21 – 2 187,02	11,98	16,77
2 187,03 – 2 188,85	11,99	16,79
2 188,86 – 2 190,67	12,00	16,80
2 190,68 – 2 192,50	12,01	16,82
2 192,51 – 2 194,32	12,02	16,83
2 194,33 – 2 196,15	12,03	16,84
2 196,16 – 2 197,97	12,04	16,86
2 197,98 – 2 199,80	12,05	16,87
2 199,81 – 2 201,62	12,06	16,89
2 201,63 – 2 203,45	12,07	16,90
2 203,46 – 2 205,27	12,08	16,91
2 205,28 – 2 207,10	12,09	16,93
2 207,11 – 2 208,92	12,10	16,94
2 208,93 – 2 210,75	12,11	16,96
2 210,76 – 2 212,57	12,12	16,97
2 212,58 – 2 214,39	12,13	16,98
2 214,40 – 2 216,22	12,14	17,00
2 216,23 – 2 218,04	12,15	17,01
2 218,05 – 2 219,87	12,16	17,03
2 219,88 – 2 221,69	12,17	17,04
2 221,70 – 2 223,52	12,18	17,05
2 223,53 – 2 225,34	12,19	17,07
2 225,35 – 2 227,17	12,20	17,08
2 227,18 – 2 228,99	12,21	17,10
2 229,00 – 2 230,82	12,22	17,11
2 230,83 – 2 232,64	12,23	17,12
2 232,65 – 2 234,47	12,24	17,14
2 234,48 – 2 236,29	12,25	17,15
2 236,30 – 2 238,12	12,26	17,17
2 238,13 – 2 239,94	12,27	17,18
2 239,95 – 2 241,77	12,28	17,19
2 241,78 – 2 243,59	12,29	17,21
2 243,60 – 2 245,42	12,30	17,22
2 245,43 – 2 247,24	12,31	17,24
2 247,25 – 2 249,07	12,32	17,25
2 249,08 – 2 250,89	12,33	17,26
2 250,90 – 2 252,72	12,34	17,28
2 252,73 – 2 254,54	12,35	17,29
2 254,55 – 2 256,37	12,36	17,31
2 256,38 – 2 258,19	12,37	17,32
2 258,20 – 2 260,02	12,38	17,33
2 260,03 – 2 261,84	12,39	17,35
2 261,85 – 2 263,66	12,40	17,36
2 263,67 – 2 265,49	12,41	17,38
2 265,50 – 2 267,31	12,42	17,39
2 267,32 – 2 269,14	12,43	17,40
2 269,15 – 2 270,96	12,44	17,42
2 270,97 – 2 272,79	12,45	17,43
2 272,80 – 2 274,61	12,46	17,45
2 274,62 – 2 276,44	12,47	17,46
2 276,45 – 2 278,26	12,48	17,47
2 278,27 – 2 280,09	12,49	17,49
2 280,10 – 2 281,91	12,50	17,50
2 281,92 – 2 283,74	12,51	17,52
2 283,75 – 2 285,56	12,52	17,53
2 285,57 – 2 287,39	12,53	17,54
2 287,40 – 2 289,21	12,54	17,56
2 289,22 – 2 291,04	12,55	17,57
2 291,05 – 2 292,86	12,56	17,59
2 292,87 – 2 294,69	12,57	17,60
2 294,70 – 2 296,51	12,58	17,61
2 296,52 – 2 298,34	12,59	17,63
2 298,35 – 2 300,16	12,60	17,64
2 300,17 – 2 301,99	12,61	17,66
2 302,00 – 2 303,81	12,62	17,67
2 303,82 – 2 305,64	12,63	17,68
2 305,65 – 2 307,46	12,64	17,70
2 307,47 – 2 309,29	12,65	17,71
2 309,30 – 2 311,11	12,66	17,73
2 311,12 – 2 312,93	12,67	17,74
2 312,94 – 2 314,76	12,68	17,75
2 314,77 – 2 316,58	12,69	17,77
2 316,59 – 2 318,41	12,70	17,78
2 318,42 – 2 320,23	12,71	17,80
2 320,24 – 2 322,06	12,72	17,81
2 322,07 – 2 323,88	12,73	17,82
2 323,89 – 2 325,71	12,74	17,84
2 325,72 – 2 327,53	12,75	17,85
2 327,54 – 2 329,36	12,76	17,87
2 329,37 – 2 331,18	12,77	17,88
2 331,19 – 2 333,01	12,78	17,89
2 333,02 – 2 334,83	12,79	17,91
2 334,84 – 2 336,66	12,80	17,92
2 336,67 – 2 338,48	12,81	17,94
2 338,49 – 2 340,31	12,82	17,95
2 340,32 – 2 342,13	12,83	17,96
2 342,14 – 2 343,96	12,84	17,98
2 343,97 – 2 345,78	12,85	17,99
2 345,79 – 2 347,61	12,86	18,01
2 347,62 – 2 349,43	12,87	18,02
2 349,44 – 2 351,26	12,88	18,03
2 351,27 – 2 353,08	12,89	18,05
2 353,09 – 2 354,91	12,90	18,06
2 354,92 – 2 356,73	12,91	18,08
2 356,74 – 2 358,56	12,92	18,09
2 358,57 – 2 360,38	12,93	18,10
2 360,39 – 2 362,21	12,94	18,12
2 362,22 – 2 364,03	12,95	18,13
2 364,04 – 2 365,85	12,96	18,15
2 365,86 – 2 367,68	12,97	18,16
2 367,69 – 2 369,50	12,98	18,17
2 369,51 – 2 371,33	12,99	18,19
2 371,34 – 2 373,15	13,00	18,20
2 373,16 – 2 374,98	13,01	18,22
2 374,99 – 2 376,80	13,02	18,23
2 376,81 – 2 378,63	13,03	18,24
2 378,64 – 2 380,45	13,04	18,26
2 380,46 – 2 382,28	13,05	18,27
2 382,29 – 2 384,10	13,06	18,29
2 384,11 – 2 385,93	13,07	18,30
2 385,94 – 2 387,75	13,08	18,31
2 387,76 – 2 389,58	13,09	18,33
2 389,59 – 2 391,40	13,10	18,34
2 391,41 – 2 393,23	13,11	18,36
2 393,24 – 2 395,05	13,12	18,37
2 395,06 – 2 396,88	13,13	18,38
2 396,89 – 2 398,70	13,14	18,40
2 398,71 – 2 400,53	13,15	18,41
2 400,54 – 2 402,35	13,16	18,43
2 402,36 – 2 404,18	13,17	18,44
2 404,19 – 2 406,00	13,18	18,45
2 406,01 – 2 407,83	13,19	18,47
2 407,84 – 2 409,65	13,20	18,48

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP (*suite*)

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2 409,66 – 2 411,48	13,21	18,50	2 510,03 – 2 511,84	13,76	19,27	2 610,39 – 2 612,21	14,31	20,04
2 411,49 – 2 413,30	13,22	18,51	2 511,85 – 2 513,66	13,77	19,28	2 612,22 – 2 614,03	14,32	20,05
2 413,31 – 2 415,12	13,23	18,52	2 513,67 – 2 515,49	13,78	19,29	2 614,04 – 2 615,85	14,33	20,06
2 415,13 – 2 416,95	13,24	18,54	2 515,50 – 2 517,31	13,79	19,31	2 615,86 – 2 617,68	14,34	20,08
2 416,96 – 2 418,77	13,25	18,55	2 517,32 – 2 519,14	13,80	19,32	2 617,69 – 2 619,50	14,35	20,09
2 418,78 – 2 420,60	13,26	18,57	2 519,15 – 2 520,96	13,81	19,34	2 619,51 – 2 621,33	14,36	20,11
2 420,61 – 2 422,42	13,27	18,58	2 520,97 – 2 522,79	13,82	19,35	2 621,34 – 2 623,15	14,37	20,12
2 422,43 – 2 424,25	13,28	18,59	2 522,80 – 2 524,61	13,83	19,36	2 623,16 – 2 624,98	14,38	20,13
2 424,26 – 2 426,07	13,29	18,61	2 524,62 – 2 526,44	13,84	19,38	2 624,99 – 2 626,80	14,39	20,15
2 426,08 – 2 427,90	13,30	18,62	2 526,45 – 2 528,26	13,85	19,39	2 626,81 – 2 628,63	14,40	20,16
2 427,91 – 2 429,72	13,31	18,64	2 528,27 – 2 530,09	13,86	19,41	2 628,64 – 2 630,45	14,41	20,18
2 429,73 – 2 431,55	13,32	18,65	2 530,10 – 2 531,91	13,87	19,42	2 630,46 – 2 632,28	14,42	20,19
2 431,56 – 2 433,37	13,33	18,66	2 531,92 – 2 533,74	13,88	19,43	2 632,29 – 2 634,10	14,43	20,20
2 433,38 – 2 435,20	13,34	18,68	2 533,75 – 2 535,56	13,89	19,45	2 634,11 – 2 635,93	14,44	20,22
2 435,21 – 2 437,02	13,35	18,69	2 535,57 – 2 537,39	13,90	19,46	2 635,94 – 2 637,75	14,45	20,23
2 437,03 – 2 438,85	13,36	18,71	2 537,40 – 2 539,21	13,91	19,48	2 637,76 – 2 639,58	14,46	20,25
2 438,86 – 2 440,67	13,37	18,72	2 539,22 – 2 541,04	13,92	19,49	2 639,59 – 2 641,40	14,47	20,26
2 440,68 – 2 442,50	13,38	18,73	2 541,05 – 2 542,86	13,93	19,50	2 641,41 – 2 643,23	14,48	20,27
2 442,51 – 2 444,32	13,39	18,75	2 542,87 – 2 544,69	13,94	19,52	2 643,24 – 2 645,05	14,49	20,29
2 444,33 – 2 446,15	13,40	18,76	2 544,70 – 2 546,51	13,95	19,53	2 645,06 – 2 646,88	14,50	20,30
2 446,16 – 2 447,97	13,41	18,78	2 546,52 – 2 548,34	13,96	19,55	2 646,89 – 2 648,70	14,51	20,32
2 447,98 – 2 449,80	13,42	18,79	2 548,35 – 2 550,16	13,97	19,56	2 648,71 – 2 650,53	14,52	20,33
2 449,81 – 2 451,62	13,43	18,80	2 550,17 – 2 551,99	13,98	19,57	2 650,54 – 2 652,35	14,53	20,34
2 451,63 – 2 453,45	13,44	18,82	2 552,00 – 2 553,81	13,99	19,59	2 652,36 – 2 654,18	14,54	20,36
2 453,46 – 2 455,27	13,45	18,83	2 553,82 – 2 555,64	14,00	19,60	2 654,19 – 2 656,00	14,55	20,37
2 455,28 – 2 457,10	13,46	18,85	2 555,65 – 2 557,46	14,01	19,62	2 656,01 – 2 657,83	14,56	20,39
2 457,11 – 2 458,92	13,47	18,86	2 557,47 – 2 559,29	14,02	19,63	2 657,84 – 2 659,65	14,57	20,40
2 458,93 – 2 460,75	13,48	18,87	2 559,30 – 2 561,11	14,03	19,64	2 659,66 – 2 661,48	14,58	20,41
2 460,76 – 2 462,57	13,49	18,89	2 561,12 – 2 562,93	14,04	19,66	2 661,49 – 2 663,30	14,59	20,43
2 462,58 – 2 464,39	13,50	18,90	2 562,94 – 2 564,76	14,05	19,67	2 663,31 – 2 665,12	14,60	20,44
2 464,40 – 2 466,22	13,51	18,92	2 564,77 – 2 566,58	14,06	19,69	2 665,13 – 2 666,95	14,61	20,46
2 466,23 – 2 468,04	13,52	18,93	2 566,59 – 2 568,41	14,07	19,70	2 666,96 – 2 668,77	14,62	20,47
2 468,05 – 2 469,87	13,53	18,94	2 568,42 – 2 570,23	14,08	19,71	2 668,78 – 2 670,60	14,63	20,48
2 469,88 – 2 471,69	13,54	18,96	2 570,24 – 2 572,06	14,09	19,73	2 670,61 – 2 672,42	14,64	20,50
2 471,70 – 2 473,52	13,55	18,97	2 572,07 – 2 573,88	14,10	19,74	2 672,43 – 2 674,25	14,65	20,51
2 473,53 – 2 475,34	13,56	18,99	2 573,89 – 2 575,71	14,11	19,76	2 674,26 – 2 676,07	14,66	20,53
2 475,35 – 2 477,17	13,57	19,00	2 575,72 – 2 577,53	14,12	19,77	2 676,08 – 2 677,90	14,67	20,54
2 477,18 – 2 478,99	13,58	19,01	2 577,54 – 2 579,36	14,13	19,78	2 677,91 – 2 679,72	14,68	20,55
2 479,00 – 2 480,82	13,59	19,03	2 579,37 – 2 581,18	14,14	19,80	2 679,73 – 2 681,55	14,69	20,57
2 480,83 – 2 482,64	13,60	19,04	2 581,19 – 2 583,01	14,15	19,81	2 681,56 – 2 683,37	14,70	20,58
2 482,65 – 2 484,47	13,61	19,06	2 583,02 – 2 584,83	14,16	19,83	2 683,38 – 2 685,20	14,71	20,60
2 484,48 – 2 486,29	13,62	19,07	2 584,84 – 2 586,66	14,17	19,84	2 685,21 – 2 687,02	14,72	20,61
2 486,30 – 2 488,12	13,63	19,08	2 586,67 – 2 588,48	14,18	19,85	2 687,03 – 2 688,85	14,73	20,62
2 488,13 – 2 489,94	13,64	19,10	2 588,49 – 2 590,31	14,19	19,87	2 688,86 – 2 690,67	14,74	20,64
2 489,95 – 2 491,77	13,65	19,11	2 590,32 – 2 592,13	14,20	19,88	2 690,68 – 2 692,50	14,75	20,65
2 491,78 – 2 493,59	13,66	19,13	2 592,14 – 2 593,96	14,21	19,90	2 692,51 – 2 694,32	14,76	20,67
2 493,60 – 2 495,42	13,67	19,14	2 593,97 – 2 595,78	14,22	19,91	2 694,33 – 2 696,15	14,77	20,68
2 495,43 – 2 497,24	13,68	19,15	2 595,79 – 2 597,61	14,23	19,92	2 696,16 – 2 697,97	14,78	20,69
2 497,25 – 2 499,07	13,69	19,17	2 597,62 – 2 599,43	14,24	19,94	2 697,98 – 2 699,80	14,79	20,71
2 499,08 – 2 500,89	13,70	19,18	2 599,44 – 2 601,26	14,25	19,95	2 699,81 – 2 701,62	14,80	20,72
2 500,90 – 2 502,72	13,71	19,20	2 601,27 – 2 603,08	14,26	19,97	2 701,63 – 2 703,45	14,81	20,74
2 502,73 – 2 504,54	13,72	19,21	2 603,09 – 2 604,91	14,27	19,98	2 703,46 – 2 705,27	14,82	20,75
2 504,55 – 2 506,37	13,73	19,22	2 604,92 – 2 606,73	14,28	19,99	2 705,28 – 2 707,10	14,83	20,76
2 506,38 – 2 508,19	13,74	19,24	2 606,74 – 2 608,56	14,29	20,01	2 707,11 – 2 708,92	14,84	20,78
2 508,20 – 2 510,02	13,75	19,25	2 608,57 – 2 610,38	14,30	20,02	2 708,93 – 2 710,75	14,85	20,79

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur	Salaire admissible	Cotisation de l'employé	Cotisation de l'employeur
2 710,76 – 2 712,57	14,86	20,81	2 900,00 – 2 909,99	15,92	22,28	3 450,00 – 3 459,99	18,93	26,50
2 712,58 – 2 714,39	14,87	20,82	2 910,00 – 2 919,99	15,97	22,36	3 460,00 – 3 469,99	18,99	26,58
2 714,40 – 2 716,22	14,88	20,83	2 920,00 – 2 929,99	16,03	22,43	3 470,00 – 3 479,99	19,04	26,65
2 716,23 – 2 718,04	14,89	20,85	2 930,00 – 2 939,99	16,08	22,51	3 480,00 – 3 489,99	19,10	26,73
2 718,05 – 2 719,87	14,90	20,86	2 940,00 – 2 949,99	16,14	22,59	3 490,00 – 3 499,99	19,15	26,81
2 719,88 – 2 721,69	14,91	20,88	2 950,00 – 2 959,99	16,19	22,66	3 500,00 – 3 509,99	19,21	26,88
2 721,70 – 2 723,52	14,92	20,89	2 960,00 – 2 969,99	16,25	22,74	3 510,00 – 3 519,99	19,26	26,96
2 723,53 – 2 725,34	14,93	20,90	2 970,00 – 2 979,99	16,30	22,82	3 520,00 – 3 529,99	19,32	27,04
2 725,35 – 2 727,17	14,94	20,92	2 980,00 – 2 989,99	16,36	22,89	3 530,00 – 3 539,99	19,37	27,11
2 727,18 – 2 728,99	14,95	20,93	2 990,00 – 2 999,99	16,41	22,97	3 540,00 – 3 549,99	19,43	27,19
2 729,00 – 2 730,82	14,96	20,95	3 000,00 – 3 009,99	16,47	23,05	3 550,00 – 3 559,99	19,48	27,27
2 730,83 – 2 732,64	14,97	20,96	3 010,00 – 3 019,99	16,52	23,13	3 560,00 – 3 569,99	19,54	27,34
2 732,65 – 2 734,47	14,98	20,97	3 020,00 – 3 029,99	16,58	23,20	3 570,00 – 3 579,99	19,59	27,42
2 734,48 – 2 736,29	14,99	20,99	3 030,00 – 3 039,99	16,63	23,28	3 580,00 – 3 589,99	19,65	27,50
2 736,30 – 2 738,12	15,00	21,00	3 040,00 – 3 049,99	16,69	23,36	3 590,00 – 3 599,99	19,70	27,57
2 738,13 – 2 739,94	15,01	21,02	3 050,00 – 3 059,99	16,74	23,43	3 600,00 – 3 609,99	19,76	27,65
2 739,95 – 2 741,77	15,02	21,03	3 060,00 – 3 069,99	16,80	23,51	3 610,00 – 3 619,99	19,81	27,73
2 741,78 – 2 743,59	15,03	21,04	3 070,00 – 3 079,99	16,85	23,59	3 620,00 – 3 629,99	19,86	27,80
2 743,60 – 2 745,42	15,04	21,06	3 080,00 – 3 089,99	16,91	23,66	3 630,00 – 3 639,99	19,92	27,88
2 745,43 – 2 747,24	15,05	21,07	3 090,00 – 3 099,99	16,96	23,74	3 640,00 – 3 649,99	19,97	27,96
2 747,25 – 2 749,07	15,06	21,09	3 100,00 – 3 109,99	17,02	23,82	3 650,00 – 3 659,99	20,03	28,03
2 749,08 – 2 750,89	15,07	21,10	3 110,00 – 3 119,99	17,07	23,89	3 660,00 – 3 669,99	20,08	28,11
2 750,90 – 2 752,72	15,08	21,11	3 120,00 – 3 129,99	17,12	23,97	3 670,00 – 3 679,99	20,14	28,19
2 752,73 – 2 754,54	15,09	21,13	3 130,00 – 3 139,99	17,18	24,05	3 680,00 – 3 689,99	20,19	28,26
2 754,55 – 2 756,37	15,10	21,14	3 140,00 – 3 149,99	17,23	24,12	3 690,00 – 3 699,99	20,25	28,34
2 756,38 – 2 758,19	15,11	21,16	3 150,00 – 3 159,99	17,29	24,20	3 700,00 – 3 709,99	20,30	28,42
2 758,20 – 2 760,02	15,12	21,17	3 160,00 – 3 169,99	17,34	24,28	3 710,00 – 3 719,99	20,36	28,49
2 760,03 – 2 761,84	15,13	21,18	3 170,00 – 3 179,99	17,40	24,35	3 720,00 – 3 729,99	20,41	28,57
2 761,85 – 2 763,66	15,14	21,20	3 180,00 – 3 189,99	17,45	24,43	3 730,00 – 3 739,99	20,47	28,65
2 763,67 – 2 765,49	15,15	21,21	3 190,00 – 3 199,99	17,51	24,51	3 740,00 – 3 749,99	20,52	28,72
2 765,50 – 2 767,31	15,16	21,23	3 200,00 – 3 209,99	17,56	24,58	3 750,00 – 3 759,99	20,58	28,80
2 767,32 – 2 769,14	15,17	21,24	3 210,00 – 3 219,99	17,62	24,66	3 760,00 – 3 769,99	20,63	28,88
2 769,15 – 2 770,96	15,18	21,25	3 220,00 – 3 229,99	17,67	24,74	3 770,00 – 3 779,99	20,69	28,95
2 770,97 – 2 772,79	15,19	21,27	3 230,00 – 3 239,99	17,73	24,81	3 780,00 – 3 789,99	20,74	29,03
2 772,80 – 2 774,61	15,20	21,28	3 240,00 – 3 249,99	17,78	24,89	3 790,00 – 3 799,99	20,80	29,11
2 774,62 – 2 776,44	15,21	21,30	3 250,00 – 3 259,99	17,84	24,97	3 800,00 – 3 809,99	20,85	29,18
2 776,45 – 2 778,26	15,22	21,31	3 260,00 – 3 269,99	17,89	25,04	3 810,00 – 3 819,99	20,91	29,26
2 778,27 – 2 780,09	15,23	21,32	3 270,00 – 3 279,99	17,95	25,12	3 820,00 – 3 829,99	20,96	29,34
2 780,10 – 2 781,91	15,24	21,34	3 280,00 – 3 289,99	18,00	25,20	3 830,00 – 3 839,99	21,02	29,41
2 781,92 – 2 783,74	15,25	21,35	3 290,00 – 3 299,99	18,06	25,27	3 840,00 – 3 849,99	21,07	29,49
2 783,75 – 2 785,56	15,26	21,37	3 300,00 – 3 309,99	18,11	25,35	3 850,00 – 3 859,99	21,13	29,57
2 785,57 – 2 787,39	15,27	21,38	3 310,00 – 3 319,99	18,17	25,43	3 860,00 – 3 869,99	21,18	29,64
2 787,40 – 2 789,21	15,28	21,39	3 320,00 – 3 329,99	18,22	25,50	3 870,00 – 3 879,99	21,23	29,72
2 789,22 – 2 791,04	15,29	21,41	3 330,00 – 3 339,99	18,28	25,58	3 880,00 – 3 889,99	21,29	29,80
2 791,05 – 2 799,99	15,32	21,44	3 340,00 – 3 349,99	18,33	25,66	3 890,00 – 3 899,99	21,34	29,87
2 800,00 – 2 809,99	15,37	21,51	3 350,00 – 3 359,99	18,39	25,73	3 900,00 – 3 909,99	21,40	29,95
2 810,00 – 2 819,99	15,43	21,59	3 360,00 – 3 369,99	18,44	25,81	3 910,00 – 3 919,99	21,45	30,03
2 820,00 – 2 829,99	15,48	21,67	3 370,00 – 3 379,99	18,49	25,89	3 920,00 – 3 929,99	21,51	30,10
2 830,00 – 2 839,99	15,54	21,74	3 380,00 – 3 389,99	18,55	25,96	3 930,00 – 3 939,99	21,56	30,18
2 840,00 – 2 849,99	15,59	21,82	3 390,00 – 3 399,99	18,60	26,04	3 940,00 – 3 949,99	21,62	30,26
2 850,00 – 2 859,99	15,65	21,90	3 400,00 – 3 409,99	18,66	26,12	3 950,00 – 3 959,99	21,67	30,33
2 860,00 – 2 869,99	15,70	21,97	3 410,00 – 3 419,99	18,71	26,19	3 960,00 – 3 969,99	21,73	30,41
2 870,00 – 2 879,99	15,75	22,05	3 420,00 – 3 429,99	18,77	26,27	3 970,00 – 3 979,99	21,78	30,49
2 880,00 – 2 889,99	15,81	22,13	3 430,00 – 3 439,99	18,82	26,35	3 980,00 – 3 989,99	21,84	30,56
2 890,00 – 2 899,99	15,86	22,20	3 440,00 – 3 449,99	18,88	26,42	3 990,00 – 3 999,99	21,89	30,64

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.5

TABLE DES COTISATIONS AU RQAP (*suite*)

Salaire admissible	Cotisation de	
	l'employé	l'employeur
4 000,00 – 4 009,99	21,95	30,72
4 010,00 – 4 019,99	22,00	30,80
4 020,00 – 4 029,99	22,06	30,87
4 030,00 – 4 039,99	22,11	30,95
4 040,00 – 4 049,99	22,17	31,03
4 050,00 – 4 059,99	22,22	31,10
4 060,00 – 4 069,99	22,28	31,18
4 070,00 – 4 079,99	22,33	31,26
4 080,00 – 4 089,99	22,39	31,33
4 090,00 – 4 099,99	22,44	31,41
4 100,00 – 4 109,99	22,50	31,49
4 110,00 – 4 119,99	22,55	31,56
4 120,00 – 4 129,99	22,60	31,64
4 130,00 – 4 139,99	22,66	31,72
4 140,00 – 4 149,99	22,71	31,79
4 150,00 – 4 159,99	22,77	31,87
4 160,00 – 4 169,99	22,82	31,95
4 170,00 – 4 179,99	22,88	32,02
4 180,00 – 4 189,99	22,93	32,10
4 190,00 – 4 199,99	22,99	32,18
4 200,00 – 4 209,99	23,04	32,25
4 210,00 – 4 219,99	23,10	32,33
4 220,00 – 4 229,99	23,15	32,41
4 230,00 – 4 239,99	23,21	32,48
4 240,00 – 4 249,99	23,26	32,56
4 250,00 – 4 259,99	23,32	32,64
4 260,00 – 4 269,99	23,37	32,71
4 270,00 – 4 279,99	23,43	32,79
4 280,00 – 4 289,99	23,48	32,87
4 290,00 – 4 299,99	23,54	32,94
4 300,00 – 4 309,99	23,59	33,02
4 310,00 – 4 319,99	23,65	33,10
4 320,00 – 4 329,99	23,70	33,17
4 330,00 – 4 339,99	23,76	33,25
4 340,00 – 4 349,99	23,81	33,33
4 350,00 – 4 359,99	23,87	33,40
4 360,00 – 4 369,99	23,92	33,48
4 370,00 – 4 379,99	23,97	33,56
4 380,00 – 4 389,99	24,03	33,63
4 390,00 – 4 399,99	24,08	33,71
4 400,00 – 4 409,99	24,14	33,79
4 410,00 – 4 419,99	24,19	33,86
4 420,00 – 4 429,99	24,25	33,94
4 430,00 – 4 439,99	24,30	34,02
4 440,00 – 4 449,99	24,36	34,09
4 450,00 – 4 459,99	24,41	34,17
4 460,00 – 4 469,99	24,47	34,25
4 470,00 – 4 479,99	24,52	34,32
4 480,00 – 4 489,99	24,58	34,40
4 490,00 – 4 499,99	24,63	34,48
4 500,00 – 4 509,99	24,69	34,55
4 510,00 – 4 519,99	24,74	34,63
4 520,00 – 4 529,99	24,80	34,71
4 530,00 – 4 539,99	24,85	34,78
4 540,00 – 4 549,99	24,91	34,86
4 550,00 – 4 559,99	24,96	34,94
4 560,00 – 4 569,99	25,02	35,01
4 570,00 – 4 579,99	25,07	35,09
4 580,00 – 4 589,99	25,13	35,17
4 590,00 – 4 599,99	25,18	35,24
4 600,00 – 4 609,99	25,24	35,32
4 610,00 – 4 619,99	25,29	35,40
4 620,00 – 4 629,99	25,34	35,47
4 630,00 – 4 639,99	25,40	35,55
4 640,00 – 4 649,99	25,45	35,63
4 650,00 – 4 659,99	25,51	35,70
4 660,00 – 4 669,99	25,56	35,78
4 670,00 – 4 679,99	25,62	35,86
4 680,00 – 4 689,99	25,67	35,93
4 690,00 – 4 699,99	25,73	36,01
4 700,00 – 4 709,99	25,78	36,09
4 710,00 – 4 719,99	25,84	36,16
4 720,00 – 4 729,99	25,89	36,24
4 730,00 – 4 739,99	25,95	36,32
4 740,00 – 4 749,99	26,00	36,39
4 750,00 – 4 759,99	26,06	36,47
4 760,00 – 4 769,99	26,11	36,55
4 770,00 – 4 779,99	26,17	36,62
4 780,00 – 4 789,99	26,22	36,70
4 790,00 – 4 799,99	26,28	36,78
4 800,00 – 4 809,99	26,33	36,85
4 810,00 – 4 819,99	26,39	36,93
4 820,00 – 4 829,99	26,44	37,01
4 830,00 – 4 839,99	26,50	37,08
4 840,00 – 4 849,99	26,55	37,16
4 850,00 – 4 859,99	26,61	37,24
4 860,00 – 4 869,99	26,66	37,31
4 870,00 – 4 879,99	26,71	37,39
4 880,00 – 4 889,99	26,77	37,47
4 890,00 – 4 899,99	26,82	37,54
4 900,00 – 4 909,99	26,88	37,62
4 910,00 – 4 919,99	26,93	37,70
4 920,00 – 4 929,99	26,99	37,77
4 930,00 – 4 939,99	27,04	37,85
4 940,00 – 4 949,99	27,10	37,93
4 950,00 – 4 959,99	27,15	38,00
4 960,00 – 4 969,99	27,21	38,08
4 970,00 – 4 979,99	27,26	38,16
4 980,00 – 4 989,99	27,32	38,23
4 990,00 – 4 999,99	27,37	38,31
5 000,00 – 5 009,99	27,43	38,39
5 010,00 – 5 029,99	27,51	38,50
5 030,00 – 5 049,99	27,62	38,66
5 050,00 – 5 069,99	27,73	38,81
5 070,00 – 5 089,99	27,84	38,96
5 090,00 – 5 109,99	27,95	39,12
5 110,00 – 5 129,99	28,06	39,27
5 130,00 – 5 149,99	28,17	39,42
5 150,00 – 5 169,99	28,28	39,58
5 170,00 – 5 189,99	28,39	39,73
5 190,00 – 5 209,99	28,50	39,88
5 210,00 – 5 229,99	28,61	40,04
5 230,00 – 5 249,99	28,72	40,19
5 250,00 – 5 269,99	28,82	40,34
5 270,00 – 5 289,99	28,93	40,50
5 290,00 – 5 309,99	29,04	40,65
5 310,00 – 5 329,99	29,15	40,80
5 330,00 – 5 349,99	29,26	40,96
5 350,00 – 5 369,99	29,37	41,11
5 370,00 – 5 389,99	29,48	41,26
5 390,00 – 5 409,99	29,59	41,42
5 410,00 – 5 429,99	29,70	41,57
5 430,00 – 5 449,99	29,81	41,72
5 450,00 – 5 469,99	29,92	41,88
5 470,00 – 5 489,99	30,03	42,03
5 490,00 – 5 509,99	30,14	42,18
5 510,00 – 5 529,99	30,25	42,34
5 530,00 – 5 549,99	30,36	42,49
5 550,00 – 5 569,99	30,47	42,65
5 570,00 – 5 589,99	30,58	42,80
5 590,00 – 5 609,99	30,69	42,95
5 610,00 – 5 629,99	30,80	43,11
5 630,00 – 5 649,99	30,91	43,26
5 650,00 – 5 669,99	31,02	43,41
5 670,00 – 5 689,99	31,13	43,57
5 690,00 – 5 709,99	31,24	43,72
5 710,00 – 5 729,99	31,35	43,87
5 730,00 – 5 749,99	31,46	44,03
5 750,00 – 5 769,99	31,56	44,18
5 770,00 – 5 789,99	31,67	44,33
5 790,00 – 5 809,99	31,78	44,49
5 810,00 – 5 829,99	31,89	44,64
5 830,00 – 5 849,99	32,00	44,79
5 850,00 – 5 869,99	32,11	44,95
5 870,00 – 5 889,99	32,22	45,10
5 890,00 – 5 909,99	32,33	45,25
5 910,00 – 5 929,99	32,44	45,41
5 930,00 – 5 949,99	32,55	45,56
5 950,00 – 5 969,99	32,66	45,71
5 970,00 – 5 989,99	32,77	45,87
5 990,00 – 6 009,99	32,88	46,02
6 010,00 – 6 029,99	32,99	46,17
6 030,00 – 6 049,99	33,10	46,33
6 050,00 – 6 069,99	33,21	46,48
6 070,00 – 6 089,99	33,32	46,63
6 090,00 – 6 109,99	33,43	46,79
6 110,00 – 6 129,99	33,54	46,94
6 130,00 – 6 149,99	33,65	47,09
6 150,00 – 6 169,99	33,76	47,25
6 170,00 – 6 189,99	33,87	47,40
6 190,00 – 6 209,99	33,98	47,55
6 210,00 – 6 229,99	34,09	47,71
6 230,00 – 6 249,99	34,20	47,86
6 250,00 – 6 269,99	34,30	48,01
6 270,00 – 6 289,99	34,41	48,17
6 290,00 – 6 309,99	34,52	48,32
6 310,00 – 6 329,99	34,63	48,47
6 330,00 – 6 349,99	34,74	48,63
6 350,00 – 6 369,99	34,85	48,78
6 370,00 – 6 389,99	34,96	48,93
6 390,00 – 6 409,99	35,07	49,09
6 410,00 – 6 429,99	35,18	49,24
6 430,00 – 6 449,99	35,29	49,39
6 450,00 – 6 469,99	35,40	49,55
6 470,00 – 6 489,99	35,51	49,70
6 490,00 – 6 509,99	35,62	49,85
6 510,00 – 6 529,99	35,73	50,01
6 530,00 – 6 549,99	35,84	50,16
6 550,00 – 6 569,99	35,95	50,32
6 570,00 – 6 589,99	36,06	50,47
6 590,00 – 6 609,99	36,17	50,62
6 610,00 – 6 629,99	36,28	50,78
6 630,00 – 6 649,99	36,39	50,93
6 650,00 – 6 669,99	36,50	51,08
6 670,00 – 6 689,99	36,61	51,24
6 690,00 – 6 709,99	36,72	51,39
6 710,00 – 6 729,99	36,83	51,54
6 730,00 – 6 749,99	36,94	51,70
6 750,00 – 6 769,99	37,04	51,85
6 770,00 – 6 789,99	37,15	52,00
6 790,00 – 6 809,99	37,26	52,16
6 810,00 – 6 829,99	37,37	52,31
6 830,00 – 6 849,99	37,48	52,46
6 850,00 – 6 869,99	37,59	52,62
6 870,00 – 6 889,99	37,70	52,77
6 890,00 – 6 909,99	37,81	52,92
6 910,00 – 6 929,99	37,92	53,08
6 930,00 – 6 949,99	38,03	53,23
6 950,00 – 6 969,99	38,14	53,38
6 970,00 – 6 989,99	38,25	53,54
6 990,00 – 7 009,99	38,36	53,69
7 010,00 – 7 029,99	38,47	53,84
7 030,00 – 7 049,99	38,58	54,00
7 050,00 – 7 069,99	38,69	54,15
7 070,00 – 7 089,99	38,80	54,30
7 090,00 – 7 109,99	38,91	54,46
7 110,00 – 7 129,99	39,02	54,61
7 130,00 – 7 149,99	39,13	54,76
7 150,00 – 7 169,99	39,24	54,92
7 170,00 – 7 189,99	39,35	55,07
7 190,00 – 7 209,99	39,46	55,22
7 210,00 – 7 229,99	39,57	55,38
7 230,00 – 7 249,99	39,68	55,53
7 250,00 – 7 269,99	39,78	55,68
7 270,00 – 7 289,99	39,89	55,84
7 290,00 – 7 309,99	40,00	55,99
7 310,00 – 7 329,99	40,11	56,14
7 330,00 – 7 349,99	40,22	56,30
7 350,00 – 7 369,99	40,33	56,45
7 370,00 – 7 389,99	40,44	56,60
7 390,00 – 7 409,99	40,55	56,76
7 410,00 – 7 429,99	40,66	56,91
7 430,00 – 7 449,99	40,77	57,06
7 450,00 – 7 469,99	40,88	57,22
7 470,00 – 7 489,99	40,99	57,37
7 490,00 – 7 509,99	41,10	57,52
7 510,00 – 7 529,99	41,21	57,68
7 530,00 – 7 549,99	41,32	57,83
7 550,00 – 7 569,99	41,43	57,99
7 570,00 – 7 589,99	41,54	58,14
7 590,00 – 7 609,99	41,65	58,29
7 610,00 – 7 629,99	41,76	58,45
7 630,00 – 7 649,99	41,87	58,60
7 650,00 – 7 669,99	41,98	58,75
7 670,00 – 7 689,99	42,09	58,91
7 690,00 – 7 709,99	42,20	59,06
7 710,00 – 7 729,99	42,31	59,21
7 730,00 – 7 749,99	42,42	59,37
7 750,00 – 7 769,99	42,52	59,52
7 770,00 – 7 789,99	42,63	59,67
7 790,00 – 7 809,99	42,74	59,83
7 810,00 – 7 829,99	42,85	59,98
7 830,00 – 7 849,99	42,96	60,13
7 850,00 – 7 869,99	43,07	60,29
7 870,00 – 7 889,99	43,18	60,44
7 890,00 – 7 909,99	43,29	60,59
7 910,00 – 7 929,99	43,40	60,75
7 930,00 – 7 949,99	43,51	60,90
7 950,00 – 7 969,99	43,62	61,05
7 970,00 – 7 989,99	43,73	61,21
7 990,00 – 8 009,99	43,84	61,36
8 010,00 – 8 029,99	43,95	61,51
8 030,00 – 8 049,99	44,06	61,67
8 050,00 – 8 069,99	44,17	61,82
8 070,00 – 8 089,99	44,28	61,97
8 090,00 – 8 109,99	44,39	62,13
8 110,00 – 8 129,99	44,50	62,28
8 130,00 – 8 149,99	44,61	62,43
8 150,00 – 8 169,99	44,72	62,59
8 170,00 – 8 189,99	44,83	62,74
8 190,00 – 8 209,99	44,94	62,89
8 210,00 – 8 229,99	45,05	63,05
8 230,00 – 8 249,99	45,16	63,20
8 250,00 – 8 269,99	45,26	63,35
8 270,00 – 8 289,99	45,37	63,51
8 290,00 – 8 309,99	45,48	63,66
8 310,00 – 8 329,99	45,59	63,81
8 330,00 – 8 349,99	45,70	63,97
8 350,00 – 8 369,99	45,81	64,12
8 370,00 – 8 389,99	45,92	64,27
8 390,00 – 8 409,99	46,03	64,43
8 410,00 – 8 429,99	46,14	64,58
8 430,00 – 8 449,99	46,25	64,73
8 450,00 – 8 469,99	46,36	64,89
8 470,00 – 8 489,99	46,47	65,04
8 490,00 – 8 509,99	46,58	65,19
8 510,00 – 8 529,99	46,69	65,35
8 530,00 – 8 549,99	46,80	65,50
8 550,00 – 8 569,99	46,91	65,66
8 570,00 – 8 589,99	47,02	65,81
8 590,00 – 8 609,99	47,13	65,96
8 610,00 – 8 629,99	47,24	66,12
8 630,00 – 8 649,99	47,35	66,27
8 650,00 – 8 669,99	47,46	66,42
8 670,00 – 8 689,99	47,57	66,58
8 690,00 – 8 709,99	47,68	66,73
8 710,00 – 8 729,99	47,79	66,88
8 730,00 – 8 749,99	47,90	67,04
8 750,00 – 8 769,99	48,00	67,19
8 770,00 – 8 789,99	48,11	67,34
8 790,00 – 8 809,99	48,22	67,50
8 810,00 – 8 829,99	48,33	67,65
8 830,00 – 8 849,99	48,44	67,80
8 850,00 – 8 869,99	48,55	67,96
8 870,00 – 8 889,99	48,66	68,11
8 890,00 – 8 909,99	48,77	68,26
8 910,00 – 8 929,99	48,88	68,42
8 930,00 – 8 949,99	48,99	68,57
8 950,00 – 8 969,99	49,10	68,72
8 970,00 – 8 989,99	49,21	68,88
8 990,00 – 9 009,99	49,32	69,03
9 010,00 – 9 029,99	49,43	69,18
9 030,00 – 9 049,99	49,54	69,34
9 050,00 – 9 069,99	49,65	69,49
9 070,00 – 9 089,99	49,76	69,64
9 090,00 – 9 109,99	49,87	69,80
9 110,00 – 9 129,99	49,98	69,95
9 130,00 – 9 149,99	50,09	70,10
9 150,00 – 9 169,99	50,20	70,26
9 170,00 – 9 189,99	50,31	70,41
9 190,00 – 9 209,99	50,42	70,56
9 210,00 – 9 229,99	50,53	70,72
9 230,00 – 9 249,99	50,64	70,87
9 250,00 – 9 269,99	50,74	71,02
9 270,00 – 9 289,99	50,85	71,18
9 290,00 – 9 309,99	50,96	71,33
9 310,00 – 9 329,99	51,07	71,48
9 330,00 – 9 349,99	51,18	71,64
9 350,00 – 9 369,99	51,29	71,79
9 370,00 – 9 389,99	51,40	71,94
9 390,00 – 9 409,99	51,51	72,10
9 410,00 – 9 429,99	51,62	72,25
9 430,00 – 9 449,99	51,73	72,40
9 450,00 – 9 469,99	51,84	72,56
9 470,00 – 9 489,99	51,95	72,71

Pour les rémunérations de plus de 9 489,99 $, consultez le *Guide de l'employeur* (TP-1015.G).

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Le maximum de revenus assurables pour 2017 est de 72 500 $.
La cotisation maximale de l'employé pour 2017 est de 397,30 $.
La cotisation maximale de l'employeur pour 2017 est de 556,08 $.

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
,00	1,18	,01
1,19	1,96	,02
1,97	2,75	,03
2,76	3,54	,04
3,55	4,33	,05
4,34	5,11	,06
5,12	5,90	,07
5,91	6,69	,08
6,70	7,48	,09
7,49	8,26	,10
8,27	9,05	,11
9,06	9,84	,12
9,85	10,62	,13
10,63	11,41	,14
11,42	12,20	,15
12,21	12,99	,16
13,00	13,77	,17
13,78	14,56	,18
14,57	15,35	,19
15,36	16,14	,20
16,15	16,92	,21
16,93	17,71	,22
17,72	18,50	,23
18,51	19,29	,24
19,30	20,08	,25
20,09	20,86	,26
20,87	21,65	,27
21,66	22,44	,28
22,45	23,22	,29
23,23	24,01	,30
24,02	24,80	,31
24,81	25,59	,32
25,60	26,37	,33
26,38	27,16	,34
27,17	27,95	,35
27,96	28,74	,36
28,75	29,52	,37
29,53	30,31	,38
30,32	31,10	,39
31,11	31,88	,40
31,89	32,67	,41
32,68	33,46	,42
33,47	34,25	,43
34,26	35,03	,44
35,04	35,82	,45
35,83	36,61	,46
36,62	37,40	,47
37,41	38,18	,48
38,19	38,98	,49
38,99	39,76	,50
39,77	40,55	,51
40,56	41,33	,52
41,34	42,12	,53
42,13	42,91	,54
42,92	43,70	,55
43,71	44,48	,56
44,49	45,27	,57
45,28	46,06	,58
46,07	46,85	,59
46,86	47,63	,60
47,64	48,42	,61
48,43	49,21	,62
49,22	49,99	,63
50,00	50,78	,64
50,79	51,57	,65
51,58	52,36	,66
52,37	53,14	,67
53,15	53,93	,68
53,94	54,72	,69
54,73	55,51	,70
55,52	56,29	,71
56,30	57,08	,72
57,09	57,87	,73
57,88	58,66	,74
58,67	59,44	,75
59,45	60,23	,76
60,24	61,02	,77
61,03	61,81	,78
61,82	62,59	,79
62,60	63,38	,80
63,39	64,17	,81
64,18	64,96	,82
64,97	65,74	,83
65,75	66,53	,84
66,54	67,32	,85
67,33	68,11	,86
68,12	68,89	,87
68,90	69,68	,88
69,68	70,47	,89
70,48	71,25	,90
71,26	72,04	,91
72,05	72,83	,92
72,84	73,62	,93
73,63	74,40	,94
74,41	75,19	,95
75,20	75,98	,96
75,99	76,77	,97
76,78	77,55	,98
77,56	78,35	,99
78,36	79,13	1,00
79,14	79,92	1,01
79,93	80,71	1,02
80,72	81,49	1,03
81,50	82,28	1,04
82,29	83,07	1,05
83,08	83,85	1,06
83,86	84,64	1,07
84,65	85,43	1,08
85,44	86,22	1,09
86,23	87,00	1,10
87,01	87,79	1,11
87,80	88,58	1,12
88,59	89,37	1,13
89,38	90,15	1,14
90,16	90,94	1,15
90,95	91,73	1,16
91,74	92,51	1,17
92,52	93,30	1,18
93,31	94,09	1,19
94,10	94,88	1,20
94,89	95,66	1,21
95,67	96,45	1,22
96,46	97,24	1,23
97,25	98,03	1,24
98,04	98,81	1,25
98,82	99,60	1,26
99,61	100,39	1,27
100,40	101,18	1,28
101,19	101,96	1,29
101,97	102,75	1,30
102,76	103,54	1,31
103,55	104,33	1,32
104,34	105,11	1,33
105,12	105,90	1,34
105,91	106,69	1,35
106,70	107,48	1,36
107,49	108,26	1,37
108,27	109,05	1,38
109,06	109,84	1,39
109,85	110,62	1,40
110,63	111,41	1,41
111,42	112,20	1,42
112,21	112,99	1,43
113,00	113,77	1,44
113,78	114,56	1,45
114,57	115,35	1,46
115,36	116,14	1,47
116,15	116,92	1,48
116,93	117,71	1,49
117,72	118,50	1,50
118,51	119,29	1,51
119,30	120,07	1,52
120,08	120,86	1,53
120,87	121,65	1,54
121,66	122,44	1,55
122,45	123,22	1,56
123,23	124,01	1,57
124,02	124,80	1,58
124,81	125,59	1,59
125,60	126,37	1,60
126,38	127,16	1,61
127,17	127,95	1,62
127,96	128,74	1,63
128,75	129,52	1,64
129,53	130,31	1,65
130,32	131,10	1,66
131,11	131,89	1,67
131,90	132,67	1,68
132,68	133,46	1,69
133,47	134,25	1,70
134,26	135,03	1,71
135,04	135,82	1,72
135,83	136,61	1,73
136,62	137,40	1,74
137,41	138,18	1,75
138,19	138,98	1,76
138,99	139,76	1,77
139,77	140,55	1,78
140,56	141,33	1,79
141,34	142,12	1,80
142,13	142,91	1,81
142,92	143,70	1,82
143,71	144,48	1,83
144,49	145,27	1,84
145,28	146,06	1,85
146,07	146,85	1,86
146,86	147,64	1,87
147,65	148,42	1,88
148,43	149,21	1,89
149,22	149,99	1,90
150,00	150,78	1,91
150,79	151,57	1,92
151,58	152,36	1,93
152,37	153,14	1,94
153,15	153,93	1,95
153,94	154,72	1,96
154,73	155,51	1,97
155,52	156,29	1,98
156,30	157,08	1,99
157,09	157,87	2,00
157,88	158,66	2,01
158,67	159,45	2,02
159,46	160,23	2,03
160,24	161,02	2,04
161,03	161,81	2,05
161,82	162,59	2,06
162,60	163,39	2,07
163,40	164,17	2,08
164,18	164,96	2,09
164,97	165,74	2,10
165,75	166,53	2,11
166,54	167,32	2,12
167,33	168,11	2,13
168,12	168,89	2,14
168,90	169,68	2,15
169,69	170,47	2,16
170,48	171,25	2,17
171,26	172,04	2,18
172,05	172,83	2,19
172,84	173,62	2,20
173,63	174,40	2,21
174,41	175,19	2,22
175,20	175,98	2,23
175,99	176,77	2,24
176,78	177,55	2,25
177,56	178,34	2,26
178,35	179,13	2,27
179,14	179,92	2,28
179,93	180,70	2,29
180,71	181,49	2,30
181,50	182,28	2,31
182,29	183,07	2,32
183,08	183,85	2,33
183,86	184,64	2,34
184,65	185,43	2,35
185,44	186,22	2,36
186,23	187,00	2,37
187,01	187,79	2,38
187,80	188,58	2,39
188,59	189,37	2,40
189,38	190,15	2,41
190,16	190,94	2,42
190,95	191,73	2,43
191,74	192,51	2,44
192,52	193,30	2,45
193,31	194,09	2,46
194,10	194,88	2,47
194,89	195,66	2,48
195,67	196,45	2,49
196,46	197,24	2,50
197,25	198,03	2,51
198,04	198,81	2,52
198,82	199,60	2,53
199,61	200,39	2,54
200,40	201,18	2,55
201,19	201,96	2,56
201,97	202,75	2,57
202,76	203,54	2,58
203,55	204,33	2,59
204,34	205,11	2,60
205,12	205,90	2,61
205,91	206,69	2,62
206,70	207,48	2,63
207,49	208,26	2,64
208,27	209,05	2,65
209,06	209,84	2,66
209,85	210,62	2,67
210,63	211,41	2,68
211,42	212,20	2,69
212,21	212,99	2,70
213,00	213,77	2,71
213,78	214,56	2,72
214,57	215,35	2,73
215,36	216,14	2,74
216,15	216,92	2,75
216,93	217,71	2,76
217,72	218,50	2,77
218,51	219,29	2,78
219,30	220,07	2,79
220,08	220,86	2,80
220,87	221,65	2,81
221,66	222,44	2,82
222,45	223,22	2,83
223,23	224,01	2,84
224,02	224,80	2,85
224,81	225,59	2,86
225,60	226,37	2,87
226,38	227,16	2,88

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
227,17	227,95	2,89
227,96	228,74	2,90
228,75	229,52	2,91
229,53	230,31	2,92
230,32	231,10	2,93
231,11	231,88	2,94
231,89	232,67	2,95
232,68	233,46	2,96
233,47	234,25	2,97
234,26	235,03	2,98
235,04	235,82	2,99
235,83	236,61	3,00
236,62	237,40	3,01
237,41	238,18	3,02
238,19	238,97	3,03
238,98	239,76	3,04
239,77	240,55	3,05
240,56	241,33	3,06
241,34	242,12	3,07
242,13	242,91	3,08
242,92	243,70	3,09
243,71	244,48	3,10
244,49	245,27	3,11
245,28	246,06	3,12
246,07	246,85	3,13
246,86	247,63	3,14
247,64	248,42	3,15
248,43	249,21	3,16
249,22	249,99	3,17
250,00	250,78	3,18
250,79	251,57	3,19
251,58	252,36	3,20
252,37	253,14	3,21
253,15	253,93	3,22
253,94	254,72	3,23
254,73	255,51	3,24
255,52	256,29	3,25
256,30	257,09	3,26
257,10	257,87	3,27
257,88	258,66	3,28
258,67	259,44	3,29
259,45	260,23	3,30
260,24	261,02	3,31
261,03	261,81	3,32
261,82	262,59	3,33
262,60	263,38	3,34
263,39	264,17	3,35
264,18	264,96	3,36
264,97	265,74	3,37
265,75	266,53	3,38
266,54	267,32	3,39
267,33	268,11	3,40
268,12	268,90	3,41
268,91	269,68	3,42
269,68	270,47	3,43
270,48	271,25	3,44
271,26	272,04	3,45
272,05	272,83	3,46
272,84	273,62	3,47
273,63	274,40	3,48
274,41	275,19	3,49
275,20	275,98	3,50
275,99	276,77	3,51
276,78	277,55	3,52
277,56	278,34	3,53
278,35	279,13	3,54
279,14	279,92	3,55
279,93	280,71	3,56
280,72	281,49	3,57
281,50	282,28	3,58
282,29	283,07	3,59
283,08	283,85	3,60
283,86	284,65	3,61
284,66	285,43	3,62
285,44	286,22	3,63
286,23	287,00	3,64
287,01	287,79	3,65
287,80	288,58	3,66
288,59	289,37	3,67
289,38	290,15	3,68
290,16	290,94	3,69
290,95	291,73	3,70
291,74	292,51	3,71
292,52	293,30	3,72
293,31	294,09	3,73
294,10	294,88	3,74
294,89	295,66	3,75
295,67	296,46	3,76
296,47	297,24	3,77
297,25	298,03	3,78
298,04	298,81	3,79
298,82	299,60	3,80
299,61	300,39	3,81
300,40	301,18	3,82
301,19	301,96	3,83
301,97	302,75	3,84
302,76	303,54	3,85
303,55	304,33	3,86
304,34	305,11	3,87
305,12	305,90	3,88
305,91	306,69	3,89
306,70	307,48	3,90
307,49	308,26	3,91
308,27	309,05	3,92
309,06	309,84	3,93
309,85	310,62	3,94
310,63	311,41	3,95
311,42	312,20	3,96
312,21	312,99	3,97
313,00	313,78	3,98
313,79	314,56	3,99
314,57	315,35	4,00
315,36	316,14	4,01
316,15	316,92	4,02
316,93	317,71	4,03
317,72	318,50	4,04
318,51	319,29	4,05
319,30	320,07	4,06
320,08	320,86	4,07
320,87	321,65	4,08
321,66	322,44	4,09
322,45	323,22	4,10
323,23	324,01	4,11
324,02	324,80	4,12
324,81	325,59	4,13
325,60	326,37	4,14
326,38	327,16	4,15
327,17	327,95	4,16
327,96	328,74	4,17
328,75	329,52	4,18
329,53	330,31	4,19
330,32	331,10	4,20
331,11	331,88	4,21
331,89	332,67	4,22
332,68	333,46	4,23
333,47	334,25	4,24
334,26	335,03	4,25
335,04	335,82	4,26
335,83	336,61	4,27
336,62	337,40	4,28
337,41	338,18	4,29
338,19	338,97	4,30
338,98	339,76	4,31
339,77	340,55	4,32
340,56	341,33	4,33
341,34	342,12	4,34
342,13	342,91	4,35
342,92	343,70	4,36
343,71	344,48	4,37
344,49	345,27	4,38
345,28	346,06	4,39
346,07	346,85	4,40
346,86	347,63	4,41
347,64	348,42	4,42
348,43	349,21	4,43
349,22	350,00	4,44
350,01	350,78	4,45
350,79	351,57	4,46
351,58	352,36	4,47
352,37	353,14	4,48
353,15	353,93	4,49
353,94	354,72	4,50
354,73	355,51	4,51
355,52	356,29	4,52
356,30	357,08	4,53
357,09	357,87	4,54
357,88	358,66	4,55
358,67	359,44	4,56
359,45	360,23	4,57
360,24	361,02	4,58
361,03	361,81	4,59
361,82	362,59	4,60
362,60	363,38	4,61
363,39	364,17	4,62
364,18	364,96	4,63
364,97	365,74	4,64
365,75	366,53	4,65
366,54	367,32	4,66
367,33	368,11	4,67
368,12	368,89	4,68
368,90	369,68	4,69
369,69	370,47	4,70
370,48	371,25	4,71
371,26	372,04	4,72
372,05	372,83	4,73
372,84	373,62	4,74
373,63	374,40	4,75
374,41	375,19	4,76
375,20	375,98	4,77
375,99	376,77	4,78
376,78	377,55	4,79
377,56	378,34	4,80
378,35	379,13	4,81
379,14	379,92	4,82
379,93	380,70	4,83
380,71	381,49	4,84
381,50	382,28	4,85
382,29	383,07	4,86
383,08	383,85	4,87
383,86	384,64	4,88
384,65	385,43	4,89
385,44	386,22	4,90
386,23	387,00	4,91
387,01	387,79	4,92
387,80	388,58	4,93
388,59	389,37	4,94
389,38	390,15	4,95
390,16	390,94	4,96
390,95	391,73	4,97
391,74	392,51	4,98
392,52	393,30	4,99
393,31	394,09	5,00
394,10	394,88	5,01
394,89	395,66	5,02
395,67	396,45	5,03
396,46	397,24	5,04
397,25	398,03	5,05
398,04	398,81	5,06
398,82	399,60	5,07
399,61	400,39	5,08
400,40	401,18	5,09
401,19	401,96	5,10
401,97	402,75	5,11
402,76	403,54	5,12
403,55	404,33	5,13
404,34	405,11	5,14
405,12	405,90	5,15
405,91	406,69	5,16
406,70	407,48	5,17
407,49	408,26	5,18
408,27	409,05	5,19
409,06	409,84	5,20
409,85	410,62	5,21
410,63	411,41	5,22
411,42	412,20	5,23
412,21	412,99	5,24
413,00	413,77	5,25
413,78	414,56	5,26
414,57	415,35	5,27
415,36	416,14	5,28
416,15	416,92	5,29
416,93	417,71	5,30
417,72	418,50	5,31
418,51	419,29	5,32
419,30	420,07	5,33
420,08	420,86	5,34
420,87	421,65	5,35
421,66	422,44	5,36
422,45	423,22	5,37
423,23	424,01	5,38
424,02	424,80	5,39
424,81	425,59	5,40
425,60	426,37	5,41
426,38	427,16	5,42
427,17	427,95	5,43
427,96	428,74	5,44
428,75	429,52	5,45
429,53	430,31	5,46
430,32	431,10	5,47
431,11	431,88	5,48
431,89	432,67	5,49
432,68	433,46	5,50
433,47	434,25	5,51
434,26	435,03	5,52
435,04	435,82	5,53
435,83	436,61	5,54
436,62	437,40	5,55
437,41	438,18	5,56
438,19	438,97	5,57
438,98	439,76	5,58
439,77	440,55	5,59
440,56	441,33	5,60
441,34	442,12	5,61
442,13	442,91	5,62
442,92	443,70	5,63
443,71	444,48	5,64
444,49	445,27	5,65
445,28	446,06	5,66
446,07	446,85	5,67
446,86	447,63	5,68
447,64	448,42	5,69
448,43	449,21	5,70
449,22	449,99	5,71
450,00	450,78	5,72
450,79	451,57	5,73
451,58	452,36	5,74
452,37	453,14	5,75
453,15	453,93	5,76

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
453,94	454,72	5,77	510,63	511,41	6,49	567,33	568,11	7,21	624,02	624,80	7,93
454,73	455,51	5,78	511,42	512,20	6,50	568,12	568,89	7,22	624,81	625,59	7,94
455,52	456,29	5,79	512,21	512,99	6,51	568,90	569,68	7,23	625,60	626,37	7,95
456,30	457,08	5,80	513,00	513,77	6,52	569,69	570,47	7,24	626,38	627,17	7,96
457,09	457,87	5,81	513,78	514,56	6,53	570,48	571,25	7,25	627,18	627,95	7,97
457,88	458,66	5,82	514,57	515,35	6,54	571,26	572,05	7,26	627,96	628,74	7,98
458,67	459,44	5,83	515,36	516,14	6,55	572,06	572,83	7,27	628,75	629,52	7,99
459,45	460,23	5,84	516,15	516,93	6,56	572,84	573,62	7,28	629,53	630,31	8,00
460,24	461,02	5,85	516,94	517,71	6,57	573,63	574,40	7,29	630,32	631,10	8,01
461,03	461,81	5,86	517,72	518,50	6,58	574,41	575,19	7,30	631,11	631,88	8,02
461,82	462,59	5,87	518,51	519,29	6,59	575,20	575,98	7,31	631,89	632,68	8,03
462,60	463,38	5,88	519,30	520,07	6,60	575,99	576,77	7,32	632,69	633,46	8,04
463,39	464,17	5,89	520,08	520,86	6,61	576,78	577,56	7,33	633,47	634,25	8,05
464,18	464,96	5,90	520,87	521,65	6,62	577,57	578,34	7,34	634,26	635,03	8,06
464,97	465,74	5,91	521,66	522,44	6,63	578,35	579,13	7,35	635,04	635,82	8,07
465,75	466,53	5,92	522,45	523,22	6,64	579,14	579,92	7,36	635,83	636,61	8,08
466,54	467,32	5,93	523,23	524,01	6,65	579,93	580,70	7,37	636,62	637,40	8,09
467,33	468,11	5,94	524,02	524,80	6,66	580,71	581,49	7,38	637,41	638,18	8,10
468,12	468,89	5,95	524,81	525,59	6,67	581,50	582,28	7,39	638,19	638,97	8,11
468,90	469,68	5,96	525,60	526,37	6,68	582,29	583,07	7,40	638,98	639,76	8,12
469,69	470,47	5,97	526,38	527,17	6,69	583,08	583,85	7,41	639,77	640,55	8,13
470,48	471,25	5,98	527,18	527,95	6,70	583,86	584,64	7,42	640,56	641,33	8,14
471,26	472,04	5,99	527,96	528,74	6,71	584,65	585,43	7,43	641,34	642,12	8,15
472,05	472,83	6,00	528,75	529,52	6,72	585,44	586,22	7,44	642,13	642,91	8,16
472,84	473,62	6,01	529,53	530,31	6,73	586,23	587,00	7,45	642,92	643,70	8,17
473,63	474,40	6,02	530,32	531,10	6,74	587,01	587,80	7,46	643,71	644,48	8,18
474,41	475,19	6,03	531,11	531,88	6,75	587,81	588,58	7,47	644,49	645,27	8,19
475,20	475,98	6,04	531,89	532,68	6,76	588,59	589,37	7,48	645,28	646,06	8,20
475,99	476,77	6,05	532,69	533,46	6,77	589,38	590,15	7,49	646,07	646,85	8,21
476,78	477,55	6,06	533,47	534,25	6,78	590,16	590,94	7,50	646,86	647,63	8,22
477,56	478,34	6,07	534,26	535,03	6,79	590,95	591,73	7,51	647,64	648,43	8,23
478,35	479,13	6,08	535,04	535,82	6,80	591,74	592,51	7,52	648,44	649,21	8,24
479,14	479,92	6,09	535,83	536,61	6,81	592,52	593,31	7,53	649,22	650,00	8,25
479,93	480,70	6,10	536,62	537,40	6,82	593,32	594,09	7,54	650,01	650,78	8,26
480,71	481,49	6,11	537,41	538,18	6,83	594,10	594,88	7,55	650,79	651,57	8,27
481,50	482,28	6,12	538,19	538,97	6,84	594,89	595,67	7,56	651,58	652,36	8,28
482,29	483,07	6,13	538,98	539,76	6,85	595,68	596,45	7,57	652,37	653,14	8,29
483,08	483,85	6,14	539,77	540,55	6,86	596,46	597,24	7,58	653,15	653,93	8,30
483,86	484,64	6,15	540,56	541,33	6,87	597,25	598,03	7,59	653,94	654,72	8,31
484,65	485,43	6,16	541,34	542,12	6,88	598,04	598,81	7,60	654,73	655,51	8,32
485,44	486,22	6,17	542,13	542,91	6,89	598,82	599,60	7,61	655,52	656,29	8,33
486,23	487,00	6,18	542,92	543,70	6,90	599,61	600,39	7,62	656,30	657,08	8,34
487,01	487,79	6,19	543,71	544,48	6,91	600,40	601,18	7,63	657,09	657,87	8,35
487,80	488,58	6,20	544,49	545,27	6,92	601,19	601,96	7,64	657,88	658,66	8,36
488,59	489,37	6,21	545,28	546,06	6,93	601,97	602,75	7,65	658,67	659,44	8,37
489,38	490,15	6,22	546,07	546,85	6,94	602,76	603,54	7,66	659,45	660,23	8,38
490,16	490,94	6,23	546,86	547,63	6,95	603,55	604,33	7,67	660,24	661,02	8,39
490,95	491,73	6,24	547,64	548,43	6,96	604,34	605,11	7,68	661,03	661,81	8,40
491,74	492,51	6,25	548,44	549,21	6,97	605,12	605,90	7,69	661,82	662,59	8,41
492,52	493,30	6,26	549,22	549,99	6,98	605,91	606,69	7,70	662,60	663,38	8,42
493,31	494,09	6,27	550,00	550,78	6,99	606,70	607,48	7,71	663,39	664,17	8,43
494,10	494,88	6,28	550,79	551,57	7,00	607,49	608,26	7,72	664,18	664,96	8,44
494,89	495,66	6,29	551,58	552,36	7,01	608,27	609,06	7,73	664,97	665,74	8,45
495,67	496,45	6,30	552,37	553,14	7,02	609,07	609,84	7,74	665,75	666,53	8,46
496,46	497,24	6,31	553,15	553,93	7,03	609,85	610,62	7,75	666,54	667,32	8,47
497,25	498,03	6,32	553,94	554,72	7,04	610,63	611,42	7,76	667,33	668,11	8,48
498,04	498,81	6,33	554,73	555,51	7,05	611,43	612,20	7,77	668,12	668,89	8,49
498,82	499,60	6,34	555,52	556,30	7,06	612,21	612,99	7,78	668,90	669,68	8,50
499,61	500,39	6,35	556,31	557,08	7,07	613,00	613,77	7,79	669,69	670,47	8,51
500,40	501,18	6,36	557,09	557,87	7,08	613,78	614,56	7,80	670,48	671,25	8,52
501,19	501,96	6,37	557,88	558,66	7,09	614,57	615,35	7,81	671,26	672,04	8,53
501,97	502,75	6,38	558,67	559,44	7,10	615,36	616,14	7,82	672,05	672,83	8,54
502,76	503,54	6,39	559,45	560,23	7,11	616,15	616,93	7,83	672,84	673,62	8,55
503,55	504,33	6,40	560,24	561,02	7,12	616,94	617,71	7,84	673,63	674,40	8,56
504,34	505,11	6,41	561,03	561,81	7,13	617,72	618,50	7,85	674,41	675,19	8,57
505,12	505,90	6,42	561,82	562,59	7,14	618,51	619,29	7,86	675,20	675,98	8,58
505,91	506,69	6,43	562,60	563,38	7,15	619,30	620,07	7,87	675,99	676,77	8,59
506,70	507,48	6,44	563,39	564,17	7,16	620,08	620,86	7,88	676,78	677,55	8,60
507,49	508,26	6,45	564,18	564,96	7,17	620,87	621,65	7,89	677,56	678,34	8,61
508,27	509,05	6,46	564,97	565,74	7,18	621,66	622,44	7,90	678,35	679,13	8,62
509,06	509,84	6,47	565,75	566,53	7,19	622,45	623,22	7,91	679,14	679,92	8,63
509,85	510,62	6,48	566,54	567,32	7,20	623,23	624,01	7,92	679,93	680,70	8,64

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
680,71	681,49	8,65	737,41	738,18	9,37	794,10	794,88	10,09	850,79	851,57	10,81
681,50	682,28	8,66	738,19	738,97	9,38	794,89	795,66	10,10	851,58	852,36	10,82
682,29	683,07	8,67	738,98	739,76	9,39	795,67	796,45	10,11	852,37	853,14	10,83
683,08	683,85	8,68	739,77	740,55	9,40	796,46	797,24	10,12	853,15	853,93	10,84
683,86	684,64	8,69	740,56	741,33	9,41	797,25	798,03	10,13	853,94	854,72	10,85
684,65	685,43	8,70	741,34	742,12	9,42	798,04	798,81	10,14	854,73	855,51	10,86
685,44	686,22	8,71	742,13	742,91	9,43	798,82	799,60	10,15	855,52	856,29	10,87
686,23	687,00	8,72	742,92	743,70	9,44	799,61	800,39	10,16	856,30	857,08	10,88
687,01	687,79	8,73	743,71	744,48	9,45	800,40	801,18	10,17	857,09	857,87	10,89
687,80	688,58	8,74	744,49	745,27	9,46	801,19	801,96	10,18	857,88	858,66	10,90
688,59	689,37	8,75	745,28	746,06	9,47	801,97	802,75	10,19	858,67	859,44	10,91
689,38	690,15	8,76	746,07	746,85	9,48	802,76	803,54	10,20	859,45	860,23	10,92
690,16	690,94	8,77	746,86	747,63	9,49	803,55	804,33	10,21	860,24	861,02	10,93
690,95	691,73	8,78	747,64	748,42	9,50	804,34	805,11	10,22	861,03	861,81	10,94
691,74	692,51	8,79	748,43	749,21	9,51	805,12	805,90	10,23	861,82	862,59	10,95
692,52	693,30	8,80	749,22	749,99	9,52	805,91	806,69	10,24	862,60	863,38	10,96
693,31	694,09	8,81	750,00	750,78	9,53	806,70	807,48	10,25	863,39	864,17	10,97
694,10	694,88	8,82	750,79	751,57	9,54	807,49	808,26	10,26	864,18	864,96	10,98
694,89	695,66	8,83	751,58	752,36	9,55	808,27	809,05	10,27	864,97	865,74	10,99
695,67	696,45	8,84	752,37	753,14	9,56	809,06	809,84	10,28	865,75	866,53	11,00
696,46	697,24	8,85	753,15	753,93	9,57	809,85	810,62	10,29	866,54	867,32	11,01
697,25	698,03	8,86	753,94	754,72	9,58	810,63	811,41	10,30	867,33	868,11	11,02
698,04	698,81	8,87	754,73	755,51	9,59	811,42	812,20	10,31	868,12	868,89	11,03
698,82	699,60	8,88	755,52	756,29	9,60	812,21	812,99	10,32	868,90	869,68	11,04
699,61	700,39	8,89	756,30	757,08	9,61	813,00	813,77	10,33	869,68	870,47	11,05
700,40	701,18	8,90	757,09	757,87	9,62	813,78	814,56	10,34	870,48	871,25	11,06
701,19	701,96	8,91	757,88	758,66	9,63	814,57	815,35	10,35	871,26	872,04	11,07
701,97	702,75	8,92	758,67	759,44	9,64	815,36	816,14	10,36	872,05	872,83	11,08
702,76	703,54	8,93	759,45	760,23	9,65	816,15	816,92	10,37	872,84	873,62	11,09
703,55	704,33	8,94	760,24	761,02	9,66	816,93	817,71	10,38	873,63	874,40	11,10
704,34	705,11	8,95	761,03	761,81	9,67	817,72	818,50	10,39	874,41	875,19	11,11
705,12	705,90	8,96	761,82	762,59	9,68	818,51	819,29	10,40	875,20	875,98	11,12
705,91	706,69	8,97	762,60	763,38	9,69	819,30	820,07	10,41	875,99	876,77	11,13
706,70	707,48	8,98	763,39	764,17	9,70	820,08	820,86	10,42	876,78	877,55	11,14
707,49	708,26	8,99	764,18	764,96	9,71	820,87	821,65	10,43	877,56	878,34	11,15
708,27	709,05	9,00	764,97	765,74	9,72	821,66	822,44	10,44	878,35	879,13	11,16
709,06	709,84	9,01	765,75	766,53	9,73	822,45	823,22	10,45	879,14	879,92	11,17
709,85	710,62	9,02	766,54	767,32	9,74	823,23	824,01	10,46	879,93	880,70	11,18
710,63	711,41	9,03	767,33	768,11	9,75	824,02	824,80	10,47	880,71	881,49	11,19
711,42	712,20	9,04	768,12	768,89	9,76	824,81	825,59	10,48	881,50	882,28	11,20
712,21	712,99	9,05	768,90	769,68	9,77	825,60	826,37	10,49	882,29	883,07	11,21
713,00	713,77	9,06	769,69	770,47	9,78	826,38	827,16	10,50	883,08	883,85	11,22
713,78	714,56	9,07	770,48	771,25	9,79	827,17	827,95	10,51	883,86	884,64	11,23
714,57	715,35	9,08	771,26	772,04	9,80	827,96	828,74	10,52	884,65	885,43	11,24
715,36	716,14	9,09	772,05	772,83	9,81	828,75	829,52	10,53	885,44	886,22	11,25
716,15	716,92	9,10	772,84	773,62	9,82	829,53	830,31	10,54	886,23	887,00	11,26
716,93	717,71	9,11	773,63	774,40	9,83	830,32	831,10	10,55	887,01	887,79	11,27
717,72	718,50	9,12	774,41	775,19	9,84	831,11	831,88	10,56	887,80	888,58	11,28
718,51	719,29	9,13	775,20	775,98	9,85	831,89	832,67	10,57	888,59	889,37	11,29
719,30	720,07	9,14	775,99	776,77	9,86	832,68	833,46	10,58	889,38	890,15	11,30
720,08	720,86	9,15	776,78	777,55	9,87	833,47	834,25	10,59	890,16	890,94	11,31
720,87	721,65	9,16	777,56	778,34	9,88	834,26	835,03	10,60	890,95	891,73	11,32
721,66	722,44	9,17	778,35	779,13	9,89	835,04	835,82	10,61	891,74	892,51	11,33
722,45	723,22	9,18	779,14	779,92	9,90	835,83	836,61	10,62	892,52	893,30	11,34
723,23	724,01	9,19	779,93	780,70	9,91	836,62	837,40	10,63	893,31	894,09	11,35
724,02	724,80	9,20	780,71	781,49	9,92	837,41	838,18	10,64	894,10	894,88	11,36
724,81	725,59	9,21	781,50	782,28	9,93	838,19	838,97	10,65	894,89	895,66	11,37
725,60	726,37	9,22	782,29	783,07	9,94	838,98	839,76	10,66	895,67	896,45	11,38
726,38	727,16	9,23	783,08	783,85	9,95	839,77	840,55	10,67	896,46	897,24	11,39
727,17	727,95	9,24	783,86	784,64	9,96	840,56	841,33	10,68	897,25	898,03	11,40
727,96	728,74	9,25	784,65	785,43	9,97	841,34	842,12	10,69	898,04	898,81	11,41
728,75	729,52	9,26	785,44	786,22	9,98	842,13	842,91	10,70	898,82	899,60	11,42
729,53	730,31	9,27	786,23	787,00	9,99	842,92	843,70	10,71	899,61	900,39	11,43
730,32	731,10	9,28	787,01	787,79	10,00	843,71	844,48	10,72	900,40	901,18	11,44
731,11	731,88	9,29	787,80	788,58	10,01	844,49	845,27	10,73	901,19	901,96	11,45
731,89	732,67	9,30	788,59	789,37	10,02	845,28	846,06	10,74	901,97	902,75	11,46
732,68	733,46	9,31	789,38	790,15	10,03	846,07	846,85	10,75	902,76	903,54	11,47
733,47	734,25	9,32	790,16	790,94	10,04	846,86	847,63	10,76	903,55	904,33	11,48
734,26	735,03	9,33	790,95	791,73	10,05	847,64	848,42	10,77	904,34	905,11	11,49
735,04	735,82	9,34	791,74	792,51	10,06	848,43	849,21	10,78	905,12	905,90	11,50
735,83	736,61	9,35	792,52	793,30	10,07	849,22	849,99	10,79	905,91	906,69	11,51
736,62	737,40	9,36	793,31	794,09	10,08	850,00	850,78	10,80	906,70	907,48	11,52

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
907,49	908,26	11,53	964,18	964,96	12,25	1020,87	1021,65	12,97	1077,56	1078,35	13,69
908,27	909,05	11,54	964,97	965,74	12,26	1021,66	1022,44	12,98	1078,36	1079,13	13,70
909,06	909,84	11,55	965,75	966,53	12,27	1022,45	1023,22	12,99	1079,14	1079,92	13,71
909,85	910,62	11,56	966,54	967,32	12,28	1023,23	1024,01	13,00	1079,93	1080,70	13,72
910,63	911,41	11,57	967,33	968,11	12,29	1024,02	1024,80	13,01	1080,71	1081,49	13,73
911,42	912,20	11,58	968,12	968,89	12,30	1024,81	1025,59	13,02	1081,50	1082,28	13,74
912,21	912,99	11,59	968,90	969,68	12,31	1025,60	1026,37	13,03	1082,29	1083,07	13,75
913,00	913,77	11,60	969,69	970,47	12,32	1026,38	1027,16	13,04	1083,08	1083,86	13,76
913,78	914,56	11,61	970,48	971,25	12,33	1027,17	1027,95	13,05	1083,87	1084,64	13,77
914,57	915,35	11,62	971,26	972,04	12,34	1027,96	1028,74	13,06	1084,65	1085,43	13,78
915,36	916,14	11,63	972,05	972,83	12,35	1028,75	1029,52	13,07	1085,44	1086,22	13,79
916,15	916,92	11,64	972,84	973,62	12,36	1029,53	1030,31	13,08	1086,23	1087,00	13,80
916,93	917,71	11,65	973,63	974,40	12,37	1030,32	1031,10	13,09	1087,01	1087,79	13,81
917,72	918,50	11,66	974,41	975,19	12,38	1031,11	1031,88	13,10	1087,80	1088,58	13,82
918,51	919,29	11,67	975,20	975,98	12,39	1031,89	1032,67	13,11	1088,59	1089,37	13,83
919,30	920,07	11,68	975,99	976,77	12,40	1032,68	1033,46	13,12	1089,38	1090,15	13,84
920,08	920,86	11,69	976,78	977,55	12,41	1033,47	1034,25	13,13	1090,16	1090,94	13,85
920,87	921,65	11,70	977,56	978,34	12,42	1034,26	1035,03	13,14	1090,95	1091,73	13,86
921,66	922,44	11,71	978,35	979,13	12,43	1035,04	1035,82	13,15	1091,74	1092,51	13,87
922,45	923,22	11,72	979,14	979,92	12,44	1035,83	1036,61	13,16	1092,52	1093,30	13,88
923,23	924,01	11,73	979,93	980,70	12,45	1036,62	1037,40	13,17	1093,31	1094,09	13,89
924,02	924,80	11,74	980,71	981,49	12,46	1037,41	1038,18	13,18	1094,10	1094,88	13,90
924,81	925,59	11,75	981,50	982,28	12,47	1038,19	1038,97	13,19	1094,89	1095,66	13,91
925,60	926,37	11,76	982,29	983,07	12,48	1038,98	1039,76	13,20	1095,67	1096,45	13,92
926,38	927,16	11,77	983,08	983,85	12,49	1039,77	1040,55	13,21	1096,46	1097,24	13,93
927,17	927,95	11,78	983,86	984,64	12,50	1040,56	1041,34	13,22	1097,25	1098,03	13,94
927,96	928,74	11,79	984,65	985,43	12,51	1041,35	1042,12	13,23	1098,04	1098,81	13,95
928,75	929,52	11,80	985,44	986,22	12,52	1042,13	1042,91	13,24	1098,82	1099,61	13,96
929,53	930,31	11,81	986,23	987,00	12,53	1042,92	1043,70	13,25	1099,62	1100,39	13,97
930,32	931,10	11,82	987,01	987,79	12,54	1043,71	1044,48	13,26	1100,40	1101,18	13,98
931,11	931,88	11,83	987,80	988,58	12,55	1044,49	1045,27	13,27	1101,19	1101,96	13,99
931,89	932,67	11,84	988,59	989,37	12,56	1045,28	1046,06	13,28	1101,97	1102,75	14,00
932,68	933,46	11,85	989,38	990,15	12,57	1046,07	1046,85	13,29	1102,76	1103,54	14,01
933,47	934,25	11,86	990,16	990,94	12,58	1046,86	1047,63	13,30	1103,55	1104,33	14,02
934,26	935,03	11,87	990,95	991,73	12,59	1047,64	1048,42	13,31	1104,34	1105,12	14,03
935,04	935,82	11,88	991,74	992,51	12,60	1048,43	1049,21	13,32	1105,13	1105,90	14,04
935,83	936,61	11,89	992,52	993,30	12,61	1049,22	1049,99	13,33	1105,91	1106,69	14,05
936,62	937,40	11,90	993,31	994,09	12,62	1050,00	1050,78	13,34	1106,70	1107,48	14,06
937,41	938,18	11,91	994,10	994,88	12,63	1050,79	1051,57	13,35	1107,49	1108,26	14,07
938,19	938,97	11,92	994,89	995,66	12,64	1051,58	1052,36	13,36	1108,27	1109,05	14,08
938,98	939,76	11,93	995,67	996,45	12,65	1052,37	1053,14	13,37	1109,06	1109,84	14,09
939,77	940,55	11,94	996,46	997,24	12,66	1053,15	1053,93	13,38	1109,85	1110,62	14,10
940,56	941,33	11,95	997,25	998,03	12,67	1053,94	1054,72	13,39	1110,63	1111,41	14,11
941,34	942,12	11,96	998,04	998,81	12,68	1054,73	1055,51	13,40	1111,42	1112,20	14,12
942,13	942,91	11,97	998,82	999,60	12,69	1055,52	1056,29	13,41	1112,21	1112,99	14,13
942,92	943,70	11,98	999,61	1000,39	12,70	1056,30	1057,09	13,42	1113,00	1113,77	14,14
943,71	944,48	11,99	1000,40	1001,18	12,71	1057,10	1057,87	13,43	1113,78	1114,56	14,15
944,49	945,27	12,00	1001,19	1001,96	12,72	1057,88	1058,66	13,44	1114,57	1115,35	14,16
945,28	946,06	12,01	1001,97	1002,75	12,73	1058,67	1059,44	13,45	1115,36	1116,14	14,17
946,07	946,85	12,02	1002,76	1003,54	12,74	1059,45	1060,23	13,46	1116,15	1116,92	14,18
946,86	947,63	12,03	1003,55	1004,33	12,75	1060,24	1061,02	13,47	1116,93	1117,71	14,19
947,64	948,42	12,04	1004,34	1005,11	12,76	1061,03	1061,81	13,48	1117,72	1118,50	14,20
948,43	949,21	12,05	1005,12	1005,90	12,77	1061,82	1062,60	13,49	1118,51	1119,29	14,21
949,22	949,99	12,06	1005,91	1006,69	12,78	1062,61	1063,38	13,50	1119,30	1120,07	14,22
950,00	950,78	12,07	1006,70	1007,48	12,79	1063,39	1064,17	13,51	1120,08	1120,87	14,23
950,79	951,57	12,08	1007,49	1008,26	12,80	1064,18	1064,96	13,52	1120,88	1121,65	14,24
951,58	952,36	12,09	1008,27	1009,05	12,81	1064,97	1065,74	13,53	1121,66	1122,44	14,25
952,37	953,14	12,10	1009,06	1009,84	12,82	1065,75	1066,53	13,54	1122,45	1123,22	14,26
953,15	953,93	12,11	1009,85	1010,62	12,83	1066,54	1067,32	13,55	1123,23	1124,01	14,27
953,94	954,72	12,12	1010,63	1011,41	12,84	1067,33	1068,11	13,56	1124,02	1124,80	14,28
954,73	955,51	12,13	1011,42	1012,20	12,85	1068,12	1068,89	13,57	1124,81	1125,59	14,29
955,52	956,29	12,14	1012,21	1012,99	12,86	1068,90	1069,68	13,58	1125,60	1126,37	14,30
956,30	957,08	12,15	1013,00	1013,77	12,87	1069,69	1070,47	13,59	1126,38	1127,16	14,31
957,09	957,87	12,16	1013,78	1014,56	12,88	1070,48	1071,25	13,60	1127,17	1127,95	14,32
957,88	958,66	12,17	1014,57	1015,35	12,89	1071,26	1072,04	13,61	1127,96	1128,74	14,33
958,67	959,44	12,18	1015,36	1016,14	12,90	1072,05	1072,83	13,62	1128,75	1129,52	14,34
959,45	960,23	12,19	1016,15	1016,92	12,91	1072,84	1073,62	13,63	1129,53	1130,31	14,35
960,24	961,02	12,20	1016,93	1017,71	12,92	1073,63	1074,40	13,64	1130,32	1131,10	14,36
961,03	961,81	12,21	1017,72	1018,50	12,93	1074,41	1075,19	13,65	1131,11	1131,88	14,37
961,82	962,59	12,22	1018,51	1019,29	12,94	1075,20	1075,98	13,66	1131,89	1132,67	14,38
962,60	963,38	12,23	1019,30	1020,07	12,95	1075,99	1076,77	13,67	1132,68	1133,46	14,39
963,39	964,17	12,24	1020,08	1020,86	12,96	1076,78	1077,55	13,68	1133,47	1134,25	14,40

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
1134,26	1135,03	14,41	1190,95	1191,73	15,13	1247,64	1248,42	15,85	1304,34	1305,12	16,57
1135,04	1135,82	14,42	1191,74	1192,51	15,14	1248,43	1249,21	15,86	1305,13	1305,90	16,58
1135,83	1136,61	14,43	1192,52	1193,30	15,15	1249,22	1249,99	15,87	1305,91	1306,69	16,59
1136,62	1137,40	14,44	1193,31	1194,09	15,16	1250,00	1250,78	15,88	1306,70	1307,48	16,60
1137,41	1138,18	14,45	1194,10	1194,88	15,17	1250,79	1251,57	15,89	1307,49	1308,26	16,61
1138,19	1138,97	14,46	1194,89	1195,66	15,18	1251,58	1252,36	15,90	1308,27	1309,05	16,62
1138,98	1139,76	14,47	1195,67	1196,45	15,19	1252,37	1253,14	15,91	1309,06	1309,84	16,63
1139,77	1140,55	14,48	1196,46	1197,24	15,20	1253,15	1253,93	15,92	1309,85	1310,62	16,64
1140,56	1141,34	14,49	1197,25	1198,03	15,21	1253,94	1254,72	15,93	1310,63	1311,41	16,65
1141,35	1142,12	14,50	1198,04	1198,81	15,22	1254,73	1255,51	15,94	1311,42	1312,20	16,66
1142,13	1142,91	14,51	1198,82	1199,61	15,23	1255,52	1256,29	15,95	1312,21	1312,99	16,67
1142,92	1143,70	14,52	1199,62	1200,39	15,24	1256,30	1257,09	15,96	1313,00	1313,77	16,68
1143,71	1144,48	14,53	1200,40	1201,18	15,25	1257,10	1257,87	15,97	1313,78	1314,56	16,69
1144,49	1145,27	14,54	1201,19	1201,96	15,26	1257,88	1258,66	15,98	1314,57	1315,35	16,70
1145,28	1146,06	14,55	1201,97	1202,75	15,27	1258,67	1259,44	15,99	1315,36	1316,14	16,71
1146,07	1146,85	14,56	1202,76	1203,54	15,28	1259,45	1260,23	16,00	1316,15	1316,92	16,72
1146,86	1147,63	14,57	1203,55	1204,33	15,29	1260,24	1261,02	16,01	1316,93	1317,71	16,73
1147,64	1148,42	14,58	1204,34	1205,12	15,30	1261,03	1261,81	16,02	1317,72	1318,50	16,74
1148,43	1149,21	14,59	1205,13	1205,90	15,31	1261,82	1262,60	16,03	1318,51	1319,29	16,75
1149,22	1150,00	14,60	1205,91	1206,69	15,32	1262,61	1263,38	16,04	1319,30	1320,07	16,76
1150,01	1150,78	14,61	1206,70	1207,48	15,33	1263,39	1264,17	16,05	1320,08	1320,86	16,77
1150,79	1151,57	14,62	1207,49	1208,26	15,34	1264,18	1264,96	16,06	1320,87	1321,65	16,78
1151,58	1152,36	14,63	1208,27	1209,05	15,35	1264,97	1265,74	16,07	1321,66	1322,44	16,79
1152,37	1153,14	14,64	1209,06	1209,84	15,36	1265,75	1266,53	16,08	1322,45	1323,22	16,80
1153,15	1153,93	14,65	1209,85	1210,62	15,37	1266,54	1267,32	16,09	1323,23	1324,01	16,81
1153,94	1154,72	14,66	1210,63	1211,41	15,38	1267,33	1268,11	16,10	1324,02	1324,80	16,82
1154,73	1155,51	14,67	1211,42	1212,20	15,39	1268,12	1268,89	16,11	1324,81	1325,59	16,83
1155,52	1156,29	14,68	1212,21	1212,99	15,40	1268,90	1269,68	16,12	1325,60	1326,37	16,84
1156,30	1157,09	14,69	1213,00	1213,77	15,41	1269,69	1270,47	16,13	1326,38	1327,16	16,85
1157,10	1157,87	14,70	1213,78	1214,56	15,42	1270,48	1271,25	16,14	1327,17	1327,95	16,86
1157,88	1158,66	14,71	1214,57	1215,35	15,43	1271,26	1272,04	16,15	1327,96	1328,74	16,87
1158,67	1159,44	14,72	1215,36	1216,14	15,44	1272,05	1272,83	16,16	1328,75	1329,52	16,88
1159,45	1160,23	14,73	1216,15	1216,92	15,45	1272,84	1273,62	16,17	1329,53	1330,31	16,89
1160,24	1161,02	14,74	1216,93	1217,71	15,46	1273,63	1274,40	16,18	1330,32	1331,10	16,90
1161,03	1161,81	14,75	1217,72	1218,50	15,47	1274,41	1275,19	16,19	1331,11	1331,88	16,91
1161,82	1162,60	14,76	1218,51	1219,29	15,48	1275,20	1275,98	16,20	1331,89	1332,67	16,92
1162,61	1163,38	14,77	1219,30	1220,07	15,49	1275,99	1276,77	16,21	1332,68	1333,46	16,93
1163,39	1164,17	14,78	1220,08	1220,87	15,50	1276,78	1277,55	16,22	1333,47	1334,25	16,94
1164,18	1164,96	14,79	1220,88	1221,65	15,51	1277,56	1278,35	16,23	1334,26	1335,03	16,95
1164,97	1165,74	14,80	1221,66	1222,44	15,52	1278,36	1279,13	16,24	1335,04	1335,82	16,96
1165,75	1166,53	14,81	1222,45	1223,22	15,53	1279,14	1279,92	16,25	1335,83	1336,61	16,97
1166,54	1167,32	14,82	1223,23	1224,01	15,54	1279,93	1280,70	16,26	1336,62	1337,40	16,98
1167,33	1168,11	14,83	1224,02	1224,80	15,55	1280,71	1281,49	16,27	1337,41	1338,18	16,99
1168,12	1168,89	14,84	1224,81	1225,59	15,56	1281,50	1282,28	16,28	1338,19	1338,97	17,00
1168,90	1169,68	14,85	1225,60	1226,37	15,57	1282,29	1283,07	16,29	1338,98	1339,76	17,01
1169,68	1170,47	14,86	1226,38	1227,16	15,58	1283,08	1283,86	16,30	1339,77	1340,55	17,02
1170,48	1171,25	14,87	1227,17	1227,95	15,59	1283,87	1284,64	16,31	1340,56	1341,33	17,03
1171,26	1172,04	14,88	1227,96	1228,74	15,60	1284,65	1285,43	16,32	1341,34	1342,12	17,04
1172,05	1172,83	14,89	1228,75	1229,52	15,61	1285,44	1286,22	16,33	1342,13	1342,91	17,05
1172,84	1173,62	14,90	1229,53	1230,31	15,62	1286,23	1287,00	16,34	1342,92	1343,70	17,06
1173,63	1174,40	14,91	1230,32	1231,10	15,63	1287,01	1287,79	16,35	1343,71	1344,48	17,07
1174,41	1175,19	14,92	1231,11	1231,88	15,64	1287,80	1288,58	16,36	1344,49	1345,27	17,08
1175,20	1175,98	14,93	1231,89	1232,67	15,65	1288,59	1289,37	16,37	1345,28	1346,06	17,09
1175,99	1176,77	14,94	1232,68	1233,46	15,66	1289,38	1290,15	16,38	1346,07	1346,85	17,10
1176,78	1177,55	14,95	1233,47	1234,25	15,67	1290,16	1290,94	16,39	1346,86	1347,63	17,11
1177,56	1178,35	14,96	1234,26	1235,03	15,68	1290,95	1291,73	16,40	1347,64	1348,42	17,12
1178,36	1179,13	14,97	1235,04	1235,82	15,69	1291,74	1292,51	16,41	1348,43	1349,21	17,13
1179,14	1179,92	14,98	1235,83	1236,61	15,70	1292,52	1293,30	16,42	1349,22	1349,99	17,14
1179,93	1180,70	14,99	1236,62	1237,40	15,71	1293,31	1294,09	16,43	1350,00	1350,78	17,15
1180,71	1181,49	15,00	1237,41	1238,18	15,72	1294,10	1294,88	16,44	1350,79	1351,57	17,16
1181,50	1182,28	15,01	1238,19	1238,97	15,73	1294,89	1295,66	16,45	1351,58	1352,36	17,17
1182,29	1183,07	15,02	1238,98	1239,76	15,74	1295,67	1296,45	16,46	1352,37	1353,14	17,18
1183,08	1183,86	15,03	1239,77	1240,55	15,75	1296,46	1297,24	16,47	1353,15	1353,93	17,19
1183,87	1184,64	15,04	1240,56	1241,34	15,76	1297,25	1298,03	16,48	1353,94	1354,72	17,20
1184,65	1185,43	15,05	1241,35	1242,12	15,77	1298,04	1298,81	16,49	1354,73	1355,51	17,21
1185,44	1186,22	15,06	1242,13	1242,91	15,78	1298,82	1299,61	16,50	1355,52	1356,29	17,22
1186,23	1187,00	15,07	1242,92	1243,70	15,79	1299,62	1300,39	16,51	1356,30	1357,08	17,23
1187,01	1187,79	15,08	1243,71	1244,48	15,80	1300,40	1301,18	16,52	1357,09	1357,87	17,24
1187,80	1188,58	15,09	1244,49	1245,27	15,81	1301,19	1301,96	16,53	1357,88	1358,66	17,25
1188,59	1189,37	15,10	1245,28	1246,06	15,82	1301,97	1302,75	16,54	1358,67	1359,44	17,26
1189,38	1190,15	15,11	1246,07	1246,85	15,83	1302,76	1303,54	16,55	1359,45	1360,23	17,27
1190,16	1190,94	15,12	1246,86	1247,63	15,84	1303,55	1304,33	16,56	1360,24	1361,02	17,28

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
1361,03	1361,81	17,29
1361,82	1362,59	17,30
1362,60	1363,38	17,31
1363,39	1364,17	17,32
1364,18	1364,96	17,33
1364,97	1365,74	17,34
1365,75	1366,53	17,35
1366,54	1367,32	17,36
1367,33	1368,11	17,37
1368,12	1368,89	17,38
1368,90	1369,68	17,39
1369,69	1370,47	17,40
1370,48	1371,25	17,41
1371,26	1372,04	17,42
1372,05	1372,83	17,43
1372,84	1373,62	17,44
1373,63	1374,40	17,45
1374,41	1375,19	17,46
1375,20	1375,98	17,47
1375,99	1376,77	17,48
1376,78	1377,55	17,49
1377,56	1378,34	17,50
1378,35	1379,13	17,51
1379,14	1379,92	17,52
1379,93	1380,70	17,53
1380,71	1381,49	17,54
1381,50	1382,28	17,55
1382,29	1383,07	17,56
1383,08	1383,85	17,57
1383,86	1384,64	17,58
1384,65	1385,43	17,59
1385,44	1386,22	17,60
1386,23	1387,00	17,61
1387,01	1387,79	17,62
1387,80	1388,58	17,63
1388,59	1389,37	17,64
1389,38	1390,15	17,65
1390,16	1390,94	17,66
1390,95	1391,73	17,67
1391,74	1392,51	17,68
1392,52	1393,30	17,69
1393,31	1394,09	17,70
1394,10	1394,88	17,71
1394,89	1395,66	17,72
1395,67	1396,45	17,73
1396,46	1397,24	17,74
1397,25	1398,03	17,75
1398,04	1398,81	17,76
1398,82	1399,60	17,77
1399,61	1400,39	17,78
1400,40	1401,18	17,79
1401,19	1401,96	17,80
1401,97	1402,75	17,81
1402,76	1403,54	17,82
1403,55	1404,33	17,83
1404,34	1405,11	17,84
1405,12	1405,90	17,85
1405,91	1406,69	17,86
1406,70	1407,48	17,87
1407,49	1408,26	17,88
1408,27	1409,05	17,89
1409,06	1409,84	17,90
1409,85	1410,62	17,91
1410,63	1411,41	17,92
1411,42	1412,20	17,93
1412,21	1412,99	17,94
1413,00	1413,77	17,95
1413,78	1414,56	17,96
1414,57	1415,35	17,97
1415,36	1416,14	17,98
1416,15	1416,92	17,99
1416,93	1417,71	18,00
1417,72	1418,50	18,01
1418,51	1419,29	18,02
1419,30	1420,07	18,03
1420,08	1420,86	18,04
1420,87	1421,65	18,05
1421,66	1422,44	18,06
1422,45	1423,22	18,07
1423,23	1424,01	18,08
1424,02	1424,80	18,09
1424,81	1425,59	18,10
1425,60	1426,37	18,11
1426,38	1427,16	18,12
1427,17	1427,95	18,13
1427,96	1428,74	18,14
1428,75	1429,52	18,15
1429,53	1430,31	18,16
1430,32	1431,10	18,17
1431,11	1431,88	18,18
1431,89	1432,67	18,19
1432,68	1433,46	18,20
1433,47	1434,25	18,21
1434,26	1435,03	18,22
1435,04	1435,82	18,23
1435,83	1436,61	18,24
1436,62	1437,40	18,25
1437,41	1438,18	18,26
1438,19	1438,97	18,27
1438,98	1439,76	18,28
1439,77	1440,55	18,29
1440,56	1441,33	18,30
1441,34	1442,12	18,31
1442,13	1442,91	18,32
1442,92	1443,70	18,33
1443,71	1444,48	18,34
1444,49	1445,27	18,35
1445,28	1446,06	18,36
1446,07	1446,85	18,37
1446,86	1447,63	18,38
1447,64	1448,42	18,39
1448,43	1449,21	18,40
1449,22	1449,99	18,41
1450,00	1450,78	18,42
1450,79	1451,57	18,43
1451,58	1452,36	18,44
1452,37	1453,14	18,45
1453,15	1453,93	18,46
1453,94	1454,72	18,47
1454,73	1455,51	18,48
1455,52	1456,29	18,49
1456,30	1457,08	18,50
1457,09	1457,87	18,51
1457,88	1458,66	18,52
1458,67	1459,44	18,53
1459,45	1460,23	18,54
1460,24	1461,02	18,55
1461,03	1461,81	18,56
1461,82	1462,59	18,57
1462,60	1463,38	18,58
1463,39	1464,17	18,59
1464,18	1464,96	18,60
1464,97	1465,74	18,61
1465,75	1466,53	18,62
1466,54	1467,32	18,63
1467,33	1468,11	18,64
1468,12	1468,89	18,65
1468,90	1469,68	18,66
1469,69	1470,47	18,67
1470,48	1471,25	18,68
1471,26	1472,04	18,69
1472,05	1472,83	18,70
1472,84	1473,62	18,71
1473,63	1474,40	18,72
1474,41	1475,19	18,73
1475,20	1475,98	18,74
1475,99	1476,77	18,75
1476,78	1477,55	18,76
1477,56	1478,34	18,77
1478,35	1479,13	18,78
1479,14	1479,92	18,79
1479,93	1480,70	18,80
1480,71	1481,49	18,81
1481,50	1482,28	18,82
1482,29	1483,07	18,83
1483,08	1483,85	18,84
1483,86	1484,64	18,85
1484,65	1485,43	18,86
1485,44	1486,22	18,87
1486,23	1487,00	18,88
1487,01	1487,79	18,89
1487,80	1488,58	18,90
1488,59	1489,37	18,91
1489,38	1490,15	18,92
1490,16	1490,94	18,93
1490,95	1491,73	18,94
1491,74	1492,51	18,95
1492,52	1493,30	18,96
1493,31	1494,09	18,97
1494,10	1494,88	18,98
1494,89	1495,66	18,99
1495,67	1496,45	19,00
1496,46	1497,24	19,01
1497,25	1498,03	19,02
1498,04	1498,81	19,03
1498,82	1499,60	19,04
1499,61	1500,39	19,05
1500,40	1501,18	19,06
1501,19	1501,96	19,07
1501,97	1502,75	19,08
1502,76	1503,54	19,09
1503,55	1504,33	19,10
1504,34	1505,11	19,11
1505,12	1505,90	19,12
1505,91	1506,69	19,13
1506,70	1507,48	19,14
1507,49	1508,26	19,15
1508,27	1509,05	19,16
1509,06	1509,84	19,17
1509,85	1510,62	19,18
1510,63	1511,41	19,19
1511,42	1512,20	19,20
1512,21	1512,99	19,21
1513,00	1513,77	19,22
1513,78	1514,56	19,23
1514,57	1515,35	19,24
1515,36	1516,14	19,25
1516,15	1516,92	19,26
1516,93	1517,71	19,27
1517,72	1518,50	19,28
1518,51	1519,29	19,29
1519,30	1520,07	19,30
1520,08	1520,86	19,31
1520,87	1521,65	19,32
1521,66	1522,44	19,33
1522,45	1523,22	19,34
1523,23	1524,01	19,35
1524,02	1524,80	19,36
1524,81	1525,59	19,37
1525,60	1526,37	19,38
1526,38	1527,16	19,39
1527,17	1527,95	19,40
1527,96	1528,74	19,41
1528,75	1529,52	19,42
1529,53	1530,31	19,43
1530,32	1531,10	19,44
1531,11	1531,88	19,45
1531,89	1532,67	19,46
1532,68	1533,46	19,47
1533,47	1534,25	19,48
1534,26	1535,03	19,49
1535,04	1535,82	19,50
1535,83	1536,61	19,51
1536,62	1537,40	19,52
1537,41	1538,18	19,53
1538,19	1538,97	19,54
1538,98	1539,76	19,55
1539,77	1540,55	19,56
1540,56	1541,33	19,57
1541,34	1542,12	19,58
1542,13	1542,91	19,59
1542,92	1543,70	19,60
1543,71	1544,48	19,61
1544,49	1545,27	19,62
1545,28	1546,06	19,63
1546,07	1546,85	19,64
1546,86	1547,63	19,65
1547,64	1548,42	19,66
1548,43	1549,21	19,67
1549,22	1550,00	19,68
1550,01	1550,78	19,69
1550,79	1551,57	19,70
1551,58	1552,36	19,71
1552,37	1553,14	19,72
1553,15	1553,93	19,73
1553,94	1554,72	19,74
1554,73	1555,51	19,75
1555,52	1556,29	19,76
1556,30	1557,08	19,77
1557,09	1557,87	19,78
1557,88	1558,66	19,79
1558,67	1559,44	19,80
1559,45	1560,23	19,81
1560,24	1561,02	19,82
1561,03	1561,81	19,83
1561,82	1562,59	19,84
1562,60	1563,38	19,85
1563,39	1564,17	19,86
1564,18	1564,96	19,87
1564,97	1565,74	19,88
1565,75	1566,53	19,89
1566,54	1567,32	19,90
1567,33	1568,11	19,91
1568,12	1568,89	19,92
1568,90	1569,68	19,93
1569,69	1570,47	19,94
1570,48	1571,25	19,95
1571,26	1572,04	19,96
1572,05	1572,83	19,97
1572,84	1573,62	19,98
1573,63	1574,40	19,99
1574,41	1575,19	20,00
1575,20	1575,98	20,01
1575,99	1576,77	20,02
1576,78	1577,55	20,03
1577,56	1578,34	20,04
1578,35	1579,13	20,05
1579,14	1579,92	20,06
1579,93	1580,70	20,07
1580,71	1581,49	20,08
1581,50	1582,28	20,09
1582,29	1583,07	20,10
1583,08	1583,85	20,11
1583,86	1584,64	20,12
1584,65	1585,43	20,13
1585,44	1586,22	20,14
1586,23	1587,00	20,15
1587,01	1587,79	20,16

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
1587,80	1588,58	20,17
1588,59	1589,37	20,18
1589,38	1590,15	20,19
1590,16	1590,94	20,20
1590,95	1591,73	20,21
1591,74	1592,51	20,22
1592,52	1593,30	20,23
1593,31	1594,09	20,24
1594,10	1594,88	20,25
1594,89	1595,66	20,26
1595,67	1596,45	20,27
1596,46	1597,24	20,28
1597,25	1598,03	20,29
1598,04	1598,81	20,30
1598,82	1599,60	20,31
1599,61	1600,39	20,32
1600,40	1601,18	20,33
1601,19	1601,96	20,34
1601,97	1602,75	20,35
1602,76	1603,54	20,36
1603,55	1604,33	20,37
1604,34	1605,11	20,38
1605,12	1605,90	20,39
1605,91	1606,69	20,40
1606,70	1607,48	20,41
1607,49	1608,26	20,42
1608,27	1609,05	20,43
1609,06	1609,84	20,44
1609,85	1610,62	20,45
1610,63	1611,41	20,46
1611,42	1612,20	20,47
1612,21	1612,99	20,48
1613,00	1613,77	20,49
1613,78	1614,56	20,50
1614,57	1615,35	20,51
1615,36	1616,14	20,52
1616,15	1616,92	20,53
1616,93	1617,71	20,54
1617,72	1618,50	20,55
1618,51	1619,29	20,56
1619,30	1620,07	20,57
1620,08	1620,86	20,58
1620,87	1621,65	20,59
1621,66	1622,44	20,60
1622,45	1623,22	20,61
1623,23	1624,01	20,62
1624,02	1624,80	20,63
1624,81	1625,59	20,64
1625,60	1626,37	20,65
1626,38	1627,16	20,66
1627,17	1627,95	20,67
1627,96	1628,74	20,68
1628,75	1629,52	20,69
1629,53	1630,31	20,70
1630,32	1631,10	20,71
1631,11	1631,88	20,72
1631,89	1632,67	20,73
1632,68	1633,46	20,74
1633,47	1634,25	20,75
1634,26	1635,03	20,76
1635,04	1635,82	20,77
1635,83	1636,61	20,78
1636,62	1637,40	20,79
1637,41	1638,18	20,80
1638,19	1638,97	20,81
1638,98	1639,76	20,82
1639,77	1640,55	20,83
1640,56	1641,33	20,84
1641,34	1642,12	20,85
1642,13	1642,91	20,86
1642,92	1643,70	20,87
1643,71	1644,48	20,88
1644,49	1645,27	20,89
1645,28	1646,06	20,90
1646,07	1646,85	20,91
1646,86	1647,63	20,92
1647,64	1648,42	20,93
1648,43	1649,21	20,94
1649,22	1649,99	20,95
1650,00	1650,78	20,96
1650,79	1651,57	20,97
1651,58	1652,36	20,98
1652,37	1653,14	20,99
1653,15	1653,93	21,00
1653,94	1654,72	21,01
1654,73	1655,51	21,02
1655,52	1656,29	21,03
1656,30	1657,08	21,04
1657,09	1657,87	21,05
1657,88	1658,66	21,06
1658,67	1659,44	21,07
1659,45	1660,23	21,08
1660,24	1661,02	21,09
1661,03	1661,81	21,10
1661,82	1662,59	21,11
1662,60	1663,38	21,12
1663,39	1664,17	21,13
1664,18	1664,96	21,14
1664,97	1665,74	21,15
1665,75	1666,53	21,16
1666,54	1667,32	21,17
1667,33	1668,11	21,18
1668,12	1668,89	21,19
1668,90	1669,68	21,20
1669,68	1670,47	21,21
1670,48	1671,25	21,22
1671,26	1672,04	21,23
1672,05	1672,83	21,24
1672,84	1673,62	21,25
1673,63	1674,40	21,26
1674,41	1675,19	21,27
1675,20	1675,98	21,28
1675,99	1676,77	21,29
1676,78	1677,55	21,30
1677,56	1678,34	21,31
1678,35	1679,13	21,32
1679,14	1679,92	21,33
1679,93	1680,70	21,34
1680,71	1681,49	21,35
1681,50	1682,28	21,36
1682,29	1683,07	21,37
1683,08	1683,85	21,38
1683,86	1684,64	21,39
1684,65	1685,43	21,40
1685,44	1686,22	21,41
1686,23	1687,00	21,42
1687,01	1687,79	21,43
1687,80	1688,58	21,44
1688,59	1689,37	21,45
1689,38	1690,15	21,46
1690,16	1690,94	21,47
1690,95	1691,73	21,48
1691,74	1692,51	21,49
1692,52	1693,30	21,50
1693,31	1694,09	21,51
1694,10	1694,88	21,52
1694,89	1695,66	21,53
1695,67	1696,45	21,54
1696,46	1697,24	21,55
1697,25	1698,03	21,56
1698,04	1698,81	21,57
1698,82	1699,60	21,58
1699,61	1700,39	21,59
1700,40	1701,18	21,60
1701,19	1701,96	21,61
1701,97	1702,75	21,62
1702,76	1703,54	21,63
1703,55	1704,33	21,64
1704,34	1705,11	21,65
1705,12	1705,90	21,66
1705,91	1706,69	21,67
1706,70	1707,48	21,68
1707,49	1708,26	21,69
1708,27	1709,05	21,70
1709,06	1709,84	21,71
1709,85	1710,62	21,72
1710,63	1711,41	21,73
1711,42	1712,20	21,74
1712,21	1712,99	21,75
1713,00	1713,77	21,76
1713,78	1714,56	21,77
1714,57	1715,35	21,78
1715,36	1716,14	21,79
1716,15	1716,92	21,80
1716,93	1717,71	21,81
1717,72	1718,50	21,82
1718,51	1719,29	21,83
1719,30	1720,07	21,84
1720,08	1720,86	21,85
1720,87	1721,65	21,86
1721,66	1722,44	21,87
1722,45	1723,22	21,88
1723,23	1724,01	21,89
1724,02	1724,80	21,90
1724,81	1725,59	21,91
1725,60	1726,37	21,92
1726,38	1727,16	21,93
1727,17	1727,95	21,94
1727,96	1728,74	21,95
1728,75	1729,52	21,96
1729,53	1730,31	21,97
1730,32	1731,10	21,98
1731,11	1731,88	21,99
1731,89	1732,67	22,00
1732,68	1733,46	22,01
1733,47	1734,25	22,02
1734,26	1735,03	22,03
1735,04	1735,82	22,04
1735,83	1736,61	22,05
1736,62	1737,40	22,06
1737,41	1738,18	22,07
1738,19	1738,97	22,08
1738,98	1739,76	22,09
1739,77	1740,55	22,10
1740,56	1741,33	22,11
1741,34	1742,12	22,12
1742,13	1742,91	22,13
1742,92	1743,70	22,14
1743,71	1744,48	22,15
1744,49	1745,27	22,16
1745,28	1746,06	22,17
1746,07	1746,85	22,18
1746,86	1747,63	22,19
1747,64	1748,42	22,20
1748,43	1749,21	22,21
1749,22	1749,99	22,22
1750,00	1750,78	22,23
1750,79	1751,57	22,24
1751,58	1752,36	22,25
1752,37	1753,14	22,26
1753,15	1753,93	22,27
1753,94	1754,72	22,28
1754,73	1755,51	22,29
1755,52	1756,29	22,30
1756,30	1757,08	22,31
1757,09	1757,87	22,32
1757,88	1758,66	22,33
1758,67	1759,44	22,34
1759,45	1760,23	22,35
1760,24	1761,02	22,36
1761,03	1761,81	22,37
1761,82	1762,59	22,38
1762,60	1763,38	22,39
1763,39	1764,17	22,40
1764,18	1764,96	22,41
1764,97	1765,74	22,42
1765,75	1766,53	22,43
1766,54	1767,32	22,44
1767,33	1768,11	22,45
1768,12	1768,89	22,46
1768,90	1769,68	22,47
1769,68	1770,47	22,48
1770,48	1771,25	22,49
1771,26	1772,04	22,50
1772,05	1772,83	22,51
1772,84	1773,62	22,52
1773,63	1774,40	22,53
1774,41	1775,19	22,54
1775,20	1775,98	22,55
1775,99	1776,77	22,56
1776,78	1777,55	22,57
1777,56	1778,34	22,58
1778,35	1779,13	22,59
1779,14	1779,92	22,60
1779,93	1780,70	22,61
1780,71	1781,49	22,62
1781,50	1782,28	22,63
1782,29	1783,07	22,64
1783,08	1783,85	22,65
1783,86	1784,64	22,66
1784,65	1785,43	22,67
1785,44	1786,22	22,68
1786,23	1787,00	22,69
1787,01	1787,79	22,70
1787,80	1788,58	22,71
1788,59	1789,37	22,72
1789,38	1790,15	22,73
1790,16	1790,94	22,74
1790,95	1791,73	22,75
1791,74	1792,51	22,76
1792,52	1793,30	22,77
1793,31	1794,09	22,78
1794,10	1794,88	22,79
1794,89	1795,66	22,80
1795,67	1796,45	22,81
1796,46	1797,24	22,82
1797,25	1798,03	22,83
1798,04	1798,81	22,84
1798,82	1799,60	22,85
1799,61	1800,39	22,86
1800,40	1801,18	22,87
1801,19	1801,96	22,88
1801,97	1802,75	22,89
1802,76	1803,54	22,90
1803,55	1804,33	22,91
1804,34	1805,11	22,92
1805,12	1805,90	22,93
1805,91	1806,69	22,94
1806,70	1807,48	22,95
1807,49	1808,26	22,96
1808,27	1809,05	22,97
1809,06	1809,84	22,98
1809,85	1810,62	22,99
1810,63	1811,41	23,00
1811,42	1812,20	23,01
1812,21	1812,99	23,02
1813,00	1813,77	23,03
1813,78	1814,56	23,04

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
1814,57	1815,35	23,05
1815,36	1816,14	23,06
1816,15	1816,92	23,07
1816,93	1817,71	23,08
1817,72	1818,50	23,09
1818,51	1819,29	23,10
1819,30	1820,07	23,11
1820,08	1820,86	23,12
1820,87	1821,65	23,13
1821,66	1822,44	23,14
1822,45	1823,22	23,15
1823,23	1824,01	23,16
1824,02	1824,80	23,17
1824,81	1825,59	23,18
1825,60	1826,37	23,19
1826,38	1827,16	23,20
1827,17	1827,95	23,21
1827,96	1828,74	23,22
1828,75	1829,52	23,23
1829,53	1830,31	23,24
1830,32	1831,10	23,25
1831,11	1831,88	23,26
1831,89	1832,67	23,27
1832,68	1833,46	23,28
1833,47	1834,25	23,29
1834,26	1835,03	23,30
1835,04	1835,82	23,31
1835,83	1836,61	23,32
1836,62	1837,40	23,33
1837,41	1838,18	23,34
1838,19	1838,97	23,35
1838,98	1839,76	23,36
1839,77	1840,55	23,37
1840,56	1841,33	23,38
1841,34	1842,12	23,39
1842,13	1842,91	23,40
1842,92	1843,70	23,41
1843,71	1844,48	23,42
1844,49	1845,27	23,43
1845,28	1846,06	23,44
1846,07	1846,85	23,45
1846,86	1847,63	23,46
1847,64	1848,42	23,47
1848,43	1849,21	23,48
1849,22	1850,00	23,49
1850,01	1850,78	23,50
1850,79	1851,57	23,51
1851,58	1852,36	23,52
1852,37	1853,14	23,53
1853,15	1853,93	23,54
1853,94	1854,72	23,55
1854,73	1855,51	23,56
1855,52	1856,29	23,57
1856,30	1857,08	23,58
1857,09	1857,87	23,59
1857,88	1858,66	23,60
1858,67	1859,44	23,61
1859,45	1860,23	23,62
1860,24	1861,02	23,63
1861,03	1861,81	23,64
1861,82	1862,59	23,65
1862,60	1863,38	23,66
1863,39	1864,17	23,67
1864,18	1864,96	23,68
1864,97	1865,74	23,69
1865,75	1866,53	23,70
1866,54	1867,32	23,71
1867,33	1868,11	23,72
1868,12	1868,89	23,73
1868,90	1869,68	23,74
1869,68	1870,47	23,75
1870,48	1871,25	23,76
1871,26	1872,04	23,77
1872,05	1872,83	23,78
1872,84	1873,62	23,79
1873,63	1874,40	23,80
1874,41	1875,19	23,81
1875,20	1875,98	23,82
1875,99	1876,77	23,83
1876,78	1877,55	23,84
1877,56	1878,34	23,85
1878,35	1879,13	23,86
1879,14	1879,92	23,87
1879,93	1880,70	23,88
1880,71	1881,49	23,89
1881,50	1882,28	23,90
1882,29	1883,07	23,91
1883,08	1883,85	23,92
1883,86	1884,64	23,93
1884,65	1885,43	23,94
1885,44	1886,22	23,95
1886,23	1887,00	23,96
1887,01	1887,79	23,97
1887,80	1888,58	23,98
1888,59	1889,37	23,99
1889,38	1890,15	24,00
1890,16	1890,94	24,01
1890,95	1891,73	24,02
1891,74	1892,51	24,03
1892,52	1893,30	24,04
1893,31	1894,09	24,05
1894,10	1894,88	24,06
1894,89	1895,66	24,07
1895,67	1896,45	24,08
1896,46	1897,24	24,09
1897,25	1898,03	24,10
1898,04	1898,81	24,11
1898,82	1899,60	24,12
1899,61	1900,39	24,13
1900,40	1901,18	24,14
1901,19	1901,96	24,15
1901,97	1902,75	24,16
1902,76	1903,54	24,17
1903,55	1904,33	24,18
1904,34	1905,11	24,19
1905,12	1905,90	24,20
1905,91	1906,69	24,21
1906,70	1907,48	24,22
1907,49	1908,26	24,23
1908,27	1909,05	24,24
1909,06	1909,84	24,25
1909,85	1910,62	24,26
1910,63	1911,41	24,27
1911,42	1912,20	24,28
1912,21	1912,99	24,29
1913,00	1913,77	24,30
1913,78	1914,56	24,31
1914,57	1915,35	24,32
1915,36	1916,14	24,33
1916,15	1916,92	24,34
1916,93	1917,71	24,35
1917,72	1918,50	24,36
1918,51	1919,29	24,37
1919,30	1920,07	24,38
1920,08	1920,86	24,39
1920,87	1921,65	24,40
1921,66	1922,44	24,41
1922,45	1923,22	24,42
1923,23	1924,01	24,43
1924,02	1924,80	24,44
1924,81	1925,59	24,45
1925,60	1926,37	24,46
1926,38	1927,16	24,47
1927,17	1927,95	24,48
1927,96	1928,74	24,49
1928,75	1929,52	24,50
1929,53	1930,31	24,51
1930,32	1931,10	24,52
1931,11	1931,88	24,53
1931,89	1932,67	24,54
1932,68	1933,46	24,55
1933,47	1934,25	24,56
1934,26	1935,03	24,57
1935,04	1935,82	24,58
1935,83	1936,61	24,59
1936,62	1937,40	24,60
1937,41	1938,18	24,61
1938,19	1938,97	24,62
1938,98	1939,76	24,63
1939,77	1940,55	24,64
1940,56	1941,33	24,65
1941,34	1942,12	24,66
1942,13	1942,91	24,67
1942,92	1943,70	24,68
1943,71	1944,48	24,69
1944,49	1945,27	24,70
1945,28	1946,06	24,71
1946,07	1946,85	24,72
1946,86	1947,63	24,73
1947,64	1948,42	24,74
1948,43	1949,21	24,75
1949,22	1949,99	24,76
1950,00	1950,78	24,77
1950,79	1951,57	24,78
1951,58	1952,36	24,79
1952,37	1953,14	24,80
1953,15	1953,93	24,81
1953,94	1954,72	24,82
1954,73	1955,51	24,83
1955,52	1956,29	24,84
1956,30	1957,08	24,85
1957,09	1957,87	24,86
1957,88	1958,66	24,87
1958,67	1959,44	24,88
1959,45	1960,23	24,89
1960,24	1961,02	24,90
1961,03	1961,81	24,91
1961,82	1962,59	24,92
1962,60	1963,38	24,93
1963,39	1964,17	24,94
1964,18	1964,96	24,95
1964,97	1965,74	24,96
1965,75	1966,53	24,97
1966,54	1967,32	24,98
1967,33	1968,11	24,99
1968,12	1968,89	25,00
1968,90	1969,68	25,01
1969,69	1970,47	25,02
1970,48	1971,25	25,03
1971,26	1972,04	25,04
1972,05	1972,83	25,05
1972,84	1973,62	25,06
1973,63	1974,40	25,07
1974,41	1975,19	25,08
1975,20	1975,98	25,09
1975,99	1976,77	25,10
1976,78	1977,55	25,11
1977,56	1978,34	25,12
1978,35	1979,13	25,13
1979,14	1979,92	25,14
1979,93	1980,70	25,15
1980,71	1981,49	25,16
1981,50	1982,28	25,17
1982,29	1983,07	25,18
1983,08	1983,85	25,19
1983,86	1984,64	25,20
1984,65	1985,43	25,21
1985,44	1986,22	25,22
1986,23	1987,00	25,23
1987,01	1987,79	25,24
1987,80	1988,58	25,25
1988,59	1989,37	25,26
1989,38	1990,15	25,27
1990,16	1990,94	25,28
1990,95	1991,73	25,29
1991,74	1992,51	25,30
1992,52	1993,30	25,31
1993,31	1994,09	25,32
1994,10	1994,88	25,33
1994,89	1995,66	25,34
1995,67	1996,45	25,35
1996,46	1997,24	25,36
1997,25	1998,03	25,37
1998,04	1998,81	25,38
1998,82	1999,60	25,39
1999,61	2000,39	25,40
2000,40	2001,18	25,41
2001,19	2001,96	25,42
2001,97	2002,75	25,43
2002,76	2003,54	25,44
2003,55	2004,33	25,45
2004,34	2005,11	25,46
2005,12	2005,90	25,47
2005,91	2006,69	25,48
2006,70	2007,48	25,49
2007,49	2008,26	25,50
2008,27	2009,05	25,51
2009,06	2009,84	25,52
2009,85	2010,62	25,53
2010,63	2011,41	25,54
2011,42	2012,20	25,55
2012,21	2012,99	25,56
2013,00	2013,77	25,57
2013,78	2014,56	25,58
2014,57	2015,35	25,59
2015,36	2016,14	25,60
2016,15	2016,92	25,61
2016,93	2017,71	25,62
2017,72	2018,50	25,63
2018,51	2019,29	25,64
2019,30	2020,07	25,65
2020,08	2020,86	25,66
2020,87	2021,65	25,67
2021,66	2022,44	25,68
2022,45	2023,22	25,69
2023,23	2024,01	25,70
2024,02	2024,80	25,71
2024,81	2025,59	25,72
2025,60	2026,37	25,73
2026,38	2027,16	25,74
2027,17	2027,95	25,75
2027,96	2028,74	25,76
2028,75	2029,52	25,77
2029,53	2030,31	25,78
2030,32	2031,10	25,79
2031,11	2031,88	25,80
2031,89	2032,67	25,81
2032,68	2033,46	25,82
2033,47	2034,25	25,83
2034,26	2035,03	25,84
2035,04	2035,82	25,85
2035,83	2036,61	25,86
2036,62	2037,40	25,87
2037,41	2038,18	25,88
2038,19	2038,97	25,89
2038,98	2039,76	25,90
2039,77	2040,55	25,91
2040,56	2041,33	25,92

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
2041,34	2042,12	25,93
2042,13	2042,91	25,94
2042,92	2043,70	25,95
2043,71	2044,48	25,96
2044,49	2045,27	25,97
2045,28	2046,06	25,98
2046,07	2046,85	25,99
2046,86	2047,63	26,00
2047,64	2048,43	26,01
2048,44	2049,21	26,02
2049,22	2049,99	26,03
2050,00	2050,78	26,04
2050,79	2051,57	26,05
2051,58	2052,36	26,06
2052,37	2053,14	26,07
2053,15	2053,93	26,08
2053,94	2054,72	26,09
2054,73	2055,51	26,10
2055,52	2056,29	26,11
2056,30	2057,08	26,12
2057,09	2057,87	26,13
2057,88	2058,66	26,14
2058,67	2059,45	26,15
2059,46	2060,24	26,16
2060,25	2061,02	26,17
2061,03	2061,81	26,18
2061,82	2062,59	26,19
2062,60	2063,38	26,20
2063,39	2064,17	26,21
2064,18	2064,96	26,22
2064,97	2065,74	26,23
2065,75	2066,53	26,24
2066,54	2067,32	26,25
2067,33	2068,11	26,26
2068,12	2068,89	26,27
2068,90	2069,68	26,28
2069,69	2070,47	26,29
2070,48	2071,25	26,30
2071,26	2072,04	26,31
2072,05	2072,83	26,32
2072,84	2073,62	26,33
2073,63	2074,40	26,34
2074,41	2075,20	26,35
2075,21	2075,98	26,36
2075,99	2076,77	26,37
2076,78	2077,55	26,38
2077,56	2078,34	26,39
2078,35	2079,13	26,40
2079,14	2079,92	26,41
2079,93	2080,70	26,42
2080,71	2081,49	26,43
2081,50	2082,28	26,44
2082,29	2083,07	26,45
2083,08	2083,85	26,46
2083,86	2084,64	26,47
2084,65	2085,43	26,48
2085,44	2086,22	26,49
2086,23	2087,00	26,50
2087,01	2087,79	26,51
2087,80	2088,58	26,52
2088,59	2089,37	26,53
2089,38	2090,15	26,54
2090,16	2090,94	26,55
2090,95	2091,73	26,56
2091,74	2092,51	26,57
2092,52	2093,30	26,58
2093,31	2094,09	26,59
2094,10	2094,88	26,60
2094,89	2095,66	26,61
2095,67	2096,45	26,62
2096,46	2097,24	26,63
2097,25	2098,03	26,64
2098,04	2098,81	26,65
2098,82	2099,60	26,66
2099,61	2100,39	26,67
2100,40	2101,18	26,68
2101,19	2101,97	26,69
2101,98	2102,75	26,70
2102,76	2103,54	26,71
2103,55	2104,33	26,72
2104,34	2105,11	26,73
2105,12	2105,90	26,74
2105,91	2106,69	26,75
2106,70	2107,48	26,76
2107,49	2108,26	26,77
2108,27	2109,05	26,78
2109,06	2109,84	26,79
2109,85	2110,62	26,80
2110,63	2111,41	26,81
2111,42	2112,20	26,82
2112,21	2112,99	26,83
2113,00	2113,77	26,84
2113,78	2114,56	26,85
2114,57	2115,35	26,86
2115,36	2116,14	26,87
2116,15	2116,93	26,88
2116,94	2117,72	26,89
2117,73	2118,50	26,90
2118,51	2119,29	26,91
2119,30	2120,07	26,92
2120,08	2120,86	26,93
2120,87	2121,65	26,94
2121,66	2122,44	26,95
2122,45	2123,22	26,96
2123,23	2124,01	26,97
2124,02	2124,80	26,98
2124,81	2125,59	26,99
2125,60	2126,37	27,00
2126,38	2127,16	27,01
2127,17	2127,95	27,02
2127,96	2128,74	27,03
2128,75	2129,52	27,04
2129,53	2130,31	27,05
2130,32	2131,10	27,06
2131,11	2131,88	27,07
2131,89	2132,68	27,08
2132,69	2133,46	27,09
2133,47	2134,25	27,10
2134,26	2135,03	27,11
2135,04	2135,82	27,12
2135,83	2136,61	27,13
2136,62	2137,40	27,14
2137,41	2138,18	27,15
2138,19	2138,97	27,16
2138,98	2139,76	27,17
2139,77	2140,55	27,18
2140,56	2141,33	27,19
2141,34	2142,12	27,20
2142,13	2142,91	27,21
2142,92	2143,70	27,22
2143,71	2144,49	27,23
2144,50	2145,27	27,24
2145,28	2146,06	27,25
2146,07	2146,85	27,26
2146,86	2147,63	27,27
2147,64	2148,43	27,28
2148,44	2149,21	27,29
2149,22	2149,99	27,30
2150,00	2150,78	27,31
2150,79	2151,57	27,32
2151,58	2152,36	27,33
2152,37	2153,14	27,34
2153,15	2153,93	27,35
2153,94	2154,72	27,36
2154,73	2155,51	27,37
2155,52	2156,29	27,38
2156,30	2157,08	27,39
2157,09	2157,87	27,40
2157,88	2158,66	27,41
2158,67	2159,45	27,42
2159,46	2160,24	27,43
2160,25	2161,02	27,44
2161,03	2161,81	27,45
2161,82	2162,59	27,46
2162,60	2163,38	27,47
2163,39	2164,17	27,48
2164,18	2164,96	27,49
2164,97	2165,74	27,50
2165,75	2166,53	27,51
2166,54	2167,32	27,52
2167,33	2168,11	27,53
2168,12	2168,89	27,54
2168,90	2169,67	27,55
2169,68	2170,47	27,56
2170,48	2171,25	27,57
2171,26	2172,04	27,58
2172,05	2172,83	27,59
2172,84	2173,62	27,60
2173,63	2174,40	27,61
2174,41	2175,20	27,62
2175,21	2175,98	27,63
2175,99	2176,77	27,64
2176,78	2177,55	27,65
2177,56	2178,34	27,66
2178,35	2179,13	27,67
2179,14	2179,92	27,68
2179,93	2180,70	27,69
2180,71	2181,49	27,70
2181,50	2182,28	27,71
2182,29	2183,07	27,72
2183,08	2183,85	27,73
2183,86	2184,64	27,74
2184,65	2185,43	27,75
2185,44	2186,22	27,76
2186,23	2187,00	27,77
2187,01	2187,79	27,78
2187,80	2188,58	27,79
2188,59	2189,37	27,80
2189,38	2190,15	27,81
2190,16	2190,94	27,82
2190,95	2191,73	27,83
2191,74	2192,51	27,84
2192,52	2193,30	27,85
2193,31	2194,09	27,86
2194,10	2194,88	27,87
2194,89	2195,66	27,88
2195,67	2196,45	27,89
2196,46	2197,24	27,90
2197,25	2198,03	27,91
2198,04	2198,81	27,92
2198,82	2199,60	27,93
2199,61	2200,39	27,94
2200,40	2201,18	27,95
2201,19	2201,97	27,96
2201,98	2202,75	27,97
2202,76	2203,54	27,98
2203,55	2204,33	27,99
2204,34	2205,11	28,00
2205,12	2205,90	28,01
2205,91	2206,69	28,02
2206,70	2207,48	28,03
2207,49	2208,26	28,04
2208,27	2209,05	28,05
2209,06	2209,84	28,06
2209,85	2210,62	28,07
2210,63	2211,41	28,08
2211,42	2212,20	28,09
2212,21	2212,99	28,10
2213,00	2213,77	28,11
2213,78	2214,56	28,12
2214,57	2215,35	28,13
2215,36	2216,14	28,14
2216,15	2216,93	28,15
2216,94	2217,72	28,16
2217,73	2218,50	28,17
2218,51	2219,29	28,18
2219,30	2220,07	28,19
2220,08	2220,86	28,20
2220,87	2221,65	28,21
2221,66	2222,44	28,22
2222,45	2223,22	28,23
2223,23	2224,01	28,24
2224,02	2224,80	28,25
2224,81	2225,59	28,26
2225,60	2226,37	28,27
2226,38	2227,16	28,28
2227,17	2227,95	28,29
2227,96	2228,74	28,30
2228,75	2229,52	28,31
2229,53	2230,31	28,32
2230,32	2231,10	28,33
2231,11	2231,88	28,34
2231,89	2232,68	28,35
2232,69	2233,46	28,36
2233,47	2234,25	28,37
2234,26	2235,03	28,38
2235,04	2235,82	28,39
2235,83	2236,61	28,40
2236,62	2237,40	28,41
2237,41	2238,18	28,42
2238,19	2238,97	28,43
2238,98	2239,76	28,44
2239,77	2240,55	28,45
2240,56	2241,33	28,46
2241,34	2242,12	28,47
2242,13	2242,91	28,48
2242,92	2243,70	28,49
2243,71	2244,49	28,50
2244,50	2245,27	28,51
2245,28	2246,06	28,52
2246,07	2246,85	28,53
2246,86	2247,63	28,54
2247,64	2248,43	28,55
2248,44	2249,21	28,56
2249,22	2249,99	28,57
2250,00	2250,78	28,58
2250,79	2251,57	28,59
2251,58	2252,36	28,60
2252,37	2253,14	28,61
2253,15	2253,93	28,62
2253,94	2254,72	28,63
2254,73	2255,51	28,64
2255,52	2256,29	28,65
2256,30	2257,08	28,66
2257,09	2257,87	28,67
2257,88	2258,66	28,68
2258,67	2259,45	28,69
2259,46	2260,24	28,70
2260,25	2261,02	28,71
2261,03	2261,81	28,72
2261,82	2262,59	28,73
2262,60	2263,38	28,74
2263,39	2264,17	28,75
2264,18	2264,96	28,76
2264,97	2265,74	28,77
2265,75	2266,53	28,78
2266,54	2267,32	28,79
2267,33	2268,11	28,80

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
2268,12	2268,89	28,81
2268,90	2269,67	28,82
2269,68	2270,47	28,83
2270,48	2271,25	28,84
2271,26	2272,04	28,85
2272,05	2272,83	28,86
2272,84	2273,62	28,87
2273,63	2274,40	28,88
2274,41	2275,20	28,89
2275,21	2275,98	28,90
2275,99	2276,77	28,91
2276,78	2277,55	28,92
2277,56	2278,34	28,93
2278,35	2279,13	28,94
2279,14	2279,92	28,95
2279,93	2280,70	28,96
2280,71	2281,49	28,97
2281,50	2282,28	28,98
2282,29	2283,07	28,99
2283,08	2283,85	29,00
2283,86	2284,64	29,01
2284,65	2285,43	29,02
2285,44	2286,22	29,03
2286,23	2287,00	29,04
2287,01	2287,79	29,05
2287,80	2288,58	29,06
2288,59	2289,37	29,07
2289,38	2290,15	29,08
2290,16	2290,94	29,09
2290,95	2291,73	29,10
2291,74	2292,51	29,11
2292,52	2293,30	29,12
2293,31	2294,09	29,13
2294,10	2294,88	29,14
2294,89	2295,66	29,15
2295,67	2296,45	29,16
2296,46	2297,24	29,17
2297,25	2298,03	29,18
2298,04	2298,81	29,19
2298,82	2299,60	29,20
2299,61	2300,39	29,21
2300,40	2301,18	29,22
2301,19	2301,97	29,23
2301,98	2302,75	29,24
2302,76	2303,54	29,25
2303,55	2304,33	29,26
2304,34	2305,11	29,27
2305,12	2305,90	29,28
2305,91	2306,69	29,29
2306,70	2307,48	29,30
2307,49	2308,26	29,31
2308,27	2309,05	29,32
2309,06	2309,84	29,33
2309,85	2310,62	29,34
2310,63	2311,41	29,35
2311,42	2312,20	29,36
2312,21	2312,99	29,37
2313,00	2313,77	29,38
2313,78	2314,56	29,39
2314,57	2315,35	29,40
2315,36	2316,14	29,41
2316,15	2316,93	29,42
2316,94	2317,72	29,43
2317,73	2318,50	29,44
2318,51	2319,29	29,45
2319,30	2320,07	29,46
2320,08	2320,86	29,47
2320,87	2321,65	29,48
2321,66	2322,44	29,49
2322,45	2323,22	29,50
2323,23	2324,01	29,51
2324,02	2324,80	29,52
2324,81	2325,59	29,53
2325,60	2326,37	29,54
2326,38	2327,16	29,55
2327,17	2327,95	29,56
2327,96	2328,74	29,57
2328,75	2329,52	29,58
2329,53	2330,31	29,59
2330,32	2331,10	29,60
2331,11	2331,88	29,61
2331,89	2332,68	29,62
2332,69	2333,46	29,63
2333,47	2334,25	29,64
2334,26	2335,03	29,65
2335,04	2335,82	29,66
2335,83	2336,61	29,67
2336,62	2337,40	29,68
2337,41	2338,18	29,69
2338,19	2338,97	29,70
2338,98	2339,76	29,71
2339,77	2340,55	29,72
2340,56	2341,33	29,73
2341,34	2342,12	29,74
2342,13	2342,91	29,75
2342,92	2343,70	29,76
2343,71	2344,49	29,77
2344,50	2345,27	29,78
2345,28	2346,06	29,79
2346,07	2346,85	29,80
2346,86	2347,63	29,81
2347,64	2348,43	29,82
2348,44	2349,21	29,83
2349,22	2349,99	29,84
2350,00	2350,78	29,85
2350,79	2351,57	29,86
2351,58	2352,36	29,87
2352,37	2353,14	29,88
2353,15	2353,93	29,89
2353,94	2354,72	29,90
2354,73	2355,51	29,91
2355,52	2356,29	29,92
2356,30	2357,08	29,93
2357,09	2357,87	29,94
2357,88	2358,66	29,95
2358,67	2359,45	29,96
2359,46	2360,24	29,97
2360,25	2361,02	29,98
2361,03	2361,81	29,99
2361,82	2362,59	30,00
2362,60	2363,38	30,01
2363,39	2364,17	30,02
2364,18	2364,96	30,03
2364,97	2365,74	30,04
2365,75	2366,53	30,05
2366,54	2367,32	30,06
2367,33	2368,11	30,07
2368,12	2368,89	30,08
2368,90	2369,67	30,09
2369,68	2370,47	30,10
2370,48	2371,25	30,11
2371,26	2372,04	30,12
2372,05	2372,83	30,13
2372,84	2373,62	30,14
2373,63	2374,40	30,15
2374,41	2375,20	30,16
2375,21	2375,98	30,17
2375,99	2376,77	30,18
2376,78	2377,55	30,19
2377,56	2378,34	30,20
2378,35	2379,13	30,21
2379,14	2379,92	30,22
2379,93	2380,70	30,23
2380,71	2381,49	30,24
2381,50	2382,28	30,25
2382,29	2383,07	30,26
2383,08	2383,85	30,27
2383,86	2384,64	30,28
2384,65	2385,43	30,29
2385,44	2386,22	30,30
2386,23	2387,00	30,31
2387,01	2387,79	30,32
2387,80	2388,58	30,33
2388,59	2389,37	30,34
2389,38	2390,15	30,35
2390,16	2390,94	30,36
2390,95	2391,73	30,37
2391,74	2392,51	30,38
2392,52	2393,30	30,39
2393,31	2394,09	30,40
2394,10	2394,88	30,41
2394,89	2395,66	30,42
2395,67	2396,45	30,43
2396,46	2397,24	30,44
2397,25	2398,03	30,45
2398,04	2398,81	30,46
2398,82	2399,60	30,47
2399,61	2400,39	30,48
2400,40	2401,18	30,49
2401,19	2401,97	30,50
2401,98	2402,75	30,51
2402,76	2403,54	30,52
2403,55	2404,33	30,53
2404,34	2405,11	30,54
2405,12	2405,90	30,55
2405,91	2406,69	30,56
2406,70	2407,48	30,57
2407,49	2408,26	30,58
2408,27	2409,05	30,59
2409,06	2409,84	30,60
2409,85	2410,62	30,61
2410,63	2411,41	30,62
2411,42	2412,20	30,63
2412,21	2412,99	30,64
2413,00	2413,77	30,65
2413,78	2414,56	30,66
2414,57	2415,35	30,67
2415,36	2416,14	30,68
2416,15	2416,93	30,69
2416,94	2417,72	30,70
2417,73	2418,50	30,71
2418,51	2419,29	30,72
2419,30	2420,07	30,73
2420,08	2420,86	30,74
2420,87	2421,65	30,75
2421,66	2422,44	30,76
2422,45	2423,22	30,77
2423,23	2424,01	30,78
2424,02	2424,80	30,79
2424,81	2425,59	30,80
2425,60	2426,37	30,81
2426,38	2427,16	30,82
2427,17	2427,95	30,83
2427,96	2428,74	30,84
2428,75	2429,52	30,85
2429,53	2430,31	30,86
2430,32	2431,10	30,87
2431,11	2431,88	30,88
2431,89	2432,68	30,89
2432,69	2433,46	30,90
2433,47	2434,25	30,91
2434,26	2435,03	30,92
2435,04	2435,82	30,93
2435,83	2436,61	30,94
2436,62	2437,40	30,95
2437,41	2438,18	30,96
2438,19	2438,97	30,97
2438,98	2439,76	30,98
2439,77	2440,55	30,99
2440,56	2441,33	31,00
2441,34	2442,12	31,01
2442,13	2442,91	31,02
2442,92	2443,70	31,03
2443,71	2444,49	31,04
2444,50	2445,27	31,05
2445,28	2446,06	31,06
2446,07	2446,85	31,07
2446,86	2447,63	31,08
2447,64	2448,43	31,09
2448,44	2449,21	31,10
2449,22	2449,99	31,11
2450,00	2450,78	31,12
2450,79	2451,57	31,13
2451,58	2452,36	31,14
2452,37	2453,14	31,15
2453,15	2453,93	31,16
2453,94	2454,72	31,17
2454,73	2455,51	31,18
2455,52	2456,29	31,19
2456,30	2457,08	31,20
2457,09	2457,87	31,21
2457,88	2458,66	31,22
2458,67	2459,45	31,23
2459,46	2460,24	31,24
2460,25	2461,02	31,25
2461,03	2461,81	31,26
2461,82	2462,59	31,27
2462,60	2463,38	31,28
2463,39	2464,17	31,29
2464,18	2464,96	31,30
2464,97	2465,74	31,31
2465,75	2466,53	31,32
2466,54	2467,32	31,33
2467,33	2468,11	31,34
2468,12	2468,89	31,35
2468,90	2469,67	31,36
2469,68	2470,47	31,37
2470,48	2471,25	31,38
2471,26	2472,04	31,39
2472,05	2472,83	31,40
2472,84	2473,62	31,41
2473,63	2474,40	31,42
2474,41	2475,20	31,43
2475,21	2475,98	31,44
2475,99	2476,77	31,45
2476,78	2477,55	31,46
2477,56	2478,34	31,47
2478,35	2479,13	31,48
2479,14	2479,92	31,49
2479,93	2480,70	31,50
2480,71	2481,49	31,51
2481,50	2482,28	31,52
2482,29	2483,07	31,53
2483,08	2483,85	31,54
2483,86	2484,64	31,55
2484,65	2485,43	31,56
2485,44	2486,22	31,57
2486,23	2487,00	31,58
2487,01	2487,79	31,59
2487,80	2488,58	31,60
2488,59	2489,37	31,61
2489,38	2490,15	31,62
2490,16	2490,94	31,63
2490,95	2491,73	31,64
2491,74	2492,51	31,65
2492,52	2493,30	31,66
2493,31	2494,09	31,67
2494,10	2494,88	31,68

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
2494,89	2495,66	31,69
2495,67	2496,45	31,70
2496,46	2497,24	31,71
2497,25	2498,03	31,72
2498,04	2498,81	31,73
2498,82	2499,60	31,74
2499,61	2500,39	31,75
2500,40	2501,18	31,76
2501,19	2501,97	31,77
2501,98	2502,75	31,78
2502,76	2503,54	31,79
2503,55	2504,33	31,80
2504,34	2505,11	31,81
2505,12	2505,90	31,82
2505,91	2506,69	31,83
2506,70	2507,48	31,84
2507,49	2508,26	31,85
2508,27	2509,05	31,86
2509,06	2509,84	31,87
2509,85	2510,62	31,88
2510,63	2511,41	31,89
2511,42	2512,20	31,90
2512,21	2512,99	31,91
2513,00	2513,77	31,92
2513,78	2514,56	31,93
2514,57	2515,35	31,94
2515,36	2516,14	31,95
2516,15	2516,93	31,96
2516,94	2517,72	31,97
2517,73	2518,50	31,98
2518,51	2519,29	31,99
2519,30	2520,07	32,00
2520,08	2520,86	32,01
2520,87	2521,65	32,02
2521,66	2522,44	32,03
2522,45	2523,22	32,04
2523,23	2524,01	32,05
2524,02	2524,80	32,06
2524,81	2525,59	32,07
2525,60	2526,37	32,08
2526,38	2527,16	32,09
2527,17	2527,95	32,10
2527,96	2528,74	32,11
2528,75	2529,52	32,12
2529,53	2530,31	32,13
2530,32	2531,10	32,14
2531,11	2531,88	32,15
2531,89	2532,68	32,16
2532,69	2533,46	32,17
2533,47	2534,25	32,18
2534,26	2535,03	32,19
2535,04	2535,82	32,20
2535,83	2536,61	32,21
2536,62	2537,40	32,22
2537,41	2538,18	32,23
2538,19	2538,97	32,24
2538,98	2539,76	32,25
2539,77	2540,55	32,26
2540,56	2541,33	32,27
2541,34	2542,12	32,28
2542,13	2542,91	32,29
2542,92	2543,70	32,30
2543,71	2544,49	32,31
2544,50	2545,27	32,32
2545,28	2546,06	32,33
2546,07	2546,85	32,34
2546,86	2547,63	32,35
2547,64	2548,43	32,36
2548,44	2549,21	32,37
2549,22	2549,99	32,38
2550,00	2550,78	32,39
2550,79	2551,57	32,40
2551,58	2552,36	32,41
2552,37	2553,14	32,42
2553,15	2553,93	32,43
2553,94	2554,72	32,44
2554,73	2555,51	32,45
2555,52	2556,29	32,46
2556,30	2557,08	32,47
2557,09	2557,87	32,48
2557,88	2558,66	32,49
2558,67	2559,45	32,50
2559,46	2560,24	32,51
2560,25	2561,02	32,52
2561,03	2561,81	32,53
2561,82	2562,59	32,54
2562,60	2563,38	32,55
2563,39	2564,17	32,56
2564,18	2564,96	32,57
2564,97	2565,74	32,58
2565,75	2566,53	32,59
2566,54	2567,32	32,60
2567,33	2568,11	32,61
2568,12	2568,89	32,62
2568,90	2569,67	32,63
2569,68	2570,47	32,64
2570,48	2571,25	32,65
2571,26	2572,04	32,66
2572,05	2572,83	32,67
2572,84	2573,62	32,68
2573,63	2574,40	32,69
2574,41	2575,20	32,70
2575,21	2575,98	32,71
2575,99	2576,77	32,72
2576,78	2577,55	32,73
2577,56	2578,34	32,74
2578,35	2579,13	32,75
2579,14	2579,92	32,76
2579,93	2580,70	32,77
2580,71	2581,49	32,78
2581,50	2582,28	32,79
2582,29	2583,07	32,80
2583,08	2583,85	32,81
2583,86	2584,64	32,82
2584,65	2585,43	32,83
2585,44	2586,22	32,84
2586,23	2587,00	32,85
2587,01	2587,79	32,86
2587,80	2588,58	32,87
2588,59	2589,37	32,88
2589,38	2590,15	32,89
2590,16	2590,94	32,90
2590,95	2591,73	32,91
2591,74	2592,51	32,92
2592,52	2593,30	32,93
2593,31	2594,09	32,94
2594,10	2594,88	32,95
2594,89	2595,66	32,96
2595,67	2596,45	32,97
2596,46	2597,24	32,98
2597,25	2598,03	32,99
2598,04	2598,81	33,00
2598,82	2599,60	33,01
2599,61	2600,39	33,02
2600,40	2601,18	33,03
2601,19	2601,97	33,04
2601,98	2602,75	33,05
2602,76	2603,54	33,06
2603,55	2604,33	33,07
2604,34	2605,11	33,08
2605,12	2605,90	33,09
2605,91	2606,69	33,10
2606,70	2607,48	33,11
2607,49	2608,26	33,12
2608,27	2609,05	33,13
2609,06	2609,84	33,14
2609,85	2610,62	33,15
2610,63	2611,41	33,16
2611,42	2612,20	33,17
2612,21	2612,99	33,18
2613,00	2613,77	33,19
2613,78	2614,56	33,20
2614,57	2615,35	33,21
2615,36	2616,14	33,22
2616,15	2616,93	33,23
2616,94	2617,72	33,24
2617,73	2618,50	33,25
2618,51	2619,29	33,26
2619,30	2620,07	33,27
2620,08	2620,86	33,28
2620,87	2621,65	33,29
2621,66	2622,44	33,30
2622,45	2623,22	33,31
2623,23	2624,01	33,32
2624,02	2624,80	33,33
2624,81	2625,59	33,34
2625,60	2626,37	33,35
2626,38	2627,16	33,36
2627,17	2627,95	33,37
2627,96	2628,74	33,38
2628,75	2629,52	33,39
2629,53	2630,31	33,40
2630,32	2631,10	33,41
2631,11	2631,88	33,42
2631,89	2632,67	33,43
2632,68	2633,46	33,44
2633,47	2634,25	33,45
2634,26	2635,03	33,46
2635,04	2635,82	33,47
2635,83	2636,61	33,48
2636,62	2637,40	33,49
2637,41	2638,18	33,50
2638,19	2638,97	33,51
2638,98	2639,76	33,52
2639,77	2640,55	33,53
2640,56	2641,33	33,54
2641,34	2642,12	33,55
2642,13	2642,91	33,56
2642,92	2643,70	33,57
2643,71	2644,48	33,58
2644,49	2645,27	33,59
2645,28	2646,06	33,60
2646,07	2646,85	33,61
2646,86	2647,63	33,62
2647,64	2648,42	33,63
2648,43	2649,21	33,64
2649,22	2649,99	33,65
2650,00	2650,78	33,66
2650,79	2651,57	33,67
2651,58	2652,36	33,68
2652,37	2653,14	33,69
2653,15	2653,93	33,70
2653,94	2654,72	33,71
2654,73	2655,51	33,72
2655,52	2656,29	33,73
2656,30	2657,08	33,74
2657,09	2657,87	33,75
2657,88	2658,66	33,76
2658,67	2659,44	33,77
2659,45	2660,23	33,78
2660,24	2661,02	33,79
2661,03	2661,81	33,80
2661,82	2662,59	33,81
2662,60	2663,38	33,82
2663,39	2664,17	33,83
2664,18	2664,96	33,84
2664,97	2665,74	33,85
2665,75	2666,53	33,86
2666,54	2667,32	33,87
2667,33	2668,11	33,88
2668,12	2668,89	33,89
2668,90	2669,67	33,90
2669,68	2670,47	33,91
2670,48	2671,25	33,92
2671,26	2672,04	33,93
2672,05	2672,83	33,94
2672,84	2673,62	33,95
2673,63	2674,40	33,96
2674,41	2675,19	33,97
2675,20	2675,98	33,98
2675,99	2676,77	33,99
2676,78	2677,55	34,00
2677,56	2678,34	34,01
2678,35	2679,13	34,02
2679,14	2679,92	34,03
2679,93	2680,70	34,04
2680,71	2681,49	34,05
2681,50	2682,28	34,06
2682,29	2683,07	34,07
2683,08	2683,85	34,08
2683,86	2684,64	34,09
2684,65	2685,43	34,10
2685,44	2686,22	34,11
2686,23	2687,00	34,12
2687,01	2687,79	34,13
2687,80	2688,58	34,14
2688,59	2689,37	34,15
2689,38	2690,15	34,16
2690,16	2690,94	34,17
2690,95	2691,73	34,18
2691,74	2692,51	34,19
2692,52	2693,30	34,20
2693,31	2694,09	34,21
2694,10	2694,88	34,22
2694,89	2695,66	34,23
2695,67	2696,45	34,24
2696,46	2697,24	34,25
2697,25	2698,03	34,26
2698,04	2698,81	34,27
2698,82	2699,60	34,28
2699,61	2700,39	34,29
2700,40	2701,18	34,30
2701,19	2701,96	34,31
2701,97	2702,75	34,32
2702,76	2703,54	34,33
2703,55	2704,33	34,34
2704,34	2705,11	34,35
2705,12	2705,90	34,36
2705,91	2706,69	34,37
2706,70	2707,48	34,38
2707,49	2708,26	34,39
2708,27	2709,05	34,40
2709,06	2709,84	34,41
2709,85	2710,62	34,42
2710,63	2711,41	34,43
2711,42	2712,20	34,44
2712,21	2712,99	34,45
2713,00	2713,77	34,46
2713,78	2714,56	34,47
2714,57	2715,35	34,48
2715,36	2716,14	34,49
2716,15	2716,93	34,50
2716,94	2717,71	34,51
2717,72	2718,50	34,52
2718,51	2719,29	34,53
2719,30	2720,07	34,54
2720,08	2720,86	34,55
2720,87	2721,65	34,56

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
2721,66	2722,44	34,57	2778,35	2779,13	35,29	2835,04	2835,82	36,01	2891,74	2892,51	36,73
2722,45	2723,22	34,58	2779,14	2779,92	35,30	2835,83	2836,61	36,02	2892,52	2893,30	36,74
2723,23	2724,01	34,59	2779,93	2780,70	35,31	2836,62	2837,40	36,03	2893,31	2894,09	36,75
2724,02	2724,80	34,60	2780,71	2781,49	35,32	2837,41	2838,18	36,04	2894,10	2894,88	36,76
2724,81	2725,59	34,61	2781,50	2782,28	35,33	2838,19	2838,97	36,05	2894,89	2895,66	36,77
2725,60	2726,37	34,62	2782,29	2783,07	35,34	2838,98	2839,76	36,06	2895,67	2896,45	36,78
2726,38	2727,16	34,63	2783,08	2783,85	35,35	2839,77	2840,55	36,07	2896,46	2897,24	36,79
2727,17	2727,95	34,64	2783,86	2784,64	35,36	2840,56	2841,33	36,08	2897,25	2898,03	36,80
2727,96	2728,74	34,65	2784,65	2785,43	35,37	2841,34	2842,12	36,09	2898,04	2898,81	36,81
2728,75	2729,52	34,66	2785,44	2786,22	35,38	2842,13	2842,91	36,10	2898,82	2899,60	36,82
2729,53	2730,31	34,67	2786,23	2787,00	35,39	2842,92	2843,70	36,11	2899,61	2900,39	36,83
2730,32	2731,10	34,68	2787,01	2787,79	35,40	2843,71	2844,48	36,12	2900,40	2901,18	36,84
2731,11	2731,88	34,69	2787,80	2788,58	35,41	2844,49	2845,27	36,13	2901,19	2901,96	36,85
2731,89	2732,67	34,70	2788,59	2789,37	35,42	2845,28	2846,06	36,14	2901,97	2902,75	36,86
2732,68	2733,46	34,71	2789,38	2790,15	35,43	2846,07	2846,85	36,15	2902,76	2903,54	36,87
2733,47	2734,25	34,72	2790,16	2790,94	35,44	2846,86	2847,63	36,16	2903,55	2904,33	36,88
2734,26	2735,03	34,73	2790,95	2791,73	35,45	2847,64	2848,42	36,17	2904,34	2905,11	36,89
2735,04	2735,82	34,74	2791,74	2792,51	35,46	2848,43	2849,21	36,18	2905,12	2905,90	36,90
2735,83	2736,61	34,75	2792,52	2793,30	35,47	2849,22	2849,99	36,19	2905,91	2906,69	36,91
2736,62	2737,40	34,76	2793,31	2794,09	35,48	2850,00	2850,78	36,20	2906,70	2907,48	36,92
2737,41	2738,18	34,77	2794,10	2794,88	35,49	2850,79	2851,57	36,21	2907,49	2908,26	36,93
2738,19	2738,97	34,78	2794,89	2795,66	35,50	2851,58	2852,36	36,22	2908,27	2909,05	36,94
2738,98	2739,76	34,79	2795,67	2796,45	35,51	2852,37	2853,14	36,23	2909,06	2909,84	36,95
2739,77	2740,55	34,80	2796,46	2797,24	35,52	2853,15	2853,93	36,24	2909,85	2910,62	36,96
2740,56	2741,33	34,81	2797,25	2798,03	35,53	2853,94	2854,72	36,25	2910,63	2911,41	36,97
2741,34	2742,12	34,82	2798,04	2798,81	35,54	2854,73	2855,51	36,26	2911,42	2912,20	36,98
2742,13	2742,91	34,83	2798,82	2799,60	35,55	2855,52	2856,29	36,27	2912,21	2912,99	36,99
2742,92	2743,70	34,84	2799,61	2800,39	35,56	2856,30	2857,08	36,28	2913,00	2913,77	37,00
2743,71	2744,48	34,85	2800,40	2801,18	35,57	2857,09	2857,87	36,29	2913,78	2914,56	37,01
2744,49	2745,27	34,86	2801,19	2801,96	35,58	2857,88	2858,66	36,30	2914,57	2915,35	37,02
2745,28	2746,06	34,87	2801,97	2802,75	35,59	2858,67	2859,44	36,31	2915,36	2916,14	37,03
2746,07	2746,85	34,88	2802,76	2803,54	35,60	2859,45	2860,23	36,32	2916,15	2916,92	37,04
2746,86	2747,63	34,89	2803,55	2804,33	35,61	2860,24	2861,02	36,33	2916,93	2917,71	37,05
2747,64	2748,42	34,90	2804,34	2805,11	35,62	2861,03	2861,81	36,34	2917,72	2918,50	37,06
2748,43	2749,21	34,91	2805,12	2805,90	35,63	2861,82	2862,59	36,35	2918,51	2919,29	37,07
2749,22	2750,00	34,92	2805,91	2806,69	35,64	2862,60	2863,38	36,36	2919,30	2920,07	37,08
2750,01	2750,78	34,93	2806,70	2807,48	35,65	2863,39	2864,17	36,37	2920,08	2920,86	37,09
2750,79	2751,57	34,94	2807,49	2808,26	35,66	2864,18	2864,96	36,38	2920,87	2921,65	37,10
2751,58	2752,36	34,95	2808,27	2809,05	35,67	2864,97	2865,74	36,39	2921,66	2922,44	37,11
2752,37	2753,14	34,96	2809,06	2809,84	35,68	2865,75	2866,53	36,40	2922,45	2923,22	37,12
2753,15	2753,93	34,97	2809,85	2810,62	35,69	2866,54	2867,32	36,41	2923,23	2924,01	37,13
2753,94	2754,72	34,98	2810,63	2811,41	35,70	2867,33	2868,11	36,42	2924,02	2924,80	37,14
2754,73	2755,51	34,99	2811,42	2812,20	35,71	2868,12	2868,89	36,43	2924,81	2925,59	37,15
2755,52	2756,29	35,00	2812,21	2812,99	35,72	2868,90	2869,68	36,44	2925,60	2926,37	37,16
2756,30	2757,08	35,01	2813,00	2813,77	35,73	2869,69	2870,47	36,45	2926,38	2927,16	37,17
2757,09	2757,87	35,02	2813,78	2814,56	35,74	2870,48	2871,25	36,46	2927,17	2927,95	37,18
2757,88	2758,66	35,03	2814,57	2815,35	35,75	2871,26	2872,04	36,47	2927,96	2928,74	37,19
2758,67	2759,44	35,04	2815,36	2816,14	35,76	2872,05	2872,83	36,48	2928,75	2929,52	37,20
2759,45	2760,23	35,05	2816,15	2816,92	35,77	2872,84	2873,62	36,49	2929,53	2930,31	37,21
2760,24	2761,02	35,06	2816,93	2817,71	35,78	2873,63	2874,40	36,50	2930,32	2931,10	37,22
2761,03	2761,81	35,07	2817,72	2818,50	35,79	2874,41	2875,19	36,51	2931,11	2931,88	37,23
2761,82	2762,59	35,08	2818,51	2819,29	35,80	2875,20	2875,98	36,52	2931,89	2932,67	37,24
2762,60	2763,38	35,09	2819,30	2820,07	35,81	2875,99	2876,77	36,53	2932,68	2933,46	37,25
2763,39	2764,17	35,10	2820,08	2820,86	35,82	2876,78	2877,55	36,54	2933,47	2934,25	37,26
2764,18	2764,96	35,11	2820,87	2821,65	35,83	2877,56	2878,34	36,55	2934,26	2935,03	37,27
2764,97	2765,74	35,12	2821,66	2822,44	35,84	2878,35	2879,13	36,56	2935,04	2935,82	37,28
2765,75	2766,53	35,13	2822,45	2823,22	35,85	2879,14	2879,92	36,57	2935,83	2936,61	37,29
2766,54	2767,32	35,14	2823,23	2824,01	35,86	2879,93	2880,70	36,58	2936,62	2937,40	37,30
2767,33	2768,11	35,15	2824,02	2824,80	35,87	2880,71	2881,49	36,59	2937,41	2938,18	37,31
2768,12	2768,89	35,16	2824,81	2825,59	35,88	2881,50	2882,28	36,60	2938,19	2938,97	37,32
2768,90	2769,67	35,17	2825,60	2826,37	35,89	2882,29	2883,07	36,61	2938,98	2939,76	37,33
2769,68	2770,47	35,18	2826,38	2827,16	35,90	2883,08	2883,85	36,62	2939,77	2940,55	37,34
2770,48	2771,25	35,19	2827,17	2827,95	35,91	2883,86	2884,64	36,63	2940,56	2941,33	37,35
2771,26	2772,04	35,20	2827,96	2828,74	35,92	2884,65	2885,43	36,64	2941,34	2942,12	37,36
2772,05	2772,83	35,21	2828,75	2829,52	35,93	2885,44	2886,22	36,65	2942,13	2942,91	37,37
2772,84	2773,62	35,22	2829,53	2830,31	35,94	2886,23	2887,00	36,66	2942,92	2943,70	37,38
2773,63	2774,40	35,23	2830,32	2831,10	35,95	2887,01	2887,79	36,67	2943,71	2944,48	37,39
2774,41	2775,19	35,24	2831,11	2831,88	35,96	2887,80	2888,58	36,68	2944,49	2945,27	37,40
2775,20	2775,98	35,25	2831,89	2832,67	35,97	2888,59	2889,37	36,69	2945,28	2946,06	37,41
2775,99	2776,77	35,26	2832,68	2833,46	35,98	2889,38	2890,15	36,70	2946,07	2946,85	37,42
2776,78	2777,55	35,27	2833,47	2834,25	35,99	2890,16	2890,94	36,71	2946,86	2947,63	37,43
2777,56	2778,34	35,28	2834,26	2835,03	36,00	2890,95	2891,73	36,72	2947,64	2948,42	37,44

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
2948,43	2949,21	37,45	3005,12	3005,90	38,17	3061,82	3062,59	38,89	3118,51	3119,29	39,61
2949,22	2950,00	37,46	3005,91	3006,69	38,18	3062,60	3063,38	38,90	3119,30	3120,07	39,62
2950,01	2950,78	37,47	3006,70	3007,48	38,19	3063,39	3064,17	38,91	3120,08	3120,86	39,63
2950,79	2951,57	37,48	3007,49	3008,26	38,20	3064,18	3064,96	38,92	3120,87	3121,65	39,64
2951,58	2952,36	37,49	3008,27	3009,05	38,21	3064,97	3065,74	38,93	3121,66	3122,44	39,65
2952,37	2953,14	37,50	3009,06	3009,84	38,22	3065,75	3066,53	38,94	3122,45	3123,22	39,66
2953,15	2953,93	37,51	3009,85	3010,62	38,23	3066,54	3067,32	38,95	3123,23	3124,01	39,67
2953,94	2954,72	37,52	3010,63	3011,41	38,24	3067,33	3068,11	38,96	3124,02	3124,80	39,68
2954,73	2955,51	37,53	3011,42	3012,20	38,25	3068,12	3068,89	38,97	3124,81	3125,59	39,69
2955,52	2956,29	37,54	3012,21	3012,99	38,26	3068,90	3069,68	38,98	3125,60	3126,37	39,70
2956,30	2957,08	37,55	3013,00	3013,77	38,27	3069,69	3070,47	38,99	3126,38	3127,16	39,71
2957,09	2957,87	37,56	3013,78	3014,56	38,28	3070,48	3071,25	39,00	3127,17	3127,95	39,72
2957,88	2958,66	37,57	3014,57	3015,35	38,29	3071,26	3072,04	39,01	3127,96	3128,74	39,73
2958,67	2959,44	37,58	3015,36	3016,14	38,30	3072,05	3072,83	39,02	3128,75	3129,52	39,74
2959,45	2960,23	37,59	3016,15	3016,92	38,31	3072,84	3073,62	39,03	3129,53	3130,31	39,75
2960,24	2961,02	37,60	3016,93	3017,71	38,32	3073,63	3074,40	39,04	3130,32	3131,10	39,76
2961,03	2961,81	37,61	3017,72	3018,50	38,33	3074,41	3075,19	39,05	3131,11	3131,88	39,77
2961,82	2962,59	37,62	3018,51	3019,29	38,34	3075,20	3075,98	39,06	3131,89	3132,67	39,78
2962,60	2963,38	37,63	3019,30	3020,07	38,35	3075,99	3076,77	39,07	3132,68	3133,46	39,79
2963,39	2964,17	37,64	3020,08	3020,86	38,36	3076,78	3077,55	39,08	3133,47	3134,25	39,80
2964,18	2964,96	37,65	3020,87	3021,65	38,37	3077,56	3078,34	39,09	3134,26	3135,03	39,81
2964,97	2965,74	37,66	3021,66	3022,44	38,38	3078,35	3079,13	39,10	3135,04	3135,82	39,82
2965,75	2966,53	37,67	3022,45	3023,22	38,39	3079,14	3079,92	39,11	3135,83	3136,61	39,83
2966,54	2967,32	37,68	3023,23	3024,01	38,40	3079,93	3080,70	39,12	3136,62	3137,40	39,84
2967,33	2968,11	37,69	3024,02	3024,80	38,41	3080,71	3081,49	39,13	3137,41	3138,18	39,85
2968,12	2968,89	37,70	3024,81	3025,59	38,42	3081,50	3082,28	39,14	3138,19	3138,97	39,86
2968,90	2969,67	37,71	3025,60	3026,37	38,43	3082,29	3083,07	39,15	3138,98	3139,76	39,87
2969,68	2970,47	37,72	3026,38	3027,16	38,44	3083,08	3083,85	39,16	3139,77	3140,55	39,88
2970,48	2971,25	37,73	3027,17	3027,95	38,45	3083,86	3084,64	39,17	3140,56	3141,33	39,89
2971,26	2972,04	37,74	3027,96	3028,74	38,46	3084,65	3085,43	39,18	3141,34	3142,12	39,90
2972,05	2972,83	37,75	3028,75	3029,52	38,47	3085,44	3086,22	39,19	3142,13	3142,91	39,91
2972,84	2973,62	37,76	3029,53	3030,31	38,48	3086,23	3087,00	39,20	3142,92	3143,70	39,92
2973,63	2974,40	37,77	3030,32	3031,10	38,49	3087,01	3087,79	39,21	3143,71	3144,48	39,93
2974,41	2975,19	37,78	3031,11	3031,88	38,50	3087,80	3088,58	39,22	3144,49	3145,27	39,94
2975,20	2975,98	37,79	3031,89	3032,67	38,51	3088,59	3089,37	39,23	3145,28	3146,06	39,95
2975,99	2976,77	37,80	3032,68	3033,46	38,52	3089,38	3090,15	39,24	3146,07	3146,85	39,96
2976,78	2977,55	37,81	3033,47	3034,25	38,53	3090,16	3090,94	39,25	3146,86	3147,63	39,97
2977,56	2978,34	37,82	3034,26	3035,03	38,54	3090,95	3091,73	39,26	3147,64	3148,42	39,98
2978,35	2979,13	37,83	3035,04	3035,82	38,55	3091,74	3092,51	39,27	3148,43	3149,21	39,99
2979,14	2979,92	37,84	3035,83	3036,61	38,56	3092,52	3093,30	39,28	3149,22	3150,00	40,00
2979,93	2980,70	37,85	3036,62	3037,40	38,57	3093,31	3094,09	39,29	3150,01	3150,78	40,01
2980,71	2981,49	37,86	3037,41	3038,18	38,58	3094,10	3094,88	39,30	3150,79	3151,57	40,02
2981,50	2982,28	37,87	3038,19	3038,97	38,59	3094,89	3095,66	39,31	3151,58	3152,36	40,03
2982,29	2983,07	37,88	3038,98	3039,76	38,60	3095,67	3096,45	39,32	3152,37	3153,14	40,04
2983,08	2983,85	37,89	3039,77	3040,55	38,61	3096,46	3097,24	39,33	3153,15	3153,93	40,05
2983,86	2984,64	37,90	3040,56	3041,33	38,62	3097,25	3098,03	39,34	3153,94	3154,72	40,06
2984,65	2985,43	37,91	3041,34	3042,12	38,63	3098,04	3098,81	39,35	3154,73	3155,51	40,07
2985,44	2986,22	37,92	3042,13	3042,91	38,64	3098,82	3099,60	39,36	3155,52	3156,29	40,08
2986,23	2987,00	37,93	3042,92	3043,70	38,65	3099,61	3100,39	39,37	3156,30	3157,08	40,09
2987,01	2987,79	37,94	3043,71	3044,48	38,66	3100,40	3101,18	39,38	3157,09	3157,87	40,10
2987,80	2988,58	37,95	3044,49	3045,27	38,67	3101,19	3101,96	39,39	3157,88	3158,66	40,11
2988,59	2989,37	37,96	3045,28	3046,06	38,68	3101,97	3102,75	39,40	3158,67	3159,44	40,12
2989,38	2990,15	37,97	3046,07	3046,85	38,69	3102,76	3103,54	39,41	3159,45	3160,23	40,13
2990,16	2990,94	37,98	3046,86	3047,63	38,70	3103,55	3104,33	39,42	3160,24	3161,02	40,14
2990,95	2991,73	37,99	3047,64	3048,42	38,71	3104,34	3105,11	39,43	3161,03	3161,81	40,15
2991,74	2992,51	38,00	3048,43	3049,21	38,72	3105,12	3105,90	39,44	3161,82	3162,59	40,16
2992,52	2993,30	38,01	3049,22	3049,99	38,73	3105,91	3106,69	39,45	3162,60	3163,38	40,17
2993,31	2994,09	38,02	3050,00	3050,78	38,74	3106,70	3107,48	39,46	3163,39	3164,17	40,18
2994,10	2994,88	38,03	3050,79	3051,57	38,75	3107,49	3108,26	39,47	3164,18	3164,96	40,19
2994,89	2995,66	38,04	3051,58	3052,36	38,76	3108,27	3109,05	39,48	3164,97	3165,74	40,20
2995,67	2996,45	38,05	3052,37	3053,14	38,77	3109,06	3109,84	39,49	3165,75	3166,53	40,21
2996,46	2997,24	38,06	3053,15	3053,93	38,78	3109,85	3110,62	39,50	3166,54	3167,32	40,22
2997,25	2998,03	38,07	3053,94	3054,72	38,79	3110,63	3111,41	39,51	3167,33	3168,11	40,23
2998,04	2998,81	38,08	3054,73	3055,51	38,80	3111,42	3112,20	39,52	3168,12	3168,89	40,24
2998,82	2999,60	38,09	3055,52	3056,29	38,81	3112,21	3112,99	39,53	3168,90	3169,67	40,25
2999,61	3000,39	38,10	3056,30	3057,08	38,82	3113,00	3113,77	39,54	3169,68	3170,47	40,26
3000,40	3001,18	38,11	3057,09	3057,87	38,83	3113,78	3114,56	39,55	3170,48	3171,25	40,27
3001,19	3001,96	38,12	3057,88	3058,66	38,84	3114,57	3115,35	39,56	3171,26	3172,04	40,28
3001,97	3002,75	38,13	3058,67	3059,44	38,85	3115,36	3116,14	39,57	3172,05	3172,83	40,29
3002,76	3003,54	38,14	3059,45	3060,23	38,86	3116,15	3116,92	39,58	3172,84	3173,62	40,30
3003,55	3004,33	38,15	3060,24	3061,02	38,87	3116,93	3117,71	39,59	3173,63	3174,40	40,31
3004,34	3005,11	38,16	3061,03	3061,81	38,88	3117,72	3118,50	39,60	3174,41	3175,19	40,32

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
3175,20	3175,98	40,33	3231,89	3232,67	41,05	3288,59	3289,37	41,77	3345,28	3346,06	42,49
3175,99	3176,77	40,34	3232,68	3233,46	41,06	3289,38	3290,15	41,78	3346,07	3346,85	42,50
3176,78	3177,55	40,35	3233,47	3234,25	41,07	3290,16	3290,94	41,79	3346,86	3347,63	42,51
3177,56	3178,34	40,36	3234,26	3235,03	41,08	3290,95	3291,73	41,80	3347,64	3348,42	42,52
3178,35	3179,13	40,37	3235,04	3235,82	41,09	3291,74	3292,51	41,81	3348,43	3349,21	42,53
3179,14	3179,92	40,38	3235,83	3236,61	41,10	3292,52	3293,30	41,82	3349,22	3349,99	42,54
3179,93	3180,70	40,39	3236,62	3237,40	41,11	3293,31	3294,09	41,83	3350,00	3350,78	42,55
3180,71	3181,49	40,40	3237,41	3238,18	41,12	3294,10	3294,88	41,84	3350,79	3351,57	42,56
3181,50	3182,28	40,41	3238,19	3238,97	41,13	3294,89	3295,66	41,85	3351,58	3352,36	42,57
3182,29	3183,07	40,42	3238,98	3239,76	41,14	3295,67	3296,45	41,86	3352,37	3353,14	42,58
3183,08	3183,85	40,43	3239,77	3240,55	41,15	3296,46	3297,24	41,87	3353,15	3353,93	42,59
3183,86	3184,64	40,44	3240,56	3241,33	41,16	3297,25	3298,03	41,88	3353,94	3354,72	42,60
3184,65	3185,43	40,45	3241,34	3242,12	41,17	3298,04	3298,81	41,89	3354,73	3355,51	42,61
3185,44	3186,22	40,46	3242,13	3242,91	41,18	3298,82	3299,60	41,90	3355,52	3356,29	42,62
3186,23	3187,00	40,47	3242,92	3243,70	41,19	3299,61	3300,39	41,91	3356,30	3357,08	42,63
3187,01	3187,79	40,48	3243,71	3244,48	41,20	3300,40	3301,18	41,92	3357,09	3357,87	42,64
3187,80	3188,58	40,49	3244,49	3245,27	41,21	3301,19	3301,96	41,93	3357,88	3358,66	42,65
3188,59	3189,37	40,50	3245,28	3246,06	41,22	3301,97	3302,75	41,94	3358,67	3359,44	42,66
3189,38	3190,15	40,51	3246,07	3246,85	41,23	3302,76	3303,54	41,95	3359,45	3360,23	42,67
3190,16	3190,94	40,52	3246,86	3247,63	41,24	3303,55	3304,33	41,96	3360,24	3361,02	42,68
3190,95	3191,73	40,53	3247,64	3248,42	41,25	3304,34	3305,11	41,97	3361,03	3361,81	42,69
3191,74	3192,51	40,54	3248,43	3249,21	41,26	3305,12	3305,90	41,98	3361,82	3362,59	42,70
3192,52	3193,30	40,55	3249,22	3249,99	41,27	3305,91	3306,69	41,99	3362,60	3363,38	42,71
3193,31	3194,09	40,56	3250,00	3250,78	41,28	3306,70	3307,48	42,00	3363,39	3364,17	42,72
3194,10	3194,88	40,57	3250,79	3251,57	41,29	3307,49	3308,26	42,01	3364,18	3364,96	42,73
3194,89	3195,66	40,58	3251,58	3252,36	41,30	3308,27	3309,05	42,02	3364,97	3365,74	42,74
3195,67	3196,45	40,59	3252,37	3253,14	41,31	3309,06	3309,84	42,03	3365,75	3366,53	42,75
3196,46	3197,24	40,60	3253,15	3253,93	41,32	3309,85	3310,62	42,04	3366,54	3367,32	42,76
3197,25	3198,03	40,61	3253,94	3254,72	41,33	3310,63	3311,41	42,05	3367,33	3368,11	42,77
3198,04	3198,81	40,62	3254,73	3255,51	41,34	3311,42	3312,20	42,06	3368,12	3368,89	42,78
3198,82	3199,60	40,63	3255,52	3256,29	41,35	3312,21	3312,99	42,07	3368,90	3369,67	42,79
3199,61	3200,39	40,64	3256,30	3257,08	41,36	3313,00	3313,77	42,08	3369,68	3370,47	42,80
3200,40	3201,18	40,65	3257,09	3257,87	41,37	3313,78	3314,56	42,09	3370,48	3371,25	42,81
3201,19	3201,96	40,66	3257,88	3258,66	41,38	3314,57	3315,35	42,10	3371,26	3372,04	42,82
3201,97	3202,75	40,67	3258,67	3259,44	41,39	3315,36	3316,14	42,11	3372,05	3372,83	42,83
3202,76	3203,54	40,68	3259,45	3260,23	41,40	3316,15	3316,92	42,12	3372,84	3373,62	42,84
3203,55	3204,33	40,69	3260,24	3261,02	41,41	3316,93	3317,71	42,13	3373,63	3374,40	42,85
3204,34	3205,11	40,70	3261,03	3261,81	41,42	3317,72	3318,50	42,14	3374,41	3375,19	42,86
3205,12	3205,90	40,71	3261,82	3262,59	41,43	3318,51	3319,29	42,15	3375,20	3375,98	42,87
3205,91	3206,69	40,72	3262,60	3263,38	41,44	3319,30	3320,07	42,16	3375,99	3376,77	42,88
3206,70	3207,48	40,73	3263,39	3264,17	41,45	3320,08	3320,86	42,17	3376,78	3377,55	42,89
3207,49	3208,26	40,74	3264,18	3264,96	41,46	3320,87	3321,65	42,18	3377,56	3378,34	42,90
3208,27	3209,05	40,75	3264,97	3265,74	41,47	3321,66	3322,44	42,19	3378,35	3379,13	42,91
3209,06	3209,84	40,76	3265,75	3266,53	41,48	3322,45	3323,22	42,20	3379,14	3379,92	42,92
3209,85	3210,62	40,77	3266,54	3267,32	41,49	3323,23	3324,01	42,21	3379,93	3380,70	42,93
3210,63	3211,41	40,78	3267,33	3268,11	41,50	3324,02	3324,80	42,22	3380,71	3381,49	42,94
3211,42	3212,20	40,79	3268,12	3268,89	41,51	3324,81	3325,59	42,23	3381,50	3382,28	42,95
3212,21	3212,99	40,80	3268,90	3269,67	41,52	3325,60	3326,37	42,24	3382,29	3383,07	42,96
3213,00	3213,77	40,81	3269,68	3270,47	41,53	3326,38	3327,16	42,25	3383,08	3383,85	42,97
3213,78	3214,56	40,82	3270,48	3271,25	41,54	3327,17	3327,95	42,26	3383,86	3384,64	42,98
3214,57	3215,35	40,83	3271,26	3272,04	41,55	3327,96	3328,74	42,27	3384,65	3385,43	42,99
3215,36	3216,14	40,84	3272,05	3272,83	41,56	3328,75	3329,52	42,28	3385,44	3386,22	43,00
3216,15	3216,92	40,85	3272,84	3273,62	41,57	3329,53	3330,31	42,29	3386,23	3387,00	43,01
3216,93	3217,71	40,86	3273,63	3274,40	41,58	3330,32	3331,10	42,30	3387,01	3387,79	43,02
3217,72	3218,50	40,87	3274,41	3275,19	41,59	3331,11	3331,88	42,31	3387,80	3388,58	43,03
3218,51	3219,29	40,88	3275,20	3275,98	41,60	3331,89	3332,67	42,32	3388,59	3389,37	43,04
3219,30	3220,07	40,89	3275,99	3276,77	41,61	3332,68	3333,46	42,33	3389,38	3390,15	43,05
3220,08	3220,86	40,90	3276,78	3277,55	41,62	3333,47	3334,25	42,34	3390,16	3390,94	43,06
3220,87	3221,65	40,91	3277,56	3278,34	41,63	3334,26	3335,03	42,35	3390,95	3391,73	43,07
3221,66	3222,44	40,92	3278,35	3279,13	41,64	3335,04	3335,82	42,36	3391,74	3392,51	43,08
3222,45	3223,22	40,93	3279,14	3279,92	41,65	3335,83	3336,61	42,37	3392,52	3393,30	43,09
3223,23	3224,01	40,94	3279,93	3280,70	41,66	3336,62	3337,40	42,38	3393,31	3394,09	43,10
3224,02	3224,80	40,95	3280,71	3281,49	41,67	3337,41	3338,18	42,39	3394,10	3394,88	43,11
3224,81	3225,59	40,96	3281,50	3282,28	41,68	3338,19	3338,97	42,40	3394,89	3395,66	43,12
3225,60	3226,37	40,97	3282,29	3283,07	41,69	3338,98	3339,76	42,41	3395,67	3396,45	43,13
3226,38	3227,16	40,98	3283,08	3283,85	41,70	3339,77	3340,55	42,42	3396,46	3397,24	43,14
3227,17	3227,95	40,99	3283,86	3284,64	41,71	3340,56	3341,33	42,43	3397,25	3398,03	43,15
3227,96	3228,74	41,00	3284,65	3285,43	41,72	3341,34	3342,12	42,44	3398,04	3398,81	43,16
3228,75	3229,52	41,01	3285,44	3286,22	41,73	3342,13	3342,91	42,45	3398,82	3399,60	43,17
3229,53	3230,31	41,02	3286,23	3287,00	41,74	3342,92	3343,70	42,46	3399,61	3400,39	43,18
3230,32	3231,10	41,03	3287,01	3287,79	41,75	3343,71	3344,48	42,47	3400,40	3401,18	43,19
3231,11	3231,88	41,04	3287,80	3288,58	41,76	3344,49	3345,27	42,48	3401,19	3401,96	43,20

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
3401,97	3402,75	43,21	3458,67	3459,44	43,93	3515,36	3516,14	44,65	3572,05	3572,83	45,37
3402,76	3403,54	43,22	3459,45	3460,23	43,94	3516,15	3516,92	44,66	3572,84	3573,62	45,38
3403,55	3404,33	43,23	3460,24	3461,02	43,95	3516,93	3517,71	44,67	3573,63	3574,40	45,39
3404,34	3405,11	43,24	3461,03	3461,81	43,96	3517,72	3518,50	44,68	3574,41	3575,19	45,40
3405,12	3405,90	43,25	3461,82	3462,59	43,97	3518,51	3519,29	44,69	3575,20	3575,98	45,41
3405,91	3406,69	43,26	3462,60	3463,38	43,98	3519,30	3520,07	44,70	3575,99	3576,77	45,42
3406,70	3407,48	43,27	3463,39	3464,17	43,99	3520,08	3520,86	44,71	3576,78	3577,55	45,43
3407,49	3408,26	43,28	3464,18	3464,96	44,00	3520,87	3521,65	44,72	3577,56	3578,34	45,44
3408,27	3409,05	43,29	3464,97	3465,74	44,01	3521,66	3522,44	44,73	3578,35	3579,13	45,45
3409,06	3409,84	43,30	3465,75	3466,53	44,02	3522,45	3523,22	44,74	3579,14	3579,92	45,46
3409,85	3410,62	43,31	3466,54	3467,32	44,03	3523,23	3524,01	44,75	3579,93	3580,70	45,47
3410,63	3411,41	43,32	3467,33	3468,11	44,04	3524,02	3524,80	44,76	3580,71	3581,49	45,48
3411,42	3412,20	43,33	3468,12	3468,89	44,05	3524,81	3525,59	44,77	3581,50	3582,28	45,49
3412,21	3412,99	43,34	3468,90	3469,67	44,06	3525,60	3526,37	44,78	3582,29	3583,07	45,50
3413,00	3413,77	43,35	3469,68	3470,47	44,07	3526,38	3527,16	44,79	3583,08	3583,85	45,51
3413,78	3414,56	43,36	3470,48	3471,25	44,08	3527,17	3527,95	44,80	3583,86	3584,64	45,52
3414,57	3415,35	43,37	3471,26	3472,04	44,09	3527,96	3528,74	44,81	3584,65	3585,43	45,53
3415,36	3416,14	43,38	3472,05	3472,83	44,10	3528,75	3529,52	44,82	3585,44	3586,22	45,54
3416,15	3416,92	43,39	3472,84	3473,62	44,11	3529,53	3530,31	44,83	3586,23	3587,00	45,55
3416,93	3417,71	43,40	3473,63	3474,40	44,12	3530,32	3531,10	44,84	3587,01	3587,79	45,56
3417,72	3418,50	43,41	3474,41	3475,19	44,13	3531,11	3531,88	44,85	3587,80	3588,58	45,57
3418,51	3419,29	43,42	3475,20	3475,98	44,14	3531,89	3532,67	44,86	3588,59	3589,37	45,58
3419,30	3420,07	43,43	3475,99	3476,77	44,15	3532,68	3533,46	44,87	3589,38	3590,15	45,59
3420,08	3420,86	43,44	3476,78	3477,55	44,16	3533,47	3534,25	44,88	3590,16	3590,94	45,60
3420,87	3421,65	43,45	3477,56	3478,34	44,17	3534,26	3535,03	44,89	3590,95	3591,73	45,61
3421,66	3422,44	43,46	3478,35	3479,13	44,18	3535,04	3535,82	44,90	3591,74	3592,51	45,62
3422,45	3423,22	43,47	3479,14	3479,92	44,19	3535,83	3536,61	44,91	3592,52	3593,30	45,63
3423,23	3424,01	43,48	3479,93	3480,70	44,20	3536,62	3537,40	44,92	3593,31	3594,09	45,64
3424,02	3424,80	43,49	3480,71	3481,49	44,21	3537,41	3538,18	44,93	3594,10	3594,88	45,65
3424,81	3425,59	43,50	3481,50	3482,28	44,22	3538,19	3538,97	44,94	3594,89	3595,66	45,66
3425,60	3426,37	43,51	3482,29	3483,07	44,23	3538,98	3539,76	44,95	3595,67	3596,45	45,67
3426,38	3427,16	43,52	3483,08	3483,85	44,24	3539,77	3540,55	44,96	3596,46	3597,24	45,68
3427,17	3427,95	43,53	3483,86	3484,64	44,25	3540,56	3541,33	44,97	3597,25	3598,03	45,69
3427,96	3428,74	43,54	3484,65	3485,43	44,26	3541,34	3542,12	44,98	3598,04	3598,81	45,70
3428,75	3429,52	43,55	3485,44	3486,22	44,27	3542,13	3542,91	44,99	3598,82	3599,60	45,71
3429,53	3430,31	43,56	3486,23	3487,00	44,28	3542,92	3543,70	45,00	3599,61	3600,39	45,72
3430,32	3431,10	43,57	3487,01	3487,79	44,29	3543,71	3544,48	45,01	3600,40	3601,18	45,73
3431,11	3431,88	43,58	3487,80	3488,58	44,30	3544,49	3545,27	45,02	3601,19	3601,96	45,74
3431,89	3432,67	43,59	3488,59	3489,37	44,31	3545,28	3546,06	45,03	3601,97	3602,75	45,75
3432,68	3433,46	43,60	3489,38	3490,15	44,32	3546,07	3546,85	45,04	3602,76	3603,54	45,76
3433,47	3434,25	43,61	3490,16	3490,94	44,33	3546,86	3547,63	45,05	3603,55	3604,33	45,77
3434,26	3435,03	43,62	3490,95	3491,73	44,34	3547,64	3548,42	45,06	3604,34	3605,11	45,78
3435,04	3435,82	43,63	3491,74	3492,51	44,35	3548,43	3549,21	45,07	3605,12	3605,90	45,79
3435,83	3436,61	43,64	3492,52	3493,30	44,36	3549,22	3549,99	45,08	3605,91	3606,69	45,80
3436,62	3437,40	43,65	3493,31	3494,09	44,37	3550,00	3550,78	45,09	3606,70	3607,48	45,81
3437,41	3438,18	43,66	3494,10	3494,88	44,38	3550,79	3551,57	45,10	3607,49	3608,26	45,82
3438,19	3438,97	43,67	3494,89	3495,66	44,39	3551,58	3552,36	45,11	3608,27	3609,05	45,83
3438,98	3439,76	43,68	3495,67	3496,45	44,40	3552,37	3553,14	45,12	3609,06	3609,84	45,84
3439,77	3440,55	43,69	3496,46	3497,24	44,41	3553,15	3553,93	45,13	3609,85	3610,62	45,85
3440,56	3441,33	43,70	3497,25	3498,03	44,42	3553,94	3554,72	45,14	3610,63	3611,41	45,86
3441,34	3442,12	43,71	3498,04	3498,81	44,43	3554,73	3555,51	45,15	3611,42	3612,20	45,87
3442,13	3442,91	43,72	3498,82	3499,60	44,44	3555,52	3556,29	45,16	3612,21	3612,99	45,88
3442,92	3443,70	43,73	3499,61	3500,39	44,45	3556,30	3557,08	45,17	3613,00	3613,77	45,89
3443,71	3444,48	43,74	3500,40	3501,18	44,46	3557,09	3557,87	45,18	3613,78	3614,56	45,90
3444,49	3445,27	43,75	3501,19	3501,96	44,47	3557,88	3558,66	45,19	3614,57	3615,35	45,91
3445,28	3446,06	43,76	3501,97	3502,75	44,48	3558,67	3559,44	45,20	3615,36	3616,14	45,92
3446,07	3446,85	43,77	3502,76	3503,54	44,49	3559,45	3560,23	45,21	3616,15	3616,92	45,93
3446,86	3447,63	43,78	3503,55	3504,33	44,50	3560,24	3561,02	45,22	3616,93	3617,71	45,94
3447,64	3448,42	43,79	3504,34	3505,11	44,51	3561,03	3561,81	45,23	3617,72	3618,50	45,95
3448,43	3449,21	43,80	3505,12	3505,90	44,52	3561,82	3562,59	45,24	3618,51	3619,29	45,96
3449,22	3449,99	43,81	3505,91	3506,69	44,53	3562,60	3563,38	45,25	3619,30	3620,07	45,97
3450,00	3450,78	43,82	3506,70	3507,48	44,54	3563,39	3564,17	45,26	3620,08	3620,86	45,98
3450,79	3451,57	43,83	3507,49	3508,26	44,55	3564,18	3564,96	45,27	3620,87	3621,65	45,99
3451,58	3452,36	43,84	3508,27	3509,05	44,56	3564,97	3565,74	45,28	3621,66	3622,44	46,00
3452,37	3453,14	43,85	3509,06	3509,84	44,57	3565,75	3566,53	45,29	3622,45	3623,22	46,01
3453,15	3453,93	43,86	3509,85	3510,62	44,58	3566,54	3567,32	45,30	3623,23	3624,01	46,02
3453,94	3454,72	43,87	3510,63	3511,41	44,59	3567,33	3568,11	45,31	3624,02	3624,80	46,03
3454,73	3455,51	43,88	3511,42	3512,20	44,60	3568,12	3568,89	45,32	3624,81	3625,59	46,04
3455,52	3456,29	43,89	3512,21	3512,99	44,61	3568,90	3569,67	45,33	3625,60	3626,37	46,05
3456,30	3457,08	43,90	3513,00	3513,77	44,62	3569,68	3570,47	45,34	3626,38	3627,16	46,06
3457,09	3457,87	43,91	3513,78	3514,56	44,63	3570,48	3571,25	45,35	3627,17	3627,95	46,07
3457,88	3458,66	43,92	3514,57	3515,35	44,64	3571,26	3572,04	45,36	3627,96	3628,74	46,08

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
3628,75	3629,52	46,09	3685,44	3686,22	46,81	3742,13	3742,91	47,53	3798,82	3799,60	48,25
3629,53	3630,31	46,10	3686,23	3687,00	46,82	3742,92	3743,70	47,54	3799,61	3800,39	48,26
3630,32	3631,10	46,11	3687,01	3687,79	46,83	3743,71	3744,48	47,55	3800,40	3801,18	48,27
3631,11	3631,88	46,12	3687,80	3688,58	46,84	3744,49	3745,27	47,56	3801,19	3801,96	48,28
3631,89	3632,67	46,13	3688,59	3689,37	46,85	3745,28	3746,06	47,57	3801,97	3802,75	48,29
3632,68	3633,46	46,14	3689,38	3690,15	46,86	3746,07	3746,85	47,58	3802,76	3803,54	48,30
3633,47	3634,25	46,15	3690,16	3690,94	46,87	3746,86	3747,63	47,59	3803,55	3804,33	48,31
3634,26	3635,03	46,16	3690,95	3691,73	46,88	3747,64	3748,42	47,60	3804,34	3805,11	48,32
3635,04	3635,82	46,17	3691,74	3692,51	46,89	3748,43	3749,21	47,61	3805,12	3805,90	48,33
3635,83	3636,61	46,18	3692,52	3693,30	46,90	3749,22	3749,99	47,62	3805,91	3806,69	48,34
3636,62	3637,40	46,19	3693,31	3694,09	46,91	3750,00	3750,78	47,63	3806,70	3807,48	48,35
3637,41	3638,18	46,20	3694,10	3694,88	46,92	3750,79	3751,57	47,64	3807,49	3808,26	48,36
3638,19	3638,97	46,21	3694,89	3695,66	46,93	3751,58	3752,36	47,65	3808,27	3809,05	48,37
3638,98	3639,76	46,22	3695,67	3696,45	46,94	3752,37	3753,14	47,66	3809,06	3809,84	48,38
3639,77	3640,55	46,23	3696,46	3697,24	46,95	3753,15	3753,93	47,67	3809,85	3810,62	48,39
3640,56	3641,33	46,24	3697,25	3698,03	46,96	3753,94	3754,72	47,68	3810,63	3811,41	48,40
3641,34	3642,12	46,25	3698,04	3698,81	46,97	3754,73	3755,51	47,69	3811,42	3812,20	48,41
3642,13	3642,91	46,26	3698,82	3699,60	46,98	3755,52	3756,29	47,70	3812,21	3812,99	48,42
3642,92	3643,70	46,27	3699,61	3700,39	46,99	3756,30	3757,08	47,71	3813,00	3813,77	48,43
3643,71	3644,48	46,28	3700,40	3701,18	47,00	3757,09	3757,87	47,72	3813,78	3814,56	48,44
3644,49	3645,27	46,29	3701,19	3701,96	47,01	3757,88	3758,66	47,73	3814,57	3815,35	48,45
3645,28	3646,06	46,30	3701,97	3702,75	47,02	3758,67	3759,44	47,74	3815,36	3816,14	48,46
3646,07	3646,85	46,31	3702,76	3703,54	47,03	3759,45	3760,23	47,75	3816,15	3816,92	48,47
3646,86	3647,63	46,32	3703,55	3704,33	47,04	3760,24	3761,02	47,76	3816,93	3817,71	48,48
3647,64	3648,42	46,33	3704,34	3705,11	47,05	3761,03	3761,81	47,77	3817,72	3818,50	48,49
3648,43	3649,21	46,34	3705,12	3705,90	47,06	3761,82	3762,59	47,78	3818,51	3819,29	48,50
3649,22	3649,99	46,35	3705,91	3706,69	47,07	3762,60	3763,38	47,79	3819,30	3820,07	48,51
3650,00	3650,78	46,36	3706,70	3707,48	47,08	3763,39	3764,17	47,80	3820,08	3820,86	48,52
3650,79	3651,57	46,37	3707,49	3708,26	47,09	3764,18	3764,96	47,81	3820,87	3821,65	48,53
3651,58	3652,36	46,38	3708,27	3709,05	47,10	3764,97	3765,74	47,82	3821,66	3822,44	48,54
3652,37	3653,14	46,39	3709,06	3709,84	47,11	3765,75	3766,53	47,83	3822,45	3823,22	48,55
3653,15	3653,93	46,40	3709,85	3710,62	47,12	3766,54	3767,32	47,84	3823,23	3824,01	48,56
3653,94	3654,72	46,41	3710,63	3711,41	47,13	3767,33	3768,11	47,85	3824,02	3824,80	48,57
3654,73	3655,51	46,42	3711,42	3712,20	47,14	3768,12	3768,89	47,86	3824,81	3825,59	48,58
3655,52	3656,29	46,43	3712,21	3712,99	47,15	3768,90	3769,68	47,87	3825,60	3826,37	48,59
3656,30	3657,08	46,44	3713,00	3713,77	47,16	3769,69	3770,47	47,88	3826,38	3827,16	48,60
3657,09	3657,87	46,45	3713,78	3714,56	47,17	3770,48	3771,25	47,89	3827,17	3827,95	48,61
3657,88	3658,66	46,46	3714,57	3715,35	47,18	3771,26	3772,04	47,90	3827,96	3828,74	48,62
3658,67	3659,44	46,47	3715,36	3716,14	47,19	3772,05	3772,83	47,91	3828,75	3829,52	48,63
3659,45	3660,23	46,48	3716,15	3716,92	47,20	3772,84	3773,62	47,92	3829,53	3830,31	48,64
3660,24	3661,02	46,49	3716,93	3717,71	47,21	3773,63	3774,40	47,93	3830,32	3831,10	48,65
3661,03	3661,81	46,50	3717,72	3718,50	47,22	3774,41	3775,19	47,94	3831,11	3831,88	48,66
3661,82	3662,59	46,51	3718,51	3719,29	47,23	3775,20	3775,98	47,95	3831,89	3832,67	48,67
3662,60	3663,38	46,52	3719,30	3720,07	47,24	3775,99	3776,77	47,96	3832,68	3833,46	48,68
3663,39	3664,17	46,53	3720,08	3720,86	47,25	3776,78	3777,55	47,97	3833,47	3834,25	48,69
3664,18	3664,96	46,54	3720,87	3721,65	47,26	3777,56	3778,34	47,98	3834,26	3835,03	48,70
3664,97	3665,74	46,55	3721,66	3722,44	47,27	3778,35	3779,13	47,99	3835,04	3835,82	48,71
3665,75	3666,53	46,56	3722,45	3723,22	47,28	3779,14	3779,92	48,00	3835,83	3836,61	48,72
3666,54	3667,32	46,57	3723,23	3724,01	47,29	3779,93	3780,70	48,01	3836,62	3837,40	48,73
3667,33	3668,11	46,58	3724,02	3724,80	47,30	3780,71	3781,49	48,02	3837,41	3838,18	48,74
3668,12	3668,89	46,59	3724,81	3725,59	47,31	3781,50	3782,28	48,03	3838,19	3838,97	48,75
3668,90	3669,67	46,60	3725,60	3726,37	47,32	3782,29	3783,07	48,04	3838,98	3839,76	48,76
3669,68	3670,47	46,61	3726,38	3727,16	47,33	3783,08	3783,85	48,05	3839,77	3840,55	48,77
3670,48	3671,25	46,62	3727,17	3727,95	47,34	3783,86	3784,64	48,06	3840,56	3841,33	48,78
3671,26	3672,04	46,63	3727,96	3728,74	47,35	3784,65	3785,43	48,07	3841,34	3842,12	48,79
3672,05	3672,83	46,64	3728,75	3729,52	47,36	3785,44	3786,22	48,08	3842,13	3842,91	48,80
3672,84	3673,62	46,65	3729,53	3730,31	47,37	3786,23	3787,00	48,09	3842,92	3843,70	48,81
3673,63	3674,40	46,66	3730,32	3731,10	47,38	3787,01	3787,79	48,10	3843,71	3844,48	48,82
3674,41	3675,19	46,67	3731,11	3731,88	47,39	3787,80	3788,58	48,11	3844,49	3845,27	48,83
3675,20	3675,98	46,68	3731,89	3732,67	47,40	3788,59	3789,37	48,12	3845,28	3846,06	48,84
3675,99	3676,77	46,69	3732,68	3733,46	47,41	3789,38	3790,15	48,13	3846,07	3846,85	48,85
3676,78	3677,55	46,70	3733,47	3734,25	47,42	3790,16	3790,94	48,14	3846,86	3847,63	48,86
3677,56	3678,34	46,71	3734,26	3735,03	47,43	3790,95	3791,73	48,15	3847,64	3848,42	48,87
3678,35	3679,13	46,72	3735,04	3735,82	47,44	3791,74	3792,51	48,16	3848,43	3849,21	48,88
3679,14	3679,92	46,73	3735,83	3736,61	47,45	3792,52	3793,30	48,17	3849,22	3849,99	48,89
3679,93	3680,70	46,74	3736,62	3737,40	47,46	3793,31	3794,09	48,18	3850,00	3850,78	48,90
3680,71	3681,49	46,75	3737,41	3738,18	47,47	3794,10	3794,88	48,19	3850,79	3851,57	48,91
3681,50	3682,28	46,76	3738,19	3738,97	47,48	3794,89	3795,66	48,20	3851,58	3852,36	48,92
3682,29	3683,07	46,77	3738,98	3739,76	47,49	3795,67	3796,45	48,21	3852,37	3853,14	48,93
3683,08	3683,85	46,78	3739,77	3740,55	47,50	3796,46	3797,24	48,22	3853,15	3853,93	48,94
3683,86	3684,64	46,79	3740,56	3741,33	47,51	3797,25	3798,03	48,23	3853,94	3854,72	48,95
3684,65	3685,43	46,80	3741,34	3742,12	47,52	3798,04	3798,81	48,24	3854,73	3855,51	48,96

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
3855,52	3856,29	48,97	3912,21	3912,99	49,69	3968,90	3969,68	50,41	4025,60	4026,37	51,13
3856,30	3857,08	48,98	3913,00	3913,77	49,70	3969,69	3970,47	50,42	4026,38	4027,16	51,14
3857,09	3857,87	48,99	3913,78	3914,56	49,71	3970,48	3971,25	50,43	4027,17	4027,95	51,15
3857,88	3858,66	49,00	3914,57	3915,35	49,72	3971,26	3972,04	50,44	4027,96	4028,74	51,16
3858,67	3859,44	49,01	3915,36	3916,14	49,73	3972,05	3972,83	50,45	4028,75	4029,52	51,17
3859,45	3860,23	49,02	3916,15	3916,92	49,74	3972,84	3973,62	50,46	4029,53	4030,31	51,18
3860,24	3861,02	49,03	3916,93	3917,71	49,75	3973,63	3974,40	50,47	4030,32	4031,10	51,19
3861,03	3861,81	49,04	3917,72	3918,50	49,76	3974,41	3975,19	50,48	4031,11	4031,88	51,20
3861,82	3862,59	49,05	3918,51	3919,29	49,77	3975,20	3975,98	50,49	4031,89	4032,67	51,21
3862,60	3863,38	49,06	3919,30	3920,07	49,78	3975,99	3976,77	50,50	4032,68	4033,46	51,22
3863,39	3864,17	49,07	3920,08	3920,86	49,79	3976,78	3977,55	50,51	4033,47	4034,25	51,23
3864,18	3864,96	49,08	3920,87	3921,65	49,80	3977,56	3978,34	50,52	4034,26	4035,03	51,24
3864,97	3865,74	49,09	3921,66	3922,44	49,81	3978,35	3979,13	50,53	4035,04	4035,82	51,25
3865,75	3866,53	49,10	3922,45	3923,22	49,82	3979,14	3979,92	50,54	4035,83	4036,61	51,26
3866,54	3867,32	49,11	3923,23	3924,01	49,83	3979,93	3980,70	50,55	4036,62	4037,40	51,27
3867,33	3868,11	49,12	3924,02	3924,80	49,84	3980,71	3981,49	50,56	4037,41	4038,18	51,28
3868,12	3868,89	49,13	3924,81	3925,59	49,85	3981,50	3982,28	50,57	4038,19	4038,97	51,29
3868,90	3869,67	49,14	3925,60	3926,37	49,86	3982,29	3983,07	50,58	4038,98	4039,76	51,30
3869,68	3870,47	49,15	3926,38	3927,16	49,87	3983,08	3983,85	50,59	4039,77	4040,55	51,31
3870,48	3871,25	49,16	3927,17	3927,95	49,88	3983,86	3984,64	50,60	4040,56	4041,33	51,32
3871,26	3872,04	49,17	3927,96	3928,74	49,89	3984,65	3985,43	50,61	4041,34	4042,12	51,33
3872,05	3872,83	49,18	3928,75	3929,52	49,90	3985,44	3986,22	50,62	4042,13	4042,91	51,34
3872,84	3873,62	49,19	3929,53	3930,31	49,91	3986,23	3987,00	50,63	4042,92	4043,70	51,35
3873,63	3874,40	49,20	3930,32	3931,10	49,92	3987,01	3987,79	50,64	4043,71	4044,48	51,36
3874,41	3875,19	49,21	3931,11	3931,88	49,93	3987,80	3988,58	50,65	4044,49	4045,27	51,37
3875,20	3875,98	49,22	3931,89	3932,67	49,94	3988,59	3989,37	50,66	4045,28	4046,06	51,38
3875,99	3876,77	49,23	3932,68	3933,46	49,95	3989,38	3990,15	50,67	4046,07	4046,85	51,39
3876,78	3877,55	49,24	3933,47	3934,25	49,96	3990,16	3990,94	50,68	4046,86	4047,63	51,40
3877,56	3878,34	49,25	3934,26	3935,03	49,97	3990,95	3991,73	50,69	4047,64	4048,42	51,41
3878,35	3879,13	49,26	3935,04	3935,82	49,98	3991,74	3992,51	50,70	4048,43	4049,21	51,42
3879,14	3879,92	49,27	3935,83	3936,61	49,99	3992,52	3993,30	50,71	4049,22	4050,00	51,43
3879,93	3880,70	49,28	3936,62	3937,40	50,00	3993,31	3994,09	50,72	4050,01	4050,78	51,44
3880,71	3881,49	49,29	3937,41	3938,18	50,01	3994,10	3994,88	50,73	4050,79	4051,57	51,45
3881,50	3882,28	49,30	3938,19	3938,97	50,02	3994,89	3995,66	50,74	4051,58	4052,36	51,46
3882,29	3883,07	49,31	3938,98	3939,76	50,03	3995,67	3996,45	50,75	4052,37	4053,14	51,47
3883,08	3883,85	49,32	3939,77	3940,55	50,04	3996,46	3997,24	50,76	4053,15	4053,93	51,48
3883,86	3884,64	49,33	3940,56	3941,33	50,05	3997,25	3998,03	50,77	4053,94	4054,72	51,49
3884,65	3885,43	49,34	3941,34	3942,12	50,06	3998,04	3998,81	50,78	4054,73	4055,51	51,50
3885,44	3886,22	49,35	3942,13	3942,91	50,07	3998,82	3999,60	50,79	4055,52	4056,29	51,51
3886,23	3887,00	49,36	3942,92	3943,70	50,08	3999,61	4000,39	50,80	4056,30	4057,08	51,52
3887,01	3887,79	49,37	3943,71	3944,48	50,09	4000,40	4001,18	50,81	4057,09	4057,87	51,53
3887,80	3888,58	49,38	3944,49	3945,27	50,10	4001,19	4001,96	50,82	4057,88	4058,66	51,54
3888,59	3889,37	49,39	3945,28	3946,06	50,11	4001,97	4002,75	50,83	4058,67	4059,44	51,55
3889,38	3890,15	49,40	3946,07	3946,85	50,12	4002,76	4003,54	50,84	4059,45	4060,23	51,56
3890,16	3890,94	49,41	3946,86	3947,63	50,13	4003,55	4004,33	50,85	4060,24	4061,02	51,57
3890,95	3891,73	49,42	3947,64	3948,42	50,14	4004,34	4005,11	50,86	4061,03	4061,81	51,58
3891,74	3892,51	49,43	3948,43	3949,21	50,15	4005,12	4005,90	50,87	4061,82	4062,59	51,59
3892,52	3893,30	49,44	3949,22	3949,99	50,16	4005,91	4006,69	50,88	4062,60	4063,38	51,60
3893,31	3894,09	49,45	3950,00	3950,78	50,17	4006,70	4007,48	50,89	4063,39	4064,17	51,61
3894,10	3894,88	49,46	3950,79	3951,57	50,18	4007,49	4008,26	50,90	4064,18	4064,96	51,62
3894,89	3895,66	49,47	3951,58	3952,36	50,19	4008,27	4009,05	50,91	4064,97	4065,74	51,63
3895,67	3896,45	49,48	3952,37	3953,14	50,20	4009,06	4009,84	50,92	4065,75	4066,53	51,64
3896,46	3897,24	49,49	3953,15	3953,93	50,21	4009,85	4010,62	50,93	4066,54	4067,32	51,65
3897,25	3898,03	49,50	3953,94	3954,72	50,22	4010,63	4011,41	50,94	4067,33	4068,11	51,66
3898,04	3898,81	49,51	3954,73	3955,51	50,23	4011,42	4012,20	50,95	4068,12	4068,89	51,67
3898,82	3899,60	49,52	3955,52	3956,29	50,24	4012,21	4012,99	50,96	4068,90	4069,67	51,68
3899,61	3900,39	49,53	3956,30	3957,08	50,25	4013,00	4013,77	50,97	4069,68	4070,47	51,69
3900,40	3901,18	49,54	3957,09	3957,87	50,26	4013,78	4014,56	50,98	4070,48	4071,25	51,70
3901,19	3901,96	49,55	3957,88	3958,66	50,27	4014,57	4015,35	50,99	4071,26	4072,04	51,71
3901,97	3902,75	49,56	3958,67	3959,44	50,28	4015,36	4016,14	51,00	4072,05	4072,83	51,72
3902,76	3903,54	49,57	3959,45	3960,23	50,29	4016,15	4016,92	51,01	4072,84	4073,62	51,73
3903,55	3904,33	49,58	3960,24	3961,02	50,30	4016,93	4017,71	51,02	4073,63	4074,40	51,74
3904,34	3905,11	49,59	3961,03	3961,81	50,31	4017,72	4018,50	51,03	4074,41	4075,19	51,75
3905,12	3905,90	49,60	3961,82	3962,59	50,32	4018,51	4019,29	51,04	4075,20	4075,98	51,76
3905,91	3906,69	49,61	3962,60	3963,38	50,33	4019,30	4020,07	51,05	4075,99	4076,77	51,77
3906,70	3907,48	49,62	3963,39	3964,17	50,34	4020,08	4020,86	51,06	4076,78	4077,55	51,78
3907,49	3908,26	49,63	3964,18	3964,96	50,35	4020,87	4021,65	51,07	4077,56	4078,34	51,79
3908,27	3909,05	49,64	3964,97	3965,74	50,36	4021,66	4022,44	51,08	4078,35	4079,13	51,80
3909,06	3909,84	49,65	3965,75	3966,53	50,37	4022,45	4023,22	51,09	4079,14	4079,92	51,81
3909,85	3910,62	49,66	3966,54	3967,32	50,38	4023,23	4024,01	51,10	4079,93	4080,70	51,82
3910,63	3911,41	49,67	3967,33	3968,11	50,39	4024,02	4024,80	51,11	4080,71	4081,49	51,83
3911,42	3912,20	49,68	3968,12	3968,89	50,40	4024,81	4025,59	51,12	4081,50	4082,28	51,84

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.6

TABLE DES COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI (*suite*)

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
4082,29	4083,07	51,85	4138,99	4139,76	52,57	4195,67	4196,45	53,29	4252,37	4253,15	54,01
4083,08	4083,85	51,86	4139,77	4140,55	52,58	4196,46	4197,24	53,30	4253,16	4253,94	54,02
4083,86	4084,64	51,87	4140,56	4141,33	52,59	4197,25	4198,03	53,31	4253,95	4254,72	54,03
4084,65	4085,43	51,88	4141,34	4142,12	52,60	4198,04	4198,81	53,32	4254,73	4255,51	54,04
4085,44	4086,22	51,89	4142,13	4142,91	52,61	4198,82	4199,61	53,33	4255,52	4256,29	54,05
4086,23	4087,00	51,90	4142,92	4143,70	52,62	4199,62	4200,39	53,34	4256,30	4257,08	54,06
4087,01	4087,79	51,91	4143,71	4144,48	52,63	4200,40	4201,18	53,35	4257,09	4257,87	54,07
4087,80	4088,58	51,92	4144,49	4145,27	52,64	4201,19	4201,96	53,36	4257,88	4258,66	54,08
4088,59	4089,37	51,93	4145,28	4146,06	52,65	4201,97	4202,75	53,37	4258,67	4259,44	54,09
4089,38	4090,15	51,94	4146,07	4146,85	52,66	4202,76	4203,54	53,38	4259,45	4260,23	54,10
4090,16	4090,94	51,95	4146,86	4147,63	52,67	4203,55	4204,33	53,39	4260,24	4261,02	54,11
4090,95	4091,73	51,96	4147,64	4148,42	52,68	4204,34	4205,11	53,40	4261,03	4261,81	54,12
4091,74	4092,51	51,97	4148,43	4149,21	52,69	4205,12	4205,90	53,41	4261,82	4262,59	54,13
4092,52	4093,30	51,98	4149,22	4149,99	52,70	4205,91	4206,69	53,42	4262,60	4263,38	54,14
4093,31	4094,09	51,99	4150,00	4150,78	52,71	4206,70	4207,48	53,43	4263,39	4264,17	54,15
4094,10	4094,88	52,00	4150,79	4151,57	52,72	4207,49	4208,26	53,44	4264,18	4264,96	54,16
4094,89	4095,66	52,01	4151,58	4152,36	52,73	4208,27	4209,05	53,45	4264,97	4265,74	54,17
4095,67	4096,45	52,02	4152,37	4153,15	52,74	4209,06	4209,84	53,46	4265,75	4266,53	54,18
4096,46	4097,24	52,03	4153,16	4153,94	52,75	4209,85	4210,62	53,47	4266,54	4267,32	54,19
4097,25	4098,03	52,04	4153,95	4154,72	52,76	4210,63	4211,41	53,48	4267,33	4268,11	54,20
4098,04	4098,81	52,05	4154,73	4155,51	52,77	4211,42	4212,20	53,49	4268,12	4268,90	54,21
4098,82	4099,61	52,06	4155,52	4156,29	52,78	4212,21	4212,99	53,50	4268,91	4269,68	54,22
4099,62	4100,39	52,07	4156,30	4157,08	52,79	4213,00	4213,77	53,51	4269,70	4270,47	54,23
4100,40	4101,18	52,08	4157,09	4157,87	52,80	4213,78	4214,56	53,52	4270,48	4271,25	54,24
4101,19	4101,96	52,09	4157,88	4158,66	52,81	4214,57	4215,35	53,53	4271,26	4272,04	54,25
4101,97	4102,75	52,10	4158,67	4159,44	52,82	4215,36	4216,14	53,54	4272,05	4272,83	54,26
4102,76	4103,54	52,11	4159,45	4160,23	52,83	4216,15	4216,92	53,55	4272,84	4273,62	54,27
4103,55	4104,33	52,12	4160,24	4161,02	52,84	4216,93	4217,71	53,56	4273,63	4274,40	54,28
4104,34	4105,11	52,13	4161,03	4161,81	52,85	4217,72	4218,50	53,57	4274,41	4275,19	54,29
4105,12	4105,90	52,14	4161,82	4162,59	52,86	4218,51	4219,29	53,58	4275,20	4275,98	54,30
4105,91	4106,69	52,15	4162,60	4163,38	52,87	4219,30	4220,07	53,59	4275,99	4276,77	54,31
4106,70	4107,48	52,16	4163,39	4164,17	52,88	4220,08	4220,86	53,60	4276,78	4277,55	54,32
4107,49	4108,26	52,17	4164,18	4164,96	52,89	4220,87	4221,65	53,61	4277,56	4278,34	54,33
4108,27	4109,05	52,18	4164,97	4165,74	52,90	4221,66	4222,44	53,62	4278,35	4279,13	54,34
4109,06	4109,84	52,19	4165,75	4166,53	52,91	4222,45	4223,23	53,63	4279,14	4279,92	54,35
4109,85	4110,62	52,20	4166,54	4167,32	52,92	4223,24	4224,01	53,64	4279,93	4280,70	54,36
4110,63	4111,41	52,21	4167,33	4168,11	52,93	4224,02	4224,80	53,65	4280,71	4281,49	54,37
4111,42	4112,20	52,22	4168,12	4168,90	52,94	4224,81	4225,59	53,66	4281,50	4282,28	54,38
4112,21	4112,99	52,23	4168,91	4169,68	52,95	4225,60	4226,37	53,67	4282,29	4283,07	54,39
4113,00	4113,77	52,24	4169,70	4170,47	52,96	4226,38	4227,16	53,68	4283,08	4283,86	54,40
4113,78	4114,56	52,25	4170,48	4171,25	52,97	4227,17	4227,95	53,69	4283,87	4284,65	54,41
4114,57	4115,35	52,26	4171,26	4172,04	52,98	4227,96	4228,74	53,70	4284,66	4285,43	54,42
4115,36	4116,14	52,27	4172,05	4172,83	52,99	4228,75	4229,52	53,71	4285,44	4286,22	54,43
4116,15	4116,92	52,28	4172,84	4173,62	53,00	4229,53	4230,31	53,72	4286,23	4287,00	54,44
4116,93	4117,71	52,29	4173,63	4174,40	53,01	4230,32	4231,10	53,73	4287,01	4287,79	54,45
4117,72	4118,50	52,30	4174,41	4175,19	53,02	4231,11	4231,88	53,74	4287,80	4288,58	54,46
4118,51	4119,29	52,31	4175,20	4175,98	53,03	4231,89	4232,67	53,75	4288,59	4289,37	54,47
4119,30	4120,07	52,32	4175,99	4176,77	53,04	4232,68	4233,46	53,76	4289,38	4290,15	54,48
4120,08	4120,86	52,33	4176,78	4177,55	53,05	4233,47	4234,25	53,77	4290,16	4290,94	54,49
4120,87	4121,65	52,34	4177,56	4178,34	53,06	4234,26	4235,03	53,78	4290,95	4291,73	54,50
4121,66	4122,44	52,35	4178,35	4179,13	53,07	4235,04	4235,82	53,79	4291,74	4292,51	54,51
4122,45	4123,23	52,36	4179,14	4179,92	53,08	4235,83	4236,61	53,80	4292,52	4293,30	54,52
4123,24	4124,01	52,37	4179,93	4180,70	53,09	4236,62	4237,40	53,81	4293,31	4294,09	54,53
4124,02	4124,80	52,38	4180,71	4181,49	53,10	4237,41	4238,19	53,82	4294,10	4294,88	54,54
4124,81	4125,59	52,39	4181,50	4182,28	53,11	4238,20	4238,98	53,83	4294,89	4295,66	54,55
4125,60	4126,37	52,40	4182,29	4183,07	53,12	4238,99	4239,76	53,84	4295,67	4296,45	54,56
4126,38	4127,16	52,41	4183,08	4183,86	53,13	4239,77	4240,55	53,85	4296,46	4297,24	54,57
4127,17	4127,95	52,42	4183,87	4184,65	53,14	4240,56	4241,33	53,86	4297,25	4298,03	54,58
4127,96	4128,74	52,43	4184,66	4185,43	53,15	4241,34	4242,12	53,87	4298,04	4298,81	54,59
4128,75	4129,52	52,44	4185,44	4186,22	53,16	4242,13	4242,91	53,88	4298,82	4299,61	54,60
4129,53	4130,31	52,45	4186,23	4187,00	53,17	4242,92	4243,70	53,89	4299,62	4300,39	54,61
4130,32	4131,10	52,46	4187,01	4187,79	53,18	4243,71	4244,48	53,90	4300,40	4301,18	54,62
4131,11	4131,88	52,47	4187,80	4188,58	53,19	4244,49	4245,27	53,91	4301,19	4301,96	54,63
4131,89	4132,67	52,48	4188,59	4189,37	53,20	4245,28	4246,06	53,92	4301,97	4302,75	54,64
4132,68	4133,46	52,49	4189,38	4190,15	53,21	4246,07	4246,85	53,93	4302,76	4303,54	54,65
4133,47	4134,25	52,50	4190,16	4190,94	53,22	4246,86	4247,63	53,94	4303,55	4304,33	54,66
4134,26	4135,03	52,51	4190,95	4191,73	53,23	4247,64	4248,42	53,95	4304,34	4305,11	54,67
4135,04	4135,82	52,52	4191,74	4192,51	53,24	4248,43	4249,21	53,96	4305,12	4305,90	54,68
4135,83	4136,61	52,53	4192,52	4193,30	53,25	4249,22	4250,00	53,97	4305,91	4306,69	54,69
4136,62	4137,40	52,54	4193,31	4194,09	53,26	4250,01	4250,78	53,98	4306,70	4307,48	54,70
4137,41	4138,19	52,55	4194,10	4194,88	53,27	4250,79	4251,57	53,99	4307,49	4308,26	54,71
4138,20	4138,98	52,56	4194,89	4195,66	53,28	4251,58	4252,36	54,00	4308,27	4309,05	54,72

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Cotisations à l'assurance-emploi du Québec

Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE	Rémunération assurable De	À	Cotisation d'AE
4309,06	4309,84	54,73	4351,58	4352,36	55,27	4394,10	4394,88	55,81	4436,62	4437,40	56,35
4309,85	4310,62	54,74	4352,37	4353,15	55,28	4394,89	4395,66	55,82	4437,41	4438,19	56,36
4310,63	4311,41	54,75	4353,16	4353,94	55,29	4395,67	4396,45	55,83	4438,20	4438,98	56,37
4311,42	4312,20	54,76	4353,95	4354,72	55,30	4396,46	4397,24	55,84	4438,99	4439,76	56,38
4312,21	4312,99	54,77	4354,73	4355,51	55,31	4397,25	4398,03	55,85	4439,77	4440,55	56,39
4313,00	4313,77	54,78	4355,52	4356,29	55,32	4398,04	4398,81	55,86	4440,56	4441,33	56,40
4313,78	4314,56	54,79	4356,30	4357,08	55,33	4398,82	4399,61	55,87	4441,34	4442,12	56,41
4314,57	4315,35	54,80	4357,09	4357,87	55,34	4399,62	4400,39	55,88	4442,13	4442,91	56,42
4315,36	4316,14	54,81	4357,88	4358,66	55,35	4400,40	4401,18	55,89	4442,92	4443,70	56,43
4316,15	4316,92	54,82	4358,67	4359,44	55,36	4401,19	4401,96	55,90	4443,71	4444,48	56,44
4316,93	4317,71	54,83	4359,45	4360,23	55,37	4401,97	4402,75	55,91	4444,49	4445,27	56,45
4317,72	4318,50	54,84	4360,24	4361,02	55,38	4402,76	4403,54	55,92	4445,28	4446,06	56,46
4318,51	4319,29	54,85	4361,03	4361,81	55,39	4403,55	4404,33	55,93	4446,07	4446,85	56,47
4319,30	4320,07	54,86	4361,82	4362,59	55,40	4404,34	4405,11	55,94	4446,86	4447,63	56,48
4320,08	4320,86	54,87	4362,60	4363,38	55,41	4405,12	4405,90	55,95	4447,64	4448,42	56,49
4320,87	4321,65	54,88	4363,39	4364,17	55,42	4405,91	4406,69	55,96	4448,43	4449,21	56,50
4321,66	4322,44	54,89	4364,18	4364,96	55,43	4406,70	4407,48	55,97	4449,22	4449,99	56,51
4322,45	4323,23	54,90	4364,97	4365,74	55,44	4407,49	4408,26	55,98	4450,00	4450,78	56,52
4323,24	4324,01	54,91	4365,75	4366,53	55,45	4408,27	4409,05	55,99	4450,79	4451,57	56,53
4324,02	4324,80	54,92	4366,54	4367,32	55,46	4409,06	4409,84	56,00	4451,58	4452,36	56,54
4324,81	4325,59	54,93	4367,33	4368,11	55,47	4409,85	4410,62	56,01	4452,37	4453,15	56,55
4325,60	4326,37	54,94	4368,12	4368,90	55,48	4410,63	4411,41	56,02	4453,16	4453,94	56,56
4326,38	4327,16	54,95	4368,91	4369,68	55,49	4411,42	4412,20	56,03	4453,95	4454,72	56,57
4327,17	4327,95	54,96	4369,70	4370,47	55,50	4412,21	4412,99	56,04	4454,73	4455,51	56,58
4327,96	4328,74	54,97	4370,48	4371,25	55,51	4413,00	4413,77	56,05	4455,52	4456,29	56,59
4328,75	4329,52	54,98	4371,26	4372,04	55,52	4413,78	4414,56	56,06	4456,30	4457,08	56,60
4329,53	4330,31	54,99	4372,05	4372,83	55,53	4414,57	4415,35	56,07	4457,09	4457,87	56,61
4330,32	4331,10	55,00	4372,84	4373,62	55,54	4415,36	4416,14	56,08	4457,88	4458,66	56,62
4331,11	4331,88	55,01	4373,63	4374,40	55,55	4416,15	4416,92	56,09	4458,67	4459,44	56,63
4331,89	4332,67	55,02	4374,41	4375,19	55,56	4416,93	4417,71	56,10	4459,45	4460,23	56,64
4332,68	4333,46	55,03	4375,20	4375,98	55,57	4417,72	4418,50	56,11	4460,24	4461,02	56,65
4333,47	4334,25	55,04	4375,99	4376,77	55,58	4418,51	4419,29	56,12	4461,03	4461,81	56,66
4334,26	4335,03	55,05	4376,78	4377,55	55,59	4419,30	4420,07	56,13	4461,82	4462,59	56,67
4335,04	4335,82	55,06	4377,56	4378,34	55,60	4420,08	4420,86	56,14	4462,60	4463,38	56,68
4335,83	4336,61	55,07	4378,35	4379,13	55,61	4420,87	4421,65	56,15	4463,39	4464,17	56,69
4336,62	4337,40	55,08	4379,14	4379,92	55,62	4421,66	4422,44	56,16	4464,18	4464,96	56,70
4337,41	4338,19	55,09	4379,93	4380,70	55,63	4422,45	4423,23	56,17	4464,97	4465,74	56,71
4338,20	4338,98	55,10	4380,71	4381,49	55,64	4423,24	4424,01	56,18	4465,75	4466,53	56,72
4338,99	4339,76	55,11	4381,50	4382,28	55,65	4424,02	4424,80	56,19	4466,54	4467,32	56,73
4339,77	4340,55	55,12	4382,29	4383,07	55,66	4424,81	4425,59	56,20	4467,33	4468,11	56,74
4340,56	4341,33	55,13	4383,08	4383,86	55,67	4425,60	4426,37	56,21	4468,12	4468,90	56,75
4341,34	4342,12	55,14	4383,87	4384,65	55,68	4426,38	4427,16	56,22	4468,91	4469,68	56,76
4342,13	4342,91	55,15	4384,66	4385,43	55,69	4427,17	4427,95	56,23	4469,70	4470,47	56,77
4342,92	4343,70	55,16	4385,44	4386,22	55,70	4427,96	4428,74	56,24	4470,48	4471,25	56,78
4343,71	4344,48	55,17	4386,23	4387,00	55,71	4428,75	4429,52	56,25	4471,26	4472,04	56,79
4344,49	4345,27	55,18	4387,01	4387,79	55,72	4429,53	4430,31	56,26	4472,05	4472,83	56,80
4345,28	4346,06	55,19	4387,80	4388,58	55,73	4430,32	4431,10	56,27	4472,84	4473,62	56,81
4346,07	4346,85	55,20	4388,59	4389,37	55,74	4431,11	4431,88	56,28	4473,63	4474,40	56,82
4346,86	4347,63	55,21	4389,38	4390,15	55,75	4431,89	4432,67	56,29	4474,41	4475,19	56,83
4347,64	4348,42	55,22	4390,16	4390,94	55,76	4432,68	4433,46	56,30	4475,20	4475,98	56,84
4348,43	4349,21	55,23	4390,95	4391,73	55,77	4433,47	4434,25	56,31	4475,99	4476,77	56,85
4349,22	4349,99	55,24	4391,74	4392,51	55,78	4434,26	4435,03	56,32	4476,78	4477,55	56,86 (1)
4350,00	4350,78	55,25	4392,52	4393,30	55,79	4435,04	4435,82	56,33	4477,56	et plus	
4350,79	4351,57	55,26	4393,31	4394,09	55,80	4435,83	4436,61	56,34			

(1) **Remarque**

Pour la rémunération assurable excédant ce montant, faites le calcul suivant pour déterminer la cotisation à l'AE de l'employé :

1) **Inscrivez la rémunération assurable de l'employé qui est payable présentement (y compris les avantages imposables assurables, les gratifications, la rémunération d'heures supplémentaires et salaire rétroactives et toute autre rémunération assurable)** . . . . . _____ $
2) **Multipliez par: le taux annuel de la cotisation** 0,0127
3) **La cotisation à l'AE pour la période de paie, point 1) fois point 2)** . . . . . _____ $
La cotisation maximale est de 651,51 $ pour l'année. Cessez de retenir les cotisations à l'AE lorsque l'employé aura atteint ce montant.

Le maximum annuel de la rémunération assurable pour Québec est de 51 300 $
La cotisation maximale annuelle de l'employé pour Québec est de 651,51 $
Le taux de cotisation pour 2017 pour Québec est de 1,27 %

Annexe 9.7

TABLE DES RETENUES D'IMPÔT FÉDÉRAL
(52 périodes de paie par année)

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
	263	* (1)	,00									
263	265	28,30	,25									
265	267	28,55	,50									
267	269	28,75	,75									
269	271	29,00	,95									
271	273	29,25	1,20									
273	275	29,45	1,45									
275	277	29,70	1,65									
277	279	29,90	1,90									
279	281	30,15	2,15									
281	283	30,40	2,35									
283	285	30,60	2,60									
285	287	30,85	2,85	,15								
287	289	31,10	3,05	,40								
289	291	31,30	3,30	,60								
291	293	31,55	3,55	,85								
293	295	31,80	3,75	1,10								
295	297	32,00	4,00	1,30								
297	299	32,25	4,20	1,55								
299	301	32,50	4,45	1,80								
301	303	32,70	4,70	2,00								
303	305	32,95	4,90	2,25								
305	307	33,20	5,15	2,50								
307	309	33,40	5,40	2,70								
309	311	33,65	5,60	2,95								
311	313	33,90	5,85	3,15								
313	315	34,10	6,10	3,40								
315	317	34,35	6,30	3,65								
317	319	34,55	6,55	3,85								
319	321	34,80	6,80	4,10								
321	323	35,05	7,00	4,35								
323	325	35,25	7,25	4,55								
325	327	35,50	7,50	4,80								
327	329	35,75	7,70	5,05								
329	331	35,95	7,95	5,25								
331	333	36,20	8,15	5,50	,15							
333	335	36,45	8,40	5,75	,40							
335	337	36,65	8,65	5,95	,60							
337	339	36,90	8,85	6,20	,85							
339	341	37,15	9,10	6,45	1,05							
341	343	37,35	9,35	6,65	1,30							
343	345	37,60	9,55	6,90	1,55							
345	347	37,85	9,80	7,10	1,75							
347	349	38,05	10,05	7,35	2,00							
349	351	38,30	10,25	7,60	2,25							
351	353	38,50	10,50	7,80	2,45							
353	355	38,75	10,75	8,05	2,70							
355	357	39,00	10,95	8,30	2,95							
357	359	39,20	11,20	8,50	3,15							
359	361	39,45	11,45	8,75	3,40							
361	363	39,70	11,65	9,00	3,65							
363	365	39,90	11,90	9,20	3,85							
365	367	40,15	12,15	9,45	4,10							
367	369	40,40	12,35	9,70	4,35							
369	371	40,60	12,60	9,90	4,55							

(1) Le code de demande «0» est normalement utilisé seulement pour les non-résidents. Cependant, si la rémunération de votre employé non résidant est inférieure au montant minimum indiqué dans la colonne «Rémunération», vous ne pourrez peut-être pas utiliser ces tables. Reportez-vous alors au «Calcul des retenues d'impôt, étape par étape» dans la section «A» des par étape» dans la section «A» de cette publication.

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
371	375	40,95	12,95	10,25	4,90							
375	379	41,45	13,40	10,75	5,35							
379	383	41,90	13,85	11,20	5,85	,50						
383	387	42,35	14,35	11,65	6,30	,95						
387	391	42,80	14,80	12,10	6,75	1,40						
391	395	43,30	15,25	12,60	7,25	1,90						
395	399	43,75	15,75	13,05	7,70	2,35						
399	403	44,20	16,20	13,50	8,15	2,80						
403	407	44,70	16,65	14,00	8,65	3,25						
407	411	45,15	17,10	14,45	9,10	3,75						
411	415	45,60	17,60	14,90	9,55	4,20						
415	419	46,10	18,05	15,40	10,00	4,65						
419	423	46,55	18,50	15,85	10,50	5,15						
423	427	47,00	19,00	16,30	10,95	5,60	,25					
427	431	47,45	19,45	16,75	11,40	6,05	,70					
431	435	47,95	19,90	17,25	11,90	6,55	1,15					
435	439	48,40	20,40	17,70	12,35	7,00	1,65					
439	443	48,85	20,85	18,15	12,80	7,45	2,10					
443	447	49,35	21,30	18,65	13,25	7,90	2,55					
447	451	49,80	21,75	19,10	13,75	8,40	3,05					
451	455	50,25	22,25	19,55	14,20	8,85	3,50					
455	459	50,75	22,70	20,00	14,65	9,30	3,95					
459	463	51,20	23,15	20,50	15,15	9,80	4,45					
463	467	51,65	23,65	20,95	15,60	10,25	4,90					
467	471	52,10	24,10	21,40	16,05	10,70	5,35					
471	475	52,60	24,55	21,90	16,55	11,15	5,80	,45				
475	479	53,05	25,05	22,35	17,00	11,65	6,30	,95				
479	483	53,50	25,50	22,80	17,45	12,10	6,75	1,40				
483	487	54,00	25,95	23,30	17,90	12,55	7,20	1,85				
487	491	54,45	26,40	23,75	18,40	13,05	7,70	2,30				
491	495	54,90	26,90	24,20	18,85	13,50	8,15	2,80				
495	499	55,35	27,35	24,65	19,30	13,95	8,60	3,25				
499	503	55,85	27,80	25,15	19,80	14,45	9,05	3,70				
503	507	56,30	28,30	25,60	20,25	14,90	9,55	4,20				
507	511	56,75	28,75	26,05	20,70	15,35	10,00	4,65				
511	515	57,25	29,20	26,55	21,20	15,80	10,45	5,10				
515	519	57,70	29,65	27,00	21,65	16,30	10,95	5,60	,20			
519	523	58,15	30,15	27,45	22,10	16,75	11,40	6,05	,70			
523	527	58,65	30,60	27,95	22,55	17,20	11,85	6,50	1,15			
527	531	59,10	31,05	28,40	23,05	17,70	12,35	6,95	1,60			
531	535	59,55	31,55	28,85	23,50	18,15	12,80	7,45	2,10			
535	539	60,00	32,00	29,30	23,95	18,60	13,25	7,90	2,55			
539	543	60,50	32,45	29,80	24,45	19,10	13,70	8,35	3,00			
543	547	60,95	32,95	30,25	24,90	19,55	14,20	8,85	3,50			
547	551	61,40	33,40	30,70	25,35	20,00	14,65	9,30	3,95			
551	555	61,90	33,85	31,20	25,85	20,45	15,10	9,75	4,40			
555	559	62,35	34,30	31,65	26,30	20,95	15,60	10,25	4,85			
559	563	62,80	34,80	32,10	26,75	21,40	16,05	10,70	5,35			
563	567	63,30	35,25	32,55	27,20	21,85	16,50	11,15	5,80	,45		
567	571	63,75	35,70	33,05	27,70	22,35	17,00	11,60	6,25	,90		
571	575	64,20	36,20	33,50	28,15	22,80	17,45	12,10	6,75	1,40		
575	579	64,65	36,65	33,95	28,60	23,25	17,90	12,55	7,20	1,85		
579	583	65,15	37,10	34,45	29,10	23,70	18,35	13,00	7,65	2,30		
583	587	65,60	37,60	34,90	29,55	24,20	18,85	13,50	8,15	2,75		
587	591	66,05	38,05	35,35	30,00	24,65	19,30	13,95	8,60	3,25		

Annexe 9.7

TABLE DES RETENUES D'IMPÔT FÉDÉRAL (*suite*)
(52 périodes de paie par année)

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
591	599	66,75	38,75	36,05	30,70	25,35	20,00	14,65	9,30	3,95		
599	607	67,70	39,65	37,00	31,65	26,30	20,95	15,55	10,20	4,85		
607	615	68,60	40,60	37,90	32,55	27,20	21,85	16,50	11,15	5,80	,45	
615	623	69,55	41,55	38,85	33,50	28,15	22,80	17,45	12,10	6,70	1,35	
623	631	70,50	42,45	39,80	34,40	29,05	23,70	18,35	13,00	7,65	2,30	
631	639	71,40	43,40	40,70	35,35	30,00	24,65	19,30	13,95	8,60	3,25	
639	647	72,35	44,30	41,65	36,30	30,95	25,60	20,20	14,85	9,50	4,15	
647	655	73,25	45,25	42,55	37,20	31,85	26,50	21,15	15,80	10,45	5,10	
655	663	74,20	46,20	43,50	38,15	32,80	27,45	22,10	16,75	11,35	6,00	,65
663	671	75,15	47,10	44,45	39,05	33,70	28,35	23,00	17,65	12,30	6,95	1,60
671	679	76,05	48,05	45,35	40,00	34,65	29,30	23,95	18,60	13,25	7,90	2,50
679	687	77,00	48,95	46,30	40,95	35,60	30,20	24,85	19,50	14,15	8,80	3,45
687	695	77,90	49,90	47,20	41,85	36,50	31,15	25,80	20,45	15,10	9,75	4,40
695	703	78,85	50,80	48,15	42,80	37,45	32,10	26,75	21,35	16,00	10,65	5,30
703	711	79,80	51,75	49,10	43,70	38,35	33,00	27,65	22,30	16,95	11,60	6,25
711	719	80,70	52,70	50,00	44,65	39,30	33,95	28,60	23,25	17,90	12,50	7,15
719	727	81,65	53,60	50,95	45,60	40,25	34,85	29,50	24,15	18,80	13,45	8,10
727	735	82,55	54,55	51,85	46,50	41,15	35,80	30,45	25,10	19,75	14,40	9,05
735	743	83,50	55,45	52,80	47,45	42,10	36,75	31,40	26,00	20,65	15,30	9,95
743	751	84,45	56,40	53,70	48,35	43,00	37,65	32,30	26,95	21,60	16,25	10,90
751	759	85,35	57,35	54,65	49,30	43,95	38,60	33,25	27,90	22,55	17,15	11,80
759	767	86,30	58,25	55,60	50,25	44,85	39,50	34,15	28,80	23,45	18,10	12,75
767	775	87,20	59,20	56,50	51,15	45,80	40,45	35,10	29,75	24,40	19,05	13,70
775	783	88,15	60,10	57,45	52,10	46,75	41,40	36,05	30,65	25,30	19,95	14,60
783	791	89,05	61,05	58,35	53,00	47,65	42,30	36,95	31,60	26,25	20,90	15,55
791	799	90,00	62,00	59,30	53,95	48,60	43,25	37,90	32,55	27,20	21,80	16,45
799	807	90,95	62,90	60,25	54,90	49,50	44,15	38,80	33,45	28,10	22,75	17,40
807	815	91,85	63,85	61,15	55,80	50,45	45,10	39,75	34,40	29,05	23,70	18,35
815	823	92,80	64,75	62,10	56,75	51,40	46,05	40,65	35,30	29,95	24,60	19,25
823	831	93,70	65,70	63,00	57,65	52,30	46,95	41,60	36,25	30,90	25,55	20,20
831	839	94,65	66,65	63,95	58,60	53,25	47,90	42,55	37,20	31,80	26,45	21,10
839	847	95,60	67,55	64,90	59,55	54,15	48,80	43,45	38,10	32,75	27,40	22,05
847	855	96,50	68,50	65,80	60,45	55,10	49,75	44,40	39,05	33,70	28,35	22,95
855	863	97,45	69,40	66,75	61,40	56,05	50,70	45,30	39,95	34,60	29,25	23,90
863	871	98,35	70,35	67,65	62,30	56,95	51,60	46,25	40,90	35,55	30,20	24,85
871	879	99,30	71,30	68,60	63,25	57,90	52,55	47,20	41,85	36,45	31,10	25,75
879	887	100,25	72,20	69,55	64,15	58,80	53,45	48,10	42,75	37,40	32,05	26,70
887	895	101,55	73,50	70,85	65,50	60,10	54,75	49,40	44,05	38,70	33,35	28,00
895	903	102,85	74,80	72,15	66,75	61,40	56,05	50,70	45,35	40,00	34,65	29,30
903	911	104,15	76,10	73,45	68,05	62,70	57,35	52,00	46,65	41,30	35,95	30,60
911	919	105,45	77,40	74,70	69,35	64,00	58,65	53,30	47,95	42,60	37,25	31,90
919	927	106,70	78,70	76,00	70,65	65,30	59,95	54,60	49,25	43,90	38,55	33,20
927	935	108,00	80,00	77,30	71,95	66,60	61,25	55,90	50,55	45,20	39,85	34,50
935	943	109,30	81,30	78,60	73,25	67,90	62,55	57,20	51,85	46,50	41,15	35,80
943	951	110,60	82,60	79,90	74,55	69,20	63,85	58,50	53,15	47,80	42,45	37,10
951	959	111,90	83,90	81,20	75,85	70,50	65,15	59,80	54,45	49,10	43,75	38,35
959	967	113,20	85,20	82,50	77,15	71,80	66,45	61,10	55,75	50,40	45,00	39,65
967	975	114,50	86,50	83,80	78,45	73,10	67,75	62,40	57,05	51,70	46,30	40,95
975	983	115,80	87,80	85,10	79,75	74,40	69,05	63,70	58,35	52,95	47,60	42,25
983	991	117,10	89,05	86,40	81,05	75,70	70,35	65,00	59,65	54,25	48,90	43,55
991	999	118,40	90,40	87,70	82,35	77,00	71,65	66,30	60,95	55,60	50,25	44,85
999	1007	119,70	91,70	89,00	83,65	78,30	72,95	67,60	62,25	56,90	51,55	46,20
1007	1015	121,05	93,00	90,35	84,95	79,60	74,25	68,90	63,55	58,20	52,85	47,50
1015	1023	122,35	94,30	91,65	86,30	80,95	75,55	70,20	64,85	59,50	54,15	48,80
1023	1031	123,65	95,60	92,95	87,60	82,25	76,90	71,55	66,15	60,80	55,45	50,10

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
1031	1043	125,30	97,25	94,60	89,25	83,85	78,50	73,15	67,80	62,45	57,10	51,75
1043	1055	127,25	99,25	96,55	91,20	85,85	80,50	75,15	69,80	64,40	59,05	53,70
1055	1067	129,20	101,20	98,50	93,15	87,80	82,45	77,10	71,75	66,40	61,05	55,70
1067	1079	131,25	103,20	100,55	95,20	89,85	84,50	79,10	73,75	68,40	63,05	57,70
1079	1091	133,30	105,25	102,60	97,25	91,90	86,55	81,15	75,80	70,45	65,10	59,75
1091	1103	135,35	107,30	104,65	99,30	93,95	88,55	83,20	77,85	72,50	67,15	61,80
1103	1115	137,40	109,35	106,70	101,35	95,95	90,60	85,25	79,90	74,55	69,20	63,85
1115	1127	139,45	111,40	108,75	103,35	98,00	92,65	87,30	81,95	76,60	71,25	65,90
1127	1139	141,45	113,45	110,75	105,40	100,05	94,70	89,35	84,00	78,65	73,30	67,95
1139	1151	143,50	115,50	112,80	107,45	102,10	96,75	91,40	86,05	80,70	75,35	70,00
1151	1163	145,55	117,55	114,85	109,50	104,15	98,80	93,45	88,10	82,75	77,40	72,05
1163	1175	147,60	119,60	116,90	111,55	106,20	100,85	95,50	90,15	84,80	79,45	74,05
1175	1187	149,65	121,65	118,95	113,60	108,25	102,90	97,55	92,20	86,85	81,45	76,10
1187	1199	151,70	123,70	121,00	115,65	110,30	104,95	99,60	94,25	88,85	83,50	78,15
1199	1211	153,75	125,70	123,05	117,70	112,35	107,00	101,65	96,25	90,90	85,55	80,20
1211	1223	155,80	127,75	125,10	119,75	114,40	109,05	103,70	98,30	92,95	87,60	82,25
1223	1235	157,85	129,80	127,15	121,80	116,45	111,10	105,70	100,35	95,00	89,65	84,30
1235	1247	159,90	131,85	129,20	123,85	118,50	113,10	107,75	102,40	97,05	91,70	86,35
1247	1259	161,95	133,90	131,25	125,90	120,50	115,15	109,80	104,45	99,10	93,75	88,40
1259	1271	164,00	135,95	133,30	127,90	122,55	117,20	111,85	106,50	101,15	95,80	90,45
1271	1283	166,00	138,00	135,30	129,95	124,60	119,25	113,90	108,55	103,20	97,85	92,50
1283	1295	168,05	140,05	137,35	132,00	126,65	121,30	115,95	110,60	105,25	99,90	94,55
1295	1307	170,10	142,10	139,40	134,05	128,70	123,35	118,00	112,65	107,30	101,95	96,60
1307	1319	172,15	144,15	141,45	136,10	130,75	125,40	120,05	114,70	109,35	104,00	98,60
1319	1331	174,20	146,20	143,50	138,15	132,80	127,45	122,10	116,75	111,40	106,00	100,65
1331	1343	176,25	148,25	145,55	140,20	134,85	129,50	124,15	118,80	113,40	108,05	102,70
1343	1355	178,30	150,25	147,60	142,25	136,90	131,55	126,20	120,85	115,45	110,10	104,75
1355	1367	180,35	152,30	149,65	144,30	138,95	133,60	128,25	122,85	117,50	112,15	106,80
1367	1379	182,40	154,35	151,70	146,35	141,00	135,65	130,25	124,90	119,55	114,20	108,85
1379	1391	184,45	156,40	153,75	148,40	143,05	137,65	132,30	126,95	121,60	116,25	110,90
1391	1403	186,50	158,45	155,80	150,45	145,05	139,70	134,35	129,00	123,65	118,30	112,95
1403	1415	188,55	160,50	157,85	152,50	147,15	141,75	136,40	131,05	125,70	120,35	115,00
1415	1427	190,60	162,55	159,90	154,55	149,20	143,85	138,45	133,10	127,75	122,40	117,05
1427	1439	192,65	164,60	161,95	156,60	151,25	145,90	140,55	135,15	129,80	124,45	119,10
1439	1451	194,70	166,70	164,00	158,65	153,30	147,95	142,60	137,25	131,85	126,50	121,15
1451	1463	196,75	168,75	166,05	160,70	155,35	150,00	144,65	139,30	133,95	128,55	123,20
1463	1475	198,80	170,80	168,10	162,75	157,40	152,05	146,70	141,35	136,00	130,65	125,25
1475	1487	200,85	172,85	170,15	164,80	159,45	154,10	148,75	143,40	138,05	132,70	127,35
1487	1499	202,90	174,90	172,20	166,85	161,50	156,15	150,80	145,45	140,10	134,75	129,40
1499	1511	204,95	176,95	174,25	168,90	163,55	158,20	152,85	147,50	142,15	136,80	131,45
1511	1523	207,05	179,00	176,30	170,95	165,60	160,25	154,90	149,55	144,20	138,85	133,50
1523	1535	209,10	181,05	178,40	173,00	167,65	162,30	156,95	151,60	146,25	140,90	135,55
1535	1547	211,15	183,10	180,45	175,10	169,70	164,35	159,00	153,65	148,30	142,95	137,60
1547	1559	213,20	185,15	182,50	177,15	171,80	166,40	161,05	155,70	150,35	145,00	139,65
1559	1571	215,25	187,20	184,55	179,20	173,85	168,50	163,10	157,75	152,40	147,05	141,70
1571	1583	217,30	189,25	186,60	181,25	175,90	170,55	165,20	159,80	154,45	149,10	143,75
1583	1595	219,35	191,35	188,65	183,30	177,95	172,60	167,25	161,90	156,50	151,15	145,80
1595	1607	221,40	193,40	190,70	185,35	180,00	174,65	169,30	163,95	158,60	153,20	147,85
1607	1619	223,45	195,45	192,75	187,40	182,05	176,70	171,35	166,00	160,65	155,30	149,90
1619	1631	225,50	197,50	194,80	189,45	184,10	178,75	173,40	168,05	162,70	157,35	152,00
1631	1643	227,55	199,55	196,85	191,50	186,15	180,80	175,45	170,10	164,75	159,40	154,05
1643	1655	229,60	201,60	198,90	193,55	188,20	182,85	177,50	172,15	166,80	161,45	156,10
1655	1667	231,65	203,65	200,95	195,60	190,25	184,90	179,55	174,20	168,85	163,50	158,15
1667	1679	233,75	205,70	203,05	197,65	192,30	186,95	181,60	176,25	170,90	165,55	160,20
1679	1691	235,80	207,75	205,10	199,75	194,35	189,00	183,65	178,30	172,95	167,60	162,25

Annexe 9.7

TABLE DES RETENUES D'IMPÔT FÉDÉRAL (*suite*)
(52 périodes de paie par année)

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
1691	1707	238,20	210,15	207,50	202,10	196,75	191,40	186,05	180,70	175,35	170,00	164,65
1707	1723	240,90	212,90	210,20	204,85	199,50	194,15	188,80	183,45	178,10	172,75	167,40
1723	1739	243,65	215,65	212,95	207,60	202,25	196,90	191,55	186,20	180,85	175,45	170,10
1739	1755	246,40	218,35	215,70	210,35	205,00	199,65	194,30	188,90	183,55	178,20	172,85
1755	1771	249,15	221,10	218,45	213,10	207,70	202,35	197,00	191,65	186,30	180,95	175,60
1771	1787	252,45	224,45	221,75	216,40	211,05	205,70	200,35	195,00	189,65	184,30	178,95
1787	1803	255,95	227,90	225,25	219,90	214,55	209,15	203,80	198,45	193,10	187,75	182,40
1803	1819	259,40	231,40	228,70	223,35	218,00	212,65	207,30	201,95	196,60	191,25	185,90
1819	1835	262,90	234,85	232,20	226,85	221,50	216,10	210,75	205,40	200,05	194,70	189,35
1835	1851	266,35	238,35	235,65	230,30	224,95	219,60	214,25	208,90	203,55	198,20	192,80
1851	1867	269,85	241,80	239,15	233,80	228,40	223,05	217,70	212,35	207,00	201,65	196,30
1867	1883	273,30	245,30	242,60	237,25	231,90	226,55	221,20	215,85	210,50	205,15	199,75
1883	1899	276,80	248,75	246,10	240,75	235,35	230,00	224,65	219,30	213,95	208,60	203,25
1899	1915	280,25	252,25	249,55	244,20	238,85	233,50	228,15	222,80	217,45	212,05	206,70
1915	1931	283,75	255,70	253,05	247,65	242,30	236,95	231,60	226,25	220,90	215,55	210,20
1931	1947	287,20	259,20	256,50	251,15	245,80	240,45	235,10	229,75	224,35	219,00	213,65
1947	1963	290,70	262,65	259,95	254,60	249,25	243,90	238,55	233,20	227,85	222,50	217,15
1963	1979	294,15	266,15	263,45	258,10	252,75	247,40	242,05	236,70	231,30	225,95	220,60
1979	1995	297,60	269,60	266,90	261,55	256,20	250,85	245,50	240,15	234,80	229,45	224,10
1995	2011	301,10	273,05	270,40	265,05	259,70	254,35	249,00	243,60	238,25	232,90	227,55
2011	2027	304,55	276,55	273,85	268,50	263,15	257,80	252,45	247,10	241,75	236,40	231,05
2027	2043	308,05	280,00	277,35	272,00	266,65	261,30	255,90	250,55	245,20	239,85	234,50
2043	2059	311,50	283,50	280,80	275,45	270,10	264,75	259,40	254,05	248,70	243,35	238,00
2059	2075	315,00	286,95	284,30	278,95	273,60	268,25	262,85	257,50	252,15	246,80	241,45
2075	2091	318,45	290,45	287,75	282,40	277,05	271,70	266,35	261,00	255,65	250,30	244,95
2091	2107	321,95	293,90	291,25	285,90	280,55	275,15	269,80	264,45	259,10	253,75	248,40
2107	2123	325,40	297,40	294,70	289,35	284,00	278,65	273,30	267,95	262,60	257,25	251,85
2123	2139	328,90	300,85	298,20	292,85	287,50	282,10	276,75	271,40	266,05	260,70	255,35
2139	2155	332,35	304,35	301,65	296,30	290,95	285,60	280,25	274,90	269,55	264,20	258,80
2155	2171	335,85	307,80	305,15	299,80	294,40	289,05	283,70	278,35	273,00	267,65	262,30
2171	2187	339,30	311,30	308,60	303,25	297,90	292,55	287,20	281,85	276,50	271,10	265,75
2187	2203	342,80	314,75	312,10	306,70	301,35	296,00	290,65	285,30	279,95	274,60	269,25
2203	2219	346,25	318,25	315,55	310,20	304,85	299,50	294,15	288,80	283,45	278,05	272,70
2219	2235	349,75	321,70	319,05	313,65	308,30	302,95	297,60	292,25	286,90	281,55	276,20
2235	2251	353,20	325,20	322,50	317,15	311,80	306,45	301,10	295,75	290,35	285,00	279,65
2251	2267	356,65	328,65	325,95	320,60	315,25	309,90	304,55	299,20	293,85	288,50	283,15
2267	2283	360,15	332,10	329,45	324,10	318,75	313,40	308,05	302,65	297,30	291,95	286,60
2283	2299	363,60	335,60	332,90	327,55	322,20	316,85	311,50	306,15	300,80	295,45	290,10
2299	2315	367,10	339,05	336,40	331,05	325,70	320,35	315,00	309,60	304,25	298,90	293,55
2315	2331	370,55	342,55	339,85	334,50	329,15	323,80	318,45	313,10	307,75	302,40	297,05
2331	2347	374,05	346,00	343,35	338,00	332,65	327,30	321,90	316,55	311,20	305,85	300,50
2347	2363	377,50	349,50	346,80	341,45	336,10	330,75	325,40	320,05	314,70	309,35	304,00
2363	2379	381,00	352,95	350,30	344,95	339,60	334,20	328,85	323,50	318,15	312,80	307,45
2379	2395	384,45	356,45	353,75	348,40	343,05	337,70	332,35	327,00	321,65	316,30	310,95
2395	2411	387,95	359,90	357,25	351,90	346,55	341,15	335,80	330,45	325,10	319,75	314,40
2411	2427	391,40	363,40	360,70	355,35	350,00	344,65	339,30	333,95	328,60	323,25	317,85
2427	2443	394,90	366,85	364,20	358,85	353,45	348,10	342,75	337,40	332,05	326,70	321,35
2443	2459	398,35	370,35	367,65	362,30	356,95	351,60	346,25	340,90	335,55	330,15	324,80
2459	2475	401,85	373,80	371,15	365,80	360,40	355,05	349,70	344,35	339,00	333,65	328,30
2475	2491	405,30	377,30	374,60	369,25	363,90	358,55	353,20	347,85	342,50	337,10	331,75
2491	2507	408,80	380,75	378,10	372,70	367,35	362,00	356,65	351,30	345,95	340,60	335,25
2507	2523	412,25	384,25	381,55	376,20	370,85	365,50	360,15	354,80	349,40	344,05	338,70
2523	2539	415,75	387,70	385,00	379,65	374,30	368,95	363,60	358,25	352,90	347,55	342,20
2539	2555	419,20	391,15	388,50	383,15	377,80	372,45	367,10	361,75	356,35	351,00	345,65
2555	2571	422,65	394,65	391,95	386,60	381,25	375,90	370,55	365,20	359,85	354,50	349,15

Québec
Retenues d'impôt fédéral
En vigueur le 1er janvier 2017
Hebdomadaire (52 périodes de paie par année)

Rémunération												
De	Moins de	CD 0	CD 1	CD 2	CD 3	CD 4	CD 5	CD 6	CD 7	CD 8	CD 9	CD 10
2571	2591	426,60	398,55	395,90	390,50	385,15	379,80	374,45	369,10	363,75	358,40	353,05
2591	2611	430,90	402,90	400,20	394,85	389,50	384,15	378,80	373,45	368,10	362,75	357,40
2611	2631	435,25	407,25	404,55	399,20	393,85	388,50	383,15	377,80	372,45	367,10	361,75
2631	2651	439,60	411,60	408,90	403,55	398,20	392,85	387,50	382,15	376,80	371,40	366,05
2651	2671	443,95	415,90	413,25	407,90	402,55	397,20	391,85	386,45	381,10	375,75	370,40
2671	2691	448,30	420,25	417,60	412,25	406,90	401,55	396,15	390,80	385,45	380,10	374,75
2691	2711	452,65	424,60	421,95	416,60	411,20	405,85	400,50	395,15	389,80	384,45	379,10
2711	2731	456,95	428,95	426,25	420,90	415,55	410,20	404,85	399,50	394,15	388,80	383,45
2731	2751	461,40	433,35	430,70	425,35	420,00	414,65	409,30	403,90	398,55	393,20	387,85
2751	2771	466,25	438,20	435,55	430,20	424,85	419,45	414,10	408,75	403,40	398,05	392,70
2771	2791	471,10	443,05	440,40	435,05	429,65	424,30	418,95	413,60	408,25	402,90	397,55
2791	2811	475,95	447,90	445,20	439,85	434,50	429,15	423,80	418,45	413,10	407,75	402,40
2811	2831	480,75	452,75	450,05	444,70	439,35	434,00	428,65	423,30	417,95	412,60	407,25
2831	2851	485,60	457,60	454,90	449,55	444,20	438,85	433,50	428,15	422,80	417,45	412,05
2851	2871	490,45	462,45	459,75	454,40	449,05	443,70	438,35	433,00	427,65	422,25	416,90
2871	2891	495,30	467,25	464,60	459,25	453,90	448,55	443,20	437,80	432,45	427,10	421,75
2891	2911	500,15	472,10	469,45	464,10	458,75	453,40	448,00	442,65	437,30	431,95	426,60
2911	2931	505,00	476,95	474,30	468,95	463,55	458,20	452,85	447,50	442,15	436,80	431,45
2931	2951	509,85	481,80	479,10	473,75	468,40	463,05	457,70	452,35	447,00	441,65	436,30
2951	2971	514,65	486,65	483,95	478,60	473,25	467,90	462,55	457,20	451,85	446,50	441,15
2971	2991	519,50	491,50	488,80	483,45	478,10	472,75	467,40	462,05	456,70	451,35	446,00
2991	3011	524,35	496,35	493,65	488,30	482,95	477,60	472,25	466,90	461,55	456,15	450,80
3011	3031	529,20	501,15	498,50	493,15	487,80	482,45	477,10	471,70	466,35	461,00	455,65
3031	3051	534,05	506,00	503,35	498,00	492,65	487,30	481,90	476,55	471,20	465,85	460,50
3051	3071	538,90	510,85	508,20	502,85	497,45	492,10	486,75	481,40	476,05	470,70	465,35
3071	3091	543,75	515,70	513,05	507,65	502,30	496,95	491,60	486,25	480,90	475,55	470,20
3091	3111	548,55	520,55	517,85	512,50	507,15	501,80	496,45	491,10	485,75	480,40	475,05
3111	3131	553,40	525,40	522,70	517,35	512,00	506,65	501,30	495,95	490,60	485,25	479,90
3131	3151	558,25	530,25	527,55	522,20	516,85	511,50	506,15	500,80	495,45	490,05	484,70
3151	3171	563,10	535,05	532,40	527,05	521,70	516,35	511,00	505,65	500,25	494,90	489,55
3171	3191	567,95	539,90	537,25	531,90	526,55	521,20	515,80	510,45	505,10	499,75	494,40
3191	3211	572,80	544,75	542,10	536,75	531,35	526,00	520,65	515,30	509,95	504,60	499,25
3211	3231	577,65	549,60	546,95	541,55	536,20	530,85	525,50	520,15	514,80	509,45	504,10
3231	3251	582,45	554,45	551,75	546,40	541,05	535,70	530,35	525,00	519,65	514,30	508,95
3251	3271	587,30	559,30	556,60	551,25	545,90	540,55	535,20	529,85	524,50	519,15	513,80
3271	3291	592,15	564,15	561,45	556,10	550,75	545,40	540,05	534,70	529,35	523,95	518,60
3291	3311	597,00	569,00	566,30	560,95	555,60	550,25	544,90	539,55	534,15	528,80	523,45
3311	3331	601,85	573,80	571,15	565,80	560,45	555,10	549,70	544,35	539,00	533,65	528,30
3331	3351	606,70	578,65	576,00	570,65	565,30	559,90	554,55	549,20	543,85	538,50	533,15
3351	3371	611,55	583,50	580,85	575,45	570,10	564,75	559,40	554,05	548,70	543,35	538,00
3371	3391	616,35	588,35	585,65	580,30	574,95	569,60	564,25	558,90	553,55	548,20	542,85
3391	3411	621,20	593,20	590,50	585,15	579,80	574,45	569,10	563,75	558,40	553,05	547,70
3411	3431	626,05	598,05	595,35	590,00	584,65	579,30	573,95	568,60	563,25	557,90	552,50
3431	3451	630,90	602,90	600,20	594,85	589,50	584,15	578,80	573,45	568,05	562,70	557,35
3451	3471	635,75	607,70	605,05	599,70	594,35	589,00	583,60	578,25	572,90	567,55	562,20
3471	3491	640,60	612,55	609,90	604,55	599,20	593,80	588,45	583,10	577,75	572,40	567,05
3491	3511	645,45	617,40	614,75	609,35	604,00	598,65	593,30	587,95	582,60	577,25	571,90
3511	3531	650,25	622,25	619,55	614,20	608,85	603,50	598,15	592,80	587,45	582,10	576,75
3531	3551	655,10	627,10	624,40	619,05	613,70	608,35	603,00	597,65	592,30	586,95	581,60
3551	3571	659,95	631,95	629,25	623,90	618,55	613,20	607,85	602,50	597,15	591,80	586,40
3571	3591	664,80	636,80	634,10	628,75	623,40	618,05	612,70	607,35	601,95	596,60	591,25
3591	3611	669,65	641,60	638,95	633,60	628,25	622,90	617,55	612,15	606,80	601,45	596,10
3611	3631	674,50	646,45	643,80	638,45	633,10	627,70	622,35	617,00	611,65	606,30	600,95
3631	3651	679,35	651,30	648,65	643,25	637,90	632,55	627,20	621,85	616,50	611,15	605,80
3651	3671	684,15	656,15	653,45	648,10	642,75	637,40	632,05	626,70	621,35	616,00	610,65

Annexe 9.8

TABLE DES RETENUES D'IMPÔT PROVINCIAL
(52 périodes de paie par année)

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue — Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
150,00 –	151,99	22,71															1,45	
152,00 –	153,99	23,01															1,47	
154,00 –	155,99	23,31															1,49	
156,00 –	157,99	23,61															1,51	
158,00 –	159,99	23,91															1,53	
160,00 –	161,99	24,21															1,55	
162,00 –	163,99	24,52															1,56	
164,00 –	165,99	24,82															1,58	
166,00 –	167,99	25,12															1,60	
168,00 –	169,99	25,42															1,62	
170,00 –	171,99	25,72															1,64	
172,00 –	173,99	26,02															1,66	
174,00 –	175,99	26,32															1,68	
176,00 –	177,99	26,62															1,70	
178,00 –	179,99	26,92															1,72	
180,00 –	181,99	27,22															1,74	
182,00 –	183,99	27,52															1,76	
184,00 –	185,99	27,82															1,78	
186,00 –	187,99	28,12															1,80	
188,00 –	189,99	28,43															1,81	
190,00 –	191,99	28,73															1,83	
192,00 –	193,99	29,03															1,85	
194,00 –	195,99	29,33															1,87	
196,00 –	197,99	29,63															1,89	
198,00 –	199,99	29,93															1,91	
200,00 –	201,99	30,23															1,93	
202,00 –	203,99	30,53															1,95	
204,00 –	205,99	30,83															1,97	
206,00 –	207,99	31,13															1,99	
208,00 –	209,99	31,43															2,01	
210,00 –	211,99	31,73															2,03	
212,00 –	213,99	32,04															2,04	
214,00 –	215,99	32,34															2,06	
216,00 –	217,99	32,64															2,08	
218,00 –	219,99	32,94															2,10	

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue — Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
380,00 –	384,99	57,69	12,94	7,69													3,51	
385,00 –	389,99	58,49	13,74	8,49													3,51	
390,00 –	394,99	59,29	14,54	9,29													3,51	
395,00 –	399,99	60,09	15,34	10,09	0,48												3,51	
400,00 –	404,99	60,89	16,14	10,89	1,28												3,51	
405,00 –	409,99	61,69	16,94	11,69	2,08												3,51	
410,00 –	414,99	62,49	17,74	12,49	2,88												3,51	
415,00 –	419,99	63,29	18,54	13,29	3,68												3,51	
420,00 –	424,99	64,09	19,34	14,09	4,48												3,51	
425,00 –	429,99	64,89	20,14	14,89	5,28												3,51	
430,00 –	439,99	66,09	21,34	16,09	6,48												3,51	
440,00 –	449,99	67,69	22,94	17,69	8,08												3,51	
450,00 –	459,99	69,29	24,54	19,29	9,68	0,06											3,51	
460,00 –	469,99	70,89	26,14	20,89	11,28	1,66											3,51	
470,00 –	479,99	72,49	27,74	22,49	12,88	3,26											3,51	
480,00 –	489,99	74,09	29,34	24,09	14,48	4,86	0,63										3,51	
490,00 –	499,99	75,69	30,94	25,69	16,08	6,46	2,23										3,51	
500,00 –	509,99	77,29	32,54	27,29	17,68	8,06	3,83										3,51	
510,00 –	519,99	78,89	34,14	28,89	19,28	9,66	5,43	1,58									3,51	
520,00 –	529,99	80,49	35,74	30,49	20,88	11,26	7,03	3,18									3,51	
530,00 –	539,99	82,09	37,34	32,09	22,48	12,86	8,63	4,78									3,51	
540,00 –	549,99	83,69	38,94	33,69	24,08	14,46	10,23	6,38									3,51	
550,00 –	559,99	85,29	40,54	35,29	25,68	16,06	11,83	7,98	1,45								3,51	
560,00 –	569,99	86,89	42,14	36,89	27,28	17,66	13,43	9,58	3,05								3,51	
570,00 –	579,99	88,49	43,74	38,49	28,88	19,26	15,03	11,18	4,65								3,51	
580,00 –	589,99	90,09	45,34	40,09	30,48	20,86	16,63	12,78	6,25	0,09							3,51	
590,00 –	599,99	91,69	46,94	41,69	32,08	22,46	18,23	14,38	7,85	1,69							3,51	
600,00 –	609,99	93,29	48,54	43,29	33,68	24,06	19,83	15,98	9,45	3,29							3,51	
610,00 –	619,99	94,89	50,14	44,89	35,28	25,66	21,43	17,58	11,05	4,89							3,51	
620,00 –	629,99	96,49	51,74	46,49	36,88	27,26	23,03	19,18	12,65	6,49							3,51	
630,00 –	639,99	98,09	53,34	48,09	38,48	28,86	24,63	20,78	14,25	8,09							3,51	
640,00 –	649,99	99,69	54,94	49,69	40,08	30,46	26,23	22,38	15,85	9,69							3,51	
650,00 –	659,99	101,29	56,54	51,29	41,68	32,06	27,83	23,98	17,45	11,29	0,52						3,51	
660,00 –	669,99	102,89	58,14	52,89	43,28	33,66	29,43	25,58	19,05	12,89	2,12						3,51	
670,00 –	679,99	104,49	59,74	54,49	44,88	35,26	31,03	27,18	20,65	14,49	3,72						3,51	

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue — Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
220,00 –	221,99	33,24															2,12	
222,00 –	223,99	33,54															2,14	
224,00 –	225,99	33,84															2,16	
226,00 –	227,99	34,14															2,18	
228,00 –	229,99	34,44															2,20	
230,00 –	234,99	34,97															2,23	
235,00 –	239,99	35,72															2,28	
240,00 –	244,99	36,47															2,33	
245,00 –	249,99	37,22															2,38	
250,00 –	254,99	37,98															2,42	
255,00 –	259,99	38,73															2,47	
260,00 –	264,99	39,48															2,52	
265,00 –	269,99	40,23															2,57	
270,00 –	274,99	40,98															2,62	
275,00 –	279,99	41,74															2,66	
280,00 –	284,99	42,49															2,71	
285,00 –	289,99	43,24															2,76	
290,00 –	294,99	43,99															2,81	
295,00 –	299,99	44,74															2,86	
300,00 –	304,99	45,50	0,75														2,90	
305,00 –	309,99	46,25	1,50														2,95	
310,00 –	314,99	47,00	2,25														3,00	
315,00 –	319,99	47,75	3,00														3,05	
320,00 –	324,99	48,50	3,75														3,10	
325,00 –	329,99	49,26	4,51														3,14	
330,00 –	334,99	50,01	5,26	0,01													3,19	
335,00 –	339,99	50,76	6,01	0,76													3,24	
340,00 –	344,99	51,51	6,76	1,51													3,29	
345,00 –	349,99	52,26	7,51	2,26													3,34	
350,00 –	354,99	53,02	8,27	3,02													3,38	
355,00 –	359,99	53,77	9,02	3,77													3,43	
360,00 –	364,99	54,52	9,77	4,52													3,48	
365,00 –	369,99	55,29	10,54	5,29													3,51	
370,00 –	374,99	56,09	11,34	6,09													3,51	
375,00 –	379,99	56,89	12,14	6,89													3,51	

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue — Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
680,00 –	689,99	106,09	61,34	56,09	46,48	36,86	32,63	28,78	22,25	16,09	5,32						3,51	
690,00 –	699,99	107,69	62,94	57,69	48,08	38,46	34,23	30,38	23,85	17,69	6,92						3,51	
700,00 –	709,99	109,29	64,54	59,29	49,68	40,06	35,83	31,98	25,45	19,29	8,52						3,51	
710,00 –	719,99	110,89	66,14	60,89	51,28	41,66	37,43	33,58	27,05	20,89	10,12						3,51	
720,00 –	729,99	112,49	67,74	62,49	52,88	43,26	39,03	35,18	28,65	22,49	11,72	0,95					3,51	
730,00 –	739,99	114,09	69,34	64,09	54,48	44,86	40,63	36,78	30,25	24,09	13,32	2,55					3,51	
740,00 –	749,99	115,69	70,94	65,69	56,08	46,46	42,23	38,38	31,85	25,69	14,92	4,15	1,08				3,51	
750,00 –	759,99	117,29	72,54	67,29	57,68	48,06	43,83	39,98	33,45	27,29	16,52	5,75	2,68				3,51	
760,00 –	769,99	118,89	74,14	68,89	59,28	49,66	45,43	41,58	35,05	28,89	18,12	7,35	4,28				3,51	
770,00 –	779,99	120,49	75,74	70,49	60,88	51,26	47,03	43,18	36,65	30,49	19,72	8,95	5,88				3,51	
780,00 –	789,99	122,09	77,34	72,09	62,48	52,86	48,63	44,78	38,25	32,09	21,32	10,55	7,48				3,51	
790,00 –	799,99	123,69	78,94	73,69	64,08	54,46	50,23	46,38	39,85	33,69	22,92	12,15	9,08	1,38			3,51	
800,00 –	809,99	125,29	80,54	75,29	65,68	56,06	51,83	47,98	41,45	35,29	24,52	13,75	10,68	2,98			3,51	
810,00 –	819,99	126,89	82,14	76,89	67,28	57,66	53,43	49,58	43,05	36,89	26,12	15,35	12,28	4,58			3,51	
820,00 –	829,99	128,49	83,74	78,49	68,88	59,26	55,03	51,18	44,65	38,49	27,72	16,95	13,88	6,18	1,57		3,51	
830,00 –	839,99	130,09	85,34	80,09	70,48	60,86	56,63	52,78	46,25	40,09	29,32	18,55	15,48	7,78	3,17		3,51	
840,00 –	849,99	131,77	87,02	81,77	72,15	62,53	58,30	54,46	47,92	41,77	31,00	20,23	17,15	9,46	4,84		4,38	
850,00 –	859,99	133,77	89,02	83,77	74,15	64,53	60,30	56,46	49,92	43,77	33,00	22,23	19,15	11,46	6,84		4,38	
860,00 –	869,99	135,77	91,02	85,77	76,15	66,53	62,30	58,46	51,92	45,77	35,00	24,23	21,15	13,46	8,84	1,15	4,38	1,15
870,00 –	879,99	137,77	93,02	87,77	78,15	68,53	64,30	60,46	53,92	47,77	37,00	26,23	23,15	15,46	10,84	3,15	4,38	1,92
880,00 –	889,99	139,77	95,02	89,77	80,15	70,53	66,30	62,46	55,92	49,77	39,00	28,23	25,15	17,46	12,84	5,15	4,38	1,92
890,00 –	899,99	141,77	97,02	91,77	82,15	72,53	68,30	64,46	57,92	51,77	41,00	30,23	27,15	19,46	14,84	7,15	4,38	1,92
900,00 –	909,99	143,77	99,02	93,77	84,15	74,53	70,30	66,46	59,92	53,77	43,00	32,23	29,15	21,46	16,84	9,15	4,38	1,92
910,00 –	919,99	145,77	101,02	95,77	86,15	76,53	72,30	68,46	61,92	55,77	45,00	34,23	31,15	23,46	18,84	11,15	4,38	1,92
920,00 –	929,99	147,77	103,02	97,77	88,15	78,53	74,30	70,46	63,92	57,77	47,00	36,23	33,15	25,46	20,84	13,15	4,38	1,92
930,00 –	939,99	149,77	105,02	99,77	90,15	80,53	76,30	72,46	65,92	59,77	49,00	38,23	35,15	27,46	22,84	15,15	4,38	1,92
940,00 –	949,99	151,77	107,02	101,77	92,15	82,53	78,30	74,46	67,92	61,77	51,00	40,23	37,15	29,46	24,84	17,15	4,38	1,92
950,00 –	959,99	153,77	109,02	103,77	94,15	84,53	80,30	76,46	69,92	63,77	53,00	42,23	39,15	31,46	26,84	19,15	4,38	1,92
960,00 –	969,99	155,77	111,02	105,77	96,15	86,53	82,30	78,46	71,92	65,77	55,00	44,23	41,15	33,46	28,84	21,15	4,38	1,92
970,00 –	979,99	157,77	113,02	107,77	98,15	88,53	84,30	80,46	73,92	67,77	57,00	46,23	43,15	35,46	30,84	23,15	4,38	1,92
980,00 –	989,99	159,77	115,02	109,77	100,15	90,53	86,30	82,46	75,92	69,77	59,00	48,23	45,15	37,46	32,84	25,15	4,38	1,92
990,00 –	999,99	161,77	117,02	111,77	102,15	92,53	88,30	84,46	77,92	71,77	61,00	50,23	47,15	39,46	34,84	27,15	4,38	1,92
1 000,00 –	1 009,99	163,77	119,02	113,77	104,15	94,53	90,30	86,46	79,92	73,77	63,00	52,23	49,15	41,46	36,84	29,15	4,38	1,92
1 010,00 –	1 019,99	165,77	121,02	115,77	106,15	96,53	92,30	88,46	81,92	75,77	65,00	54,23	51,15	43,46	38,84	31,15	4,38	1,92
1 020,00 –	1 029,99	167,77	123,02	117,77	108,15	98,53	94,30	90,46	83,92	77,77	67,00	56,23	53,15	45,46	40,84	33,15	4,38	1,92

Annexe 9.8

TABLE DES RETENUES D'IMPÔT PROVINCIAL (*suite*)
(52 périodes de paie par année)

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
1 030,00 –	1 039,99	169,77	125,02	119,77	110,15	100,53	96,30	92,46	85,92	79,77	69,00	58,23	55,15	47,46	42,84	35,15	4,38	1,92
1 040,00 –	1 049,99	171,77	127,02	121,77	112,15	102,53	98,30	94,46	87,92	81,77	71,00	60,23	57,15	49,46	44,84	37,15	4,38	1,92
1 050,00 –	1 059,99	173,77	129,02	123,77	114,15	104,53	100,30	96,46	89,92	83,77	73,00	62,23	59,15	51,46	46,84	39,15	4,38	1,92
1 060,00 –	1 069,99	175,77	131,02	125,77	116,15	106,53	102,30	98,46	91,92	85,77	75,00	64,23	61,15	53,46	48,84	41,15	4,38	1,92
1 070,00 –	1 079,99	177,77	133,02	127,77	118,15	108,53	104,30	100,46	93,92	87,77	77,00	66,23	63,15	55,46	50,84	43,15	4,38	1,92
1 080,00 –	1 089,99	179,77	135,02	129,77	120,15	110,53	106,30	102,46	95,92	89,77	79,00	68,23	65,15	57,46	52,84	45,15	4,38	1,92
1 090,00 –	1 099,99	181,77	137,02	131,77	122,15	112,53	108,30	104,46	97,92	91,77	81,00	70,23	67,15	59,46	54,84	47,15	4,38	1,92
1 100,00 –	1 109,99	183,77	139,02	133,77	124,15	114,53	110,30	106,46	99,92	93,77	83,00	72,23	69,15	61,46	56,84	49,15	4,38	1,92
1 110,00 –	1 119,99	185,77	141,02	135,77	126,15	116,53	112,30	108,46	101,92	95,77	85,00	74,23	71,15	63,46	58,84	51,15	4,38	1,92
1 120,00 –	1 129,99	187,77	143,02	137,77	128,15	118,53	114,30	110,46	103,92	97,77	87,00	76,23	73,15	65,46	60,84	53,15	4,38	1,92
1 130,00 –	1 139,99	189,77	145,02	139,77	130,15	120,53	116,30	112,46	105,92	99,77	89,00	78,23	75,15	67,46	62,84	55,15	4,38	1,92
1 140,00 –	1 149,99	191,77	147,02	141,77	132,15	122,53	118,30	114,46	107,92	101,77	91,00	80,23	77,15	69,46	64,84	57,15	4,38	1,92
1 150,00 –	1 159,99	193,77	149,02	143,77	134,15	124,53	120,30	116,46	109,92	103,77	93,00	82,23	79,15	71,46	66,84	59,15	4,38	1,92
1 160,00 –	1 169,99	195,77	151,02	145,77	136,15	126,53	122,30	118,46	111,92	105,77	95,00	84,23	81,15	73,46	68,84	61,15	4,38	1,92
1 170,00 –	1 179,99	197,77	153,02	147,77	138,15	128,53	124,30	120,46	113,92	107,77	97,00	86,23	83,15	75,46	70,84	63,15	4,38	1,92
1 180,00 –	1 189,99	199,77	155,02	149,77	140,15	130,53	126,30	122,46	115,92	109,77	99,00	88,23	85,15	77,46	72,84	65,15	4,38	1,92
1 190,00 –	1 199,99	201,77	157,02	151,77	142,15	132,53	128,30	124,46	117,92	111,77	101,00	90,23	87,15	79,46	74,84	67,15	4,38	1,92
1 200,00 –	1 209,99	203,77	159,02	153,77	144,15	134,53	130,30	126,46	119,92	113,77	103,00	92,23	89,15	81,46	76,84	69,15	4,38	1,92
1 210,00 –	1 219,99	205,77	161,02	155,77	146,15	136,53	132,30	128,46	121,92	115,77	105,00	94,23	91,15	83,46	78,84	71,15	4,38	1,92
1 220,00 –	1 229,99	207,77	163,02	157,77	148,15	138,53	134,30	130,46	123,92	117,77	107,00	96,23	93,15	85,46	80,84	73,15	4,38	1,92
1 230,00 –	1 249,99	210,77	166,02	160,77	151,15	141,53	137,30	133,46	126,92	120,77	110,00	99,23	96,15	88,46	83,84	76,15	4,38	1,92
1 250,00 –	1 269,99	214,77	170,02	164,77	155,15	145,53	141,30	137,46	130,92	124,77	114,00	103,23	100,15	92,46	87,84	80,15	4,38	1,92
1 270,00 –	1 289,99	218,77	174,02	168,77	159,15	149,53	145,30	141,46	134,92	128,77	118,00	107,23	104,15	96,46	91,84	84,15	4,38	1,92
1 290,00 –	1 309,99	222,77	178,02	172,77	163,15	153,53	149,30	145,46	138,92	132,77	122,00	111,23	108,15	100,46	95,84	88,15	4,38	1,92
1 310,00 –	1 329,99	226,77	182,02	176,77	167,15	157,53	153,30	149,46	142,92	136,77	126,00	115,23	112,15	104,46	99,84	92,15	4,38	1,92
1 330,00 –	1 349,99	230,77	186,02	180,77	171,15	161,53	157,30	153,46	146,92	140,77	130,00	119,23	116,15	108,46	103,84	96,15	4,38	1,92
1 350,00 –	1 369,99	234,77	190,02	184,77	175,15	165,53	161,30	157,46	150,92	144,77	134,00	123,23	120,15	112,46	107,84	100,15	4,38	1,92
1 370,00 –	1 389,99	238,77	194,02	188,77	179,15	169,53	165,30	161,46	154,92	148,77	138,00	127,23	124,15	116,46	111,84	104,15	4,38	1,92
1 390,00 –	1 409,99	242,77	198,02	192,77	183,15	173,53	169,30	165,46	158,92	152,77	142,00	131,23	128,15	120,46	115,84	108,15	4,38	1,92
1 410,00 –	1 429,99	246,77	202,02	196,77	187,15	177,53	173,30	169,46	162,92	156,77	146,00	135,23	132,15	124,46	119,84	112,15	4,38	1,92
1 430,00 –	1 449,99	250,77	206,02	200,77	191,15	181,53	177,30	173,46	166,92	160,77	150,00	139,23	136,15	128,46	123,84	116,15	4,38	1,92
1 450,00 –	1 469,99	254,77	210,02	204,77	195,15	185,53	181,30	177,46	170,92	164,77	154,00	143,23	140,15	132,46	127,84	120,15	4,38	1,92
1 470,00 –	1 489,99	258,77	214,02	208,77	199,15	189,53	185,30	181,46	174,92	168,77	158,00	147,23	144,15	136,46	131,84	124,15	4,38	1,92
1 490,00 –	1 509,99	262,77	218,02	212,77	203,15	193,53	189,30	185,46	178,92	172,77	162,00	151,23	148,15	140,46	135,84	128,15	4,38	1,92
1 510,00 –	1 529,99	266,77	222,02	216,77	207,15	197,53	193,30	189,46	182,92	176,77	166,00	155,23	152,15	144,46	139,84	132,15	4,38	1,92

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
2 430,00 –	2 469,99	491,71	446,96	441,71	432,10	422,48	418,25	414,40	407,87	401,71	390,94	380,17	377,10	369,40	364,79	357,10	5,65	1,92
2 470,00 –	2 509,99	502,01	457,26	452,01	442,40	432,78	428,55	424,70	418,17	412,01	401,24	390,47	387,40	379,70	375,09	367,40	5,65	1,92
2 510,00 –	2 549,99	512,31	467,56	462,31	452,70	443,08	438,85	435,00	428,47	422,31	411,54	400,77	397,70	390,00	385,39	377,70	5,65	1,92
2 550,00 –	2 589,99	522,61	477,86	472,61	463,00	453,38	449,15	445,30	438,77	432,61	421,84	411,07	408,00	400,30	395,69	388,00	5,65	1,92
2 590,00 –	2 629,99	532,91	488,16	482,91	473,30	463,68	459,45	455,60	449,07	442,91	432,14	421,37	418,30	410,60	405,99	398,30	5,65	1,92
2 630,00 –	2 669,99	543,21	498,46	493,21	483,60	473,98	469,75	465,90	459,37	453,21	442,44	431,67	428,60	420,90	416,29	408,60	5,65	1,92
2 670,00 –	2 709,99	553,51	508,76	503,51	493,90	484,28	480,05	476,20	469,67	463,51	452,74	441,97	438,90	431,20	426,59	418,90	5,65	1,92
2 710,00 –	2 749,99	563,81	519,06	513,81	504,20	494,58	490,35	486,50	479,97	473,81	463,04	452,27	449,20	441,50	436,89	429,20	5,65	1,92
2 750,00 –	2 789,99	574,11	529,36	524,11	514,50	504,88	500,65	496,80	490,27	484,11	473,34	462,57	459,50	451,80	447,19	439,50	5,65	1,92
2 790,00 –	2 829,99	584,41	539,66	534,41	524,80	515,18	510,95	507,10	500,57	494,41	483,64	472,87	469,80	462,10	457,49	449,80	5,65	1,92
2 830,00 –	2 869,99	594,71	549,96	544,71	535,10	525,48	521,25	517,40	510,87	504,71	493,94	483,17	480,10	472,40	467,79	460,10	5,65	1,92
2 870,00 –	2 909,99	605,01	560,26	555,01	545,40	535,78	531,55	527,70	521,17	515,01	504,24	493,47	490,40	482,70	478,09	470,40	5,65	1,92
2 910,00 –	2 949,99	615,31	570,56	565,31	555,70	546,08	541,85	538,00	531,47	525,31	514,54	503,77	500,70	493,00	488,39	480,70	5,65	1,92
2 950,00 –	2 989,99	625,61	580,86	575,61	566,00	556,38	552,15	548,30	541,77	535,61	524,84	514,07	511,00	503,30	498,69	491,00	5,65	1,92
2 990,00 –	3 029,99	635,91	591,16	585,91	576,30	566,68	562,45	558,60	552,07	545,91	535,14	524,37	521,30	513,60	508,99	501,30	5,65	1,92
3 030,00 –	3 069,99	646,21	601,46	596,21	586,60	576,98	572,75	568,90	562,37	556,21	545,44	534,67	531,60	523,90	519,29	511,60	5,65	1,92
3 070,00 –	3 109,99	656,51	611,76	606,51	596,90	587,28	583,05	579,20	572,67	566,51	555,74	544,97	541,90	534,20	529,59	521,90	5,65	1,92
3 110,00 –	3 149,99	666,81	622,06	616,81	607,20	597,58	593,35	589,50	582,97	576,81	566,04	555,27	552,20	544,50	539,89	532,20	5,65	1,92
3 150,00 –	3 189,99	677,11	632,36	627,11	617,50	607,88	603,65	599,80	593,27	587,11	576,34	565,57	562,50	554,80	550,19	542,50	5,65	1,92
3 190,00 –	3 229,99	687,41	642,66	637,41	627,80	618,18	613,95	610,10	603,57	597,41	586,64	575,87	572,80	565,10	560,49	552,80	5,65	1,92
3 230,00 –	3 269,99	697,71	652,96	647,71	638,10	628,48	624,25	620,40	613,87	607,71	596,94	586,17	583,10	575,40	570,79	563,10	5,65	1,92
3 270,00 –	3 309,99	708,01	663,26	658,01	648,40	638,78	634,55	630,70	624,17	618,01	607,24	596,47	593,40	585,70	581,09	573,40	5,65	1,92
3 310,00 –	3 349,99	718,31	673,56	668,31	658,70	649,08	644,85	641,00	634,47	628,31	617,54	606,77	603,70	596,00	591,39	583,70	5,65	1,92
3 350,00 –	3 389,99	728,61	683,86	678,61	669,00	659,38	655,15	651,30	644,77	638,61	627,84	617,07	614,00	606,30	601,69	594,00	5,65	1,92
3 390,00 –	3 429,99	738,91	694,16	688,91	679,30	669,68	665,45	661,60	655,07	648,91	638,14	627,37	624,30	616,60	611,99	604,30	5,65	1,92
3 430,00 –	3 469,99	749,21	704,46	699,21	689,60	679,98	675,75	671,90	665,37	659,21	648,44	637,67	634,60	626,90	622,29	614,60	5,65	1,92
3 470,00 –	3 509,99	759,51	714,76	709,51	699,90	690,28	686,05	682,20	675,67	669,51	658,74	647,97	644,90	637,20	632,59	624,90	5,65	1,92
3 510,00 –	3 549,99	769,81	725,06	719,81	710,20	700,58	696,35	692,50	685,97	679,81	669,04	658,27	655,20	647,50	642,89	635,20	5,65	1,92
3 550,00 –	3 589,99	780,11	735,36	730,11	720,50	710,88	706,65	702,80	696,27	690,11	679,34	668,57	665,50	657,80	653,19	645,50	5,65	1,92
3 590,00 –	3 629,99	790,41	745,66	740,41	730,80	721,18	716,95	713,10	706,57	700,41	689,64	678,87	675,80	668,10	663,49	655,80	5,65	1,92
3 630,00 –	3 669,99	800,71	755,96	750,71	741,10	731,48	727,25	723,40	716,87	710,71	699,94	689,17	686,10	678,40	673,79	666,10	5,65	1,92
3 670,00 –	3 709,99	811,01	766,26	761,01	751,40	741,78	737,55	733,70	727,17	721,01	710,24	699,47	696,40	688,70	684,09	676,40	5,65	1,92
3 710,00 –	3 749,99	821,31	776,56	771,31	761,70	752,08	747,85	744,00	737,47	731,31	720,54	709,77	706,70	699,00	694,39	686,70	5,65	1,92
3 750,00 –	3 789,99	831,61	786,86	781,61	772,00	762,38	758,15	754,30	747,77	741,61	730,84	720,07	717,00	709,30	704,69	697,00	5,65	1,92
3 790,00 –	3 829,99	841,91	797,16	791,91	782,30	772,68	768,45	764,60	758,07	751,91	741,14	730,37	727,30	719,60	714,99	707,30	5,65	1,92

52 périodes de paie par année

Paie assujettie à la retenue (utilisez la tranche appropriée)		Code de retenue Retenez sur chaque paie la somme indiquée dans la colonne correspondant au code inscrit dans le formulaire TP-1015.3 de l'employé.															Redressement Voyez la page 3.	
		0	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Y	Z
1 530,00 –	1 549,99	270,77	226,02	220,77	211,15	201,53	197,30	193,46	186,92	180,77	170,00	159,23	156,15	148,46	143,84	136,15	4,38	1,92
1 550,00 –	1 569,99	274,77	230,02	224,77	215,15	205,53	201,30	197,46	190,92	184,77	174,00	163,23	160,15	152,46	147,84	140,15	4,38	1,92
1 570,00 –	1 589,99	278,77	234,02	228,77	219,15	209,53	205,30	201,46	194,92	188,77	178,00	167,23	164,15	156,46	151,84	144,15	4,38	1,92
1 590,00 –	1 609,99	282,77	238,02	232,77	223,15	213,53	209,30	205,46	198,92	192,77	182,00	171,23	168,15	160,46	155,84	148,15	4,38	1,92
1 610,00 –	1 629,99	286,77	242,02	236,77	227,15	217,53	213,30	209,46	202,92	196,77	186,00	175,23	172,15	164,46	159,84	152,15	4,38	1,92
1 630,00 –	1 649,99	290,77	246,02	240,77	231,15	221,53	217,30	213,46	206,92	200,77	190,00	179,23	176,15	168,46	163,84	156,15	4,38	1,92
1 650,00 –	1 669,99	294,77	250,02	244,77	235,15	225,53	221,30	217,46	210,92	204,77	194,00	183,23	180,15	172,46	167,84	160,15	4,38	1,92
1 670,00 –	1 689,99	299,39	254,64	249,39	239,78	230,16	225,93	222,08	215,55	209,39	198,62	187,85	184,78	177,08	172,47	164,78	5,26	1,92
1 690,00 –	1 709,99	304,19	259,44	254,19	244,58	234,96	230,73	226,88	220,35	214,19	203,42	192,65	189,58	181,88	177,27	169,58	5,26	1,92
1 710,00 –	1 729,99	308,99	264,24	258,99	249,38	239,76	235,53	231,68	225,15	218,99	208,22	197,45	194,38	186,68	182,07	174,38	5,26	1,92
1 730,00 –	1 749,99	313,79	269,04	263,79	254,18	244,56	240,33	236,48	229,95	223,79	213,02	202,25	199,18	191,48	186,87	179,18	5,26	1,92
1 750,00 –	1 769,99	318,59	273,84	268,59	258,98	249,36	245,13	241,28	234,75	228,59	217,82	207,05	203,98	196,28	191,67	183,98	5,26	1,92
1 770,00 –	1 789,99	323,39	278,64	273,39	263,78	254,16	249,93	246,08	239,55	233,39	222,62	211,85	208,78	201,08	196,47	188,78	5,26	1,92
1 790,00 –	1 809,99	328,19	283,44	278,19	268,58	258,96	254,73	250,88	244,35	238,19	227,42	216,65	213,58	205,88	201,27	193,58	5,26	1,92
1 810,00 –	1 829,99	332,99	288,24	282,99	273,38	263,76	259,53	255,68	249,15	242,99	232,22	221,45	218,38	210,68	206,07	198,38	5,26	1,92
1 830,00 –	1 849,99	337,79	293,04	287,79	278,18	268,56	264,33	260,48	253,95	247,79	237,02	226,25	223,18	215,48	210,87	203,18	5,26	1,92
1 850,00 –	1 869,99	342,59	297,84	292,59	282,98	273,36	269,13	265,28	258,75	252,59	241,82	231,05	227,98	220,28	215,67	207,98	5,26	1,92
1 870,00 –	1 889,99	347,39	302,64	297,39	287,78	278,16	273,93	270,08	263,55	257,39	246,62	235,85	232,78	225,08	220,47	212,78	5,26	1,92
1 890,00 –	1 909,99	352,19	307,44	302,19	292,58	282,96	278,73	274,88	268,35	262,19	251,42	240,65	237,58	229,88	225,27	217,58	5,26	1,92
1 910,00 –	1 929,99	356,99	312,24	306,99	297,38	287,76	283,53	279,68	273,15	266,99	256,22	245,45	242,38	234,68	230,07	222,38	5,26	1,92
1 930,00 –	1 949,99	361,79	317,04	311,79	302,18	292,56	288,33	284,48	277,95	271,79	261,02	250,25	247,18	239,48	234,87	227,18	5,26	1,92
1 950,00 –	1 969,99	366,59	321,84	316,59	306,98	297,36	293,13	289,28	282,75	276,59	265,82	255,05	251,98	244,28	239,67	231,98	5,26	1,92
1 970,00 –	1 989,99	371,39	326,64	321,39	311,78	302,16	297,93	294,08	287,55	281,39	270,62	259,85	256,78	249,08	244,47	236,78	5,26	1,92
1 990,00 –	2 009,99	376,19	331,44	326,19	316,58	306,96	302,73	298,88	292,35	286,19	275,42	264,65	261,58	253,88	249,27	241,58	5,26	1,92
2 010,00 –	2 029,99	380,99	336,24	330,99	321,38	311,76	307,53	303,68	297,15	290,99	280,22	269,45	266,38	258,68	254,07	246,38	5,26	1,92
2 030,00 –	2 069,99	388,71	343,96	338,71	329,10	319,48	315,25	311,40	304,87	298,71	287,94	277,17	274,10	266,40	261,79	254,10	5,65	1,92
2 070,00 –	2 109,99	399,01	354,26	349,01	339,40	329,78	325,55	321,70	315,17	309,01	298,24	287,47	284,40	276,70	272,09	264,40	5,65	1,92
2 110,00 –	2 149,99	409,31	364,56	359,31	349,70	340,08	335,85	332,00	325,47	319,31	308,54	297,77	294,70	287,00	282,39	274,70	5,65	1,92
2 150,00 –	2 189,99	419,61	374,86	369,61	360,00	350,38	346,15	342,30	335,77	329,61	318,84	308,07	305,00	297,30	292,69	285,00	5,65	1,92
2 190,00 –	2 229,99	429,91	385,16	379,91	370,30	360,68	356,45	352,60	346,07	339,91	329,14	318,37	315,30	307,60	302,99	295,30	5,65	1,92
2 230,00 –	2 269,99	440,21	395,46	390,21	380,60	370,98	366,75	362,90	356,37	350,21	339,44	328,67	325,60	317,90	313,29	305,60	5,65	1,92
2 270,00 –	2 309,99	450,51	405,76	400,51	390,90	381,28	377,05	373,20	366,67	360,51	349,74	338,97	335,90	328,20	323,59	315,90	5,65	1,92
2 310,00 –	2 349,99	460,81	416,06	410,81	401,20	391,58	387,35	383,50	376,97	370,81	360,04	349,27	346,20	338,50	333,89	326,20	5,65	1,92
2 350,00 –	2 389,99	471,11	426,36	421,11	411,50	401,88	397,65	393,80	387,27	381,11	370,34	359,57	356,50	348,80	344,19	336,50	5,65	1,92
2 390,00 –	2 429,99	481,41	436,66	431,41	421,80	412,18	407,95	404,10	397,57	391,41	380,64	369,87	366,80	359,10	354,49	346,80	5,65	1,92

Annexe 9.9

T4 - ÉTAT DE LA RÉMUNÉRATION PAYÉE

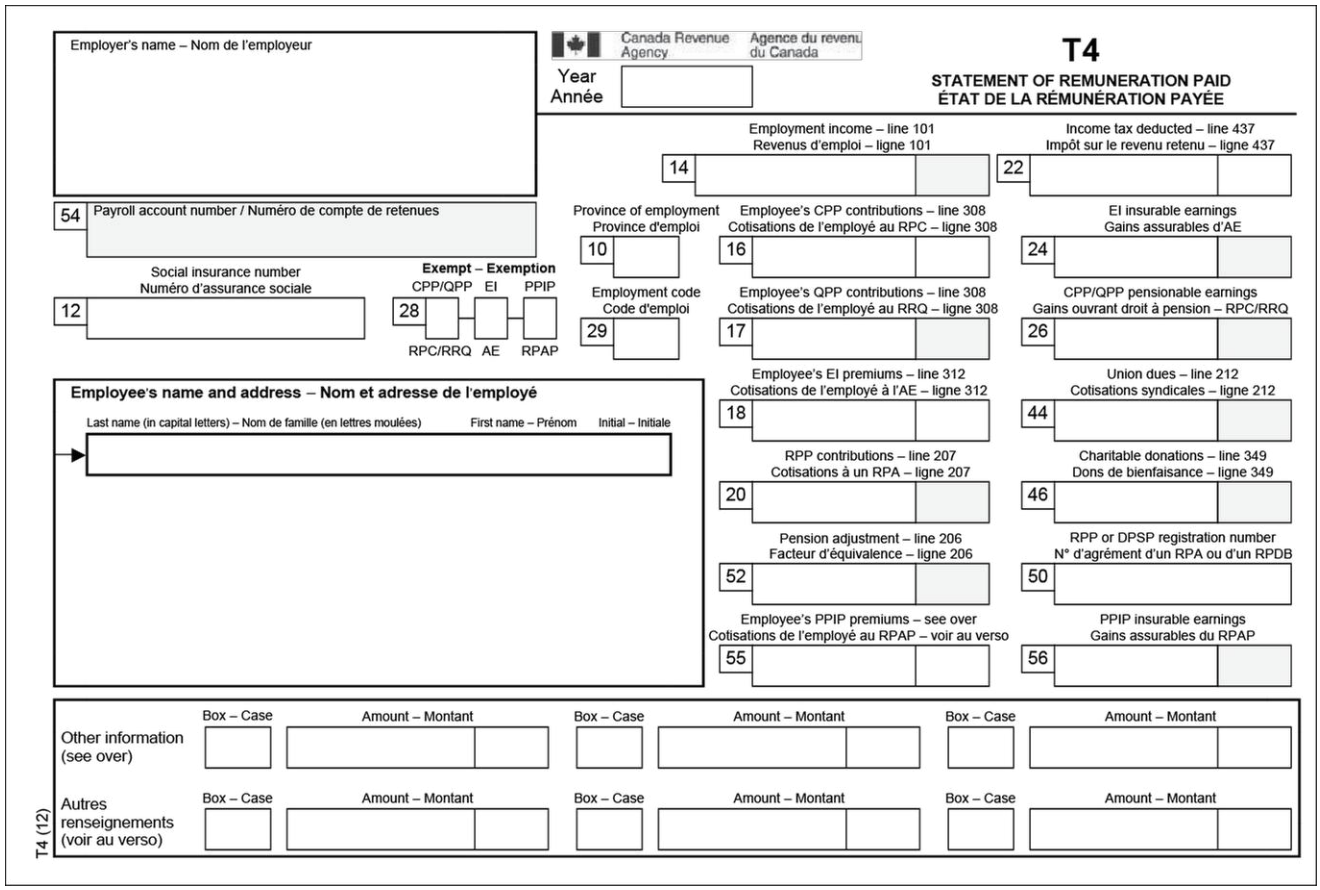

Source : Revenu Canada.T4 – État de la rémunération payée. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.10

RELEVÉ 1 - REVENUS D'EMPLOI ET REVENUS DIVERS

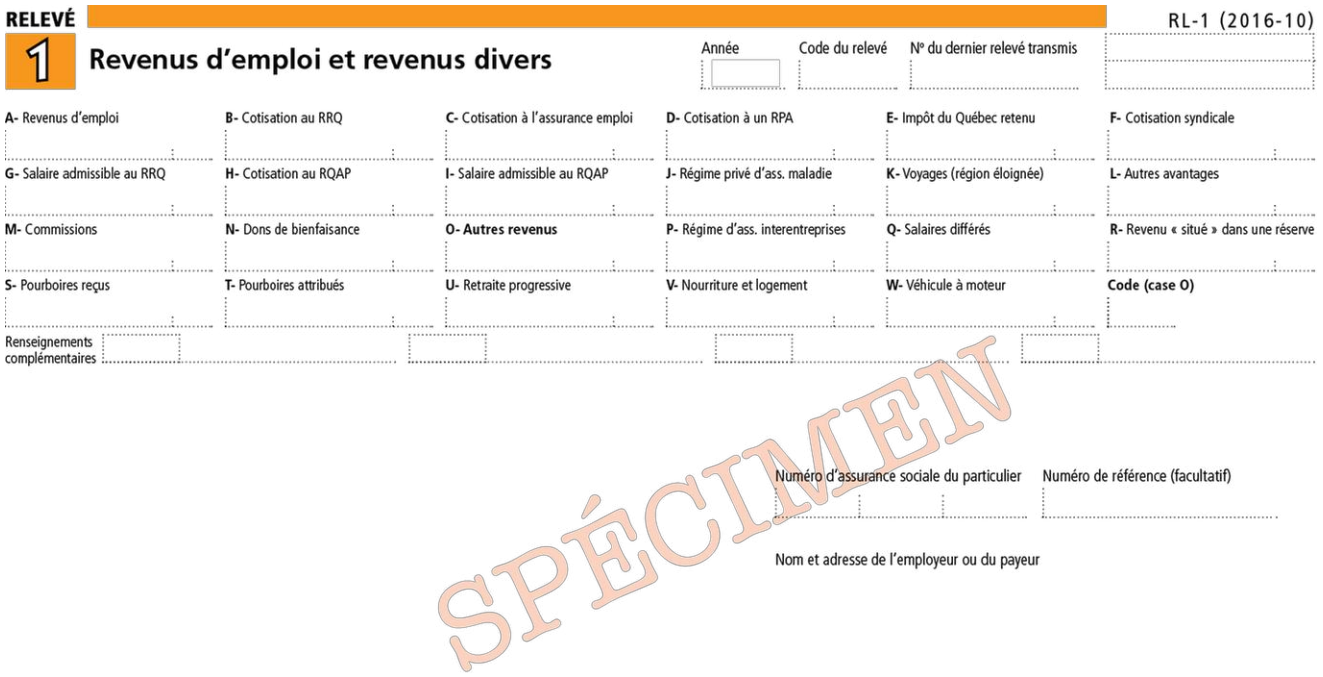

RELEVÉ 1 — Revenus d'emploi et revenus divers — RL-1 (2016-10)

Année | Code du relevé | N° du dernier relevé transmis

A- Revenus d'emploi	B- Cotisation au RRQ	C- Cotisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- Impôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
G- Salaire admissible au RRQ	H- Cotisation au RQAP	I- Salaire admissible au RQAP	J- Régime privé d'ass. maladie	K- Voyages (région éloignée)	L- Autres avantages
M- Commissions	N- Dons de bienfaisance	**O- Autres revenus**	P- Régime d'ass. interentreprises	Q- Salaires différés	R- Revenu « situé » dans une réserve
S- Pourboires reçus	T- Pourboires attribués	U- Retraite progressive	V- Nourriture et logement	W- Véhicule à moteur	**Code (case O)**

Renseignements complémentaires

Numéro d'assurance sociale du particulier | Numéro de référence (facultatif)

Nom et adresse de l'employeur ou du payeur

SPÉCIMEN

REVENU QUÉBEC

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit – Président-directeur général

Source : Relevé 1 - Revenus d'emploi et revenus divers - RL-1. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Annexe 9.11

T4 SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION PAYÉE

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

0505

T4 Summary / Sommaire

Summary of Remuneration Paid
Sommaire de la rémunération payée

Protected B / Protégé B
when completed / une fois rempli

For the year ending December 31,
Pour l'année se terminant le 31 décembre **20X**

You have to file your T4 information return on or before the last day of **February**. See the information on the back of this form.

Vous devez produire votre déclaration de renseignements T4 au plus tard le dernier jour de **février**. Lisez les renseignements au verso de ce formulaire.

Employer's account number (15 characters) – Numéro de compte de l'employeur (15 caractères)

Name and address of employer – Nom et adresse de l'employeur

88 Total number of T4 slips filed / Nombre total de feuillets T4 produits

14 Employment income – Revenus d'emploi

20 Registered pension plan (RPP) contributions / Cotisations à un régime de pension agréé (RPA)

52 Pension adjustment – Facteur d'équivalence

16 Employees' CPP contributions / Cotisations des employés au RPC

27 Employer's CPP contributions / Cotisations de l'employeur au RPC

18 Employees' EI premiums – Cotisations des employés à l'AE

19 Employer's EI premiums – Cotisations de l'employeur à l'AE

22 Income tax deducted – Impôt sur le revenu retenu

80 Total deductions reported (16 + 27 + 18 + 19 + 22) / Total des retenues déclarées (16 + 27 + 18 + 19 + 22)

82 **Minus:** remittances – **Moins :** versements

Generally, we do not charge or refund a difference of $2 or less.

Généralement, une différence de 2 $ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.

Difference – Différence

84 Overpayment – Paiement en trop

86 Balance due – Solde dû

Internal use only – Pour usage interne

Do not use this area
N'inscrivez rien ici

90 Last to current / Précédente à courante: 1 2 — Other / Autre: 3

91 Pro forma: 1 2

93 Date

94 PD15-1

96 POF / PSF

97 NLFP / APPT

98 NMEFP / APPEO

Memo – Note

Prepared by – Établi par

Date

Canadian-controlled private corporations or unincorporated employers
Sociétés privées sous contrôle canadien ou employeurs non constitués

74 SIN of the proprietor(s) or principal owner(s) – NAS du ou des propriétaires

75

76 Person to contact about this return / Personne avec qui communiquer au sujet de cette déclaration

78 Area code / Indicatif régional — Telephone number / Numéro de téléphone — Extension / Poste

Certification – Attestation

I certify that the information given on this T4 information return and on related slips is correct and complete.
J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration de renseignements T4 et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets.

Date — Signature of authorized person – Signature d'une personne autorisée — Position or office – Titre ou poste

Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 047
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels ARC PPU 047

T4 Summary – Sommaire (15)

Canada

Source : Revenu Canada. T4 – Sommaire de la rémunération payée. Reproduit avec la permission du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.

Annexe 9.12

SOMMAIRE 1 - SOMMAIRE DES RETENUES ET DES COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR

REVENU QUÉBEC

Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur

SOMMAIRE 1

RLZ-1.S (2017-10)
1 de 3

Nom de l'employeur		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse postale	Code postal	Numéro d'identification : Dossier : **RS**

Année 2017

Réservé à Revenu Québec
Date

Nombre de relevés 1, 2 et 25 produits : sur support papier ____ par Internet ____

Numéro du préparateur, s'il y a lieu NP

1 Relevé mensuel des droits

Mois	Droits payés ou à payer

Notez que les droits comptabilisés ne tiennent pas compte des versements périodiques pour la CNESST (en matière de santé et de sécurité du travail) effectués à Revenu Québec.

2 Sommaire des retenues et des cotisations à verser

Cotisations au RRQ

Cotisations des employés (case B des relevés 1)	1		
Cotisation de l'employeur	+ 2	▶ 3	

Cotisations au RQAP

Cotisations des employés (case H des relevés 1)	7		
Cotisation de l'employeur	+ 8	± ▶ 9	

Impôt du Québec

Relevés 1 (case E) et relevés 25 (case I)	10		
Relevés 2 (case J)	+ 11	± ▶ 12	

Additionnez les montants des lignes 3, 9 et 12. **Total partiel** = 25

Retenues à la source et cotisations d'employeur versées dans l'année pour le RRQ, le RQAP et l'impôt retenu, à l'aide des formulaires TPZ-1015.R.14 (le total des lignes 26 et 38 devra être égal au total de la partie 1) – 26

Montant de la ligne 25 moins celui de la ligne 26. Inscrivez le signe moins (–) devant un montant négatif[1].
(Un montant positif représente une somme qui était due lors d'un versement en cours d'année.)
Reportez le résultat à la case 91 du bordereau de paiement de la page 3.

Cotisations au RRQ et au RQAP et impôt retenu = 27

Retournez ce formulaire à Revenu Québec avec le bordereau de paiement.

147G ZZ 49525571

Formulaire prescrit – Président-directeur général

Annexe 9.12

SOMMAIRE 1 - SOMMAIRE DES RETENUES ET DES COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR (*suite*)

RLZ-1.S (2017-10)
2 de 3

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)

Masse salariale totale servant à déterminer le taux de cotisation à inscrire à la ligne 36. Reportez ce montant à la case 90 du bordereau de paiement à la page 3. 28

Code SCIAN, si le montant de la ligne 28 est inférieur à 5 000 000 $ et que plus de 50 % de ce montant se rapporte à des activités des secteurs primaire et manufacturier[2] 29

Salaires assujettis (voyez le guide RL-1.G) 30

Salaires exemptés (voyez le guide RL-1.G) 31 – 32

Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 32 = 34

Taux de cotisation[3] × 36 %

Multipliez le montant de la ligne 34 par le taux de la ligne 36 **Cotisation au FSS avant réduction** = 37

Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisés (remplissez le formulaire LE-34.1.12)

Montant admissible pour la réduction de la cotisation 37a

Taux de réduction × 37b %

Réduction de la cotisation au FSS pour la création d'emplois spécialisés. Ce montant ne doit pas dépasser celui de la ligne 37. = ▶ 37c

Cotisation au FSS versée dans l'année à l'aide des formulaires TPZ-1015.R.14 **(le total des lignes 26 et 38 doit être égal au total de la partie 1)** 38

Montant de la ligne 37 moins le total des montants des lignes 37c et 38. Inscrivez le signe moins (–) devant un montant négatif. Reportez le résultat à la case 92 du bordereau de paiement à la page 3.

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS) = 39

Cotisation relative aux normes du travail[4]

Reportez le montant de la ligne 41 à la case 93 du bordereau de paiement à la page 3. Si vous, ou votre service de paie, avez déjà versé cette somme à Revenu Québec, inscrivez 0 à la case 93. Vérifiez aussi les paiements effectués par l'intermédiaire de votre institution financière.

Rémunérations assujetties (calculées dans le formulaire LE-39.0.2 pour l'année 2017) 40 × **0,07 %** ▶ 41

Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)[5]

Masse salariale, **si supérieure à 2 000 000 $** 50 × **1 %** ▶ 51

Dépenses de formation admissibles (maximum : montant de la ligne 51). Remplissez la grille de calcul ci-dessous. – 52

Montant de la ligne 51 moins celui de la ligne 52. Reportez le résultat à la case 94 du bordereau de paiement à la page 3. **FDRCMO** = ▶ 53

Additionnez (ou soustrayez) les montants des lignes 27, 39, 41 et 53. Reportez le résultat à la ligne 71, s'il est négatif, ou à la ligne 72, s'il est positif. Tout solde impayé peut entraîner des intérêts et une pénalité. **Solde** 70

Remboursement 71 **Solde à payer** 72

3 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce sommaire et dans les relevés 1, 2 et 25 sont exacts et complets.

Nom et fonction du signataire (en majuscules)

Signature | Date | Ind. rég. | Téléphone | Poste

Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles reportables

Solde des dépenses de formation admissibles des années passées reporté à l'année courante		75
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+	76
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	=	77
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation au FDRCMO (maximum : montant de la ligne 51). Reportez-le à la ligne 52.	–	78
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78 **Dépenses de formation admissibles reportables aux années suivantes**	=	79

Les renseignements fournis pourront être comparés avec ceux obtenus d'autres sources et transmis à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

147H ZZ 49525572

Source : Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur - RLZ-1.S. Avec la permission de l'Agence du Revenu du Québec.

Plan comptable

PLAN COMPTABLE	
Actif	
Actif à court terme	
Encaisse	1010
Placements à court terme	1050
Clients	1100
TPS à recevoir	1105
TVQ à recevoir	1110
Intérêts à recevoir	1115
Honoraires à recevoir	1125
Loyers à recevoir	1130
Produits divers à recevoir	1145
Dividendes à recevoir	1150
Taxes à la consommation à recevoir	1155
Effet à recevoir (court terme)	1160
Stock de marchandises	1180
Fournitures de bureau	1190
Fournitures (autres)	1200
Assurance payée d'avance	1210
Loyer payé d'avance	1220
Taxes municipales payées d'avance	1230
Taxes scolaires payées d'avance	1240
Publicité payée d'avance	1250
Immobilisations	
Matériel roulant	1300
Amortissement cumulé – matériel roulant	1310
Équipement de bureau	1400
Amortissement cumulé – équipement de bureau	1410
Matériel informatique	1500
Amortissement cumulé – matériel informatique	1510
Équipement	1600
Amortissement cumulé – équipement	1610
Ameublement de bureau	1800
Amortissement cumulé – ameublement de bureau	1810
Améliorations locatives	1850
Amortissement cumulé – améliorations locatives	1860
Bâtiment	1900
Amortissement cumulé – bâtiment	1910
Entrepôt	1920
Amortissement cumulé – entrepôt	1930
Terrain	1960

Passif	
Passif à court terme	
Emprunt bancaire (marge de crédit)	2050
Fournisseurs	2100
Effet à payer (court terme)	2150
TPS à payer	2305
TVQ à payer	2310
Salaires à payer	2350
RRQ à payer	2360
RQAP à payer	2365
FSS à payer	2370
CNESST à payer	2372
Impôt provincial à payer	2375
A-E à payer	2390
Impôt fédéral à payer	2395
Vacances à payer	2400
REER collectif à payer	2422
RVER à payer	2423
Régime de retraite à payer	2425
Cotisations syndicales à payer	2430
Dons de charité à payer	2435
Publicité à payer	2440
Intérêts à payer	2450
Autres charges à payer	2452
Loyer à payer	2455
Dividendes à payer	2457
Produits perçus d'avance	2460
Impôts sur les sociétés à payer	2490
Passif à long terme	
Effet à payer (long terme)	2850
Emprunt hypothécaire	2900
Capitaux propres	
Capitaux propres (entreprise à propriétaire unique)	
Nom du propriétaire – capital	3100
Nom du propriétaire – apports	3200
Nom du propriétaire – retraits	3300
Capitaux propres (société par actions)	
Capital-actions	
Capital-actions ordinaire	3400
Capital-actions privilégié	3405
Bénéfices non répartis	
Bénéfices non répartis	3475
Dividendes – actions ordinaires	3485
Dividendes – actions privilégiées	3490

Produits	
Produits d'exploitation	
Commissions gagnées	4100
Honoraires professionnels	4110
Services rendus	4120
Honoraires de gestion	4130
Redevances gagnées	4150
Revenus de transport	4160
Revenus de location	4170
Billets d'entrée	4180
Travaux d'excavation	4200
Revenus d'extermination	4210
Produits divers	4220
Honoraires de consultation	4230
Produits de livraison	4240
Produits d'abonnements gagnés	4250
Revenus de cours	4270
Produits d'intérêts	4290
Produits de dividendes	4300
Ventes	4500
Rendus et rabais sur ventes	4510
Escomptes sur ventes	4520
Gain sur disposition d'immobilisations	4640
Charges	
Coût des marchandises vendues	
Stock de marchandises au début	5010
Achats	5100
Rendus et rabais sur achats	5110
Escomptes sur achats	5120
Frais de transport à l'achat	5130
Frais de douane	5140
Stock de marchandises à la fin	5150
Charges d'exploitation	
Salaires	5300
Salaires des vendeurs	5310
Salaires de l'administration	5315
Charges sociales	5320
Avantages sociaux	5330
Vacances	5340
Loyer	5410
Location de gymnase	5415
Publicité	5420
Frais de bureau	5500
Frais de fournitures (autres)	5530
Entretien et réparations – matériel roulant	5600
Entretien et réparations – équipement de bureau	5620
Entretien et réparations – autres	5630
Entretien et réparations – bâtiment	5640
Cotisations professionnelles	5650
Taxes municipales	5660
Taxes scolaires	5670

Location d'équipement	5680
Frais divers de vente	5690
Frais de livraison	5700
Frais de déplacement	5705
Frais de repas et de représentation	5710
Essence	5715
Honoraires de gestion	5720
Honoraires professionnels	5725
Électricité	5730
Chauffage	5735
Assurance	5740
Télécommunications	5750
Frais légaux	5760
Charges d'intérêts	5780
Frais bancaires	5790
Charges diverses	5815
Amortissement – matériel roulant	5820
Amortissement – équipement de bureau	5830
Amortissement – matériel informatique	5840
Amortissement – équipement	5850
Amortissement – ameublement de bureau	5870
Amortissement – améliorations locatives	5875
Amortissement – bâtiment	5880
Amortissement – entrepôt	5885
Perte sur disposition d'immobilisations	5900
Charge d'impôts sur les sociétés	5995
Sommaire des résultats	5999

Sources

Iconographiques

p. couverture : Venomous Vector/Shutterstock ;
p. 2-3 : (ouverture de chapitre) Kzenon/Shutterstock.com ;
p. 3 : (personnage principal) Luis Santos/Shutterstock.com ;
p. 6 : (directrice générale) vgstudio/Shutterstock.com, (directeur financier) Robbie-/iStockphoto, (directeur des ventes) paultarasenko/Shutterstock.com, (directrice des opérations) michaeljung/iStockphoto, (directrice des ressources humaines) Giulio Fornasar/iStockphoto, (directeur des systèmes d'information) dima_sidelnikov/iStockphoto ;
p. 10 : (entreprise de service) Monkey Business Images/Shutterstock.com, (entreprise commerciale) Kristi Blokhin/Shutterstock.com, (entreprise de transformation) jovanjaric/iStockphoto ;
p. 13 : (entreprise individuelle) izusek/iStockphoto, (société en nom collectif) Portra/iStockphoto, (société par actions) PeskyMonkey/iStockphoto, (coopérative) Coopsco Saint-Hyacinthe ;
p. 21 : (balance) Orla/Shutterstock.com ;
p. 22 : (Banque Boréale) Taily/Shutterstock.com ;
p. 23 : (B et R Mécanique) iadams/Shutterstock.com ;
p. 25 : (Quincaillerie Maisonneuve) Skovoroda/Shutterstock.com ;
p. 30 : (Arbres en fleurs) Kudryashka/Shutterstock.com ;
p. 44-45 : (ouverture de chapitre) DuxX/Shutterstock.com ;
p. 45 : (personnage principal) Rido/Shutterstock.com ;
p. 78-79 : (ouverture de chapitre) panitanphoto/Shutterstock.com ;
p. 79 : (personnage principal) jaroon/iStockphoto ;
p. 87 : (Musique Pick & Cordes) nok chaiwut/Shutterstock.com ;
p. 89 : (Brault inc.) danier/iStockphoto ;
p. 90 : (Déneigement Robert Vigneault) patrimonio designs ltd/Shutterstock.com ;
p. 92 : (Horizon Télécom) Bellenixe/iStockphoto ;
p. 113 : (Banque Nordique) dmi-sky/Shutterstock.com ;
p. 114 : (Tradco) Vector/Shutterstock.com, (Les Autos Camirand) averole/Shutterstock.com ;
p. 115 : (Banque Loyale) Electric_Crayon/iStockphoto ;
p. 116 : (Breault et Marchand) Vector/Shutterstock.com ;
p. 117 : (Info GTS inc.) Alexwhite/Shutterstock.com ;
p. 118 : (Beaux jardins inc.) mcherevan/Shutterstock.com ;
p. 120 : (Service d'entretien Groleau) bulentgultek/iStockphoto ;
p. 123 : (Mobilart) artvea/iStockphoto ;
p. 124 : (Piano extra) maximmmmum/Shutterstock.com ;
p. 126 : (Conservatoire Lafontaine) illustratioz/Shutterstock.com ;
p. 127 : (Hélio-Québec) Si-Gal/iStockphoto ;
p. 136-137 : (ouverture de chapitre) APISITH/Shutterstock.com ;
p. 137 : (personnage principal) APISITH/Shutterstock.com ;
p. 143 : (Équipement Bureau) PhotoHamster/iStockphoto ;
p. 144 : (Entretien ménager Boutin) dutchicon/iStockphoto ;
p. 160 : (Hôtel Vogue) theseamuss/iStockphoto ;
p. 202 : (Hôtel Royal) alexionutcoman/iStockphoto, (Déneigement Paquette) sdCrea ;
p. 203 : (Garage Gauthier) berkut/Shutterstock ;
p. 204 : (Pétro-gaz inc.) Main_sail/iStockphoto ;
p. 228-229 : (ouverture de chapitre) vinhdav/iStockphoto ;
p. 229 : (personnage principal) Image Source/iStockphoto ;
p. 231 : (fourniture de bureau) fcafotodigital/iStockphoto ;
p. 258 : (Universel Design) chuwy/iStokphoto ;
p. 264 : (Assurances Langevin) angelh/Shutterstock.com ;
p. 288 : (Services Informatiques du Village) Alex Best/Shutterstock.com ;
p. 289 : (Xarcom) John T Takai/Shutterstock.com ;
p. 298 : (Viger, Deniger et associés) Kevinop/iStockphoto ;
p. 299 : (Laplante, Berger et associés) Glopphy/iStockphoto ;
p. 301 : (Déménagement PVC) porcorex/iStockphoto ;
p. 303 : (Transport Trans-Canada) Michael D Brown/Shutterstock.com ;
p. 382-383 : (ouverture de chapitre) Alija/iStockphoto ;
p. 383 : (personnage principal) Sam Edwards/iStockphoto ;
p. 386 : (Boutique Léa) Claudiu Mihai Badea/Shutterstock.com ;
p. 392 : (Banque Saint-Laurent) TeddyandMia/Shutterstock.com ;
p. 395 : (Boutique Camille Bergeron) Vera Holera/Shutterstock.com ;
p. 396 : (Caisse d'économie du meuble) ©Nabeel Zytoon/Dreamstime.com ;
p. 399 : (Pierre Desames inc.) shockfactor.de/Shutterstock.com ;
p. 403 : (Jean-Guy Gauthier Maître ébéniste) Franck Boston/Shutterstock.com ;
p. 406 : (Cabana Transport Inc.) AlexeyZet/Shutterstock.com ;
p. 408 : (Gramma) stanga/Shutterstock.com ;
p. 438-439 : (ouverture de chapitre) tzahiV/iStockphoto ;
p. 439 : (personnage principal) blvdone/Shutterstock.com ;
p. 479 : (Pro-Golf) rodho/Shutterstock.com ;
p. 484 : (CKSC) Petr Bukal/Shutterstock.com, (Golf en gros) newyear/Shutterstock.com ;
p. 490-491 : (ouverture de chapitre) Phonlamai Photo/Shutterstock.com ;
p. 491 : (personnage principal) Phonlamai Photo/Shutterstock.com.

Textes

Ménard, L. et collab. (2014). *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, 3e éd., Toronto, CPA Canada.

Office québécois de la langue française. (2005), (2006), (2012). *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], www.gdt.gouv.qc.ca (Page consultée le 2 février 2018).

Index

A

Abonnement perçu d'avance, 270–271, 278, 324, 347
Achat(s), **399***
  enregistrement des _ et des décaissements, 469P**
  exemples d'_, 23–26, 28–30
  nets, **408**
  rendus et rabais sur _, 400–401
Acquisition
  d'un immeuble, 85, 150–151
  principe du coût d'_, **15**
Actif(s), **18**
  à court terme, 105, 105F, 175F
  équation comptable, 20
Actionnaire, 12, **217**
Activités comptables, 17
Affaires, chiffre d', **141**
Agence du revenu du Canada, 138, 241, 493, 503, 505–506, 535T, 537
Agences gouvernementales
  formulaires à remettre aux _, 539–543
  formulaires des _, 493–497
Amortissement, **233**
  calcul et enregistrement de l'_, 288P
  dégressif à taux constant, 241–243
  écriture au journal général, 347–348
  en ligne droite, 235
  enregistrement des charges d'_, 279
  linéaire, 235–238
  principe de l'_, 233T
  proportionnel à l'utilisation, 239–240
  régularisation basée sur une balance de vérification partielle, 289P
Analyse des transactions
  entreprise individuelle avec taxes, 147T, 149T–150T, 152T–155T, 157T–159T, 161T
  entreprise individuelle sans taxes, 82T, 84T–85T, 87T–88T, 90T–92T
Année, procédures de fin d', 560P
Apport(s), **46**, **47F**, 55
Assurance
  calcul de la prime d'_, 321–323
  collective, **508**, 510T
  dates de couverture, 265F, 267F, 345F
  emploi, *voir* Assurance-emploi
  payée d'avance, 263–268, 276, 297P, 320, 321–323, 325P, 344–345
  prime d'_, 159–160
  régularisation de l'_, 325P
Assurance-emploi, **505**, 509T, 516
  calculs de _, 505
Auditeur, CPA-, 8, 9T
Avantages sociaux, 517–518, 521

B

Balance de vérification, **103**, 109F, **173**
  après clôture, 338–339, 357, 418–419
  complète, régularisations de charges et _, 303P
  complète, régularisations de produits et _, 306P
  exemples de _, 274–275
  inscription dans le chiffrier, 341, 342T, 343
  partielle, régularisation et _, 289P, 293P, 296P, 297P, 301P
  préparation des états financiers et _, 133P, 179F, 210P
  production dans le chiffrier, 349, 351T
  production de la _, 134P, 173, 179F, 212P
  régularisée, **273**, 282–283, 334–335, 349, 351T
Bénéfice net, **50**, 55
Bénéfices non repartis, **219**
  d'une société par actions, 217, 219
Bilan, 5F, **26**, 57–58, 105–107
  chiffrier et _, 352
  comptes de l'équation fondamentale et _, 66T
  d'une entreprise individuelle, 37P
  d'une entreprise individuelle/de service, 175, 180F
  d'une société par actions, 42P, 220
  entreprise commerciale, 412
  état des capitaux propres et _, 58, 59F
  préparation d'un _, 39P, 40P, 72P, 105–107, 109F, 285
Bordereau de dépôt, **21**

C

Caisse de retraite, *voir* Régime de retraite
Caisses populaires, 13
Calcul
  à l'aide des données comptables, 423P
  d'amortissement, 236, 239–240, 241–242, 288P
  de la prime d'assurance, 265, 267, 321–323
  de la retenue d'assurance-emploi, 505
  de la retenue de RRQ/RQAP, 504–505
  de la TPS et TVQ, 142–144
  de salaire brut, 501–502
  des contributions de l'employeur, 550P, 552P, 554P
  du coût des marchandises vendues, 409
  du salaire assujetti, 507T
  du salaire brut, 547P
  du salaire net et l'enregistrement au journal général, 549P
Calendriers, 246
Capital, **249**
Capital-actions ordinaire, 217
Capitaux propres, **19**, 107, *voir aussi* États des capitaux propres
  charges/produits d'exploitation et _, 64–65
  d'une entreprise individuelle/de service, 177
  équation comptable et _, 20, 38P, 47
Carte de pointage, **501**
Certification, mission de, **8**
Charge(s)
  à payer, 244–250, 303P
  d'amortissement annuelle, 235, 239, 241–242
  d'exploitation, **46**, 49, 50F
  d'impôts sur les sociétés, 218–219
  d'intérêts, *voir* Intérêts à payer
  liées à un actif, 255T
  liées à un passif, 245T
  payées d'avance, 255–269, 303P
  principe du rattachement des _ aux produits, **230**–232
  sociales de l'employeur, 515–517, 521
Chèque, émission d'un _, 89–90, 94, 155–156
Chiffre d'affaires, **80**, **141**
Chiffrier, **339**
  cycle comptable complet à l'aide du _, 339–341
  d'une entreprise de service incorporée en société d'actions, 373, 374T
  et cycle comptable complet, 340FT
  finalisation du _, 352, 353T
  inscription de la balance de vérification dans le _, 341, 342T, 343
  inscription des écritures de régularisation dans le _, 349, 350T
  préparation d'un _, 364P, 369P, 378P
Classement
  des comptes, 76P
  des comptes de l'équation fondamentale, 66T
Client(s), 7, **18**
  grand livre auxiliaire des _, 100–101, **169**, 443–445, 450–451
Clôture des comptes, 336–337, *voir aussi* Écriture(s) de clôture
CNESST, 498–500, 516–517
Code
  de demande fédéral, 497T
  de retenues, 497T, 546P

* Les numéros de page en gras correspondent aux définitions apparaissant en marge dans les chapitres.

** La lettre F fait référence aux figures, la lettre T, aux tableaux et la lettre P, à la matière traitée dans la section « Problèmes », en fin de chapitre.

Collecte des pièces justificatives, *voir* Pièces justificatives
Commerce, entreprise de, 9, 10T
Commerces de détail, 384T
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité (CNESST), 498–500, 516–517
Commission, travail à, 493, 500–501
Comptabilisation
de la paie, 511–513
règle de _, 83T
règle de _ selon la catégorie de compte, 148T
Comptabilité, **4**
CPA Canada, 8–9
d'exercice, **244**
définition, **4**
états financiers, 5F
intégrée, système de _, 441, 453, 471P
non informatisée, 166
société par actions, 217–218
Comptable, profession de, 8–9
Compte(s), **48**
Abonnements perçus d'avance, 278
Achats, 397, 399–401, 452
Ameublement de bureau, 236
Amortissement, 349
Amortissement cumulé, 236–238
Apports, 337
Assurance, 159, 230, 264–269, 276, 321, 344
Assurance payée d'avance, 265–269, 276, 320–323, 344
Avantages sociaux, 520T, 521
Bénéfices non réparties, 375–376
Capital, 336–337, 338
Charges d'impôts sur les sociétés, 373
Charges d'intérêts, 249–250, 276, 345–346
Charges sociales, 520T, 521
classement des _, 76P
Clients, 169–171, 388, 444, 450–451
clôture des _, 336–337
contribution de l'employeur, 520T
d'apports, 373
de bilan, 63, **232**
de capital, 373
de contrepartie, **236**
de contrôle, 100, 169
de grand livre, 145, 146F
de l'équation fondamentale, 66T
de résultat, 64, **232**
de retrait, 55, 373
détaillés, 62–63
Dividendes, 373, 376
du grand livre, 59–63, 96–99, 145–146
effet de la régularisation des _, 262F
en T, **61**, 66–67, 77P
Encaisse, 447
Équipement, 156
Escompte sur ventes, 391, 393
Escomptes sur achats, 403, 408
Fournisseurs, 452, 456–457, 460, 462
Fournitures de bureau, 256–257, 319, 344
Frais de bureau, 231, 255–257, 319
Frais de douane, 407–408
Frais de repas et de représentation, 161
Frais de transport à l'achat, 406–408
Honoraires, 252, 277, 346
Impôts sur les sociétés à payer, 373
Intérêts à payer, 249–250, 277
Intérêts à recevoir, 277
liés, **232**, 257, 259
liste de _, 40P, 134P
Loyer/Loyer payé d'avance, 260–262, 278, 346
Nom du propriétaire – capital, 333, 337–338, 355
Produits d'abonnements gagnés, 270–271
Produits d'intérêts, 254
Produits perçus d'avance, 270–271, 347
Publicité, 259, 278
règle de comptabilisation, 83T
Rendus et rabais sur achats, 400, 408
Rendus et rabais sur ventes, 388–389
report des régularisations aux _, 280–282
Retraits, 337
Salaires à payer, 246–247, 344, 347, 513, 529
Services rendus, 230
Sommaire des résultats, 333, 336–337, 356, 375–376, 418
Stock de Marchandises, 397, 413–414
Taxes à la consommation à recevoir, 216
TPS/TVQ à payer, 145–146, 152, 154, 177–178, 388–389
TPS/TVQ à recevoir, 145–146, 154, 177–178
Vacances à payer, 529, 531, 533
Ventes, 386, 388, 397
Conditions de travail des employés, 498–500
Congé de maternité/parental, 500
Contrat d'assurance, 263
Contribution de l'employeur, **515**–519, 524–525
enregistrement au journal général, 520–521, 550P, 552P, 554P
Contribution pour la santé et la sécurité du travail, 516, 517T
Coopérative, **12**, 13T
étudiante, 12–13
Cotisation(s)
au FSS, 516
de retenues, *voir* Retenues salariales
maximale, 504
syndicales, 508, 510T
Coût(s)
d'acquisition (principe du), **15**
des immobilisations, 233–243
des marchandises disponibles à la vente, **398**
des marchandises vendues (CMV), **384**, 398–410, 413–414
CPA, 8, 9T, 14
Canada, 230, 244
manuel, 16, 17T, 230, 239
Créance, **390**
Créancier(s), **11**
Crédit(s)
compte en T, 61–62
comptes détaillés, 62–63
de taxe sur les intrants (CTI), 144
marge de _, **390**
note de _, **388**
Cycle comptable, 82F, 146F, 178F
balance de vérification, 103
complet, **332**, 332F, 340FT
complet à l'aide du chiffrier, 339–341
d'une entreprise individuelle, 81–108
d'une entreprise individuelle (avec taxes), 146–180, 200P
des entreprises de service (avec taxes), 138–146, 184P
étapes, 108F, 109F
étendu, 272, 273F, 274–279, 308P
journal général, 83–96
pièces justificatives et _, 82, 113P
report au grand livre/grands livres, 96–103
transactions enregistrées, 83–96
transactions et _, 128P, 205P

D

Dates de couverture de la police d'assurance/fin d'exercice, 265F, 267F, 320–321, 322, 345F
Débit/crédit, règle du, 63, 64T
Débit(s)
compte en T, 61–62
comptes détaillés, 62–63
écriture dans le journal général, 150
Déclaration de TPS/TVQ, 144–145, 152, 216
Délai d'escompte, **390**
Diagramme temporel, 261F
Directeur, utilisateur interne, 6
Dividende(s), **12**, 218
Dollar
arrondi, 239, 285
et débalancement du bilan, 355, 376
signe de _, 54, 85, 150
Dossier d'employé, 492
Douane, frais de, **407**–408
Durée de vie, 234
utile, **233**, 234
Durée des vacances, 499

E

Écart salarial, 500
Écriture(s)
comptables d'une société par actions, 217
de clôture, **333**, 334F, 355–356, 360P, 375–377, 415F

de clôture d'une entreprise commerciale, 414–418
de correction, 232
de régularisation, *voir* Régularisation(s)
Effet(s)
à payer, **19**
de la régularisation des comptes, 262F
des opérations pour une nouvelle entreprise individuelle, 36P
des opérations sur le bilan d'une entreprise individuelle, 37P
des opérations sur le bilan d'une société par actions, 42P
des transactions sur l'équation comptable, 21–26, 50–52
des transactions sur le bilan, 26, 40
Embauche d'un nouvel employé, 492–500
Émission d'actions, 217–218
Émission d'un chèque, 89–90, 94, 155–156
Émission d'une facture, 87, 95, 152–153
Employé(s), 7
conditions de travail des _, 498–500
dossier d'_, 492
embauche d'un nouvel _, 492–500
formulaires à remettre aux _, 535–538
heures supplémentaires, 498
impôts, 506–507
relevé de paie, 511–513
salaires à payer, 245–247
vacances, 499
Employeur
contribution aux régimes gouvernementaux, **515**–519
enregistrement de la contribution de l'_, 520–521
provision pour vacances, 518
remises de l'_, 524–525
Emprunt(s)
à court terme, 248–249
exemple d'_, 22–23
hypothécaire, **19**, 249–250, 345–346
Encaisse, **18**
bilan, 27
Enregistrement
dans le journal des décaissements, 458–459
dans le journal des encaissements, 447–449
dans le journal des ventes, 441–442
dans le journal général (avec taxes), 424P
de la contribution de l'employeur au journal général, 520–521
de la provision pour vacances, 521
des achats et des décaissements, 469P
des avantages sociaux, 521
des charges sociales, 521
des transactions au journal général, 147–164, 179F
des transactions aux journaux auxiliaires, 465P
des ventes et des encaissements, 467P
du salaire net/contributions de l'employeur/paie, 549P, 550P, 552P, 554P
du stock de la fin, 414
Ententes collectives, 508F, 510T
Entreprise(s)
à capital fermé, **12**
charges d'exploitation, 50F
commerciale, **384**, *voir aussi* Entreprises commerciales
comptabilité et _, 4
cotisation pour le financement de la CNESST, 516
cycle comptable sans taxes, 81–108
de distribution, 384T
de service, 9, 10T, 138–181, 364P, 369P, 373, 374T, 378P
de transformation, 9, 10T
escomptes et _, 401–405
états financiers et _, 174–180
formes juridiques d'_, 10–13
grand livre, 48, 59–63
individuelle, **10**, 13T, 36P, 37P
individuelle/de service, cycle comptable avec taxes, 146–180
opérations commerciales et _, 47
principe de personnalité de l'_, 15
rendus et rabais sur achats, 400–401
SENC/SENCRL, 11
taxes et _, 139–141, 145
types d'_, 9, 10T
utilisateur externe/interne, 6–7
Entreprises commerciales, 9, 10T, **384**
écritures de clôture d'une _, 414–418
état des résultats des _, 384–385
états financiers et _, 410–412
exemples d'_, 384T
journaux auxiliaires, 440–462
régularisation du stock de marchandises, 413–414
Environnement externe, 7
Équation comptable, 17–30, 34P
actif(s), 18
approfondie, 46, 47F, 50–59, 71P
capitaux propres, 19–20
définition, 20
effet des transactions sur l'_, 21–26
et capitaux propres, 38P
et les postes du bilan, 35P
fondamentale, 66T
passif(s), 19
société par actions, 217
Équipement, **18**
Équité salariale, 500
Escompte
de commerce, 393
délai d'_, **390**
sur achats, **401**–405
sur ventes, **390**–393
Étapes des écritures de clôture, 334F
État des bénéfices non répartis d'une SPA, 219
États des capitaux propres, 5F, **55**, 72P, 104, 107
bilan et _, 58–59, 109F
calcul, 56
chiffrier et _, 352
comptes et _, 66T
entreprise commerciale, 411
entreprise individuelle/de service, 174, 180F
rédaction des _, 284
États des résultats, 5F, **52**, 53–54, 59F, 104
chiffrier et _, 352
comparaison des entreprises, 385F
comptes et _, 66T
d'une entreprise commerciale, 384–385, 410–411
d'une entreprise individuelle, 174
d'une entreprise individuelle/de service, 180F
d'une société par actions, 219
préparation des _, 72P, 109F, 422P
rédaction des _, 284
États financiers, **4**
d'une entreprise commerciale, 410–412
d'une société par actions, 219
de l'équation comptable approfondie, 52–59
préparation à l'aide d'une balance de vérification, 210P, 428P
préparation à l'aide d'une liste de comptes, 212P, 430P
préparation des _, 103–107, 133P, 174–180, 352, 354–355, 364P, 369P, 377, 378P
production des _, 134P
rédaction des _, 284–285
Exemption générale annuelle, **504**
Exercice financier, **50**, 53
Exploitation, charge/produit d', **46**, 48–50
Extrants, taxes sur les, 144–145, 214

F

FAB, **406**
destination/point de départ, 406
Facteur d'équivalence, 536
Facture
du fournisseur, 24
émission d'une _, 87, 95, 152–153
réception d'une _, 88, 91–92, 153–154, 157–158, 160
Feuille de temps, 501–502
Fin d'année, procédures de, 560P
Fin d'exercice, 265F
Finalisation du chiffrier, 352, 353T
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO), 543
Fonds de pension, *voir* Régime de retraite
Fonds des services de santé, 516
Formes juridiques d'entreprises, 10–13

Formulaire(s)
à remettre aux agences gouvernementales, 539–543
à remettre aux employés, 535–538
de taxes, 216
des agences gouvernementales, 493–497
Relevé 1, 535, 537–538
Sommaire 1, 541–542
T4, 535–537, 540
TD1 (Agence du revenu du Canada), 493–495, 497T
TP-1015 (Revenu Québec), 493, 496, 497T
Fournisseur(s), 7, **19**
facture du _, 24
grand livre auxiliaire des _, **101**–102, **171**, 460, 462
petit _, 80–81, 141–142
Fournitures, **30**
Fournitures de bureau, 255–257, 275–276, 319–320, 324P, 344
régularisation des _, 231F
Frais
de douane, **407**–408
de repas et de représentation, **160**
de transport à l'achat, **406**–407
régularisation des _ de bureau, 296P
Franco à bord (FAB), **406**
FSS, 516

G

Gouvernement, *voir* Agences gouvernementales
Grand(s) livre(s), **48**, 59–60
auxiliaire des clients, **100**, **169**–171, 443–445, 450–451
auxiliaire des fournisseurs, **101**, **171**–172, 456–457, 460–462
auxiliaires, 99F, 169F
comptes de _, 145, 146F
régularisation, 237–238
report au _, 96–99, 165–166, 179F, 369P, 523–524, 554P
report aux _, 99–103, 179F
taxes et comptes, 145–146
Grossistes, 384T

H

Heures supplémentaires d'employé, 498, 502
Honoraires à recevoir, 252–253, 277, 346
Horodateur, **501**

I

IFRS, 12
Immobilisation(s), **81**, 105, 106F, **142**
dans une entreprise individuelle/de service, 175, 176F
Impôt(s)
d'une société par actions, 218–219
fédéral sur le revenu, 506, 510T
provincial sur le revenu, 506–507, 510T
retenues salariales, 503–507, 509T–510T
Incorporée (inc.), 12
Indemnité des vacances, 499
Information comptable/financière, 4, 6–7
Inscription
de la balance de vérification dans le chiffrier, 341, 342T, 343
des écritures de régularisation au journal général, 343–348
des écritures de régularisation dans le chiffrier, 349, 350T
du stock du début au coût des marchandises vendues, 413–414
Intérêts
à payer et régularisation, 293P
à payer sur les emprunts à court terme, 248–249
à payer sur les emprunts hypothécaires, 249–250, 276–277
à recevoir, 253–254
sur l'emprunt hypothécaire, 345–346
Intergolf (cas évolutif), 224–227, 327–329, 381, 435–437, 477–489
Intrants, taxes sur les, 144–145, 214
Inventaire périodique/permanent, méthode de l', **397**
Investissement initial, 84, 148–149

J

Jour chômé, **499**
Journal
des achats, **452**–455
des décaissements, **458**, 461, 529
des encaissements, **447**, 451
des salaires, 528–530, 532, 557P
des ventes, **441**–445
général, *voir* Journal général
Journal général, **83**, **147**, 440
enregistrement dans le _, 424P
enregistrement de la contribution de l'employeur au _, 520–521
enregistrement des contributions de l'employeur, 550P, 552P, 554P
enregistrement des écritures de clôture, 360P, 362P
enregistrement des transactions, 83–96, 147–164, 179F
enregistrement du salaire net, 549P
exemple de _, 148
inscription des écritures de régularisation au _, 343–348
relevé de paie et _, 512–513
société par actions, 373, 375–376
Journaux auxiliaires, 440
d'une entreprise commerciale, 440–462
identification et enregistrement des transactions aux _, 465P
Jours fériés, 499–500

L

Limitée (ltée), 12
Liste de comptes, 40P
production de la balance de vérification et des états financiers, 134P, 212P
Livre des comptes, *voir* Grand(s) livre(s)
Livre(s), grand(s), *voir* Grand(s) livre(s)
Logiciel comptable, 97, 166, 333, 341
Loi
sur l'assurance maladie du Québec, 516
sur l'équité salariale, 500
sur les comptables professionnels agréés, 8
sur les normes de travail, 499, 502, 518
Loyer payé d'avance, 260–262, 278, 318–319, 346

M

Mandataire, **139**
Manuel de CPA Canada, 16, 17T, 230, 239
Marchandise(s), **384**, 398–410
calcul du coût des _ vendues, 409
coût des _ disponibles à la vente, **398**
stock de _, **397**, 398
Marge
bénéficiaire brute, **385**, 410
de crédit, **390**
Masse salariale, 543
Matière première, **9**
Méthode(s)
de l'inventaire périodique, **397**
de l'inventaire permanent, **397**
Mise de fonds initiale, 21–22
Mission de certification, **8**
Montant
amortissable, **234**
de base, **142**
personnel de base, **493**

N

Normes comptables, 12
Manuel de CPA Canada, 16T, 17T
Note de crédit, **388**
Numéro d'assurance sociale (NAS), 492

O

Objectivité (principe de l'), **15**
Opérations commerciales, 47
Ordre des CPA, **8**, 8

P

Pacioli, Luca, 5
Paie, comptabilisation de la, 493–543
Paiement(s)
de retenues de l'employeur, 524–525
des vacances, 529, 531, 533
perçus d'avance, 270–272

Passif(s), **19**
à court terme, 106F, 176F
à long terme, 106, 107F, 176, 177F
équation comptable, 20
PCGR, **14**
Période comptable, **50**
Personnalité de l'entreprise (principe de la), **15**
Perte nette, **50**, 55
Petit fournisseur, 80–81, 141–142
Pièces justificatives, **17**
collecte et analyse des _, 82, 147, 178F
cycle comptable et _, 113P, 184P
Plan comptable, **60**, 61T, 148
Pourboires, 160
travail et retenues, 493, 500–501
Préparation
d'un chiffrier et des états financiers, 364P, 369P
des états financiers, 103–107, 174–180, 210P
des états financiers avec une liste de comptes, 212P
des formulaires T4 et Relevé 1, 535–543
du relevé de paie, 511–513
Prime d'assurance, *voir aussi* Assurance
versement mensuel, 159–160
Principe(s)
comptables généralement reconnus (PCGR), **14**
du rattachement des charges aux produits, **230**–232, 333
Prix de vente, réduction de, 393–394
Procédures de fin d'année, 560P
Produit(s)
à recevoir, 251–254, 295P, 306P
d'abonnements gagnés, 324
d'exploitation, **46**, 48, 49F
d'intérêts à recevoir, 253–254, 277
détaxés, 140F
exonérés, 141F
fini, **9**
perçus d'avance, 270–272, 301P, 306P, 327P
principe du rattachement des charges aux _, **230**–232
régularisation des _, 327P
Propriétaire exploitant, 10
Provision pour vacances, 518, 521
Publicité
payée d'avance, 258–259, 278
réception d'une facture de _, 153–154

R

Rabais, **388**, 393
sur achats, 400–401
sur ventes, 387–389
Réception d'une facture, 153–154, 157–158, 160
Recettes, **86**, **151**
Réduction du prix de vente, 393–394
REER, **508**–509, 510T
Régime
de rentes du Québec, 504, 509T, 515
de retraite, **507**–508, 510T, 517–518
enregistré d'épargne-retraite (REER), **508**–509, 510T
québécois d'assurance parentale (RQAP), 504–505, 509T, 515
volontaire d'épargne retraite (RVER), 506, **508**–510, 518
Registre des entreprises du Québec (REQ), 10
Règle(s)
de comptabilisation, 83T, 148T
du débit/crédit, 63, 64T
Régularisation(s), **230**
amortissement et _, 236, 289P
assurances et _, 265–268, 321–323
catégories de _, 232F
de l'assurance et l'assurance payée d'avance, 325P
de l'assurance payée d'avance avec balance de vérification partielle, 297P
démarche suggéré pour les _, 272T
des fournitures, 324P
des frais de bureau avec balance de vérification partielle, 296P
des intérêts à payer avec balance de vérification partielle, 293P
des produits à recevoir, 295P
des produits perçus d'avance avec balance de vérification partielle, 301P
des produits perçus d'avance et produits gagnés, 327P
des salaires à payer, 291P
des sommes payées ou perçues d'avance, 318–324
du stock de marchandises, 413–414
écriture dans le journal général, 240, 243
effet de la _, 262F
enregistrement des _, 275–280
inscription au journal général, 343–348
inscription dans le chiffrier, 349, 350T
intérêts à payer, 249–250
relatives à des charges, basées sur une balance de vérification complète, 303P
relatives à des produits, basées sur une balance de vérification complète, 306P
report des _, 280–282
salaires à payer, 247
Relevé 1, 535, 537–538
Relevé de paie, 511–513, 552P
Remboursement de la taxe sur les intrants (RTI), 144
Remise de taxes, 144–145, 214–216, 220P
Remises de l'employeur, 524–525, 554P
Rendu(s), **387**
et rabais sur achats, 400–401
et rabais sur ventes, 387–389
Répartition du coût des immobilisations, 233–243
Repas, frais de, **160**
Report, **96**, **165**
au grand livre, 96–99, 165–169, 179F, 523–524, 554P
aux grands livres auxiliaires, 99–103, 169–171, 179F
des régularisations aux comptes concernés, 280–282
Représentation, frais de, **160**
Résultat(s)
compte de _, 64
état des _, *voir* États des résultats
net, 53
Retenues salariales, 245, **502**, 503F, 509T–510T
assurance-emploi, 505, 509T
facultatives, 508, 509F, 510T
impôts sur le revenu, 506–507, 510T
obligatoires, 503–507, 509T–510T
prévues par des ententes collectives, 507–508, 510T
RRQ/RQAP, 504–505, 509T
Retrait(s), **46**
compte de _, 55
par le propriétaire, 94
usage personnel, 55
Revenu Québec, 138, 241, 493, 535T
impôt provincial, 506–507, 510T
taxes, 138–139, 141–142, 152, 160, 216
RRQ/RQAP, 504–505, 509T, 515
Rubrique, **26**, **177**
RVER, 506, **508**–510, 518

S

Salaire(s)
à payer, 245–247, 291P, 347
brut, **500**–502, 547P
journal des _, 528–530, 532, 557P
minimum, 498T
net, **512**, 549P
Salarié, **493**
Santé et sécurité au travail, 500, 516–517
SENC, 11
Services
détaxés, 140F
exonérés, 141F
Société
cotée, **12**
en nom collectif (SENC ou SENCRL), **11**, 13T
par actions, **12**, 13T, 40, 42P, 217–220, 373, 374T, 378P
Sommaire des résultats, **333**
Sommaires, formulaires de, 540–542
Sommes payées ou perçues d'avance, 318–324

Stock de marchandises, **397**
à la fin, **398**, 414
au début, **398**
inscription du _ du début au coût des marchandises vendues, 413–414
régularisation du _, 413–414
Systèmes comptables informatisés, 441, 453, 471P

T

Tableau d'analyse des transactions, 82T, 147T
Tables des retenues d'impôt, 503
Taux d'intérêt, 248
Taxe(s), 138–146
à la consommation à payer, 178, 216, 354
cycle comptable avec _, 146–180
cycle comptable sans _, 81–108, 253
de vente du Québec (TVQ), 138–146, *voir aussi* TVQ
de vente harmonisée (TVH), 138
déclaration de _, 216
entreprise individuelle/de service, 146–180
et comptes de grand livre, 145–146
et escompte sur ventes, 392
formulaire de _, 216, 216F
perçues sur les ventes, 214
périodes de déclaration, 214T
pour assurance, 264
principes d'application, 139
règle du 50 %, 160–161
régularisation et _, 259
remise de _, 144–145, 214–216, 220P
sur les extrants/intrants, 144–145, 214
sur les produits et services (TPS), 138–146, *voir aussi* TPS
Terrain
acquisition d'un _, 150
amortissement et _, 234
TPS
calcul de la _, 142–144
déclaration de _, 152, 214–216, 220P
définition, 80, 138
petit fournisseur et _, 80–81
régularisation et _, 259
remise de _, 144–146
Transaction(s)
analyse des, *voir* Analyse des transactions
cycle comptable et _, 128P, 205P
effets sur l'équation comptable, 21–26, 50–52
effets sur le bilan, 26, 40
enregistrement dans le journal général, 83–96, 147–164, 179F
tableau d'analyse des _, 82T, 147T
Travail des employés, conditions de, 498–500
TVH/TVP, 138
TVQ
calcul de la _, 142–144
déclaration de _, 152, 214–216, 220P
définition, 80, 138
petit fournisseur et _, 80–81
régularisation et _, 259
remise de _, 144–146

U

Unité monétaire (principe de l'), **15**
Utilisateur
externe, **7**
interne, **6**

V

Vacances
d'employés, 499
paiement des _, 529, 531, 533
provision pour _, 518, 521
Valeur
comptable, **233**, 237, 242
marchande, 15, 237
résiduelle, **234**
Vente(s), 385–396
à crédit, **385**
au comptant, **385**, 387
brutes, 385–387
détaxées, **139**, 140F
enregistrement des _ et des encaissements, 467P
escompte sur _, 390–393
exonérées, **140**, 141F
nettes, 395–396
rendus et rabais sur _, 387–389
taxable, **139**
Vérification, balance de _, *voir* Balance de vérification

COMPTABILITÉ

La collection la plus utilisée depuis plus de 30 ans !

Comptabilité 1 est un incontournable de la collection de Robert Brien et Jean Senécal. La nouvelle édition, entièrement révisée, a été adaptée par une équipe passionnée par l'enseignement.

Une approche pédagogique simple et efficace

Chacun des titres de la collection propose, selon un enchaînement logique et progressif, les notions théoriques essentielles à une pratique comptable rigoureuse. Les concepts sont abondamment illustrés par des mises en situation et des exemples inspirés de l'environnement économique québécois et canadien. De plus, pour faciliter l'enseignement, les notions sont étayées par plusieurs outils pédagogiques :

- des figures explicites ;
- des tableaux de synthèse utiles ;
- des rubriques instructives qui préviennent certaines difficultés et apportent de l'information complémentaire ;
- de nombreux exercices de vérification des acquis ;
- des problèmes de niveaux variés présentés en fin de chapitre ;
- des ressources en ligne diversifiées.

Découvrez les ressources en ligne i+ Interactif

ÉTUDIANT	ENSEIGNANT
• Livre numérique • Solutionnaires partiels des problèmes de fin de chapitre • Indices-clés pour résoudre les problèmes de fin de chapitre • Feuilles de travail Excel • Exemples d'états financiers et des formulaires à remplir • Plan comptable	• Présentations PowerPoint • Solutionnaires complets des problèmes de fin de chapitre • Solutionnaires des exercices « À vous de jouer ! » • Solutionnaires des exercices « Testez vos connaissances » • Solutionnaires du Cas évolutif Intergolf • Problèmes supplémentaires et leurs solutionnaires

CHENELIÈRE ÉDUCATION

www.cheneliere.ca/brien-senecal

ISBN 978-2-7650-5635-5